Thèse délivrée par

L'Université de Lille

N° attribué par la bibliothèque

__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

THÈSE

Pour obtenir le grade de Docteur en science politique

Présentée et soutenue publiquement par

Helen Ha

Le 23 février 2022

Alimentation carnée et ordre institutionnel

Une étude de la mise en problème de la consommation de viande dans la France contemporaine

JURY

Directrice de thèse :

Mme Anne-Cécile DOUILLET, Professeure de science politique à l'Université de Lille

Membres du jury :

M. Thomas ALAM, Maître de conférences en science politique à l'Université de Lille
Mme Ève FOUILLEUX, Directrice de recherche en science politique au CNRS
M. Jean-Noël JOUZEL, Directeur de recherche en science politique au CNRS
Mme Sylvie TISSOT, Professeure de science politique à l'Université Paris 8
M. Christophe TRAÏNI, Professeur de science politique à Sciences Po Aix

Un grand merci tout d'abord à ma directrice de thèse, Anne-Cécile. Merci de m'avoir fait confiance et d'avoir cru en mon sujet. Merci pour ton exigence, ton écoute, ta bonne humeur et ta disponibilité à toutes les étapes de la thèse.

J'adresse également mes sincères remerciements à l'ensemble des acteurs et actrices de la thèse. Je vous suis reconnaissante d'avoir accepté de participer à l'enquête, de m'avoir accordé de votre temps. Merci d'avoir joué le jeu de l'entretien et au-delà. Ce travail ne porte pas seulement sur vous mais a été réalisé avec et grâce à vous.

Merci à ma famille pour sa patience et ses encouragements. Merci d'avoir compris et soutenu mes choix. À ma maman, à mon grand frère, à Marie. À mes amours, Colette et Anatole, qui n'en ont pas conscience mais dont les marques de tendresse et les rires m'ont été indispensables. Sache Colette que j'ai fait en sorte qu'il n'y ait pas trop d'erreurs d'orthographe dans le manuscrit. To my dad and my little brother. Thank you Jeremy for your support despite the distance between us. As you said, I have the whole world in my hands now. I miss you both so much. À Patrick, qui me lira avec grand intérêt, j'en suis sûre. À Anne-Pascale et Marc qui m'ont notamment donné la chance de pouvoir rédiger au calme, sur la Côte des Légendes. Quel privilège. À Julie, Loane et Lila dont les séjours à la maison ont été des parenthèses revigorantes.

Merci à mes amis pour leur appui inconditionnel. À Olivia et mes copains de toujours, pour toujours : Benoît, Julien, Matthieu, Nicolas et Victor. Merci d'avoir tant de fois témoigné votre fierté et votre intérêt pour ce travail. À nous Biarritz, saison 2. À mes copines Aurélie, Claire et Paola. Merci pour votre aide, vos bons conseils et vos précieuses attentions. J'ai dépassé la ligne d'arrivée mon Pain, ça y est, malgré, grâce à nos trous noirs.

Mes remerciements vont encore à Clémence, Élise, Marie, Pauline, Rémy et Thibault avec lesquels j'ai partagé mon quotidien au travail et le café au bureau. Nos discussions scientifiques passionnantes, lors du séminaire Lecriépo notamment, ont ouvert mon horizon et enrichi mes réflexions. Je me souviendrai longtemps de tous ces moments passés avec vous mes collapsologues préférés.
Merci également à Aymeric et Pierre, aux Furies de Lille qui se reconnaîtront, en particulier à Lucile qui m'a prise sous son aile durant les premières années de thèse. Nos échanges sur les questions féministes et nos virées sur le terrain m'ont fait grandir. Merci aux camarades de l'AG des précaires de Lille. Je continue d'admirer votre détermination et votre courage. Merci encore à Rémy pour les sessions de travail à la campagne et à Marie qui m'a accueillie et épaulée à un moment critique de la rédaction. Merci pour votre générosité et votre amitié.
Merci à Nathalie, Isabelle, Anne-Cécile, Rémi et Fabien qui ont d'abord été mes enseignants avant de devenir mes collègues. C'est vous qui m'avez donné goût à la sociologie politique et au travail de recherche. J'ai appris beaucoup à vos côtés dès mon entrée à l'université et je vous en serai éternellement reconnaissante.

Mes pensées vont plus largement à l'ensemble des membres du laboratoire et aux collègues du campus et de l'École doctorale. À Sylvie, Dalila, Soëzic, Muriel, Djazia, Nathalie et Sophie. À Younes. Que ferions-nous sans toi ?

Un grand merci à Sidonie, Marie, Thomas, Camille, Clémence, Fabien et Pierre d'avoir accepté et pris le temps de relire attentivement mon travail, parfois au pied levé et dans un délai record. Merci pour la précision de vos relectures, pour vos clins d'œil et messages d'encouragement glissés entre deux commentaires.

Je souhaiterais également remercier les étudiants et les étudiantes qui m'ont accordé leur confiance et qui, sans le savoir, m'ont portée tout au long du doctorat. Je pense en particulier à Margaux, Ophélie, Jérôme, Sixtine et Victor que j'ai eu la chance d'accompagner dans leurs mémoires de recherche. J'ai appris beaucoup grâce à nos échanges et à vos travaux respectifs qui ont enrichi mes propres réflexions sur le sujet de la cause animale et de la pratique du végétarisme.

Merci encore aux copains et copines de l'aïkido : Nath, Yasmina, Thierry, Dominique, Kazim, Hachemi, Athanase, Gilles, Jérôme, Christophe, Greg et les autres. Merci pour votre soutien, votre curiosité à l'égard de mon travail et votre bonne humeur communicative. J'espère vous retrouver bientôt sur le tatami.

Mes pensées vont aussi à P&M pour leur chaleureuse compagnie, leurs témoignages d'affection et leurs drôleries. Tu me manques P.

C'est trop peu de dire que sans vous toutes et tous, sans votre précieux concours, je ne serais pas parvenue au bout de cette éprouvante mais néanmoins extraordinaire aventure.

Cette thèse, enfin, je la dédie à Bastien. Merci d'être présent, de te tenir à mes côtés depuis toutes ces années que tu as rendu si belles. Merci tout simplement d'être qui tu es.

Sommaire

Sigles et abréviations **7**
Introduction générale **11**
La consommation de viande, une pratique alimentaire banale qui interroge 12
La (non) consommation de viande comme fait social et politique : un état de la recherche en sciences humaines et sociales 18
Étudier la mise en politique de l'alimentation carnée : définition du cadre d'analyse 32
Dispositif empirique : bornes, méthodes et matériaux d'enquête 50
Le soupçon de normativité et ses effets sur la conduite de la recherche 58
Économie de la thèse 62
PREMIERE PARTIE. Luttes définitionnelles autour de la subversion/conservation d'une pratique ordinaire **65**
CHAPITRE 1. L'émergence publique de mises en cause de l'alimentation carnée. Acteurs, fondements et cadrages **69**
Section 1. Promouvoir le végétarisme comme hygiène de vie 71
Section 2. Défendre les animaux 108
Section 3. Protéger l'environnement 158
Conclusion du chapitre 1 192
CHAPITRE 2. Vers *la* définition d'*un* problème carné ? Dynamiques de structuration des mises en cause de l'alimentation carnée et convergences définitionnelles **195**
Section 1. La constitution d'un espace de remise en question de l'alimentation carnée : étude des facteurs d'intégration des causes 198
Section 2. Vers une critique commune du problème carné ? De quelques convergences définitionnelles 252
Conclusion du chapitre 2 319
CHAPITRE 3. La construction d'une « menace végane ». Analyse des *dynamiques de contre* face à la critique carnée **321**
Section 1. Des disputes internes au mouvement antispéciste à la radicalisation de la cause animale protestataire 323
Section 2. Contre-mobilisations et contre-cadrages des défenseurs de l'élevage face aux « anti-viande » 384
Conclusion du chapitre 3 456
Conclusion de la première partie **459**
DEUXIEME PARTIE. La viande, une affaire d'État **463**
CHAPITRE 4. La domestication agricole du problème carné **467**
Section 1. La viande, un objet d'action publique multisectoriel préempté par l'administration de l'Agriculture 469
Section 2. La réduction du problème carné aux enjeux de production agricole 547
Conclusion du chapitre 4 616
CHAPITRE 5. Une politique de la viande qui ne dit pas son nom **619**
Section 1. L'organisation administrative des productions carnées ou le maintien d'une politique de l'offre 621
Section 2. Agir sur la demande : socialiser les plus jeunes à la consommation carnée 669
Section 3. Défendre l'élevage et ses produits en préservant l'identité de la nation et inversement 729
Conclusion du chapitre 5 758
Conclusion de la deuxième partie **761**
Conclusion générale **765**
La mise en évidence d'un ordre institutionnel carné 765
L'ordre institutionnel carné face au changement 771
Des effets de l'ordre institutionnel carné sur le sort des animaux d'élevage et leur place dans la société 773

Table des matières **777**
Table des encadrés **785**
Table des illustrations **787**
Table des figures et tableaux **789**
Sources **791**
Bibliographie **813**
Annexes **839**

Sigles et abréviations

269 LA	269 Libération animale
269 LF	269 Life France
AAP	Appel à projets
AB	Agriculture biologique
ADEME	Agence de la transition écologique
AFAAD	Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité
AFNOR	Association française de normalisation
ANIA	Association nationale des industries alimentaires
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AOC/AOP	Appellation d'origine contrôlée / protégée
APSARes	Association de professionnels de santé pour une alimentation responsable
AVF	Association végétarienne de France
BA	Boucherie Abolition
BEA	Bien-être animal
BPA	Bureau de la protection animale
CAP	Convergence animaux politique
CEP	Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture
CFES	Comité français d'éducation pour la santé
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGDD	Commissariat général au développement durable
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CIV	Centre d'information des viandes
CIWF	Compassion in world farming
CNA	Conseil national de l'alimentation
CNEAb	Conseil national d'éthique des abattoirs
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
CNOPSAV	Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
CNPA	Conseil national de la protection animale
CNRC	Conseil national de la restauration collective
COP21	Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques
CP	Confédération paysanne
CR	Coordination rurale
CRAC	Comité radicalement anti-corrida
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGPAAT	Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DGS	Direction générale de la santé
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DxE	Direct action everywhere
EGA	États généraux de l'alimentation
ESB	Encéphalite spongiforme bovine
FAC	Fonds d'allègement de charges
FAM	FranceAgriMer
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBB	Fondation Brigitte Bardot
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FNB	Fédération nationale bovine
FNE	France nature environnement
FNH	Fondation pour la nature et l'homme
FNAB	Fédération nationale d'agriculture biologique
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FV	Fédération végane
GEM-RCN	Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GMS	Grandes et moyennes surfaces
GPF	Greenpeace France
HCSP	Haut conseil de la santé publique
HVE	Haute valeur environnementale
IAA	Industrie agro-alimentaire
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
IDELE	Institut de l'élevage
IFIP	Institut du porc
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IGP	Identification géographique protégée
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INAPORC	Interprofession nationale porcine
INCA	Étude individuelle nationale des consommations alimentaires
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INRA	Institut national de la recherche agronomique

INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INTERBEV	Interprofession bétail et viandes
ISO	Organisation internationale de normalisation
LFDA	La Fondation droit animal, éthique et sciences
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
MAE(C)	Mesure agro-environnementale (et climatique)
OABA	Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs
OCM	Organisation commune des marchés
OFPM	Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires
OGM	Organisme génétiquement modifié
OI	Organisation internationale
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONCT	Observatoire national des cultures taurines
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation de producteurs
PAC	Politique agricole commune
PAT	Projet alimentaire territorial
PEA	Pour l'égalité animale
PETA	People for the ethical treatment of animals
PMAF	Protection mondiale des animaux de ferme
PNA	Programme national pour l'alimentation
PNNS	Programme national nutrition santé
PS	Parti Socialiste
RAC	Réseau action climat
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RHD/RHF	Restauration hors domicile / foyer
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
RSPCA	Royal Society for the prevention of cruelty to animals
SIQO	Signe d'identification de la qualité et de l'origine
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SPA	Société protectrice des animaux
SPF	Santé publique France
STG	Spécialisation traditionnelle garantie
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WWF	Fonds mondial pour la nature

Introduction générale

> « Quand on parle d'un mode de vie végétarien, ça sous-entend un peu que chacun peut choisir ce qu'il a envie de faire, qu'on n'a pas à choisir pour les autres, que c'est un choix personnel, qu'on doit respecter le choix des autres, etc. C'est une vision très dépolitisée en fait, c'est : toi tu aimes le rouge, moi j'aime le bleu, tu préfères les pommes, moi les poires. Chacun son choix […]. Alors que pour le mouvement antispéciste, ce n'est pas un choix personnel parce que c'est une question éthique, de justice. C'est comme si on demandait si c'était un choix personnel d'être raciste. Aujourd'hui la société n'accepterait pas ce genre de discours parce qu'on a reconnu que le racisme était moralement condamnable, arbitraire, injuste, etc. Le discours des antispécistes c'est justement de dire que le spécisme au même titre que le racisme et le sexisme est condamnable en soi, ce n'est pas un point de vue, un choix personnel, c'est condamnable en soi » (Lucile Couvreur-Danel, militante antispéciste, entretien, octobre 2015).

> « Quelqu'un qui veut imposer à l'extérieur son propre système et décider que plus personne ne doit manger de viande et que tout le monde doit vivre avec ses poux en bonne entente, c'est quelqu'un de… voilà ! C'est… non ! Je n'accepte pas que ces gens-là viennent dire à qui que ce soit comment les gens doivent vivre. L'homme est par nature biologique, omnivore, l'homme peut décider individuellement d'être autre chose, c'est son choix individuel mais de quel droit pourrait-on imposer à une espèce animale ou humaine, là, aux hommes, de changer leur nature biologique ? Enfin c'est quoi ces gens-là, pour qui ils se prennent ? Pour Dieu ? Mais ils se prennent pour Dieu ! » (Viviane Jaillet, secrétaire interministérielle du Conseil national de l'alimentation, entretien, décembre 2015).

Comme l'illustrent ces deux extraits d'entretiens, savoir s'il faut ou non consommer de la viande charrie des représentations diamétralement opposées et suscite, plus qu'un avis sur la question, la revendication de prises de position fermes et irréductibles. Qu'il s'agisse de la condamner entièrement – au nom de la morale et de la justice – ou, au contraire, de la défendre à tout prix – au nom de la nature humaine –, la consommation de viande fait problème. Ce sont ces tensions autour d'un acte commun, consommer de la viande, que cette thèse propose d'explorer.

La consommation de viande, une pratique alimentaire banale qui interroge

Questionner la dimension politique et conflictuelle de la consommation de viande

Le choix d'étudier la mise en problème de la consommation de viande est lié à une trajectoire personnelle qui m'a conduite à exclure les animaux de mon régime alimentaire[1]. Il s'inscrit autrement dit dans ma carrière[2] végétarienne. Il en résulte autant qu'il la façonne et lui donne sens. L'entrée en thèse est ainsi liée à une première rupture d'ordre biographique[3], qui a bouleversé mon monde et contribué à (ré)interroger mon sens commun et, d'une certaine façon, mon sens pratique[4]. Cette rupture survient au début de l'été 2012, soit deux ans avant le début de la recherche, et prend en partie les traits de ce que James M. Jasper a théorisé sous le terme de « choc moral »[5]. Celui-ci est provoqué par la lecture de *Faut-il manger les animaux ?* de Jonathan Safran Foer[6]. Cet ouvrage entre l'essai et le témoignage, à la fois critique et introspectif, dénonce les conséquences de la pêche et de l'élevage industriels et interroge en creux les rapports que les hommes entretiennent avec les animaux. Il participe aussi à rendre intelligible, pensable et possible le fait de ne pas *manger les animaux*, avant même d'en interroger la dimension éthique et politique – *faut-il* les manger ? –, ce que je ne ferai qu'une fois entamée la présente recherche. La lecture de cet ouvrage a provoqué chez moi une forte déflagration émotionnelle où s'entremêlent effroi, sentiments de culpabilité et d'injustice à

---

[1] L'emploi du pronom de la première personne du singulier est privilégié dans l'introduction générale afin de décrire mon rapport à l'objet, ma démarche scientifique personnelle et le travail de terrain.

[2] Sur les premiers usages de la notion de carrière dans le domaine de la sociologie des professions, voir les travaux pionniers d'Everett C. Hughes, *Men and their Work,* Westpont : Greenwood press, 1981 [1e éd. 1958], 184 pages. La notion est mobilisée et étendue par Howard Becker quelques années plus tard dans son étude des trajectoires de fumeurs de marijuana : Howard Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié, 1985, 247 pages. En France, le concept structure le champ de la sociologie de l'engagement et du militantisme à compter des années 2000. Voir par exemple : Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1-2, p. 199-217.

[3] « Point de bifurcation dans la carrière d'un acteur social et qui, de manière plus ou moins totale et plus ou moins institutionnalisée, constitue un moment décisif, révélé par un incident, dans la conception de soi » : Michäel Voegtli, « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien social et politiques*, n°51, 2004, p. 148.

[4] Au sens de Pierre Bourdieu, le « sens pratique », indissociable de la notion d'habitus, renvoie aux dispositions incorporées traduites en actions inconscientes. Ces actions sont menées sur le registre de l'impensé, du « cela va de soi ». Elles n'appellent aucune forme ni de calcul rationnel ni de réflexivité de la part de l'agent. Pour une analyse synthétique de la notion, voir Gérard Mauger, « Sens pratique et conditions sociales de possibilité de la pensée "pensante" », *Cités*, vol. 38, n° 2, 2009, p. 61-77, à partir de Pierre Bourdieu, *Le sens pratique,* Paris : Éditions de Minuit, 1980, 474 pages et *Méditations pascaliennes,* Paris : Seuil, 1997, 316 pages.

[5] James M. Jasper, *The Art of Moral Protest. Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago : The University of Chicago Press, 1997, 514 pages. Une notion reprise par Christophe Traïni dans son analyse de la place des émotions dans les carrières d'engagement en faveur de la cause animale. Voir notamment : Christophe Traïni, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 60, n° 2, p. 335-358.

[6] Jonathan Safran Foer, *Faut-il manger les animaux ?,* Paris : Points, 2012 [éd. originale 2009], 408 pages.

l'égard des animaux que nous mangeons et a déclenché quasi instantanément mon entrée – bien que progressive – en végétarisme[1]. Durant les deux années qui ont suivi, à la différence d'autres néo-végétariens « pour les animaux »[2], je n'ai pas éprouvé le besoin de rencontrer ni de me rapprocher de pairs. Je ne suis pas entrée en militantisme ni n'ai cherché à me documenter plus avant sur le sujet. Ma connaissance des enjeux liés à la consommation de viande se réduisait donc à l'ouvrage plaidoyer de Jonathan Safran Foer. Pour autant, la « conversion au végétarisme »[3] n'est pas sans conséquence. Elle ne se traduit pas seulement, de façon anecdotique, par le changement de mes habitudes alimentaires. Très vite, elle bouleverse l'ensemble des sphères de vie[4] dans lesquelles j'évolue. Elle perturbe les interactions commensales, se révèle source d'incompréhension voire de conflit avec des proches et rappelle, en cela, que manger ne se borne pas à un acte biologique mais constitue un fait social à part entière, qui charrie un ensemble de représentations et de jugements, dit des choses de l'appartenance sociale des mangeurs et de leur identité et répond à un certain nombre de normes[5]. Ainsi renvoyée à intervalle régulier à ma nouvelle étrangeté, fréquemment poussée à justifier mon régime alimentaire face à l'étonnement, la curiosité, la moquerie et parfois le mépris de mes interlocuteurs et commensaux[6], le fait de consommer ou de ne pas consommer de viande – en ce que cela structure et éprouve les relations sociales, crée du conflit et appelle

[1] Le « choc moral » ne peut expliquer à lui seul l'entrée en végétarisme mais a le mérite de nommer et prendre au sérieux les émotions qui conditionnent le passage à l'acte, qui, en d'autres termes, participent à l'activation de dispositions sociales et affectives incorporées. Le choc moral prend souvent les traits d'une révélation quasi épiphanique, d'une rupture dans la carrière morale des individus qui en font l'expérience. Jugeant que l'exercice de réflexivité ne doit pas dépasser les frontières de l'intime, je précise *a minima* que mon entrée en végétarisme a autant à voir avec la lecture du plaidoyer de Jonathan Safran Foer, qu'avec mon histoire familiale, mon rapport aux animaux lui-même conditionné par ma socialisation primaire ou encore ma position sociale d'étudiante en science politique.

[2] D'après les entretiens que j'ai menés avec des militants de la cause animale dans le cadre de la thèse. Voir sur le sujet les travaux de Christophe Traïni, notamment : Christophe Traïni, « Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante », *Revue française de science politique*, 2012/4, vol. 62, p. 559-581.

[3] Au sens où Fabien Carrié emploie cette notion dans sa thèse, c'est-à-dire comme synonyme de resocialisation, voir : Fabien Carrié, *Parler et agir au nom des bêtes : production, diffusion et réception de la nébuleuse idéologique « animaliste » (France et Grande-Bretagne, 1760-2010),* thèse de doctorat en Science politique, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2015, p. 12, à partir des travaux de Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité,* Paris : Armand Colin, 2012, 340 pages.

[4] Sur l'imbrication des sphères de vie et ses impacts sur l'engagement voir : Florence Passy, « Interactions sociales et imbrications des sphères de vie. Une analyse phénoménologique des dynamiques de désengagement », *in* Olivier Fillieule (dir), *Le désengagement militant*, Paris : Belin, 2005, p. 111-128 ou encore Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail,* 2009, 5 (1), p. 97-125.

[5] Sur l'impensé du fait social dans l'acte de se nourrir, voir en particulier Jean-Pierre Poulain, *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire*, Paris : PUF, 2002, p. 150-154.

[6] Les situations conflictuelles ont très souvent lieu dans le contexte du repas. Pour une analyse des processus d'étiquetage de la déviance végétarienne, voir Victor Loth, *La norme, le genre et l'entrecôte. Jeunes végétarien.ne.s, construction d'une déviance par les omnivores et les végétarien.ne.s dans les espaces familiaux, amicaux et professionnels,* Mémoire de Master 1, Université de Lille, 2019, 140 pages.

des processus de catégorisation et d'étiquetage[1] – m'apparaît progressivement dans sa dimension politique et normative.

Mon entrée en végétarisme, et à plus forte raison les réactions qu'elle suscite autour de moi, conditionne ainsi en partie l'entrée en thèse, en se montrant consubstantielle à cette opération critique inaugurale par laquelle, selon Pascale Haag et Cyril Lemieux, « toute activité de recherche débute et sans laquelle elle ne débute pas »[2]. Selon les auteurs, « la première des critiques à laquelle [les chercheurs] sont *techniquement* obligés [est] celle qui leur impose, dès le seuil de l'enquête, d'essayer de commencer à penser autrement qu'on ne le fait communément les objets qu'ils se sont donné pour tâche d'étudier » [3]. Mon entrée contrariée en végétarisme, en ce qu'elle m'a amenée à « penser autrement » le fait *a priori* naturel, normal et ordinaire de consommer de la viande procède ainsi d'un premier mouvement de rupture avec le sens commun, nécessaire à l'entame de toute démarche scientifique en sciences sociales.

La première question que je me pose alors, qui émane de cette tension éprouvée entre la très grande banalité de mes pratiques alimentaires passées et les rappels à l'ordre que mon alimentation suscite une fois la viande exclue de mon assiette, consiste à interroger ce qui se joue socialement et politiquement dans le fait d'arrêter de consommer de la viande.

Questionner la mise en débat de la consommation de viande

Mes premières investigations me mènent à découvrir qu'en dehors du *best-seller* de Jonathan Safran Foer, la consommation de viande connaît des remises en question multiples, parfois anciennes et organisées. Ces controverses autour de la consommation de viande en France, avec lesquelles mon expérience subjective résonne alors, donnent une nouvelle dimension au questionnement initial.

La consommation de viande occupe une place centrale dans les pratiques alimentaires occidentales et croît de façon substantielle dans les pays dits « en développement »[4]. En France, les produits carnés sont partie intégrante du repas gastronomique tel que pratiqué par les

---

[1] Howard Becker, *Outsiders*, *op.cit.*
[2] Pascale Haag et Cyril Lemieux (dirs), *Faire des sciences sociales. Critiquer*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2012, p. 13.
[3] Pascale Haag et Cyril Lemieux, *Ibid.*, p. 14.
[4] INRA, « Quels sont les bénéfices et les limites d'une diminution de la consommation de viande ? » [en ligne] https://www.inrae.fr/actualites/quels-sont-benefices-limites-dune-diminution-consommation-viande, consulté le 29 avril 2021. Dans cet avis scientifique, l'INRA relève qu'« en 2017, la consommation mondiale de viande était estimée à 322 millions de tonnes, avec une répartition très inégale entre les grandes régions du monde : près de 47 % consommés en Asie (dont 27 % en Chine pour seulement 2 % en Inde), 19 % en Europe (UE et Russie), 13 % en Amérique du Nord et 15 % en Amérique du Sud, pour moins de 6 % en Afrique ».

Français, reconnu depuis 2010 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en tant que « patrimoine culturel immatériel de l'humanité »[1]. L'économiste Christophe Terrien, spécialiste des comportements de consommation, souligne même que les Français « adorent » la viande[2]. Cependant, force est de constater que, depuis une dizaine d'années, sa consommation fait l'objet de controverses et accusations à la dimension et l'acuité inédites[3], au sein de diverses arènes et de la part d'acteurs variés.

Les remises en cause de la consommation de viande portent sur au moins trois motifs : la protection de l'environnement, la préservation de la santé et le respect du bien-être des animaux. Les organisations internationales rappellent que, dans un contexte où la demande mondiale de produits d'origine animale devrait augmenter de 70% d'ici 2050 pour nourrir une population qui, selon les estimations, atteindra 9,6 milliards d'habitants[4], continuer à consommer toujours plus de produits d'origine animale pose des questions de durabilité et de sécurité alimentaires. Sont ainsi pointés du doigt la surconsommation et la pollution des sols, des eaux et de l'air, la perte de biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre et la déforestation liées aux pratiques d'élevage intensives à l'échelle mondiale[5]. En outre, un certain nombre d'études relayées par les médias s'attachent à démontrer les effets néfastes en matière de santé d'une alimentation principalement basée sur la consommation de produits d'origine animale. Un rapport de 2002 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte ainsi sur les conséquences en matière de santé publique de ce type d'alimentation trop riche en graisses, tandis qu'une étude du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) publiée en octobre 2015 classe les viandes rouges et charcuteries comme possiblement cancérogènes. On peut encore souligner les mises en scandale qui entourent de façon régulière les conditions sanitaires de production de la viande[6], que l'on pense à la contamination des œufs à la

---

[1] Unesco, « Le repas gastronomique des Français » [en ligne] https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437, consulté le 4 février 2021.
[2] Christophe Terrien, *La consommation de viande et ses substituts. Enjeux, acceptabilité et évolution*, Londres : ISTE Éditions, 2018, p. 9.
[3] C'est un point qui sera démontré tout au long de la thèse.
[4] FAO, « L'élevage et l'environnement » [en ligne] http://www.fao.org/livestock-environment/fr/, consulté le 4 février 2018.
[5] Voir notamment : Fondation Heinrich-Böll-Stiftung et Les Amis de la Terre Europe, *L'Atlas de la viande. La réalité et les chiffres sur les animaux que nous consommons*, 2014 et le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : Pierre J. Gerber *et al*. (FAO), *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage. Une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial,* Rome, 2014.
[6] Pour une analyse des effets des crises sanitaires sur les pratiques de consommation en France, voir notamment : Jocelyn Raude, *Sociologie d'une crise alimentaire : les consommateurs à l'épreuve de la maladie de la « vache folle »,* Paris : Lavoisier, 2008, 258 pages et Noélie Vialles, « Inquiétudes alimentaires. De la vache folle au poulet grippé », *Cahiers d'anthropologie sociale,* vol. 8, n° 1, 2012, p. 47-55.

salmonelle à la fin des années 1980, à l'épidémie de listériose de 1992 ou à la « crise de la vache folle » dans les années 1990. Toutes posent la question du risque pour la sécurité des populations du développement des zoonoses en élevage. Aux côtés des impacts environnementaux et sanitaires liés à la consommation de viande, la question du bien-être des animaux d'élevage est également portée sur le devant de la scène par un certain nombre d'associations qui montrent et condamnent les conditions délétères de vie et d'abattage de ces derniers.

Ces controverses illustrent pour partie la moindre appétence des Français pour les produits carnés. En effet, bien que l'on consomme en France davantage de viande qu'il y a cinquante ans[1], depuis une vingtaine d'années la consommation de produits carnés et en particulier de viande rouge[2] connaît une baisse continue[3]. En 2016, un Français consomme en moyenne 135 grammes de produits carnés par jour contre 153 grammes en 2007, soit une baisse d'environ 12% en dix ans[4]. En 15 ans, la consommation journalière de viande rouge par habitant a quant à elle chuté de près de 30%[5]. Certains font même le choix de s'en détourner totalement. Ainsi, 5,2% de la population française adulte se déclare végétarienne, végétalienne ou végane[6].

À la lumière de ces controverses de nouveaux questionnements émergent : quels acteurs prennent publiquement la parole pour critiquer le fait de consommer de la viande ? Comment s'organisent et se mobilisent-ils ? Que réclament-ils ? Comment un fait social aussi ordinaire, banal et répandu au sein de la société que celui de consommer de la viande en vient à faire collectivement et publiquement débat, et à émerger comme *problème public* ? Dans quelle mesure en effet les controverses publiques au sujet de la consommation de viande trouvent-elles écho parmi les pouvoirs publics et se traduisent-elles dans l'action publique ?

---

[1] Avec des disparités cependant. Entre 1970 et 2010, la consommation par an et par habitant de volaille a doublé tandis que la consommation de viande de cheval a diminué d'environ 80% : voir Cécile Guillot, « Évolution de la consommation française de produits carnés : enjeux et menaces pour l'avenir », *Déméter*, 2012, p. 195-233.

[2] Ou viande dite de boucherie : bœuf, veau, agneau, mouton, porc frais, cheval.

[3] Pascale Hébel (CRÉDOC), *Évolution de la consommation de viande en France : les nouvelles données de l'enquête CCAF 2010*, février 2012 ; Gabriel Tavoularis et Éléna Sauvage (CRÉDOC), « Les nouvelles générations transforment la consommation de viande », *Consommation et modes de vie*, n° 300, septembre 2018 ; FranceAgriMer, « Consommation des produits carnés en 2019 », *Les données*, septembre 2020.

[4] Gabriel Tavoularis et Éléna Sauvage, *Ibid.*

[5] À partir des données fournies par Gabriel Tavoularis et Éléna Sauvage, *Ibid.* et Pascale Hébel, *Évolution de la consommation de viande en France : les nouvelles données de l'enquête CCAF 2010, op.cit.*

[6] Contre 5,6% de la population en Allemagne, 2,8% en Espagne et 8% au Royaume-Uni, selon une étude réalisée par le Crédoc, « Combien de végétariens en Europe ? Synthèse des résultats à partir de l'étude "Panorama de la consommation végétarienne en Europe" réalisée par le CREDOC pour FranceAgriMer et l'OCHA en 2018 », *Les études*, FranceAgriMer, octobre 2019.

Questionner la mise à l'agenda institutionnel de la consommation de viande

Mon intérêt pour la mise à l'agenda institutionnel de la consommation de viande découle assez logiquement du constat de sa mise en débat public mais plus encore de la mise en lumière d'un paradoxe. L'alimentation fait partie des préoccupations sociales et politiques quant au devenir des sociétés influencées par la modernisation des sciences et des techniques, l'épuisement des ressources naturelles et le réchauffement climatique, l'évolution des modes de vie et des pratiques de consommation, le développement des maladies chroniques, etc.[1]. Elle constitue, en ce sens, un objet d'intervention publique à part entière. En atteste notamment le renforcement des politiques de sécurité sanitaire des aliments à la fin des années 1990 à la suite de la crise de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB)[2] ou encore la mise en œuvre de politiques de prévention des maladies chroniques et de lutte contre l'obésité au début des années 2000. Ces dernières reposent notamment sur une incitation auprès de la population à transformer ses pratiques de consommation dans un sens plus favorable à la santé : en mangeant par exemple « cinq fruits et légumes par jour » ou en limitant sa consommation de produits « trop gras, trop salés, trop sucrés ». Au regard des remises en cause multiples dont la consommation de viande fait l'objet, en matière de santé publique notamment, le fait que les politiques nutritionnelles n'invitent pas à réduire ou limiter sa consommation de produits carnés interpelle.

Au-delà du sens commun « positiviste » (les politiques publiques répondraient nécessairement à la « demande sociale ») et du caractère normatif (laissant entendre ce que devraient être les politiques alimentaires) d'un tel constat, celui-ci doit être appréhendé davantage comme une nouvelle énigme qui conduit plus fondamentalement à s'intéresser aux mécanismes et logiques de prise en charge de l'alimentation carnée par les pouvoirs publics.

Qu'est ce qui se joue socialement et politiquement dans le fait d'arrêter de consommer de la viande ? Comment un fait social aussi ordinaire et répandu au sein de la société que celui de consommer de la viande en vient à faire collectivement problème ? Dans quelle mesure l'alimentation carnée est-elle prise en charge par les pouvoirs publics ? Ces trois questionnements de départ, qui jaillissent de mon expérience personnelle du végétarisme, de quelques investigations exploratoires et d'un certain nombre d'intuitions, participent à la

[1] Ève Fouilleux et Laura Michel (dirs), *Quand l'alimentation se fait politique(s),* Rennes : PUR, 2020, 350 pages.
[2] Thomas Alam, *Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique,* thèse de doctorat en Science politique, Université Lille 2, 2006, 684 pages.

construction de l'objet d'étude. Ils posent les premiers jalons de ce que la présente recherche se propose d'observer, à savoir la mise en politique de la consommation de viande.

La (non) consommation de viande comme fait social et politique : un état de la recherche en sciences humaines et sociales

En 2014, lorsque j'entre en doctorat, les travaux de politistes étudiant spécifiquement la consommation de viande ou son exclusion existent mais se révèlent peu nombreux, notamment en France. Cela peut s'expliquer par la politisation et la mise en débat récentes des enjeux liés à la consommation de viande au sein de l'hexagone, bien que le fait de manger les animaux soit questionné depuis l'Antiquité[1]. Face à une science politique peu prolifique sur le sujet de la (non) consommation de viande, j'ai alors fait le choix d'emprunter la voie d'autres champs disciplinaires des sciences humaines et sociales (SHS) parmi lesquels, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie mais aussi les lettres, la philosophie ou encore la psychologie sociale.

La revue de littérature qui suit ne saurait être exhaustive, pour des raisons pratiques mais également de compétences disciplinaires. Elle constitue *un* état de la recherche en SHS, qui a contribué, par la diversification et le croisement des sources, à la connaissance et à la compréhension des enjeux sociaux et politiques liés à la (non) consommation de viande, à la précision de l'objet de recherche mais aussi au recul réflexif nécessaire sur le sujet. À ce titre, je fais le choix de ne pas opter pour une présentation disciplinaire des travaux en question mais de m'arrêter sur les différentes lectures que j'en ai faites, à partir de leurs apports croisés et de leurs limites.

La dimension psychologique de la consommation de viande : entre adoration, dégoût et dissonance cognitive

Un premier ensemble de travaux s'intéresse à la consommation de la viande ou à son exclusion, envisageant principalement l'acte alimentaire du point de vue de la psychologie de l'individu. Dans une perspective de sociologie dite du mangeur, qui « propose d'explorer les liens entre la psychologie, la physiologie et la sociologie à l'œuvre dans l'alimentation »[2], ces travaux n'excluent pas totalement de l'analyse la dimension collective et culturelle de l'acte alimentaire mais s'attachent à en tirer des conclusions sur le rapport que les individus

[1] Renan Larue, *Le végétarisme et ses ennemis. Vingt-cinq siècles de débats*, Paris : PUF, 2015, 324 pages.
[2] Jean-Pierre Poulain, *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire*, *op.cit.*, p. 173.

entretiennent avec les aliments qu'ils *incorporent.* Dans son ouvrage de référence[1], Claude Fischler décrit trois invariants du comportement alimentaire des êtres humains. Le premier prend la forme d'une pensée classificatoire qui distingue entre le mangeable et l'immangeable. Le deuxième correspond au sentiment d'anxiété, propre au statut d'*homnivore*, que Jean-Pierre Poulain décrit comme résultant de la « contradiction entre l'obligation biologique de consommer une alimentation variée et la contrainte culturelle de ne pouvoir manger que des aliments connus, socialement identifiés et valorisés »[2]. Le troisième invariant a trait au principe d'*incorporation* qui décrit le fait que l'« on devient ce que l'on mange »[3]. Ce principe renvoie à « la croyance que lorsque l'on ingère un aliment, on en acquiert les caractéristiques, qu'elles soient positives ou négatives »[4].

La consommation de viande à laquelle les sociologues de l'alimentation, sans nécessairement y consacrer leurs recherches, se sont intéressés, illustre particulièrement bien la dimension cognitive, imaginaire et psychologique de l'alimentation. Si les Français « adorent la viande » (voir *supra*), c'est au sens étymologique du terme, c'est-à-dire qu'ils ne font pas qu'apprécier la consommer pour son goût ou sa texture, ils lui voueraient une sorte de culte[5]. Cette observation rejoint les conclusions des travaux de sociologie de l'alimentation et d'anthropologie qui montrent à quel point la viande serait, à travers le temps et les cultures, recherchée, « désirée »[6]. Pus que d'autres aliments, elle charrierait d'importantes représentations symboliques considérées comme positives et valorisantes, de vitalité et

---

[1] Claude Fischler, *L'Homnivore,* Paris : Odile Jacob, 2001 [1ère éd. 1990], 414 pages.
[2] Jean-Pierre Poulain, *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire*, *op.cit.,* p. 84.
[3] Voir les premiers travaux des psychiatre et psychologue Charles Nemeroff et Paul Rozin, « You are what you eat : Applying the demand-free "impressions" technique to an unacknowledge belief », *Ethos, The Journal of Psychological Anthropology*, 17, 1989, p. 50-69. Voir également Claude Fischler, *L'Homnivore*, *op.cit.* ; Christine Durif-Bruckert, « "On devient ce que l'on mange" : les enjeux identitaires de l'incorporation », *Revue française d'éthique appliquée,* n°4, 2017/2, p. 25-36. Dans une visée plus normative, en faveur notamment de la végétalisation de l'alimentation, voir l'essai de la primatologue Jane Goodall, *Nous sommes ce que nous mangeons*, Paris : Actes Sud, 2012, 384 pages.
[4] Christèle Fraïssé et Isobel Stewart, « Articulation entre deux formes de croyances : principe d'incorporation et stéréotypes de sexe », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol. 77, n°1, 2008, p. 15.
[5] Christophe Terrien, *La consommation de viande et ses substituts. Enjeux, acceptabilité et évolution, op.cit.,* p. 9.
[6] Claude Fischler, *L'Homnivore, op.cit.,* p. 119.

d'énergie[1], de virilité[2] mais aussi de richesse et de partage[3]. Dans *L'Homnivore*, Claude Fischler consacre un chapitre entier à la consommation de la chair animale, à propos de laquelle il observe autant de fascination que de rejet. La viande occuperait ainsi une place à part, centrale dans l'alimentation[4], tout en étant l'objet de nombreux interdits, notamment religieux[5], et de dégoûts, faisant d'elle « l'aliment le plus porteur d'ambivalence »[6]. Le dégoût dans la consommation de viande tel qu'observé par Claude Fischler serait lié au *principe d'incorporation*, l'un des trois invariants du comportement alimentaire que décrit l'auteur (voir *supra*). La viande serait ainsi trop similaire au soi, à notre corporéité. En d'autres termes, manger l'animal consisterait symboliquement à se manger soi-même. Ce qui explique, selon certains auteurs, le déclenchement chez le mangeur de mécanismes psychosociaux permettant d'invisibiliser la continuité entre l'homme et l'animal ingéré, *incorporé*.

Il est ici fait référence aux travaux nord-américains de psychologie sociale de Melanie Joy[7] et de Martin Gibert[8] qui s'attachent à illustrer les mécanismes de dissonance cognitive[9] dans l'acte de consommation carné. L'idée que développent les deux auteurs est que pour pouvoir se nourrir d'êtres vivants doués de sensibilité dans lesquels le mangeur se reconnaîtrait et pour lesquels il éprouverait de l'affection – ce que la psychologie sociale qualifie désormais

---

[1] Jean-Pierre Poulain précise à partir des travaux de Maurice Halbwachs sur les ouvriers et d'une réflexion sur les besoins alimentaires dits primaires, que les représentations sociales dans la culture française posent notamment la viande comme un aliment apportant de l'énergie : Jean-Pierre Poulain, *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire*, *op.cit.,* p. 160. Voir aussi Colette Méchin, « La symbolique de la viande », *in* Monique Paillat (dir), *Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation*, Paris : Autrement, Coll. Mutations/Mangeurs, n°172, 1997, p. 121-134.

[2] Claude Fischler, *L'Homnivore, op.cit.* ; Christèle Fraïssé et Isobel Stewart, « Articulation entre deux formes de croyances : principe d'incorporation et stéréotypes de sexe », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol. 77, n°1, 2008, p. 15-28 ; Nicoletta Diasio et Vulca Fidolini, « Garder le cap. Corps, masculinité et pratiques alimentaires à "l'âge critique" », *Ethnologie française,* vol. 49, n°4, 2019, p. 751-767.

[3] Claude Fischler, *Ibid.*

[4] Pour Claude Fischler, lorsque le terme de viande revêt son sens actuel au début du XVIIe siècle, « la chair se [voit] ainsi en somme reconnaître un statut d'aliment absolu » : Claude Fischler, *Ibid.,* p. 121.

[5] Voir entre autres : Naomi Ishige, « Bouddhisme, shintoïsme, et consommation de viande animale au japon », *in* Jean-Pierre Poulain (dir), *L'homme, le mangeur et l'animal. Qui nourrit l'autre ?,* Paris : Les cahiers de l'Ocha, n°12, 2007, p. 80-92 ; Sophie Nizard, « "Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère" », *in* Jean-Pierre Poulain (dir), *Ibid.,* p. 112-120 ; Anne-Marie Brisebarre, « La redistribution de la viande sacrificielle en Islam », *Sens-Dessous*, vol. 12, n° 2, 2013, p. 19-30.

[6] Claude Fischler, *L'Homnivore, op.cit*., p. 123.

[7] Melanie Joy, *Introduction au carnisme. Pourquoi aimer les chiens, manger les cochons et se vêtir de vaches*, Lausanne : L'Âge d'Homme, 2016 [éd. originale 2009], 201 pages.

[8] Martin Gibert, *Voir son steak comme un animal mort,* Montréal : Lux, 2015, 256 pages.

[9] « Il y a dissonance cognitive lorsque des cognitions, c'est-à-dire toutes sortes de croyances, explicites ou implicites, vraies ou fausses, sont incompatibles entre elles ou incompatibles avec un comportement […] Nous tolérons mal la dissonance : les gens cherchent donc à l'atténuer et à rétablir une cohérence (une "consonance") entre leurs cognitions et leurs comportements. On peut atténuer (ou annuler) une dissonance de trois manières : 1) changer son comportement ; 2) changer l'importance d'une cognition conflictuelle ; ou 3) ajouter de nouvelles cognitions "conciliantes" » : Martin Gibert, *Ibid.*, p. 111-112.

sous le nom de « paradoxe de la viande »[1] –, celui-ci met en place des mécanismes plus ou moins conscients de déculpabilisation : on attribue moins de capacités cognitives aux animaux que l'on mange qu'aux autres animaux sauvages et de compagnie ; on envisage la mort des animaux que nous mangeons comme un sacrifice et nous leur en sommes reconnaissants ; on réifie l'animal à tel point que plus rien de vivant et de biologiquement semblable à l'être humain puisse s'y retrouver[2].

Ces mécanismes de distanciation avec l'animal mis à mort puis *incorporé* ne sont pas inédits dans l'histoire humaine. Les socio-anthropologues et historiens soulignent leur permanence à travers le temps et les cultures. La question de la consommation de viande se pose alors à partir des « différentes formes de légitimation de la mort alimentaire des animaux dans les différents types de culture » animistes, totémistes, analogistes et naturalistes dressés par Philippe Descola[3]. Toutes entretiendraient des rapports différenciés avec les animaux et la légitimation de la mise à mort s'opèrerait sur la base de différents critères. Jean-Pierre Poulain écrit que « dans la plupart des cas, le meurtre alimentaire est encadré d'un ensemble de rituels de protection ou de dispositifs sociaux dont la fonction est de légitimer la mise à mort de l'animal »[4] : interdits alimentaires, rituels, prières, excuses adressées à l'animal sacrifié, etc. « L'intérêt de ces rituels est d'opérer une réassurance du mangeur en rendant la mort des animaux moralement acceptable »[5]. Dans les sociétés occidentales contemporaines, le « paradoxe de la viande » s'objectiverait dans le développement concomitant de l'industrialisation des processus de production carnée, qui chosifient et invisibilisent l'animal, et d'une individualisation croissante de celui-ci, que l'éthologie, la biologie et les sciences

[1] « Beaucoup d'individus aiment manger de la viande, mais très peu aiment blesser ou tuer d'autres créatures sentientes. Ces croyances contradictoires génèrent un "paradoxe de la viande" ; les individus ayant une désutilité à blesser des animaux et en même temps une utilité à manger de la viande » : Steve Loughnan *et al.*, « The role of meat consumption in the denial of moral status and mind to meat animals », *Appetite,* 55 (1), 2010, p. 156, cité par Romain Espinosa, « L'éléphant dans la pièce. Pour une approche économique de l'alimentation végétale et de la condition animale », *Revue d'économie politique,* vol. 129, n° 3, 2019, p. 303.

[2] Ce sont deux rapports à l'animal alimentaire conceptualisés par l'anthropologue Noélie Vialles sous les termes de zoophagie et de sarcophagie. L'autrice distingue deux logiques à l'égard de la nourriture carnée : « une logique de "zoophages", qui aiment à reconnaître le vivant dans ce qu'ils consomment, et qui en conséquence prisent particulièrement les abats, notamment ceux où est censée se concentrer telle ou telle vertu du vivant (le foie au premier rang, mais aussi la cervelle, les ris, la moelle, les testicules) ; et une logique que, pour l'homogénéité étymologique, il faudrait appeler de "sarcophages", qui ne consentent à consommer qu'une substance abstraite, où rien ne soit identifiable de l'animal et qui donc se détournent avec dégoût des abats, où se reconnaît trop bien l'origine de la nourriture » : Noélie Vialles, « Conclusion », *in* Noélie Vialles, *Le sang et la chair : Les abattoirs du pays de l'Adour*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1987, p. 137-147. Web. <http://books.openedition.org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/editionsmsh/3032>.

[3] Jean-Pierre Poulain, « L'homme, le mangeur, l'animal : la relation homme-animal à travers les modèles alimentaires », *Sciences des aliments,* 27, 2007, p. 7.

[4] Jean-Pierre Poulain, *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espaces social alimentaire*, *op.cit.,* p. 86.

[5] Jean-Pierre Poulain, *Ibid.,* p. 88.

cognitives reconnaissent de plus en plus comme aussi intelligent et sensible que les êtres humains[1].

Ainsi, « on conçoit que le mangeur moderne soit parfois quelque peu désorienté et s'interroge de plus en plus sur la signification et la légitimité de la consommation de la viande »[2], jusqu'à l'exclure de son alimentation. L'anthropologue suisse Laurence Ossipow s'est ainsi intéressée, dans la lignée des travaux des sociologues sur l'*incorporation*, aux motifs et croyances qui conditionnent et entourent la pratique individuelle du végétarisme. Elle écrit par exemple que pour les végétariens, « un steak – l'aliment repoussoir par excellence – proposé à l'étal d'une boucherie ou disposé sur une assiette prêt à être consommé, c'est d'abord une substance morte puisque ayant nécessité un abattage. La couleur de la chair et son jus rappellent par ailleurs le sang qui a coulé, l'acte "meurtrier". Ingérer un aliment carné revient à introduire la mort en soi, à affaiblir son propre corps, à devoir se représenter sa propre mort » [3].

Ces travaux de sociologie, de psychologie sociale et d'anthropologie sont intéressants en ce qu'ils permettent de saisir ce qui se joue d'immatériel dans le fait de consommer de la viande, rappelant que se nourrir n'est pas seulement un acte biologique et que la consommation de viande en particulier charrie de nombreuses croyances et représentations.

La question des relations anthropozoologiques et du statut moral des animaux : une approche éthique de la consommation de viande

Aux côtés de ces travaux très centrés sur l'individu et sa psychologie, des écrits proposent une lecture éthique de la consommation de viande, qui prolonge la réflexion sur le « paradoxe de la viande » et les croyances qui entourent la consommation carnée, en s'intéressant aux valeurs, aux conceptions morales et aux devoirs des mangeurs à l'égard des animaux. Il est ici fait référence aux écrits de philosophie morale qui se donnent pour tâche de répondre à la question de savoir s'il est juste et fondé de tuer les animaux pour s'en nourrir. Ces écrits, qui entrent dans le champ des *éthiques animales*, s'interrogent sur le statut moral conféré aux animaux, dans les sociétés occidentales principalement, et les rapports anthropozoologiques et obligations à l'égard des animaux qui en découlent. Un certain nombre

[1] Voir par exemple : Emmanuelle Pouydebat, *L'intelligence animale. Cervelle d'oiseaux et mémoire d'éléphants*, Paris : Odile Jacob, 2017, 224 pages et Frans De Waal, *Sommes-nous trop « bêtes » pour comprendre l'intelligence des animaux ?,* Paris : Actes Sud, 2018, 410 pages.
[2] Claude Fischler, *L'Homnivore, op.cit*., p. 134.
[3] Laurence Ossipow, « Aliments morts, aliments vivants », *in* Claude Fischler (dir), *Manger magique. Aliments sorciers, croyances comestibles,* Paris : Autrement, n°149, 1994, p. 129.

de philosophes soutiennent que l'alimentation carnée est immorale, dans la mesure où il est injuste d'exploiter à notre convenance des êtres vivants, comme nous, doués de sensibilité[1]. D'autres, sans ôter aux animaux leur intelligence, leurs capacités cognitives et leur sensibilité se montrent moins catégoriques quant au refus absolu de consommer des produits d'origine animale, ce qui n'enlèverait rien cependant à l'obligation de procurer soin et protection aux animaux d'élevage[2]. Nous ne développerons pas ici la très grande variété des positions éthiques vis-à-vis des animaux et leurs implications matérielles, en matière d'alimentation notamment, qui ont été détaillées par ailleurs[3]. Il semble néanmoins important de préciser que ces différentes et abondantes approches philosophiques attestent de l'importante dimension morale attachée à la consommation de viande. Elles sont utiles en ce qu'elles éclairent – et parfois « arment » – les débats qui caractérisent, nous le verrons, la mise en problème de l'alimentation carnée dans la France contemporaine ; des débats auxquels prennent d'ailleurs part un certain nombre de philosophes dont les écrits et leurs prolongements médiatiques prennent la forme de plaidoyers, tantôt en faveur de l'exclusion de la viande de nos assiettes, tantôt en faveur du maintien de nos habitudes alimentaires carnées.

Le végétarisme et le carnisme comme idéologies

Aux côtés des lectures psychologisantes et normatives de la consommation carnée, un certain nombre de recherches en littérature, en histoire, en sociologie et en science politique prennent également pour objet les croyances, idées et doctrines qui sous-tendent la consommation de viande mais en proposent une lecture à la fois plus descriptive et analytique, moins centrée sur l'individu. La plupart de ces recherches étudie, au sein de différents groupes sociaux et à différentes époques, les fondements idéologiques de l'abstinence de viande. Renan Larue s'est ainsi intéressé aux remises en cause de la consommation de viande chez les penseurs de l'Antiquité et les philosophes des Lumières. Tout en s'attachant aux configurations politiques et aux contextes particuliers dans lesquels Pythagore, Théophraste, Porphyre durant l'Antiquité,

---

[1] Parmi les premiers écrits anglo-saxons soutenant cette idée, voir : Peter Singer, *La Libération animale,* Paris : Payot, 2012 [éd. originale 1975 ; 1ère éd. française 1993], 477 pages ; Tom Regan, *Les Droits des animaux*, Paris : Hermann, 2013 [éd. originale 1983], 750 pages. En France, voir entre autres : Florence Burgat, *L'animal dans les pratiques de consommation*, Paris : PUF, 1995, 128 pages et *L'humanité carnivore,* Paris : Seuil, 2017, 480 pages ; Corine Pelluchon, *Les nourritures. Philosophie du corps politique,* Paris : Seuil, 2015, 385 pages.

[2] Voir par exemple : Élisabeth de Fontenay, *Le silence des bêtes. La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris : Fayard, 1998, 784 pages ; Catherine Larrère et Raphaël Larrère, « Chapitre V. Éthique environnementale et éthique animale », *in* Georges Chapouthier *et al.* (dirs)*, La question animale : Entre science, littérature et philosophie*, Rennes : PUR, 2011, p. 93-106 ; Francis Wolff, *Trois utopies contemporaines,* Paris : Fayard, 2017, 179 pages.

[3] Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *L'éthique animale*, Paris : PUF, 2011, 128 pages ; Gérald Hess, *Éthiques de la nature*, Paris : PUF, 2013, 424 pages.

ou encore Rousseau et Voltaire au XIXe siècle, formulent leurs critiques à l'égard de la consommation de viande, l'auteur souligne que tous s'interrogent sur la subjectivité et le statut des animaux, et considèrent le végétarisme comme une façon de s'opposer moralement aux religions, au pouvoir politique et à l'organisation sociale sur lesquels elles reposent[1]. Arnaud Baubérot a montré de son côté qu'au tournant du XXe siècle, chez les adeptes du naturisme, organisés en associations et/ou autour de revues, la promotion du végétarisme s'appuie sur des théories et objectifs principalement hygiénistes[2]. Dans leurs travaux respectifs, Fabien Carrié et Marianne Celka étudient quant à eux les fondements animalistes du végétarisme, le premier dans une perspective sociohistorique qui s'attache à retracer, à compter du XVIIIe siècle, le développement et la circulation de part et d'autre de la Manche, des idées constitutives du « porte-parolat des bêtes »[3] ; la seconde, à partir d'une approche plus socio-anthropologique qui s'intéresse aux référents culturels, aux croyances et aux représentations au fondement de l'animalisme contemporain[4].

À rebours de l'intérêt des SHS françaises pour l'idéologie végétarienne et/ou animaliste, l'américaine Melanie Joy, chercheuse en psychologie sociale, développe quant à elle la thèse selon laquelle la consommation paradoxale de la viande (voir *supra*) serait en fait conditionnée par ce qu'elle appelle le « carnisme », à savoir un système de croyances structuré qui conduit à trouver « normal, naturel et nécessaire »[5] le fait de tuer les animaux pour s'en nourrir. D'après l'autrice, l'idéologie carniste est d'autant plus efficace qu'elle est rendue invisible par ceux qu'elle appelle les « fabricants de mythes » : les professionnels des productions carnées, les institutions de santé et d'éducation, le système législatif mais aussi les médias, dont elle décrit, à travers quelques exemples, la contribution plus ou moins consciente à la diffusion de l'idéologie carniste.

Tous ces travaux sont intéressants en ce qu'ils renseignent sur la fabrique et les moyens de diffusion des systèmes de croyances au fondement du végétarisme, ou *a contrario* du

---

[1] Renan Larue, *Le végétarisme et ses ennemis. Vingt-cinq siècles de débat*, *op.cit.*

[2] Arnaud, Baubérot, « Chapitre VI. Le "végétaro-naturisme" de la Belle Époque », *in* Arnaud Baubérot, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature,* Rennes : PUR, 2004, p. 137-157. Web. <http://books.openedition.org/pur/22882>.

[3] Fabien Carrié, *Parler et agir au nom des bêtes : production, diffusion et réception de la nébuleuse idéologique « animaliste » (France et Grande-Bretagne, 1760-2010), op.cit.*

[4] Marianne Celka, *L'Animalisme : enquête sociologique sur une idéologie et une pratique contemporaines des relations homme/animal,* thèse de doctorat en Sociologie, Université Montpellier III, Université Du Minho - Braga, 2012, 478 pages et l'ouvrage en partie tiré de sa thèse : *Vegan Order. Des éco-warriors au business de la radicalité*, Paris : Arkhê, 2018, 224 pages.

[5] Melanie Joy, *Introduction au carnisme. Pourquoi aimer les chiens, manger les cochons et se vêtir de vaches*, *op.cit.,* p. 114.

carnisme. Leur dimension plus scientifique et empiriquement fondée, en comparaison aux essais philosophiques portant sur la question animale et les rapports anthropozoologiques[1], se traduit dans le travail archivistique, la profondeur historique, la dimension comparative et dans certains cas le recours à l'observation directe. Elle permet de donner corps aux idées et convainc en ce sens davantage. Les travaux de Melanie Joy constituent une source d'inspiration et un point d'appui particulièrement intéressants pour la présente recherche. Ils soulèvent en effet des hypothèses et ouvrent des pistes de recherche stimulantes qui orientent le regard vers les pratiques et normes sociales dominantes, invitent à penser les croyances de façon systémique et rappellent que celles-ci s'incarnent dans des institutions qui les légitiment et s'en font le relai. Cependant, l'absence de circonscription de l'objet et de systématisation dans l'administration de la preuve affaiblissent la portée de la démonstration.

Il reste, en outre, s'agissant de cet ensemble de travaux, que la focale qui porte, soit sur le végétarisme soit sur le carnisme, ne permet pas toujours d'observer la façon dont s'articulent et se confrontent ces deux systèmes de croyance.

La consommation de viande au centre de l'organisation des sociétés

Un quatrième ensemble de travaux, à la dimension plus culturaliste, s'attache à renseigner et expliquer les déterminants et implications de la consommation de viande dans le développement et l'organisation des sociétés. Anthropologues, ethnologues, sociologues et historiens de l'alimentation, bien qu'empruntant des méthodologies d'enquête et d'analyse variées (perspectives diachroniques, archéologiques, ethnographiques…), rendent ainsi compte des caractéristiques, enjeux, singularités, ressemblances et permanences de la consommation de la viande à travers le temps et les cultures.

Ces recherches, pour un grand nombre, ne portent pas initialement et spécifiquement sur la viande. Le fait alimentaire y est plus largement appréhendé comme une grille de lecture des identités culturelles et de l'organisation des sociétés. On peut, à ce titre, citer les travaux pionniers des ethno-anthropologues, en particulier ceux de Claude Lévi-Strauss cherchant à objectiver les structures inconscientes du fait culinaire[2]. Les travaux ethnographiques réalisés, entre autres nombreux exemples, par Pierre Robbe au sujet des Inuits d'Ammassalik[3] et Serge

[1] Il faut cependant noter la dimension critique assumée des travaux de Renan Larue et Melanie Joy et dans une certaine mesure de Marianne Celka.
[2] Notamment : Claude Lévi-Strauss, *Mythologiques. Le cru et le cuit*, Paris : Plon, 1964, 402 pages ; *Du miel aux cendres*, Paris : Plon, 1966, 452 pages ; *L'origine des manières de tables*, Paris : Plon, 1968, 478 pages.
[3] Pierre Robbe, *Les Inuit d'Ammassalik, chasseurs de l'Arctique,* Paris : Éditions du Muséum, 1994, 389 pages.

Bahuchet sur les Pygmées Aka d'Afrique centrale[1], montrent que chez les ethnies de chasseurs-collecteurs, le partage de la viande respecte un certain nombre de règles relatives à la propriété de l'animal abattu, aux liens de parenté et à l'organisation sociale de la communauté.

Ces ethno-anthropologues, dans leur description des sociétés dites primitives (puis premières), ont inspiré à leur suite les historiens et sociologues intéressés par le fait alimentaire[2]. Parmi les travaux en histoire, l'ouvrage codirigé par Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari dans les années 1990[3] fait office de référence mais l'on peut aussi citer les travaux plus récents de Philippe Meyzie[4]. Leur ambition commune est, à rebours de l'histoire « légendaire »[5] et « pittoresque »[6] des aliments et de la gastronomie, faite de grands hommes et de récits d'inventions, de documenter la « culture alimentaire européenne »[7] par l'analyse des pratiques quotidiennes, des représentations et des techniques (acquisition des ressources, transformation, cuisine…) à travers le temps[8].

Dans l'ouvrage de Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari, l'on suit au fil des 47 chapitres, la place qu'occupe la viande dans les structures alimentaires et les sociétés, de la préhistoire à l'époque contemporaine. Catherine Perlès s'intéresse ainsi à travers l'étude archéologique de l'acquisition de la viande *via* le développement de la chasse puis de l'élevage, au rôle de la consommation carnée dans l'organisation socio-économique des groupes préhistoriques[9]. Elle voit notamment dans la chasse au cerf et la consommation de sa viande au Néolithique – période durant laquelle la chasse décline au profit de l'élevage –, l'expression de « choix culturels », d'une « idéologie du monde sauvage » mais aussi de rapports de pouvoir[10].

---

[1] Serge Bahuchet, *Les Pygmées Aka et la forêt centrafricaine,* Paris : Selaf, 1985, 638 pages.

[2] Cette perspective culturaliste empruntée par les études historiques et sociologiques sur l'alimentation trouve son origine dans l'ethnologie et l'anthropologie desquelles elles s'inspirent à compter des années 1970-1980 et à partir desquelles elles se structurent voire, dans le cas des études historiques, trouvent à se légitimer. Sur la structuration de l'histoire de l'alimentation, voir les propos introductifs de Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari (dirs), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, 1996, p. 7-15 et le premier chapitre de Philippe Meyzie, *L'alimentation en Europe à l'époque moderne*, Paris : Armand Colin, 2010, p. 7-27. Concernant le développement des sociologies de l'alimentation, se référer à la deuxième partie de l'ouvrage de Jean-Pierre Poulain, *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire, op.cit.*

[3] Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari (dirs), *Ibid.*

[4] Philippe Meyzie, *L'alimentation en Europe à l'époque moderne, op.cit.*

[5] Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari (dirs), *Histoire de l'alimentation*, *op.cit*., p. 14.

[6] Philippe Meyzie, *L'alimentation en Europe à l'époque moderne, op.cit*., p. 7.

[7] Philippe Meyzie, *Ibid.,* p. 4.

[8] L'ouvrage codirigé par Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari étend l'analyse de la préhistoire au XXe siècle tandis que les travaux de Philippe Meyzie portent sur l'époque moderne, du XVIe au début du XIXe siècle.

[9] Plus largement, la consommation de viande est présentée comme un facteur essentiel pour ne pas dire déclencheur du processus d'hominisation, et la chasse au fondement de la civilisation. Voir par exemple à ce sujet l'ouvrage de Marylène Patou-Mathis, *Mangeurs de viande. De la préhistoire à nos jours*, Paris : Éditions Perrin, 2009, 420 pages.

[10] Catherine Perlès, « Les stratégies alimentaires dans les temps préhistoriques » *in* Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari (dirs), *Histoire de l'alimentation*, *op.cit*., p. 29-46.

Dans la lignée des travaux de Catherine Perlès, le politologue et polémiste Paul Ariès souligne que le retour de la chasse à la fin du Néolithique est « signe de puissance » et « témoigne de l'existence des inégalités sociales »[1]. Elle devient en effet « l'emblème » d'une aristocratie naissante qui s'approprie progressivement les armes, le grand gibier et le pouvoir attenant ; « l'alimentation carnée [prenant alors] pour longtemps, sa dimension de force »[2]. Dans un autre recueil de travaux portant spécifiquement sur la fabrique et les représentations de la viande à travers le temps, Catherine Chadefaud étudie la place qu'occupe la viande dans l'alimentation à l'époque de l'Égypte des pharaons. Elle montre que sa consommation, comme l'appropriation de nombreux autres biens[3], est majoritairement réservée aux classes sociales supérieures qui en contrôlent l'accès[4]. Cristiano Grottanelli s'attache quant à lui à décrire les rites qui accompagnent la consommation de viande durant l'Antiquité. Dans la Grèce antique, l'auteur note que « bien qu'elle occupe une place marginale dans l'alimentation et dans l'économie du monde méditerranéen antique, la viande revêt une importance idéologique et symbolique capitale. Il s'agit en effet d'une nourriture d'exception qui nécessite la mise à mort d'un animal. Réservée aux grandes occasions, aux fêtes qui servent à resserrer les liens sociaux et à mettre en contact le monde humain et les dieux, la viande s'inscrit dans les moments fondamentaux de l'existence sociale »[5]. Lors des banquets rituels grecs, chacun reçoit sa part de viande sacrifiée en fonction de son statut dans la cité. La refuser c'est rejeter l'ordre social de la cité grecque[6]. Il en va ainsi des pythagoriciens qui se définissent à travers le refus de la consommation de viande et s'opposent ainsi « à la vision du monde commune, en particulier à l'ordre politique et cosmique accepté par la majorité de la communauté citadine »[7]. L'idée de refus de la consommation de viande synonyme de rejet politique et idéologique de l'ordre social en place et de retrait/exclusion matériels de la vie sociale est une constante qui s'observe à travers le temps. On la retrouve par exemple dans la pratique communautaire du végétarisme chez les

---

[1] Paul Ariès, *Une histoire politique de l'alimentation. Du paléolithique à nos jours*, Paris : Max Milo Éditions, 2016, p. 47.
[2] Paul Ariès, *Ibid.,* p. 50.
[3] Voir Paul Ariès*, Ibid.,* p. 69-81 pour un éclairage du dirigisme étatique des pharaons.
[4] Catherine Chadefaud, « La viande dans l'alimentation des Égyptiens de l'Antiquité pharaonique : boucherie, alimentation quotidienne et offrandes religieuses », *in* Marie-Pierre Horard et Bruno Laurioux (dirs), *Pour une histoire de la viande. Fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours,* Rennes : PUR, 2017, p. 23-38.
[5] Cristiano Grottanelli, « La viande et ses rites », *in* Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari (dirs), *Histoire de l'alimentation*, *op.cit*., p. 118.
[6] Cristiano Grottanelli, *Ibid.,* p. 145.
[7] Cristiano Grottanelli, *Ibid.,* p. 124. Dans sa thèse, Alexandra Kovacs soutient au contraire que l'abstinence n'exclut pas totalement ceux qui la pratique de la vie de la cité : Alexandra Kovacs, *Le végétarisme dans l'antiquité grecque : norme ou marginalité ?,* thèse de doctorat en Histoire, Université Bourgogne Franche-Comté, 2017, 311 pages.

naturistes à la fin du XIXe siècle[1], mais aussi dans celle de l'antispécisme contemporain tel qu'il se développe notamment en France, à compter des années 1980, dans la mouvance anarchiste des milieux alternatifs punks[2].

Les recherches en SHS au sujet de l'alimentation à travers le temps et l'espace montrent que la viande est un marqueur social, identitaire et culturel important, y compris dans les régions où la consommation de viande ne constitue pas la norme[3]. Pour le sociologue Claude Fischler, « certains aliments, dans toutes les cultures, ont une importance particulière »[4] et « c'est sans aucun doute le cas de la viande »[5]. Selon lui, « notre relation à la chair animale comporte à la fois une dimension fondamentalement psychologique (voir *supra*) mais aussi fondamentalement sociale. Elle met en jeu tous les ressorts de la sensibilité individuelle et, en même temps, dans toutes les sociétés, elle se situe au cœur même du lien social »[6]. La consommation de la viande, par le partage et la commensalité qu'elle suppose, à la différence d'autres aliments, serait donc au fondement de la vie sociale[7] et de l'organisation des sociétés[8] : « le partage, qu'il s'agisse de viande chassée ou immolée, symbolise et garantit l'ordre social »[9].

La lecture socioculturelle de la consommation carnée que propose cet ensemble de recherches permet tout d'abord de décentrer le regard et de ne pas céder à la tentation de la courte vue[10]. On constate ainsi que la consommation de viande *via* l'enjeu de sa fabrique, de son accaparement et de ses usages, façonne les groupes sociaux et les sociétés à travers le temps et l'espace : la « valorisation » de la viande, « dans de nombreuses cultures et de nombreuses époques est une constante »[11]. Contrairement aux lectures psychologiques, normatives et en partie idéologiques décrites plus haut, ces travaux ont l'avantage de réencastrer la consommation de viande dans les structures sociales. Cependant, leur approche principalement

---

[1] Arnaud, Baubérot, « Chapitre VI. Le "végétaro-naturisme" de la Belle Époque », *op.cit.*
[2] Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français*, Paris : Éditions du CTHS, 2013, 224 pages.
[3] Voir par exemple les travaux de Michaël Bruckert sur l'évolution des pratiques alimentaires en Inde (Michaël Bruckert, « La "transition alimentaire" de l'Inde : une hypothèse erronée ? Le changement alimentaire au prisme de la consommation de viande », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 268, 2014, p. 373-394), leurs usages et ressorts politiques : Michaël Bruckert, « Vache, viande et nationalisme dans l'Inde contemporaine. Un contrôle politique par l'alimentation ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 274, 2016, p. 315-336.
[4] Claude Fischler, *L'Homnivore, op.cit.,* p. 117.
[5] Claude Fischler, *Ibid.,* p. 118.
[6] Claude Fischler, *Ibid.,* p. 118.
[7] Claude Fischler, *Ibid.,* p. 139.
[8] Claude Fischler, *Ibid.,* p. 144.
[9] Claude Fischler, *Ibid.,* p. 145.
[10] Marie-Pierre Horard et Bruno Laurioux (dirs), *Pour une histoire de la viande. Fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours, op.cit.*
[11] Claude Fischler, *L'Homnivore, op.cit.,* p. 121.

fonctionnaliste et « civilisationnelle », autrement dit culturaliste, tend à figer l'analyse en alimentant l'idée selon laquelle la consommation de viande serait naturelle et essentielle à l'organisation des sociétés, rendant ainsi difficile le fait de penser ses remises en cause, ce qui nous intéresse précisément dans le cadre de cette thèse.

Le refus de la consommation de viande appréhendé sous le prisme de l'engagement politique

Un dernier ensemble de recherches en sociologie et en science politique abordent le fait alimentaire dans sa dimension plus politique, à travers la question de l'engagement et du militantisme. C'est alors moins le fait de se nourrir de viande qui est mis à l'étude – consommer de la viande n'étant pas envisagé comme une pratique politique – que l'abstinence, appréhendée non plus comme disposition psychologique, action morale, idéologie ou forme d'organisation sociale mais comme engagement individuel et politique. Ainsi, les travaux d'Alan Beardsworth et Teresa Keil[1], d'Elizabeth Cherry[2] et dans une certaine mesure ceux de Laurence Ossipow[3] prennent pour objet le végétarisme en le réintégrant dans l'univers social des individus dont ils étudient la carrière végétarienne à l'aune des déterminants de l'engagement et ses impacts sur les différentes sphères de vie[4]. La pratique du végétarisme commence également à être étudiée en sociologie et sociologie économique sous l'angle de la consommation engagée[5], dont elle serait une illustration en faveur de la protection de l'environnement et des animaux[6]. Aux côtés des travaux appréhendant le végétarisme engagé comme pratique individuelle, d'autres l'étudient sous l'angle de l'action collective, en s'intéressant à la façon dont les organisations de mouvement social tentent de réformer les pratiques alimentaires carnées[7], en collaborant par

---

[1] Alan Beardsworth et Teresa Keil, « The vegetarian option : varieties, conversions, motives and careers », *The Sociological Review,* 40 (2), 1992, p. 253-293.

[2] Elizabeth Cherry, « Veganism as a Cultural Movement. A Relational Approach », *Social Movement Studies*, 5 (2), 2006, p. 155-170.

[3] Laurence Ossipow, *La cuisine du corps et de l'âme. Approche ethnologique du végétarisme, du crudivorisme et de la macrobiotique en Suisse,* Neuchâtel : Éditions de l'institut d'Ethnologie, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997, 341 pages.

[4] Voir également : Victor Loth, *La norme, le genre et l'entrecôte. Jeunes végétarien.ne.s, construction d'une déviance par les omnivores et les végétarien.ne.s dans les espaces familiaux, amicaux et professionnels, op.cit.*

[5] Sur les différentes lectures, acceptions et évolutions de la consommation engagée en tant qu'objet d'étude, voir : Philip Balsiger, « Chapitre 7. La consommation engagée », *in* Olivier Fillieule (dir), *Sociologie plurielle des comportements politiques,* Paris : Presses de Sciences Po, 2017, p. 193-214. Voir également : Sophie Dubuisson-Quellier, *La consommation engagée*, Paris : Presses de Sciences Po, 2018 [1ère éd. 2009], 154 pages.

[6] Sophie Dubuisson-Quellier, « Chapitre 2. Consommation et respect de l'environnement », *in* Sophie Dubuisson-Quellier, *La consommation engagée*, *Ibid.,* p. 31-50.

[7] Philippe Cardon, Thomas Depecker, et Marie Plessz, « Chapitre 4. Les mouvements de réforme de la consommation alimentaire », *in* Philippe Cardon, Thomas Depecker, et Marie Plessz, *Sociologie de l'alimentation,* Paris : Armand Colin, 2019, p. 97-127.

exemple avec les acteurs de l'agro-alimentaire[1]. Les travaux de Christophe Traïni et Florence Faucher ont quant à eux montré que la pratique du végétarisme constitue un déterminant majeur de l'entrée et du maintien de l'engagement chez les militants animalistes[2] et un marqueur de distinction identitaire important chez les militants écologistes[3].

Les travaux, somme toute assez rares, portant spécifiquement sur le végétarisme en tant que pratique politique intègrent donc un ensemble plus large de recherches qui visent à comprendre les facteurs et ressorts de l'engagement, à documenter et caractériser les pratiques militantes de causes singulières ou plus largement le développement des pratiques dites de consommation engagée. À travers elles, le refus de consommer la chair et les produits des animaux apparaît encore plus clairement, en comparaison aux travaux précédemment cités, dans sa dimension sociale et politique mais reste globalement attaché à l'étude des trajectoires individuelles d'engagement et du militantisme. À ce titre, les remises en cause contemporaines de la consommation de viande sont d'ailleurs le plus souvent décrites sous le prisme des mobilisations sociales en faveur de la cause animale[4], laissant dans l'ombre tout un pan de critiques et controverses notamment portées par les associations de protection de l'environnement. Il ne s'agit pas ici de dire qu'aucune enquête portant sur les mouvements sociaux de protection de la nature ne s'est intéressée à la question de la transformation des pratiques alimentaires, en particulier *via* le végétarisme (voir *supra*), mais que celle-ci apparaît le plus souvent comme un élément secondaire visant à éclairer des répertoires d'action plus larges[5] ou illustrer certains combats spécifiques portés par les militants écologistes : contre les OGM, les pesticides, l'industrialisation de la production, etc.[6] De la même façon, si l'intérêt pour le végétarisme en tant que pratique politique semble pouvoir être raccroché aux récents travaux portant sur les tentatives de politisation de l'alimentation – Ève Fouilleux et Laura

---

[1] Noé Kabouche et Sophie Dubuisson-Quellier, « Collaborer avec le marché : les stratégies des associations végétariennes en France », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 4, 2020, p. 617-640.
[2] Christophe Traïni, « Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante *», op.cit.* Voir aussi : Morgane Hauguel, « L'incorporation de la cause antispéciste », *Cités,* 2019/3, n° 79, p. 55-68.
[3] Florence Faucher, « Manger vert. Choix alimentaires et identité politique chez les écologistes français et britanniques », *Revue française de science politique*, 48e année, n°3-4, 1998, p. 437-457.
[4] Christophe Traïni, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique,* Paris : PUF, 2011, 242 pages ; Catherine-Marie Dubreuil*, Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français*, *op.cit.* ; Marianne Celka, *Vegan Order. Des éco-warriors au business de la radicalité*, *op.cit.*
[5] Nathalie Berny montre bien par exemple la façon dont les organisations de mouvement social font de la transformation des pratiques de consommation individuelles un levier d'action et de mobilisation : voir Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle*, Rennes : PUR, 2019, 298 pages.
[6] Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes : PUR, 2008, 226 pages ; Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes : PUR, 2017, 328 pages.

Michel soulignent le regain d'intérêt citoyen pour les questions alimentaires à travers notamment le développement de « formes d'action collective plus ou moins violentes, visant à troubler l'ordre public et porteuses d'une critique politique du système alimentaire contemporain »[1] –, celui-ci demeure à ce jour, et à plus forte raison au moment où j'entre en thèse, marginal.

Tous ces travaux, issus de disciplines variées, proposent des lectures différentes de la consommation de viande ou du végétarisme en tant que pratiques sociales et/ou politiques. Même si celles-ci se chevauchent parfois et se nourrissent mutuellement, elles mettent tantôt l'accent sur la dimension psychologique et symbolique de l'incorporation de la viande, tantôt sur la portée éthique des nourritures carnées, tantôt sur la dimension idéologique qui caractérise à travers le temps le refus de se nourrir de viande ou, plus rarement, le fait d'en consommer, tantôt sur les fonctions et ressorts de la fabrique et de la consommation de la viande dans l'organisation des sociétés, tantôt sur les revendications et mobilisations sociales sous-jacentes à la pratique du végétarisme.

Combinées, elles donnent un aperçu de l'existence d'un *fait (social) carné*. Parler de fait carné permet de qualifier la consommation de viande non plus seulement comme un acte biologique mais bien comme un fait social au sens d'Émile Durkheim, c'est-à-dire qui trouve son origine dans la société. Le *fait carné* renvoie plus largement à l'ensemble des faits sociaux liés à la consommation de viande, soit qu'ils la déterminent, soit qu'ils l'encadrent, soit qu'ils en découlent[2]. Il prend même les traits d'un fait social *total* au sens des anthropologues, c'est-à-dire qui met en jeu « la totalité de la société et de ses institutions »[3]. Le fait carné implique ainsi autant l'ensemble des acteurs de la production alimentaire, des producteurs jusqu'aux consommateurs, que les institutions sociales (l'école, la famille) et politiques (gouvernement, ministères, administrations…).

Il est à noter que les travaux qui étudient à travers le temps l'exclusion de la viande des pratiques alimentaires, notamment en tant que pratique militante, et les nombreuses remises en cause contemporaines des modes de consommation carnés illustrent de leur côté l'existence non plus seulement d'un *fait carné* mais d'une *question carnée* ou d'un *problème carné*,

[1] Ève Fouilleux et Laura Michel (dirs), *Quand l'alimentation se fait politique(s), op.cit.,* p. 12.
[2] Pour une définition synthétique de la notion de fait social, voir Yves Alpe *et al.* (dirs), *Lexique de sociologie*, Paris : Dalloz, 2013, p. 148.
[3] Yves Alpe *et al.* (dirs), *Ibid*., p. 148.

décrivant la remise en question sociale, morale et cognitive de l'alimentation carnée (en tant que fait social total), faisant ainsi de cette dernière un objet (du) politique. Les expressions d'« alimentation carnée » et de « modes de consommation carnés » seront utilisées indistinctement afin de décrire, dans une acception la plus large possible pouvant « contenir » toutes les problématisations dont il sera question dans la thèse, un type d'alimentation qui se compose essentiellement de viande et qui repose sur l'élevage et l'abattage[1]. Bien qu'étymologiquement, le terme « carné » renvoie précisément à la chair[2], il sera donc utilisé pour décrire la consommation de viande[3] mais aussi par extension celle des produits d'origine animale qui n'échappent pas à la (mise en) critique.

Ainsi, l'ambition de cette recherche n'est pas d'étudier en elles-mêmes les pratiques alimentaires carnées et/ou végétariennes, mais bien de considérer la mise en politique de l'alimentation carnée à travers les actions entreprises par une grande variété d'acteurs dans la perspective de sa remise en cause ou de sa défense. La thèse s'inscrit en cela dans une analyse de sociologie politique de la construction des problèmes publics.

Étudier la mise en politique de l'alimentation carnée : définition du cadre d'analyse

Pour étudier la mise en politique de l'alimentation carnée à partir de ses remises en cause, j'emprunte et croise différents chemins, de la sociologie des mouvements sociaux à la sociologie des problèmes publics, de la *frame analysis* à l'étude des luttes définitionnelles, de l'intérêt pour les controverses publiques à celui des espaces confinés de définition du problème carné, mais aussi de la notion de croisade morale au rôle des institutions et plus précisément de l'État dans la fabrique des normes.

[1] Les récents développements technologiques de fabrique de viande dite *in vitro* remettent en partie en question notre définition de l'alimentation carnée. Voir par exemple à ce sujet la critique de Jocelyne Porcher, « Ce que les animaux nous donnent en nature », *Revue du MAUSS*, 2013/2, n° 42, p. 49-62.

[2] En découle par exemple les mots carnassier (qui se nourrit de viande crue), carnation (couleur de la chair, de la peau) et carnivore (mammifère dont le régime est essentiellement composé de viande), mais aussi carnage (action de tuer en grand nombre) et carnaval (période réservée aux divertissements au moment du Carême).

[3] Notons que par le passé le terme viande désignait tout aliment dont se nourrissent les humains et était ainsi synonyme de nourriture.

Des activités de cadrage aux luttes définitionnelles

Partant de l'observation des multiples controverses autour de la consommation de viande et des travaux ayant abordé la question, principalement à travers l'analyse de l'engagement et des mobilisations en faveur de la cause animale, s'intéresser aux remises en question de la consommation de viande a impliqué, dans un premier temps, d'étudier les mouvements sociaux engagés dans cette entreprise. L'objectif est alors moins d'analyser les carrières militantes ou les déterminants des mobilisations que la contribution d'un certain nombre d'acteur organisés à la construction de l'alimentation carnée comme problème public.

Pour qu'un fait social existe en tant que problème public, il doit être identifié et défini comme tel. Il doit, au sens d'Erik Neveu, être « parlé »[1]. L'analyse des discours – entendus dans une acception large – participant à la définition de l'alimentation carnée comme problème public apparait en ce sens pertinente pour comprendre ce qui « fait problème »[2]. L'analyse s'est ainsi focalisée sur les différents cadrages en lutte dans la définition du problème carné, inscrivant ainsi en partie cette recherche dans la *frame analysis*[3], tout en s'en détachant au profit d'une analyse en termes de *luttes définitionnelles*[4].

Les notions de cadre et de cadrage ont notamment servi à étudier l'émergence et le fonctionnement des mouvements sociaux, mettant en lumière aux côtés d'analyses portant sur la captation des ressources et les contextes politiques[5], la production de sens dans la diffusion de contenus idéels précisément destinés à recruter et susciter l'adhésion, autrement dit à mobiliser, une activité que Benford et Snow désignent sous le terme de cadrage[6]. Ces activités de cadrage produisent des « cadres de l'action collective » entendus comme des « ensembles

---

[1] Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris : Armand Colin, 2015, p. 8.

[2] « Faire problème » plutôt qu'être un problème semble une expression plus adéquate dans le sens où les problèmes publics n'ont pas d'existence objective mais sont plutôt l'objet et le résultat – d'ailleurs jamais complètement défini(tif) – d'actions, d'opérations, autrement dit du « faire » des acteurs pour qui la consommation carnée est vécue et pensée comme un problème « de société » devant être résolu.

[3] Pour une analyse des différents usages, apports et limites d'une analyse en termes de cadres et de cadrages, voir : Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 2012/3, n° 99, p. 217-255 ; Jean-Gabriel Contamin, « 3. Cadrages et luttes de sens », *in* Éric Agrikoliansky *et al.*, *Penser les mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 2010, p. 55-75.

[4] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » *in* Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique,* Paris : La Découverte, 2009, p. 7-33 et des mêmes auteurs : « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53, 1, 2012, p. 35-59.

[5] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 52e année, n°1, 2002, p. 75-100.

[6] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.*

de croyances et de significations, orientés vers l'action, qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes des organisations de mouvement social »[1].

L'analyse en termes de cadres suscite un certain nombre de critiques, en sociologie de l'engagement et des mobilisations notamment, dès lors qu'elle est utilisée comme seule variable dans l'explication du recrutement des militants et, par extension, de la réussite ou l'échec des mobilisations. Contre l'idée selon laquelle une affinité idéologique entre le militant potentiel et l'organisation sociale contestataire suffirait à enclencher le processus d'engagement, Christophe Traïni affirme ainsi que « le succès des entreprises de mobilisation ne dépend pas exclusivement du bon agencement de cadres d'injustice qui ne suffiront jamais à rallier ceux que leur histoire sociale n'a pas dotés des sensibilités nécessaires pour susciter leur adhésion »[2]. Si l'auteur met ici l'accent sur le rôle des émotions dans l'analyse des processus d'engagement, l'explication par les cadres ignore aussi de nombreux autres facteurs, sociologiques d'abord : le poids, même relatif, des déterminants sociaux de l'engagement, en particulier des processus de socialisation qui jouent aussi un rôle dans la constitution d'un « habitus militant »[3] ; psychosociaux ensuite : Lilian Mathieu met ainsi en évidence les risques de dissonance cognitive sans pour autant en expliciter les mécanismes[4] ; contextuels enfin : qu'ils soient politiques ou plus directement liés aux situations contingentes propres aux trajectoires individuelles et dans lesquelles les prédispositions au militantisme peuvent trouver ou non à s'actualiser.

La critique « idéaliste » de la notion de cadrage n'est pas propre à la sociologie de l'engagement et des mobilisations. Elle concerne plus largement toute approche dite cognitive des faits sociaux, laquelle contribuerait à autonomiser, réifier et conférer une agentivité propre et immédiate aux représentations, aux croyances et aux idées. Fabien Desage et Jérôme Godard ont développé cette critique, étudiant pour leur part l'élaboration de politiques publiques à

---

[1] Robert D. Benford *et al.*, *Ibid.,* p. 224.
[2] Christophe Traïni, « Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante », *op.cit.,* p. 579.
[3] Au sens que lui donne Karel Yon, l'habitus militant englobe « ce qui constitue la conscience pratique des militants […], l'impensé de leurs comportements, les réflexes incorporés dans la socialisation à l'institution, et leur conscience discursive, entendue comme leur capacité à s'expliquer et exprimer leurs actes et leurs objectifs à l'aide d'une culture partisane » : Karel Yon, « Modes de sociabilité et entretien de l'habitus militant. Militer en bandes à l'AJS-OCI », *Politix,* 2005/2, n° 70, p. 142. Selon Christophe Traïni et Johanna Siméant, les habitus militants renvoient à « l'ensemble des attentes, des manières de voir, de faire, de dire, de tenir son corps ou de l'émouvoir que les membres du groupe mobilisé valorisent au plus haut point » : Christophe Traïni et Johanna Siméant-Germanos, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », *in* Christophe Traïni (dir), *Émotions... Mobilisation !,* Paris : Presses de Sciences Po, 2009, p. 24.
[4] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *op.cit.*

l'échelle locale[1]. Les deux auteurs récusent le postulat de l'approche cognitive des politiques publiques selon lequel celles-ci « sont déterminées par des croyances communes aux acteurs publics et privés concernés, qui définissent la manière dont ces mêmes acteurs envisagent les problèmes publics et conçoivent les réponses adaptées à cette perception des problèmes »[2]. Ce qui semble particulièrement poser problème dans l'analyse en termes de cadres – qu'il s'agisse de comprendre l'adhésion à un mouvement social, la fabrique d'une politique publique ou, dans le cas qui nous intéresse ici, la construction d'un problème public –, c'est en fait l'idée selon laquelle les croyances expliqueraient à elles seules l'action, sans que soient par ailleurs éclairées les conditions de possibilité de la rencontre ou de l' « alignement » de ces croyances, pour reprendre les termes de la *frame analysis.*

Dans le cadre de la thèse, considérer les remises en causes de l'alimentation carnée comme des activités de cadrage demeure heuristique. Il s'agit alors de ne pas envisager les cadrages comme des stocks immuables et rigides nécessairement tournés vers l'action stratégique, sortant ainsi des représentations et objectifs des entrepreneurs de problème eux-mêmes, mais plutôt comme des processus sociaux dynamiques concurrentiels. À travers eux, s'engagent des luttes de sens et de « vérité » qui donnent à voir la manière dont tel ou tel acteur perçoit la réalité sociale, autant que celle qu'il aspire voir advenir, et qui, considérant que « les rapports entre vérités sont des rapports de force »[3], constituent autant de luttes de pouvoir dans la définition du problème carné. Si Benford et Snow ont eux-mêmes soulevé la dimension conflictuelle des activités de cadrage, soulignant le fait que les militants sont « confrontés à une multiplicité de défis »[4], leur vision n'en demeure pas moins stratégiste et attachée à la question de savoir ce qui détermine l'adhésion et, *in fine*, la réussite des mobilisations. Or, les rapports de force qui seront observés dans le cadre de la thèse autour de la mise en problème de l'alimentation carnée n'ont pas (encore) abouti, et peut-être n'aboutiront-ils jamais, à l'institutionnalisation d'un tel problème, de sorte que l'analyse des activités de cadrage proposée ici ne peut avoir pour but d'étudier *a posteriori* leur efficacité.

La notion de « luttes définitionnelles », telle que conçue par Claude Gilbert et Emmanuel Henry, paraît ainsi plus pertinente pour décrire les processus en cours, « en train de

---

[1] Fabien Desage et Jérôme Godard, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, 2005/4, vol. 55, p. 633-661.
[2] Fabien Desage et Jérôme Godard, *Ibid.,* p. 634.
[3] Thomas Alam, *Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique*, *op.cit*., p. 23-24.
[4] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.*, p. 242.

se faire » et leur dimension conflictuelle. Elle ancre plus clairement l'analyse dans la sociologie politique des problèmes publics et moins dans une perspective évaluative de « *policy sciences* ».

Une analyse dynamique et multi-située de la construction de l'alimentation carnée comme problème public

Selon Claude Gilbert et Emmanuel Henry, s'inscrivant dans les travaux pionniers d'Herbert Blumer et Joseph Gusfield, il est indispensable « d'articuler assez étroitement les luttes autour de la définition d'un problème – avec ce qu'elles supposent comme travail de cadrage ou de recadrage, comme effets d'imposition et d'occultation – aux configurations d'acteurs qui les portent et aux relations et rapports de force qui les traversent »[1]. En effet, la définition des problèmes publics procède de processus « simultanément cognitifs et sociaux, intégrant des pratiques de confrontation et de négociation entre différents groupes d'acteurs […] pour s'"approprier" un problème, conserver la maîtrise de sa définition et donc contrôler l'orientation donnée aux formes d'action collective correspondantes (publiques ou non) »[2]. La notion de « luttes définitionnelles » interroge les rapports de pouvoir qui se jouent dans la construction des problèmes publics de manière plus sociologique et processuelle que ne le fait la *frame analysis.* Elle se veut donc plus attentive aux contextes et aux conditions sociales de production des cadrages. Ainsi, les rapports de force autour de la définition d'un problème n'auront notamment pas la même forme ou la même intensité selon qu'ils sont soumis à des logiques de publicité ou, au contraire, de discrétion. C'est l'autre intérêt d'une analyse en termes de luttes définitionnelles : celle-ci permet de déplacer le regard des seules arènes publiques pour s'intéresser aussi aux espaces plus confinés dans lesquels se construisent ou s'esquivent les problèmes publics.

Dans les espaces publics, définis comme « des scènes de prises de position devant des publics plus ou moins larges non limités aux seuls groupes concernés par les conséquences d'un problème »[3], les luttes définitionnelles « s'inscrivent plutôt dans le registre de la confrontation *via* des controverses et des polémiques »[4]. L'objectif des entrepreneurs de problème qui

[1] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » *op.cit.,* p.16.
[2] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *op.cit.,* p. 38-39.
[3] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » *op.cit.,* p.12.
[4] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *Ibid.,* p. 18.

investissent ces espaces est « de prendre à témoin le public »[1] afin de créer dans ses rangs l'adhésion, de susciter la mobilisation et/ou le changement des pratiques, mais aussi à travers lui d'interpeller les autorités publiques alors sommées d'agir. C'est ainsi, entre autres nombreux exemples, qu'afin d'alerter sur les conséquences néfastes de la consommation de viande, certains militants de la cause animale organisent dans l'espace public des happenings « chocs » mettant en scène des animaux morts, ou participent à des débats télévisés au cours desquels leur point de vue est opposé à celui des professionnels de l'élevage. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'interpeler le public *via* des dispositifs spectaculaires qui alimentent la controverse et ont par ailleurs tendance à figer et polariser les prises de position. Dans les espaces plus confinés, les luttes autour de la définition des problèmes publics « ont plutôt lieu entre spécialistes ou professionnels à l'abri de l'intérêt d'un public plus large, selon des modalités propices à la négociation ou à l'arrangement dans le cadre des accords et compromis établis »[2]. Les militants de la cause animale qui investissent les arènes publiques sont souvent peu présents dans les espaces confinés – commissions, groupes de travail, instances de concertation – où sont traités les enjeux liés à l'alimentation carnée. Pour les militants les plus « radicaux », la négociation et la recherche du compromis ne constituent pas des modalités d'action jugées efficaces, de sorte qu'accéder aux espaces professionnels et/ou institutionnels de concertation n'est pas un objectif qu'ils poursuivent. Les nombreux autres porteurs de problème qui aspirent, au contraire, à investir ces espaces s'en voient le plus souvent refuser l'accès par les acteurs institués : par les administrations publiques et les groupes professionnels notamment.

En fait, s'intéresser aux espaces de controverses autant qu'aux espaces plus discrets de définition des problèmes publics conduit à considérer le caractère « public » de ces derniers dans une double acception socio-délibérative et politico-administrative. Un problème public est, d'une part, un fait social problématique : il cause du tort à un individu ou un groupe d'individus spécifique. Il revêt, d'autre part, un caractère public, c'est-à-dire que sa connaissance dépasse les frontières du groupe considérant subir le préjudice. Les faits sociaux devenus des problèmes publics n'ont pas toujours été ni problématiques ni des affaires « de société ». Selon Herbert Blumer, dans un article qui pose les jalons de l'analyse constructiviste des problèmes sociaux telle qu'elle se développera par la suite aux États-Unis et en France, « un problème social existe d'abord par la manière dont il est défini et conçu dans une société, plutôt

[1] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *Ibid.,* p. 12.
[2] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *Ibid.,* p. 18.

que comme une condition objective et définitive de cette société »[1]. Ils deviennent problèmes publics par l'intermédiaire d'entrepreneurs de problème, qui considèrent qu'il est possible de remédier à la situation définie comme problématique par le biais d'une action collective. La construction des problèmes publics suit alors deux processus imbriqués de problématisation et de publicisation[2]. Problématiser un fait social implique de le cadrer, autrement dit de faire la démonstration de la manière dont celui-ci pose problème : quel est le préjudice, qui le subit, qui en est responsable et comment y remédier ? De son côté, le travail de publicisation doit permettre de mobiliser autour du problème, en sensibilisant le plus grand nombre d'individus à la cause et/ou en impliquant les pouvoirs publics dans sa résolution, officialisant ainsi le problème.

La dimension publique d'un problème social peut donc revêtir deux dimensions : on peut dire d'un problème qu'il est « public » lorsqu'il fait l'objet d'un débat public, n'engageant plus seulement des intérêts privés, catégoriels, spécifiques mais ceux de tout ou partie de la société appelée à se sentir concernée voire à agir en fonction. Un problème est également dit « public » lorsqu'il a été mis à l'agenda politique et qu'il est ou s'apprête à faire l'objet d'une prise en charge par les autorités politiques et administratives. Ces deux dimensions du « public », renvoyant à la mise en débat et à la mise à l'agenda institutionnel[3] des problèmes publics, ne doivent pas être pensées de façon linéaire, comme des étapes successives dans la construction des problèmes publics. Elles se croisent et se superposent au contraire. Il va donc s'agir, dans l'étude de la construction de l'alimentation carnée en tant que problème public, d'une part, de ne pas seulement regarder ce qui se donne à voir aux yeux du plus grand nombre dans les espaces publics et de se montrer attentive à ce qui se joue dans les lieux plus discrets que constituent les espaces politico-administratifs, et d'autre part, de penser de façon dynamique et continue la définition du problème carné.

Un autre intérêt d'une analyse en termes de luttes définitionnelles réside dans la possibilité de mettre au jour ce que le problème aurait pu être en dehors de sa définition officielle, instituée. Claude Gilbert et Emmanuel Henry rappellent d'ailleurs que « les

---

[1] Herbert Blumer et Laurent Riot, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix,* vol. 17, n°67, 2004, p. 192.

[2] Selon Erik Neveu cinq opérations caractérisent la construction des problèmes publics : l'identification du problème par les entrepreneurs de cause ; l'activité de cadrage qui consiste à proprement parler à problématiser l'enjeu en question par la mise en récit ; la justification du problème par la mise en avant de la gravité de la situation ; la popularisation qui consiste à faire entrer l'enjeu dans le débat public par le biais notamment des médias ; et la mise à l'agenda : voir Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics, op.cit.*

[3] Roger W. Cobb et Charles D. Edler, *Participation in American Politics : The Dynamics of Agenda-Building,* Baltimore : The Johns Hopkins University Press, 1983 [1ère éd. 1972], 196 pages.

problèmes font constamment l'objet de luttes définitionnelles visant à en imposer des cadrages spécifiques »[1], de sorte qu'il est aussi important de « relativiser la question de la "reconnaissance" des problèmes et de leur carrière »[2]. Réintégrer la dimension concurrentielle et multi-située de la définition des problèmes publics dans l'analyse permet de déconstruire le cela-va-de-soi : « un problème appelant une forme de réponse collective n'est qu'une formulation parmi d'autres possibles, elle-même fortement induite par l'orientation des réponses publiques qui seront apportées à la situation en cause »[3].

Le plus souvent, les travaux qui étudient les problèmes publics déconstruisent *a posteriori* le problème tel qu'il a été défini, justifié et pris en charge par les pouvoirs publics – autrement dit institué –, en remontant le fil de son institutionnalisation et de sa carrière[4]. Dans la mesure où le fait de consommer de la viande est spécifiquement en train d'émerger comme *problème public*, la thèse ne propose pas de retracer le cheminement des visions du problème carné qui se seraient imposées mais d'observer les luttes autour de la définition du problème, en train de se jouer ; ce qui a l'avantage de faire des autorités publiques moins un réceptacle –

---

[1] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *op.cit.,* p. 39.
[2] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *Ibid.,* p. 46.
[3] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *Ibid.,* p. 39.
[4] Ainsi, contre la vision officielle des enjeux de sécurité routière qui s'appuie sur la stigmatisation du « conducteur-buveur », Joseph Gusfield, à partir d'une analyse de la science et du droit, met en évidence les processus cognitifs qui conduisent à envisager le problème des accidents de la route comme relevant de la responsabilité individuelle : Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique,* Paris : Economica, 2009 [éd. originale 1981], 356 pages. Sur la même thématique, Matthieu Grossetête déconstruit la définition officielle du problème des accidents de la route pour en éclairer quant à lui les causes sociales, passées sous silence dans le discours officiel, du fait notamment des instruments de mesure utilisés par les autorités publiques afin d'objectiver les accidents de la route : Matthieu Grossetête, *Accidents de la route et inégalités sociales : les morts, les médias et l'État,* Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant, 2012, 219 pages. Voir également dans la filiation directe de Joseph Gusfield, la thèse de Stève Bernardin qui s'attache de son côté à mettre en lumière le rôle des acteurs privés dans la construction et la prise en charge du problème de la sécurité routière aux États-Unis : Stève Bernardin, *La fabrique privée d'un problème public. La sécurité routière entre industriels et assureurs aux États-Unis (années 1920 à 2000),* thèse de doctorat en Science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014, 500 pages. On peut encore citer, sur un tout autre sujet, les travaux de Bernard Lahire qui proposent littéralement d'entrer dans la fabrique discursive de l'illettrisme en tant que problème public. Dans l'optique de réhabiliter l'analyse de discours en sociologie, Bernard Lahire insiste sur la formation en France, des années 1960 au début des années 2000, d'un *fonds discursif commun* sur l'illettrisme, dont il analyse les effets sur sa prise en charge : Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmat*es, Paris : La Découverte, 1999, 370 pages. Sylvie Tissot se propose quant à elle de déconstruire une autre catégorie d'action publique, celle de « quartier sensible ». Elle retrace pour ce faire la genèse du problème en analysant la façon dont l'option sécuritaire s'impose finalement dans la prise en charge du « problème des banlieues » : Sylvie Tissot, *L'État et les quartiers, genèse d'une catégorie d'action publique,* Paris : Seuil, 2007, 300 pages. On peut également se référer aux travaux d'Emmanuel Henry qui retracent la carrière du problème de l'amiante. L'auteur montre que celui-ci a d'abord consisté en un problème strictement professionnel traité de façon routinière au sein de l'administration publique. Il met également en lumière les effets de la publicisation du problème sur sa prise en charge mais aussi sur l'organisation du travail bureaucratique et la redéfinition des monopoles de politiques publiques : Emmanuel Henry, *Amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public,* Rennes : PUR, 2007, 308 pages.

on se prémunit ainsi d'une vision strictement stratégiste et balistique de type « *problem solving* » – qu'un acteur de ces luttes. Nous nous intéresserons ainsi autant à l'espace des mouvements sociaux, à ses organisations et militants, qu'aux différentes contre-mobilisations et contre-cadrages opposés à la remise en cause des modes de consommation carnés. L'analyse portera également sur les instances dans lesquelles les différents enjeux liés à l'alimentation carnée sont définis, traités et pris en charge de façon plus discrète. Plus largement, une part importante de l'analyse sera consacrée à l'étude de l'action publique et des administrations.

Le rôle prédominant de l'État dans la construction du problème carné

L'analyse dynamique et multi-située des luttes définitionnelles en train de se jouer dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public fait des autorités administratives un acteur plus que le réceptacle de ces luttes ; elle n'en fait pas pour autant un acteur comme les autres. Il a déjà été souligné que les problèmes publics ne naissent pas d'un concours d'évènements intrinsèquement dramatiques suffisants pour enclencher l'action collective, mais de la mobilisation d'acteurs organisés. L'émergence des problèmes publics dépend également des contextes sociaux et logiques collectives qui balisent l'espace des possibles en termes de cadrage et de mise à l'agenda. Dans cette optique, prenant encore un peu plus de distance avec la vision stratégiste de l'analyse des cadres de l'action collective, je m'intéresse aux institutions publiques en tant qu'elles encadrent et balisent à proprement parler la construction des problèmes publics. Si les autorités publiques participent pleinement à la définition du problème carné, ce n'est pas seulement parce qu'une fois mis à l'agenda, celui-ci connaît de nouvelles traductions qui en modifient la substance et la portée, mais aussi dans la mesure où sa définition dépend de ce qui est *déjà-là*, inscrit dans les institutions : dans les politiques agricoles, alimentaires, environnementales et sanitaires notamment. Ces politiques encadrent en effet l'action des entrepreneurs de problème au travers des rapports de force qui sous-tendent leur fabrique, des problèmes qu'elles ont contribué à légitimer, de leurs instruments de mise en œuvre et des récits qui les fondent. À ce titre, la thèse s'inscrit dans une perspective néo-institutionnaliste, qui se propose de reconsidérer le poids des institutions politiques dans l'étude des phénomènes sociaux.

Le néo-institutionnalisme connait différents développements à compter des années 1990, dont ont rendu compte dans un article de synthèse Peter Hall et Rosemary Taylor[1].

[1] Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique,* 47e année, n° 3-4, 1997, p. 469-496.

L'intérêt qui sera porté aux institutions publiques dans l'étude des luttes définitionnelles participant à la construction de l'alimentation carnée comme problème public s'inscrit dans la perspective de ce que les auteurs qualifient de néo-institutionnalisme historique. Ce courant appréhende les institutions, l'État en particulier qu'il remet au centre de l'analyse[1], comme « un complexe d'institutions capable de structurer la nature et les résultats des conflits entre les groupes »[2] ; les institutions publiques agissant de cette façon comme un facteur d'ordre. L'argument au cœur du néo-institutionnalisme historique consiste à dire que les configurations institutionnelles ont tendance à se stabiliser et s'auto-renforcer. Ainsi, l'hypothèse peut être faite que l'institutionnalisation des politiques publiques, des secteurs[3], référentiels[4] et instruments[5] d'action publique, la formation de routines administratives et de territoires bureaucratiques ou encore l'installation de relations de type néo-corporatiste tracent des sentiers de dépendance[6], produisent des effets de verrouillage[7], créent des compromis stabilisés et balisent ainsi le champ

---

[1] Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol, *Bringing the State back in,* Cambridge : Cambridge University Press,1985, 390 pages.

[2] Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *op.cit.,* p. 471.

[3] La notion de secteur d'action publique désigne à la fois le champ d'intervention d'une administration en charge d'un problème et/ou d'une population spécifique, et l'administration elle-même. Les secteurs d'action publique peuvent être appréhendés comme des systèmes autonomes, composés d'acteurs (et d'intérêts), de valeurs, de représentations communes, de normes de fonctionnement et de comportement. Ils renvoient à une manière spécifique et dominante de concevoir et traiter les problèmes publics : voir Pierre Muller, « Secteur » *in* Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dirs), *Dictionnaire des politiques publiques,* Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 591-599.

[4] La notion de référentiel renvoie à la dimension cognitive de l'action publique. Selon Pierre Muller, « le référentiel d'une politique est constitué d'un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs. Il s'agit à la fois d'un processus cognitif fondant un diagnostic et permettant de comprendre le réel (en limitant sa complexité) et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel » : Pierre Muller, « Référentiel » *in* Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dirs), *Ibid.*, p. 556.

[5] Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès envisagent les instruments d'action publique comme des institutions qui « déterminent en partie la manière dont les acteurs se comportent, créent des incertitudes sur les effets des rapports de force, conduisent à privilégier certains acteurs et intérêts et à en écarter d'autres, contraignent les acteurs et leur offrent des ressources, et véhiculent une représentation des problèmes […] Comme toute institution, ils permettent de stabiliser des formes d'action collective, de rendre plus prévisible, et sans doute plus visible le comportement des acteurs » : Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de Sciences Po, 2004, p. 16. Sur le rôle des instruments dans la définition et le traitement des problèmes publics et leur capacité à organiser l'ignorance en matière d'action publique, voir au sujet du traitement des maladies professionnelles liées à l'usage des pesticides : Jean-Noël Jouzel et François Dedieu, « Rendre visible et laisser dans l'ombre. Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique*, 2013/1, vol. 63, p. 29-49. Dans le même ordre d'idée, voir les travaux de Renaud Crespin, « 10. Quand l'instrument définit les problèmes. Le cas du dépistage des drogues dans l'emploi aux États-Unis », *in* Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique, op.cit.,* p. 213-236.

[6] La notion de dépendance au sentier (*path dependence)* s'appuie sur l'idée que les décisions politiques impliquent des formes d'investissement institutionnel qui poussent à la répétition et au renforcement des choix initiaux, de sorte que tout changement radical, du fait des coûts qu'il induirait, est difficilement envisageable. Les choix du présent dépendent ainsi toujours en partie des choix opérés par le passé : voir en particulier Paul Pierson, « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *American Political Science Review*, vol. 94, n°2, 2000, p. 251-267.

[7] Paul Pierson parle de *lock-in effects* : *Ibid.*

des possibles dans la définition et la prise en charge du problème carné. C'est, en définitive, la « force de l'institué » qu'il va s'agir d'analyser dans la construction du problème carné[1]. L'approche des institutions qui est proposée ici puise également dans le néo-institutionnalisme sociologique, en ce que ses auteurs s'intéressent précisément et davantage que les courants du néo-institutionnalisme historique et du néo-institutionnalisme des choix rationnels[2], aux processus d'institutionnalisation. Ils envisagent notamment le rôle des acteurs dans la formation des institutions, insistent « sur la nature hautement interactive de la relation entre les institutions et l'action individuelle, relation dans laquelle chaque pôle constitue l'autre »[3] et considèrent que « les institutions influencent le comportement non pas simplement en précisant ce qu'il faut faire, mais aussi ce qu'on peut imaginer faire dans un contexte donné »[4].

À la différence des auteurs du néo-institutionnalisme historique qui donnent à l'État une place centrale dans l'analyse, l'approche sociologique des institutions incite quant à elle plus largement à observer à l'échelle méso-sociologique des groupes organisés, les interactions au fondement de l'établissement des normes sociales. À l'intersection entre néo-institutionnalisme historique et néo-institutionnalisme sociologique, la thèse analyse la façon dont les normes sociales au fondement de l'alimentation carnée sont instituées, établies et renégociées par les groupes sociaux engagés dans la définition du problème carné, et s'imposent à eux au travers des institutions publiques.

La question de la fabrique des normes dans la remise en cause de l'alimentation carnée : des croisades morales à l'ordre institutionnel carné

Mon intérêt pour la fabrique des normes a émergé progressivement à partir de la question du rôle des institutions publiques dans la définition et la légitimation du problème carné mais aussi des lectures initiales portant sur la consommation de viande qui m'ont conduite à interroger la dimension et les conséquences immatérielles des remises en cause des pratiques alimentaires carnées. Les recherches sur la cause animale et les controverses autour de l'alimentation carnée se focalisant sur la dimension normative et moralisatrice des revendications animalistes – et la « radicalité » du positionnement de militants abolitionnistes

[1] Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dirs), *Sociologie de l'institution,* Paris : Belin, 2011, 399 pages.
[2] Celui-ci envisage le rôle des institutions dans la structuration des choix, intérêts et calculs stratégiques des individus. Le développement et le maintien d'une institution s'expliquerait « par référence à l'efficacité avec laquelle elle sert les finalités matérielles de ceux qui l'acceptent » : Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *op.cit.,* p. 484.
[3] Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, *Ibid.,* p. 484.
[4] Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, *Ibid.*, p. 483.

qui tentent d'« imposer à l'extérieur [leur] propre système et décide[nt] que plus personne ne doit manger de viande » (voir *verbatim* d'accroche de l'introduction) –, il m'a semblé pertinent d'interroger les remises en cause de la consommation de viande à l'aune de la notion de *croisade morale*[1].

Celle-ci connaît différents usages et interprétations à travers le temps et les continents. Leur point commun réside dans le fait d'utiliser la notion afin de décrire et qualifier l'activité particulière d'entrepreneurs de cause agissant pour la reconnaissance et la prise en charge d'une situation jugée problématique. Dans un article paru en 1973, Malcolm Spector et John Kitsuse utilisent la notion de croisade morale pour qualifier l'action des représentants ou sympathisants de causes n'ayant pas d'intérêt « matériel » direct à s'y engager. Les entrepreneurs de morale (*moral crusaders* ou *dis-interested groups*) sont ainsi distingués des groupes d'intérêt (*interest groups*)[2]. Pierre Bourdieu, sans employer le terme de « croisade morale », utilise la métaphore guerrière et religieuse pour décrire ce qu'il appelle des « passions sociales, c'est à dire des sentiments très violents, pathétiques, d'amour, de haine, que la sociologie ordinaire a tendance à exclure comme étant de l'ordre de l'irrationnel, de l'incompréhensible »[3]. Il illustre son propos à partir des « guerres » scolaires et linguistiques qui s'apparentent parfois, explique-t-il, à des « guerres de religion ». Ces « passions sociales », principalement mues par des « intérêts indirects », Pierre Bourdieu les différencie, à l'instar de Spector et Kitsuse, des mobilisations de type professionnel mettant en jeu des intérêts directs, économiques notamment. À ce titre, l'action des entrepreneurs du problème carné qui s'engagent entièrement, ou pour partie, en faveur de la nature et des animaux, peut s'apparenter à une croisade morale. Poursuivant cette logique du « désintéressement »[4], la notion de croisade morale qualifierait aussi une forme d'engagement total de la part de militants se mettant entièrement au service de leur cause. Dans son étude sur la lutte contre l'illettrisme en France, filant lui aussi la métaphore religieuse, Bernard Lahire qualifie de « missionnaires » les militants d'ATD Quart Monde. On peut voir, là encore, à travers la pratique et la promotion du véganisme mais aussi dans les actions de « libération animale » entreprises par une partie des

[1] James M. Jasper et Dorothy Nelkin, *The Animal Right Crusade : the growth of a moral protest*, New York : The Free Press, 1991, 214 pages ; Christophe Traïni insiste davantage sur l'entreprise de moralisation aux origines de la cause animale par les premiers protecteurs issus des élites sociales : Christophe Traïni, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique, op.cit.*

[2] Malcolm Spector et John I. Kitsuse, « Social Problems : A Re-Formulation », *Social Problems*, vol. 21, n° 2, 1973, p. 148.

[3] Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris : Points, 2012 [1990], p. 204-205.

[4] Pierre Bourdieu, « Un acte désintéressé est-il possible ? » *in* Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris : Seuil, 1994, p. 149-167.

militants abolitionnistes qui organisent des missions « commando » dans les élevages et les abattoirs, se dessiner les traits d'une croisade morale. Bernard Lahire rappelle néanmoins que ce type de groupes altruistes « [a] toujours un intérêt symbolique et social à se constituer comme [un] porte-parole des "sans-voix" »[1]. On peut d'ailleurs souligner à ce sujet que les partisans du végétarisme se mobilisent également pour le droit d'être végétarien. C'est tout le sens de l'organisation annuelle des veggie prides ou de la création du concept de « végéphobie » par les militants antispécistes, pour décrire les difficultés structurelles que rencontrent les militants dans la pratique de leur végétarisme.

La notion de croisade morale peut encore servir à désigner une forme particulière de mobilisation visant précisément à stigmatiser les responsables désignés. Sortant d'une acception large de la « morale » uniquement pensée comme tout ce qui ne relève pas de la poursuite des intérêts, Ariel Colonomos décrit l'entreprise de moralisation comme « une charge d'accusation qui a pour objectif de rendre coupable aux yeux du plus grand nombre le destinataire de cette adresse. La campagne de mise en accusation suit des règles récurrentes comme la comparaison avec les comportements les plus indignes tout en soulignant leur caractère exceptionnel […] Ces campagnes s'organisent sur le mode du scandale. En prenant le monde pour scène, les activistes stigmatisent des comportements déviants en usant de la technique du *shaming* »[2]. Dans le processus de définition de l'alimentation carnée comme problème public, les enquêtes clandestines menées dans les abattoirs et les campagnes visant à dénoncer les pratiques cruelles et/ou illégales de grands groupes industriels en les nommant, sont de cet ordre.

Dans les années 1980, les sociologues de la deuxième école de Chicago[3] utilisent la notion de croisade morale pour désigner plus particulièrement l'action de groupes dominants conservateurs dans l'imposition de leurs normes et valeurs à l'ensemble de la société, passant par la stigmatisation de groupes sociaux dominés alors étiquetés comme « déviants ». Dans les travaux d'Howard Becker portant sur la pénalisation de la marijuana, et ceux de Joseph Gusfield étudiant le mouvement antialcoolique américain au XIXe siècle, les croisades morales – bien que ceux qui les entreprennent se revendiquent souvent de visions et de visées humanistes[4] –

[1] Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates, op.cit*., p. 74.
[2] Ariel Colonomos, « Une morale internationale de la mise en accusation », *L'Année sociologique,* 2004/2, vol. 54, p. 570-571.
[3] Sur les questionnements, modes d'enquête et cadres d'analyse de la tradition sociologique de l'École dite de Chicago, voir notamment : Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961,* Paris : Seuil, 2018 [1e éd. 2001], 544 pages et Alain Coulon, *L'École de Chicago,* Paris : PUF, 2020, 128 pages.
[4] Howard Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, *op.cit*., p. 172.

sont chaque fois le fait de groupes dominants conservateurs cherchant à maintenir l'ordre établi et, à travers lui, leur *statut* dans la société[1]. Si les croisades morales désignent l'action de groupes sociaux conservateurs cherchant à maintenir l'ordre social en place, alors il peut être permis de douter que l'entreprise contemporaine de remise en cause de l'alimentation carnée qui vise au contraire à transformer les pratiques alimentaires dominantes puisse être assimilée à une croisade morale.

Lilian Mathieu s'éloigne de la tradition sociologique de Chicago afin de proposer une définition plus large de la notion de croisade morale, qu'il contribue à théoriser et qui, selon lui, « ne désigne pas une orientation morale particulière (i.e. conservatrice, puritaine, réactionnaire) ni l'investissement exclusif du domaine de la "morale" (par opposition au domaine "matériel") »[2]. Le chercheur envisage les croisades morales comme « des mobilisations qui visent non seulement la défense ou la promotion de certaines valeurs et normes, mais également leur diffusion au-delà du seul groupe de leurs adeptes et l'imposition généralisée de leur respect »[3]. La spécificité des croisades morales réside à ses yeux dans « la dimension absolutiste de leur vision du monde, et leur croyance en l'universalité des valeurs qu'elles défendent, les portant à rejeter tout pluralisme ou relativisme moral »[4] ; des attributs que l'on retrouve dans la définition abolitionniste du problème carné.

Les remises en question de l'alimentation carnée observées en France ces dix dernières années prennent-elles, *in fine*, la forme d'une entreprise de moralisation ? Sans doute, si l'on s'en tient aux différentes hypothèses présentées ci-dessus. Cependant, tenter d'apparenter l'action des entrepreneurs de problème à une croisade morale contre la consommation de viande s'avère peu heuristique et, surtout, laisse dans l'ombre les réactions, contre-cadrages et contre-mobilisations des défenseurs de l'alimentation carnée, dessinant finalement une autre croisade morale. La notion demeure malgré tout intéressante en ce qu'elle pose la question de la fabrique des normes. Dans *Outsiders,* Howard Becker s'intéresse à l'entreprise de moralisation opérée par un groupe dominant (les fonctionnaires du Bureau of Narcotics du Treasury Department) vis-à-vis d'acteurs dominés (les musiciens de jazz, majoritairement noirs, consommateurs de marijuana), une entreprise qui, selon lui, est toujours concomitante, pour ne pas dire

[1] Joseph Gusfield, *Symbolic crusade. Status politics and the American temperance movement,* Urbana : University of Illinois Press, 1986 [1e éd. 1970], 226 pages.
[2] Lilian Mathieu, *La fin du tapin : Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, Paris : François Bourin Éditeur, 2014, p. 13.
[3] Lilian Mathieu, *Ibid.,* p. 13.
[4] Lilian Mathieu, « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Déviance et Société*, 2005/1, vol. 29, p. 3.

consubstantielle à la production des normes. Le sociologue montre ce faisant que fumer de la marijuana n'est pas en soi une pratique déviante. Celle-ci ne le devient qu'à travers la sanction qu'elle appelle, que parce qu'elle est étiquetée comme étant « hors norme », le stigmate n'existant qu'à travers la norme qui le désigne comme tel. Le travail d'Howard Becker consiste alors à mettre au jour le processus de production de la norme selon laquelle consommer de la marijuana devient un acte non seulement illégal mais aussi déviant, rompant ainsi avec une vision, et donc une prise en charge, individualisée, médico-psychologisante et stigmatisante de la déviance. Les travaux d'Howard Becker montrent ainsi qu'entreprise de moralisation et entreprise de normalisation sont intrinsèquement liées. Le raisonnement de Joseph Gusfield est le même au sujet de la criminalisation de « l'alcool au volant ». Il explique, à partir d'une analyse des mécanismes et des effets de responsabilisation politique, que « la conduite sous l'influence de l'alcool est présentée comme quelque chose de plus qu'un "crime ordinaire", plus odieux que de dépasser la vitesse limite ou de prendre un sens interdit […] la conduite sous l'influence de l'alcool est un comportement déviant. L'application de la législation contre l'alcool au volant, de ce point de vue, est autant une affaire de moralité publique que de commodité ou de sécurité publique »[1].

Considérant, à l'instar des sociologues de l'École de Chicago, que les normes en vigueur dans une société sont le reflet d'une morale particulière, en l'occurrence de la morale dominante à laquelle les individus vont, par des modalités diverses, devoir se conformer, s'intéresser à la morale, c'est donc s'intéresser aux normes et réciproquement. Ainsi, la morale n'est pas seulement une affaire de vertu ou de jugement personnels. Elle est l'objet d'une entreprise sociale/collective de normalisation. C'est ce processus interactionniste de fabrique des normes que la thèse propose d'analyser, plus qu'elle ne s'intéressera à la question de savoir si les remises en cause de l'alimentation carnée entrent ou non dans la « catégorie » des croisades morales.

Souvent, la dimension dogmatique et normative des croisades morales fait l'objet de vives critiques de la part de ceux qui s'y opposent sur le terrain. Il est ainsi reproché au mouvement d'abolition de la prostitution étudié par Lilian Mathieu de « défendre un "ordre moral" menaçant pour la liberté sexuelle et de propager une conception normative de la sexualité »[2]. De la même manière, les abolitionnistes antispécistes, « en se prenant pour Dieu »

[1] Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique, op.cit.,* p. 147.
[2] Lilian Mathieu, *La fin du tapin : Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, *op.cit*., p. 211.

(voir *verbatim* en exergue de cette introduction) menaceraient la « liberté alimentaire » de chacun, le végétarisme véhiculant par ailleurs une « conception normative de l'alimentation ». Reprenant le lexique religieux et guerrier au fondement de la notion de croisade morale, la question qui se pose est alors : si l'abolitionnisme antispéciste est une doctrine religieuse et que ses missionnaires, ou croisés, ont déclaré la guerre, à qui l'ont-ils déclarée ? À quelle autre religion ? Cette question volontairement rhétorique en appelle une autre qui ne l'est pas : et si, finalement, le plus intéressant à observer et étudier ne résidait pas dans l'action des entrepreneurs de problèmes mais plutôt dans la force des normes qu'elle combat ? Focaliser l'attention sur les acteurs au fondement des remises en cause de l'alimentation carnée en ce qu'ils tentent d'imposer aux autres groupes sociaux leurs propres normes, conduit en effet à omettre que celles-ci s'opposent à d'autres normes qui, parce qu'elles ont été incorporées et naturalisées, demeurent souvent largement invisibles. Comment alors les étudier ?

L'analyse interactionniste de la déviance proposée par l'École de Chicago et les approches néo-institutionnalistes offrent plusieurs perspectives d'analyse que j'ambitionne de combiner pour traiter ces questions. Alors que les courants du néo-institutionnalisme historique soutiennent l'idée selon laquelle les normes sociales émanent de et sont fortement encadrées par les institutions publiques, considérant l'État comme « un principe de production et de représentation légitime du monde social »[1], la sociologie interactionniste se propose quant à elle d'étudier les normes sociales « en creux ». Il ne s'agit plus alors « de décrire à quel(s) ensemble(s) de normes s'attachent telle société donnée, et donc tel groupe dominant en son sein ; mais de se pencher sur ce qui, dans une société, est considéré comme déviant : toute pratique ou toute identité perçue comme anormale, du fait des rappels à l'ordre et des éventuelles sanctions qu'elle suscite, informe ainsi sur ce qui fonde le "normal" »[2]. À ce sujet, Pierre Bourdieu souligne que ce qui fonde le « normal », « l'orthodoxie », « apparaît dès le moment où il y a de l'hétéro- : dès qu'il y a des hétérodoxes, les orthodoxes sont obligés d'apparaître comme tels ; la doxa est obligée de s'expliciter en orthodoxie lorsqu'elle est mise en question par une hérésie. Les dominants en général sont silencieux, ils n'ont pas de philosophie, pas de discours ; ils commencent à en avoir quand on les embête […] Ils sont alors

[1] Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, *op.cit.,* p. 14.
[2] Isabelle Clair, « Normes », *in* Serge Paugam (dir), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, 2010, p. 84.

obligés de constituer en orthodoxie, en discours explicitement conservateur ce qui s'affirmait jusqu'ici, en deçà du discours sur le mode du cela-va-de-soi »[1].

Ainsi, pour saisir le « normal », le « cela-va-de-soi », la thèse propose d'analyser les contre-cadrages et les contre-mobilisations des partisans du maintien de l'élevage et des pratiques alimentaires carnées, comme autant de « sanctions », de rappels à l'ordre. Cet angle paraît d'autant plus pertinent qu'est ici étudié un problème émergent. Considérant cependant que les rappels à la norme sont précisément des rappels à l'*ordre,* je fais l'hypothèse qu'ils prennent assise dans les institutions publiques. Cette hypothèse s'inscrit dans la lignée des travaux de Joseph Gusfield, qui considère le rôle de la science et du droit dans la constitution d'un « ordre symbolique ». L'auteur analyse d'abord le droit comme la traduction juridique des valeurs et des normes morales d'une société. L'auteur voit moins dans la loi sa dimension utilitaire que « les significations culturelles des conduites qu'elle règle »[2], l'ordre moral qu'elle établit. Tout comme le droit, Joseph Gusfield montre que la science aussi, en produisant des connaissances, produit de la norme, un cadre cognitif : « la science crée un ordre factuel et lui donne une qualité de certitude. Le droit instaure un standard public de conduite et le présente comme un canon de société légitime »[3]. Tous deux « construisent un monde de règles et de valeurs abstraites et universelles »[4], un « ordre symbolique » à l'intérieur duquel les faits sociaux vont être pensés et définis en tant que problèmes publics.

Je ne m'intéresse pas précisément au droit et à la science, comme l'a fait Joseph Gusfield au sujet de la problématique des accidents de la route et de l'alcool au volant, mais au fonctionnement des administrations et à la fabrique des politiques publiques en ce qu'elles participent tout autant à la constitution de cet « ordre symbolique ». Autrement dit, l'hypothèse présentée ici est que les rappels à l'ordre formulés contre les remises en cause de l'alimentation carnée prennent assise dans les institutions publiques, dans un *ordre institutionnel carné*, que je tâcherai de « faire parler » dans cette thèse, plutôt que d'en postuler l'existence pour le défendre ou le critiquer, comme ont tendance à le faire les acteurs du débat public.

À travers l'expression d'*ordre institutionnel carné*, il ne s'agit pas de dire que les logiques et mécanismes de l'action publique et des institutions expliquent à eux seuls la consommation de viande en France mais *a minima* de les interroger en tant que facteurs

---

[1] Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, *op.cit.,* p. 313.
[2] Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, *op.cit.,* p. 180.
[3] Joseph Gusfield, *Ibid.,* p. 163.
[4] Joseph Gusfield, *Ibid.,* p. 194.

explicatifs. L'hypothèse peut être faite que s'il n'y a rien de plus socialement construit que la pratique du végétarisme – ce qu'un certain nombre de recherches a d'ores et déjà contribué à objectiver (voir *supra*) –, consommer de la viande n'est pas non plus un acte « naturel » ou le résultat d'un choix individuel mais également un processus socialement et politiquement construit. La consommation de viande est aussi le produit de formes d'organisation sociale et politique, et plus précisément pour ce qui nous intéresse ici, est encadré par un ensemble d'« actes d'État » au sens de Pierre Bourdieu, c'est-à-dire « des actes politiques ayant des prétentions à avoir des effets dans le monde social »[1] : les commissions étatiques, les lois, les rapports ministériels, et l'action publique de façon générale[2] peuvent être considérés et analysés comme des actes d'État dont les implications sur les pratiques et l'organisation sociales sont à la fois matérielles (octroi de subventions, mise en place de contraintes réglementaires) et symboliques. On pense ici à la production et la diffusion par divers moyens, instruments et institutions – politiques incitatives de type gouvernement des conduites notamment[3] –, de représentations officielles et légitimes du monde social et de son organisation. Pour Pierre Bourdieu en effet, et plus largement du point de vue du néo-institutionnalisme historique, « l'État est en état […] d'imposer de manière universelle, à l'échelle d'un certain ressort territorial, des principes de vision et de division, des formes symboliques, des principes de classification, ce qu['il] appelle un *nomos* »[4]. En résumé, nous étudierons l'action publique, ses *outputs* mais aussi sa fabrique politico-administrative, en ce qu'elle balise la définition et la prise en charge politique du problème de l'alimentation carnée, considérant que les institutions publiques déterminent un « espace du dicible »[5] et de l'entendable, et participent de la formation et de la reproduction d'un *ordre institutionnel carné.*

Après cette problématisation et présentation du cadre théorique, mes questions de départ : « au nom de quoi remet-on en cause l'alimentation carnée ? » et « dans quelle mesure

---

[1] Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992, op.cit.,* p. 26.
[2] Vincent Dubois, « L'État, l'action publique et la sociologie des champs », *Revue Suisse de Science politique,* 2014, 20 (1), p. 25-30.
[3] De nombreuses recherches en sociologie notamment se sont inspirées des travaux de Michel Foucault sur la gouvernementalité (Michel Foucault, *Sécurité, territoire et population. Cours au collège de France, 1977-1978,* Paris : Gallimard-Seuil, 2004, 435 pages ; *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris : Gallimard-Seuil, 2004, 355 pages) pour étudier les dispositifs institutionnels visant à encadrer et guider les conduites individuelles. Voir entre autres : Sophie Dubuisson-Quellier (dir), *Gouverner les conduites*, Paris : Presses de Sciences Po, 2016, 480 pages et Didier Fassin et Dominique Memmi (dirs), *Le gouvernement des corps*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2004, 269 pages.
[4] Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, *op.cit.,* p. 282.
[5] Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics, op.cit.,* p. 117.

l'alimentation carnée est-elle prise en charge par les pouvoirs publics ? » laissent place à une interrogation centrale : « depuis quand et jusqu'où l'État conduit-il une *politique de la viande* ? ». Partant des faits sociaux visibles, spectaculaires et intrigants (des manifestations sociales, publiques et médiatiques contre la consommation de viande), il s'agit finalement d'interroger le processus de fabrique de la « normalité ». La thèse cherche ainsi à déconstruire et mettre au jour les mécanismes de (re)production des normes sociales, rompant avec l'idée selon laquelle l'entreprise de normalisation-moralisation n'appartiendrait qu'aux entrepreneurs de problème. Elle rendra compte, pour ce faire, du rôle de l'État et de ses administrations dans la définition et la légitimation du problème carné en interrogeant la portée normative des « actes d'État » en ce qu'ils génèrent et légitiment une « réalité publique » parmi d'autres réalités sociales[1]. L'argument défendu est le suivant : l'alimentation carnée, en tant que fait social total charriant un ensemble d'intérêts, de groupes, de pratiques, de représentations et de normes sociales, rendues visibles dans les luttes définitionnelles qui participent à sa construction en tant que problème public, résulte de et s'appuie en partie sur un *ordre institutionnel carné* qu'il s'agit de « faire parler » en montrant de quelle manière il s'est construit, institutionnalisé, et comment il résiste aujourd'hui.

Dispositif empirique : bornes, méthodes et matériaux d'enquête

Une étude du présent immédiat attentive à l'ancrage sociohistorique des luttes définitionnelles

La présente recherche étudie la mise en politique de l'alimentation carnée en France dans les années 2010. Ce cadre d'observation permet de répondre aux questions que pose la thèse sans recourir à une analyse comparée systématique dans l'espace et/ou le temps. Il ne s'agira pas, en effet, de tester différents facteurs d'institutionnalisation pour comprendre par exemple pourquoi telle configuration sociopolitique se montre plus favorable qu'une autre à la mise à l'agenda de l'alimentation carnée ou pourquoi les mobilisations sociales contre la consommation carnée ont « réussi » dans tel pays et « échoué » dans tel autre. Par ailleurs, si la question du changement se pose plus ou moins directement et avec plus ou moins d'acuité dès lors qu'a été fait le choix d'interroger la force de l'institué dans les processus de définition des problèmes publics, la thèse interroge des processus en cours et en mouvement : les luttes

[1] Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, *op.cit.*

définitionnelles – les transactions et négociations normatives et les résistances et rapports de pouvoir qui les sous-tendent – en train de se jouer dans la construction du problème carné, en France donc, dans les années 2010.

La décennie 2010 en France correspond à une période de forte publicisation et d'importante politisation. J'ai suivi et observé nombre d'évènements qui émergeaient, créaient des précédents et laissaient place à d'autres controverses, avec toutes les difficultés et les questions que pose le fait de travailler sur un objet instable : quand arrêter le travail d'investigation ? Faut-il – et comment – inclure dans l'analyse les données recueillies « sur le tard » ? Quels sont les risques d'une enquête située dans le « présent immédiat »[1] ? À ce titre, le principal écueil consiste à être aveugle à la dimension socio-historique des processus observés dans le présent et ainsi sombrer dans une surinterprétation des données qui consisterait par exemple à exacerber un certain nombre de dynamiques alors considérées comme des moments « exceptionnels » voire des « points tournants ». C'est pourquoi, sans faire œuvre d'historienne et sans que mon travail ne se propose à proprement parler de faire la sociologie historique du problème carné, j'ai réinscrit les phénomènes contemporains étudiés dans leur historicité. Pour ce faire, j'ai rendu compte des histoires organisationnelles, militantes et institutionnelles dans lesquelles les luttes définitionnelles observées aujourd'hui, dans la configuration particulière de la France des années 2010, sont inscrites. Ces histoires donnent en effet sens, c'est-à-dire une direction et une signification, à ces luttes. *In fine,* si l'analyse ne s'appuie pas sur la comparaison systématique entre différents cas ni ne correspond à une sociohistoire d'un problème public, le décentrement à la fois diachronique et synchronique du regard s'avère heuristique. Ainsi, les remises en question de l'alimentation carnée sont étudiées à l'aune de l'histoire sociale et idéelle des organisations qui les portent. L'ordre institutionnel est appréhendé au regard des processus historiques de fabrique des politiques publiques et de formation des secteurs d'action publique. La thèse s'intéresse également à l'impact de la réglementation communautaire sur la conduite des politiques agricoles nationales mais aussi à l'émergence au niveau local d'initiatives mettant en question le bienfondé de la consommation de viande, illustrant par là l'interdépendance des niveaux d'action publique.

[1] Voir à ce sujet Sébastien Chauvin et Florence Weber, « Un texte de Norbert Elias (1987) : "The Retreat of Sociologists into the Present" », *Genèses*, n°52, 2003/3, p. 133-151.

Une étude des luttes définitionnelles basée sur l'analyse croisée de trois espaces socio-discursifs

En 2012, dans un article étudiant les pratiques des militants végétariens pour les animaux, Christophe Traïni concluait qu'« un ouvrage entier ne suffirait sans doute pas à retracer la pluralité et la variabilité des cadrages, contre-cadrages et recadrages qui résultent des tentatives d'ériger la consommation de viande en problème social »[1]. Force est de constater que la mise en problème de l'alimentation carnée revêt, dans le temps et en fonction des espaces de débat et de négociation, une multitude de luttes définitionnelles, ce qui en fait un champ d'investigation passionnant pour la science politique mais aussi et surtout un défi méthodologique.

Afin d'étudier les luttes sociales, cognitives et normatives qui ont cours dans la mise en débat public de l'alimentation carnée dans la France des années 2010 et le rôle des institutions publiques dans l'encadrement de ces luttes auxquelles, de fait, elles prennent part, l'analyse est circonscrite à trois *espaces socio-discursifs*, entendus comme des univers sociaux relativement autonomes et homogènes qui procèdent de logiques, de pratiques, d'enjeux et d'objectifs singuliers, à l'intérieur desquels les acteurs – qui incarnent ces espaces – organisent collectivement la représentation de leurs intérêts. Ces univers sociaux qui ne constituent pas, d'ailleurs, des espaces clos fonctionnant de façon totalement hermétique, sont également des univers de sens où sont produits des récits et des discours. Ainsi, aux côtés de l'étude des formes d'action collective engagées dans ces espaces dans l'optique de remettre en question ou de défendre la consommation de viande, j'analyse les discours qui y sont produits comme autant d'opérations de cadrage et de contre-cadrage, de légitimation et délégitimation dans la mise en problème des modes de consommation carnés[2]. Les trois espaces socio-discursifs dont il est ici question correspondent d'abord aux associations environnementalistes, de protection animale

---

[1] Christophe Traïni, « Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante », *op.cit.,* p. 579.

[2] Pour construire la définition d'un *espace socio-discursif*, je me suis appuyée sur celle d'espace des mouvements sociaux établie par Lilian Mathieu (Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *op.cit*.), sur les travaux de Bernard Lahire qui redonnent du poids aux discours dans la constitution des problèmes publics à travers la mise en évidence d'un *fonds discursif commun* de l'illettrisme (Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmat*es, *op.cit*.), et sur le fait qu'il faille finalement « prendre au sérieux les discours et l'approche cognitive en science politique tout en les réinscrivant dans des espaces sociaux de production, chaque espace correspond[ant] à une configuration d'acteurs spécifiques qui partagent intérêts, connaissances, croyances, façons d'agir et de penser » : Olivier Nay et Andy Smith, « Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institutions », *in* Olivier Nay et Andy Smith, *Le Gouvernement du Compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique,* Paris : Economica, 2002, p. 7.

et de promotion du végétarisme remettant en cause à divers titres la consommation de produits carnés ; ensuite aux organisations interprofessionnelles, aux syndicats et instituts techniques qui représentent les filières d'élevage ; enfin aux administrations centrales dont les champs d'intervention recoupent les différents enjeux soulevés par le problème carné, à savoir les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé, leurs services et leurs établissements publics.

L'existence de ces espaces socio-discursifs a été postulée au départ comme un moyen d'organiser et d'opérationnaliser la recherche – en cela les espaces socio-discursifs d'analyse correspondent aux différents terrains d'investigation identifiés à l'entrée dans la thèse – mais leurs contours ont également été définis au fur et à mesure de l'enquête, la détermination de ces espaces d'action collective et de discours constituant une investigation en soi du travail de recherche : a-t-on par exemple affaire à des entrepreneurs de problème isolés ou organisés collectivement ? Les agents du secteur de la santé poursuivent-ils les mêmes objectifs que ceux du ministère de l'Agriculture ? Etc. Ainsi, la définition des espaces socio-discursifs sera questionnée et précisée au fil de la démonstration, en éclairant les rapports de force qui se jouent entre espaces socio-discursifs mais également entre organisations d'un même espace, dans la définition du problème carné ; par exemple entre les militants réformistes et les militants abolitionnistes, ou encore entre le ministère de la Santé et l'administration de l'Agriculture.

Je fais le choix de concentrer l'analyse sur trois espaces socio-discursifs, à l'intérieur desquels et entre lesquels se joue en fait la majeure partie des luttes définitionnelles, mais ceux-là ne couvrent pas l'ensemble des mobilisations et contre-mobilisations, des cadrages et contre-cadrages au sujet de l'alimentation carnée. D'autres espaces socio-discursifs peuvent ainsi être identifiés parmi lesquels l'espace de la critique savante et l'espace médiatique. Le terme d'espace est ici utilisé dans une visée interactionniste, afin d'insister sur l'idée d'interdépendance et de rapport de force entre espaces en lutte dans la définition du problème carné. Il n'empêche que l'« espace » de la critique savante et l' « espace » médiatique constituent aussi des champs au sens bourdieusien du terme[1]. Ainsi, l'espace de la critique savante recoupe le champ intellectuel tel que le définit Gisèle Sapiro : « situé à l'intersection du champ politique et des champs de production culturelle spécifiques, le champ intellectuel participe du champ de production idéologique, "univers relativement autonome, où s'élaborent, dans la concurrence et le conflit, les instruments de pensée du monde social

[1] Voir par exemple : Pierre Bourdieu, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, p. 3-24

objectivement disponibles à un moment du temps et où se définit du même coup *le champ du pensable politiquement* ou, si l'on veut, la *problématique légitime* », comme le définit Pierre Bourdieu" »[1]. L'espace de la critique savante, tel que je l'envisage, inclut notamment les philosophes dont j'ai précédemment mentionné les écrits au sujet des rapports que les êtres humains doivent entretenir avec les animaux et, par extension, vis-à-vis de la consommation carnée. De leur côté, les médias pourraient être avant tout définis et appréhendés comme un simple vecteur des prises de position produites à l'intérieur d'autres espaces. S'ils le sont en partie, l'espace médiatique tel que je l'entends ici poursuit au contraire une dynamique propre dans la définition du problème carné, par les contraintes et enjeux spécifiques au champ qui conditionnent le travail journalistique et influencent les choix éditoriaux. J'étudie ces espaces de façon plus subsidiaire et moins approfondie que les espaces contestataire, professionnel et administratif, notamment parce que – je l'ai déjà évoqué – les luttes définitionnelles se cristallisent avant tout autour des mouvements contestataires et les *dynamiques de contre,* telles que je les ai observées, ont principalement émergé depuis le secteur professionnel de l'élevage et les institutions publiques.

Saisir les cadrages en lutte et comprendre les pratiques des acteurs organisés dans la définition du problème carné

J'ai réalisé plusieurs types de collecte de données au sein des espaces socio-discursifs susmentionnés. J'ai récolté une grande partie des données au sein de la littérature grise en constituant trois corpus. Un premier corpus vise les productions institutionnelles des ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé principalement. Celles-ci émanent de leurs services ou de leurs établissements publics. Il s'agit de rapports d'expertise, d'études, d'avis, de plans et programmes d'action publique, de magazines ministériels, de rapports d'activités, de communiqués de presse, de sites Internet, de notes internes, de documents budgétaires, de décrets et arrêtés, d'organigrammes. Le deuxième corpus renvoie aux productions militantes des associations de protection de l'environnement, de promotion du végétarisme et de protection animale : sites Internet, réseaux sociaux, tracts, brochures et guides, magazines, communiqués de presse, rapports, manifestes et plaidoyers, rapports annuels d'activité, statuts associatifs et textes de cadrage, comptes rendus de réunions. Enfin, le troisième et dernier corpus rassemble les productions des organisations de représentation et de soutien de l'élevage :

[1] Gisèle Sapiro, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 176-177, p. 9.

interprofessions, syndicats agricoles et instituts techniques. Les données ont été recueillies sur les sites Internet de ces organisations, dans leurs communiqués de presse, études, rapports techniques et scientifiques, magazines et plans de filière, dans les actes de colloques, les revues scientifiques professionnelles ou encore dans les guides et chartes de bonnes pratiques. Sont incluses aux côtés de la littérature grise, les productions visuelles et iconographiques principalement issues de l'espace de la contestation mais aussi réalisées par les représentants de l'élevage : spots publicitaires, vidéos promotionnelles, vidéos d'enquête, happenings de rue, affiches, etc.

La recherche repose également sur un corpus d'entretiens semi-directifs répertoriés en annexe n°1. J'ai échangé avec 97 personnes à l'occasion de 68 entretiens individuels et 12 entretiens réalisés en compagnie de plusieurs enquêtés. Quinze entretiens ont été réalisés par téléphone lorsqu'après plusieurs tentatives de prise de rendez-vous, la rencontre *de visu* s'est finalement avérée impossible ou lorsque les enquêtés vivaient et/ou travaillaient dans des régions de France éloignées, où je n'ai pas souhaité me rendre pour n'y réaliser qu'un seul entretien. L'entretien téléphonique crée une relation, par définition, distanciée entre l'enquêtrice et l'enquêté, sans que cette distance soit nécessairement un problème. L'entretien par téléphone crée souvent de part et d'autre une forme de malaise dans l'entame de la discussion qui rend notamment plus laborieuse la présentation de l'enquête et plus difficile l'instauration d'une relation de confiance, tant celle-ci ne repose pas seulement sur ce qui peut être dit mais dépend aussi de regards et sourires de connivence, du partage d'un café, d'une prise de note qui donne du crédit au discours de l'enquêté et matérialise dans le même temps l'intérêt de l'enquêtrice pour ce qui est en train d'être dit, etc. La relation téléphonique ne permet pas non plus « l'après-entretien » qui souvent donne lieu, en *off*, à certains prolongements et confidences. Elle peut également s'avérer inadéquate pour la réalisation d'entretiens de type récit de vie notamment quand les personnes enquêtées ne sont pas socialement à l'aise avec ce mode d'interaction. Dans le cadre de la thèse, je n'ai pas, dans les faits, rencontré plus de difficultés à « faire parler » les enquêtés par téléphone, de sorte que le matériau recueilli à partir des entretiens téléphoniques s'est montré assez similaire et aussi utile sur le fond que les données collectées lors des entretiens réalisés *de visu*.

De leur côté, les entretiens conduits en compagnie de plusieurs acteurs ont rassemblé entre deux à trois personnes et ont chaque fois été réalisés ainsi à l'initiative des enquêtés. Autrement dit, je n'avais pas initialement envisagé de mener en tant que tels des entretiens collectifs ou *focus groups*, lesquels reposent sur une méthodologie singulière et la poursuite

d'objectifs scientifiques particuliers[1]. J'ai toujours accepté de réaliser ces entretiens dans la mesure où ils me permettaient de ne pas passer à côté de la rencontre d'un acteur jugé essentiel, de rencontrer des personnes avec lesquelles je souhaitais de toute façon m'entretenir, mais aussi dans la mesure où dans le cadre d'une recherche portant sur l'analyse de luttes définitionnelles dans la construction d'un problème public, faire se confronter et répondre les points de vue des enquêtés dans le contexte d'entretien m'a semblé heuristique. *In fine,* à partir du moment où l'enquêtrice a conscience en amont de l'échange et jusqu'au moment du traitement des données des conditions particulières dans lesquelles se déroulent les entretiens de type téléphonique et collectif, ceux-ci, même s'ils se sont dans les faits imposés à moi, apparaissent aux côtés de la majorité des entretiens individuels réalisés *de visu*, particulièrement utiles de par leur diversité et leur complémentarité.

Ces matériaux d'enquête ont été analysés à deux niveaux complémentaires et combinés. Le premier envisage les données comme des éléments de connaissance sur le fonctionnement de commissions, sur l'histoire des groupes militants, sur les conditions d'élaboration des politiques publiques. Il s'agit de mettre au jour des processus sociaux, des éléments de contextualisation et toute autre donnée qui permet d'objectiver, d'expliquer et de comprendre les représentations et prises de position au sujet du problème carné. En effet, le deuxième niveau d'analyse appréhende les données collectées comme autant de cadrages et contre-cadrages dans la construction du problème, à travers lesquels se donnent à voir les intérêts, valeurs et normes en jeu à l'intérieur et pour chacun des espaces socio-discursifs en lutte dans la remise en cause de l'alimentation carnée.

L'étude des différents espaces au sein desquels se construisent les définitions concurrentes du problème carné est complétée par l'analyse de configurations, d'instances et d'évènements particulièrement propices à la production et surtout à la rencontre ou la confrontation de ces définitions, où se jouent autrement dit les luttes définitionnelles.

Il ne s'agira donc pas seulement de mettre à plat et de tenter d'expliquer indépendamment les uns des autres, les différents cadrages de la consommation de viande selon que l'on est une association de protection de la nature, un syndicat d'éleveurs ou un service du ministère de l'Agriculture en charge de la compétitivité des filières. La thèse se propose également d'observer un certain nombre de dynamiques d'association-confrontation, inclusion-

[1] Sophie Duchesne et Florence Haegel, *L'entretien collectif,* Paris : Armand Colin, 2008, 126 pages.

exclusion, ouverture-verrouillage, réappropriation-dépossession à l'œuvre dans la construction et la légitimation du problème carné : à des moments de forte publicité mais aussi dans l'accès aux espaces institutionnels plus confinés, à l'intérieur desquels sont traités les enjeux liés au problème. J'ai ainsi analysé un certain nombre d'évènements (temporalité et récurrence de l'évènement, acteurs en présence, cadrages et contre-cadrages, mobilisations et contre-mobilisations, impacts sur la poursuite du débat public, conséquences en matière d'action publique, etc.) qui, depuis l'entrée en thèse, ont constitué autant de moments critiques et de contextes propices à la mise à l'agenda, au moins médiatique, de la question carnée. Ces évènements sont l'introduction progressive de repas végétariens dans les cantines scolaires, la crise de l'élevage à l'été 2015, l'affaire dite de l'abattoir d'Alès en octobre 2015, la tenue de la COP21 en décembre 2015, la campagne présidentielle de 2017, l'organisation des États généraux de l'alimentation au second semestre 2017, le vote de la loi qui en découle l'année suivante, les actes de « vandalisme » dirigés contre les commerces de bouche(rie) durant l'année 2018. En lien avec ces évènements, j'ai également porté mon attention sur un certain nombre de groupes de travail, commissions et instances de concertation à l'intérieur desquels sont traités de façon plus discrète les enjeux mis en avant dans la construction du problème carné. J'ai alors étudié leur organisation, leur composition, les sujets traités et les objectifs qui y étaient poursuivis, l'orientation des débats (politique, technique, scientifique…), le niveau de décision, etc. L'on pense par exemple à la Commission « Enjeux sociétaux » de l'interprofession de l'élevage herbivore, aux conseils « filières » spécialisés de FranceAgriMer, au Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), au Comité national d'orientation de la politique sanitaire et végétale (CNOPSAV), au Conseil national de l'alimentation (CNA) ou encore au Groupe d'études des marchés de restauration collective et de nutrition (GEM-RCN).

Une limite de l'analyse des espaces confinés doit être mentionnée ici, qui touche à leurs propriétés mêmes. L'observation directe du travail et des débats au sein des instances précitées aurait été des plus pertinentes à conduire afin d'analyser les luttes définitionnelles depuis les différents espaces socio-discursifs où elles se déploient. Cependant, cette dimension ne m'est pas apparue prioritaire, mon intérêt se portant alors plutôt sur les transactions et rapports de force qui se donnent à voir à l'entrée dans ces espaces confinés : sont-ils convoités par les entrepreneurs de problème ? Jusqu'où en sont-ils des parties prenantes ? Quels autres acteurs conduisent et participent à la définition du problème carné dans ces espaces ? Je n'ai donc pas cherché à tout prix à développer une démarche d'observation directe, au regard également de

ses difficultés pratiques, liées aux refus que j'ai pu essuyer et aux contraintes matérielles de terrain (qui démontrent, au passage, à quel point ces lieux sont justement confinés).

L'objectif de l'étude des interfaces plus ou moins discrètes de rencontre entre les différents espaces socio-discursifs de définition du problème carné est de montrer comment et à quelles conditions les normes qui fondent et encadrent l'alimentation carnée sont susceptibles d'être renégociées et transformées et, par là, d'interroger la force de l'institué. En combinant l'analyse de différents espaces socio-discursifs à celle d'évènements et de lieux propices à la rencontre entre acteurs de ces espaces, mon ambition est de montrer qu'en-deçà de la forte médiatisation des enjeux liés à la consommation de viande ces dix dernières années, se jouent des choses dans la fabrique routinière et plus discrète des politiques publiques qui influencent plus ou moins directement la construction et la prise en charge du problème de l'alimentation carnée.

Le soupçon de normativité et ses effets sur la conduite de la recherche

Rendre compte de sa démarche scientifique n'est pas un exercice aisé. Les canons de la rédaction scientifique imposent à juste titre de restituer de façon claire et univoque le cadre théorique dans lequel la recherche s'inscrit, les hypothèses sur lesquelles elle se base, la méthodologie d'enquête qui la sous-tend, sans quoi le test de falsifiabilité en ressortirait amoindri et la portée heuristique de la thèse affaiblie. Néanmoins, les choix théoriques et empiriques présentés comme tels n'ont rien d'évidents. Ils sont le résultat d'un aller-retour régulier et en partie contingent entre mon imprégnation et mon appétence théoriques – qui s'affinent, s'affirment, se dédisent aussi au regard de ma formation initiale, au gré des lectures scientifiques mais aussi au contact de mes pairs – et ma rencontre avec les acteurs de l'enquête[1], le recueil et l'analyse des données de terrain. Les choix scientifiques se trouvent également façonnés par la trajectoire sociale de la chercheuse et sa position dans l'espace social. C'est donc un véritable défi que de parvenir à rendre intelligibles *a posteriori* l'effervescence et l'indétermination qui ont caractérisé la démarche d'enquête. J'ai pour cela tâché, dans une visée épistémologique et réflexive, de rendre compte en filigrane des cheminements et étapes qui ont

[1] En ce sens, les enquêtés sont davantage que des enquêtés, c'est-à-dire que des sujets « passifs », des objets d'enquête, que l'usage du participe passé tend à décrire ainsi. Ils sont des parties-prenantes, des acteurs de l'enquête qui participent à son déroulement et à l'évolution des questionnements et de la démarche scientifique de la chercheuse.

ponctué, structuré et fait évoluer le travail de thèse depuis ses débuts, en réintégrant la recherche dans son contexte d'élaboration et en faisant des doutes et de l'indécision, non pas des digressions, des sorties de piste ou des erreurs d'appréciation mais des déterminants à part entière du processus scientifique « chemin faisant ». Poursuivant l'exercice de réflexivité, je souhaiterais revenir à présent, et pour finir, sur le risque de normativité qui a, d'un bout à l'autre, accompagné et parfois déstabilisé mon travail de thèse : du choix de mon sujet à l'issue du Master, à celui des mots au moment de la rédaction du présent travail.

J'ai mentionné et illustré en début d'introduction, un premier niveau de rupture avec le sens commun, celui qui impose de se détacher des catégories de pensée dominantes dans la représentation des faits sociaux. Une seconde rupture est essentielle dans la conduite de toute recherche en sciences sociales, celle qui consiste à prendre conscience et interroger ses propres prénotions, valeurs et croyances. Dans sa thèse de science politique, Julien O'Miel souligne, à partir des travaux de Delphine Naudier et Maud Simonet[1], que « tout chercheur, en tant qu'être social, est engagé dans des espaces sociaux, politiques, militants, vecteurs d'une socialisation qui l'amènent à traiter un objet sous un angle particulier. La seule précaution qui vaille serait alors d'en informer le lecteur et de tenter de suspendre au moins le temps de l'enquête les prénotions forgées tout au long de sa socialisation. Autrement dit, la posture scientifique n'impose pas de renier ses engagements mais d'en faire l'objet d'une réflexivité critique »[2]. Sans remettre en cause la nécessité scientifique de faire de ses engagements un objet de « réflexivité critique » mais en me proposant au contraire d'y répondre, une question se pose : de quoi exactement et jusqu'où « informer son lecteur » ? Travailler en science politique sur la prise en charge de l'autisme implique-t-il que le chercheur précise s'il a été confronté à titre personnel à l'autisme ? Étudier les partis politiques implique-t-il pour le chercheur de révéler son vote ou ses affiliations militantes ? Travailler sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques oblige-t-il le chercheur à se positionner à l'égard du féminisme ? Le fait de m'intéresser à la mise en politique de l'alimentation carnée dans la France contemporaine me contraint-il à expliquer mes propres choix alimentaires ?

Le 26 septembre 2014, alors que j'achevais de présenter mon projet de thèse au jury de sélection des candidatures à l'allocation doctorale, la toute première question qui m'a été posée

---

[1] Delphine Naudier et Maud Simonet (dirs), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements,* Paris : La Découverte, 2011, 256 pages.

[2] Julien O'Miel, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative. Comparaison transnationale des politiques participatives du Conseil régional du. Nord-Pas-de-Calais et de la Toscane*, thèse de doctorat en Science politique, Université Lille 2, 2015, p. 53.

a porté sur mon régime alimentaire : « Êtes-vous végétarienne ? » m'a ainsi demandé le directeur de l'École doctorale. Cette question présageait ce qui allait être en partie ma carrière de doctorante, à savoir une entreprise continue de clarification de mon positionnement vis-à-vis de mon objet et de construction de la légitimité d'un travail de recherche considéré *a priori* comme normatif et militant, voire intime. Je fais, à ce titre, l'hypothèse qu'à l'intérieur du champ académique, un certain nombre de sujets éveillent davantage le soupçon de normativité que d'autres, pour différentes raisons, liées aux propres prénotions des acteurs du champ, au degré de politisation du sujet en question, qui peut rendre difficile la prise de recul nécessaire, mais aussi à l'évolution de la science politique elle-même, des objets qu'elle investigue et, par-là même, qu'elle légitime. Dans mon cas, le soupçon de normativité s'appuie aussi sur le développement des Études animales (*Animal studies*), dans la recherche anglo-saxonne d'abord et plus récemment en France[1]. Celles-ci se caractérisent par leur pluridisciplinarité et un objectif commun : « faire avancer la condition animale, par la production de savoirs »[2]. Pour Jérôme Michalon, « le développement des *Animal studies* est à interpréter tout autant comme un rouage important de la formalisation et de l'expression publique d['un]mode de pensée zoocentriste que comme une forme contemporaine de mobilisation pro-animaux »[3]. En miroir, on a affaire sur le terrain à des militants antispécistes érudits[4] et friands de sociologie dont ils manient les concepts pour déconstruire différentes catégories de pensée, celle d'espèce et d'animal notamment, ce qui a pour effet de brouiller encore davantage la frontière entre espace de production des savoirs et espace contestataire.

Poser la question du soupçon de normativité qui a pesé dès le départ sur mon objet de recherche n'implique pas de jugement quant au fait de savoir si celui-ci est justifié ou non. Il s'agit simplement d'en prendre acte et de l'inclure dans ma démarche réflexive visant à interroger les effets de cette normativité avérée ou supposée sur le travail de recherche et sa réception. Mon choix en 2012 de devenir végétarienne a modifié mes croyances, valeurs et représentations au sujet des animaux et des rapports qui nous lient à eux et nous obligent. Il a accompagné l'entrée en thèse et conditionné le choix du sujet, nous l'avons vu, mais il a surtout

---

[1] Deux « manuels » consacrent les études animales en tant que domaine de recherche à part entière : Linda Kalof (dir), *The Oxford handbook of animal studies*, Oxford : Oxford University Press, 2017, 621 pages ; Émilie Dardenne, *Introduction aux études animales*, Paris : PUF, 2020, 312 pages. Pour une généalogie des études animales, voir : Jérôme Michalon, « Les animal studies peuvent-elles nous aider à penser l'émergence des épistémès réparatrices ? », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2017/3, vol. 11, n°3, p. 321-349.
[2] Jérôme Michalon, *Ibid.,* p. 326.
[3] Jérôme Michalon, *Ibid.,* p. 325.
[4] Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français, op.cit.*

guidé dans un premier temps mes lectures et mon travail de terrain. Ainsi, je suis restée concentrée, durant la première année de thèse, sur l'espace de la cause animale que je découvrais totalement, avec un intérêt simultanément intellectuel et personnel. C'est également à cette période que j'ai pris connaissance de l'existence des éthiques animales, de sorte que j'ai débuté ma recherche en science politique avec un « tropisme animaliste » et des réflexions éthiques quant au statut des animaux dans la société, qui me paraissaient essentielles mais dont je ne savais s'il fallait et comment les mobiliser dans le cadre de la thèse. Cette équivocité et ce malaise m'ont poursuivie un moment avant d'être mis quelque peu en suspens par le travail de terrain qui contribuait à déplacer progressivement l'attention du côté d'autres acteurs en dehors de la cause animale.

Le risque de normativité ne disparaît pas cependant à l'entrée sur le terrain. L'exercice de réflexivité implique au contraire de s'interroger sur le choix du ou des milieu(x) à enquêter, sur la manière dont on se présente et présente sa recherche aux acteurs sur le terrain, sur la manière encore dont on formule ses questions. Se montrer réflexif à ce moment de l'enquête c'est aussi s'interroger sur ce qu'on observe et ce qu'on oublie de regarder, sur ce qu'on dévoile ou préfère taire. À ce titre, j'ai, sur le terrain, toujours pris le parti d'adopter une posture la plus inductive et compréhensive possible, quel que soit mon interlocuteur, qu'il s'agisse d'un représentant de syndicat de producteurs/éleveurs ou d'un militant antispéciste. Dans cette optique, je présentais la thèse et me présentais moi-même de la façon la plus neutre possible. Ma prise de contact avec les acteurs sur le terrain consistait ainsi la plupart du temps à expliquer que ma recherche portait sur les enjeux historiques et actuels ayant trait à la consommation de viande en France, à sa remise en cause ou au contraire à sa promotion, pour des motifs de différents ordres dont je souhaitais discuter. La façon dont je me présentais comme la « consigne » de départ de mes entretiens variaient de façon très marginale en fonction de mes interlocuteurs et, dans les faits, je n'ai été amenée qu'à deux reprises à devoir expliciter et/ou légitimer mon positionnement à l'égard de l'élevage et de la consommation de viande : auprès du directeur d'un institut technique d'élevage et de la porte-parole d'un collectif de militants abolitionnistes qui n'avaient en commun que le fait de douter de mes intentions. Ainsi, ma posture éthique n'a quasiment jamais été un problème dans la relation d'entretien, la stratégie d'évitement semblant convenir à tous, autant à moi-même qu'aux acteurs sur le terrain : une situation qui détonne avec le soupçon de normativité beaucoup plus prégnant au sein du monde académique mais qui a finalement permis un important travail de réflexivité et donné l'occasion à de riches questionnements épistémologiques et méthodologiques.

De ces questionnements – et dans la continuité des travaux de Christophe Traïni qui voit dans la sociologie de l'engagement et des mobilisations un « remarquable poste d'observation des évolutions des rapports aux animaux au sein des sociétés contemporaines »[1] –, reste celui de savoir ce que la science politique peut apporter à la compréhension des relations anthropozoologiques dans notre société, une question à laquelle je l'espère, ce travail de recherche, à travers l'étude de la mise en politique de l'alimentation carnée dans la France des années 2010, permettra en partie de répondre.

Économie de la thèse

La thèse est structurée en deux parties, correspondant à deux niveaux d'analyse. La première partie est tournée vers la mise en lumière des cadrages et contre-cadrages, des mobilisations et contre-mobilisations qui participent à la construction du problème carné dans l'espace public ces dix dernières années en France, tandis que la seconde partie se propose d'entrer dans les arcanes des institutions publiques, d'étudier leur fonctionnement et leur rôle dans la définition du problème carné. La première partie défendra l'idée de la polarisation de deux définitions concurrentes du problème carné. La première, que l'on qualifiera de *critique carnée*, partagée par une majorité d'entrepreneurs de problème, focalise sur la remise en question de l'élevage industriel dans une optique réformiste/réductionniste. La seconde, co-construite par les militants animalistes les plus « radicaux » et les défenseurs de l'élevage, conduit à délégitimer la remise en cause de l'alimentation carnée en faisant émerger une « menace animaliste ». La deuxième partie soutiendra la thèse de l'existence d'un *ordre institutionnel carné* qui se matérialise dans la domestication par le secteur de l'agriculture des différents enjeux de l'alimentation carnée et la mise en œuvre d'une politique de la viande qui ne dit pas son nom, encadrant et empêchant en partie la remise en question des modes de consommation carnés.

Trois chapitres composent la première partie. Les deux premiers sont consacrés à l'étude des remises en cause des modes de consommation carnés et le troisième aux réactions suscitées par ces remises en cause, également parties prenantes de la construction du problème. Dans une perspective socio-historique, le **chapitre 1** revient sur l'émergence du problème carné au sein des causes qui le portent actuellement dans le débat public. L'objectif du chapitre est de

[1] Christophe Traïni, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *in* Fabien Carrié et Christophe Traïni (dirs), *S'engager pour les animaux,* Paris : PUF, 2019, p. 41.

comprendre, à la lumière de l'histoire sociale de ces causes, ce qui fait problème aujourd'hui en matière d'alimentation carnée et qui sont les entrepreneurs de problème. Il sera ainsi rendu compte des motifs, responsabilités, objectifs et solutions qui diffèrent d'une définition à l'autre du problème, selon que celle-ci émane des associations de promotion du végétarisme, de protection animale ou de défense de l'environnement. Une fois cette cartographie effectuée, il s'agira dans le **chapitre 2** d'interroger l'émergence d'une définition commune du problème carné dans les années 2010 en France. Nous étudierons pour ce faire les conditions de possibilité d'un rapprochement entre entrepreneurs de problème et les facteurs de convergence des multiples mises en cause de l'alimentation carnée. Il s'agira notamment d'être attentif au contexte particulier des années 2010 et aux enjeux de mobilisation qui pèsent plus largement sur les organisations de mouvement social dans la construction du problème carné. Le **chapitre 3** poursuit l'analyse des dynamiques sociales et définitionnelles contemporaines dans la remise en cause des modes de consommation carnés. Il n'étudie pas, à la différence du chapitre 2, les processus de convergence mais les *logiques de contre* qui se construisent notamment en réaction à la constitution progressive d'une critique carnée consensuelle. La question que pose le chapitre est celle de savoir dans quelle mesure les contre-mobilisations et contre-cadrages des professionnels de l'élevage mais aussi d'une partie des militants animalistes, redessinent les enjeux et frontières du problème carné. Il s'agira plus précisément de se demander comment, à travers la co-construction d'une radicalité animaliste, le problème carné tend à disparaître au profit d'autres enjeux.

Les enjeux que met en exergue le chapitre 3 quant à la redéfinition du problème carné continuent de se poser dans la deuxième partie de la thèse. Celle-ci comprend deux chapitres qui visent tous deux à interroger la façon dont les pouvoirs publics participent à la définition et la prise en charge du problème carné. Nous nous focaliserons dans cette optique sur trois secteurs d'intervention : l'agriculture, la santé et l'environnement. À partir de l'étude de ces trois secteurs d'action publique et de leur gestion routinière des différents enjeux mis en avant dans la construction du problème carné, le **chapitre 4** pose la question de l'appropriation du problème par l'administration de l'Agriculture et ses effets dans la définition et la prise en charge de celui-ci. Pour y répondre, il analyse les logiques institutionnelles à l'œuvre dans et entre les administrations dans la prise en charge du problème carné, ainsi qu'entre acteurs institués et entrepreneurs de problème dans l'accès aux instances au sein desquelles ce dernier est traité. Il sera ainsi possible de montrer comment le problème est notamment redéfini à l'aune des intérêts et objectifs du secteur agricole, qui le neutralise. Le **chapitre 5**, enfin, prolongeant

la réflexion quant au rôle de l'administration agricole dans la définition, la légitimation et la prise en charge du problème carné questionne au contraire l'existence d'une « politique de la viande » dont il s'agit d'analyser les formes, les leviers et les implications normatives en matière d'alimentation.

PREMIERE PARTIE

Luttes définitionnelles autour de la subversion/conservation d'une pratique ordinaire

« Une même réalité sociale peut être "parlée" et "mise en ordre" de différentes manières, car elle est objectivement le lieu de croisement et d'enchevêtrement de multiples lignes de clivages, de diverses oppositions, de nombreuses polarisations »[1].

La remise en cause de l'alimentation carnée revêt aujourd'hui en France une dimension inédite, du fait notamment de la concomitance de l'émergence publique d'une pluralité de discours critiques[2] à son sujet. Comment expliquer qu'une pratique aussi ordinaire que le fait de consommer de la viande en vienne à faire problème collectivement au sein de la société ? C'est à cette question que la première partie de la thèse ambitionne de répondre. Il va s'agir pour ce faire d'entrer dans la fabrique de la construction sociale, cognitive et normative du problème carné, en nous demandant ce qui fait problème aujourd'hui en France dans le fait de consommer de la viande. Pour qui l'alimentation carnée pose-t-elle problème ? Comment les entrepreneurs de problème s'organisent-ils en vue de politiser la question carnée ? À quels autres acteurs et cadrages se confrontent-ils dans cette entreprise ? Pour répondre à ces différents questionnements, nous procéderons à une analyse des cadrages et contre-cadrages de l'alimentation carnée en tant que problème public, en nous montrant attentive aux dynamiques sociales, configurationnelles et contextuelles, qui les sous-tendent. Nous étudierons autrement dit les luttes définitionnelles qui ont cours dans le processus de remise en cause des modes de consommation carnés. Nous nous intéresserons pour ce faire aux organisations de mouvement social qui remettent en question l'alimentation carnée ainsi qu'aux représentants des professionnels de l'élevage en tant que cibles des entrepreneurs de problème et acteurs à part entière de la définition du problème carné.

Les deux premiers chapitres se concentreront sur les entrepreneurs de problème en ce qu'ils sont d'abord des entrepreneurs de causes dont la défense précède et dépasse les enjeux spécifiquement liés à la remise en question de l'alimentation carnée dans la France contemporaine. Ainsi, nous nous appliquerons dans le **chapitre 1** à retracer l'histoire sociale et idéelle des causes au sein desquelles les organisations s'engagent aujourd'hui dans la mise en

[1] Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates,* Paris : La Découverte, 1999, p. 16.

[2] Sur l'étude des formes de critique en sociologie, voir notamment Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 1991, 483 pages. Pour une discussion du modèle d'analyse proposé par ces auteurs, voir Elsa Rambaud, « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, 2009/4, vol. 59, p. 723-756.

problème des modes de consommation carnés pour ensuite, dans le **chapitre 2**, montrer comment, non plus du fait de dynamiques historiques mais au regard de l'appartenance des entrepreneurs de problème à un même espace des mouvements sociaux aux règles et contraintes propres1, les processus contemporains de construction de l'alimentation carnée en tant que problème public contribuent à faire converger les cadrages vers une définition consensuelle du problème et ses enjeux. Le **chapitre 3** s'attachera alors à rendre compte des dynamiques de contre qui émergent, en réaction à la constitution d'une critique carnée commune, au sein de la cause animale et du secteur de l'élevage et contribuent à la construction d'un problème concurrent à travers la menace que constitue pour la société, la radicalisation d'une partie des militants animalistes.

À travers l'analyse de ces luttes définitionnelles dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public, il sera possible de rendre compte de la multiplicité des normes en jeu dans le fait de consommer de la viande et de la façon dont celles-ci s'inventent et se renégocient dans le contexte particulier de la France des années 2010.

[1] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 52e année, n°1, 2002, p. 75-100.

CHAPITRE 1

L'émergence publique de mises en cause de l'alimentation carnée. Acteurs, fondements et cadrages

La définition d'un fait social en problème public constitue un enjeu majeur pour les acteurs qui s'engagent dans cette entreprise. Elle renvoie à des enjeux stratégiques de cadrage de la part d'entrepreneurs de problème à la recherche d'une publicité toujours plus grande dans l'objectif de susciter l'action collective, autrement dit de « mobiliser ». La définition qui sera privilégiée et rendue publique identifie des victimes, des préjudices et des explications causales, désigne des responsables, enjoint à l'action certains acteurs, propose des solutions. Définir un problème, c'est établir une trame narrative qui donne du sens en cadrant, c'est à dire en établissant les frontières à l'intérieur desquelles appréhender le problème et les formes d'action collective à engager dans sa résolution. Ces discours ne naissent pas *ex nihilo*. Ils sont produits sur la scène publique par une diversité de groupes sociaux dont l'organisation, les objectifs et les fondements au principe de leur action diffèrent : des associations, des partis politiques, des collectifs plus informels et/ou ponctuels. Ils sont également portés et relayés par des figures intellectuelles, des personnalités médiatiques, des élus, etc. S'il n'existe sans doute pas autant de définitions de l'alimentation carnée érigée en problème public que d'entrepreneurs de problème, la multiplication des prises de parole sur le sujet, qui parfois se confondent, rend nécessaire un travail préalable de cartographie permettant de les situer, ce que propose de faire le présent chapitre.

L'objectif n'est ni de dresser de manière exhaustive le catalogue de l'ensemble des définitions visant à ériger l'alimentation carnée en problème public ni de constituer un annuaire détaillé des multiples acteurs de sa remise en cause. Nous l'avons déjà dit, une telle entreprise apparaît, de toutes les façons, difficilement réalisable sinon heuristiquement vaine. Nous nous intéresserons donc ici, non pas à toutes les problématisations envisageables de l'alimentation carnée, mais à celles qui ont acquis un certain degré de publicité dans les années 2010 en France. Or, ces remises en cause sont portées par des acteurs mobilisés parfois de longue date au sein d'espaces de mobilisation anciens qu'il nous faut prendre en compte. Ainsi, consciente des limites idéaliste et stratégiste d'une analyse en termes de cadrage[1], il va s'agir dans ce premier

[1] Nous renvoyons ici aux développements afférents, présentés en introduction générale.

chapitre d'incarner et d'historiciser les définitions de l'alimentation carnée érigée en problème public. Nous proposons pour ce faire de partir des entrepreneurs de *problème* que nous avons enquêtés mais aussi des *causes* auxquelles ils sont attachés, qu'ils défendent par ailleurs, celles-ci ne se confondant pas toujours et pas entièrement avec la dénonciation des modes de consommation carnés.

La notion de *cause* telle que nous l'entendons ici se distingue des discours d'appartenance des groupes sociaux mobilisés, autrement dit des catégorisations indigènes. Construite en tant qu'outil d'analyse, elle permet d'opérer un premier découpage du réel ainsi objectivé, et par là, une meilleure compréhension des mises en problème de l'alimentation carnée. La notion de cause renvoie à la défense d'intérêts spécifiques autour desquels une action collective s'organise. À chaque cause est donc associé un espace de mobilisation composé d'organisations et d'individus qui lui donnent sens et corps. Une telle opération de catégorisation fige par définition le réel, ici, les causes que nous proposons d'étudier. Pour autant, notre objectif est bien de rendre compte du « processus par lequel les acteurs d'un champ d'action construisent et stabilisent une structure permettant d'assurer un minimum d'ordre et de régularités à leurs interactions et, partant, le minimum de coopération nécessaire pour l'accomplissement de buts communs »[1]. En d'autres termes, la notion de cause doit être ici appréhendée en tant que structure de mobilisation, comme un cadre à l'intérieur duquel et dépendamment duquel émerge la question de l'alimentation carnée. Le chapitre propose de définir et d'étudier ces causes à l'intérieur desquelles sont pensées les définitions de l'alimentation carnée érigée en tant que problème public.

En reliant ainsi les discours à leurs producteurs, aux fondements qui sont à l'origine de leur action, dit autrement, aux causes dans lesquelles ils s'inscrivent historiquement, nous chercherons à comprendre pourquoi tel ou tel entrepreneur de problème en est venu à s'intéresser à la question de la consommation de viande et à l'ériger en problème public de telle façon plutôt qu'une autre. Nous partons pour ce faire de l'hypothèse qu'il existe des formes de filiation entre les organisations d'aujourd'hui et celles d'hier, assurées par les éléments constitutifs de ce qu'on appellerait une mémoire collective[2] des associations, à savoir : des

[1] Emmanuel Pierru, « 1. Organisations et ressources », *in* Éric Agrikoliansky *et al.*, *Penser les mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 2010, p. 23, citant Erhard Friedberg, « Organisations et mobilisation collective », *in* Marc-Henry Soulet, *Agir en société. Engagements et mobilisations aujourd'hui*, Fribourg : Academic Press, p. 171.
[2] Pour une analyse de la façon dont se constitue, dans le présent et les groupes militants, la « mémoire collective » d'une cause, voir : Marion Charpenel, *« Le privé est politique ! » Sociologie des mémoires féministes en France,* thèse de doctorat en Science politique, Institut d'études politiques de Paris, 2014, 992 pages.

écrits (archives, revues, tracts…), des passeurs (militants, chercheurs…), des figures mythiques, etc. Cette mémoire est ainsi porteuse d'univers de références, de valeurs et de symboles qui fondent encore en partie la mise en problème contemporaine de l'alimentation carnée.

C'est un exercice délicat que d'attribuer l'émergence d'un problème public à l'action d'un entrepreneur de problème en particulier, dans la mesure où celle-ci relève plutôt d'un processus multifactoriel continu et s'inscrit dans des configurations d'action complexes. Sans pouvoir formellement attribuer, ni chercher en réalité à le faire, la propriété initiale du « problème carné » à tel acteur ou tel autre – notre ambition ici résultant moins d'une quête des origines que de la volonté de réinscrire pour mieux les comprendre les enjeux contemporains liés à l'alimentation carnée aux acteurs qui les publicisent à partir de leur histoire et de la cause qu'ils défendent parfois de longue date – une « première » cause apparaît dans la France contemporaine particulièrement engagée sur la question de l'alimentation carnée. Il s'agit des mouvements de promotion du végétarisme (section 1), lesquels, nous le verrons, se distinguent en partie de la cause animale (section 2) et de la protection de l'environnement (section 3).

Chaque section sera donc consacrée à l'étude d'une cause et suivra la même logique démonstrative. Nous partirons des premiers développements de la promotion du végétarisme, de la cause animale et de la protection de l'environnement, mettant en avant leurs principaux promoteurs, objectifs et motivations historiques. Nous étudierons ensuite, à partir de la présentation d'associations-types, leurs formes contemporaines, donnant ainsi à voir la permanence d'un certain nombre de cadrages à travers le temps. Nous analyserons et mettrons enfin en lumière, au regard de l'histoire sociale et idéelle des trois causes étudiées, la façon dont chacune construit *sa* définition du « problème carné ».

Section 1. Promouvoir le végétarisme comme hygiène de vie

Différents groupes sociaux participent de longue date à la remise en question de l'alimentation carnée, faisant la promotion de modes de vie plus justes et plus sains à travers la pratique du végétarisme. C'est à cette « première » cause, celle de la promotion des modes de vie végétariens, que nous allons ici nous intéresser. Partant de l'histoire de la Vegetarian Society outre-Manche, nous remontrons le fil du développement de la promotion du végétarisme en France, de son importation à la fin du XIXe siècle à ses formes actuelles, incarnées par deux associations : l'Association végétarienne de France et la Fédération végane, qui descendent des

premières organisations de promotion du végétarisme, et revendiquent en tout cas l'existence d'un tel lien de filiation. Nous mettrons alors en lumière la façon dont la promotion du végétarisme appréhende et définit, aujourd'hui, l'alimentation carnée comme un problème « de société ».

1. Naissance d'une doctrine autonome et développement d'un végétarisme organisé

L'institutionnalisation de la promotion du végétarisme est un processus ancien qui prend racine outre-manche au XIXe siècle, avant de se développer en France à l'aube du XXe siècle[1]. L'histoire des organisations de promotion du végétarisme en France connaît de nombreux remous. Elle est marquée par les scissions, les disparitions et les renaissances tout au long des XIXe et XXe siècles. La première organisation végétarienne française voit le jour en 1899. Elle est « importée » d'Angleterre sur le modèle de la Vegetarian Society fondée un demi-siècle plus tôt, en 1847.

Nous allons voir que la promotion du végétarisme repose dès ses origines sur une pluralité de convictions (médicales, hygiéniques, économiques, spirituelles voire mystiques et transcendantalistes, éthiques, sociales et politiques) qui définissent le plus souvent le végétarisme comme l'une des dimensions d'un projet « global », l'abstinence de viande faisant partie d'un mode de vie sain, minimaliste, indispensable à la réforme des corps et par là, à l'avènement d'une société plus saine mais aussi dans une certaine mesure plus pacifique et égalitaire.

1.1. Aux origines de la Vegetarian Society anglaise

Du mysticisme à la philanthropie des premiers promoteurs d'une alimentation végétale

Arouna P. Ouédraogo a consacré une partie de ses travaux à l'histoire du végétarisme, son organisation sociale et politique et son institutionnalisation en tant que doctrine autonome[2]. Il distingue, au fondement de la Vegetarian Society en Angleterre, les « végétariens

[1] L'histoire du végétarisme est bien plus ancienne mais l'on se réfère ici au développement de ses formes institutionnelles en France, aux origines de la promotion du végétarisme telle qu'elle s'organise aujourd'hui.

[2] Autonome notamment vis-à-vis des courants théosophiques et religieux qui l'ont initié : voir Arouna P. Ouédraogo, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* 55e année, n° 4, 2000, p. 825-843 ; *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale,* Document de travail, CORELA-HEDM, n° 9402, Ivry-sur-Seine : INRA, 1994.

spiritualistes » des « végétariens rationalistes », les premiers se préoccupant de « sauver les âmes par l'édification des corps », les seconds de « sauver les corps affamés par l'élévation des âmes »[1]. Pour les végétariens « spiritualistes » – dont on observe les premiers agissements dès le XVIIe siècle parmi les adeptes de la doctrine protestante behméniste[2] – une vie saine basée sur l'abstinence de viande, l'activité physique, la tempérance et le contrôle de la sexualité permettrait seule le salut de l'âme. Cette promotion d'une vie saine et salutaire se développe d'abord entre initiés, au sein des milieux aisés et intellectuels. Puis, à compter du XVIIIe siècle, avec le développement du méthodisme[3] et des sociétés philanthropiques, elle prend la forme d'actions et de prescriptions sociales dirigées vers les plus pauvres, notamment vers les ouvriers. Il s'agit alors pour les végétariens spiritualistes de remédier à la précarisation et à la famine qui frappent les travailleurs agricoles et les ouvriers en leur enseignant les préceptes diététiques, moraux et religieux d'une vie saine et sans fioritures. C'est dans ce contexte social de « crise » qu'est fondée en 1809, par le révérend William Cowherd, la Bible Christian Church (Église biblique chrétienne), branche sectaire de l'Église Méthodiste[4], qui n'accepte dans ses rangs que les abstinents de viande et d'alcool. L'éducation des plus démunis, bien que se parant progressivement d'un discours politique et social en faveur de l'amélioration des conditions de vie des ouvriers et s'appuyant sur des actions concrètes tel le développement des cours d'apprentissage de la lecture, sert surtout à « contenir la révolte des classes laborieuses, unanimement redoutée aux lendemains de la Révolution française »[5]. D'après Arouna P. Ouédraogo, c'est donc pour son « utilité sociale » qu'est promu le végétarisme au début du XIXe siècle en Angleterre.

---

[1] Arouna P. Ouédraogo, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *op.cit.*, p. 826.

[2] En référence à Jacob Böhme, théosophe, mystique et anticlérical allemand né en 1575 et décédé en 1624. Voir la biographie que lui consacre David König tirée de sa thèse en philosophie : David König, *Jacob Böhme. Le prince des obscurs*, Paris : Éditions du Cerf, 2017, 320 pages.

[3] Initié par Georges Whitefield (1714-1770) et structuré par John Wesley (1703-1791), le méthodisme est un mouvement religieux protestant, dissident de l'Église anglicane, attaché à l'expérience religieuse personnelle et à l'idée de sanctification par la réalisation de bonnes œuvres. Il se développe dans les milieux ouvriers, d'abord outre-Manche, avant de gagner les États-Unis par l'intermédiaire de prédicateurs missionnés par Wesley. L'évangélisation des classes laborieuses se fonde certes sur une doctrine et une discipline religieuses mais s'appuie aussi sur la mise en œuvre d'actions sociales.

[4] Marianne Celka, *Vegan Order. Des éco-warriors au business de la radicalité*, Paris : Arkhê, 2018, 224 pages ; Arouna P. Ouédraogo, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *op.cit.*

[5] Arouna P. Ouédraogo, *Ibid.,* p. 833.

Rapidement, une délégation de la Bible Christian Church se rend aux États-Unis où l'on verra s'entériner dans les années 1830 un véritable « végétarisme hygiéniste »[1]. Les rencontres se multiplient aux États-Unis et en Angleterre entre « sectateurs, hommes d'affaires, philanthropes et libres penseurs », lesquels « partagent leurs expériences sur les croisades humanitaires : l'abolitionnisme, le pacifisme, la tempérance, etc. »[2]. Au fil de ces rencontres, les membres de l'Église biblique chrétienne s'approprient progressivement les conceptions hygiénistes des philanthropes américains et « s'évertuent […] à montrer que seule l'alimentation végétale peut, en même temps qu'elle calme les instincts, guérir les malades et favoriser le progrès social et économique »[3]. C'est dans ce contexte concurrentiel entre différentes promesses de prospérité sociale et économique qu'aurait vu le jour en Angleterre la Vegetarian Society, le 30 septembre 1847, tel un moyen pour les membres de l'Église biblique chrétienne « de s'imposer comme un mouvement de réforme à part entière »[4].

Au sujet de la création de la Vegetarian Society, dans son essai historique sur le végétarisme[5], Renan Larue insiste quant à lui davantage sur l'initiative d'une personnalité influente : William Horsell, propriétaire du *Truth-Tester,* journal hygiéniste partisan de la tempérance et membre de la Alcott House encore appelée *Concordium,* une société utopique créée par James Pierrepont Greaves. Au moment où il crée le *Concordium* (1838-1848), James Pierrepont Greaves est influencé à la fois par les ressorts de l'utopisme socialiste progressiste et ceux du transcendantalisme[6]. Ainsi, sa société utopique fait l'éloge d'un retour à la nature respectueux des hommes et des animaux considérés comme appartenant à une seule et même communauté. Elle interdit la consommation de viande et de tout produit d'origine animale à ses membres qui doivent respecter une vie d'ascétisme et d'entraide. D'ailleurs, l'un des principes

[1] Aidé par l'essor du commerce d'une alimentation végétarienne encouragé par la secte protestante des Adventistes du Septième Jour dont les frères et céréaliers Kellogg sont des membres éminents : voir Arouna P. Ouédraogo, *Ibid.,* p. 835.
[2] Arouna P. Ouédraogo, *Ibid.,* p. 836.
[3] Arouna P. Ouédraogo, *Ibid.,* p. 837.
[4] Arouna P. Ouédraogo, *Ibid.,* p. 838.
[5] Renan Larue, *Le végétarisme et ses ennemis. Vingt-cinq siècles de débat*, Paris : PUF, 2015, 324 pages.
[6] « Les transcendantalistes suggèrent [...] l'expérience d'un "retour à la nature" et se définissent par la quête d'une vérité non dévoyée par les artifices de la vie urbaine, par la croyance en la bonté inhérente à l'humain et à la nature, ainsi que par le rejet de l'autorité et des hiérarchies » (Marianne Celka, *Vegan Order. Des éco-warriors au business de la radicalité, op.cit.,* p. 49). Voir également : Marc Amfreville, Antoine Cazé et Claire Fabre, « VII. Le transcendantalisme (1840-1870) », *in* Marc Amfreville, Antoine Cazé et Claire Fabre (dirs), *Histoire de la littérature américaine*, Paris : PUF, 2014, p. 49-56. Parmi quelques figures du transcendantalisme, l'on peut citer Amos Bronson Alcott (1799-1888), Ralph Waldo Emerson (1803-1882) et Henry David Thoreau (1817-1862).

fondateurs de la Vegetarian Society repose sur l'idée que « la véritable humanité interdit que l'on maltraite, blesse ou tue tout être susceptible de ressentir la douleur »[1].

En fait, les récits de Renan Larue et Arouna P. Ouédraogo ne sont pas contradictoires. Retenons que la Vegetarian Society naît bien de la rencontre de différents courants et de l'existence d'affinités électives entre personnalités appartenant à des groupes sociaux différenciés : des philanthropes, des réformateurs proches du socialisme utopiste mais aussi des sectateurs de la Bible Christian Church, de sorte que la Vegetarian Society va longtemps rester marquée par les principes fondateurs de l'Église biblique et, en ce sens, par la dimension religieuse, du moins spiritualiste du végétarisme, selon laquelle la conduite d'une vie simple, passant par la diète végétarienne, conduirait au salut spirituel et social[2]. Arouna P. Ouédraogo et Renan Larue montrent également la manière dont cette nouvelle société multiplie les actions philanthropiques éducatives auprès des classes populaires en fixant ses bastions dans les régions ouvrières du Nord de l'Angleterre, à Manchester notamment. Renan Larue note qu'en 1857, soit dix ans après la création de la Vegetarian Society, la moitié des membres de l'association « sont en effet des ouvriers ou des agriculteurs »[3] ; l'action de la Vegetarian Society va jusqu'à dessiner et promouvoir la figure de l'ouvrier moderne qui, en s'abstenant de consommer la chair des animaux, fait aussi preuve « de sacrifice, de force de caractère, de maîtrise de soi [et] de détermination »[4].

Le tournant animaliste et le projet expansionniste de la Vegetarian Society

La société végétarienne anglaise décline en même temps que s'essouffle l'activité industrielle dans le Nord du pays. Après la mort en 1859 de James Simpson, son premier président, un tournant s'opère dans le sens d'une rupture avec les origines sectaires, les aspirations ascétiques et la cible principalement ouvrière de la société. Son nouveau président, Francis Newman, un antivivisectionniste convaincu, a désormais pour ambition d'exercer son influence sur la Nation tout entière voire en dehors de ses frontières. Il commence par élargir la base sociale de son association, en recrutant notamment parmi les classes supérieures

[1] Cité par Renan Larue, *Le végétarisme et ses ennemis. Vingt-cinq siècles de débat, op.cit.,* p. 192.
[2] Renan Larue, *Ibid.* et Arouna P. Ouédraogo, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *op.cit.*
[3] Renan Larue, *Ibid.*, p. 193.
[4] Ce qui est aussi un moyen de stigmatiser les ouvriers ne suivant pas ces préceptes de vie et de conduite : voir Arouna P. Ouédraogo, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *op.cit.,* p. 839.

intellectuelles. Dans la même optique d'ouverture et d'expansion, il rompt avec la promotion systématique de la tempérance et se veut moins « radical » quant à l'interdiction de la consommation de lait, d'œufs et même de poisson ; ce qui montre par ailleurs que la promotion du végétarisme à ses débuts s'apparente davantage à la pratique d'un végétalisme strict. Le discours de la « nouvelle » société change. Il se veut plus critique des activités humaines collectives que tourné vers les pratiques individuelles de consommation. Sont par exemple plus largement dénoncés les impacts du libre-échange et de l'élevage « prédateur de ressources végétales et exploiteur de vie animale »[1]. D'après Renan Larue, « selon Newman, les trois principaux piliers du végétarisme sont l'économie (individuelle et nationale), la physiologie frugivore de l'être humain et "les droits des animaux" »[2]. Des conflits naissent entre cette nouvelle branche élitiste londonienne de l'association et les partisans de la première heure, débouchant sur une scission en 1888, qui voit naître la London Vegetarian Society, indépendante de son homologue mancunienne[3].

Si le rapport des humains aux animaux fait l'objet de réflexions philosophiques et spirituelles dès les premières manifestations d'un végétarisme organisé, en lien notamment avec ses dimensions transcendantales, il semble que l'arrivée au sein de la Vegetarian Society de militants de la cause animale, antivivisectionnistes notamment, marque un « tournant » plus clairement animaliste dans la promotion du végétarisme en Angleterre à compter des années 1860-1870. La référence aux droits des animaux de Francis Newman en serait une illustration, tout comme la trajectoire d'Annie Kingsford, militante antivivisectionniste qui joue par ailleurs un rôle de passeur dans la diffusion de la doctrine végétarienne en France. D'après Renan Larue, l'expansion internationale de la Vegetarian Society[4], à laquelle contribue « la notoriété et la position académiques des dirigeants végétariens »[5], « marque l'essor du végétarisme en tant que doctrine autonome »[6].

---

[1] Arouna P. Ouédraogo., *Ibid.,* p. 841.
[2] Cité par Renan Larue, *Le végétarisme et ses ennemis. Vingt-cinq siècles de débat, op.cit.,* p. 195.
[3] Les deux branches se réunissent de nouveau en 1969.
[4] Des associations similaires voient le jour à travers le monde : aux USA en 1850, en Allemagne en 1867, en Autriche en 1879, en Suisse et en France en 1880 : d'après Renan Larue, *Ibid.,* p. 215.
[5] Arouna P. Ouédraogo, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *op.cit.,* p. 842.
[6] Renan Larue, *Le végétarisme et ses ennemis. Vingt-cinq siècles de débat, op.cit.,* p. 215.

1.2. L'institutionnalisation du végétarisme en France

L'ancrage médical de la doctrine végétarienne française à la fin du XIXe siècle

Annie Kingsford, vice-présidente de la Vegetarian Society depuis 1873 ferait donc en France figure de missionnaire. C'est elle qui, *établie*[1] à Paris à compter de 1874 dans le cadre de ses études de médecine, contribue, selon Arouna P. Ouédraogo, « à l'essor du courant hygiéniste végétarien français dans les années 1880 »[2]. Elle y réalise en effet son travail de thèse sur l'alimentation végétale chez l'homme, lequel sera mobilisé par un certain nombre de médecins soucieux de développer et légitimer le végétarisme en France[3]. C'est en 1880, année de publication de la thèse d'Annie Kingsford, que la Société végétarienne de Paris voit le jour[4]. Fondée à l'initiative de médecins sociaux[5] à l'image du docteur Hureau de Villeneuve, son activité se développe dans le prolongement « des œuvres de bienfaisance, de soins, dévolues pendant longtemps à l'Église »[6], dans le contexte d'urbanisation, d'industrialisation et d'accélération du progrès propre à la Belle Époque[7]. Ces médecins non conformistes revendiquent une mission civilisatrice, convaincus de l'existence d'une forme de

---

[1] En référence aux établis, militants maoïstes qui investissent les usines dans les années 1968, pour y diffuser leur doctrine politique et conscientiser à la lutte des classes. Voir à ce sujet les travaux pionniers de Marnix Dressen, *De l'amphi à l'établi : les étudiants maoïstes à l'usine (1967-1989),* Paris : Belin, 1999, 432 pages ; *Les établis, la chaîne et le syndicat : évolution des pratiques, mythes et croyances d'une population d'établis maoïstes, 1968-1982. Monographie d'une usine lyonnaise*, Paris : L'Harmattan, 2000, 287 pages ; ou encore Julie Pagis et Karel Yon, « Se faire ouvrier·e. L'établissement, un cas de *reverse passing* ? », *Genèses*, vol. 114, n° 1, 2019, p. 53-74.

[2] Arouna P. Ouédraogo, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *op.cit.*, p. 842.

[3] Pour Fabien Carrié, Annie Kingsford n'est pas seulement un agent prosélyte du végétarisme, elle fait plus largement figure de « passeur de sens » en contribuant aussi au développement de la lutte antivivisectionniste en France : voir Fabien Carrié, *Parler et agir au nom des bêtes : production, diffusion et réception de la nébuleuse idéologique « animaliste » (France et Grande-Bretagne, 1760-2010)*, thèse de doctorat en Science politique, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2015, 910 pages.

[4] Dans sa thèse portant sur l'histoire médicale de l'hygiène alimentaire, Claire Marchand souligne également le rôle de médecins suisses dans le développement du végétarisme en France à la fin du XIXe siècle, notamment celui du Docteur Dock, à la tête de l'École végétarienne suisse qui promeut le régime végétarien à l'exposition universelle de 1878 à Paris : voir Claire Marchand, *Le médecin et l'alimentation. Principes de nutrition et recommandations alimentaires en France (1887-1940)*, thèse de doctorat en Histoire contemporaine, Université François Rabelais de Tours, 2014, p. 324 et suivantes.

[5] La médecine sociale, qui prend racines dès le XVIIIe siècle, se développe au siècle suivant, concomitamment à l'industrialisation des sociétés. Elle prend en compte le contexte socioéconomique, environnemental et sanitaire d'un individu ou d'une population donnée et se distingue par là d'une médecine seulement fondée sur la biologie humaine. Elle est à l'origine des objectifs de prévention et de santé publique, dit autrement de la « santé comme affaire de gouvernement » : voir Daniel Teysseire, « Aux origines de la médecine sociale et de la politique de la santé publique : l'Avis au peuple sur sa santé de Tissot », *Mots. Les langages du politique*, 1991, 26, p. 48.

[6] Arouna P. Ouédraogo, *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale, op.cit.,* p. 87.

[7] Arnaud Baubérot, « Chapitre VI. Le "végétaro-naturisme" de la Belle Époque », *in* Arnaud Baubérot, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature,* Rennes : PUR, 2004, p. 137-157. Web. <http://books.openedition.org/pur/22882/>.

« dégénération physique et morale de l'homme »[1]. L'extrait qui suit, issu des écrits du docteur Dock transcrits par Arouna P. Ouédraogo, est illustratif de l'entreprise moralisatrice et de la visée hygiéniste de la promotion du végétarisme à la fin du XIXe siècle en France :

> « Le végétarisme combat la pauvreté et la misère, comme aussi le luxe mal entendu, le libertinage, le célibat, la prostitution, bref il est pour l'humanité une des sauvegardes les plus sûres de son existence et une des meilleures garanties de sa prospérité »[2].

Le végétarisme qui émerge en France à compter de la fin du XIXe siècle diverge en partie de ses origines anglaises. Parce que porté par des médecins, il acquière progressivement une dimension rationnelle et rompt ainsi avec les caractéristiques et la portée spiritualistes du végétarisme tel qui se développe outre-Manche dès le XVIIe siècle, tout en conservant néanmoins sa portée réformatrice. En fait, les médecins sociaux végétariens, par-delà leur projet d'élévation morale et sociale de l'individu par le végétarisme[3], visent aussi et surtout à ériger et officialiser ce dernier comme une branche à part entière de la médecine. Fabien Carrié note ainsi que le caractère scientifico-centré des écrits d'Annie Kingsford, autant pour promouvoir le végétarisme que la lutte contre la vivisection, est une stratégie pour implanter et légitimer ses vues dans le champ médical et au sein d'une protection animale qui rejette alors assez largement toute manifestation de sensiblerie de la part de ses représentants. Il s'agit donc de donner des gages de sérieux au végétarisme, que l'action d'Annie Kingsford, et plus généralement des médecins sociaux, contribue à surmédicaliser et à rationaliser, cette rationalisation étant donc surtout le résultat de stratégies individuelles de légitimation professionnelle et militante. Le docteur Ernest Bonnejoy (1833-1896), converti au végétarisme à la suite de la guérison d'un ulcère dont il souffrait depuis quinze ans, membre actif de la société française végétarienne –

---

[1] Arnaud Baubérot, « Chapitre V. De la médecine à l'hygiène », *in* Arnaud Baubérot, *Ibid.*, p. 111-136. Web. <http://books.openedition.org/pur/22881>.

[2] Dr. F.W. Dock, Du végétarisme ou de la manière de vivre selon les lois de la nature, St Gall : Zollikofer, 1878, p. 7-9, cité par Arouna P. Ouédraogo, *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale, op.cit.,* p. 91.

[3] Arnaud Baubérot nuance la thèse défendue par Arouna P. Ouédraogo d'une moralisation du monde ouvrier par les végétariens : « Plutôt que d'associer le programme de réforme végétarienne et naturiste des mœurs à une stratégie de contrôle social par l'extension de l'idéal ascétique de la bourgeoisie aux inquiétantes classes populaires urbaines, il nous semble donc plus juste de suggérer que ce programme témoigne, au même titre que l'évolution des pratiques balnéaires, l'essor de la culture physique ou la naissance du camping, de l'émergence d'une nouvelle sensibilité au corps chez certaines fractions des couches urbaines aisées et cultivées » : voir Arnaud Baubérot, « Chapitre VI. Le "végétaro-naturisme" de la Belle Époque », *op.cit.*

qui succède en 1882 à la société végétarienne de Paris – est considéré comme l'initiateur de ce végétarisme « rationnel » en France[1].

Claire Marchand souligne que les médecins végétariens échouent dans leur entreprise de légitimation professionnelle, au moins dans un premier temps. Elle écrit à ce sujet que « l'enfermement dans un courant de pensée remettant en cause les fondements de la médecine et la physiologie, voyant le végétarisme comme une nouvelle science, [a] contribu[é] à marginaliser sa position en France »[2], au moins jusqu'à la création de la Société végétarienne de France en 1899. Fondée par les disciples de Bonnejoy, celle-ci revendique fermement sa neutralité politique et religieuse. Les publications issues de son magazine *La Réforme alimentaire* sont principalement axées sur l'hygiène individuelle, les soins du corps et la manière dont « on jouit d'une bonne santé »[3] sans jamais, par exemple, mentionner quelconque « considération spirituelle ou métaphysique dans les arguments en faveur du végétarisme »[4]. Surtout, la Société est majoritairement composée d'individus issus de professions médicales et paramédicales, tant parmi ses membres les plus actifs que parmi ses adhérents. Elle organise régulièrement des conférences au sein de la faculté de médecine de Paris, bénéficie de relais et de soutiens de plus en plus importants parmi le corps médical et la Société scientifique d'hygiène alimentaire créée en 1904[5].

Une fois la Société végétarienne de France installée, si celle-ci semble acquérir une légitimité grandissante de la part de la médecine traditionnelle – au sein de laquelle elle continue malgré tout d'occuper une position d'outsider –, Arouna P. Ouédraogo note que celle-ci échoue dorénavant dans la promotion de l'abstinence de viande en dehors de ses rangs. L'auteur souligne les constantes difficultés de la Société à asseoir au fil des ans son projet médical et hygiéniste parmi des pans plus larges de la société. Selon lui, si « [l]'argument de la santé semble déterminer l'adhésion de la majorité des membres de la Société [...] tout se passe comme s'ils récusaient les thèmes moraux et philosophiques qui, attachés au végétarisme, apparaissent comme les plus susceptibles de générer un prosélytisme conquérant et durable »[6].

---

[1] Claire Marchand, *Le médecin et l'alimentation. Principes de nutrition et recommandations alimentaires en France (1887-1940), op.cit.,* p. 323-328.
[2] Claire Marchand, *Ibid.* p. 328.
[3] Arnaud Baubérot, « Chapitre V. De la médecine à l'hygiène », *op.cit.*
[4] Arnaud Baubérot, « Chapitre VI. Le "végétaro-naturisme" de la Belle Époque », *op.cit.*
[5] Claire Marchand, *Le médecin et l'alimentation. Principes de nutrition et recommandations alimentaires en France (1887-1940), op.cit.*, p. 328-331.
[6] Arouna P. Ouédraogo, *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale, op.cit.,* p. 108.

Ainsi, du fait de la poursuite d'un objectif sous-jacent de reconnaissance professionnelle dans le champ de la médecine, les promoteurs du végétarisme contribuent, dans les faits et de façon durable, à restreindre en France le végétarisme à ses vertus strictement individuelles, médicales, hygiéniques et thérapeutiques. Les difficultés de reconnaissance de la Société végétarienne de France, à l'intérieur comme à l'extérieur de son champ initial de compétences, perdurent jusqu'à la première guerre mondiale et s'entérinent définitivement à son issue, tandis que commencent à fleurir sur le territoire de nombreuses autres initiatives et associations sur cette question, d'inspiration naturiste.

Les développements naturistes du végétarisme en France au début du XXe siècle

Les médecins sociaux adeptes du végétarisme trouvent progressivement dans les préceptes thérapeutiques et hygiéniques du *naturisme*, qu'ils contribuent aussi à renforcer, une nouvelle source de légitimation. L'historien Arnaud Baubérot – qui rappelle par ailleurs la diversité des formes qu'il a prises tout au long du XXe siècle – définit le naturisme comme « un programme de réforme hygiénique des modes de vie dont l'objectif affirmé est de rendre les mœurs conformes à ces lois. Quels que soient les auteurs ou les groupements que l'on considère, le naturisme est donc toujours associé à la modération dans l'alimentation, à l'abandon des substances toxiques ou excitantes – et plus particulièrement de la viande, de l'alcool et du tabac –, à l'allégement du vêtement, à l'entretien de la propreté corporelle, à la pratique des exercices physiques et à l'exposition régulière du corps aux éléments naturels »[1].

Usant de la médecine dite naturelle et plus précisément du « naturisme thérapeutique »[2], qui comprend par exemple des prescriptions diététiques, les médecins végétariens « se proposent de transformer, en se concentrant sur les familles et sur les écoles, les carnivores, qu'ils assimilent à des barbares, en végétariens, "êtres civilisés" »[3]. Le « petit paysan » des régions du Sud est ainsi érigé en symbole et « la ruralité » en modèle de vie. Ancré dans la nature, la vie paysanne, faite de sobriété, représenterait en tout point les règles de conduite chères aux médecins végétariens, à savoir « la vie en plein air au rythme des saisons, le travail manuel, les exercices réguliers, la nourriture végétale, l'autoconsommation, mais aussi la cohésion sociale, l'ordre familial [et] le respect de la hiérarchie »[4].

---

[1] Arnaud Baubérot, « Introduction », *in* Arnaud Baubérot, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature,* Rennes : PUR, 2004, p. 9-15. Web. <http://books.openedition.org/pur/22874>.
[2] Arnaud Baubérot, *Ibid.*
[3] Arouna P. Ouédraogo, *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale, op.cit.,* p. 90.
[4] Arouna P. Ouédraogo, *Ibid.,* p. 91.

André Méry, qui a présidé l'actuelle Association végétarienne de France pendant dix ans (2001-2011) et en a été membre pendant plus de quinze ans, distingue deux courants qui, au sein du mouvement naturiste, se démarquent des aspirations strictement médicales de la SVF à ses débuts : d'abord, une branche de l'anarchisme individualiste, le néo-naturianisme, principalement incarné par Georges Butaud (1868-1926), Sophia Zaïkowska (1875-1939) et Louis Rimbault (1877-1949), ensuite, ce qu'il qualifie à proprement parler de *naturisme* mais qui renvoie en fait à son organisation en tant que doctrine et mouvement autour des « faits d'arme » du chirurgien-dentiste de formation, théosophe[1] et ancien membre de la SVF, Jacques Demarquette (1888-1969)[2].

En comparaison avec les naturiens de la première heure – notamment sa figure de proue Émile Gravelle –, « les néo-naturiens furent plutôt des anarchistes "sociaux", ne rejetant pas toute la civilisation, mais adeptes d'une vie simple, autonome et tempérante, à la démarche marquée par la réflexion morale et même spiritualiste »[3]. Le mouvement néo-naturien s'inscrit en ce sens dans la continuité des principes, des objectifs et des manifestations du végétarisme organisé, tel qu'il s'est développé outre-manche et outre atlantique au milieu du XIXe siècle (voir *supra*), auquel ses partisans juxtaposent un projet anarchiste prenant forme, moins dans l'action directe et syndicale que dans « l'émancipation individuelle par la réforme des modes de vie »[4]. L'idée au cœur du néo-naturianisme repose sur la croyance selon laquelle « la perspective d'un bouleversement de l'ordre social ne devient envisageable […] que dans la mesure où il sera précédé d'un lent travail d'éducation visant à faire émerger un homme nouveau, véritablement affranchi de tout préjugé et de toute aliénation »[5].

Porteurs d'un tel projet, Sophia Zaïkowska et Georges Butaud sont à l'initiative de plusieurs expériences communautaires destinées à affranchir leurs membres des pratiques

---

[1] La théosophie désigne un courant philosophique et religieux ancien qui consiste dès l'Antiquité dans une quête spirituelle fondée sur la contemplation de l'univers, la connaissance des mystères du divin et l'illumination intérieure. Jacob Böhme développe au XVIIe siècle une théosophie chrétienne (voir *supra*). Dans sa conception moderne, la théosophie renvoie à la création en 1875 à New-York de la Société théosophique par Helena Petrovna Blavatsky (1831-1891) et Henry Steel Olcott (1832-1907). Sa doctrine consiste dans la recherche de la vérité universelle, à la fois commune et supérieure à toutes les religions. Son enseignement repose sur une diversité d'influences parmi le bouddhisme, l'hindouisme ou encore l'ésotérisme.

[2] André Méry distingue entre naturianisme et naturisme quand l'historien Arnaud Baubérot les traite ensemble et même dans une certaine continuité, sous le terme de naturisme.

[3] André Méry, « Éléments d'histoire du végétarisme en France », *Les Cahiers*, Association végétarienne de France, Cahier n°2, p. 5.

[4] Arnaud Baubérot, « Aux sources de l'écologisme anarchiste : Louis Rimbault et les communautés végétaliennes en France dans la première moitié du XXe siècle », *Le Mouvement Social,* vol. 246, n° 1, 2014, p. 66, à partir des travaux de Gaetano Manfredonia, *L'individualisme anarchiste en France, 1880-1914,* thèse de 3e cycle, Institut d'études politiques de Paris, 1984.

[5] Arnaud Baubérot, *Ibid.*, p. 66.

nocives du capitalisme industriel. C'est le cas notamment de la colonie végétalienne qu'ils fondent à l'automne 1911 à Bascon dans l'Aisne[1], où ils s'essayent même au crudivégétalisme, lequel « en rendant l'individu autonome de par son mode de vie simple, permet de constituer une véritable communauté d'égaux »[2] incluant les animaux, rappelant par là le projet du transcendantalisme – de la nature bonne et harmonieuse – loué, nous l'avons vu, par les membres à l'origine de la création de la Vegetarian Society. Le couple crée et gère également des « foyers végétaliens » à la ville, à Paris notamment, et relaie dans de nombreuses revues les préceptes d'une vie saine incluant le végétalisme : *Le Néo-naturien*, *La Vie anarchiste*, *Le Végétalien*…

L'historien Arnaud Baubérot montre par ailleurs comment au tout début du XXe siècle, la révolution des pratiques individuelles, et par là de la société, prônée par les militants anarchistes naturiens, parmi lesquels Louis Rimbault, s'appuie sur les recommandations médicales et hygiéniques de la Société végétarienne de France. Bien que « l'abondante production théorique dans laquelle Louis Rimbault s'attache à justifier et promouvoir le régime végétalien s'appuie principalement sur des arguments de type médical et physiologique »[3], il semblerait que ce dernier diffuse également une idée du végétalisme en partie écologique (un retour à la terre et à la paysannerie) et en partie animaliste, convaincu qu'il faille rompre avec toute forme de domination et affranchir « tout ce qui vit, tout ce qui est sensible et souffre de l'injustice, de l'iniquité, de l'abus [et] de la perversion des hommes »[4]. En même temps qu'il promeut le végétalisme pour ses bienfaits sur le corps humain et le met à exécution dans sa communauté dès 1924, « la Cité végétalienne Terre libérée », Louis Rimbault s'oppose à l'exploitation des animaux sous toutes ses formes et développe une critique plus globale du végétarisme et de la logique industrielle qui se dessine dans le processus de production de la viande, du lait et des œufs (le végétarisme nierait la logique industrielle et s'en ferait complice par omission). Le militant anarchiste pense ensemble la prolétarisation des humains et des animaux, à l'image d'autres militants avant lui – Charles Gide, Louise Michel, etc. (voir *infra*)

[1] La colonie aurait perduré jusqu'au début des années 1930, avant de devenir un centre de vacances naturiste (et végétarien), actif jusqu'au début des années 1950 : voir Tony Legendre, *Expériences de vie communautaire anarchiste en France*, Saint Georges d'Oléron : Éditions Libertaires, 2006, 164 pages.
[2] André Méry, « Éléments d'histoire du végétarisme en France », *op.cit*., p. 7.
[3] Arnaud Baubérot, « Aux sources de l'écologisme anarchiste : Louis Rimbault et les communautés végétaliennes en France dans la première moitié du XXe siècle », *op.cit.,* p. 70.
[4] Louis Rimbault, « Le problème de la viande », *Le Néo-naturien*, n°9, décembre-janvier 1923, p. 11, cité par Arnaud Babérot*, Ibid.,* p. 72.

– et prône un retour à la nature, cet « ordre harmonieux auquel l'homme doit se soumettre pour vivre sain et heureux »[1].

Le second courant naturiste à partir duquel se déploie le végétarisme au début du XXe siècle en France ne prend pas sa source dans les théories anarchistes et libertaires mais dans les inspirations spirituelles et théosophiques de son promoteur, Jacques Demarquette. Sans qu'il nous paraisse nécessaire de retracer ici l'ensemble des évènements, inflexions et contributions de Jacques Demarquette au développement du naturisme en France – mais sans non plus en lisser l'histoire et la confondre avec celle du néo-naturianisme[2] – nous pouvons dire du naturisme de Jacques Demarquette qu'il s'inscrit dans la droite lignée du projet hygiéniste, social et salvateur du végétarisme tel qu'il s'organise au XIXe siècle (voir encadré 1.1). Jacques Demarquette s'appuie largement dans un premier temps sur les recommandations médicales et hygiéniques de la Société végétarienne de France dont il a été membre avant de s'en éloigner. Il y fonde en 1911 « le Groupe d'action végétarienne » qui finira par s'autonomiser dès 1912 pour devenir « le Trait d'Union », une société de diffusion du naturisme et du végétarisme implantée au sein des classes populaires.

Marquant une volonté de repositionnement plus que de rupture avec les seules visées médicales et hygiénistes du végétarisme « apolitique » et « areligieux » de la Société végétarienne de France, le naturisme de Demarquette insiste plus profondément sur la double dimension sociale et théosophique de ce dernier. L'action de Jacques Demarquette, en faveur par exemple du développement de pratiques ésotériques de méditation, renoue ainsi avec la dimension « spiritualiste » du végétarisme telle qu'elle s'est développée en Angleterre dès le XVIIIe siècle. Arnaud Baubérot résume : « Héritier de cet ésotérisme de gauche, Demarquette critique le caractère strictement productiviste et matérialiste des thèses socialistes et marxistes et leur oppose un modèle d'émancipation fondé sur l'idée que la transformation morale et spirituelle de l'être, par l'adoption d'un mode de vie ascétique et la pratique de la méditation, est une condition nécessaire au progrès social et humain. À bien des égards, le naturisme

[1] Arnaud Baubérot, *Ibid.*, p. 73.
[2] Voir à ce sujet : André Méry, « Éléments d'histoire du végétarisme en France », *op.cit.,* à partir des écrits de François Bochet, « Naturiens, végétariens, végétaliens et crudivégétaliens dans le mouvement anarchiste français (1895-1938) », *Invariance*, vol. 4, n°9, 1993. Voir également Arnaud Baubérot, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature*, *op.cit. ;* Arnaud Baubérot, « Aux sources de l'écologisme anarchiste : Louis Rimbault et les communautés végétaliennes en France dans la première moitié du XXe siècle », *op.cit.* ; Arouna P. Ouédraogo, « Assainir la société. Les enjeux du végétarisme », *Terrain*, n° 31, 1998, p. 59-76.

intégral de Demarquette, singulier mélange d'hygiénisme, de réformisme libertaire et de spiritualisme mystique, apparaît comme un socialisme théosophique »[1].

En outre, tout comme Louis Rimbault, Jacques Demarquette voit dans la consommation de viande, au-delà de ses méfaits sur la santé, une pratique « immorale » basée sur le « meurtre » et la « souffrance » des animaux. « Surfant sur la vague » de la crise urbaine et de la dégradation des conditions de vie des ouvriers, le Trait d'Union atteint son apogée à l'aube des années 1930 avant de connaître un certain nombre de difficultés matérielles. Les périodes d'activité creuses, les dissensions internes et la Seconde guerre mondiale la font complètement disparaître. Néanmoins, Jacques Demarquette, désireux de renouer avec les mouvements d'avant-guerre ne renonce pas et crée en 1953 l'Association végétarienne de France.

Encadré 1.1 – Les dix règles du naturisme intégral selon Jacques Demarquette[2]

1° S'abstenir complètement des boissons alcooliques ;
2° S'abstenir de tabac et de tous les stupéfiants ;
3° S'abstenir de viandes et, en général, de tous les aliments nocifs et excitants ;
4° Se livrer quotidiennement à des ablutions totales (bain, douche, ou au moins lotion de tout le corps) ;
5° Vivre le plus possible à l'air pur et au soleil ;
6° Faire tous les jours une séance de gymnastique et prendre, en outre, une quantité d'exercices suffisante pour conserver la santé ;
7° Développer la sensibilité et l'appréciation du beau, en consacrant chaque jour un temps déterminé à la culture des émotions esthétiques et nobles pour le spectacle de la beauté ;
8° Développer l'intelligence par la lecture et l'étude quotidiennes des textes exigeant un effort intellectuel ;
9° Développer les qualités de l'âme, équilibre, harmonie, sérénité, patience, tolérance, endurance, fermeté, générosité, amour, par la pratique quotidienne et réglée des exercices de concentration, de méditation, de contemplation, recommandés et décrits par tous les Maîtres de la vie intérieure ;
10° Manifester sa volonté de vie supérieure en apportant une collaboration régulière et désintéressée à une œuvre de progrès, la véritable culture humaine s'exprimant par l'amour et le service du prochain.

[1] Arnaud Baubérot, « Chapitre X. Jacques Demarquette et le Trait d'Union », *in* Arnaud Baubérot, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature,* Rennes : PUR, 2004, p. 219-248. Web. <http://books.openedition.org/pur/22888>.
[2] D'après Arnaud Baubérot, *Ibid.*

Afin qu'advienne la société végétarienne à laquelle aspirent ses partisans, les ressorts de la promotion du végétarisme s'appuient historiquement sur la réforme des individus. Celle-ci passe, nous l'avons vu, par l'éducation et/ou l'émancipation de groupes sociaux particuliers, en l'occurrence les ouvriers, dans un registre hygiénique démopédique. Progressivement, la promotion du végétarisme se donne comme objectif de fédérer l'ensemble des communautés végétariennes inter et infra nationales. En témoigne la création en 1908 de l'International vegetarian union (IVU). L'on constate, en outre, que le végétarisme n'intéresse pas seulement pour ses aspects pratiques, diététiques et prophylactiques, même si ces enjeux restent centraux tout au long de son institutionnalisation. La promotion du végétarisme s'appuie historiquement sur une combinaison de motivations à la fois sanitaires, écologiques, sociétales et animalistes. À ce sujet, rappelons et insistons sur le fait que les considérations éthiques s'agissant du traitement et du sort réservé aux animaux, dont la consommation de la chair – et dans une certaine mesure des produits – est proscrite, émergent au sein des milieux végétariens anglo-saxons dès le XIXe siècle et continueront de structurer la promotion du végétarisme en France tout au long du XXe siècle[1]. Selon Arouna P. Ouédraogo, « le refus de la cruauté à l'encontre des animaux et la croisade pour la santé sont les deux thèmes majeurs constitutifs de la doctrine fondamentale du végétarisme »[2]. L'auteur montre en ce sens que de nombreux végétariens de l'Église biblique chrétienne adhèrent à la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA) à ses débuts et qu'en France la Société Protectrice des Animaux (SPA) publie régulièrement dans son bulletin les écrits de végétariens anglais, nous aurons l'occasion d'y revenir. Néanmoins, les manifestations et dynamiques plus contemporaines de la promotion du végétarisme et de la cause animale montrent que l'une et l'autre se structurent indépendamment, au sein de champs associatifs différenciés.

Nous allons voir qu'aujourd'hui, en France, la promotion du végétarisme entendu de façon générique repose sur deux principales associations, l'Association végétarienne de France (AVF) et la Fédération végane dont la « petite » histoire s'inscrit dans celle plus ancienne et plus vaste de l'institutionnalisation du végétarisme à laquelle les associations se réfèrent et/ou empruntent un certain nombre de récits, de motifs et d'objectifs.

---

[1] Il est également à noter que la distinction faite aujourd'hui entre végétalisme, végétarisme et véganisme, devenus des catégories de pensée, des étiquettes désignant des pratiques différentes, n'a historiquement rien d'évident. Ces qualifications/catégorisations s'institutionnalisent en même temps que s'organise la promotion du végétarisme, au gré des processus d'alliance et de défection et de l'évolution des contextes sociopolitiques, de sorte que le *végétarisme* a pu historiquement qualifier des aspirations qu'on dirait aujourd'hui végétaliennes voire véganes.
[2] Arouna P. Ouédraogo, *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale, op.cit.,* p. 1.

2. La promotion du végétarisme aujourd'hui en France

L'Association végétarienne de France et la Fédération végane sont les deux principales organisations de promotion du végétarisme en France[1]. Nous allons voir que l'une et l'autre ne s'inscrivent pas dans la même histoire. L'AVF voit le jour dans les années 1990 à l'issue de scissions au sein du mouvement végétarien français qui s'autonomise progressivement du naturisme de Demarquette, tandis que la Fédération végane, créée en 2010, se revendique directement de la Vegan Society créée dans les années 1940 au Royaume-Uni, en rupture avec la ligne militante de la Vegetarian Society.

2.1. La structuration de l'Association végétarienne de France ou le récit d'une quête d'identité : d'une culture de l'entre-soi à la promotion d'un monde végane

L'actuelle Association végétarienne de France ne doit pas être confondue avec son homonyme créée en 1953 par le naturiste Jacques Demarquette, bien que leurs histoires respectives ne soient pas totalement déconnectées l'une de l'autre. L'AVF de Demarquette avait pour ambition de fédérer l'ensemble des mouvements et organisations végétariennes françaises et avait pour principale mission la diffusion d'informations sur le végétarisme. Elle éditait plusieurs fois par an un bulletin, *La voix des végétariens*. Jacques Demarquette en a été le président jusqu'à sa mort, en 1969. Après une période de « tribulations »[2], la présidence est reprise en 1971 par le vice-président de l'association, Roger Maria[3]. Deux ans plus tard, en 1973, un membre dissident de l'AVF, Jean-José Ventura, quitte l'association, mécontent de ne pouvoir faire partie du Comité directeur. Il crée l'Union Nationale des Végétariens (UNV) et vient ainsi directement concurrencer l'AVF dans sa volonté de mobiliser et d'unifier l'ensemble des « associations de végétariens et de vie saine »[4] de France. L'UNV subsiste jusqu'en 1988, date à laquelle Irène Fuhrmann, qui en est alors la présidente, décide d'y mettre fin suite à d'importants problèmes financiers.

---

[1] Des associations issues de la cause animale font aussi la promotion du végétarisme mais nous nous intéressons ici aux associations historiquement liées au développement du végétarisme organisé.
[2] André Méry, « Éléments d'histoire du végétarisme en France », *op.cit.,* p. 14.
[3] Entre 1971 et le début des années 1980, six présidents vont se succéder au sein de l'AVF de Demarquette. L'association, marquée par les guerres intestines à répétition, disparaît au début des années 1980 faute de militants actifs.
[4] Cité par André Méry, « Éléments d'histoire du végétarisme en France », *op.cit.*, p. 16.

En parallèle de ses activités au sein de l'UNV, consciente du déclin de son organisation, Irène Fuhrmann fonde dès 1985 un journal indépendant trimestriel sous le nom d'*Alliance Végétarienne*. André Méry explique que « la philosophie du journal était donnée par une citation d'Albert Schweitzer apparaissant en première page : "Pour une éthique alimentaire universelle fondée sur la responsabilité illimitée vis-à-vis de toute vie en tant que telle, que ce soit celle de l'homme, de l'animal, ou de la plante" »[1]. En 1992, le journal est repris par Marie et Lionel Reisler, un couple de militants végétariens se présentant comme des « acteurs de l'écologie et de sa conception globale de la société »[2]. Ils fondent deux ans plus tard l'association du même nom, reconnue officiellement en 1995 : c'est la naissance de l'actuelle Association Végétarienne de France, dont le changement de dénomination est opéré en 2007. Le journal, alors sous-titré « entre la Terre, les Animaux et les Hommes », devient le principal outil de communication et de liaison de l'association. André Méry, président de l'AVF de 2001 à 2011, écrit : « Cette association constituait la suite logique des divers groupements précédents, et se voulait (et se veut toujours) fédératrice et non-exclusive ; ses documents précisent : "*Alliance Végétarienne* est une association (loi de 1901) se réclamant ouvertement du végétarisme, sans parti-pris de méthode ou d'école, ouverte à tous : végétaliens, végétariens ou sympathisants, adeptes de la vie saine et du mieux-être... Elle a pour but la promotion du végétarisme, notamment en éditant un journal" »[3]. Marie et Lionel Reisler tiennent également à Coulonges-sur-l'Autize un magasin bio et végétarien, dans lequel sont mis à disposition des livres et brochures, notamment *Le mouvement de libération animale* de Peter Singer[4].

En entretien, l'ancien président de l'AVF (2001-2011) affirme qu'à ses débuts, l'association se mobilise surtout dans le souci de favoriser et faire vivre un entre-soi végétarien alternatif, porté par la volonté de ses membres fondateurs d'un retour à la nature et la recherche d'une forme de spiritualité :

> « À l'époque, [l'objectif] c'était simplement de se retrouver entre soi. C'était de pouvoir éditer une petite plaquette, de faire un lien, de faire sentir aux quelques personnes du groupe qu'elles n'étaient pas seules, que, peut-être, on pouvait

[1] André Méry, *Les végétariens. Raisons & sentiments*, Sète : La Plage, 1998, p. 291.
[2] *Alliance Végétarienne*, éditorial du n° 4/92, cité par André Méry, « Éléments d'histoire du végétarisme en France », *op.cit.,* p. 18.
[3] André Méry, Les végétariens. Raisons & sentiments, op.cit., p. 292.
[4] D'après Samuel Airaud, militant de l'association L214, entretien réalisé par Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux,* Paris : Arthaud (Flammarion), 2017, p. 348.

développer des choses, petit à petit. C'était pour sortir de l'isolement en fait » (André Méry, ancien président de l'AVF, entretien, décembre 2015)[1].

Au fur et à mesure, non sans lien avec la trajectoire de son nouveau président[2], l'association, par le biais de sa revue, propose des articles scientifiques pointilleux, notamment sur les impacts écologiques de la production de viande et s'essaye aussi parfois au développement d'une critique antispéciste de la société. André Méry nous faisait part en entretien des sujets d'articles qu'il aurait voulu écrire ou voir écrits dans le journal de l'association, comme autant de reflets selon lui d'un projet de société égalitariste antispéciste :

> « Personne n'a jamais voulu que je parle de l'avortement dans la revue alors que moi c'était mon rêve de parler de l'avortement en tant qu'option végétarienne. Tout le monde me disait que je déconnais complètement. Parler du nucléaire, parler de l'armée, de la guerre, de la violence, etc. Ce qu'on propose c'est une société, un tout, donc il faut [parler de] tout ça » (André Méry, ancien président de l'AVF, entretien, décembre 2015).

Cette critique antispéciste de la société à laquelle tient l'ancien président de l'AVF a pour conséquence de faire du végétarisme non plus une cause ou une finalité mais un moyen au service d'un projet beaucoup plus vaste et moins clairement défini qui a tendance à brouiller la ligne de l'association, ce qui ne laisse pas, aux dires de nos interlocuteurs à l'AVF, de cristalliser les tensions au sein du collectif. Dans la mesure où, nous l'avons vu, la promotion du

---

[1] Nous faisons ici le choix de ne pas anonymiser le nom de l'enquêté dans la mesure où nous citons préalablement les recherches qu'il a réalisées pour le compte de l'association et publiées en son nom sur l'histoire, les raisons et les caractéristiques du végétarisme en France (voir André Méry, *Les végétariens. Raisons & sentiments, op.cit.*). Procéder ici à une anonymisation conduirait à dissocier le militant végétarien de son œuvre, laissant penser que la personne que nous avons rencontrée en entretien n'est pas la même qui a contribué à retracer l'histoire sociale de l'AVF et ainsi contribué à la faire (re)connaître.

[2] André Méry devient végétarien en 1991. Il entre à l'Alliance végétarienne dès sa création en 1995 après avoir écrit à la Vegetarian Society, n'ayant pas connaissance de l'existence d'associations végétariennes en France. C'est le début d'un engagement qu'il décrit comme « passionné » (entretien, décembre 2015). Il en sera le président pendant 10 ans, de 2001 à 2011. Il raconte devenir végétarien et entrer à l'association, sensible « aux questions d'éthique animale ». C'est en son sein et au contact de ses membres qu'il se familiarise ensuite aux questions écologiques dont il n'était alors pas vraiment informé. De formation scientifique – André Méry est titulaire d'un doctorat de biologie, il a été professeur de mathématiques avant de travailler dans l'industrie pharmaceutique en tant que statisticien – il s'intéresse de plus en plus aux impacts environnementaux de la consommation de viande qu'il cherche à mesurer et objectiver. Pour lui, « pas question qu'on publie des choses qui ne soient pas sourcées, vérifiées ». La rigueur scientifique devient son leitmotiv. À l'aube de son départ, André Méry semble pris en étau par deux sentiments antagonistes, la nostalgie des débuts, du travail artisanal et convivial et la frustration face au constat d'un manque de moyens au sein de l'association laquelle se fait devancer par d'autres organisations, ce que le militant vit comme un échec. Il mentionne par exemple en entretien, les actions de la Société végane ou de L214. Il regrette également n'avoir pu faire accepter au sein de l'AVF que soient aussi diffusées des revendications plus globales, intégrant le végétarisme dans un projet de société antisexiste, antimilitariste, etc. ; en fait, antispéciste.

végétarisme s'est précisément développée au fil du temps au service de projets et objectifs dépassant le seul fait de ne plus consommer d'animaux, faisant du végétarisme une cause historiquement polysémique, l'enjeu au cœur des tensions dont il est question ici a surtout trait à des logiques concurrentielles, face à un antispécisme en train de se structurer.

En 2007, l'Alliance végétarienne est renommée Association Végétarienne de France – « pour être plus conforme au nom des associations officielles en Europe » (Delphine Vuillemin, présidente de l'AVF, entretien, octobre 2015) – et le magazine devient *Alternatives végétariennes.* Aujourd'hui, l'AVF se donne pour mission et objectif de « stimuler une prise de conscience des impacts de l'alimentation » « en termes de souffrance animale, de pression sur les écosystèmes et de santé humaine » et « d'infléchir la consommation de produits animaux sur le territoire français, afin de diminuer autant que faire se peut leur production ». Elle fait, pour cela, « la promotion de l'alimentation végétarienne, du végétarisme et du véganisme »[1]. Elle est composée de trois commissions : une commission nutrition-santé, une commission écologie et une commission politique, animées par des bénévoles. Ses principales actions consistent en la synthèse et la diffusion d'informations sur le végétarisme et le végétalisme (magazine, salons, campagnes, fiches info), l'accompagnement du grand public (recettes, ateliers cuisine) et des entreprises (*via* la création du Label V[2] par exemple), le lobbying et la formation des professionnels de la restauration collective. À l'AVF, la fonction « communautaire », c'est-à-dire le fait d'être un lieu ressource pour la communauté végétarienne, perdure. En 2008, lorsque les statuts de l'association évoluent, reprécisant les motivations et objectifs de celle-ci, à savoir l'amélioration de « la santé humaine, la condition animale et l'état de l'environnement », il est également acté que l'association a pour but de « protéger et défendre les intérêts des végétariens » et « établir un lien entre [eux] »[3].

En juillet 2014, peu de temps après l'arrivée de Delphine Vuillemin[4] à la présidence de l'association, un texte de cadrage vient préciser que l'« horizon philosophique [de l'AVF] est

---

[1] AVF, « Notre projet » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/association/notre-projet/, consulté le 1er octobre 2019.
[2] Lancé par l'Union Végétarienne Européenne en 1996, le V-Label est un logo internationalement reconnu distinguant les produits végétariens et véganes. Il concerne aujourd'hui environ 40 000 références et est présent dans un peu plus de 50 pays dans le monde. En France, c'est l'AVF qui fait office d'organisme certificateur : voir V-Label, « Le label international de référence » [en ligne] https://v-label.fr, consulté le 19 mai 2021.
[3] AVF, *Texte de cadrage. 2014-2015*, juillet 2014, p. 1, transmis par Delphine Vuillemin suite à notre entretien.
[4] Delphine Vuillemin cesse de consommer des animaux terrestres à l'âge de 14 ans, devient végétarienne à 25 ans et végane dix ans plus tard. Intéressée de longue date par les questions écologiques, elle soutient en 2011 un travail de thèse en sciences sociales sur « Les limites de la croissance dans un monde global ». Elle s'est également engagée un temps au sein d'un parti politique, *Les Alternatifs,* avant de se consacrer à l'AVF dont elle est membre depuis le milieu des années 2000 et dont elle devient présidente en 2013. Lorsque nous la rencontrons en 2015,

un monde sans exploitation des animaux donc 100 % végane »[1]. Cette mention du refus de l'exploitation des animaux, faisant écho au combat des militants antispécistes, est encore plus explicite sur le site Internet de l'association : « L'AVF refuse l'exploitation des animaux, quelles qu'en soient les modalités. Elle ne soutient des mesures de "bien-être animal" que dans le contexte transitionnel d'une réduction globale des productions et des consommations animales, la finalité de son action étant l'abolition de l'exploitation et de la mise à mort des animaux »[2]. En entretien, sa présidente explique :

> « En 2014, avec la nouvelle équipe du conseil d'administration, on a écrit un texte de cadrage qui définissait la philosophie et les moyens d'action de l'association. Et en fait on a établi dans ce texte de cadrage que l'association était abolitionniste, c'est-à-dire qu'on ne cautionne pas l'exploitation des animaux quelle qu'elle soit, on ne va pas par exemple conseiller d'acheter des œufs bio plutôt que d'autres œufs ou favoriser l'élevage extensif plutôt que l'élevage intensif. En revanche, on va valoriser toutes les réductions de consommation de produits animaux, c'est-à-dire que du côté de la production on ne cautionne pas l'exploitation des animaux et du côté de la consommation on valorise tout ce qui va dans la bonne direction, c'est-à-dire, consommer moins de viande si on est omnivore, devenir végétarien si on est flexitarien, devenir végane si on est végétarien » (Delphine Vuillemin, AVF, entretien, octobre 2015).

Pour autant – et c'est ce qui fait la différence avec les velléités antispécistes d'André Méry lorsqu'il était président de l'association – même si l'AVF se positionne dans son texte de cadrage en faveur « de toutes les mobilisations environnementales et de protection animale (pour le bio, contre les OGM, la fourrure, les tests sur les animaux, la corrida, etc.), ces thématiques n'entrent pas dans son domaine de compétence »[3]. À son arrivée à la présidence de l'AVF, Delphine Vuillemin a d'ailleurs entamé un travail de clarification de la ligne éditoriale du magazine de l'association. Elle s'étonnait en entretien, alors que nous feuilletions ensemble d'anciens numéros du journal de l'AVF, de la teneur de certains articles, portant par exemple sur la corrida.

L'AVF se présente donc aujourd'hui davantage comme une association de promotion du véganisme pensé comme un « projet de société » (Delphine Vuillemin, AVF, entretien, octobre

---

elle enseigne les mathématiques dans le secondaire auprès d'adolescents handicapés moteurs, en parallèle de ses fonctions associatives. En 2018, elle publie *Révolution végane. Inventer un autre monde,* un plaidoyer en faveur du véganisme.

[1] AVF, *Texte de cadrage. 2014-2015*, *op.cit.,* p. 1.

[2] AVF, « Notre projet » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/association/notre-projet/, consulté le 1er octobre 2019.

[3] AVF, *Texte de cadrage. 2014-2015*, *op.cit.,* p. 2.

2015), qui accompagne la transition individuelle et collective des modes de consommation, favorisant et saluant toute forme de réduction de la part carnée dans l'alimentation. En ce sens, c'est bien la promotion d'un mode de vie végane plus que la défense du bien-être animal, la libération des animaux ou encore la protection de l'environnement qui constitue le cœur du travail militant à l'AVF. Ses modes d'action « promotionnels » vont dans ce sens (voir *supra*)[1].

2.2. La Fédération végane : « vivre sans exploiter les animaux »

La promotion du véganisme est aussi la raison d'être de la Fédération végane. La Fédération végane (FV) ou Société végane, ancienne dénomination de la FV, est l'émanation française de la Vegan Society née en Angleterre dans les années 1940 d'une scission au sein de la Vegetarian Society, marquant, selon Sébastien Mouret, un « tournant réformateur »[2] dans l'histoire de la promotion du végétarisme[3].

En 1944, Donald Watson et Elsie Shrigley quittent progressivement la Vegetarian Society, freinés dans leur volonté de promouvoir de façon plus systématique la non consommation de lait dans les pages du *Vegetarian Messenger.* Ils créent alors leur propre organisation, la Vegan Society ainsi qu'un journal, *The Vegan News,* dont le premier numéro, sous-titré « *Quarterly magazine of the non-dairy vegetarians* », débute par une double critique des effets de l'industrialisation de la production agricole sur les animaux d'élevage et de l'hypocrisie des lacto-végétariens, lesquels considéreraient qu'il n'est pas nécessaire de tuer la vache pour boire son lait :

> « Les derniers articles et correspondances parus dans le *Vegetarian Messenger* sur la question de l'utilisation des produits laitiers contiennent de solides preuves révélant que la production de ces derniers implique l'exploitation et le massacre cruels d'êtres sentients. L'excuse selon laquelle il n'est pas nécessaire de tuer pour obtenir des produits laitiers est intenable pour ceux qui connaissent les méthodes d'élevage et savent la concurrence que même les éleveurs les plus humains doivent affronter s'ils veulent maintenir leur activité »[4].

---

[1] Au moment de l'enquête, l'association compte 8 salariés, près de 5000 adhérents (contre environ 500 en 2008) et une cinquantaine de délégations régionales.
[2] Sébastien Mouret, « Le véganisme : l'abolition par la nutrition. Comment se complémenter en vitamine B12 », *Ethnologie française*, vol. 176, n° 4, 2019, p. 769-786.
[3] Les développements qui suivent sont basés sur Renan Larue, *Le végétarisme et ses ennemis. Vingt-cinq siècles de débat, op.cit.* et Renan Larue et Valéry Giroux, *Le véganisme,* Paris : PUF, 2017, 121 pages.
[4] Donald Watson, *The Vegan News*, n° 1, 1944, p. 1 (notre traduction).

Ainsi, Donald Watson invente le terme *vegan* de la contraction du mot veg[etari]an afin de qualifier autrement que par la négative – non-dairy ou non-lacto vegetarian – les végétariens qui ne consomment que des végétaux, ni lait ni œufs. Il s'agit ainsi de marquer la différence de régime alimentaire mais également de motivation et d'objectif avec la Vegetarian Society. Dans les premières communications de la Vegan Society, la question de l'exploitation des animaux se limite aux animaux d'élevage et le véganisme renvoie à des considérations pratiques de régime alimentaire et non à un mode de vie global, à un principe ou une idéologie – comme cela est le cas dans son acception actuelle – ce que regrette Leslie Cross, militant de la Vegan Society sensibilisé à la « mouvance des *Animal Rights* »[1]. C'est ainsi qu'en 1950, à son initiative, une définition abolitionniste du véganisme comme étant « le principe d'émancipation des animaux de l'exploitation humaine »[2] est entérinée dans les statuts de l'association. Il est désormais entendu qu'être *vegan*, c'est ne consommer que des végétaux mais c'est aussi et surtout vivre sans exploiter les animaux.

C'est autour de cette aspiration à vivre sans exploiter les animaux que la Société végane française est créée en 2010 par Alexandre Meyer[3]. Son texte fondateur indique qu'elle est « une association à but non lucratif » dont l'objet est de « promouvoir le véganisme en réunissant une base documentaire propre à nourrir le dialogue pacifique, sensé et factuel auprès des citoyens et des pouvoirs publics, d'œuvrer à la reconnaissance des bienfaits de cette approche pour les animaux, les humains et la planète », « ainsi que de soutenir les véganes et les personnes qui souhaitent le devenir ». L'on retrouve les mêmes intérêts (pour les animaux, les humains et la planète), objectifs (promouvoir, fédérer et accompagner) et modes d'action (information, lobbying) qu'à l'AVF. Depuis, la présentation officielle de l'association a quelque peu évolué. Sur le site Internet de l'organisation dont le « slogan » « Essayer de vivre sans exploiter les animaux » s'est par ailleurs affirmé en devenant « Vivre sans exploiter les animaux », l'on

[1] Sébastien Mouret, « Le véganisme : l'abolition par la nutrition. Comment se complémenter en vitamine B12 », *op.cit.*, p. 771.
[2] Leslie Cross, « In search of veganism (2) », *The Vegan,* vol. 5, n°3, 1949, p. 16, cité par Renan Larue et Valéry Giroux, *Le véganisme, op.cit.,* p. 49.
[3] Le président de la Fédération végane et administrateur de la Vegan Society commence à végétaliser son alimentation dans le cadre d'un régime amincissant. Ses repas se composent alors principalement de légumes et de soupes. Ce nouveau régime alimentaire semble porter ses fruits, Alexandre Meyer se sent mieux et persévère donc en ce sens. Son véganisme débute à proprement parler le jour où, raconte-t-il, il extrait une fourmi de l'eau d'une piscine et prend conscience qu'il ne faut plus tuer. Il se documente en nutrition – son anglophonie lui donne accès aux seules études anglo-saxonnes sur le sujet –, entame une complémentation en vitamine B12 et devient végane. Alexandre Meyer a suivi des études en Histoire de l'Art. Lorsque nous le rencontrons en janvier 2017, il a sur le feu une thèse de 1800 pages, en cours depuis 10 ans.

insiste surtout sur les actions qu'elle engage « pour la protection de la santé et de l'environnement », l'information des consommateurs et la lutte contre l'exclusion[1]. La santé des consommateurs devient la principale (pré)occupation de la FV et la vitamine B12 son totem.

Aujourd'hui la Fédération végane semble surtout portée et animée par son président, le même depuis la création de l'association en 2010, également membre depuis 2015 du conseil d'administration de la *Vegan Society*. L'association ne compte aucun travailleur salarié. Le bénévolat est présenté par Alexandre Meyer lors d'un échange informel au cours d'un déjeuner dans un restaurant végétalien parisien en janvier 2017 comme un choix éthique et stratégique : éthique dans le sens où « on ne peut vivre de ce que l'on veut voir disparaître » (Alexandre Meyer, Fédération végane, entretien, janvier 2017) et stratégique, considérant que la professionnalisation du militantisme oriente l'activité de l'organisation vers la recherche de dons et dévoie ainsi les objectifs de l'association, obligée de mener des actions spectaculaires qu'Alexandre Meyer considère comme étant contreproductives. Tout bénévole est le bienvenu, la seule condition étant que toute personne qui aura pour fonction de parler au nom de l'association et donc du véganisme doit absolument être végane elle-même.

L'Association végétarienne de France et la Fédération végane sont l'émanation parfois tardive et plus ou moins directe du végétarisme organisé tel qu'il se développe de part et d'autre de la Manche à compter du XIXe siècle : la Fédération végane n'a qu'une petite dizaine d'années d'existence et se réclame du pragmatisme de la Vegan Society dont l'objectif consiste à donner les moyens de vivre au quotidien sans participer à l'exploitation et la mise à mort d'êtres sensibles. De son côté, l'Association végétarienne de France connait ses prémices dans les années 1970 et plonge ses racines dans le syncrétisme de courants – naturistes, spiritualistes et écologistes –, qui fonde le végétarisme organisé en France.

Si la critique de l'alimentation carnée diffère, en certains points, d'une association à l'autre et évolue avec le contexte de mobilisation et les générations successives de militants, force est de constater qu'elle attache une importance similaire et historique aux modes de vie et à la réforme de l'individu ; deux caractéristiques, nous allons le voir, qui fondent aujourd'hui la remise en question par ces associations de l'alimentation carnée et participent à sa construction en tant que problème public.

[1] Fédération végane, « Qu'est-ce que la Fédération végane ? » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/faq/, consulté le 9 octobre 2019.

3. La définition végétariste du problème carné : promouvoir « la vie saine »

> « [À l']AVF […] on s'était donné comme ligne de conduite de ne pas viser la part animale du tout, de viser uniquement la part nutrition, santé, écologie. Alors, de parler de l'industrie et de l'élevage mais voilà, c'était surtout le [elle insiste] végétarisme. Il y en a qui sont végétariens, ils n'en ont rien à faire des animaux, il y en a d'autres ça va être pour l'écologie, d'autres pour la santé, et on ne voulait pas que quelqu'un qui suit notre page Facebook parce qu'il trouve que c'est meilleur [d'être végétarien] pour la santé, s'ennuie parce qu'on propose trois fois par jour d'adopter un chaton quoi. Donc on s'était donné comme ligne de conduite. le végétarisme, ce qu'il apportait : santé, écologie, etc. » (Lune García-Manceau, ancienne bénévole AVF, entretien, novembre 2015).

La mise en problème de l'alimentation carnée opérée par les associations de promotion du végétarisme revêt une multiplicité de formes et s'appuient sur une grande variété de registres, en fonction des cibles à sensibiliser et des contextes de mobilisation. Il ne s'agit pas ici de répertorier et de décrire l'ensemble des cadrages « végétaristes » de la consommation de viande, cadrages qui n'appartiennent d'ailleurs pas exclusivement à la promotion du végétarisme. Il apparaît en revanche, plus pertinent de montrer ce que ces cadrages ont de commun, ce qui les rassemble, à la lumière de l'histoire sociale de la promotion du végétarisme, et ce qui les distingue des autres cadrages de l'alimentation carnée.

Dans l'extrait d'entretien transcrit ci-dessus, Lune García-Manceau, ancienne bénévole d'une antenne locale de l'AVF résume en quelques mots ce qui singularise la promotion du végétarisme d'autres causes, en particulier de la cause animale. La mise en problème de l'alimentation carnée se traduit ici par la valorisation du végétarisme en général et d'un mode de vie végane en particulier, en ce qu'il s'apparenterait à la vie bonne, à la fois saine et responsable. Il s'agit moins pour ses promoteurs, de dénoncer des pratiques immorales, de mettre en lumière et en scène les méfaits de la consommation de viande notamment sur les animaux, que de valoriser et communiquer, à l'inverse, sur l'ensemble des bienfaits que procure un choix de vie végétarien, entendu là encore au sens générique du terme. Pour le dire autrement, si, dans une certaine mesure, la promotion du végétarisme use de répertoires d'action et de registres de mobilisation semblables à ceux employés par les animalistes (voir *infra*), les projecteurs sont braqués sur les impacts positifs liés au fait d'arrêter de consommer de la viande et/ou des produits d'origine animale et moins sur les impacts négatifs d'une alimentation carnée sur les animaux de rente.

La mise en problème de l'alimentation carnée de la part de l'AVF et de la Fédération végane a de commun avec les mouvements végétaristes d'antan d'insister sur la performance et l'optimisation de l'hygiène de vie, autrement dit des modes de vie individuels, dans le but de faire advenir une société plus saine et plus juste. L'équation est la suivante : changer soi-même pour changer le monde, quels qu'en soient finalement les motifs. Autrefois, ils étaient hygiénique et thérapeutique, animaliste, éthique, naturiste voire mystique. Aujourd'hui, si la promotion des vertus ésotériques du végétarisme semble avoir disparu des cadrages officiels des associations, celles-ci continuent au contraire de mettre l'accent sur les enjeux et motivations hygiéniques, animalistes et écologiques du *devenir végétarien*. Ces trois sous-cadrages, enjeux et leviers d'engagement, clairement mentionnés dans les supports de communication de l'AVF et de la FV, sont au cœur de leur projet en faveur d'une vie bonne, d'un monde végane, constitués d'individus en harmonie avec la nature et la vie animale, heureux et en bonne santé.

3.1. L'Homme végane au cœur de l'écosystème monde

Promouvoir la vie bonne consiste d'abord à montrer ce à quoi le végétarien ne participerait plus, précisément en tant que végétarien : au réchauffement climatique, à la pollution et à l'épuisement des ressources, aux inégalités Nord-Sud, d'abord. L'écologie est ainsi au cœur du cadrage végétariste de l'alimentation carnée comme problème public. Sur sa page Internet « Environnement », l'AVF insiste sur différents enjeux : le changement climatique, l'accaparement des terres agricoles des pays « en voie de développement » pour la production de viande des pays « riches », la déforestation, le gaspillage des ressources, la solidarité Nord-Sud… Une infographie placée en amont de l'article avance, sur la base de chiffres et de sources diverses (FAO, OMS, WWF, Amis de la Terre), que « la viande et les produits laitiers sont responsables de 91 % de la déforestation en Amazonie », que leur production occupe « 80 % de l'espace agricole en France et 70 % des terres agricoles du monde ». La production de viande et de produits laitiers serait encore responsable d' « 1/3 des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine […] et 1/3 de la pollution de l'eau (pesticides, azote, phosphore) »[1]. D'autres chiffres suivent en cascade dans l'article. Ils servent à objectiver les externalités négatives de l'alimentation carnée sur l'environnement et,

[1] AVF, « Environnement » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/pourquoi-etre-vegetarien/environnement/, consulté le 9 octobre 2019.

inversement, à concrétiser les effets bénéfiques d'une alimentation végétarienne, bien que cette réciproque soit discutable. Ils permettent surtout au végétarien potentiel ou en devenir de donner du sens au végétarisme – c'est-à-dire des raisons d'arrêter de consommer, ici, de la viande et des produits laitiers – une direction, un but à son engagement et des rétributions symboliques.

Dans une brochure de 16 pages de la Fédération végane intitulée « Alimentation et environnement », inspirée d'une publication de son homologue britannique, le message est encore plus clair. Les mêmes impacts environnementaux négatifs de l'alimentation carnée pointés du doigt par l'AVF y sont détaillés. L'argumentaire est construit comme suit : la brochure somme d' « aide[r] à protéger les terres » (la biodiversité, les forêts, la sécurité alimentaire...), « aide[r] à protéger l'eau », « aide[r] à protéger l'atmosphère », en somme de « protége[r] la planète [en] deven[ant] végane ! ». Face aux externalités environnementales négatives de l'alimentation carnée, une solution : le végétarisme. Pour le président de la FV, ce dernier invite également à réinterroger la place de l'Homme dans l'écosystème. En redescendant dans la chaîne alimentaire, non pas au premier niveau, celui des plantes qui vivent grâce à la photosynthèse – Alexandre Meyer assortit son explication d'un schéma pyramidal des différents niveaux trophiques qu'il réalise sur notre carnet de terrain – mais au niveau 2, aux côtés des lapins, dit-il en entretien avec un sourire, les véganes évitent les « déperditions d'énergie » (Alexandre Meyer, Fédération végane, entretien, janvier 2017).

La Conférence de Paris de 2015 a aussi ouvert une fenêtre d'opportunité et par là de publicité importante sur le végétarisme, alors érigé comme la solution au réchauffement climatique. Elle a permis à l'AVF de rendre visible l'une de ses actions-phares : le « Défi Veggie pour le climat », lauréat du concours « My positive impact » initié en 2015 dans le cadre de la COP21 par la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH). Ce concours avait pour vocation de récompenser par un vote des internautes les « meilleures solutions » contre le dérèglement climatique, parmi cinquante projets présélectionnés par la Fondation, offrant ainsi à l'association une vaste campagne d'affichage de plus d'un mois[1]. Le « Défi Veggie » consistait

[1] « My positive impact » est un concours organisé pour la première fois par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme dans le cadre de la COP21. Il vise à donner de la visibilité (spots télévisuels et radiophoniques, insertions presse, affichages, etc.) à des initiatives citoyennes portées par des associations, des entreprises ou encore des collectivités territoriales en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, jugées « rest[er] trop souvent expérimentales ou isolées [et] confrontées à un mur de scepticisme et de conformisme » (FNH, *Rapport d'activités 2014,* p. 14). En 2015, 10 projets lauréats ont été récompensés, parmi lesquels le « défi veggie » de l'AVF mais aussi le projet de « ferme laitière bas carbone » proposé par la filière laitière. La FNH note qu'« au total, grâce au soutien de plus de 60 régies et partenaires médias, les 10 lauréats se sont partagés l'équivalent d'1,4

en un programme de « coaching » individuel de plusieurs jours durant lesquels les participants étaient « accompagnés et conseillés gratuitement par l'association mais aussi formés par des professionnels (créateurs et enseignants culinaires, diététiciens, chefs cuisiniers, écologues, etc.) »[1] dans la végétalisation de leur alimentation.

Le cadrage écologique de la question carnée au sein des associations de promotion du végétarisme en général, et à l'AVF en particulier, ne surprend guère. Nous l'avons vu, le rapport à la nature et à l'environnement auquel l'être humain appartient et est subordonné fait partie des fondements du végétarisme organisé depuis les premières communautés végétaliennes, en passant par le naturisme de Demarquette, jusqu'à l'arrivée à l'Alliance végétarienne de Marie et Lionel Reisler se présentant comme des « acteurs de l'écologie ». En outre, la trajectoire militante de l'actuelle présidente de l'AVF, intéressée de longue date par les questions écologiques (voir *supra*), rend d'autant plus compréhensible aux yeux du chercheur le « choix » d'un tel cadrage environnemental de la question carnée. L'alimentation végétale apparaît alors comme le moyen de préserver la planète et ses ressources et de vivre en plus grande harmonie avec le reste du vivant. À la Fédération végane, ce cadrage apparaît cependant secondaire au regard de l'attention qui est portée à l'aspect hygiénique du véganisme.

3.2. Le véganisme comme hygiène et mode de vie au service de l'abolition de l'exploitation des êtres vivants

La majeure partie du cadrage et des actions de la Fédération végane porte sur la dimension sanitaire du véganisme, pas tant dans le sens où le véganisme à travers le végétalisme permettrait d'être en bonne santé (la santé n'est pas l'objectif premier poursuivi par le véganisme) que dans l'idée selon laquelle l'assurance préalable d'une bonne santé devrait permettre en revanche la pratique du végétalisme et du véganisme à d'autres fins : « Parce que l'exemple d'une santé optimale conditionne le développement du véganisme, diffuser les informations qui protègent la santé des véganes est une action efficace pour les animaux »[2]. Ainsi, la santé des végétariens demeure omniprésente dans le cadrage végétariste de

million d'euros de visibilité » (FNH, *Rapport d'activités 2015,* p. 15). Une deuxième édition de la campagne a été lancée en 2017.

[1] My positive impact, « Défi Veggie » [en ligne] http://www.mypositiveimpact.org/les-solutions/defi-veggie, consulté le 14 décembre 2018.

[2] Dépliant de la Fédération végane en direction des professionnels de santé : Fédération Végane, *Vitamine B12. Un nutriment d'origine microbienne* (non daté), p. 8.

l'alimentation carnée comme problème public. Il s'avère que la préoccupation hygiénique historique du végétarisme (qui consiste à préserver la santé des individus et à en faire la promotion) continue de constituer une part irréductible mais néanmoins ambigüe du cadrage des associations de promotion du végétarisme.

L'entretien réalisé avec Alexandre Meyer en janvier 2017, de même que l'analyse des différentes communications de la FV notamment *via* son site Internet, nous semblent attester que la mission première de l'association consiste en la promotion de la santé des véganes sur la base d'un travail de communication autour de la nécessité d'une complémentation en vitamine B12, « seul nutriment dont les besoins nutritionnels ne peuvent être satisfaits par la consommation de végétaux »[1]. Le président et fondateur de la Fédération végane affirme que c'est la découverte de l'origine bactérienne de la vitamine B12 par Edward Rickes en décembre 1947 qui a permis et doit continuer de permettre au véganisme de se développer. Autrement dit, depuis la découverte de la vitamine B12, il est possible, grâce à la complémentation, d'être végétalien et en bonne santé, et pour les associations, d'en faire la promotion à grande échelle. Cette garantie devrait à elle seule, selon Alexandre Meyer, mobiliser autour de la transition vers le véganisme, défini par la Fédération végane comme une « consommaction compassionnelle » qui en s'approvisionnant « directement à la source originelle, plutôt qu'au travers de victimes intermédiaires occasionnant des pertes considérables » « épargn[e] les animaux » et « permet donc de tuer moins d'organismes parmi l'ensemble des règnes »[2].

Sébastien Mouret confirme l'idée selon laquelle le développement du véganisme, en tout cas de sa promotion institutionnelle, est concomitante des avancées scientifiques concernant la vitamine B12. Il montre comment « la complémentation alimentaire en VB12 s'est rapidement imposée dans l'invention d'un régime végane »[3] à partir de la création en 1956, sous l'impulsion de Leslie Cross (voir *supra*), de la Plantmilk Society[4], puis de la multiplication des recherches et partenariats scientifiques initiés par la Vegan Society autour des questions nutritionnelles, de sorte que cette préoccupation hygiénique, centrale au sein de la Fédération végane aujourd'hui, semble s'inscrire dans le prolongement des inquiétudes et intérêts

---

[1] Fédération végane, « Pourquoi être végane, et pas végé ou flexi ? » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/pourquoi-etre-vegane-et-pas-vege-ou-flexi/, consulté le 9 octobre 2019.
[2] Source : *Ibid.*
[3] Sébastien Mouret, « Le véganisme : l'abolition par la nutrition. Comment se complémenter en vitamine B12 », *op.cit.*, p. 773.
[4] La Plantmilk Society est consacrée à la fabrication d'un lait végétal dont les qualités nutritionnelles doivent être au moins similaires au lait animal.

historiques de la Vegan Society. La Fédération végane consacre même un site Internet, « vivelab12.fr », à la promotion de la complémentation en vitamine B12 et se fait « agent de marque », sa boutique en ligne proposant à la vente des compléments alimentaires produits et commercialisés par la Vegan Society dont le statut passe en 1979 de *charity*, organisme de bienfaisance, à celui de *limited company*, en d'autres termes, de société à responsabilité limitée (SARL)[1].

Selon Sébastien Mouret, la Fédération végane revêt, parmi d'autres organisations, les traits d'un « appareil prescriptif », tant d'un point de vue moral qu'à proprement parler médical et hygiénique *via* la complémentation alimentaire[2]. Nous nous souvenons à cet égard d'Alexandre Meyer nous questionnant en entretien – lequel s'est davantage apparenté à un déjeuner informel – sur notre régime alimentaire et notre complémentation en vitamine B12, rassuré d'entendre que nous étions bien informée sur le sujet et que nous veillions à notre santé. Sébastien Mouret écrit en se référant aux travaux de Michel Foucault que « la sociogenèse de la complémentation en VB12 [...] à travers l'invention et l'exercice d'un régime végane, éclaire l'optimisation de soi comme l'accomplissement d'un travail moral ». Il ajoute que « manger végane, c'est accomplir une œuvre morale de réparation du monde et contribuer ainsi à l'amélioration morale de soi »[3]. Ses conclusions font écho aux descriptions et analyses faites de l'histoire de la promotion du végétarisme par Arouna P. Ouédraogo et Arnaud Baubérot. Il est à noter en effet dans l'action, les discours et les références de la Fédération végane une filiation remarquable avec les principes et préceptes hygiéniques du végétaro-naturisme tel qu'il se développe aux siècles derniers sur la base d'une croyance, supportée par les médecines naturelles non conventionnelles, dans la « régénér[ation] [d]es corps et [d]es esprits par le retour à une vie simple et hygiénique, conforme aux "lois de la nature" »[4].

Par bien des aspects, la Fédération végane s'inscrit dans la lignée du végétaro-naturisme : lorsqu'elle se réfère à Darwin et au docteur Bonnejoy[5], ou encore quand son président aime se présenter comme un « légumiste », l'appellation faisant office de pied de nez aux détracteurs des végétariens d'antan. Le terme, apparu en Europe au milieu du XIXe siècle,

---

[1] Vegan Society, « History » [en ligne] https://www.vegansociety.com/about-us/history, consulté le 20 mai 2021.
[2] Sébastien Mouret, « Le véganisme : l'abolition par la nutrition. Comment se complémenter en vitamine B12 », *op.cit.*
[3] Sébastien Mouret, *Ibid.,* p. 782.
[4] Arnaud Baubérot, « Chapitre V. De la médecine à l'hygiène », *op.cit.*
[5] Fédération végane, « Du légumisme au véganisme » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/terminologie/du-legumisme-au-veganisme/; Fédération végane, « Pourquoi être végane ? » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/, consultés le 6 novembre 2019.

était alors utilisé pour railler les adeptes du végétarisme et du végétalisme[1]. Le végétaro-naturisme de la FV se donne encore à voir dans l'intérêt porté de façon centrale à la mobilisation de l'individu, de son corps et de son âme au service d'un monde meilleur. La FV incite à se *montrer* en tant que végétalien en bonne santé dans l'optique que cette présentation, cette démonstration de soi ferait figure d'exemple[2] : « Refuser de consommer des produits d'origine animale en public montre l'exemple et participer aux grandes études nutritionnelles[3] change le monde »[4]. Les préceptes et croyances du naturisme se retrouvent finalement en de nombreux endroits, dans cette forme d'« optimisation de soi » dont parle Sébastien Mouret.

D'un autre côté, ce que l'auteur souligne et que la Fédération végane promeut quant au recours à une *technologie alimentaire*, à savoir la complémentation en vitamine B12, ne peut que détonner avec le respect des « lois de la nature » et l'emploi des médecines naturelles dans la régénération de l'humain prônée par les théories naturistes dans leur versant végétarien. La Fédération végane offre une réponse à ce paradoxe apparent :

> « L'aversion pour toute complémentation est généralement associée à l'idée que la grande nature serait si bien faite qu'elle pourvoirait à tout. Le coefficient intellectuel des populations mondiales bénéficie pourtant encore des politiques d'enrichissement du sel en iode (lutte contre le crétinisme). La mortalité infantile continue pourtant d'être réduite grâce à l'administration de vitamine D (lutte contre le rachitisme), tout comme les malformations congénitales le sont par la prescription systématique de vitamine B9 aux femmes enceintes et par les programmes d'enrichissement des farines dans le monde en B9 (lutte contre le spina-bifida), tandis que l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé

---

[1] Fédération végane, « Du légumisme au véganisme » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/terminologie/du-legumisme-au-veganisme/, consulté le 6 novembre 2019.

[2] Sur la dimension d'exemplarité de l'engagement et la structuration des existences personnelles et trajectoires militantes voir entre autres : Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes : PUR, 2008, 226 pages ; Émeline de Bouver, *L'existentiel est politique. Enquête sur le renouveau du militantisme : les cas des simplicitaires et des coaches alternatifs*, thèse de doctorat en Sciences sociales, Université Catholique de Louvain, 2015, 434 pages ; Arnaud Mège, « "Faire autrement". Tensions entre idéaux et contraintes pratiques de militants pour la décroissance », *Terrains & travaux*, vol. 31, n° 2, 2017, p. 63-86. Pour un récent état des lieux des questionnements sur le sujet, nous renvoyons à Gildas Renou, « Exemplarité et mouvements sociaux », *in* Olivier Fillieule (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de Sciences Po, 2020, p. 244-251 ainsi qu'à l'argumentaire de Gildas Renou, Marie Balas et Sylvie Ollitrault, « L'exemplarité comme engagement politique. Quête de cohérence, pratiques anticipatrices et construction du collectif dans les mouvements sociaux contemporains », appel à communications, Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme d'Alsace, Strasbourg, juin 2018.

[3] Il est ici fait référence à l'étude épidémiologique nationale NutriNet-Santé, lancée par le ministère de la Santé en 2009. Celle-ci consiste dans l'analyse d'une cohorte de 500 000 internautes dans le but d'évaluer, sur le temps long, les relations entre la nutrition et la santé.

[4] Fédération végane, « Pourquoi être végane, et pas végé ou flexi ? » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/pourquoi-etre-vegane-et-pas-vege-ou-flexi/, consulté le 6 novembre 2019.

> continue d'être amélioré par l'usage de préparations enrichies en nutriments auprès des personnes âgées (protection nutritionnelle en gériatrie) […] La découverte de l'origine bactérienne de la vitamine B12, seul nutriment dont les besoins nutritionnels ne peuvent être satisfaits par la consommation de végétaux, permet de court-circuiter les produits animaux depuis 1948. Là encore, les véganes s'approvisionnent directement à la source originelle, plutôt qu'au travers de victimes intermédiaires occasionnant des pertes considérables. Épargner les animaux permet donc de tuer moins d'organismes parmi l'ensemble des règnes »[1].

Le crédo de la Fédération semble finalement être celui du moindre mal, davantage que celui d'une critique apparemment obsolète de toute forme de progrès technique.

Au fond, il s'avère que, malgré l'attention et l'énergie consacrées à la promotion/prescription de la complémentation en vitamine B12 faite par la Fédération végane, l'hygiène individuelle et sociale est moins une finalité qu'une condition *sine qua non* permettant de « vivre sans exploiter les animaux ». Dit autrement, le respect de la prescription médicale qui consiste dans la prise de vitamine B12 permet celui de la prescription morale à « tuer moins », réintégrant ainsi l'humain parmi les différents règnes d'êtres vivants.

À l'AVF, André Méry (ancien président de l'association) évoque en entretien les origines naturistes de la promotion du végétarisme : arrêter de consommer de la viande est considéré « bon pour la santé », au même titre que l'arrêt d'autres produits jugés nocifs. Il explique que « le végétarisme faisait partie d'un mode de vie global, d'un équilibre global : pas d'alcool, de cigarettes, pas de drogues, d'excès, sportif, grand air, la nature, le soleil, les exercices et le végétarisme » (entretien, décembre 2015). Mais il souligne le caractère suranné de cette période, dont les préoccupations, présentées sous un aspect médical fortement rationalisant, auraient en fait toujours été (re)marquées par leur aspect non conventionnel, peu sérieux. Pendant longtemps, selon André Méry, le végétarisme est demeuré « en proie à des gourous, des gens qui prônaient le végétarisme pour libérer l'esprit, alléger le mental » (entretien, décembre 2015), cela jusque dans les années 1990, au moment où il intègre l'AVF :

> « [L'association] était très ouvert[e] au départ sur tout ce qui est marginal en fait, alternatif, on avait des articles sur l'éthique, sur la santé, quand on trouvait des choses, c'était pas encore une époque où on avait des études médicales sérieuses donc c'était plus des gens qui avaient une approche alternative de la santé avec des raisons plus ou moins valables, plus ou moins ésotériques. Donc à l'époque les articles étaient un peu à la marge, un peu spirituels. Tout ça a été évacué par la suite

[1] Source : *Ibid.*

parce que c'est vrai que ça n'était pas très sérieux » (André Méry, ancien président de l'AVF, entretien, décembre 2015).

Si, comme nous l'avons déjà évoqué, l'AVF sous la présidence d'André Méry tente de rompre avec l'ésotérisme des débuts et peut-être plus largement avec la dimension strictement individuelle du végétarisme au profit de considérations plus écologiques et antispécistes, force est de constater qu'à ce jour, l'association continue largement de faire la promotion de la santé humaine et plus globalement de modes de vie sains à travers la valorisation du végétarisme. Elle souligne les enjeux de santé liés aux modes de consommation carnés, usant d'un registre le plus souvent mélioratif. Il s'agit pour Delphine Vuillemin, actuelle présidente de l'AVF, de diriger la focale sur les plus-values d'une alimentation végétale. S'il arrive à l'AVF de rappeler les effets négatifs de l'alimentation carnée tant du point de vue de l'environnement, des animaux et de la santé, afin de conforter ou convaincre les végétariens qu'ils font ou feront le bon choix, la focale est surtout tournée vers les bienfaits du végétarisme.

L'objectif de l'association est de promouvoir une alimentation végétale et d'accompagner les végétariens ou futurs végétariens dans leur choix, leur transition alimentaire/de vie. Pour ce faire l'accent est mis sur la dimension conviviale et de partage, sur les atouts du végétarisme en termes de bien-être. L'angle choisi s'inscrit également dans le registre de la connaissance et de l'information, renseignant les aspects pratiques et quotidiens du végétarisme, notamment *via* le partage de techniques et recettes de cuisine[1]. À ce titre, les modes d'action de l'association ressemblent à ceux du passé. « À compter de la première guerre, et jusqu'aux années 1930 », [les écrits sur le végétarisme] se concentrent sur la valorisation de la qualité de la table végétarienne. Dans les rares livres publiés par d'anciens membres de la Société végétarienne, ceux-ci donnent des recettes de cuisine végétarienne où ils prodiguent des conseils sur la manière de cuisiner, avec de l'huile végétale, avec des ustensiles de terre cuite, etc. »[2]. Notons également que le négociant Jules Grand, secrétaire général de la Société végétarienne durant les quinze années de son existence, est à l'origine de la création du premier commerce de produits végétariens en France[3].

---

[1] Tous les numéros de la revue en notre possession, à savoir 15 numéros de la revue de l'association parus entre le printemps 2015 et l'hiver 2018-2019, comportent au sommaire une rubrique « En cuisine ». Celle-ci fait la une de trois numéros qui y consacrent leur dossier spécial : « Cuisine estivale et conviviale », *Alternatives Végétariennes*, n°12, été 2015 ; « Mes bons plats d'hiver », *Alternatives Végétariennes*, n°126, hiver 2016-2017 ; « Cuisine de fêtes », *Alternatives Végétariennes*, n°134, hiver 2018-2019.
[2] Arouna P. Ouédraogo, *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale, op.cit.,* p. 108-109.
[3] Arouna P. Ouédraogo, *Ibid.,* p. 101.

En octobre 2015, lorsque nous rencontrons la présidente de l'AVF, celle-ci définit son organisation comme une association « abolitionniste du comment », valorisant effectivement par là son rôle dans l'accompagnement au quotidien vers le végétarisme et le véganisme tout en réaffirmant son objectif abolitionniste[1] et par là sa sensibilité animaliste[2]. À l'AVF, communiquer sur la santé, le plus souvent sur le thème de la nutrition et des pratiques alimentaires, est primordial. Sa présidente nous faisait part à ce titre des différentes interventions médiatiques sur le sujet. Elle raconte avoir été invitée par exemple dans l'émission « Enquête de santé : la viande en accusation » sur France 5, le 7 avril 2015, mais également avoir répondu à Santé Magazine, Pause Santé. En outre, sur les 15 numéros de la revue de l'association parus entre le printemps 2015 et l'hiver 2018-2019, 14 proposent au sommaire une rubrique « Santé et nutrition » à visée informative et scientifique. Des informations à teneur scientifique[3] sont par exemple avancées sur les méfaits et bienfaits de la consommation du soja sur la santé[4], sur les apports nutritionnels essentiels (la vitamine B12[5], le fer[6]), sur certaines pathologies que le végétarisme contribuerait à prévenir comme le diabète de type II[7], sur la dépression[8]. L'actualité des positions officielles d'un certain nombre d'organismes publics fait également l'objet d'attention : l'Académie de nutrition et de diététique américaine »[9], l'Anses[10], l'Association des diététistes du Canada[11], l'Association des diététiciens d'Australie[12]... Le numéro 129 paru à l'automne 2017 consacre quant à lui à la santé un dossier spécial de 15 pages intitulé « Oui, manger végé, c'est bon pour la santé ». Son avant-propos donne à voir un condensé du cadrage « santé » de l'AVF :

---

[1] L'abolitionnisme, dont la première acception renvoie à la lutte menée à compter du XVIIIe siècle pour l'abolition de l'esclavage, qualifie plus largement un ensemble de mouvements sociaux et politiques visant l'arrêt total et définitif de pratiques sociales instituées : la prison, la prostitution…

[2] Ce terme « abolitionniste du comment », elle le reprend à Marine Spaak, dont le mémoire de stage de fin d'étude réalisé à l'Anses en 2014 consistait en une « Enquête sociologique sur les mobilisations associatives en matière de bien-être animal et les liens avec la promotion des régimes non carnés » (voir https://fr.linkedin.com/in/marine-spaak-14917a74, consulté le 19 juillet 2019). Marine Spaak est depuis bénévole à l'AVF, pour laquelle elle réalise des bandes dessinées.

[3] Les articles sont écrits ou les interviews sont réalisées par des diététiciens, médecins, spécialistes en médecine générale, etc. Par exemple : Perrine Bellanger, présentée comme diététicienne nutritionniste spécialiste des alimentations végétales, Florian Kaplar, formé en phytothérapie, naturopathie et diététique.

[4] « Soja : mensonges, salades et vérités », *Alternatives Végétariennes,* n°121, automne 2015, p. 36-39.

[5] « La vitamine B12 », *Alternatives Végétariennes,* n°125, automne 2016, p. 30-33.

[6] « … Pour une santé de fer », *Alternatives Végétariennes*, n°128, été 2017, p. 26-28.

[7] « L'impact du régime végétarien sur le patient diabétique de type II », *Alternatives Végétariennes*, n°124, été 2016, p. 29-30.

[8] « Végétarisme. Risque ou rempart contre la dépression ? », *Alternatives Végétariennes*, n°133, automne 2018, p. 27-30.

[9] *Alternatives Végétariennes,* n°120, été 2015, p. 20-21 et *Alternatives Végétariennes,* n°126, hiver 2016-2017, p. 18-19.

[10] *Alternatives Végétariennes,* n°127, printemps 2017, p. 25.

[11] *Alternatives Végétariennes,* n°129, automne 2017, p. 26.

[12] Source *: Ibid.*

> « Alors que la première impulsion vers le végétarisme et le véganisme naît souvent d'une motivation éthique ou écologique, force est de constater que la durabilité de ces modes de vie dépend en grande partie de notre capacité à les inscrire dans notre quotidien. C'est l'association entre éthique et santé qui se révèlerait déterminante pour consolider notre orientation végéta*ienne, et pour donner envie à notre entourage de nous emboiter le pas. Que mange-t-on quand on est végé ? À quoi doit-on faire attention ? Quels bénéfices peut-on attendre d'une alimentation végétale et non transformée ? [...] Nous avons réalisé ce dossier pour vous apporter des réponses précises et documentées, mais aussi pratiques, afin de vous permettre d'équilibrer vos menus au quotidien, et de faire de vous les meilleurs ambassadeurs de la transition alimentaire »[1].

Les considérations de santé semblent déterminantes dans l'engagement vers une alimentation végétale, aux côtés de considérations d'ordre éthique, entendues « en faveur des animaux », ce que nous confirmait la présidente de l'AVF en entretien : « c'est vrai que [...] nous on est sur le "pourquoi" mais on est peut-être beaucoup plus sur le "comment" et pour le "comment", c'est vrai que le côté santé il est super important ». Ainsi, l'AVF s'attache à fournir les informations et conseils nécessaires à faire tenir l'engagement végétarien, en le valorisant aussi : tout individu ayant arrêté les produits carnés, ou en passe de le faire, est considéré comme le « meilleur ambassadeur de la transition alimentaire ». Ici l'abolitionnisme s'inscrit dans un récit optimiste qui promeut, valorise, encourage, annonce le meilleur[2].

3.3. Un cadrage principalement tourné vers la réforme de l'individu par l'alimentation

Finalement, sans plus promouvoir le végétarisme et le végétalisme à proprement parler pour leurs vertus thérapeutiques, régénératrices et réformatrices comme ce fut le cas au XIXe siècle dans un contexte où se développent et se généralisent, en dehors de la promotion du végétarisme, les théories hygiénistes, l'entreprise de promotion du végétarisme se poursuit aujourd'hui dans ses aspects sanitaires et hygiéniques, c'est-à-dire de préservation de la santé. Elle se concentre sur les dimensions nutritionnelles de la pratique du végétalisme, en cohérence avec l'évolution des rapports des individus à leur alimentation, des connaissances en matière de nutrition et des politiques de santé publique. Il s'agit de faire savoir que l'on peut être végétarien et en bonne santé, à condition de respecter certains équilibres nutritionnels.

---

[1] Source : *Ibid*., p. 13.
[2] Le même cadrage est adopté sur le site Internet de l'association dans la rubrique « Nutrition et Santé » : AVF, « Santé » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/sante/, consulté le 19 juillet 2019.

La promotion du végétarisme s'appuie également sur des considérations plus vastes en matière de « bien-être » *via* la valorisation de modes de vie bons et sains. L'alimentation végétarienne ne permettrait pas seulement la bonne santé physique. Elle serait le moyen pour l'individu végétarien d'accorder ses pratiques à ses valeurs, qu'elles consistent dans le respect du vivant, la non-violence, le souci de son environnement ou l'affection pour les animaux. D'où l'utilisation de registres et méthodes de cadrage faisant appel à la raison et la morale des individus, tenus informés des enjeux écologiques, sanitaires, humanitaires et plus généralement éthiques, liés à l'alimentation carnée.

Une fois mis au fait, l'individu est pris par la main : « La Société végane francophone accompagne et sécurise ce changement avec bienveillance, en informant le plus précisément possible, sans autre ennemi que l'ignorance »[1]. Il se voit proposer par les organisations végétaristes un ensemble d'outils permettant la transition : accompagnement individuel (coaching), recettes, cours de cuisine en ligne, techniques de cuisine et même la mise en vente directe d'un complément alimentaire, afin de devenir petit à petit un végétarien accompli en accord avec ses valeurs et ses principes. Cette stratégie de mobilisation n'explique pas tant le recrutement et l'engagement dans le végétarisme qu'elle illustre la mise en problème de l'alimentation carnée, par la mise en évidence de sa solution, en l'occurrence individuelle. En cela, la promotion du végétarisme semble s'inscrire dans le mouvement de théorisation et de structuration d'un marché du développement personnel tout au long du XXe siècle[2].

Une campagne de l'AVF telle que le « Défi Veggie » illustre bien le cadrage végétariste de mise en cause de l'alimentation carnée à partir de la valorisation individuelle des pratiques alimentaires et son inclination aux théories du développement personnel, dont l'un des axes principaux est la mise en adéquation du corps et de l'esprit dans la poursuite du bien-être. L'individu ciblé par la campagne – pas n'importe lequel aux dires de la présidente de l'association – entreprend sa transition alimentaire en se lançant à lui-même un défi, celui de végétaliser son alimentation, aidé par un « coach » :

---

[1] Fédération végane, « Spécisme, antispécisme et carnisme ! » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/specisme-antispecisme-et-carnisme/, consulté le 20 avril 2020.

[2] Voir à ce sujet Nicolas Marquis, *Du bien-être au marché du malaise : la société du développement personnel,* Paris : PUF, 248 pages ; Edgar Cabanas et Éva Illouz, *Happycratie. Comment l'industrie du bonheur a pris le contrôle de nos vies*, Paris : Premier Parallèle, 267 pages. Pour un aperçu des questionnements contemporains sur le sujet, nous renvoyons à l'argumentaire d'Ivan Garrec, Julie Rodrigues Leite et Océane Sipan, « "Développez-vous !" : pratiques et ambivalences du développement personnel », appel à communications, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, juin 2021.

> « Le public qu'on cherche à toucher avec cette campagne [nb : le défi veggie], c'est-à-dire les gens dont on a envie qu'ils se mettent en action, qu'ils participent au défi bah il s'agit plutôt des flexitariens, des gens qui mangent bio, qui sont préoccupés par l'impact de leur consommation en général, on s'adresse à un public peut-être plutôt jeune, plutôt branché, voilà, qui a envie d'agir à travers son mode de consommation [...] c'est vrai qu'on essaie de toucher des gens qui sont déjà intéressés, quelle que soit la motivation, que ce soit la motivation éthique ou écologique ou de santé. Donc par exemple depuis quelques années on est assez présents sur les salons bio où on tient des stands [...] En fait c'est pas la même chose de tenir un stand sur un salon bio ou d'aller place du Chatelet par exemple, on voit pas le même public qui passe donc c'est vrai que sur les salons bios on touche des gens qui se préoccupent de leur santé, qui ont envie de manger plus écologique donc c'est déjà un public un petit peu sensibilisé, voilà » (Delphine Vuillemin, AVF, entretien, octobre 2015).

En somme, à l'AVF comme à la Fédération végane, le cadrage de l'alimentation carnée en tant que problème public puise à la fois dans les registres argumentatifs de la protection de l'environnement, de la cause animale et de la promotion de la santé. La présidente de l'AVF nous confiait lors de notre entretien que l'objectif de l'association n'était pas de mettre davantage la lumière sur les impacts soit écologiques, soit sanitaires, soit animalistes de l'alimentation carnée :

> « On s'adresse aux personnes qui sont végétariennes ou qui s'intéressent au végétarisme [...] quelles qu'en soient les motivations. Donc ça peut être des motivations de santé, des motivations éthiques, des motivations écologiques, des motivations de cuisine. Toutes les motivations pour nous sont bonnes » (Delphine Vuillemin, entretien, octobre 2015).

Cette perspective n'est pas liée seulement au fait qu'il peut être plus opportun et efficace, dans une logique de mobilisation, d'user de l'un ou l'autre argument[1], elle s'explique aussi par le fait que les considérations écologiques, sanitaires et animalistes ont traversé et constitué l'histoire des organisations de promotion du végétarisme. Ce triple cadrage de la consommation de viande au sein de l'AVF apparaît aujourd'hui comme procédant d'une stratégie d'équilibre entre « l'amélioration de la santé humaine, la condition animale et l'état de l'environnement »[2], équilibre si souvent recherché et rompu au cours de son histoire, jusqu'à récemment (voir *supra*). Rappelons dans le même ordre d'idée que l'une des missions premières de l'AVF, avant

[1] Nous y reviendrons au chapitre 2.
[2] AVF, « Notre projet » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/association/notre-projet/, consulté le 18 décembre 2018.

la promotion du végétarisme est de rassembler, de faire *des* végétariens *une* communauté végétarienne. L'on dirait aujourd'hui, une communauté végane.

Parce qu'il faut rassembler et mobiliser le plus grand nombre autour du végétarisme, ce qui n'a jamais été chose aisée au sein de l'association marquée par les luttes intestines, le cadrage de l'AVF se veut le moins clivant, le plus inclusif possible. C'est pourquoi, la ligne de l'AVF est de ne pas insister davantage sur les préjudices que l'alimentation carnée cause pour les animaux, la nature ou les êtres humains – cela n'empêchant pas l'association de construire, nous l'avons vu, des récits argumentatifs « solides » sur tous ces sujets – mais, sur la base d'une communication qui se veut positive et holistique, l'on insiste sur la possibilité d'un monde meilleur, bon, juste car sain et responsable. Un monde au sein duquel l'être humain a la possibilité, *via* la pratique du végétarisme entendu au sens générique du, terme incluant donc le végétalisme et le véganisme, d'en devenir l'acteur et à son tour le promoteur. C'est une définition positive du végétarisme que tentent de forger l'AVF et dans une certaine mesure la FV, contre les représentations communes qui en font un régime alimentaire et un mode de vie faits d'exclusions et de privations : sans viande, sans poisson, sans lait, sans fromage, sans œufs, sans miel, mais aussi selon les cas, sans cuir, sans laine, sans cirque, sans zoo… Il s'agit pour les promoteurs du végétarisme de rompre avec cette vision, en proposant celle d'un mode de vie végane, nous l'avons dit, juste et sain mais aussi créatif, inclusif et respectueux.

Enfin, c'est en améliorant individuellement leur mode de vie, leurs pratiques alimentaires et de consommation, leur rapport à la nature que les individus s'amélioreront et amélioreront, par effet de chaîne, leur monde. L'objectif est de faire advenir un monde végane qui inclurait et reconnaîtrait tous les êtres vivants. En ce sens, le premier responsable du problème carné apparaît être l'individu. Cette définition végétariste du problème de la consommation de viande aujourd'hui en France, même si elle n'est pas la seule qui est portée au sein de la promotion du végétarisme – et qu'elle ne constitue pas non plus par ailleurs la chasse gardée du mouvement – la caractérise néanmoins, particulièrement au regard des autres problématisations de la question carnée, à commencer par celles portées par *la cause animale*, dont Christophe Traïni s'est attaché à retracer l'histoire sociale, rompant ainsi avec une vision uniforme et univoque de l'action en faveur des animaux à travers les siècles[1].

[1] Christophe Traïni, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique,* Paris : PUF, 2011, 242 pages.

Section 2. Défendre les animaux

La cause animale française s'organise et se structure progressivement à compter du XIXe siècle autour de différents groupes sociaux et militants dont les motifs, objectifs et registres de mobilisation varient selon les époques. Les animaux qu'il est question de protéger sont d'abord ceux que côtoient les hommes dans les villes, les chiens, les chevaux, dont les mauvais traitements importunent les classes aisées et donnent le mauvais exemple aux moins fortunés. Progressivement, l'attention est portée aux animaux dits de compagnie puis aux animaux « exotiques » importés en France des colonies, avant de s'étendre plus largement aux animaux sauvages auxquels la télévision finira par « donner vie ».

Les animaux d'élevage ont également retenu l'attention des protecteurs des animaux à travers le temps, d'abord du fait de leur utilité sociale et économique – comme s'agissant d'ailleurs des animaux précités –, pour eux-mêmes ensuite, au regard des souffrances qui leur sont infligées dans les systèmes industriels de production. C'est à travers ce passage, dont il va s'agir ici de rendre compte, d'une considération pour les animaux non plus (seulement) au regard de leur utilité mais en tant qu'êtres vivants doués de sensibilité, que les remises en question de l'alimentation carnée vont progressivement émerger au sein de la cause animale.

1. La structuration d'une cause animale aux multiples ressorts

À la faveur du développement ces dix dernières années des mobilisations et prises de parole diverses quant à la place des animaux au sein de la société – accentué par la création récente de nombreux collectifs militants[1] – nous pourrions conclure que s'engager pour les animaux participe d'un phénomène inédit[2]. Se mobiliser pour les animaux est cependant un fait social ancien en constante évolution, dont les mobiles et les ressorts historiques n'ont parfois que peu à voir avec la cause animale telle que nous nous la représentons communément au travers d'un engagement compassionnel et/ou strictement zoocentré[3].

[1] 269 Life France en 2012 (dépose ses statuts en 2015), DxE en 2013, Sentience en 2014 (première antenne à Lyon), 269 Libération animale, Anonymous for the voiceless et Boucherie Abolition en 2016.
[2] Fabien Carrié et Christophe Traïni, *S'engager pour les animaux*, Paris : PUF, 2019, 120 pages.
[3] Nous référons ici à l'imaginaire collectif créé autour de la protection animale, lequel s'enracine notamment dans les relations que les hommes entretiennent avec leurs animaux de compagnie dans les sociétés contemporaines (voir Jean-Pierre Digard, *Les français et leurs animaux,* Paris : Fayard, 1999, 281 pages) mais aussi dans un certain nombre de référents culturels : magazines, documentaires et émissions animalières, à l'image de 30 Millions d'Amis dont la première diffusion remonte à 1976.

1.1. Les prémices anthropocentrées de la cause animale : contenir les classes populaires et favoriser l'économie nationale

Il est des associations qui ont œuvré historiquement « pour » les animaux mais dont l'objectif transcendait, voire occultait assez largement, leur protection. Il n'y a, en effet, pas nécessairement de lien entre le fait de s'engager dans une lutte contre des violences commises envers des animaux et le fait d'en dénoncer, pour eux, les conséquences, par altruisme, par compassion et/ou sur la base de considérations éthiques. Dans cette optique, le fait même de consommer de la viande n'apparaît pas comme un enjeu pour la cause animale à ses débuts. Pour autant, les manifestations sociales et politiques d'un engagement en faveur des animaux basé sur des réflexions éthiques donnant lieu à une remise en cause de la consommation de viande ne sont pas non plus l'invention, nous le verrons, des collectifs animalistes récemment créés.

Comme l'a montré Christophe Traïni, aux origines de la cause animale en Europe, dans un contexte d'urbanisation et d'industrialisation des sociétés, la protection des animaux « enten[d] œuvrer bien plus pour le bien de l'humanité que pour celui des animaux »[1]. Dans la première moitié du XIXe siècle, lorsque les sociétés protectrices des animaux apparaissent en Angleterre (la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals – RSPCA – voit le jour en 1824) et en France (la Société Protectrice des Animaux – SPA – est créée en 1845), il ne s'agit pas d'œuvrer en premier lieu contre la maltraitance des animaux mais, en réprimant les actes de cruauté commis envers ceux-ci, de tenter de parer la violence et corriger l'immoralité des classes laborieuses considérées comme potentiellement dangereuses[2]. Ce mobile de la cause animale d'antan repose sur deux postulats. Le premier établit que la violence envers les animaux alimente voire conditionne, par mimétisme, les actes violents perpétrés entre les hommes. Le second considère les ouvriers comme particulièrement susceptibles de se montrer cruels envers les animaux. Protéger les animaux, c'est ainsi protéger mais surtout éduquer et discipliner les prolétaires au contact d'animaux, alors omniprésents dans les villes[3], contre leurs propres emportements. En somme, la structuration de la protection des animaux à compter du XIXe

[1] Christophe Traïni, *La cause animale*, *op.cit.,* p. 29.
[2] Le Martin's Act est considérée comme la première législation de protection des animaux au monde. Elle est votée en 1822 en Angleterre et vise à protéger le bétail contre les actes de cruauté. La loi Grammont est promulguée en France en 1850. Elle condamne les mauvais traitements infligés aux animaux sur la voie publique.
[3] Éric Baratay, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire,* Paris : Seuil, 2012, 400 pages.

siècle, ainsi dirigée vers les classes laborieuses, semble davantage avoir pour ambition de favoriser la prospérité morale des êtres humains que de défendre l'animal pour lui-même. On retrouve ici dans les objectifs des premiers protecteurs des animaux, le contrôle social sous-jacent à la promotion de l'abstinence de viande et d'une vie bonne et/car saine, portée par les adeptes du végétarisme à la même période.

L'enjeu est aussi, en veillant à la protection des animaux pensés comme des outils de production, de favoriser le développement économique de la Nation. La relation entre prospérité morale et économique des sociétés au travers de la protection animale est théorisée dès la Révolution française, en particulier sous le Directoire[1], mais celle-ci ne constitue pas à proprement parler un motif d'action collective comme cela est le cas au XIXe siècle, avec le développement des premières sociétés protectrices. Elle apparaît surtout sous la forme d'écrits et de réflexions portant sur l'avènement et la consécration de la République à travers le travail agricole. La République était alors envisagée comme devant reposer sur « une éthique citoyenne liant de façon harmonieuse [...] animaux et humains »[2]. L'abbé Grégoire (1750-1831)[3] – qui préface le *Traité d'agriculture* d'Olivier de Serres en 1804, considéré comme l'un des premiers écrits d'économie rurale – théorise à cette période l'idée d'une République *avec* les animaux à partir de l'idée selon laquelle « le mauvais traitement fait aux animaux dans un système économique et politique » favorise inéluctablement le « transfert de violence entre les hommes dominants et dominés »[4]. C'est ainsi qu'il invente le terme de sicuration, qu'il préfère à ceux d'apprivoisement ou de domestication, pour qualifier les rapports qu'entretiennent les hommes avec les animaux. L'homme est alors pensé ni dans une position de sachant ni dans une position de dominant mais dans celle de « porteur d'un devoir de bien-être envers les animaux qui l'entourent et le servent »[5]. Sicurer ou, pourrait-on dire, soigner les animaux c'est « assouplir

[1] Pierre Serna, « La sicuration des animaux ou les fondements d'une République avec les animaux (1792-1802) », *in* Fabien Carrié et Christophe Traïni (dirs), *S'engager pour les animaux*, *op.cit.*, p. 13-26.
[2] Pierre Serna, *Ibid.,* p. 16.
[3] Henri Grégoire est un prêtre catholique engagé politiquement durant la Révolution française dont il est considéré comme l'une des principales figures. Il participe, à l'aube de la Révolution, à la création d'une organisation syndicale de curés lorrains dont il tente de développer la conscience de classe. Le mouvement. Des curés de Lorraine est analysé par les historiens comme un laboratoire de la Révolution. L'abbé Grégoire est élu député du clergé aux États généraux de 1789 puis à la Convention nationale en 1792. Il se rallie au Tiers-État et soutient l'abolition des privilèges et de l'esclavage. Voir notamment : René Taveneaux, « L'abbé Grégoire et la démocratie cléricale », *Revue d'histoire de l'Église de France*, Tome 76, n° 197, 1990, p. 235-256.
[4] Pierre Serna, « La sicuration des animaux ou les fondements d'une République avec les animaux (1792-1802) », *op.cit.*, p. 24.
[5] Pierre Serna, *Ibid.,* p. 17.

leur caractère, les faire croître, les faire vivre avec les hommes pour multiplier leurs richesses »[1].

La démonstration de Christophe Traïni quant à la vision anthropocentrée et démopédique de la protection animale telle qu'elle se développe au XIXe siècle s'inscrit dans l'analyse éliasienne du processus de civilisation des mœurs[2]. Elle est particulièrement convaincante lorsqu'elle s'attache à décrire l'appartenance sociale et les mobiles des premiers membres de la Société protectrice des animaux en France, composée de nobles et riches médecins et de vétérinaires qui s'apparentent, au sens de Christophe Traïni, à des entrepreneurs de morale conservateurs voire réactionnaires[3]. L'on comprend d'ailleurs ainsi pourquoi, aux origines de la protection animale, une attention particulière est portée à certaines pratiques et certains animaux plutôt qu'à d'autres. L'on pense notamment aux chevaux, emblèmes de la Noblesse, omniprésents dans les rues des villes, du fait notamment de leur utilité dans le travail mais également impliqués dans des activités telles que la tauromachie, et qu'il convient donc de protéger. Les premiers protecteurs des animaux s'intéressent aussi aux coqs, particulièrement soumis aux accès de violence des classes laborieuses qui les font combattre. En revanche, pas ou peu d'égard est manifesté vis-à-vis des animaux « victimes » de la chasse, considérée comme une activité noble.

L'analyse des productions militantes d'époque, *via* le travail archivistique qu'effectue Christophe Traïni, achève de nous convaincre de la portée « civilisatrice » et du souci de rentabilité économique des premières sociétés protectrices. Il en va par exemple de ces courts extraits issus des Bulletins de la SPA, mis en lumière par l'auteur et résumant bien la manière dont le problème des maltraitances animales est appréhendé par les membres de la SPA au XIXe siècle :

> « Si la dureté à l'égard des animaux révolte le sentiment de justice déposé au cœur de chaque homme, notre indignation n'est pas moins excitée par cette sensibilité outrée qui nous fait oublier la dignité et perdre de vue la véritable destination des animaux… »[4].

---

[1] Pierre Serna, *Ibid.,* p. 25.
[2] Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Lévy, 1991 (1973), 342 pages ; *La dynamique de l'Occident*, Paris : Calmann-Lévy, 1991 (1975), 328 pages.
[3] Christophe Traïni, *La cause animale*, *op.cit.*
[4] Bulletin de la SPA de 1855, page 50, cité par Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 29.

> « Cette douceur [envers les animaux] nous procure encore d'autres avantages, si nous voulons la considérer au point de vue de l'intérêt bien entendu. Pour nous aider dans nos travaux, nous aurons des animaux plus forts, plus dociles, et qui vivront plus longtemps. Pour notre nourriture, nous aurons des animaux plus sains et qui nous fourniront de meilleurs aliments... »[1].

Dans cette optique, l'un des objectifs de la SPA est d'« instruire les ignorants, adresser un appel à leur sentiment généreux et surtout leur faire comprendre que leurs intérêts marchent de concert avec ces sentiments »[2]. Faire cesser les violences, visibles, commises envers les animaux domestiques est considéré comme un levier d'éducation et d'élévation morale favorable à la production de richesse.

Notons à ce titre que Christophe Traïni, à l'image d'Arouna P. Ouédraogo, envisage la promotion du végétarisme et la protection animale comme des processus concomitants et en certains points consubstantiels. Pour Christophe Traïni, « l'intensification de la civilisation des mœurs a contribué à apparenter l'alimentation végétarienne aux mobilisations se réclamant de la lutte contre la cruauté », lesquelles, rappelle-t-il, ont en commun une même aversion du sang et de la violence et une forme de quête de l'excellence morale d'inspiration protestante[3]. Dit autrement, l'ascète végétarien voit dans la consommation de viande ce que le protecteur des animaux voit dans les actes de cruauté commis à l'égard des animaux, c'est-à-dire une forme de déchéance à la fois de l'humain et de la société à laquelle il faut remédier. Pour Arnaud Baubérot, le protecteur des bêtes, à la fois *ascète* et *prescripteur*, « en louant le végétarisme pour sa propension à adoucir les mœurs et à restaurer la bonté originelle des individus, […] oppos[e] à une conception du monde comme espace de lutte, un humanisme optimiste quant aux dispositions naturelles de l'homme, et dénonc[e] la violence et la cruauté comme les fruits néfastes de la civilisation »[4]. Néanmoins, nous ne pouvons affirmer que la promotion de l'abstinence de la viande soit un trait caractéristique majeur de la protection animale à ses débuts en France. Arouna P. Ouédraogo note d'ailleurs que « tout se passe comme si, à la différence de l'Angleterre, il avait manqué de nombreux maillons au courant de l'amour des bêtes en France, pour transformer l'amour de l'animal en une attitude de compassion inquiétante susceptible de dissuader de consommer la chair des animaux »[5], ce que ne manque pas non plus de rappeler Christophe Traïni qui, s'il ne nie pas la présence d'ascètes végétariens dans les

[1] Bulletin de la SPA de 1855, page 52, cité par Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 34.
[2] Bulletin de la SPA de 1881, page 182, cité par Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 34.
[3] Christophe Traïni, *Ibid.* p. 89-90.
[4] Arnaud Baubérot, « Chapitre V. De la médecine à l'hygiène », *op.cit.*
[5] Arouna P. Ouédraogo, *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale, op.cit.,* p. 85.

rangs de la SPA au XIXe siècle, voit davantage en eux la représentation d'une catégorie de militants plus minoritaires, des *outsiders*. Point ici donc, comme ailleurs dans les premiers écrits de la SPA consultés par Christophe Traïni, de signes de compassion désintéressée à l'égard des animaux ou de réflexions proprement tournées vers l'animal.

1.2. De la compassion pour les animaux de compagnie

La compassion ressentie pour les animaux, apprise dès leur plus jeune âge aux enfants[1], constitue en revanche selon Christophe Traïni, un motif et une manifestation des plus visibles de la cause animale à compter de la seconde moitié du XIXe siècle. Cette inflexion en faveur d'un engagement animalier plus compassionnel que moralisateur, et donc davantage tourné vers l'animal, l'auteur l'explique en partie par le rôle des écrivains et poètes romantiques qui « ont permis aux protecteurs des animaux – pourtant initialement portés à se méfier de la « sensiblerie » – à se fier à leurs propres élans affectifs »[2]. L'on comprend alors que de façon concomitante à la valorisation de plus en plus grande des émotions, y compris dans le rapport des humains aux animaux, l'attention des protecteurs se déplace progressivement au cours du XIXe siècle des animaux dits « utilitaires » vers les animaux de compagnie, qualifiés justement d'animaux d'*affection* ou de *tendresse*[3].

Au sein de la SPA, cette inclination à l'attendrissement portée par l'arrivée de nouveaux membres, des femmes notamment, ne s'est pas imposée du jour au lendemain. Par exemple, la construction de refuges pour les animaux errants, chiens et chats principalement, a pu faire en ce sens l'objet de vives critiques internes au mouvement. En stigmatisant la « sensiblerie », étiquetée comme un tempérament typiquement féminin, il s'agissait de délégitimer une entreprise très éloignée des motivations civilisatrices et économiques des premiers protecteurs des animaux. Selon le raisonnement des premiers protecteurs, que les femmes s'occupent au sein du foyer de leurs animaux d'affection est un fait, encouragé par ailleurs, mais qu'elles s'engagent dans la vie publique en faveur de ces derniers est une chose quant à elle considérée comme peu sérieuse, voire condamnable. Pour Christophe Traïni, « après la fondation des sociétés protectrices, l'institutionnalisation de refuges visant à recueillir et soigner des chiens

[1] Christophe Traïni, « Chapitre 9. L'enfance et les sensibilités primordiales de la lutte pour la protection animale », *in* Anne Muxel, *La politique au fil de l'âge,* Paris : Presses de Sciences Po, 2011, p. 213-228.
[2] Christophe Traïni, *La cause animale*, *op.cit.,* p. 109.
[3] Jean-Pierre Digard, *Les français et leurs animaux, op.cit*., p. 23.

abandonnés constitue sans aucun doute l'innovation la plus lourde de conséquences dans l'histoire de la protection animale »[1]. Des associations dont l'objectif est de recueillir et soigner les animaux sont créées en nombre à partir de ce moment et jusqu'à la moitié du XXe siècle, de sorte que « le registre émotionnel de l'attendrissement connaîtra une postérité si grande qu'il sous-tend de nos jours l'activisme du nombre le plus massif d'adeptes de la protection animale »[2]. De ce fait, dans les représentations collectives, la cause animale renvoie de prime abord et assez systématiquement au soin apporté aux chiens, aux chats et plus généralement aux animaux de compagnie, choyés au sein des foyers français.

1.3. L'essor de la protestation morale en faveur des animaux

La dénonciation de l'exploitation commune des hommes et des animaux

Christophe Traïni distingue un troisième moment fondateur dans la construction de la cause animale, lorsque dans le dernier tiers du XIXe siècle, la protection des animaux ne s'attache plus seulement à secourir et soigner les bêtes mais aussi à les défendre en tant qu'individus dominés : « certains protecteurs des animaux se scandalisent désormais de la souffrance des bêtes au point d'ailleurs que cette dernière semble alimenter leur révolte contre les abus de la puissance »[3].

Là encore, par le fait des acteurs qui la composent, la cause animale est amenée à se transformer et à élargir son champ d'intervention. Un nouveau vivier de militants de la protection animale se constitue ainsi au sein de la gauche révolutionnaire, libertaire et anarchiste. Si une large frange des partisans de la révolution prolétarienne considère que les nobles et bourgeois philanthropes protecteurs des animaux font plus de cas de ces derniers que des hommes qu'ils exploitent et soumettent sans scrupule, d'autres à l'inverse, à l'image de Louise Michel (1830-1905), Charles Gide (1847-1932), Marie Huot (1846-1930) ou encore Séverine (1855-1929), sont convaincus que « bêtes domestiques et ouvriers sont pareillement exploités par ceux-là mêmes qui se piquent d'afficher à leur endroit un paternalisme compassionnel et protecteur. Par là même, militer en faveur d'un ordre social plus juste – purgé des dominations multiformes dont abusent les puissants – implique d'intégrer les animaux au

[1] Christophe Traïni, *La cause animale*, *op.cit.,* p. 131.
[2] Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 169.
[3] Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 144.

rang des faibles, des soumis, des dociles, pour qui la révolte contre les forts mérite d'être menée »[1]. Dans ses *Mémoires*, Louise Michel écrit :

> « Au fond de ma révolte contre les forts, je trouve du plus loin qu'il me souvienne l'horreur des tortures infligées aux bêtes[2] […] Des cruautés que l'on voit dans les campagnes commettre sur les animaux, de l'aspect horrible de leur condition, date avec ma pitié pour eux la compréhension des crimes de la force. C'est ainsi que ceux qui tiennent les peuples agissent envers eux ![3] […] On m'a souvent accusée de plus de sollicitude pour les bêtes que pour les gens : pourquoi s'attendrir sur les brutes quand les êtres raisonnables sont malheureux ? C'est que tout va ensemble, depuis l'oiseau dont on écrase la couvée jusqu'aux nids humains décimés par la guerre. La bête crève de faim dans son trou, l'homme en meurt au loin des bornes »[4].

Dans le même ordre d'idée, Charles Gide souligne, dans *La Revue Socialiste* en 1888, la communauté de destin qui lie les hommes et les animaux dans le travail : « Je ne sais pas trop si les animaux sont nos frères par les lois de l'hérédité et par le fait d'une commune origine ; mais ce que je sais bien, – et cela me suffit, – c'est qu'ils sont nos frères par le fait d'une association indestructible dans le travail et dans la peine, par la solidarité de la lutte en commun pour le pain quotidien »[5].

Il est intéressant de constater que la protection animale, levier du contrôle social et politique exercé par les élites sur le peuple devient à l'inverse à cette période, un outil de dénonciation de l'oppression. Ces « nouveaux » protecteurs des animaux ne se satisfont pas, dans les discours qu'ils portent comme dans les actions qu'ils mènent, d'une tendresse à l'égard des animaux, même si celle-ci est éprouvée par ailleurs, les poussant à protéger ces derniers contre la souffrance et les mauvais traitements. Ils cherchent désormais à « divulguer » les pratiques malveillantes et à en « traquer » les auteurs. Dit autrement, secourir les animaux ne suffit plus. Il s'agit de dénoncer plus largement des oppresseurs et des pratiques oppressives. C'est précisément *via* ce registre du « dévoilement »[6] que le mouvement antivivisectionniste se

---

[1] Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 147.
[2] Louise Michel, *Mémoires de Louise Michel écrits par elle-même*, Paris : F. Roy, Libraire-éditeur, 1886, p. 119.
[3] Louise Michel, *Ibid.,* p. 120.
[4] Louise Michel, *Ibid.,* p. 131.
[5] Propos de Charles Gide rapportés par Christophe Traïni, *La cause animale, op.cit.,* p. 148.
[6] En résumé, Christophe Traïni distingue trois registres de mobilisation de la cause animale à travers le temps, qui continuent, de façon plus ou moins saillante, de caractériser la cause animale contemporaine : le registre démopédique des premières sociétés protectrices dont la principale cible est l'homme déviant et les registres plus zoocentrés de l'attendrissement et du dévoilement qui se matérialisent respectivement dans le secours apporté aux animaux de compagnie et dans la lutte contre la vivisection au tournant du XXe siècle : voir Christophe Traïni, *Ibid.*

développe à la fin du XIXe siècle, réapproprié en France par la gauche libertaire, au sein notamment de la Ligue Populaire contre la vivisection, fondée en 1883[1]. La lutte antivivisectionniste rencontre alors le combat compassionnel en faveur du secours des bêtes autour d'un objectif commun : sortir les animaux des fourrières, considérées comme l'arrière-salle des laboratoires de l'expérimentation animale.

L'extension progressive de l'indignation à tous les animaux

La cause animale connaît de nouvelles transformations à partir de la fin du XIXe siècle, à la faveur d'un mouvement d'ouverture des représentations collectives en matière de relations anthropozoologiques, tant du point de vue du nombre d'animaux envisagés comme dignes de considération morale, que des effets sociaux et politiques d'une telle considération. C'est ainsi qu'après les bêtes de somme, les animaux de rente, les chevaux, les chats et les chiens, le regard des protecteurs des animaux se tourne peu à peu vers les animaux sauvages, notamment du fait du développement des sciences naturelles appliquées.

Lorsque la société zoologique d'acclimatation de Paris voit le jour en 1854, son objectif réside dans la « maîtrise croissante de la nature sauvage à des fins de rendement économique optimum »[2]. Il s'agit d'introduire, d'acclimater et de domestiquer des animaux « exotiques » issus des colonies qui pourraient s'avérer utiles au développement économique de l'agriculture et de l'industrie[3], de sorte que l'intérêt pour l'animal sauvage s'accorde assez clairement dans un premier temps avec la vocation de précepteur des premiers protecteurs des animaux. Cela n'empêche pas pour autant les zoologistes d'alarmer sur l'extinction de certains animaux sauvages dans les colonies françaises d'abord, sur le sol européen ensuite[4], dénonçant la surexploitation des milieux naturels. C'est ainsi qu'au cours du XXe siècle, les zoologistes et naturalistes se réclamant de plus en plus de la science écologique qui étudie les interactions des êtres vivants dans et avec les écosystèmes, rompent progressivement avec leur mission première : faire de l'acclimatation une discipline scientifique à part entière au service de la société[5]. Ils se montrent de plus en plus critiques vis-à-vis de l'exploitation des ressources

[1] Alors que l'antivivisectionnisme est initialement mené par les strates sociales les plus élevées de la société : voir Christophe Traïni, *Ibid.* et Fabien Carrié, *Parler et agir au nom des bêtes : production, diffusion et réception de la nébuleuse idéologique « animaliste » (France et Grande-Bretagne, 1760-2010)*, *op.cit.*
[2] Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 184.
[3] Santiago Aragon, « Le rayonnement international de la Société zoologique d'acclimatation : Participation de l'Espagne entre 1854 et 1861 », *Revue d'histoire des sciences*, 2005, 58-1, p. 169-206.
[4] Principalement les oiseaux migrateurs durant les périodes de chasse.
[5] Santiago Aragon, « Le rayonnement international de la Société zoologique d'acclimatation : Participation de l'Espagne entre 1854 et 1861 », *op.cit.*

naturelles à des fins de développement qui, notamment du fait de l'entreprise française d'expansion coloniale, impacte la nature de façon irréversible. De l'intérêt pour l'animal sauvage potentiellement utile à l'homme naît progressivement celui, plus large, pour l'équilibre des milieux naturels, donnant naissance à de nombreuses réserves naturelles dans les années 1930.

Analysant la manière dont la protection animale s'étend aux animaux sauvages, Christophe Traïni montre comment, grâce au développement de la communication dans la seconde moitié du XXe siècle, le registre de l'affection jusque-là réservé aux animaux domestiques, en particulier de compagnie, s'étend aux animaux sauvages montrés et mis en scène à la télévision : dans les documentaires mais aussi à travers la médiatisation inédite des actions de militants « justiciers » œuvrant à la protection des animaux sauvages, comme c'est le cas de Greenpeace à partir des années 1970. Pour Christophe Traïni, l'action de l'association symbolise en quelque sorte « l'extension progressive des registres émotionnels de l'attendrissement, puis du dévoilement, vers l'ensemble des animaux pensé comme un tout indistinct »[1]. Cette extension de la cause animale tant du point de vue des motifs d'engagement que des animaux concernés « constitue sans doute la principale innovation de la protection animale à compter des années 1960-1970 »[2]. D'après Christophe Traïni, « ce glissement subreptice dans les représentations du monde de l'animalité est à l'origine d'une forme de radicalisation des engagements, qui apparaissent principalement motivés par l'indignation suscitée par le sort des victimes animales »[3]. C'est ainsi que, peu ou prou, par le fait d'une convergence de différents facteurs que l'on peut qualifier d'*intégrateurs* ou d'*inclusifs*, la cause animale s'ouvre à de plus en plus d'animaux, dorénavant considérés de façon égale, c'est-à-dire sur la base d'aucun autre mobile que celui visant à réparer les préjudices qu'ils subissent du fait des activités humaines. Les actions menées en faveur des animaux à compter de la seconde moitié du XXe siècle prennent alors les traits de l'indignation, de la protestation morale. C'est un changement de paradigme qui s'opère progressivement au sein et en dehors de la cause animale au XXe siècle, dans le sens où l'animal est de moins en moins considéré comme un objet et de plus en plus comme un sujet.

[1] Christophe Traïni, *La cause animale*, *op.cit.,* p. 205.
[2] Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 205.
[3] Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 205.

L'émergence du mouvement des droits pour les animaux et la question de l'élevage

En Europe, à partir des années 1960, les raisons de s'indigner se cristallisent notamment autour du commerce de la fourrure, de la chasse et de l'expérimentation animale[1] mais aussi des conditions de vie des animaux dans les élevages industriels (voir encadré 1.2). Dans un contexte de modernisation de l'agriculture, en l'occurrence, d'industrialisation et d'intensification massive de l'élevage[2], la vie et la mort des animaux destinés à l'alimentation humaine deviennent un objet à part entière de mobilisation au sein de la cause animale. À cet égard, Christophe Traïni invite à ne pas se méprendre : « le traitement du bétail et des bêtes de trait apparaissait comme une préoccupation centrale des premiers militants historiques de la cause. Cependant, le scandale dénoncé résidait dans la violence et l'incurie économique des préposés à l'élevage, nullement dans la souffrance éprouvée par des animaux inéluctablement destinés à l'alimentation »[3]. Faire souffrir les animaux inutilement et sans aucune considération pour eux est jugé indigne de l'être humain par certains justiciers de la cause animale qui multiplient dans ce contexte les actions de sabotage et de *libération,* au sens propre comme au sens figuré, d'animaux victimes d'un grand nombre d'activités humaines : de la chasse[4], de l'expérimentation ou encore de l'élevage industriel. C'est également à cette période que paraît *Animal Machines*, ouvrage critique dans lequel sont dénoncées les conditions industrielles d'élevage dans lesquelles les animaux sont réifiés à l'extrême, considérés tantôt comme des

[1] Ce que la sociologue américaine Elizabeth Cherry qualifie de première vague (« first wave ») du mouvement des droits pour les animaux en France mais aussi aux États-Unis, en comparaison à la seconde vague qui se concentre davantage, de part et d'autre de l'Atlantique, sur le sort des animaux d'élevage (avec des différences majeures cependant dans l'évolution du mouvement en France et aux États-Unis) : voir Elizabeth Cherry, *Culture and activism. Animal Rights in France and the United States*, Londres et New-York : Routledge, 2016, p. 17 et suivantes.

[2] En France, l'industrialisation de l'élevage trouve ses fondements au sortir de la Seconde Guerre Mondiale (voir chapitre 4). Le rôle de l'élevage, et de l'agriculture plus globalement, change progressivement, en même temps que le métier d'éleveur. De la polyculture-élevage extensive, les pratiques se transforment et s'orientent désormais vers le productivisme. L'élevage se caractérise alors de plus en plus par la mécanisation, la technicisation, la spécialisation et la standardisation des activités, de même que par la concentration des exploitations (voir : Pierre Fromont, Henri Brousse et Jean Carrel, *La modernisation de l'agriculture*, Paris : Armand Colin, 1954, 235 pages).

[3] Christophe Traïni, *La cause animale, op.cit.,* p. 207. Nous avons vu que l'idée même d'un rapport de sicuration vis-à-vis des animaux de rente, tel que théorisé dès le début du XIXe siècle dans les premiers écrits d'économie rurale, comportait déjà un objectif économique, autour de l'idée d'une bonne et juste exploitation des ressources agricoles.

[4] La Hunt Saboteurs Association est créée en Angleterre en 1963. Elle pratique l'action directe dans le but de déranger et empêcher les parties de chasse.

machines tantôt comme de la simple matière première[1]. Dans le sillon de ces actions, est créé en Angleterre, dans les années 1970, le « célèbre » Front de Libération Animale (ALF)[2].

Encadré 1.2 – Les conditions de vie des animaux dans les exploitations industrielles

La modernisation de l'agriculture, marquée par l'industrialisation et l'intensification de l'élevage après-guerre, a profondément modifié les conditions de vie des animaux désormais confinés dans un « environnement artificiel caractérisé par l'enfermement, l'augmentation de la taille du troupeau, la réduction de la surface au sol et la rupture précoce des liens sociaux »[3].
Les productions porcines, avicoles et cunicoles s'inscrivent particulièrement dans cette dynamique. À titre d'exemple, en France, 95% des 24,8 millions de porcs abattus chaque année sont détenus en bâtiments sur caillebotis[4]. En 2010, 61,6% des 13,8 millions de porcs destinés à l'engraissage ont été élevés dans des exploitations de plus de 1500 porcs, contre 29,6% dans des exploitations comptant de 400 à 1500 porcs et 8,8% dans des exploitations comprenant de 50 à 400 porcs[5]. Chaque année, la filière avicole française produit 1,8 millions de tonnes de volailles[6]. Parmi les 800 millions de poulets qui sont abattus par an, entre 80% et 85% évoluent en systèmes d'élevage industriels, sans accès à l'extérieur[7]. La quasi-totalité des 40 millions de lapins élevés tous les ans en France

[1] Le livre de Ruth Harrison publié en 1964 participe en Angleterre à mettre à l'agenda la question de l'élevage industriel. Quatre ans plus tard, une loi agricole comprenant des dispositions relatives au bien-être des animaux d'élevage est votée : voir Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 208.
[2] Le Front de Libération Animale (ALF) est une association britannique se revendiquant de l'action directe, créée en 1976, et dont la principale figure est le militant Ronnie Lee, maintes fois condamné à des peines de prison pour des actions de sabotage. L'ALF et ses ramifications internationales, ont fait couler beaucoup d'encre. En France, on s'y intéresse de façon univoque dans des revues spécialisées sur les questions de sécurité (publique et privée), aux côtés d'autres organisations « éco-terroristes » (voir par exemple : Xavier Raufer, Julien Dufour et Stéphane Quéré, « L'éco-terrorisme : effet de loupe, pétard mouillé », *Sécurité globale*, vol. 13, n° 1, 2018, p. 73-90 ; Benoît Gagnon, « L'écoterrorisme : vers une cinquième vague terroriste nord-américaine ? », *Sécurité et stratégie*, vol. 3, n° 1, 2010, p. 15-25 ; Paul Swallow, « L'extrémisme des défenseurs du droit des animaux, une menace pour l'entreprise », *Sécurité et stratégie*, vol. 2, n° 2, 2009, p. 14-19 ; Eddy Fougier, « Animalistes, zadistes, néo-luddites : nouvelles menaces pour la sécurité des entreprises en France », *Sécurité et stratégie*, vol. 24, n° 4, 2016, p. 32-39). On y retrace son histoire, ses modes d'actions, ses cibles. L'ouvrage d'Éric Denécé et Jamil Abou Assi (l'un directeur, l'autre chercheur-associé au Centre Français de Recherche sur le Renseignement), *Écoterrorisme, altermondialisme, écologie, animalisme. De la contestation à la violence*, Paris : Tallandier, 2016, 363 pages, consacre par exemple un chapitre qui retrace « L'inquiétant développement de la menace animaliste » à partir des faits d'arme français du groupuscule. Les premières actions revendiquées par l'ALF datent de 1979 aux États-Unis et de 2009 en France (voir Christophe Traïni, *Ibid.*, p. 206-207).
[3] Florence Burgat et Robert Dantzer (dirs), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, Paris : INRA Éditions, 2001, p. 1.
[4] Interprofession nationale porcine (Inaporc), « Les trois systèmes d'élevage » [en ligne] http://www.leporc.com/elevage/les-differents-systemes.html, consulté le 4 février 2018.
[5] FranceAgriMer, « Les filières de l'élevage français », *Les cahiers de FranceAgriMer,* édition 2013.
[6] FranceAgriMer, *Ibid.*
[7] Mouna El Mokhtari, « Comprendre le vrai poids de la viande sur l'environnement », *Le Monde*, publié le 19 mars 2016 [en ligne] https://www.lemonde.fr/planete/video/2016/03/20/comprendre-le-vrai-poids-de-la-viande-sur-l-environnement_4886612_3244.html et CIWF France, « L'élevage intensif des poulets » [en ligne] https://www.ciwf.fr/animaux-de-ferme/poulets-de-chair/elevage-intensif/, consultés le 4 février 2018.

vivent dans des cages grillagées[1]. Au regard de ce nouvel environnement et de la rationalité économique qui en est au fondement, certaines pratiques et manipulations particulièrement stressantes et douloureuses pour les animaux sont rendues « nécessaires ». Outre l'épointage du bec chez les volailles et la coupe des queues chez les porcelets, la castration et le meulage des dents de ces derniers, l'écornage des bovins et plus généralement, la contention et l'administration d'injections médicamenteuses sont autant de pratiques susceptibles de contrevenir au « bien-être » des animaux, auxquelles s'ajoute la sélection artificielle des plus performants. La sélection génétique des poulets dits « de chair » en est sans doute l'illustration la plus commune. Celle-ci permet aux exploitations de gagner en productivité[2] en augmentant la vitesse de croissance de l'animal et en réduisant son indice de consommation, c'est à dire la quantité d'aliments qu'il lui faut ingérer pour prendre du poids (du muscle comestible). Ainsi, en 2011 des chercheurs de l'Inra ont démontré que « 30 jours [étaient nécessaires] pour que [l]es poulets atteignent 1,5 kg alors qu'il en fallait 120 dans les années 50 »[3]. Or, cette croissance accélérée des poulets pose de nombreuses questions quant au bien-être de l'animal : risque accru de boiteries, mort subite, etc.
Tous ces usages « de convenance »[4] stressants et douloureux, observés dans les systèmes industriels, répondraient de manière pragmatique à la souffrance, au stress et au mal-être – sinon encore plus grands – engendrés par les conditions industrielles d'élevage.

C'est aussi dans les années 1960-1970, en Angleterre, en support aux actions de libération animale et aux mobilisations en faveur des animaux d'élevage, que se développe le champ de *l'éthique animale*[5] – considéré par James Jasper et Dorothy Nelkin comme ayant donné naissance au mouvement contemporain des droits des animaux[6] – et que la notion de spécisme voit le jour. Le concept de spécisme est introduit à l'Université d'Oxford à l'aube des années 1970 par le psychologue britannique Richard Ryder, qui en compare les mécanismes à

[1] Comité lapin interprofessionnel pour la promotion des produits français (Clipp), « Élevage et culture. Bien-être des animaux » [en ligne] http://www.lapin.fr/?page_id=51, consulté le 4 février 2018.
[2] La productivité désigne le rapport entre les quantités produites et l'investissement matériel et humain nécessaire, dans une logique productiviste, il est ainsi demandé à de moins en moins d'hommes et d'animaux de produire toujours davantage.
[3] Cécile Arnould *et al.*, « Sélection génétique et bien-être des poulets de chair et des reproducteurs », *INRA Prod. Anim.,* 24 (2), 2011, p. 165.
[4] Terme utilisé par les chercheurs de l'Inra : voir Inra, « Bien-être des animaux d'élevage, la recherche pour éclairer le débat » [en ligne] http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Systemes-agricoles/Tous-les-dossiers/Bien-etre-des-animaux-d-elevage-la-recherche-pour-eclairer-le-debat/Stress-douleur-souffrance/(key)/2, consulté le 4 février 2018.
[5] Voir Christophe Traïni, *La cause animale, op.cit.* ; Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Éthique animale*, Paris : PUF, 2008, 320 pages ; Fabien Carrié, *Parler et agir au nom des bêtes : production, diffusion et réception de la nébuleuse idéologique « animaliste » (France et Grande-Bretagne, 1760-2010), op.cit*. Dans sa thèse, Fabien Carrié réinscrit le courant en question dans une histoire plus longue (1760-2010) en Angleterre et en France, à partir de l'étude de la production, la diffusion et la réception de ce qu'il appelle la « nébuleuse idéologique animaliste », rompant ainsi avec l'idée que ce qui se joue à Oxford dans les années 1970 et notamment autour de la parution en 1975 de La Libération animale de Peter Singer serait au commencement du débat philosophique, politique et social contemporain autour du statut des animaux.
[6] James M. Jasper et Dorothy Nelkin, *The Animal Rights Crusade. The growth of a moral protest*, New-York : The Free Press, 1992, p. 90 et suivantes.

ceux du racisme. Le spécisme est entendu comme « une discrimination selon l'espèce [qui] consiste à assigner différentes valeurs ou droits à des êtres sur la seule base de leur appartenance à une espèce »[1]. À l'inverse, l'antispécisme est l'idéologie qui s'oppose au spécisme. Elle est au fondement de la lutte pour l'égalité entre tous les êtres vivants, qu'importe leur espèce, y compris donc les animaux non humains dont il faudrait combattre l'exploitation systémique. Aussi, le spécisme ne désignerait pas seulement *une* idéologie ou *des* valeurs mais bien l'idéologie et les valeurs dominantes à travers lesquelles sont aujourd'hui représentés les animaux et pensées les relations anthropozoologiques. Il illustre en outre un ensemble de pratiques sociales instituées, un « système », celui de l'exploitation généralisée des animaux dans les sociétés « modernes ».

Le concept est ensuite repris et développé par Peter Singer, Tom Regan ou encore Gary Francione, dont les écrits constituent des ressources[2] et le nom des références pour les militants animalistes aujourd'hui encore[3]. C'est en particulier le cas au sein du mouvement antispéciste français, lequel s'est précisément structuré dans les années 1980[4] autour de réflexions éthiques quant au statut des animaux dans la société, pensées et vécues comme « une entreprise militante à part entière »[5] (voir *infra*).

Ce bref détour historique quant à la structuration de la cause animale en France montre à la fois l'hétérogénéité et l'imbrication en son sein d'une grande variété de ressorts de mobilisation. Ainsi, bien que le processus de conceptualisation et d'extension des fondements et champs d'action de la cause animale à compter des années 1960-1970 en Angleterre et des années 1980 en France – caractéristique de ce que Christophe Traïni nomme le pôle de la protestation morale – constitue davantage la continuité des mobilisations de la gauche révolutionnaire en faveur des animaux et des luttes antivivisectionnistes du XIXe siècle, qu'une rupture ou un phénomène tout à fait inédit[6], il serait hasardeux d'affirmer que *la* cause animale,

---

[1] Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Éthique animale, op.cit.,* p. 45.
[2] Selon Christophe Traïni, « l'activité éditoriale autour de l'antispécisme – ainsi que les titres universitaires des auteurs – renouvelle surtout la légitimité intellectuelle d'une cause préalablement accusée de résulter des excès d'une émotivité supposément féminine » : voir Christophe Traïni, *La cause animale, op.cit.,* p. 215.
[3] Pour ne citer que les ouvrages de référence de ces trois penseurs de l'éthique animale : Peter Singer, *La Libération animale,* Paris : Payot, 2012 [éd. originale 1975 ; 1ère éd. française 1993], 477 pages ; Tom Regan, *Les Droits des animaux*, Paris : Hermann, 2013 [éd. originale 1983], 750 pages ; Gary Francione, *Introduction aux droits des animaux,* Lausanne : L'Âge d'Homme, 2015 [éd. originale 2000], 390 pages.
[4] Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français,* Paris : Éditions du CTHS, 2013, 224 pages.
[5] Christophe Traïni, *La cause animale, op.cit.,* p. 213.
[6] Christophe Traïni, *Ibid.,* p. 216.

pensée comme un tout historique indistinct, s'est emparée du problème de l'alimentation carnée.

2. La protestation morale animaliste contemporaine et la question de l'alimentation carnée

À l'intérieur *des* causes animales, les remises en question de l'alimentation carnée sont portées, initialement et majoritairement, par les acteurs du pôle de la protestation morale, distinct selon Christophe Traïni des dynamiques qui relèvent du « soin aux animaux » d'affection (au sein de refuges principalement) et de celles qui ont trait à la « protection des animaux sauvages », plus en lien avec les milieux écologistes[1]. Il s'agit pour les associations qui « en font partie », de dévoiler et dénoncer l'immoralité de certaines activités humaines préjudiciables aux animaux. C'est en ce sens que les pratiques liées à la consommation carnée vont être montrées du doigt[2].

Il est possible de distinguer deux sous-divisions au sein du pôle de la protestation morale : celle de la défense du bien-être animal et celle de l'antispécisme. Afin de montrer où et comment, aujourd'hui, dans l'espace de la cause animale, l'alimentation carnée est questionnée ou remise en cause, nous analyserons successivement la place que celle-ci occupe au sein de ces deux sous-pôles, à partir de la présentation d'associations qui illustrent particulièrement les filiations avec le pôle de la protestation morale tel qu'il se développe à compter des années 1960 et permettent de typifier les fondements et usages du cadrage zoocentré de la remise en cause de l'alimentation carnée aujourd'hui en France.

---

[1] Christophe Traïni, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *in* Fabien Carrié et Christophe Traïni (dirs), *S'engager pour les animaux*, *op.cit.*, p. 42.

[2] Pour Marianne Celka, l'*animalisme* ne recouvre pas l'ensemble du pôle de la protestation morale au sens de Christophe Traïni. Selon l'autrice, l'animalisme « est une sensibilité complexe qui se décline selon deux perspectives principales, l'antispécisme et le véganisme » (Marianne Celka, *Vegan Order, op.cit.,* p. 15). L'antispécisme serait la composante idéologique de l'animalise aux côtés du véganisme, sa dimension pratique. En ce sens, les associations de défense du bien-être des animaux d'élevage, qui ne se revendiquent ni de l'antispécisme ni du véganisme, ne peuvent être qualifiées d'animalistes. Nous utiliserons au contraire, en référence au pôle de la protestation morale et au regard des recompositions contemporaines de l'espace de la cause animale, le terme « animaliste », alors entendu comme se rapportant aux organisations de mouvement social qui œuvrent plus ou moins directement, bien au-delà de la protection immédiate des animaux (soin, refuge), à la reconnaissance politique, juridique et morale de leur sensibilité et de leur valeur intrinsèque.

2.1. La défense du bien-être des animaux d'élevage

Le bien-être animal : une notion polysémique

La question du bien-être des animaux d'élevage émerge dans les années 1960 dans les sociétés occidentales aux prises avec l'industrialisation des modes de production agricoles. Le terme de *bien-être animal* est plurivoque et fait l'objet de multiples usages au sein d'une variété d'espaces.

Il constitue d'abord un domaine de recherche scientifique. La *science du bien-être des animaux* (animal welfare science), qui commence à se structurer dans le monde anglo-saxon à partir des années 1960[1], s'inscrit dans les pas de la zootechnie – dont l'objectif est de parvenir à adapter les animaux aux systèmes d'élevage industriels[2] – qu'elle participe en retour à transformer. Au gré de l'évolution des sciences cognitives, de la psychologie et de l'éthologie, les animaux en captivité étudiés sont ainsi de moins en moins considérés comme de simples machines et de plus en plus au regard de leurs capacités mentales et subjectives[3]. C'est ainsi que dès 1976, la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, « en particulier dans les systèmes modernes d'élevage intensif », reconnaît et officialise le statut d'être vivant et sensible de l'animal, considérant le respect de ses « besoins physiologiques et éthologiques », « compte tenu de son espèce, de son degré de développement, d'adaptation et de domestication » et lui évitant toutes « souffrances ou dommages inutiles ». En France, la loi relative à la protection de la nature promulguée la même année est transposée trois ans plus tard dans le Code rural, disposant à l'article L214-1 que « tout animal étant un être sensible doit être

---

[1] Donald M. Broom, « A history of animal welfare science », *Acta Biotheoretica*, 59 (2), 2011, p. 121-137.

[2] L'intérêt porté aux animaux de rente dans une visée anthropocentrée tournée vers la rentabilité et la performance des productions prend la forme d'une science dès le milieu du XIXe siècle, en plein essor industriel. La zootechnie, en tant que science de l'élevage, s'intéresse au développement et à l'optimisation d'un ensemble de techniques en vue de l'amélioration des performances animales et par là des produits de l'élevage. Voir : Etienne Landais et Joseph Bonnemaire, « La zootechnie, art ou science ? Entre nature et société, l'histoire exemplaire d'une discipline finalisée », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 27, avril 1996, p. 23-44 ; Florence Burgat et Robert Dantzer (dirs), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?,op.cit.* ; Jocelyne Porcher, « "L'histoire première, c'est d'aimer les bêtes". Place de la relation entre hommes et animaux dans l'organisation du travail en élevage », *Communication et organisation* [en ligne], 23/2003 ; *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXIe siècle*, Paris : La Découverte, 2014, 168 pages.

[3] La recherche agronomique qui s'intéressait initialement à la performance zootechnique s'est progressivement tournée vers l'animal, vers le « poids des contraintes supportées par [son] organisme » tout au long de sa vie (voir Florence Burgat et Robert Dantzer (dirs), *Ibid.,* p. 2). La science du bien-être des animaux d'élevage évolue ainsi de la seule considération de la santé des animaux puis de leurs capacités d'adaptation aux conditions d'élevage, à l'élaboration de la théorie dite du *coping* (idée que la capacité d'adaptation de l'animal n'est plus seulement physiologique, elle est aussi psychologique. Cela signifie que l'animal est capable d'anticiper et d'apprendre à gérer le stress en fonction de cette anticipation), jusqu'à la reconnaissance de leur subjectivité, c'est à dire leur capacité à se représenter eux-mêmes et leur environnement et à ressentir des émotions.

placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». En France, ce sont l'Inra et les Instituts techniques d'élevage, principalement, qui mènent les recherches appliquées en matière de « bien-être animal » pour le compte des filières. Le bien-être animal relève alors de la gestion des exploitations. Il est également devenu l'objet de législations et de politiques publiques, réglementaires et incitatives, de sorte que la notion renvoie aussi à un ensemble de productions et de références institutionnelles[1] et de structures administratives[2]. À ce jour, une définition du « bien-être animal » semble partagée. Elle repose sur « cinq libertés » définies en 1992 par le Farm Animal Welfare Council, organisation gouvernementale britannique créée en 1979 : l'absence de faim, de soif et de malnutrition, l'absence de peur et de détresse, l'absence de stress physique et thermique, l'absence de douleur, de lésions et de maladie et enfin la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce. Celles-ci sont reprises dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale, reconnu par l'Organisation Mondiale du Commerce.

Du point de vue de la philosophie morale, parler du « bien-être » de l'animal c'est selon Florence Burgat, lui reconnaître une valeur intrinsèque : « si l'on admet de parler de bien-être pour l'animal, cela signifie qu'on lui accorde un degré d'être suffisamment évolué (capacité à ressentir le plaisir et la douleur, monde subjectif, vie sociale…) pour juger que les conditions dans lesquelles il est placé ne lui sont pas indifférentes »[3]. Les penseurs de l'éthique animale qui se développe à compter des années 1970 dans le monde anglo-saxon, comme de nombreuses organisations de la cause animale, utilisent le terme de « bien-être animal » ou celui de *welfarisme* pour qualifier la position et l'action des associations œuvrant pour le respect et l'amélioration du bien-être des animaux, en particulier dans les élevages :

---

[1] À partir des années 1990, plusieurs directives européennes concernant la protection des animaux dans les élevages industriels et au moment de l'abattage vont être votées puis transposées dès le début des années 2000 dans le droit français par le biais d'arrêtés ministériels. Citons à titre d'exemple la directive 91/630/CEE qui établit les normes minimales relatives à la protection des porcs. Elle est transposée en droit français par arrêté du 16 janvier 2003. La directive 1999/74/CE établit les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses. Elle est transposée par arrêté du 1e février 2002. La directive 2007/43/CE fixe les règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande. Elle est appliquée en droit français par arrêté ministériel du 28 juin 2010. La directive 93/119/CE sur la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort a été transposée en droit français par arrêté du 12 décembre 1997.

[2] En France, il existe par exemple au sein du ministère de l'Agriculture un bureau de la protection animale, distinct du bureau de la santé animale, dont le rôle est de prévenir les maladies. Son domaine d'intervention ne se limite pas aux animaux de rente mais s'étend à toutes les espèces domestiques. Le bureau de la protection animale met notamment en œuvre la stratégie « bien-être animal » initiée en 2016 par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

[3] Florence Burgat, « Bien-être animal : la réponse des scientifiques », *in* Florence Burgat et Robert Dantzer (dirs), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, *op.cit*., p. 106.

> « On est là pour assister les animaux c'est-à-dire que, clairement [nous sommes] une association welfariste qui n'est pas là pour empêcher que les animaux finissent à l'abattoir et dans les assiettes mais en tout cas que ça se passe le moins mal possible pour [eux] » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017).

Au regard de l'éthique animale, le welfarisme « est l'idée selon laquelle il faut traiter les animaux d'une manière à ne pas les faire souffrir inutilement […] Ne pas faire souffrir inutilement, c'est ne faire souffrir que lorsque cela est commandé par la nécessité la plus inévitable »[1]. En ce sens, parce qu'elle s'inscrit dans une recherche de maximisation du bonheur ou des préférences, la défense du bien-être des animaux est dite *utilitariste.* Au-delà donc d'une conception philosophique du rapport aux animaux, dont il faut considérer la capacité à souffrir, le bien-être animal renvoie à un champ associatif spécifique et à un sous-espace des mouvements sociaux de la cause animale, celui de la défense du bien-être animal, laquelle se structure dans les années 1960, concomitamment à la science du bien-être des animaux. L'élevage industriel devient la cible d'un certain nombre de militants de la cause animale qui œuvrent de part et d'autre de la Manche et à l'échelle européenne[2] en vue d'améliorer les conditions de vie et de mise à mort des animaux de rente[3].

La défense du bien-être animal et la question émergente de la consommation de viande

Parmi les associations enquêtées dans le cadre de la thèse, qui participent dans les années 2010 en France à la construction sociale et cognitive de l'alimentation carnée comme problème public, plusieurs s'inscrivent dans une perspective de défense du bien-être animal : l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (l'OABA, créée en 1961), la Fondation 30 Millions d'Amis

---

[1] Jean-Baptiste Jeangène-Vilmer, *Éthique animale*, *op.cit.,* p. 56.

[2] L'Eurogroup for Animal Welfare, devenu Eurogroup for Animals, est créé en 1980. Il est un regroupement d'associations de protection animale basé à Bruxelles, dont l'objectif est de veiller *via* des activités de lobbying à « l'introduction, l'entrée en vigueur et l'application de la réglementation européenne en matière de protection animale » (Florence Burgat, « Les revendications des associations de protection des animaux d'élevage », *in* Florence Burgat et Robert Dantzer (dirs), *Les animaux ont-ils droit au bien-être ?, op.cit.*, p. 80).

[3] On peut ainsi affirmer que l'intérêt pour les animaux de rente et le bien-être des animaux a d'abord historiquement été pensé par et pour les exploitants, les systèmes industriels, avant que la protection des animaux d'élevage à proprement parler ne devienne un objet d'attention sociale et d'action collective (voir Florence Burgat et Robert Dantzer (dirs), *Ibid.*). En d'autres termes, il a d'abord été construit comme un problème *discret* soulevant des questionnements d'ordres essentiellement professionnel, économique et sanitaire avant d'être publicisé et réapproprié comme objet de mobilisations sociales (voir Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53, 1, 2012, p. 35-59). Pour Jocelyne Porcher, les mobilisations en faveur du bien-être animal contribuent à légitimer et perpétuer l'élevage industriel, qu'elle préfère désigner sous le vocable de productions animales : voir Jocelyne Porcher, « "L'histoire première, c'est d'aimer les bêtes". Place de la relation entre hommes et animaux dans l'organisation du travail en élevage », *op.cit.* ; *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXIe siècle*, *op.cit.*

(1982), la Fondation Brigitte Bardot (la FBB, née en 1986) ou encore la Protection mondiale des animaux de ferme (la PMAF, qui voit le jour en 1994), branche française de Compassion in world farming (CIWF) créée en Angleterre en 1967, qui se scinde en France en 2009, donnant naissance à CIWF France. La PMAF poursuit ses activités et change de nom en 2015 pour devenir Welfarm[1]. Nous nous intéresserons ici principalement à la Fondation Brigitte Bardot ainsi qu'à CIWF France, qui illustrent bien, tant par leur histoire – française et européenne –, que par leur objet – les animaux de compagnie et de rente – la défense du bien-être animal en France.

En France, dans les années 1960, un coup de projecteur est donné à la question de la protection des animaux de rente lorsque l'actrice Brigitte Bardot interpelle à la télévision sur les conditions d'abattage des animaux destinés à l'alimentation humaine. Cet évènement médiatique contribue, un an après la création de l'OABA[2], à rendre public un problème récemment identifié et resté jusqu'alors largement confiné à sa dimension technico-scientifique et ses enjeux professionnels (voir *supra*).

Le 5 janvier 1962, Brigitte Bardot, alors âgée de 27 ans, fait connaître son intérêt pour la protection des animaux dans l'émission *Cinq colonnes à la une.* Elle s'y fait « l'avocat d'un soir » en plaidant pour l'étourdissement préalable des animaux avant leur saignée, face au journaliste Pierre Desgraupes et à deux « tueurs »[3] de l'abattoir parisien de La Villette :

> « [Je] suis là pour vous parler de cette horreur qui se passe encore actuellement, c'est-à-dire que les méthodes d'abattage d'animaux n'ont pas changé depuis le Moyen-Âge. Les animaux sont égorgés. C'est-à-dire que les petits animaux, les veaux, les moutons et les chèvres sont égorgés vivants. On leur coupe la gorge et le sang s'écoule, entrainant la mort. Ça dure quelquefois 3, 4 ou 5 minutes et pendant ces 3, 4 ou 5 minutes la bête est vivante et souffre [...] on pourrait très bien à notre époque employer des méthodes beaucoup moins barbares. Bien sûr, tout le monde mange de la viande et c'est tout à fait normal mais cette viande que l'on mange on

[1] L'OABA, Welfarm et CIWF consacrent leur action à la défense et la protection des animaux d'élevage tandis que la FBB et la Fondation 30 Millions d'Amis œuvrent historiquement pour les animaux dits de compagnie. En outre, si l'ensemble de ces associations développent des répertoires d'action sur le registre du dévoilement et de la dénonciation des mauvais traitements infligés aux animaux, presque toutes s'inscrivent, notamment par la gestion de refuges (Welfarm, FBB, 30 Millions d'Amis, OABA…), à cheval entre le pôle de la protestation morale et celui du soin, tels que définis par Christophe Traïni, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *op.cit.*

[2] L'OABA est créée l'année précédente par Jacqueline Gilardoni, « une dame de la Haute société », « scandalisée », « horrifiée » par les méthodes d'abattage des animaux sur le territoire français, dont le fort capital social lui permet de mener un travail de sensibilisation à la fois auprès des pouvoirs publics, des scientifiques et de personnalités « remarquables » à l'image de Brigitte Bardot (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017).

[3] Ils sont introduits comme tel par le journaliste.

devrait pouvoir se dire que la bête qui est morte et que l'on mange n'a pas souffert » (Brigitte Bardot, *Cinq colonnes à la une*, 5 janvier 1962[1]).

Les « méthodes moins barbares » auxquelles Brigitte Bardot fait référence sont pratiquées dans d'autres pays comme l'Angleterre et le Danemark. Il s'agit de l'étourdissement des animaux *via* l'utilisation d'un pistolet à tige perforante, aujourd'hui communément appelé matador. La tige du pistolet placé sur le front de l'animal, une fois actionné, vient perforer le crâne jusqu'au cerveau dans le but d'entraîner la perte de conscience et de sensibilité de l'animal. Sur le plateau de télévision, Brigitte Bardot est soutenue par un vétérinaire dont on apprend qu'il est le secrétaire général de l'OABA. Cette intervention médiatique marque les débuts d'un engagement continu de l'actrice en faveur des animaux. En 1977, Brigitte Bardot s'engage par exemple auprès de Paul Watson fondateur de Sea Shepherd[2], contre le massacre des blanchons pour leur fourrure. Neuf ans plus tard, elle fonde à Saint Tropez son association éponyme.

Dès sa création en 1986, la Fondation Brigitte Bardot (FBB) se présente comme une association de protection animale généraliste qui agit sur le territoire français et à l'étranger, auprès d'animaux divers, aussi bien sauvages que domestiques, de rente que de compagnie. L'analyse des documents d'information et de communication de la FBB (site Internet, magazine, tracts, rapports d'activité) montre une association qui lutte dans tous les domaines où les animaux sont susceptibles d'être maltraités. La FBB s'oppose ainsi à la chasse, à la corrida et aux combats de coqs, à tout type de « spectacles » d'animaux sauvages maintenus en captivité (cirques, delphinariums, « zoos prisons »…). Elle lutte aussi bien contre l'abandon des animaux de compagnie que le trafic d'animaux et veille à la protection de la faune sauvage. Elle combat l'industrie vestimentaire de la fourrure, s'insurge contre l'hippophagie[3] et les expérimentations menées sur les animaux.

Dans le domaine de la production alimentaire, les actions menées par la fondation sont plurielles. Nous l'avons vu, la réforme des pratiques d'abattage des animaux d'élevage est aux origines du combat pour la cause animale mené par Brigitte Bardot, qui s'est vu en partie

[1] Ina, « Avocat d'un soir » [en ligne] https://www.ina.fr/video/CAF88025685, consulté le 26 septembre 2019.
[2] Sea Shepherd est une ONG de protection de la vie marine basée sur l'action directe, créée en 1977 par le capitaine Paul Watson, cofondateur de Greenpeace. L'association sillonne les océans dans le but de faire respecter le droit international de la mer. Elle s'engage notamment contre la pêche illégale et la surpêche industrielle mais aussi contre la chasse à la baleine, aux dauphins au Japon, aux globicéphales aux îles Féroé et aux phoques.
[3] Au-delà du fait que la campagne contre la consommation de viande de cheval ait pu susciter en interne quelques désaccords idéologiques (son porte-parole la considérant spéciste), elle fait écho au statut et aux représentations historiques du cheval ici considéré comme un animal – noble – qui ne se mange pas.

contenter. En 1964, un décret pose le principe de l'étourdissement des animaux avant la saignée sauf en cas d'« accident nécessitant, d'extrême urgence, l'abattage sur place » et en cas d' « égorgement rituel »[1]. En 1974, une directive européenne rend obligatoire l'étourdissement des animaux avant leur mise à mort, tout en rendant également possible un certain nombre de dérogations, concernant notamment « les méthodes particulières d'abattage nécessitées par certains rites religieux »[2]. Depuis lors, la question de l'abattage s'est concentrée à la FBB autour de l'abattage rituel, bien que l'association milite plus largement « pour l'amélioration des conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux » et « invite également les consommateurs à réformer leurs habitudes alimentaires en remettant en cause la place des produits d'origine animale »[3]. En effet, tous les ans, au moment de la fête de l'Aïd el-Kebir, la FBB mène une campagne à la fois de dénonciation publique des pratiques privées d'abattage rituel non réglementaires, et de sauvetage des animaux ainsi destinés à la mort. Bien qu'à ce sujet la FBB mène par ailleurs un travail moins visible, auprès des autorités publiques, dans le but de supprimer les dérogations législatives qui concernent aussi bien la commercialisation de viande halal que kasher, ce type de campagnes, qui visent directement la population de confession et de culture musulmanes, les déboires de Brigitte Bardot avec la justice et sa proximité avec l'ex Front National ont largement contribué à stigmatiser l'association[4].

Si la FBB ne mène pas (encore) de campagnes spécifiques autour de la consommation de viande à proprement parler et concentre plutôt son activité sur l'amélioration des conditions de vie et de mort des animaux tout au long de la chaîne de production, les signaux envoyés par la fondation en faveur du végétarisme sont clairs. Par exemple, à la rubrique « Agir autrement » de son site Internet, sous l'onglet « Végétarisme et véganisme » on peut lire : « Être végétarien, végétalien ou végan, c'est avoir pris conscience des souffrances endurées par les animaux

[1] Décret n° 64-334 du 16 avril 1964 relatif à la protection de certains animaux domestiques et aux conditions d'abattage.

[2] Il s'agit de l'article 4 de la Directive 74/577/CEE du 18 novembre 1974 relative à l'étourdissement des animaux avant leur abattage.

[3] Voir le document de présentation de l'association type rapport d'activité mais qui n'en porte pas le nom en plus de ne pas être daté. Il nous a été donné par son porte-parole en décembre 2015 et s'appuie sur des données pour l'année 2013.

[4] Il faut ici dire quelques mots sur la proximité de Brigitte Bardot avec l'extrême-droite, en particulier le Rassemblement National, ex Front national, de par son mariage au début des années 1990 avec Bernard d'Ormale. – alors conseiller de Jean-Marie Le Pen –, son soutien réitéré à Marine Le Pen, ses multiples condamnations pour incitation à la haine raciale. Les positions politiques et « sorties » de Brigitte Bardot rendent pour le moins difficile de ne pas assimiler la Fondation qui porte son nom à l'extrême-droite, d'autant plus que cette dernière s'empare régulièrement de la cause animale comme argument électoral, ce qui a longtemps contribué à associer la protection des animaux à la xénophobie de l'extrême-droite (« les protecteurs des animaux aiment plus les animaux que les humains » est une maxime qui a été renforcée par la trajectoire de Brigitte Bardot, devenue égérie de la protection animale).

élevés pour leur chair et refuser de se nourrir de cadavres d'êtres vivants sensibles, soumis le plus souvent à des conditions d'élevage ignobles ». Ce type de messages contre le fait de consommer la chair des animaux est fréquemment envoyé dans les médias et les réseaux sociaux par la fondation, dont la présidente et le porte-parole, pour ne citer qu'eux, ne cachent d'ailleurs pas leur pratique du végétarisme[1].

Dans les années 1960, outre-Manche, la question des conditions de vie des animaux dans les élevages industriels fait également l'objet d'une attention publique de plus en plus grande et donne naissance à un certain nombre d'associations, parmi lesquelles Compassion in world farming (CIWF). CIWF est une association de défense du bien-être animal spécialisée dans la protection des animaux d'élevage. Elle attire l'attention depuis de nombreuses années sur les conditions indignes de vie et de mort des animaux, rappelant que la production de viande ne peut se faire à n'importe quel prix, dans la maltraitance et le non-respect du bien-être de ces derniers.

CIWF voit le jour en Angleterre en 1967, trois ans après la publication de *Animal Machines* (voir *supra*). Elle est fondée par Peter Roberts, un éleveur laitier du Hampshire devenu végétarien, préoccupé par l'impact de l'industrialisation de l'élevage sur le bien-être des animaux. Avant de créer CIWF, Peter Roberts s'est d'abord tourné vers les associations de protection animale existantes, dont l'historique RSPCA qui ne donne pas suite à l'éleveur[2]. Selon la responsable des affaires publiques à CIWF France, la protection des animaux d'élevage n'est « pas dans le radar » des associations de l'époque dont l'action est consacrée aux animaux de compagnie ou aux chevaux, « des animaux considérés comme un peu plus nobles » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018). CIWF s'est prioritairement mobilisée contre les cages, instrument et symbole du confinement des animaux dans les exploitations industrielles. Elle a notamment permis la suppression des cases individuelles dans lesquelles étaient détenus les veaux. L'interdiction est effective depuis 1990 au Royaume-Uni (depuis 2007 dans l'Union

[1] La FBB, reconnue d'utilité publique en 1992, compte à ce jour une centaine de salariés, répartis entre le siège à Paris et les trois refuges gérés par l'association, 75000 donateurs et une équipe de 500 bénévoles à travers tout le territoire. Les ressources financières de la fondation proviendraient à plus de 90 % de legs et de dons (voir Fondation Brigitte Bardot, « L'organisation de la fondation » [en ligne] https://www.fondationbrigittebardot.fr/la-fondation/, consulté le 26 septembre 2019) et son budget s'élevait en 2018 à 13 millions d'euros (voir « Bien-être animal. Ces vérités que l'on vous cache », *60 Millions de consommateurs*, hors-série n°127S, novembre-décembre 2018, p. 26).

[2] Tribute to Peter Roberts, « A conventional start » [en ligne] https://tribute-to-peter-roberts.muchloved.com/Lifestories/4034197 ; CIWF, « Notre histoire » [en ligne] https://www.ciwf.fr/nous-connaitre/notre-histoire/, consultés le 24 mai 2021.

européenne) et marque la première victoire de l'association[1]. En 1999, CIWF obtient dans son pays une nouvelle interdiction, celle du maintien des truies en cage après les quatre premières semaines de la gestation (interdiction en application dans toute l'UE depuis 2013)[2].

CIWF France voit le jour en 2009, suite à une scission au sein de la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF), branche française originelle de CIWF, créée en 1994 par Ghislain Zuccolo (à la suite d'un stage à CIWF UK) et Charles Notin. Le champ d'intervention de la PMAF couvrait, comme son homologue britannique, toutes les étapes du processus de production industriel de la viande, du transport jusqu'à l'abattage. Dans le premier numéro de son bulletin d'information, publié à l'automne 1994, la PMAF dénonce l'élevage en batterie des poules pondeuses[3], l'élevage intensif des poulets de chair, elle montre et condamne les conditions de transport des animaux vivants et alarme sur la commercialisation d'une hormone devant favoriser l'accroissement de la production de lait des vaches. Depuis la scission de 2009, Ghislain Zuccolo dirige Welfarm, que Charles Notin préside. CIWF France s'engage à différentes échelles, nationale et européenne, en faveur de l'amélioration du bien-être des animaux tout au long de leur vie. Son combat contre les cages, action emblématique de l'association, se poursuit. Le 27 septembre 2018, l'ONG lance une Initiative citoyenne européenne (ICE) aux côtés de 170 autres associations, réclamant l'interdiction des cages pour les volailles, les lapins, les truies et les veaux. Le 10 octobre 2018, elle organise place de la République à Paris un happening montrant des personnes enfermées dans des cages, parmi lesquelles l'ancienne actrice et mannequin Pamela Anderson engagée auprès de PETA[4] depuis les années 1990 ou encore le député Europe Écologie-Les Verts (EELV) Yannick Jadot. Un an plus tard, l'ICE a récolté plus d'un million de signatures, le nombre minimal requis pour

[1] L'article 3 de la Directive 2008/119/CE du Conseil du 18 décembre 2008 dispose qu'« aucun veau n'est enfermé dans une case individuelle après l'âge de huit semaines sauf si un vétérinaire certifie que son état de santé ou son comportement exige qu'il soit isolé en vue d'un traitement ».

[2] L'article 3 de la Directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 dispose que « Les États membres veillent à ce que les truies et les cochettes soient en groupe pendant une période débutant quatre semaines après la saillie ».

[3] Sur le combat originel de la PMAF contre l'élevage en batterie des poules pondeuses, voir Florence Burgat, « Les revendications des associations de protection des animaux d'élevage », *op.cit.*

[4] People for the Ethical Treatment of Animals (PETA) est une association généraliste, fondée en 1980 aux États-Unis (en 2003 en France), œuvrant en faveur des droits des animaux et de l'abolition de leur exploitation. Avec ses plus de trois millions d'adhérents et de sympathisants, elle est considérée comme la plus importante association de protection animale à travers le monde. PETA est notamment connue pour les happenings qu'elle organise contre le commerce de la fourrure et ses campagnes d'information soutenues par un certain nombre de célébrités parmi lesquelles Pamela Anderson ou encore l'acteur Joaquin Phoenix.

déclencher un examen de la part de la Commission européenne[1]. CIWF se mobilise également contre l'abattage rituel des animaux sans étourdissement préalable et le transport des animaux vivants sur de longues distances. Elle mène par ailleurs un travail en faveur d'un étiquetage sur les modes de production de la viande et du lait comme cela existe à ce jour pour les œufs.

Au mois d'octobre 2016, CIWF lance sa campagne « Manger moins, manger mieux ». Celle-ci consiste dans la diffusion de quatre films courts dans 689 salles de cinéma en France pendant une semaine ; c'est l'occasion pour l'ONG de réaffirmer l'essence de son combat contre l'élevage industriel et d'inciter en aval plus directement les consommateurs à « change[r] [leur] alimentation »[2]. Il leur est conseillé de choisir les produits, le plus souvent labellisés, qui garantissent les modes d'élevage les plus respectueux du bien-être des animaux mais aussi de réduire leur consommation de viande et de produits d'origine animale voire à s'en passer :

> « Ne plus consommer de viande (végétarien) ou de produits d'origine animale (végétalien) est également une excellente façon de réduire la souffrance animale et les impacts environnementaux. Si vous choisissez d'être végétarien, n'oubliez pas d'opter pour des produits laitiers, des œufs et des ovoproduits issus d'élevages en plein air »[3].

Malgré l'existence d'une communication de la part de CIWF France allant dans le sens d'une remise en question à la fois qualitative et quantitative des modes de consommation carnés – rappelant les messages de la FBB –, sa chargée d'affaires publiques nous précisait en amont de notre entretien au mois de mars 2018 que la raison d'être de CIWF était le bien-être animal et non la consommation de viande et que, malgré l'existence d'un lien indéniable entre les deux sujets, la différence était assez importante pour être soulignée. Elle nous rappelait ainsi que la question de la consommation de viande ne fait pas partie des objets historiques de l'association, même si ses membres et en particulier ses fondateurs ont, à titre personnel, des convictions se rapprochant du véganisme[4].

---

[1] Celle-ci n'est cependant pas tenue de présenter une proposition législative.

[2] CIWF France, « Changez votre alimentation » [en ligne] https://www.ciwf.fr/alimentation/, consulté le 27 septembre 2019.

[3] CIWF France, « Manger durable » [en ligne] https://www.ciwf.fr/alimentation/vers-une-alimentation-durable/, consulté le 27 septembre 2019. Cet angle de communication dirigé vers les consommateurs, favorable à la végétalisation de l'alimentation n'est pas complètement nouveau. Sur son site Internet, CIWF relayait le même message dès 2013.

[4] CIWF France est dirigée depuis 2011 par Léopoldine Charbonneaux, emploie 7 salariés et dispose d'un budget s'élevant en 2017 à 346 433 euros (voir : CIWF France, « L'essentiel 2017-2018 » [en ligne] https://www.ciwf.fr/nous-connaitre/rapport-dactivite/lessentiel-2017-2018/, consulté le 27 septembre 2019). En 2017/2018, les ressources de l'association ont été composées de dons privés à hauteur de 75 % (voir : CIWF, *L'Essentiel 2017/2018,* p. 8).

La Fondation Brigitte Bardot comme CIWF France, et d'une façon générale les associations de défense du bien-être animal, cristallisent leur indignation morale autour des pratiques violentes et maltraitantes inhérentes aux systèmes d'élevage industrialisés, préjudiciables au bien-être des animaux. Les associations de défense du bien-être animal dites welfaristes cherchent alors à garantir et améliorer la protection des animaux à toutes les étapes du processus de production de la viande, de l'élevage jusqu'à l'abattage. La question de la consommation carnée émerge à la FBB et chez CIWF France sur le tard – dans le courant des années 2010, soit vingt à trente ans après leur création –, comme une question incidente[1], dans le prolongement néanmoins des combats à l'origine de ces associations en faveur de la protection des animaux d'élevage. La limitation voire l'arrêt de la consommation individuelle de produits d'origine animale, notamment issus de systèmes industriels, sont présentés comme *une* possible solution aux côtés des actions historiques menées en faveur d'une réforme de la réglementation, et non comme *la* solution à la réduction de la souffrance des animaux dans les élevages industriels.

Aux côtés de la défense du bien-être animal, d'autres groupes militants font du fait même de manger les animaux, l'objet de leur indignation et la pierre angulaire de leur mobilisation. Ils sont identifiés, là encore, par les penseurs de l'éthique animale et dans le discours d'une majorité d'enquêtés, comme les abolitionnistes antispécistes. Ces derniers ont fortement contribué ces quarante dernières années en France au processus d'émergence dans l'espace public de la consommation de viande en tant que problème public.

2.2. L'abolitionnisme antispéciste

L'émergence du mouvement antispéciste français : le refus de la viande et la dénonciation des processus de domination

En France, l'antispécisme se développe à Lyon au sein d'un mouvement fondé au milieu des années 1980 par des militants égalitaristes, libertaires et anarchistes issus des classes moyennes intellectuelles[2]. Dans un premier temps, le militantisme antispéciste demeure assez

[1] À la différence de ce que Elizabeth Cherry observe au même moment aux États-Unis, où le mouvement en faveur des droits pour les animaux « ne promeut pas seulement la réforme de la législation en matière de protection animale mais incite également les individus à changer leurs habitudes de vie à travers la pratique du végétarisme et du véganisme, dans le but de réduire la souffrance animale » (notre traduction) : Elizabeth Cherry, *Culture and activism. Animal Rights in France and the United States, op.cit.,* p. 19.

[2] Les développements qui suivent se basent principalement sur les travaux de Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français*, *op.cit.*

confidentiel et limité aux milieux alternatifs lyonnais. Les militants, vivant en communauté dans des squats, s'attèlent surtout, et ce jusqu'au début des années 2000, à conforter la base théorique du mouvement antispéciste français, à partir des réflexions éthiques quant au statut des animaux dans la société que développent dans les années 1970 les philosophes anglo-saxons. La création des *Cahiers antispécistes* en 1991 par David Olivier, Françoise Blanchon et Yves Bonnardel participe de cet objectif et de la structuration du mouvement. La revue vise de cette façon à « remettre en cause le spécisme [mais aussi à] explorer les implications scientifiques, culturelles et politiques d'un tel projet »[1]. À la fin des années 1990, le militantisme antispéciste se donne à voir dans un certain nombre d'actions de rue : distribution de tracts lors de concerts, collages, tour de France de ce que les militants ont appelé la caravane antispéciste[2], manifestations au Salon de l'Agriculture. D'après Catherine-Marie Dubreuil, à cette période, « les groupes antispécistes qui se reconnaissent mutuellement sont environ une douzaine en France »[3] et forme ce qu'elle nomme le « microcosme antispéciste français ».

L'antispécisme français tel qu'il se développe en France à l'aube des années 1990 (ré)affirme la similitude des principes et mécanismes de discrimination tant racistes et sexistes que spécistes et promeut en ce sens la convergence des luttes au profit de l'égalité entre tous les êtres vivants, humains et non humains ; une égalité fondée sur leur sensibilité commune. Considérant cela, pour les antispécistes, il ne devrait plus être considéré comme *naturel* de consommer les animaux. Les militants rappellent souvent à ce sujet qu'être omnivore signifie que l'on *peut* manger de tout et non que l'on *doive* manger de tout. Consommer de la viande et *a fortiori* des produits d'origine animale devient alors un choix politique basé sur la croyance dans le spécisme et donc sur l'exploitation des animaux. Dès le mois de mai 1989, les fondateurs des *Cahiers antispécistes* diffusent une brochure intituslée « Nous ne mangeons pas de viande pour ne pas tuer d'animaux ». Selon Catherine-Marie Dubreuil, « ce document contient déjà l'essentiel de ce qui fonde aujourd'hui encore l'antispécisme français […] Les écrits ultérieurs reprendront inlassablement les mêmes thèmes, étoffés de lectures, de traductions et d'apports théoriques qui peu à peu donneront un cadre intellectuel, des repères, une identité à ce petit

[1]Cahiers antispécistes, « Présentation de la revue » [en ligne] https://www.cahiers-antispecistes.org/presentation-de-la-revue/#easy-footnote-bottom-1-356, consulté le 24 septembre 2019. Entre 1991 et 2019, date à laquelle la revue cesse définitivement de paraître, 43 numéros ont été publiés.

[2] En mai 1999, des militants antispécistes se sont rendus à bord d'une caravane dans plusieurs villes de France ; Strasbourg, Nancy, Lyon, Dijon, Paris et Lille. Ils y ont organisé des conférences-débats, des ateliers de cuisine, y ont diffusé des tracts et installé des tables de presse.

[3] Catherine-Marie Dubreuil, L*ibération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français, op.cit.,* p. 42.

groupe qui ne tardera pas à revendiquer sa proximité avec le mouvement international libérationniste »[1]. C'est donc plus généralement la lutte contre l'exploitation des animaux à des fins humaines qui constitue le fer de lance des groupes antispécistes ; l'exploitation des animaux de rente consistant selon les militants la forme la plus ordinaire et la plus meurtrière de l'exploitation animale.

L'abolition de la consommation de viande, fer de lance des organisations antispécistes dans les années 2010

Parmi les associations abolitionnistes antispécistes engagées sur la question carnée dans les années 2010 figurent les associations PETA France (2003), L214 Éthique et Animaux (2008), Sentience (2014), 269Life France (2015), 269 Libération Animale ou encore Boucherie Abolition (toutes deux créées en 2016). Pour les mêmes raisons évoquées précédemment au sujet des organisations de défense du bien-être animal, nous ne nous intéresserons ici successivement qu'à deux associations : L214 et 269Life. La première émane directement de l'antispécisme tel qu'il se structure en France à la fin des années 1980 et se consacre aux animaux d'élevage, la seconde prend racine dans un mouvement international de libération animale et se veut plus généraliste[2].

Officiellement créée en 2008, L214 Éthique et Animaux est l'une des associations antispécistes abolitionnistes les plus visibles en France. Elle connaît une publicité retentissante en octobre 2015 (voir figure 1.1) à la suite de la diffusion d'images filmées en caméra cachée au sein de l'abattoir d'Alès dans le Gard (voir encadré 1.3). Chez L214, la question de la viande est intrinsèquement liée à la cause des animaux.

[1] Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.,* p. 23.

[2] PETA et 269Life France se présentent comme des associations généralistes qui ne s'intéressent pas seulement aux animaux d'élevage, Sentience vise un public spécifiquement étudiant et le débat d'idées, Boucherie Abolition prône la convergence des luttes féministes et animalistes. Certaines associations à l'image de L214 associent l'abolition de l'exploitation animale au véganisme quand 269 Libération animale et Boucherie Abolition délaissent l'argument de la conversion alimentaire au profit d'autres motifs d'engagement (nous reviendrons en profondeur au chapitre 3 sur ces deux associations). PETA et 269Life sont d'obédience internationale tandis que les autres organisations plongent leur racine dans l'antispécisme français. Toutes en revanche mènent leur combat en faveur des animaux dans une optique plus abolitionniste que réformiste et plus antispéciste que végétariste.

Figure 1.1 : La consécration médiatique de L214 suite à l'affaire de l'abattoir d'Alès en octobre 2015

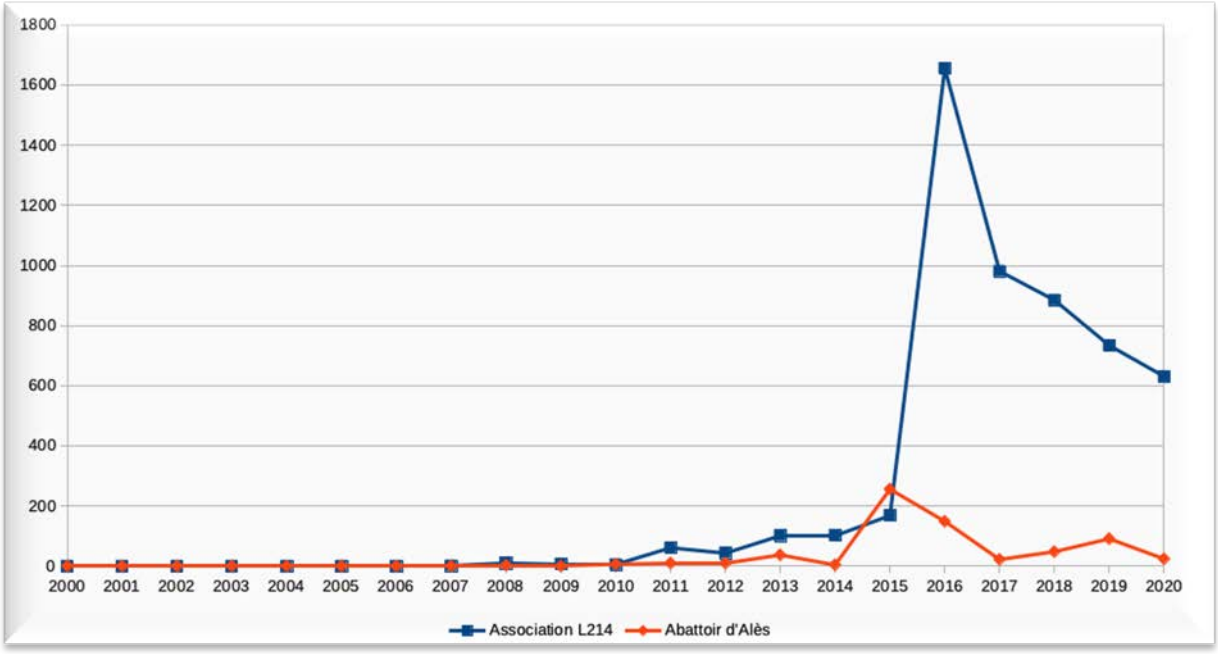

Source : Europresse[1]

<u>Encadré 1.3 – Enquête au sein de l'abattoir d'Alès</u>

Le 14 octobre 2015, un abattoir du Gard est fermé à titre conservatoire à la suite de la diffusion d'images filmées en son sein par l'association de protection animale L214 Éthique et Animaux. Ces images donnent à voir les conditions d'abattage d'animaux : chevaux, cochons, vaches, moutons. Sont entre autres révélées aux spectateurs, le plus souvent non aguerris, différentes méthodes d'étourdissement des animaux. Des chevaux sont assommés à l'aide d'un pistolet à tige perforante. Un cheval s'effondre à l'instant où la tige lui perfore le front. Un autre, au contraire, vacille, glisse sur le sol et tente de se redresser. Cinq cochons sont enfermés à l'intérieur d'une cage. Ils sont descendus à l'aide d'une nacelle dans un puits où ils sont asphyxiés au gaz. Tout en criant, ils s'agitent vivement, se chevauchent les uns les autres. Certains s'immobilisent plus rapidement que d'autres toujours animés de soubresauts. Le spectateur observe également des chevaux, des vaches et des cochons suspendus au bout d'une chaîne par une jambe, les uns à côtés des autres. Ils sont au poste de saignée, celui de leur mise à mort effective. Certains sont inertes, d'autres se meuvent encore. Un homme vient perforer le cou d'une vache suspendue à l'aide d'un couteau, le sang coule abondamment. D'autres animaux sont tués vivants et éveillés. C'est le cas d'un mouton égorgé, maintenu à l'aide d'un box de contention. Dans ce même box, un autre mouton, ou peut-être est-ce le même, se débat vivement alors que le sang s'écoule de sa gorge tranchée. Puis c'est une vache, elle aussi

[1] Recueil de données réalisé à partir de la presse écrite et des sources télévisuelles et radiophoniques françaises référencées sur Europresse, sur la période courant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2020.

vivante et entravée dans un box de contention, à laquelle un homme tranche la gorge. Elle agite sa tête qui ne tient plus qu'en partie au reste de son corps. Le box s'ouvre, la vache glisse à terre dans son sang qui, rapidement, forme sous elle une flaque. Légèrement redressée, elle continue à balancer énergiquement la tête avant de s'immobiliser sur le flanc.
Hélène de Fougerolles, une comédienne française commente ces séquences. Elle décrit le « calvaire » des animaux dont le « massacre [est] caché derrière les murs des abattoirs » : les animaux de rente passent une « vie misérable en élevage », puis dans les abattoirs, des opérateurs leur « fracassent le crâne » ou les « gazent au CO2 » avant de les « tuer au couteau » dans une « souffrance aiguë ». Ces animaux aux « capacités mentales incroyables » et qui « nouent entre eux des liens extrêmement forts » sont « submergés par la douleur et la détresse ». « Le sang coule ». Certains « reprennent conscience », d'autres sont de fait « tués à la chaîne en pleine conscience ». « C'est de la torture », « un cauchemar », « l'enfer ». « C'est la loi du plus fort qui règne ». « Aucune société évoluée ne peut accepter une telle souffrance ». La comédienne dit avoir « arrêté [de participer à la souffrance des animaux] en cessant de les manger ».

L'association, qui tient son nom de l'article L214-1 du Code rural considérant que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce », se présente comme une organisation de protection animale tournée vers les animaux « utilisés dans la production alimentaire (viande, lait, œufs, poisson) »[1], autrement dit, les animaux d'élevage, à l'instar de CIWF par exemple. Son action consiste à « montrer les conditions de vie, de transport et de mort des animaux » afin de « soulever des questions éthiques »[2] dans l'objectif qu'un jour, soient fermés les élevages et les abattoirs, définitivement stoppée la consommation de viande et abolie toute forme d'exploitation des animaux. En ce sens, L214 se définit clairement comme une organisation à visée abolitionniste et se différencie dans ses objectifs, des associations dites welfaristes.

Dans un ouvrage qui lui est consacré, l'écrivain et sympathisant de la cause, Jean-Baptiste Del Amo, raconte l'histoire de L214, à partir notamment de la trajectoire de ses fondateurs[3]. L'association est créée en 2008 par Brigitte Gothière et Sébastien Arsac, en couple et militants de longue date. Brigitte Gothière et Sébastien Arsac se qualifient volontiers comme étant de gauche et racontent à Jean-Baptiste Del Amo être devenus végétariens « pour les animaux », dans les années 1990, avant de rencontrer et de se lier au tout jeune mouvement

[1] L214, « L214 : Une association de protection animale » [en ligne] https://www.l214.com/pourquoi-L214, consulté le 19 septembre 2019.
[2] L214 [en ligne] https://www.l214.com, consulté le 19 septembre 2019.
[3] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit.*

antispéciste français. Cette rencontre renforce la conviction de Sébastien Arsac de l'importance d'une action politique envers les animaux qui prend donc forme dans l'antispécisme.

Les fondateurs en devenir de L214 rejoignent les *Cahiers antispécistes* en 1998, ils se mobilisent lors de la première marche pour la fierté végétarienne ou Veggie Pride en 2001, fréquentent les *Estivales de la question animale*[1] et mènent ponctuellement des actions en faveur des animaux. Ce n'est qu'en 2003, après plusieurs années d'engagement et de socialisation antispécistes que Sébastien Arsac et Brigitte Gothière, désireux de s'engager et de faire connaître l'antispécisme en dehors des cercles alternatifs d'initiés – en d'autres termes, de *rendre publique* la question animale[2] – lancent avec d'autres militants la campagne Stop Gavage en faveur de l'abolition de la production de foie gras :

> « Nous avons compris l'intérêt d'une campagne sectorielle […] et nous avons choisi le gavage, qui nous semblait être une bataille gagnable. Nous voulions faire interdire le gavage pour une raison éthique et viser une pratique d'élevage pour élargir le débat sur les animaux » (Sébastien Arsac, L214, cité par Jean-Baptiste Del Amo)[3].

Cette campagne consistait à « dévoiler », *via* des images filmées tout au long du processus de production, les conditions de vie et de mort des animaux, mais aussi à documenter, *via* la publication de « données »[4], les impacts préjudiciables de la production de foie gras sur la santé et le bien-être des animaux. Si, comme nous l'avons montré, le couple de militants n'en est pas à ses premières armes, le projet Stop Gavage nous semble constituer les bases de ce qu'est aujourd'hui L214 Éthique et Animaux : une association antispéciste engagée pour les animaux, œuvrant de façon pragmatique et ciblée à l'amélioration des conditions d'existence des animaux destinés à l'alimentation humaine, dans l'optique de voir advenir, demain, l'abolition de leur exploitation. Leur démarche se veut éducative et progressive. Il s'agit de favoriser le débat d'idées autour de la *question animale* afin que changent radicalement – Brigitte Gothière parle de « révolution » – les perceptions et les relations entre humains et animaux.

---

[1] Initialement appelés Campings antispécistes, ceux-ci prennent le nom d'Estivales de la question animale en 2001. Il s'agit de lieux de rencontres et de débats. Nous y reviendrons plus longuement dans le chapitre 2.

[2] Et munis d'une nouvelle méthodologie de travail, d'une stratégie d'action clé en main : celle d'Henry Spira, militant américano-belge pour les droits des animaux : voir Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit*., p. 43-45. Là encore, nous y reviendrons au chapitre 2.

[3] Jean-Baptiste Del Amo, *Ibid.*, p. 45.

[4] En 2006, le président de Stop Gavage, Antoine Comiti, publie : *L'INRA au secours du foie gras, enquête sur une expertise publique sous contrôle de l'industrie*, Lyon : Éditions Sentience, 2006.

En 2008 donc, Stop Gavage se fond dans L214 qui, depuis lors, approfondit le travail d'enquête et de « révélation » dans l'espace public des conditions de vie et d'abattage des animaux destinés à l'alimentation humaine. Jean-Baptiste Del Amo recensait en 2017 une trentaine d'enquêtes menées par l'association dans le secteur de la production carnée, l'occasion de partager son étonnement quant à la mobilisation sans précédent provoquée par les images de l'abattoir d'Alès diffusées par l'association en 2015[1]. Nous comptabilisons en effet au moins six vidéos similaires, tournées en 2007, 2009, 2010 et 2012[2] dans différents abattoirs français sans que celles-ci aient connu une publicisation équivalente au retentissement médiatique de l' « affaire » de l'abattoir d'Alès, laquelle a notamment donné lieu, le jour même de la diffusion des images, à la fermeture de l'établissement à titre conservatoire ainsi qu'à la création d'une commission d'enquête parlementaire[3]. Depuis ce « tournant », plus de dix autres vidéos ont été révélées par l'association et relayées par les médias. Elles montrent l'abattage de cochons, moutons, vaches, dindes et autres animaux dans des abattoirs conventionnels mais aussi certifiés « Agriculture Biologique ». L'une des dernières enquêtes de ce type a visé l'abattoir de Briec, dans le Finistère, spécialisé dans l'abattage de truies de réforme et propriété du groupe Les Mousquetaires. Les images ont été diffusées par l'association le 5 mai 2021. Sébastien Arsac, cofondateur de L214 persiste et signe : « Une fois de plus, on constate l'extrême souffrance des animaux pour la viande. "L'enfer n'existe pas pour les animaux, ils y sont déjà..." disait Victor Hugo. Avec cet abattoir de Briec en Bretagne, nous y sommes totalement »[4]. Aux côtés de ce travail d'enquête mené dans les abattoirs de France, l'association multiplie également les actions en faveur du véganisme : à travers sa campagne VegOresto[5] de promotion

---

[1] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit.*

[2] L214, « Abattoir Made in France » [en ligne] http://www.l214.com/abattoir-made-france, consulté le 5 novembre 2018.

[3] Le 22 mars 2016 a été créée une Commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie. Le rapport, adopté en septembre 2016, a été suivi du dépôt d'une proposition de loi sur le respect de l'animal en abattoir le 9 novembre 2016. Celle-ci a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale en janvier 2017. L'une des mesures phares de cette proposition de loi qui concernait la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance dans les abattoirs a été supprimée du projet de loi agricole présenté le 31 janvier 2018 en Conseil des ministres : Éric De La Chesnais, « Les vidéos ne seront finalement pas obligatoires dans les abattoirs », *Le Figaro,* publié le 31 janvier 2018 [en ligne] http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/01/31/01016-20180131ARTFIG00318-les-videos-ne-seront-finalement-pas-obligatoires-dans-les-abattoirs.php, consulté le 4 février 2018.

[4] L214, « Horreur à l'abattoir de truies de Briec en Bretagne » [en ligne] https://www.l214.com/communications/20210505-enquete-abattoir-briec-mousquetaires, consulté le 25 mai 2021.

[5] La campagne VegOresto est lancée en 2014. Son objectif est de rendre possible le véganisme en créant et pérennisant l'offre de menus végétaliens dans les restaurants. Pour ce faire, L214 démarche les restaurateurs afin de leur proposer d'organiser une soirée autour d'un service entièrement végétalien. Dans le cas où le restaurateur accepte de relever le défi, l'association s'engage pour l'occasion à remplir de clients son restaurant. Si à l'issue de la soirée, le professionnel est satisfait et convaincu, il est invité à signer une charte précisant qu'il s'engage à proposer au moins une alternative végétale à la carte. Notons par ailleurs que l'idée est initialement développée

de menus végétaliens dans les restaurants ou encore son site Internet Vegan pratique conçu comme un lieu de ressources pour la pratique du véganisme au quotidien[1].

L214 n'est pas la seule association antispéciste en France à se positionner sur la question de la consommation de viande et à la publiciser. 269Life France, connue pour ses actions chocs en particulier ses happenings sanglants reproduisant des scènes d'abattoir, se présente comme une association antispéciste qui agit « pour le respect des intérêts fondamentaux de tous les animaux »[2]. L'association, créée officiellement en 2015, naît dans le sillage du mouvement israélien du même nom « 269Life », en référence à un veau portant l'immatriculation 269, extirpé – sauvé – de l'exploitation laitière dans laquelle il était retenu. Ce numéro devient un symbole viral[3] de solidarité et de compassion envers les animaux de rente et leur vie faite de souffrance, lorsque le 2 octobre 2012, à l'occasion du « World farm animals day », trois militants animalistes, dont Sasha Boojor à l'origine du mouvement, se font marquer au fer rouge de ces trois chiffres sur la place Rabin de Tel Aviv[4] :

> « Le marquage du numéro du veau, désigné par l'industrie comme étant le numéro 269, est pour nous un acte de solidarité et d'immortalisation. Nous espérons ainsi pouvoir sensibiliser et faire émerger un sentiment d'empathie à l'égard de ceux dont les cris de terreur et de douleur ne sont entendus que par les barreaux d'acier et les murs tachés de sang des abattoirs » (extrait du Manifeste de 269Life[5]).

Deux mois plus tard, en France, un collectif militant informel voit le jour[6]. La charte de 269Life France, « inspirée librement » du manifeste originel, insiste sur les fondements

---

par un militant de l'AVF, lui-même inspiré par un mouvement écologiste états-unien, Carrotmob, visant à faire évoluer les pratiques des entreprises commerciales : voir Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux*, *op.cit.,* p. 313.

[1] L214 représente aujourd'hui un budget de 3 millions d'euros, 30 000 membres et 59 salariés (voir : 60 Millions de consommateurs, « Bien-être animal. Ces vérités que l'on vous cache », *op.cit.,* p. 26). En 2018, 92,1 % de ses ressources émanaient des dons et adhésions dont 95,3 % de dons de particuliers (voir : L214, « Transparence financière » [en ligne] https://www.l214.com/transparence-financiere, consulté le 24 avril 2020). Fin 2011 l'équipe n'était encore composée que de 7 personnes (Jean-Baptiste Del Amo, *Ibid.,* p. 324).

[2] 269Life France [en ligne] https://www.269life-france.com, consulté le 24 septembre 2019.

[3] La vidéo postée le jour-même sur Internet aurait été visionnée plus de 150000 fois en l'espace d'une semaine : voir 269 Life France, « L'association 269Life France » [en ligne] https://www.269life-france.com/lassociation-269-life-france/, consulté le 24 septembre 2019. Le nombre de visionnages s'élève à ce jour à 428400 : voir https://www.youtube.com/watch?v=RA4q1pU957c, consulté le 24 septembre 2019.

[4] 269Life [en ligne] http://www.269life.com/index.html#&panel1-1, consulté le 24 septembre 2019.

[5] 269Life, « About » [en ligne] http://www.269life.com/about.html, consulté le 24 octobre 2019 (notre traduction).

[6] En 2016, une vidéo de présentation du mouvement recensait l'existence d'antennes dans 37 pays du monde dont 23 en Europe : Voir « 269 disturbance worldwide » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=OdWcTCv3IMw, consulté le 25 septembre 2019.

antispécistes et abolitionnistes de l'association[1]. Il semblerait de prime abord qu'à la différence du mouvement incubateur israélien et de L214, le propos de 269Life France se veuille moins focalisé sur les animaux de rente. Dans la section « Pour qui nous luttons » du site Internet de l'association, la consommation de la viande et des produits issus des animaux n'est pas la seule pratique visée par les militants. La chasse, le cirque, la mode, l'expérimentation animale et la corrida sont aussi dénoncées et honnies pour les préjudices qu'elles causent aux animaux. En ce sens, 269Life France s'apparente davantage à une association antispéciste généraliste. Il n'en demeure pas moins que l'histoire du collectif ainsi que l'examen approfondi de ses discours et répertoires d'action en font un entrepreneur à part entière du « problème carné » en France, favorable à l'abolition de la consommation de viande et à la construction d'une « société végane »[2].

Ainsi, les remises en cause publiques de l'alimentation carnée au sein de la cause animale sont portées par une diversité de collectifs qui, s'ils ont tous pour objet de défendre et protéger les animaux, ne s'inscrivent pas complètement dans la même histoire sociale, en tout cas ne reposent pas sur les mêmes ressorts de mobilisation.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, s'institutionnalise en France un mouvement de défense du bien-être animal qui n'a que peu en commun avec le mouvement antispéciste, tant en termes de base militante[3] que d'objectifs (réformistes « versus » abolitionnistes) et de modes d'action (lobbying institutionnel « versus » actions de rue et spectaculaires). En ce sens, la cause animale, aussi bien diachroniquement que synchroniquement, ne représente pas un espace homogène, comme l'a bien montré Christophe Traïni. Néanmoins, en France, la défense du

[1] 269 Life France, « L'association 269Life France » [en ligne] https://www.269life-france.com/lassociation-269-life-france/, consulté le 24 septembre 2019.

[2] 269 Life France. « Alimentation végétalienne » [en ligne] https://www.269life-france.com/pour-qui-nous-luttons/alimentation-vegetalienne/, consulté le 24 septembre 2019. À ce jour, 269 Life France représente 11 antennes locales, à Amiens, Paris, Nancy, Strasbourg, Tours, Angers, Saintes, Biarritz, Montpellier, Marseille et Sainte-Maxime (voir : 269Life France, « Devenir militant-e » [en ligne] https://www.269life-france.com/devenir-militant/, consulté le 25 septembre 2019), 1000 membres et un budget de 35000 euros (voir : « Bien-être animal. Ces vérités que l'on vous cache », *60 Millions de consommateurs, op.cit.,* p. 25).

[3] Nous l'avons vu, les organisations de défense du bien-être animal sont créées en France par des militants issus des classes supérieures au capital social élevé (c'est le cas de l'OABA créée par Jacqueline Gilardoni – une « dame de la haute société » aux nombreuses relations au sein de la fonction publique d'État, selon l'actuel directeur de l'association –, de la Fondation Brigitte Bardot créée par l'actrice et de la Fondation 30 Millions d'Amis fondée par Reha Hutin, journaliste et productrice française) et/ou engagés initialement dans le soin aux animaux domestiques (Ghislain Zuccolo travaille durant plusieurs années au siège national de la SPA avant de créer la PMAF). Le vivier antispéciste est davantage composé de militants issus des classes moyennes intellectuelles qui se sont le plus souvent engagés, en amont, au sein des gauches dites alternatives. C'est le cas des anarchistes composant le microcosme antispéciste à ses débuts mais aussi des fondateurs de L214 ou encore de 269 Libération Animale.

bien-être animal et l'antispécisme – qui se structure plus tardivement – ont en commun une même indignation face à certaines activités humaines jugées nocives pour les animaux, qu'ils érigent en bénéficiaires de leur action. La défense du bien-être animal comme l'antispécisme contribuent ainsi à redéfinir les représentations collectives en matière de relation entre l'être humain et l'animal, ce dernier étant défini comme appartenant à la même communauté d'êtres sensibles que les humains.

3. La définition animaliste du problème carné : défendre l'animal en tant qu'être sensible

À la différence des problématisations issues d'autres espaces de militantisme – de la cause végétariste mais également, nous le verrons, de la protection de l'environnement –, les mises en cause de la consommation de viande développées au sein du pôle de la protestation morale de la cause animale ont pour point commun de porter l'animal au centre de leurs revendications ; l'alimentation carnée impliquant un ensemble de pratiques, d'activités humaines préjudiciables pour les animaux ainsi destinés à la consommation. Si l'objectif et les répertoires d'action collective des militants peuvent différer, leurs façons de définir le problème mettent pareillement en évidence des préjudices que les modes de consommation causent aux animaux en tant qu'êtres sensibles. Pour les défenseurs du bien-être animal comme pour les abolitionnistes, il s'agit de documenter et de montrer la commune appartenance des humains et des animaux à une même communauté d'individus sensibles, qu'il est immoral de faire souffrir.

3.1. L'animal, première victime de la consommation carnée

> « Moi je suis militant sur la question de la viande depuis 1989. On avait publié *« [Nous] ne mangeons pas de viande pour ne pas tuer d'animaux »*, [une brochure] qui disait grosso modo qu'on n'avait pas besoin de manger de la viande donc qu'il ne fallait pas en manger étant donné ce que ça coûtait aux animaux » (Yves Bonnardel, militant antispéciste, entretien, mars 2016[1]).

En quoi manger de la viande « coûte »-t-il aux animaux, comme le précise ici le cofondateur du mouvement antispéciste français ? Parmi les cadrages de l'alimentation carnée comme problème public, celui qui est porté au sein de la cause animale définit l'alimentation

[1] Nous faisons le choix de ne pas anonymiser le nom d'Yves Bonnardel figure publique et reconnue du mouvement antispéciste français qui a publié de nombreux articles et ouvrages en son nom.

carnée comme un problème, avant tout, pour les animaux. L'on aurait pu s'étonner de cette précision – « la cause animale s'engage pour les animaux » – si l'on n'avait pas réalisé en amont un détour par l'histoire sociale de cette cause qui pendant longtemps a considéré les animaux non pas comme des sujets mais comme des objets utiles aux êtres humains. Par ailleurs, il n'est pas du tout manifeste qu'un animal puisse aux yeux du plus grand nombre subir un quelconque préjudice, demandant qui plus est réparation collective et appelant un engagement des autorités publiques. Or, c'est bien sur les animaux alimentaires[1] en tant que « victimes » des habitudes de consommation carnées, que s'ouvre la focale animaliste ; les militants parties prenantes d'une telle problématisation qualifient les dommages et préjudices subis par les animaux que nous mangeons.

Dire que l'alimentation carnée coûte aux animaux, c'est affirmer en creux que ceux-ci ont la capacité de souffrir. Or, rendre intelligible et visible la sensibilité des animaux n'a, dans les faits, rien du sous-entendu implicite mais constitue pour les militants un enjeu, une tâche préalable. L'exercice de définition du problème carné consiste alors avant tout à établir l'existence d'un dommage et par là de victimes pour lesquelles les entrepreneurs de la cause animale somment d'agir des responsables, plus ou moins directs[2]. Les victimes ici désignées sont les animaux d'élevage, dont nous pouvons faire l'hypothèse que leur statut d'animal rend particulière la tâche des militants animalistes. En plus d'objectiver l'existence d'un dommage subi par un groupe d'individus victimes dont la situation, parce que non isolée, appelle à l'action collective[3], « il faut » en effet, pour les entrepreneurs animalistes, apporter en amont la preuve que les animaux sont en capacité de subir quelconque préjudice. Le premier travail de cadrage des militants qui luttent contre la consommation de viande pour les animaux consiste donc précisément à attester de l'existence d'un préjudice pour ces derniers. C'est ainsi qu'une grande part du cadrage de l'alimentation carnée comme problème du point de vue des animaux alimentaires va d'abord consister à rendre visible et documenter la sensibilité des animaux, à montrer qu'ils font, avec les humains, partie d'une même communauté d'êtres sensibles.

---

[1] Nous entendons par « animal alimentaire » un animal élevé et abattu pour sa viande et/ou ses produits à des fins de consommation humaine.

[2] La sociologie des problèmes publics a montré de longue date que les problèmes publics n'avaient pas d'existence objective mais étaient le fruit d'un travail de construction sociale et cognitive. Nous renvoyons ici aux développements théoriques présentés dans l'introduction générale de la thèse.

[3] Claude Gilbert et Emmanuel Henry rappellent que « se reconnaître, se représenter comme victime est tout sauf un mécanisme évident et implique des processus sociaux beaucoup plus complexes que le laissent croire certains constats trop rapidement dressés » : voir Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » *in* Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique,* Paris : La Découverte, 2009, p. 13.

Afin de rendre compte de la sensibilité des animaux, l'accent est mis tantôt sur les conditions délétères de vie et d'abattage des animaux destinés à la boucherie, tantôt sur leur intelligence et leur capacité à souffrir, ce que font indistinctement par exemple des associations telles que CIWF, la FBB et L214, dont le champ de compétence s'étend à l'ensemble du processus de production (de l'élevage à l'abattage). Le plus souvent, ces deux registres sont mobilisés de pair. Ils se renforcent ainsi mutuellement et permettent aux militants de montrer à quel point le problème est grave : l'animal, intelligent et sensible, obligé de mourir pour nous nourrir subit de surcroît des conditions d'élevage et d'abattage pénibles, stressantes et douloureuses. Plus fondamentalement, l'enjeu est de mettre en lumière et de conduire les individus (humains) à s'interroger sur le processus implicite de fabrication de la viande afin d'y retrouver l'animal réduit en bout de course à sa chair ou à ce qu'il produit (lait, œufs…). Pour les entrepreneurs de problème, expliciter le fait que le steak haché est fabriqué à partir du muscle de ce qui jadis a été une vache et le nugget à partir de la chair et des os de ce qui jadis a été un poulet, c'est rendre tangible l'existence-même d'un être vivant[1]. Le processus de problématisation « sensible » consiste ainsi à donner à voir que la pièce de viande a été un animal ; à montrer que la fabrication de la viande est un processus violent que subissent les animaux de consommation ; et surtout à persuader (donner à voir, à ressentir en suscitant les émotions) et à convaincre (prouver sur la base du raisonnement scientifique) que la consommation de viande est préjudiciable puisqu'elle engage la souffrance d'un être vivant, un individu doué de sensibilité, capable de souffrir, conscient de sa souffrance et par là enclin à subir, à l'instar des êtres humains, des préjudices appelant réparation.

[1] De nombreux travaux de sociologie, d'anthropologie, d'histoire, de philosophie, se sont, de longue date, attachés à déconstruire les processus sociaux, psychosociaux et historiques à partir desquels les sociétés occidentales ont fini par occulter la mise à mort des animaux. Norbert Elias (*La civilisation des mœurs, op.cit.* ; *La dynamique de l'occident, op.cit.*) et Christophe Traïni (*La cause animale, op.cit.*), inspiré par celui-ci, ont ainsi montré la manière dont la violence a été condamnée moralement et progressivement rendue invisible par l'action des classes sociales supérieures. À cet égard, la création des abattoirs construits en dehors des villes participe pleinement du processus de civilisation des mœurs décrit par Elias. D'autres chercheurs comme l'anthropologue Noélie Vialles (*Le sang et la chair : les abattoirs de pays de l'Adour,* Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1987, 160 pages ; « Toute chair n'est pas viande », *Études rurales*, 1998, n° 147-148, p. 139-149) ou le sociologue Claude Fischler (*L'Homnivore*, Paris : Odile Jacob, 1990, 414 pages) se sont quant à eux intéressés, à partir du concept de « sarcophagie », aux mécanismes psychosociaux d'invisibilisation de l'animal dans les pratiques alimentaires carnées. La philosophe phénoménologue Florence Burgat s'est également penchée sur la question. Elle a montré comment nombre de techniques publicitaires ont contribué depuis le début du siècle dernier à « détourne[r] l'animal de la viande » en le réifiant (*L'animal dans les pratiques de consommation*, Paris : PUF, 1995, p. 110).

Rendre visible la sensibilité des animaux d'élevage

Il ne suffit pas pour les entrepreneurs de problème de la cause animale de décréter la sensibilité des animaux, d'en faire un postulat, lequel suffirait à remettre en question le fait de consommer de la viande, alors même, par ailleurs, que la sensibilité des animaux est reconnue en droit et qu'elle a d'ores et déjà déclenché des processus d'action collective à l'échelle européenne et nationale en matière de protection animale. S'il est vrai que certaines associations de protection animale se contentent la majeure partie du temps, pour justifier leur action, de rappeler l'existence juridique de la sensibilité des animaux et les principes internationaux au fondement du bien-être animal, emblèmes en quelque sorte d'une bataille gagnée par eux par le passé, nombreuses sont celles qui, dans l'objectif précisément de condamner l'alimentation carnée et de susciter les (ré)actions, s'attachent à montrer et à documenter cette sensibilité, à en apporter de nouveau la preuve matérielle et sensible.

C'est notamment le cas de L214 dont les vidéos tournées dans les abattoirs, en même temps qu'elles « dévoilent » le sort des animaux, « révèlent » leur sensibilité. Ces vidéos sont des mises en récit de la souffrance des animaux dans les abattoirs, lesquelles s'apparentent parfois aux techniques de storytelling [1]. Elles racontent, littéralement, par le biais d'une voix off – le plus souvent celle d'une « personnalité »[2] – en même temps qu'elles donnent à voir, un fragment de l'histoire de vie d'individus animaux : le moment de leur mise à mort. Elles sont des *dispositifs de sensibilisation* consistant au sens de Christophe Traïni en « des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue »[3]. Pour nous, ces dispositifs de sensibilisation peuvent être analysés comme autant de prismes à travers lesquels il est donné à appréhender la nature du problème, ses contours et sa gravité. Les commentaires en voix-off associés aux images (voir encadré 1.3) cherchent à mettre en évidence et à faire partager la souffrance des animaux. Le ton est grave, les mots puisent dans le registre de l'horreur. Ils accentuent la violence des images d'abattage et les contextualisent plus largement : la vue du sang qui jaillit et s'écoule, les cris des animaux,

[1] La notion de *storytelling* renvoie à un ensemble de techniques de mise en récit dans le but de convaincre. Elle réfère notamment aux champs de la communication politique, du management et du commerce. Voir entre autres : Christian Salmon, *Storytelling. La machine à fabriquer des histoires et à formater des esprits*, Paris : La Découverte, 2007, 239 pages.

[2] Guillaume Meurice, humoriste et chroniqueur ; Vanessa Wagner, pianiste ; Rémi Gaillard, humoriste ; Jean-Baptiste Del Amo, écrivain ; Hélène de Fougerolles, actrice ; Samaha, chanteuse du groupe Shaka Ponk, etc.

[3] Christophe Traïni, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, Vol. 60, n° 2, 2010, p. 350.

le bruit de leurs corps qui s'agitent, se cognent, tombent au sol. La mise à mort apparaît insupportable. Pour la personne visionnant la vidéo, elle le devient d'autant plus qu'elle apprend *via* la voix off que ces animaux n'ont pas connu de meilleures conditions de vie dans les élevages et, surtout, qu'ils sont comme les humains des êtres intelligents, sensibles et conscients qui s'apprêtent à mourir[1].

À travers ces images, L214 ne désire pas seulement apporter la preuve de dysfonctionnements dans les abattoirs, autrement dit, de contraventions aux réglementations en la matière et par là de maltraitances dont on pourrait penser qu'elles sont exceptionnelles et n'engagent que les abattoirs en question. Cumulées, diverses au regard des types d'abattoirs (conventionnels, bio) et des animaux qu'elles montrent, associées à un message plus large en faveur d'une « éthique de la bienveillance et de la douceur »[2], ces images donnent à voir le moment de la mise à mort comme un évènement nécessairement douloureux, commun à tous les animaux que nous mangeons. Les animaux de rente, élevés dans des modes d'exploitation différents plus ou moins respectueux de leurs besoins, transportés vers l'abattoir dans des conditions et sur des distances elles-mêmes variables, connaissent et subissent tous en revanche le même sort. Ils meurent dans la souffrance. En ce sens, « il n'existe pas de viande heureuse »[3]. « Pour les animaux les lieux d'abattage sont violents et cruels par essence »[4]. Dit autrement, pour les militants de L214 et nombreux autres abolitionnistes antispécistes, la mise à mort des animaux alimentaires constitue le préjudice déclencheur de leur engagement, plus que les conditions indignes de vie de ces derniers. Rendre visible, audible, faire ressentir la souffrance des animaux au moment de leur mise à mort apparaît pour les antispécistes comme *le* cadrage « efficace » pour sensibiliser, emporter les convictions et susciter les (ré)actions.

L'abattoir apparaît comme le plus petit dénominateur commun du problème de la consommation carnée, celui qui dans l'absolu devrait faire s'accorder le plus grand nombre, justement parce qu'il permet de montrer que l'alimentation carnée est en soi et inévitablement un problème. Parce que, pour pouvoir consommer de la viande, il faut que des animaux soient

---

[1] Cet instrument de cadrage n'est pas propre à la cause animale. Les campagnes d'appel aux dons des associations humanitaires utilisent les mêmes dispositifs de sensibilisation dans la poursuite d'un même objectif : susciter l'émotion ainsi qu'un sentiment de commune appartenance *via* l'identification aux victimes.

[2] Interview de Sébastien Arsac, porte-parole de L214, voir : Thinkerview, « L214 : Exploitation animale & Alimentation – Souffrance du 21ème siècle ? [EN DIRECT] » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=6_RjvC7fQck, consulté le 14 novembre 2018.

[3] L214, « Ce que nous faisons pour les animaux » [en ligne] https://www.l214.com/ce-que-nous-faisons-pour-les-animaux, consulté le 13 novembre 2018.

[4] L214, « L214 : Une association de protection animale » [en ligne] https://www.l214.com/pourquoi-L214, consulté le 13 novembre 2018.

tués, l'alimentation carnée serait intrinsèquement violente et préjudiciable aux animaux. Cela n'empêche pas L214, soucieuse de rendre compte de l'existence « cauchemardesque » des animaux de leur mise en naissance à leur mise à mort, de montrer, aussi, usant des mêmes méthodes, les conditions de vie délétères et la souffrance des animaux à l'intérieur des élevages, à l'instar des associations de défense du bien-être animal. Là encore les vidéos abondent sur le site Internet de l'association et sur les réseaux sociaux mais celles-ci ne sont pour les abolitionnistes antispécistes constitutives en quelque sorte que d'une circonstance aggravante, quand pour les défenseurs du bien-être animal, elles caractérisent le problème à solutionner.

La définition du problème de l'alimentation carnée à partir de la souffrance qu'elle engendre pour les animaux prend forme dans d'autres dispositifs de sensibilisation que la vidéo. C'est le cas par exemple du happening (voir illustrations 1.1 à 1.3). Tout comme la vidéo, le happening est une mise en récit à laquelle il associe une mise en scène, dans l'espace public, d'une situation, de personnages, d'un décor dont les passants sont appelés à être les spectateurs. Ces derniers se voient raconter une histoire, celle, macabre, des animaux qu'ils mangent. Ceux-là peuvent être présents « sur scène » soit physiquement soit en étant représentés à l'aide de photographies ou par les militants eux-mêmes[1].

[1] Pour une analyse approfondie de l'usage de dispositifs de sensibilisation mettant en scène les corps militants et animaux, voir : Vanessa Manceron, « Les vivants outragés. Usages militants des corps et perceptions des animaux d'élevage chez les défenseurs de la cause animale en France », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 2012/1, n°8, p. 57-76. Selon l'anthropologue, « la scénographie des corps malades ou morts est censée produire [un] basculement cognitif et moral chez le spectateur. Toutes les images font appel à des formes d'identification entre humains et animaux, de manière plus ou moins stratégique » (p. 64).

Illustration 1.1 : « Boucher, pas un métier », mobilisation inter-associative du 22 septembre 2018 (source : L'Express[1])

La photographie a été prise par un journaliste de l'AFP, le samedi 22 septembre 2018 à Paris. On y voit une militante portant dans un linceul le corps inanimé d'un porcelet. Sur son tee-shirt on peut lire « boucher pas un métier ». Il s'agit en fait du nom de l'appel à la mobilisation nationale du 22 septembre 2018, lancé par plusieurs associations, parmi lesquelles le collectif Boucherie Abolition et 269Life France. Cette opération, qualifiée « d'action citoyenne » par ses promoteurs, a eu lieu un peu partout en France. Il s'agissait chaque fois de mettre en scène le cadavre d'un animal devant l'enseigne d'un commerçant boucher, charcutier ou poissonnier, rappelant ainsi en sous-texte que l'échine de porc, le filet de cabillaud ou le steak haché ont un jour été des animaux, des êtres vivants. La mise en scène associe ici clairement la mort de l'animal à un responsable, qu'il s'agisse du commerçant directement visé par le slogan de la campagne imprimé en lettres noires majuscules sur les tee-shirts blancs des militants mais aussi, on l'imagine, les clients consommateurs de viande. Dans l'appel à manifester on peut lire :

> « Les victimes, ce sont les millions d'êtres sensibles que l'on broie, gaze, dont on perfore le crâne et que l'on égorge au nom du seul plaisir gustatif […] Les vraies victimes sont celles qui chaque jour, sont tuées inutilement derrière les murs des abattoirs. Les vraies victimes sont celles dont les cadavres démembrés ornent les étals des bouchers qui, en toute impunité, commercialisent du meurtre. Les vraies victimes sont celles de la boucherie, commerce d'organes »[2].

[1] Auteur inconnu, « Des antispécistes dénoncent un "zoocide" face aux boucheries », *L'Express,* publié le 22 septembre 2018 [en ligne] https://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-antispecistes-denoncent-un-zoocide-face-aux-boucheries_2036470.html, consulté le 7 juillet 2020.

[2] 269Life France, publication du 25 septembre 2018, « Appel à résistance - "Boucher, pas un métier"... » [en ligne] https://www.facebook.com/269lifefrance/posts/1044198229093213, consulté le 16 novembre 2018.

Illustration 1.2 : « Troublant banquet », happening 269Life France à Paris le 1er février 2014 (source : 269Life France[1])

La photographie représente un « troublant banquet », ainsi que l'ont appelé les militants de 269Life France, auteurs et acteurs du happening qui s'est tenu à Paris le 1er février 2014. À nouveau, la focale est dirigée vers les animaux, à travers la mise en scène des restes de leurs cadavres, des têtes principalement qui remplacent dans les assiettes et les plateaux, les morceaux de viande transformée. Cette viande est de cette manière personnifiée. Elle a désormais un visage, qui plus est semblable aux nôtres : entre la tête de cochon et la tête de vache, gît celle d'un homme. En second plan de la scène, on peut lire en lettres rouges sur une pancarte à fond noir, qui rappelle le logo de l'association, le mot « souffrance ». Le sang qui coule de la table et recouvre les mains des convives représente cette souffrance et désigne dans le même temps, là encore, des responsables : les consommateurs. La mise en scène marque le lien entre l'homme et l'animal. En somme, consommer de la viande, c'est participer à la mise à mort de semblables dans d'atroces souffrances. Un ancien militant de 269Life France rencontré en entretien en 2015, raconte au sujet de cette manifestation :

> « Les gens qui mangeaient de la viande n'étaient pas choqués par un morceau de viande dans une barquette mais voir la tête de l'animal, le visage de l'animal est quelque chose de très choquant pour eux, ça les dérangeait profondément. On voyait beaucoup de passants qui croyaient que c'étaient des fausses têtes et donc qui rigolaient un peu, ils s'approchaient "ah une fausse tête" et puis d'un coup ils voyaient que c'était une vrai, ils voyaient le sang qui coulait derrière, la chair encore qui était là. Leur sourire tombait par terre » (Yann Bordet, ancien militant 269Life France, entretien, décembre 2015).

[1] 269Life France, « 269Life France : Troublant banquet du 1er février 2014, Paris Bastille » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=9e2Z-lX4K-c, consulté le 7 juillet 2020.

Illustration 1.3 : Abattoir géant, happening 269Life France, le 26 septembre 2015 à Paris (source : 269Life France[1])

La photographie a été prise lors d'un évènement organisé par 269Life qui s'est tenu le 26 septembre 2015 à Paris devant le Conseil d'État, et dans 70 autres villes dans le monde si l'on en croit ses initiateurs[2]. Il met en scène un abattoir à ciel ouvert. Il s'agit de rendre visible ce qui d'ordinaire reste confiné entre les murs des abattoirs. Cette fois, les animaux sont représentés par des hommes et des femmes. Au second plan, un homme est suspendu par les jambes, comme le sont la majorité des animaux dans les abattoirs au moment de la saignée. Il est couvert de sang et à ses côtés se tiennent trois hommes dont deux portent un couteau. Ils simulent l'égorgement. Au premier plan, des dizaines de corps inanimés, entrelacés et maculés de sang représentent tout à la fois la souffrance, la mort et l'ampleur « numérique » du problème. Le fait que des militants jouent ici le « rôle » des animaux dans les abattoirs invite les spectateurs à se mettre à leur place. Une telle mise en scène cherche encore une fois à rendre compte du lien qui existe entre eux et les êtres humains. Comme nous, les animaux sont des êtres sensibles capables de souffrir. Associées à la mise en scène, des pancartes brandies en toile de fond par des militants décrivent sommairement mais d'une façon qui se veut percutante, la trajectoire de ces semblables que nous mangeons. Ceux-là souffrent tout au long de leur vie jusqu'au moment où ils sont abattus.

[1] 269Life France, publication du 27 septembre 2015, « Action mondiale 269Life France – 26/09 à Paris » [en ligne] https://www.facebook.com/media/set/?vanity=269lifefrance&set=a.489307014582340, consulté le 7 juillet 2020.
[2] 269Life France, publication du 27 septembre 2015, « Une très belle vidéo de notre happening... » [en ligne] https://www.facebook.com/269lifefrance/posts/1044198229093213, consulté le 16 novembre 2018.

Il n'est pas rare qu'aux côtés de tels modes d'action symboliquement violents, les militants animalistes prennent le contre-pied. Il ne s'agit alors plus seulement de raconter la souffrance des animaux et de susciter des sentiments d'horreur, d'embarras, de tristesse mais de montrer leur joie, leur bien-être et chercher ainsi à activer d'autres affects plus positifs. Sur les pages des réseaux sociaux et sites Internet officiels des associations, des photographies et vidéos d'animaux « en liberté », gambadant dans les prés, courant les uns après les autres, partageant des moments de sociabilité sont régulièrement postées. Ces deux registres constituent souvent les deux faces d'une même pièce, l'une montrant ce qui est, l'autre ce qui pourrait être et advenir. L'objectif reste le même : montrer la sensibilité des animaux et persuader le plus grand nombre qu'il leur est préjudiciable d'être mangés. La consommation de viande serait un problème parce qu'elle consiste en fait à empêcher de (bien) vivre des êtres sensibles qui nous ressemblent, qui nouent des relations sociales avec d'autres animaux comme avec les hommes et qui sont capables d'affection et de plaisir. Par exemple, L214 s'attache, au-delà des mises en récit et mises en scène du « drame » jusqu'ici contenu entre les murs des abattoirs, à montrer la sensibilité des animaux sous un jour plus heureux. Dans une vidéo de présentation de l'association[1], une séquence montre un homme et une vache allongés dans un pré, enlacés. L'homme caresse la vache à l'encolure comme on le ferait avec un animal de compagnie, un chien par exemple, celui-là même que nous ne pourrions envisager de manger. C'est ce qui nous semble en tout cas devoir être lu ici, en sous-texte, et qui apparaît d'ailleurs plus clairement sur certains visuels de l'association, comme celui faisant figurer le visage d'un animal mi-vache mi-chien, assorti du message « La seule différence, c'est notre perception » (voir illustration 1.4)[2].

[1] L214, « L214 : Une association de protection animale » [en ligne] https://www.l214.com/pourquoi-L214, consulté le 13 novembre 2018.

[2] Cette comparaison entre les animaux de rente et les animaux de compagnie est un des arguments récurrents pour les militants de la cause animale qui remettent en question l'alimentation carnée, qu'il s'appuie sur les affects et les relations sociales entretenues avec les animaux de compagnie ou sur la comparaison de leurs intelligences, comme nous le verrons ci-après.

Illustration 1.4 : « La seule différence c'est notre perception », visuel L214 (source : L214[1])

Il est à noter qu'une association de défense du bien-être animal comme CIWF France use aussi plus occasionnellement de ce type de dispositifs de sensibilisation. Sur son site internet, CIWF France publie une courte vidéo titrée « Sentience et animaux d'élevage », dans laquelle, sur un fond musical, l'on observe des animaux de ferme élevés à l'extérieur, des cochons qui gambadent, une poule qui s'ébroue[2].

Les sentiments d'empathie à l'égard des animaux et de leur condition, recherchés par les entrepreneurs de problème qui les mettent en scène peuvent emporter l'adhésion d'un certain nombre de « spectateurs ». Il se peut aussi que de tels dispositifs de sensibilisation n'atteignent pas leur cible, voire créent l'effet inverse, en particulier lorsqu'ils cherchent à susciter des émotions pénibles. Ce phénomène que la psychologie sociale nomme « dissonance cognitive » est identifié et théorisé par les militants[3] qui tentent de le surmonter, par exemple en diversifiant les registres et supports de mobilisation. C'est ainsi que les mises en récit de la vie des animaux de rente et de leur sensibilité comportent également des éléments qui se veulent les plus factuels et scientifiques possibles et reposant sur des données chiffrées. L'objectif pour les entrepreneurs de problème est alors moins de mettre en scène la sensibilité des animaux que d'apporter la

[1] L214, publication du 15 novembre 2018, « La seule différence c'est notre perception » [en ligne] https://www.facebook.com/l214.animaux/photos/a.395048019756/10156725013519757, consulté le 7 juillet 2020.
[2] CIWF France, « Les animaux de ferme » [en ligne] https://www.ciwf.fr/animaux-de-ferme/, consulté le 24 juillet 2019.
[3] *Via* par exemple Martin Gibert, *Voir son steak comme un animal mort,* Montréal : Lux, 2015, 256 pages.

preuve de leur sensibilité et de leur intelligence, par-delà l'intuition quasi immédiate des émotions.

Prouver les capacités cognitives des animaux d'élevage

Ce dispositif est préféré par les défenseurs du bien-être animal qui utilisent peu les « enquêtes vidéo » et les happenings. Ils privilégient les modes d'action plus directement tournés vers les pouvoirs publics et les professionnels du secteur de l'élevage. Leurs principales cibles et leurs combats antérieurs ayant contribué à faire reconnaître aux animaux le statut d'être sensible expliquent en partie leur moindre implication dans la (dé)monstration spectaculaire de la sensibilité des animaux.

Le recours aux données chiffrées et aux arguments d'autorité en ce qu'ils peuvent comporter en eux de « vérité » donne au cadrage sensible de l'alimentation carnée érigée comme problème public une dimension supplémentaire. Celui-ci doit être interprété comme une question « sérieuse » qui n'engage pas seulement les sensibilités des uns et des autres, par ailleurs dépendantes de trajectoires affectives singulières[1], mais qui fait aussi appel à leur raison. Les militants de la cause animale qui remettent en cause la consommation de viande s'appuient donc très souvent sur les recherches menées en éthologie et en sciences cognitives afin d'asseoir scientifiquement la véracité de la sensibilité et de l'intelligence animales. En entretiens, sur les pages officielles des associations (réseaux sociaux, sites Internet), dans leurs supports de communication (lettres d'information, magazines), dans les médias, les entrepreneurs de problème intègrent à leurs mises en récit de tels « gages de sérieux ». Les exemples allant dans ce sens sont nombreux.

Dans un long entretien accordé en direct sur YouTube, au média dit indépendant « Thinkerview », le 10 janvier 2018, Sébastien Arsac, co-fondateur de L214 revient, après avoir été interrogé sur le caractère utopique de son combat, sur les fondements et objectifs de son association, qu'il tâche alors de rendre plus réalistes, en s'appuyant sur les évolutions scientifiques au sujet de la sensibilité des animaux :

> « Cette question de la sensibilité elle est vraiment au cœur de notre engagement et elle est confirmée très régulièrement par les recherches scientifiques. Bon, déjà Darwin et un bouquin justement qui s'appelle les émotions des animaux donc il avait bien perçu ça, qu'il n'y avait pas de différence flagrante entre les autres

[1] Christophe Traïni, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *op.cit.*

animaux et nous, pas de différences essentielles, une continuité et aujourd'hui par exemple il y a la déclaration de la conscience de Cambridge en 2012 qui sont les plus éminents scientifiques qui travaillent sur le cerveau et qui ont conclu que les oiseaux et les mammifères avaient des substrats neurobiologiques dans le cerveau qui leur permettaient d'avoir la conscience donc c'est même au-delà de la question de la souffrance ou de la douleur immédiates. Donc on voit tous les jours au niveau de l'éthologie, de la question de la mémoire, de la question des émotions [...] [que] le monde intérieur des animaux en général [...], au moins des mammifères et des oiseaux, est beaucoup plus complexe, beaucoup plus [vieux] […] que ce qu'on imaginait et si fin des années 80 on opérait encore les bébés humains sans antalgique, c'est possible que dans quelques années on s'aperçoive que la question de la viande est un des plus grands massacres jamais planifiés dans l'histoire humaine » (Sébastien Arsac pour Thinkerview[1]).

La seule évocation des travaux de Darwin et de la « célèbre » Université de Cambridge suffirait presque ici, quel que soit le contenu desdits travaux, à asseoir la légitimité des propos de Sébastien Arsac et plus largement du combat de l'association. Cette déclaration sur la conscience, proclamée à Cambridge le 7 juillet 2012 a également été relayée par exemple par les *Cahiers antispécistes* et l'association animaliste étudiante Sentience[2]. On retrouve également dans les propos de Sébastien Arsac une stratégie des associations déjà décrite précédemment, qui consiste à faire état du lien qui unit les humains et les animaux au sein d'une même communauté de destin, comme celui d'ailleurs qui unit les animaux de compagnie aux animaux de rente. C'est le recours à l'autorité scientifique, qui cette fois permet de documenter ces points communs que partagent entre eux les animaux et que nous, humains, partageons avec eux. C'est ce que s'efforce notamment de démontrer CIWF France dans un rapport intitulé : « Arrêtez-vous - regardez - écoutez. Reconnaître la sentience des animaux d'élevage » ou encore l'association L214 qui consacre sur son site Internet plusieurs pages à l'information sur la « connaissance des animaux ». On y trouve quatre « dossiers » portant sur la sensibilité, la vie sociale et l'intelligence respectives des bovins, des cochons, des poules, des poulets et des poissons. Le rapport de CIWF s'organise de la même façon. Chaque dossier s'appuie sur une dizaine voire plusieurs dizaines de sources scientifiques, référencées de façon académique en notes de bas de page. Il s'agit le plus souvent d'articles anglo-saxons en éthologie. On y apprend par exemple que les vaches sont capables de ressentir de la joie et de l'excitation à la résolution

[1] Thinkerview, « L214 : Exploitation animale & Alimentation – Souffrance du 21ème siècle ? [EN DIRECT] » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=6_RjvC7fQck, consulté le 14 novembre 2018.
[2] Sentience est une association étudiante antispéciste créée à Lyon en 2014. Son objectif est de susciter le débat dans les cercles étudiants autour de la question animale et de sensibiliser au végétarisme. Des antennes ont été créées à Lille, Rennes et Paris dans la foulée.

d'un problème qui leur est proposé, que les cochons apprennent plus vite que les chimpanzés et mieux que les chiens à se servir d'ordinateurs, que les poussins savent compter ou encore que les poissons ressentent la douleur. L'association rappelle que l' « éthologie cognitive, l'étude des processus mentaux des animaux (pensée et émotions) […] n'hésite plus à parler de conscience, de culture, de stratégies "machiavéliennes" ou d'altruisme, de relations sociales complexes »[1].

Ce registre cognitif de l'alimentation carnée érigée en problème au regard des coûts qu'elle engendre pour les animaux se donne aussi à voir à travers les nombreux ouvrages scientifiques et de vulgarisation sur l'intelligence et les capacités émotionnelles des animaux parus ces dernières années[2], lesquels ont pu trouver vitrine chez les entrepreneurs de la cause animale. Sur la page « Livres, revues et essais sur notre rapport aux animaux » de son site Internet, L214 fait la publicité d'un certain nombre de travaux d'éthologie. On y trouve le recueil illustré *Révolutions Animales. Comment les animaux sont devenus intelligents,* dirigé par Karine Lou Matignon[3] ou encore *À quoi pensent les poissons ?* de Jonathan Balcombe[4] que l'association présente comme un « livre passionnant » qui permet de voir « qu'en leur qualité d'êtres sensibles, les poissons doivent avant tout être considérés comme des individus ! »[5].

[1] L214, « Tout sur le comportement des animaux » [en ligne] https://www.l214.com/ethologie, consulté le 20 novembre 2018.
[2] Il ne s'agit pas ici de tous les répertorier mais de montrer un aperçu de ceux qui ont notamment été cités par les militants : Karine Lou Matignon (dir), *Révolutions animales,* Paris : Les liens qui libèrent, 2016, 576 pages ; Emmanuelle Pouydebat, *L'intelligence animale. Cervelle d'oiseaux et mémoire d'éléphants*, Paris : Odile Jacob, 2017, 224 pages ; Yolaine De la Bigne (dir), *Les secrets de l'intelligence animale*, Paris : Larousse, 2018, 256 pages ; Frans De Waal, *Sommes-nous trop « bêtes » pour comprendre l'intelligence des animaux ?*, Paris : Actes Sud, 2018, 410 pages.
[3] Karine Lou Matignon, *Ibid.*
[4] Jonathan Balcombe, *À quoi pensent les poissons ?*, Vanves : Éditions La Plage, 2018, 352 pages.
[5] L214, « Livres, revues et essais sur notre rapport aux animaux » [en ligne] https://www.l214.com/suggestion-lecture-protection-animale#Ethologie, consulté le 27 juin 2019.

3.2. Un même cadrage sensible, deux solutions : réformer ou abolir l'élevage

L'animal serait donc une personne, un individu, sensible et intelligent qui nous ressemble. L'attention portée, d'un point de vue juridique, scientifique et éthique[1], aux animaux en tant qu'êtres sensibles paraît constituer aujourd'hui le point commun des organisations œuvrant au sein de la cause animale, dans leur remise en question de l'alimentation carnée. Néanmoins, à la différence des groupes se revendiquant de l'antispécisme comme L214, 269Life France ou 269 Libération Animale, la majeure partie des associations issues de la défense du bien-être animal, à l'instar de CIWF, ne voit pas la mise à mort des animaux comme une opération intrinsèquement violente et préjudiciable pour l'animal. Du moins, ces associations ne réclament pas l'abolition de l'exploitation animale et la fermeture des abattoirs. C'est donc bien la question de la mort des animaux qui cristallise la différence majeure de traitement du problème carné parmi ces associations.

Pour les réformateurs promoteurs du bien-être des animaux en élevage, parce que l'animal est un être sensible, toute forme de souffrance doit lui être évitée et son bien-être garanti et renforcé mais sa mise à mort n'est pas intrinsèquement violente et ne lui porte donc pas nécessairement atteinte. En revanche pour les antispécistes, aussi parce que l'animal est un être sensible, sa mise à mort à des fins de consommation humaine est préjudiciable. Elle doit être empêchée et toute souffrance doit lui être épargnée. L'on pourrait s'étonner que partant d'un même constat, à savoir que les animaux alimentaires sont des êtres sensibles partageant avec les êtres humains un certain nombre de caractéristiques biologiques, cognitives et sociales qui les font appartenir à une même communauté, les associations ne tirent pas pour ces derniers les mêmes conséquences. Un même cadrage, un même intérêt pour la sensibilité des animaux peut recouvrir des objectifs différents et impliquer des définitions différentes du problème carné. Dans un cas, il faut réformer et améliorer les processus de production afin de garantir un meilleur bien-être aux animaux. Dans l'autre, il faut abolir la production et donc la

[1] Il s'agit de conférer à l'animal une valeur qui n'est plus seulement une valeur instrumentale anthropocentrée mais aussi une valeur intrinsèque, fondée sur la reconnaissance minimale de sa capacité à souffrir. Pour le champ des éthiques environnementales, ces deux postures sont dites *pathocentrées* (voir Gérald Hess, *Éthiques de la nature*, Paris : PUF, 2013, 424 pages). En ce sens, la communauté morale ne comprend plus seulement les humains mais tous les êtres vivants sensibles considérés alors comme des patients moraux, donnant lieu, en théorie, à une égale considération de leurs intérêts. « Pour être des patients moraux de la nature, les entités de la nature doivent obéir à une condition générale : pouvoir être l'objet d'une atteinte, pouvoir subir un préjudice, ou au contraire, pouvoir tirer avantage d'un bienfait » (voir Gérald Hess, *Ibid.,* p. 113).

consommation de viande. Comment l'expliquer ? La réponse est-elle à rechercher dans la définition que les associations donnent de la sensibilité ?

> « La sentience c'est sentir et ressentir, c'est avoir une vie mentale subjective, interagir avec son environnement, ressentir des émotions, la joie, la peur, donc c'est plus fort que la sensibilité [...] Il y a l'aspect physique bête et méchant de stimuli réflexes et la souffrance au niveau subjectif, c'est se sentir mal, c'est pas uniquement avoir mal. La sensibilité s'applique aux plantes, une plante est sensible à la photosynthèse, une plante interagit avec son environnement, réagit à un milieu sec, de l'eau, une plante grandit, se reproduit mais à mon avis il n'y a pas de conscience réflexive de soi qui justifie que les plantes ont des intérêts. Est-ce qu'une plante a un intérêt en soi ? Non parce qu'elle n'est pas sujet de sa vie tandis qu'un animal a une conscience de son environnement, ce genre de chose, ce qui fait qu'il a des intérêts à défendre, des intérêts qui lui importent à lui-même […] les animaux sont aussi sensibles que nous et il ne devrait pas y avoir de critère d'espèce à prendre en compte pour savoir comment traiter un être qui a des intérêts […] Il y a le problème de la souffrance animale et il y a le problème de la mort animale. Quand je suis devenue végétalienne c'est parce que j'étais choquée de la souffrance infligée aux animaux, les élevages industriels, les conditions d'abattage, c'est ça qui m'a choquée, c'est comment on traitait les animaux, je ne pense pas qu'au début j'étais choquée par le fait qu'on mangeait les animaux, j'étais choquée parce qu'ils souffraient. Après, [l]e second niveau, [celui] de la mort des animaux, c'est réaliser qu'on s'approprie les animaux, on considère que leur intérêt à vivre a moins de valeur juste parce qu'ils ne font pas partie de la même espèce que nous [...] c'est réaliser que le spécisme est arbitraire. C'est pour ça que beaucoup de gens vont dire qu'ils ne mangent que de la viande élevée en plein air, "les animaux que je mange n'ont pas souffert". C'est un niveau de discours qui est légitime parce que c'est mieux de ne pas faire souffrir un animal plutôt que de le faire souffrir mais il faut aussi prendre en compte la dimension plus approfondie [...] [selon laquelle] les animaux, qu'ils souffrent ou non, leur vie leur appartient. Moi, même si je tue mon voisin pendant son sommeil, ce serait immoral de le faire parce qu'il a une vie qui lui importe à lui et je n'ai pas à décider de sa mort. C'est la même chose pour les animaux, ils ont leur vie propre et quand j'ai réalisé ça, ça a été un changement total de conception du végétalisme. Je ne suis pas végétalienne parce que manger les animaux fait souffrir les animaux, je suis végétalienne parce que je n'ai aucun droit sur la vie des animaux » (Lucile Couvreur-Danel, Sentience, entretien, octobre 2015).

Comme pour l'ensemble des antispécistes, cette militante de l'association Sentience dont nous avons reproduit ici le discours réclame le strict arrêt de la consommation de la chair des animaux, au nom de leur sentience et du respect de leurs intérêts et non du fait de leur sensibilité et de leur seule capacité à ressentir la douleur. Les antispécistes auraient une conception de l'animal non seulement sensible mais sentiente : les animaux sont capables de souffrir mais ils ont surtout conscience de leurs émotions, de leur environnement, ils ont « une vie mentale

subjective » et ont des intérêts à vivre. De la sorte, les militants antispécistes français pourraient être « classés » du côté des partisans du philosophe antispéciste et abolitionniste Tom Regan pour qui, au même titre que les êtres humains, les animaux alimentaires sont les sujets de leur vie[1]. Les militants réformistes défenseurs du bien-être animal quant à eux ne considèreraient pas les animaux comme des êtres sentients sujets de leur vie mais « seulement » comme des êtres sensibles capables d'éprouver la peine et le plaisir. C'est la distinction que fait ici Lucile Couvreur-Danel (Sentience) entre deux niveaux, celui de la souffrance ressentie par les animaux et celui de leur mise à mort. Ainsi, de ce seul point de vue, celui de la souffrance animale, manger les animaux ne constituerait pas en soi un problème. L'animal peut être tué et consommé s'il n'a pas souffert. L'alimentation carnée devient en fait problématique lorsque le processus de fabrication de la viande ne permet pas la maximisation du bien-être des animaux, eu égard à l'utilitarisme benthamien, aujourd'hui par trop souvent réduit nous semble-t-il aux travaux du philosophe australien Peter Singer.

Ces clarifications théoriques ne satisfont que partiellement. Les points de convergence ou de divergence des militants de la cause animale s'agissant de la qualification du problème carné ne résident pas tant dans le fait de savoir si et jusqu'à quel point l'animal est un être sensible qui nous ressemble. Les acteurs de la cause animale se positionnant sur la question de la consommation de viande sont, en fait, majoritairement d'accord sur la sentience des animaux et leur inclusion aux côtés des humains dans une même communauté d'êtres sensibles. Cette théorisation proposée par Lucile Couvreur-Danel (Sentience) n'apparait pas comme un élément réellement clivant à l'échelle des militants, qu'ils soient membres d'associations antispécistes ou réformistes[2]. Il nous semble que l'explication des divergences de définition et de point de vue au sein de la cause animale sur la mise à mort des animaux est moins à chercher dans l'interprétation de la sensibilité et de la souffrance des animaux que font *a posteriori* les

[1] Tom Regan, *Les Droits des animaux*, *op.cit.* Les intérêts préférentiels des animaux, leurs dispositions à vouloir, à aimer, à faire telle ou telle chose, et de bien-être, qui les avantagent, découleraient du fait que ces derniers sont « sujets-d'une-vie », au sens de Tom Regan. Selon lui, « les individus sont sujets-d'une-vie s'ils ont des croyances et des désirs ; une perception, une mémoire et un sens du futur, y compris de leur propre futur ; une vie émotionnelle ainsi que des sentiments de plaisir et de douleur ; des intérêts préférentiels et de bien-être ; l'aptitude à initier une action à la poursuite de leurs désirs et de leurs buts ; une identité psychophysique au cours du temps ; et un bien-être individuel au sens où la vie dont ils font l'expérience leur réussit bien ou mal, indépendamment logiquement de leur utilité pour les autres et du fait qu'ils soient l'objet des intérêts de qui que ce soit » (cité par Florence Burgat, « I. "Prendre la sensibilité au sérieux" » *in* Jean-Pierre Marguénaud *et al*. (dirs), *Le droit animalier*, Paris : PUF, 2016, p. 173).

[2] Parmi les militants engagés dans la défense du bien-être animal, nombreux sont ceux, notamment à des postes salariés, de direction ou de porte-parolat, qui affirment être végétariens, mal à l'aise avec l'idée de tuer un être sensible pour le manger.

militants friands d'éthique animale – même si nous ne nions pas le fait que des débats existent – que dans l'histoire et le contexte de la structuration des différents groupes, lesquels se sont organisés autour d'enjeux et de domaines de compétences différenciés.

Dans un contexte d'après-guerre, d'industrialisation croissante de l'agriculture et progressivement, de consommation de masse, l'enjeu est avant tout de freiner les impacts de l'intensification. Rappelons également que les professionnels eux-mêmes s'interrogent et pour certains fustigent la mécanisation et l'industrialisation de l'élevage (voir la création de CIWF au Royaume-Uni). Le mouvement antispéciste émerge plus tardivement en France au sein des milieux anarchistes d'extrême-gauche où la question animale est plus fortement conceptualisée, aux côtés d'autres formes de domination. Elle se veut donc plus « radicale », en réponse aussi, à la défense du bien-être animal, de sorte en effet qu'une définition sensible du problème carné mettant les animaux, pour eux-mêmes, en tant qu'individus, au centre de l'action collective et de l'attention publique et pouvant user des mêmes dispositifs de sensibilisation n'a en fait, bien qu'émergeant d'une même cause, ni les mêmes fondements, ni les mêmes soubassements idéologiques (la lutte contre l'élevage industriel et la lutte contre le spécisme), ni les mêmes objectifs et ne débouche pas sur les mêmes conséquences (réformer ou abolir)[1].

Pour autant, à la différence des associations végétaristes qui insistent sur l'optimisation des comportements individuels et, nous allons le voir, des organisations de protection de l'environnement, les entrepreneurs de la cause animale qui prennent part à la mise en problème de l'alimentation carnée ont en commun une définition sensible de celui-ci, mettant l'animal au centre des préoccupations.

Section 3. Protéger l'environnement

La remise en question des modes de consommation carnés émane aussi – de façon plus tardive, nous allons le voir, qu'au sein de la promotion du végétarisme et de la cause animale – d'organisations investies dans la protection de l'environnement. Avant de nous intéresser aux rapports qu'établissent les associations de protection de l'environnement entre écologie et consommation de viande au travers des enjeux agricoles et alimentaires, et à la manière dont elles cadrent aujourd'hui le problème carné, arrêtons-nous d'abord, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, sur les formes historiques et contemporaines de l'écologie appréhendée en tant

[1] Nous prolongerons l'analyse détaillée des cadrages spécifiques internes à la cause animale dans le chapitre 2.

que cause, à l'intérieur et à partir de laquelle se construit en partie l'alimentation carnée en tant que problème public.

1. Clivages et évolutions de la cause de l'environnement

1.1. Les prémices d'un engagement en faveur de la nature : une critique industrielle entre protection et conservation de la nature (XIXe– début XXe)

L'histoire sociale de l'écologie en tant que cause mêlant des groupes sociaux plus ou moins organisés en vue de protéger la nature et/ou leur environnement s'inscrit elle aussi dans le temps long. Un certain nombre de travaux, parmi lesquels ceux de Donato Bergandi et Patrick Blandin[1], de Serge Audier[2] ou encore de Ferhat Taylan[3] montrent qu'à défaut de l'émergence d'une cause à proprement parler, des « réflexivités environnementales »[4] quant aux relations que les hommes entretiennent avec la nature et leurs milieux de vie, voient le jour dès le XIXe siècle aux États-Unis notamment mais aussi en Angleterre et en France, rompant ainsi avec l'idée selon laquelle « l'écologie serait […] le legs d'une prise de conscience récente, le résultat d'une inquiétude nouvelle surgit au contact des enjeux écologiques globaux qui découlent d'un siècle de croissance débridée et à la faveur des années 1968 »[5].

Au XIXe siècle, le monde occidental est marqué par l'industrialisation des sociétés. Les innovations technologiques transforment les activités humaines et participent à l'accroissement de la production en même temps qu'à l'exploitation inédite des ressources, à la dégradation et à la pollution (notamment atmosphérique) des milieux de vie[6]. Certains auteurs, notamment parmi les historiens de l'environnement, considèrent ainsi que « le mouvement

---

[1] Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, 2012/1, Tome 65, p. 103-142.
[2] Serge Audier, *La société écologique et ses ennemis. Pour une histoire alternative de l'émancipation*, Paris : La Découverte, 2017, 742 pages.
[3] Ferhat Taylan, *Mésopolitique. Connaître, théoriser et gouverner les milieux de vie (1750-1900),* Paris : Éditions de la Sorbonne, 2018, 307 pages.
[4] Une expression que l'on reprend aux historiens de l'environnement, notamment à Jean-Baptiste Fressoz, Frédéric Graber, Fabien Locher et Grégory Quenet, « III. Menaces, régulations, environnements », *in* Jean-Baptiste Fressoz *et al.* (dirs), *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris : La Découverte, 2014, p. 35-54.
[5] François Jarrige, « Écologie : l'obsession des origines » [en ligne] https://www.terrestres.org/2018/10/10/ecologie-lobsession-des-origines/, consulté le 26 mai 2021.
[6] Voir à ce sujet François Jarrige et Thomas Le Roux, *La contamination du monde : une histoire des pollutions à l'âge industriel,* Paris : Seuil, 2017, 470 pages.

environnementaliste » ou écologiste naît de l'influence des écrits produits par un certain nombre de témoins de la révolution industrielle.

Parmi les témoins et critiques de la révolution industrielle et de ses impacts sur la nature et l'environnement, les auteurs soulignent notamment le rôle de George Perkins Marsh (1801-1882). Dans son livre *Man and nature* paru en 1864, l'auteur américain aux multiples facettes (linguiste, diplomate, politicien, éleveur) alarme contre un certain nombre d'activités humaines destructrices des ressources et des équilibres naturels. Marsh pointe du doigt le développement de l'industrie, les activités minières, l'expansion colonisatrice mais aussi l'agriculture et l'élevage qui n'ont que peu de considération pour « [l]es lois naturelles et [l]es limites de la nature »[1]. D'autres figures, à l'image de Ralph Waldo Emerson (1803-1882) et Henry David Thoreau (1817-1862), respectivement pasteur et instituteur de formation, dénoncent dans leurs écrits les effets néfastes des activités anthropiques sur le vivant[2]. Chefs de file du transcendantalisme – qui alimente la doctrine végétariste au même moment (voir *supra*) –, Emerson et Thoreau prônent, contre l'industrialisation des sociétés, un retour à la nature. Partisans d'une « vie *wild*, simple et épurée, dépourvue des artifices et des souffrances de la vie urbaine »[3], ils sont présentés aux côtés de John Muir (1838-1914) comme les représentants du courant de la wilderness. Pour ces penseurs naturalistes, protéger la nature consiste à préserver ce qui reste de nature sauvage, son essence divine[4], contre les méfaits des activités humaines. En 1892, John Muir crée ainsi le Sierra Club dans le but de préserver les espaces vierges de la Sierra Nevada. Ce dernier est considéré comme l'une des plus anciennes associations de protection de la nature.

Aux côtés de la préservation de la nature, la cause écologiste contemporaine plongerait également ses racines dans un courant dit conservationniste. À la différence des tenants de la wilderness, les conservationnistes ne s'opposent pas à l'usage de la nature et à ses ressources mais à son exploitation intensive et inconsidérée. L'un des premiers défenseurs de cette idée est Gifford Pinchot (1865-1946), forestier américain, qui tire sa vision utilitariste de la nature de

---

[1] Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *op.cit.,* p. 108-109.
[2] Serge Audier, *La société écologique et ses ennemis. Pour une histoire alternative de l'émancipation, op.cit.*
[3] Marianne Celka, *Vegan Order, op.cit*., p. 47. Durant deux années (1845-1847), Henry Thoreau mène une vie qu'il veut autosuffisante au sein de la forêt. Expérience dont il tirera en 1854 un ouvrage devenu un classique de la littérature américaine *Walden ou la vie dans les bois*.
[4] Marianne Celka, *Ibid.* ; Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *op.cit.*

ses voyages en Europe où il prend conscience que les ressources ne sont pas inépuisables. La critique conservationniste de l'industrie se veut plus ambiguë, en tout cas moins radicale, dans la mesure où l'utilisation rationnelle et juste des ressources naturelles – au service du bien commun – est pensée comme la base du développement des activités humaines. Il s'agit alors moins de critiquer les fondements et objectifs du progrès technique et de la production industrielle que de fustiger ses excès : le gaspillage, la surexploitation des ressources, les trusts ou monopoles industriels, etc. La science écologique qui se structure au XIXe siècle autour des travaux pionniers d'Ernst Haeckel portant sur les relations des organismes avec le monde environnant[1], « en permettant de comprendre les lois régissant l'équilibre de la nature et les processus anthropiques qui le perturbent » va servir de fondement et de caution aux partisans de la conservation des ressources naturelles à partir de la fin du XIXe siècle[2].

La seconde moitié du XIXe siècle est ainsi marquée par l'émergence de « réflexivités environnementales », d' « écologies rivales »[3] dont nous avons ici sommairement retracé le principal clivage entre deux visions de la nature. La première considère cette dernière comme ayant une valeur intrinsèque et devant être préservée pour elle-même. La seconde l'appréhende en tant qu'objet dont les ressources doivent être conservées afin de garantir le développement des activités humaines.

Ces « écologies rivales » ne constituent pas que des réflexions théoriques éthérées. La préservation de la nature se traduit dès le XIXe siècle par la définition de réserves ou de parcs nationaux, parmi lesquels l'emblématique – car le plus ancien – parc national de Yellowstone, créé en 1872 aux États-Unis. De son côté, l'œuvre de Marsh aurait notamment conduit aux États-Unis à la mise en place d'instruments réglementaires contre la surexploitation des forêts par l'industrie du bois. Plus largement, les dégâts environnementaux de l'industrialisation sont dénoncés par un certain nombre d'organisations qui se mobilisent en vue de les endiguer. Les historiens de l'environnement soulignent à ce titre que des associations se préoccupant de pollution et d'environnement, à l'image des ligues contre la fumée[4], voient le jour dès 1870 en

[1] Sur les origines controversées de la science écologique voir : Ariane Debourdeau, « Aux origines de la pensée écologique : Ernst Haeckel, du naturalisme à la philosophie de l'Oikos », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques,* Vol. 44, n°2, 2016, p. 33-62.
[2] Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *op.cit.,* p. 126.
[3] François Jarrige, « Écologie : l'obsession des origines » [en ligne] https://www.terrestres.org/2018/10/10/ecologie-lobsession-des-origines/, consulté le 26 mai 2021.
[4] Jean-Baptiste Fressoz, Frédéric Graber, Fabien Locher et Grégory Quenet, « III. Menaces, régulations, environnements », *op.cit.*

Angleterre. Néanmoins, leurs luttes en faveur de la protection d'espaces rares, contre les pollutions ou contre les techniques[1] demeurent éparses et ponctuelles.

À l'aube du XXe siècle, les préoccupations des hommes pour la protection de la nature donnent également lieu au développement d'évènements scientifiques (congrès, conférences, etc.) et acquièrent par ce biais une dimension transnationale. C'est en France, en 1923 que se tient le premier Congrès international de protection de la nature. Il est organisé par plusieurs organisations naturalistes : la Société nationale d'acclimatation de France, la Ligue française pour la protection des oiseaux et la Société pour la protection des paysages de France, en « lien étroit » avec les scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle[2]. Ses initiateurs tentent d'y conjuguer les deux visions qui gouvernent alors la protection de la nature, autrement dit de « concilier la préservation des beautés ou richesses naturelles avec les nécessités industrielles »[3]. Progressivement, la définition conservationniste de la protection de la nature s'impose au sein des instances et organisations internationales, à l'image de l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN) créée en 1948, qui devient en 1956 l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN). Selon Donato Bergandi et Patrick Blandin, « ce changement fai[t] venir au premier plan les préoccupations économiques propres à l'utilitarisme, et […] cristallis[e] définitivement la divergence entre les héritiers de Muir et ceux de Pinchot »[4].

Nous allons voir que ces considérations éthiques et théoriques quant aux fondements et objectifs de la protection de la nature demeurent une clé de lecture pertinente de la structuration de l'espace des mouvements sociaux de l'environnement à compter des années 1960-1970 en France.

[1] Voir par exemple le mouvement des luddites contre les machines, étudié par François Jarrige, « 5. Le luddisme, refus de la mécanisation », *in* Michel Pigenet (dir), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris : La Découverte, 2014, p. 69-78.
[2] Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *op.cit.,* p. 117.
[3] Cité par Donato Bergandi et Patrick Blandin, *Ibid.,* p. 118.
[4] Donato Bergandi et Patrick Blandin, *Ibid.,* p. 127.

1.2. La victoire d'une définition anthropocentrée de la nature au sortir des années 1968

Nombreux sont les auteurs qui se sont intéressés au mouvement écologiste français contemporain, à son histoire, son institutionnalisation. Nous nous appuierons principalement sur les travaux d'Alexis Vrignon[1], Nathalie Berny[2], Sylvie Ollitrault[3] et Jean-Baptiste Comby[4] qui éclairent, dans une pluralité de disciplines des sciences sociales[5], différents pans et dynamiques de la structuration des mouvements écologistes en France. Tous s'attachent à montrer que les mouvements écologistes revêtent des formes variées, impliquent des militants aux trajectoires singulières et défendent par le biais d'une palette de répertoires d'action, *des* causes finalement assez diverses dont les enjeux et thématiques évoluent, se complètent ou se concurrencent dans le temps. À l'instar de la cause animale et de la promotion du végétarisme, l'écologie en tant qu'espace de mobilisation ne constitue donc pas un tout homogène et univoque.

Rappelant à de nombreuses reprises dans leurs travaux respectifs l'absence de cohérence – organisationnelle et idéologique – de la « nébuleuse écologiste »[6] ou « mouvance verte »[7] telle qu'elle se donne à voir à compter des années 1968, les auteurs montrent aussi que celle-ci, non dépourvue de toute « structure », s'institutionnalise progressivement autour de trois principaux pôles : la protection de la nature, l'écologie politique et la défense du cadre de vie.

La *protection de la nature* est représentée aujourd'hui par des organisations telles que la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et France Nature Environnement, une fédération d'associations dont l'activité se base sur la mobilisation d'une connaissance scientifique et technique au service notamment de la préservation des espaces naturels et de la protection des espèces animales et végétales. L*'écologie politique* se distinguerait par son combat en faveur d'une transformation globale de la société, en particulier dans ses rapports avec la nature, dont

---

[1] Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes : PUR, 2017, 328 pages.
[2] Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle*, Rennes : PUR, 2019, 298 pages.
[3] Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes, op.cit.*
[4] Jean-Baptiste Comby, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris : Raisons d'agir, 2015, 254 pages.
[5] Du point de vue des identités et des trajectoires militantes chez Sylvie Ollitrault, dans une perspective organisationnelle chez Nathalie Berny, à l'aune de l'analyse de la sociologie des problèmes publics s'agissant de l'étude menée par Jean-Baptiste Comby et dans une perspective socio-historique chez Alexis Vrignon.
[6] Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années, op.cit.*
[7] Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes, op.cit.*

les Amis de la Terre et Greenpeace en seraient des représentants. Enfin, la *défense du cadre de vie* regrouperait des collectifs militants, plus éphémères et localisés, mobilisés par exemple contre des programmes d'aménagement urbain ou agricole, jugés particulièrement polluants, à l'image – pour n'en donner qu'un exemple contemporain – de Novissen (Nos villages se soucient de l'environnement) créée en 2011 pour organiser la mobilisation contre la ferme des mille vaches.

Sylvie Ollitrault souligne l'existence, parmi ces trois pôles, de « représentations très diversifiées de la cause à défendre et des solutions possibles à la crise écologique »[1], rappelant en partie le clivage ancien entre préservation et conservation de la nature. Ces façons d'appréhender la lutte en faveur de l'écologie sont incarnées par des militants aux identités, trajectoires, dispositions et motivations différenciées. D'après l'autrice, « les scientifiques se retrouvent avant tout dans les associations dites naturalistes, les politiques sont davantage attirés par des associations de type solidarité internationale et par des modes de vie alternatifs tandis que les "réactifs" fondent des associations très sectorialisées et/ou adhèrent à des associations naturalistes »[2]. Pourtant, nous allons voir que, malgré l'organisation singulière, et en partie indépendante, de ces trois espaces de mobilisation, il est possible d'observer, à la faveur de la politisation de l'écologie à compter des années 1968, une tendance progressive à la convergence de ceux-ci vers un objectif similaire de *protection de l'environnement*, c'est-à-dire celle des milieux anthropiques.

La politisation de l'écologie dans les années 1968

L'écologie politique naît dans les années 1968 d'une diversité de « cultures écologiques » qu'Alexis Vrignon définit comme « un ensemble cohérent de valeurs, d'analyses, d'aspirations quant aux relations que doivent entretenir l'homme, la société et la nature »[3]. Dans le sillage de Jacques Lagroye et de sa définition inclusive de la politisation[4], il envisage ainsi *l'écologie politique* comme l'ensemble des initiatives militantes critiques des impacts des sociétés humaines sur la nature et l'environnement. Pour les militants de l'écologie politique, l'enjeu consiste à intégrer les préoccupations historiques en matière de préservation des espaces

[1] Sylvie Ollitrault, *Ibid.,* p. 21.
[2] Sylvie Ollitrault, *Ibid.,* p. 34.
[3] Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68, op.cit.,* p. 137.
[4] Selon Jacques Lagroye, la politisation désigne la « requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités » (Jacques Lagroye, « Chapitre 15. Les processus de politisation » *in* Jacques Lagroye (dir), *La politisation*, Paris : Belin, p. 361.

naturels – *via* un travail à proprement parler de politisation qui passe par des stratégies discursives de montée en généralité – dans un discours critique global et systémique, mettant en cause la société industrielle, le productivisme et les technologiques qui la caractérisent, autrement dit à « lier la refondation des rapports de l'homme à la nature à la transformation de la société »[1].

On le comprend, ce qui caractérise *l'écologie politique* en tant que cause à part entière, ce n'est pas uniquement la participation de ses militants à la politique conventionnelle, en l'occurrence au jeu électoral (première campagne écologiste menée par René Dumont en 1974, création du parti politique Les Verts en 1984…)[2]. Des naturalistes – pour la plupart des scientifiques –, des partisans du naturisme (voir encadré 1.4) ou encore des militants de la deuxième gauche[3] se retrouvent ainsi autour de l'écologie politique dès les années 1960.

Encadré 1.4 – Les racines naturiennes de l'écologie politique

Alexis Vrignon intègre le naturisme dans les mouvements initiateurs de l'écologie politique en France, à partir de sa sensibilité libertaire, anarchiste et anticapitaliste[4]. Il en parle comme d'une « matrice de l'écologisme du second XXe siècle »[5], à travers notamment la création de l'association Nature et Progrès en 1964 et l' « œuvre » de Pierre Fournier (1937-1973) dans les années 1968.
D'une critique naturiste radicale du progrès, l'association Nature et Progrès s'ouvre très vite à d'autres registres de mobilisation et d'autres acteurs en dehors de sa base militante initiale. Alexis Vrignon écrit : « ce courant [naturiste] longtemps isolé sinon groupusculaire découvre avec surprise que les thèmes qu'il évoque depuis des décennies rencontrent un écho nouveau dans l'opinion publique en général et en particulier chez certains militants dont la culture politique les positionne a priori à gauche sur l'échiquier politique »[6]. Nature et Progrès sort ainsi la doctrine naturiste de sa marginalité et rompt

[1] Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68, op.cit.,* p. 23.
[2] Alexis Vrignon précise à ce sujet qu'à la fin des années 1970, « les militants ne considèrent pas en effet qu'ils appartiennent à un mouvement politique classique : être candidat, occuper un site sur lequel EDF envisage de construire une centrale nucléaire ou organiser une réunion d'information sur l'agrobiologie relèvent, dans leur esprit, d'une même démarche » (Alexis Vrignon, *Ibid.,* p. 181).
[3] La deuxième gauche naît en 1958 de la lutte contre la guerre d'Algérie. Attachée à l'engagement de Michel Rocard au PSU, elle caractérise la nébuleuse militante qui à compter des années 1960 prône un socialisme autogestionnaire en opposition au socialisme étatique de la « première gauche », incarnée par l'alliance entre le socialisme et le communisme. Pour aller plus loin, voir Vincent Duclert, « La "deuxième gauche" » *in* Jean-Jacques Becker (dir), *Histoire des gauches en France. Volume 2,* Paris : La Découverte, 2005, p. 175-189 ; Michel Rocard (entretien avec), « La deuxième gauche, une histoire inachevée », *Esprit*, Vol. février, n°2, 2006, p. 140-147 ; Michel Winock, « La deuxième gauche dans l'histoire du socialisme », *Le Débat*, Vol. 203, n°1, 2019, p. 182-188.
[4] Celle-ci diffère de sa visée régénératrice, prégnante au XIXe siècle, ainsi que des manifestations traditionalistes et réactionnaires que revêt ce courant de pensée au milieu des années 1950.
[5] Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68, op.cit.,* p. 60.
[6] Alexis Vrignon, *Ibid.,* p. 65.

en partie avec une vision morale et symbolique de la nature, inscrite désormais dans une dimension à proprement parler écologique, sensible aux enjeux scientifiques et politiques de la conservation. L'association, particulièrement engagée sur les questions agricoles et partisane de l'agrobiologie, fait le constat selon lequel une vision par trop focalisée sur la préservation de la nature et la construction de parcs nationaux laisse la place, en dehors des zones ainsi protégées (les espaces de « wilderness »), à l'urbanisation et à l'industrialisation y compris agricole. L'homme demeure ainsi au centre des enjeux et des préoccupations de l'association, réaffirmant par là sa sensibilité naturiste.
De son côté, le journaliste Pierre Fournier, fondateur en 1972 de *La Gueule Ouverte,* dessinateur à *Hara-Kiri* et à *Charlie-Hebdo*, fonde sa critique du progrès en partie sur les préceptes du naturisme, en partie inspiré de la pensée libertaire des années 1968. Soucieux de son corps et attentif à sa santé depuis une opération chirurgicale marquante, il développe une pensée écologique qui intègre l'humain dans le vivant en le réinscrivant dans la matérialité de son corps soumis à des réalités biologiques. L'idée de « révolution écologique » qu'il développe quelques années avant sa mort reflète une affinité avec la critique libertaire de la société formulée dans les années 1968, tout en soulignant ses limites, « dans la mesure où elle met en cause les conséquences délétères d'un modèle économique sans aller jusqu'à la nécessité de reconstruire la société sur des réalités biologiques comme lui-même le souhaiterait »[1]. En dehors de ses écrits, Pierre Fournier s'applique à fonder dans le sud de la France des communautés, convaincu de la nécessité d'un retour à la terre, faisant là encore écho aux croyances naturistes et transcendantalistes des communautés anarcho-individualistes végétaliennes du début du XXe siècle.

Au fondement de l'écologie politique, se trouve par exemple la lutte emblématique contre le nucléaire mais l'étendue des enjeux définis par les premières critiques de l'écologie politique est plus vaste. Elle comprend les enjeux ayant trait à la surpopulation[2], à l'avancement du progrès technique ou encore au processus d'individualisation des sociétés.

La politisation de l'écologie et ses enjeux gagne aussi les organisations de mouvement social dites naturalistes, « plus pragmatique[s] »[3] que la jeune mouvance de l'*écologie politique*. Alexis Vrignon montre que *la protection de la nature,* qui se matérialise dans les actions de préservation de cours d'eau, de forêts, d'espèces ou de terres agricoles – et se confond

[1] Alexis Vrignon, *Ibid.,* p. 71.
[2] C'est en 1968 que le biologiste américain Paul Ralph Ehrlich utilise pour la première fois le terme de « bombe démographique » pour caractériser les risques que l'accroissement de la population fait courir à l'environnement : déforestations, artificialisation des écosystèmes, utilisation massive des pesticides et fertilisants pour nourrir toujours plus d'humains. Ehrlich préconisait ainsi « un contrôle rigoureux de la croissance démographique et de ses impacts, une augmentation de la production alimentaire conduite en minimisant les effets sur l'environnement, et la restauration des écosystèmes détériorés » (Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *op.cit.,* p. 131).
[3] Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68, op.cit.,* p. 154.

d'ailleurs parfois aux actions de défense d'un cadre de vie menacé par un projet d'aménagement – peut aussi être politique, tant elle semble, pour de nombreux militants écologistes, notamment parmi ceux qui mènent ce type d'action, être en même temps un support et un levier du changement concret de la société auquel ils aspirent. Alexis Vrignon explique que « la crise écologique [qui] constitue [...] une contribution fondamentale à la politisation des questions environnementales dans la France des années 1960 [...] fournit un cadre conceptuel qui fait sens et justifie un militantisme ancien qui accède à une dignité supérieure : il ne s'agit plus seulement de défendre la faune et la flore par sentimentalisme ou par égoïsme mais bien de livrer un combat dont dépend l'avenir de l'humanité »[1]. Dit autrement, si les chercheurs concèdent que ce « militantisme ancien » de *protection de la nature* apparaît initialement comme une cause non politisée, s'appuyant davantage sur l'écologie scientifique et la *préservation* des milieux naturels, les enjeux anthropocentrés et par là politiques de la protection de la nature[2] sont mis en avant en France dès les années 1960 par les militants scientifiques naturalistes et les pouvoirs publics, amenés à travailler ensemble[3].

La *protection de la nature* devient en fait plus spécifiquement celle de l'environnement, dont le terme est indissociable des considérations liées au développement des activités humaines. Le rôle des écologues, militants scientifiques, se transforme en même temps que les thématiques d'action collective évoluent vers l'usage des pesticides et des produits chimiques, par exemple[4]. Il s'agit alors moins de protéger les écosystèmes pour ce qu'ils sont « intrinsèquement » que de participer, en le faisant, au développement des sociétés humaines, lesquelles peuvent « tire[r] parti de la nature sans la détruire »[5].

In fine, au tournant des années 1970, les naturistes, les militants de la deuxième gauche et les naturalistes ont en commun, d'après Alexis Vrignon, d'« aspir[er] à une nouvelle articulation des rapports entre la nature et la société, seule solution à leurs yeux pour sauver

[1] Alexis Vrignon, *Ibid.,* p. 41.
[2] Dans le sens ici où l'humain et la société sont intégrés dans les réflexions et actions au sujet de la nature.
[3] Envisageant, plus largement que ne le fait Alexis Vrignon, le caractère anthropocentré des enjeux écologiques comme la résultante d'un processus de politisation de la nature, nous pourrions faire l'hypothèse que ce dernier débute bien antérieurement aux années 1960, tirant ses racines de la vision conservationniste de la nature qui prend forme dès le XIXe siècle. L'on renvoie ici à l'anthropocentrisme et l'utilitarisme de certains milieux naturalistes du XIXe siècle, par exemple de la Société zoologique d'acclimatation de Paris (1854) à ses débuts (voir *supra*, Santiago Aragon, « Le rayonnement international de la Société zoologique d'acclimatation : Participation de l'Espagne entre 1854 et 1861 », *op.cit.*).
[4] Notons à ce titre l'impact de la publication en 1962 de l'ouvrage de la zoologiste américaine Rachel Carson, *Silent Spring,* dans lequel elle dénonce l'usage des produits chimiques utilisés par l'industrie et l'agriculture.
[5] Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68, op.cit.,* p. 42.

l'un et l'autre ». À leur manière, tous concourent au *tournant environnemental* des sociétés européennes qu'on ne saurait, selon l'auteur, « limiter à une intervention administrative tant il est nécessaire d'évoquer *des* inventions de l'environnement à la fois concurrentes et convergentes »[1]. Se positionnant par rapport aux travaux de Florian Charvolin quant à l'invention du ministère de l'Environnement en 1971 par les planificateurs de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) soucieux de moderniser le pays *via* l'aménagement du territoire[2], Alexis Vrignon montre donc que les militants participent eux aussi, dans leur diversité, à la reproduction et l'affirmation progressive d'une conception conservationniste de l'écologie en termes de protection de l'environnement, laquelle remet l'homme et le développement des sociétés au cœur de la cause à défendre.

Cette définition environnementale et anthropocentrée de la cause écologiste s'entérine progressivement à compter des années 1980 à la faveur de l'évolution des leviers de mobilisation.

Institutionnalisation et individualisation de la cause de l'environnement

Dans les années 1980, la défense de l'écologie apparaît moins contestataire et radicale qu'elle ne l'était dans le contexte des années 1968, plus « experte » et « pacifiée »[3]. Sylvie Ollitrault montre que s'impose dans les années 1980 ce qu'elle décrit comme la figure d'un militant-expert. La systématisation de ce profil militant est, d'après l'autrice, la conséquence « de luttes de définition de la "cause" écologiste et d'une transformation du répertoire d'action utilisé par les militants »[4], dans un contexte politique d'atonie et de désengagement militants massifs[5], d'une part, et d'affirmation des principes du développement durable, d'autre part (voir encadré 1.5)[6].

---

[1] Alexis Vrignon, *Ibid.,* p. 73.
[2] Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation,* Paris : La Découverte, 2003, 132 pages.
[3] Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes, op.cit*., p. 94.
[4] Sylvie Ollitrault, *Ibid.*, p. 21.
[5] Lilian Mathieu, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?,* Paris : Textuel, 2010, 144 pages.
[6] Rappelons en outre que le rapport de l'écologie à l'expertise est au fondement des associations de protection de la nature qui s'appuient depuis le début du XXe siècle sur la connaissance et le soutien des naturalistes et des écologues, ceux du Muséum national d'histoire naturelle notamment.

Encadré 1.5 – L'affirmation des principes du développement durable

En 1980, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le World Wildlife Fund (WWF) publient *La Stratégie mondiale de la conservation* dans laquelle apparaît pour la première fois l'expression « sustainable development » (développement durable). Le principe de conservation y est défini comme « la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures »[1]. En avril 1987, le rapport « Notre avenir à tous » (« Our common future ») rédigé dans le cadre de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations-Unies définit la notion de développement durable sensiblement dans les mêmes termes. Dans ce rapport, la présidente de la Commission, Gro Harlem Brundtland, dénonce notamment le morcellement et la fermeture des administrations incapables de répondre aux défis environnementaux que pose la croissance économique[2]. La notion de développement durable est reprise au Sommet de la Terre de Rio de 1992 et entérinée trois ans plus tard dans le droit français par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui dispose dans son article 1er que :

> « Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Dans ce contexte post-68, l'objectif pour les militants de l'écologie est de trouver les moyens de tenir l'engagement et l'action collective en faveur de la protection de l'environnement. L'imposition dans les années 1980 de la figure du militant-expert traduit en fait l'institutionnalisation, et par là la professionnalisation, d'un certain nombre d'associations environnementales *via* le travail mené de concert avec l'administration publique environnementale depuis ses origines[3]. Parce que disposant de faibles moyens, tant du point de

[1] Extrait de la *Stratégie mondiale de la conservation* cité par Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *op.cit.,* p. 134-135.
[2] Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *Revue française d'administration publique*, 2010/2, n° 134, p. 286.
[3] Sur les origines du ministère de l'Environnement, voir entre autres : Calliope Spanou, « Les fonctionnaires et l'environnement : sensibilité personnelle et stratégie organisationnelle » *in* Jacques Chevallier *et al.* (dirs), *La société civile*, Paris : PUF, 1986, p. 160-174 ; Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, op.cit.* ; Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'Etat », *op.cit.* ; Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris : La Découverte, 1994, 317 pages ; *Action publique et environnement,* Paris : PUF, 2012, 127 pages.

vue du budget, des ressources humaines et des structures administratives notamment déconcentrées, le ministère en charge de l'environnement, créé en 1971, se caractérise par son « incapacité relative d'action »[1]. Il dépend donc fortement des autres administrations mais aussi des associations environnementalistes, en particulier de protection de la nature, dans lesquelles il trouve les ressources nécessaires à sa légitimation (expertise scientifique, réseau d'information, etc.)[2] tandis que ces dernières, bénéficiant de la reconnaissance et du soutien des autorités publiques, renforcent en retour leur position et leur expertise. Les organisations de protection de l'environnement sont alors considérées comme l'« aiguillon » (qui aiguille, influence les autorités publiques) voire le bras armé de la jeune administration face aux industries et aux administrations rivales. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Jean-Baptiste Comby note, à partir des travaux de Pierre Lascoumes[3], que si les militants écologistes se présentent de plus en plus en experts de l'environnement, c'est précisément en raison du positionnement des associations environnementalistes, à l'intersection de trois espaces : « celui de l'intervention militante, celui de l'expertise scientifique et celui de la régulation administrative »[4].

La thèse que défend Sylvie Ollitrault quant à l'imposition dans les années 1980 de la figure du militant-expert nous paraît intéressante à souligner tant elle semble appuyer l'idée d'une convergence des mouvements écologistes, *via* leur participation aux processus décisionnels, vers les enjeux conservationnistes de la *protection de l'environnement* ; l'administration de l'environnement étant née justement de la volonté de concilier protection de la nature et volonté d'organiser, *via* le développement de politiques d'aménagement du territoire, l'industrialisation et la croissance économique du pays[5].

Aux côtés du processus d'institutionnalisation de l'écologie et de l'imposition d'une figure du militant-expert que décrit Sylvie Ollitrault, Nathalie Berny et Jean-Baptiste Comby analysent d'autres leviers de mobilisation, caractéristiques de la cause de l'environnement contemporaine. Leurs travaux montrent comment la sensibilisation de l'« opinion publique » qui passe en fait, dans les années 1990-2000, par la mobilisation généralisée d'un registre

[1] Calliope Spanou, *Ibid.,* p. 167.
[2] Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes, op.cit.* ; Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle, op.cit.*
[3] Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques, op.cit.*
[4] Jean-Baptiste Comby, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public, op.cit.,* p. 150.
[5] Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68, op.cit.,* p. 34.

individualisant[1], participe là encore à renforcer la définition anthropocentrée de l'écologie en tant que cause. Nathalie Berny montre, à l'instar de Jean-Baptiste Comby, la manière dont ce registre individualisant appuie l'idée que l'humain peut devenir un acteur du changement global de la société. L'autrice conclut qu'au tournant des années 2000, « l'interpellation morale mettant en cause les responsabilités individuelles est désormais présente dans la communication de[s] organisations »[2]. En parallèle du travail institutionnel mené de concert avec l'administration, la cause environnementale est valorisée par les militants qui se positionnent comme des « réveilleurs » et des « agitateurs » d'opinion[3], sous la forme d'un défi pour l'individu, appelé à modifier son propre mode de vie, ses comportements et ses habitudes de consommation.

En somme, il apparaît que l'institutionnalisation de la cause de l'environnement, la technicisation et l'individualisation des registres et modes d'action des organisations dans la seconde moitié du XXe siècle, entérinent l'idée d'une écologie, comme doctrine et action collective, de moins en moins tournée vers la préservation de la nature sauvage que vers la protection de l'environnement, c'est-à-dire le développement de l'humain et des sociétés.

Ces réflexions, entamées au tournant du XXe siècle quant à la manière de penser l'homme en dehors ou dans la nature, méritent d'être soulignées tant elles conditionnent, nous l'avons vu, des objectifs et formes d'action collective variés. La typologie « écologie politique, protection de la nature et défense du cadre de vie » reflète l'organisation au concret de l'espace militant environnementaliste contemporain. Mais le détour par l'histoire des conceptions de la nature aux XIXe et début XXe siècles autour du dyptique préservation/conservation offre quant à lui une compréhension plus fine des ressorts qui traversent et forment la cause de l'environnement à travers le temps. L'articulation de ces deux typologies rend compte *in fine* d'un processus historique continu de subordination de la nature au développement humain, lequel doit permettre d'éclairer les champs d'action et domaines de compétences des associations de protection de l'environnement aujourd'hui en France.

---

[1] Pour Nathalie Berny, la rhétorique plaçant l'individu au centre des changements sociaux est en partie liée au tournant participatif des années 1990 et au développement de la gouvernance et du développement durable comme labels. Cette rhétorique se généralise également du fait des rencontres régulières à Bruxelles entre les ONG et leur appartenance à des réseaux internationaux (voir Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle*, *op.cit.,* p. 174).
[2] Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 176.
[3] Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes, op.cit.,* p. 110 et 112.

Au XIXe siècle, la question des implications écologiques de l'alimentation carnée demeure un impensé, bien qu'elle interroge à la marge un petit nombre de transcendantalistes et de naturiens (voir s*upra*) autour des impacts de l'agriculture et de l'élevage sur les équilibres naturels, de l'exploitation excessive des animaux de rente ou encore de l'abstinence de viande comme ressort de la simplicité volontaire prônée par Thoreau. Nous allons voir que la critique environnementale des modes de consommation carnés s'inscrit dans la continuité des processus précédemment décrits quant au développement d'une écologie principalement anthropocentrée et à l'individualisation progressive des enjeux et ressorts de mobilisation de l'environnement. Elle émerge tardivement, à la faveur de l'intérêt grandissant des associations pour les enjeux environnementaux liés à l'agriculture et à l'alimentation.

2. Le mouvement écologiste contemporain : les ancrages agricole et alimentaire de la question carnée

Nous proposons dans cette partie, comme nous l'avons fait précédemment s'agissant de la promotion du végétarisme et de la cause animale, de focaliser l'attention sur l'histoire particulière d'organisations environnementales qui participent à proprement parler à la construction de l'alimentation carnée comme problème public dans la France contemporaine. Cela permettra d'incarner les processus préalablement décrits (convergence vers la protection de l'environnement, institutionnalisation de la figure du militant-expert, individualisation des leviers de mobilisation) et d'éclairer, sous leur jour, l'émergence de la question carnée au sein de la cause de l'environnement. Nous nous intéresserons particulièrement à deux organisations : France Nature Environnement et Greenpeace France, la première en tant que « prolongement national [des] organisations impliquées par l'étude et la protection de la nature »[1] tandis que la seconde s'apparente davantage aux luttes de l'écologie politique en ce qu'elle « particip[e] plus largement d'une critique des phénomènes sociaux en cause dans les problèmes constatés »[2]. Nous verrons que, c'est par le biais de la question agricole et/ou alimentaire et ses liens avec l'environnement que les associations de protection de l'environnement en viennent à s'intéresser incidemment à la consommation de viande[3].

---

[1] Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle, op.cit.,* p. 59.
[2] Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 65.
[3] Les développements qui suivent quant à l'histoire de ces deux organisations s'appuient surtout sur les récents travaux de Nathalie Berny, *Ibid*., les productions militantes et les entretiens menés auprès de certains de leurs membres dans le cadre de la thèse.

2.1. France Nature Environnement et la promotion de l'alimentation durable

La Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), qui deviendra en 1989 France Nature Environnement (FNE), est fondée en 1968 par dix-huit organisations nationales et régionales, parmi lesquelles la Société nationale de protection de la nature (SNPN), anciennement dénommée Société zoologique d'acclimatation. En 1968, la FFSPN a pour objectif de fédérer un mouvement de protection de la nature en train de se structurer. Elle compte au moment de sa création 39 associations, dont les deux tiers sont des associations au périmètre d'action local. Ses animateurs sont en grande partie de jeunes universitaires, proches du Muséum d'histoire naturelle et rompus aux techniques de communication. En 1970, la structure fonctionne autour de trois commissions de travail portant sur « l'information, l'enseignement et la jeunesse » – dès ses débuts donc la FFSPN manifeste son intérêt pour la sensibilisation du « grand public », au moins des plus jeunes –, « la protection des oiseaux » et « les relations entre monde rural et nature ». Cette dernière commission « s'inquiète des dommages aux paysages et de la valorisation de l'espace agricole sous la seule forme de la production de biens »[1]. Son objectif, dans une visée de préservation, est de réintégrer la production agricole et les mesures d'aménagement qu'elle sous-tend dans des considérations liées aux milieux naturels impactés.

D'après Nathalie Berny, suite à l'affaire du parc national de la Vanoise (1969-1971)[2] et à la création du ministère de l'Environnement en 1971, la FFSPN se montre surtout intéressée par les enjeux réformateurs (c'est-à-dire qu'elle cherche à améliorer les normes existantes sans les rejeter intégralement) et le travail de formalisation des lois et des règlements en matière de protection de la nature. C'est ainsi par exemple qu'elle concourt largement à la création d'un droit à la concertation pour les associations en matière de gestion des espaces naturels et de l'environnement[3]. L'autrice parle de la FFSPN comme d'un « interlocuteur clef du ministère de l'Environnement »[4], mieux d'un « aiguillon »[5] qui a su tirer profit et légitimité de ses

---

[1] Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 64.

[2] L'affaire de la Vanoise renvoie aux mobilisations sociales contre le projet de création d'une station de ski dans le parc national du même nom. Les militants obtiennent gain de cause. Le projet est abandonné en 1971 : voir Florian Charvolin, « L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national », *Vingtième siècle. Revue d'histoire,* 2012/1, n°113, p. 82-93.

[3] Quinze ans après sa création, la fédération est représentée dans plus d'une vingtaine d'instances publiques de concertation (voir Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle*, *op.cit*., p. 92).

[4] Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 90.

[5] À compter de 1978, France Nature Environnement endosse sous la législature de Michel D'Ornano, le rôle d'« aiguillon » du ministère de l'Environnement : voir Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 92. Terme qu'utilisent également

compétences techniques et scientifiques. La fédération participe par exemple à l'élaboration de la loi sur la protection de la nature en 1976 et est reconnue d'utilité publique la même année. En 1983, la FFSPN est dotée de trois réseaux thématiques : l'« agriculture », le « tourisme et les loisirs » et « les forêts ».

Ses réseaux et thématiques de travail évoluent encore dans les années 1990, au moment où semblent se cristalliser en son sein de vieilles dissensions entre les tenants du naturalisme et ceux de l'environnementalisme, que René Maison, administrateur à la FNE pendant près de 15 ans, membre du Directoire du réseau agriculture, distingue en des termes qui renvoient en fait aux débats anciens qui traversent et structurent l'ensemble de la cause écologiste entre une vision préservationniste et une vision conservationniste de la nature :

> « … si vous voulez, le naturaliste est intéressé – pur hein –, il est intéressé par la faune et la flore. Il y a des naturalistes qui sont, j'allais dire, toqués du loup ou bien de la chauve-souris… et donc ils ont travaillé dans un premier temps dans cette perspective-là. Ça a été notamment tout le mouvement des espaces protégés, 'fin les évènements qui ont marqué les débuts de FNE et qui ont été d'ailleurs un peu ses grandes actions, ça a été par exemple les parcs nationaux [...] et donc dans ce premier mouvement les gens s'intéressaient beaucoup plus aux espaces protégés qu'à l'espace entre guillemets banal, l'espace quotidien, et n'intervenaient ni sur les transports ni sur l'industrie ni sur les déchets si vous voulez et progressivement on s'est aperçu que les espaces protégés, c'est important, mais qu'il faut s'occuper quand même de l'espace ordinaire et puis que les activités humaines avaient un impact fort à la fois sur la faune et la flore et puis aussi sur la qualité de vie et sur la santé des gens quoi. Donc on est passés progressivement à l'environnement et voilà, de temps en temps ressurgit un petit peu une certaine différenciation, parfois une opposition entre naturalistes et environnementalistes. C'est vrai que les approches sont pas tout à fait euh…, les sensibilités ne sont pas les mêmes mais bon, c'est un débat qui est un peu derrière nous mais qui a existé quand même » (René Maison, FNE, entretien, janvier 2017).

Dès les années 1990 donc, au sein de FNE, « les activités humaines ne sont plus seulement envisagées du point de vue des impacts sur les milieux naturels, mais dans un système complexe d'interactions. L'intérêt pour l'environnement urbain apparaît à cette période » autour de la thématique de la réduction des déchets ou encore de la question des transports[1]. René Maison (FNE) lie également, lors de notre entretien, l'ouverture de la fédération aux thématiques de la protection de l'environnement à son « poids politique », en d'autres termes aux relations

l'un de nos enquêtés en charge des questions environnementales au sein de l'administration centrale et un vice-président de la FNE.

[1] Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 142.

d'échange politique qu'elle entretient avec l'administration de l'environnement. Au niveau fédéral, les dissensions semblent avoir été à ce jour tranchées, sans pour autant éteindre la diversité des points de vue individuels :

> « Dans nos valeurs [...] on a une vision humaniste, ça veut dire "la nature avec l'Homme et l'Homme dans la nature" [...] Il y a 10, 15 ans des gens disaient "bon, nous notre job c'est la nature, laissons les questions de qualité de l'eau, qualité de l'air, laissons-les à d'autres, c'est pas notre job". Mais ce mouvement-là il est quand même devenu très minoritaire » (René Maison, FNE, entretien, janvier 2017).

En l'espace de deux ans, entre 1996 et 1998, Nathalie Berny recense au sein de FNE la création de douze réseaux thématiques. Très vite, il est décidé de calquer lesdits réseaux sur les directions du ministère de l'Environnement : Nature et paysages, eau, espace rural et forêt, prévention des pollutions et des risques. D' « aiguillon » dans les années 1970, FNE devient le bras droit de l'administration française de l'environnement[1].

Ainsi, depuis le début des années 2000, la fédération s'engage à la fois en matière de protection de la nature (des milieux) et de l'environnement (régulation des activités humaines), sur des thèmes aussi variés que la protection des espèces (son sujet-phare depuis les années 1970), les déchets, l'agriculture, les forêts, les mers et océans, les eaux douces, les transports et les OGM, les énergies renouvelables et les changements climatiques[2]. Sur tous ces dossiers, il s'agit pour la fédération de trouver une position commune et de formuler, sur la base de son expertise, des propositions auprès des pouvoirs publics. Au sein de ces réseaux thématiques, une grande variété de sous-thèmes peut être traitée. Le réseau Agriculture de FNE s'intéresse aux agro-carburants, à la méthanisation, à la diversification des cultures, à l'artificialisation des sols, à l'intensification des parcelles, à l'agriculture biologique, à l'usage des pesticides, à la réforme de la Politique agricole commune (PAC) notamment dans son « volet vert ». Elle travaille également sur un sujet plus large comme l'agroécologie (comprenant des réflexions sur le stockage du carbone dans les sols, la préservation de la biodiversité, les services rendus par une agriculture écologique...). La thématique agricole est traitée sous une multitude de facettes mais reste cantonnée aux enjeux de production. La question des impacts environnementaux de la consommation alimentaire ne constituera un sujet pour la Fédération qu'à l'aube des années 2010. Lorsque nous rencontrons le responsable des questions agricoles

[1] Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 156.
[2] Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 172.

chez FNE en janvier 2017, ce dernier nous confie que depuis plusieurs années, FNE tâche de se défaire de son « langage techno » afin de s'ouvrir de plus en plus à la sensibilisation du grand public, dans un contexte de désengagement de l'État (René Maison, FNE, entretien, janvier 2017)[1] ; un travail « encore à mettre en œuvre » selon René Maison, au même titre que l'ouverture des thématiques liées à la consommation, l'alimentation et la santé, considérées comme des sujets qui intéressent le grand public : « sur l'agriculture on s'aperçoit de plus en plus qu'on n'a pas pris le virage complètement encore et qu'il faut parler beaucoup plus d'alimentation pour que le consommateur pèse sur les orientations » (René Maison, FNE, entretien, janvier 2017).

Au-delà de l'explication stratégiste que donne notre interlocuteur de l'ouverture de l'organisation aux enjeux non plus seulement agricoles mais alimentaires de la protection de l'environnement, il est également à noter que les années 2000 sont marquées par l'institutionnalisation de la thématique de l'alimentation durable. D'abord cantonnée au champ de la recherche dans les années 1990, qui s'intéresse tantôt à l'impact environnemental des régimes alimentaires (y compris végétariens et végétaliens), tantôt au rôle des politiques agricoles et nutritionnelles, tantôt à l'impact des transports dans le système alimentaire[2], la question de la durabilité des systèmes alimentaires devient objet de débat public dans les années 2000, notamment à la suite de la crise alimentaire mondiale de 2008[3]. La question de savoir comment nourrir le monde dans la perspective démographique du XXIe siècle est progressivement décloisonnée. Elle est mise à l'agenda des pouvoirs publics et des instances internationales et des associations. En 2010, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) donne pour la première fois une définition de

[1] En 2007, suite à l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) cadre et achève la réforme du ministère de l'environnement qui devient le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, mené par Jean-Louis Borloo. Sont alors intégrées pour la première fois au sein d'un même ministère les politiques relatives à l'énergie, à l'équipement, au transport, à l'aménagement des territoires et à l'écologie. D'après Pierre Lascoumes, « la réforme est basée sur la critique du fonctionnement administratif précédent dans lequel le ministère de l'Environnement agissait comme un contre-pouvoir face aux ministères-lobbies favorables aux aménagements destructeurs des milieux naturels […] La nouvelle approche vise une "écologie efficace" et plus seulement d'opposition » (Pierre Lascoumes, *Action publique et environnement, op.cit.,* p. 66). Bettina Laville précise qu'« on ne peut comprendre la réforme administrative de ce nouveau grand ministère sans avoir en tête qu'elle a été soumise à une double stratégie : celle de s'appuyer sur le concept de développement durable pour faire de l'environnement une simple composante de celui-ci, et celle de diviser par sept les anciennes directions d'administration centrale » (Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *op.cit.,* p. 301).

[2] Barbara Redlingshöfer, « Vers une alimentation durable ? Ce qu'enseigne la littérature scientifique », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 53, décembre 2006, p. 83-102.

[3] Dominique Paturel et Patrice Ndiaye, « Introduction. Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable », *in* Dominique Paturel (dir), *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Nîmes : Champ social, 2020, p. 17-46.

l'alimentation durable : « une alimentation durable protège la biodiversité et les écosystèmes, est acceptable culturellement, accessible, économiquement loyale et réaliste, sûre, nutritionnellement adéquate et bonne pour la santé, optimise l'usage des ressources naturelles et humaines »[1].

C'est à partir de ces considérations quant à la possibilité de nourrir de façon durable des humains de plus en plus nombreux – une préoccupation déjà présente chez certains militants dans les années 1968 – que la question de la consommation carnée est posée à FNE à la fin des années 2010. Au regard de ses impacts sur la biodiversité, le réchauffement climatique, les ressources naturelles, la consommation de viande commence, de la part de l'association, à faire l'objet de campagnes d'information spécifiques[2].

2.2. Greenpeace France et la critique de l'agriculture industrielle

Greenpeace France (GPF), sans s'opposer à FNE, s'inscrit dans une autre histoire, relève d'une autre philosophie et mobilise d'autres ressorts de mobilisation. D'un point de vue organisationnel, Greenpeace n'est pas une fédération d'associations comme FNE. Elle se structure en France au fil des ans, en contact permanent avec ses homologues à l'international. Si elle bénéficie en outre de relais infranationaux *via* la constitution de groupes locaux (« penser global, agir local » est son slogan), son fonctionnement reste centralisé et sa vocation demeure principalement nationale et internationale. GPF n'est pas non plus, contrairement à FNE, une association d'essence naturaliste. Nous allons voir qu'elle s'inscrit davantage dans la mouvance de l'écologie politique critique telle que définie par Alexis Vrignon (voir *supra*).

En septembre 1971, l'interposition en mer d'un groupe d'activistes nord-américains embarqués sur le *Phillys Cormack*, du nom de son capitaine et propriétaire, contre les essais nucléaires américains alors effectués dans l'atmosphère au large de l'Alaska est à l'origine de

---

[1] Cité dans Catherine Esnouf, Marie Russel et Nicolas Bricas (dirs), *duALIne – durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux. Questions à la recherche*, Rapport Inra-Cirad, 2011, p. 5.

[2] En 2018, FNE représente 3500 associations affiliées, regroupées au sein de 52 associations membres (40 associations territoriales et 12 associations nationales) et 11 associations sympathisantes dont l'objet principal n'est pas la protection de l'environnement. Au niveau fédéral, l'association compte 43 salariés, plus de 120 bénévoles participant aux instances décisionnaires et s'organise en 13 réseaux thématiques (agriculture ; biodiversité et biotechnologies ; eau et milieux aquatiques ; éducation et sensibilisation à l'environnement et la nature ; énergie ; forêt ; juridique ; océans, mers et littoraux ; prévention et gestion des déchets ; risques et impacts industriels ; santé et environnement ; transports et mobilités durables ; villes et territoires soutenables). Entre 2014 et 2019, les ressources annuelles de l'association s'élevaient en moyenne à 3,7 millions d'euros et n'ont fait que croître d'une année à l'autre (source : rapports d'activité de la fédération).

la fondation de Greenpeace. La mobilisation fortement médiatisée fait des émules. Ce type d'expéditions en mer contre les essais nucléaires se répète au fil des ans et marque durablement l'identité de l'ONG. Des organisations voient le jour un peu partout dans le monde, en 1976 aux États-Unis, en 1977 en Grande-Bretagne ainsi qu'en France, initialement sous le nom de Greenpeace Paix Verte. À cette époque, une partie des membres fondateurs, alors militants aux Amis de la Terre sont « lassés » des discussions internes quant aux modes d'action à privilégier (l'engagement en politique, l'action directe…) et crée Greenpeace Paix Verte[1]. La structure internationale basée aux Pays-Bas est fondée quant à elle en 1979, sous la forte impulsion des bureaux européens, notamment de l'organisation française. En étroite collaboration avec les antennes européennes, celle-ci poursuit les actions en mer menées par les activistes de la première heure, contre le nucléaire, en particulier contre l'immersion des déchets radioactifs, puis très vite contre les dégâts de la pêche industrielle et le massacre des grands mammifères marins. En parallèle, Greenpeace Paix Verte en appelle à la sensibilisation de potentiels sympathisants *via* l'édition d'un journal. Dans les années 1980, les arènes diplomatiques constituent un nouveau chantier de mobilisation pour de nombreuses associations environnementales dont Greenpeace, mais les thèmes de prédilection de l'ONG somme toute assez restreints n'évoluent guère. Greenpeace Paix Verte est désaffiliée par Greenpeace international en 1987 suite à l'affaire du Rainbow Warrior[2]. Deux ans plus tard, Greenpeace France se substitue officiellement au collectif dissout. À ses débuts, l'organisation française dépend fortement de sa structure internationale, sur le fond comme sur la forme. Elle bénéficie de peu d'autonomie financière et ses campagnes et modes d'action apparaissent très centralisés.

Au fondement de Greenpeace se trouve donc la lutte antinucléaire, à laquelle s'ajoute rapidement le combat contre la pêche industrielle et la protection des grands mammifères marins. Jusque dans les années 1990, l'organisation cible ses moyens et stratégies sur ces deux thématiques principales, avant de s'ouvrir progressivement à d'autres enjeux de lutte notamment agricoles. En 1991, Greenpeace France compte environ 6 salariés dont deux chargés de campagne, responsables des dossiers « nucléaire » et « pesticides ». En 1993, s'ajoute une

[1] Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle, op.cit.,* p. 76.
[2] L'affaire « éclate » en juillet 1985 lorsque le Rainbow Warrior qui devait se rendre sur le site des essais nucléaires français en Polynésie est « plastiqué » à Auckland par les services secrets français, coûtant la vie à Fernando Pereira, photographe de l'équipage resté à bord. À la suite de cette affaire, les relations se dégradent fortement entre le bureau français, soupçonné d'avoir été infiltré, et ses homologues, et les donateurs se montrent nettement plus frileux.

troisième campagne en faveur de la biodiversité. L'équipe passe de 6 à 10 salariés et le nombre d'adhérents est plus que triplé. En 1996, la campagne OGM est lancée en pleine réforme de la législation européenne sur le sujet. En arrière-plan, l'épidémie de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sévit et se transforme progressivement en scandale dit de la Vache Folle. Greenpeace France s'engage aux côtés de FNE, les Amis de la Terre et la Confédération Paysanne afin d'obtenir un moratoire sur l'importation en Europe de maïs OGM. À partir de ce moment, Greenpeace entreprend d'autres actions inter-associatives en faveur par exemple de la biodiversité ou encore en matière de lutte contre le changement climatique.

D'après Nathalie Berny, « en démultipliant les campagnes sur des thèmes variés, l'organisation cherche à se démarquer de l'image antinucléaire qui lui est encore associée au tournant des années 1990 »[1], de sorte qu'à l'aube des années 2000 Greenpeace France couvre les six campagnes de Greenpeace international : océans, forêts, OGM, toxique, climat et nucléaire. Greenpeace France s'autonomise progressivement de la maison mère en même temps qu'elle s'ouvre aux autres organisations nationales[2] et aux territoires, en créant ou réactivant les groupes locaux qu'elle avait établis dans les années 1990. Les statuts de Greenpeace, révisés en 2015, disposent que l'association :

> « a pour but la protection de l'environnement et de la biodiversité de la planète sous toutes ses formes, et en particulier : la lutte contre la menace nucléaire et la promotion du désarmement et de la paix ; la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie ; la lutte contre les pollutions et nuisances portant atteinte aux équilibres fondamentaux des océans, du sol, du sous-sol, de l'air, de l'eau, de la biosphère, du climat, des sites et paysages ; l'action pour la défense des intérêts des consommateurs, des usagers et des contribuables dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'alimentation, de l'énergie, de la gestion des déchets, de l'urbanisme, de la publicité et du cadre de vie ».

Greenpeace France envisage de cette façon et depuis sa création la protection de l'environnement à l'échelle planétaire et détermine son action, même locale, sur la base d'enjeux globaux.

À la différence de FNE, qui inclut l'agriculture comme l'une de ses thématiques phares à compter des années 1980 – ce qui peut s'expliquer en partie par l'intrication de ses domaines de compétences avec ceux de l'État, en partie par le fait que FNE est une fédération

[1] Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle, op.cit.,* p. 164.
[2] Nathalie Berny, *Ibid.,* p. 151.

d'associations aux champs d'action majoritairement localisés – jusqu'au milieu des années 2000, l'agriculture semble ne pas constituer un enjeu majeur, en tout cas pas une campagne à part entière chez Greenpeace[1]. Notons toutefois que l'ONG, nous l'avons vu, s'engage depuis le milieu des années 1990 contre les OGM, ce que ne manque d'ailleurs pas de rappeler Anne Landreau, chargée de mission Agriculture chez Greenpeace France, en entretien en février 2018. La lutte contre les OGM s'inscrit en fait dans un combat plus vaste mené par Greenpeace, celui de la sortie de l'agriculture industrielle, comme en témoigne un dépliant édité en 2009 par l'association, intitulé « Dix idées reçues sur les OGM » :

> « Les OGM suivent la même logique que l'agriculture industrielle (herbicides, pesticides et engrais chimiques, dépendance au pétrole) mise en place depuis environ un demi-siècle, c'est-à-dire une agriculture productiviste qui combat la nature plutôt que de travailler en harmonie avec elle ».

Dans le document, Greenpeace dément l'idée selon laquelle, grâce aux OGM, les agriculteurs utiliseront moins de pesticides. Le document est très clairement orienté vers la valorisation plus large d'une « agriculture écologiquement et socialement durable ». Selon Anne Landreau, en 2018, cela fait 6 ou 7 ans que la campagne Agriculture de Greenpeace s'est tournée vers d'autres enjeux que les OGM, notamment celui des pesticides, tout en poursuivant sa critique des systèmes industriels, en particulier des pratiques de la grande distribution envers les agriculteurs. On retrouve chez Greenpeace la mise en avant d'une image idéale du paysan en contact respectueux avec la terre, que les naturistes valorisaient déjà au tournant du XXe siècle. GPF soutient un modèle agricole d'avant l'industrialisation qui « promeut l'émancipation des petits agriculteurs, des fermes familiales et des communautés rurales »[2].

Dans le rapport de la Cour des comptes publié en octobre 2012 sur l'emploi des fonds collectés par Greenpeace France entre 2007 et 2010, « l'agriculture durable » apparaît comme une campagne à part entière au sein de l'antenne internationale au moins depuis 2009. Plus récemment, un rapport intitulé « Agriculture écologique. Sept principes clés pour replacer l'humain au cœur du système alimentaire », publié en mai 2015 par Greenpeace international

[1] FNE est portée par des associations infranationales, ancrées localement, dont on peut imaginer qu'une large part des préoccupations environnementales sont directement liées à des enjeux de territoire, des projets d'aménagement et d'urbanisation visant à faire disparaître des espaces agricoles, etc. L'approche de la protection de l'environnement chez Greenpeace, nous l'avons vu, est plus globale. Or, l'agriculture apparaît peut-être moins directement en lien avec les dommages globaux planétaires au cœur des combats de Greenpeace, en tout cas à l'aube des années 2000.

[2] Greenpeace, *10 idées reçues sur les OGM,* 2009, p. 2.

dans le cadre de sa campagne « Food for life », traduit en français un mois plus tard, continue de marquer l'intérêt pour la question agricole au sein de Greenpeace international comme de son antenne française. Bien qu'elle mobilise en partie des arguments similaires à ceux portés par FNE en matière d'alimentation durable, la remise en cause des modes de consommation carnée chez GPF s'arrime davantage à la dénonciation de l'industrialisation des modes de production, en particulier de l'élevage[1].

Nous allons voir que la critique environnementale du problème carné aujourd'hui en France puise dans les registres de l'une et l'autre associations : la dénonciation de la production industrielle des denrées alimentaires et la promotion de systèmes alimentaires durables à l'échelle de la planète.

3. La définition environnementaliste du problème carné : limiter les externalités de l'alimentation carnée

Aux côtés de Greenpeace France et FNE, dont nous avons décidé de retracer plus en détail l'histoire et les champs d'intervention, le WWF France créé en 1973, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH) créée en 1990, ou encore le Réseau Action Climat (RAC) fondé en 1996, participent aussi à la construction de l'alimentation carnée comme problème public ces dernières années en France. Si ces associations rencontrées dans le cadre de la thèse, diffèrent en de nombreux points, notamment au regard de leur organisation (fédération, réseau, ONG internationale), de leurs cibles (grand public, autorités, instances internationales, entreprises, médias) et répertoires d'action (lobbying, campagnes de sensibilisation, expertise, action directe), elles partagent un même but, celui de protéger l'environnement, et se sont toutes intéressées ces dernières années aux impacts environnementaux de l'alimentation carnée, qu'elles ont contribué à publiciser.

Activant un certain nombre de leviers de mobilisation en faveur du changement des pratiques à l'échelle des individus, la critique qu'elles formulent se focalise sur les enjeux liés à la surconsommation des produits carnés dans les sociétés occidentales, et dénonce en deçà, de

[1] En 2000, Greenpeace France compte 47000 adhérents et une trentaine de salariés contre environ 155000 adhérents et 95 salariés douze ans plus tard (Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle*, *op.cit.,* p. 230). Entre 2013 et 2018, les ressources de l'association (sous la forme de dons privés uniquement) passent d'environ 15 millions à 23 millions d'euros. Anne Landreau (GPF) nous précisait en entretien, qu'en France, en 2018, Greenpeace représente 200 000 adhérents et une centaine de salariés tous basés au siège à Paris.

façon plus ou moins soutenue et complémentaire, les externalités environnementales négatives de certains modes de production de la viande, notamment industriels.

3.1. La critique de la surconsommation des produits carnés

Dans les années 2010, la plupart des ONG de protection de l'environnement braquent les projecteurs sur les dommages causés par la surconsommation de viande et de produits laitiers sur l'environnement. Depuis 2015, le RAC, spécialisé dans les questions liées au réchauffement climatique, alerte sur les impacts environnementaux de l'alimentation. Pour l'association, ouvrir de cette façon le cadrage sur la consommation et plus seulement sur les enjeux liés à la production agricole apparaît comme une nécessité dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES).

À titre d'exemple, en octobre 2015, se saisissant de la COP21 comme fenêtre de tir, le réseau – dont l'action s'apparente surtout à du lobbying auprès des pouvoirs publics – édite un fascicule exceptionnellement dirigé vers le « grand public »[1], intitulé « Un coup de fourchette pour le climat »[2]. Dans cette brochure, sont proposés aux consommateurs sept « gestes » à réaliser chez soi au quotidien afin de réduire les gaz à effet de serre liés à l'alimentation. Chaque geste prend la forme d'une fiche pratique organisée comme suit : des informations, chiffres et représentations graphiques à l'appui, sont donnés sur les impacts climatiques de nos modes de consommation alimentaire, des astuces et/ou des recettes sont ensuite proposées afin d'accompagner l'évolution des pratiques au quotidien. Des encadrés attirent également l'attention sur les « plus » ou bénéfices d'une alimentation plus responsable en dehors de ses impacts sur le climat. Enfin, « pour aller plus loin », des renvois sont faits vers d'autres organisations et sites partenaires.

Parmi les sept « gestes du quotidien » que propose le réseau, « manger moins et moins riche », « manger de saison », « manger bio », « lutter contre le gaspillage », « manger local », « acheter moins transformé et moins emballé », l'un consiste à « manger moins de viande et de

[1] Si le RAC s'adresse moins directement aux citoyens et consommateurs qu'aux pouvoirs publics, il contribue néanmoins à travers un travail de veille, d'analyse des politiques publiques et de plaidoyer, à alimenter le débat public sur la question carnée.

[2] L'information est relayée sur le site du RAC qui met le document à disposition des internautes : RAC, « Le poids de notre alimentation en terme d'émissions de gaz à effet de serre : une publication pour tout comprendre » [en ligne] https://reseauactionclimat.org/poids-alimentation-emissions-gaz-a-effet-de-serre/ ; « Un coup de fourchette pour le climat » [en ligne] (https://reseauactionclimat.org/publications/coup-fourchette-pour-le-climat/, consultés le 22 juillet 2019.

produits laitiers » (voir illustration 1.5). On apprend alors que « la production de viande représente la moitié des émissions de gaz à effet de serre agricoles en France ». En rouge, sont présentés les chiffres qui doivent nous alarmer, en vert ceux représentant l'impact positif en matière de climat d'un régime alimentaire privilégiant les produits végétaux. Un végétarien émettrait l'équivalent de 3,8 kilogrammes de CO_2 par jour contre 4,7 pour un « faible mangeur de viande » et 7,2 pour un « gros mangeur de viande »[1]. En outre, produire 1 kilogramme de légumes secs n'émettrait l'équivalent que de 0,2 kilogramme de CO_2 contre 18 kilogrammes pour la production d'1 kilogramme de bœuf. Face à ces constats, le RAC conseille de réduire ou d'arrêter sa consommation de viande et de produits laitiers au profit d'une alimentation plus végétale constituée notamment de légumineuses. Les recettes proposées mettent ainsi à l'honneur les lentilles et les pois chiches.

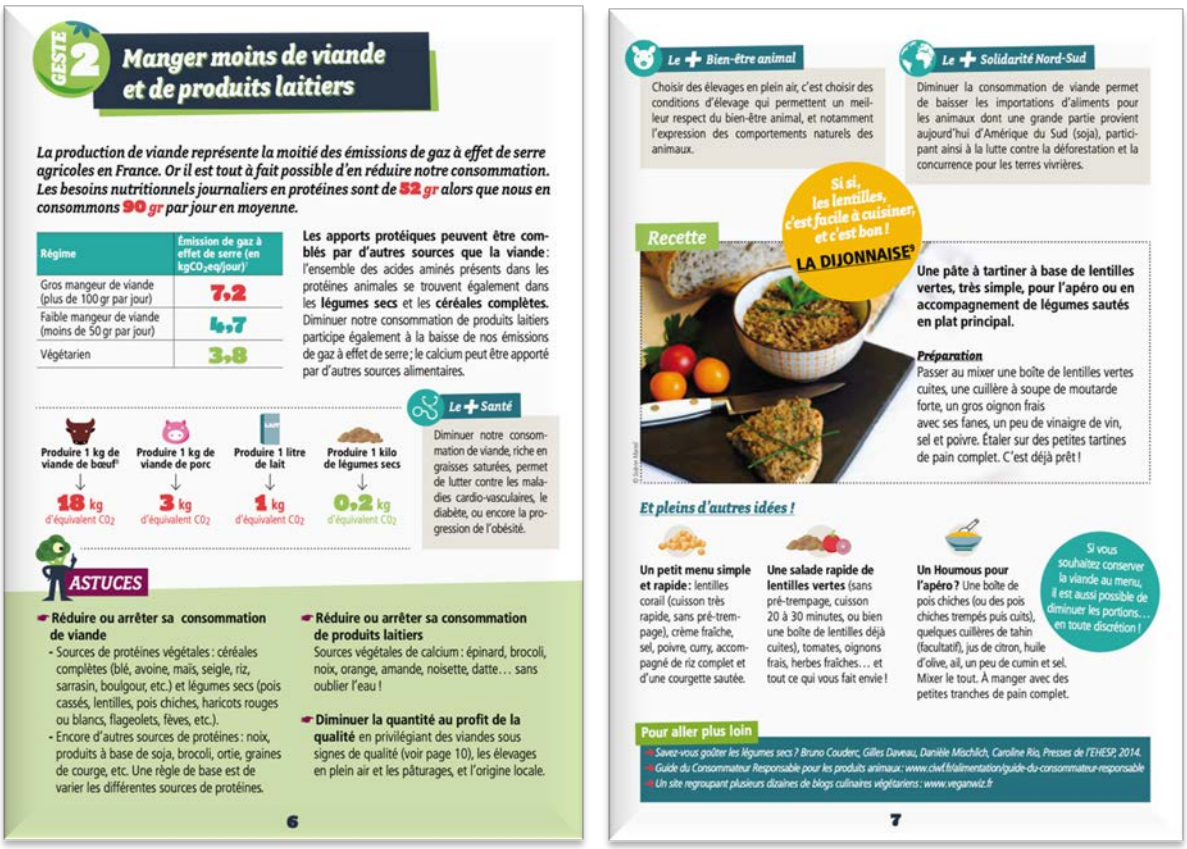

GESTE 2 — Manger moins de viande et de produits laitiers

La production de viande représente la moitié des émissions de gaz à effet de serre agricoles en France. Or il est tout à fait possible d'en réduire notre consommation. Les besoins nutritionnels journaliers en protéines sont de 52 gr alors que nous en consommons 90 gr par jour en moyenne.

Régime	Émission de gaz à effet de serre (en $kgCO_2eq/jour$)
Gros mangeur de viande (plus de 100 gr par jour)	7,2
Faible mangeur de viande (moins de 50 gr par jour)	4,7
Végétarien	3,8

Les apports protéiques peuvent être comblés par d'autres sources que la viande: l'ensemble des acides aminés présents dans les protéines animales se trouvent également dans les **légumes secs** et les **céréales complètes.** Diminuer notre consommation de produits laitiers participe également à la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre; le calcium peut être apporté par d'autres sources alimentaires.

Produire 1 kg de viande de bœuf[3] → 18 kg d'équivalent CO_2
Produire 1 kg de viande de porc → 3 kg d'équivalent CO_2
Produire 1 litre de lait → 1 kg d'équivalent CO_2
Produire 1 kilo de légumes secs → 0,2 kg d'équivalent CO_2

Le + Santé: Diminuer notre consommation de viande, riche en graisses saturées, permet de lutter contre les maladies cardio-vasculaires, le diabète, ou encore la progression de l'obésité.

ASTUCES

- **Réduire ou arrêter sa consommation de viande**
  - Sources de protéines végétales : céréales complètes (blé, avoine, maïs, seigle, riz, sarrasin, boulgour, etc.) et légumes secs (pois cassés, lentilles, pois chiches, haricots rouges ou blancs, flageolets, fèves, etc.).
  - Encore d'autres sources de protéines : noix, produits à base de soja, brocoli, ortie, graines de courge, etc. Une règle de base est de varier les différentes sources de protéines.
- **Réduire ou arrêter sa consommation de produits laitiers** Sources végétales de calcium : épinard, brocoli, noix, orange, amande, noisette, datte… sans oublier l'eau !
- **Diminuer la quantité au profit de la qualité** en privilégiant des viandes sous signes de qualité (voir page 10), les élevages en plein air et les pâturages, et l'origine locale.

6

Le + Bien-être animal: Choisir des élevages en plein air, c'est choisir des conditions d'élevage qui permettent un meilleur respect du bien-être animal, et notamment l'expression des comportements naturels des animaux.

Le + Solidarité Nord-Sud: Diminuer la consommation de viande permet de baisser les importations d'aliments pour les animaux dont une grande partie provient aujourd'hui d'Amérique du Sud (soja), participant ainsi à la lutte contre la déforestation et la concurrence pour les terres vivrières.

Recette — Si si, les lentilles, c'est facile à cuisiner, et c'est bon ! LA DIJONNAISE[3]

Une pâte à tartiner à base de lentilles vertes, très simple, pour l'apéro ou en accompagnement de légumes sautés en plat principal.

Préparation
Passer au mixer une boîte de lentilles vertes cuites, une cuillère à soupe de moutarde forte, un gros oignon frais avec ses fanes, un peu de vinaigre de vin, sel et poivre. Étaler sur des petites tartines de pain complet. C'est déjà prêt !

Et pleins d'autres idées !

Un petit menu simple et rapide : lentilles corail (cuisson très rapide, sans pré-trempage), crème fraîche, sel, poivre, curry, accompagné de riz complet et d'une courgette sautée.

Une salade rapide de lentilles vertes (sans pré-trempage, cuisson 20 à 30 minutes, ou bien une boîte de lentilles déjà cuites), tomates, oignons frais, herbes fraîches… et tout ce qui vous fait envie !

Un Houmous pour l'apéro ? Une boîte de pois chiches (ou des pois chiches trempés puis cuits), quelques cuillères de tahin (facultatif), jus de citron, huile d'olive, ail, un peu de cumin et sel. Mixer le tout. À manger avec des petites tranches de pain complet.

Si vous souhaitez conserver la viande au menu, il est aussi possible de diminuer les portions… en toute discrétion !

Pour aller plus loin
- Savez-vous goûter les légumes secs ? Bruno Couderc, Gilles Daveau, Danièle Mischlich, Caroline Rio, Presses de l'EHESP, 2014.
- Guide du Consommateur Responsable pour les produits animaux : www.civf.fr/alimentation/guide-du-consommateur-responsable
- Un site regroupant plusieurs dizaines de blogs culinaires végétariens : www.veganwiz.fr

7

Illustration 1.5 : « Manger moins de viande et de produits laitiers » pour le climat (source : RAC[2])

[1] Selon le RAC, le « gros mangeur de viande » est celui qui consommerait plus de 100 grammes de viande par jour, le « faible mangeur de viande » en consommerait moins de 50 grammes par jour.
[2] RAC, *Un coup de fourchette pour le climat,* octobre 2015, p. 6-7.

Depuis la publication en 2015 de ce guide à l'usage des consommateurs, le RAC continue ses actions de communication en faveur d'une alimentation moins carnée. En témoignent un certain nombre d'interventions dans les médias de Constance Barraud[1], responsable Agriculture et Alimentation au sein de l'association, mais aussi les articles publiés sur le site Internet du réseau : « Les légumes secs : une solution face aux changements climatiques »[2], « Je mange moins de viande »[3], « Consommation de viande : le GIEC nous montre la voie à prendre. Le rapport spécial du GIEC publié le 8 octobre dernier souligne une fois de plus la nécessité de mettre en œuvre des mesures rapides afin de maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale en deçà de 1,5°C, notamment la baisse de la viande »[4]. Dans un article intitulé « Le lundi sans viande, en quoi est-ce bon pour le climat ? », publié le 7 janvier 2019, le RAC fait la promotion du « lundi vert » en faveur d'une journée par semaine durant laquelle ni viande ni poisson n'est consommé[5] ; une proposition portée par 500 personnalités dont fait partie le président du RAC et que soutiennent également la FNH, le WWF et Greenpeace, toutes trois membres du réseau.

De son côté, en décembre 2017 – à l'issue des États généraux de l'alimentation qui se sont tenus la même année[6] et dans l'optique qu'elle impacte les conclusions de ces derniers –, Greenpeace lance sa campagne « Deux fois trop de viande ». Anne Landreau, responsable des

---

[1] Auteur inconnu, « "Pour respecter nos objectifs, il faut diminuer de moitié notre consommation de viande"», *Le Monde*, publié le 11 décembre 2018 [en ligne] https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/12/11/pour-respecter-nos-objectifs-il-faut-diminuer-de-moitie-notre-consommation-de-viande_5395903_1652612.html; BFM business, Vidéo « Le dossier de la semaine : Le florissant business du bio » [en ligne] https://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-dossier-de-la-semaine-le-florissant-business-du-bio-1301-1023081.html; Auteur inconnu, « Les grands débats. Faut-il instaurer un droit au bien-manger pour tous? », *L'Humanité,* publié le 21 septembre 2017 [en ligne] https://www.humanite.fr/les-grands-debats-faut-il-instaurer-un-droit-au-bien-manger-pour-tous-642383; Auteur inconnu, « COP 21 : comment réduire l'empreinte carbone au quotidien? », *France Info,* publié le 1er décembre 2015 [en ligne] https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/cop21/cop21-comment-reduire-l-empreinte-carbone-au-quotidien_1200993.html, consultés le 23 juillet 2019.

[2] RAC, « Les légumes secs : une solution face aux changements climatiques » [en ligne] https://reseauactionclimat.org/legumes-secs-solution-changements-climatiques/, consulté le 22 juillet 2019.

[3] RAC, « Je mange moins de viande » [en ligne] https://reseauactionclimat.org/agir/mange-moins-viande/, consulté le 22 juillet 2019.

[4] RAC, « Consommation de viande : le GIEC nous montre la voie à prendre » [en ligne] https://reseauactionclimat.org/consommation-viande-giec-montre-la-voie/, consulté le 22 juillet 2019.

[5] RAC, « Le lundi sans viande, en quoi est-ce bon pour le climat ? » [en ligne] https://reseauactionclimat.org/lundi-sans-viande-bon-climat/, consulté le 22 juillet 2019.

[6] Semaines de concertation – mentionnées dans les promesses de campagne d'Emmanuel Macron (« Nous réunirons tous les acteurs de la filière alimentaire afin d'élaborer un agenda des solutions pour l'alimentation, dans le cadre d'un « Grenelle de l'alimentation » : voir EM !, « Le programme d'Emmanuel Macron pour l'environnement et la transition écologique », [en ligne] https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/environnement-et-transition-ecologique, consulté le 3 juin 2020) – organisées à l'issue de son élection à la présidence de la République, en vue de préparer la nouvelle loi agricole.

enjeux agricoles au sein de l'association, rédige un rapport de 40 pages consacré à la restauration scolaire intitulé « Viande et produits laitiers : l'État laisserait-il les lobbies contrôler l'assiette de nos enfants ? ». Ce rapport est assorti d'une pétition demandant au président de la République d'interdire la présence des lobbies du secteur agro-alimentaire dans les écoles, de limiter leur influence dans les instances de décision, mais aussi d'augmenter la part du bio dans les cantines scolaires et d'y introduire deux repas végétariens par semaine à l'horizon 2020[1]. La campagne « Deux fois trop de viande » de Greenpeace s'appuie également sur des opérations de tractage auprès d'un public élargi de consommateurs. Il nous a par exemple été distribué place de la République à Lille un dépliant proposant « 5 recettes sans viande ni produits laitiers qui plairont à toute la famille », partant que « la surproduction et la surconsommation de viande et de produits laitiers détruisent la planète à petit feu ». À travers cette campagne, l'on constate que c'est moins la consommation de viande en tant que telle qui pose problème que sa surconsommation. D'ailleurs, le dépliant précise qu'« il ne s'agit pas que tout le monde arrête de consommer de la viande ou des produits laitiers ». Le curseur est ici déplacé par Greenpeace, du bien-fondé de la consommation de viande – là où le positionnent les associations antispécistes abolitionnistes par exemple – vers sa surconsommation.

La critique de la surconsommation carnée demeure, en juillet 2019, à la une des actualités de Greenpeace aux côtés d'une campagne fustigeant l'élevage industriel dans laquelle l'ONG demande, côte à côte, la réorientation des subventions vers une agriculture écologique et la réduction considérable de notre consommation de viande et de produits laitiers. Elle se prête même à des recommandations nutritionnelles et met en valeur voire encourage la transition vers le végétarisme, sans exclure le végétalisme :

> « Greenpeace recommande ainsi un maximum d'environ 12 kg de viande issus de l'élevage écologique par personne et par an (soit environ 230 g par semaine) et 26 kg de lait par personne par an (soit un demi litre de lait par semaine). Le choix de chacun d'adopter un régime végétarien ou végétalien permet également de contribuer encore plus à l'effort collectif de réduction de la consommation de produits animaux »[2].

La même critique de la surconsommation de viande et les mêmes préconisations sont encore mobilisées par France Nature Environnement, qui fait le choix de déployer un cadrage

[1] Au 23 juillet 2019, la pétition « Moins de viande et plus de bio à la cantine » avait recueillie 169282 signatures.
[2] Greenpeace, « L'élevage industriel une impasse écologique » [en ligne] https://www.greenpeace.fr/lelevage-industriel-une-impasse-ecologique/, consulté le 22 juillet 2019.

positif, axé sur l'alimentation durable. En septembre 2019, FNE lance sa « mission alimentation » qui propose aux individus acceptant les « 10 semaines de défis pour réduire l'impact environnemental de [leur] assiette »[1], de diminuer le gaspillage alimentaire, apprendre à lire les étiquettes alimentaires, remplacer les aliments « ultra-transformés », manger local et de saison mais aussi « manger moins et mieux de viande »[2]. Ainsi, les impacts environnementaux de l'élevage sont fondus dans d'autres problématiques environnementales et la consommation de viande dans d'autres enjeux liés à l'alimentation.

Dans un grand nombre de cas, la critique de la surconsommation de viande est arrimée à la dénonciation sous-jacente des impacts environnementaux de l'élevage industriel.

3.2. La dénonciation sous-jacente de l'élevage industriel

Le changement des pratiques alimentaires que prône Greenpeace est fortement basé sur la critique sous-jacente de l'élevage industriel, même si ce dernier ne constitue pas le seul ressort de mobilisation activé par l'ONG. Lorsqu'en février 2018, nous rencontrons Anne Landreau, responsable des questions agricoles chez Greenpeace, celle-ci nous confie que le travail mené sur l'élevage industriel est au cœur du travail militant d'une vingtaine de bureaux nationaux. Au sein de Greenpeace France, il est réellement entamé à son arrivée en tant que chargée de mission « Agriculture » deux ans plus tôt. Au moment de l'entretien, la campagne « élevage industriel » n'en est qu'à ses balbutiements. Anne Landreau nous explique avoir travaillé sur le dossier à temps plein durant environ un an et demi, une mission qui aboutit à la mise en place de trois axes de travail portant sur « la production », « la consommation » et « le changement des mentalités ». Les enjeux liés à la production sont essentiellement traités au travers de réflexions concernant la réforme de la PAC, tandis que le changement des mentalités constitue « un petit projet » qui met principalement en œuvre des techniques marketing de « test and learn »[3]. La thématique « consommation », celle-là même qui fustige la surconsommation des produits carnés, constitue quant à elle l'axe fort de la campagne (Anne Landreau, Greenpeace, entretien, février 2018). Les recommandations formulées auprès des

[1] FNE, « Le discours d'un pois : mangeons moins et mieux de viande ! » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/actualites/le-discours-dun-pois-mangeons-moins-et-mieux-de-viande, consulté le 28 février 2020)

[2] FNE, « #Mission Alimentation : votre mission, si vous l'acceptez, consiste à manger durable » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/actualites/missionalimentation%C2%A0-votre-mission-si-vous-lacceptez-consiste-à-manger-durable, consulté le 28 février 2020.

[3] Le « test and learn » consiste à expérimenter de nouveaux leviers marketing, un nouveau produit à intervalles réguliers sur de petits échantillons dans le but d'étudier le comportement des consommateurs.

consommateurs en faveur d'une limitation des produits carnés sont associées à une critique de l'élevage industriel :

> « La surproduction et la surconsommation de viande et de produits laitiers détruisent la planète à petit feu. L'élevage industriel contribue à la déforestation, pollue les eaux et nuit au climat. Les animaux sont traités comme des marchandises, sans aucune attention à leur bien-être. Les éleveurs ne s'en sortent plus financièrement. La santé des consommateurs est mise à mal par trop de protéines animales. Il est urgent de changer de modèle ! »[1].

La surconsommation de viande est en fait liée à sa surproduction, elle-même conditionnée par l'industrialisation des modes de production. Dans le même temps, la critique qui est formulée par Greenpeace repose sur des enjeux déjà mis en avant par les promoteurs du végétarisme et les militants de la cause animale, du point de vue de la santé humaine et du bien-être des animaux notamment. À ceux-là s'ajoute un quatrième enjeu, cette fois du point de vue des éleveurs, dont le métier ne permet plus de subvenir à leurs besoins. Par là, Greenpeace prend soin de dissocier l'éleveur en tant que personne, de l'élevage industriel en tant que système.

On le voit, la critique de l'élevage industriel dépasse ici ses impacts écologiques. Nous pouvons dresser le même constat à l'examen d'autres supports de communication de l'ONG. Par exemple, dans le rapport rédigé par Anne Landreau en décembre 2017 sur la surconsommation de viande et de produits laitiers dans la restauration scolaire, l'accent n'est pas tant mis sur les externalités environnementales négatives de la production industrielle de viande (une page sur quarante y est consacrée) que sur le rôle prépondérant des « lobbies », à la fois des représentants des industries agroalimentaires et des filières de la viande et du lait dans les instances de concertation desquelles découlent les recommandations nutritionnelles officielles dans la restauration scolaire. La critique de l'élevage industriel par Greenpeace soulève donc des problèmes en matière d'environnement mais aussi en termes d'exercice de la démocratie, de justice sociale, de bien-être animal ou encore de santé humaine. En somme, la mise en cause de l'alimentation carnée de la part de l'ONG prend la forme d'une critique globale des coûts induits par les systèmes d'élevage industriels sur l'environnement et par-là sur l'ensemble de la société. Elle se fond ainsi dans la dénonciation plus large et historique que

[1] Extrait du dépliant « 5 recettes sans viande ni produits laitiers qui plairont à toute la famille » précédemment cité, distribué à Lille durant la campagne « Deux fois moins de viande » organisée par Greenpeace et qui débute en 2017.

fait Greenpeace – lutte contre la pêche industrielle, contre les OGM – des activités industrielles responsables de « pollutions et nuisances » portant atteinte à l'équilibre des milieux naturels[1] et provoquant la rupture des relations entre l'homme et son environnement. Elle s'inscrit plus particulièrement dans la lutte que mène l'ONG en faveur d'une « agriculture écologiquement et socialement durable » qui :

> « - garanti[t] une nourriture accessible et adéquate pour tous aujourd'hui et pour toujours ;
> - prot[ège] et restaur[e] les écosystèmes agricoles et la biodiversité ;
> - rédui[t] la consommation d'énergie et d'eau […] les déchets et les risques pour la santé humaine et l'environnement ;
> - prom[eut] l'émancipation des petits agriculteurs, des fermes familiales et des communautés rurales ;
> - réorient[e] la recherche scientifique vers la durabilité et l'équité ;
> - prom[eut] le commerce agricole qui tient compte du développement durable et de l'équité ;
> - prom[eut] la consommation durable d'une nourriture saine, naturelle et locale »[2].

Par contraste, l'agriculture industrielle, du fait de ses impacts sur les écosystèmes, la biodiversité et les ressources naturelles notamment, porterait atteinte à la durabilité des systèmes alimentaires planétaires et représenterait par rebond une menace pour l'accès à l'alimentation des populations les plus défavorisées et la survie des « petits agriculteurs ».

Pour le RAC, à l'instar du cadrage industriel de la question carnée opéré par Greenpeace, valoriser une alimentation plus végétale au regard des impacts environnementaux de la consommation carnée n'équivaut pas à mettre en cause l'ensemble de la production de viande et l'ensemble de l'élevage, à l'inverse des revendications des associations abolitionnistes (animalistes et de promotion du végétarisme). Dans un article faisant la promotion du « lundi vert », le RAC dirige les projecteurs sur l'élevage industriel :

> « … attention, cette initiative ne doit pas se tromper de cible. Tous les types de production et de transformation de produits à base de viande n'émettent pas les mêmes quantités de gaz à effet de serre. Ce sont bien les élevages industriels qui sont les plus dangereux pour le climat : concentration d'émissions de méthane provenant de fermes usines, production intensive d'alimentation pour les animaux (épandages d'engrais azotés, tracteurs), etc. C'est également en grande partie l'agriculture industrielle qui implique les importations massives d'engrais azotés et

[1] Voir les Statuts de Greenpeace révisés en 2015.
[2] Greenpeace, *10 idées reçues sur les OGM, op.cit.,* p. 2.

de soja importé pour nourrir les volailles, les vaches laitières et les porcs en élevage industriel »[1].

Cette mise en accusation de l'élevage industriel par le RAC et Greenpeace au regard de ses impacts environnementaux est un angle de problématisation que l'on retrouve chez d'autres associations de protection de l'environnement. Allant dans le sens des propos du RAC dans l'article mentionné ci-dessus, la FNH, Greenpeace France et le RAC lui-même se sont collectivement manifestés à travers la publication d'une tribune le 28 janvier 2019 sur le site de RTL :

> « Sauver l'élevage durable français passera par une réduction de la consommation de viande… industrielle ! Face aux polémiques faisant suite à l'initiative Lundi Vert[2], une mise au point s'impose : loin de stigmatiser l'élevage en général, nous[3] voulons soutenir l'élevage durable. La baisse de la consommation de viande peut et doit se faire en réduisant nos achats de viandes industrielles et de viandes importées […] Nous consommons de plus en plus de viande issue d'élevages industriels. Or, ces élevages industriels sont dangereux pour l'environnement, pour la santé et pour le bien-être des animaux car ce sont des systèmes très intensifs en engrais de synthèse, en pesticides, en énergie, etc. »[4].

On le voit, « l'actualité » à travers les associations de protection de l'environnement recadre ici la question de la consommation de viande mise à l'agenda par l'initiative « lundi vert » en l'associant à la problématique de l'élevage industriel.

À FNE, le raisonnement est sensiblement le même. La critique de l'industrialisation de l'élevage appelle les consommateurs à revoir leur alimentation mais à la différence de Greenpeace qui met en place une campagne consacrée à l'élevage industriel, FNE déploie un cadrage moins stigmatisant, axé, nous l'avons vu, sur les aspects positifs d'une alimentation durable moins carnée. Néanmoins, FNE mêlant humour et sensibilisation informe par exemple sur la déforestation massive liée à l'alimentation des animaux élevés dans les systèmes industriels :

---

[1] RAC, « Le lundi sans viande, en quoi est-ce bon pour le climat ? » [en ligne] https://reseauactionclimat.org/lundi-sans-viande-bon-climat/, consulté le 22 juillet 2019.

[2] Soutenue par ailleurs par le RAC, Greenpeace France, WWF, CIWF France et la Fondation pour la Nature et l'Homme, signataires de ladite tribune.

[3] Réseau Action Climat, Greenpeace France, Agir pour l'Environnement, WWF, CIWF France, WECF France, Fondation pour la Nature et l'Homme, Alofa Tuvalu.

[4] RTL, Tribune « Consommation de viande : mise au point des ONG de l'environnement pour sauver l'élevage durable français », publiée le 28 janvier 2019 [en ligne] https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/consommation-de-viande-mise-au-point-des-ong-de-l-environnement-pour-sauver-l-elevage-durable-francais-7796356552, consulté le 25 juillet 2019.

> « Hop, hop ! Avant de scander “Touche pas à ma viande”, “le saucisson c’est méga bon” et autres “mon bifteck il est trop chouette”, soufflez un coup. Direction le poumon vert de la planète et les intolérables incendies ravageant l’Amazonie cet été. À juste titre, la responsabilité du président Jair Bolsonaro a été pointée du doigt mais celle de nos assiettes ? »[1].

Elle alarme également sur les « conditions de vie indignes des animaux, [l]’érosion des sols, [la] pollution des eaux ou encore [les] importantes émissions de gaz à effet de serre »[2] et précise que « ces méfaits, ce sont aux producteurs, entreprises, politiques de les combattre. Seulement, vous pouvez aussi changer la donne »[3] .

Le cadrage que propose l’association WWF résume bien la double attention portée aux enjeux agricole (production) et alimentaire (consommation) du problème carné, à la dénonciation de l’élevage industriel, d’une part, et la promotion d’une alimentation durable décarnée, d’autre part. Sur son site Internet, WWF alerte : « L’agriculture et la pêche industrielles modifient considérablement les milieux naturels et consomment de plus en plus d’énergie et de ressources » avant de rassurer : « Heureusement, nous avons tous les outils en main pour inverser cette tendance ! ». Or, le premier outil mis en avant par la fondation avant la lutte contre le gaspillage, l’accès à l’agriculture biologique, la consommation locale et de saison consiste une nouvelle fois à « Opter pour des repas moins carnés et moins transformés […] en adoptant, par exemple, un régime flexitarien[4] ou végétarien » dans la mesure où « en plus d’être nocive pour la santé […] la surconsommation de viande a un impact considérable sur l’environnement »[5].

3.3. Le cadrage anthropocentré des environnementalistes

Qu’il s’agisse du RAC, de Greenpeace France, de FNH, du WWF France ou d’une fédération comme France Nature Environnement, toutes dressent les mêmes constats, communiquent sur des enjeux similaires, valorisent des solutions identiques en faveur

---

[1] FNE, « Le discours d’un pois : mangeons moins et mieux de viande ! » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/actualites/le-discours-dun-pois-mangeons-moins-et-mieux-de-viande, consulté le 28 février 2020.
[2] Source : *Ibid.*
[3] FNE, « #MissionAlimentation : la bande annonce » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/actualites/missionalimentation-la-bande-annonce, consulté le 28 février 2020.
[4] Un régime flexitarien entendu le plus largement possible est un régime alimentaire qui limite la consommation de viande.
[5] WWF, « Alimentation : les écogestes à adopter » [en ligne] https://www.wwf.fr/agir-au-quotiden/modifier-comportements/alimentation, consulté le 23 juillet 2019.

notamment d'une réduction de la consommation de viande et participent ainsi au cadrage de l'alimentation carnée comme problème public en mettant en avant ses impacts écologiques : réchauffement climatique, déforestation, épuisement des ressources, pollutions, etc.[1]

À la différence des cadrages animalistes et végétaristes de la consommation carnée, la mise en problème environnementaliste de la consommation de viande s'appuie sur des ressorts essentiellement « rationnels ». Bien que leurs répertoires d'action convergent avec ceux de la promotion du végétarisme à travers l'activation de registres et leviers individuels (partager des recettes, des conseils pour faire évoluer ses pratiques), ces associations encouragent à réduire la consommation de viande, ou à la limiter plus qu'à la bannir. Elles ne remettent pas en cause, pour ce faire, l'élevage et la production. Seulement, sur la base d'expertises produites par elles-mêmes, leurs consœurs ou des organisations internationales (FAO, GIEC), il s'agit d'apporter *via* la promotion d'une alimentation plus végétale les moyens de limiter les impacts environnementaux et sanitaires de l'élevage industriel.

Nous aurions cependant vite fait de conclure à l'absence de toute référence morale ou idéologique dans la construction de la consommation de viande comme problème public par les associations environnementalistes. Leur histoire sociale et les réflexions anciennes portant sur différentes représentations de la nature, de l'homme et des relations qui les unissent, lesquelles n'ont pas entièrement disparu, même si le conservationnisme propice au développement durable des sociétés semble avoir « gagné », laissent penser que ces associations ne sont pas non plus uniquement guidées par une « rationalité en finalité ». Quand Greenpeace élabore sa critique de l'élevage industriel, c'est bien en filigrane un modèle, un idéal de société qu'elle promeut et souhaiterait voir advenir.

Ce que montre Alexis Vrignon quant à la structuration progressive de la protection de l'environnement en France, partant de la naissance de l'écologie politique en tant que doctrine et action collective dans les années 1968, nous semble pouvoir être éclairé à la lumière des travaux de recherche préalablement mobilisés quant à l'histoire sociale de la cause animale et

[1] Pour plus d'illustrations des différents cadrages opérés par ces associations, voir pour FNE : FNE, « Sauver la planète en mangeant » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/dossiers/impact-alimentation-environnement; pour le WWF France : WWF, « Agir au quotidien : revoir son alimentation » [en ligne] https://www.wwf.fr/agir-au-quotiden/modifier-comportements/alimentation; pour Greenpeace France : Greenpeace, « Deux fois trop de viande à la cantine » [en ligne] https://www.greenpeace.fr/deux-de-viande-a-cantine/ et pour la FNH : FNH, « Le lundi: c'est ni viande, ni poisson » [en ligne] http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/le-lundi-cest-ni-viande-ni-poisson ; « Qualité, proximité, saisonnalité : la règle d'or pour bien se nourrir dans le respect de la nature et des hommes » [en ligne] http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/qualite-proximite-saisonnalite-la-regle-dor-pour-bien-se-nourrir-dans-le-respect-de-la, consultés le 23 juillet 2019.

de la promotion du végétarisme en France. La référence systématique au naturisme comme l'un des ferments à l'origine de la constitution des doctrines végétariste, animaliste et écologiste interpelle et interroge sur l'existence et les effets d'un terreau commun à l'ensemble de ces doctrines progressivement devenues des causes particulières. Les expériences communautaires anarcho-individualistes qui voient le jour au début du XXe siècle sont précisément remarquées par l'ensemble des auteurs mobilisés dans ce chapitre, et nous marquent en retour. Celles-ci semblent porter en elles une forme de synthèse éphémère mais néanmoins historique, du souci pour les animaux, la nature et la santé.

Bien qu'il nous semble difficile d'objectiver l'existence de liens séculaires entre cause animale, végétarisme et écologie, à partir desquels il serait tentant de spéculer sur une origine commune et donc un destin commun autour de la critique contemporaine des modes de consommation carnés, nous pouvons *a minima* dresser le constat d'une proximité et d'une compatibilité idéologique entre les causes ici à l'étude, lesquelles semblent notamment trouver un point d'appui et d'entente dans le rejet de l'industrialisation.

Conclusion du chapitre 1

Les remises en question contemporaines de l'alimentation carnée sont formulées en France par une variété d'acteurs. Pour comprendre ce qui fait problème dans le fait de consommer de la viande, nous avons fait le choix de rattacher les différentes définitions du problème carné à l'histoire sociale des *causes* au sein desquelles elles ont émergé ces vingt dernières années. Nous ne sommes donc pas parties de l'histoire de la consommation de la viande comme problème public pour en retracer la *carrière* mais des organisations de mouvement social qui aujourd'hui donnent de la voix sur le sujet et qui, avant de critiquer les modes de consommation carnés, défendent d'autres causes. Ainsi, il est possible de dégager trois définitions du problème carné à partir de la combinaison des discours actuels, rattachés aux causes initialement défendues, autrement dit, trois façons historiquement situées d'envisager et de dénoncer l'alimentation carnée comme un problème public appelant une action collective (celle des groupes sociaux organisés et celle des autorités publiques).

La première, portée par les organisations végétaristes, valorise « la vie saine » à travers la pratique du véganisme. L'individu, au centre des campagnes de communication des associations, est considéré, par la réforme de ses habitudes de vie, comme la solution au problème carné. En refusant, dans ses actes du quotidien, l'exploitation des animaux à des fins

de consommation humaine (alimentaire ou non), il participe bon an mal an à la construction d'une société végane juste et bonne. La responsabilité du sort des animaux incombe ainsi à tout un chacun, accompagné et encouragé par les entrepreneurs de problème à faire de son mieux, sur le chemin de l'abolition. On retrouve au fondement du cadrage végétariste contemporain du problème carné, axé sur la valorisation des modes de vie vertueux, les principes hygiénistes et régénérateurs du végétarisme organisé au XIXe siècle. La démarche des végétaristes est donc essentiellement individualiste et anthropocentrée.

Une deuxième définition de l'alimentation carnée érigée en problème public focalise davantage sur les victimes de la consommation de viande. Elle est le fait des associations affiliées à la cause animale qui protestent contre l'exploitation immorale des animaux de rente. L'essentiel du travail de cadrage consiste moins à valoriser l'avènement d'un monde nouveau à travers le véganisme, qu'à dénoncer – notamment par le biais de dispositifs de sensibilisation – les mauvais traitements, injustes et systémiques, infligés aux animaux, du fait du spécisme au fondement des sociétés humaines et/ou des logiques industrielles et productivistes de l'élevage contemporain. Les animaux, ainsi placés au centre du cadrage animaliste de la question carnée, sont décrits comme des individus, des personnes sensibles et intelligentes, en de nombreux points semblables aux hommes, avec lesquels ils forment une même communauté d'êtres vivants. La démarche des animalistes se veut individualiste et zoocentrée.

Enfin, une troisième définition du problème carné émerge au sein des associations de protection de l'environnement. Son axe principal insiste moins sur les motifs hygiéniques et moraux de la remise en cause des modes de consommation carnés que sur la dénonciation des dommages causés par l'élevage industriel et la surconsommation de viande sur l'environnement : déséquilibre des écosystèmes, pollution des milieux de vie et espaces naturels, disparition d'espèces sauvages, tarissement des ressources naturelles, dérèglements climatiques, etc. À travers la remise en cause de l'alimentation carnée – dont les militants s'attachent, par le recours à la science, à objectiver et faire connaître les externalités négatives – le souci des environnementalistes est de garantir le développement durable et la sécurité alimentaire des sociétés. Ils agissent pour ce faire en faveur de l'amélioration et la limitation de la production/consommation de viande. Leur démarche est globale et anthropocentrée.

Bien sûr, ces différentes définitions du problème carné émergent au sein de causes qui, bien qu'elles se structurent et s'institutionnalisent indépendamment les unes des autres, ne forment pas des espaces totalement circonscrits, aux histoires linéaires et objectifs univoques. Nous allons voir que des ponts peuvent les relier entre elles.

CHAPITRE 2

Vers *la* définition d'*un* problème carné ? Dynamiques de structuration des mises en cause de l'alimentation carnée et convergences définitionnelles

> *« Il n'en reste pas moins, et en dépit de cet éclatement en de multiples terrains d'actions, que des convergences, affinités idéologiques, préoccupations communes mais aussi poussées de conflictualité peuvent donner lieu à des formes de cristallisation conjoncturelles de l'espace des mouvements sociaux »*[1].

Les remises en question contemporaines de l'alimentation carnée prennent racine dans des causes anciennes et spécifiques, plus ou moins indépendantes les unes des autres et qui dépassent la seule question de la consommation de viande et de produits d'origine animale. Ces causes, qui sont aussi des territoires d'action, sans être tout à fait imperméables, ne se structurent pas au même moment, certaines sont plus anciennes que d'autres, elles ne poursuivent pas les mêmes objectifs et sont elles-mêmes traversées par de multiples clivages. Ce qui les distingue plus fondamentalement, c'est leur objet. Dans un cas, la critique de la consommation carnée s'inscrit dans l'objectif plus vaste de protéger les animaux, dans un autre, le but est avant tout de préserver l'environnement, dans un autre encore il s'agit de promouvoir une forme de régénération du monde *via* la promotion de modes de vie alternatifs. Parce que centrés sur des enjeux différents, la protestation animaliste, la promotion du végétarisme et la protection de l'environnement construisent différemment leur problématisation de la consommation de viande. Nous avons ainsi fait le constat que le travail de définition de l'alimentation carnée opéré ces dernières années en France par les associations différait en fonction de leur raison d'être et de l'histoire sociale des causes qu'elles portent, rompant par là avec l'idée d'une critique de la consommation de viande inédite et univoque.

Après avoir montré que les remises en question de l'alimentation carnée ne naissent pas *ex nihilo* et après avoir rendu compte des principaux enjeux structurants, constitutifs

[1] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 52e année, n°1, 2002, p. 96.

aujourd'hui en France des remises en cause des pratiques de consommation carnées, nous souhaitons interroger dans ce chapitre les conditions de possibilité et les formes d'existence d'un cadrage commun du problème carné. À quel point les voix qui s'élèvent aujourd'hui en France « contre la viande » convergent-elles ? Forment-elles un ensemble cacophonique discordant ou tendent-elles à s'harmoniser autour de constats et de revendications communes ? De telles questions se posent dans la mesure où l'émergence et la reconnaissance d'un problème public supposent a priori un « accord minimal sur une formulation commune des enjeux »[1] ainsi que sur les « remédiations et [l]es interlocuteurs officiels auprès de qui les adresser »[2].

Pour Claude Gilbert et Emmanuel Henry, dans le processus de construction des problèmes publics, toute « définition entraîne […] avec elle une certaine distribution des rôles entre acteurs, une hiérarchisation de ceux-ci ainsi qu'un certain type de distribution des responsabilités. La définition d'un problème apparaît donc comme étant indissociablement d'ordre discursif, social et politique »[3]. Autrement dit, les processus définitionnels sous-tendent des luttes de pouvoir qui renseignent sur l'état des rapports de force à un moment donné entre acteurs parties-prenantes dans la construction d'un problème public. Ils donnent à voir des enjeux identitaires, de légitimation et de positionnement dans l'espace politique, lesquels peuvent conditionner la mise en place d'alliances ou au contraire de concurrences. En ce sens, les dynamiques de définition sont à analyser comme des processus sociaux engageant plus qu'un état des connaissances sur une situation érigée en problème public. De cette façon, derrière le fait de savoir dans quelle mesure les problématisations de l'alimentation carnée s'appuient sur des ressorts communs, c'est aussi et surtout la question des conditions de possibilité de telles convergences et ententes définitionnelles qui se pose : quelles proximités matérielles et idéologiques observe-t-on entre les différents entrepreneurs de cause ? Comment ces derniers négocient-ils leurs visions du problème ? Une action commune « contre l'alimentation carnée » est-elle possible ? Y a-t-il finalement structuration d'un espace à part entière de remise en cause de la consommation de viande et émergence d'*une critique carnée* ?

[1] Jeanne Chabbal, « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, 2005/2, n°70, p. 179.
[2] Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris : La Découverte, 1999, p. 71.
[3] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » *in* Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique,* Paris : La Découverte, 2009, p. 16-17.

Pour répondre à ces questions, nous nous intéresserons, comme le font dans leurs travaux respectifs, Philippe Juhem[1], Elsa Rambaud[2] et Lilian Mathieu[3], à l'*organisation sociale* de la critique de l'alimentation carnée dans les années 2010, partant, d'une part, de l'idée selon laquelle « de même qu'il n'y a pas de lutte sociale sans expression des raisons de celle-ci, il n'y a pas de discours publiquement affirmé qui ne soit le produit des stratégies et de l'activité sociale d'un groupe ou d'une catégorie d'acteurs »[4] et considérant, d'autre part, que les associations qui remettent aujourd'hui en question l'alimentation carnée appartiennent à un même *espace des mouvements sociaux*. Lilian Mathieu définit celui-ci comme un lieu d'apprentissage et d'activation de compétences particulières, aux enjeux spécifiques (de mobilisation, de reconnaissance et de positionnement) et aux temporalités propres, au sein duquel les acteurs partagent les mêmes règles, références et principes d'action[5]. Proche de la notion de champ de Pierre Bourdieu[6], l'espace des mouvements sociaux apparaît cependant moins institutionnalisé et se distingue ainsi des champs politique, médiatique et syndical, aux côtés desquels il constitue, sans y être totalement hermétique, un « univers de pratique et de sens relativement autonome » aux logiques et mécanismes propres et contraignants[7].

Partant de l'hypothèse selon laquelle le fonctionnement et l'organisation de l'espace des mouvements sociaux conditionnent l'émergence d'une définition commune du problème carné, nous nous montrerons particulièrement attentive aux interactions et interdépendances entre

---

[1] Voir notamment Philippe Juhem, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots*, mars 2001, n°65, p. 9-27. Dans cet article, Philippe Juhem s'attache à analyser les conditions de possibilité et de réussite du discours humanitaire, en le rapportant aux acteurs qui le portent tout autant qu'à ses relais et ses contradicteurs éventuels. Il montre que le discours humanitaire est un discours sans adversaires.

[2] Voir notamment Elsa Rambaud, « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, 2009/4, vol. 59, p. 723-756. Dans la lignée de Philippe Juhem, Elsa Rambaud étudie les déterminants sociaux et institutionnels de la critique portée par Médecins sans frontières. Elle montre que les processus de montée en généralité, la référence à de « grandes » valeurs ou idéaux, ne sont pas toujours nécessaires à la constitution des discours et des postures critiques des acteurs engagés en humanitaire. Des mécanismes institutionnels, de contrainte et de socialisation, peuvent aussi imposer l'exercice de la critique au sein d'une organisation.

[3] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *op.cit.*

[4] Philippe Juhem, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *op.cit.,* p. 11.

[5] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *op.cit.*

[6] Voir par exemple : Pierre Bourdieu, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, p. 3-24. Pour une analyse croisée de la notion entre ses acceptions anglo-saxonne et bourdieusienne, voir : Romain Blancaneaux, « Grand angle. Une conceptualisation interactionniste du champ », *Gouvernement et action publique*, vol. 2, n°2, 2013, p. 341-348, recension de l'ouvrage de Neil Fligstein et Doug McAdam, *A Theory of Fields*, Oxford : Oxford University Press, 2012, 238 pages.

[7] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *op.cit.*, p. 92.

organisations engagées dans la mise en problème des modes de consommation carnés, à la division du travail entre associations, aux répertoires et stratégies d'action mobilisés, aux collaborations inter-associatives, à la constitution de réseaux militants, etc. Aux côtés de l'analyse des formes sociales et argumentatives de convergence entre définitions du problème carné, nous pourrons ainsi établir, à partir et au-delà de la cartographie des causes historiquement constituées dans lesquelles s'inscrivent les problématisations actuelles de l'alimentation carnée (chapitre 1), une autre cartographie, celle de l'espace social des collectifs organisant la remise en question de la consommation de viande à un moment donné de cristallisation du débat public et des controverses dans les années 2010.

Nous interrogerons et analyserons dans un premier temps les conditions d'existence d'un espace contestataire de remise en cause de l'alimentation carné (section 1). Nous montrerons ensuite de quelle façon, sur le terrain des organisations de mouvement social engagées dans la remise en question des modes de consommation carnés, un certain nombre d'enjeux, de constats, de critiques et d'actions sont amenés à converger, participant ainsi de la problématisation commune d'un fait social ordinaire : consommer la chair et les produits des animaux (section 2).

Section 1. La constitution d'un espace de remise en question de l'alimentation carnée : étude des facteurs d'intégration des causes

Pour comprendre le processus de construction de la consommation de viande en tant que problème public, il apparaît essentiel de rendre compte des conditions de possibilité systémiques et interactionnelles d'une définition commune du problème carné, dans une configuration et un contexte particuliers, celui de l'espace des mouvements sociaux dans les années 2010. Ainsi, en même temps que nous chercherons à saisir les facteurs sociaux permettant d'expliquer la rencontre d'un certain nombre de problématisations, nous analyserons plus avant la constitution d'un espace de mobilisation organisé et autonome de remise en cause de la consommation de viande. Dans la mesure où nous observons des processus « en train de se faire », qui évoluent constamment, l'objectif n'est pas et ne peut être ici d'attester une fois pour toutes de l'existence d'un tel espace mais plutôt d'étudier les mécanismes d'interdépendance qui lient les organisations de mouvement social dans la remise en question de l'alimentation carnée.

Nous considérerons dans cette optique les structures associatives et autres lieux de rencontres militantes en tant qu'espaces ou interfaces de sociabilité et d'apprentissage dans lesquels les militants confrontent et partagent leurs expériences et leurs savoir-faire avec d'autres militants, partenaires et concurrents. Ainsi, comme le précise Thibaut Rioufreyt, à partir des concepts d'*intermédiarité* et de *médiation*, il ne s'agit pas tant d'établir des formes de relations binaires ou liens de cause à effet entre des producteurs d'une part et des récepteurs d'autre part, que de penser le rôle de médiation, d'interface, de certains acteurs, espaces et réseaux de mobilisation dans le temps et dans l'espace[1]. C'est à ces interfaces militantes et organisationnelles que nous nous intéresserons ici afin d'analyser et de rendre compte de formes d'intégration des causes parties prenantes de la définition du problème carné.

Nous focaliserons d'abord l'attention sur les trajectoires et circulations militantes (1.) puis sur les collaborations organisationnelles (2.) avant d'interroger les représentations des entrepreneurs de cause quant aux autres acteurs engagés dans la remise en question de l'alimentation carnée (3.). Il ne s'agira pas de documenter de façon exhaustive l'ensemble des circulations, relations et représentations militantes mais de dégager des tendances fortes et de les illustrer à partir de cas saillants.

1. Multi-positionnements et multi-appartenances militantes au sein des causes engagées dans la problématisation de l'alimentation carnée

L'analyse des trajectoires militantes permet de mettre en évidence l'existence de circulations et de multi-positionnements à l'intérieur des causes et entre les causes parties prenantes de la remise en question des modes de consommation carnés. Il nous faut, avant d'aller plus avant sur ce point, faire deux précisions, la première sur l'articulation de la démonstration, la seconde sur la méthode.

Si l'on peut et doit douter du fait que la circulation des militants d'une cause à l'autre ou d'une association à l'autre implique nécessairement une circulation des idées et par là la structuration de représentations collectives conduisant à un accord entre associations sur une définition commune du problème carné[2], nous verrons au fil de l'analyse que cette hypothèse

[1] Thibaut Rioufreyt, « Les passeurs de la "Troisième Voie". Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées », *Critique internationale*, vol. 59, n° 2, 2013, p. 33-46.
[2] Pour une approche critique des analyses faisant la part belle aux idées dans l'explication des faits sociaux, voir Fabien Desage et Jérôme Godard, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique,* 2005/4, vol. 55, p. 633-661.

se trouve confortée par la mise en évidence d'un travail commun mené au concret par les associations, à titre exceptionnel ou de façon plus régulière, en faveur de la remise en cause de l'alimentation carnée.

En outre, dans la mesure où notre questionnement central n'a jamais porté sur les ressorts et déterminants de l'engagement individuel ou les carrières militantes, les entretiens que nous avons menés n'ont pris ni la forme ni la direction de récits de vie à proprement parler, même s'ils comportent des éléments liés aux trajectoires individuelles et aux carrières militantes. Pour ces raisons, nous nous appuierons également, lorsqu'elles existent, sur des données de seconde main, produites notamment en ce qui concerne l'association L214 par l'écrivain et sympathisant Jean-Baptiste Del Amo, dans l'ouvrage qu'il consacre à l'association, et dans lequel il raconte les trajectoires de ses deux porte-parole avant de dresser dans un ultime chapitre le parcours de sept autres militants[1]. Nous nous baserons également sur des données recueillies sur les réseaux sociaux professionnels ainsi que dans des interviews de militants publiées dans les médias[2]. De cette façon, les éléments d'analyse qui suivent ne peuvent que difficilement être systématisés dans le but de déduire, par exemple, l'existence de trajectoires militantes typiques ou de quantifier des fréquences ou des « sens » de circulations d'une organisation à l'autre et/ou d'une cause à l'autre. Les données recueillies permettront néanmoins de rendre compte à l'échelle des carrières, de l'existence de circulations militantes dans le temps (multi-positionnement) et dans l'espace (multi-appartenance), à l'intérieur et entre les causes.

Nous en donnerons ici trois illustrations saillantes permettant de comprendre ce que les différentes causes végétariste, animaliste et écologiste, engagées dans la remise en question de l'alimentation carnée, peuvent avoir, à travers leurs militants, de dispositions, d'intérêts et d'objectifs communs.

[1] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux*, Paris : Arthaud (Flammarion), 2017, 416 pages.
[2] Nous ne retiendrons alors de ces sources de seconde main que les éléments factuels. Il ne s'agira pas de reprendre à notre compte les « analyses » qui pourraient par ailleurs y être faites.

1.1. La défense du bien-être animal, lieu d'apprentissage du militantisme pour les militants antispécistes

Une première observation fait état d'un certain nombre de militants antispécistes ayant en partie fait leurs armes au sein de la défense du bien-être animal[1]. Nous nous intéresserons ici spécifiquement à la trajectoire de deux militants salariés de L214[2] : Sébastien Arsac, co-fondateur de l'association et Camille Desmet, salariée de l'association et membre de l'équipe de direction.

Lorsque Camille Desmet entre à la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)[3] au début de l'année 2006, elle est végane depuis quelques années – végétarienne depuis ses 13 ans. Elle vient de terminer ses études de commerce international, qu'elle raconte avoir suivies sans trop de conviction, et a déjà fait l'expérience du militantisme en participant à différentes actions, avec le Comité radicalement anti-corrida (CRAC) notamment, et en créant deux ans auparavant une association dans sa région natale dans l'optique de fédérer localement les initiatives en faveur de l'abolition de l'exploitation animale. Elle intègre la PMAF en tant que stagiaire au sujet du commerce d'animaux envoyés à l'étranger pour y être abattus : « à l'époque il y avait des subventions européennes pour que les éleveurs exportent vivants leurs animaux vers des pays du Proche-Orient pour qu'ils se fassent abattre là-bas. L'idée de la PMAF était de nouer des liens avec ces pays pour remplacer le transport d'animaux vivants par un transport de carcasses, que les animaux n'aient plus à subir le transport » (Camille Desmet, L214, entretien, février 2016). Camille Desmet y est ensuite embauchée en CDD et travaille à la collecte de fonds. À la PMAF, elle rencontre Sébastien Arsac, abolitionniste convaincu, en poste depuis quelques années à l'association, en tant que chargé de campagne. Il y est sensibilisé au

[1] Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, au sein de la cause animale, le « pôle de la protestation morale » (Christophe Traïni, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *in* Fabien Carrié et Christophe Traïni (dirs), *S'engager pour les animaux*, Paris : PUF, 2019, p. 41-55) est composé d'organisations welfaristes, dites de défense du bien-être animal et d'organisations abolitionnistes antispécistes. Si le mouvement antispéciste se développe dès les années 1980, sa portée reste très longtemps limitée. Le terrain de la cause animale est alors largement occupé par d'autres types de militants : les défenseurs du bien-être animal, les associations de secours et de soin aux animaux domestiques et celles de protection de la faune sauvage. Pour les militants antispécistes abolitionnistes, la mise à mort des animaux à des fins de consommation n'est pas entendable. Pour les welfaristes, il n'est pas supportable que l'animal soit maltraité et souffre, en élevage comme au moment de sa mise à mort, en d'autres termes qu'il ne puisse vivre une bonne vie, en accord avec les principes biologiques de son espèce.

[2] Le choix de L214 nous paraît pertinent au regard à la fois de son ancienneté, de ses capacités matérielles (financières et humaines) et de la visibilité continue dont elle dispose, par rapport aux autres organisations antispécistes françaises.

[3] Pour rappel la PMAF est à l'époque, et jusqu'en 2009 (au moment où est créé à la suite d'une scission, CIWF France), l'antenne française de CIWF né au Royaume-Uni. La PMAF devient Welfarm le 19 mai 2015.

lobbying européen, la PMAF étant membre de l'Eurogroup for animals. Il y mène également des enquêtes de terrain et se forme, en même temps qu'il forme des gendarmes, à la réglementation en matière de transport des animaux d'élevage.

L'engagement de Sébastien Arsac à la PMAF au début des années 2000 suit son entrée dans le mouvement antispéciste et des formes d'engagement préalable plus ponctuelles, dans un refuge de la région grenobloise, à la Maison de l'écologie de Lyon. En outre, en parallèle de son engagement à la PMAF, le projet Stop Gavage qui donnera naissance à L214 quelques années plus tard commence à se développer. En 2004, une première enquête filmée est menée par le collectif et donne lieu à une pétition, d'abord signée par la PMAF, suivie de la Fondation Brigitte Bardot et de One Voice. Lorsque Sébastien Arsac quitte la PMAF en 2005 après que l'association a décliné sa proposition d'absorber Stop Gavage et de devenir abolitionniste, « une telle proposition allant à l'encontre de ses fondements »[1], Camille Desmet le remplace à son poste. Elle travaille alors sur l'élevage en batterie des poules pondeuses et est amenée à réaliser des enquêtes dans des abattoirs et des élevages intensifs. Trois ans plus tard, elle quitte la PMAF pour aller travailler chez GAIA, en Belgique, jusqu'à la fin de l'année 2011, date à laquelle elle intègre « enfin » l'équipe de L214 (« je voulais vraiment rejoindre cette asso », Camille Desmet, entretien, 2016), d'abord en tant que bénévole avant d'y être salariée en 2015. Elle administre durant de longues années la page Facebook de l'association puis devient chargée de mission pour le pôle « poules pondeuses », renouant ainsi avec les compétences acquises au sein de la PMAF[2].

Ce n'est pas nécessairement le passage par le réformisme qui donne naissance à un engagement abolitionniste ; celui-ci préexiste le plus souvent. Qu'il s'agisse de Sébastien Arsac ou de Camille Desmet, le végétarisme et plus généralement les premiers questionnements portant sur le bien-fondé de l'exploitation animale précèdent leur activité à la PMAF, laquelle

[1] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit.,* p. 50.

[2] Nous pourrions encore citer les cas de Dominic Hofbauer : entré chez L214 en 2017 en tant qu'éducateur en éthique animale, il a fait le même métier à la PMAF (Welfarm) pendant 4 ans de 2006 à 2009 ; Aurélia Greff, chargée de collecte de fonds au sein de l'association depuis août 2019, elle a auparavant travaillé pendant plus de cinq ans pour le compte de CIWF ; Camille Trumpf, community manager : avant d'entrer chez L214 en septembre 2018, Camille Trumpf a travaillé en tant qu'assistante de communication chez Welfarm pendant plus de deux ans et demi. Notons également la trajectoire de Pauline Di Nicolantonio, entrée à Welfarm en 2015 en tant que coordinatrice campagnes et plaidoyer, elle fait ensuite un passage chez L214 en tant que chargée de campagne, de janvier à octobre 2018, avant de retourner travailler chez Welfarm. Ces quelques données non exhaustives ont été recueillies à partir des profils LinkedIn des militants sus-cités.

rend davantage compte, à l'échelle des trajectoires individuelles, d'une nécessité pour l'un comme pour l'autre d'entrer ou de renouer avec la vie active :

> « … j'avais toujours plus ou moins en tête de faire quelque chose pour [les animaux] mais je ne savais pas trop quoi. Les assos ne me disaient rien du tout, je ne savais pas trop. J'ai terminé mes études de commerce international en 2005, je me suis dit "maintenant je fais quoi". J'avais fait des études sans trop réfléchir, je ne m'étais pas posé la question de savoir ce que je voulais faire de ma vie vraiment [...] En sortant de mes études, j'ai regardé s'il y avait des offres d'emploi et il y avait une association basée à Metz qui s'appelait la PMAF, Welfarm maintenant, qui cherchait un stagiaire » (Camille Desmet, L214, entretien, 2016).

> « Depuis notre départ dans les Cévennes, nous n'avions plus d'emploi et vivions sur nos petites économies. Ce n'était pas une situation vivable sur le long terme » (Sébastien Arsac, L214, cité par Jean-Baptiste Del Amo[1]).

À l'échelle de l'espace des mouvements sociaux, le passage par la défense du bien-être animal des deux militants abolitionnistes reflète davantage encore un état de l'offre militante en matière d'engagement pour les animaux dans les années 2000 ; l'emploi salarié au sein de l'abolitionnisme qui prend alors surtout la forme d'un mouvement et de collectifs informels, n'existe tout simplement pas. Ainsi, faire ses armes au sein de la protection animale pour un certain nombre de militants antispécistes signifie moins s'engager pour la première fois au nom de la cause animale que s'exercer au travail militant, acquérir des savoirs et des compétences, se créer un carnet d'adresses, renforcer ses convictions animalistes.

Les liens entre protection animale et abolitionnisme dans les trajectoires de militants antispécistes prennent également la forme d'une sensibilisation enfantine à la cause animale. Sans que celle-ci ne se traduise systématiquement par un engagement au sein d'une organisation de bien-être animal, un certain nombre de militants de L214 rencontrés par Jean-Baptiste Del Amo se rappellent s'être intéressés durant leur enfance à la protection animale, au travers d'associations comme la SPA ou encore la Fondation Brigitte Bardot (*via* des reportages et magazines), à la suite de socialisations anthropozoologiques précoces et de ce qu'ils décrivent comme un « choc moral »[2] quasi épiphanique. Ainsi, si de nombreux militants abolitionnistes entrent formellement dans l'engagement animaliste *via* les théories égalitaristes antispécistes,

---

[1] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit.,* p. 45.

[2] Christophe Traïni, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 2, 2010, p. 335-358, à partir de James M. Jasper, *The art of moral protest : Culture, biography, and creativity in social movements,* Chicago : University of Chicago Press, 1997, p. 106 et suivantes.

mus par des motivations de justice sociale (nous pensons par exemple à deux militants de l'association étudiante Sentience : Lucile Couvreur-Danel et Even Rouxel) et les idées de la gauche libertaire (au sein de laquelle un certain nombre y fait d'ailleurs ses premières armes en tant que militants[1]), il est tout à fait probable que celles-ci réactivent, dans certains cas, des dispositions affectives acquises durant l'enfance[2]. De cette façon et en deçà des visées stratégistes de l'utilisation par les militants de la cause animale de dispositifs de sensibilisation, le partage de dispositions affectives anciennes à l'égard des animaux permet aussi d'expliquer non seulement le cadrage sensible commun aux organisations de la cause animale engagées dans la remise en question des modes de consommation carnés mais aussi la poursuite d'un objectif similaire : faire souffrir le moins possible les animaux et donc agir à l'amélioration effective de leurs conditions de vie.

Ainsi, l'engagement dans une organisation de défense du bien-être animal est rarement – pour ne pas dire jamais – successif ou concomitant à un engagement au sein d'une association abolitionniste. Cependant, au vu des trajectoires de militants de L214 présentées ici, la protection des animaux, c'est-à-dire la défense de leur bien-être et l'amélioration de leurs conditions de vie, non seulement peut faire partie, de façon cohérente, des trajectoires abolitionnistes, mais peut aussi leur donner une assise pratique et une dimension concrète (formation et apprentissage du militantisme, sensibilisation aux enjeux propres à la cause, constitution d'un réseau militant, etc.).

1.2. Des multi-positionnements écologiste et abolitionniste

L'observation des trajectoires de militants abolitionnistes (antispécisme et/ou promotion du végétarisme) met également en lumière des formes de sensibilité voire d'engagement en faveur de la protection de l'environnement et de la nature, préalables ou concomitants à l'engagement abolitionniste. Les portraits de militants de L214 présentés par Jean-Baptiste Del Amo ainsi qu'un certain nombre de récits militants recueillis en entretiens, font état d'engagements plus ou moins ponctuels, en tout cas d'un intérêt ou d'une sensibilité pour les

[1] Voir Jean-Baptiste Del Amo, L214. *Une voix pour les animaux, op.cit.*, et Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français*, Paris : Éditions du CTHS, 2013, 224 pages.
[2] Christophe Traïni, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *op.cit.*

questions écologiques. Ils montrent l'existence de sensibilités militantes partagées entre la cause animale et celle de l'environnement, au travers de la protection des animaux sauvages et de leur habitat mais plus encore *via* l'écologie politique.

La trajectoire de Samuel Airaud, en charge de l'observatoire « Politique et animaux » chez L214 depuis 2013[1], illustre particulièrement l'existence d'affinités communes entre l'écologie politique et la question animale. Nous apprenons à travers son récit rapporté par Jean-Baptiste Del Amo, qu'il a fréquenté des écologistes radicaux lors du mouvement d'occupation des chômeurs à Paris, auquel il prend part en 1998. Surtout, il rejoint des années plus tard les rangs d'Europe Écologie Les Verts (EELV), moins cependant par conviction écologique forte que parce qu'il aspire à renouveler son militantisme. En effet, lorsqu'il entre à EELV en 2012, Samuel Airaud semble vivre une période de creux militant. Rompu à l'action protestataire animaliste – il est végane, a fait la connaissance de Brigitte Gothière et Sébastien Arsac au début des années 2000[2], puis est parti plusieurs mois en Nouvelle-Zélande où il a milité auprès du groupe Auckland Animal Action et de Sea Shepherd avant de revenir en France et de s'engager bénévolement chez L214 – le militant raconte souhaiter dorénavant découvrir les facettes de l'engagement partisan, lequel devrait lui permettre d'accéder aux institutions et d'en saisir le fonctionnement. Chez EELV, il s'engage toutefois contre le projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes et appuie la création, déjà entamée, d'une commission thématique au sein du parti, consacrée à la condition animale[3]. La mise en place de cette commission fait suite au vote par le Conseil fédéral d'EELV d'une motion « Animaux et Société », considérant que « tous les animaux sauvages ou domestiques sont des êtres sensibles, capables de ressentir des émotions et de la souffrance » et qu'il est indispensable de « reconnaître et d'améliorer la place des

[1] L'observatoire Politique et animaux est une base de données créée et alimentée par L214. Son objectif est de recenser et rendre public l'ensemble des prises de position des élus, candidats aux élections, ministres et responsables de partis sur tous les thèmes ayant trait à la condition animale : animaux de compagnie, chasse, corrida, droits des animaux, élevage, pêche et pisciculture, expérimentation, zoos, cirques. À partir de ce recensement, l'association propose un classement des personnalités et groupes politiques, suivant un code couleur allant du vert au rouge, selon que l'individu ou le groupe « agit pour les animaux », « penche pour les animaux », « penche contre les animaux » ou « agit contre les animaux », ainsi qu'une note sur vingt points. Ainsi, parmi les principaux partis politiques généralistes, La France Insoumise et EELV obtiennent tous deux la note de 17/20, le Parti communiste la note de 11/20, le Parti socialiste celle de 8/20, la République en Marche se voit attribuer la note de 7/20, le Rassemblement national et Les Républicains celle de 6/20. Voir : Politique-animaux, « Les partis et la question animale » [en ligne] https://www.politique-animaux.fr/partis, consulté le 16 juin 2021.

[2] Notons que c'est à la Maison de l'écologie de Lyon que fréquente Sébastien Arsac (L214) que celui-ci découvre pléthore de productions militantes « correspond[an]t […] à [s]a sensibilité politique » (voir Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit.,* p. 36). C'est notamment en ce lieu de ressources et de pratiques écologistes et alternatives qu'il prend connaissance du texte fondateur du mouvement antispéciste français : la brochure « Nous ne mangeons pas de viande pour ne pas tuer d'animaux ».

[3] Jean-Baptiste Del Amo, *Ibid.,* p. 349-354.

animaux dans la société actuelle ». L'exposé des motifs appelle le parti à « réaffirmer ses engagements en faveur du bien-être animal et des droits des animaux », dans la mesure où les « relations que les êtres humains entretiennent avec leur environnement » constituent un enjeu qui « doit être au cœur des préoccupations des écologistes »[1]. Jean-Baptiste Del Amo ne dit pas si le militant a gardé sa carte au parti. Sur les relations qu'entretient L214 avec EELV, Camille Desmet (L214) nous précisait en entretien en février 2016 que des adhérents de L214 étaient également militants à EELV mais pas parmi les « permanents ». Dans la mesure où Samuel Airaud semble ne devenir salarié de l'association qu'en 2017, il est possible qu'il ait continué d'adhérer jusque-là à EELV. Nous savons par ailleurs que ce dernier est également l'un des membres co-fondateurs du Parti animaliste créé en 2016 et dont les premières bases sont posées dès 2014.

Chez Delphine Vuillemin, présidente de l'Association végétarienne de France, l'engagement écologiste dépasse l'opportunité militante. Il constitue un préalable à son engagement actuel en faveur du végétarisme. Son intérêt pour les questions environnementales se traduit notamment au travers de sa thèse d'Histoire des sciences qu'elle soutient en 2011, sur l'étude des limites environnementales à la croissance économique et démographique, qui se développent à compter des années 1970 autour du Club de Rome. Il se manifeste également dans son engagement de cinq années au sein du parti politique Les Alternatifs, fondé en 1998 à partir de plusieurs sensibilités de la gauche dite radicale, en particulier de la fusion de l'Alternative rouge et verte (AREV) et d'une partie dissidente de la Convention pour une alternative progressiste (CAP). Le parti participe en 2013 avec d'autres courants politiques d'extrême gauche à la création d'une nouvelle organisation partisane : Ensemble, mouvement pour une alternative de gauche, écologiste et solidaire (Ensemble !). Au même moment, Delphine Vuillemin rentre au conseil d'administration de l'AVF à laquelle elle adhère déjà « depuis une bonne dizaine d'années » et en devient présidente (Delphine Vuillemin, AVF, entretien, octobre 2015). Elle se consacre dès lors pleinement à la promotion du véganisme mais continue toutefois de mobiliser pour ce faire le levier écologiste.

Parfois, le souci de l'environnement des militants abolitionnistes réside dans un engagement du quotidien, à travers la pratique d'une consommation engagée et/ou une démarche plus spirituelle de connexion avec la nature, comme en témoigne le récit de Yann

[1] EELV, « Animaux et société ! » [en ligne] https://eelv.fr/animaux-et-societe/, consulté le1er avril 2020.

Bordet (269Life, Vegan Impact, L214). La trajectoire du militant, décrite par Jean-Baptiste Del Amo, ne dit rien sur sa sensibilité écologiste que nous savons pourtant exister. Rencontré en entretien en décembre 2015, avant son arrivée chez L214, Yann Bordet nous confiait :

> « … moi à la base j'étais écologiste [...] et c'est par une information colorée écologiste que je suis arrivé à prendre conscience de la souffrance animale et que j'ai évolué vers le véganisme [...] je faisais partie d'un groupe proche de la spiritualité païenne, proche de la nature, les druides et compagnie. Il est arrivé qu'on fasse des cérémonies dans les forêts et on passait aussi du temps à nettoyer des pans de forêt entiers avec des sacs et des gants. J'avais vraiment l'impression d'être un dur de dur de l'écologie, beaucoup plus que le gars qui roule en bagnole et qui est encarté chez EELV. J'avais toute une batterie de stratégies pour économiser l'eau au maximum, en faisant la vaisselle, pour prendre des douches et à côté de ça je mangeais du bœuf le midi et le soir, et c'est cette information sur 1 kg de bœuf égale 15 000 litres d'eau qui m'a fait basculer du jour au lendemain. Un jour je suis tombé sur Facebook sur cette image et je me suis vraiment senti con. Aujourd'hui je m'autorise à prendre des bains parce que je sais que je consomme largement moins d'eau que n'importe quelle personne qui va manger de la viande et avoir les techniques que j'avais avant pour économiser l'eau. Je me rends compte que j'étais dans une barque qui prend l'eau et que j'écopais avec une petite cuiller, c'est ce que je faisais. Pour moi ça s'est passé comme ça et c'est en vertu de ça que je pense que donner un argument écologiste à quelqu'un qui va l'amener à considérer l'éthique animale ça peut être un point de départ » (Yann Bordet, entretien, décembre 2015).

C'est bien *via* son intérêt pour les questions écologiques que le militant a pu prendre connaissance des enjeux liés à la souffrance animale. En outre, sa sensibilité écologiste peut en partie expliquer le fait qu'il se soit engagé aux côtés de l'ancienne présidente de 269Life France dans le projet de création de Vegan Impact, une association antispéciste qui promeut le véganisme par tous les moyens, y compris en renouant avec le ressort écologique[1].

Ainsi, sans pouvoir établir un lien de cause à effet entre affinités écologistes et abolitionnisme, force est de constater que certains militants abolitionnistes, végétaristes et antispécistes, ont expérimenté à un moment ou à un autre de leur carrière, un engagement en faveur de l'écologie politique et ont partagé voire continuent de partager avec elle une sensibilité commune, entre écologie politique, protection de la nature et protection animale. À l'inverse, les trajectoires des militants écologistes que nous avons rencontrés ne font pas état

[1] Nous reviendrons plus avant sur la création de cette association dans la seconde partie du chapitre.

d'engagements préalables au sein d'organisations abolitionnistes ou d'affinités significatives avec les principes et objectifs de l'abolition de la consommation carnée.

1.3. Identités militantes plurielles entre dissonance et médiation

Au-delà du constat du multi-positionnement de certains militants abolitionnistes passés par la défense du bien-être animal (s'agissant des antispécistes) et/ou par l'écologie politique, nous aimerions insister à présent sur l'existence d'identités militantes plurielles[1], qui dans certains cas facilitent elles aussi les rapprochements entre terrains d'action.

Des formes d'identités militantes plurielles et plus discrètes s'observent d'abord à l'interface entre l'engagement individuel et l'engagement organisationnel d'un certain nombre de militants. Elles donnent alors lieu en entretien à des récits introspectifs, faisant part de dissonances à surmonter. C'est notamment le cas de militants au sein de la défense du bien-être animal, occupant par ailleurs des postes à responsabilité, de direction et/ou de représentation, se déclarant végétariens. L'on pense à François Gosselin, Directeur du pôle Protection animale et porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot, devenu végétarien « il y a plus de trente ans » mais aussi à Stéphane Graff, directeur de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir (OABA)[2]. Les trajectoires de militants abolitionnistes rendent souvent compte de l'existence, d'ordinaire durant l'enfance, d'un « choc moral » à partir duquel l'individu prendrait tout à coup conscience de son rapport sensible à l'animal et par là de sa commune identité sensible avec lui, allant dans certains cas jusqu'à refuser d'en consommer la chair, pour une durée limitée ou de façon pérenne. Pour ces militants, le végétarisme précède ainsi souvent l'entrée dans le militantisme en faveur des animaux. En entretien, les militants défenseurs du bien-être animal qui ont évoqué leur végétarisme – sans par ailleurs que nous les ayons interrogés précisément sur leurs habitudes alimentaires – datent leur passage à l'abstinence à un moment plus tardif de leur

[1] L'analyse processuelle de l'engagement, à travers la notion de carrière, permet d'observer et de comprendre ces identités militantes plurielles. Voir par exemple à ce sujet : Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 199-217. Pour Marie Vannetzel, « l'approche en termes de "carrière morale" permet d'analyser l'identité militante non comme un isolat mais […] dans la configuration changeante des sphères de vie de l'individu, des stratégies de l'organisation et du contexte sociopolitique global » (Marie Vannetzel, « Affection, désaffection et défection chez deux jeunes Frères musulmans en Égypte », *Critique internationale,* vol. 65, n° 4, 2014, p. 130).

[2] Notons par ailleurs que Peter Roberts, le fondateur de CIWF au Royaume-Uni était végétarien, tout comme Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'OABA, Brigitte Bardot ou encore Ghislain Zuccolo, cofondateur de la PMAF devenue Welfarm.

trajectoire mais le décrivent eux aussi sous les traits du « choc moral ». Le directeur de l'OABA raconte :

> « … moi je n'ai pas arrêté la viande comme ça du jour au lendemain en me disant "tiens je vais arrêter la viande". C'est à force de visiter les abattoirs. Quand on voit ces animaux, à un moment, inévitablement on se dit "mais je sers à quoi ? Je suis en train de regarder des dizaines et des dizaines d'animaux se faire trucider, ça sert à quoi ce que je fais ?" Eh bien ça sert à améliorer les pratiques, à faire que ça se passe le moins mal possible, on peut pas dire "le mieux" mais "le moins mal possible". Et puis individuellement qu'est-ce que je peux faire ? Eh bien j'ai trouvé, c'est arrêter d'en manger, voilà c'est tout. Même quand ça se passe le moins mal possible ça se passe toujours forcément mal pour l'animal donc c'est pas quelque chose que je cautionne. Moi je considère qu'on peut très bien, pour reprendre la formule de Brigitte Gothière, "vivre sans tuer", voilà » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017).

Son végétarisme, dont il nous précise en amont qu'il est « à tendance piscivore » (c'est-à-dire qu'il consomme encore des poissons), Stéphane Graff l'envisage comme un engagement individuel, complémentaire de l'action collective qu'il mène depuis quinze ans au sein de l'OABA en faveur de la protection des animaux destinés à l'abattoir. Qu'il s'agisse du porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot ou ici du directeur de l'OABA, tous deux ont évoqué en entretien leur rapport à l'alimentation carnée, en des termes qui marquent soit une affinité certaine pour l'antispécisme, soit un accord minimal sur le véganisme en tant que solution à l'exploitation des animaux ; quelque peu donc à contre-courant des compétences et objectifs historiques des associations pour lesquelles ils travaillent depuis de nombreuses années[1] : François Gosselin se déclare « totalement antispéciste » (François Gosselin, FBB, entretien, décembre 2015), tandis que Stéphane Graff, même s'il confie pour diverses raisons ne pas être végane, explique que lorsqu' « on réfléchit à tout ce qui se passe et à tout ce que ça implique […] Si on pense aux animaux, c'est logique d'être végane » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017).

Ces militants réformistes doivent composer avec leurs convictions personnelles proches de l'abolitionnisme et l'action qu'ils mènent sur le terrain associatif, contraints par leurs organisations. Quand nous interrogeons François Gosselin (FBB) sur la façon dont « il gère » le fait d'être végétarien et antispéciste et de devoir dans le même temps, en tant que porte-parole d'une association de défense du bien-être animal, soutenir des propositions réformistes et non

[1] François Gosselin entre à la FBB en 1991 et Stéphane Graff à l'OABA en 2005.

abolitionnistes, il répond que « c'est toujours compliqué. C'est une dualité […] toujours assez complexe ». Pour illustrer cette dualité, il s'appuie sur l'exemple du travail qu'il peut être amené à réaliser au sein de la fondation au sujet de l'expérimentation animale. Son objectif est de « réduire autant que possible les lots d'animaux » cobayes même si « évidemment, [il] ne souhaite qu'une chose, c'est qu'il n'y […] ait pas du tout [d'animaux soumis à l'expérimentation] ». Il poursuit :

> « C'est insupportable mais voilà, je me dis qu'au moins, sur cette formation-là, si on réduit de moitié le lot d'animaux c'est toujours ces quelques souris ou quelques lapins qui ne seront pas sacrifiés cette fois-ci. Mais effectivement, c'est... c'est pas évident, c'est pas évident. Mais on ne fait pas les choses pour se faire plaisir mais pour essayer de faire en sorte que ça évolue pour l'animal […] Donc oui, il faut vraiment faire le deuil quand on est dans ce genre de choses, pas de ce qu'on pense mais être réaliste quoi […] il faut être conscient d'où on se trouve et même si on a une volonté abolitionniste de ne pas rentrer dans un débat où on a l'impression de gagner deux fois rien finalement […] il faut être dans cette démarche de dire de quelle manière on peut faire évoluer la réglementation, de quelle manière on peut obtenir des résultats positifs pour les animaux et pas simplement essayer de se faire plaisir dans le sens "répondre à ses attentes personnelles" » (François Gosselin, FBB, entretien, décembre 2015).

Néanmoins, les contradictions et dissonances que peuvent vivre un certain nombre de militants réformistes trouvent à s'amenuiser au regard de la tendance des associations de défense du bien-être animal à s'engager sur la voie de campagnes ou de communications en faveur d'une remise en cause des modes de consommation carnés à l'échelle individuelle (voir chapitre 1). La « dualité » mentionnée par le porte-parole de la FBB est ainsi transférée à l'échelle de l'organisation et de l'action collective :

> «… on est conscients qu'on est dans un environnement, dans une société où on n'en est pas au végétarisme, en tout cas pas généralisé même si, heureusement, il y a une prise de conscience et de plus en plus de végétariens et de végétaliens. Donc […] il faut agir sur les deux niveaux : un niveau de sensibilisation en montrant ce qui se passe dans les élevages, les abattoirs, pendant les transports et autres, et ça, ça amène souvent des comportements individuels, des prises de décision individuelles qui peuvent amener au végétarisme, au véganisme. Et à côté de ça, pour malheureusement encore le plus grand nombre, c'est-à-dire les gens qui rejettent l'idée-même de ne pas consommer de produits animaux, eh bien de faire en sorte que les conditions soient les moins mauvaises possibles » (François Gosselin, FBB, entretien, décembre 2015).

Le fait que, pour différents motifs, éthiques et/ou affectifs, un certain nombre de responsables au sein de la défense du bien-être animal se soient engagés à titre individuel dans le végétarisme, le plus souvent en amont voire à l'origine de leur engagement pour les animaux, montre à quel point l'enjeu de l'alimentation carnée est latent au sein de la défense du bien-être des animaux d'élevage. En outre, nous pouvons faire l'hypothèse que le végétarisme des fondateurs et/ou porte-parole des associations de bien-être animal facilite les échanges entre l'espace réformiste et l'espace abolitionniste de la cause animale protestataire *via* les relations interpersonnelles entre militants dont ils savent qu'ils partagent, à titre individuel, les mêmes convictions[1].

En 2013, Léopoldine Charbonneaux, directrice de CIWF France indiquait, sur le site Internet Vegactu, que, bien que CIWF ne soit pas une association au positionnement végétarien, « la majorité de la soixantaine de personnes travaillant au Royaume-Uni et des quatre personnes basées à Paris sont végétariennes ou véganes »[2]. Lors de notre entretien avec le directeur de l'OABA, celui-ci nous fait également savoir qu'il n'est pas le seul végétarien au sein de l'association. Si certains continuent de consommer de la viande, d'autres n'en mangent « quasiment plus », d'autres encore « n'en mangent plus du tout » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017). Le délégué général de la Fondation 30 Millions d'Amis depuis plus de vingt ans, souligne également lors de notre rencontre l'existence de végétariens et de véganes parmi les membres de l'association[3]. Nous n'avons pas effectué de sondage afin de savoir jusqu'où s'étend la pratique du végétarisme au sein de la défense du bien-être animal. Nous pouvons cependant, à partir de ces éléments et considérant que l'abstinence de produits d'origine animale est consubstantielle à l'abolitionnisme[4], faire l'hypothèse d'une

[1] Nous y reviendrons dans la suite de la démonstration.

[2] Lili Gondawa, « Compassion in world farming agit pour les animaux », *Vegactu,* publié le 10 février 2013 [en ligne] https://www.vegactu.com/divers/international/compassion-in-world-farming-agit-pour-les-animaux-3074/, consulté le 2 avril 2020.

[3] Pour rappel, la Fondation 30 Millions d'Amis s'inscrit plutôt à l'origine dans le champ du soin apporté aux animaux de compagnie. Elle participe en 2015 à la réforme du Code civil et fait partie, aux côtés d'associations abolitionnistes et réformistes spécialisées dans la protection des animaux d'élevage, du collectif AnimalPolitique fondé en 2016 dans le but de porter la voix des animaux dans le débat public, en particulier lors des élections de 2017. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de ce chapitre.

[4] Ce qu'affirme Marianne Celka, *Vegan Order. Des éco-warriors au business de la radicalité*, Paris : Arkhê, 2018, 224 pages. Précisons par ailleurs que tous les militants abolitionnistes que nous avons rencontrés sont au moins végétariens. Dans leur cas, l'arrêt de la consommation de viande et/ou de tout produit d'origine animale a souvent précédé l'engagement abolitionniste. En outre, rappelons par exemple que pour prétendre devenir bénévole à la Fédération végane, il faut être végane. Dans d'autres associations abolitionnistes, l'injonction au véganisme est moins directement assumée, soit parce que nombreux militants le sont déjà, soit parce qu'ils le deviendront par effet d'entraînement et d'entre-soi : « On ne fait pas de contrôle à l'entrée mais on pourrait […] Ce qu'on demande aux gens qui nous rejoignent c'est d'être d'accord avec le message de l'association y compris sur la question de la libération animale […] ce qui est important pour nous c'est que le discours qu'ils vont avoir auprès des gens en

surreprésentation des végétariens au sein de la cause animale protestataire ; à l'image de ce qu'ont pu observer Florence Faucher chez les écologistes et leur propension à « manger vert »[1], Sylvie Ollitrault[2] sur l'engagement des militants de l'environnement qui tend fortement vers un militantisme d'exemplarité – « se changer soi pour changer le monde » – ou encore Pauline Vanryssel[3] sur les rapports, à l'échelle des individus, entre sensibilité écologique et végétarisme. À ce sujet, les entretiens que nous avons menés au sein de la protection de l'environnement confirment la part non négligeable de végétariens parmi les militants, chez Greenpeace notamment. Au RAC, Constance Barraud nous confiait par exemple :

> « On est beaucoup de végétariens. Enfin, je dis "on", je suis pas végétarienne. Il y a des végétariens au RAC mais j'ai pas connaissance d'antispécistes par exemple, si on veut aller jusque-là. C'est des végétariens [elle se reprend] –riennes euh… "environnementales" et pas "cause animale" je pense, pour la plupart, sauf notre directrice mais qui est végétarienne depuis qu'elle a 12 ans, c'est autre chose » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017).

Aux côtés de ces positionnements différenciés de militants dont les pratiques individuelles peuvent renvoyer à d'autres problématisations du problème carné, concurrentes et/ou complémentaires, en tout cas plus « radicales » dans leurs implications que les cadrages réformistes mis en avant dans les actions qu'ils mènent au sein de leurs organisations, nous notons l'existence d'autres manifestations d'identités militantes plurielles pouvant favoriser la circulation, d'une cause à l'autre ou d'une organisation à l'autre, de différentes manières de cadrer le problème carné. Les militants qui adhèrent symboliquement voire matériellement (par des cotisations, des dons) à une cause sans nécessairement s'engager activement dans sa défense

---

tant que bénévole soit celui de l'association, qu'ils y adhèrent, et ensuite qu'ils arrivent dans leur vie quotidienne à mettre en pratique à 100 % ou pas, c'est pas ce qui nous intéresse vraiment […] mais ces cas-là sont toujours exceptionnels parce que quand les militants arrivent dans l'asso, ils mangent de la viande ou du lait et des œufs et puis en fait parce qu'on les a accueillis, parce qu'on ne leur a pas fermé la porte, ils creusent la question, se sentent soutenus, plus seuls et donc plus forts pour agir dans leur vie quotidienne. Des gens arrivent sans être végétariens ou véganes mais la plupart le deviennent même si c'est pas ce qu'on leur demande au début » (Camille Desmet, L214, entretien, février 2016). Pour une analyse de ces effets d'entre-soi, voir Christophe Traïni, « Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante », *Revue française de science politique*, 2012/4, vol. 62, p. 559-581.

[1] Florence Faucher, « Manger vert. Choix alimentaires et identité politique chez les écologistes français et britanniques », *Revue française de science politique,* 48e année, n°3-4, 1998, p. 437-457.

[2] Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes,* Rennes : PUR, 2008, 226 pages.

[3] Pauline Vanryssel, *Par-delà le carnisme. Évolutions des rapports à l'environnement et déplacement des frontières de l'immangeable*, Mémoire de recherche pour le Master de Science politique, Université de Lille, 2016, 130 pages.

mais qui militent par ailleurs pleinement sur d'autres terrains d'action, se trouvent ainsi potentiellement à l'intersection d'une variété de façons d'appréhender le problème carné.

En tant qu'adhérents, ils reçoivent un flux d'informations *via* les newsletters, les magazines des associations, etc. qui leur permet de rester informés de l'état des connaissances des organisations, des campagnes qu'elles mènent et des messages qu'elles diffusent. Nous pouvons citer à titre d'exemples le directeur de l'OABA également adhérent à Greenpeace, Hugues Noyer, qui lorsqu'il était salarié à l'AVF adhérait également à L214, ou encore Matthieu Carton, militant actif de Sentience et du CRAC et adhérent de L214 et de l'association de protection des océans Sea Shepherd. Selon la chargée d'affaires publiques à CIWF, « il y a énormément d'individus-passeurs entre associations de protection animale et environnementales », chez eux, parmi leurs sympathisants, mais aussi chez Greenpeace, qu'elle cite comme étant l'association qui compte sans doute le plus de « passeurs » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018). Ces formes de multi-appartenances s'observent à l'échelle des militants mais également des associations, facilitant d'autant plus le travail inter-associatif. Les fédérations et réseaux de protection de l'environnement comptent dans leurs rangs une variété d'associations. Ainsi, Welfarm fait partie depuis 2016 des « associations correspondantes » de France Nature Environnement (FNE), c'est-à-dire des associations qui adhèrent au mouvement, qui partagent les préoccupations environnementales qui sont les siennes sans toutefois être des associations de protection de la nature. Greenpeace est également association correspondante de la FNE. De son côté le Réseau Action Climat fédère plus d'une trentaine d'associations nationales et régionales parmi lesquelles la FNH, FNE, Greenpeace et le WWF. Les multi-appartenances correspondant au fait de participer de façon active et simultanée aux activités de plusieurs groupes militants sont quant à elles plus rares dès lors notamment que les militants occupent un poste permanent au sein d'une association, qui ne leur laisse que peu de temps pour s'engager par ailleurs.

Les multi-positionnements, multi-appartenances – même si plus rares – et engagements multi-niveaux (individuel et organisationnel) liés aux identités plurielles de militants oscillant de façon plus ou moins formelle d'une organisation à l'autre voire d'une cause (ou d'une sous-cause) à l'autre, suggèrent l'existence de dispositions militantes (compétences préalables, connaissance des enjeux, pratique du végétarisme, réflexion sur le rapport des êtres humains au vivant non humain...), intérêts et objectifs communs aux différents entrepreneurs du problème carné. Cette hypothèse est confirmée, nous allons le voir, par l'étude de la constitution des

réseaux militants et du travail mené en commun par les organisations engagées dans la remise en cause des modes de consommation carnés.

2. Collaborations et mobilisations inter-associatives entre causes engagées dans la remise en question de l'alimentation carnée

Les entrepreneurs du problème carné sont amenés à diverses occasions, lors d'actions collectives et d'évènements militants routiniers ou de façon plus exceptionnelle, par exemple lors de la séquence électorale de 2017, à se croiser, se rencontrer et, nous allons le voir, à travailler ensemble. C'est aux conditions de possibilité et aux formes que prennent les collaborations militantes et mobilisations inter-organisationnelles dans la remise en question de l'alimentation carnée que nous allons à présent nous intéresser.

2.1. Réseaux locaux et espaces de mobilisation partagés : interfaces de sociabilité et d'échanges militants

Des réseaux locaux d'interconnaissance et de solidarité militantes favorables au partage des actions

Les réseaux militants qui se constituent localement sont autant d'interfaces de sociabilité et de travail entre associations dans lesquels les bénévoles jouent le rôle d'intermédiaire, de sorte qu'un certain nombre de distinctions inter-associatives ne s'observent pas toujours à l'échelle des configurations et de l'action collective locales. C'est notamment le cas s'agissant des associations agissant en faveur de l'abolition de l'exploitation animale, qu'elles soient animalistes et/ou végétaristes mais aussi plus largement au sein de la cause animale protestataire entre réformistes et antispécistes, voire entre bénévoles environnementalistes et animalistes.

Bien que les délégations locales, chez L214 ou à l'AVF, soient coordonnées au niveau national et que des documents encadrent la pratique du militantisme chez les bénévoles[1], de nombreuses actions sont impulsées par ces derniers qui disposent d'importantes marges de manœuvre. Parmi les enquêtés que nous avons rencontrés, plusieurs soulignent l'idée d'un maillage local assez serré dans lequel « on retrouve toujours les mêmes », soit parce qu'ils sont

[1] Par exemple un document intitulé « Participer aux actions de L214. Les bases pour un militantisme efficace » édité à l'été 2015 par l'association pour « "canaliser" les nouveaux bénévoles qui deviennent nombreux » (Vincent Bricout, bénévole L214, échange mail suite à notre entretien, septembre 2015).

bénévoles au sein de plusieurs associations, soit parce qu'ils connaissent des bénévoles d'autres associations et répondent favorablement à leurs invitations sur des actions qui nécessitent de rassembler les forces et les moyens militants. Dans la région lilloise, une ancienne bénévole de l'AVF raconte au sujet de ses relations militantes avec L214 :

> « En fait, on faisait tout le temps des évènements conjoints, étant donné qu'ils [nb : les bénévoles de L214] étaient présents sur les mêmes salons et les mêmes manifestations. Quand eux faisaient des évènements, nous on venait, quand ils faisaient des évènements contre le foie gras, on venait en tant que bénévoles, quand ils organisaient des choses, on tenait une table et vice-versa. Il n'y a jamais eu de soucis et comme de toute façon c'est la même manne de bénévoles, ce qui changeait c'était juste qui gérait […] On se servait de L214 ou de l'AVF selon ce que [l'action] visait, quand c'était plus "promotion de l'alimentation et nutrition" on partait plus sur l'AVF, quand c'était sur le bien-être animal, sur L214. Mais quand il y avait une idée, n'importe qui la lançait et c'était parti quoi ! » (Lune García-Manceau, AVF, entretien, novembre 2015).

À Lille, les Vegan Place organisées par L214 accueillent régulièrement d'autres associations parmi lesquelles l'association de protection des océans Sea Shepherd, qui en est coutumière[1]. Camille Desmet (L214) et Yann Bordet (269Life) font le même constat d'une importante activité inter-associative s'agissant du réseau bénévole parisien. Pour Camille Desmet, « beaucoup de gens sur Paris sont bénévoles L214, Vegan Impact, 269 ou Fondation Bardot ». Elle explique que le mouvement est « hyper perméable » et que « l'important c'est que le message passe » (Camille Desmet, L214, entretien, février 2016), au même titre que Lune García-Manceau (AVF) pour qui « l'idée c'est de faire le plus de trucs possible » (entretien, novembre 2015).

Dans le même ordre d'idée, Vegan Impact se félicite sur son site Internet des actions menées en commun avec d'autres associations. Lors d'une action « compteur humain »[2]

---

[1] Les Vegan Place sont des manifestations publiques organisées par L214. Le concept est de proposer aux passants de visionner une courte vidéo de sensibilisation sur le sort des animaux de rente en échange d'un encas sucré ou salé entièrement végétal : pâtisserie, « fromage », etc. L'objectif est d'engager le débat sur la condition animale, tout en apportant la preuve qu'il est possible de se nourrir, qui plus est de bien manger, sans avoir à tuer les animaux. Aux côtés des stands « nourriture » et « visionnage », une table met à disposition et à la vente des brochures d'information et des ouvrages d'éthique animale. Les Vegan Place sont également l'occasion pour l'association de recruter parmi les militants potentiels. Sur les huit « Vegan Place » lilloises répertoriées sur le site Internet de L214 entre 2014 et 2018, Sea Shepherd a été présente au moins à la moitié d'entre elles : les 9 mai 2015, 1er octobre 2016, 8 juillet 2017 et 17 mars 2018.
Voir : L214, « Actions passées pour les animaux » [en ligne] https://www.l214.com/agenda-evenement-animaux/actions-passees?page=6&tid=All&tid_1=All&tid_2=68&tid_3=Lille, consulté le 17 juin 2021.

[2] Les actions « compteur humain » ont pour objectif de dévoiler la cadence à laquelle sont abattus les animaux en France pour la consommation alimentaire. Durant plusieurs heures, sur fond de discours appelant les passants à reconsidérer leurs habitudes alimentaires et leur rapport aux animaux, des militants égrainent à l'aide de pancartes

réalisée le 11 janvier 2020 à Marseille, plusieurs associations abolitionnistes se sont réunies, dont Vegan Impact pour qui « la lutte pour la cause animale doit se renforcer ! En tant qu'antispécistes voulant tous la Libération Animale, cette réunification a davantage d'impact pour éveiller les consciences et tenter d'obtenir enfin l'arrêt de toute exploitation animale ; où les animaux, la planète et la santé humaine pourront vivre en parfaite harmonie »[1]. La communication est assortie d'une photographie sur laquelle nous visualisons plusieurs militants portant tous un t-shirt différent à l'effigie de leur collectif : Anonymous for the voiceless, 269Life France, L214, Vegan Impact ou encore 269 Libération animale (voir illustration 2.1).

Le travail de médiation des bénévoles se traduit encore localement par la distribution de tracts d'autres associations. Ainsi, Ghislain Zuccolo (Welfarm) raconte lors d'une conférence-débat organisée par les Estivales de la question animale en 2003, que des militants de la PMAF (devenue Welfarm) distribuent volontiers des tracts de l'Alliance végétarienne (devenue AVF), qu'il s'en félicite mais qu'il évite de le faire en tant que directeur devant veiller à maintenir sa propre base militante[2].

Illustration 2.1 : À Marseille, des militants de diverses associations abolitionnistes posent ensemble devant l'objectif lors d'une action commune (source : Vegan Impact[3])

le nombre d'animaux tués pour leur viande durant l'année venant de s'écouler. Ce nombre de morts ainsi mis en scène est destiné à informer les passants autant qu'à les effrayer. Il n'est pas seulement fait appel à leur raison face à un élément factuel rendu tangible par l'usage de chiffres, ce sont aussi leurs émotions que cherchent à susciter les militants : l'effroi notamment, face à ce décompte « en temps réel » de la mise à mort d'êtres vivants.

[1] Vegan Impact, « Nos actions » [en ligne] http://veganimpact.com/nos-actions/, consulté le 2 avril 2020.

[2] Ghislain Zuccolo, « Le problème du transport des animaux », intervention aux Estivales de la question animale, le 8 août 2003, Leangeac. Enregistrement audio disponible [en ligne] https://www.question-animale.org/sites/default/files/enregistrements/2003/20030808ve-pm-PMAF-GhislainZuccolo.mp3, consulté le 3 avril 2020.

[3] Vegan Impact, « Nos actions » [en ligne] http://veganimpact.com/nos-actions/, consulté le 2 avril 2020.

Au-delà des configurations militantes locales propices aux actions conjointes, certains évènements récurrents de la vie militante, le plus souvent annuels, participent du processus de sociabilisation, d'apprentissage et de circulation des cadrages entre entrepreneurs de problème.

Des évènements récurrents de la vie militante propices aux rencontres inter-associatives

Parmi ces nombreuses manifestations, nous pouvons citer les journées d'été d'EELV (auxquelles sont invitées L214 et l'AVF), des mobilisations comme la Veggie pride, la Marche pour la fermeture des abattoirs, les festivals (SMMMILE Festival, Climax Festival[1]) ou encore les marches pour le climat auxquelles les abolitionnistes s'invitent régulièrement, comme lors de la Marche du Siècle organisée le 16 mars 2019 à Paris. À cette occasion, les associations Vegan Impact, L214 et l'AVF, accompagnées de Million Dollar Vegan France[2] et L'Animal est une Personne[3] se sont jointes au mouvement « Unis pour le climat », à travers un communiqué commun et, pour certaines d'entre elles, en se rendant à la manifestation[4], « aux côtés » de militants du RAC, de Greenpeace, de FNE, de la FNH et des Amis de la Terre. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement à deux évènements : les salons bio et bien-être[5] ainsi que les Estivales de la question animale.

---

[1] Au Village des ONG du Climax Festival créé en 2015, se côtoient selon les années différentes organisations de protection de l'environnement et de protection animale. En 2018, on note entre autres la présence de Greenpeace, le WWF, France Nature Environnement, la LPO, L214 et la SPA : voir Climax Festival, « Village ONG » [en ligne] https://climaxfestival.fr/le-village-des-ong/, consulté le 18 juin 2021. Lors de l'édition 2017, parmi les conférences proposées tout au long du festival, l'une portait sur l'alimentation carnée. Intitulée « Pour une alimentation décarbonée. Demain, tous végétariens ? », les festivaliers pouvaient notamment y écouter la présidente de l'Association végétarienne de France : voir Auteur inconnu, « Vidéo. Festival Climax à Bordeaux : suivez les conférences en direct », *Sud Ouest,* publié le 8 septembre 2017 [en ligne] https://www.sudouest.fr/gironde/cenon/video-festival-climax-a-bordeaux-suivez-les-conferences-en-direct-3285669.php, consulté le 18 juin 2021.

[2] Million Dollar Vegan est une campagne visant à végétaliser l'alimentation des consommateurs « pour la santé, l'environnement, le partage équitable des ressources, l'économie et les animaux ». Elle leur propose de « relever le défi » pendant un mois. Elle est portée par une fondation américaine, le Million Dollar Vegan Trust, financée par des particuliers et des mécènes et obtient le soutien public de célèbres médecins et professionnels de santé américains. La fondation fait parler d'elle en proposant d'offrir un million de dollars à un « leader » qui accepterait le challenge. C'est ainsi qu'en 2019, elle s'engage à verser un million de dollars au Pape François puis à Donald Trump s'ils acceptaient de manger vegan, le premier durant toute la période du Carême, le second pendant 31 jours. Voir : Million Dollar vegan, « Qu'est-ce que Million Dollar Vegan ? » [en ligne] https://www.milliondollarvegan.com/fr/faqs/, « Faire un don » [en ligne] https://www.milliondollarvegan.com/fr/faire-un-don/; Auteur inconnu, « Million Dollar Vegan had intended to give $1 million to charity if Pope Francis went vegan for Lent », *Vegconomist,* publié le 17 avril 2019 [en ligne] https://vegconomist.com/society/million-dollar-vegan-had-intended-to-give-1-million-to-charity-if-pope-francis-went-vegan-for-lent/, consultés le 3 avril 2020.

[3] Média antispéciste fondé en 2013 sur Facebook. URL : https://fr-fr.facebook.com/Animal.Personne/, consulté le 3 avril 2020.

[4] L214, « Les vegans pour le climat » [en ligne] https://www.l214.com/action/2019-03-16-les-vegans-unis-pour-le-climat et AVF, « Les véganes uni·es pour le climat ! » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/agenda/les-veganes-uni·es-pour-le-climat/, consultés le 3 avril 2020.

[5] NaturaBio, Zen&Bio, BioHarmonies, Bio&Co, salon Marjolaine, Veggie world…

Les salons « bio » et « bien-être » sont très fréquentés par les entrepreneurs du problème carné, quelle que soit la cause initiale qu'ils défendent. Les participants ne se rendent pas dans les salons bio expressément pour entendre parler de consommation de viande et/ou de végétarisme mais sont *a minima* intéressés par les modes de consommation bio et responsables. Ils constituent en cela des cibles privilégiées des associations abolitionnistes, car déjà sensibilisés, a priori, aux enjeux liés à l'alimentation. C'est en tout cas ce que nous indiquait la présidente de l'AVF en entretien. Les visiteurs des salons bio sont également considérés comme des recrues potentielles par les associations de protection de l'environnement également présentes sur ce type d'évènements. Ainsi, au salon bio Marjolaine à Paris[1], les visiteurs peuvent retrouver des associations comme L214, CIWF, Greenpeace, Welfarm ou encore l'AVF. En juin 2020, lors du Veggie world, un salon végane créé en 2011 en Allemagne pour répondre aux besoins des consommateurs qui « veulent des produits haut de gamme, équitables, diversifiés, créatifs […] sans tuer d'animaux »[2], devaient se croiser, là encore, parmi les exposants et les conférenciers, une grande diversité d'associations tant antispécistes (L214, One Voice, Peta France, Vegan Impact), que végétaristes (l'AVF et la Société Végane), mais aussi et plus étonnamment, des réformistes animalistes (la Fondation Brigitte Bardot) et écologistes (Greenpeace)[3].

La participation à ces salons offre des occasions régulières de rencontres entre militants. Pour Sylvie Ollitrault, « ces rencontres participent sinon à l'homogénéisation du groupe du moins au renforcement d'une identité collective commune (être écologiste) et soutiennent des réseaux de sociabilités militants ». « C'est à cette occasion que certaines associations diffusent leurs pétitions à signer et échangent des renseignements sur des modalités d'actions »[4]. Les salons sont pour les militants écologistes – l'analyse de Sylvie Ollitrault nous semble pouvoir être étendue à l'ensemble des militants exposant lors de ces manifestations – des « lieux de sociabilité » formant « autant de niches d'entre-soi pour se rencontrer, se reconnaître, échanger, se conforter et faire vivre le militantisme »[5]. De cette façon, les salons ne sont pas seulement des lieux de recrutement ou de renforcement de la cohésion des groupes militants déjà constitués, ils sont aussi des interfaces où se rencontrent différents sous-espaces de

[1] Le marché bio Marjolaine est l'un des salons bio les plus anciens. Il a été créé en 1976. L'ancien président de l'AVF nous confiait en entretien (décembre 2015) que le salon lui avait permis au début des années 1990 de rencontrer les associations de promotion du végétarisme.
[2] VeggieWorld, « Bienvenue à VeggieWorld » [en ligne] https://veggieworld.de/fr/, consulté le 3 avril 2020.
[3] En raison du contexte sanitaire, l'édition 2020 du salon a été reportée à l'automne 2021.
[4] Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes, op.cit.,* p. 48.
[5] Sylvie Ollitrault, *Ibid.*, p. 48.

mobilisation. Ainsi, Lune García-Manceau, ancienne bénévole à l'AVF, nous racontait en entretien l'entraide entre associations à l'occasion de ces salons. Sur le salon Natura Bio de 2013, elle se souvient par exemple de militants de L214 « donnant un coup de main » sur le stand de l'AVF qui manquait d'effectif.

Les Estivales de la question animale diffèrent des salons en plusieurs points. Elles ne brassent pas un public aussi large et hétéroclite que celui présent aux salons et ne constituent pas non plus un évènement commercial à l'image de ces derniers ou encore des festivals. En outre, bien que les salons puissent durer eux aussi plusieurs jours, ils ne permettent pas aux exposants et participants de vivre ensemble le temps de l'évènement ; ce que proposent les Estivales qui durent d'une semaine à 15 jours. Anciennement nommées « campings antispécistes », les Estivales se tiennent dans un lieu qui propose des dortoirs ou un extérieur où il est possible de camper. La vie se veut communautaire et chacun participe à sa manière à l'organisation pratique de l'évènement, jusqu'aux activités de ménage. Des repas collectifs « véganes et équilibrés en vitamine B12 »[1] sont servis. Pour l'édition 2020, le site Internet des Estivales précisait par exemple que « du jeudi 30 juillet au mercredi 12 août, un petit déjeuner [serait] servi avant 10h et un déjeuner entre 13h et 15h » et que « le dîner [aurait] généralement lieu à 19h30 »[2].

Pour beaucoup de militants, les Estivales de la question animale constituent un moment de rencontres, de conférences et de débats incontournable, jusqu'à marquer durablement certaines trajectoires militantes. C'est le cas de Lucile Couvreur-Danel (Sentience), devenue végétalienne en 2014 à la suite de la lecture de *Faut-il manger les animaux ?* de Jonathan Safran Foer. Dès le mois de mai 2015, elle participe à la Marche pour la fermeture des abattoirs organisée à Paris par L214 puis assiste à deux conférences, l'une d'Yves Bonnardel, cofondateur du mouvement antispéciste en France, l'autre de Martin Gibert à l'occasion de la sortie de son livre *Voir son steak comme un animal mort.* Dans la foulée, Lucile Couvreur-Danel devient bénévole pour L214 et participe durant l'été 2015 aux Estivales de la question animale ainsi qu'à la Marche pour la fin du spécisme organisée à Genève par l'association antispéciste suisse-romande Pour l'Égalité Animale (PEA). Ces deux évènements sont pour elle des lieux

[1] Les Estivales de la question animale, « Conditions de participation » [en ligne] https://www.question-animale.org/fra/estivales-conditions-de-participation, consulté le 3 avril 2020.
[2] Les Estivales de la question animale, « Programme 2020 » [en ligne] https://www.question-animale.org/fra/estivales-2020-programme, consulté le 3 avril 2020.

de rencontres et de sociabilités militantes intenses, où se conforte son engagement tant d'un point de vue intellectuel et idéologique qu'affectif et matériel. Elle parle des Estivales de la question animale comme d'« une semaine exceptionnelle » passée dans un « environnement agréable, ouvert, libertaire », où l'état d'esprit y est « très égalitariste ». Elle raconte y avoir rencontré des « gens sensibilisés au sexisme, au racisme, à l'âgisme » et s'être fait « des amis de tous âges ». Elle retrouve certaines de ces personnes quelques semaines plus tard à Genève et c'est aussi à ces occasions qu'elle fait la connaissance de militants de Sentience qui la convaincront de créer une antenne locale dans son Université (Lucile Couvreur-Danel, Sentience, entretien, octobre 2015).

Les Estivales de la question animale sont un lieu central de sociabilité, de diffusion des connaissances et d'apprentissage du militantisme, ouvert « à toutes les personnes : "intellectuelles", "militantes de terrain", tenantes d'approches philosophiques et stratégiques différentes... qui s'intéressent à la question animale que ce soit à titre individuel ou en tant que membre de diverses associations »[1]. Elles constituent un véritable laboratoire où sont pensées de nombreuses initiatives et actions militantes pérennes telles que les Marches pour l'abolition de la viande et la fermeture des abattoirs, l'initiative citoyenne pour les droits des végétariens lancée en 2011, le Parti animaliste créé en 2016, le prix de l'animalisme français ou encore la naissance du collectif Stop Gavage créé en 2004[2]. Les Estivales sont plus généralement l'occasion de s'informer sur les actions existantes et de penser des stratégies militantes par le biais de conférences, de tables rondes et de débats qui ont permis à diverses reprises de faire se rencontrer des militants antispécistes, réformistes et végétaristes. Différentes problématisations de la question carnée y ont ainsi pu être présentées et discutées[3].

Lors de l'édition de 2003, Ghislain Zuccolo, directeur de la PMAF (devenue Welfarm) intervient au sujet du problème du transport des animaux, se félicitant en introduction de pouvoir « engager un débat avec des personnes qui ont des points de vue un petit peu différents de ceux de la PMAF »[4]. S'ensuit en effet une discussion durant laquelle Antoine Comiti (qui

---

[1] Les Estivales de la question animale, « Le projet des Estivales » [en ligne] https://www.question-animale.org/fra/le-projet-des-estivales, consulté le 3 avril 2020.
[2] Les Estivales de la question animale, « Réalisations » [en ligne] https://www.question-animale.org/fra/realisations, consulté le 3 avril 2020.
[3] Les éléments qui suivent se basent sur l'analyse de l'ensemble des programmes de conférences disponibles sur le site Internet des Estivales de la question animale, de 2002 à 2020.
[4] Ghislain Zuccolo, « Le problème du transport des animaux », intervention aux Estivales de la question animale, le 8 août 2003, Leangeac. Enregistrement audio disponible [en ligne] https://www.question-animale.org/sites/default/files/enregistrements/2003/20030808ve-pm-PMAF-GhislainZuccolo.mp3, consulté le 3 avril 2020.

deviendra par la suite président de Stop Gavage puis un membre permanent de L214[1]) l'interroge sur le fait de savoir pourquoi à aucun moment sur le site Internet de l'association il n'est précisé que ne pas manger les animaux est « possible » et constitue une solution à part entière en faveur de leur bien-être. Selon lui, « ne pas dire quelque chose, c'est dire quelque chose ». Il voit alors cette omission comme un mensonge de la part de la PMAF qui le gêne profondément alors même que les actions de l'association l'ont personnellement conduit au végétarisme. L'échange qui s'ensuit entre les deux hommes sur la meilleure stratégie à adopter pour promouvoir l'abstinence de viande est intéressant. Ghislain Zuccolo s'interroge : c'est peut-être justement parce que l'association ne parle pas de végétarisme qu'elle apparaît précisément comme un acteur « crédible », partant du principe que le terme même peut « braquer » les gens, bien qu'il concède par ailleurs que la société évolue, et raconte que, lui-même, en tant que végétarien suscite par exemple de moins en moins l'étonnement des restaurateurs. « Peut-être qu'on pourrait essayer [de communiquer sur le végétarisme au sein de la PMAF] », répond-il avec humour à Antoine Comiti, « c'est ce que vous aurez gagné au cours de cette réunion ». Ghislain Zuccolo souligne cependant que s'il peut s'engager en faveur du végétarisme à titre personnel, il reste lié dans le cadre de ses missions à la PMAF par son conseil d'administration. D'autres exemples illustrent l'existence de réflexions partagées entre associations de divers horizons au sujet des cadrages les plus efficaces pour amener la question animale sur le devant de la scène publique notamment *via* la question de l'alimentation. En 2012, Isabelle Dudouet-Bercegeay, présidente de l'AVF, a ainsi animé une conférence-débat intitulée « Pourquoi parler de la santé et de l'environnement ne nuit pas à la cause des animaux, bien au contraire »[2]. En 2019, l'AVF est encore présente aux Estivales, cette fois *via* l'intervention de Sarah Bienaimé au sujet des repas végétariens dans la restauration collective et celle de sa présidente, venue présenter son ouvrage *Révolution végane : inventer un autre monde*. En 2016, Pauline Di Nicolantonio alors coordinatrice Campagnes et Plaidoyer à Welfarm propose une conférence sur la teneur du message des associations réformistes en direction des consommateurs-citoyens appelés à responsabiliser leurs actes d'achat.

Un certain nombre de conférences s'intéressent plus précisément aux liens entre les enjeux environnementaux, l'écologie et la question animale. En 2003, à l'occasion d'une des premières éditions des Estivales, une conférence propose de réfléchir à « l'élargissement de la

[1] Pour rappel en 2003, Stop Gavage, devenu L214, n'existe pas encore.
[2] Elle revient aux Estivales en 2013 et en 2015, cette fois dans le cadre d'une intervention sur la « communication efficiente » en faveur de la cause animale.

question animale à d'autres causes écologiques (voitures, publicité, emballages, etc.) ». En 2015, la question est reposée lors d'une conférence portant sur les convergences possibles entre antispécisme et écologisme, durant laquelle sont interrogées la légitimité du véganisme au sein de l'antispécisme (certains achats véganes ne feraient que déplacer le lieu et/ou la victime de l'exploitation) ainsi que la pertinence du concept de sentience qui ignorerait les systèmes écologiques auxquels les individus appartiennent, les deux intervenants rappelant la situation d'urgence écologique dans laquelle nous nous trouvons. En 2020, Thomas Lepeltier, un intellectuel proche des milieux antispécistes, membre associé de l'Oxford center for Animal Ethics et cofondateur de *L'Amorce*, revue en ligne contre le spécisme qui succède aux Cahiers antispécistes, s'interroge encore sur la possibilité et l'intérêt pour les antispécistes d'être écologistes. Enfin, nous l'avons vu au travers des interventions de militants de Welfarm en 2003 et 2016, les enjeux de la défense du bien-être animal sont également représentés et discutés aux campings antispécistes. En 2011, on note encore la présence de la Fondation Brigitte Bardot, au travers de son porte-parole, lequel présente alors l'une des actions de l'association en faveur de « l'adoption du règlement européen fermant les portes de l'Union européenne aux produits issus de la chasse aux phoques et autres pinnipèdes ».

La seule mise en lumière de l'offre de conférences au sein des Estivales de la question animale depuis près de vingt ans et de la participation « officielle », tant des associations de défense du bien-être animal que de promotion du végétarisme, montre à quel point ces journées de débat sont un lieu privilégié de circulations et de réflexions militantes partagées au sein de la cause animale protestataire et de la cause végétariste[1]. En outre, sans que des représentants d'organisations environnementalistes n'interviennent à ces journées en tant que conférenciers, les enjeux environnementaux de la question carnée et plus largement les relations entre écologie et animalisme y font malgré tout l'objet de réflexions collectives, portées notamment par l'AVF.

Les entrepreneurs du problème carné fréquentent ainsi les mêmes réseaux locaux et partagent les mêmes espaces de mobilisation et de sociabilités militantes, autant d'occasions de se transmettre informations et connaissances et d'apprendre les uns des autres. Mais les militants ne font pas que se croiser lors de manifestations, ils sont parfois amenés à travailler ensemble.

[1] Une analyse plus poussée du public et des interactions informelles au cours de ces semaines de travail intensif mériterait d'être menée pour conforter ou nuancer le rôle des Estivales dans la convergence des définitions du problème carné.

2.2. Travailler ensemble à la remise en cause de l'alimentation carnée

> « Enquêtrice – *Avec quelles autres associations vous travaillez ? Vous parliez de la réunion chez Greenpeace comme une première, est-ce que vous pouvez me parler un peu de vos partenariats avec les autres associations, à la fois dans le champ de la cause animale et auprès des ONG environnementales ?*
> CG – … on a des plateformes d'échange entre associations et ponctuellement, on va cosigner des courriers, on va échanger pour avoir une action coordonnée pour qu'on parte pas dans tous les sens. On échange très régulièrement » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018).

Les collaborations militantes peuvent prendre des formes variées et surtout, engagent les associations à des degrés différents. Comme exposé ci-avant, il peut simplement s'agir de parler d'une même voix, en rédigeant des communiqués communs, en cosignant des lettres ouvertes ou des tribunes. Ainsi, le 1er janvier 2019, près de 500 personnalités ont signé un manifeste pour un lundi vert appelant les citoyens-consommateurs à remplacer, chaque lundi, la viande et le poisson par une alternative végétale. Parmi les 500 signataires, se trouvent notamment Brigitte Gothière, cofondatrice de L214, Muriel Arnal, présidente de One Voice, Delphine Vuillemin, présidente de l'AVF, Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France, Philippe Quirion, président du Réseau Action Climat, Dominique Bourg, vice-président de la Fondation pour la Nature et l'Homme, Isabelle Autissier, présidente du WWF France et même Reha Hutin, présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis. Parmi les soutiens institutionnels à l'origine de la rédaction du manifeste, l'on retient CIWF, la FNH, le RAC, le WWF, Greenpeace, l'AVF, L214, Sea Shepherd, la Fondation 30 Millions d'Amis ou encore One Voice.

Des actions communes peuvent également se constituer autour d'un noyau associatif plus resserré et ainsi marquer plus significativement l'existence de véritables collaborations militantes inter-associatives. Nous pouvons citer, en guise d'illustration, l'Initiative Citoyenne pour les Droits des Végétariens (ICDV) lancée en 2011 contre la « végéphobie institutionnelle », que ses dénonciateurs définissent comme la stigmatisation des végétariens véhiculée par les institutions, au travers des messages officiels portés par les autorités publiques de promotion de la santé par exemple, ou dans le cadre de la lutte contre les dérives sectaires. Non seulement ces messages officiels contribueraient à stigmatiser les végétariens (notamment les mères végétariennes et végétaliennes dans l'éducation de leurs enfants) mais les

empêcheraient aussi de pratiquer leur végétarisme au sein d'institutions publiques, à l'hôpital et à l'école notamment[1].

À l'origine de cette initiative, « des individus résidant en France » qui « ont choisi de refuser la consommation des animaux […] parce qu['ils] ne [veulent] pas participer à leur exploitation »[2], des militants antispécistes, en fait, parmi lesquels, David Olivier, l'un des fondateurs du mouvement en France aux côtés d'Yves Bonnardel. Dans le cadre de cette initiative, sont critiquées un certain nombre de réglementations qui, au nom de l'équilibre nutritionnel, rendent impossible de ne consommer aucun produit d'origine animale dans la restauration collective publique. La même année, une pétition est lancée[3] et des actions locales sont menées de conserve par différents groupes militants pour sensibiliser et alerter sur la végéphobie des institutions. À Metz par exemple, le 18 novembre 2011, L214, l'AVF et EELV mènent une action commune aux abords d'une école afin d'interpeler parents et passants sur les mesures réglementaires portant sur les cantines scolaires. Deux ans plus tard, les militants végétariens continuent leur combat contre la réglementation empêchant et stigmatisant la pratique du végétarisme dans les cantines scolaires. Le 12 avril 2013, l'AVF, L214 et l'association One Voice adressent en ce sens un courrier au Premier ministre Jean-Marc Ayrault, demandant « l'abrogation du décret n°2011-1227 et de l'arrêté AGRG 1032380A du 30 septembre 2011 relatifs à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire ».

Nous pourrions multiplier les exemples de collaborations inter-associatives. Certaines sont déjà anciennes – relativement à la naissance des associations – comme nous venons de le noter s'agissant de la campagne en faveur du droit des végétariens qui débute en 2011. Nous pourrions encore évoquer le travail mené dès 2010 par L214, la FBB et l'association belge GAIA auprès de l'enseigne Monoprix afin que celle-ci retire de la commercialisation les œufs de poules élevées en batterie. Ce n'est qu'en 2016 que les militants voient leur travail récompensé lorsque l'entreprise retire en effet de la vente tous les œufs de catégorie 3. Dans un cas comme dans l'autre, force est de constater que les collaborations peuvent être amenées à

[1] Agnese Pignataro et David Olivier, « Présentation de l'Initiative Citoyenne pour les Droits des Végétariens », intervention aux Estivales de la question animale, le 3 août 2011, Marlhes. Voir le compte-rendu en ligne des échanges sur le sujet : https://www.question-animale.org/sites/default/files/intervention-Agnese.pdf, consulté le 7 avril 2020.

[2] Initiative Citoyenne pour les Droits des Végétariens, « Qui sommes-nous » [en ligne] http://www.icdv.info/index.php?pages/Qui-sommes-nous, consulté le 7 avril 2020.

[3] Initiative Citoyenne pour les Droits des Végétariens, « Pétition pour le droit de ne pas manger d'animaux dans les écoles françaises » [en ligne] https://web.archive.org/web/20111021200318/http://petition.icdv.info/, consulté le 7 avril 2020.

durer dans le temps. Même si cela implique des périodes de « jachère » et un investissement militant de moindre importance, la répétition des actions menées collectivement, qu'elles concernent une manifestation ponctuelle ou des campagnes plus longues, pose les fondations de collaborations durables. Pour Lilian Mathieu, « des convergences, affinités idéologiques, préoccupations communes mais aussi poussées de conflictualité peuvent donner lieu à des formes de cristallisation conjoncturelles de l'espace des mouvements sociaux »[1]. C'est le cas par exemple de « certains évènements permettant à des mobilisations hétérogènes d'opérer des rapprochements ponctuels ou durables »[2]. Les élections de 2017 et les États généraux de l'alimentation qui ont suivi l'élection d'Emmanuel Macron sont de ces « évènements » qui facilitent les collaborations militantes et convergences définitionnelles.

L'expérience collective AnimalPolitique : porter la condition animale au cœur du débat électoral

Les élections législative et présidentielle de 2017 ont notamment donné naissance à AnimalPolitique, un collectif de 26 associations de la cause animale[3] fédérées autour d'un projet commun : porter la question animale au centre du débat politique. Dès le mois de juin 2016, sous l'impulsion de deux députées engagées en faveur des animaux, Laurence Abeille (EELV) et Geneviève Gaillard (PS), un colloque est organisé à l'Assemblée nationale. L'objectif est de dresser un état des lieux de la condition animale en France et de présenter des perspectives d'action devant servir à la production d'un manifeste inter-associatif « dont l'ambition est de peser fortement sur les élections présidentielles et législatives de 2017 »[4]. Dans la foulée, un site Internet et une newsletter sont créés. En novembre 2016, le manifeste AnimalPolitique est publié et adressé à tous les candidats à l'élection présidentielle ainsi qu'aux élections législatives de 2017 afin qu'ils prennent position publiquement sur son contenu. Celui-ci

[1] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *op.cit.,* p. 96.
[2] Lilian Mathieu, *Ibid.*, p. 96.
[3] Alliance Anticorrida, Antidote Europe, ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages), Association Stéphane Lamart, C'est Assez !, CIWF France (Compassion In World Farming), CNSPA (Confédération Nationale des SPA de France – Défense de l'Animal), Code animal, CRAC Europe (Comité Radicalement Anti Corrida), FLAC (Fédération des Luttes pour l'Abolition des Corridas), Fondation Assistance aux Animaux, LFDA (La Fondation Droit Animal, éthique et sciences), Fondation Brigitte Bardot, Fondation 30 millions d'amis, FUDA, IFAW France (Fonds international pour la protection des animaux), L214, OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs), One Voice, PETA France (People for the Ethical Treatment of Animals), Pro Anima, Sea Shepherd, SNDA (Société Nationale pour la Défense des Animaux), la SPA (la Société Protectrice des Animaux), 269 Life France, WELFARM.
[4] Voir le programme du colloque : « "Animal Politique". Comment mettre la condition animale au cœur des enjeux politiques ? », le 2 juin 2016, Assemblée Nationale.

comprend 30 propositions « concrètes, réalistes et applicables immédiatement »[1] en faveur des animaux.

Pour aboutir à ce « pacte »[2], les associations membres d'AnimalPolitique se sont réunies ou ont échangé pendant plusieurs mois par groupes de travail. Ces groupes de travail recouvrant six thématiques – expérimentation animale, divertissement et spectacle, animaux de compagnie, faune sauvage et chasse, production animale – dont une thématique transversale formation/enseignement, devaient « s'organis[er] entre eux pour échanger des propositions par courrier, rendez-vous téléphoniques, Skype ou encore rencontres physiques »[3]. Un référent de groupe prenait en charge le travail de synthèse et de relai auprès des deux coordinatrices du projet. D'après les documents que nous a transmis l'une des coordinatrices, alors collaboratrice de Laurence Abeille, le groupe « production animale », coordonné par le porte-parole de la FBB, comprenait des associations de protection animale réformistes (CIWF, Welfarm, l'OABA, la FBB, la Fondation Droit animal, Éthique et Sciences[4]) et antispécistes (PETA France, 269Life France, L214, Forces unies pour le droit des animaux[5]) ainsi que deux associations n'ayant pas pour objectif premier la protection animale mais, pour l'association Antidote Europe, la prévention de la santé et pour l'Association Végétarienne de France, la promotion de l'alimentation végétale. La première, cependant, fait de l'arrêt de toute forme d'expérimentation animale son combat – bien qu'elle précise sur son site Internet le faire « pour des raisons strictement scientifiques » et qu'elle « n'entend pas entrer dans le débat éthique sur les droits des animaux »[6] – et la seconde se déclare officiellement « abolitionniste ».

---

[1] Voir le Manifeste : AnimalPolitique, *Le Manifeste. 30 propositions pour mettre la condition animale au cœur des enjeux politiques,* novembre 2016.

[2] Nom donné au manifeste initialement. Voir le compte-rendu de la réunion portant sur les groupes de travail, en date du 30 juin 2016, transmis par l'ancienne collaboratrice de Laurence Abeille, co-coordinatrice du projet, avec laquelle nous étions en contact.

[3] Voir le compte-rendu de la réunion portant sur les groupes de travail, en date du 30 juin 2016, transmis par l'ancienne collaboratrice de Laurence Abeille, co-coordinatrice du projet, avec laquelle nous étions en contact.

[4] La Fondation Droit animal, Éthique et Sciences est une association réformiste fondée en 1977, en tant que Ligue française des droits de l'animal. Se définissant comme un « centre d'études, de réflexions et d'informations pluridisciplinaires scientifiques et philosophiques et de propositions juridiques », la LFDA œuvre à la reconnaissance de droits pour les animaux (voir LFDA, « La fondation. Mission » [en ligne] http://www.fondation-droit-animal.org/la-fondation/mission/, consulté le 4 février 2018). Elle combat l'exploitation abusive des animaux de laboratoire, des animaux de rente dans les élevages industriels, des animaux sauvages maintenus en captivité ainsi que des animaux chassés et pêchés par loisir.

[5] FUDA est une association de protection animale d'obédience antispéciste, créée en 2011 par Olkan Elijah, qui agit surtout dans le sud de la France, autour de Montpellier mais aussi au Maroc, où elle apporte soin et refuge aux chiens errants et aux animaux maltraités du zoo d'Ain Sebaa à Casablanca. FUDA organise également des conférences en faveur du véganisme et participe activement aux mobilisations en faveur de la réforme du statut des animaux dans le Code civil.

[6] Antidote Europe, « Pourquoi Antidote Europe ? » [en ligne] https://www.antidote-europe.org/pourquoi/, consulté le 18 juin 2021.

Aux dires de plusieurs enquêtés, AnimalPolitique constitue une expérience inédite de par le nombre d'organisations fédérées et la portée de ses objectifs politiques. Le directeur de l'OABA confesse que « ça n'a pas été simple » mais se félicite de l'aboutissement du projet, au même titre que Chloé Gonon (CIWF), selon laquelle « AnimalPolitique a bien fonctionné », rappelant que d'autres tentatives avaient échoué par le passé. Elle évoque notamment les échanges avec l'association antispéciste 269Life France, expliquant qu'il serait « difficile » de pouvoir « mener une campagne commune » avec eux mais précise qu'ils « échange[nt] néanmoins » et peuvent « être porteurs d'une même demande ». C'est ce qu'a en effet permis AnimalPolitique. Samuel Airaud (L214), interrogé par Jean-Baptiste Del Amo voit quant à lui dans ce nouveau collectif « une dynamique positive, qui a permis de tisser des liens et de créer une culture de travail commune tout en respectant l'indépendance de chaque association »[1]. Il raconte qu'il a fallu du temps pour aboutir aux propositions communes. Les propos du directeur de l'OABA abondent en ce sens :

> « Il y a eu du boulot hein, on en a bu des bières pour arriver à un consensus [il rit] mais c'était un beau projet. C'était aussi un pied-de-nez à tout le monde, y compris aux professionnels [nb : de l'élevage] qui pensent que les associations sont incapables de travailler ensemble. Si, on peut. On peut le faire, on peut se retrouver. Il y avait d'ailleurs 269Life, il y avait L214 dans ce collectif très clairement welfariste » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017).

Les associations de bien-être animal, majoritaires au sein du collectif, et les abolitionnistes antispécistes se sont ainsi mis d'accord sur un certain nombre de mesures, entre autres, favorables au bien-être des animaux d'élevage. Le consensus s'est construit autour de l'abolition de certaines pratiques : la castration à vif, l'écornage, le gavage, les cages, l'exportation des animaux vivants en dehors de l'Union européenne, l'abattage sans étourdissement. AnimalPolitique propose également de « faire évoluer les politiques alimentaires et agricoles par une meilleure prise en compte des animaux et de leur bien-être », notamment par le biais de l'étiquetage des modes d'élevage et d'abattage mais aussi par celui des « alternatives végétales ».

En 2018, soit deux ans après sa création, AnimalPolitique reste d'après Chloé Gonon (CIWF) un espace d'échanges, certes ponctuel et limité aux élections, mais « vivant » (entretien, mars 2018). En 2019, les élections européennes redonnent un coup de projecteur au

[1] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit.,* p. 357.

collectif et à ses propositions en faveur de la protection animale. En revanche, la liste des membres ne fait plus apparaître 269Life France[1]. Pour l'association qui s'attache, en 2018, à réécrire et réaffirmer ses fondements et sa stratégie strictement antispécistes et abolitionnistes en faveur de la libération animale, précisément contre la défense du bien-être animal, le rapprochement avec les associations welfaristes n'aura été que de courte durée[2].

Les États généraux de l'alimentation et la remise en cause collective de l'alimentation carnée

Les États généraux de l'alimentation qui ont suivi l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République au printemps 2017 ont également constitué une opportunité pour un certain nombre de militants, de se rendre visibles et de – continuer à – travailler ensemble. Ils ont permis en l'occurrence de réactiver un enjeu déjà ancien dans les milieux antispécistes et végétaristes, celui de l'introduction de repas végétariens dans la restauration publique collective[3], en l'élargissant à d'autres espaces militants en dehors de la cause animale, donnant ainsi lieu à des synergies inédites.

En septembre 2017, en plein cœur des États généraux de l'alimentation, 50 organisations environnementales (Amis de la Terre, Eau et Rivières de Bretagne, Greenpeace, FNE, FNH, RAC, WWF...), humanitaires et altermondialistes (Action contre la faim, Secours catholique Caritas France, Attac...), de santé (Réseau environnement santé, Association française des diététiciens nutritionnistes), des syndicats et associations de développement agricole et rural (Confédération paysanne, Union nationale de l'apiculture française, FNAB, Réseau CIVAM, Terre de liens…) et une association de défense du bien-être animal (CIWF France) réunis en réseau appelé « Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire » publient 63 propositions d'action autour de 7 thématiques, allant de la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation des terres agricoles en passant par le bien-être des animaux d'élevage[4]. À ce sujet, il est demandé la mise en place d'un « plan de désintensification de

[1] AnimalPolitique, « Communiqué de presse. Élections européennes 2019 » [en ligne] https://www.animalpolitique.com/elections-europeennes, consulté le 7 avril 2020.

[2] En janvier 2018, alors que nous sommes en contact avec l'un des porte-parole de l'association, celui-ci nous transmet par mail un document de cadrage intitulé « 269 LF Éthique et stratégie » dont il vient d'achever la rédaction. Ce document vise à clarifier la position éthique et la stratégie de l'association. Les réformes en matière de bien-être animal y sont notamment décrites comme des « escroqueries ». Nous reviendrons plus avant au chapitre 3 sur les dynamiques divergentes et conflictuelles dans la construction du problème carné.

[3] Voir notamment ce que nous écrivions précédemment au sujet de l'Initiative Citoyenne pour les Droits des Végétariens (ICDV) lancée en 2011.

[4] D'autres plateformes d'échange entre associations existent. Par exemple, la plateforme « Pour une autre PAC » créée en 2009 à l'occasion de la réforme 2013-2020 de la Politique Agricole Commune. Elle comprend alors une

l'élevage » qui accompagne localement et par filière les éleveurs vers plus de lien au sol. Les 50 organisations parties prenantes de la plateforme se sont également mises d'accord sur le principe d'un étiquetage obligatoire devant indiquer le mode d'élevage pour tous les produits d'origine animal ainsi qu'un renforcement des signes de qualité existants en matière de bien-être animal. Il est également souhaité que les aides publiques soient davantage fléchées en direction des filières d'élevage agro-écologiques respectant des « standards élevés de bien-être animal ». Enfin, la plateforme requière que l'abattage mobile soit non seulement autorisé mais aussi largement développé. Nous constatons également que la première des 63 mesures présentées – bien que le programme de la plateforme se présente par entrée thématique et non par priorité d'action – concerne la restauration collective. Il est proposé de lui « donner les moyens [...] d'atteindre 50 % de produits durables [...] à l'horizon 2022 dont 30 % de produits bio... ». Aux côtés de cette proposition, il est question de « faire évoluer les pratiques afin de diminuer de 20 % les produits carnés de la restauration scolaire (par exemple en introduisant un plat protidique par semaine à base de protéines végétales...) ». Pour la première fois, l'alimentation carnée est officiellement et publiquement mise en question par une large coalition d'organisations associatives et syndicales en dehors du mouvement abolitionniste, notamment par la protection de l'environnement et y compris parmi les représentants de l'agriculture.

En février 2018 – les États généraux de l'alimentation sont clos et la loi agricole en cours de préparation –, une réunion inédite, à laquelle nous avons pu participer, est organisée par Greenpeace, réunissant des représentants de la FNH, du RAC, de Bio Consom'acteurs, de L214, de l'AVF, de CIWF et de Convergence Animaux Politique (CAP)[1]. Réunies autour de la table, se trouvent des associations de la cause animale, de la promotion du végétarisme et de la protection de l'environnement qui pour la plupart ne font pas partie de la Plateforme citoyenne

---

quinzaine d'associations. Elle s'étoffe et se remobilise quelques années plus tard afin de travailler à la nouvelle révision de la PAC 2020. La plateforme comprend aujourd'hui 41 organisations membres : des organisations agricoles, des associations de protection de l'environnement et des animaux, des associations de consommateurs et de solidarité internationale. Parmi nos associations enquêtées engagées dans la remise en cause de l'alimentation carnée, on retrouve le RAC, la FNH, CIWF France, FNE, Welfarm et Greenpeace. Voir : Pour une autre PAC, « Qui sommes-nous » [en ligne] https://pouruneautrepac.eu/qui-sommes-nous/, consulté le 9 avril 2020.

[1] CAP est une association fondée en 2017 par Melvin Josse, doctorant en science politique à l'Université de Leicester au Royaume-Uni, auteur de *Militantisme, politique et droits des animaux* et cofondateur du Parti Animaliste, et Jean-Luc Vuillemenot, journaliste, militant de la cause animale et auteur de plusieurs ouvrages sur les relations entre les hommes et les animaux de compagnie. CAP est créée sur la base du constat de la difficulté des militants de la protection animale à politiser leur action, ce que l'association se propose de faire en endossant le rôle d'intermédiaire avec le champ politico-administratif, faisant figure d'« acteur facilitateur au service des associations de protection animale » (voir CAP, « Nos missions » [en ligne] https://convergence-animaux-politique.fr/nos-missions/, consulté le 3 juin 2020).

qui s'est constituée durant les États généraux, « d'où la réunion » (Anne Landreau, Greenpeace, réunion restauration collective, 15 février 2018).

D'après notre interlocutrice chez CIWF, association de défense du bien-être animal, « c'est la première fois » qu'était organisée une « réunion de travail qui incluait des associations environnementales et des associations avec des positionnements plus abolitionnistes sur un travail d'amendement d'une loi » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018). Cette première rencontre à l'initiative d'Anne Landreau, chargée de mission Agriculture chez Greenpeace et autrice d'un rapport sur le rôle du lobbying industriel dans l'élaboration du contenu des repas servis dans la restauration scolaire, avait pour ordre du jour le projet de loi Agriculture et Alimentation présenté en conseil des Ministres le 31 janvier 2018 et la possibilité pour les associations présentes de peser sur le travail parlementaire en proposant des amendements en faveur de l'introduction de repas végétariens dans les cantines scolaires. Un premier point est fait sur les soutiens parlementaires possibles, auxquels faire parvenir les propositions d'amendements, puis la parole est donnée une à une aux associations. Chacune présente rapidement sa position sur le sujet (réduction de la part carnée des repas, mise en place de menus alternatifs ou hebdomadaires végétariens voire végétaliens) ainsi que le travail déjà entamé (rencontres avec des députés, élus et gestionnaires de restauration collective, travail auprès de la restauration hors foyer), partage les informations en sa possession (en termes de réseau, de calendrier) ainsi que son expertise (l'AVF, par exemple, procède à un état des lieux juridique).

Notre présence à cette réunion nous a permis d'observer le travail inter-associatif en train de se faire[1], de repérer les points d'achoppement et au contraire les lignes de convergence entre associations intéressées, pour des motifs et à des degrés différents, par la question de l'alimentation carnée. La participation des associations à cette réunion initiée par Greenpeace a montré que celles-ci étaient disposées à trouver un terrain d'entente avec les autres organisations de mouvement social engagées dans la remise en cause de l'alimentation carnée, et pour les abolitionnistes en particulier, à l'image de l'AVF et de L214, à emprunter la voie de la réforme et donc à faire certaines concessions. Notre participation à la réunion nous a également permis de noter en amont, pendant et à la suite de celle-ci, lors de moments d'échanges plus informels, l'existence de routines de travail inter-associatif (avant que la réunion commence, Constance Barraud du RAC et Anne Landreau de Greenpeace échangent entre elles de manière informelle sur la poursuite du travail de la Plateforme citoyenne formée

[1] Nous reviendrons plus en détail sur le contenu des échanges lors de cette réunion au chapitre 5.

durant les États généraux de l'alimentation), de liens interpersonnels (lorsque Brigitte Gothière de L214 pendant la réunion interpelle Chloé Gonon de CIWF par son prénom : « Faut y croire Chloé ! »), voire de connivences (on plaisante sur le fait que la FNSEA puisse soutenir leurs amendements ; aussi, quand il est rappelé que la procédure législative a été accélérée, empêchant une deuxième lecture du texte de loi, l'une des personnes présentes à la réunion lâche, sans retenue, une insulte en direction du gouvernement).

Certaines des associations engagées dans le travail collectif de lobbying parlementaire effectué à l'occasion du vote de la loi agricole de 2018 en ont profité pour poursuivre leur collaboration en faveur de la promotion du végétarisme et/ou plus largement de la végétalisation de l'alimentation, notamment *via* la co-signature de manifestes (le « Lundi vert » par exemple), de courriers d'information, ou encore la publication de documents communs. L'on peut à ce titre citer les productions inter-associatives (affiches, livrets, rapports) de Greenpeace et de l'Association végétarienne de France, parmi lesquelles deux rapports datant de février 2021 portant sur l' « Option végétarienne dans les cantines » et ayant pour objectif « d'éclairer le débat public et de nourrir la réflexion des décisionnaires publics »[1]. Le premier se présente comme un compte-rendu d'enquête réalisée par les deux associations auprès des acteurs de la restauration collective[2]. Le second propose, avec le concours de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE), une analyse critique de l'étude d'impact réalisée par le gouvernement, relative au projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » faisant suite aux travaux de la Convention citoyenne pour le climat, concernant précisément l'introduction de repas végétariens dans la restauration collective[3].

Des collaborations plus discrètes entre entrepreneurs du problème carné

En-deçà des évènements fortement publicisés qui viennent cristalliser les collaborations associatives et les positionnements en matière d'alimentation carnée, un travail en sous-marin est mené par et entre les organisations, de façon plus officieuse et discrète. C'est par exemple le cas des petits déjeuners informels organisés par la FNH durant les États généraux de l'alimentation.

---

[1] Association végétarienne de France et Greenpeace France, *Option végétarienne dans les cantines : la réalité du terrain. Une enquête exclusive de l'Association végétarienne de France et de Greenpeace France,* février 2021, p. 3.
[2] Association végétarienne de France et Greenpeace France, *Ibid.*
[3] Association végétarienne de France, FCPE et Greenpeace France, *Option végétarienne dans les cantines : décryptage de l'étude d'impact,* février 2021.

À l'automne 2017, suite à la publication des recommandations de la plateforme citoyenne et cette fois de façon plus « confidentielle » et « intimiste », la FNH organise deux « petits déjeuners décryptage » prolongeant les échanges et réflexions sur les enjeux d'une « alimentation saine » ainsi que sur la « condition animale » (Sophie Parent, FNH, entretien, janvier 2018). Entre dix et vingt personnes, « des gens qui n'ont pas forcément l'habitude de se parler », selon la responsable Agriculture et alimentation de la Fondation, ont participé à ces deux matinées d'échange, élargissant ainsi le spectre d'acteurs parties prenantes de la remise en cause, même partielle, de l'alimentation carnée : syndicats, réseaux, associations parmi lesquelles l'AVF, CIWF, le RAC, mais aussi chercheurs, experts, philosophes, élus, groupements et interprofessions agricoles et éleveurs, dans l'optique de « croiser les points de vue », d'engager « des premiers pas ». Sophie Parent souligne lors de notre échange que ces petits déjeuners ont été l'occasion d'atteindre un « consensus welfariste » y compris concernant « la baisse de la consommation de viande, notamment en restauration collective », un objectif que la FNH et la plateforme continuent de porter au moment où nous échangeons avec notre interlocutrice, dans l'optique qu'il soit pris en compte dans le projet de loi agriculture et alimentation à venir.

Lorsque nous rencontrons Constance Barraud (RAC) à l'automne 2017, seul le premier petit déjeuner a eu lieu. Cette dernière envisage que nous puissions participer au second mais se montre, dans le même temps, hésitante : « … c'est pas des petits déj' ouverts hein, c'est des petits déj' de réflexion entre acteurs donc je ne suis pas certaine qu'ils veuillent bien les ouvrir et je comprendrais hein, parce que voilà, c'est pas l'idée » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2018). Lorsque quelques mois plus tard, nous échangeons avec l'organisatrice des petits déjeuners à la FNH, une fois que les rencontres ont eu lieu, celle-ci se montre même, après coup, réticente à nous informer sur les personnes qui y étaient présentes : « je ne peux pas vous dire tout le monde parce qu'on leur a dit que c'était quand même confidentiel. Après, c'est pas un secret défense, je vous en parle parce que je pense que c'est intéressant ». Elle nous explique que la confidentialité permet des paroles plus libres et empêche que ce type de rencontres et les sujets « difficiles » qui y sont abordés soient « instrumentalisés » par les associations (Sophie Parent, FNH, entretien, janvier 2018). Nous comprenons qu'un certain nombre d'acteurs ne souhaitent pas être affichés auprès d'associations au positionnement plus radical que le leur ; un tel affichage pouvant nuire à leur réputation dans l'espace des mouvements sociaux (auprès des associations partenaires et des bases militantes) mais surtout au travail qu'ils mènent en dehors avec les professionnels du secteur de l'élevage et/ou les

autorités publiques. Il en va de leur crédibilité et de la confiance qui leur a été accordée. Dans le même ordre, Chloé Gonon, militante salariée au sein de la défense du bien-être animal nous confiait s'agissant du travail mené avec l'association antispéciste et abolitionniste 269Life France, dans le cadre d'AnimalPolitique, qu'il « sera[it] difficile d'aller beaucoup plus loin et difficile d'être associés officiellement », l'officialité pouvant entacher le travail que conduit l'association avec les professionnels de l'élevage : « On nous a reproché un double discours du côté des professionnels » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018).

En entretiens, les témoignages allant dans le sens de collaborations et de stratégies officieuses sont récurrents. Ils marquent ainsi l'existence d'un nombre conséquent de formes discrètes de travail inter-organisationnel (échanges informels, soutien, relation interpersonnelle) et confirment l'idée que la publicité n'est pas toujours gage d'efficacité aux yeux des entrepreneurs de problème. En d'autres termes, si toutes les collaborations peuvent être intéressantes à mener, toutes ne sont pas « bonnes à dire » ou faciles à assumer. Quand les positionnements officiels et objectifs des associations sont trop éloignés et que collaborer sur une campagne commune s'avère trop risqué, un dialogue moins engageant pour les associations peut *a minima* s'installer. Constance Barraud (RAC) nous confiait ainsi en novembre 2017 « dialoguer » avec CIWF et avec l'AVF, sans faire de « choses concrètes » avec elles[1]. De son côté, le directeur de l'OABA nous signifiait « [pouvoir] avoir des contacts avec Sébastien Arsac ou Brigitte Gothière de L214 » : « On se parle, on s'envoie des mails de temps à autre » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017). D'après Chloé Gonon (CIWF), si les actions communes ne sont pas toujours de mise, « le dialogue est franchement facile » entre associations (entretien, mars 2018).

Ce que précise Camille Desmet (L214) en entretien au sujet des relations de L214 avec la FBB illustre d'autres formes de coûts, plus politiques cette fois :

> « On ne travaille pas officiellement avec la Fondation Bardot même si on connaît bien François Gosselin son porte-parole qui est quelqu'un de super. Mais en revanche on ne fait pas d'actions communes à cause des positions de Brigitte Bardot auxquelles on ne s'associe pas et on ne veut pas créer de confusion. On est sur la question des droits des animaux, on veut une société égalitariste et ça nous pose un vrai souci que Brigitte Bardot ait des positions sur d'autres thématiques et de ce fait on ne collabore pas mais ce qui n'empêche pas qu'il y ait des relations

[1] La réunion de travail qui s'est tenue dans les locaux de Greenpeace quelques mois plus tard réunissant justement le RAC, l'AVF et CIWF entre autres organisations rend d'autant plus compte de ressorts inédits d'intégration des causes et terrains d'action autour de l'alimentation carnée.

interpersonnelles mais on ne fait pas d'actions communes » (Camille Desmet, L214, entretien, février 2016).

La militante fait référence ici aux condamnations pour incitation à la haine raciale de Brigitte Bardot et ses relations avec l'ancien Front National qui ont et continuent fortement de marquer l'association à l'extrême-droite[1]. Le « cas FBB » est un sujet de débat récurrent parmi les militants animalistes. Cela a notamment été observé lors de notre rencontre avec des militants antispécistes dans un café coopératif lillois en mars 2016[2]. Quoi qu'il en soit, nous comprenons que les militants permanents de L214 et de la FBB se connaissent et s'apprécient. Il n'est d'ailleurs pas rare, enfin, que durant les entretiens (pendant, mais surtout dans les moments qui suivent l'interaction formelle, lorsque le dictaphone est éteint et que les enquêtés se sentent davantage en confiance après une à deux heures d'échange qui se sont bien passées), les enquêtés évoquent l'existence de relations interpersonnelles dans et en dehors des causes qu'ils défendent. Le constat vaut surtout au sein de l'espace de la cause animale protestataire. Ainsi nous apprenons que le porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot est « ami » avec le directeur et cofondateur de Welfarm mais aussi qu'il connaît Camille Desmet (L214) ainsi que l'ancienne présidente de 269Life et fondatrice de Vegan Impact, desquelles il nous parle en bien. Yann Bordet, ancien bénévole chez 269Life et L214 dont il est maintenant salarié nous précisait en entretien en décembre 2015 alors qu'il venait de participer avec Alexandra Blanc à la création de Vegan Impact, « très bien conna[ître] la responsable de PETA France qui est une bonne amie ». À l'issue de notre entretien avec Even Rouxel (Sentience) à Lyon, celui-ci téléphone à une certaine « Clèm », militante chez L214 (que nous supposons être Clémentine

[1] Au-delà de la réputation de la FBB liée à sa fondatrice, nous ne pouvons nier que des relations structurelles existent entre une partie de la protection animale et l'extrême-droite. Certaines associations comme Cause Animale Nord sont publiquement affiliées à l'extrême-droite. Le cas de Nathalie Krier, militante de la Troisième Voie, groupuscule d'extrême-droite et en même temps de la FBB cristallise les tensions parmi les militants animalistes antispécistes plutôt proches des milieux de la gauche radicale. Il serait intéressant de réaliser une étude plus approfondie sur l'affiliation politique des bases militantes des associations de la cause animale. Néanmoins, un certain nombre de signaux, les discours des enquêtés et l'histoire sociale de la cause animale en France, semblent confirmer l'hypothèse de vases communicants entre les milieux d'extrême-droite et une partie de la protection animale (notamment de la défense des animaux de compagnie), tout comme les travaux de Catherine Marie-Dubreuil et les trajectoires de militants antispécistes confirment l'hypothèse d'une affiliation cette fois-ci entre l'antispécisme et la gauche radicale : voir Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français, op.cit.*

[2] Malgré les propos prudents de Camille Desmet (L214), nous constatons que des collaborations ont et continuent d'exister entre les deux associations. En 2010, L214 et la FBB s'associent dans un combat commun contre la production d'œufs de poules élevées en batterie auprès des magasins Monoprix (voir *supra*) et contre l'élevage intensif des lapins pour leur viande. Plus récemment, en 2017, L214, la FBB et CIWF rédigent et co-signent une lettre ouverte adressée aux candidats à l'élection présidentielle, demandant la limitation de la durée de transport des animaux à 8h de trajet, et l'arrêt des exportations d'animaux vivants hors de l'Union européenne.

Guyard, coordinatrice du projet Vegan Pratique) afin de savoir s'il est possible d'aller visiter les locaux de l'association.

Aux côtés des dynamiques inter-associatives qui caractérisent les trajectoires militantes et le travail des organisations dans la remise en cause de l'alimentation carnée, un dernier processus illustre l'intégration, même partielle et inachevée, des causes animale, écologiste et végétariste autour de la question carnée. Il a trait à la capacité des entrepreneurs de problème à se reconnaître et reconnaître les autres organisations de mouvement social comme faisant partie, malgré les spécificités propres à chaque cause, d'un espace de lutte commun de remise en question de l'alimentation carnée.

3. Se représenter en tant qu'espace de lutte à part entière

L'intégration des causes autour de la question carnée, qu'il est donc possible d'observer à travers l'investissement de différentes interfaces de mobilisation par les entrepreneurs de problème, est également favorisée par la capacité de ces derniers à parler le même langage, à se comprendre et se reconnaître. L'expertification généralisée des profils militants, des compétences, des cadrages et des organisations au sein de l'espace des mouvements sociaux constitue un facteur important de reconnaissance, c'est-à-dire de légitimation et de compréhension mutuelles. Nous décrirons dans un premier temps ce processus d'expertification commun aux entrepreneurs de problème, puis nous montrerons à partir de l'analyse des représentations des acteurs engagés dans la remise en cause de l'alimentation carnée, jusqu'où s'étend l'existence d'un espace commun de mobilisation « contre la viande ».

3.1. La systématisation de l'expertification militante : parler le même langage

Il est des ressources sans lesquelles les organisations de mouvement social ne pourraient fonctionner. Nous pensons principalement aux ressources matérielles que constituent la main d'œuvre (salariée et bénévole), les moyens financiers et les outils de travail (locaux, outils de communication et de gestion). Ces ressources conditionnent notamment la capacité des associations à faire feu de tout bois et à se maintenir dans l'espace des mouvements sociaux[1].

[1] Nous reviendrons sur ce point dans la seconde partie du chapitre. Notons simplement à ce sujet que faire feu de tout bois constitue le résultat mais aussi la condition d'un accès aux ressources légitimes. Les associations doivent

D'autres ressources, celles qui nous intéressent ici, ne constituent des ressources qu'à partir du moment où elles sont considérées comme telles. Autrement dit, elles doivent être reconnues et légitimées pour exister et être assorties d'effet[1]. Elles ont notamment trait aux savoirs et savoir-faire militants qui, d'une association à l'autre, se veulent de plus en plus experts, ce que Maud Simonet et Yves Lochard traduisent sous le terme de processus d'« expertification »[2].

Le recours à l'expertise des organisations de mouvement social parties-prenantes de la construction de l'alimentation carnée comme problème public prend différentes formes et s'observe à différents niveaux.

D'abord, un grand nombre d'entre elles, toute cause confondue, mobilisent et s'approprient des savoirs construits par des experts externes à leur association, reconnus comme tels et faisant alors office de caution scientifique. Ces experts extérieurs – chercheurs, représentants d'organisations internationales, d'institutions publiques, etc. – peuvent être sollicités de façon occasionnelle, dans le cadre de mobilisations spécifiques : une interview dans la revue de l'organisation, une intervention dans le cadre d'un évènement militant. Ils sont

---

bénéficier de ressources pour pouvoir varier leurs registres de mobilisation et répertoires d'action, pour apparaître comme légitimes et entamer le dialogue avec d'autres acteurs dans et en dehors de l'espace des mouvements sociaux. À l'inverse, faire feu de tout bois, même si les moyens dont l'association dispose sont faibles, peut permettre à celle-ci de se faire connaître, de se rendre visible, *via* par exemple la « bénévolisation du travail » (« c'est-à-dire le développement du travail des bénévoles, pour réaliser les missions de l'association et consolider l'emploi » : Simon Cottin-Marx, *Sociologie du monde associatif,* Paris : La Découverte, 2019, p. 111), créant ainsi l'opportunité de capter des ressources : en obtenant par exemple davantage de dons, lesquels permettent de recruter. Or, plus les forces sont nombreuses et pérennes au sein d'une association, plus l'organisation et la répartition des tâches s'avèrent utiles et nécessaires. Le travail est rationalisé, les associations musclent leurs savoirs et savoir-faire, leur expertise, etc.

[1] Cela ne signifie pas pour autant que les ressources matérielles ne sont aucunement relatives ou qu'elles font nécessairement consensus. Dans certains cas, les organisations bénéficiant d'un grand nombre de ressources matérielles peuvent susciter de la méfiance de la part de leurs consœurs, de militants mais aussi de leurs adversaires qui y voient une forme de dévoiement vis-à-vis de la cause et s'en saisissent comme d'un levier de délégitimation, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le chapitre 3. Dans un chapitre d'ouvrage consacré à l'étude des mouvements sociaux, Emmanuel Pierru s'attache à analyser les concepts d'*organisations* et de *ressources*. Il rappelle que ces dernières sont moins un stock de « choses » dont peuvent disposer les associations, qu'un *atout relatif*, cela à plusieurs égards : vis-à-vis des contextes dans lesquels sont mobilisées les ressources en question, vis-à-vis des autres organisations de mouvement social et vis-à-vis des acteurs extérieurs à l'espace des mouvements sociaux ciblés par les associations : voir Emmanuel Pierru, « 1. Organisations et ressources », *in* Éric Agrikoliansky *et al.*, *Penser les mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 2010, p. 19-38.

[2] Yves Lochard et Maud Simonet, « Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels », *in* Didier Demazière et Charles Gadéa (dirs), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris : La Découverte, 2009, p. 274-284. Le processus d'expertification intéresse Yves Lochard et Maud Simonet en ce qu'il interroge la capacité de militants non professionnels à produire un savoir légitime et remet en question la frontière entre savoir profane et savoir expert. Cette frontière est intéressante à étudier pour diverses raisons, notamment pour ce qu'elle dit des conditions et des effets de l'intrication entre monde associatif et monde du travail (voir à ce sujet Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif,* Paris : PUF, 2009, 320 pages) et de la professionnalisation des associations (pour un état des lieux des travaux de sociologie des associations portant sur le sujet, voir Simon Cottin-Marx, *Sociologie du monde associatif, op.cit.*).

également amenés à siéger dans les instances associatives : conseil d'administration, commission ou groupe de travail, conseil scientifique.

Ainsi par exemple, la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme dispose d'un conseil scientifique « regroup[ant] une quarantaine d'universitaires et de scientifiques reconnus ». Celui-ci est décrit comme « l'un des rares endroits où se croisent des spécialistes aussi bien dans les sciences de la matière et du vivant (écologues, climatologues, mathématiciens, médecins, etc.) que dans les sciences humaines et sociales (sociologues, économistes, philosophes, juristes, etc.) »[1]. Le recours à l'expertise de professionnels institués s'observe également au sein de la promotion du végétarisme. L'AVF s'appuie par exemple sur le travail d'une commission nutrition-santé. Constituée « de spécialistes » dans le domaine, elle a « pour mission de recenser et diffuser des informations rigoureuses et objectives concernant l'alimentation végétarienne (incluant l'alimentation végétalienne) [et] la santé »[2]. Mentionnons également la proximité intellectuelle et politique entre l'Association de professionnels de santé pour une alimentation responsable (APSARes)[3] et un certain nombre d'associations abolitionnistes parmi lesquelles l'AVF mais aussi L214 et Vegan Impact. C'est notamment par Lune García-Manceau, médecin et militante bénévole de l'AVF puis de L214 que nous avons appris, à l'occasion de notre entretien, l'existence de l'APSARes et que nous avons pu entrer en contact avec son cofondateur, le docteur Benoît Martin-Giroud, médecin nutritionniste. D'une façon générale, les militants abolitionnistes renvoient très souvent à l'APSARes et ses médecins : soit en entretien (c'est le cas de Yann Bordet chez Vegan Impact et de Dimitri Boutet, militant végane, fondateur en 2012 du parti politique le Mouvement citoyen pour la protection animale) soit à travers leurs actions (le docteur Benoît Martin-Giroud a par exemple animé une

[1] FNH, *Rapport d'activités 2018*, p. 22

[2] AVF, « Qui sommes-nous ? » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/association/equipe-avf/, consulté le 24 avril 2020.

[3] Considérant que « la consommation régulière d'aliments d'origine animale » joue un rôle dans l'apparition de certaines pathologies (cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète et obésité) à l'inverse de régimes alimentaires végétariens et végétaliens, bénéfiques pour la santé humaine, l'association promeut une « réduction considérable de la part des aliments d'origine animale dans l'alimentation » voire « l'adoption généralisée d'une alimentation végétarienne équilibrée ». Plus largement son objectif est de participer « à l'amélioration de la santé publique par la promotion d'une alimentation responsable » : voir APSARes, « Position de l'APSARES » [en ligne] https://www.alimentation-responsable.com/position-de-lapsares et « Nos objectifs » [en ligne] https://www.alimentation-responsable.com/nos-objectifs, consultés le 24 juillet 2019. Aux dires du docteur Benoît Martin-Giroud, cofondateur de l'association, rencontré en entretien à Paris en novembre 2017, l'APSARes est une « petite association qui n'a pas une énorme prétention » et dont l'essentiel du travail consiste à « populariser des données scientifiques déjà existantes et de les rendre accessibles au grand public afin de favoriser le changement » (entretien, novembre 2017).

conférence organisée par l'AVF en mai 2017[1], il a participé à une autre conférence sur l'alimentation végétale aux côtés de Vegan Impact en juillet 2019[2]), soit sur le site Internet de leur association (c'est par exemple le cas de L214 qui incite les internautes intéressés à demander conseil à des professionnels adhérents de l'APSARes avec l'aide desquels nous apprenons que le contenu scientifique du site « vegan-pratique » a été développé[3]).

Le recours à l'expertise passe aussi par un travail de compilation, de vulgarisation et de diffusion de données construites par ailleurs. Ainsi, l'AVF « ne publie pas d'études en [son] nom. [Elle] recense, évalue, fait des bilans [...] sur les connaissances scientifiques de la manière la plus objective possible » (Delphine Vuillemin, AVF, entretien, octobre 2015). Les propos de Yann Bordet (Vegan Impact) corroborent ceux de la présidente de l'AVF. Selon lui, il est plus prudent, en matière de nutrition, de « relayer » les travaux des professionnels plutôt que de « jouer aux apprentis sorciers ». N'étant pas « médecins de formation », les militants de Vegan Impact préfèrent ainsi s'en remettre à des « sources fiables » (Yann Bordet, Vegan Impact, décembre 2015), « l'exigence d'objectivité scientifique » permettant, selon la présidente de l'AVF, d'« avoir le plus de légitimité possible » (entretien, octobre 2015)[4].

Pour les associations de protection de l'environnement, le recours à l'expertise est constitutif de la structuration et de l'institutionnalisation de cette dernière en tant que cause (voir chapitre 1). Pour d'autres, notamment au sein de la cause animale, il s'agit de mettre toutes les chances de leur côté dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public. *Via* le recours à l'expertise, il ne s'agit plus seulement, à travers l'utilisation de dispositifs de sensibilisation, de susciter une adhésion émotionnelle (que peut susciter une vidéo d'abattoir, un happening mettant en scène des cadavres, etc.), l'enjeu est aussi de convaincre par la preuve, en faisant appel à la science, à des savoirs disciplinaires spécifiques, à des données chiffrées.

---

[1] AVF, « Une conférence suivie d'un repas 100% végétal et bio » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/agenda/conference-suivie-dun-repas-100-vegetal-bio/?highlight=pellet, consulté le 24 juillet 2019.

[2] Vegan Impact, « Nos actions » [en ligne] http://veganimpact.com/nos-actions/, consulté le 24 avril 2020.

[3] L214, « A propos » [en ligne] https://vegan-pratique.fr/a-propos/, consulté le 24 juillet 2019.

[4] Dans les faits, la légitimité de certains chiffres et argumentaires ne dépend pas tant de la scientificité effective des savoirs produits, que du fait qu'ils suscitent un « effet de réel » (Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates, op.cit.*, p. 87), « cré[ent] une impression de maîtrise des dossiers » (Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris : Armand Colin, 2015, p. 128), de par leur mise en scène (les chiffres informent et, mis en scène, suscitent aussi des émotions. Ils effrayent par exemple lorsqu'ils prennent les traits de « scarry numbers » au sens de Joel Best, c'est-à-dire « des nombres destinés à produire l'effroi de celui qui les lit, et plus exactement à l'interpeller devant l'ampleur du phénomène » : voir Lilian Mathieu, *La fin du tapin. Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, Paris : François Bourin Éditeur, 2014, p. 135) mais aussi de par le fait qu'ils « empruntent des formes argumentaires à la science » (Lilian Mathieu, *Ibid.*, p. 126) et proviennent de sources faisant autorité.

Ainsi, les organisations insistent fortement sur les sources qu'elles mobilisent. Ces dernières sont dûment citées et mises en scène. Par exemple, sur sa page Internet consacrée aux arguments hygiéniques du véganisme, Vegan Impact recourt aux techniques de l'argumentation scientifique (citations de chercheurs, bibliographie, etc.) et précise : « En chiffres, des études récentes montrent », « Certains chercheurs affirment même », « Le Physician Committe for Responsible Medicine (Association des Praticiens de Santé pour une Médecine Responsable), qui rassemble près de 5.000 médecins, dévoile... »[1]. Notons par ailleurs que les associations, toutes causes confondues, ont souvent recours aux mêmes sources. Au regard de l'analyse des documents de propagande et sites Internet des associations engagées dans la remise en cause de l'alimentation carnée – citées et étudiées dans le cadre de la thèse –, lorsqu'il s'agit de documenter les impacts environnementaux des systèmes alimentaires carnés, les associations font très souvent appel aux données construites par des instituts de recherche, à l'image de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) ou encore de l'Institut Worldwatch ; des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ; des agences publiques, enfin, comme l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ou des entreprises associatives spécialisées dans le conseil comme Solagro. En matière de santé, l'OMS fait partie des références les plus fréquemment utilisées par les associations dans la problématisation sanitaire de l'alimentation carnée. S'agissant des enjeux liés à la protection animale, les entrepreneurs de problème citent invariablement l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) qui reconnaît, au travers des cinq libertés, la sensibilité des animaux. L'usage des mêmes sources et données chiffrées, comme autant d'arguments d'autorité en ce qu'elles peuvent comporter en elles de « vérité »[2], confère en somme au cadrage de l'alimentation carnée comme problème public une certaine cohérence redoublée de légitimité ; cette dernière résidant moins dans la science elle-même que dans la reconnaissance de la science comme parole légitime.

[1] Vegan Impact, « Pour la santé » [en ligne] https://veganimpact.com/pourquoi-etre-vegan/pour-notre-sante/, consulté le 6 mai 2020.

[2] Johanna Siméant, « Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants », *in* Philippe Hamman, Jean-Matthieu Méon et Benoît Verbier (dirs), *Discours savants, discours militants : mélange des genres,* Paris : L'Harmattan, p. 22, citée par Yves Lochard et Maud Simonet, « Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels », *op.cit.,* p. 276.

Aux côtés de la mobilisation d'une expertise externe et de son appropriation par les entrepreneurs du problème carné, donnant lieu à la technicisation de leurs argumentaires et enjeux de mobilisation, nous constatons que l'expertification traduit aussi l'idée selon laquelle les organisations sont amenées à générer leurs propres experts. Dit autrement, l'expertification est aussi celle des militants qui sont ou deviennent pour certains de véritables « experts associatifs »[1]. Dans certains cas, l'expertise militante s'apparente quasiment en tout point à l'expertise de professionnels reconnus comme légitimes, soit parce que les militants sont expressément recrutés en tant qu'experts, au regard notamment de leur cursus universitaire – c'est historiquement et particulièrement le cas du militantisme environnemental –, soit plus largement parce qu'ils « se [font] savant[s] au travers d'un processus de formation, qui peut aller d'une démarche d'autodidacte à un véritable apprentissage, en passant par des formes plus latentes de socialisation »[2]. De nombreux exemples pourraient étayer ici notre propos[3]. Notons la présence aux postes salariés des organisations de protection animale, de promotion du végétarisme comme de défense de l'environnement, de nombreux universitaires. Il s'agit le plus souvent, toute organisation confondue mais fonction des missions occupées au sein de l'association, de diplômés en droit, en gestion et management, en relations internationales, en études environnementales et développement durable, en agronomie mais aussi en science politique. Les formations universitaires des salariés ainsi que les intitulés de poste révèlent l'existence de domaines de compétences partagés entre organisations, intra et inter causes. Nous retrouvons dans la quasi-totalité des associations enquêtées embauchant des salariés, des compétences techniques en matière de gestion et de communication (gestionnaire administratif, pôle administratif et financier, comptabilité, chargé de mission collecte de fonds/dons et adhésions, responsable ressources humaines, responsable de communication, community manager, chargé d'affaires/relations publiques…). De façon plus significative, les associations partagent également des compétences spécifiques. À CIWF, Welfarm, L214, France Nature Environnement, Greenpeace ou encore FNH, travaillent par exemple des ingénieurs agronomes, lesquels occupent respectivement des postes de « chargé des affaires agroalimentaires », « chargé d'étude sur le bien-être animal », « chargé de campagne », « chargé de mission forêt », « chargé de campagne agriculture » et de « direction du pôle plaidoyer et prospective ».

[1] Yves Lochard et Maud Simonet, *Ibid.*
[2] Yves Lochard et Maud Simonet, *Ibid.,* p. 277.
[3] Les données qui suivent ont été recueillies en entretiens, dans les rapports d'activité des associations, sur leurs sites Internet, ainsi que *via* les profils LinkedIn des employés, à partir d'une recherche effectuée par « entreprise ».

Ensuite, et relativement d'ailleurs à la composition de leurs équipes salariées, l'on note que le processus d'expertification est aussi celui des organisations, qui mobilisent et développent un grand nombre de compétences internes. L'analyse de l'organisation des associations donne une image assez précise des domaines de compétences de ces dernières. La division du travail en « pôles », « réseaux thématiques » ou « commissions » fait état de compétences spécifiques, dans des domaines d'expertise propres aux associations. Ainsi, le RAC dont l'action est organisée autour de la lutte contre les dérèglements climatiques développe des compétences resserrées, liées par exemple aux transports, à l'agriculture et à l'alimentation ainsi qu'à l'analyse des politiques climatiques nationales et européennes[1]. Tandis qu'à France Nature Environnement (FNE), une fédération d'associations plus généraliste et historiquement tournée vers la protection des espèces et des milieux naturels, les domaines d'expertise se veulent plus variés et touchent aussi bien à l'agriculture qu'aux milieux aquatiques, à la prévention et gestion des déchets qu'aux risques et impacts industriels. Au total, FNE est organisée en 13 thématiques opérationnelles[2]. Au sein des associations de protection animale, une attention particulière est portée à l'étude des caractéristiques et manifestations du bien-être animal. Chez Welfarm, le pôle « Études et bien-être animal » fait partie des « 6 pôles d'expertise et de compétences » de l'association[3]. Il est composé d'une « équipe aux compétences complémentaires (agronomes, éthologues, vétérinaires, juriste en droit animal) au service de la cause des animaux d'élevage. Le pôle Études & Bien-être animal analyse les pratiques d'élevage et leurs incidences sur le bien-être des animaux et réalise des dossiers techniques à l'appui de données scientifiques. Il intervient auprès d'organismes institutionnels, d'éleveurs et d'autres acteurs de l'élevage pour faire entendre et argumenter les demandes de l'association »[4]. À l'OABA, l'équipe d' « enquêteurs » qui effectuent des visites et contrôles dans les abattoirs est composée, d'après son directeur, d' « anciens professionnels de la filière, soit des anciens bouchers, soit des anciens directeurs d'abattoir, soit des anciens vétérinaires-inspecteurs ou techniciens des services vétérinaires à la retraite » (Stéphane Graff, entretien, novembre 2017).

[1] Réseau Action Climat, *Rapport d'activité 2018*, p. 5.
[2] France Nature Environnement, *Rapport d'activité 2018,* p. 10-11.
[3] Welfarm, *Rapport annuel 2018*, p. 20.
[4] Welfarm, *Ibid.,* p. 21.

In fine, le processus d'expertification observé au sein des organisations de mouvement social contribue doublement à la constitution progressive d'une critique carnée. Il sous-tend d'abord un certain nombre de convergences des cadres interprétatifs organisationnels vis-à-vis du problème carné, au regard de la technicisation commune des enjeux et de l'appel à des sources et données similaires, contribuant à l'établissement d'un diagnostic commun. En outre, en plus de contribuer au rapprochement des cadrages du problème carné vers une définition experte, le recours à l'autorité de l'argumentation scientifique et à l'effet performatif des chiffres participe au processus d' « attestation » du caractère urgent de la situation venant légitimer la mise en œuvre d'une action sociale et politique vis-à-vis du problème.

Le processus d'expertification des organisations permet ensuite, de par sa systématisation – c'est-à-dire quels que soient les enjeux mis en cause et les associations étudiées – d'instaurer le dialogue autour de la question carnée, en dehors comme à l'intérieur de l'espace des mouvements sociaux. En ce sens, l'expertise constitue pour les entrepreneurs de problème une ressource *relative* dont la valeur est finalement moins matérielle que « sociale » et « contextuelle »[1]. Or, dans un contexte où, de par sa légitimation dans de nombreuses sphères sociales, l'expertise relève du langage quasi-universel, officiel[2], son usage confère crédibilité[3] et légitimité. En apparaissant comme un *acteur expert* en ce qu'il mobilise une grande variété de savoirs et savoir-faire légitimes, l'entrepreneur de problème devient lui-même, par extension, légitime : à défendre sa cause et à être pris au sérieux[4] par les médias, comme l'illustrent les propos de Sébastien Arsac, cité par Jean-Baptiste Del Amo : « nous sommes en quelque sorte devenus des invités fréquentables, car nous n'étions plus dans l'émotion mais dans les arguments et dans les faits »[5], mais aussi par les experts établis, notamment parmi les professionnels. Elle permet de parler « d'égal à égal » :

> « … on est quand même dans un milieu très, très professionnel où c'est bien d'avoir là aussi d'anciens professionnels qui parlent on va dire d'égal à égal. Mon collègue, vous êtes assise là sur son siège, et moi, on n'a pas cette ancienneté forcément mais pour avoir une certaine légitimité, on a passé notre certificat de compétence

[1] Emmanuel Pierru, « 1. Organisations et ressources », *op.cit.,* p. 36.
[2] Sur le rapport entre les notions d'officiel et d'universel, sur les notions elles-mêmes et leurs effets, voir Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris : Points, 2012, 702 pages.
[3] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix,* 2012/3, n° 99, p. 234-235.
[4] Jean-Gabriel Contamin, « Analyse des cadres » *in* Olivier Fillieule (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux,* Paris : Presses de Sciences Po, 2009, p. 38-46.
[5] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit.*, p. 49.

Responsable Protection Animale en Abattoirs » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017)[1].

Les propos tenus par la responsable Agriculture et Alimentation du Réseau Action Climat au sujet des relations que l'association entretient avec l'AVF témoignent quant à eux de la crédibilité que confère le recours à l'expertise au sein de l'espace des mouvements sociaux : « J'ai l'impression que, en fait avec AVF, alors déjà, il est tout à fait possible de dialoguer, et que c'est une asso qui travaille, qui a des salariés et qui fournit aussi une expertise donc on a des choses à échanger, des choses intéressantes à échanger » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017). Parce que les associations se comprennent, partagent les mêmes compétences, il leur est possible de travailler ensemble, la systématisation de l'expertification des organisations contribuant ainsi à l'intégration des causes autour de la question carnée. Ici, le langage expert, parlé par l'une et l'autre association, revêt donc, par la reconnaissance mutuelle qu'il implique, une fonction intégrative.

3.2. « Parler de » soi et des autres ou la reconnaissance d'un espace de remise en cause de l'alimentation carnée

Nous avons été attentive lors de nos échanges avec les enquêtés aux représentations qu'ils avaient de leurs homologues, collègues, partenaires ou concurrents au sein de l'espace des mouvements sociaux, en fait, à ce qu'ils racontaient des autres militants et associations et à la façon dont ils le faisaient. Il arrivait que nous interrogions formellement les enquêtés sur les relations entretenues avec les autres entrepreneurs de problème (en référant de façon assez large à « la cause animale » ou « aux associations de protection de l'environnement ») mais à d'autres moments, les références à « l'autre » se faisaient plus spontanées.

Au-delà des informations qui ont pu nous être données concernant des rencontres et collaborations associatives nous permettant d'objectiver l'existence d'un tissu militant inter-organisationnel, nous postulons, à la suite de Lilian Mathieu, que le fait de savoir nommer, se comparer, se (re)connaître, etc. atteste d'une « compétence pragmatique » des associations, qui

[1] Plus largement encore, elle permet l'échange et le travail avec les autorités publiques. C'est notamment le cas d'une partie de la protection de l'environnement qui s'est construite à partir des données de l'écologie scientifique et des sciences naturelles et a acquis sa légitimité à travers le temps de par son institutionnalisation en tant que catégorie d'action publique à part entière (voir chapitre 1).

appuie l'existence d'un espace structuré, organisé et cohérent de mobilisation[1]. Les multi-positionnements, les multi-appartenances, les réseaux militants, les collaborations entre associations que nous avons observés sont d'autant plus significatifs qu'ils sont connus des enquêtés qui, en les intégrant dans le récit de la lutte qu'ils mènent en commun avec d'autres contre l'alimentation carnée, leur donnent du sens et une cohérence, en d'autres termes une consistance, une existence.

Les militants d'associations que nous avons rencontrés identifient assez aisément les organisations avec lesquelles ils partagent l'espace des mouvements sociaux. On note tout d'abord qu'ils sont capables de parler d'elles, les connaissent, même s'ils ne travaillent pas ensemble et n'entretiennent pas de relations interpersonnelles avec leurs militants. Yann Bordet (Vegan Impact) s'intéresse ainsi au travail des autres associations de la cause animale, il « sui[t] les lettres d'info de l'OABA, de la PMAF » et nous raconte par exemple au sujet de l'Association végétarienne de France :

> « Je les connais pas trop mais ce sont les seuls qui ont une démarche un peu écologiste par rapport aux autres. Ils sont végétariens, ça s'est créé comme ça. La première fois que je les ai vus c'était drôle, au Paris vegan day, en 2013, ils avaient un "mangez végétarien" et ils l'avaient barré pour mettre "végétalien" comme s'ils n'assumaient pas. Ils font du bon boulot, la présidente Delphine Vuillemin arrive à faire des plateaux télé, à s'exprimer. Ils ont monté le Défi veggie il y a pas longtemps. Je ne sais pas si ça a été une grosse réussite mais visiblement ça a eu une portée » (Yann Bordet, Vegan impact, entretien, décembre 2015).

Les militants se prêtent également à des opérations de classement des associations en fonction des ressources dont elles disposent et desquelles dépendent leurs actions. René Maison, responsable Agriculture à France Nature Environnement nous explique en ce sens que :

> « La FNH donc la Fondation Nicolas Hulot […] fonctionne par campagnes nationales, par grands objectifs nationaux […] eux sont orientés depuis le début sur l'appel à dons donc leur action est aussi conditionnée par ça parce que pour faire des appels à dons il faut mener des actions visibles du public, compréhensibles et qui soient capables de le mobiliser » (René Maison, FNE, entretien, janvier 2017).

[1] Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *op.cit.*

De son côté, Yann Bordet n'est pas étonné de ne pas croiser dans « [s]es cercles militants », l'OABA par exemple, dans la mesure où l'association « est [reconnue] d'utilité publique ». Il poursuit son analyse : « Ils doivent avoir des aides et donc des salariés, donc ils n'ont pas besoin d'une présence militante puisque finalement les salariés permettent de faire le boulot » (entretien, décembre 2015). Pour Camille Desmet (L214), si l'AVF est moins visible, ce n'est pas tant parce qu'elle opère en discrétion, disposant à l'image de certaines associations de défense du bien-être animal et de protection de l'environnement, de ressources institutionnelles, mais parce qu'elle a « moins de permanents » (entretien, février 2016). La responsable des questions agricoles et alimentaires à la Fondation Nicolas Hulot, conditionne quant à elle la quantité et la variété d'actions entreprises par les associations de protection de l'environnement au nombre de salariés dont elles disposent. Lorsque nous lui demandons si la FNH travaille sur d'autres projets en dehors de ceux dont elle nous a déjà parlé, elle répond par la négative et se justifie :

> « Après, nous, par rapport à FNE ou Greenpeace, on est une plus petite organisation, plus grosse que le RAC quand même. Moi je suis toute seule sur les sujets d'agriculture et d'alimentation. Dans les plus grosses ONG ils sont 3 parfois 4 donc plusieurs chargés de mission, de communication, de campagne » (Sophie Parent, FNH, entretien, janvier 2018).

Ainsi, les enquêtés identifient, classent et décrivent les organisations qui les entourent mais surtout, se comparent et se situent par rapport à elles au sein de l'espace des mouvements sociaux, en fonction de leur champ de compétence historique (bien-être animal, antispécisme, végétarisme, protection de l'environnement), de leurs modes d'action et de leurs objectifs dans la remise en cause de l'alimentation carnée. Par exemple, les militants animalistes et végétaristes se classent et classent les autres à partir des distinctions théorisées par les penseurs des éthiques animales.

Dans les discours militants, les oppositions philosophiques entre abolitionnisme et welfarisme mais aussi entre spécisme et antispécisme constituent des outils de distinction, par l'(auto)désignation d'un positionnement à proprement parler « welfariste », « abolitionniste », « antispéciste » ou « spéciste » : « L'OABA ou la PMAF sont vraiment considérées comme welfaristes et complètement distinctes du milieu animaliste. Nous on est des abolitionnistes » (Yann Bordet, Vegan Impact, entretien, décembre 2015), « L'objectif de l'association est clairement abolitionniste » (Camille Desmet, L214, entretien, février 2016), « On n'a pas un

discours abolitionniste » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017), etc. En ce sens, les représentations et catégorisations indigènes permettent de se reconnaître et rendent compte d'une volonté de se distinguer des autres associations du champ. Pour certains abolitionnistes antispécistes, la distinction s'opère moins à partir de la dimension welfariste ou abolitionniste des organisations que sur la base d'un autre couple conceptuel reflétant davantage, selon eux, leur position. Il s'agit de la distinction faite entre spécisme et antispécisme, la lutte contre le spécisme pouvant user de moyens welfaristes :

> « … si on veut faire changer les choses il faut avancer par petits pas. J'adhère à ce genre de discours [nb : welfariste] à partir du moment où on revendique toujours et on répète toujours que l'objectif est abolitionniste. On ne peut pas dire "ça y est les poules sont élevées en plein air, le combat est fini". Non, les poules sont élevées en plein air dans la visée qu'un jour elles ne soient plus élevées du tout. Est-ce que le fait de réformer une injustice ça la perpétue ? Moi j'ai pas les clés pour savoir si c'est vrai ou pas [...] À mon avis, à partir du moment où on répète l'idée que le spécisme est injuste et qu'il faut l'abolir, on est sur la bonne voie » (Lucile Couvreur-Danel Sentience, entretien, octobre 2015).

À l'inverse, si les associations de défense du bien-être animal n'hésitent pas à qualifier leur action de welfariste, désignant alors davantage un domaine de compétences et un champ d'action qu'une posture éthique, il est beaucoup plus rare qu'ils se décrivent comme spécistes (le terme étant connoté péjorativement) ou antispécistes.

Certains militants y vont même de leur propre typologie. Notons à ce titre la comparaison entre « abolitionnistes du comment » et « abolitionnistes du pourquoi » opérée par l'AVF afin de distinguer son champ de compétence par rapport à celui d'une autre association abolitionniste comme L214. La distinction que fait de son côté Camille Desmet (L214) entre les deux associations correspond sur le fond à la terminologie de l'AVF :

> « … eux [nb : l'AVF] misent plus sur la convivialité par exemple, ils mettent l'accent sur le végétarisme comme quelque chose de convivial, de facile. Nous pour le moment on n'est pas trop là-dessus […] L'AVF c'est pas exclusivement la question animale, eux vont sur la convivialité, l'environnement, la santé. Nous c'est la question animale en premier » (Camille Desmet, AVF, entretien, février 2016).

Chez les défenseurs du bien-être animal, des distinctions sont également opérées selon la spécialisation des associations. Alors que le directeur de l'OABA est en train de nous raconter le travail que mène son organisation, il précise au sujet de « [s]es collègues » :

> « … je parle au niveau de l'abattage parce que bon il y a aussi des critères au niveau de l'élevage mais là, on est plus sur CIWF et Welfarm. On s'est un peu partagé les rôles on va dire. Welfarm et CIWF ne sont pas vraiment spécialisées sur l'abattage, plus sur l'élevage, et l'OABA plus sur l'abattage » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017).

Au sein de la protection de l'environnement, les militants aussi se (re)connaissent, se comparent, se situent et situent leurs homologues tant d'un point de vue idéologique que matériel, soit parmi l'écologie critique/politique soit du côté d'un environnementalisme plus scientifique. Pour Constance Barraud (RAC) par exemple, les Amis de la Terre se caractérisent par leur « pensée politique »[1], à la différence d'autres associations de protection de l'environnement, y compris du RAC qui développe « peu de réflexions vraiment politiques, de vision politique […] pour la simple et bonne raison qu'[ils sont] un réseau et que ce serait bien trop compliqué [d'aller] là-dessus » (entretien, novembre 2017). À ce titre également, René Maison (FNE) distingue les ONG internationales aux méthodes importées des États-Unis, de la protection de l'environnement plus institutionnalisée – dont FNE fait partie – car et donc, selon un cercle vertueux, plus experte. Il nous raconte être « vigilent » vis-à-vis de « tout ce qui vient des États-Unis », notamment de la « contestation forte de l'élevage » qui s'appuie sur des « arguments globaux et pas toujours pertinents » portés par « des associations type WWF » (entretien, janvier 2017)[2]. Il classe également, nous l'avons vu, non sans lien avec cette première catégorisation, des associations comme Greenpeace ou la FNH au regard de leurs modes d'action privilégiés. Ces dernières font du plaidoyer, mènent des campagnes nationales et visibles afin de sensibiliser le grand public tandis que FNE a jusqu'ici plutôt travaillé en sous-marin, en collaboration directe avec les pouvoirs publics.

Toutes ces distinctions, pour certaines liées à l'histoire sociale des causes, connues et reconnues par les organisations procèdent également de distinctions « opérationnelles » qui marquent l'existence d'une division du travail militant, voire un « partage des rôles » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017) : au sein des causes environnementaliste, végétariste

[1] Là aussi, les classifications opérées par les acteurs sur le terrain recoupent des théorisations académiques, ici, les analyses des historiens et politistes de l'écologie en tant que cause (voir chapitre 1).

[2] L'analyse de René Maison renvoie à la différence que fait précisément Nathalie Berny entre FNE et les ONG environnementales internationales qui « participent plus largement d'une critique des phénomènes sociaux en cause dans les problèmes constatés. Ces structures coïncident avec l'essor de luttes politiques contemporaines, les mouvements antinucléaires et pacifistes, en France et dans les démocraties occidentales » (Nathalie Berny, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle,* Rennes : PUR, 2019, p. 65).

et animaliste dans la poursuite de leur objectif propre, mais aussi entre associations qui défendent des causes différentes, dans leur critique commune de l'alimentation carnée.

S'il est vrai que les militants connaissent beaucoup moins finement les associations qui œuvrent sur d'autres terrains d'action que les leurs, ils les identifient néanmoins et savent se montrer critiques de leur positionnement et des actions qu'elles mènent. Par exemple, Constance Barraud (RAC) fait d'elle-même la distinction entre welfarisme et abolitionnisme lorsque nous lui demandons si le RAC est « en lien avec la cause animale » : « Oui, alors on est en lien avec les welfaristes et pas du tout avec les abolitionnistes ». Elle nous précise surtout dialoguer avec Chloé Gonon, chargée des affaires publiques à CIWF, qu'elle définit spontanément comme quelqu'un de « bien ». Nous apprenons également qu'elle a déjà eu matière et intérêt à échanger avec l'Association Végétarienne de France, qu'elle identifie à l'instar du RAC, comme une association « qui fournit une expertise » notamment en matière de restauration scolaire, à la différence de L214 pour laquelle « [elle] ne voi[t] pas l'échange qu'[elles peuvent] avoir ensemble ». Constance Barraud précise en cela « parler avec des pincettes » dans la mesure où elle n'a « jamais pris le temps de [se] renseigner » sur l'association mais confie également ne pas du tout être en accord avec la position de L214 qui cherche à « entretenir le clivage » que le RAC « essaye désespérément de gommer […] entre les éleveurs et les asso[ciations] environnementales ». L'enquêtée poursuit sa réflexion précisant que « les seuls contre lesquels » le RAC s'oppose ce sont « des grosses sociétés de négoce qui importent de la bouffe de merde […] c'est pas les éleveurs français ». C'est en cela que L214 et le RAC ne sont « fondamentalement pas d'accord » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017). Plus tard durant l'entretien, la responsable Agriculture et alimentation du RAC nous renvoie avec enthousiasme, au sujet des impacts climatiques des élevages industriels hors sol, vers le travail d'une association de protection animale, CIWF :

> « CB – … On n'est pas proactifs sur le terrain des élevages hors sol. Ça c'est sûr. Si on nous en parle pas, on n'en parle pas ! [Elle rit].
> Enquêtrice – *Et il y en a d'autres, par contre, qui le sont ?*
> CB – CIWF, énormément ! Justement. Eux, pour moi, c'est la référence sur le sujet.
> Enquêtrice – *Mais d'un point de vue "bien-être animal" j'imagine, davantage que sur les questions environnementales ?*
> CB – Oui mais en revanche ils développent tout un tas de co-arguments hein, ils ont des arguments climat, ils ont des arguments euh… ils font comme nous, ils développent plein d'autres arguments qui vont aller dans le sens de leur cause » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017).

Constance Barraud identifie CIWF comme « référence sur le sujet » de l'élevage hors sol et précise qu' « ils font comme [eux] », c'est-à-dire qu'ils utilisent des « co-arguments » pour « aller dans le sens de leur cause ». Par ailleurs, bien que leur approche individualiste et zoocentrée du problème carné (défendre l'animal en tant que personne) diffère de la conception plutôt globale et anthropocentrée des militants de l'écologie (protéger les écosystèmes contre les pollutions), certains militants antispécistes incluent la protection de l'environnement dans le combat autour de l'alimentation carnée et s'en félicitent :

> « En tout cas, c'est très bien que les écolos se mettent à tenir ce discours [« ne mangeons plus ou mangeons moins de viande pour la planète »] […] Il est temps qu'ils s'y mettent […] nous on en parlait depuis longtemps, enfin "nous", c'est-à-dire les végétariens, moi j'en parlais pas, mais… et on était in-entendables pour les écolos parce qu'ils étaient aveuglés par l'idée de nature » (Yves Bonnardel, entretien, mars 2016).

Les propos d'Yves Bonnardel selon lesquels la critique antispéciste de la consommation de viande serait antérieure à celle que formulent aujourd'hui les militants de l'écologie sont corroborés par les organisations environnementalistes elles-mêmes. Celles-ci soulignent leur rôle de « suiveur », concédant s'être moins intéressées aux enjeux liés à la baisse de la consommation de viande qu'à ceux, plus larges, liés aux impacts environnementaux de la production agricole :

> « … c'est relativement nouveau que les organisations environnementales généralistes se posent la question de la baisse de la consommation de viande. En fait c'est arrivé par les organisations de bien-être animal qui ont fait leur nid petit à petit, qui se sont structurées ces dernières années en France et qui ont trouvé leur place dans le paysage » (Sophie Parent, FNH, entretien, janvier 2018)[1].

Ici, Sophie Parent utilise le terme d' « organisations de bien-être animal » pour nommer plus généralement la cause animale, révélant par là ce qui pour elle caractérise cette cause, à savoir un intérêt minimal commun pour le bien-être des animaux. Cela illustre par ailleurs le fait qu'elle envisage la cause animale comme un tout cohérent, un espace de mobilisation à part entière, pensé *par rapport* à la protection de l'environnement dont elle fait partie.

[1] Les acteurs de la défense du bien-être animal se représentent la constitution de la citrique carnée selon les mêmes temporalités, comme en témoignent les propos de Chloé Gonon chez CIWF : « Le travail qu'a fait L214 a permis d'ouvrir la parole et ça a aussi aidé à ce que des associations comme Greenpeace y aillent assez fort. Dans d'autres pays c'est peut-être plus avancé mais en France il y a quand même encore un gros tabou » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018).

Au sein de la cause animale protestataire, les défenseurs du bien-être animal décrivent en entretien la façon dont ils envisagent la répartition des rôles entre abolitionnistes et réformistes. L'on note ainsi que les associations de défense du bien-être animal se servent de l'arrivée des groupes militants antispécistes plus radicaux pour asseoir leur place mais aussi pour faire avancer la cause qu'ils ont en commun avec ces derniers (protéger les animaux), alimentant dans le même temps la remise en cause de l'alimentation carnée. Le représentant d'une association de défense du bien-être animal nous confiait, non sans malice, se servir de la publicité des abolitionnistes comme d'une « menace » auprès des professionnels :

> « … si on veut faire avancer le schmilblick, c'est avec un discours welfariste, toujours avec, c'est complémentaire hein, la petite menace abolitionniste derrière, du style "si vous voulez pas avancer avec nous et ben vous allez vous les prendre". Et ce qui résume bien cette philosophie je dirais, c'est la phrase [d'un professionnel de l'élevage] qui m'a dit "ben finalement je préfère travailler avec vous parce que vous êtes les moins pires" [nous rions] Grosso modo si [vous ne voulez pas travailler avec nous] ne venez pas vous plaindre si vous avez par la fenêtre un militant de L214 ou de 269Life qui rentre ».

Cette stratégie permet aux associations de défense du bien-être animal, en agitant le chiffon rouge de l'abolitionnisme, de réaffirmer leur statut d'acteur pertinent[1] vis-à-vis de leurs soutiens et partenaires extérieurs et de poursuivre encore plus efficacement leur mission en faveur de la cause animale :

> « … j'ai coutume de dire, pour parler de L214 hein parce que voilà ils sont quand même très, très présents médiatiquement, euh… ils donnent un coup de pied dans la porte, ils sont plaqués au sol, voilà, puis mis en garde à vue comme dernièrement et nous après on peut entrer ».

En fait, à l'inverse des actions « coup de poing » des abolitionnistes qui contribuent à alimenter le débat public, les associations de défense du bien-être animal et de protection de l'environnement – pour beaucoup déjà « reconnues » par les autorités publiques et/ou les professionnels du secteur de l'élevage et ayant l'habitude de dialoguer avec eux – travailleraient davantage à la construction du problème carné, en sous-marin. L'expression « j'ai coutume de dire » qu'utilise ici l'enquêté montre par ailleurs qu'il s'est habitué à la présence et au rôle qu'a endossé L214 dans le jeu et a assimilé cette nouvelle répartition des tâches entre associations

[1] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt,* Paris : Montchrestien, 1998, 158 pages.

(qui fait quoi, quand et comment). Cependant, les associations de défense du bien-être animal récusent aussi dans le même temps les actions de blocage, de sabotage et de libération animale qui peuvent aussi « coûter » aux relations de longue date établies entre elles et les professionnels du secteur :

> « Vous savez les gars qui se lèvent à 3 heures du matin, qui sont à l'abattoir à 5 heures, qui se couchent à midi, ils voient une association de protection animale qui fait n'importe quoi [l'enquêté fait référence ici aux actions qui consistent à bloquer les chaînes d'abattage]… quand quelque temps après [l'enquêté s'interrompt et mime une discussion entre l'OABA et un directeur d'abattoir dans lequel l'association souhaite enquêter] : "Bonjour c'est l'OABA", "Vous êtes qui ?", "Ben une ONG de protection animale". Allez hop ! Terminé, tout le monde dans le même sac : "encore des excités qui vont venir nous emmerder, s'enchaîner, etc." Bon, ceux qui nous connaissent, ils arrivent à faire le distinguo » (Stéphane Graff, OABA, entretien, novembre 2017).

Ainsi, les propos de Constance Barraud (RAC), d'Yves Bonnardel (militant antispéciste), de Sophie Parent (FNH) ou encore de Stéphane Graff (OABA) – qui parlent des *autres* en même temps qu'ils *se* situent vis-à-vis d'eux et des enjeux de l'alimentation carnée – mettent en lumière que les associations se connaissent et se reconnaissent une place dans la co-construction du problème carné. Cette capacité à connaître l'autre, à le situer et à se situer par rapport à lui, permet aux associations de savoir avec qui il est possible ou non de travailler et de tenir un discours commun. Dit autrement, se (re)connaître est une compétence qui permet aux associations d'établir les limites des collaborations envisageables et par là celles d'une définition commune entendable du problème carné.

Pris indépendamment, les processus que constituent les circulations militantes d'une (sous-)cause à l'autre, les collaborations locales et nationales, plus ou moins officielles et publiques, entre associations ou encore la capacité des militants à se reconnaître et se raconter dans la remise en cause de l'alimentation carnée, ne constitueraient que des informations éparses et non déterminantes dans l'observation de la construction de l'alimentation carnée comme problème public. C'est la conjonction de ces facteurs qui permet d'abonder dans le sens de la constitution d'un espace commun de sens et de mobilisation en faveur de la remise en cause des modes de consommation carnés. Les entrepreneurs du problème carné circulent d'une organisation à l'autre, d'une cause à l'autre, parfois travaillent ensemble et se reconnaissent, de sorte que les associations de la cause animale, de la promotion du végétarisme et de la protection

de l'environnement ont conscience de leur position et du rôle qu'elles jouent dans la critique contemporaine de l'alimentation carnée, ce qui contribue à objectiver et incarner si ce n'est l'existence, la formation en cours d'un espace à part entière de remise en question de la consommation de viande.

La possibilité d'une action commune en faveur de la remise en cause de l'alimentation carnée implique-t-elle une définition commune du problème ? Interrogeons à présent ce qui en termes de représentations des enjeux, de références, d'argumentaires et d'objectifs rassemble les entrepreneurs de cause dans la définition du problème carné. Comment expliquer les ajustements doctrinaux et négociations de cadres ? Jusqu'où ceux-ci contribuent-ils à l'émergence d'*une* critique carnée ?

Section 2. Vers une critique commune du problème carné ? De quelques convergences définitionnelles

L'intégration des causes animale, végétariste et écologiste, engagées dans la remise en question des modes de consommation carnés, dont les militants et organisations se (re)connaissent et sont amenés à travailler ensemble, constitue un facteur propice au développement d'*une* critique carnée. Après avoir montré qu'une action commune « contre l'alimentation carnée » était possible, il va s'agir dans cette seconde partie de rendre compte de, et d'analyser les points de convergence entre les différentes définitions du problème carné portées par ces causes. Nous nous demanderons dans quelle mesure les problématisations de l'alimentation carnée s'appuient sur des ressorts communs : pointer du doigt des préjudices et responsabilités similaires, avancer des justifications complémentaires, mobiliser les mêmes registres et techniques discursives, apporter des solutions semblables.

Nous verrons que les entrepreneurs du problème carné sont conduits à investir les domaines de compétences et puiser parmi les argumentaires de leurs *coopétiteurs*, faisant ainsi converger le souci de la condition animale, de la santé humaine et de l'environnement (1.). Ce terme de coopétiteur nous paraît le plus opportun pour désigner les entrepreneurs de problème ni tout à fait partenaires, ni tout à fait adversaires dans la remise en cause de l'alimentation carnée. Le coopétiteur de problème est donc un entrepreneur de problème potentiellement concurrent (un compétiteur) – aux intérêts propres –, avec lequel une coopération se met en place. Nous montrerons ensuite que la convergence de ces enjeux entérine une critique

commune de l'élevage industriel, celle-ci constituant alors le plus petit dénominateur commun de la critique carnée (2.). Nous rendrons compte, ce faisant, à quel point la question de la consommation carnée tend, dans le contexte des années 2010, à redessiner les frontières cognitives et idéologiques entre les différents pans de l'espace de la cause animale mais aussi entre celle-ci, la protection de l'environnement et la promotion du végétarisme, autour précisément d'une définition inclusive du problème carné.

1. Investir les plates-bandes des autres causes engagées dans la remise en question de l'alimentation carnée

Pour les associations établies de longue date dans l'espace des mouvements sociaux, qui ne doivent pas perdre leur *place*, comme pour celles, plus récemment créées, dont l'un des objectifs est de se faire connaître et de se rendre visibles, l'objectif est le même. Il consiste à trouver les moyens de mobiliser ou remobiliser autour de sa propre cause. Pour ce faire, et ainsi parvenir à « rester ou entrer dans le jeu », les organisations de mouvement social sont amenées à *faire feu de tout bois*, c'est-à-dire – selon les organisations et de façon complémentaire – à sortir de leurs domaines de prédilection, élargir leurs cibles et leviers de mobilisation, opter pour des modes d'action collective moins « chocs » ou encore s'emparer d'enjeux jusque-là restés en dehors de leurs champs d'intervention. Cette stratégie d'ouverture, nous l'avons vu au chapitre 1, est celle qu'empruntent de longue date les végétaristes, en particulier l'Association végétarienne de France qui se donne pour objectif de « stimuler une prise de conscience des impacts de l'alimentation » « en termes de souffrance animale, de pression sur les écosystèmes et de santé humaine »[1]. Le cadrage végétariste du problème carné, parce qu'axé sur le changement individuel en faveur d'un mieux-être, d'un mode de vie plus sain pour le corps et l'esprit, a intérêt, pour sensibiliser le plus d'individus possibles, à multiplier les motifs d'engagement et se montrer le plus inclusif possible. Chaque cible potentielle pourra ainsi y trouver son compte en fonction de ses sensibilités propres et s'engager en faveur du végétarisme. C'est cette tendance à faire feu de tout bois, et par là à ouvrir les argumentaires, que suivent les autres causes engagées dans la remise en question des habitudes alimentaires carnées et dont nous allons tâcher ici de rendre compte.

[1] AVF, « Notre projet » [en ligne] https://www.vegetarisme.fr/association/notre-projet/, consulté le 1er octobre 2019.

Nous nous intéresserons en particulier aux formes que revêt l'appropriation de la question carnée par les organisations de protection de l'environnement ainsi qu'aux usages que font les antispécistes des enjeux écologiques et nutritionnels. Cette stratégie d'*ouverture* guidée par les logiques de mobilisation constitutives de l'espace des mouvements sociaux permettrait aux associations de gagner en visibilité et par là en efficacité, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs territoires d'action. Nous allons voir que ces logiques de mobilisation contribuent ainsi à brouiller et confondre les frontières, au profit d'une convergence des motifs d'engagement dans la remise en cause de l'alimentation carnée.

1.1. L'appropriation de la question carnée par les organisations de protection de l'environnement

L'intégration de la question carnée au sein de la protection de l'environnement : maintenir sa place dans l'espace des mouvements sociaux

Pour les organisations environnementalistes, s'emparer de la question carnée est d'abord un impératif leur permettant de conserver leur place au sein de l'espace des mouvements sociaux, nouvellement investi par les antispécistes, dans un contexte de forte publicisation de leurs revendications. « Nouvellement investi » dans le sens où, si le mouvement antispéciste se développe dès les années 1980, sa portée reste très longtemps limitée aux militants qui le composent ; initialement, quelques individus fondateurs issus de milieux anarchistes qui se retrouvent dans des squats autour d'un même projet de vie alternatif (voir chapitre 1). Bien que son étendue idéologique et doctrinale se développe progressivement *via* les *Cahiers antispécistes* créés en 1991 et l'organisation régulière de rencontres et d'échanges, notamment lors des Estivales de la question animale à compter du début des années 2000, l'antispécisme français a longtemps demeuré à l'état de microcosme, si bien que sa portée contestataire échappe même au regard des spécialistes. Comme le souligne Catherine-Marie Dubreuil, Xavier Crettiez et Isabelle Sommier ne mentionnent guère le mouvement antispéciste dans l'ouvrage qu'ils dirigent en 2006, consacré aux mouvements contestataires français[1]. Faut-il voir dans cet angle mort un désintérêt ou une incompréhension des chercheurs vis-à-vis de l'antispécisme, appréhendé, peut-être, comme un mouvement de défense des animaux qui

[1] Xavier Crettiez et Isabelle Sommier (dirs), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris : Éditions Michalon, 2006, 500 pages.

intéresse peu la question sociale[1] ? Il nous semble plutôt constituer la preuve de la faible structuration et visibilité de l'antispécisme en France jusqu'au début des années 2010, quant à elles marquées par la création de nombreux collectifs abolitionnistes se revendiquant de l'antispécisme et/ou de la libération animale : la première antenne de l'association étudiante Sentience en 2014 à Lyon, la cellule française du mouvement israélien 269Life et Vegan Impact en 2015, Boucherie Abolition et 269 Libération Animale en 2016, les premiers collectifs Anonymous for the Voiceless à Paris, Metz, Lyon, Bayonne et Toulouse en 2017[2] ou encore Direct action everywhere (DxE)[3] en 2018 (voir figure 2.1). L'on constate à la même période, une couverture médiatique de plus en plus importante des enjeux portés par ces associations (voir tableau 2.1 et figures 2.2 et 2.3).

[1] Alors même que la particularité de l'antispécisme français, par rapport notamment à ses manifestations étrangères, repose dans la promotion de l'égalitarisme et la condamnation de toutes les formes de discrimination, ce qui contribuerait à en faire précisément un mouvement social dans la lignée des luttes des gauches dites alternatives ou radicales : voir Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français, op.cit.*

[2] Anonymous for the voiceless est une association abolitionniste se revendiquant de la mouvance des droits des animaux et du véganisme. Elle est créée en Australie, à Melbourne en 2016. Son principal mode d'action est le happening de rue. Anonymous for the voiceless est notamment connue pour l'organisation de « cubes of truth » (cubes de vérité) : des militants tous vêtus de noir et portant des masques de Guy Fawkes (masques blancs aux joues rosées et au large sourire moustachu devenus symbole de la protestation), forment un cube tourné vers les passants. Certains militants brandissent des pancartes noires et blanches sur lesquelles on peut lire « truth » (vérité), d'autres des ordinateurs diffusant des vidéos qui montrent des animaux maltraités dans les élevages, en abattoir ou encore dans les laboratoires. En 2021, le site Internet de l'association recense à travers le monde 525 collectifs actifs, dont 269 en Europe (25 en France formés entre 2017 et 2020), 167 en Amérique du Nord. 67 en Amérique du Sud, 13 en Océanie, 5 en Afrique, 3 en Amérique Centrale et 1 au Moyen-Orient (au Liban). Voir : Anonymous for the voiceless, « Chapters » [en ligne] https://www.anonymousforthevoiceless.org/chapters, consulté le 9 juin 2021.

[3] Direct Action Everywhere (DxE) est une organisation fondée en 2013 en Californie qui agit en faveur des droits des animaux. Son principal mode d'action consiste à libérer les animaux de rente des élevages et des abattoirs. En France, une antenne est créée à Paris en 2018 par deux anciens militants de L214 William Burkhardt et Léa Dubost. DxE France se fait connaître *via* les vidéos tournées dans les élevages industriels en compagnie de personnalités, comme en novembre 2018 dans un élevage porcin avec la présence du journaliste et sympathisant de la cause animale Hugo Clément. Fin 2019, le fondateur de DxE France est exclu par le siège de l'organisation, suite à l'accusation, sur le réseau social Twitter, d'agression sexuelle formulée par une militante antispéciste mexicaine. Il fonde alors l'association Red Pill au sein de laquelle il poursuit la réalisation d'enquêtes vidéo jusqu'en novembre 2020, date à laquelle, acculé par de nombreux procès, il annonce que son association renonce à ce mode d'action.

Figure 2.1 : Évènements-clés et manifestations des causes impliquées dans la remise en question de l'alimentation carnée (2000-2020)[1]

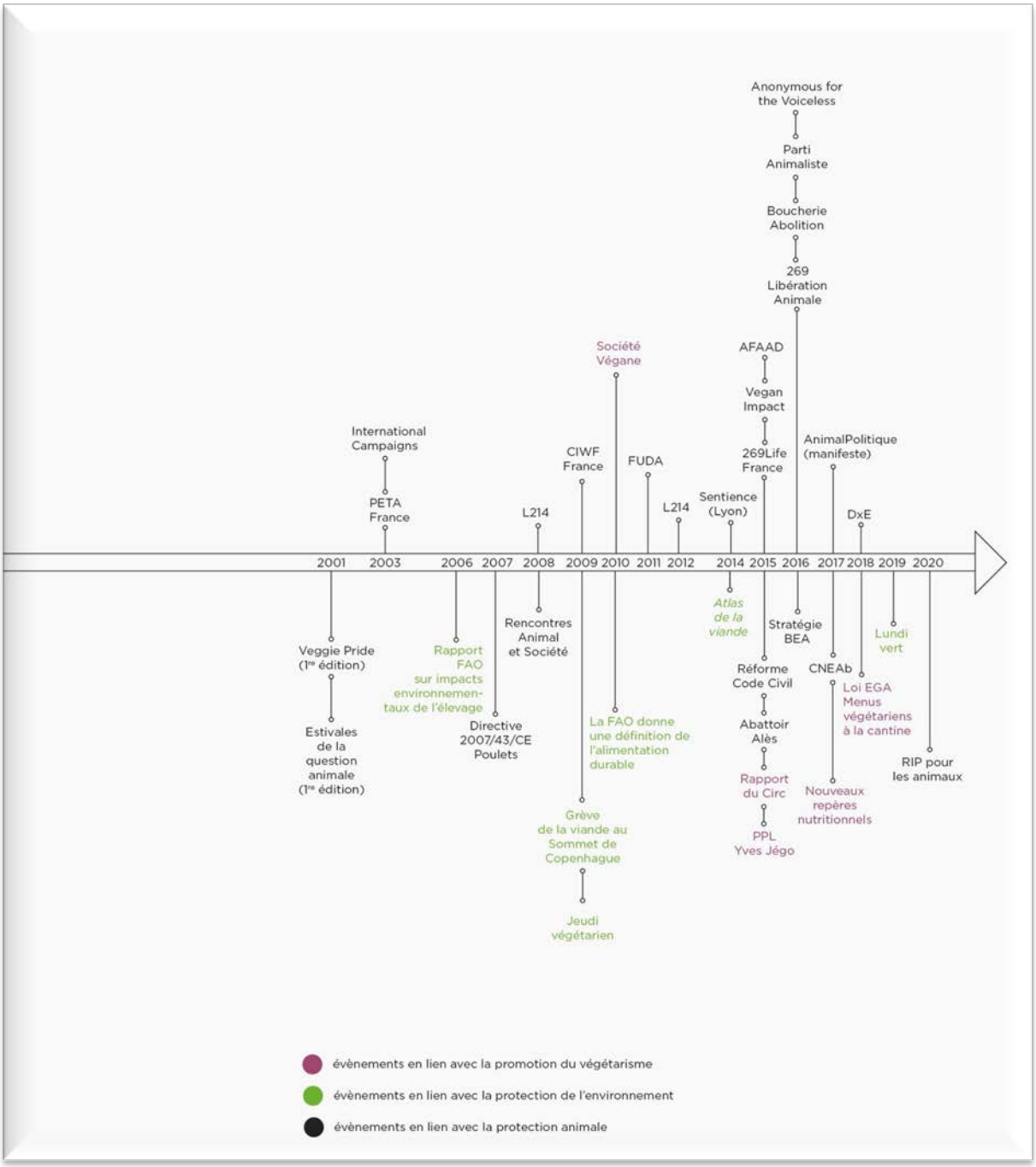

[1] Pour une contextualisation plus ancienne de l'émergence du problème carné, se référer à l'annexe n° 2.

Tableau 2.1 : Sources médiatiques françaises par année et par « enjeu animaliste » entre 2000 et 2020

	Véganisme	Antispécisme ou spécisme	Cause animale & viande	Abattoir & maltraitance	Souffrance animale	Tous enjeux
2000	0	0	1	3	4	**8**
2001	0	3	1	1	6	**11**
2002	0	0	0	2	10	**12**
2003	0	6	6	1	7	**20**
2004	0	1	4	5	18	**28**
2005	0	1	3	2	24	**30**
2006	0	2	7	2	19	**30**
2007	1	10	13	5	17	**46**
2008	1	5	8	4	27	**45**
2009	2	5	12	12	24	**55**
2010	3	1	17	4	37	**62**
2011	1	5	31	10	50	**97**
2012	9	9	31	7	156	**212**
2013	34	14	55	32	184	**319**
2014	39	9	113	14	150	**325**
2015	95	20	118	54	197	**484**
2016	288	130	187	568	489	**1662**
2017	507	150	291	424	517	**1889**
2018	679	433	327	392	610	**2441**
2019	583	336	277	163	565	**1924**
2020	390	146	191	132	451	**1310**

Source : Europresse[1]

Figure 2.2 : Évolution du traitement médiatique des enjeux animalistes ces vingt dernières années en France

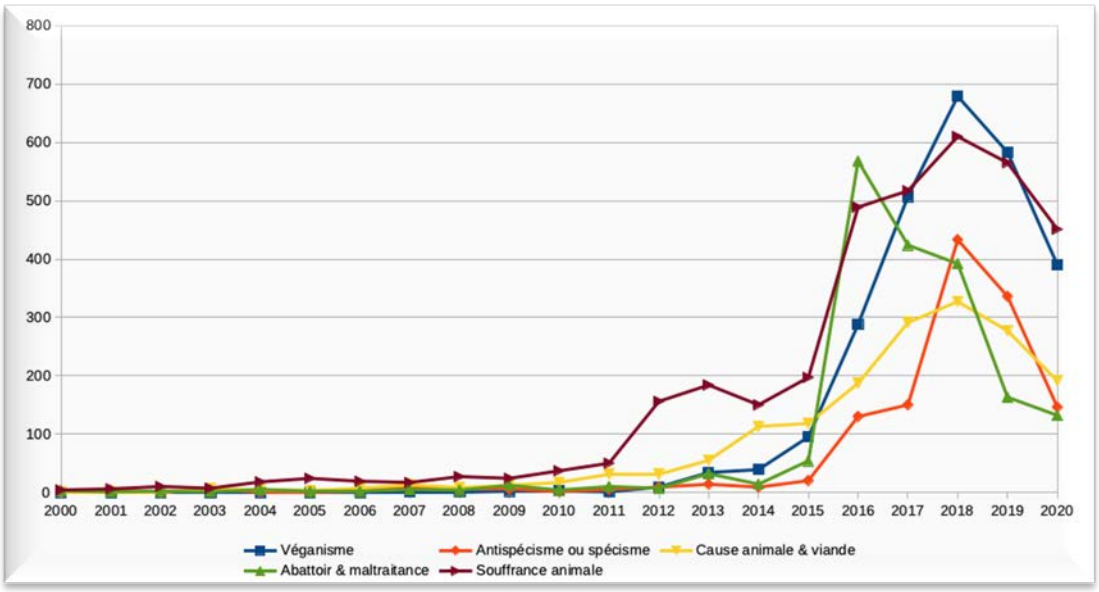

Source : Europresse

[1] Recueil de données réalisé à partir de la presse écrite et des sources télévisuelles et radiophoniques françaises référencées sur Europresse, sur la période courant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2020. Les mots-clés ont été définis à partir des enjeux de la protestation animaliste contemporaine, identifiés au chapitre 1.

Figure 2.3 : Évolution du traitement médiatique des enjeux animalistes tous confondus ces vingt dernières années en France

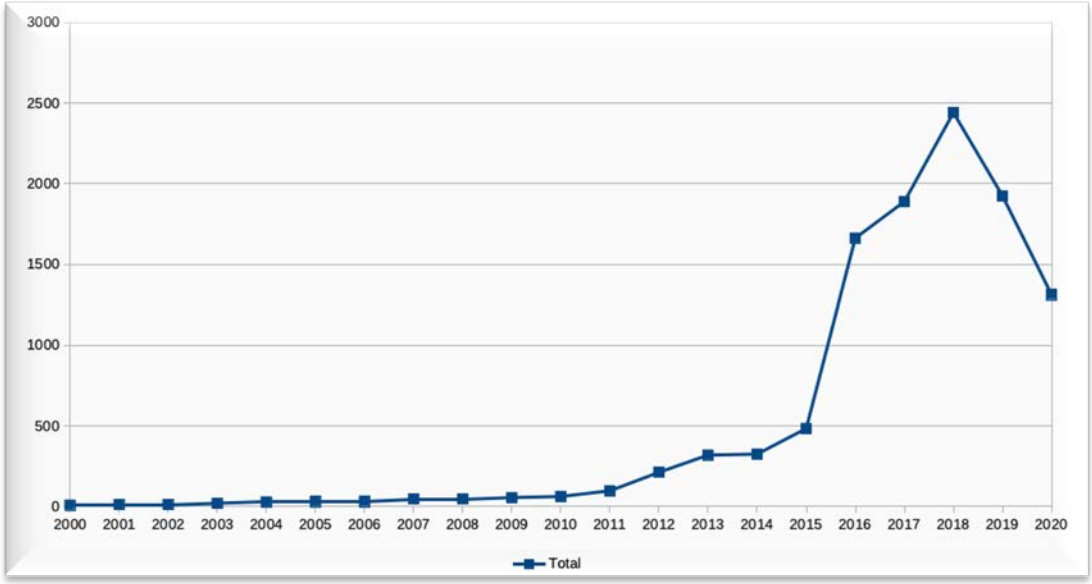

Source : Europresse

Lecture : Les figures 2.2 et 2.3 ont été réalisées à partir des données du tableau 2.1. La figure 2.2 représente l'évolution du nombre de sources médiatiques (presse, télévision et radio françaises) faisant mention des termes « véganisme », « abattoir et maltraitance », « antispécisme ou spécisme », « souffrance animale » et « cause animale et viande » entre 2000 et 2020. La figure 2.3 représente l'évolution du nombre de sources médiatiques (presse, télévision et radio françaises) toutes mentions confondues sur la même période. En 2000, aucune source ne mentionne les termes véganisme, antispécisme ou spécisme, une seule fait référence au couple « cause animale et viande », trois évoquent ensemble les mots abattoir et maltraitance et quatre la souffrance animale. Quinze ans plus tard, ces sources passent respectivement au nombre de 95, 20, 118, 54 et 197.

Trois phénomènes retiennent plus précisément notre attention et nous semblent devoir être commentés plus avant. Il s'agit d'abord de la forte augmentation des références médiatiques aux différents enjeux portés par la protestation animaliste entre 2015 et 2016. Entre 2015 et 2016, le nombre de sources médiatiques faisant référence aux enjeux animalistes a plus que triplé. Il passe de 484 à 1662, enregistrant une augmentation de 243%. Cette poussée correspond vraisemblablement aux suites médiatiques données aux différents évènements qu'ont constitué début 2015 la réforme du Code civil portée par la cause animale – lequel reconnaît désormais

le statut d'être sensible des animaux – ; le dépôt d'une proposition de loi relative à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les cantines scolaires ; les vidéos tournées à l'abattoir d'Alès par L214 et la COP 21 dont se sont saisi certaines associations pour rendre visible l'impact de l'alimentation carnée sur le climat fin 2015 ; la création, courant 2016, d'associations animalistes ainsi que du premier parti animaliste français monothématique ; l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie et la publication par la cause animale d'un Manifeste inter-associatif adressé aux candidats aux élections de 2017. Le deuxième phénomène remarquable consiste en la couverture sans précédent des enjeux animalistes durant l'année 2018. Cette année-là, 2441 sources médiatiques ont fait mention par exemple au véganisme, à l'antispécisme ou encore à la souffrance animale, contre 45 dix ans plus tôt. Or, 2018 est marquée par la multiplication partout en France d'opérations de sabotage et de destruction de lieux symboles de l'exploitation animale : abattoirs, restaurants, boucheries, etc.[1] mais aussi par le vote de la loi agricole faisant suite aux États généraux de l'alimentation. Enfin, il nous faut souligner le caractère exceptionnel que représentent globalement les années 2010 du point de vue de l'intérêt médiatique pour les enjeux animalistes de l'alimentation carnée, ce que permet de visualiser la modélisation graphique (voir figures 2.2 et 2.3). Les sources médiatiques faisant référence aux enjeux prisés par les associations animalistes sont quasi inexistantes jusqu'en 2010, date à partir de laquelle elles augmentent progressivement, puis de façon exponentielle entre 2015 et 2016. Elles atteignent leur apogée en 2018 avant de chuter fortement dès 2019, tout en conservant cependant un niveau de couverture sans commune mesure avec celui qui prévaut au début des années 2000. Ainsi, entre 2000 et 2009, seules 285 sources médiatiques ont fait mention d'enjeux chers aux militants antispécistes contre 10 725 la décennie suivante.

Les enjeux portés par les associations animalistes, par les antispécistes notamment, font l'objet d'une couverture médiatique importante dans les années 2010, en particulier à compter de 2015, comparativement aux années 2000. Ils sont également mis ou remis à l'agenda politique en tant qu'objet du débat public environnemental lors de la COP21, par exemple, ou du travail parlementaire, à travers la commission d'enquête « abattoirs » et le vote de la loi agricole en 2018. Les questions ayant trait au bien-être animal et à l'alimentation carnée sont également investies par un certain nombre de candidats aux élections de 2017[2], interpelés sur

[1] Nous y reviendrons au chapitre 3.
[2] Politique&Animaux, « Présidentielle 2017. Que feront-ils pour les animaux ? » [en ligne] https://www.politique-animaux.fr/presidentielle-2017, consulté le 10 juin 2021.

le sujet par les associations de protection animale. Dans ce contexte de forte publicité des enjeux animalistes de l'alimentation carnée, les organisations de protection de l'environnement vont être contraintes, pour rester dans le jeu, de prendre à leur tour parti sur la question carnée.

Le détour par l'histoire de la cause environnementale en France (voir chapitre 1), s'il permet en partie de comprendre les fondements de l'appropriation de la question carnée et sa mise en problème par la protection de l'environnement – *via* la focale de l'alimentation durable et la critique de l'industrialisation de l'agriculture –, il ne permet pas d'expliquer le fait que de nombreuses associations se sont particulièrement faites entendre sur le sujet, de façon quasi concomitante ces cinq dernières années. Bien que les problématiques environnementales et sanitaires liées aux enjeux agricoles, en particulier à l'élevage industriel, interpellent la cause de l'environnement depuis de nombreuses années, leur dénonciation effective et opérante entre de façon relativement tardive dans le champ d'intervention des associations : dans les années 1990-2000 autour de la question des OGM et des pesticides, au début des années 2010 concernant les enjeux de durabilité de l'alimentation. Les campagnes, prises de position et publications ciblées ayant trait à la consommation de produits d'origine animale, allant dans le sens d'une réduction de leur consommation, émergent quant à elles successivement, à compter de 2015. Certaines voient le jour à l'occasion de la COP21 – l'on fait par exemple ici référence au guide « Un coup de fourchette pour le climat » publié par le Réseau Action Climat – et/ou accompagnent les États généraux de l'alimentation qui se sont tenus en 2017 : c'est notamment le cas de la campagne « Deux fois trop » de viande et de produits laitiers initiée par Greenpeace ou encore des propositions d'action de la Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire dont font entre autres partie la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace, France Nature Environnement et le Réseau Action Climat[1]. D'autres émergent plus tardivement, en 2019 notamment, à France Nature Environnement dans le cadre de sa « Mission alimentation » et au WWF *via* la publication d'un rapport sur la viande que l'ONG invite à consommer moins et mieux (voir figure 2.4).

[1] La Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire s'est constituée durant les États généraux de l'alimentation dans le but de peser sur ses conclusions. Nous y reviendrons dans la suite de la démonstration.

Figure 2.4 : Publications et campagnes des associations de protection de l'environnement en matière d'alimentation carnée entre 2010 et 2020

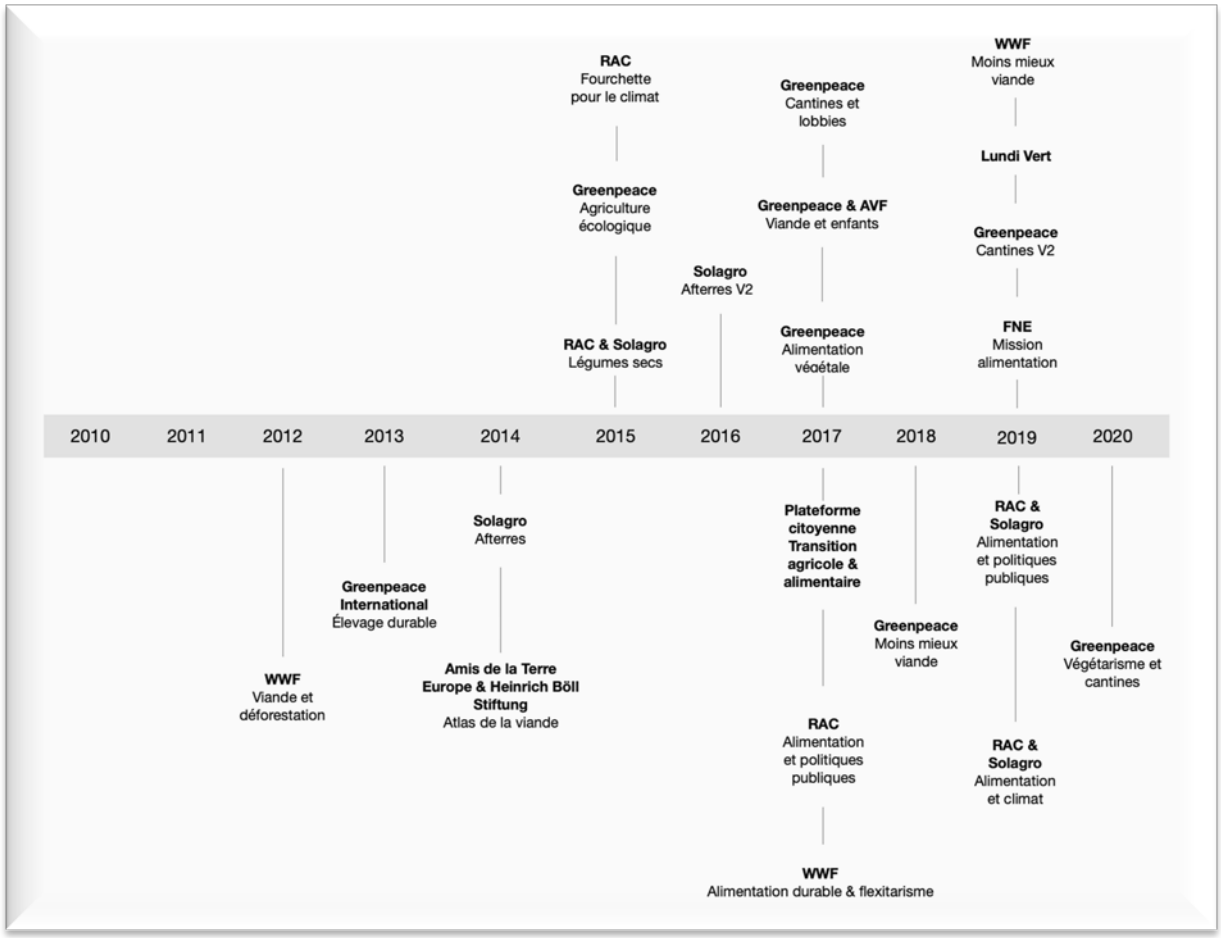

Avant 2015, quelques publications évoquent déjà la question de l'alimentation carnée, comme par exemple le rapport du WWF publié en 2012 sur la déforestation en Amérique latine indirectement occasionnée – *via* la production de soja pour nourrir les animaux – par les activités d'élevage en Europe. Afin de limiter les importations de soja, le WWF appelle entre autres à « raisonner sa consommation de viande »[1]. En 2014, Solagro[2], dans son scénario Afterres 2050 reprend les principes d'une consommation de viande dite raisonnée. Pour pouvoir continuer à nourrir la population française à l'horizon 2050, l'association recommande de

[1] WWF, *Viandes : un arrière-goût de déforestation,* Rapport, 2012, p. 50.

[2] Solagro est une entreprise associative, née en 1981 à l'initiative d'enseignants, chercheurs, étudiants en agriculture et d'agriculteurs. Son objectif est de « favoriser l'émergence et le développement, dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés participant à une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles ». Elle réalise pour ce faire des études prospectives, produit de l'expertise, propose de l'animation, de la formation, son assistance aux maîtrises d'ouvrages, etc. (voir : Solagro, « Qui sommes-nous ? » [en ligne] https ://solagro.org/qui-sommes-nous/le-projet, consulté le 5 mars 2021).

consommer et de produire moins de viande et de lait[1]. Ces « premières » publications sont le résultat de réflexions et débats scientifiques internationaux déjà entamés quant aux impacts environnementaux de l'élevage et de l'alimentation carnée : que l'on pense aux recherches réalisées au tournant des années 2000 sur l'impact écologique des régimes alimentaires carnés[2], au rapport de la FAO soulignant le rôle de l'élevage dans le réchauffement climatique publié en 2006[3], ou encore au sommet de Copenhague de 2009 (COP15) durant lequel plusieurs personnalités, parmi lesquelles Pierre Rabhi, Yves Cochet, Corinne Lepage et Allain Bougrain-Dubourg, se sont déclarées en « grève de la viande »[4]. Cependant, de la même façon que la mise en problème environnementaliste de l'alimentation carnée n'a pas seulement trait à l'histoire organisationnelle des associations, la mise à l'agenda à l'échelle internationale de la question carnée, ne peut non plus à elle seule expliquer la profusion, ces cinq dernières années en France, des prises de position environnementalistes sur le sujet.

S'il est un exercice délicat d'affirmer l'existence de liens de cause à effet entre deux phénomènes sociaux – ceux-là devant être nuancés tant les facteurs explicatifs peuvent varier et se combiner –, il nous semble néanmoins que l'intérêt prononcé des environnementalistes pour les enjeux de l'alimentation carnée à compter de 2015 est fortement lié au contexte exceptionnel de forte publicité des enjeux animalistes, précisément axés sur la remise en cause de l'alimentation carnée, décrite ci-avant ; un certain nombre d'évènements propices à la cristallisation du débat public tels que la COP21, les élections présidentielles ou encore les États généraux de l'alimentation ayant permis, du moins accompagné, cet effet d'entrainement et de convergence autour de l'alimentation carnée au sein de l'espace des mouvements sociaux. Dit autrement, au cours de ces dix dernières années, l'importante publicité médiatique dont ont bénéficié les enjeux animalistes de l'alimentation carnée, concomitamment à l'émergence des associations antispécistes, a poussé les associations de protection de l'environnement en place au sein de l'espace des mouvements sociaux, à actualiser leur champ de compétence, à préciser leur positionnement et à prendre à leur tour publiquement la parole au sujet de la consommation

[1] Solagro, *Afterres 2050 : un scénario soutenable pour l'agriculture et l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050*, janvier 2014.
[2] Barbara Redlingshöfer, « Vers une alimentation durable ? Ce qu'enseigne la littérature scientifique », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 53, décembre 2006, p. 83-102.
[3] Henning Steinfeld *et al.* (FAO), *L'ombre portée de l'élevage. Impacts environnementaux et options pour leur atténuation*, Rome, 2009 [2006].
[4] Il est à noter que cette mobilisation est initiée par L214 et relayée à l'époque sur son tout jeune site viande.info : « Sommet de Copenhague : en grève de la viande ! » [en ligne] https ://www.viande.info/sommet-copenhague-greve-viande, consulté le 11 juin 2021.

de viande[1], initiant alors un mouvement plus large et successif de contestations et de prises de position. L'action des animalistes aurait pour ainsi dire ouvert une fenêtre d'opportunité[2] qu'ont saisie un certain nombre d'associations de la protection de l'environnement dont les missions portaient alors jusqu'ici sur un large éventail de problématiques, voire sur des « questions agricoles » plus globales : pollutions, OGM, déforestation, etc. Ainsi, pour les protecteurs de l'environnement, la naissance de groupes militants abolitionnistes et la plus grande visibilité conquise par les militants animalistes ces dernières années les obligent à se positionner soit de façon inédite soit plus clairement vis-à-vis de l'élevage et de la question carnée, créant ainsi un alignement des objectifs.

Néanmoins, si l'appropriation de la question carnée par les organisations de protection de l'environnement est conditionnée par l'entrée des militants antispécistes dans l'espace des mouvements sociaux, elle représente aussi une opportunité pour un certain nombre d'entre elles. Un certain nombre d'organisations environnementalistes réaffirment et/ou renouvellent, *via* la question carnée, leur stratégie de communication en direction du public. En 2019, la campagne de FNE en faveur d'une alimentation durable et responsable est l'occasion d'entériner un processus débuté timidement quelques années auparavant, consistant – pour une fédération d'associations fortement portées dès l'origine sur la protection des milieux naturels et des espèces, rompue au travail d'influence et au partenariat avec les autorités publiques – à sortir des sentiers institutionnels considérés comme défaillants, en sensibilisant de plus en plus le grand public aux enjeux environnementaux.

Au Réseau Action Climat, la forte publicisation des enjeux de la consommation de viande légitime et appuie l'action entreprise par l'association à l'aube des années 2015 consistant à faire pression sur l'administration de l'environnement afin que celle-ci intègre dans ses politiques de lutte contre les dérèglements climatiques la question de la consommation alimentaire. Constance Barraud, responsable agriculture et alimentation au RAC depuis 2013 –

[1] Les représentations que se font les acteurs de la protection de l'environnement quant à leur rôle de « suiveur » dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public corroborent notre analyse (voir *supra*).

[2] La notion est développée par John W. Kingdon qui étudie la mise à l'agenda des problèmes publics et les conditions du changement dans l'action publique. Selon l'auteur, une fenêtre d'opportunité s'ouvre et participe du processus de mise à l'agenda quand trois conditions/courants autonomes se rencontrent : quand des problèmes sociaux (courant des problèmes) rencontrent des solutions (courant des solutions) dans un contexte politique propice (courant des évènements politiques) : voir John W. Kingdon, *Agendas alternatives and public policies*, New-York : Harper Collins, 1995 [1ère éd. 1984], 253 pages. Ici, la notion de fenêtre d'opportunité est utilisée pour comprendre le changement au sein de l'espace des mouvements sociaux : le déclenchement de mobilisations, la mise en œuvre de stratégies, etc. Elle permet de mettre en lumière la relation d'interdépendance qui lie les entrepreneurs de cause et/ou de problème au sein de l'espace des mouvements sociaux, dans la configuration sociale et politique des années 2010.

date à laquelle l'alimentation fait officiellement son entrée dans le champ de compétences du réseau national –, se félicite en entretien du fait que son association axe de plus en plus son action sur les enjeux de la consommation carnée, ces derniers – y compris de par l'importante publicité médiatique dont ils bénéficient – lui permettant d'asseoir son travail d'influence et d'expertise auprès des pouvoirs publics dont elle déplore le manque d'efficacité. Axer le cadrage du problème climatique sur la consommation carnée permet ainsi au RAC, de muscler son argumentaire, en y intégrant par exemple l'impact carbone des nombreux produits carnés importés, d'appuyer son analyse quant à l'absence de cohérence des politiques publiques en matière de lutte contre les dérèglements climatiques[1] et de formuler ce faisant un panel plus vaste de solutions qui concernent non seulement les pratiques alimentaires individuelles – convaincu de ses effets positifs sur l'environnement (« plusieurs études ont démontré que l'évolution des comportements alimentaires constitue un levier non négligeable pour agir sur les émissions de gaz à effet de serre »[2]), le RAC, à l'instar de FNE et plus largement des organisations de protection de l'environnement, n'hésite pas à actionner le levier de la « consommation engagée »[3] – mais aussi tout un ensemble de politiques : agricoles, nutritionnelles, commerciales.

En somme, un tel cadrage alimentaire de la question climatique, lequel passe précisément par la mise en évidence des impacts carbones de la production et de la consommation carnées, permet à l'association de « frapper » plus largement, de sensibiliser le plus d'individus au problème climatique mais donne aussi une assise et une légitimité supplémentaires à son action institutionnelle, considérant qu' « en France, un régime réduisant de moitié la consommation de viande et de produits laitiers mais augmentant la consommation d'aliments végétaux, *associée* [souligné par nous] à une évolution des pratiques agricoles et systèmes de production permettrait de réduire l'empreinte carbone de la production alimentaire française de 50 % »[4]. *In fine*, si les associations de protection de l'environnement se voient « contraintes » d'entrer sur le terrain de la consommation de viande, elles y voient également une ressource importante à capter pour remobiliser autour des enjeux environnementaux.

[1] Voir notamment à ce sujet une publication du RAC, *Alimentation, agriculture, climat. État des lieux des politiques publiques et leviers d'action,* mars 2017.
[2] Réseau Action Climat, « Climat : pourquoi et comment changer notre alimentation ? », *Revue de publications et d'expérimentations,* Août 2019, p. 5.
[3] Sophie Dubuisson-Quellier, *La consommation engagée*, Paris : Presses de Sciences Po, 2018, 154 pages.
[4] Réseau Action Climat, « Climat : pourquoi et comment changer notre alimentation ? », *op.cit.,* p. 5.

On l'a vu, même si la transformation de l'espace des mouvements sociaux par l'action – fortement médiatisée – des antispécistes n'est pas le seul facteur pouvant expliquer le fait que les organisations environnementalistes ont rejoint les rangs de la critique de l'alimentation carnée (pour rappel, parmi ces autres facteurs l'on trouve les compétences, modes d'action et contenus rhétoriques historiques disponibles au sein des organisation ainsi qu'un contexte politique, scientifique et médiatique favorable), force est de constater que la prise de position de la protection de l'environnement vis-à-vis de la consommation carnée répond aux logiques et contraintes propres à l'espace des mouvements sociaux : convaincre, mobiliser, faire sa place, rester dans le jeu, faire valoir ses avantages concurrentiels, rester crédibles, etc. C'est ainsi que les associations de protection de l'environnement, anticipant le fait qu'une partie de leurs soutiens puisse potentiellement être happée par les antispécistes et voyant certains de leurs domaines de compétence et d'action empiétés par ces nouveaux entrants[1], cherchent à se (re)positionner, en s'emparant de la question de la consommation de la viande, dont elles exploitent néanmoins le fort potentiel de mobilisation. Nous allons voir qu'elles le font, certes en développant un argumentaire critique quant aux impacts environnementaux et sanitaires de la production et de la consommation de viande, mais aussi de façon plus inédite, en s'appropriant la question animale.

La protection de l'environnement et son appropriation de la question animale dans la remise en cause d l'alimentation carnée

Les associations généralistes de protection de l'environnement axent le problème de l'alimentation carnée sur la mise en évidence des coûts pour l'environnement de la surproduction et de la surconsommation de viande. Leur critique se veut globale. Elle pointe du doigt les effets délétères de l'alimentation carnée, tant en termes de réchauffement climatique, de destruction de la biodiversité, d'épuisement des ressources, de pollutions, de renforcement des inégalités entre le Nord et le Sud, de santé humaine et de bien-être animal. Les enjeux sanitaires de l'alimentation carnée mis sur le devant de la scène par les environnementalistes s'apparentent parfois au cadrage « bien-être » et « mode de vie » d'une organisation comme l'AVF (partage de recettes et conseils au quotidien pour réduire sa consommation de produits carnés). Ils s'en tiennent le plus souvent à un rappel des pathologies liées à une surconsommation de viande et de produits laitiers ainsi que des risques sanitaires attachés aux

[1] Nous y reviendrons en profondeur dans la suite de cette sous-partie.

conditions de production industrielles, un enjeu duquel les associations de protection de l'environnement sont par ailleurs familières. Rappelons à ce titre qu'elles se sont, par exemple, historiquement engagées contre les OGM, l'utilisation des pesticides, la pollution aux nitrates, etc. La question de la protection des animaux de rente, quant à elle, ne fait pas partie des compétences historiques ou des sujets de prédilection des associations environnementalistes – « on a moins d'antériorité sur cet aspect-là » (René Maison, FNE, entretien, janvier 2017) – davantage intéressées par la protection de la faune sauvage et la conservation des espèces. Elle pénètre tardivement les organisations de protection de l'environnement dans le cadre spécifique de la remise en cause de l'alimentation carnée.

Dans l'argumentaire critique des modes de consommation carnés développé par les environnementalistes, la question du bien-être animal est le plus souvent adossée à la remise en cause de l'élevage industriel qui, en plus de porter atteinte à l'environnement, ignore les besoins élémentaires des animaux destinés à l'alimentation humaine :

> « L'élevage intensif a également un impact sur le déboisement de la forêt d'Amérique du Sud et joue un rôle certain en matière de maltraitance animale. En France, 99% des lapins, 95% des cochons, 90% des veaux et 82% des poulets sont élevés de manière intensive, confinés dans des cages ou bâtiments fermés, afin de les engraisser et les maintenir en vie jusqu'à un abattage précoce » (Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme)[1].
>
> « …c'est d'un élevage, certes réduit en volume, mais augmenté en qualité de la viande, en bien-être animal et en intensité d'emplois (nombre d'emploi par volume produits) dont nous avons besoin, avec une massive remise à l'herbe des cheptels » (Réseau Action Climat)[2].
>
> « La viande industrielle détruit nos forêts, pollue notre eau, nuit à notre santé et réchauffe notre planète. Des milliards de vaches, de cochons et de poulets sont maltraités dans d'immenses fermes-usines. Nous devons interpeller nos gouvernements et nos maires : l'argent public ne doit plus financer l'élevage et la viande industriels. Il est temps de soutenir la transition de l'élevage et les alternatives végétariennes. Soutenez la mobilisation pour demander aux décideurs de changer de modèle » (Greenpeace)[3].

---

[1] FNH, « Le lundi : c'est ni viande, ni poisson ! » [en ligne] http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/le-lundi-cest-ni-viande-ni-poisson/?page=0&domaines1%5B%5D=32&domaines2%5B%5D=32&domaines3%5B%5D=32, consulté le 13 mars 2020.

[2] RAC, « Non, la viande ne peut pas être compatible avec la préservation du climat » [en ligne] https://reseauactionclimat.org/viande-preservation-climat/, consulté le 13 mars 2020.

[3] Greenpeace, « La viande industrielle détruit notre planète. Il est temps d'agir » [en ligne] https://lessismore.greenpeace.org/fr/, consulté le 13 mars 2020.

Le bien-être des animaux lésés par et dans les élevages industriels fait donc partie des registres de mobilisation utilisés par les associations de protection de l'environnement dans leur remise en cause de l'alimentation carnée. Nous avons vu au chapitre premier que la sensibilité des animaux, considérés comme des individus à part entière, était le principal argument brandi par les antispécistes et les défenseurs du bien-être animal dans la défense de leur cause. Elle est également mobilisée, à des degrés variables, par les associations de protection de l'environnement, en faveur de l'amélioration des conditions d'élevage et/ou d'une transition alimentaire individuelle vers des modes de consommation moins carnés. Elle peut faire l'objet d'un travail de documentation et de justification visant à prouver la sensibilité et l'intelligence des animaux d'élevage, nettement moins poussé en revanche que celui entrepris par les associations animalistes. FNE précise par exemple sur une page de son site Internet consacrée à la question – *« L'élevage sans souffrance est-il possible ? »* –, que « les connaissances scientifiques montrent de mieux en mieux, non seulement la sensibilité des animaux mais aussi leurs compétences souvent surprenantes » avant de développer : « Les cochons sont capables d'apprendre des tâches à réaliser sur un écran d'ordinateur... »[1]. L'enjeu de la sensibilité animale est par contre très rarement mobilisé sous l'angle de la scandalisation : pas d'images effroyables d'animaux mutilés ou abattus, un rappel factuel, tout au moins, des vidéos et images rendues publiques par certaines associations animalistes :

> « Ce sont des images insoutenables, montrant des animaux qui souffrent dans des élevages ou des abattoirs, qui ont mis enfin sur le devant de la scène une question de société majeure : la protection des animaux d'élevage » (FNE)[2].
>
> « Les conditions d'élevage des animaux dans les exploitations industrielles sont inacceptables. Les vidéos de L214 ou encore le travail de CIWF (association de promotion du bien-être des animaux de ferme) l'ont démontré à de nombreuses reprises : l'élevage industriel engendre cruauté et souffrance pour les animaux » (Greenpeace)[3].

Pour autant, nombreuses associations s'appliquent à décrire, même si elles ne les montrent pas, ne les mettent pas en scène, les conditions de vie des animaux dans les élevages

[1] FNE, « L'élevage sans souffrance est-il possible ? » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/dossiers/bien_etre_animal, consulté le 17 mars 2020.
[2] Source *: Ibid.*
[3] Greenpeace, « Que pense Greenpeace des conditions d'élevage industriel ? » [en ligne] https://www.greenpeace.fr/pense-greenpeace-conditions-delevage-industriel/, consulté le 17 mars 2020.

industriels ; par le biais de « dossiers » ou de rapports plus approfondis. Dans son dossier consacré au bien-être animal, FNE rappelle que :

> « Les conditions d'enfermement sont incompatibles avec le bien-être des animaux : 22 poulets par m², 15 canards au m² ; et en ce qui concerne les porcs et les bovins, on n'atteint même pas 1 m² de surface au sol pour 100 kg de poids vif. L'inconfort physique et thermique est manifeste sur les sols sans litière (caillebotis). Le pire sont les cages : poules, lapins, cailles, truies en début de gestation et allaitantes, canards au gavage… Tout est bon pour réduire les coûts et augmenter la productivité par heure de travail, par mètre carré de bâtiment, par kilogramme d'aliment » (FNE)[1].

Ainsi, FNE « réclame un cadre réglementaire et économique plus pertinent et plus juste, avec une information transparente et rigoureuse sur les conditions d'élevage, des aides conditionnées au bien-être animal [ainsi que] des aides suffisantes à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique »[2], dont le WWF s'attache par ailleurs à démontrer les bienfaits en matière de bien-être animal, relativement aux autres modes de production. Dans son étude, « Viande : manger moins mais mieux » publiée en octobre 2019, WWF France consacre une très large partie à la mise en avant des enjeux de bien-être animal en fonction des différents modes de production des denrées carnées. L'étude détaille et évalue sur une quinzaine de pages (représentant près de la moitié du rapport) les impacts sur l'environnement (changement climatique, biodiversité, eutrophisation, pesticides) et le bien-être animal (manipulations et bonne santé, conditions de vie en bâtiment, accès à l'extérieure) des productions de viande bovine, de porc, de volailles, d'agneau, d'œufs et de lait. L'objectif est de donner la possibilité aux consommateurs de choisir leurs produits sur des critères de durabilité, ici, la combinaison du respect de l'environnement et du bien-être des animaux dans les élevages. Un code couleur allant du rouge au vert permet au consommateur de se repérer parmi les productions conventionnelles ou labellisées Agriculture Biologique, Label Rouge, etc. (voir illustration 2.2). Par rapport aux autres modes de production, le label Agriculture Biologique recueille le plus d'évaluations positives (indicateur au vert), tant du point de vue de l'environnement que du bien-être des animaux, même si une évaluation positive en matière de durabilité

[1] FNE, « L'élevage sans souffrance est-il possible ? » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/dossiers/bien_etre_animal, consulté le 17 mars 2020.
[2] Source : *Ibid.*

environnementale n'induit pas nécessairement l'équivalent en matière de bien-être animal (voir illustration 2.3). À ce titre d'ailleurs, les voyants ne sont que rarement « au vert »[1].

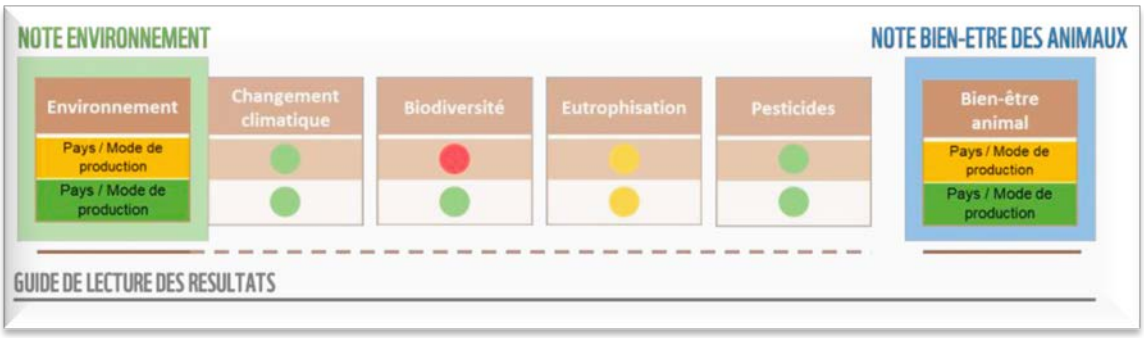

Illustration 2.2 : Grille d'évaluation WWF de la durabilité environnementale et du bien-être animal selon types d'élevage et les modes de production (source : WWF France[2])

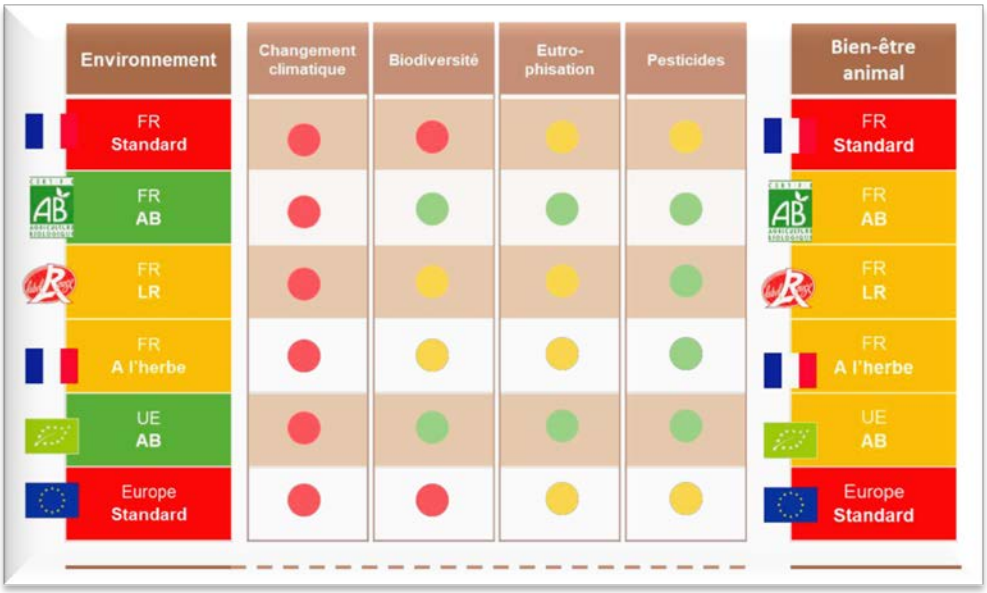

Illustration 2.3 : Évaluation de la durabilité environnementale et du bien-être animal dans les élevages de bovins destinés à la production de viande (source : WWF France[3])

[1] Sur 50 modes de production évalués, parmi 11 types d'élevage, seuls 6 (en brebis, poulets de chair et dindes) se voient accorder en matière de bien-être animal, une évaluation positive (12%). 22 obtiennent une évaluation moyenne et 22 autres une évaluation négative. Cinq des six évaluations positives correspondent à des modes de production sous label Agriculture Biologique et la sixième est attribuée au Label Rouge (en poulets de chair). Données construites à partir de WWF, *Viande. Manger moins, manger mieux,* Rapport, 2019.
[2] WWF, *Ibid*., p. 14.
[3] WWF, *Ibid.,* p. 16.

Certains cadrages environnementalistes réfèrent même à l'existence d'une communauté humaine et animale d'êtres vivants sensibles, comme s'attachent à le démontrer les militants de la cause animale : « Par ailleurs, les souffrances animales qui découlent de ces pratiques intensives en disent long sur nos rapports avec les êtres vivants qui finissent dans nos assiettes » (FNH)[1], « De nombreuses différences supposées exister entre hommes et animaux sont caduques. Les émotions des animaux fonctionnent comme les nôtres » (FNE)[2].

Cependant, cette référence ne semble pas devoir/pouvoir constituer l'argument principal en faveur du respect du bien-être des animaux d'élevage. Ces mêmes associations (FNH et FNE) rappellent que la sensibilité des animaux n'est pas la seule variable à considérer dans la mise en place d'actions visant l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage. Être soucieux du bien-être des animaux c'est aussi « au-delà de la problématique de leur sensibilité », pallier les risques sanitaires agricoles (l'idée étant qu'en préservant la santé animale, on préserve la santé humaine) et la souffrance des éleveurs : « rehausser les exigences en matière de bien-être animal revient à augmenter celui des humains qui travaillent à leurs côtés » (FNH)[3], « Un éleveur attentif, compétent et consciencieux, est également essentiel pour le bien-être des animaux. Mais les contraintes économiques s'opposent souvent aux sentiments. Le métier est de plus en plus exigeant, souvent très mal rémunéré, avec une incertitude dramatique quant à l'avenir. Pour assurer le bien-être de l'éleveur, une rémunération décente du travail est fondamentale » (FNE)[4]. On peut voir dans la mention à la santé humaine et au bien-être des éleveurs, une illustration de l'objectif avant tout anthropocentré, « humaniste » – pour reprendre un terme plus usité au sein des associations de protection de l'environnement – des actions menées en faveur de l'environnement, en même temps qu'une précaution vis-à-vis des éleveurs, comme si parler de la souffrance des animaux, qui plus est sur fond de crise cyclique de

[1] FNH, « Des pistes pour améliorer le bien-être animal dans les filières d'élevages » [en ligne] http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/des-pistes-pour-ameliorer-le-bien-etre-animal-dans-les-filieres-delevages, consulté le 13 mars 2020.
[2] FNE, « L'élevage sans souffrance est-il possible ? » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/dossiers/bien_etre_animal, consulté le 17 mars 2020.
[3] FNH, « Des pistes pour améliorer le bien-être animal dans les filières d'élevages » [en ligne] http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/des-pistes-pour-ameliorer-le-bien-etre-animal-dans-les-filieres-delevages, consulté le 13 mars 2020.
[4] FNE, « L'élevage sans souffrance est-il possible ? » [en ligne] https://www.fne.asso.fr/dossiers/bien_etre_animal, consulté le 17 mars 2020.

l'élevage[1], invisibilisait nécessairement celle des êtres humains[2]. Il peut s'agir, en outre, pour les militants environnementalistes de ne pas être assimilés aux animalistes abolitionnistes :

> « … l'un de nos axes forts c'est que les animaux aient un accès au plein air. Sur tout l'éventail de l'élevage, que ce soit bovin, ovin ou avicole. Voilà donc, si vous voulez, on rejoint les positions d'un certain nombre d'associations de protection des animaux euh... mais on n'est pas sur des positions euh… les plus, 'fin des associations les plus avancées aujourd'hui dans ce domaine-là qui remettent en cause l'élevage lui-même » (René Maison, FNE, entretien, janvier 2017).

Les enjeux afférents au bien-être des animaux d'élevage sont encore mobilisés par les organisations de protection de l'environnement dans l'objectif d'assurer la pérennité des activités humaines qui doivent, pour ce faire, se montrer plus respectueuses de l'environnement, autrement dit, plus durables. Si les êtres humains veulent continuer à produire de la viande et ainsi contribuer au développement des sociétés, les coûts environnementaux de l'alimentation carnée, doivent être limités voire résorbés. Le bien-être animal, dans ce cas, n'est pas recherché tant pour lui-même qu'en ce qu'il constitue un frein, quand il n'est pas garanti, à la production et au développement durable. FNE le rappelle sur son site Internet : « Des animaux "bien dans leur peau" et en bonne santé produisent mieux que des animaux stressés et malades ». L'un de ses vice-présidents ne disait pas autre chose lorsque nous l'avions rencontré en entretien :

> «… moi j'essaye de pas utiliser le terme intensif de manière négative parce que dans nos fondamentaux on est tout à fait euh… pour une agriculture qui produise, pas une agriculture simplement "entretien du paysage", une agriculture qui produise parce qu'on en a besoin, il y a des enjeux alimentaires. Mais qui produise en respectant les équilibres naturels et quand on dit ça, ça veut dire garder notre potentiel de production hein, respecter le sol, la biodiversité, le système de l'eau, parce qu'on en aura besoin pour produire à l'avenir […] tout ça pour dire que, on essaye toujours de faire le lien entre tout ce qui relève de l'environnement et ce qui relève de la gestion et de l'économique parce que si on n'est pas crédible économiquement c'est… on peut être dans l'incantation mais ça va pas très loin en général quoi » (René Maison, FNE, entretien, janvier 2017).

---

[1] Le terme de « crise » est fréquemment utilisé par les pouvoirs publics et les médias pour qualifier les difficultés sociales et économiques rencontrées par une partie des travailleurs agricoles, notamment parmi les éleveurs. En 2015, débute notamment une crise de l'élevage liée à l'embargo russe décrété l'année précédente sur les denrées alimentaires européennes. Sur les usages sémantiques politiques de la notion de crise et sa nécessaire déconstruction, voir par exemple l'introduction de thèse de Frédéric Pierru, « Comment faire une crise qui tienne ou comment faire une crise avec des mots en donnant des mots à la crise », *in* Frédéric Pierru, *Genèse et usages d'un problème public : la « crise » du « système de santé » français (1980-2004)*, Tome 1, thèse de doctorat en Science politique, Université Lille 2, 2005, p. 1-33.

[2] Référer au bien-être des éleveurs est un contre-cadrage récurrent à la problématisation de la souffrance animale et plus largement de l'alimentation carnée au sein du secteur de l'élevage. Nous y reviendrons au chapitre 3.

Il n'est pas aisé de définir ce que serait *le* cadrage welfariste des associations de protection de l'environnement. Si toutes parlent à un moment ou à un autre de bien-être animal, nous l'avons vu, elles le font à des degrés variables et au regard d'objectifs, qui se cumulent la plupart du temps, mais font aussi l'objet de campagnes et de communications spécifiques : la lutte contre le réchauffement climatique, la promotion d'un élevage agroécologique, la promotion d'une alimentation durable et responsable. Il apparaît que la question du bien-être animal constitue le plus souvent un argument auxiliaire destiné à renforcer une problématisation en premier lieu environnementale, principalement tournée vers des enjeux anthropocentrés : la santé des consommateurs, le bien-être des éleveurs, le développement durable des activités agricoles.

La brochure éditée par le RAC en octobre 2015 à l'occasion de la COP21 – « Un coup de fourchette pour le climat » – illustre bien cet argument. L'objectif de la publication est environnemental. Il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique. Pour ce faire le RAC propose des « gestes » éco-citoyens. « Et parce qu'une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, ces gestes en faveur du climat bénéficient souvent à d'autres enjeux globaux »[1]. Les sept fiches pratiques qui sont présentées en faveur d'une réforme des pratiques individuelles alimentaires insistent donc longuement sur les impacts environnementaux de l'alimentation mais présentent aussi des co-arguments sous la forme d'encarts « Le + santé », « Le +solidarité Nord-Sud », « Le + Bien-être animal » (voir illustration 2.4).

Illustration 2.4 : Les bénéfices complémentaires d'une réduction de la consommation de viande et de produits laitiers (source : RAC[2])

[1] RAC, *Un coup de fourchette pour le climat, op.cit.,* p. 3.
[2] RAC, *Ibid.*, p. 6-7.

Chez Greenpeace, dans le cadre de sa campagne « Moins de viande » (« Less meat, more veggies, plants, forests, water, health, taste, life »)[1], la question du bien-être animal est décrite comme une « zone d'impact » parmi d'autres, d'ordre environnemental et de santé, qu'une réduction de la consommation industrielle de viande et de produits laitiers permettrait d'améliorer.

In fine, la question du bien-être animal est spécifiquement mobilisée par la protection de l'environnement aux côtés d'arguments écologiques, de santé et de solidarité Nord/Sud, pour promouvoir des modes de consommation décarnés[2] et/ou la consommation de produits carnés labellisés, de meilleure qualité et plus respectueux des conditions de vie des animaux dans les élevages :

> « Pour agir au quotidien, chaque citoyen peut diminuer sa consommation de viande et opter pour de la viande de qualité, produite en France avec des labels qui respectent le bien-être animal et l'environnement [...] L'élevage est à l'origine de 14,5% des émissions de GES et en France une majorité de lapins, cochons, poulets… sont élevés dans des conditions de vie qui ne permettent pas la satisfaction de leurs besoins élémentaires (FNH)[3].

Nous allons voir que pour le mouvement antispéciste – dont les organisations, par rapport aux associations de protection de l'environnement, sont faiblement instituées et ont vu le jour plus récemment –, l'enjeu repose moins sur le fait de parvenir à conserver sa place en dehors comme au sein de l'espace des mouvements sociaux, qu'à la gagner, *via* la reconnaissance et la légitimation de ses combats.

---

[1] Greenpeace, « La viande industrielle détruit notre planète. Il est temps d'agir » [en ligne] https://lessismore.greenpeace.org/fr/, consulté le 13 mars 2020.

[2] Terme que nous utilisons en écho au terme « décarboné » qu'utilisent les associations de protection de l'environnement.

[3] FNH, « Un jour par semaine sans viande, ni poisson et en même temps… réformer les règles du commerce » [en ligne] http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/un-jour-par-semaine-sans-viande-ni-poisson-et-en-meme-temps-reformer-les-regles-du-commerce/?domaines1%5B%5D=32, consulté le 13 mars 2020.

1.2. L'ouverture des groupes militants antispécistes aux enjeux environnementaux et sanitaires de la question carnée

Des militants antispécistes obligés de composer avec la réalité : être audible et crédible auprès du plus grand nombre

Pour de nombreux militants antispécistes abolitionnistes, chez L214 mais aussi au sein de l'association étudiante Sentience ou encore chez Vegan Impact, il convient d'agir en faveur des animaux de façon « pragmatique » et « réaliste » : « Le réformisme [nb : utilisé ici comme synonyme de welfarisme] est un abolitionnisme réaliste », nous précisait Yann Bordet, ex-militant de 269Life France engagé chez Vegan Impact, en décembre 2015. De façon générale, aux dires des militants antispécistes que nous avons rencontrés, le mouvement serait contraint de composer avec un *principe de réalité,* obligeant ses membres à user d'arguments et de ressorts de mobilisation considérés plus « entendables » que l'abolition définitive de la consommation « spéciste » de produits animaux, au nom de l'égale considération de tous les êtres sensibles.

Ce principe de réalité est très régulièrement apparu durant les entretiens réalisés auprès de militants antispécistes de diverses associations. Ces derniers justifient l'ouverture de leurs registres de mobilisation et modes d'action sur la base de deux arguments qu'ils présentent de façon complémentaire : se montrer pragmatique et efficace mais sans perdre de vue l'objectif, à savoir, l'abolition de l'exploitation des animaux :

> « … on est une association pragmatique. Quand on s'adresse à l'agroalimentaire on ne peut pas dire aux entreprises "arrêtez d'utiliser des œufs", on leur dit "arrêtez d'utiliser des œufs de batterie". Et même chose au politicien, on essaye de voir ce qui est possible de demander. On lui demandera rien qui mette en jeu sa carrière donc il faut essayer de trouver le moyen d'avancer sur des revendications concrètes qui aillent dans le sens d'une prise en compte plus grande des intérêts des animaux mais voilà on compose toujours [...] Nous [nb : précisément ici par rapport à l'Association végétarienne de France] c'est la question animale en premier, le reste on va dire arrive de façon secondaire. On a créé le site viande.info qui est plus large, qui parle des impacts des productions animales sur la répartition des ressources mondiales, de la santé publique, de l'antibiorésistance, du climat, de l'environnement, de la pollution. En 2009 quand on l'a lancé, il n'y avait pas de site-ressource à ce niveau-là, en langue française en tout cas [...] Par exemple, on diffuse le documentaire Cowspiracy, on l'a fait deux fois à Lille, à Paris, à Lyon. On essaye aussi de faire prendre conscience de ces impacts-là. A priori je dirais que c'est l'efficacité qui compte. Donc si c'est une thématique qui permet aux personnes de prendre conscience d'un problème, qui les pousse à agir dans le bon sens, c'est

une thématique qui est aussi importante à soulever mais on le fait de manière secondaire parce que pour nous la question animale est une raison suffisante pour agir et sans commune mesure quand on regarde le nombre de victimes » (Camille Desmet, L214, entretien, février 2016).

« On est obligé de s'adapter à la société d'aujourd'hui et elle est fondée sur l'exploitation des animaux [...] donc si on veut pouvoir agir dans cette société-là, il faut d'une certaine manière s'y adapter, en tout cas s'y coller pour pouvoir la modifier de l'intérieur. Si on se dit "moi je ne veux mener aucune action welfariste", à ce moment-là on fait comme l'ALF en Angleterre [nb : Animal Liberation Front] et on va libérer les animaux des camps d'élevage mais à ce moment-là on n'aura pas un retour positif de l'opinion publique et on ne changera pas la société en profondeur. Il y a efficacité sur le long terme ou efficacité sur le court terme mais qui au final pose plein de problèmes. À partir du moment où on s'adapte à la société parce qu'il le faut bien tout en ayant un objectif d'abolition, pour moi c'est la meilleure chose à faire […] les gens ne sont pas prêts à entendre un discours pour les animaux, c'est encore trop ridicule de parler des animaux [...] Aujourd'hui, même si on a les fondements qui sont très solides, on n'arrive pas à l'appliquer parce que la société n'est pas prête. Et préparer le terrain c'est un travail important. Parce que là en effet on est obligés de passer par d'autres arguments comme l'écologie, des choses qui peuvent être entendues aujourd'hui alors qu'on préférerait parler des animaux mais on a bien conscience que ça provoquera moins d'adhésions » (Lucile Couvreur-Danel, Sentience, entretien, octobre 2015).

« Composer » avec une société qui n'est « pas prête », « la modifier de l'intérieur » c'est pour les militants et organisations antispécistes faire le choix de « l'adhésion » plutôt que du rejet. Partant que l'engagement en faveur des animaux est susceptible d'être perçu comme « ridicule », lorsque Camille Desmet (L214) dit qu'en bout de course « c'est l'efficacité qui compte », ou lorsque Lucile Couvreur Danel (Sentience) voit notamment dans l'écologie une façon de « préparer le terrain » à l'abolition de l'exploitation animale, ce sont là autant de manifestations du pragmatisme de militantes qui *font avec,* c'est-à-dire qui s'accommodent de la réalité et tirent parti pour ce faire des causes qui parlent et qui se font entendre aujourd'hui en France : la défense du bien-être des animaux d'élevage, la protection de l'environnement, la promotion de la santé et du bien-être.

Négocier avec l'ordre social et politique semble en effet être l'une des conditions de la réussite des entreprises de construction de problèmes publics. Pour Erik Neveu, « une situation qui ne peut se doter d'un cadre qu'en mobilisant des énoncés qui heurtent de front le sens commun aura plus de mal à se faire entendre »[1]. Bernard Lahire va dans le même sens. Selon lui, « les mouvements sans aucune visée révolutionnaire [...] ont davantage de chance de voir

[1] Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics, op.cit.,* p. 113.

aboutir leurs plaintes dans la mesure où celles-ci composent largement avec les structures historiques lourdes de la formation sociale »[1]. Pour atteindre son but, à savoir la publicisation, la mise à l'agenda et la prise en charge de la situation érigée en problème public, mais aussi pour espérer obtenir quelque satisfaction ou ressource même symbolique à son action, l'entrepreneur de cause ne peut, dans la manière dont il définit le problème, faire abstraction des normes et valeurs dominantes au sein de la société. Dans la mesure où le cadrage animaliste antispéciste promeut – dans une société omnivore à dominante carnée, établie depuis des millénaires sur la domestication des animaux – l'abolition de l'appropriation des animaux, laquelle passe notamment par l'arrêt de la consommation de tout produit animal, ce sont précisément les normes dominantes, l'ordre social dans son entier qui sont appelés par les antispécistes à disparaître. Or, nous imaginons qu'il est effectivement « moins entendable » au sein d'une telle société, de stopper définitivement sa consommation de viande sous prétexte que l'animal serait – au nom d'une idéologie soit inconnue soit perçue comme minoritaire, radicale voire extrémiste[2] – un individu sensible ayant, comme les êtres humains, le droit de vivre, que de chercher à préserver sa santé et son bien-être et/ou protéger l'environnement en agissant au quotidien à la végétalisation de son alimentation. De la même façon, appeler les citoyens à se mobiliser en faveur de l'amélioration des pratiques d'élevage et d'abattage apparaît comme plus audible que de fermer toutes les exploitations et les abattoirs ; autant de problématisations plus réalistes et réalisables, portées par ailleurs au sein de l'espace des mouvements sociaux par le végétarisme organisé, la protection de l'environnement et la défense du bien-être animal.

Pour les militants antispécistes, faire feu de tout bois dans le but de mobiliser passe aussi par un processus de diversification et d'euphémisation des modes d'action qui se veulent alors moins choquants et culpabilisants. Les militants antispécistes et plus largement abolitionnistes (nous y incluons donc l'Association Végétarienne de France), tentant de « ratisser large », de mobiliser le plus de publics possible, diversifient les modes d'action et de communication : administration de sites Internet, appropriation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tweeter), rédaction de communiqués de presse, campagnes d'affichage dans les bouches de métro, organisation d'actions visibles en ville lors de Vegan Place par exemple, participation aux manifestations écologistes, présence sur les salons « bio » ou plus spécifiques à l'alimentation végétale ainsi que dans les médias audiovisuels, etc. Au-delà de leur grande variété de supports et de cibles, les répertoires d'action utilisés par les militants antispécistes

[1] Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates, op.cit.*, p. 72.
[2] Nous y reviendrons au chapitre 3.

revêtent aussi des formes plus « expertes », faisant davantage appel au raisonnement (usage de données chiffrées, d'arguments à caractère scientifique, etc.) qu'aux émotions (voir *supra*).

La création de l'association Vegan Impact est particulièrement symptomatique de cette ouverture au sein du milieu antispéciste des cadrages et modes d'action, respectivement plus variés et plus fédérateurs. Vegan Impact est fondée fin 2015 par Alexandra Blanc, ancienne présidente de 269Life France. Elle est épaulée dans sa démarche par Yann Bordet qui, déjà, « gérai[t] avec [elle] 269Life France ». Aux dires de ce dernier, rencontré en octobre 2015, Vegan Impact naît du constat de l'essoufflement des modes d'action organisés par 269Life, en particulier des happenings sanglants dont le but est d'interpeler sur le sort des animaux dans les abattoirs. Yann Bordet raconte en entretien la lassitude militante, le sentiment d'avoir « atteint les limites » de leur engagement au sein de l'association : « On s'est dit qu'on ne pouvait pas faire beaucoup plus en termes de représentations "choc", qu'il fallait qu'on fasse évoluer notre façon de militer, d'agir », laquelle implique également de désaxer en partie la problématique animaliste vers la question plus large de l'alimentation carnée. Il s'agit alors pour Yann Bordet et Alexandra Blanc, *via* Vegan Impact, de rassembler davantage autour de la question animale en faisant la promotion du véganisme dont ils vantent les bienfaits : « Pour les animaux, pour l'environnement et pour notre santé »[1]. Vegan impact se veut pragmatique, dirigée vers la recherche d'efficacité, laquelle consiste à convaincre et mobiliser davantage :

> « L'idée [à l'origine de Vegan Impact] c'était de ne pas hésiter à utiliser tous les arguments possibles et pas donc juste les animaux même si évidemment la question centrale de la question animale, c'est l'animal, ça va un peu de soi, mais l'idée c'était aussi de pouvoir parler aux gens de tous les autres aspects qui touchent au véganisme donc l'écologie, la santé et l'éthique évidemment, on n'oublie pas les animaux là-dedans. Mais il s'agit juste d'élargir un peu le champ des arguments en gardant bien en tête qu'en fait la seule chose qui compte c'est le résultat » (Yann Bordet, Vegan Impact, entretien, décembre 2015).

Le mot d'ordre est désormais « le résultat ». Ainsi, aux côtés des happenings chocs auxquels sont rompus les militants animalistes antispécistes et que l'association n'abandonne pas complètement[2], Vegan Impact s'implique dans la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion du véganisme. Elle participe régulièrement aux manifestations organisées à

[1] Vegan Impact [en ligne] https://veganimpact.com, consulté le 12 mars 2020.
[2] L'association ne laisse pas totalement de côté l'argument animaliste et les happenings. La grande majorité des actions entreprises sur le terrain par les militants de Vegan Impact concernent les animaux et consistent en l'usage de happenings mettant en scène *a minima* des photographies d'animaux mutilés et/ou mis à mort.

Paris à l'appel des associations de protection de l'environnement : par exemple le 24 mai 2019 à la Grève mondiale pour le climat ou encore les 20 et 21 décembre 2019 à la grève et à la marche pour le climat. Elle met également en place des stands de dégustation véganes, lance une campagne « recettes » en 2016, organise des conférences sur l'alimentation végétale, sur la nutrition et le sport, par exemple lors du salon Veggie World le 18 mai 2019. Le 7 avril 2017, Vegan Impact était également présente dans les rues de Paris à l'occasion de la journée mondiale de la santé, pour un happening vantant les bienfaits du végétalisme[1].

L'enjeu étant pour les militants de Vegan Impact – et plus largement pour un certain nombre de groupes antispécistes (L214, PETA, Sentience) – de « se faire entendre » par le plus grand nombre pour faire avancer leur cause, ceux-ci n'hésitent pas, *in fine*, à construire et s'approprier des cadrages laissant parfois de côté la question de l'exploitation spéciste des animaux, mais aussi à diversifier et faire usage de répertoires d'action plus neutres et/ou positifs, dans le but d'être audible du plus grand nombre. Dans l'esprit de ces militants, les problématiques environnementales, de santé ou d'amélioration des conditions de vie des animaux sont des terreaux fertiles pouvant amener à la question de l'alimentation carnée et à celle de l'exploitation animale, car davantage en accord avec les préoccupations contemporaines, ancrées dans la réalité des pratiques sociales mais aussi moins radicales dans leurs implications. Il convient donc d'adapter, sur le fond mais aussi sur la forme, l'argumentation et les modes d'action collective aux cibles à sensibiliser, considérées de fait comme réticentes à la cause des animaux et, a fortiori, à la libération animale.

En fait, l'ouverture des cadrages antispécistes du problème carné à des considérations qui ne concernent pas directement et exclusivement les animaux qu'il faut libérer du système spéciste qui les exploite est consubstantielle à la structuration du mouvement, né à la toute fin des années 1980. Elle accompagne la création des organisations militantes antispécistes dans les années 2010. La création même de l'association Vegan Impact marque cette volonté d'ouverture de la part de ses fondateurs. Le cadrage environnemental et sanitaire de l'alimentation carnée entoure aussi les débuts d'une association comme L214, créée en 2008. Pour Camille Desmet (L214), l'association serait même l'une des premières en France, avant même les organisations de protection de l'environnement, à rendre visibles les liens entre production/consommation de viande et environnement :

[1] Pour un détail des actions, voir Vegan Impact, « Nos actions » [en ligne] http://veganimpact.com/nos-actions/, consulté le 25 mars 2020.

> « On a créé le site viande.info qui est plus large, qui parle des impacts des productions animales sur la répartition des ressources mondiales, de la santé publique, de l'antibiorésistance, du climat, de l'environnement, de la pollution. En 2009 quand on l'a lancé, il n'y avait pas de site ressource à ce niveau-là, en langue française en tout cas » (Camille Desmet, L214, entretien, février 2016).

Dans le même ordre d'idée, quand l'association étudiante Sentience voit le jour en 2014, l'une des premières actions est (et demeure) de rendre accessible le végétarisme, notamment dans la restauration collective universitaire[1]. Bien que l'association se présente comme une association animaliste – « Étudiant-e-s pour les animaux » – dont les modalités d'action collective ne se limitent pas à la promotion de repas végétaliens dans les restaurants universitaires, elle s'attache depuis le départ à faire valoir les « droits des végétariens » et met à disposition sur son site Internet, à l'image de certaines de ses consœurs, des recettes végétales[2] et une information sur la vitamine B12[3].

Nous allons voir en revanche que les usages définitionnels contemporains que les associations antispécistes font des enjeux environnementaux, sanitaires et hygiéniques de l'alimentation carnée n'ont, au regard des principes exclusifs et restrictifs au fondement du mouvement et de l'idéologie antispécistes, rien d'évident. Pour ces raisons, nombreux sont les militants antispécistes qui nous rappellent qu'il ne faut pas s'y tromper et insistent sur la dimension subsidiaire, au regard de la question animale, d'une partie des cadrages qu'ils mobilisent.

La rencontre inattendue entre antispécisme, écologie et santé ? Entre rejet et subsidiarité des cadrages environnementaux et nutritionnels de la question carnée

Au regard de l'histoire sociale et des fondements doctrinaux de l'antispécisme, le rapprochement de celui-ci avec les enjeux de la consommation de viande en matière de protection de l'environnement et de préservation de la santé a de quoi surprendre. En effet, la « grammaire » antispéciste[4] s'est construite en France, d'une part, contre « l'idée de nature » – et, par extension, contre les raisonnements naturalistes de l'écologie politique –, d'autre part,

[1] Sentience, « Qui sommes-nous ? » [en ligne] https://asso-sentience.net, consulté le 12 mars 2020.
[2] Sentience, « Recettes » [en ligne] https://asso-sentience.net/recettes, consulté le 12 mars 2020.
[3] Sentience, « La vitamine B12 » [en ligne] https://asso-sentience.net/la-vitamine-b12, consulté le 12 mars 2020.
[4] Pour Cyril Lemieux, la notion de grammaire renvoie à « l'ensemble des règles à suivre pour être reconnu, dans une communauté, comme sachant agir et juger correctement » (Cyril Lemieux, *Le devoir et la grâce,* Paris : Economica, 2009, p. 21).

contre l'idée selon laquelle le fait de manger les animaux relèverait du choix personnel, d'une préférence alimentaire et n'engagerait que des motivations d'ordre privé. En cela, le discours antispéciste originel se veut radicalement animaliste et politique et exclut de son argumentaire les considérations écologiques, nutritionnelles et hygiéniques de la consommation de viande.

Dans son ethnographie du mouvement antispéciste français, de ses origines aux années 2010, Catherine-Marie Dubreuil consacre un chapitre entier aux débats sur le dualisme nature-culture[1]. Elle y montre que, selon la doctrine antispéciste, « l'idée de nature » permettrait de justifier « des créations et prérogatives réservées à l'humanité »[2], précisant que « c'est bien souvent au nom de la nature que l'humanité a inventé les systèmes de dominations qui jalonnent son histoire », que dénoncent précisément les militants antispécistes[3]. Sur la base d'extraits d'entretiens réalisés avec ces derniers, l'autrice explique que les antispécistes, par conséquent, « ne partagent pas la position écologique qui reprend trop souvent à leur goût l'idée de mère-nature, nature-modèle, entretenant ainsi l'idée que la division du monde entre dominés et dominants est intangible »[4]. Pour ces militants, les conceptions et revendications écologistes qui reposent sur l'idée d'une nature « sacrée », d'une nature qui ferait nécessairement bien les choses, essentialisent les rapports de domination (de domestication et d'élevage mais aussi de prédation) et la souffrance induite. Il serait ainsi dans la nature de la proie de souffrir, d'être tuée pour *nourrir,* et dans celle du prédateur de faire souffrir et de tuer pour *se nourrir*[5]. Ce qui importe dans les conceptions réifiantes de la nature, pensée comme un ensemble agissant, ce sont les grands équilibres naturels, non les entités/individus qui les composent :

> « C'est pourquoi il nous est si important de nous distancier de l'écologisme, de le critiquer, et de faire comprendre précisément ce qui nous en distingue et nous y oppose [...] Les écologistes raisonnent en termes d'espèces et non d'individus. Alors que pour l'antispécisme, ce qui importe, ce n'est pas la vie, en général, abstraite et sacralisée, mais la vie des individus, concrète et sensible [...] La nature n'existe pas mais les êtres vivants doués de sensibilité sont réels, eux [...] Non seulement cela ne préoccupe pas les écologistes, mais ceux-ci approuvent le plus souvent la souffrance dite naturelle »[6].

---

[1] Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français, op.cit*., p. 91-115.
[2] Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.,* p. 91.
[3] Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.,* p. 92.
[4] Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.,* p. 92.
[5] Certains militants antispécistes croient en l'abolition de la prédation entre les animaux eux-mêmes et œuvrent à leur échelle en ce sens, voir Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.*
[6] Propos d'un cofondateur du mouvement antispéciste français, transcrits par Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.,* p. 92.

Ces propos tenus par l'un des fondateurs de l'antispécisme français, recueillis par Catherine-Marie Dubreuil en 1999, dessinent une frontière difficilement franchissable entre antispécisme et « écologisme », tel qu'il est perçu et défini par les antispécistes[1]. En 2002, Clémentine Guyard, familière des milieux alternatifs et des squats lyonnais, militante féministe végane proche également de L214, qu'elle intégrera des années plus tard, publie un texte *via* sa maison d'édition, intitulé *Dame nature est mythée : seconde mutation*, dans lequel elle questionne les rapports sociaux entre les humains et les animaux et conteste le naturalisme. Des années plus tard, Yves Bonnardel, cofondateur du mouvement antispéciste en France, continue de tenir le même discours intransigeant, comme lors d'un entretien collectif organisé en mars 2016 par l'entremise de Lucile Couvreur-Danel, militante de Sentience, rencontrée quelques mois plus tôt :

> « Moi je considère qu'en tant qu'antispéciste c'est pas à moi de tenir ce discours-là [nb : de remise en question de la consommation de viande pour des raisons écologiques], qui est un discours spéciste en fait et… mais tant mieux si les écolos s'y mettent quoi. Il est temps qu'ils s'y mettent [...] Mais la force du naturalisme est telle que les écolos ont été complètement aveuglés sur la question de l'élevage jusqu'à hyper récemment. Ils ont découvert les ravages de l'élevage en même temps que la population globale. Ils ont même pas été fichus de s'en rendre compte avant. Alors que notamment nous on en parlait depuis longtemps, enfin nous, c'est-à-dire les végétariens, moi j'en parlais pas mais euh… et on était in-entendables pour les écolos parce qu'ils étaient aveuglés par l'idée de nature, que l'élevage c'est naturel,

[1] Ces réflexions au sujet de l'idée de nature, des rapports moraux et tangibles qu'elle induit entre la société et la nature ne sont pas propres aux antispécistes. Les éthiciens de l'environnement s'intéressent précisément à la question et leurs conclusions recoupent dans une certaine mesure l'analyse antispéciste de l'idée de nature : voir John Baird Callicott, « Animal Liberation : A Triangular Affair », *Environmental Ethics,* vol. 2, Issue 4, Winter 1980, p. 311-338 ; Eric Katz, « Is There a Place for Animals in the Moral Consideration of Nature ? » *in* Andrew Light et Holmes Rolston III (dirs), *Environmental Ethics : An Antology,* Wiley-Blackwell, 2002, p. 85-94 ; Gérald Hess, *Éthiques de la nature*, Paris : PUF, 2013, 424 pages. Il ne faut pas non plus oublier que certains militants écologistes rejettent eux aussi le concept de nature (voir Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes : PUR, 2017, p. 153 et suivantes). La conception univoque de la nature dans le discours antispéciste originel, omet aussi que les conceptions naturistes de certains écologistes et végétariens du début du XXe siècle peuvent, dans une certaine mesure, être « compatibles » avec la doctrine antispéciste qui repose sur la considération morale de l'animal en tant qu'individu sensible. Même si la régénération de l'humain est davantage au centre des préoccupations des naturistes que ne sont les animaux, pour certains naturiens anarchistes, l'idée d'une nature foncièrement juste et bonne a aussi été mobilisée en faveur d'une alimentation végétalienne soucieuse des animaux : « Le végétarien ne tire pas sa vie de la servitude, de la souffrance des animaux puisqu'il ne répand point leur sang » (voir Louis Rimbault, « Le Problème de la viande », *Le Néo-naturien*, n°4, Avril 1922, p. 6). S'il ne semble pas que ces anarchistes du début du XXe siècle, plutôt décidés d'ailleurs à vivre en autarcie, de façon alternative à la vie moderne et industrielle, aient revendiqué, politiquement, la considération morale des animaux en tant qu'êtres sensibles, le respect de la vie mis en avant par certains militants abolitionnistes aujourd'hui fait écho en partie aux sensibilités anarcho-naturiennes (voir chapitre 1). En fait, l'antispécisme qui regarde tout par le prisme de la question politique semble nier les effets de l'expérience sensible avec les animaux. C'est d'ailleurs ce qu'a montré Catherine-Marie Dubreuil au sujet de l'opprobre des débuts antispécistes en France face à la possibilité d'un rapport affectif et plus généralement sensible des humains aux animaux : voir Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.*

que la consommation de viande c'est naturel, etc. » (Yves Bonnardel, entretien, mars 2016).

Si le cofondateur du mouvement antispéciste français ne remet pas en cause le fait que « les écolos » se saisissent du problème « viande », il considère aussi que les antispécistes n'ont pas à se faire le porte-voix des revendications écologistes. Pour Yves Bonnardel, écologisme et antispécisme sont irréductibles car défendant des conceptions par trop distinctes de la « nature », la différence majeure consistant dans le fait que « l'écologisme » considère qu'il faut protéger les écosystèmes et les espèces tandis que l'antispécisme s'attache à « rendre justice » aux animaux en tant qu'individus à part entière, doués de sensibilité. Il y a en fait désaccord sur la victime du préjudice. Les conceptions naturalistes répandues chez les militants écologistes, considérant la nature comme un tout dont il faut préserver l'équilibre, empêcheraient de voir le préjudice subi, au sein de cette « nature », par les animaux.

Cette critique de « l'idée de nature » étendue plus largement à l'écologisme et aux « écolos », que les pionniers du mouvement antispéciste français ont contribué à systématiser et à publiciser se perpétue parmi la « seconde génération »[1] de militants antispécistes – dont font partie L214 et Sentience –, familiers et même rompus aux écrits antispécistes de référence, qui ont maintenu le lien avec les militants originels[2] et pour lesquels l'exercice de définition/justification du problème carné, qui demeure indispensable, continue de passer par un travail de théorisation/conceptualisation du mouvement et de ses enjeux. Lucile Couvreur-Danel (Sentience), par exemple, lors de notre rencontre en octobre 2015, nous renvoie aux *Cahiers antispécistes* dans lesquels il semblerait que nous puissions trouver « des critiques du naturalisme très intéressantes ». Elle poursuit son raisonnement, identique à celui d'Yves Bonnardel :

> « Il arrive à l'écologie de considérer les animaux mais c'est jamais respecter les animaux parce qu'ils ont des intérêts mais parce qu'ils font partie de la nature, parce que c'est une espèce à protéger, une espèce en voie de disparition mais du coup c'est considérer les animaux comme un exemplaire de leur espèce, c'est pas les considérer comme des individus à part entière avec des intérêts qui leur sont

[1] Catherine-Marie Dubreuil, « L'antispécisme en mutation, entre ouverture et repli identitaire », *in* Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.,* p. 193-204.

[2] Yves Bonnardel fait par exemple figure d'« éveilleur » au sens d'Alexis Vrignon : « sans être nécessairement sur le devant de la scène médiatique, l'éveilleur marque de son enseignement et de sa pensée de jeunes esprits pour qui cette rencontre représente alors un moment-clé dans leur parcours militant et intellectuel... » (Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68, op.cit*., p. 51).

> propres. On va vouloir sauver les orques parce que les orques ont un rôle dans la chaine alimentaire et qu'il ne faut pas bouleverser cet écosystème qui représente la nature juste et bonne » (Lucile Couvreur-Danel, Sentience, entretien, octobre 2015).

« La nature juste et bonne » représentée et préservée grâce au maintien des écosystèmes est l'idée préconçue que les militants antispécistes cherchent à déconstruire, sans quoi l'animal serait toujours représenté comme un moyen au service d'un tout, et non comme une fin en soi, un individu sujet de sa vie.

Le rejet des arguments ayant trait à l'hygiène de vie, à la santé et à la nutrition que mobilisent les organisations de promotion du véganisme dans la critique de l'alimentation carnée est tout aussi prégnant dans le discours antispéciste. Les militants que nous avons rencontrés – de Sentience en particulier – fustigent ce qu'ils appellent le mouvement « Go Vegan » (« Devenez Végane »). L'injonction au « devenir végane », devenue un slogan et un cadrage à part entière du problème carné, mettrait *a priori* moins l'accent sur les causes (le spécisme) et les victimes (les animaux) du problème, que sur la manière d'y remédier en devenant végane. Par conséquent, le « Go Vegan » n'aurait rien d'antispéciste et ne viserait au contraire que les intérêts et le « bien-être » des véganes. Il dépolitiserait la consommation de viande en la renvoyant à la sphère privée, au lieu de la définir comme un problème public. Yves Bonnardel critique sévèrement le cadrage du problème de l'alimentation carnée tourné vers la promotion du véganisme :

> « [Le] véganisme […] vient dépolitiser la question animale en en faisant une question d'affaire personnelle, de mode de vie […] le fait de mettre l'accent sur le véganisme comme alpha et oméga de la lutte […] pour moi c'est pas de l'abolitionnisme parce que justement c'est un repli sur la sphère privée, sur ce qu'on peut faire soi, en tant qu'estomac particulier ou en panier de courses particulier, pour moi c'est du quotidiannisme, j'appelle ça du quotidiannisme alors que l'abolitionnisme c'est une démarche politique et sociale, c'est une démarche publique, collective, visant à changer les structures sociales et l'esclavage animal » (Yves Bonnardel, militant antispéciste, entretien, mars 2016).

Une nouvelle fois, Yves Bonnardel déploie en entretien une analyse théorique et stratégique (militante) sur la manière dont il faudrait définir le problème de l'alimentation carnée, partant du principe que sa définition aura des effets sur son appréhension et sa prise en charge politique. Définir le problème de l'alimentation carnée par ses enjeux en termes de santé humaine à travers la promotion du véganisme n'appellerait pas les mêmes solutions qu'une

définition qui reposerait sur la mise en évidence de l'exploitation des animaux de consommation. C'est pourquoi la doctrine antispéciste ne laisse que peu de place aux considérations individuelles du véganisme qui s'apparentent pour un certain nombre d'enquêtés antispécistes à « un repli sur soi » (Yves Bonnardel, militant antispéciste, entretien, mars 2016), une quête d'ordre privé qui appelle surtout un travail dirigé vers le respect de pratiques éthiques et saines. Une argumentation en termes de santé et de bien-être contribuerait à *domestiquer* la question de l'alimentation carnée (c'est-à-dire à la fois à la dépolitiser et à la restreindre à des enjeux d'ordre privé et individuel) alors même que l'objectif du mouvement antispéciste abolitionniste est de l'ériger en enjeu de société. La mise en question de l'alimentation carnée ne peut donc consister en la seule poursuite du véganisme, qu'il s'inscrive dans une démarche individuelle ou prosélyte[1].

Le rejet – et son discours – d'une conception écologiste et véganiste de la question carnée, illustre l'*ascétisme intellectuel* du mouvement antispéciste, que nous définissons comme le travail constant de théorisation, visant à construire un raisonnement rigoureux et irréfutable et qui impose une forme de discipline aux militants antispécistes (effort de lecture et de documentation, travail de rédaction et de transcription, mise en perspective et confrontation d'idées et d'arguments, référencement des sources, organisation de conférences, etc.). Cet ascétisme intellectuel devait à l'origine contribuer à légitimer le mouvement à l'intérieur de ses rangs[2] comme à l'extérieur. Il s'agissait alors pour le mouvement antispéciste, *via* l'hyper-conceptualisation d'oppositions, de faire sa place au sein d'un espace préexistant de mobilisations : de se distinguer de l'écologie qui ne pense l'animal que comme appartenant à une espèce et s'intéresse surtout historiquement à la protection de la faune sauvage et à l'équilibre des écosystèmes ; ainsi que des associations de promotion du végétarisme et du véganisme qui feraient de l'évolution des modes de consommation individuels une fin quand pour les antispécistes il ne s'agit au mieux que d'un moyen[3]. Ce faisant, les antispécistes fondateurs et héritiers définissent la protection de l'environnement et la promotion du

[1] Nous verrons au chapitre 3 que la question du véganisme dans la définition du problème de l'exploitation des animaux de rente pour leur consommation divise fortement les groupes militants antispécistes.

[2] Sur ce point, voir Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français, op.cit.* En outre, l'ascétisme intellectuel des antispécistes nous semble constituer au sens d'Howard Becker un « système d'autojustification » qui leur permet de donner du sens à leur engagement et de se reconnaître en plus d'être reconnus en tant que « groupe » spécifique : voir Howard Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié, 1985, p. 61-62.

[3] De se distinguer aussi des associations de défense du bien-être des animaux qui s'inscriraient dans une démarche qualifiée de paternaliste et affective, spéciste et dépolitisante. Nous reviendrons précisément sur cette distinction dans la suite de la démonstration.

végétarisme, pourtant elle-même abolitionniste, comme des causes extérieures voire antagonistes à l'antispécisme. En se distinguant, ils permettent à leur mouvement de faire sa place : ce que réclament les antispécistes ce n'est pas seulement l'arrêt de la consommation individuelle de viande, ce n'est pas non plus la protection d'un éco-système mondial, ce n'est même pas uniquement la fermeture définitive des abattoirs mais bel et bien l'abolition – marquée des aspirations égalitaristes de l'antispécisme « à la française » – de toute forme d'appropriation unilatérale et asymétrique des animaux en tant qu'individus, non humains comme humains.

Force est de constater que ce travail de distanciation théorique vis-à-vis de l'écologisme et du véganisme perdure aujourd'hui parmi les militants antispécistes de la deuxième génération. Néanmoins, nous allons voir, qu'une fois le positionnement et les objectifs des antispécistes verbalisés, des usages sont bel et bien faits de l'écologie et de la santé de la part des militants antispécistes, comme ressort de justification et levier de mobilisation. L'analyse des discours militants et des différents supports de cadrages mobilisés par les associations antispécistes montre de fortes similitudes avec les cadrages des protecteurs de l'environnement et des promoteurs du végétarisme.

Le site Internet viande.info, administré depuis une dizaine d'années par L214, s'attache précisément à informer sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'alimentation carnée[1]. Chaque article publié sur le site débute par un bref encadré qui met en avant, en même temps qu'en accusation, le rôle de la production de viande, de produits animaux et de poissons dans le dérèglement climatique, la pollution, l'épuisement des ressources, etc., autant d'enjeux « propres » à la protection de l'environnement. Ainsi, L214 nous apprend que, dans le monde, l'élevage contribue à hauteur de 14,5 % aux émissions de gaz à effet de serre, soit « légèrement plus que les émissions directes du secteur des transports »[2]. En faisant la lumière de cette façon sur les activités d'élevage et en les comparant à celles liées au transport, l'association cherche à contrer les idées reçues et souligner l'ampleur « insoupçonnée » du problème. Les chiffres alarmants se succèdent, accentuant par-là l'idée de gravité et d'urgence : l'élevage est encore

[1] L'usage des chiffres est des plus essentiels, notamment dans la mise en récit catastrophiste des impacts environnementaux liés à nos modes de consommation carnés. La manière de procéder de l'association est la même que lorsqu'il s'agit de documenter la sensibilité et l'intelligence des animaux. Chacun des articles publiés sur le site s'appuie sur des sources variées et référencées, allant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à la FAO en passant par Greenpeace, le GIEC, l'Inra ou encore l'Anses et l'OMS.

[2] L214, « L'élevage accentue l'effet de serre et la déforestation » [en ligne] https://www.viande.info/elevage-viande-gaz-effet-serre, consulté le 6 décembre 2018.

responsable « de 63 % de la déforestation en Amazonie » et de « près de 80% des émissions d'ammoniac » ; il « produit 7,1 milliards de tonnes d'équivalent CO2 ». Les comparaisons sont elles aussi fortement mobilisées dans le but de justifier l'étendue du problème : « Un végétalien émet 2,5 fois moins de GES par son alimentation qu'un omnivore occidental » ; « La production de viande et d'œufs nécessite plus d'eau que celle des légumineuses et des céréales […] [soit] 7900L d'eau pour obtenir 1kg de protéines carnées contre 4650L pour 1kg de protéines végétales » ; « Les élevages bretons émettent autant d'excréments que 60 millions d'habitants », etc. Si l'association s'efforce dans quelques articles de renseigner ses lecteurs sur les impacts environnementaux de l'élevage en France, l'échelle d'analyse est plus souvent mondiale. Elle contribue en cela à renforcer la gravité d'un phénomène qui dépasse les « frontières » et touche l'ensemble de la planète, perpétuant les inégalités entre le Nord et le Sud.

Dans un onglet « Faim dans le monde », L214 poursuit l'exercice de montée en généralité du problème en cherchant à expliciter les liens entre consommation de viande et « sécurité alimentaire » et s'éloigne là encore d'une définition strictement animaliste du problème : « Si les pays riches et émergents divisaient par deux leur consommation de viande, la ration calorique des habitants des pays en développement augmenterait et au moins 2,2 millions d'enfants échapperaient à la malnutrition chronique »[1]. La consommation de viande ne fait donc pas que des victimes animales. Ses impacts écologiques, considérés au sens large, contribuent aussi à creuser les inégalités entre les hommes sur la planète. Cet axe de problématisation que l'on pourrait qualifier d'« altermondialiste », empruntant en tout cas au registre des ONG de solidarité internationale comme à la rhétorique du développement durable, est *a priori* assez éloigné des revendications de L214 qui, comme le rappellent souvent à l'envi ses fondateurs, est une association de protection animale. Celle-ci n'hésite pas pour autant à mobiliser l'argument écologique ; de façon continue, consacrant un site Internet spécifique à ce sujet, ou plus ponctuelle, en fonction des évènements et des fenêtres d'opportunité politiques et médiatiques qui s'offrent à elle.

La COP21 a par exemple été une occasion pour L214 de publiciser le problème de l'alimentation carnée sous l'angle du dérèglement climatique. Durant une semaine, du 10 au 17 décembre 2015, l'association a mis en place une campagne d'affichage dans les couloirs du métro parisien, dénonçant l'impact de l'élevage sur le réchauffement climatique. À la suite de nombreuses négociations avec l'Agence de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)

[1] L214, « Élevage et sous-alimentation » [en ligne] https://www.viande.info/elevage-viande-sous-alimentation, consulté le 6 décembre 2018.

quant à la véracité scientifique des chiffres utilisés et l'excessivité de certains slogans et visuels[1], L214 affiche finalement une mappemonde composée de morceaux de viande saignants, représentant les continents, posés sur une assiette figurant quant à elle le globe. Ce visuel était assorti de deux slogans : « 62% des français disposés à réduire leur consommation de viande pour lutter contre le réchauffement climatique. Et vous ? ». « Chaque fois que vous mangez vegan, vous contribuez à préserver l'environnement et vous protégez les animaux » (voir illustration 2.5).

Illustration 2.5 : Campagne d'affichage de L214 durant la COP21 (source : L214[2])

L'évocation de la protection des animaux, même si elle fait ici office de message secondaire, replace l'association dans son champ de compétence et son objectif premier, rappelant que l'écologie est un moyen et non une fin de la lutte antispéciste abolitionniste.

Au cours d'un entretien collectif réalisé en mars 2016, Matthieu Carton (Sentience) raconte comment, aux Journées d'été des écologistes de 2015, il a tenté de recadrer le débat sur les enjeux de l'alimentation carnée, des considérations écologiques vers l'antispécisme. Si pour le militant, le seul objectif doit être antispéciste, c'est-à-dire abolitionniste et égalitariste, il

[1] L214 [en ligne] https://blog.l214.com/2015/2/09/elevage-climat-affichage-metro-parisien, consulté le 14 décembre 2018.
[2] Source : *Ibid.*

considère aussi qu'« il faut se battre sur tous les fronts » et conçoit la protection de l'environnement, comme un « levier possible », dont Lucile Couvreur-Danel doute de l'efficacité et que rejette Yves Bonnardel :

> « Enquêtrice – *Que pensez-vous de cet argument : "ne mangeons plus de viande ou mangeons moins de viande pour la planète" ?*
> Dimitri Boutet – C'est un argument qui est plus entendable que "fermons les abattoirs".
> Lucile Couvreur-Danel – Et c'est vrai en même temps. C'est "en plus" mais faut pas que ce soit la première chose qu'on dise.
> Matthieu Carton – Moi je me souviens d'une conférence sur l'écologie, "la planète dans son assiette", c'était cet été aux journées des écologistes et ils parlaient justement de manger moins de produits animaux pour des raisons écologiques, ce que j'en ai pensé, je me suis dit "mais ça sert à quoi l'écologie si c'est pour pas défendre, 'fin, si on veut défendre l'environnement ou les espèces, c'est parce qu'on veut défendre les individus sinon au fond ça n'a pas de sens", c'est ce que j'ai dit, voilà, c'est ce que j'ai répondu. Et puis ça n'a pas fait débat mais si des gens te disent "oui pour des raisons écologiques je vais manger moins de viande", tu peux leur dire "oui mais pourquoi ? Pourquoi tu…, d'où te viennent ces raisons ? Pourquoi tu veux, pourquoi tu tiens à l'écologie ? Ça a quel sens ?" Et au bout d'un moment j'arrive à leur faire dire "bah parce qu'il y a des êtres sur terre qui souffrent du fait que les milieux soient détériorés ou soient abimés ou soient détruits". Donc tu peux tout de suite lui dire "bah oui mais bon si des êtres en souffrent, le fait de ne pas tuer d'animaux pour ne pas les manger euh, voilà, c'est déjà un acte écologique".
> LC-D – Mais y'en a c'est aussi pour le bien-être de l'humain sur la planète, pour que l'humain puisse vivre plus confortablement euh…
> MC – Oui. Beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup.
> LC-D – Et pour les générations futures des êtres humains aussi.
> MC – Mais tu peux leur dire, du coup tu peux leur dire "pourquoi les humains ? Qu'est-ce qu'ils ont de spécifique ?". Tu peux rentrer dans ce débat-là.
> LC-D – Bah là ce sera toujours le discours de… "on est spécial".
> MC – Parce qu'ils sont simplement humains ? C'est ça qu'ils répondent ? Bah… Ouais… On a des arguments pour répondre à ces arguments écologiques qui n'en sont pas vraiment.
> Yves Bonnardel – En tout cas c'est très bien que les écolos se mettent à tenir ce discours. Moi je considère qu'en tant qu'antispéciste c'est pas à moi de tenir ce discours- là, qui est un discours spéciste en fait et… mais tant mieux si les écolos s'y mettent quoi. Il est temps qu'ils s'y mettent…
> MC – C'est un levier oui. Mais c'est vrai que c'est pas un aboutissement par rapport aux revendications antispécistes » (Dimitri Boutet, Lucile Couvreur-Danel, Matthieu Carton et Yves Bonnardel, entretien collectif, mars 2016).

En fait, l'on observe que le développement de la critique antispéciste du concept de nature et par extension de l'argument écologique qui en découle en faveur de la protection de la

biodiversité, des équilibres naturels, etc. se cantonne surtout au premier cercle restreint du « débat d'initiés », comme ici entre militants, comme aux Estivales de la question animale ou encore lors de conférences organisées par le réseau militant universitaire Sentience[1]. Même si on note une diffusion relativement plus large de ces critiques *via* les sites Internet d'un certain nombre de revues « spécialisées » – des articles dans les *Cahiers antispécistes*[2] ou les *Temps Modernes*[3], une interview accordée par Yves Bonnardel au magazine *Usbek&Rica*[4], une autre à la revue *Ballast*[5] –, sur le terrain donc, l'on fait feu de tout bois. La question environnementale, parce que plus ancienne, parce que catégorie d'action publique à part entière et sujet médiatique récurrent[6], peut contribuer à faire de l'argument écologique un moteur, un argument légitime pour poser ensuite la question de la consommation de viande ; d'autant plus que cet argument peut appeler au moins dans un premier temps à des solutions plus accessibles et moins « définitives » : réduire plutôt qu'arrêter, diversifier plutôt que bannir. Comme l'explique Camille Desmet (L214), le cadrage environnemental est aussi fonction de l'interlocuteur à convaincre, à sensibiliser voire à recruter : « si c'est une thématique qui permet aux personnes de prendre conscience d'un problème, qui les pousse à agir dans le bon sens, c'est une thématique qui est aussi importante à soulever » (entretien, février 2016). Sur des actions comme les Vegan Place qu'organise L214, le militant s'adapte à ses interlocuteurs. Selon les attentes et interrogations de ces derniers, il jouera en fait l'atout « environnement », « défense animale » ou « santé » (Vincent Bricout, bénévole L214, entretien, septembre 2015).

La dimension « santé » de l'alimentation carnée en tant que problème public, qui apparaît dans le discours de nombreux militants comme un enjeu dépolitisant voire contreproductif, est, elle aussi dans les faits, plus prégnante qu'il n'y paraît. Force est de constater qu'il existe un décalage entre les discours des entrepreneurs de problème – à travers lesquels transparaissent à

---

[1] Comme cette conférence organisée par Sentience Lille le vendredi 18 mars 2016 à la bibliothèque universitaire de Lille 3 « Le concept de nature : une construction idéologique ? Rencontre avec Yves Bonnardel, auteur et militant égalitariste ».

[2] Cahiers antispécistes, « Tous les numéros » [en ligne] https://www.cahiers-antispecistes.org/tous-les-numeros/, consulté le 8 mai 2020.

[3] Yves Bonnardel, « En finir avec l'idée de nature, renouer avec l'éthique et la politique », *Les Temps Modernes*, vol. 630-631, n° 2, 2005, p. 107-121.

[4] Auteur inconnu, « Yves Bonnardel : l'antispéciste qui n'aimait pas la nature », *Usbek et Rica,* publié le 22 août 2016 [en ligne] https://usbeketrica.com/article/yves-bonnardel-l-antispeciste-qui-n-aimait-pas-la-nature, consulté le 8 mai 2020.

[5] Entretien « Les animaux au cœur de l'émancipation », *Ballast,* publié le 21 septembre 2018 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/les-animaux-au-coeur-de-lemancipation/, consulté le 8 mai 2020.

[6] Sur la médiatisation de la question climatique et ses effets, voir Jean-Baptiste Comby, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris : Raisons d'agir, 2015, 254 pages.

la fois leurs motivations et leurs aspirations militantes – et les ressorts de mobilisation actionnés par les associations. L'étude des supports et registres de communication mobilisés par les militants antispécistes montre que « l'atout santé » est très souvent déployé et fait l'objet d'un argumentaire qui se veut précis et documenté.

Ainsi, de nombreux militants antispécistes jugent utile de faire la lumière sur les enjeux sanitaires et hygiéniques du véganisme, en mettant l'accent soit sur les aspects nocifs de la consommation de viande et de produits animaux, *via* l'utilisation d'un registre péjoratif et alarmiste, soit – et cela peut être concomitant – sur les bienfaits pour la santé humaine d'une alimentation exclusivement végétale, jouant la carte du « bien-être » et de la « vie saine ». Sur le site de l'association Vegan Impact, à la rubrique « Être vegan pour notre santé », nous pouvons lire en propos liminaire :

> « Nous allons l'écarter tout de suite : il est certainement possible de manger sainement tout en ayant un régime qui contient quelques produits animaux. Le végétalisme ne nous garantit pas la bonne santé. Cependant, un régime végétalien peut vous aider à éliminer des produits alimentaires malsains et réduire le risque de maladies cardiovasculaires et certains types de cancer » (Vegan Impact)[1].

Une fois cette précaution prise, le récit alarmiste des conséquences malsaines d'une alimentation carnée est déployé. L'article débute par cette assertion : « Consommer des produits animaux met votre santé en danger » : l'internaute est prévenu. Puis, sont détaillées un certain nombre de maladies liées aux régimes carnés : maladies cardio-vasculaires, diabète, cancer. Un paragraphe est ensuite consacré aux « méfaits du lait et des produits laitiers » puis c'est « l'antibiorésistance » qui est pointée du doigt. Nous retrouvons dans cette mise en récit des mécanismes de cadrage et de justification basés sur un vocabulaire suscitant la peur, l'effroi : « met votre santé en danger », « Charcuteries aux nitrates et conservateurs, hamburgers et croquettes panées proposés par la restauration rapide, viandes grillées saturées de graisse, ou chimiquement transformées, sont autant de dangers pour votre santé ! », usant d'un registre conspirationniste anxiogène : « Les industries de la viande et du lait, puissantes dans nos pays, participent au financement des études alimentaires menées par les organismes d'[É]tat pour que vous ne sachiez pas et continuiez de consommer ces produits ».

[1] Vegan Impact, « Pour notre santé » [en ligne] https://veganimpact.com/pourquoi-etre-vegan/pour-notre-sante/, consulté le 18 juillet 2019.

Chez L214 la démarche est identique. Il s'agit d'informer sur les effets nocifs de l'alimentation carnée en matière de santé et de les critiquer, usant d'arguments anxiogènes qui marquent les esprits. Sur son site viande.info, un récit, des méthodes et des registres similaires à ceux de Vegan Impact contribuent à problématiser d'un point de vue nutritionnel et sanitaire la consommation de viande : « Plus de 200 000 personnes sont atteintes chaque année en France de maladies d'origine alimentaire et, dans l'immense majorité des cas, du fait de la consommation de produits animaux »[1]. Une nouvelle fois, le ton est donné dès les premières lignes de l'article : « Les élevages d'animaux et la consommation de produits animaux sont indissociables. Or, les deux contribuent chacun à leur manière à aggraver notre fardeau sanitaire ». Une section est ensuite consacrée à décrire et documenter l'impact de l'élevage sur la santé humaine en termes de risques infectieux et d'antibiorésistance, une autre, celui de la consommation de produits animaux sur la santé humaine. Ces deux exemples de cadrages péjoratifs focalisant sur la dimension sanitaire de la consommation de viande donnent à voir une première idée de ce que recouvre cet enjeu chez les antispécistes : il renvoie à des considérations de santé humaine, de risques épidémiologiques, de qualité nutritionnelle.

Il est également à noter qu'à la définition sanitaire du « problème viande » formulée par les antispécistes est associée une solution basée sur l'individu, sur le changement de ses habitudes alimentaires. Après avoir dépeint le portrait néfaste et dangereux de la consommation de viande et de produits d'origine animale, Vegan Impact et L214 invitent l'internaute à « végétaliser son alimentation »[2]. Il ne s'agit plus seulement d'user d'un registre protestataire accusateur mais également de promouvoir, valoriser et accompagner. Alors, le registre mobilisé se veut plus rassurant, encourageant et mélioratif :

> « [L]e régime qui exclut la viande, le poisson, la volaille, les œufs et les produits laitiers, en plus d'être délicieux et sain, n'est pas difficile à adopter. Il répond à l'ensemble de nos besoins alimentaires en vitamines, protéines et fer (légumes frais, céréales…), ainsi qu'en calcium (haricots, lentilles, tofu, noix, légumes à feuilles vertes…) à tous les âges de la vie […] Adopter un régime végétalien, c'est se donner les chances d'une longévité optimisée » (Vegan Impact)[3].

[1] L214, « Élevage, viande et santé humaine » [en ligne] https://www.viande.info/elevage-viande-sante-maladies#content, consulté le 18 juillet 2019.
[2] Vegan Impact, « Pour notre santé » [en ligne] https://veganimpact.com/pourquoi-etre-vegan/pour-notre-sante/; L214, « Elevage, viande et santé humaine » [en ligne] https://www.viande.info/elevage-viande-sante-maladies#content, consultés le 18 juillet 2019.
[3] Vegan Impact, « Pour notre santé » [en ligne] https://veganimpact.com/pourquoi-etre-vegan/pour-notre-sante/, consulté le 18 juillet 2019.

> « Une alimentation végétalienne équilibrée est bonne pour la santé et convient à tous les âges de la vie. Haricots secs et pois chiches, noix et amandes, céréales, légumes et fruits apportent en abondance protéines, fibres, glucides, lipides, minéraux, vitamines et antioxydants ; autant d'éléments qui renforcent notre système immunitaire et ont un impact positif sur notre santé » (L214)[1].

> « Nul besoin de se priver ou de faire une croix sur ce que l'on aime ! Bien au contraire, il y a tant de produits délicieux à découvrir, il suffit simplement d'accepter de bousculer quelque peu ses habitudes, car il ne s'agit pas de faire "sans", juste de faire différemment » (L214)[2].

Alors que le site Internet de L214 – viande.info – consacré à la documentation et la dénonciation des effets nocifs de l'alimentation carnée sur les animaux, l'environnement et les humains, notamment en matière de santé, fait partie des premiers supports militants de l'association (le site est mis en ligne en 2009), cette dernière ne développe son site vegan-pratique qu'en 2016. Celui-ci est consacré à la mise à disposition d'informations, conseils, astuces et recettes pour réussir au quotidien dans sa pratique du véganisme. À ce titre, L214 emprunte clairement aux cadrages et registres d'une association de promotion du végétarisme comme l'AVF. Son Veggie Challenge s'apparente fortement au Défi Veggie de l'AVF (voir chapitre 1). Cet emprunt marque un virage de l'association, si ce n'est dans la définition des enjeux fondamentaux au cœur du combat contre l'alimentation carnée, du moins dans les répertoires d'action mobilisés. La typologie que nous avait présentée Delphine Vuillemin en 2015, plaçant L214 parmi les abolitionnistes du *pourquoi* (qui développent les raisons notamment éthiques en faveur de l'abolition) et l'AVF parmi les abolitionnistes du *comment* (qui donnent les moyens de devenir végane) ne nous apparait plus aussi significative. Tout comme l'AVF, Vegan Impact et L214 promeuvent le véganisme, usant d'une communication positive et rassurante, insistant sur les aspects sains et gustatifs de l'alimentation végétalienne et proposant des outils d'accompagnement individuel à celles et ceux qui souhaitent entamer leur transition alimentaire.

Cependant, le même statut subsidiaire est accordé par les militants antispécistes aux arguments liés à la santé et aux modes de vie, « propres » à la promotion du végétarisme. L'idée récurrente chez les antispécistes selon laquelle il n'est pas nécessaire, pour être en bonne santé, de consommer de la viande et des produits d'origine animale en est une illustration. Elle sert souvent d'introduction à un argumentaire en faveur de l'arrêt de la consommation de produits

[1] L214, « Pour la santé » [en ligne] https://vegan-pratique.fr/devenir-vegan/pour-la-sante/, consulté le 29 avril 2020.
[2] L214, « La cuisine vegan » [en ligne] https://vegan-pratique.fr/cote-cuisine/la-cuisine-vegan/, consulté le 29 avril 2020.

carnés « pour les animaux ». Brigitte Gothière, cofondatrice et porte-parole de L214 expliquait le 26 septembre 2018 dans la matinale de RTL qu'« au niveau nutrition on sait très bien faire autrement aujourd'hui et donc ça nous donne une responsabilité morale, une responsabilité sociétale à l'égard des animaux »[1]. Dans un tract distribué lors d'une action de sensibilisation place de la République à Lille en 2018, sept raisons sont avancées en réponse à la question de savoir « Pourquoi refuser de manger de la viande ? ». Les cinq premières concernent les animaux, la sixième « évacue » d'emblée la question nutritionnelle avant d'englober diverses motivations d'ordre écologique – « Qu'il s'agisse de l'élevage ou de la pêche, les "productions animales" sont soutenues par des aides publiques exorbitantes, alors que leur consommation ne répond à aucune nécessité nutritionnelle » – et la septième est intitulée « Parce que des alternatives existent ». En ce sens, par la mise en évidence des risques sanitaires liés aux modes de production de la viande et à sa consommation, les enjeux liés à la santé apparaissent à la fois comme un corollaire de l'exploitation animale mais aussi finalement comme une condition, un préalable nécessaire à la lutte en faveur de son abolition : c'est parce que ne pas se nourrir des animaux et de leurs produits n'entraine aucun risque pour la santé – au contraire d'ailleurs, si l'on en croit les démonstrations des associations – que la question de leur exploitation et de leur mise à mort peut et doit être posée d'un point de vue éthique. Nous retrouvons ici exactement le cadrage de la Fédération végane, association véganiste qui a fait de la promotion et de la vente de la vitamine B12 sa marque de fabrique et le préalable à toute réflexion éthique abolitionniste en matière d'alimentation carnée. Le même mécanisme de cadrage est encore utilisé chez 269Life France : « Parce que la consommation de produits animaux n'est pas une question de santé, de survie, de subsistance ou d'auto-défense, mais simplement d'habitude, de tradition, de commodité et de goût, 269 Life reconnaît la nécessité morale de ne pas soutenir l'élevage, l'exploitation, la marchandisation organisé et le système concentrationnaire des autres animaux »[2]. On voit bien comment les enjeux de santé humaine de la consommation de viande mis en avant par les militants abolitionnistes constituent là encore davantage un moyen plus qu'une fin pour pouvoir faire la démonstration qu'un questionnement moral se pose quant à l'exploitation des animaux.

[1] RTL Matin, « 6 minutes pour trancher », émission du 26 septembre 2018, à voir sur YouTube, « Vegans : "Nous sommes confrontés à une sorte d'intégrisme", assure Périco Legasse », vidéo publiée le 26 septembre 2018 [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=Tw2FQSHo2jM, consulté le 19 juillet 2019.
[2] 269 Life France, « Notre combat » [en ligne] https://www.269life-france.com/notre-combat/le-veganisme/, consulté le 14 novembre 2018.

Ainsi, les cadrages antispéciste, écologiste et végétariste du problème carné sont amenés à se rencontrer et se confondre au sein d'un certain nombre d'associations antispécistes (parmi lesquelles L214, Sentience, Vegan Impact) :

> « … cet holocauste, cette espèce d'Auschwitz permanent qu'on […] impose [aux animaux] par notre mode de consommation, c'est vraiment très important mais après tu as des corollaires, un corollaire écologique et un corollaire de santé principalement. Après on peut trouver d'autres raisons mais c'est vraiment les deux corollaires principaux » (Yann Bordet, Vegan Impact, entretien, décembre 2015).

Le terme de « corollaire » utilisé ici par Yann Bordet illustre bien la subsidiarité de questionnements écologiques et de santé qui se posent de façon secondaire mais malgré tout « logiquement » dans la lutte contre la consommation de viande. L'engagement en faveur de l'environnement et de la santé endossé par les militants apparaît alors comme une vitrine attrayante, un leurre, masquant un combat foncièrement animaliste en faveur de l'abolition. Pour nombre d'entre eux, l'ouverture pragmatique des registres de mobilisation serait plus efficace que le recours aux arguments antispécistes, prônant l'abolition immédiate de l'exploitation animale. « Si quelqu'un demain veut devenir végétalien juste parce que c'est un écologiste convaincu et sans aucune notion d'éthique animale derrière, bah c'est pas grave, on n'est pas la police des pensées, on n'est pas là pour s'assurer que les gens pensent bien, on est là pour leur proposer d'agir "bien" en fait, quelles que soient les raisons », nous certifiait Yann Bordet (Vegan Impact) en entretien, pointant par cette remarque – qu'il réitèrera à plusieurs reprises durant l'échange – la nécessité pour les militants de sortir de l'ornière théorique dans laquelle ils évoluent depuis la naissance du mouvement.

S'engager dans la voie de l'écologie et de l'alimentation végétalienne comme ressorts de mobilisation en faveur des animaux et de reconsidération des modes de consommation carnés, tout comme dans celle du welfarisme, peut prendre la forme d'une *respiration militante*, d'une *autorisation de sortie* d'un entre-soi antispéciste qui pousse dans les faits les militants à une double tendance ascétique : pratique, à travers le véganisme, et intellectuelle, à travers l'effort constant de conceptualisation/justification de l'engagement antispéciste. Nous l'avons vu, un certain nombre d'entre eux continuent de tenir des discours critiques vis-à-vis des causes de l'environnement et du végétarisme, dont l'action serait, dans le cadre de l'abolition de l'exploitation animale, inefficace et hors-propos : inefficace de par leurs cadrages trop individualisants et dépolitisants (encourager la réforme des pratiques individuelles quand

l'objectif est de faire de l'alimentation carnée un enjeu global de société) ; hors-propos car les animaux ne sont pas portés au centre de l'attention mais relégués au second rang, derrière l'humain, que celui-ci soit considéré comme responsable du problème (critique de l'industrialisation de la production de viande et de produits d'origine animale), ou comme le bénéficiaire de sa résolution (*via* l'optimisation de son alimentation et la conservation de son environnement).

Dans les faits, nous pouvons voir dans l'ouverture des ressorts de mobilisation de la part des organisations antispécistes, de par la croyance en son efficacité – pas tant au regard du nombre d'adhésions et de soutiens plus grand à leur cause mais bien à travers le nombre, si ce n'est de vies animales, du moins de souffrances épargnées au quotidien – une condition au maintien dans l'engagement antispéciste :

> « Nous, militants, nous protestions, mais nous restions frustrés du peu d'avancées concrètes et de notre sentiment d'impuissance. Il fallait sortir de ce cercle vicieux, obtenir des victoires, quelles qu'elles soient pour commencer, mêmes petites, redonner de l'espoir au mouvement et ainsi faire grandir notre force et grossir nos rangs » (Antoine Comiti, L214, propos rapportés par Jean-Baptiste Del Amo[1]).

L'impératif de mobilisation combiné à l'histoire sociale et doctrinale de l'antispécisme expliquent que les militants antispécistes n'hésitent plus à inclure dans la lutte, des arguments plus anthropocentrés à teneur écologique, sanitaire et hygiénique, mais qu'ils le font en les appréhendant comme un levier subsidiaire de mobilisation vers l'antispécisme. D'un côté, l'ouverture, *dans les faits*, des registres de mobilisation et la diversification des modes d'action permet aux militants antispécistes de s'extraire d'un militantisme centripète tourné vers lui-même et basé sur un travail théorique important et de voir ainsi leur travail récompensé. De l'autre, le fait que celles-ci restent conditionnées, *dans les discours*, au rappel permanent des fondements idéologiques de l'antispécisme rend compte d'une quête de reconnaissance inachevée. Finalement, ouverture et subsidiarité des cadrages procèdent de la même façon de l'identité du mouvement et permettent, ensemble, de faire tenir l'engagement.

À travers les exemples d'appropriation par les organisations de protection de l'environnement et par les groupes militants antispécistes, d'arguments et de motifs de mobilisation en dehors de leurs champs de compétences, mobilisés, au contraire, de façon

[1] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux op.cit.*, p. 373.

coutumière par leurs coopétiteurs dans la remise en cause de l'alimentation carnée, l'on remarque que les cadrages de la question carnée ont tendance à converger au sein des organisations de mouvement social qui se font alors, toutes causes confondues, le porte-voix d'une même définition tridimensionnelle du problème, du point de vue des animaux, de la santé et de l'environnement. Cette convergence n'a pas tellement – en tout cas pas seulement – trait à un alignement idéologique et cognitif des organisations. Les enjeux externes à la cause sont en effet toujours mobilisés de façon subsidiaire, ils constituent au mieux des corollaires, des co-arguments, des enjeux annexes dans la remise en question de l'alimentation carnée. Les entrepreneurs de problème choisissent le plus souvent un angle de cadrage principal – relativement à leur domaine d'action, des cibles qu'ils cherchent à atteindre, des contextes plus ou moins opportuns qui se présentent à eux (COP21, États généraux de l'alimentation…) – que les deux autres arguments viennent renforcer. Parfois, les militants – ce que nous avons montré s'agissant des antispécistes – vont jusqu'à déployer une analyse réflexive critique des éventuelles conséquences, pour la cause qu'il défende initialement, des pas de côté stratégiques qu'ils sont amenés à opérer.

Plus largement, nous pouvons conclure que ce n'est pas tant le fait que certains entrepreneurs de cause tiennent à *parler* de la consommation de viande, à la *faire parler* en tant que problème public, que l'impératif de mobilisation et de légitimation qui les pousse dans un cas à empiéter sur d'autres terrains d'action, à reconquérir des pans de territoire annexés par d'autres, ou encore à s'aligner sur un même front. Dit autrement, l'enjeu de mobilisation propre à l'espace des mouvements sociaux tend de façon systémique à produire des zones partagées – les interfaces et points de rencontre dont nous avons fait état précédemment –, à faire converger certains cadrages. Cette homogénéisation impacte la façon dont les problèmes sont définis en produisant des façons communes de voir et d'appréhender, ici, la consommation de viande en tant que problème public. Si convergence il y a, celle-ci trouve plutôt son explication dans la nécessité des organisations de mouvement social à mobiliser, autour d'elles, du consensus et de l'action[1].

Au-delà d'organisations qui s'emploient à faire feu de tout bois en mobilisant et répétant les mêmes enjeux et argumentaires animaliste, écologiste et sanitaire dans leur entreprise de remise en cause de l'alimentation carnée, nous allons voir que la critique commune du problème émerge aussi dans la dénonciation partagée de l'élevage industriel.

[1] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.,* p. 226.

2. Un diagnostic commun autour de la dénonciation de l'élevage industriel

Nous montrerons que chez les défenseurs du bien-être animal comme chez les protecteurs de l'environnement, la remise en question de la consommation de viande s'arrime à la critique historique qu'ils font de l'élevage industriel, laquelle balise en retour la définition du problème. Nous nous interrogerons ensuite sur la dimension concurrentielle d'une telle définition vis-à-vis du cadrage abolitionniste du problème, le combat contre les systèmes industriels n'étant pas celui que mènent *a priori* les organisations abolitionnistes, antispécistes et végétaristes, pour lesquelles le problème réside dans le principe même de l'exploitation animale. Nous verrons à partir de l'analyse des convergences entre welfarisme et abolitionnisme qu'au fond, la définition abolitionniste du problème carné ne diffère pas tellement de celle que portent les défenseurs du bien-être animal et les associations de protection de l'environnement. Celles-ci se rejoignent en partie autour d'une définition réformiste du problème qui passe par la disparition prioritaire de l'élevage industriel.

2.1. La critique intégrée de l'élevage industriel, support de remise en cause de l'alimentation carnée chez les défenseurs du bien-être animal et les environnementalistes

La critique de l'élevage industriel : de la remise en cause des modes de production à celle de l'alimentation carnée

La critique de l'élevage industriel est au cœur des revendications des organisations de défense du bien-être animal et de protection de l'environnement. Dans un cas, elle sert à dénoncer les conditions de vie des animaux de rente – elle participe même de la constitution du bien-être animal en tant que cause –, dans l'autre, elle permet de faire la lumière sur les externalités environnementales négatives des activités humaines industrielles (voir chapitre 1). La protection animale s'élève principalement contre les mutilations, la contention et l'enfermement des animaux dans les élevages industriels, tandis que les organisations environnementalistes dénoncent le productivisme agricole, qui induit une surconsommation d'intrants, génère des pollutions et exerce une forte pression sur les ressources naturelles. À ce titre, le combat contre l'élevage en batterie des poules pondeuses est une illustration emblématique de la critique de l'élevage industriel formulée par les défenseurs du bien-être

animal[1], comme l'est la lutte contre les algues vertes chez les militants écologistes[2]. L'un et l'autre font partie des enjeux historiques de la remise en cause de l'élevage industriel et continuent aujourd'hui de mobiliser les associations et d'alimenter le débat public. Cependant, qu'elle soit welfariste ou environnementaliste, la critique originelle de l'élevage industriel ne participe pas à proprement parler à la remise en cause du bienfondé de l'alimentation carnée. En faisant principalement la lumière sur les défaillances des modes de production industriels de la viande, les organisations de défense du bien-être animal et de protection de l'environnement s'inscrivent dans un mouvement de transformation de l'élevage plus que de remise en question du fait de consommer des produits animaux.

C'est précisément la conjonction, au sein des causes et des organisations, des enjeux environnementaux et de protection animale mais aussi de sécurité sanitaire de l'élevage industriel qui fonde la remise en cause de l'alimentation carnée chez les défenseurs du bien-être animal et les environnementalistes. Sans cette conjonction des enjeux, la critique de l'élevage industriel demeurerait davantage celle du productivisme que celle de l'alimentation carnée. Pendant longtemps, la défense du bien-être animal comme la protection de l'environnement ne se sont pas, et n'ont pas eu, à se prononcer sur la question carnée, se contentant d'interroger la qualité des modes de production de la viande, sa consommation relevant d'une forme de nécessité et par là d'impensé biologique et culturel, et son refus étant considéré comme l'apanage d'une minorité de végétariens ascètes ou *a minima* comme un engagement entendable à titre individuel. Ces dix dernières années, au contraire, les organisations de défense du bien-être animal et de protection de l'environnement se sont appropriées la question carnée sous le prisme de la dénonciation d'un élevage industriel triplement condamnable. On le voit par exemple chez Greenpeace ou au Réseau Action Climat, dont la promotion de la végétalisation de l'alimentation s'appuie sur un argumentaire fustigeant les impacts de l'élevage industriel sur l'environnement, les animaux et la santé :

> « La surproduction et la surconsommation de viande et de produits laitiers détruisent la planète à petit feu. L'élevage industriel contribue à la déforestation, pollue les eaux et nuit au climat. Les animaux sont traités comme des marchandises, sans aucune attention à leur bien-être. Les éleveurs ne s'en sortent plus

[1] Sur les premières mobilisations dans les années 1990 des militants welfaristes contre l'élevage industriel des poules pondeuses, voir : Florence Burgat, « Les revendications des associations de protection des animaux d'élevage », *in* Florence Burgat et Robert Dantzer (dirs), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?,* Paris : INRA Éditions, 2001, p. 65-84.

[2] Voir par exemple sur le sujet : Cyril Lemieux, « Paradoxe de la modernisation. Le productivisme agricole et ses critiques (Bretagne, années 1990-2010) », *Politix*, vol. 123, n°3, 2018, p. 115-144.

financièrement. La santé des consommateurs est mise à mal par trop de protéines animales. Il est urgent de changer de modèle ! » (Greenpeace, dans un livret de recettes végétariennes)[1].

« Nous consommons de plus en plus de viande issue d'élevages industriels. Or, ces élevages industriels sont dangereux pour l'environnement, pour la santé et pour le bien-être des animaux car ce sont des systèmes très intensifs en engrais de synthèse, en pesticides, en énergie, etc. » (RAC au sujet de la campagne en faveur d'un « lundi vert »)[2].

Chez les défenseurs du bien-être animal aussi, la problématisation tridimensionnelle de l'élevage industriel permet de soutenir la remise en question de l'alimentation carnée. Ainsi, afin de promouvoir la « consomm'action » – terme qu'utilisent indifféremment l'une et l'autre associations –, à savoir, réduire et améliorer sa consommation de viande, Welfarm et l'OABA mettent en avant, aux côtés de leur préoccupation principale quant à la protection des animaux de rente, des arguments environnementaux et sanitaires. L'OABA précise par exemple sur son site Internet que : « l'élevage intensif est [aux côtés de ses impacts en matière de bien-être animal] très néfaste pour la planète : il constitue la plus grosse source d'émission des gaz à effets de serre, devant le secteur des transports. Il engendre de la déforestation, pollue l'eau et les nappes phréatiques, et nécessite cinq fois plus d'eau que l'élevage traditionnel en pâture »[3]. L'association évoque également les enjeux d'ordre sanitaire liés aux modes d'élevage intensifs, s'agissant notamment de l'utilisation préventive d'antibiotiques[4]. Suite à un webinaire organisé en avril 2021 durant lequel l'association n'a pu répondre à l'ensemble des questions qui lui ont été posées, celle-ci décide de préciser sa position sur différents points, s'agissant en particulier de l'alimentation carnée :

« L'OABA, en tant qu'association welfariste, considère la situation actuelle. À ce titre, elle a pour mission de se préoccuper des conditions actuelles d'élevage, de transport et d'abattage et de les améliorer. Les élevages intensifs et la surconsommation de viande nuisent au bien-être des animaux, à l'environnement et à la santé des consommateurs.

[1] Extrait du dépliant « 5 recettes sans viande ni produits laitiers qui plairont à toute la famille » distribué à Lille durant la campagne « Deux fois moins de viande » organisée par Greenpeace et qui débute en 2017.
[2] RTL, Tribune « Consommation de viande : mise au point des ONG de l'environnement pour sauver l'élevage durable français », publiée le 28 janvier 2019 [en ligne] https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/consommation-de-viande-mise-au-point-des-ong-de-l-environnement-pour-sauver-l-elevage-durable-francais-7796356552, consulté le 25 juillet 2019.
[3] OABA, « Les combats de l'OABA contre l'élevage intensif » [en ligne] https://oaba.fr/nos-combats-contre-lelevage-intensif/, consulté le 11 mars 2020.
[4] Source : *Ibid.*

– Est-ce-que vous pensez que ce serait mieux si tout le monde devenait végétarien et arrêtait de manger des animaux ?
Le végétarisme est un choix personnel, l'OABA n'a pas à dicter de conduite en la matière. L'OABA prône néanmoins une consommation responsable et raisonnée »[1].

Chez CIWF France, ce sont également toutes les externalités négatives des modes de production industriels qui sont pointées du doigt, tant du point de vue des conditions de vie et d'abattage des animaux que de celui des impacts sur l'environnement et des risques pour la santé humaine et la sécurité alimentaire[2]. L'association détaille sur son site Internet les externalités environnementales et sanitaires plus ou moins directes des modes de production industriels des aliments carnés. Elle rappelle par exemple que la production industrielle et intensive de la viande, des œufs, du lait, « produit des gaz à effet de serre tout au long de la « chaîne de fabrication » », qu'elle « nécessite non seulement beaucoup d'énergie pour élever les animaux, mais aussi pour cultiver les grandes quantités d'aliments nécessaires pour les nourrir ». De par les pollutions qu'il produit (effluents d'azote et de phosphore) et les terres qu'il accapare « pour faire pousser la nourriture des animaux », l'élevage intensif contribuerait aussi à la destruction de la biodiversité et « menace[rait] la survie de nombreuses espèces animales et végétales ». Nocif pour l'environnement, il le serait aussi pour la santé humaine : « Les élevages industriels peuvent [...] produire un cocktail de contaminants, notamment des agents pathogènes comme la bactérie E. coli, des métaux lourds et des pesticides. Ces contaminants sont une menace potentielle pour notre santé ainsi que celle d'autres animaux et végétaux »[3], sans compter son rôle dans l'aggravation des inégalités alimentaires à l'échelle de la planète, menaçant la sécurité alimentaire de nombreuses populations parmi les plus pauvres : « L'élevage industriel rompt nos systèmes alimentaires et prend les céréales et d'autres ressources précieuses à ceux qui en ont le plus besoin »[4]. *In fine,* CIWF rappelle qu'« en prenant des mesures pour mettre fin à l'élevage intensif et accompagner des modèles alternatifs »,

[1] OABA, « Suite du webinaire-anniversaire du 17 avril 2021 » [en ligne] https://oaba.fr/questions-reponses-avr21/, consulté le 1er juillet 2021.
[2] Cette variété de motifs d'engagement en faveur de la protection animale est d'ailleurs ce qui a séduit Chloé Gonon, chargée d'affaires publiques à CIWF depuis 2012 : « Ce qui m'intéresse chez CIWF c'est son approche holistique de l'élevage et de l'agriculture », qui permet de « lier le bien-être animal avec l'ensemble des autres enjeux : l'environnement, la santé ». Selon l'enquêtée, les actions de CIWF font en sorte de « montrer que le développement durable de l'élevage doit intégrer le bien-être animal ». Elle conclut : « Ce que j'aime chez CIWF c'est cette approche qui est plus globale » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018).
[3] CIWF, « Impacts sur l'environnement » [en ligne] https://www.ciwf.fr/lelevage-intensif/impacts-sur-lenvironnement/, consulté le 11 mars 2020.
[4] CIWF, « Inégalités alimentaires » [en ligne] https://www.ciwf.fr/lelevage-intensif/impacts-sur-les-etres-humains/inegalites-alimentaires/, consulté le 1er mai 2020.

l'association participe « à une révolution agricole et alimentaire » considérée comme « l'un des plus grands défis du monde actuel »[1].

Bien que la protection de l'environnement et la préservation de la santé ne constituent pas les missions principales des associations de défense du bien-être animal, ces dernières se prêtent donc volontiers à la mobilisation de co-arguments en faveur de l'environnement et de la santé en appui à leur critique des élevages industriels et intensifs qui vient elle-même alimenter une montée en généralité favorable à la remise en question des modes de consommation carnés. Les points de vigilance et de critique qu'elles mettent en lumière se confondent alors largement avec ceux mis en avant par les protecteurs de l'environnement.

Une remise en cause de l'alimentation carnée favorable à l'élevage

La critique de l'élevage industriel permet et fonde chez les protecteurs de l'environnement et les militants welfaristes la remise en cause de l'alimentation carnée : ces acteurs contraints de se positionner sur la question de l'alimentation carnée vont s'appuyer sur un ensemble de co-arguments qu'ils vont intégrer, arrimer à leurs propres savoirs et savoir-faire militants forgés autour de la critique de l'élevage industriel. La critique de l'élevage industriel balise et limite aussi en retour la définition de l'alimentation carnée érigée en problème public. Ainsi, le principal problème de l'alimentation carnée devient l'élevage industriel, et la disparition de celui-ci au profit d'élevages durables respectueux du bien-être animal et de la santé humaine, sa solution. C'est ainsi que les associations de protection de l'environnement cadrent par exemple la campagne pour un lundi vert, soutenue par les organisations de protection de l'environnement et de défense du bien-être animal ainsi que par un certain nombre d'associations abolitionnistes (L214, AVF) :

> « Sauver l'élevage durable français passera par une réduction de la consommation de viande… industrielle ! […] loin de stigmatiser l'élevage en général, nous[2] voulons soutenir l'élevage durable. La baisse de la consommation de viande peut et doit se faire en réduisant nos achats de viandes industrielles et de viandes importées »[3].

---

[1] CIWF, « Impacts sur l'environnement » [en ligne] https://www.ciwf.fr/mettre-fin-a-lelevage-industriel/impacts-sur-lenvironnement/, consulté le 11 mars 2020.

[2] Réseau Action Climat, Greenpeace France, Agir pour l'Environnement, WWF, CIWF France, WECF France, Fondation pour la Nature et l'Homme, Alofa Tuvalu.

[3] RTL, Tribune « Consommation de viande : mise au point des ONG de l'environnement pour sauver l'élevage durable français », publiée le 28 janvier 2019 [en ligne] https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/consommation-de-viande-mise-au-point-des-ong-de-l-environnement-pour-sauver-l-elevage-durable-francais-7796356552, consulté le 25 juillet 2019.

Ici, la réduction de la consommation de produits animaux se limite aux produits industriels, au profit d'un objectif sous-jacent, celui du développement d'un élevage durable. De la même façon, si les organisations de défense du bien-être animal s'engagent en faveur d'une limitation de la part carnée des régimes alimentaires occidentaux, c'est moins pour remettre en question le fait de consommer de la viande que dans l'optique de voir disparaître les systèmes d'élevage industriels, au profit de modes de production « alternatifs » plus durables. À l'occasion d'un reportage diffusé sur la chaîne Public Sénat le 1er février 2018, la directrice de CIWF explique que son association « n'a pas un message d'arrêt de consommation de viande mais vraiment de réduction […] pour permettre de mettre fin à l'élevage industriel ». Interrogée par la journaliste sur son propre régime alimentaire, elle explique que ses enfants « mangent peu de viande mais de bonne qualité, issue d'élevages respectueux des animaux ». L'on comprend que la réduction de la consommation de viande pour limiter la surproduction et voir disparaître l'élevage industriel[1] s'accompagne aussi de la valorisation des produits issus d'élevages durables. C'est d'ailleurs le message que porte l'association de façon officielle : « Si vous choisissez d'être végétarien, n'oubliez pas d'opter pour des produits laitiers, des œufs et des ovoproduits issus d'élevages en plein air »[2].

Il est à noter que si la plupart des acteurs associatifs dont il est ici question tâchent de garder au sujet du végétarisme une position de neutralité en le renvoyant du côté du choix individuel, sachant qu'y faire référence, ce qui n'était pas le cas par le passé, constitue déjà en soi une prise de position – « si vous choisissez d'être végétarien » (CIWF), « le végétarisme est un choix personnel » (OABA), « le choix de chacun d'adopter un régime végétarien ou végétalien… » (Greenpeace) – ils s'attèlent en revanche à un véritable travail de mise en valeur de certains modes d'élevage.

Celui-ci passe par l'information des consommateurs quant aux implications éthiques et environnementales des différents modes de production carnés – la grille d'évaluation de la durabilité des élevages proposée par WWF France en étant une illustration (voir *supra*)[3] – et la

---

[1] Auteur inconnu, « Devenir vegan, végétarien, flexitarien… comment sauter le pas en quelques étapes simples », *Public Sénat,* publié le 30 mars 2018 [en ligne] https://www.publicsenat.fr/article/societe/devenir-vegan-vegetarien-flexitarien-comment-sauter-le-pas-en-quelques-etapes, consulté le 2 avril 2020.

[2] CIWF France, « Manger durable » [en ligne] https://www.ciwf.fr/alimentation/vers-une-alimentation-durable/, consulté le 27 septembre 2019. Cet angle de communication dirigé vers les consommateurs, favorable à la végétalisation de l'alimentation n'est pas complètement nouveau. Sur son site Internet, CIWF relayait le même message dès 2013.

[3] CIWF a également édité un « guide du consommateur responsable » devant permettre à celui-ci, grâce au décryptage des différents labels de qualité, de faire ses achats de produits animaux de façon éclairée : voir CIWF, « Guide du consommateur responsable » [en ligne] https://www.ciwf.fr/changer-votre-alimentation/guide-du-consommateur-responsable/, consulté le 2 juillet 2021.

mise en avant de certains produits, le plus souvent biologiques. Ainsi, « pour ceux qui souhaitent encore manger de la viande, l'OABA recommande aux consommateurs de privilégier : du bœuf Agriculture Biologique, ou Bio cohérence, du porc biologique, ou fermier « élevé en liberté » ou « en plein air », de la volaille Agriculture Biologique, ou Label Rouge notée A sur l'étiquette bien-être animal, des produits ovins-caprins biologiques, des lapins biologiques »[1]. La promotion d'un « élevage plus écologique »[2] passe aussi par le travail de lobbying mené auprès des institutions publiques par les associations de protection de l'environnement qui appellent à la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et à la réorientation des aides en direction des élevages les plus durables, que le RAC définit comme étant des « élevages dont l'alimentation des animaux est la plus autonome et économe […] ayant une faible densité […] [et] dont les animaux ont le plus possible accès à l'extérieur »[3]. Au sein de la défense du bien-être animal, la promotion d'un autre élevage passe notamment par la remise de prix et trophées aux entreprises du secteur engagées dans la réforme de leurs pratiques au bénéfice des animaux mais aussi de l'environnement et des consommateurs. Ainsi, le trophée Élevage et Alimentation durables de CIWF récompense les professionnels qui « s'engagent pour produire de la viande, des produits laitiers et des œufs de manière à protéger, améliorer et restaurer la biodiversité et l'environnement »[4].

En somme, pour les associations généralistes de protection de l'environnement comme pour les organisations agissant pour le bien-être des animaux, considérant la combinaison des préjudices imputés à la surconsommation de viande induite par l'industrialisation des systèmes d'élevage (impacts environnementaux, enjeux éthiques vis-à-vis du traitement des animaux, risques sanitaires), il convient tout autant d'interpeller le secteur de l'élevage (professionnels et administration publique) dans l'optique de réformer les systèmes de production industriels de la viande et des produits d'origine animale (ce que les associations faisaient jusqu'ici) que les consommateurs, dorénavant incités à entamer une transition alimentaire vers la limitation des produits d'origine animale (pour limiter la surproduction et ainsi faire disparaître l'élevage

[1] OABA, « Les labels et signes de qualité concernant le bien-être animal : SIQO » [en ligne] https://oaba.fr/labels-signes-qualite-bien-etre-animal-siqo/, consulté le 2 juillet 2021.
[2] Greenpeace, « L'élevage industriel, une impasse écologique » [en ligne] https://www.greenpeace.fr/lelevage-industriel-une-impasse-ecologique/, consulté le 2 juillet 2021.
[3] RAC, *Moins et mieux. Un élevage et une consommation de produits animaux respectueux de la planète*, février 2021, p. 10.
[4] CIWF, « Trophée élevage et alimentation durables » [en ligne] https://www.agrociwf.fr/trophees/trophee-elevage-et-alimentation-durables/, consulté le 3 juin.

industriel), au profit d'une consommation plus « responsable », dirigée vers les modes d'élevage sous label de qualité, respectueux de l'environnement et des animaux et non préjudiciables à la santé. On le voit, à travers la mise en problème industrielle de l'alimentation carnée, la consommation de viande perd de son évidence. Elle est remise en cause par les associations de protection de l'environnement et de défense du bien-être animal comme jamais elle ne l'a été par le passé, grâce à la mobilisation d'une critique intégrée et élargie de l'élevage industriel. Ils donnent, en se positionnant vis-à-vis de la consommation de viande et plus seulement de sa production, de la matière et élargissent la base sociale, contestataire et critique de la remise en cause de l'alimentation carnée. Néanmoins, une telle mise en problème ne remet pas en question l'élevage des animaux pour la consommation humaine, valorisé au contraire, dès lors qu'il respecte un certain nombre de critères de durabilité.

De cette façon, la critique intégrée de l'élevage industriel fonctionne comme un tremplin vers la remise en cause de l'alimentation carnée qu'elle limite et subordonne cependant à la question de la transition écologique des élevages français. Elle vient en cela a priori concurrencer les revendications abolitionnistes des militants antispécistes et végétaristes pour qui le problème carné réside dans le principe même de l'élevage, décrit comme la forme la plus poussée de l'exploitation animale, que celui-ci revête ou non une forme industrielle. Le « cadrage industriel » de la consommation de viande apparaît d'autant plus concurrentiel qu'il repose sur des arguments que mobilisent aussi largement les associations en faveur de l'arrêt définitif de la consommation de produits d'origine animale. En effet, nous avons vu que la remise en question de la consommation de viande se fonde presque toujours, d'une cause à l'autre, sur la combinaison des trois mêmes arguments : écologiste, welfariste et sanitaire.

C'est cette hypothèse d'une mise en concurrence entre définitions abolitionniste et industrielle de l'alimentation carnée que nous proposons à présent de discuter, à partir de l'analyse du rapport qu'entretiennent les militants antispécistes avec le welfarisme, lequel implique précisément une action en faveur non pas de la disparition mais de la transformation de l'élevage.

2.2. Des abolitionnistes welfaristes ? La critique de l'élevage industriel chez les antispécistes

Pour les défenseurs du bien-être animal et les environnementalistes, ce n'est pas le fait de manger les animaux qui pose problème mais celui de les faire souffrir abusivement ou inutilement du fait des conditions industrielles d'élevage, qui plus est nocives pour l'environnement et la santé humaine. En ce sens, le problème carné pourrait être résolu *via* la disparition des élevages industriels alors qu'il subsisterait du point de vue des abolitionnistes, pour qui le problème réside dans l'exploitation même des animaux. Pourtant, nous allons voir que c'est précisément autour de la critique de l'élevage industriel que se rejoignent les associations de défense du bien-être animal et les organisations antispécistes dans la remise en cause de l'alimentation carnée, limitant ainsi dans les faits les concurrences théoriques entre courants.

L'inconséquence d'une critique axée sur l'élevage industriel selon les principes de l'antispécisme : une division de papier ?

Le couple conceptuel abolitionnisme/welfarisme a été formalisé par les théoriciens de l'éthique animale afin de qualifier et distinguer différentes postures morales vis-à-vis des animaux. Il est décrit par Jean-Baptiste Jeangène Vilmer comme une opposition éthique et de méthode, quant aux raisons, objectifs et moyens déployés dans la lutte en faveur des animaux[1]. Nous l'avons évoqué au chapitre précédent, la distinction est faite entre « ceux qui s'opposent au fait d'exploiter les animaux (abolitionnistes) et ceux qui s'opposent à la manière de le faire (welfaristes) »[2]. Les welfaristes (de *welfare*, bien-être) prônent le respect et l'amélioration, *via* la réforme de la législation, des conditions de vie et de mort des animaux rendues délétères, dans le cas des animaux de rente, par l'industrialisation de l'élevage. Ils ne remettent pas en cause l'acte de les tuer pour s'en nourrir et sont en ce sens utilitaristes : leur mise à mort et les souffrances qu'elle peut engendrer est considérée de manière sous-jacente comme pouvant être utile et nécessaire. L'utilitarisme des welfaristes n'exclut pas, à l'inverse, l'abolition de certaines pratiques. Dans le cas des animaux d'élevage, il peut s'agir des systèmes de contention des animaux à l'intérieur de cages, le broyage des poussins, la castration à vif des porcelets ou encore les techniques de gavage dans la production de foie gras. Plus largement, les militants faisant du bien-être des animaux leur combat se dressent souvent en faveur de l'abolition de la

[1] Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Éthique animale,* Paris : PUF, 2008, 320 pages.
[2] Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *L'éthique animale*, Paris : PUF, 2011, p. 51.

corrida, de l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques, etc. Les abolitionnistes, quant à eux, aspirent non pas à l'abolition de *certaines* pratiques mais à la cessation de *tout* usage ou appropriation des animaux comme moyens au service de fins humaines. Les abolitionnistes refusent de voir les animaux comme des choses appropriables, ils sont antispécistes et/ou végétaristes, et tentent d'agir dans le sens des intérêts des animaux non humains. Il ne s'agit pas seulement de réformer des pratiques jugées particulièrement nocives ou maltraitantes mais bien d'en finir avec l'exploitation animale.

Certains philosophes militants de la libération animale, à l'image de Tom Regan et Gary Francione, considèrent qu'il n'est pas possible de réformer une injustice sans la perpétuer et se positionnent ainsi en *abolitionnistes anti welfaristes* ou, au sens de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, en « abolitionnistes exclusifs »[1]. Ce dernier explique que « Francione dénonce avec virulence le modérantisme des welfaristes qui se satisfont d'avoir fait gagner quelques centimètres carrés aux cages des poules en batterie quand le but, selon lui, est plutôt de les vider définitivement ». Pour Gary Francione, « le welfarisme a pour but de nous donner bonne conscience, […] il nous berce d'illusions et nous aide à nous sentir mieux mais […] relativement aux animaux, il est inutile, inefficace et produit même un effet pervers »[2]. Pour ces raisons, le militant philosophe de la libération animale prône l'abolition de la consommation de tout produit animal, autrement dit le véganisme.

Sur le terrain, nous l'avons vu, le couple conceptuel abolitionnisme/welfarisme fait également l'objet de nombreux usages militants, notamment pour décrire des formes de distinction et de division du travail entre associations qui se connaissent et se reconnaissent. Pour certains abolitionnistes antispécistes, les welfaristes, c'est-à-dire les associations de défense du bien-être animal, se placent dans le camp de l'exploitation des animaux dont l'élevage en serait la forme la plus organisée et la plus meurtrière :

> « Je suis les lettres d'info de l'OABA, de la PMAF mais toute consommation de produits animaux et en particulier la viande est, de base, immorale donc à partir de là, le welfarisme c'est difficile à accepter pour nous et tu as des trucs qui déconnent vraiment trop, comme là GAIA, l'association belge, qui fait de la viande de lapin estampillée "GAIA bien-être animal". Là ça va vraiment trop loin » (Yann Bordet, Vegan Impact, entretien, décembre 2015).

[1] Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Éthique animale, op.cit.,* p. 58. Melvin Josse, doctorant en science politique et militant de la cause animale – il est cofondateur du Parti animaliste et de l'association Convergence Animaux Politique (CAP) –, parle lui d'« abolitionnisme fondamentaliste » (Melvin Josse, *Militantisme, politique et droits des animaux*, Gagny : Droits des animaux, 2013, p. 78-84.
[2] Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Ibid.,* p. 83.

En ce sens, la critique de l'élevage industriel telle qu'elle est décrite précédemment paraît incompatible avec le projet des abolitionnistes.

Cette conception duale des formes de considération morale accordée aux animaux doit cependant être maniée avec précaution. Si le couple abolitionnisme/welfarisme peut être adéquat pour qualifier la posture individuelle d'un penseur de l'éthique animale et/ou d'un militant, il devient moins pertinent lorsqu'il s'agit de décrire précisément des organisations dont la ligne d'action change et qui doivent composer en leur sein avec une pluralité de sensibilités idéologiques et de postures éthiques. Au mieux, cette catégorisation constitue donc un outil de classification/clarification – la distinction morale entre abolitionnisme et welfarisme peut, dans une certaine mesure, permettre de situer les associations à l'intérieur du pôle de la protestation morale tel que Christophe Traïni le décrit , c'est-à-dire un pôle relativement autonome au sein de la cause animale mais non homogène[1] – mais elle permet difficilement de décrire dans le détail la pluralité des objectifs et des pratiques militantes. En ce sens, elle constitue, comme toute typologie, un repère qui, s'il en est fait bon usage, doit justement permettre de définir en comparaison les situations « hors catégories », transversales, hybrides. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer le précise d'ailleurs : dans les faits, l'on peut être tout à la fois abolitionniste et welfariste, c'est-à-dire poursuivre un *objectif* abolitionniste tout en usant de *moyens* welfaristes visant à améliorer aujourd'hui le sort des animaux exploités[2]. Les oppositions entre antispécisme et protection animale, abolitionnisme et welfarisme, même si elles sont révélatrices de conceptions, de compétences et de *mondes*[3] différenciés au sein de la cause animale protestataire, tendent, au regard du développement des remises en question de la consommation de viande, à s'atténuer (le soin aux animaux, au sens de Christophe Traïni[4], continue en revanche de diviser les militants antispécistes, voir encadré 2.1).

[1] Christophe Traïni, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *op.cit.*
[2] Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Éthique animale, op.cit.*
[3] D'après Lilian Mathieu, la notion de monde est « entendu[e] comme le flux insaisissable de ce qui advient » distinctement de la notion de réalité, « sociologiquement construite, par exemple selon des procédures à prétention scientifique d'objectivation et d'attestation » : voir Lilian Mathieu, *La fin du tapin : Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, *op.cit.,* p. 127.
[4] Christophe Traïni, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *op.cit.*

Encadré 2.1 – Le rapport des antispécistes aux associations œuvrant à la protection des animaux de compagnie

Les militants antispécistes s'attachent dans leurs discours à marquer une frontière de principe entre l'antispécisme et ce qu'ils désignent sous l'étiquette tantôt de « défense animale » tantôt de « protection animale », une frontière autour de laquelle, selon Catherine-Marie Dubreuil, le mouvement antispéciste français s'est d'ailleurs constitué, au même titre qu'il s'est positionné, et continue de le faire, contre un mouvement écologiste qui n'appréhende pas l'animal en tant qu'individu mais comme appartenant à un tout, une espèce, un écosystème. Pour les fondateurs du mouvement antispéciste, la défense animale ne repose pas sur un principe de justice sociale mais sur une affection anthropocentrée « charitable et paternaliste » [1] à l'égard des animaux, pendant très longtemps indicible au sein du milieu voire incompatible avec ses objectifs politiques[2]. David Olivier, membre cofondateur des *Cahiers antispécistes*, reprochait ainsi à la défense animale de plutôt « défendre le spécisme »[3].
Cette idée est toujours exprimée aujourd'hui, comme l'illustrent ces échanges, lors d'un entretien collectif réalisé en mars 2016, entre Yves Bonnardel, co-fondateur du mouvement antispéciste français, et un militant, Dimitri Boutet, à l'initiative en 2012 de la création d'un parti politique en faveur des animaux, le Mouvement Citoyen pour la Protection Animale :

> « DB – Sur Paris, t'as plusieurs camps de la protection animale. T'as les straight-edge, t'as les abolitionnistes, t'as les féministes, t'as tout. T'as de tout et c'est ça qui est assez marrant parce que ça touche tout le monde en fait. La protection animale c'est vraiment une cause qui touche tous les milieux différents. De toute façon moi je l'ai vu aux élections, y'a des gens d'extrême droite, d'extrême gauche, du centre… qui m'ont écrit, qui ont voté pour moi.
> YB – Mais si tu dis la protection animale, par exemple moi je me suis jamais reconnu dans la protection animale. Jamais je dirai à quelqu'un que je suis dans la protection animale. Pour moi la protection animale c'est lié à la défense animale[4], c'est un mouvement qui est plutôt paternaliste, spéciste, de défense spéciste des animaux et…
> DB – Euh, non !
> YB – Eh bah écoute pour moi c'est ça la protection animale.
> DB – Spéciste, carrément ?
> YB – Bah oui, c'est Brigitte Bardot, c'est la SPA, c'est ça la protection animale.
> DB – Tu veux dire par opposition à la libération animale ?
> YB – Ouais. Pour moi c'est pratiquement un autre mouvement, la seule chose en commun c'est que ça s'intéresse à la question animale. Mais t'en as qui sont dans une optique de prendre en compte les animaux en tant que nos frères

[1] Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français, op.cit.*, p. 67.
[2] Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.*
[3] David Olivier, « Défense animale/libération animale », *Cahiers antispécistes*, n°1, octobre 1991.
[4] Yves Bonnardel utilise indifféremment les termes de défense et de protection pour qualifier la défense/protection animale non abolitionniste, non antispéciste.

> inférieurs et de réduire les abus mais qui remettent pas du tout en question ni l'idéologie spéciste ni l'appropriation des animaux. Y'a qu'à voir sur la question justement des animaux de compagnie quoi et puis d'autres qui remettent en question vraiment le cadre global des rapports humain-animal. Et moi je trouve que c'est pas les mêmes types de population en plus [...] La protection animale c'est plutôt des gens qui sont là pour s'indigner, pour être du bon côté de la barrière, qui s'intéressent rarement aux animaux de rente et de boucherie. Enfin, de plus en plus parce qu'il y a un effet d'entrainement mais… qui sont pas mal dans la passion et dans la volonté de punir aussi, réprimer des abus et des trucs comme ça. Enfin, pas du tout dans une optique de "y'a un problème social et politique global et il faut agir à ce niveau-là quoi". C'est plutôt y'a des individus pathologiques qui font du mal aux animaux quoi » (Dimitri Boutet et Yves Bonnardel, militants de la cause animale, entretien, mars 2016).

Dimitri Boutet, dont le mouvement politique s'apparente en de nombreux points aux domaines de compétence et d'action de la protection animale, ne conçoit pas l'incompatibilité présentée par Yves Bonnardel entre le mouvement antispéciste de libération animale et la protection « spéciste » des animaux, notamment dits de compagnie. Quant à lui, Yves Bonnardel déplore voire exècre la protection animale qu'il envisage, à l'image de son confrère, David Olivier, comme une action de soin apporté aux seuls animaux de compagnie qui détone en effet au vu des objectifs abolitionnistes de l'antispécisme, tournés principalement vers la consommation des animaux de rente. Cette « incompatibilité » de l'antispécisme avec la défense animale, liée à leur histoire sociale, renforcée par la circulation d'un grand nombre de représentations et d'images – qu'illustre assez clairement par exemple l'affiche de campagne aux élections départementales de 2015 de Dimitri Boutet, sur laquelle on le voit, chemise blanche, écharpe bleu marine, souriant, porter dans les bras un furet[1] – continue d'avoir la dent dure dans le milieu antispéciste français contemporain. La dimension anthropocentrée de la défense animale à ses origines, œuvrant plus pour l'élévation morale et sensible des êtres humains que pour la libération des animaux de leur condition d'exploités[2], s'écarte en effet assez nettement des conceptions plus zoocentrées de l'antispécisme. C'est pourquoi inclure une association comme la Fondation Brigitte Bardot dans la nébuleuse à proprement parler *animaliste,* celle de la protestation morale – ce que nous faisons – surprendrait plus d'un militant.

[1] L'on pense également à Brigitte Bardot allongée sur la banquise entourant de ses bras un blanchon. Un imaginaire encore déployé dans des émissions de télévision comme 30 Millions d'Amis, etc.

[2] La défense animale ou protection animale renvoie historiquement aux SPA telles qu'elles se sont développées au XIXe siècle en Angleterre et en France. La visée de ces sociétés, issues de la noblesse, était anthropocentrée. Il s'agissait avant tout de discipliner les classes laborieuses dont la cruauté envers les animaux qui s'exerçait au vu de tous dans les villes pouvait potentiellement se répercuter contre les Hommes (voir chapitre 1).

L'abolition de l'élevage industriel : un entre-deux consensuel entre welfarisme et abolitionnisme

Dans les discours des enquêtés et les cadrages des associations, les clivages philosophiques et idéologiques laissent place à une certaine forme de complémentarité inter-associative entre différentes conceptions de la lutte en faveur des animaux d'élevage. Au-delà d'un même cadrage zoocentré de la question de l'alimentation carnée basé sur la (dé)monstration de l'appartenance des animaux et des humains à une même communauté d'êtres sensibles[1], le cadrage welfariste de la consommation de viande comme problème public emprunte aujourd'hui au registre abolitionniste des militants antispécistes et/ou végétaristes, et inversement, laissant place dans les faits à une critique commune de l'élevage industriel.

Florence Burgat, qui s'intéresse du point de vue de la phénoménologie au statut des animaux dans les sociétés contemporaines[2] mais aussi plus précisément à la protection animale en tant qu'espace de mobilisation[3], note à son sujet que « le fait de revendiquer des modes d'élevage plus respectueux des animaux ne signifie pas nécessairement pour les associations qui œuvrent en ce sens un accord de principe avec l'élevage d'animaux pour la boucherie »[4]. C'est le cas d'un certain nombre d'organisations welfaristes. L'action de ces associations en faveur des animaux précède l'essor des réflexions et mobilisations antispécistes et de libération animale, de sorte que le welfarisme ne doit pas être analysé comme une posture de réaction face à l'abolitionnisme nécessairement spéciste, comme l'envisagent certains militants antispécistes.

Nous l'avons mentionné au chapitre 1, la Fondation Brigitte Bardot, en parallèle des actions welfaristes et réformistes qu'elle engage par exemple contre l'abattage sans étourdissement, prend position de façon assez assumée en faveur d'une alimentation excluant le plus possible les animaux et leurs sous-produits, et à défaut, qui « prennent en compte le bien-être animal »[5] :

> « Toutes les raisons sont bonnes pour devenir végétarien ou végétalien. Cela peut-être pour des raisons de santé ou des raisons idéologiques telles que le respect de l'environnement ou une compassion pour le tiers-monde qui ne mourrait plus de faim ni de soif si l'humanité cessait de manger de la viande. Mais ici, c'est notre

[1] Rompant d'ailleurs par là, au moins en partie, avec les postures antispécistes ultra-rationnalisantes qui visent à refouler les sentiments d'affection envers les animaux (voir encadré 2.1).
[2] Florence Burgat, *L'animal dans les pratiques de consommation*, Paris : PUF, 1995, 128 pages ; *Animal, mon prochain*, Paris : Odile Jacob, 1997, 254 pages.
[3] Florence Burgat, *La protection de l'animal*, Paris : PUF, 1997, 127 pages.
[4] Florence Burgat, « Les revendications des associations de protection des animaux d'élevage », *op.cit.*, p. 65.
[5] Fondation Brigitte Bardot, « Labels sans cruauté animale : savoir les différencier et les décrypter » [en ligne] https://www.fondationbrigittebardot.fr/sengager/agir-autrement/labels-sans-cruaute-animale/, consulté le 1er mai 2020.

conscience vis-à-vis des animaux qui nous pousse à nous passer des produits et sous-produits animaux et nous osons espérer que votre consommation changera drastiquement à la lecture de ces articles »[1].

Son porte-parole, qui nous confie en entretien être « totalement antispéciste » explique lors de notre rencontre en décembre 2015 :

> « Enquêtrice – *Mais la Fondation elle n'est pas abolitionniste, c'est-à-dire qu'elle ne se positionne pas comme étant contre la consommation d'animaux ?*
> FG – Non. On a une page dans l'Info Journal qui vient de sortir [il feuillette le journal], sur notre site on a toute une page sur euh, comment dire, une page végétarisme donc on fait passer beaucoup de messages dans ce sens-là. Je suis en train de regarder [il feuillette toujours le journal] normalement il y a une page végétarisme mais je ne la vois pas… Ah si ! mais là c'est petit cette fois-ci, c'est juste un petit peu. Mais si, si, on fait passer beaucoup le message mais, comme je vous le disais tout à l'heure, c'est pas uniquement notre discours. Ça fait partie d'un point mais ce point-là, il ne touche finalement que des gens déjà super sensibilisés et acquis à la cause quelque part donc notre but ce n'est pas de convaincre des déjà convaincus, c'est d'essayer d'élargir et c'est ça l'intérêt aussi de la Fondation, en ne se présentant pas comme une association abolitionniste. Mais on est entre les deux en fait. Par exemple, je travaille beaucoup, enfin on travaille un peu moins maintenant, mais par le passé avec la PMAF, qui ne s'appelle plus la PMAF d'ailleurs [nb : la Protection mondiale des animaux de ferme, première antenne française du CIWF britannique, qui s'en détache en 2015 pour devenir Welfarm], et effectivement Ghislain [son directeur], qui est un ami, me disait "mais pourquoi vous avez ces discours un peu radicaux etc." et lui ne voulait pas s'inscrire là-dedans alors qu'il est végétarien hein, ce qui n'est pas toujours le cas des responsables d'associations mais en l'occurrence, lui, y'a pas de problème à ce niveau-là. Et effectivement nous, on a cette liberté finalement d'avoir un discours qui peut être radical et, à côté de ça, de travailler effectivement au niveau de la réglementation […] être abolitionniste c'est bien mais forcément, comme je vous dis, moi ce qui me fait peur c'est qu'on est vraiment dans une démarche de convaincre le convaincu et on tourne en rond quoi. Donc c'est bien dans le sens d'une association généraliste de pouvoir diffuser des messages abolitionnistes de temps en temps, faire passer des messages de cette manière-là » (François Gosselin, Fondation Brigitte Bardot, entretien, décembre 2015).

Ce long extrait d'entretien avec François Gosselin montre plusieurs choses. La Fondation Brigitte Bardot n'est pas une organisation abolitionniste et ne l'a d'ailleurs jamais été. Pour autant, cela n'empêche pas son discours d'être double, en fonction des cibles qu'elle souhaite atteindre. En faisant la promotion du végétarisme et du véganisme dans ses supports de

[1] Fondation Brigitte Bardot, « Pourquoi devenir végétarien ou végétalien ? » [en ligne] https://web.archive.org/web/20120309172233/http://www.fondationbrigittebardot.fr/agir/consommer-autrement/vegetarisme, consulté le 26 juillet 2019. Capture au 9 mars 2012.

communication (journal, site Internet, goodies), rappelant que la consommation de viande et de produits d'origine animale est génératrice de souffrances pour les animaux, le message plus ou moins clair de l'association peut prendre les traits de l'abolitionnisme. Seulement, dans la mesure où le porte-parole de la fondation estime que le discours abolitionniste ne touche que les personnes déjà fortement sensibilisées à la cause, pour les autres, l'action présentée comme intermédiaire (comme si donc l'objectif était abolitionniste) est de faire en sorte que les conditions de vie et de mort des animaux soient les moins mauvaises possibles. Dans le même ordre d'idée, un défenseur du bien-être animal nous expliquait en entretien que mettre en avant une position de welfariste modéré et raisonnable pouvait permettre aux associations de poursuivre des objectifs plus « ambitieux ». Certaines revendications welfaristes pourraient en fait servir le projet abolitionniste à moyen terme, par la mise en place de « normes élevées » en matière de protection animale. La stratégie de certaines associations welfaristes serait ainsi de ne pas « interdire » – de toute façon, « ça ne passe jamais » – mais de proposer au législateur et aux professionnels des mesures, en vue d'améliorer les conditions d'élevage par exemple, tellement coûteuses (en termes d'investissement et de retour sur investissement), que ces dernières, soit pousseraient les éleveurs et industriels à opter de suite pour la mise en œuvre de solutions encore plus vertueuses en matière de bien-être animal (opter pour le plein air, plutôt que pour des cages améliorées), soit les conduiraient à la « faillite ». Ainsi, derrière une démarche officiellement réformiste, de « pas à pas », se cacherait une volonté et des stratégies abolitionnistes. Il s'agirait de « donner le sentiment de vouloir avancer par pallier », brandissant le « respect des besoins des animaux », tout en ayant conscience et en espérant d'un point de vue économique, que la mise aux normes ne soit pas rentable et puisse mener à « la perte d'une filière »[1]. Est-ce à dire que les welfaristes sont tous des abolitionnistes en puissance ?

Le « double discours » tenu, prôné et notamment diffusé par la Fondation Brigitte Bardot n'est pas assumé de la même façon parmi les welfaristes. François Gosselin (FBB) évoquait en entretien le refus d'un tel positionnement de la part de l'association Welfarm. Celle-ci, nous l'avons vu, invite celui qu'elle appelle « consomm'acteur » à « limiter [sa] consommation de produits animaux et à privilégier les produits issus d'élevages prenant mieux en compte les

[1] Cette stratégie militante rapportée en entretien par un défenseur du bien-être animal rejoint ce que notait, sans y insister, l'anthropologue Vanessa Manceron en 2012 : « Une partie des protecteurs modérés fait parfois preuve d'enthousiasme, tout du moins de tolérance, pour le mouvement abolitionniste de l'élevage. Certaines associations poursuivent ce but sans l'afficher, et une partie des militants pense que les positions plus radicales font avancer la cause, en octroyant de surcroît, par contraste, une plus grande respectabilité aux associations de protection » (Vanessa Manceron, « Les vivants outragés. Usages militants des corps et perceptions des animaux d'élevage chez les défenseurs de la cause animale en France », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 2012/1, n°8, p. 61).

besoins des animaux »[1] mais ne se prononce pas précisément en faveur du végétarisme et/ou du véganisme, comme le fait la FBB. Chez CIWF France, le message apparaît là encore plus réductionniste qu'abolitionniste et moins facilement publicisé : si « [l'association] essaye d'assumer au maximum » son positionnement, au regard notamment de la grande variété de ses « sympathisants », en précisant son « message », qui n'est pas « de dire qu'il faut mettre un terme à l'élevage, chacun [étant] libre de se positionner comme il veut vis-à-vis de la consommation de viande », le cadrage de l'association ne peut être abolitionniste, selon la chargée des affaires publiques chez CIWF. Il serait alors « en contradiction avec [leur] message » qui est de dire qu'il est possible, « au contraire », de « faire évoluer » et d' « accompagner » les élevages et les abattoirs (Chloé Gonon, CIWF France, entretien, mars 2018).

On le voit, se prononcer en faveur d'une réduction de la consommation de viande et d'une consommation de meilleure qualité n'engage pas nécessairement de visée abolitionniste et de réflexions sur le caractère spéciste de l'alimentation carnée. Le discours sur l'alimentation carnée n'engage pas non plus une remise en question de l'élevage, support et symbole du spécisme au sens des abolitionnistes. Les welfaristes ne sont donc pas tous des abolitionnistes qui s'ignorent ou se taisent et leurs discours ne se confondent pas totalement avec ceux des antispécistes abolitionnistes, sauf s'agissant de l'élevage industriel. En effet, force est de constater que certaines associations se revendiquant de l'antispécisme et de l'abolitionnisme rejoignent dans les faits et dans la méthode la critique industrielle des organisations welfaristes. La distinction théorique entre welfarisme et abolitionnisme a tout d'« un débat stérile » pour deux militantes de Sentience et L214, d'une « fausse distinction » pour Yves Bonnardel, cofondateur du mouvement antispéciste français.

Ainsi, L214, bien qu'elle vise un objectif clairement abolitionniste, n'en demeure pas moins welfariste dans les moyens qu'elle met en œuvre aujourd'hui dans la protection des animaux de rente. Elle prône ainsi une forme d'éthique pragmatique en agissant pour l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage qui subissent, aujourd'hui, les violences inhérentes aux systèmes industriels, tout en revendiquant pour demain la fin de leur exploitation. D'ailleurs, cette stratégie d'action abolitionniste-welfariste n'est pas nouvelle. Lorsque les fondateurs de l'association embrassent à la fin des années 1990 les conceptions antispécistes desquelles naitront Stop Gavage puis L214, l'ambition abolitionniste est déjà

[1] Welfarm, « Je suis consomm'acteur » [en ligne] https://welfarm.fr/je-suis-consomm-acteur, consulté le 25 juillet 2019.

assortie de moyens d'action welfaristes inspirés de la méthodologie d'Henry Spira, portée et diffusée au sein du noyau militant par Antoine Comiti, actuellement président de l'association (voir encadré 2.2). Rappelons à ce titre qu'un certain nombre de militants permanents de L214, notamment son cofondateur, ont d'abord fait leurs armes au sein de la défense du bien-être animal.

Encadré 2.2 – La méthodologie d'action réformiste d'Henry Spira[1]

1° Essayer de comprendre l'état d'esprit du public aujourd'hui, et ce qu'on peut l'encourager à devenir demain. Par-dessus-tout, garder le contact avec la réalité ;
2° Choisir une cible en fonction de sa vulnérabilité à l'opinion publique, de l'intensité de la souffrance et des possibilités de changement ;
3° Fixer des buts atteignables. Amener un changement significatif en avançant d'un pas à la fois. Élever le niveau de conscience ne suffit pas ;
4° Établir des sources crédibles d'information et de documentation. Ne jamais rien supposer. Ne jamais tromper les médias ou le public. Maintenir sa crédibilité ; ne pas en rajouter, ne pas exagérer le problème ;
5° Ne pas diviser le monde en saints et en pécheurs ;
6° Chercher le dialogue et tenter de travailler ensemble pour résoudre les problèmes. Présenter les choses comme des problèmes qui ont des solutions. On y parvient mieux en présentant des alternatives réalistes ;
7° Être prêt à la confrontation si votre cible ne se montre pas coopérative. Si les canaux normaux ne fonctionnent pas, préparez une campagne crescendo de sensibilisation du public pour mettre votre adversaire sur la défensive ;
8° Éviter la bureaucratie ;
9° Ne faites pas l'hypothèse que seule la législation ou l'action en justice peuvent résoudre le problème ;
10° Se demander : « Est-ce que ça va marcher ? »

C'est ainsi que L214 mène de front deux grands types d'action : elle organise tous les ans depuis 2011 une Marche pour la fermeture des abattoirs (abolitionnisme) et agit en parallèle auprès des enseignes de la grande distribution afin qu'elles réforment leurs pratiques (welfarisme). C'est tout le sens, par exemple, des campagnes qui ont été menées respectivement pendant 1 an et 3 ans auprès de Monoprix et de Super U en faveur de l'arrêt de la vente d'œufs de poules élevées en batterie[2]. Cet « entre les deux » dont parlait le porte-parole de la FBB pour

[1] D'après Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux, op.cit*., p. 44-45.
[2] En 2013, Monoprix s'engage sur sa marque à renoncer à moyen terme à la vente des œufs de poules élevées en batterie. En 2016, l'enseigne annonce retirer de la vente sans délai tous les œufs de catégorie 3, c'est-à-dire issus de poules élevées en cage. La même année, Super U fait savoir à son tour que l'entreprise stoppera, à l'horizon 2020, la commercialisation des œufs de batterie.

définir son association – entre défense du bien-être animal et antispécisme – sied finalement assez bien à une association comme L214. Il tend en fait à s'actualiser et se systématiser à travers la question de l'alimentation carnée portée dans le débat public ces dix dernières années en France. Force est ainsi de constater que la protestation morale contre le sort réservé aux animaux, qui anime autant les militants antispécistes que réformistes sur lesquels nous avons enquêté, tend à converger vers une remise en question commune de l'alimentation carnée : les animaux au cœur de l'engagement, un même cadrage sensibiliste qui vise à subjectiver l'animal, la mise en avant d'enjeux similaires en termes de protection des animaux dans les élevages, dans les transports et dans les abattoirs, mais aussi une focale critique dirigée vers les modes de production industriels[1].

En septembre 2019, l'action réformiste de L214 est entérinée à travers la mise en œuvre d'une campagne spécifiquement tournée vers la dénonciation de l'élevage industriel, l'association rejoignant ainsi pleinement les actions et campagnes menées en la matière par les défenseurs du bien-être animal. La campagne contre l'élevage industriel de L214 débute par une tribune dans le journal *Le Monde* (voir encadré 2.3), accompagnant la parution d'un second ouvrage *Quand la faim ne justifie plus les moyens. En finir avec l'élevage intensif*, aux éditions Les Liens qui Libèrent.

Encadré 2.3 – Tribune de L214 contre l'élevage intensif parue dans *Le Monde* le 5 septembre 2019[2]

Nous, citoyennes, citoyens, organisations, conscients des enjeux éthiques, environnementaux, sanitaires et sociaux, ne voulons plus des élevages intensifs et industriels qui confinent les animaux dans des bâtiments fermés, dans des cages, dans des bassins en béton, les forçant à vivre dans des conditions de promiscuité extrêmes.

Nous ne voulons plus d'élevages intensifs non respectueux de l'environnement, fortement émetteurs de gaz à effet de serre, producteurs d'algues vertes et de pluies acides.

Nous ne voulons plus d'élevages intensifs destructeurs de la biodiversité, acteurs de la déforestation.

[1] Nous n'avons pas rencontré les associations du pôle de la protestation morale spécialisées par exemple dans la lutte contre la corrida ou l'expérimentation animale, de sorte qu'il serait intéressant d'investiguer de ce côté afin de regarder si ce mouvement de convergence dépasse les associations dont l'action est tournée vers la protection des animaux de rente.

[2] *Le Monde,* Tribune « En finir avec l'élevage intensif, cet ennemi de l'intérêt général », publiée le 5 septembre 2019 [en ligne] https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/09/05/en-finir-avec-l-elevage-intensif-cet-ennemi-de-l-interet-general_5506540_3232.html, consulté le 5 juillet 2021.

Nous ne voulons plus de ce système, soutenu par l'argent public, ennemi de l'intérêt général. Un système qui impose des conditions de travail éprouvantes, aliénantes et risquées, où les agriculteurs se suicident davantage que dans toute autre catégorie socioprofessionnelle.

Nous ne voulons plus des élevages intensifs qui favorisent l'antibiorésistance et l'émergence de nouveaux agents pathogènes extrêmement dangereux.

Nous ne voulons plus d'un système spéculatif créant des déséquilibres sociaux et économiques dans de nombreuses régions du monde.

Nous ne voulons plus d'un modèle alimentaire fortement carné et lacté qui sous-tend ces modes de production et qui met en danger notre santé.

Élus, responsables politiques, nous n'en pouvons plus, au mieux de votre immobilisme, au pire et plus souvent de votre soutien actif au lobby de l'élevage intensif.

L'urgence éthique, climatique, environnementale, sanitaire et sociale impose d'engager notre pays dans une transition agricole et alimentaire : nous devons nous diriger rapidement vers une consommation essentiellement végétale, durable, saine, respectueuse de l'environnement, des animaux et des humains.

Aujourd'hui nous voulons des actes, des mesures fortes et concrètes pour sortir de l'impasse. Nous exigeons : un moratoire immédiat sur l'élevage intensif et l'interdiction de nouvelles constructions destinées à élever des animaux sans accès au plein air ; un plan concret de sortie de l'élevage intensif, avec accompagnement des personnes qui en dépendent aujourd'hui vers des productions alternatives ; une végétalisation d'ampleur de l'alimentation en restauration collective publique ou privée.

Élus, responsables politiques, serez-vous au rendez-vous ?

On retrouve dans cet appel de L214, le même diagnostic, les mêmes motifs de mobilisation et les mêmes solutions que portent les associations de défense du bien-être animal et de protection de l'environnement en faveur de la disparition de l'élevage industriel, qui soutiennent par ailleurs la campagne de L214[1]. Ni l'élevage ni le fait de se nourrir de produits d'origine animale ne sont condamnés par principe. Ce sont les modes de production intensifs et la surconsommation de produits animaux, autrement dit « un modèle alimentaire fortement carné et lacté », qui se trouvent critiqués par l'association qui n'évoque d'ailleurs jamais le véganisme comme solution au problème de l'élevage industriel mais prône « une consommation essentiellement végétale, durable, saine, respectueuse de l'environnement, des animaux et des humains ».

[1] On compte notamment parmi les signataires : Greenpeace, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre, Sea Shepherd, la Fondation Brigitte Bardot, CIWF, Vegan Impact ou encore l'Association végétarienne de France.

Cependant, nous avons vu que la critique de l'élevage industriel permet aux organisations de défense du bien-être animal d'asseoir progressivement leur remise en cause de l'alimentation carnée mais que celle-ci reste alors cantonnée à la question de la transformation des élevages intensifs et passe par la valorisation d'un élevage plus écologique. À la différence des associations de défense du bien-être animal, pour les militants antispécistes, ce n'est pas fondamentalement l'élevage industriel qui pose problème mais le spécisme. Ainsi, leur critique des modes de production industriels apparaît moins comme une fin en soi que comme un moyen supplémentaire d'alerter sur le sort des animaux de rente et de sensibiliser, bon an mal an, à la question de l'exploitation animale. Pour ces raisons, si dans son opposition à l'élevage intensif, L214 appelle sensiblement aux mêmes solutions réformistes que les défenseurs du bien-être animal et les environnementalistes – elle se montre favorable à la végétalisation, même partielle, de l'alimentation – elle ne fait pas, au contraire, directement la promotion des modes d'élevage plus vertueux.

La campagne contre l'élevage intensif de L214 se poursuit à travers différentes actions : le lancement de pétitions, par exemple contre les projets d'installation de nouveaux élevages intensifs, le soutien à un référendum d'initiative partagé en faveur de la cause animale dont un certain nombre de propositions à teneur welfariste visent la disparition de l'élevage intensif, le travail de lobbying auprès des parlementaires à l'occasion de textes de loi concernant le bien-être animal, la mise à disposition d'outils pour renforcer le développement des mobilisations locales contre les projets d'installation en élevage intensif, etc.

In fine, ce sont moins des dynamiques de concurrence que de convergence que l'on observe entre les définitions welfariste et abolitionniste du problème carné. Le fait, d'une part, que les welfaristes (environnementalistes comme animalistes) se positionnent progressivement contre la consommation de viande, exigeant qu'on en mange moins et issue de modes de production durables, et, d'autre part, qu'une partie des antispécistes s'engage sur la voie de la critique de l'élevage industriel, participe à la construction d'une définition commune du problème carné. Celle-ci est basée sur un accord minimal : celui d'abolir l'élevage industriel, pour les animaux, la santé et la planète, et d'engager pour ce faire une transition alimentaire allant dans le sens d'une importante réduction de la consommation de produits d'origine animale.

À l'issue de cette deuxième partie, ce sont trois principales dynamiques de convergence dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public que nous avons pu

observer. La première a trait au cadrage motivationnel[1] des associations dont nous avons vu qu'elles offrent toutes les mêmes raisons de s'engager contre l'alimentation carnée : pour les animaux, la santé et l'environnement.

Les associations, toutes causes confondues, mettent assez largement en avant, même si elles le font le plus souvent de façon subsidiaire et complémentaire, les enjeux de leurs coopétiteurs *a priori* éloignés de leurs considérations premières (la question environnementale ou l'aspect pratique du véganisme au quotidien chez L214, les enjeux épidémiologiques de l'alimentation carnée chez Welfarm, la protection des animaux à la Fondation Nicolas Hulot, la promotion du véganisme à la Fondation Brigitte Bardot). Globalement, toutes les associations s'expriment sur les trois mêmes enjeux : l'alimentation carnée pose problème à l'égard des animaux mais également en matière d'environnement et de santé humaine. Pour les antispécistes la conjonction de ces enjeux illustre l'ampleur des dégâts causés par l'exploitation spéciste des animaux qu'il faut combattre. Les organisations de promotion du végétarisme voient dans les trois mêmes enjeux autant de raisons en faveur du développement de modes de vie véganes. Du côté des associations de protection de l'environnement et de défense du bien-être animal aussi, la critique de l'alimentation carnée passe par la mise en évidence de ses impacts à la fois environnementaux, sanitaires et welfaristes, pensés ensemble, de façon complémentaire afin de condamner l'élevage industriel. On le voit, la remise en cause de l'alimentation carnée repose sur un travail similaire de montée en généralité fondé sur la combinaison d'arguments tout à la fois zoocentrés et anthropocentrés, qui se renforcent mutuellement et doivent, en illustrant l'ampleur du problème, achever de convaincre que *quelque chose doit et peut être fait* d'un point de vue collectif et individuel[2].

La deuxième dynamique de convergence concerne le diagnostic établi par les entrepreneurs du problème carné qui se mettent d'accord sur la désignation d'au moins un responsable, un ennemi commun : l'élevage industriel. Si, pour les uns, sa disparition représente l'objectif ultime, et les autres, une étape intermédiaire vers l'abolition, il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, c'est elle qui concentre une grande partie des cadrages et des actions militantes. Aux yeux des organisations engagées dans la remise en cause de l'alimentation

[1] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.*

[2] « Jürgen Gerhards et Dieter Rucht […] ont émis l'hypothèse selon laquelle "plus nombreux étaient les problèmes couverts par un cadre, plus large était le spectre des groupes sociaux susceptibles d'être concernés par ce cadre et plus important était le potentiel de mobilisation de ce cadre". Ils ont précisé que cette hypothèse ne serait valable que dans la mesure où les différents problèmes couverts par un cadre pourraient être "articulés entre eux de manière plausible" », ce qui est le cas ici s'agissant de la mise en problème de l'alimentation carnée (cités par Robert D. Benford *et al.*, *Ibid.*, p. 231).

carnée, si les modes de production industriels disparaissaient, sachant qu'ils représentent une part majoritaire de l'élevage en France, de nombreuses vies animales seraient épargnées, les ressources naturelles et la biodiversité préservées, les pollutions évitées, la sécurité sanitaire des aliments renforcée, les conditions de travail des agriculteurs revalorisées et la santé des consommateurs améliorée par la baisse induite de la consommation.

Car en effet, et c'est la troisième convergence que nous observons dans l'étude de la construction de l'alimentation carnée comme problème public, les entrepreneurs de problème font tous le pronostic qu'une baisse conséquente de la consommation de produits d'origine animale permettrait, si ce n'est de résoudre le problème, d'avancer vers sa résolution. Là encore un accord minimal est trouvé entre coopétiteurs sur la solution à privilégier – dépendamment du diagnostic qui a été établi et de l'ordre social et politique en place, lesquels balisent les frontières du possible et de l'entendable –, à savoir une solution réformiste qui consiste *a minima* à améliorer les modes de production de la viande et sa consommation. Les pouvoirs publics sont ainsi appelés à agir en amont à l'amélioration des modes de production, et les consommateurs à se rendre utiles en bout de chaîne en optimisant leurs habitudes alimentaires au profit d'une alimentation plus durable qui passe par la réduction globale de la consommation carnée, en majeure partie industrielle, et la végétalisation des assiettes, partant que la baisse globale de la consommation de viande obligerait le secteur de l'élevage à réformer ses pratiques et profiterait ainsi en retour au développement d'un élevage plus durable.

Conclusion du chapitre 2

Nous l'avons vu au chapitre 1, différentes causes se sont engagées ces dernières années dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public. En fonction de leur champ de compétences et de leur objectif initial, elles cadrent le problème de façon singulière, n'insistent pas sur les mêmes enjeux, les mêmes motifs d'engagement et les mêmes actions à mettre en œuvre pour résoudre le problème. Pour autant, nous avons observé que dans le contexte particulier des années 2010, de transformation de l'espace des mouvements sociaux – perturbé par l'entrée des associations antispécistes – et de forte publicité des enjeux animalistes, les causes engagées dans la remise en question de l'alimentation carnée ont été doublement amenées à se rencontrer : *via* les collaborations militantes et le partage d'espaces communs de sociabilité militante et dans leur façon de définir le problème. Ces deux phénomènes attestent,

d'une part, qu'une action commune entre entrepreneurs de problème est possible et, d'autre part, que ces derniers s'entendent sur une définition minimale du problème carné.

Une critique carnée reposant sur la problématisation intégrée des enjeux, la dénonciation commune de l'élevage industriel et la promotion d'une réduction de la consommation de viande émerge ainsi progressivement tandis que se structure un espace commun de mobilisation *via* l'intégration des causes engagées dans la remise en question de l'alimentation carnée, les deux dynamiques s'alimentant de façon réciproque, tout en n'étant pas entièrement dépendantes l'une de l'autre. En effet, le travail mené en commun n'implique pas nécessairement une convergence idéologique de la part des acteurs qui y prennent part ni même ne débouche toujours sur une définition commune du problème, et les convergences définitionnelles observées au sein et entre les causes ne prennent pas forcément racine dans l'action inter-associative préalable mais peuvent être le résultat de la mise en place de stratégies internes destinées à maintenir ou faire sa place dans l'espace des mouvements sociaux.

Nous allons voir que les convergences observées dans la remise en cause de l'alimentation carnée ne sont pas synonymes d'uniformisation et d'assimilation et donnent lieu au développement de contre-mobilisations et de contre-cadrages à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace contestataire de remise en cause de l'alimentation carnée.

CHAPITRE 3

La construction d'une « menace végane ». Analyse des *dynamiques de contre* face à la critique carnée

Dans la seconde moitié des années 2010, à la faveur d'un contexte de forte publicité des enjeux de la condition animale portés dans le débat public par de nouveaux groupes militants, ou qui avaient jusqu'alors demeuré en dehors du spectre médiatique et politique, la remise en cause de la consommation de viande revêt une dimension inédite. De nombreuses associations aux causes singulières et champs de compétence divers sont amenées, au gré d'un certain nombre de dynamiques de convergence, à se rencontrer et se rassembler autour de l'alimentation carnée. Tend alors à émerger un accord minimal sur la façon de définir et prendre en charge le problème carné. La définition réformiste, welfariste réductionniste, vers laquelle converge ainsi une grande partie des entrepreneurs de problème – la *critique carnée* – ne laisse pas cependant de produire des dynamiques inverses de divergence et d'opposition. Ce sont ces *dynamiques de contre* que nous allons dans ce chapitre analyser, en ce qu'elles participent à part entière au processus de construction du problème, à sa mise en sens et à sa prise en charge.

Au sens où nous les entendons, les *dynamiques de contre* ne se confondent pas totalement avec la notion de *luttes définitionnelles* que mobilisent Claude Gilbert et Emmanuel Henry dans l'étude de la construction des problèmes publics[1]. À l'instar des *luttes définitionnelles,* les *dynamiques de contre* sont l'illustration de luttes d'opposition et d'appropriation entre groupes sociaux intéressés par le problème[2]. Néanmoins, s'il a été démontré que les *luttes définitionnelles* ne soulèvent pas que des enjeux d'ordre discursif mais sont aussi des luttes sociales et politiques[3], à l'inverse, toutes les stratégies dont usent les entrepreneurs de problème en opposition à certains cadrages dominants ne relèvent pas de luttes

[1] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » *in* Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique,* Paris : La Découverte, 2009, p. 7-33 ; « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 2012/1, vol. 53, p. 35-59.
[2] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *op.cit.,* p. 43.
[3] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », *op.cit.,* p. 16-17. Pour Bernard Lahire, la « rhétorique des discours existe et est un élément constitutif de la réalité publique des problèmes sociaux » (Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates,* Paris : La Découverte, 1999, p. 31).

à proprement parler discursives[1]. C'est pourquoi, dans la lignée de la perspective d'analyse choisie au chapitre 2 – interrogeant la convergence des définitions du problème carné à partir de dynamiques à la fois discursives, sociales et contextuelles – nous ne nous intéresserons pas seulement ici aux contre-cadrages du problème carné. Parler plus largement de *dynamiques de contre* permet en fait de coupler à l'analyse des contre-cadrages, celle des contre-mobilisations ; sans compter que le terme de « dynamique » nous paraît aussi plus adéquat en ce qu'il permet de rappeler que les activités de cadrage et de contre-cadrage sont en perpétuel mouvement et s'alimentent les unes les autres dans une interaction permanente.

Un autre attrait de la notion de *dynamiques de contre* repose sur le fait que celle-ci permet davantage d'insister sur le fait que les phénomènes de divergence et d'opposition dans la construction des problèmes publics relèvent de processus et mécanismes de *réaction,* qu'il s'agisse, nous le verrons, de la radicalisation de certains groupes militants ou de la sortie du silence de groupes professionnels qui n'avaient jusqu'alors pas intérêt à communiquer ou peu autour des enjeux liés à la consommation de viande. Ce choix sémantique nous parait dans ce cas d'autant plus pertinent que les significations auxquelles renvoie communément le terme « contre », reflètent assez justement ce que nous cherchons à montrer ici, à savoir des stratégies mises en œuvre dans le but de stopper, intercepter et/ou dévier une attaque de l'adversaire dont l'effet se veut également offensif.

Nous verrons que la critique carnée fait naître et alimente les disputes internes[2] au sein du mouvement antispéciste (section 1) en même temps qu'elle réactive et actualise un certain nombre de contre-cadrages et contre-mobilisations au sein du secteur de l'élevage (section 2). Nous montrerons en filigrane que cette double *dynamique de contre* s'autoalimente et aboutit à la co-construction d'une radicalité animaliste, traduite en « menace » venant concurrencer le problème carné.

[1] Dans l'étude des « stratégies dont usent les opposants à une mobilisation », Jean-Gabriel Contamin souligne que « le "contre-cadrage" n'[est] […] qu'un élément presque marginal » (Jean-Gabriel Contamin, « 3. Cadrages et luttes de sens », *in* Éric Agrikoliansky *et al.*, *Penser les mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 2010, p. 75).
[2] Robert D. Benford, « Frame disputes within the nuclear disarmament movement », *Social Forces,* 71 (3), 1993, p. 677-701.

Section 1. Des disputes internes au mouvement antispéciste à la radicalisation de la cause animale protestataire

> « C'est un danger de toute façon de tous les mouvements politiques en démocratie. Tu peux créer ta propre niche écologique, c'est comme ça en général que nos démocraties arrivent à éponger les vagues de subversion en fait. Et ça c'est sûr que c'est un problème qu'on rencontre, pour moi on a déjà à se battre contre nos propres rangs », (Yves Bonnardel, militant antispéciste, entretien, mars 2016).

Nous l'avons vu au chapitre 2, la protestation morale animaliste se redessine au gré de la construction de l'alimentation carnée comme problème public, donnant lieu chez les défenseurs du bien-être animal comme chez les militants antispécistes à des ajustements et convergences idéologiques et stratégiques en faveur d'une remise en question commune des modes de production carnés, en particulier industriels, dénoncés pour leurs impacts sur les animaux mais aussi sur la santé humaine et l'environnement.

Si pour des raisons stratégiques individuelles et collectives, configurationnelles et contextuelles, un certain nombre de militants et d'associations animalistes ont cessé de « se battre contre [leurs] propres rangs », du moins autrement que symboliquement, d'autres en revanche ne conçoivent pas de réduire la question carnée à sa définition réformiste, c'est-à-dire d'en diminuer les implications sociales et politiques ainsi que les résultats escomptés en matière de *libération animale*. En effet, en réaction aux dynamiques d'ouverture et de convergence dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public, on observe au sein de l'animalisme, des dynamiques inverses de fermeture et de divergence. Celles-ci sont à la fois idéologiques et normatives : elles ont trait à la façon dont le problème doit être appréhendé et cadré (1.) ; stratégiques et matérielles : elles portent sur les actions à mettre en œuvre pour y remédier (2.), mais aussi identitaires et symboliques : elles interrogent alors la légitimité des fondements, actions et objectifs du combat en faveur des animaux (3.).

Ces dynamiques de contre rendent compte du fait que « les activités d'extension de cadre ont pu accroître les conflits et les disputes internes sur les questions de "pureté" idéologique, d'efficacité et de "territoires" »[1]. Autrement dit, les convergences définitionnelles observées au chapitre 2, nous allons le voir, donnent lieu à des conflits au sein de la cause animale et participent à sa radicalisation. Celle-ci, nous le verrons dans la seconde partie du

[1] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 2012/3, n° 99, p. 241.

chapitre, donne prise aux professionnels de l'alimentation carnée dans leur propre entreprise de contre.

1. La redéfinition libérationniste du problème carné

Face aux actions engagées par les organisations de défense du bien-être animal, rejointes par un certain nombre d'associations antispécistes parmi lesquelles L214, consistant, dans une visée réformiste, à faire évoluer à court terme les pratiques de production et de consommation en faveur d'une meilleure protection des animaux de rente, d'autres groupes militants se revendiquant de la lutte contre le spécisme et plus particulièrement de la libération animale voient le jour en France. Ils se positionnent d'abord contre la tendance des organisations de protection animale à associer à la lutte antispéciste d'autres enjeux ayant pour conséquence d'invisibiliser les victimes animales, avant de recentrer le problème carné sur leur exploitation, laquelle serait conditionnée par un ensemble de systèmes de domination séculaires que la critique carnée omettrait de dénoncer.

1.1. Le zoocenrisme réaffirmé de nouvelles formations militantes

L'émergence d'une contre-offre de mobilisation au sein de l'animalisme

Les dynamiques de contre au sein de l'animalisme se matérialisent dans la recomposition des collectifs militants qui naissent de scissions et de réorganisations internes ou s'apparentent à des formations militantes plus inédites. Parmi eux, se trouvent des groupes militants que nous avons brièvement évoqués dans les précédents chapitres comme appartenant au pôle de la protestation morale contemporaine[1] et revendiquant la libération animale. Il s'agit de 269 Libération Animale et Boucherie Abolition. Aux côtés de ces deux collectifs dissidents faisant figure de *cas-typiques*[2], nous nous intéresserons également en filigrane à l'association 269Life France, présentée au chapitre 1 et dont la position au sein de l'animalisme, au regard de sa définition du problème carné et de ses modes d'action, demeure moins tranchée.

[1] Selon la classification dressée par Christophe Traïni : voir Christophe Traïni, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *in* Fabien Carrié et Christophe Traïni (dirs), *S'engager pour les animaux*, Paris : PUF, 2019, p. 41-55.

[2] C'est-à-dire des cas qui illustrent parfaitement l'analyse et ne souffrent pas ou peu d'exceptions, de nuances. Le positionnement de ces collectifs est facilement et clairement identifiable.

En 2016, Tiphaine Lagarde et Ceylan Cirik, tous deux trentenaires, en couple à la ville, créent à Lyon le collectif militant 269 Libération Animale. Tiphaine Lagarde, végétarienne depuis l'âge de 15 ans, notaire de formation et doctorante en droit au moment de son entrée en militantisme[1], s'est d'abord engagée auprès de L214, de laquelle elle s'éloigne dès 2015 jugeant l'association trop consensuelle[2]. Elle rejoint alors le mouvement international 269Life, qui se fait connaître par ses actions de terrain « chocs » : happenings sanglants et marquages au fer rouge auquel la militante se prête en 2015[3]. L'année suivante, 269Life Libération Animale voit le jour à Lyon. Cependant, l'apolitisme revendiqué du mouvement israélien originel dérange les fondateurs de 269Life Libération Animale qui finissent par rompre avec lui. L'association devient progressivement, à compter de 2017, 269 Libération Animale. Sa dénomination continue ainsi de marquer la filiation de l'association au mouvement international et la démarque dans le même temps de son homologue française, 269Life France, fondée en 2015. On le voit, le collectif ne naît pas *ex nihilo*. Il prend racine, s'inspire et surtout se démarque, par la volonté de sa cofondatrice, des collectifs antispécistes français existants, dont les actions engagées en faveur de l'abolition de l'exploitation animale sont jugées trop timides et inefficaces.

En première page de son site Internet, 269 Libération Animale se présente sans ambages comme « une association antispéciste française » qui « lutte pour la libération animale »[4]. L'antispécisme y est décrit comme une « idéologie dont [les militants de l'association se réclament] fièrement à travers le refus de toute prétendue idée de supériorité humaine sur les autres espèces animales qui justifierait de mépriser leurs intérêts ». L'association affiche encore que « les animaux ne nous appartiennent pas » et que le « combat » des militants de 269 Libération Animale est justement de « faire d'eux non plus des marchandises dont nous jouissons mais des individus libres au sein d'une société plus juste », une liberté que leur offre l'association par le biais de ses actions. Notons en effet que s'introduire dans les abattoirs afin d'y « libérer » les animaux destinés à la consommation constitue, avec le blocage des chaînes d'abattage, le mode d'action principal du collectif, sa marque de fabrique. Depuis sa création,

[1] Sa thèse porte sur la propriété des animaux.
[2] Jean-Michel Cavalli, « Tiphaine Lagarde, Jarnysienne devenue activiste de la cause animale », *Le Républicain lorrain*, publié le 27 août 2017 [en ligne] https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-briey/2017/08/27/pour-les-animaux-cette-prof-de-droit-transgresse-la-loi, consulté le 15 juillet 2021.
[3] Nathalie Rouiller, « Tiphaine Lagarde, l'embêtante », *Libération,* portrait publié le 18 juillet 2017 [en ligne] https://www.liberation.fr/france/2017/07/18/tiphaine-lagarde-l-embetante_1584636, consulté le 25 septembre 2019.
[4] 269 Libération Animale [en ligne] http://269liberationanimale.fr/fr/presentation-association/, consulté le 28 novembre 2018.

269 Libération Animale aurait extrait 250 animaux d'abattoirs situés en France et à l'étranger[1]. Elle gère également un sanctuaire décrit comme une « terre reprise à la société où les animaux sortent du système d'exploitation, deviennent libres, accèdent au rang d'individu, se voient offrir une seconde vie »[2]. Initialement basé dans la Loire, celui-ci déménage en Lorraine à l'été 2019[3]. À la fin de l'année 2018, l'association comptait environ 700 adhérents, contre 350 en 2017[4], dont une centaine d'actifs[5].

2016 voit également naître à Toulouse Boucherie Abolition[6]. À la différence de 269 Libération Animale, le collectif toulousain n'est pas fondé sur une expérience militante déçue au sein de la cause animale protestataire. Il s'impose pour autant lui aussi dans le paysage animaliste par son positionnement contre les actions menées jusqu'alors en faveur des animaux. Boucherie Abolition lutte contre le spécisme et, comme son nom l'indique, pour l'abolition de la boucherie, en fait, pour « l'abolition universelle de l'élevage puisqu'il s'agit de la pire des

[1] Emmanuel Bouard, « Lorraine : les anti-spécistes de 269 Libération Animale installent leur "sanctuaire" », *France 3 Régions,* publié le 14 février 2020 [en ligne] https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/lorraine-anti-specistes-269-liberation-animale-installent-leur-sanctuaire-1787833.html, consulté le 26 mai 2020. Lors d'une interview, pourtant publiée un an plus tôt, le cofondateur de 269 Libération Animale recensait plus de 400 animaux « libérés » : voir Auteur inconnu, « D'une guerre sans trêve – Joseph Andras. Reportage au long cours auprès de militants antispécistes », *Lundi matin,* publié le 31 janvier 2019 [en ligne] https://lundi.am/D-une-guerre-sans-treve, consulté le 15 juillet 2021.

[2] 269 Libération Animale, « Sanctuaire » [en ligne] http://269liberationanimale.fr/fr/sanctuaire/, consulté le 16 novembre 2018.

[3] Emmanuel Bouard, « Lorraine : les anti-spécistes de 269 Libération Animale installent leur "sanctuaire" », *France 3 Régions,* publié le 14 février 2020 [en ligne] https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/lorraine-anti-specistes-269-liberation-animale-installent-leur-sanctuaire-1787833.html, consulté le 26 mai 2020.

[4] Nathalie Rouiller, « Tiphaine Lagarde, l'embêtante », *Libération,* portrait publié le 18 juillet 2017 [en ligne] https://www.liberation.fr/france/2017/07/18/tiphaine-lagarde-l-embetante_1584636, consulté le 25 septembre 2019.

[5] Sarah Finger, « Antispécisme : Il ne faut pas avoir peur de se dire qu'on est en guerre », *Libération,* publié le 10 décembre 2018 [en ligne] https://www.liberation.fr/france/2018/12/10/antispecisme-il-ne-faut-pas-avoir-peur-de-se-dire-qu-on-est-en-guerre_1697185, consulté le 25 septembre 2019.

[6] Celui-ci ne semble pas bénéficier d'un statut associatif. Aucune déclaration n'a été enregistrée au journal officiel. En outre, nous ne disposons que de très peu d'informations sur l'histoire et l'organisation du collectif, sa fondatrice et porte-parole ayant préféré lors de notre entretien ne pas s'attarder sur ce type d'informations : « J'entends que c'est votre intérêt mais si par exemple je ne vous répondais que sur le fond de la lutte, moi ça m'arrangerait parce qu'en fait si je vous réponds sur le collectif ça va remplir vos pages et ce sera de l'écriture de prise pour l'essentiel, pour les victimes donc si vous voulez nous on a une ligne déontologique qui est qu'on ne fait pas de sociologie militante puisqu'en fait on s'est rendu compte que si on répondait à ça ou si on se laissait filmer eh bien c'est ça qui prend toute la part et c'est un piège. C'est un immense piège, voilà » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019).

domestication[s] tant en cruauté de persécution qu'en nombre de victimes nexterminées[1] »[2]. Les cadrages et modes d'action du collectif sont fortement liés à la trajectoire de sa fondatrice, Mona Wenck, ancienne activiste féministe radicale membre du collectif Femen. Inspirée par les écrits de Carol J. Adams dans *La politique sexuelle de la viande*, Mona Wenck se revendique activiste politique femelliste[3]. Ainsi, nous aurons l'occasion d'y revenir, Boucherie Abolition axe particulièrement son action autour de la lutte contre la domination patriarcale, laquelle serait à l'origine de tous les systèmes d'oppression y compris de l'exploitation des animaux. Aujourd'hui, Mona Wenck est porte-parole de Boucherie Abolition aux côtés de Vincent Aubry, un militant animaliste notamment organisateur régional d'Anonymous for the Voiceless à Paris. Le collectif conduit des opérations de libération animale, mène des actions de perturbation et de blocage à l'image de 269 Libération Animale et organise des happenings « chocs » puisant à la fois dans le répertoire de 269Life et celui des Femen (voir illustration 3.1).

[1] Boucherie Abolition développe son propre lexique pour décrire et dénoncer l'exploitation animale. Ici, le « n » qui précède le terme « exterminées » se réfère au mot « naissance ». Il signifie que les victimes animales « exterminées » ont été mises au monde dans le but d'être exterminées. Elles sont donc « nexterminées ». Nous reviendrons sur les objectifs et implications du lexique militant de Boucherie Abolition dans la suite du développement.

[2] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 25 septembre 2019.

[3] Terme inventé par Mona Wenck qui permet de penser ensemble l'émancipation de toutes les « femelles » humaines et non humaines. Le combat femelliste est défini comme « l'émancipation des femelles du monde entier sorties du joug de l'appropriation des mâles. Chaque éleveur est un proxénète qui exploite les capacités gestatives pour palier à [sic] son infécondité. Il ne peut y avoir d'émancipation des femmes sans celle des zootres femelles et inversement » : voir Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 25 septembre 2019.

Illustration 3.1 : Des militants de Boucherie Abolition au salon de l'Agriculture de Tarbes en mars 2017 (source : Boucherie Abolition[1])

La création de 269 Libération Animale et de Boucherie Abolition en 2016 est fortement liée aux trajectoires de leurs porte-parole, Tiphaine Lagarde et Mona Wenck. La direction que prennent les deux collectifs tant du point de vue des motifs d'engagement avancés que des répertoires d'action mobilisés s'explique aussi par l'état de l'offre militante animaliste en France en 2015, au moment où la question animale connaît une publicité sans précédent de par l'action de L214 (voir chapitre 2). À cette période, la *libération animale* dispose d'une assise militante sur le territoire français *via* les groupuscules du Front de Libération Animale (ALF). Néanmoins, pour la porte-parole de 269 Libération Animale, « même si le mouvement ALF a obtenu des succès qu'on ne peut nier, il a été catastrophique sur un plan politique en ne parvenant pas à imposer l'antispécisme comme un débat de justice sociale »[2]. En outre, les groupuscules de l'ALF ne consacrent pas leurs opérations commandos aux animaux de rente mais pratiquent plus largement la libération d'animaux de laboratoires, élevés pour leur fourrure, maltraités par leurs propriétaires, etc. et le sabotage. Les militants de l'ALF fuient

[1] Boucherie Abolition, « Action directe au salon de l'agritorture de Tarbes, mars 2017 » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2018/11/17/action-directe-au-salon-de-l-agritorture-de-tarbes-mars-2017/, consulté le 16 juillet 2021.
[2] Ballast, « 269 Libération Animale : "Désobéissons massivement à la loi" 2/2 » [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 27 mai 2020.

également la publicité[1]. 269 Libération Animale et Boucherie Abolition prennent donc la place laissée vacante entre l'abolitionnisme réformiste et médiatique de L214 en faveur des animaux de rente et la clandestinité des actions de libération animale généralistes de l'ALF. Leur contre-offre de mobilisation repose, d'un côté, sur la volonté affichée de leurs fondateurs de remédier à une dispersion sur le fond comme sur la forme de ce qu'ils considèrent être l'objectif essentiel de la lutte contre l'exploitation des animaux d'élevage et les moyens les plus efficaces de l'atteindre, sans renoncer totalement, de l'autre, à la volonté de convaincre le plus grand nombre de la légitimité de leur engagement *via* la publicité. Il s'agit donc pour les militants de 269 Libération animale et Boucherie Abolition de se réapproprier le problème carné, en le redéfinissant en opposition à la façon dont il est construit et porté par les associations de protection animale déjà en place et leurs *coopétiteurs*, promoteurs du végétarisme et défenseurs de l'environnement.

Recentrer la définition du problème carné sur l'exploitation animale contre le mouvement d'ouverture des autres militants

Les motivations égalitaristes, le constat de la gravité et de l'injustice de la situation des animaux de boucherie et l'objectif abolitionniste du combat qui est mené par les militants de 269 Libération Animale et de Boucherie Abolition paraissent similaires à ceux de la lutte que conduisent un certain nombre d'organisations antispécistes abolitionnistes. Les cadrages motivationnels[2] qui suivent, en insistant sur les raisons justifiant l'abolition du système spéciste, illustrent particulièrement bien la démarche et le projet communs des militants animalistes :

> « L214 s'inscrit dans un mouvement qui souhaite une société attentive aux besoins de tous les êtres sensibles à l'opposé des courants prônant discrimination, haine ou xénophobie. L214 souhaite que notre société en arrive à reconnaître que les animaux ne sont pas des biens à notre disposition, et ne permette plus qu'ils soient utilisés comme tels. Ils sont eux aussi des habitants de cette planète et leurs intérêts méritent considération » (L214)[3].

> « Sentience […] est ouverte à toutes personnes soucieuses d'aller à l'encontre de la domination humaine, des préjugés, du spécisme et de dénoncer tous les types actuels d'exploitation animale » (Sentience)[4].

[1] Même s'ils signent leurs actions et les revendiquent au sein de la communauté animaliste internationale par le biais du site BiteBack.
[2] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.*
[3] L214, « Pourquoi L214 » [en ligne] https://www.l214.com/pourquoi-L214, consulté le 28 juin 2019.
[4] Sentience, « Qui sommes-nous ? » [en ligne] https://asso-sentience.net/qui-sommes-nous, consulté le 28 novembre 2018.

Pour Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale) aussi, la lutte antispéciste s'inscrit dans un mouvement large de justice sociale égalitariste et de contestation des systèmes d'oppression :

> « La cause animale est une question de justice sociale. Le débat que nous souhaitons installer doit porter sur la société égalitaire que nous voulons construire et, pour cela, il est urgent de faire comprendre que le choix de s'opposer ou pas à l'exploitation animale ou à d'autres formes de domination n'est pas une simple préférence de goût. Il a des conséquences sur énormément d'individus non-humains[1] et humains. L'antispécisme doit être pensé pour réaliser des changements structurels, en poursuivant un système politique non discriminatoire dans lequel les intérêts de *tous* les êtres sensibles sont protégés par de solides mécanismes de droits » (Tiphaine Lagarde, porte-parole de 269 Libération Animale, pour Ballast[2])[3].

En outre, l'animal, quelles que soient les organisations de mouvement social desquelles émane la critique de l'alimentation carnée, n'est jamais complètement omis des cadrages. Les organisations de promotion du végétarisme s'engagent clairement en faveur de l'abolition de l'exploitation animale. De leur côté, les associations de protection de l'environnement, au même titre qu'un certain nombre de militants de la cause animale, s'attachent, même de façon secondaire, à rappeler et dénoncer les conséquences de l'industrialisation des modes de production carnés sur le bien-être des animaux de consommation et la survie de certaines espèces.

Cependant, face à l'ouverture de la définition du problème carné à une diversité d'enjeux et de leviers de mobilisation au-delà de la mise en évidence des incidences de la consommation de viande sur les animaux, un certain nombre de militants animalistes considèrent que ces cadrages végétaristes et/ou écolo-welfaristes parasitent, travestissent voire invisibilisent le

---

[1] Terme qu'utilisent volontiers les militants antispécistes pour rappeler que les humains sont aussi des animaux.

[2] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 29 mai 2020.

[3] Ballast est une revue franco-belge indépendante, bénévole et militante, d'obédience anticapitaliste et libertaire. Elle parait deux fois par an sous format papier entre 2019 et 2021. Son site Internet, créé en 2014 propose des articles et des entretiens inédits dont celui réalisé en 2017 avec la fondatrice de 269 Libération Animale. L'entretien est organisé en deux volets. Le premier revient sur la pensée politique et le positionnement idéologique du collectif militant, le second sur ses modes d'action en faveur de l'action directe et de la désobéissance civile. L'entretien, long, donne également tout le loisir à Tiphaine Lagarde de réagir et d'exposer précisément son point de vue sur la direction que prendraient aujourd'hui les mobilisations en faveur de la cause animale et contre laquelle se positionne son association. Cet entretien est en cela, combiné à l'étude d'autres publications du collectif, une source pertinente et précieuse dans l'analyse des contre-cadrages et divergences internes à l'animalisme dans le contexte de remise en question des modes de consommation carnés. Il l'est d'autant plus que nous n'avons pas eu l'opportunité, malgré plusieurs tentatives, d'échanger directement avec les porte-parole de 269 Libération Animale.

véritable enjeu de la consommation de viande, à savoir l'exploitation systémique et structurelle des animaux :

> « On lit l'avènement d'une révolution végane à tout-va, donnant l'impression que le mouvement est tombé amoureux de lui-même. Mais face à cet engouement, osons poser la question qui fâche : qu'est-ce qui a changé pour les animaux ? » (Tiphaine Lagarde, porte-parole de 269 Libération Animale, pour Ballast[1]).

Un premier point de divergence interne réside donc dans le fait que 269 Libération Animale et Boucherie Abolition optent pour une redéfinition du problème qui se veut strictement et exclusivement zoocentrée, refusant expressément de « faire feu de tout bois », ce qui contribuerait à détourner le regard de l'exploitation des animaux de rente. Boucherie Abolition, 269 Libération Animale mais aussi 269Life France montrent autant d'intérêt pour la santé humaine que pour les dommages causés à l'environnement par l'alimentation carnée, c'est-à-dire aucun. Dans son *Manifeste*, Boucherie Abolition liste un certain nombre d'enjeux zoocentrés mais ne documente pas les impacts écologiques et sanitaires de la production de viande comme le font la plupart des organisations de mouvement social remettant en cause les modes de consommation carnés. Il arrive que dans ses publications, le collectif militant évoque le terme d'« écocide ». C'est alors pour rappeler que celui-ci est aussi et surtout un « zoocide »[2]. Notons également que si Boucherie Abolition se saisit au printemps 2020 de la pandémie de covid-19, renommée « carnovirus » par sa fondatrice et porte-parole, accusant l'exploitation animale d'en être la cause, c'est pour mieux rappeler là encore, d'une part, les préjudices subis par les animaux, par les femelles notamment : « l'urgence absolue contre le carnovirus c'est l'arrêt immédiat des viols industriels pour désenfantements pratiqués dans les camps nexterminateurs appelés « fermes » et « élevages » ; d'autre part, la commune appartenance des êtres humains et des animaux à la « maison Terre » : « qu'un seul individu mange un pangolin à l'autre bout de l'hémisphère et sonne le rappel que nous sommes toustes des pangolins »[3]. Le même constat d'une absence de définition sanitaire et environnementale de l'alimentation

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 29 mai 2020.
[2] Boucherie Abolition, « CARGILL, CARKILL, CARG ILL ! » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2020/05/05/cargill-carkill-carg-ill/, consulté le 26 mai 2020.
[3] Boucherie Abolition, « Carnovirus : le virus des viandales de la dignité animale » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2020/03/17/carnovirus/, consulté le 26 mai 2020.

carnée peut être tiré de l'analyse des cadrages de 269 Libération Animale et 269Life France (manifestes, sites Internet, pages Facebook, interviews, conférences).

Aux yeux de ces associations, ces cadrages sont non seulement anthropocentrés mais spécistes. En se focalisant sur l'humain, ses intérêts et ses besoins, les considérations sanitaires et environnementales réduisent nécessairement l'animal à son utilité pour l'homme, niant alors sa valeur intrinsèque en tant que personne sentiente. C'est pourquoi, à la différence d'un certain nombre de militants antispécistes, qui partagent pourtant les mêmes préoccupations sans pour autant renoncer à l'ouverture des registres dans l'optique de mobiliser davantage (voir chapitre 2), 269 Libération Animale comme Boucherie Abolition refusent d'activer les cadrages sanitaire et environnementaliste de l'alimentation carnée.

La définition zoocentrée du problème carné de la part de ces mêmes acteurs de l'animalisme transparait également dans la place qui est donnée aux animaux dans la lutte. Sont réactivés des débats originels quant au fait de protéger/défendre ou libérer les animaux. La libération animale au sens de Boucherie Abolition, 269Life et 269 Libération Animale suppose, dans sa définition et sa mise en œuvre, un rapport plus égalitaire entre les humains et les animaux que ne le fait la protection animale aux élans jugés compassionnels voire paternalistes. Pour Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale), les actions entreprises par son collectif et, de façon générale, celles qui consistent à se rendre sur les « lieux d'oppression », notamment les abattoirs, « incluent les animaux non-humains dans la lutte, en les individualisant, en partageant leurs gestes de résistance, en étant "avec eux" et plus seulement là "pour eux" »[1], tandis que les modes d'action des militants de la protection animale qui parlent des animaux mais ne résistent pas à leurs côtés véhiculeraient « une image dévalorisante [de ces derniers], qui ne peuvent se libérer de l'oppression mais doivent "être libérés" »[2]. Pour Tiphaine Lagarde, « la nuance est importante » car « que nous les élevions, abattions, apprivoisions, exterminions ou tentions de les sauver, une même idée prévaut : celle de la domination de l'espèce humaine sur les animaux »[3].

[1] Nous y reviendrons dans la suite de la démonstration.
[2] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 29 mai 2020.
[3] Source : *Ibid.*

La création de nouveaux collectifs animalistes et la redéfinition zoocentrée du problème carné qu'ils proposent répondent à la tendance des militants antispécistes, engagés avec d'autres dans la remise en cause de l'alimentation carnée, à s'écarter de leur mission première, à savoir œuvrer en faveur de l'abolition de l'exploitation animale. Pour 269 Libération Animale et Boucherie Abolition, seul compte cet objectif. Pour elles, le problème au fondement de l'alimentation carnée n'est pas celui de la dégradation de l'environnement ou de la santé humaine mais celui de l'exploitation et la mise à mort d'individus à part entière, les animaux de rente. Dans cette optique, l'une et l'autre associations reprennent à leur compte les principes égalitaristes au fondement de l'antispécisme en France, mais à la différence d'autres associations, elles les prennent au mot et en font le seul objectif valable de la remise en cause de l'alimentation carnée.

1.2. Prôner le renversement des idéologies et institutions de domination au service de la libération animale

Un autre point de divergence a ainsi trait aux motifs présentés et aux montées en généralité opérées par les associations antispécistes. Si celles-ci partagent les mêmes principes et ont en commun certains objectifs, leurs mises en récit diffèrent en plusieurs points. Elles diffèrent notamment dans l'explication causale du spécisme et par là du *fait carné* que s'attachent à donner 269 Libération Animale, Boucherie Abolition et 269Life, à la différence des autres associations antispécistes parties prenantes de la critique carnée qui, le plus souvent, ne font que mentionner le spécisme, parfois le définissent et en décrivent les implications mais jamais les causes. Par conséquent, les coupables pointés du doigt ne sont pas non plus tout à fait les mêmes. Nous allons voir que certains récits insistent sur le rôle que joue l'humanisme, comme idéologie mais aussi comme processus historique, dans les représentations que les êtres humains se font des animaux et dans le traitement qu'ils leur accordent. D'autres soulignent l'intrication entre logiques patriarcales et exploitation animale. D'autres encore pointent du doigt le poids des institutions politiques dans la reproduction du spécisme en tant qu'expression d'une domination étatique.

La critique de l'humanisme au fondement de toutes les oppressions

269Life France s'attache particulièrement, sur son site Internet, dans ce qui s'apparente à une déclaration de principe, à mettre en évidence le lien entre humanisme et exploitation animale[1]. En substance, la critique antispéciste de l'humanisme sur laquelle insiste particulièrement 269Life mais qui est aussi celle de 269 Libération Animale et Boucherie Abolition, repose sur la remise en question de l'exceptionnalité et du caractère sacré de l'être humain. C'est précisément parce que la valeur de « l'Homme » s'est construite en opposition à « l'animal », pensé expressément comme un concept abstrait « ni[ant] la diversité et la richesse des manières autres qu'humaines d'exister », « niant [les animaux] en tant que sujets et en les réduisant à leur utilité pour l'homme »[2], que ces derniers ont été dévalorisés, « rabaissés » au rang de chose dénuée de considération morale et de dignité, lesquelles leur ont été confisquées par et au profit de « l'Homme ». Pour Cédric Stolz mais aussi pour Tiphaine Lagarde, cofondatrice de 269 Libération Animale, la critique de l'humanisme est renforcée par une critique du « processus industriel » qui entérine la rupture entre les êtres humains et les animaux

[1] Cela ne signifie pas que la critique de « l'humanisme suprémaciste » spéciste soit l'apanage et encore moins l'invention de 269Life – spécisme et humanisme sont d'ailleurs synonymes aux yeux de l'association (« Dans un cadre humaniste, c'est-à-dire spéciste, ce n'est pas la souffrance ou le plaisir qui importent, mais le fait que ce soit à des humains ou non que cela arrive » : voir 269Life France, « Antispécisme » [en ligne] https://www.269life-france.com/antispecisme/, consulté le 27 mai 2020). La critique de l'humanisme est au fondement de l'antispécisme (voir Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français*, Paris : Éditions du CTHS, 2013, 223 pages) et la rupture symbolique et matérielle entre l'homme et l'animal, au cœur d'un processus historique entamé dès l'Antiquité au travers de ce que Pierre-Jérôme Delage qualifie de « discours anthropologique » (Pierre-Jérôme Delage, « Contribution à une théorie explicative de la réification de l'animal » *in* Sophie Lambert-Wiber et François Hourmant (dirs), *L'animal et le pouvoir,* Rennes : PUR, 2016, p. 31-46. Voir aussi : Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris : Gallimard, 2005, 640 pages). Celui-ci n'a eu de cesse depuis lors de se réaffirmer (*via* la « pensée de rupture héritée du XVIIe siècle, qui fait surgir une frontière entre l'humain et le reste de l'univers » (Catherine-Marie Dubreuil, *Ibid.,* p. 134) et qu'on appelle plus communément la philosophie des Lumières), de sorte que les réflexions autour de la place de l'animal dans les sociétés humaines occidentales occupent depuis longtemps les philosophes et n'ont eu de cesse de s'étoffer, notamment avec l'essor dans les années 1970 de la doctrine antispéciste (voir chapitre 1). Les philosophes qui participent à l'étude de et prennent part au débat sur la question animale, qu'ils déconstruisent l'exceptionnalité de l'Homme (Florence Burgat, Corine Pelluchon...) ou qu'ils y insistent (Élisabeth de Fontenay, Janine Chanteur, Francis Wolff…), alimentent les cadrages et contre-cadrages du problème viande et donnent du grain à moudre à la critique antispéciste de l'humanisme (nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de la démonstration). À ce titre, le parti-pris de 269Life sur le sujet n'étonne que peu, considérant la trajectoire de Cédric Stolz, son porte-parole. Ce dernier est en effet diplômé d'un Master de philosophie et a publié deux ouvrages, l'un tiré de son mémoire de Master pour lequel il a échangé avec Florence Burgat : *Des animaux sur la terre* ; l'autre est publié en 2019 et s'intitule *De l'humanisme à l'antispécisme. Le XXIe siècle est celui des animaux*. Pour Cédric Stolz, « la philosophie est un outil formidable pour proposer une déconstruction profonde et déjouer les mécanismes à l'œuvre dans l'oppression subie par les animaux autres que les humains » : voir Lili Gondawa, « "Des animaux sur la Terre" : livre de philo pour les non-philosophes », *Vegactu*, publié le 14 octobre 2017 [en ligne] https://www.vegactu.com/actualite/des-animaux-sur-la-terre-livre-de-philo-pour-les-non-philosophes-25965/, consulté le 27 mai 2020.

[2] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 29 mai 2020.

et, citant Florence Burgat, « permet l'asservissement systématique et perpétuel de celles et ceux qui "ne rentrent pas, sinon par un forçage violent, dans les catégories où nous les avons placés" »[1]. Pour la philosophe et à la différence de ce qu'avance la critique carnée consensuelle (voir chapitre 2), la cause première du problème carné n'est pas l'industrialisation des sociétés et ses logiques productivistes (qui constitue au mieux un facteur aggravant) mais bel et bien la « haine » et le rejet profonds des humains envers les animaux, le rapport de concurrence multiséculaire[2] qui s'est instauré entre les premiers et les seconds, de sorte que :

> « Les humains ne tuent pas les autres animaux pour pouvoir manger, mais les mangent pour pouvoir les tuer. Le prétexte alimentaire permet d'éviter de révéler l'image d'une humanité meurtrière, tout en sacrifiant des êtres dont le meurtre légal marque la frontière entre les êtres qui comptent moralement et ceux qui ne comptent pas. Si la violence a lieu, fondamentalement, ce n'est pas par besoin, ni par goût (la viande humaine doit être savoureuse, et l'alimentation végétalienne peut l'être tout autant), ni par profit (le sacrifice précède la valeur marchande que l'on trouve dans les sociétés industrielles). La perpétuation de la consommation carnée comme norme est importante pour des raisons identitaires. Le plaisir de la viande est le plaisir narcissique de se révéler une supériorité face à ceux dont la vie et la mort ne comptent pas (moralement et juridiquement) »[3].

En somme, l'humanisme, parce qu'intrinsèquement spéciste, expliquerait le fait carné comme un moyen de perpétuer et d'entériner la supériorité de l'Homme sur les animaux. C'est donc l'humanisme en tant qu'idéologie qu'il faut combattre avant toute chose, dans la mesure où il « justifie l'asservissement des uns au profit des autres », comme le rappelle Mona Wenck en entretien : « fort de l'analyse du fait qu'on ne [...] tue pas [les animaux] pour les manger mais qu'on les mange parce que on les tue, il faut aussi combattre l'idéologie qui sous-tend ces gestes-là et elle est déjà nommée, ça s'appelle l'humanisme » (entretien, août 2019). « "L'humanité" comme ensemble de valeurs » serait ainsi « devenue un mythe utilisé pour justifier des oppressions »[4].

À partir de cette définition critique de l'humanisme en tant qu'*idéologie de la séparation* justifiant l'exploitation animale et par là l'alimentation carnée, des montées en généralité plus larges vont être opérées. La remise en cause de l'humanisme est aussi celle de toutes les

---

[1] 269Life France, « Antispécisme » [en ligne] https://www.269life-france.com/antispecisme/, consulté le 26 mai 2020.
[2] Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français, op.cit.*
[3] 269Life France, « Antispécisme » [en ligne] https://www.269life-france.com/antispecisme/, consulté le 26 mai 2020.
[4] Source : *Ibid.*

oppressions et suppose de combattre toutes les structures et institutions qui la (re)produisent. Selon Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale), l'humanisme, en ce qu'il désigne « le non homme par comparaison et infériorisation […] est le terreau pour toutes les pensées d'exclusion : cela tient à la mobilité de sa frontière, qui a le pouvoir de faire basculer des hommes en dehors de l'humanité »[1], en fonction de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur couleur de peau, de leur confession, de leur origine, etc. La critique de l'humanisme comme vecteur d'exclusion et de domination s'observe tout particulièrement dans l'assimilation et la comparaison de toutes les formes d'oppression qu'opèrent certains collectifs militants, une analogie par ailleurs consubstantielle au terme même de spécisme, inventé nous l'avons vu dans les années 1970 en Angleterre sur la base lexicale des termes racisme et sexisme.

La dénonciation des dérives racistes et fascistes d'hier et d'aujourd'hui

Pour rendre compte de l'ampleur tragique de la mise à mort des animaux dans les abattoirs, 269Life, 269 Libération Animale et Boucherie Abolition ne s'appliquent pas à mettre en scène la sensibilité des animaux. Ils la comparent au processus d'extermination des populations juives durant la Seconde guerre mondiale, rappelant à l'envi que l'auteur yiddish et prix Nobel de littérature Isaac Bashevis Singer, dont une grande partie de la famille fut exterminée en Pologne durant la Shoah, a été parmi les premiers à oser la comparaison entre l'exploitation des animaux de rente et le sort que des hommes ont réservé à d'autres hommes pendant la Seconde Guerre Mondiale[2]. Si les membres de 269 ont en effet pour habitude d'user du terme d'holocauste pour décrire l'abattage industriel des animaux pour leur consommation – holocauste signifiant selon Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale) « massacre en grand nombre en vertu d'une idéologie »[3] – Boucherie Abolition va encore plus loin. Pour sa porte-parole :

---

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 29 mai 2020.

[2] Dans sa nouvelle publiée en 1968 intitulée *The Letter Writer*, Isaac Bashevis Singer fait explicitement le lien entre Hudah, une souris qui partage la vie du personnage principal, Herman Gombiner, et les juifs d'Europe lorsqu'il prête la pensée suivante à son personnage : « Tous ces érudits, tous ces philosophes, les dirigeants de la planète, que savent-ils de quelqu'un comme toi ? Ils se sont persuadés que l'homme, espèce pécheresse entre toutes, domine la création. Toutes les autres créatures n'auraient été créées que pour lui procurer de la nourriture, des fourrures, pour être martyrisées, exterminées. Pour ces créatures, tous les humains sont des nazis ; pour les animaux, c'est un éternel Treblinka », voir Charles Patterson, *Un éternel Treblinka*, Paris : Calmann-Lévy, 2008 [éd. originale 2003], p. 13.

[3] Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale), dans l'émission *C Politique*, diffusée sur France 5 le 10 septembre 2017. Émission disponible sur YouTube, « 269 Life, les ultras de la cause animale – C Politique » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=sbN-a0Mg6Ns, consulté le 27 mai 2020.

> « On a mis en exergue grâce notamment au travail de Patterson dans *Un éternel Treblinka* que c'est l'élevage qui a fait que la Shoah a pu exister puisque, en fait, ils ont calqué les camps de la mort sur les abattoirs. Les camps de la mort ont fermé, ceux-là ont fermé, pour l'animal humain. Mais ils n'ont jamais fermé pour les zootres. Et donc on voit la filiation entre l'holocauste humain et l'holocauste animal » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019).

Dans son *Manifeste*, l'association décrit l'ensemble du processus de production de la viande, de la mise en naissance de l'animal jusqu'à l'ingestion de sa viande par les êtres humains, usant de termes tels que fascisme, déportation, génocide, tuerie, ou encore kapos (pour qualifier les éleveurs)[1]. De telles associations d'idées par l'usage de mots fortement connotés ont notamment pour objectif de provoquer un choc moral, une prise de conscience : comme les populations juives durant la Seconde guerre mondiale, les animaux font l'objet d'une « déportation » et d'une « extermination » organisée.

L'analogie entre discriminations et oppressions que tentent de faire les collectifs animalistes dont il est ici question concerne plus largement la lutte contre le racisme et le sexisme. Si la référence à la Traite des esclaves est au fondement des réflexions constitutives de la doctrine antispéciste[2], là encore, toutes les organisations ne s'en emparent pas nécessairement, et pas toujours de la même façon. Dans une interview accordée à *Ballast*, Tiphaine Lagarde, bien que convaincue de l'emploi du terme « esclavage » pour décrire la condition des animaux de rente, raconte l'« erreur » qu'a commise 269 Libération Animale en proposant en 2017 l'organisation d'une action contre l'esclavage des animaux le jour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage des Noirs. Face au tollé qu'a suscité l'annonce, l'action a été annulée. La cofondatrice de l'association concède qu'en dehors de la problématique liée à une « convergence des luttes » difficile à initier, cet épisode a révélé « une cause animaliste très majoritairement fondée sur […] "le modèle blanc" », expliquant que les militants sont « effectivement en grande majorité "blancs" et ne viv[ent] pas ce que les racisés peuvent vivre au quotidien »[3]. L'inscription « progressiste » du combat que mène 269 Libération Animale en faveur de la justice et contre toutes les formes de discrimination et de domination envers les individus minorisés, pousse en outre l'association à se positionner

---

[1] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 27 mai 2020.
[2] Jean-Baptiste Jeangène-Vilmer, *L'éthique animale,* Paris : PUF, 2011, 128 pages.
[3] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "Désobéissons massivement à la loi" 2/2 », publié le 28 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 27 mai 2020.

publiquement contre le Rassemblement National, comme lors de l'action directe menée conjointement contre le racisme et le spécisme en septembre 2017 à l'occasion de la « Fête du cochon » organisée à Hayange. Pour Tiphaine Lagarde « voir, pour une fois, l'antispécisme rejoindre l'antifascisme, à l'occasion du discours d'un maire FN instrumentalisant un animal pour servir une idéologie nationaliste et raciste, était un geste important », rappelant que « les réactions haineuses » de certains militants animalistes s'étant opposé à un tel parti-pris de l'association, « témoign[aient] d'une complète incompréhension de l'antispécisme »[1].

Chez Boucherie Abolition, la référence à l'esclavage est omniprésente. En entretien, Mona Wenck compare la démarche abolitionniste en faveur des animaux à la lutte contre l'esclavage des personnes racisées. Le combat de Boucherie Abolition constitue selon elle « une lutte d'abolition, comme la lutte contre l'esclavage des personnes noires était une lutte d'abolition. Et qui dit abolition dit qu'on veut sortir le crime de la légalité » (entretien, août 2019). Sur le site Internet de l'association, de nombreux visuels, photographies et montages suggèrent l'idée selon laquelle les animaux subissent le même sort que les esclaves (voir illustration 3.2). Le collectif parle de « raçospécisme » pour qualifier « une idéologie à la fois raciste et spéciste ».

Illustration 3.2 : Montage réalisé par Boucherie Abolition pour illustrer les conditions de détention communes des esclaves et des animaux de rente (source : Boucherie Abolition[2])

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 27 mai 2020.
[2] Boucherie Abolition, « Raçospécisme » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2019/03/29/racospecisme/, consulté le 16 juillet 2021.

La mise en accusation du patriarcat au fondement de l'exploitation des femmes et des femelles

De la même façon, Boucherie Abolition emploie le terme de « sexospécisme » pour décrire cette fois « une idéologie à la fois sexiste et spéciste ». C'est ainsi que le collectif se revendique non plus de l'animalisme – ni même de l'antispécisme – mais spécifiquement du femellisme, terme inventé par Mona Wenck pour nommer la « lutte pour l'émancipation de toutes les femelles, zoonimales et humanimales »[1], une « lutte politique radicale matérialiste (et non essentialiste) où l'animalisme et le féminisme ont fusionné »[2], « la plus fondamentale et dont les leviers sont les plus opérants pour sortir de toutes les violences institutionnelles mondiales » (Mona Wenck, entretien, août 2019). Nous l'avons mentionné, le cadrage féministe que fait Boucherie Abolition de l'exploitation animale est fortement lié à la trajectoire de sa fondatrice, Mona Wenck, qui nous confiait en entretien être une « survivante, comme la plupart des femmes en patriarquie, de torture, de viol, de désenfantement ». Son « éveil féministe » intervient « quand [elle a] compris que ce qui [lui] arrivait [...] était le lot de toutes les femmes de l'humanité ». Sa « compréhension systémique [et] structurelle des événements » l'a conduite à lire « de grandes autrices féministes » et à « deven[ir] très vite activiste, féministe ». Elle prend conscience par la suite du sort qui est réservé aux « autres animaux », lorsqu'elle se trouve confrontée à leurs conditions de vie, à l'occasion d'une action de rue organisée par des militants animalistes :

> « Je suis passée devant un stand qui montrait des photos de la réalité des persécutions qui sont faites aux zoonimaux et j'étais dans une espèce d'attention flottante et... tout ce que je voyais, et les textes qui étaient écrits notamment "racisme = spécisme = sexisme "… c'était exactement ce que je venais de mettre dans mon article, exactement, sauf que moi je parlais des femmes » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019).

L'analogie avec la condition des femmes la « foudroie ». Elle se rappelle être rentrée chez elle, avoir cuisiné des lardons puis les avoir jetés, confiant à ses enfants qu'« à partir d'aujourd'hui, [ils et elle] ne fera[ient] jamais plus aux animaux ce que les hommes font aux femmes » (Mona Wenck, entretien, août 2019), ce qui deviendra donc l'objectif au cœur de

[1] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 28 mai 2020.
[2] Boucherie Abolition, « Le patriarcat : virus de notre terre mère » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2020/04/02/le-patriarcat-le-virus-de-notre-terre-mere/, consulté le 28 mai 2020.

l'action femelliste de Boucherie Abolition. Comme les femmes, les animaux, et notamment les femelles, font l'objet d'une oppression structurelle et historique. Dans un article publié sur le site de Boucherie Abolition, intitulé « Le patriarcat : virus de notre terre mère », Carole Léaux, militante de Boucherie Abolition et porte-parole du Collectif Abolition PornoProstitution (CAPP), énumère, compare et associe par le « nouEs » les violences des hommes faites aux femmes et aux femelles animales :

> « NouEs sommes en effet exploitées principalement pour nos capacités reproductives et/ou sexuelles que ça soit dans l'industrie laitière, de la viande, des œufs, les fermes à sang etc où les femelles sont violées, désenfantées, assassinées ainsi que pour les femmes avec la pornographie, la prostitution, la GPA, les diktats religieux »[1].

Face au constat d'une condition partagée entre les femmes et les femelles animales – mise en image par un montage représentant une femme dont le buste nu, ensanglanté et marqué du mot « meat » (viande), supplante le corps d'une jument (voir illustration 3.3) – et plus généralement entre les femmes, les enfants et les animaux (« sur l'hôtel des sacrifices du patriarcat gisent les femmes, les enfants et les animaux ») violentés par les mêmes oppresseurs (« les mâles humains ont prédéfini notre place dans la société en faisant en sorte que nous leur soyons « utiles »), les femmes sont appelées à « résister », à « reprendre du pouvoir et sauver ce qu'il est encore temps de sauver » en rejoignant la lutte femelliste[2], « cess[ant] [alors] de faire aux zootres ce que les hommes font aux femmes »[3].

---

[1] Boucherie Abolition, « Le patriarcat : virus de notre terre mère » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2020/04/02/le-patriarcat-le-virus-de-notre-terre-mere/, consulté le 28 mai 2020.

[2] Notons que l'association n'hésite pas à prendre à partie les militantes féministes, précisant qu'« une féministe qui n'identifie pas l'esclavage nataliste comme une occurrence patriarcale de l'appropriation gestationnelle des femelles [...] n'[a] jamais été ce qu'[elle] préten[d] être » (Boucherie Abolition, « CARNOVIRUS : le virus des viandes de la dignité animale » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2020/03/17/carnovirus/, consulté le 11 juin 2020).

[3] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 28 mai 2020.

Illustration 3.3 : Une femme jument marquée du mot « viande » pour dénoncer le sort commun des victimes humaines et animales du patriarcat (source : Boucherie Abolition[1])

Le rejet d'un « État-capitaliste » qui aggrave la condition des opprimés

Les justifications de l'action de Boucherie Abolition en faveur de l'abolition de l'exploitation des animaux ne reposent pas seulement sur la dénonciation du patriarcat. Elles englobent aussi la critique du capitalisme, lequel viendrait aggraver la condition des animaux et des femmes. D'après Carole Léaux (Boucherie Abolition), les violences faites aux femelles, femmes comprises, « exponentielles depuis plusieurs décennies, [vont] de pair avec le capitalisme débridé ». Ce n'est donc pas seulement le « patriarcarnisme » que dénonce Boucherie Abolition mais aussi le « patriarcapitalisme », le capitalisme étant pensé comme une arme du patriarcat (« 99 % du patrimoine mondial est détenu par [les hommes] »), dont les multinationales « industrialisent le crime »[2]. Le récit des raisons d'agir en faveur de l'abolition de l'exploitation animale passe également par la mise en accusation de l'État, en tant qu' « occurrence du capitalisme » au service des multinationales (Mona Wenck, entretien, août 2019).

On retrouve au cœur du cadrage animaliste de 269 Libération Animale, la remise en cause du capitalisme et de l'État. L'association souligne « le rôle des entreprises et de l'État dans la défense d'une société basée sur l'exploitation animale ». Selon Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale), « ce qui [...] distingue fondamentalement [la lutte antispéciste] d'autres

[1] Boucherie Abolition, « Le patriarcat : virus de notre terre mère » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2020/04/02/le-patriarcat-le-virus-de-notre-terre-mere/, consulté le 28 mai 2020. Là encore, Boucherie Abolition s'attache à représenter, au sens de rendre visible mais aussi de mettre en scène, la commune appartenance des femmes et des animaux à la catégorie des opprimés, des esclaves, dans le but d'activer chez l'individu ciblé sa capacité à l'empathie, à « se mettre à la place de » et par là, à interroger sa propre place.
[2] Source : *Ibid.*

luttes menées pour l'égalité, c'est la présence d'un intérêt économique à la poursuite du spécisme ». Elle utilise le terme d'« État capitaliste » similairement à la définition qu'en donne Boucherie Abolition, c'est-à-dire en tant qu'il est soumis au pouvoir d'influence des instruments du capitalisme, entreprises et lobbies, et qu'il (re)produit et encourage les logiques du développement capitaliste, la production de richesses et de profits, comme valeur ultime. Pour Tiphaine Lagarde, « la question animale est aujourd'hui l'un des volets de la remise en question d'un système que l'on peut appeler capitaliste ». La porte-parole de 269 Libération Animale laisse ici entendre deux choses. D'abord que lutter contre l'exploitation animale c'est lutter contre le capitalisme, « à condition qu'on ne le réduise pas à l'opposition entre patronat et salariés » mais bien en ce qu'il constitue « un système sacrificiel, détruisant les plus faibles », « fondé sur l'exploitation illimitée des autres vivants », y compris donc des animaux. Ensuite, que la libération animale ne se suffit pas à elle-même :

> « L'antispécisme doit être pensé pour réaliser des changements structurels, en poursuivant un système politique non discriminatoire dans lequel les intérêts de tous les êtres sensibles sont protégés par de solides mécanismes de droits. C'est à toutes les institutions sociales de domination qu'il faut s'attaquer, et aux idéologies qui les accompagnent (le capitalisme, le racisme, le sexisme, le spécisme, etc.) (Tiphaine Lagarde, porte-parole de 269 Libération Animale, pour Ballast[1]).

Louer la convergence des luttes vers un profond changement de société

En dénonçant toutes les idéologies et institutions de domination, 269 Libération Animale et Boucherie Abolition se positionnent clairement contre la définition réformiste portée par la critique carnée ayant pour objectif d'améliorer le sort des animaux en faisant évoluer les comportements et les normes sans remettre fondamentalement en question le système spéciste, ses fondements et ses ressorts institutionnels, politiques et économiques :

> « Si l'objectif commun est de sortir les animaux de la catégorie des marchandises, on ne peut pas dresser un tableau uniforme du mouvement de libération animale. Au-delà du refus de la marchandisation des animaux, les antispécistes ne sont pas unanimement pour l'abolition du monde de la marchandise, du salariat, de l'entreprise privée, de la concurrence et de la recherche du profit. La plupart des militants des droits des animaux ne sont pas dans une logique visant à subordonner la libération animale à un profond changement de modèle économique et social.

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 27 mai 2020.

C'est une grave erreur » (Tiphaine Lagarde, porte-parole de 269 Libération Animale, pour Ballast[1]).

La porte-parole de 269 Libération Animale fait de « la cause animale […] une question de justice sociale », un idéal progressiste comme lorsque sur un plateau télévisé, elle compare l'antispécisme aux luttes antiracistes et antisexistes historiques, l'inscrivant ainsi dans « le sens de l'histoire », celui du progrès social :

> « C'est dire que l'homme qui est si intelligent et si évolué eh bien aujourd'hui il pourrait étendre son cercle de compassion aux autres êtres vivants [...] nous détruisons tous ceux qui nous sont différents. Il fut une époque c'était la couleur de peau ou le sexe qui posait problème, aujourd'hui c'est l'espèce. Je ne vois pas en quoi inclure les animaux dans le cercle d'égalité ou dans le cercle de compassion et d'empathie serait un recul ou un retour en arrière »[2].

Se battre pour les animaux, contre leur exploitation et donc contre le fait de les manger c'est ainsi se battre pour une société égalitaire, laquelle implique la mise en œuvre de changements profonds au sein de la société, en particulier la transformation radicale de ses institutions. L'association actionne ici un levier somme toute assez classique des entreprises de mouvement social dans le travail de montée en généralité qu'elles réalisent. Par la mise en avant de motifs « impérieux », « universels » de justice sociale, de démocratie, de progrès, etc., il s'agit de rallier à la cause un grand nombre de sympathisants et de militants autour de valeurs supposées représenter un idéal commun de société.

Notons à ce sujet que, même si Boucherie Abolition procède à une large montée en généralité en certains points semblable au « cadre d'injustice »[3] mobilisé par 269 Libération Animale, le collectif fait aussi le choix d'inventer un nouveau lexique pour décrire et dénoncer le sort des animaux élevés et tués pour leur viande (voir encadré 3.1). Partant du principe que « le premier pouvoir est le pouvoir de nommer », que « le langage est déjà le crime qu'il conceptualise » et qu'il est donc « impossible de combattre l'idéologie spéciste humanocrate avec le vocabulaire spéciste », la terminologie que propose Boucherie Abolition est érigée en acte de résistance « pour faire apparaître les zoonimots dans les mots et enfin dire le réel de

[1] Source : *Ibid.*
[2] Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale), dans l'émission *C Politique*, diffusée sur France 5 le 10 septembre 2017. Emission disponible sur YouTube, « 269 Life, les ultras de la cause animale – C Politique » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=sbN-a0Mg6Ns, consulté le 27 mai 2020.
[3] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.*

leurs maux »[1]. La création de ce nouveau lexique est une illustration de l'idée développée par Benford et Snow selon laquelle « les mouvements sont "à la fois des consommateurs de significations culturelles existantes et des producteurs de nouvelles significations" »[2].

Encadré 3.1 – « Début de la contre-encyclopédie animaliste » de Boucherie Abolition

Andocrate/Andocratie : Planète Terre où les hommes détiennent tous les pouvoirs.
Androlecte : langage prétendument universel mais en fait fabriqué par les hommes et pour les hommes
Animaux : ensemble de zoonimaux et des humanimaux.
Femellisme : lutte pour l'émancipation de toutes les femelles, zoonimales et humanimales. Les femmes devront cesser de faire aux zootres ce que les hommes font aux femmes.
Génocriminalité : crime par sélections génétiques appelé « génotypage ».
Gynophagie : cannibalisme des « gyné », femmes.
Holocaustueur : tueur de l'holocauste
Humanimal : animal humain, classe des oppresseurs.
Mizoogynie : du grec « misos », haine, « zôon », animal, et « gunê », femme : haine des zoonimaux, des femmes, enfants et femelles.
Mizoone/Mizoonie : du grec « misos », haine, et « zoôn », animal : haine des zoonimaux.
Naixtermination:Faire naître de façon industrielle pour exterminer de façon perpétuelle.
Nesclaves : esclaves de chair que les nesclavagistes ont fait naître pour assassiner.
Nesclavage : système d'esclavage où la naissance des esclaves est programmée en vue de leurs assassinats.
Nesclavagiste : esclavagiste qui programme les naissances d'esclaves par eugénisme et viols industriels en vue d'une tuerie.
Nexploitation : système tortionnaire où l'exploitation des victimes est la persécution des victimes elles-mêmes, leur corps. Pour des sécrétions, des ovules, des poils, des plumes, des peaux, etc. Exploitation par les naissances avant nextermination.
Nolocauste : holocauste perpétuel des animaux par ingérence sur la procréation pour faire reproduction de robots de chairs dans un génocide perpétuel. Les usines à meurtres sont les camps de persécutions, d'engraissement, de lactation et d'oviparité. Les victimes sont appréhendées comme des usines à produire de la viande, du lait et des oeufs, du cuir, de la laine, des plumes, etc. (Natolocauste)
Pédospécisme : idéologie à la fois pédocriminelle et spéciste.
Permagénocide : génocide permanent de la naixtermination. L'animalicide est un permagénocide.
Prizoonier.es : contraction de « zoo » et « prisonnier.es », prisonnier.es zoonimaux.
Raçospécisme : idéologie à la fois raciste et spéciste.
Sexospécisme : idéologie à la fois sexiste et spéciste.

[1] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 29 mai 2020.
[2] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.,* p. 247.

Violne : viol – tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise – dans le but de la procréation des nesclaves, viol pour naissance. Crime sexuel pour crime d'assassinat.
Zesclaves : contraction de « zoo » et « esclaves ». Esclaves zoonimaux.
Zoocide/Zoocidaire : génocide zoonimal. Qui relève du génocide animal.
Zoocriminels : Criminels des zootres.
Zooffranchi.es : zoonimaux affranchis de leur condition d'esclaves. Férals.
Zoolocauste : contraction de « zoo » et de « holocauste ». Holocauste des zoonimaux. Zoocide industrialisé.
Zoonimaux : animaux félins, marins, reptiles, volatils, bovins, ovins, rongeurs, etc. Peuple des oppressés.
Zoophagie : action de manger les zootres, les zoonimaux.
Zoostiles : hostile aux zoonimaux.
Zooppresseur-zooppressé.e-zootortionnaires-zoocide-zoophagisé-...

Des mots sont créés pour parler de l'oppression inédite et incomparable que subissent les animaux mais leur racine lexicale renvoie à des phénomènes sociaux et historiques spécifiques (le nazisme, le sexisme, l'esclavagisme, le racisme, etc.), choisis dans le but de créer l'analogie. De nouvelles significations et cadres de perception sont véhiculés par le nouveau lexique animaliste proposé par l'association tout en s'inspirant lexicalement et symboliquement de lourds référents culturels. Or, de la (dé)monstration d'un problème à la proposition d'un idéal commun, tout cadrage passe par une forme de montée en généralité qui doit concerner et donner un cap à suivre au plus grand nombre. Comme l'écrit Erik Neveu, « la montée en généralité permet de justifier la gravité d'un problème. Elle permet de distinguer l'enjeu des intérêts propres des entrepreneurs de cause et de l'associer au contraire à "un principe supérieur d'optimisation du vivre ensemble", à la recherche d'un bien commun »[1]. Néanmoins, rompant en partie avec les représentations collectives et s'essayant aux comparaisons anhistoriques, Boucherie Abolition prend le risque de l'*étrangeté a-mobilisatrice* qui rend difficile pour celui qui est enjoint d'agir, de se reconnaître dans les nouveaux mots d'ordre proposés par l'association[2].

[1] Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris : Armand Colin, 2015, p. 127.
[2] Il serait intéressant d'objectiver l'effet a-mobilisateur de mots pourtant pensés dans l'optique de créer de nouvelles représentations collectives, plus intégratives. Nous n'avons pas réalisé ce travail d'objectivation dans le cadre de la thèse. Cependant, plusieurs « indices », qu'il faudrait approfondir, semblent aller dans le sens de notre hypothèse. En dehors du sujet qui nous intéresse ici, on peut par exemple noter les résistances auxquelles peuvent faire face les tentatives d'institutionnalisation de nouvelles syntaxes et autres néologismes militants, comme s'agissant de l'écriture dite inclusive, particulièrement clivante et sujette à de nombreux débats médiatiques, politiques (l'écriture inclusive fait par exemple l'objet de discussions et de propositions de loi à l'Assemblée nationale) et académiques. Dans le cadre du doctorat, nous avons eu l'opportunité de rejoindre plusieurs réseaux

Les militants de Boucherie Abolition, de 269Life et de 269 Libération Animale s'attachent à faire la lumière sur ce qu'ils considèrent comme les *racines* profondes du problème de l'exploitation des animaux, à savoir, l'humanisme spéciste, lequel procède du fonctionnement de toutes les sociétés humaines et est exacerbé dans les sociétés occidentales industrialisées. Face à un humanisme oppresseur esclavagiste, spéciste mais aussi raciste et sexiste, lesdites associations, bien qu'empruntant en certains points des voies parallèles, se retrouvent autour d'un idéal de société, antispéciste et égalitariste, et d'ennemis communs : la liste des « coupables » de l'exploitation animale que dresse Boucherie Abolition est aussi longue qu'est vaste le spectre des indignations. L'association établit néanmoins une « hiérarchie » des « niveaux de responsabilité criminelle du système humaniste ». En première place, se trouve « l'ensemble de la structure andocrate », en deuxième place les « multinationales du zoolocauste » « coupables d'avoir industrialisé le crime », puis la FAO, le Parlement européen suivi de l'État, des éleveurs et leur « mafia » syndicale, des tueurs en abattoirs, des écoles de formation en productions animales, jusqu'aux consommateurs de viande et de produits animaux appelés « zoophages » et « passifs zooppressifs », à savoir les véganes, qui « collaborent par non assistance à personnes en danger ». Ainsi, la responsabilité est principalement assignée aux « institutions de domination »[1]. L'industrie agroalimentaire et les pouvoirs publics constituent une cible majeure des militants antispécistes dissidents qui cherchent moins à « faire prendre en compte par ces pouvoirs, et en tout premier lieu l'État, la réalité des "problèmes" qu'ils dénoncent »[2] qu'ils visent à les renverser en faveur de la libération animale. À la différence d'autres associations antispécistes qui optent pour un cadrage abolitionniste-réformiste de l'exploitation animale, insistant sur les enjeux multiples, à

d'échanges académiques, interdisciplinaires, au sujet de la condition animale et des relations anthropozoologiques. Dans l'un d'entre eux, l'usage de l'écriture inclusive au nom du collectif mais aussi à titre informel dans les courriels a donné lieu à de vifs débats, à des défections même et a abouti à l'organisation d'un vote. Si les enjeux liés à l'utilisation de l'écriture inclusive au sein d'un groupe académique portant sur la condition animale ont des implications singulières, propres au développement des études animales elles-mêmes fortement critiquées pour se trouver à mi-chemin entre le militantisme et la recherche scientifique, ils nous semblent pouvoir illustrer les levées de bouclier auxquelles peut faire face l'usage d'un nouveau lexique voire d'une nouvelle syntaxe militante en dehors de ses rangs. Plus proche de nos interrogations quant à la réception de l'encyclopédie animaliste de Boucherie Abolition, on peut souligner l'incompréhension scandalisée d'un certain nombre de personnalités médiatiques confrontées à des militants animalistes usant notamment du terme « holocauste » pour décrire l'élevage des animaux. Sur les plateaux télévisés, toute référence comparative à la Shoah provoque *a minima* l'interrogation des journalistes et le plus souvent la réaction indignée des invités. C'est le cas de Yann Moix face à Mona Wenck (Boucherie Abolition) dans l'émission *Les Terriens du samedi,* diffusée sur C8 le 6 octobre 2018 ou encore celui d'Emmanuel Todd face à Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale) dans l'émission *C Politique*, diffusée sur France 5 le 10 septembre 2017.

[1] 269 Libération Animale, « Manifeste : "L'avenir antispéciste s'ouvre au pied de biche" » [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE/?ref=page_internal, consulté le 25 septembre 2019.

[2] Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates, op.cit*., p.72.

la fois animalistes, environnementaux et sanitaires, des modes de consommation carnés, en particulier industriels, la libération animale incarnée par 269 Libération Animale, Boucherie Abolition et dans une certaine mesure 269Life, se veut, en comparaison, exclusivement zoocentrée[1] et dépasse, pour ces raisons, voire rejette de ses cadrages la question carnée telle que définie par les autres organisations de mouvement social dans les années 2010.

Du contre-cadrage que dressent Boucherie Abolition et 269 Libération en faveur de la libération animale en réponse à la critique carnée, dépend la mise en œuvre de répertoires d'action eux-mêmes concurrents. Nous allons voir que les points d'achoppement majeurs entre associations animalistes, ainsi qu'entre certaines d'entre elles et le reste des organisations qui se positionnent aujourd'hui en faveur d'une remise en cause de l'alimentation carnée concernent aussi, et de façon encore plus saillante, les modes d'action et stratégies à adopter dans la lutte.

2. Agir « réellement » en faveur de la libération animale : désaccords sur les stratégies et modes d'action à mettre en œuvre

Puisque l'abolition est le seul horizon possible au regard des dissidents antispécistes, toute mesure qui s'en éloignerait est considérée comme vaine voire contreproductive. Ainsi, Boucherie Abolition et 269 Libération Animale fustigent toutes deux la stratégie de boycott qu'est le véganisme et rejettent le réformisme et la méthode dite des petits pas qui s'appuie notamment sur les institutions en place. Elles se positionnent au contraire en faveur de l'action directe et de la désobéissance civile[2].

2.1. Arrêter de manger les animaux et agrandir les cages : des solutions contreproductives

La promotion du véganisme ou l'« abomination » du boycott de la viande

Boucherie Abolition et 269 Libération Animale se positionnent clairement contre le cadrage le plus prégnant, selon elles, au sein de la société, celui qui consiste à faire de

[1] Même si nous avons vu qu'elle passe aussi dans le même temps par des justifications, des montées en généralité voire des objectifs qui dépassent la question de l'exploitation des animaux.
[2] Pour une analyse de sociologie politique des formes historiques et contemporaines de la désobéissance civile, voir : Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La désobéissance civile*, Paris : Presses de Sciences Po, 2013, 185 pages.

l'exploitation animale un enjeu de consommation, encourageant les individus à modifier leurs habitudes alimentaires, « l'antispécisme [étant] en quelque sorte "invisibilisé" par le véganisme dans l'espace public »[1]. Pour les militants de 269 Libération Animale et Boucherie Abolition – le problème n'étant pas, au fond, la consommation des animaux mais l'exploitation des animaux par l'Homme, celui-là même qui exploite toutes les populations minorisées –, la promotion du véganisme et par-là notamment, la mise en évidence d'autres enjeux que ceux de la libération des êtres opprimés, sont considérées comme indécentes.

Le cadrage végétariste ou véganiste de l'exploitation animale contribuerait à l'élaboration de solutions anthropocentrées et individuelles consistant dans le boycott des produits d'origine animale. La promotion de modes de vie individuels véganes ne concourrait en rien à l'abolition du système spéciste. Pour la porte-parole de Boucherie Abolition, de la même façon que « ne pas violer une femme ce n'est pas lutter contre un viol [...] le fait de ne pas manger les autres ce n'est pas lutter contre la culture zoophage ». Celle-ci se demande d'ailleurs « depuis quand le sort d'une victime appartient au libre-arbitre de son bourreau » (entretien, août 2019). Le même argument est utilisé par la porte-parole de 269 Libération Animale qui s'appuie sur les propos d'un des cofondateurs du mouvement antispéciste français selon lequel « l'esclavage n'a pas été aboli en résultat de l'importance qu'avait prise les boycotts de sucre ou de coton, mais du fait qu'il n'était plus recevable auprès de la société »[2].

Parce que l'appel au boycott que constitue la promotion du véganisme n'implique pas de remettre en question les racines du problème et ne vise pas les « bons » ennemis – « le consommateur n'est pas l'unique responsable d'une consommation carnée à grande échelle »[3] –, il demeure inefficace aux yeux de Boucherie Abolition et 269 Libération Animale. Face au « système économique surpuissant pourvoyeur de profits et d'emplois, terriblement ingénieux [nb : qui sous-tend l'exploitation animale], le boycott, même massif » est vain[4]. Pour Mona Wenck, il est « inoffensif » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019). D'ailleurs, en se trompant en quelque sorte de cible, en visant l'individu-consommateur plutôt

---

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 2 juin 2020.
[2] Source : *Ibid.*
[3] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "Désobéissons massivement à la loi" 2/2/ », publié le 28 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 5 juin 2020.
[4] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 2 juin 2020.

que les industries et les institutions publiques, la stratégie véganiste ne serait pas seulement vaine mais consoliderait l'assise capitaliste du spécisme, se montrant ainsi contreproductive. Elle serait le reflet de l'« obsession du consumérisme [qui] conduit à récompenser la prise de conscience plutôt que le passage à l'acte » (Tiphaine Lagarde, 269 Libération Animale, pour Ballast[1]) et aurait ainsi « intériorisé le libéralisme [...] abandonn[ant] les victimes aux mains d'un choix individuel » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019). En faisant la part belle au boycott et aux alternatives végétales, la promotion du véganisme ne ferait donc qu'ouvrir un nouveau marché à l'industrie agroalimentaire, aux « multinationales qui adorent le véganisme » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019). En témoigne la commercialisation de gammes de plus en plus variées de produits industriels estampillés « sans viande » (voir encadré 3.2), convenant aux végétariens et/ou aux véganes mais n'ayant pas d'incidence directe et positive sur le nombre d'animaux tués dans les abattoirs.

Encadré 3.2 – Le développement des produits industriels « sans viande » et des simili-carnés

De plus en plus d'industries du secteur de l'agroalimentaire (IAA) et d'enseignes de la grande distribution se lancent depuis quelques années dans la commercialisation de produits végétaux transformés, aux côtés d'entreprises « pionnières » comme Sojasun et Céréal. Les IAA spécialisées dans la transformation de produits carnés se mettent ainsi à la commercialisation de produits simili-carnés. La gamme « Le bon végétal » d'Herta propose depuis 2016 à la consommation, aux côtés de galettes et de boulettes de légumes, une grande variété de produits simili-carnés à base de protéines végétales : saucisses, steaks, nuggets, haché, émincé, escalopes. La même année, l'entreprise Fleury Michon crée aussi une gamme, « Côté végétal ». En 2020, c'est l'entreprise Bordeau Chesnel qui se lance sur le marché à travers « La végétale », des « rillettes » confectionnées à base de soja et de légumes.
Aux côtés des IAA, les grandes enseignes de la distribution lancent elles aussi, par le biais de leur marque distributeur, leurs gammes végétales : la gamme « Carrefour Veggie » est créée fin 2015. Elle est suivie en 2016 par l'arrivée sur le marché de « Bon & végétarien » et « Envie de veggie » respectivement créées par Système U et Auchan. L'année suivante, Monoprix et Intermarché développent « Le végétal » et « Veggie marché ».

En outre, tant que les discours seront tournés vers l'homme et ses habitudes de vie, en particulier, alimentaires, la question sera détournée des principales victimes, à savoir les animaux (voir *supra*), de sorte que « le véganisme [qui] parle d'humains et pas d'animaux »

[1] Source : *Ibid.*

(Tiphaine Lagarde, 269 Libération Animale, pour Ballast) et qui fait de l'abstinence de la consommation de viande un choix individuel, une alternative à l'alimentation carnée, continue de légitimer en creux la consommation de viande elle aussi affaire de liberté individuelle, et en devient « abject » pour un certain nombre de militants. Ainsi, pour Mona Wenck (Boucherie Abolition), « dire que la zoophagie est une liberté individuelle qui peut être ou non pratiquée est une abomination ». « Les autres animaux, les zoonimaux, n'auraient jamais dû être assimilés à quelque chose d'alimentaire » (entretien, août 2019). De cette façon, que nous parlions durant l'entretien d'« alimentation carnée » ou de « problème carné » est inentendable pour Mona Wenck qui nous met d'ailleurs en garde quant à la déformation « insupportable » que nous pourrions faire de ses propos en lui prêtant de telles expressions.

Ainsi, pour Boucherie Abolition et 269 Libération Animale, la stratégie anthropocentrée et libérale qui consiste à agir sur les pratiques de consommation s'avère non seulement inefficace (individualisante) mais également contreproductive (dépolitisante et même légitimante) et peut difficilement constituer même un sous-objectif de la lutte contre l'exploitation des animaux, au même titre que la dénonciation de l'élevage industriel.

Réformisme et collaboration avec l'ennemi ou le dévoiement de la cause animale protestataire

> « … malgré la détérioration de la situation pour les animaux non-humains – qui n'ont jamais été si exploités et massacrés à travers le monde –, les véganes et plus largement les "défenseurs des animaux" sont, pour leur majorité, en plein déni. Ils surestiment la signification de réformes à vrai dire très mineures (voire purement symboliques) pour les animaux, sans voir ce qu'a d'inquiétant la situation globale. Ils sous-estiment le rôle des entreprises et de l'État dans la défense d'une société basée sur l'exploitation animale » (Tiphaine Lagarde, porte-parole de 269 Libération Animale, pour Ballast[1]).

Pour la porte-parole de 269 Libération Animale, « la situation est alarmante : l'exploitation animale est en croissance exponentielle au niveau mondial et rien ne sera possible sans une véritable révolution structurelle »[2], c'est d'ailleurs pour ces raisons que la militante se

---

[1] Source : *Ibid.*

[1] 269 Libération Animale [en ligne] http://269liberationanimale.fr/fr/presentation-association/, consulté le 28 novembre 2018.

[2] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 2 juin 2020.

désengage progressivement de L214 dont les actions réformistes peinent à la convaincre. Sur son site Internet, l'association « n'exig[e] pas une mise à mort plus « douce », des cages plus grandes [...] mais l'abolition de l'asservissement de l'animal par l'homme ! »[1]. De la même façon, Boucherie Abolition « ne mis[e] guère sur les efforts réformistes »[2] qu'adoptent les associations parties prenantes de la critique carnée, parmi lesquelles des associations environnementalistes, de défense du bien-être animal mais aussi une association antispéciste abolitionniste comme L214. Ainsi, comme la stratégie qui consiste à faire du véganisme la solution au problème structurel de l'exploitation des animaux, celle qui prône la réforme des législations et réglementations en vigueur en faveur d'une amélioration des conditions de vie et d'abattage des animaux d'élevage est entièrement exclue des répertoires d'action de 269 Libération Animale, de Boucherie Abolition mais aussi de 269Life. De la même façon que la promotion du véganisme viendrait légitimer, au moins tolérer le fait de manger les animaux, le réformisme des organisations de mouvement social engagées dans la remise en cause de l'alimentation carnée assoirait l'idée selon laquelle le problème résiderait dans les dysfonctionnements de l'élevage industriel et non dans l'existence même de l'élevage. Or, comme le rappelle 269Life, « qu'il y ait souffrance ou non, [l'animal] subit un dommage ultime et définitif en étant mis à mort : la perte de toute possibilité de tirer satisfaction de la vie qui est la sienne »[3].

Partant du principe que l'alimentation carnée doit être combattue *à la racine*, la frontière entre abolitionnisme et welfarisme dont nous avons interrogé les contours au chapitre 2 résonne davantage chez les militants antispécistes dissidents. Le réformisme apparaît alors aux yeux de ces derniers comme une stratégie non seulement improductive et inefficace mais qui contribue aussi à dévoyer le mouvement animaliste au regard des collaborations qu'il sous-tend. Nous l'avons vu, une association abolitionniste comme L214, les organisations de défense du bien-être animal, de promotion du végétarisme ou encore de protection de l'environnement composent avec l'existant, se plient dans une certaine mesure, à un principe de réalité, faisant par là le pari d'une efficacité à moyen terme au travers d'actions réformistes. Dans ce cadre, les militants s'engagent dans un échange partenarial et collaboratif avec un ensemble d'acteurs et

[1] 269 Libération Animale [en ligne] http://269liberationanimale.fr/fr/presentation-association/, consulté le 28 novembre 2018.
[2] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 29 mai 2020.
[3] 269Life France, « Antispécisme » [en ligne] https://www.269life-france.com/antispecisme/, consulté le 2 juin 2020.

d'institutions que souhaitent, à l'inverse, renverser les organisations antispécistes dissidentes qui considèrent que les structures sociales, politiques et économiques sont toutes gangrénées par une idéologie humaniste multiséculaire.

On pense par exemple aux collaborations que mènent les associations antispécistes et de défense du bien-être animal avec le secteur industriel et les opérateurs économiques[1], qu'elles n'hésitent pas à récompenser publiquement pour leur engagement en faveur du bien-être animal. Ainsi par exemple, CIWF est partenaire de l'initiative Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW), une étude comparative mondiale développée en 2012, « qui note les entreprises agroalimentaires sur la base de leur politique, transparence et performance en lien avec le bien-être animal ». Selon cette étude, « parmi les meilleures élèves en France en 2017 » se trouvent Danone, Sodexo et Carrefour[2]. Aussi, tous les ans depuis 2007 CIWF décerne des « Trophées Bien-être Animal » aux entreprises (grande distribution, transformation, restauration commerciale) dont les pratiques ou engagements vont dans le sens d'une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage[3]. Nous pouvons retrouver les lauréats des différents prix (Œufs, Poulets, Vaches, Porcs, Lapins et Dindes d'Or, Trophées du Marketing et de l'Innovation, Trophées Distributeurs, Trophées Élevage et Alimentation durables…) sur le site de l'association dédié à l'agroalimentaire[4]. Par cette remise de prix et la publicité qu'elle occasionne, CIWF espère créer un effet d'entrainement en faveur du bien-être animal[5]. Cependant, en plus de valoriser les industries responsables de l'exploitation des animaux au sens de 269 Libération Animale et Boucherie Abolition[6], les trophées décernés ne

---

[1] Et de façon plus large par les ONG, voir Alexandra Mauduit, *Les partenariats stratégiques ONG-Entreprises : pour co-construire les stratégies de RSE ?*, thèse en Sciences de gestion, Université Paris Sud-Paris XI, 2013, 361 pages.
[2] CIWF, *L'essentiel 2017/2018,* p. 6.
[3] L'association récompense également les acteurs du secteur public.
[4] CIWF, « Trophées bien-être animal » [en ligne] https://www.agrociwf.fr/trophees/, consulté le 3 juin 2020. Les Œufs d'Or récompensent par exemple les entreprises qui utilisent ou s'engagent à utiliser dans un délai de cinq années des œufs ou des ovoproduits de poules élevées hors-cage, le trophée élevage et Alimentation durables celles qui « s'engagent pour produire de la viande, des produits laitiers et des œufs de manière à protéger, améliorer et restaurer la biodiversité et l'environnement » : voir CIWF, « Trophée élevage et alimentation durables » [en ligne] https://www.agrociwf.fr/trophees/trophee-elevage-et-alimentation-durables/, consulté le 3 juin 2020.
[5] D'après sa chargée d'affaires publiques, les trophées sont majoritairement remis à de grandes entreprises de distribution dont les engagements en matière de politique d'approvisionnement devraient lier les autres maillons de la chaîne en aval, transformateurs et producteurs notamment, de sorte que si une grande enseigne fait le choix de ne plus commercialiser d'œufs de poules élevées en batterie par exemple, c'est un débouché commercial en moins pour les producteurs d'œufs de poules élevées en batterie, lesquels devront chercher d'autres débouchés et/ou réformer leurs pratiques (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018). En outre, CIWF incite les entreprises à communiquer sur leurs bonnes pratiques dans l'optique que celles-ci soient suivies par leurs partenaires et concurrents.
[6] L214 « stimul[e] [aussi] les entreprises via des classements ou des campagnes publiques » dans le cadre du projet « Improved » qui consiste à accompagner le secteur de l'industrie agroalimentaire vers le développement et le perfectionnement d'offres alimentaires végétales. Ainsi, en 2019, la chaîne de cafés américaine Starbucks apparaît

contraignent aucunement les entreprises. La démarche du travail mené par CIWF auprès de l'industrie est une démarche de volontariat et d'incitation. Sa chargée d'affaires nous apprend d'ailleurs en entretien qu'« il est arrivé que certaines entreprises fassent machine-arrière sur leurs engagements dans leur cahier des charges », ce que l'association, là encore, a « fortement rendu public » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018). La vitrine qu'offrent les associations de protection animale aux entreprises[1] ne représente que « la partie émergée » (Chloé Gonon, CIWF, entretien, mars 2018) du travail réalisé avec le secteur industriel. Un travail permanent d'accompagnement et de conseil[2] est mené « en sous-marin avec la filière » (Stéphane Graff, directeur de l'OABA, entretien, novembre 2017). Welfarm accompagne ainsi depuis 2018 le groupe Carrefour « vers une meilleure prise en compte du bien-être animal dans sa politique globale »[3]. L'association a également apporté son expertise au groupe Agromousquetaires qu'elle suit depuis 2016, à la société Restalliance dans le domaine de la restauration collective ainsi qu'à l'entreprise Ingrédia spécialisée dans le développement et la production d'ingrédients laitiers, avec laquelle elle noue contact en 2017[4].

Pour les militants de Boucherie Abolition et de 269 Libération Animale, les partenariats plus ou moins formels noués avec le secteur de l'industrie sont la preuve d'un dévoiement du combat animaliste[5] :

> « La liberté pour les zoonimaux ne se demande pas aux cannibales-violeurs-tortionnaires-exterminateurs, elle s'arrache à ces bourreaux qui ne la céderont JAMAIS [nb : en majuscules dans le texte] » (Boucherie Abolition)[6].
>
> «… les grandes ONG animalistes finissent par s'intégrer au système, en collaborant de manière à peine déguisée avec l'industrie […] assez avisée pour savoir que la contestation qu'elle affronte est susceptible d'être résorbée par le partenariat avec

---

en haut du classement établi par L214. Elle est suivie de Sushi Daily, Ikea, Domino's Pizza, Sushi Shop, les restaurants CourtePaille et Subway : voir L214, *Assemblée générale 2019*, p. 11.

[1] Ces pratiques de classement et de décernement de prix renvoient aux techniques marketing du benchmarking et du *name and shame,* qui consistent à comparer et mettre en concurrence les entreprises dans le but d'améliorer leur performance. Le *name and shame* consiste plus précisément à montrer du doigt les entreprises aux pratiques jugées répréhensibles, à les nommer pour les stigmatiser.

[2] CIWF, *L'essentiel 2017/2018*, p. 6.

[3] Welfarm, *Rapport annuel 2015.*

[4] Welfarm, *Rapport annuel 2018.*

[5] Pour les associations qui engagent de tels partenariats, ces derniers constituent au contraire un moyen d'obtenir des résultats immédiats, ce dont se félicite par exemple l'association CIWF qui s'attache à renseigner le nombre d'animaux bénéficiaires des bonnes pratiques des opérateurs économiques qui se sont engagés grâce à elle : « chaque année, plus de 230 millions de poulets de chair vont bénéficier des engagements de nos lauréats » (CIWF, « Les Poulets d'Or » [en ligne] https://www.agrociwf.fr/trophees/les-poulets-dor/, consulté le 3 juin 2020).

[6] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 29 mai 2020.

des associations et la promotion d'une viande et d'un abattage « éthiques » (269 Libération Animale)[1].

Boucherie Abolition et 269 Libération Animale voient également avec défiance, étant donné l'urgence de la situation, le travail entrepris par les entrepreneurs du problème carné auprès des élus et des pouvoirs publics, dans le but de faire de la question animale un enjeu de débat public en vue d'engager des réformes welfaristes.

Nous avons déjà mentionné la collaboration d'un grand nombre d'associations welfaristes et antispécistes au sein du projet AnimalPolitique (voir chapitre 2) initié et porté à l'occasion de l'élection présidentielle de 2017, par deux anciennes parlementaires, Laurence Abeille, députée EELV de la 6e circonscription du Val-de-Marne de 2012 à 2017, et Geneviève Gaillard, vétérinaire de formation, députée PS de la 1re circonscription des Deux-Sèvres de 1997 à 2017, toutes deux activement engagées tout au long de leurs mandats en faveur de la condition animale. On peut également rappeler qu'à la suite des États Généraux de l'Alimentation qui se sont tenus au second semestre 2017, de nombreuses associations animalistes ont travaillé de concert avec les organisations de protection de l'environnement et de promotion du végétarisme à la rédaction d'amendements au projet de loi Agriculture et alimentation, favorables à l'introduction de repas végétariens dans les cantines scolaires. Elles ont plus largement agi auprès des parlementaires afin qu'ils inscrivent dans la loi de nouvelles mesures en faveur du bien-être animal. L214 note à ce sujet que « 82 députés venant de tous les bords politiques ont cosigné 12 amendements visant à interdire totalement les élevages de poules en cage ». Bien que tous les amendements aient été *in fine* rejetés, l'association se félicite d'une telle opportunité qui « aura permis que la défense des animaux soit présente dans les débats au sein de l'hémicycle comme elle ne l'avait jamais été sous la Ve République »[2].

En dehors de ces évènements ponctuels, propices à l'interpellation politique et à la publicisation des enjeux de la protection des animaux d'élevage, les associations critiques des modes de consommation carnés aujourd'hui en France mènent un travail de lobbying plus latent auprès des autorités publiques[3] et des élus. Au sein de la cause animale protestataire, celui-ci passe notamment par l'association Convergence Animaux Politique (CAP) créée en 2017 sur la base du constat de la difficulté des associations de protection animale à mettre en œuvre un

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 2 juin 2020.
[2] L214, *Assemblée générale 2019*, p. 13.
[3] Nous y reviendrons dans les chapitres suivants.

« lobbying “relationnel” visant à nouer des liens entretenus sur le long terme avec les élus sympathisants » de la cause animale[1]. Dans le bilan de ses deux premières années de fonctionnement, l’association se félicite d’avoir rencontré plus de 130 députés et sénateurs ainsi que des membres de l’exécutif et de l’administration dont certains sont désormais « devenus très actifs » en matière de protection animale. Elle souligne également avoir mis en relation « de nombreux parlementaires et associations » et des parlementaires entre eux, ce qui a notamment permis la création d’un groupe de travail « Animal et Société » au Sénat[2]. L’entrée dans le champ politique des militants animalistes prend aussi les traits d’une partisanisation de la question animale, qui se concrétise notamment *via* la création du Parti Animaliste en 2016 (voir encadré 3.3).

Encadré 3.3 – Genèse, objectifs et « victoires » du Parti Animaliste

Le constat d’une absence de résultats significatifs en faveur de l’amélioration de la condition animale – dans un contexte porteur de forte controverse publique autour du bien-fondé de l’alimentation carnée et des conditions de vie des animaux d’élevage – a poussé un certain nombre de militants animalistes à s’engager sur la voie partisane, celle-ci leur offrant une vitrine plus large leur permettant de politiser et publiciser les enjeux de la question animale à l’échelle locale, nationale et européenne lors de scrutins électoraux et ainsi amener, du fait des mécanismes de la compétition électorale, les autres formations politiques à s’emparer du sujet. Isabelle Dudouet-Bercegeay, coprésidente du Parti Animaliste confiait lors d’une interview accordée à LCI en 2017 :

> « Nos objectifs sont clairs. Dans un premier temps, politiser la question animale, ce que nous avons fait en réussissant à investir 147 candidats. Ensuite, pousser les partis politiques à s’emparer de ce sujet. D’ailleurs, s’ils veulent plagier notre programme, qu’ils ne se gênent pas […] Plus les gens voteront pour nous, plus les partis traditionnels auront peur de perdre des voix et devront se positionner »[3].

Le Parti Animaliste n’est pas le premier parti politique en France à formuler des propositions d’action en faveur des animaux[4]. Il est en revanche le premier parti à proprement parler animaliste, c’est-à-dire monothématique, ayant qui plus est obtenu des

[1] CAP, « Nos missions » [en ligne] https://convergence-animaux-politique.fr/nos-missions/, consulté le 3 juin 2020.
[2] CAP, « Deux ans : le bilan ! » [en ligne] https://convergence-animaux-politique.fr/deux-ans-le-bilan/, consulté le 3 juin 2020)
[3] Yohan Roblin, « Derrière le chaton sur les affiches, le Parti animaliste veut “politiser la cause animale” pour bousculer les consciences », *LCI*, publié le 9 juin 2017 [en ligne] https://www.lci.fr/elections/video-derriere-le-chaton-sur-les-affiches-le-parti-animaliste-veut-politiser-la-cause-animale-pour-bousculer-les-consciences-2054825.html, consulté le 5 juin 2020.
[4] On pense par exemple au Mouvement hommes animaux nature (MHAN) créé en 1996 ou encore au Mouvement citoyen pour la protection animale créé en 2012.

résultats significatifs lors d'un scrutin électoral. Ainsi, aux élections européennes de 2019, le Parti Animaliste remporte 2,2 % des suffrages, devant la liste constituée par le mouvement des Gilets Jaunes, l'Union populaire républicaine conduite par François Asselineau ou encore Les Patriotes représentés par l'ex militant du Front National Florian Philippot[1]. L'idée de fonder un parti politique monothématique consacré à la condition animale émerge aux Estivales de la question animale en 2014. Sur le site du parti, on peut lire que « la création d'un projet politique autour de la question animale s'est imposée comme une étape nécessaire à son avancée »[2]. Parmi les membres fondateurs du parti, tous ont une expérience antérieure au sein de la cause animale. Bien que n'étant pas membres du bureau, Melvin Josse, cofondateur de CAP et Samuel Airaud, militant L214, responsable de l'observatoire Politique & Animaux ont notamment contribué au lancement du parti. Hélène Thouy, coprésidente, tête de liste du parti aux élections européennes de 2019 et juriste de formation est l'une des avocates de L214. Isabelle Dudouet-Bercegeay, elle aussi coprésidente du Parti Animaliste a longtemps milité en tant que bénévole au sein de L214 et a été présidente de l'AVF.

Le programme du Parti Animaliste se décline en objectifs locaux, nationaux et européens et balaye l'ensemble du monde animal et des activités susceptibles d'impacter les animaux. À l'échelle européenne par exemple, le Parti Animaliste propose, entre autres, d'« interdire la création de nouvelles exploitations basées sur un système d'élevage intensif ou industriel » et de « programmer l'arrêt progressif des subventions » versées à ces types d'élevage, au profit d'une reconversion des céréaliers et de tous les éleveurs vers une « production alimentaire éthique, saine, durable et destinée à nourrir directement les humains »[3]. Quatorze autres mesures visent à « améliorer les pratiques d'élevage », six, à « interdire les pratiques les plus génératrices de souffrance dans les abattoirs », quatre concernent l'encadrement strict du transport d'animaux vivants. Un autre axe du programme met en avant 11 mesures favorables à la transition « vers une alimentation plus végétale ». Au niveau national, le Parti Animaliste revendique la création d'un ministère de la Protection animale indépendant du ministère de l'Agriculture afin de « mettre fin au conflit d'intérêts qui lui est consubstantiel »[4].

Le 7 mai 2020, en pleine pandémie de covid-19, à l'initiative du Parti Animaliste, quinze partis politiques animalistes[5] lancent une pétition assortie d'une vidéo dans laquelle les responsables de partis intiment aux gouvernements à travers le monde de prendre des mesures visant à changer le système alimentaire. Il est réclamé la réduction de la consommation de produits animaux de 70 % d'ici 2030, l'instauration d'un étiquetage obligatoire renseignant le consommateur sur les modes d'élevage, l'interdiction de la

[1] Sophie Stadler, « Le Parti animaliste, un petit parti qui monte, qui monte », *Le Parisien,* publié le 21 septembre 2019 [en ligne] https://www.leparisien.fr/politique/le-parti-animaliste-un-petit-parti-qui-monte-qui-monte-21-09-2019-8156814.php, consulté le 4 juin 2020.

[2] Parti Animaliste, « Le projet » [en ligne] https://parti-animaliste.fr/projet-2, consulté le 4 juin 2020.

[3] Parti Animaliste, « Agriculture et élevage » [en ligne] https://parti-animaliste.fr/programme/programme-europeen/agriculture-et-elevage, consulté le 5 juin 2020.

[4] Parti Animaliste, « Le Droit animal » [en ligne] https://parti-animaliste.fr/programme/programme-national/le-droit-animal, consulté le 5 juin 2020.

[5] Animal Party Cyprus (Chypre) - Animal Protection Party (Canada) - Animal Welfare Party (Royaume-Uni) - DierAnimal (Belgique) -Djurens parti (Suède) - Greek Party for the Animals (Grèce) Justice For All (Israel) - Parti de protection des animaux (Allemagne) - Parti animaliste (France) - Partido Animais (Brésil) - Partido animalista italiano (Italie) - Party for the animals (Pays-Bas) - Party for Animal Welfare (Irlande) - Animal Justice Party of Finland (Finlande) - Veganerpartiet (Danemark).

consommation et du commerce d'animaux sauvages, la fin du transport international d'animaux vivants, celle de la pêche et de l'élevage intensifs ainsi que l'instauration d'une option végétalienne quotidienne au sein de la restauration publique. On retrouve également des mesures portées par le Parti Animaliste en France quant à la reconversion des éleveurs vers l'agriculture végétale. Isabelle Yvos, coprésidente du parti conclut « If not for the animals, change your eating habits for the sake of your children, your own health and the planet » (« Si ce n'est pas pour les animaux, changez vos habitudes alimentaires pour vos enfants, votre propre santé et la planète »)[1]. Des mesures à visée abolitionniste (reconversion des éleveurs vers l'agriculture végétale) côtoient une grande majorité de propositions welfaristes mettant en avant le bien-fondé d'agir pour les animaux d'élevage mais aussi pour la protection de l'environnement et la préservation de la santé humaine.
À l'issue du premier tour des élections municipales de 2020, le Parti Animaliste accède par la petite porte aux instances décisionnelles locales. Bien que ce dernier ait présenté peu de listes (9 listes 100 % Parti Animaliste[2] et 36 listes d'alliance transpartisane), il obtient deux sièges, l'un à Boulogne-Billancourt au sein d'une formation regroupant des élus LR, de l'UDI ou encore du MODEM, l'autre à Vitrolles aux côtés notamment d'EELV, avec l'assurance, parmi d'autres engagements[3], que soit créée une délégation Protection animale au sein du conseil municipal confiée à un élu du parti[4].

Pour Boucherie Abolition, la partisanisation de la question animale est synonyme de trahison, considérant que « les partis politiques sont achetés par les mafias des multinationales du zoolocauste »[5]. Usant d'un registre critique révolutionnaire, la porte-parole de 269 Libération Animale rappelle quant à elle que la politisation de la question animale ne doit pas passer par la création de partis politiques. Tiphaine Lagarde se dit « totalement opposée à cette voie », rappelant que la question animale est une question de justice sociale devant passer par la remise en cause de toutes les institutions (re)productrices d'inégalités. Or, « en l'isolant au sein d'un parti politique, [le mouvement animaliste] se prive aussi d'une critique plus

[1] Change.org, « Covid-19, la pandémie qui déclenche un appel international ! » [en ligne] https://www.change.org/p/covid-19-la-pandémie-qui-déclenche-un-appel-international, consulté le 5 juin 2020.
[2] À Aix-en-Provence, la liste 100 % Parti Animaliste a obtenu 1,89 % des voix. 3,03 % à Antibes, 2,6 % à Avignon, 2,85 % au Vésinet, 1,96 % au Havre, 1,95 % à Lille, 2,28 % à Nîmes, 2,2 % à Rouen et 1,52 % à Toulouse : voir Lettre d'information du Parti Animaliste, « Municipales et Covid-19 » reçue par mail le 20 mars 2020.
[3] Par exemple et selon les configurations locales : l'attribution de subventions aux associations de protection animale, la mise en place de clauses de protection animale dans les marchés publics, l'instauration de deux menus végétariens ou d'une option végétarienne quotidienne dans les services de restauration collective, etc. : voir Parti Animaliste, « Listes du Parti animaliste aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020 » [en ligne] https://parti-animaliste.fr/listes-municipales, consulté le 5 juin 2020.
[4] Source : *Ibid.*
[5] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 29 mai 2020.

généralisée sur le système de démocratie représentative ». Tiphaine Lagarde rappelle que selon l'antispéciste Yves Bonnardel :

> « Un véritable souci d'égalitarisme devrait d'ailleurs, en toute logique, remettre en cause le système de démocratie représentative lui-même ; la démocratie dans laquelle nous vivons étant en fait très clairement une oligarchie » (Tiphaine Lagarde, 269 Libération Animale pour Ballast[1]).

Aux yeux des militants de Boucherie Abolition et de 269 Libération Animale, les collaborations qu'un certain nombre d'organisations de mouvement social entreprennent avec « l'ennemi » représentent une perte du sens fondamental de la lutte animaliste égalitariste.

Ainsi 269 Libération Animale et Boucherie Abolition rejettent la stratégie véganiste qui fait du boycott un mode d'action contre l'exploitation animale mais qui n'impacte aucunement dans les faits le sort des animaux qui continuent d'être massacrés dans les abattoirs. Elles rejettent également la voie du réformisme qui implique de collaborer avec les adversaires de la libération animale, de négocier de meilleures conditions de vie pour les animaux, avec leurs oppresseurs. En fait, 269 Libération Animale et Boucherie Abolition refusent d'emprunter la voie délibérative et légaliste de l'action politique conventionnelle (manifestation, tractage, lobbying institutionnel, débat public…) choisie par les associations engagées dans la remise en cause de l'alimentation carnée. Elle lui oppose l'action directe et de la désobéissance civile qui n'autorisent ni concession vis-à-vis de l'objectif abolitionniste et libérationniste de l'animalisme, ni compromission avec les institutions de domination en place.

2.2. Privilégier l'action directe au détriment de la politique conventionnelle

Le temps de la pédagogie et de la démonstration est révolu

L'un des objectifs d'associations telles que L214, Sentience – dont la vocation est spécifiquement « éducative et culturelle »[2] – et, dans une certaine mesure, de l'Association Végétarienne de France, bien que son action ne soit pas entièrement zoocentrée, est de « porter la question animale dans le champ politique »[3], de « nourrir le débat public sur la condition

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 5 juin 2020.
[2] Sentience, « Qui sommes-nous ? » [en ligne] https://asso-sentience.net/qui-sommes-nous, consulté le 28 novembre 2018.
[3] L214, *Assemblée générale 2019,* p. 12.

animale [et] soulever la question du spécisme »[1]. Comme le rappelle le cofondateur de L214, l'action de l'association s'inspire de la stratégie établie par le militant Henry Spira qui invite notamment à « essayer de comprendre l'état d'esprit du public aujourd'hui », à « chercher le dialogue et tenter de travailler ensemble pour résoudre les problèmes »[2]. Dans cette optique, les militants de L214 – mais aussi ceux de Sentience et de l'AVF – privilégient l'information et la diffusion de connaissances, la pédagogie, l'éducation, le recours à l'expertise et à la science afin d'« établir des sources crédibles d'information et de documentation »[3]. Il s'agit, en « gard[ant] le contact avec la réalité »[4], à savoir une « société [qui] n'est pas prête », de « préparer le terrain » (Lucile Couvreur-Danel, Sentience, entretien, octobre 2015), afin de convaincre *in fine* du bien-fondé et de l'importance d'une action entreprise en faveur des animaux et de l'abolition de leur exploitation.

À la différence de ces associations, Boucherie Abolition refuse de définir le problème de façon à ce qu'il entre en résonance avec les représentations du plus grand nombre[5] qui, selon sa porte-parole, ne sont d'ailleurs pas celles que l'on croit. En effet, lorsque nous l'interpellons en entretien sur la stratégie qu'adopte son association face à « la majorité des personnes » pour lesquelles il existe une différence ontologique entre l'humain et l'animal, de sorte que l'humain ne sera jamais un animal comme les autres, celle-ci nous répond :

> « Vous avez un réflexe qui est assez commun. Vous me dites "moi j'entends ce que vous me dites mais les autres non". Et ça aussi c'est un phénomène qui est très inquiétant. C'est l'expression d'une dissociation. C'est ce que j'appelle le gentisme. Il y aurait moi et les autres gens. En fait vous vous excluez des gens [...] mais c'est une erreur. Qui sont les gens ? C'est vous, c'est moi et ce qu'on croit être l'opinion des gens c'est celle que la propagande étatique nous fait croire qu'elle est. Mais ce n'est pas l'opinion des gens. C'est ça le piège » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019).

En opposition à la stratégie délibérative des associations parties prenantes de la critique carnée, forte de l'idée selon laquelle l'État et les « merdias nationaux » propagent une vision erronée des attentes de la population – de sorte qu'il n'existe pas de « gens » à convaincre mais que des zoonimaux à libérer –, Boucherie Abolition revendique la « [sortie] du discours

[1] L214, « L214 : une association de protection animale » [en ligne] https://www.l214.com/pourquoi-L214, consulté le 4 juin 2020.
[2] Jean-Baptiste Del Amo, *L214. Une voix pour les animaux*, Paris : Arthaud (Flammarion), 2017, p. 44.
[3] Jean-Baptiste Del Amo, *Ibid.,* p. 44.
[4] Jean-Baptiste Del Amo, *Ibid.,* p. 44.
[5] On l'a vu à travers la création de son propre lexique.

pédagogique pariant sur le temps », que l'association juge « obscène compte tenu des millions d'assassinats et de tortures journalières ». Pour le collectif militant, le « tractage informatif contredit l'oppression qu'il veut dénoncer. Éduquer à l'illégitimité du cannibalisme ne prend pas en compte l'effroi de son exercice quotidien »[1]. Boucherie Abolition enjoint alors les partisans de la libération animale à fuir « l'immobilisme philosophique de la "question animale" [...] la complaisance dans le descriptif de la "condition animale" […] l'euphémisme de la "cause animale" pour entrer avec urgence et acharnement dans le combat contre la nextermination animale actuelle »[2]. Point de volonté pédagogique ou de partage de savoirs, comme s'y attachent donc L214, l'AVF ou encore Sentience. Au contraire, Boucherie Abolition relègue la pédagogie et l'éducation au quasi rang d'ignominie[3].

La position de 269 Libération Animale est, à peu de chose près, identique à celle que tient Boucherie Abolition, même si susciter le débat autour de la question animale est aussi en partie ce à quoi a aspiré l'association à ses débuts. En 2016, année de formation de 269 Libération Animale, Tiphaine Lagarde se rend sur le plateau de *L'Émission d'Antoine* diffusée sur Canal+. Elle y explique ce qu'est le spécisme et, inversement, l'antispécisme, le véganisme ou encore la libération animale. Elle raconte la naissance du mouvement 269Life en Israël et justifie le choix et l'intérêt d'user de modes d'action « chocs » visibles, pour sensibiliser à la cause. Elle conclut sur l'idée que la question animale étant désormais entrée dans le débat public, il revient à présent aux militants antispécistes « de faire qu'elle devienne une question d'importance politique »[4]. Un an et demi plus tard, le 10 septembre 2017, la porte-parole de 269 Libération Animale tient à peu près le même discours sur le plateau de l'émission *C Politique.* Lorsque le journaliste Karim Rissouli lui demande si l'objectif de son association est de dissuader les Français de manger de la viande, Tiphaine Lagarde répond que « ça va bien au-delà », qu'il s'agit « vraiment de faire émerger la question animale comme un débat

[1] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 11 décembre 2018.
[2] Source : *Ibid.*
[3] C'est pourquoi elle ne s'attarde pas sur le récit et la démonstration de la sensibilité et de l'intelligence des animaux par exemple, ni même sur un travail d'information et de documentation de leurs conditions de vie dans les élevages, les transports et les abattoirs. C'est également pourquoi, en entretien, nous sommes, précisément en tant que doctorante, prise à partie par Mona Wenck qui, en colère, nous met en garde contre les dangers du relativisme et contre l'usage que nous ferons de ses propos, refusant que sa parole soit analysée de façon « symétrique » avec celle de ses contradicteurs et opposants.
[4] Interview de Tiphaine Lagarde disponible sur la page Facebook de « L'Animal est une personne », média antispéciste et abolitionniste [en ligne] https://es-la.facebook.com/Animal.Personne/videos/interview-de-tiphaine-lagarde-co-présidente-de-lassociation-269-life-libération-/1234570796562998/, consulté le 4 juin 2020.

d'importance », rappelant qu'« on parle beaucoup de véganisme » et peu d'antispécisme dont la dimension est plus « intellectuelle » et permet donc d'« aller plus loin »[1].

La présence de la militante sur les plateaux de télévision (talkshow, émission de débat et de décryptage de l'actualité politique) dans les premières années d'existence de son association et la teneur de son discours pourraient signifier que 269 Libération Animale consent au principe du débat d'idées et à la sensibilisation par l'information et la pédagogie. Très vite cependant, la porte-parole de l'association finit par tenir un discours critique sur ce levier de mobilisation, reflétant un changement de cadrage et de stratégie de la part du collectif. Ainsi, un mois après son intervention dans l'émission *C Politique,* Tiphaine Lagarde décrit au média social *I am Vegan tv*[2], la pédagogie comme une illusion, un répertoire d'action peu efficace, au regard de l'urgence de la situation dans laquelle se trouvent les animaux de rente, mais aussi du fait des inégalités sociales d'accès à l'éducation :

> « L'éducation antispéciste n'est pas aujourd'hui accessible à tous […] Faire tout passer par l'éducation ça mettra déjà, d'une part, beaucoup trop de temps et deuxièmement c'est être dans un monde de Bisounours et penser que tout le monde a accès à la même éducation ce qui est complètement faux […] c'est complètement surréaliste »[3].

De façon encore plus significative, dans une longue publication Facebook datant du 13 janvier 2019 relayée par infokiosques.net[4] – soit un an et demi après l'intervention de Tiphaine Lagarde dans l'émission *C Politique* –, 269 Libération Animale fustige l'action militante légale et pacifiste qui « fai[t] de la discussion publique et de l'assemblée le modèle achevé du politique [et] promeut les modes de contestation issus de la DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE pour rationaliser sa propre lâcheté et justifier qu'il faut s'en remettre à d'autres pour changer le

---

[1] Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale), dans l'émission *C Politique*, diffusée sur France 5 le 10 septembre 2017. Emission disponible sur YouTube, « 269 Life, les ultras de la cause animale – C Politique » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=sbN-a0Mg6Ns, consulté le 27 mai 2020.

[2] Le média social « I am vegan tv » est créé en avril 2016. Sa mission est d'« informer sur la transition alimentaire d'un régime omnivore à un régime végétarien, végétalien et plus globalement sur le mode de vie vegan ». La chaîne réalise des interviews d'auteurs, de militants, de chercheurs, d'hommes et de femmes politiques, etc. qu'elle publie sur sa page Facebook par tronçons de quelques minutes. Depuis sa création, la chaîne a posté plus de 600 vidéos : voir [en ligne] https://www.facebook.com/pg/iamvegan.tv/about/?ref=page_internal, consulté le 26 juin 2019.

[3] Tiphaine Lagarde pour I am vegan tv, [en ligne] https://de-de.facebook.com/iamvegan.tv/videos/tiphaine-lagarde-suivre-lexemple-des-femen/510237146005202/, consulté le 4 juin 2020.

[4] Infokiosques.net est une librairie numérique, indépendante et alternative qui diffusent brochures, fanzines et autres « textes subversifs », voir : Infokiosques.net, « Qu'est-ce qu'un infokiosque ? » [en ligne] https://infokiosques.net/spip.php?article6, consulté le 6 juin 2020.

monde »[1], rendant compte par là que si les dynamiques de contre prennent en partie racines dans la genèse des collectifs antispécistes dissidents (voir *supra*), elles se renforcent aussi avec le temps, au gré des contextes et des expériences militantes.

Ainsi, Boucherie Abolition et 269 Libération Animale ne misent pas sur un renversement du système spéciste par l'éducation et le débat d'idées. Tiphaine Lagarde et ses camarades de 269 Libération Animale préfèrent « aller au-devant des ennemis, choquer et prôner la désobéissance civile pour incarner un vrai contre-pouvoir »[2], de même que Boucherie Abolition, pour qui « il n'y a pas de résistance à l'injustice sans geste de résistance », sa porte-parole nous faisant remarquer en entretien que « l'action directe fait discours », « [elle] est aussi pédagogique » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019).

L'heure est à l'action directe et à la désobéissance civile

Boucherie Abolition et 269 Libération Animale s'opposent ainsi aux « grandes associations [qui] adoptent aujourd'hui toutes la même démarche : des enquêtes de terrain qui côtoient des démarches politiques et éducatives, des campagnes publicitaires et des manifestations de rue [...] privées de tout potentiel contestataire »[3]. L'action directe est pour les militants de ces collectifs le seul moyen efficace d'atteindre l'abolition. « Affranchie de la médiation institutionnelle et politique, [elle] libère le militantisme des pièges symboliques de la loi, de la représentation et de la négociation »[4]. L'action entreprise par 269 Libération Animale et Boucherie Abolition change de cible et de tactique : il ne s'agit plus de convaincre le consommateur par le biais du débat d'idées et d'interpeller le tout-venant par l'usage de happenings choquants et d'actions symboliques mais d'investir les lieux et institutions de domination, en dérangeant leur fonctionnement ordinaire. L'action directe consiste alors à

[1] 269 Libération Animale, Manifeste « La tactique du blocage. En défense du "pragmatisme révolutionnaire" » [en ligne] https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_tactique_du_blocage-cahier.pdf, consulté le 5 juin 2020.
[2] Dossier « Le véganisme est-il un humanisme ? », *Politis* n°1429 du 23 novembre 2016, p. 25.
[3] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 6 juin 2020.
[4] 269 Libération Animale, Manifeste « La tactique du blocage. En défense du "pragmatisme révolutionnaire" » [en ligne] https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_tactique_du_blocage-cahier.pdf, consulté le 5 juin 2020.

« attaquer là où ça fait mal »[1] en « visant le pouvoir spéciste en son cœur »[2] : en gênant le bon déroulement du salon de l'agriculture[3], en interrompant une séance de débat à l'Assemblée nationale[4], en occupant les sièges sociaux d'entreprises, en libérant – dérobant, aux yeux de leur propriétaire – les animaux des élevages ou parqués en abattoir dans l'attente de leur mise à mort, en bloquant les chaînes d'abattage, etc.

Ce faisant, l'action directe est considérée par ses partisans comme une action concrète et non plus symbolique qui permet des avancées tangibles : des vies animales épargnées, des outils de production dégradés et mis à l'arrêt, dans un contexte où « le mouvement permanent, celui de la circulation de tout (y compris des corps opprimés), est la condition du maintien en l'état de la machinerie capitaliste »[5]. La porte-parole de 269 Libération Animale note au sujet des actions de blocage des abattoirs :

> « Bloquer un abattoir durant six heures, le paralyser, n'est-ce pas un tour de force dans une société où la machine de mort ne s'enraye jamais ? Je me revois regarder ma montre dans cette ignoble bouverie de l'abattoir Charal et dire aux activistes épuisés que, normalement, à cette heure-ci, la chaîne d'abattage devrait être en route mais qu'aujourd'hui elle ne l'était pas »[6].

En outre, à la différence des actions principalement symboliques et informatives engagées par les associations parties prenantes de la critique carnée, l'action directe menée dans les abattoirs et les élevages permettrait aux militants non seulement de se battre pour les animaux mais aussi de lutter physiquement à leurs côtés et derrière eux, rendant ainsi à ces derniers leurs propres agentivité et capacité de résistance[7].

---

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 6 juin 2020.

[2] 269 Libération Animale, Manifeste « La tactique du blocage. En défense du "pragmatisme révolutionnaire" » [en ligne] https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_tactique_du_blocage-cahier.pdf, consulté le 5 juin 2020.

[3] Le 25 février 2017, trois militants de Boucherie Abolition perturbent une représentation au salon de l'Agriculture, scandant, le torse nu marqué de slogans, « esclavage abolition ». Le 24 février 2018, ce sont des militants de 269 Libération Animale qui investissent le salon de l'agriculture scandant « justice pour les animaux, stop à l'élevage » devant le stand d'Interbev.

[4] Le 29 mars 2018, des militants de Boucherie Abolition font irruption dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale pour protester contre la supercherie des États généraux de l'alimentation, scandant le slogan « Élevage, esclavage, abolition ».

[5] 269 Libération Animale, Manifeste « La tactique du blocage. En défense du "pragmatisme révolutionnaire" » [en ligne] https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_tactique_du_blocage-cahier.pdf, consulté le 5 juin 2020.

[6] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "Désobéissons massivement à la loi" 2/2 », publié le 28 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 27 mai 2020.

[7] 269 Libération Animale comme Boucherie Abolition ne cessent de le rappeler : « Contre les zootortionnaires, cessons d'être des maîtres sauveurs mais soyons adjudants des zoocombattants. Restituons-leur enfin leur

C'est ainsi que les militants de 269 Libération Animale parlent pour qualifier leur action à l'égard des animaux de « praxis de la défense pour autrui », développant une théorisation politique du *corps militant* en tant qu'outil « d'interposition et de blocage »[1], en tant qu'« arme » au service des animaux opprimés, au même titre que les « chaînes ou toute autre "arme par destination" qu'il s'agisse de pavés qui brisent, de pieds de biche qui ouvrent, de fourches et râteaux qui préparent les territoires pour accueillir » et rappelant qu'« on ne peut espérer engager un réel combat contre un système oppressif, en se contentant d'exprimer publiquement [son] désaccord ; car la politique n'existe que par l'action et la vibration des corps »[2]. De cette façon, les corps militants utilisés lors d'actions de blocage et/ou d'exfiltration quittent en partie leur seule fonction symbolique pour devenir des armes de défense « entre les couteaux et les victimes »[3], des corps agissants et résistants, aux côtés d'animaux vivants et non plus de leurs cadavres, présents physiquement ou en photographie dans le cadre de happenings « chocs » dont la mise en scène ne ferait que suggérer une corporéité et une sensibilité communes entre humains et animaux (voir chapitre 1).

Tandis que les militants de Boucherie Abolition conçoivent l'existence d'une planète où humains et animaux coexisteraient sans cohabiter, sans nouer aucune relation, celle-ci ne pouvant être qu'asymétrique[4] – c'est d'ailleurs le sens de l'expression « réensauvageons le

---

agentivité. Les zoonimaux ne sauraient n'être que bénéficiaires passifs de nos tutelles bien attentionnées. Prenons la place de second, laissons-les tracer par leur voie propre les sentiers de la résistance. Chacune, chacun d'entre elleux sera unique inventeur de légitime défense... » (Boucherie Abolition, « Évadons les prizoonièr.es politiques : iels sont l'armée de libération ! » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=XelZVkmz7sk, consulté le 9 juin 2020). De son côté, Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale) souligne que les militants animalistes ne sont pas des « libérateurs » ou des « protecteurs » d'animaux qui seraient par nature vulnérables et incapables de se libérer eux-mêmes. Elle rappelle que « les animaux, comme les femmes, sont rendus vulnérables par un type de société » mais ne sont pas « vulnérables en soi » (Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 6 juin 2020). Enfermés, contraints, neutralisés, enchaînés, parqués, contenus par un arsenal de dispositifs à l'intérieur des élevages et des abattoirs, les animaux sont maintenus dans l'incapacité de résister car dans l'incapacité même de se mouvoir.

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "Désobéissons massivement à la loi" 2/2 », publié le 28 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 27 mai 2020.

[2] 269 Libération Animale, Manifeste « La tactique du blocage. En défense du "pragmatisme révolutionnaire" » [en ligne] https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_tactique_du_blocage-cahier.pdf, consulté le 5 juin 2020.

[3] Source : *Ibid.*

[4] Par souci de pureté idéologique et de cohérence intellectuelle (voir chapitre 2) mais aussi pour répondre aux critiques qui lui sont faites, critiques qui, par ailleurs, se ressaisissent ensuite de la réponse des antispécistes à l'inconséquence qui leur est reprochée pour cette fois en critiquer la radicalité. Nous y reviendrons dans la deuxième partie de ce chapitre.

monde » utilisée par Mona Wenck (Boucherie Abolition)[1], pour qui, « la cage, le hangar, l'enclos, le refuge, la réserve même mystifiée en « sanctuaire », ne sont pas la maison des zoonimaux »[2] –, ceux de 269 Libération Animale considèrent qu'il est possible de partager et bâtir avec eux l'expérience d'un « autre monde » [3].

Pour ces derniers, l'action directe contestataire passe donc aussi par le fait d'inventer, au sein d'un espace de vie et de résistance commun appelé « sanctuaire », « une autre manière de vivre, de s'organiser sans État et de lutter » [4]. Sur cette « terre libérée » où sont recueillis les animaux exfiltrés des abattoirs et des élevages, les militants ont le sentiment de créer avec ces derniers des relations d'« amitié politique »[5]. Le sanctuaire est un territoire où « bras dessus, patte dessous », « camarades », « complices » humains et animaux, « révolutionnaires de tous poils » « chemin[ent] vers l'autonomie »[6], les militants de 269 Libération Animale rappelant que « prendre soin de l'autre, ce n'est pas participer à une complaisance victimaire, mais formuler et acter les moyens d'accroître sa puissance »[7] et qu' « il faut vivre avec [l]es personnes animales anciennement opprimées pour savoir qu'elles sont aptes à opposer une résistance concrète »[8]. Au sein du sanctuaire, les corps militants côtoient ainsi les corps animaux dont l'expérience de résistance partagée, vécue comme telle par les militants, prolongerait la lutte contre le système spéciste qui opprime et asservit[9].

---

[1] Boucherie Abolition, « Carnovirus : le virus des viandales de la dignité animale » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2020/03/17/carnovirus/, consulté le 10 juin 2020.

[2] Boucherie Abolition, « Open the farms ! Open the abattoirs ! » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2019/06/16/open-the-farms-open-the-abattoirs/, consulté le 10 juin 2020.

[3] 269 Libération Animale, « Urgent / Libéré d'un abattoir belge, Chokelus cherche un.e complice pour la vie... », publication du 10 juin 2020 [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE, consulté le 10 juin 2020.

[4] Source : *Ibid.*

[5] À la différence des refuges financièrement soutenus ou directement gérés par Vegan Impact, la Fondation Brigitte Bardot, Welfarm, etc., le sanctuaire de 269 Libération Animale est fermé au public et aux visites : « Nous rappelons que notre sanctuaire étant avant tout un lieu politique de résistance, il n'est pas ouvert au public car nous préférons soustraire ce territoire au système marchand et sommes désireux.ses de respecter l'autonomie et l'intimité de ses résident.e.s. » (source : *Ibid.*).

[6] 269 Libération Animale, « La réponse du préfet face à la mobilisation pour sauver Rambo... », publication du 1er juin 2020 [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE, consulté le 9 juin 2020.

[7] 269 Libération Animale, « Urgent / Libéré d'un abattoir belge, Chokelus cherche un.e complice pour la vie... », publication du 10 juin 2020 [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE, consulté le 10 juin 2020.

[8] Source : *Ibid.*

[9] D'après l'anthropologue Vanessa Manceron, « le monde idéal auquel les militants [abolitionnistes] aspirent n'est pas une configuration relationnelle de vivants au sein d'une nature unifiée, ni un assortiment de liens affectifs, mais une constellation d'individualités qu'il s'agit de faire coexister, sans que l'intégrité et la vie des uns ou des autres en pâtisse. C'est le rêve d'un vivant entièrement mû par des règles morales régissant les relations entre des êtres indépendants, autonomes et végétariens, préférant la distance et l'évitement, aux rapprochements et aux incorporations » (Vanessa Manceron, « Les vivants outragés. Usages militants des corps et perceptions des animaux d'élevage chez les défenseurs de la cause animale en France », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 2012/1, n°8, p. 71). Ce « monde idéal » des militants abolitionnistes que décrit en 2012 Vanessa Manceron semble devoir

En refusant ainsi d'emprunter la voie de la politique conventionnelle encadrée par les institutions, les militants de Boucherie Abolition et de 269 Libération Animale se ré-emparent du problème et de sa résolution vis-à-vis des autres entrepreneurs de problème et créent dans le même temps un rapport de force avec les autorités publiques, partant de l'idée selon laquelle « pour changer un système basé sur la coercition et la violence, un mouvement doit constituer une MENACE »[1] :

> « L'action directe est dangereuse pour les institutions en place parce qu'elle réinstaure la puissance propre des individus et les extirpe de la passivité dans laquelle les maintient le militantisme plus traditionnel… Par son usage, nous instaurons une nouvelle TEMPORALITÉ de la contestation : nous faisons le temps politique en imposant NOTRE PROPRE CALENDRIER et forçons l'État à réagir à nous puisqu'il est pris par surprise par les actions menées »[2].

La désobéissance civile et la menace que cherchent à faire peser les antispécistes dissidents sur l'État, qui par le biais de ses forces de police et du droit, réprime, punit et s'érige en défenseur du système spéciste que dénoncent les militants[3], semblent constituer un passage

être repensé à l'aune du renouvellement des expériences contestataires et non seulement des discours antispécistes. En effet, l'expérience, certes récente et exceptionnelle du sanctuaire de 269 Libération Animale contredit en partie l'idée soutenue par Vanessa Manceron, selon laquelle il n'y aurait aucun possible entre d'un côté l'élevage des animaux alimentaires mis au monde dans l'optique d'être abattus pour être consommés (« rapprochements et incorporations »), et un monde où les êtres humains ne côtoieraient plus du tout les animaux (« distance et évitement »).

[1] 269 Libération Animale, Manifeste « La tactique du blocage. En défense du "pragmatisme révolutionnaire" » [en ligne] https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_tactique_du_blocage-cahier.pdf, consulté le 5 juin 2020.

[2] Source : *Ibid.*

[3] Désobéir au travers de l'action directe c'est s'exposer aux perquisitions, gardes à vue, saisies et condamnations. Le 19 mars 2020, nous apprenons par l'intermédiaire d'une publication Facebook que l'association 269 Libération Animale écope d'une 22e condamnation. Le tribunal correctionnel de Neufchâteau en Belgique a condamné les deux porte-parole de l'organisation à 6 mois de prison ferme pour faits de vol. L'association s'était introduite en septembre 2018 dans un abattoir belge à deux reprises et avait « libéré 305 personnes animalisées » : voir 269 Libération Animale, « Condamnation à 6 mois de prison ferme pour deux actions directes de libération dans un abattoir belge ! » [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE, consulté le 9 juin 2020. Les actions de Boucherie Abolition tombent aussi sous le coup de la loi. Le 5 novembre 2019, quatorze militants de l'association ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Évreux à des peines allant d'un à dix mois de prison avec sursis, pour vol aggravé, violation de domicile ou dégradation du bien d'autrui. Ils s'étaient introduits dans trois élevages en décembre 2018 et avril 2019 afin d'en libérer les animaux. Ces peines sont également assorties d'un dédommagement pécuniaire pour le préjudice moral et/ou matériel causé aux professionnels : voir Auteur inconnu, « 14 militants de Boucherie Abolition condamnés à Évreux à des peines de prison avec sursis », *Le Figaro,* publié le 5 novembre 2019 [en ligne] https://www.lefigaro.fr/flash-actu/14-militants-de-boucherie-abolition-condamnes-a-evreux-a-des-peines-de-prison-avec-sursis-20191105, consulté le 9 juin 2020. C'est également s'exposer à la répression physique lors des interpellations. En opposant leur corps à la répression policière lors d'actions de blocage, de perquisitions, d'interpellations, de gardes à vue, etc., les militants éprouvent aussi jusque « dans leur chair » le combat qu'il mène auprès des animaux. La porte-parole de Boucherie Abolition raconte ainsi en entretien les « humiliations » vécues en garde à vue, la « panique » qui s'empare des militants lors d'interpellations : « Les gens qui ne résistent pas ne s'en rendent pas compte », explique-t-elle, « mais dès qu'on

obligé pour et d'après le mouvement animaliste s'il veut atteindre son but : « si nous désobéissions massivement à la loi […] nous serions un véritable mouvement politique. Nous pourrions alors faire surgir un débat public sur l'idée d'abolir toute violence envers les animaux »[1].

Le combat que mènent en faveur de la libération animale les militants antispécistes de Boucherie Abolition et 269 Libération Animale est d'abord un combat contre « leurs propres rangs » (Yves Bonnardel, cofondateur du mouvement antispéciste, entretien, mars 2016). Déçus par le « déni »[2] et la « passivité »[3] de leurs camarades antispécistes, les militants dissidents de Boucherie Abolition et 269 Libération Animale redéfinissent le problème carné comme étant celui – et seulement celui – de l'exploitation des animaux, recentrent les motifs d'engagement autour de la lutte contre tous les systèmes de domination et recourent à l'action directe et illégale, autant de contre-cadrages et de contre-mobilisations visant à répondre à la complaisance de la critique carnée telle qu'elle émerge progressivement dans l'espace des mouvements sociaux et à laquelle prennent activement part les « autres » militants abolitionnistes antispécistes. En cela, de par le refus des concessions et du consensus autour d'une action réformiste légaliste minimale que suppose l'intégration des causes dans la remise en question de l'alimentation carnée et le retour aux principes originels de la lutte antispéciste égalitariste, les activistes de Boucherie Abolition et 269 Libération Animale peuvent être qualifiés de militants « irréductibles », une irréductibilité qui se donne encore à voir dans les processus d'étiquetage et luttes de classement qui sous-tendent l'organisation de la cause animale protestataire.

---

résiste on est tout de suite neutralisé. C'est douloureux. C'est très, très difficile » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019).

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "Désobéissons massivement à la loi" 2/2 », publié le 28 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 8 juin 2020.

[2] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 29 mai 2020.

[3] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 11 décembre 2018.

3. Valorisation et légitimation de la radicalité animaliste

Ce que nous avons montré précédemment au sein de la cause animale protestataire quant aux divergences de cadres de mobilisation (de l'alimentation carnée à l'exploitation animale, de la critique du spécisme à celle de toutes les formes de domination…) et de répertoires d'action (de la collaboration avec les industries et le pouvoir politique à la dénonciation du dévoiement des antispécistes, du recours aux instruments de la politique conventionnelle et délibérative à l'action directe et la désobéissance face à l'État), qui façonnent la mise en problème du fait carné, est mis en scène, valorisé et légitimé par les militants irréductibles comme étant le résultat et l'illustration d'une radicalité nécessaire (3.1.). Dans ce récit des disputes internes et des luttes endogènes que font les militants de Boucherie Abolition et 269 Libération animale et parce que, de l'autre côté, les militants mis en accusation ne les relèvent que rarement (3.2.), la radicalité de la cause animale protestataire ressort doublement valorisée et légitimée : par les militants irréductibles eux-mêmes et les autres militants de la cause animale auxquels ils s'opposent pourtant.

3.1. L'auto-étiquetage en radicalité des militants irréductibles ou l'affirmation de leur identité et de leur positionnement contre les militants « modérés »

L'antagonisme du positionnement, des cadrages et modes d'action de 269 Libération Animale et Boucherie Abolition vis-à-vis des autres associations antispécistes se traduit aussi dans le fait d'assumer et de revendiquer leur identité militante radicale qu'il va s'agir alors de valoriser et légitimer par le biais, nous allons le voir, d'une double justification, un double processus de distinction/identification.

Se distinguer : une radicalité nécessaire face à l'échec et aux dérives des stratégies menées par les autres militants

La radicalité des modes d'action de Boucherie Abolition et 269 Libération Animale serait synonyme de lucidité et de nécessité face à la situation d'échec des actions menées jusqu'alors pour l'abolition de l'exploitation des animaux :

> « Les blocages sont [...] nés d'une VÉRITÉ (l'échec de la stratégie de persuasion morale, une stratégie collaborationniste et légaliste), d'un CONSTAT (tant que nous serons assimilé.e.s à des gens qui se tournent juste vers des produits "vegan" qui souvent correspondent à un marché de niche problématique et privilégié, l'antispécisme continuera d'être perçu comme un suppôt du libéralisme et de l'égoïsme débridé et par conséquent, aucune alliance avec les autres luttes ne sera envisageable) et d'une RÉFLEXION STRATÉGIQUE SYSTÉMIQUE (tant que nous nous contenterons de cibler l'opinion publique avec des modes de contestation conventionnels et contrôlés par l'État, nous serons inefficaces). Nous avons absolument besoin de PUISSANCE POLITIQUE, de gagner en crédibilité et surtout de se montrer moins frileux.ses sur nos cibles. Prendre conscience de cet échec et l'admettre fut un premier pas qui nous a conduit à réfléchir sur des modes d'action plus ambitieux et efficaces » (269 Libération Animale[1]).

Si parfois, les militants de 269 Libération Animale et de Boucherie Abolition concèdent que certaines associations de protection animale, notamment L214, ont permis de « créer un terreau favorable pour l'avènement d'un véritable soulèvement et mouvement de déconstruction du spécisme »[2], ils exècrent en revanche le fait que celles-ci s'évertuent dans cette voie, les accusant de « surestim[er] la signification de réformes très mineures (voire purement symboliques) pour les animaux, sans voir ce qu'a d'inquiétant la situation globale »[3].

Disqualifier l'action « légaliste » et « frileuse » à teneur descriptive et/ou explicative des associations « établies » permet à 269 Libération Animale et Boucherie Abolition de revendiquer leur propre définition de la lutte antispéciste, décrite comme nécessairement « radicale » face à l'inaction des autorités publiques, prouvant en creux l'inefficacité des « timides » actions menées jusqu'alors au regard du nombre de « victimes » tuées chaque jour dans le monde dans les systèmes d'élevage « concentrationnaires »[4]. Cette logique argumentative fait alors office de véritable ligne de légitimation de l'action radicale en faveur de l'abolition : « Notre violence à nous a effectivement été appelée par une violence, c'est aujourd'hui la violence qu'on fait subir aux animaux » (un militant antispéciste lillois dans l'émission *Complément d'Enquête* diffusée le 4 octobre 2018)[5].

---

[1] 269 Libération Animale, Manifeste « La tactique du blocage. En défense du "pragmatisme révolutionnaire" » [en ligne] https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_tactique_du_blocage-cahier.pdf, consulté le 5 juin 2020.
[2] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "Désobéissons massivement à la loi" 2/2 », publié le 28 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 8 juin 2020.
[3] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "L'antispécisme et le socialisme sont liés" 1/2 », publié le 27 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/, consulté le 29 mai 2020.
[4] L'occasion pour les militants de rappeler que la violence est l'apanage des pratiques dominantes spécistes, pas le leur.
[5] Émission disponible sur YouTube, « Complément d'enquête. Vegans, écolos, chasseurs : touche pas à mes bêtes ! » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=vFoVYpXQRmo, consulté le 17 juin 2020.

La radicalité, cette fois du positionnement des militants irréductibles vis-à-vis de l'ensemble des structures de domination serait également nécessaire au regard des dérives de certaines formations militantes – « qui prônent des idéologies oppressives envers les personnes humaines, qui n'envisagent aucun réel changement de société et s'accommodent du capitalisme et des systèmes de domination, et qui voient les personnes animales comme d'éternelles victimes à protéger et non comme des camarades de lutte » – avec lesquelles on apprend donc que 269 Libération Animale « refuser[a] toujours de faire alliance » [1]. Dans la ligne de mire du collectif, se trouve notamment le mouvement 269Life auquel, nous l'avons vu, ont initialement adhéré Tiphaine Lagarde et Ceylan Cirik avant de fonder 269 Libération Animale. Le 3 février 2020 sur la page Facebook de l'association, les deux militants font une longue mise au point sur leur relation avec le mouvement international 269Life, une mise à jour aux allures de déclaration de principes dans laquelle sont également réaffirmés le combat de l'association en faveur de la justice sociale et de « l'intersectionnalité » des luttes et les modes d'action que celle-ci appelle[2].

À travers la dénonciation qui est faite de l'« apolitisme » de 269Life qui « refus[e] d'inscrire l'antispécisme dans un combat plus général contre tous les systèmes de domination, l'État et le capitalisme » et qui surtout « instrumentalis[e] [l]es autres oppressions » à travers ses modes d'action[3], 269 Libération Animale saisit l'occasion de légitimer son positionnement égalitariste « radical ». Elle rappelle le danger qu'il y a, comme le font notamment certains

[1] 269 Libération Animale, « La réponse du préfet face à la mobilisation pour sauver Rambo… », publication du 1er juin 2020 [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE/?ref=page_internal, consulté le 11 juin 2020.

[2] 269 Libération Animale, « Mise au point / Notre collectif n'a aujourd'hui plus rien à voir avec le mouvement israélien "269Life" auquel nous sommes opposé.e.s ! », publication du 3 février 2020 [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE/?ref=page_internal, consulté le 11 juin 2020.

[3] Pour 269 Libération Animale, « en créant des happenings visuellement frappants qui mettent en scène des parallèles entre esclavage et exploitation animale, entre Shoah et exploitation animale […] 269Life profite de la violence contre les corps opprimés. Utilisant cette violence et sa diffusion comme moyen d'augmenter son soutien, le mouvement exploite […] les opprimé.e.s humain.e.s pour sa propre progression personnelle ». Ce positionnement de l'association est révélateur d'une transformation de ses modes d'action dans le temps. Dans ses premières années de formation, le collectif a eu recours à ce type de comparaison, sur les plateaux télévisés ou lors de l'action qui devait être organisée le 10 mai 2017, jour de commémoration du souvenir de l'esclavage et de son abolition, et qui a finalement été annulée. Aujourd'hui, l'association s'interroge : « A-t-on besoin de choquer par ce type de comparaison ? Le mot « abattoir » est suffisamment terrible, pas besoin d'aller user de comparaisons grotesques ! » Le chemin parcouru par 269 Libération Animale montre que les dynamiques observées dans le cadre de cette recherche, loin d'être figées, rendent compte d'un mouvement animaliste encore en pleine structuration : voir 269 Libération Animale, « La réponse du préfet face à la mobilisation pour sauver Rambo… », publication du 1er juin 2020 [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE/?ref=page_internal, consulté le 11 juin 2020.

collectifs 269Life dans le monde[1], à faire de la lutte en faveur des animaux la seule qui importe, celle qui supplante tous les combats, notamment ceux qui sont menés pour les droits humains[2] : « En plaçant stratégiquement l'oppression des personnes animales comme seule priorité pertinente, le mouvement "269Life" attire structurellement des militants animalistes qui contribuent aux systèmes d'oppression des groupes humains marginalisés »[3]. Or, pour 269 Libération Animale, dans la mesure où toutes les formes d'oppression sont dues aux mêmes logiques et mécanismes, pour être efficace, la « lutte antispéciste doit prendre en compte les autres oppressions et affirmer la nécessité de combattre toutes les dominations y compris lorsqu'elles ciblent des humain.e.s (racisme, sexisme, xénophobie, etc) ». Sur cette base, l'antispécisme ne peut compter dans ses rangs des militants « racistes [...] islamophobes, [d]es libéraux et citoyennistes bourgeois[4] » qui « gangrènent le mouvement [...] avec leurs mascarades d'action, leur discours honteux, leur vocabulaire nauséabond, [...] [le] prive d'alliances précieuses avec d'autres luttes » et doivent donc être « chassés ».

Ici, les discours en dénonciation de 269 Libération Animale quant à l'inefficacité, l'inconséquence, les mauvais choix stratégiques, le manque de courage politique et les dérives des organisations de la cause animale et d'une partie de l'antispécisme, desquels elle met un point d'honneur à se désolidariser, sert à justifier l'action radicale du collectif.

---

[1] Notons que 269Life France n'en fait pas partie. Voir : Nonhumansfirst, « Non-Humans First Declaration » [en ligne] https://nonhumansfirst.com, consulté le 12 juin 2020.

[2] La déclaration « Les non-humains d'abord » affirme en effet que : « Personne ne devrait être exclu de la participation aux activités de défense des droits des animaux sur la base de son point de vue sur les questions humaines. […] En outre, dans la mesure où les mouvements pour les droits des femmes, la lutte contre le racisme, etc. n'exigent pas que leurs participants rejettent l'oppression des espèces, de la même façon, le mouvement animaliste ne devrait pas exiger de ses participants un engagement en faveur des droits humains […] La priorité devrait être donnée aux animaux non humains, étant donné la situation d'urgence dans laquelle ils se trouvent et le fait qu'ils sont opprimés par la majorité des humains. […] Nous appelons donc les êtres humains à libérer leurs propres esclaves (non humains) avant de revendiquer leurs propres droits » : voir Nonhumansfirst, « Non-Humans First Declaration » [en ligne] https://nonhumansfirst.com, consulté le 12 juin 2020.

[3] 269 Libération Animale, « Mise au point / Notre collectif n'a aujourd'hui plus rien à voir avec le mouvement israélien "269Life" auquel nous sommes opposé.e.s ! », publication du 3 février 2020 [en ligne] https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE/?ref=page_internal, consulté le 11 juin 2020.

[4] Par « citoyennistes bourgeois », 269 Libération Animale définit les militants socialement dominants, blancs, citoyens occidentaux qui mènent une lutte empreinte de colonialisme. Par exemple, les « femmes blanches et bourgeoises qui cherchent à sauver les femmes racisées de ce qui serait l'obscurantisme ou le mal absolu, avec un universalisme républicain nauséabond (ce même féminisme qui arrache les voiles, stigmatisant ainsi des individues et alimentant le racisme) ». De la même façon, les organisations animalistes françaises seraient le reflet d'un « white antispécisme », un « antispécisme civilisationnel qui se construit loin des personnes animalisées et qui cherche à les victimiser en les dépossédant de leur puissance de résistance tout en ne proposant que des actions inoffensives » (source : *Ibid.*).

La radicalité de l'action en faveur de la libération animale n'est pas seulement revendiquée par les militants irréductibles comme nécessaire face à l'ennemi, à ce(ux) qu'il faut combattre y compris au sein de la cause animale protestataire. Nous allons voir que la valorisation de l'identité radicale de l'animalisme ne procède pas seulement de logiques de distinction *via* la dénonciation, mais aussi d'identification, de sorte que la mise à distance de l'*autre* dépasse les seules considérations stratégiques au sujet des moyens à adopter en termes de protection et/ou de libération animale. Ainsi, la légitimité de la radicalité animaliste s'établirait aussi dans le fait de recourir au répertoire militant des gauches radicales et des mouvements historiques d'émancipation.

S'identifier : une radicalité noble dans le sillage des luttes historiques d'émancipation

L'autojustification de l'action directe radicale passe aussi par la mise en avant de sa noblesse, laquelle se donne finalement moins à voir dans la cause des animaux en tant que telle, qu'à travers la lutte pour l'égalité que mènent les associations, dans le sillage notamment des mouvements historiques de libération des femmes et des luttes antiracistes qui ont été menées aux États-Unis dans les années 1950 et 1960. La porte-parole de 269 Libération Animale rappelle que la désobéissance à l'État par l'intermédiaire de l'action directe a été utilisée avant eux, par « les suffragettes pour le droit de vote, [dans le combat pour] les droits civiques pour les personnes noires, [pour] l'abolition de l'esclavage aux États-Unis et [dans] de nombreux autres mouvements sociaux »[1], notant par ailleurs que « dans un premier temps, toutes les grandes causes, tous les grands mouvements se sont mis à dos l'opinion publique »[2].

Partant du principe que ces mouvements d'émancipation et de justice, qui ont par le passé usé d'actions radicales, sont aujourd'hui considérés comme légitimes, il s'agit en s'y référant de légitimer à son tour l'action radicale des militants antispécistes, alors brandie, par comparaison, comme une étiquette valorisante, un habit de noblesse devant rappeler la portée et l'importance du combat en faveur de l'égalité entre les humains et les autres animaux :

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : "Désobéissons massivement à la loi" 2/2 », publié le 28 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 8 juin 2020.

[2] Tiphaine Lagarde (269 Libération Animale), dans l'émission *C Politique*, diffusée sur France 5 le 10 septembre 2017. Émission disponible sur YouTube, « 269 Life, les ultras de la cause animale – C Politique » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=sbN-a0Mg6Ns, consulté le 27 mai 2020.

> « Si avoir un comportement trop “radical” signifie s’indigner visiblement, alors oui, je le suis ! Brandir ce mot comme un épouvantail, c’est en outre oublier les leçons de l’Histoire : les démocraties doivent le jour à la radicalité des idées et des peuples qui les ont défendues » (Tiphaine Lagarde, 269 Libération Animale pour Ballast[1]).

> « Je rappelle [qu’]on n’est jamais assez radicaux. [La radicalité] c’est une vertu et seul le bien est radical » (Mona Wenck, Boucherie Abolition, entretien, août 2019).

La radicalité n’est plus alors seulement revendiquée comme nécessaire face à l’inefficacité des moyens jusqu’ici mis en œuvre et l’inaction coupable redoublée de la violence d’un « État fasciste » (Boucherie Abolition, entretien, 3 août 2019). Elle se construit aussi dans les discours en rapport, non plus à l’ennemi, à ce(ux) qu’il faut combattre, mais en référence à des figures de résistance : Louise Michel, Martin Luther King, Angela Davis… Notons à ce titre qu’en dehors de la référence récurrente aux mouvements de lutte pour les droits civiques et d’émancipation des femmes, les militants de 269 Libération Animale se réclament également de stratèges des mouvements sociaux comme les sociologues Saul Alinsky et Jonathan Matthew Smucker, tous deux connus à des époques différentes pour leur engagement dans l’organisation de la contestation sociale, de militants de la gauche radicale états-unienne tels que l’historien Howard Zinn, fervent pacifiste et promoteur de la désobéissance civile, ou encore de figures du marxisme tel que Mario Tronti cofondateur du courant opéraïste (ouvriériste) italien.

Puisant ainsi dans un « fonds disponible de significations, croyances, idéologies, pratiques, valeurs, mythes [et] récits »[2] hérité des mouvements de justice qui ont ponctué l’histoire, la libération animale à la française tente de faire sa place aux côtés de la gauche radicale et libertaire[3] dont elle tâche de contribuer à renouveler les cadres d’injustice et répertoires d’action en les étendant aux animaux et de s’approprier, par identification, la légitimité historique. Par là, on peut dire que 269 Libération Animale tend davantage la main aux militants des factions politiques et sympathisants de la gauche radicale qu’elle ne le fait à l’égard du vivier militant des associations de la cause animale contre lesquelles elle se positionne et avec certaines desquelles elle refuse catégoriquement de faire alliance.

---

[1] Ballast, Entretien « 269 Libération Animale : “Désobéissons massivement à la loi” 2/2 », publié le 28 décembre 2017 [en ligne] https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/, consulté le 8 juin 2020.
[2] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.,* p. 247.
[3] Une gauche radicale somme toute protéiforme. Il ne s’agit pas ici de regrouper tout et son contraire sous une même étiquette qui précisément fonctionne comme une étiquette qui invisibilise la diversité de chacun des mouvements et leurs particularités.

On le voit, la radicalité revendiquée par les activistes de Boucherie Abolition et 269 Libération Animale procède d'opérations de labellisation ne visant pas seulement à définir et valoriser, par identification et par contraste, leur identité militante mais aussi leur *place* parmi les « autres ».

La redéfinition égalitaro-libérationniste du problème carné que proposent les militants irréductibles est à la fois le miroir d'enjeux identitaires (se définir comme radical, valoriser et légitimer sa radicalité) et stratégiques. L'autodéfinition/légitimation de la radicalité animaliste vise à asseoir l'antagonisme des groupes militants irréductibles, à signifier leur profond désaccord avec les associations ayant concédé à la critique consensuelle du problème carné et ainsi dévoyé le combat antispéciste abolitionniste, rappelant ainsi que les processus de labellisation et luttes de classement auxquelles se prêtent les associations leur permettent, au même titre que leurs actions, d'exister et de faire leur place, au sein de la cause animale protestataire – Christophe Traïni note que l'« engagement radical contribue à structurer le continuum de distinctions et de catégories qui permet aujourd'hui aux militants des causes animales de se repérer et de se positionner personnellement au sein du monde complexe de la protection animale »[1] – comme dans l'espace plus large de remise en cause de l'alimentation carnée[2].

Nous allons voir que les militants mis en accusation par Boucherie Abolition et 269 Libération Animale ne dénoncent la radicalité de leurs consœurs qu'à titre exceptionnel. Ils la justifient même et la légitiment.

[1] Christophe Traïni, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *op.cit.,* p. 52.

[2] Si les antispécistes se qualifiant de « radicaux » rejettent massivement la définition consumériste/véganiste de l'exploitation animale, la question carnée demeure au fondement de leur action. Le fait de manger des semblables, de manger l'« autre » est un motif d'indignation déterminant dans la carrière morale d'un certain nombre de militants irréductibles, suscitant parfois le dégoût ou la « honte » d'avoir un jour mangé les animaux, d'avoir été acteur du système spéciste (c'est le sens des propos que tient Mona Wenck, fondatrice de Boucherie Abolition, entretien, août 2019). La question carnée est d'ailleurs à l'origine de la constitution des collectifs militants antispécistes y compris dissidents, à l'image de 269 Libération Animale et de Boucherie Abolition dont l'action est focalisée sur les animaux d'élevage, considérant ce dernier comme la forme la plus grave car la plus meurtrière et la plus organisée de l'exploitation animale.

3.2. La légitimation par les militants « modérés » de la radicalité d'une partie du mouvement

La position minoritaire de la Fédération végane : le rejet de l'antispécisme et de la libération animale

Sur son site Internet, la Fédération végane, appendice français de la *Vegan Society* britannique, dont la raison sociale est de promouvoir le véganisme afin de « vivre sans exploiter les animaux », propose à la lecture quelques articles consacrés à la question de l'antispécisme, duquel elle se distingue nettement. Ces articles, écrits par le président de la fédération, Alexandre Meyer, présentent un point de vue volontairement critique des fondements et manifestations contemporaines de l'antispécisme, auquel s'oppose la Fédération végane, tant idéologiquement qu'en termes de modes d'action. L'antispécisme y est déconstruit point par point.

Tout d'abord, le président et porte-parole de la Fédération végane précise que le spécisme, qui consisterait dans le fait de discriminer l'autre en fonction de son espèce, n'a pas de réalité objective. Les êtres humains ont commencé à consommer des produits d'origine animale par nécessité[1] et non parce que les animaux appartenaient à une autre espèce et étaient en cela considérés comme inférieurs, de sorte que « la revendication spéciste d'un droit à discriminer les animaux […] ne pourrait être authentique qu'à condition que les personnes qui la formulent soient dégagées de toute nécessité vitale les obligeant à consommer des produits d'origine animale »[2]. À rebours des critiques de l'humanisme portées par Boucherie Abolition, 269 Libération Animale ou encore 269Life (voir *supra*), la Fédération végane affirme que « la consommation de produits d'origine animale est une condition nutritionnelle héritée » et non le symptôme d'une haine ou de la discrimination des animaux, à la différence des phénomènes de racisme et de sexisme qui « n'[ont] jamais été une nécessité »[3], mais que les antispécistes relient pourtant au spécisme, au regard de leurs mécanismes communs. Au-delà de l'« utilité nutritionnelle » pour l'homme des produits d'origine animale, la domestication des animaux à d'autres fins, notamment celle des animaux dits de compagnie, relève elle aussi selon Alexandre

---

[1] « Jusqu'à la découverte de la vitamine B12, fin 1947, et de ses méthodes de culture bactérienne, l'humanité n'avait donc pas d'autre option que de consommer des produits d'origine animale pour survivre ». Voir : Fédération Végane, « Ne pas confondre véganisme et antispécisme » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/terminologie/ne-pas-confondre-veganisme-et-antispecisme/, consulté le 12 juin 2020.

[2] Source : *Ibid.*

[3] Fédération Végane, « Spécisme, antispécisme et carnisme ! » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/specisme-antispecisme-et-carnisme/, consulté le 12 juin 2020.

Meyer « davantage d'une sélection d'aptitudes pouvant répondre aux autres besoins de l'espèce humaine que d'un favoritisme discriminatoire en fonction de l'appartenance à une espèce »[1]. Ainsi, le spécisme n'existe pas et même s'il existait, de son côté, l'antispécisme, devenu selon Alexandre Meyer un « Notre Père » au sein de la cause animale protestataire et la remise en cause des modes de consommation carnés (entretien, novembre 2017)[2] souffre lui aussi de contradictions. Il fait dès lors, à son tour, l'objet de vives critiques.

Aux yeux de la Fédération végane l'antispécisme est une forme de « dolorisme »[3] qui consiste dans le fait de n'accorder de considération morale qu'aux êtres sensibles capables d'éprouver de la souffrance. En érigeant ainsi les animaux sensibles en « crucifiés » ou en « martyres » (Alexandre Meyer, Fédération végane, entretien, novembre 2017), l'antispécisme doloriste « recrée une hiérarchie arbitrairement anthropocentrée », un nouveau système de discrimination. Si le critère sur lequel repose la considération morale de l'autre – de laquelle découlent les comportements, pratiques et obligations des êtres humains – est celui de la sentience, ainsi l'antispécisme dégagerait les hommes de toute obligation à l'égard des « plantes et tous les organismes qui ne sont pas capables d'éprouver de la souffrance » et n'auraient donc d'ailleurs « aucun intérêt à vivre »[4]. Or, Alexandre Meyer rappelle en entretien que le véganisme repose moins sur un fondement éthique (déterminer ce(lui) qui doit être considéré et protégé, d'un point de vue de la morale et de la justice) que sur « l'empathie », une disposition psychologique « normale » qui conduit à ne pas tuer intentionnellement[5] et surtout à faire en sorte de « tuer moins ». La position de la Fédération végane est ainsi résumée :

> « Le véganisme, plus ancien et plus pragmatique, repose sur un progrès technique : la culture bactérienne de la vitamine B12. Bien que l'abstinence de tout produit d'origine animale reste la meilleure garantie de ne plus participer aux souffrances potentiellement infligées aux animaux, vivre sans les exploiter permet également de tuer moins d'organismes parmi l'ensemble des règnes. Ce mouvement pacifique ne rompt pas avec l'humanisme. Il se traduit simplement par une consomm'action qui, en modifiant la demande, conduit les entreprises à s'adapter pour effectuer leurs

---

[1] Fédération Végane, « Ne pas confondre véganisme et antispécisme » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/terminologie/ne-pas-confondre-veganisme-et-antispecisme/, consulté le 12 juin 2020.

[2] Alexandre Meyer souligne par là la litanie de l'antispécisme, devenu un prêche au sein du mouvement animaliste.

[3] Le dolorisme s'apparente à ce que les éthiciens de l'environnement nomment « pathocentrisme » (notion définie au chapitre 1 à partir de Gérald Hess, *Éthiques de la nature*, Paris : PUF, 2013, 424 pages).

[4] Fédération Végane, « Spécisme, antispécisme et carnisme ! » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/specisme-antispecisme-et-carnisme/, consulté le 12 juin 2020.

[5] Ce qui lui permet par ailleurs de balayer les tentatives de décrédibilisation des véganes du type : « et les moustiques qui s'écrasent sur les pare-brise ? ».

transitions, elles aussi. La Société végane francophone accompagne et sécurise ce changement avec bienveillance, en informant le plus précisément possible, sans autre ennemi que l'ignorance »[1].

La dénonciation faite par Alexandre Meyer du dolorisme des antispécistes se prolonge dans celle des modes d'action qu'utilisent ces derniers[2]. La Fédération végane critique ainsi les méthodes qui consistent à montrer la souffrance des animaux, de façon à provoquer une indignation chez le spectateur. L'association parle d'« embrigadement », de « lavage de cerveau », de « voyeurisme » et de « sensationnalisme » pour qualifier les méthodes de sensibilisation d'un grand nombre d'associations animalistes. Montrer des images d'animaux maltraités et/ou en train d'être tués relèvent du « snuff-movie business » selon Alexandre Meyer, qui s'étonne que de telles images soient tolérées quand la même violence commise sur des êtres humains ne saurait l'être, cette tolérance renvoyant *in fine* les animaux dans « une sphère éthique différente de l'espèce humaine ». En outre, en plus de relever en eux-mêmes d'une forme d'exploitation des animaux, les dispositifs de sensibilisation « chocs » seraient inefficaces. En entretien, Alexandre Meyer se montre particulièrement critique des procédés notamment utilisés par L214. Selon lui, parce qu'elle cherche à devenir « le gros poisson dans la petite mare », L214 produit et médiatise des vidéos « films d'horreur » qui suscitent des dons mais ne permettent pas la conversion au véganisme sur le long terme : « ça rend pas les gens véganes, ça fait des adhésions » (entretien, novembre 2017)[3]. Pire, en mettant à ce point l'accent sur la souffrance des animaux, les militants de L214 encourageraient la mise en œuvre d'actions réformistes, lesquelles – sans d'ailleurs condamner le principe même de l'élevage – donnent lieu, paradoxalement, à toujours plus d'expérimentations et de recherches menées sur les animaux ; des recherches quant à la manière d'éviter de les faire souffrir, elles-mêmes stressantes et douloureuses.

Nonobstant une critique commune apparente avec les animalistes partisans de l'action directe des dispositifs de sensibilisation « chocs » moralement condamnables et inefficaces,

---

[1] Fédération Végane, « Spécisme, antispécisme et carnisme ! » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/specisme-antispecisme-et-carnisme/, consulté le 12 juin 2020.

[2] Les éléments et citations qui suivent sont tirées de : Fédération Végane, « Images et actions choc » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/images-et-actions-choc/, consulté le 15 juin 2020.

[3] Malgré les critiques incisives formulées à l'encontre de L214, Alexandre Meyer parle des porte-parole comme s'il les connaissait bien : « Sébastien », « Brigitte » à qui nous apprenons qu'il a passé un coup de fil aux débuts de L214, regrettant ne pas voir apparaître le terme végane sur le site Internet de l'association. Elle lui aurait à l'époque rétorqué que le terme « végane » renvoyait une image trop communautariste. En plus, nous confie-t-il « Brigitte et Sébastien ne sont même pas véganes ! » Ils mangent les œufs de leurs grands-parents.

pour la Fédération végane, « il ne s'agit pas [non plus] d'ouvrir grand les portes des prisons »[1]. Libérer les animaux des élevages n'est pas plus efficace dans la mesure où ces derniers ne sauraient survivre à l'état sauvage, comme le suggère à l'inverse la porte-parole de Boucherie Abolition lorsqu'elle appelle à laisser les animaux « divaguer » dans le monde et se l'« accaparer »[2]. Pour la Fédération végane, le moyen le plus efficace d'abolir l'exploitation des animaux passe par « l'extinction des lignées d'élevage par asséchement de la demande », donc, par la conversion individuelle au véganisme, laquelle doit être basée sur une information scientifique et sanitaire, et sur des « images éducatives obtenues de manière éthique qui restituent leur dignité aux animaux ».

Si, en entretiens, ce type de mises au point, comme autant de marques de distanciation avec les associations du champ peuvent arriver, elles émanent le plus souvent de militants réformistes[3] et ne sont jamais aussi franches et catégoriques que dans le cas de la Fédération végane. En outre, elles font rarement, en tant que telles, partie de la communication publique des associations. Les organisations abolitionnistes ou de défense du bien-être animal ne se présentent que rarement et publiquement en *opposition* aux autres collectifs animalistes, non plus d'ailleurs aux autres organisations parties prenantes de la remise en cause de l'alimentation carnée. Le rejet « officiel » de l'antispécisme, de sa philosophie et ses modes d'action par la Fédération végane fait en effet plutôt figure d'exception dans le champ de la cause animale protestataire[4].

---

[1] Fédération Végane, « Images et actions choc » [en ligne] https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/images-et-actions-choc/, consulté le 15 juin 2020.

[2] Boucherie Abolition, « Sortir du Goveganisme et libérer les esclaves de chair pour abolir l'élevage » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=gtifdkldhXI, consulté le 9 juin 2020.

[3] Notamment de la part des associations de défense du bien-être animal et de promotion du végétarisme. Par exemple, Stéphane Graff (OABA) distingue les modes d'action des associations welfaristes de certaines organisations abolitionnistes qu'il n'hésite pas à critiquer. Pour lui, bloquer un abattoir n'est pas efficace et même contre-productif : « s'ils veulent vraiment défendre les animaux ils n'ont rien compris parce que l'abattoir va avoir 3 heures de retard et du coup au lieu d'abattre les 600 animaux en 8 heures on va les abattre en 5 heures donc je suis pas certain que ça permette l'amélioration des pratiques » (entretien, novembre 2017). Pour André Méry, végétariste, ancien militant de l'AVF : « Les antispécistes font un travail formidable… formidable... mais ils restent des antispécistes [...] un milieu intellectuel qui réfléchit, pense, produit des articles très fouillés mais pas accessibles au grand public » (entretien, décembre 2015).

[4] Le documenter permet aussi de nuancer l'idée selon laquelle seuls les collectifs partisans de l'action directe et radicale auraient intérêt à se désolidariser d'une partie de leurs rangs. Pourquoi la Fédération végane, à la différence de la plupart des associations, se désolidarise-t-elle de l'antispécisme et par là de nombreuses associations animalistes ? Nous pouvons faire plusieurs hypothèses. La Fédération végane a moins à perdre du côté de l'espace des mouvements sociaux que des relations institutionnelles qu'elle s'attache à nouer, notamment auprès du ministère de la Santé et de l'Anses. Aussi, en tant que « filiale » de la Vegan Society, la Fédération végane francophone (et non « française », le terme francophone qu'utilise Alexandre Meyer n'est pas anodin, mais révèle

Le récit d'une complémentarité des groupes militants et répertoires d'action ou la légitimation de la radicalité animaliste

Le plus souvent, en plus de taire les différences parfois irréductibles qui existent entre organisations, les associations abolitionnistes ou de défense du bien-être animal tiennent publiquement un discours plutôt consensuel et inclusif pour décrire l'espace de la protestation animaliste. Elles se montrent *a minima* compréhensives, voire appuient les actions menées par leurs consœurs même si elles diffèrent des leurs. C'est par exemple le cas de Sébastien Arsac, porte-parole de L214 lorsqu'il est interrogé le 10 janvier 2018 par *Thinkerview* sur les actions que mène les militants partisans de la libération animale :

> « Il y a plein de voies possibles. Le truc c'est d'être ouvert à ces différentes voies, d'essayer de voir celles qui fonctionnent, celles qui fonctionnent pas [...] avec L214 on essaye quelque chose qui est de moins se mettre en avant mais plutôt de montrer [...] la violence qui est exercée sur les animaux et les gens se démerdent avec ça [...] On s'est aperçu que quand on faisait des actions [...] [qui] mettent en scène des militants [...] nous on a l'impression que le jeu après de l'opinion publique, des médias [...] c'est d'avoir un discours sur l'action militante en elle-même et la question animale a tendance à passer au second plan [...] Quand on montre des images [...] d'un petit abattoir par exemple comme on l'a fait au Vigan, [...] là on n'a plus l'excuse de l'abattage industriel, on n'a plus l'excuse des grosses cadences, on n'a plus l'excuse des militants extrémistes qui veulent nous imposer quelque chose, tous les trucs qui arrivent, qui viennent parasiter le débat autour de la question animale [sont] du coup écarté[s] [...] Mais que d'autres gens essaient de se démener [...] pour aller bloquer dans un abattoir parce qu'ils pensent que c'est une bonne façon de faire, chapeau à eux parce qu'ils prennent des risques, ils prennent des procès, ils prennent des amendes [...] ils vont peut-être s'endetter à vie et moi j'ai pas à juger ça [...] ils essayent comme nous d'alimenter un débat et tant mieux qu'il y ait plusieurs assos et une complémentarité de ces assos » (Sébastien Arsac, L214 pour *Thinkerview*[1]).

Même si demeurent des logiques nettes de distinction et de positionnement, celles-ci puisent rarement, on le voit clairement dans cet extrait, dans le registre de la disqualification ou de la condamnation, y compris dans des moments de forte controverse publique où les prises de position ont particulièrement tendance à se cristalliser. L'année 2018 a été marquée par la multiplication à travers la France d'actions directes, revendiquées par des militants

---

une forte dépendance à la maison-mère anglaise), a moins intérêt à chercher à nouer des partenariats avec les associations françaises du champ qu'à garder le cap fixé par la Vegan Society de laquelle elle tire ses ressources, notamment sa légitimité institutionnelle.

[1] Thinkerview, « L214 : Exploitation animale & Alimentation – Souffrance du 21ème siècle ? [EN DIRECT] » [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=6_RjvC7fQck, consulté le 14 novembre 2018.

antispécistes, qui consistaient à dégrader (bris de vitrines, tags, incendies, etc.) des entreprises liées à la commercialisation de produits d'origine animale : boucheries, poissonneries, restaurants, etc. Dans la nuit du 14 au 15 mai 2018, la devanture d'une boucherie lilloise est ainsi endommagée par trois individus à coups de pierres et marquée du message « Stop au spécisme ». À Lille toujours, l'action se répète trois jours plus tard à l'encontre d'une poissonnerie, puis le mois suivant contre un restaurant et une rôtisserie. Des actions similaires sont répétées toute l'année, à intervalle régulier, dans les Hauts-de-France et à travers le pays. À la suite de ces évènements, les associations abolitionnistes ont été appelées dans les médias à faire connaître leur position vis-à-vis de ces modes d'action. Le 29 septembre 2018, au lendemain de l'incendie d'un abattoir Gesler dans l'Ain, la présidente de l'Association végétarienne de France, est invitée sur le plateau de BFM TV dans l'émission *Priorité au décryptage*, consacrée ce jour-là à la « radicalisation du mouvement végane ». Le journaliste demande à la présidente de l'association de se positionner vis-à-vis des actions commises à l'encontre des entreprises de la filière viande. Lorsqu'elle tente de minimiser l'ampleur des dégâts matériels engendrés par l'action de quelques militants antispécistes, en comparaison à ceux commis à d'autres occasions par les manifestations d'agriculteurs, il l'accuse de botter en touche. Selon la présidente de l'AVF, il n'est ni « intelligent » ni « habile » de briser des vitrines. Son association n'est pas pour engager la confrontation qui selon elle n'est pas constructive. Elle conclut néanmoins : « je ne pense pas que ce soit quelque chose de très important non plus, en termes d'ampleur des dégâts et même en termes de "violence" puisque c'est le terme qu'on emploie ici », rappelant que chaque association, chaque militant fait ses choix stratégiques, que « le mouvement est large » et qu'il importe davantage, comme le soulevait Sébastien Arsac (L214) dans l'extrait d'interview transcrit ci-dessus, de « parler du fond » plutôt que de se focaliser sur les modes d'action et les « messagers »[1].

Ainsi, s'il importe aux associations se revendiquant de l'action directe radicale de se désolidariser de celles qui agissent en faveur des animaux par le biais du réformisme, de la promotion du véganisme et de modes d'action pédagogiques jugés peu efficaces en termes de changements concrets pour les animaux[2], l'inverse ne se vérifie pas. Il s'agit de souligner, au contraire, la diversification et la complémentarité bienvenues des stratégies mises en œuvre en

[1] BFM TV, Vidéo « Vegans : pourquoi la radicalisation ? » [en ligne] https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/vegans-pourquoi-la-radicalisation-1105198.html, consulté le 16 juin 2020.
[2] Notons que les dénonciations portent toujours sur des actions, des stratégies, les « véganes », les « défenseurs des animaux », le « mouvement » mais jamais nommément, sur telle ou telle association.

faveur des animaux plutôt que leur mise en concurrence ou leur incompatibilité : « il y a de la place pour tout le monde, le jour où on sera trop nombreux dans le milieu animaliste n'est pas encore venu, loin de là » (Yann Bordet, Vegan Impact, entretien décembre 2015). Le choix du sabotage, dans le cas notamment des destructions de vitrine et incendies de restaurant en 2018-2019, s'il est rarement salué par les associations aux modes d'actions plus conventionnels, est néanmoins compris et re-contextualisé. Ce faisant, par la mise en avant de la complémentarité des associations dans la lutte en faveur des animaux et contre l'alimentation carnée, l'association euphémise les divergences, dissidences et dynamiques de contre internes à la cause animale protestataire.

La radicalité de certains collectifs et modes d'action est en fait considérée et décrite par les associations qui ne se disent pas « radicales » comme une dimension à part entière du militantisme animaliste. Autrement dit, l'étiquette « radicale » sert moins ici de facteur de distinction qu'elle ne permet de rendre compte d'une certaine division du travail militant. Ainsi, la « radicalité » de certains militants et associations, bien qu'elle ne soit pas proprement l'objet d'un étiquetage valorisant de la part des abolitionnistes « non radicaux » se trouve au moins légitimée. Elle est le plus souvent perçue et mise en mots par ces derniers voire par certains welfaristes, au pire, comme une position divergente entendable, au mieux, comme un « mal » – peut-être – « nécessaire ».

In fine, la mise en récit des divergences et mésententes au sein de la cause animale protestataire par les partisans de l'action directe constitue un moyen pour ces derniers de construire, affirmer et valoriser leur image et leur identité de militants radicaux, une identité radicale avec laquelle composent la grande majorité des autres militants du champ qui sans la valoriser spontanément, la justifient et la légitiment comme étant partie intégrante de l'action menée en faveur de la remise en cause des modes de consommation carnés.

Conclusion sur la « radicalisation » de la cause animale protestataire

À travers la mise en évidence de prises de position, de cadrages et de modes d'action divergents au sein de la cause animale protestataire au sujet de la mise en problème de l'alimentation carnée, transparaissent des dynamiques de radicalisation : celle d'une partie du

mouvement antispéciste qui n'admet plus alors qu'une définition libérationniste du problème carné[1].

Le processus de radicalisation de la cause animale protestataire s'objective d'abord dans les trajectoires militantes des porte-parole de 269 Libération Animale (du militantisme de sensibilisation à l'action directe au sein des abattoirs) et Boucherie Abolition (du féminisme, en passant par l'animalisme, au femellisme) donnant naissance à des groupes militants dissidents qui se positionnent clairement contre l'offre militante disponible. La constitution de Boucherie Abolition et 269 Libération Animale répond donc aussi, dans un premier temps, à une vacance au sein de l'animalisme français. L'une et l'autre associations viennent alors occuper le terrain, jusqu'alors désinvesti, de la libération animale, dont elles s'attachent d'abord à réaffirmer l'irréductibilité de l'objectif abolitionniste, en opposition aux velléités réformistes des antispécistes établis. Dans un premier temps, les prises de position publiques et les modes d'action des deux jeunes associations ne détonent pas complètement avec ceux de L214, de 269Life ou encore de Vegan Impact. Boucherie Abolition et 269 Libération Animale s'adonnent notamment aux happenings de rue et aux interventions médiatiques. L'enjeu est d'abord pour elles de faire connaître leurs positions et leurs revendications. Sur les plateaux et les antennes, le propos de leurs porte-parole se veut néanmoins déjà plus radical, moins policé, comme lorsque Mona Wenck et Tiphaine Lagarde n'hésitent pas à comparer l'abattage des animaux à un meurtre, et la production industrielle de la viande à un holocauste. Leurs actions de rue sont elles aussi plus radicales dans leurs implications, à l'image du marquage au fer rouge de la porte-parole de 269 Libération Animale. Progressivement, les représentantes de Boucherie

[1] De très nombreuses publications notent par ailleurs l'existence de dynamiques de radicalisation de la cause animale voire soulignent la radicalité intrinsèque de l'animalisme. Une revue de littérature même partielle et franco-centrée donne à voir l'animalisme comme faisant partie du cercle limité des causes « radicales » (Pascale Dufour, Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, « Présentation : radicalités et radicalisations – la fabrication d'une nouvelle "norme" politique ? », *Lien social et Politiques*, n° 68, 2012, p. 7-12.). Il est analysé tantôt dans une visée critique et opérationnelle, voir par exemple : Xavier Raufer, Julien Dufour et Stéphane Quéré, « L'éco-terrorisme : effet de loupe, pétard mouillé », *Sécurité globale*, vol. 13, n° 1, 2018, p. 73-90 ; Éric Dénécé et Jamil Abou Assi, *Écoterrorisme. Altermondialisme, écologie, animalisme. De la contestation à la violence*, Paris : Tallandier, 2016, 363 pages ; Eddy Fougier, *La contestation animaliste radicale*, Paris, Fondapol, 2019, 54 pages ; tantôt dans une perspective académique, voir les travaux de sciences sociales de Jean-Pierre Digard, « Raisons et déraisons. Des revendications animalitaires. Essai de lecture anthropologique et politique », *Pouvoirs*, vol. 131, n°4, 2009, p. 97-111 ; « Le tournant obscurantiste en anthropologie. De la zoomanie à l'animalisme occidentaux », *L'Homme*, 203-204, 2012, p. 555-578 ; *L'animalisme est un anti-humanisme*, Paris : CNRS, 2018, 126 pages ; Catherine-Marie Dubreuil, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français*, *op.cit.* ; Christophe Traïni, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique,* Paris : PUF, 2011, 242 pages ; « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *op.cit.* ; Fabien Carrié, *Production, diffusion et réception de la nébuleuse idéologique "animaliste (France et Grande-Bretagne, 1760-2010),* thèse de doctorat en Science politique, Paris, 2015, 910 pages ; Marianne Celka, *Vegan Order. Des éco-warriors au business de la radicalité*, Paris : Arkhê, 2018, 224 pages. Notons que la frontière entre dimensions scientifique et normative s'avère parfois ténue.

Abolition et 269 Libération Animale quittent les pavés et les plateaux télévisés pour investir les lieux d'exploitation des animaux de rente, élevages et abattoirs, dans lesquels sont menées des actions illégales de blocage et de libération. Les militants participant à ces actions, dont font partie les porte-parole, écopent de lourdes amendes et peines de prison avec sursis qui les empêchent de poursuivre l'action directe mais les confortent malgré tout sur la voie de la radicalité, la dénonciation de la répression et de la violence d'État venant alimenter et justifier leur discours contre les institutions de domination. Immobilisées, les porte-parole de Boucherie Abolition et 269 Libération Animale sont contraintes de réinvestir d'autres modes d'action, plus conventionnels : plaidoyer, interviews, conférences, etc. La porte-parole de Boucherie Abolition alimente ainsi régulièrement en articles et montages photographiques le site Internet de l'association, répond à des interviews sur les réseaux sociaux et retourne sur les plateaux de télévision. De leur côté, les militants de 269 Libération Animale consacrent une grande partie de leur temps à faire vivre la communauté d'humains et d'animaux au sein de leur sanctuaire décrit et investi par eux comme un espace de lutte à part entière et de corésistance avec les animaux.

In fine, la radicalisation d'une partie du mouvement antispéciste français est le résultat de différents facteurs et processus ayant trait aux trajectoires individuelles des militants, à l'état de l'offre de mobilisation mais aussi au contexte médiatique et politique. Atténuée par le principe de réalité qui guide les militants antispécistes de L214, Sentience ou encore Vegan Impact, et diluée dans la critique carnée réformiste et consensuelle qui émerge dans le contexte exceptionnel de forte publicisation des enjeux liés à la condition animale à compter de 2015, la dimension radicale de l'antispécisme, qui a dans une certaine mesure toujours été présente dans son projet à proprement parler abolitionniste, est réactivée à travers la création et l'action de quelques groupes dissidents. Autrement dit, les dynamiques de contre/de radicalisation de la cause animale qui se développent à l'encontre du mouvement antispéciste, de ses évolutions propres, se trouvent renforcées par le processus d'intégration des causes et des enjeux dans la remise en question de l'alimentation carnée, faisant la part belle aux solutions réformistes.

Le préciser permet de nuancer l'idée d'une radicalité essentialisée et figée, le risque étant, une fois qu'on a montré que l'animalisme était intrinsèquement radical de par l'idéologie qui le fonde et les pratiques sociales et politiques qu'il implique[1], de sous-estimer la part relative et dynamique du phénomène radical lié à l'état de la contestation et de l'ordre social et politique

[1] Comme le fait Marianne Celka, *Ibid.*

en place mais aussi aux opérations de labellisation qui entourent la radicalité. Nous avons en effet montré que la dimension radicale des positionnements, cadrages et modes d'action divergents des antispécistes irréductibles procédait aussi de processus d'étiquetage qui mettent en scène, font parler et font vivre la radicalité[1], soit qu'ils la valorisent et/ou la légitiment soit qu'ils la dénoncent, une dénonciation de la radicalité animaliste à laquelle nous allons notamment nous intéresser dans la seconde partie de ce chapitre.

Nous allons voir que la radicalité d'une partie des militants antispéciste va faire réagir le secteur de l'élevage directement mis en accusation et lui donner prise dans la construction d'une « menace végane » venant concurrencer le problème carné et renforcer l'idée d'un combat en faveur des animaux foncièrement radical mais surtout dangereux.

Section 2. Contre-mobilisations et contre-cadrages des défenseurs de l'élevage face aux « anti-viande »

Nous continuerons de procéder dans cette deuxième partie de chapitre à l'analyse des dynamiques de contre, parties prenantes de la construction du problème carné. Nous nous intéresserons cette fois aux contre-cadrages et contre-mobilisations principalement engagés par le secteur de l'élevage en réaction au double mouvement de convergence définitionnelle de l'alimentation carnée comme problème public (voir chapitre 2) et de radicalisation de la contestation animaliste traité dans la première partie du chapitre. Dans ce chapitre, nous utiliserons le terme de « secteur de l'élevage » pour nommer le secteur *privé* de l'élevage, constitué d'acteurs appartenant à différents sous-univers professionnels[2]. Celui-là regroupe les organisations professionnelles intéressées par la représentation, le soutien technique et politique et la défense des intérêts des filières d'élevage, à savoir les instituts techniques, les syndicats agricoles et les organisations interprofessionnelles. Lorsque nous parlerons des « défenseurs de l'élevage », nous ne référerons plus seulement au secteur professionnel de l'élevage mais aussi aux différents acteurs et groupes sociaux qui le soutiennent face à la critique carnée.

[1] D'après Annie Collovald et Brigitte Gaïti, « les usages du label "radical" entrent dans l'analyse de la dynamique radicale elle-même : en modifiant les identités antérieurement attribuées aux mouvements désormais considérés et perçus comme radicaux, ils modifient également les lignes de conduite à tenir à leur égard et reconfigurent alors les solidarités et les alliances possibles, les stratégies pensables et, au bout du compte, leur position dans le jeu politique » : Annie Collovald et Brigitte Gaïti, *La démocratie aux extrêmes : sur la radicalisation politique*, Paris : La Dispute, 2006, p. 23.

[2] Aux chapitres 4 et 5, le terme « secteur de l'élevage » sera utilisé pour désigner plus largement le secteur d'action publique de l'élevage.

Nous focaliserons dans un premier temps l'analyse sur le processus de sortie du silence de ce secteur qui se matérialise dans différentes stratégies de contre-mobilisation. Nous analyserons les leviers d'action à partir desquels le secteur de l'élevage se mobilise, passant d'une posture essentiellement défensive visant à parer ce qui dans la critique contemporaine de l'alimentation carnée lui apparaît comme des attaques infondées, à une stratégie proactive de promotion des filières d'élevage (1.). Nous nous attacherons ensuite à rendre compte des contre-cadrages opposés par les professionnels de l'élevage à la critique carnée en général et aux militants animalistes « radicaux » en particulier. L'analyse du processus de contre-cadrage commun aux différents acteurs du secteur permettra ainsi d'éclairer les différents arguments et registres utilisés mais aussi les différentes représentations et normes convoquées en réaction à la remise en cause de l'alimentation carnée. Les dynamiques de contre observées au sein du secteur de l'élevage aboutissent, nous allons le voir, à la constitution d'un problème concurrent, celui d'une « menace végane » à travers laquelle se donne à voir en creux la « norme carnée » (2.).

1. La sortie du silence du secteur de l'élevage

Les professionnels de l'élevage font partie des cibles particulièrement visées par la critique carnée. Ils sont accusés – de par l'utilisation d'intrants, l'importation d'alimentation pour le bétail, la gestion des effluents et de l'énergie sur l'exploitation, jusqu'au transport des animaux vers l'abattoir – de polluer, de contribuer au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Les produits de l'élevage sont aussi montrés du doigt pour leurs effets néfastes ou potentiellement néfastes sur la santé humaine. En matière de bien-être animal, ce sont en particulier les systèmes industriels et intensifs qui sont pointés du doigt au regard de ce qu'ils infligent aux animaux, de l'exploitation jusqu'à l'abattoir : exiguïté, enfermement, contention, mutilations, stress et souffrances. À d'autres occasions, les systèmes d'élevage sont tout simplement décrits comme des camps d'extermination et le secteur de l'élevage directement pris à parti par la frange la plus radicale de la cause animale protestataire. Celle-ci désigne alors les « kapos "éleveurs" et leur « mafia » la FNSEA, les tueurs en abattoirs – « professionnels des camps de tuerie, bourreaux exécutants pour les cols blancs » – les

bouchers, fromagers, poissonniers et charcutiers « qui commercialisent le charnier », comme étant responsables du plus grand massacre de l'époque contemporaine[1].

Face à la convergence et la cristallisation d'une partie de ces accusations, le secteur de l'élevage est contraint de réagir, conformément à la logique mise en évidence par Claude Gilbert et Emmanuel Henry au sujet de la mise en problème de l'amiante. Selon eux, « la phase de forte publicisation de l'amiante correspond [...] à un moment où l'ensemble des acteurs qui s'accordaient auparavant discrètement pour continuer à utiliser l'amiante se trouvent contraints de rendre publiques leurs positions, et donc pour certains d'entrer dans de nouveaux modes de relations »[2]. Comme le montre Lilian Mathieu dans son étude sur les mouvements de remise en cause de la prostitution, les « mouvements antagonistes [...] ne peuvent ignorer l'existence d'un adversaire qui menace leurs positions et doivent par conséquent détourner une part de leur énergie et de leurs ressources pour parer ses initiatives »[3].

C'est ce processus de sortie du silence du secteur de l'élevage et les contre-mobilisations qui l'accompagnent que nous souhaiterions dans un premier temps décrire et analyser. La forte publicité des remises en cause de la consommation de viande, et par là de l'élevage, durant la période 2015-2020, oblige les représentants du secteur à rompre avec la discrétion caractéristique de leurs modes d'action – que l'on pense au travail de lobbying que mènent les syndicats et les interprofessions auprès des parlementaires et du pouvoir exécutif, ou au soutien technique et scientifique apporté aux éleveurs par les instituts techniques qui se présentent aussi comme experts auprès de l'administration agricole – et à reprendre la parole aux entrepreneurs de problème ; de façon immédiate, d'abord, pour se défendre face aux accusations en privilégiant une communication soit offensive soit positive (1.1.), puis en organisant la contre-attaque sur le plus long terme (1.2.).

[1] Boucherie Abolition, « Manifeste pour l'abolition de la boucherie » [en ligne] https://boucherie-abolition.com/2020/03/12/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/, consulté le 26 mai 2020.
[2] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *op.cit.,* p. 52.
[3] Lilian Mathieu, *La fin du tapin : Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution,* Paris : François Bourin Éditeur, 2014, p. 190.

1.1. Répondre à la critique carnée ou ne pas « laisser le monopole de la parole » aux adversaires

Interprofessions[1], syndicats[2] et instituts techniques[3], s'ils représentent un même secteur économique et que leurs missions dans certains cas ont tendance à se chevaucher et se confondre, ne partagent pour autant ni les mêmes intérêts, objectifs, savoir-faire et compétences, ni la même position au sein du secteur. Or, de leurs positions et missions respectives, vont dépendre les stratégies de contre-mobilisations privilégiées. Dit autrement, la *dynamique de contre* qu'empruntent les professionnels et représentants de l'élevage en réponse aux accusations dont ils font l'objet dépend des organisations, de leur raison d'être, de leur fonction sociale et de leurs objectifs. Nous allons voir que les syndicats ont tendance à privilégier des registres offensifs qui jouent et se nourrissent des oppositions et sont principalement dirigés vers les militants animalistes, tandis que, dressant le constat selon lequel il ne suffit plus de réagir ponctuellement aux attaques les plus radicales et (donc) les plus visibles, les interprofessions et les instituts techniques vont favoriser des stratégies de communication à plus long terme, plus inclusives et en adéquation avec leurs missions originelles mais néanmoins complémentaires de l'action politique des syndicats.

Parer les attaques : des syndicats privilégiant la conflictualité et la joute médiatique face aux militants de la cause animale

Les syndicats agricoles ont pour mission de défendre les intérêts des producteurs auprès du champ politico-administratif et du monde économique. Ils participent en sous-marin, à travers leur activité de lobbying, à l'élaboration des lois et à la prise de décision politique, jusqu'à devenir, à compter des années 1960, de véritables co-gestionnaires des politiques

[1] Interbev représente la filière « bétail et viandes », autrement dit l'élevage des ruminants : bovins, ovins, caprins et équins. Inaporc est l'interprofession nationale porcine. Le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) regroupe les acteurs de la filière laitière et Anvol ceux de la filière volaille de chair. Le Clipp est l'interprofession du lapin et le CNPO celle des œufs.

[2] La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) est le syndicat majoritaire, aux côtés de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale (CR), des Jeunes Agriculteurs (JA) – dans les faits souvent représentés comme la section « jeune » de la FNSEA – et le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF).

[3] Il existe un institut technique spécialisé par filière. Dans le secteur de l'élevage, l'institut de l'élevage (Idele) est spécialisé dans l'élevage des herbivores, l'Ifip est l'institut du porc et l'Itavi apporte son expertise aux professionnels des filières avicole, cunicole et piscicole.

agricoles[1]. Au sein des filières de production[2], – les syndicats sont représentés au Conseil d'administration des interprofessions dont ils sont membres[3] – leur rôle consiste toujours à défendre les intérêts des producteurs qu'ils représentent, cette fois vis-à-vis des autres acteurs économiques de la chaîne. Ceux-là peuvent en effet être lésés par certains accords interprofessionnels, sans compter que les producteurs représentés par les syndicats au sein des interprofessions ne constituent pas une catégorie homogène. C'est ainsi que la question épineuse du pluralisme syndical[4] constitue aussi un enjeu de pouvoir dans les négociations professionnelles[5]. Pour les syndicats minoritaires, être membre des interprofessions apparaît indispensable, non seulement pour maintenir le rapport de force avec la FNSEA, syndicat majoritaire, mais aussi avec les industriels dont les pratiques peuvent flouer les producteurs, ce que rappelle en entretien Florian Decker[6], animateur de la Section Viande à la Coordination rurale (CR), syndicat minoritaire :

> « Nous, on se méfie énormément de tout ce qui est l'aval de la filière, on a chez nous une espèce de méfiance vis-à-vis des interpros. Parce que justement les interpros c'est vraiment le summum de la concertation entre les différents acteurs des filières, de l'amont à l'aval. Il n'empêche qu'on y est présents dans les interpros […] on travaille beaucoup avec Interbev, pour le meilleur et aussi pour le pire […] Mais voilà justement on essaye d'y être pour apporter une autre voix que celle de la FNSEA […] notre légitimité et notre raison d'être au sein d'Interbev c'est

[1] Pierre Coulomb (dir), *Les agriculteurs et la politique*, Paris : Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 pages.
[2] La notion de filière désigne le regroupement cohérent des opérateurs et des activités concourant à la production de biens ou de services identiques ou proches.
[3] Par exemple, la FNSEA est présente au sein des interprofessions par le biais de ses associations spécialisées, de la Fédération nationale des producteurs de lait et la Fédération nationale des éleveurs de chèvres au Cniel, de la Confédération française de l'aviculture à l'Association de promotion de la volaille française (APVF), de la Fédération nationale bovine, la Fédération nationale des éleveurs de chèvres, la Fédération nationale du cheval et la Fédération nationale ovine à Interbev, de la Fédération nationale porcine à Inaporc.
[4] Sur les divisions syndicales internes aux mondes agricoles, voir Bertrand Hervieu et François Purseigle, « Chapitre 5. Une force sociale et politique organisée », *in* Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles,* Paris : Armand Colin, 2013, p. 189-230 et Ivan Bruneau, « L'érosion d'un pouvoir de représentation. L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *Politix*, vol. 103, n°3, 2013, p. 9-29.
[5] Jusqu'à l'adoption de la loi d'avenir agricole de 2014, « le code rural n'impos[ait] pas que les groupements reconnus en qualité d'organisations interprofessionnelles réunissent la totalité des organisations professionnelles représentatives du secteur concerné » (Web-agri, « Inaporc. Confédération paysanne et Coordination rurale déboutées par le Conseil d'Etat » [en ligne] http://www.web-agri.fr/actualite-elevage/article/Null-842-21752.html, consulté le 26 juin 2020). Depuis, pour être reconnues par les pouvoirs publics, les interprofessions doivent représenter 70 % de la production, ce qui a permis dans les faits leur ouverture aux syndicats minoritaires. Aux dernières élections des représentants agricoles aux chambres d'agriculture, en 2019, la FNSEA remporte, aux côtés des JA, 55,31% des voix. La Coordination rurale obtient un score de 21,54 %, la Confédération paysanne de 20,04 % et le Modef de 1,89 % : voir Arnaud Carpon, Sophie Guyomard et Pauline Debris, « Participation historiquement faible, statu quo syndical : l'essentiel à retenir », *Terre-net*, publié le 8 mars 2019 [en ligne] https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/tous-les-resultats-officiels-des-elections-des-chambres-d-agriculture-2019-205-145038.html, consulté le 26 juin 2020.
[6] Depuis mars 2019, Florian Decker anime la section bovins d'Interbev.

finalement de dire “attendez il n’y a pas que la FNB[1] qui représente la voix des éleveurs, il y a aussi d’autres sons de cloche”. Alors lorsqu’on est d’accord, on est d’accord, on va pas chercher non plus systématiquement la petite bête mais on est quand même rarement d’accord » (Florian Decker, Coordination Rurale, entretien, février 2018).

Aux côtés de leurs missions discrètes de représentation et de négociation politico-économiques, les syndicats sont également des acteurs à part entière du débat et de la controverse publics, n’hésitant pas à user de moyens d’action offensifs et spectaculaires pour défendre leurs intérêts[2]. Les syndicats agricoles apparaissent ainsi comme de véritables professionnels du jeu politique et de la contestation sociale, familiers du rapport de force[3] autant que de la prise de parole publique. Ainsi, ce sont eux qui, au sein du secteur, ripostent les premiers contre les accusations des militants de la cause animale protestataire. Ces derniers ayant largement contribué à mettre à l’agenda ces dernières années la question de la consommation de viande en se rendant particulièrement visibles dans l’espace public par le biais d’actions fortement médiatisées, il s’agit pour les syndicats agricoles de (re)gagner à leur tour en visibilité afin de ne pas laisser la parole publique sur l’élevage entre les mains des militants abolitionnistes.

Ainsi par exemple, à la Coordination Rurale, la stratégie de communication retenue privilégie volontiers – à l’image de l’histoire du syndicat[4] – le rapport de force et vise clairement à alimenter la controverse. La contre-mobilisation se veut offensive. Elle se matérialise notamment, en 2017 et 2018, dans l’organisation de « contre Nuits Debout », en réponse à celles organisées par l’association 269 Libération Animale devant les abattoirs. Pour le responsable de la section Viande à la Coordination rurale, « face aux mensonges des véganes »[5], ces « contre Nuits Debout » renommées « Nuits des abattoirs » constituent l’action « emblématique » du syndicat. La présence des éleveurs de la Coordination Rurale au même endroit que les militants

[1] La FNB ou Fédération nationale bovine est l’association spécialisée dans l’élevage bovin adhérente à la FNSEA.
[2] Bertrand Hervieu et François Purseigle, « Chapitre 5. Une force sociale et politique organisée », *op.cit.* Sur les mobilisations d’éleveurs en particulier, voir entre autres : Édouard Lynch, « Détruire pour exister : les grèves du lait en France (1964, 1972 et 2009) », *Politix*, vol. 103, n°3, 2013, p. 99-124. Pour une mise en perspective historique des actions de rue des acteurs agricoles, voir Édouard Lynch, *Insurrections paysannes. De la terre à la rue : usages de la violence au XXe siècle*, Paris : Vendémiaire, 2019, 444 pages.
[3] François Audigier et Pascal Raggi, « Chapitre 4. Les syndicats et la violence issue du monde professionnel », *in* Isabelle Sommier (dir), *Violences politiques en France,* Paris : Presses de Sciences Po, 2021, p. 109-134. Les auteurs décrivent notamment la FNSEA comme un syndicat faisant un « usage assumé du rapport de force » et se caractérisant « par une certaine forme de radicalité militante » occasionnelle (*Ibid.,* p. 126).
[4] François Purseigle, « Chapitre 8. La coordination rurale. Un nouvel acteur sur l’Échiquier syndical », *in* Bertrand Hervieu *et al.* (dirs), *Les mondes agricoles en politique,* Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 241-272.
[5] Coordination rurale, « La CR47 écrit aux anti-viande » [en ligne] https://www.coordinationrurale.fr/cr47-ecrit-aux-anti-viande/, consulté le 27 juillet 2021.

animalistes est lourde de sens. Tous présents devant le même abattoir, il s'agit de se disputer en quelque sorte la légitimité d'un territoire. Outil privilégié du spécisme pour les activistes de 269 Libération Animale, l'abattoir est réinvesti par les éleveurs comme un outil et un lieu de travail qui leur « appartient » : « on était présents avec eux, face à eux devant les mêmes abattoirs » (Florian Decker, CR, entretien, février 2018). Au-delà de cet aspect symbolique, les « contre Nuits Debout » sont surtout l'occasion pour les militants syndicalistes de « s'adresser aux médias » afin de « relayer ce que [eux] considèr[ent] comme la vérité sur l'élevage » (Florian Decker, Coordination rurale, entretien, février 2018).

D'après notre interlocuteur à la Coordination Rurale, cette stratégie consistant dans la contre-attaque médiatique ne serait pas appréciée de tous les syndicats. La Fédération nationale bovine (FNB), membre de la FNSEA, reprocherait au syndicat de faire le jeu des animalistes et de leur « donner de l'importance » en entrant directement en conflit avec eux par médias interposés (Florian Decker, Coordination Rurale, entretien, février 2018). Pourtant, s'il est vrai que les dirigeants de la FNSEA font de la détestation des médias une position de principe – pour son vice-président, les militants animalistes sont « adorés », « chouchoutés » par des médias « complaisants », « très forts pour pousser vers une alimentation végane » (Thierry Bergeron, FNSEA, entretien, juillet 2020)[1] – s'en saisir pour répondre aux accusations des militants animalistes lors de débats télévisés ou radiophoniques, est aussi une stratégie que le syndicat emprunte de façon récurrente. On pense, entre autres exemples, à la participation de Christiane Lambert – à l'époque encore 1ère vice-présidente de la FNSEA[2] – au débat organisé sur France 3 le 23 novembre 2015 suite à la diffusion du documentaire *L'Animal est une personne*, face à Aymeric Caron, journaliste et essayiste végétarien et antispéciste, et Brigitte Gothière, cofondatrice de L214[3]. On pourrait encore citer la présence de Thierry Bergeron, vice-président de la FNSEA, sur le plateau de l'émission *Les Terriens du samedi*, le 6 octobre 2018 face aux porte-parole de Boucherie Abolition et de Vegan Impact, à l'occasion d'un « débat » opposant véganes et bouchers. Ces sorties médiatiques des syndicats agricoles visent clairement à reprendre la parole aux militants de la cause animale, à répondre publiquement à un cadrage animaliste défavorable aux pratiques d'élevage lors d'épisodes de fortes controverse et publicité : la diffusion en 2015 du documentaire *L'animal est une personne* – qui suit d'ailleurs

[1] Pour une analyse de l'évolution du traitement médiatique des questions agricoles, voir notamment Ivan Chupin et Pierre Mayance, « L'agriculture en représentation(s) », *Études rurales*, vol. 198, n°2, 2016, p. 9-23.
[2] Elle en est la présidente depuis le décès de Xavier Beulin en février 2017.
[3] Participent également au débat René Laporte, ingénieur agronome membre de l'Académie de la Viande et auteur de *La viande voit rouge* et Serge Papin, président des magasins Super U.

de quelques semaines le scandale de l'abattoir d'Alès –, les Nuits Debout devant les abattoirs organisées en 2016 par la toute jeune association 269 Libération Animale, les actions directes menées à compter du printemps 2018 partout en France contre les commerces de viande.

Cet aspect du processus de sortie du silence du secteur de l'élevage caractérisé par l'usage de la contre-offensive médiatique par les syndicats agricoles, n'est pas propre au contexte de remise en cause de l'alimentation carnée[1]. Il caractérise plus largement le caractère routinier de l'action syndicale qui consiste le plus souvent à faire valoir en coulisses auprès des institutions politiques, les intérêts de la profession agricole, et à les défendre publiquement lorsqu'une « crise » et/ou une controverse éclate. Or, depuis les lois de modernisation de l'agriculture votées au sortir de la Seconde guerre mondiale, l'histoire de l'élevage français est ponctuée de moments critiques : fin des quotas laitiers, crises sociales, scandales sanitaires et environnementaux[2]. Si bien, d'une part, que l'élevage, à travers ces différents enjeux, constitue en lui-même un problème public réinscrit à l'agenda médiatique et politique à intervalle régulier et, d'autre part, que les contre-mobilisations et contre-cadrages opposés aux entrepreneurs du problème carné étudiés ici sont aussi hérités desdites « crises » qui ébranlent les mondes agricoles depuis 60 ans. Autrement dit, les mises en crise récurrentes du secteur de l'élevage l'ont conduit à expérimenter un ensemble de répertoires d'action, une *routine de contre* réactivée dans le contexte de mise en cause de l'alimentation carnée mais aussi, nous allons le voir, renforcée et actualisée à cette occasion par l'action des interprofessions et des instituts techniques.

Devancer les attaques à venir : des instituts techniques et interprofessions favorisant la communication positive ou comment « montrer que l'on fait bien »

Contrairement à la stratégie offensive et conflictuelle des syndicats agricoles en réaction immédiate aux attaques publiques dont les éleveurs font l'objet, les interprofessions et les instituts techniques élaborent une communication proactive et positive qui vise à valoriser sur le temps long les métiers de l'élevage et ses produits, conformément au rôle qui est le leur au sein du secteur.

---

[1] Au sujet du processus de réappropriation de l'espace médiatique par les éleveurs, voir notamment Alix Levain, « Une épreuve médiatique ? Les éleveurs bretons et les marées vertes », *Études rurales*, vol. 198, n°2, 2016, p. 171-194.

[2] Pour une analyse des controverses qui ponctuent et fondent l'histoire de l'élevage du XIXe siècle à aujourd'hui, voir Elsa Delanoue, *Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse*, thèse de doctorat en Sociologie, Université Rennes 2, 2018, 426 pages.

À la différence des syndicats agricoles dont la mission consiste à défendre les intérêts des producteurs uniquement, les interprofessions et les instituts techniques agissent pour le compte de filières de production. Comme les interprofessions, les instituts techniques sont des associations de loi 1901 qui « travaillent de la fourche à la fourchette » (Sylvie Legeay, ingénieure d'études à l'Institut du porc, entretien, février 2018). Leur objectif commun est d'améliorer la compétitivité de l'élevage et de ses filières, en apportant aux professionnels, dans le cas des instituts, des solutions principalement techniques et en favorisant, dans le cas des interprofessions, la concertation entre opérateurs de l'amont à l'aval. Si l'activité de recherche appliquée des instituts techniques d'élevage est plus proche des missions à visée économique des interprofessions que des objectifs et prérogatives politiques dévolus aux syndicats[1], de leur côté, les interprofessions partagent avec ces derniers une mission commune de représentation d'intérêts auprès du champ politico-administratif (voir encadré 3.4).

Encadré 3.4 – Qu'est-ce qu'une interprofession ?

Dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation, une interprofession est une association à but non lucratif qui « regroup[e] différents acteurs[2] d'une même filière et [a] comme objectif d'agir pour l'intérêt commun de l'ensemble de [ses] membres »[3]. En France, le concept de regroupement gestionnaire de professions appartenant à une même filière marchande serait né à la fin du XIXe siècle dans le secteur des vins et spiritueux afin de lutter contre les usurpations d'appellations et le phylloxéra. Progressivement, dans un contexte de fort développement de l'industrie agroalimentaire, il s'agit alors pour les patrons d'industrie de garantir l'approvisionnement de leurs usines. L'organisation interprofessionnelle peut aussi être un moyen de répondre aux besoins spécifiques de certaines productions liées à un terroir. Le développement des interprofessions s'inscrit dans le processus de modernisation de l'agriculture à compter des années 1960. En 1975, une première loi fixe le cadre général de l'organisation interprofessionnelle[4] qui, face aux « limites de la coordination par le seul marché », constitue une forme de « coordination verticale des filières agroalimentaires »[5].

[1] Les instituts techniques d'élevage et les interprofessions travaillent ensemble et leurs missions se confondent parfois, entre la R&D et l'activité de conseil technico-économique, sur des sujets aussi vastes que la génétique, les techniques d'élevage, la santé des animaux, l'environnement, la qualité des produits, l'économie des filières, etc.
[2] Ces acteurs sont des associations ou syndicats représentatifs des professions de la filière. Une entreprise ou un individu ne peut être membre d'une interprofession.
[3] Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, « Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières », *Analyse*, n°31, juin 2011, p. 1.
[4] La Loi n°75-600 du 10 juillet 1975 relative à l'organisation interprofessionnelle agricole.
[5] Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, « Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières », *op.cit.,* p. 1.

L'interprofession est une instance de gouvernance. Elle a pour mission d'assurer le lien entre les acteurs d'une même filière sur l'ensemble des maillons de la chaîne, en tout cas, sur une étendue la plus vaste possible, celle-ci pouvant varier d'une interprofession à l'autre[1]. L'interprofession veille à la compétitivité de la filière. Elle produit pour ce faire de l'expertise et du conseil, s'implique dans la recherche et le développement en vue d'améliorer les techniques de production, de favoriser et diffuser de « bonnes pratiques » gestionnaires auprès des professionnels. D'après les salariés des interprofessions du secteur de l'élevage que nous avons rencontrés (Interbev, Cniel et Inaporc), les éleveurs, représentés par des organisations de producteurs, y tiennent une place centrale[2]. L'interprofession a donc aussi pour rôle d'accompagner et encourager les producteurs quand leurs pratiques vont dans le bon sens (Catherine Puech, Cniel, entretien, décembre 2017). La mission de l'interprofession est en fait « politique » dans le sens où l'interprofession doit gouverner des intérêts qui peuvent être divergents ou contradictoires[3] afin de satisfaire le collectif, c'est-à-dire la filière dans son ensemble. Cela fait dire au directeur d'Inaporc que la mission d'une interprofession est en quelque sorte une mission de « service public privé » (Pascal Carrière, entretien, décembre 2017) et à la responsable des affaires publiques au Cniel que l'interprofession est ni plus ni moins qu'un « juge de paix » (Catherine Puech, Cniel, entretien, décembre 2017). D'après nos enquêtés, l'autre grande mission de l'interprofession est une mission de porte-parolat et de lobbying. Il s'agit de représenter une expertise professionnelle et de défendre les intérêts des filières auprès des pouvoirs publics (Pascal Carrière, Inaporc, entretien, décembre 2017), et depuis plus récemment, auprès des parlementaires, « en amont du travail législatif » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015). L'interprofession s'attelle encore à promouvoir les produits de la filière auprès des consommateurs, par le biais de campagnes publicitaires, ou sur les marchés extérieurs, sans oublier son rôle initial de régulation des marchés, bien que celui-ci soit fortement limité par le droit de la concurrence national et communautaire[4].
D'un point de vue organisationnel, « pour être reconnue par l'État, une interprofession doit rassembler les organisations considérées comme les plus représentatives de la production agricole et, selon les cas, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution »[5]. *Via* le recours à une procédure dite d'extension, les accords conclus à l'unanimité dans le cadre d'une interprofession peuvent avoir force de loi sur l'ensemble des opérateurs de la filière (ces accords peuvent être d'ordre technique comme ils peuvent concerner le financement d'actions et le montant des cotisations interprofessionnelles)[6].

[1] Ainsi, pendant longtemps (au moins jusqu'en 2018), l'interprofession laitière créée en 1973, n'a pas compté les distributeurs parmi ses membres.
[2] Aussi du fait de recommandations officielles, voir par exemple : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), *Les interprofessions,* Rapport, mars 2017, p. 5 et p. 44.
[3] Le chiffre d'affaires des producteurs par exemple constitue pour le transformateur ou le distributeur un coût d'approvisionnement, voir Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, « Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières », *op.cit.*, p. 4.
[4] La certification, type Appellation d'origine contrôlée (AOC), est un levier de régulation préventive du marché.
[5] Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, « Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières », *op.cit.*, p. 3.
[6] Les accords interprofessionnels sont déposés à la Direction générale du travail pour avis. « La procédure d'extension consiste à rendre applicable, par arrêté ministériel, une convention ou un accord collectif à tous les

Une organisation interprofessionnelle est financée par le biais de prélèvements obligatoires sur le chiffre d'affaires de l'ensemble de la filière, de cotisations ou de prélèvements volontaires des membres.
In fine, l'interprofession fait figure d'agent de liaison et de gestionnaire qui veille à la compétitivité des filières : en assurant la bonne entente – en tout cas la moins mauvaise entente – en leur sein, en représentant et défendant leurs intérêts auprès des pouvoirs publics[1] et en réassurant le consommateur au travers notamment de la publicité.

Face aux accusations de plus en plus diffuses et visibles dont l'élevage fait l'objet, les instituts techniques, qui n'ont donc vocation initialement ni à représenter les éleveurs ni à communiquer en dehors de la sphère professionnelle sur les métiers de l'élevage, se trouvent contraints de diversifier leurs missions au-delà de l'expertise technique et du conseil. C'est en particulier le cas à l'Institut de l'élevage (Idele). Pour son directeur :

> « … aujourd'hui c'est vrai qu'il faut avoir la foi pour travailler pour les productions animales, surmonter ces attaques contre [les] filières qui viennent d'un peu partout. Les réponses techniques sont malheureusement insuffisantes, il faut aussi de la communication et du lobbying pour ne pas se laisser fragiliser par des arguments souvent réducteurs » (Jean Chaillou, directeur de l'Idele, aux Rencontres Recherches Ruminants de 2015)[2].

Une stratégie de communication volontaire et positive manquerait en effet à l'institut technique de l'élevage d'après Pierre Hochart, responsable du service Environnement et Bâtiment :

> « Notre gros souci c'est le manque de communication. Alors ça, c'est terrible ! […] on réagit toujours en réponse […] alors qu'on devrait devancer tout ça […] mais jusqu'à maintenant on était recroquevillés et on attendait les attaques quoi » (Pierre Hochart, Institut de l'élevage, entretien, décembre 2015).

---

salariés et employeurs compris dans son champ d'application. La convention ou l'accord étendu s'applique ainsi aux entreprises qui ne sont pas adhérentes à l'une des organisations signataires ». Voir : Ministère du Travail, « Modalités de dépôt, d'extension et de diffusion des accords interprofessionnels et de branche » [en ligne] https://code.travail.gouv.fr/fiche-ministere-travail/modalites-de-depot-dextension-et-de-diffusion-des-accords-interprofessionnels-et-de-branche?q=Négociations%20de%20branche#Extension-des-accords (consulté le 25 juin 2020).

[1] Nous aurons l'occasion d'y revenir au chapitre 4.

[2] Discours envoyé par mail par le directeur de l'Idele à la suite de notre entretien en novembre 2015. Le congrès scientifique Rencontres recherches ruminants ou « 3R » est co-organisé depuis 1994 à Paris par l'INRAE et l'institut de l'élevage. Il se veut « un lieu de rencontres entre la recherche, le développement et le terrain pour assurer la diffusion à tous les niveaux des innovations », voir : Journées 3R, « Organisation » [en ligne] http://journees3r.fr/spip.php?rubrique428, consulté le 6 avril 2021.

Notre interlocuteur à l'institut de l'élevage précise aussi que dorénavant, et il s'en félicite, les éleveurs « souhaitent parler » de ce qu'ils font et l'Institut de l'élevage leur offre cette tribune et ce relai. Toujours selon l'enquêté, l'Institut « n'a jamais fait autant de communication que cette année [2015] sur ce qu'est l'élevage, ce qu'il a déjà fait, ce qu'il compte faire, où il est engagé, etc. », par l'intermédiaire de son magazine, dans la presse spécialisée, lors de conférences, dans les salons professionnels, auprès des autres éleveurs, de l'interprofession, mais aussi auprès de l'enseignement supérieur, de la recherche et des pouvoirs publics[1]. Les « avancées » en matière d'élevage sont présentées comme autant de « bonnes pratiques » déjà en cours sur les exploitations mais jusqu'alors restées confinées dans le champ de la recherche appliquée. Le directeur de l'Idele nous confiait ainsi en fin d'entretien avoir « passé du temps avec [n]ous » pour ces raisons, dans un contexte de remise en question exacerbée et surmédiatisée de l'élevage (Jean Chaillou, Idele, entretien, novembre 2015).

Ainsi désormais, à l'Idele, concevoir un outil de diagnostic, de gestion et/ou d'évaluation s'apparente aussi à une « preuve » du travail mené en faveur de l'amélioration des pratiques, sur laquelle il faut communiquer plus largement. Dit autrement, les avancées techniques qui n'intéressaient jusqu'alors que les professionnels de l'élevage, réalisées en vue d'améliorer la compétitivité des exploitations, intègrent désormais la stratégie de communication de l'organisation et sont érigées en autant de réponses apportées aux « attentes sociétales ». Magali Douet, responsable du service Santé et Bien-être des ruminants à l'institut de l'élevage explique par exemple au sujet du bien-être animal que :

> « maintenant la question qui se pose aux filières, c'est un peu comment montrer qu'on fait bien, en tout cas qu'on se préoccupe de cette question-là. Parce que ça ne suffit pas de dire "dans la quasi-totalité des élevages, ça se passe bien" […] en fait la question c'est bien de le prouver, tout le monde en est convaincu mais il faut le prouver » (Magali Douet, Idele, entretien, décembre 2015).

Les mêmes considérations quant à la meilleure stratégie de communication à adopter en interne vis-à-vis de la critique carnée se pose au sein des interprofessions, plus rompues, nous allons le voir, aux enjeux de publicité que ne le sont les instituts techniques mais toutefois plus discrètes que les syndicats. Les interprofessions font comme les instituts techniques le choix d'une communication positive qui valorise les métiers de l'élevage mais aussi la consommation

[1] La situation d'entretien apparaît également pour les différents salariés de l'institut que nous avons rencontrés comme une occasion supplémentaire de communiquer sur les avancées techniques et scientifiques réalisées ces dernières années au sein des filières en matière de protection de l'environnement et de bientraitance animale.

de viande. C'est notamment le cas à l'interprofession bétail et viande (Interbev)[1] dont les stratégies de contre empruntent aux dispositifs et au lexique de leurs adversaires.

Une première illustration de la sortie du silence d'Interbev face à la critique carnée s'observe dans la réaction de l'interprofession à l'affaire de l'abattoir d'Alès qui éclate en octobre 2015 suite aux images diffusées par L214. Si l'interprofession n'a pas été nommément visée par les « révélations » de L214 – l'abattoir d'Alès n'abat d'ailleurs pas seulement des animaux entrant dans le périmètre de compétence d'Interbev –, le retentissement médiatique[2] et les retombées politiques de l'affaire (ouverture d'une commission d'enquête parlementaire, dépôt d'une proposition de loi sur les abattoirs, auditions à l'Assemblée nationale y compris des interprofessions…) ont été tels que l'interprofession, aux dires de ses membres, s'est trouvée dans l'obligation de réagir. La mise en scandale de l'abattoir d'Alès a ainsi conduit Interbev à entreprendre un vaste chantier de réassurance des consommateurs et d'« amélior[ation] de l'image de [sa] filière » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015). Pour Sarah Morelle, chargée de mission bien-être animal, restauration collective et étiquetage des viandes au sein de l'interprofession, il ne faut « pas se voiler la face », « reprendre la parole sur le sujet est urgent » et ne relève pas tellement d'un « choix » (Sarah Morelle, Interbev, entretien, janvier 2017). C'est ainsi par exemple qu'au sujet des dysfonctionnements et maltraitances commises envers les animaux dans les abattoirs, l'interprofession décide de reprendre la parole à L214 en utilisant le même dispositif que l'association : le film.

Dans une courte vidéo de présentation intitulée de « De l'animal à la viande », disponible depuis 2016 sur le site Internet « grand public » de l'interprofession[3], l'internaute prend connaissance des différentes étapes de l'abattage des bovins, de leur arrivée à l'abattoir jusqu'à la commercialisation de leur viande (voir encadré 3.5)[4].

---

[1] Interbev est créée en 1979. Elle est spécialisée dans l'élevage des ruminants : bovins, ovins, caprins et équins. Elle est composée de 22 organisations nationales du secteur économique bétail et viande, fédérations et syndicats, représentant : les éleveurs, les commerçants d'animaux vivants, les groupements de producteurs, les marchés aux bestiaux, les abatteurs, les grossistes, les industriels, les distributeurs (bouchers et grande distribution) et la restauration collective.

[2] En l'espace de moins de trois mois, entre le 14 octobre – date de la diffusion des images de L214 – et le 31 décembre 2015, Europresse recense 237 sources médiatiques (presse écrite, radio et télévision) mentionnant l'« abattoir d'Alès », contre 4 l'année précédente et 149 l'année suivante.

[3] La Viande, « La protection animale à l'abattoir » [en ligne] https://www.la-viande.fr/environnement-ethique/ethique-vis-vis-animaux/protection-animale-abattoir, consulté le 24 juin 2020.

[4] Au Cniel, en 2017 (2018) un film promotionnel « À l'heure du lait, une journée dans une ferme française » a été tourné dans une exploitation laitière de Bretagne, retraçant la journée des éleveurs laitiers et valorisant leur métier tant en termes de protection de l'environnement, de qualité des produits, de considération du bien-être animal, etc. Voir : https://www.ferme-laitiere-france.com/fr/accueil, consulté le 30 juin 2020.

Encadré 3.5 – « De l'animal à la viande », Interbev

Après une courte animation évoquant le transport des animaux jusqu'à l'abattoir, l'on voit une « bétaillère »[1] s'ouvrir. La voix off explique que « le travail du responsable protection animale à l'abattoir, R.P.A., commence dès cette étape ». La séquence qui suit montre des vaches déjà descendues de la bétaillère, marcher en file indienne. On retrouve les mêmes animaux entrer dans « les parcs de la bouverie où doivent être assurées les bonnes conditions de leur repos », puis ceux-ci sont filmés dans le couloir d'« amenée vers le poste d'abattage » où « tout est mis en œuvre pour éviter leur stress ». Les animaux paraissent en effet calmes et silencieux. La séquence suivante montre l'étourdissement au pistolet à tige perforante d'une vache que l'on voit tomber. Puis des vaches immobiles suspendues par la patte arrière sont filmées, un opérateur « vérifie l'état d'inconscience » de l'une d'entre elles, notamment en observant et lui touchant les yeux restés ouverts. Le même opérateur, semble-t-il, appose une étiquette de « traçabilité », « assurée en continu et contrôlée par les services vétérinaires », sur l'épaule d'une vache suspendue. L'image qui suit montre un autre salarié soulever puis relâcher l'une des pattes avant d'une vache, la voix off commente : « l'animal peut avoir des mouvements réflexe, il ne s'agit pas de signes de conscience ». Vient ensuite l'étape de la saignée, qui « permet de vider l'animal de son sang », en fait d'entrainer sa mort, mais ce que précise Interbev par ailleurs[2] est tu dans cette vidéo. L'internaute ne voit pas à proprement parler l'employé effectuer la saignée. L'image montre une vache suspendue dont la tête est cachée par du matériel taché de sang. Elle a déjà le haut de la poitrine ouverte. Le sang qui s'écoule abondamment de l'animal suite à la saignée, ici thoracique, n'a pas été filmé[3]. D'autres opérateurs sont ensuite montrés en train de « séparer le cuir de la carcasse » et d'y retirer « le gras de surface » « pour une meilleure présentation de la carcasse ». L'étape de l'« éviscération » est signifiée par le mot apparaissant en marge de la vidéo, sans commentaire de la voix off et sans que l'opérateur soit montré en train d'éviscérer l'animal mort, donc d'en sortir les viscères. Les carcasses sont ensuite « fendues en deux pour des contraintes commerciales et pour en faciliter l'inspection par les services vétérinaires de l'État qui les contrôlent tout au long de la chaîne », puis « pesées et classées par photographie » afin d'« être évaluées en fonction de leur gabarit ». Elles sont suspendues en chambre froide « au moins 24 heures pour refroidir à cœur ». La vidéo montre jusqu'aux salariés en train de « séparer les muscles des os » des carcasses ensuite « conditionnés pour être mis sous vide ou en barquette ». « Une fois la viande conditionnée, les commandes sont préparées pour expédition ».

La vidéo d'Interbev n'a pas grand-chose à voir avec les images diffusées par L214[4]. La photographie est lumineuse, les images sont de qualité, ce qui confère à la vidéo un gage de sérieux et de professionnalisme. Interbev insiste sur la technicité des différentes étapes, la

[1] Les mots entre guillemets sont ceux utilisés par la femme qui commente la vidéo en voix off.
[2] La Viande, « L'étourdissement et la saignée des animaux en abattoir » [en ligne] https://www.la-viande.fr/environnement-ethique/ethique-vis-vis-animaux/etourdissement-saignee-animaux-abattoir, consulté le 24 juin 2020.
[3] « Pour une perte de vie rapide, il faut que l'écoulement sanguin soit important » précise par ailleurs Interbev : *Ibid.*
[4] Voir pour comparaison la description de la vidéo de l'abattoir d'Alès à l'encadré 1.3.

traçabilité et la sécurité sanitaire à l'abattoir, les images montrent très peu de sang, l'on n'entend pas du tout les animaux, seulement le bruit des outils et machines, la voix-off prend un ton neutre. Toutes les séquences autour de l'animal sont ponctuées d'images montrant les salariés et leur travail, administratif notamment[1]. Nous notons également la technicité du vocabulaire employé tant par la voix-off que par les termes qui défilent tout au long de la vidéo et nomment les différents procédés et étapes du travail en abattoir. Pourtant, à l'instar des images de L214, la vidéo d'Interbev repose sur un montage et une réalisation ayant pour but, dans ce cas, de faire la promotion du respect de la bientraitance des animaux et des consignes sanitaires en abattoir. En ne focalisant pas sur la mise à mort de l'animal mais en réintégrant celle-ci dans un processus plus long « de l'animal à la viande », en ne montrant pas le sang, l'interprofession fait elle aussi un choix scénaristique dont l'objectif est de refléter le travail quotidien des salariés en abattoir.

La sortie du silence de l'interprofession, qui se matérialise ici dans la diffusion d'une « contre »-vidéo sur ce qui se passe au sein des abattoirs, s'accompagne d'une rationalisation *a posteriori* quelque peu ambiguë, quant au silence si longtemps gardé par les professionnels sur la mise à mort des animaux. Pour la responsable de la commission « Enjeux sociétaux » au sein d'Interbev, l'absence de communication observée jusqu'alors au sujet des abattoirs serait liée à la « grande pudeur des professionnels » (Amélie Bouillet, Interbev, entretien, janvier 2017). Pour sa collègue, chargée de mission bien-être animal, « c'est pas un sujet facile quand même hein de parler de la mort, de parler de l'abattage des animaux en soi c'est pas… voilà, c'est pas glamour » (Sarah Morelle, Interbev, entretien, janvier 2017) [2]. Pour ces raisons, le choix de la contre-vidéo en abattoir a pu semer le doute au sein de l'interprofession :

> « Honnêtement pour la vidéo abattoir… on a mis du temps à… ça a fait peur aux professionnels au début. Quand on leur a dit il y a un an, "bon il va falloir qu'on fasse une vidéo sur l'abattoir", ils ont dit "non, c'est pas possible on fera jamais". Et au final, on les a travaillés au corps, on a dit "mais là on n'a plus le choix, il faut qu'on parle de ce qu'on fait, il faut qu'on parle de ce qu'on fait bien. Tapez "abattoir" sur Google et regardez sur quoi vous tombez…". Donc ça a été un long travail de sensibilisation en interne aussi, ça n'a pas été facile non plus mais maintenant ils sont fiers de pouvoir dire "bon bah en fait heureusement qu'on l'a

[1] Lors de notre visite dans un abattoir du Nord en octobre 2014, dans le cadre de la première édition des rencontres Made in viande organisées tous les ans depuis lors par Interbev, nous avions ressenti les mêmes impressions. La présentation de l'abattoir y compris de sa chaîne d'abattage, qui plus est à l'arrêt et donc en l'absence des animaux, par un contremaitre insistait largement sur le travail de l'homme, sur son expérience, son savoir-faire.

[2] Selon Le Petit Robert 2022, la pudeur désigne le « sentiment de honte, de gêne qu'une personne éprouve à faire, à envisager ou à être témoin des choses de nature sexuelle, de la nudité ». Elle renvoie plus largement à la « gêne qu'éprouve une personne délicate devant ce que sa dignité semble lui interdire ».

fait quoi". Donc je pense que ça va… c'est un premier pas vers toujours plus de transparence » (Sarah Morelle, Interbev, entretien, janvier 2017).

Dans le même temps, les salariées d'Interbev que nous avons rencontrées explique que si l'interprofession n'a jusqu'alors que très peu communiqué sur les pratiques de ses professionnels, en abattoir notamment, c'est aussi parce qu'il n'existait pas de « demande identifiée » en ce sens (Ludivine Cormier, Interbev, entretien, janvier 2017), parce que « la plupart des consommateurs […] ne voulaient pas savoir jusqu'à maintenant […] bien contents de dissocier l'animal du morceau de viande » (Amélie Bouillet, Interbev, entretien, janvier 2017).

En fait, la « pudeur » des professionnels et la retenue que celle-ci implique sur leurs activités, est surtout le reflet du silence qui caractérise les choses normales[1]. Les vidéos de L214 ayant contribué à réinterroger et remettre en question cette normalité (tuer les animaux pour s'en nourrir), Interbev s'est vue non seulement contrainte de créer de nouvelles représentations autour de l'abattage mais aussi de justifier *a posteriori* son silence, en requalifiant en termes de pudeur les craintes des professionnels quant à l'effet contre-productif que pourrait produire le fait de donner à voir la mise à mort des animaux. Ainsi, ce que montre la vidéo d'Interbev et la façon dont elle le montre est moins le reflet de la normalité des abattoirs que la construction contrainte d'une autre vérité. Face à l'horreur de l'abattage des animaux mise en scène par L214, Interbev choisit de ne montrer que des images neutres et édulcorées qui rappellent finalement les spectateurs à leur propre « pudeur » vis-à-vis de la mort des animaux qu'ils mangent, et affirment en creux l'idée selon laquelle la mise à mort d'un être vivant ne peut qu'embarrasser, déplaire voire blesser. En dehors de ces considérations, à travers la diffusion d'une telle vidéo, la filière montre, d'une part, qu'elle ne permet pas aux critiques de la viande d'avoir le monopole du discours sur l'élevage et la condition animale et, d'autre part, qu'elle sait faire preuve de transparence sur ses pratiques[2].

La stratégie de communication de la filière qui consiste à jouer la carte de la transparence à l'égard des consommateurs, que traduit la diffusion de la contre-vidéo en abattoir, est assez récente et inédite au sein de l'interprofession :

---

[1] Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris : Points, 2012, p. 313.

[2] Jouer la carte de la transparence et de l'ouverture au grand public est un répertoire d'action et de contre-mobilisation courant des entreprises à risque. Voir notamment Jeanne Chabbal, « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, 2005/2, n°70, p. 169-195.

> « C'est un peu nouveau à l'interprofession de vouloir avoir une parole positive, vouloir montrer en quoi nos métiers sont respectueux de l'animal, de l'environnement. On était peut-être un peu trop sur la défensive avant justement, à réagir aux attaques. Et là on a envie, voilà, avant de subir les attaques, de fournir nous-mêmes les messages […] de faire passer tous ces messages très positifs sur nos métiers, sur notre filière […] Nous on se refuse d'être dans une posture de victime mais selon les personnes que vous allez voir et y compris dans notre secteur, on va vous dire "on nous attaque de tous les côtés, c'est affreux, déjà que ça va mal économiquement…". Ce discours c'est plutôt celui des syndicalistes et c'est peut-être le rôle de l'interpro justement de faire prendre un peu de hauteur aux gens qui ont tout le temps la tête dans le guidon et qui en ont ras le bol » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015).

On le voit, le fait d'opter pour une communication proactive, positive et valorisante face aux « attaques » est aussi une façon pour la filière de se positionner contre la stratégie défensive et victimaire des syndicats qui accentue le rapport de force mais ne permet ni de rassurer les consommateurs ni de remonter le moral et raviver la confiance des professionnels de la filière. C'est ainsi que depuis 2014, Interbev organise tous les ans ce que l'interprofession appelle des « rencontres Made in viande ». Partout en France, durant plusieurs jours, les acteurs de la filière – de l'éleveur, au boucher en passant par l'abatteur – ouvrent les portes de leurs entreprises au public. Pour la responsable des enjeux publics d'Interbev, l'interprofession ne peut pas « mieux communiquer sur [ses] métiers qu'en ouvrant les portes de [ses] entreprises » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015). Ces rencontres sont l'occasion pour le participant de découvrir les métiers de la viande, « de se faire une idée – par soi-même – du rôle des professionnels dans le paysage agricole et alimentaire français »[1]. Pour les professionnels, l'enjeu consiste à instaurer un dialogue avec les consommateurs et parvenir à « expliquer leurs engagements, faire la lumière sur leur métier et leur volonté de bien faire »[2].

Aux côtés de cette stratégie inédite au sein de l'interprofession consistant à communiquer, de façon transparente, autour des abattoirs et plus largement des métiers de l'élevage, pour répondre à la critique carnée, Interbev réactive un mode opératoire plus ancien : le spot publicitaire[3] visant à pallier la baisse tendancielle de la consommation de viande de bœuf

[1] Interbev, *Les rencontres Made in viande 3e édition : 5 jours pour se (re)connecter aux réalités de la filière élevage et viande,* dépliant, 2017, p. 4.
[2] Interbev, *Ibid.,* p. 4.
[3] Les campagnes publicitaires constituent des activités courantes des interprofessions. L'on peut citer parmi les plus emblématiques, la publicité « Les produits laitiers sont nos amis pour la vie », lancée en 1981 par le Cniel et réactualisée depuis 40 ans.

en France depuis la crise de la vache folle. En 2019, l'interprofession lance ainsi une nouvelle campagne de publicité moins axée, comme par le passé, sur l'idée que la viande de bœuf serait le symbole du partage et de la convivialité[1] que sur le fait selon lequel elle ferait « naturellement » partie de notre alimentation. Dans sa campagne « Aimez la viande, mangez-en mieux », Interbev s'adresse directement aux consommateurs pour leur signifier son engagement en faveur d'une « alimentation responsable et durable », en particulier les consommateurs sensibles aux multiples enjeux liés à l'alimentation carnée mais qui souhaitent continuer à consommer de la viande :

> « La viande garde toute sa place dans une alimentation équilibrée et raisonnée, lorsqu'elle est consommée en juste quantité tout en faisant la part belle aux légumes et féculents et lorsqu'elle est issue d'une production responsable et durable. Un mouvement qui s'incarne à travers le choix d'un mode de vie "Naturellement Flexitariens" : l'omnivore du 21e siècle qui mange de tout et en conscience »[2].

Comme l'interprofession a tenté de se réapproprier le discours sur les abattoirs, usant pour ce faire des mêmes dispositifs que ses adversaires, elle tâche ici de se réapproprier les discours sur la consommation de viande en donnant un sens nouveau au flexitarisme. Le flexitarisme, contraction des termes flexible et végétarisme, renvoie initialement à la pratique alimentaire de consommateurs qui ont entamé une réflexion critique de leur consommation de viande et qui, sans être devenus végétariens, ont réduit considérablement la part carnée de leur alimentation. Dans son acception courante, le flexitarisme est en effet considéré comme « un mode d'alimentation principalement végétarien mais incluant occasionnellement de la viande ou du poisson »[3]. Chez Interbev, la notion de végétarisme et à travers elle celle de réduction disparaissent : le flexitarien est celui qui consomme « naturellement » de la viande (et non plus celui qui remet en question, réduit, limite sa consommation carnée), aux côtés de légumes et de féculents, de façon raisonnée et responsable, c'est-à-dire dans le respect de l'environnement, des éleveurs, du bien-être animal et de la qualité. « Être flexitarien c'est ne se passer de rien » affirme l'interprofession sur le site Internet consacré à sa campagne[4]. Des articles y font la

[1] On pense ici à sa campagne publicitaire « Ange&Démon. Le bœuf : le goût d'être ensemble », lancée pour la première fois à la télévision en 2011.
[2] Interbev, *Pacte pour un engagement sociétal. Aimez la viande, mangez-en mieux,* Rapport de Responsabilité Sociétale des Organisations, février 2020, p. 16.
[3] Larousse, « Flexitarisme » [en ligne] https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/flexitarisme/188354, consulté le 15 décembre 2021.
[4] Naturellement-flexitariens [en ligne] https://www.naturellement-flexitariens.fr.

promotion de la filière, présentée là encore, comme naturellement de qualité, respectueuse de l'environnement, des éleveurs et des animaux. Ce n'est plus le fait de limiter sa consommation de viande qui est considérée comme responsable mais le fait d'en consommer puisque celle-ci est naturellement « bonne ». La campagne de communication présente même sous la forme de courtes interviews vidéo, les éleveurs et autres acteurs de la filière comme des flexitariens, et propose des recettes flexitariennes, toutes à base de viande appelées « Flexi'crush » : le céleri rave et le bœuf, le pois chiche et l'agneau, le maïs et le veau, etc. Le flexitarien devient en fait ce qu'on pourrait appeler « l'omnivore responsable ».

Pour Interbev, s'emparer du flexitarisme – terme également employé par les associations de protection de l'environnement et de défense du bien-être animal, au profit d'un rééquilibrage de la part protidique de l'alimentation en faveur des protéines végétales – est à la fois stratégique et symbolique ; les luttes définitionnelles autour de la consommation de viande étant aussi à proprement parler sémantiques. Ici, le renversement sémantique est important. Dans sa nouvelle acception, le flexitarisme n'est plus une démarche végétarienne mais une alternative au végétarisme.

Nous l'avons vu, le secteur de l'élevage ne constitue pas un tout homogène aux objectifs et intérêts similaires. Le processus de sortie du silence des organisations interprofessionnelles et des instituts techniques, moins familiers de l'action contestataire que les syndicats, se veut ainsi, face à la critique carnée, moins directement et immédiatement tourné vers les entrepreneurs de problème. L'objectif de l'institut de l'élevage ou de l'interprofession bétail et viande est moins de mettre en scène un rapport de force avec leurs adversaires par le concours des médias que de privilégier une communication plus positive et valorisante dirigée vers les consommateurs. Néanmoins, syndicats, interprofessions et instituts techniques s'accordent tous sur l'idée qu'il est important de ne pas « laisser le monopole de la parole » à leurs adversaires et d'exiger « un droit de réponse » aux accusations qui leur sont faites (Florian Decker, Coordination rurale, entretien, février 2018).

Nous allons voir que la sortie du silence du secteur de l'élevage ne prend pas seulement la forme de stratégies de communication. Elle se matérialise aussi au sein des organisations par la mise en œuvre de partenariats et de démarches marketings inédites ne visant pas seulement à répondre à la critique mais aussi à l'intégrer.

1.2. Intégrer la critique carnée

La communication positive entreprise au sein du secteur de l'élevage par les interprofessions et les instituts techniques, qui consiste à faire savoir que l'« on fait bien » s'accompagne d'une référence quasi systématique aux « attentes sociétales » en matière d'environnement, de bien-être animal et plus largement de qualité sanitaire et nutritionnelle des produits commercialisés. Nous allons voir que l'expression, utilisée chez une majorité des représentants du secteur de l'élevage que nous avons rencontrés, permet aux professionnels qui s'en saisissent de montrer qu'ils prennent en considération les revendications des entrepreneurs de problème, que les organisations du secteur ont su les intégrer dans l'exercice de leur activité. Référer de cette façon à une « demande sociale » à laquelle il s'agit de répondre permet en fait au secteur de l'élevage de désamorcer la critique carnée.

Organiser l'intégration de la critique par la mise en place de coalitions professionnelles et de concertations avec l'adversaire

L'intégration de la critique carnée s'objective notamment dans la mise en place de formes de coalition entre acteurs du secteur de l'élevage, voire le dépassant. Celles-ci sont plus ou moins inédites – certaines s'appuient sur des réseaux professionnels existants[1] – ponctuelles ou plus durables et s'observent à différentes échelles y compris locales (voir encadré 3.6). Nous en montrerons ici quelques exemples.

En 2015, Interbev réagit assez vite aux attaques dirigées contre les abattoirs, l'un des maillons de sa filière. Elle acte, en outre, dans ce contexte, la création d'une commission « Enjeux sociétaux » dont la mise en place effective a lieu en janvier 2016. Cette nouvelle commission, considérée par sa responsable comme « une avancée politique » répondant aux

[1] L'on pense par exemple ici à l'Académie de la viande. Association créée en 1982 par le fondateur de l'École supérieure des métiers de la viande (école de boucherie), Georges Chaudieu, l'Académie de la viande regroupe une cinquantaine de membres : des professionnels de la filière, des scientifiques et des journalistes. Sur son site Internet, l'Académie se présente comme « œuvr[ant] à l'étude, à la mise en valeur et à la communication des acquis de la connaissance en matière de qualité des viandes et des produits carnés, de l'élevage à l'assiette du consommateur ». Ses membres partagent l'objectif de « renforcer auprès du public une image positive de la viande et des métiers qui s'y rattachent » et de « contribu[er] […] au maintien et au développement d'une "culture viande" qui est l'un des fondements de l'évolution humaine » (voir : Académie de la viande, « Présentation de l'Académie » » [en ligne] https://academiedelaviande.com/fr/presentation, consulté le 13 avril 2021). Pour ce faire, l'Académie développe différentes missions : veille scientifique et sociale, publication d'un dictionnaire de la viande, notes de lecture, décernement de prix et de médailles aux personnalités contribuant au développement de la "culture viande" et aux professionnels de la filière, promotion des viandes et de leur qualité.

enjeux inédits de transparence de la filière (Amélie Bouillet, Interbev, entretien, janvier 2017), fonctionne comme une instance de concertation interprofessionnelle qui permet de faire se rencontrer et échanger les acteurs de la filière « sur l'actualité, sur les travaux de Recherche et Développement, sur les pratiques qui sont mises en avant dans les entreprises ou dans les élevages ». Elle intègre tous les enjeux traités jusqu'alors de façon disparate au sein de l'interprofession, l'environnement et la nutrition notamment[1]. Son objectif est de « mutualiser » les connaissances afin de travailler sur des pistes d'amélioration des pratiques, autrement dit, de travailler à intégrer les enjeux mis en avant par la critique carnée.

Cette volonté de s'organiser entre acteurs du secteur face aux « attentes sociétales » incarnées par les entrepreneurs du problème carné, s'observe également à l'initiative des instituts techniques. Il en va par exemple du projet ACCEPT, initié par les instituts techniques d'élevage (Ifip, Idele et Itavi) en collaboration avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)[2]. Partant du constat selon lequel « l'élevage est fréquemment et diversement interpellé par la société »[3], le programme de recherche[4], qui voit le jour en 2014, vise à comprendre les attentes des citoyens-consommateurs vis-à-vis de l'élevage et leurs répercussions, dans l'assiette notamment. L'objectif est d'aider les professionnels de l'élevage à mieux répondre dans un premier temps aux accusations qui leur sont adressées, en « adapt[ant] leurs choix stratégiques et leurs registres d'argumentation »[5], mais aussi, de façon plus fondamentale, à « agir pour résoudre la controverse »[6] en faisant évoluer leurs pratiques « en faveur d'un élevage bien accepté »[7]. Le fascicule de présentation du programme résume finalement bien les caractéristiques de l'intégration de la critique par les instituts techniques :

> « L'objectif des instituts techniques animaux […] est d'accompagner la mise en place des filières animales durables, associant compétitivité et prise en compte des attentes sociétales. Ils travaillent ainsi à réduire l'incertitude scientifique qui

[1] Le développement d'une expertise interne dans différents domaines (nutrition, environnement, sécurité, santé animale...) fait partie des missions d'Interbev qui lui permettent *a priori* d'anticiper les critiques lorsqu'elles adviennent.
[2] Mais aussi avec les Chambres régionales d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, l'association nationale de développement agricole et rural TRAME, l'Union des groupements de producteurs de viandes de Bretagne (UGPVB), l'enseignement supérieur et la recherche (l'Université Rennes 2 et Agrocampus Ouest) et les lycées agricoles (LEGTA du Rheu en Bretagne et de Brioude-Bonnefont en Auvergne).
[3] Accept, « Objectifs » [en ligne] http://accept.ifip.asso.fr, consulté le 22 juin 2020.
[4] ACCEPT est financé *via* le Compte d'affectation spécial au développement agricole et rural (CASDAR). Celui-ci est alimenté par une taxe payée par les producteurs sur leur chiffre d'affaires.
[5] Accept, « Objectifs » [en ligne] http://accept.ifip.asso.fr, consulté le 22 juin 2020.
[6] Ifip, *ACCEPT. La controverse sur l'élevage. Mieux la comprendre pour agir en faveur d'un élevage bien accepté,* plaquette de présentation du programme de recherche, avril 2018, p. 6.
[7] Ifip, *Ibid.,* p. 1.

entoure les controverses en produisant des références et des outils de diagnostic qui permettent d'objectiver la situation et de progresser »[1].

ACCEPT aurait ainsi été l'occasion pour le secteur de l'élevage et en particulier pour les trois instituts techniques, d'engager un travail de remise en question et d'« autocritique », confirmé par le recrutement en thèse CIFRE d'une doctorante en sociologie dont le travail avait notamment pour but « de transformer la manière qu'ont les acteurs de l'élevage de percevoir [l]es débats, de la considération d'un problème d'acceptabilité par la société à la reconnaissance de l'existence d'une controverse »[2].

Encadré 3.6 – La création du réseau des Z'Homnivores ou l'exemple d'une intégration de la critique carnée par le local

Le réseau des Z'Homnivores est créé à l'occasion d'un colloque organisé le 11 décembre 2018 à Rennes, interrogeant le devenir de la consommation de viande à l'horizon 2030. Réservé aux professionnels de l'agriculture, il vient clore une année marquée par les actions de sabotage dirigées contre des entreprises liées à la commercialisation de produits d'origine animale, organisées par des militants se revendiquant de l'antispécisme.

Le réseau des Z'Homnivores est composé d'acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons : le réseau Produit en Bretagne, l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), l'Union des groupements de producteurs de viandes de Bretagne (UGPVB), l'Interprofession Bétail et viande de Bretagne, l'association Agriculteurs de Bretagne et les chambres d'agriculture de Bretagne. Il se présente comme l'animateur d'« un débat ouvert sur nos modèles alimentaires et leurs attendus sociétaux, scientifiques et philosophiques » dont l'objectif – qui est de « permettre à chacun de bien se nourrir pour vivre et vieillir en bonne santé » – trouve une assise et une légitimité institutionnelles en s'inscrivant officiellement dans le projet en faveur du « bien manger pour tous » porté par la Région Bretagne. On note également à ce titre que le 13 novembre 2019, Les Z'Homnivores étaient représentés par leur expert Hervé Le Prince, fondateur de l'agence de communication rennaise NewSens[3], au colloque portant sur les « relations entre l'Homme et les animaux dans la société actuelle », organisé par deux députés bretons : Marc Le Fur (LR) – également vice-président de l'Assemblée nationale – et Didier Le Gac (LREM).

[1] Ifip, *Ibid.,* p. 8.
[2] Elsa Delanoue, *Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse, op.cit*., p. 18.
[3] Hervé Le Prince est fondateur de l'agence de communication rennaise NewSens, membre du réseau Produit en Bretagne et spécialisée dans la communication de crise et dont les principaux clients sont issus du secteur agricole et agroalimentaire breton : Hénaff, Chambre d'Agriculture de Bretagne, l' l'Union des groupements de producteurs de viandes de Bretagne : voir NewSens, « Communication de crise & d'influence » [en ligne] https://www.newsens.fr/expertises/communication-de-crise-influence/, consulté le 22 juin 2020.

La création du réseau Z'Homnivores a clairement pour objectif de parer les « attaques » antispécistes : « Les Z'homnivores "et fiers de l'être" veulent affirmer des convictions humanistes et progressistes en réponse à la radicalité des affirmations abolitionnistes. Ils souhaitent conduire des actions qui visent à informer et rassurer les consommateurs, fédérer les acteurs les plus motivés, et aider les hommes et les femmes des filières animales à affronter la nouvelle adversité animaliste »[1]. Se présentant à contre-courant de la radicalité des actions et propositions animalistes en faveur de l'abolition de la consommation de viande, les Z'Homnivores adoptent une démarche qui se veut informative, basée sur la mise en débat « apaisée » des idées[2]. Le réseau professionnel breton organise dans cette optique des débats sur la chaîne de télévision rennaise TVR auxquels il arrive que soient conviés des entrepreneurs du problème carné[3]. Il crée également le site Internet « Manger de tout ». Lancé par le réseau à l'été 2019, celui-ci comprend de nombreux articles qui interrogent sur les enjeux sanitaires, environnementaux et philosophiques liés à l'alimentation carnée : « L'élevage plus polluant que les transports, vraiment ? », « Qu'est-ce que le régime végétalien ? », « Quel est le bon équilibre alimentaire ? », « Est-il raisonnable de se priver des aliments d'origine animale ? », etc. Il est ainsi possible de trouver des articles qui informent sur les différents types de régime alimentaire y compris végétarien et végétalien ou sur les enjeux de l'antispécisme, aux côtés de billets sur les impacts écologiques de l'élevage, les notions de plaisir et de partage alimentaires. Sous l'onglet « Idées lectures », l'on trouve également des ouvrages critiques de l'animalisme contemporain[4]. Une « caisse à outils » propose également à l'internaute de calculer son indice de masse corporelle (IMC), son besoin calorique journalier ou encore un calendrier des fruits et légumes de saison. Le site Internet fait ainsi largement écho à la démarche de promotion du végétalisme entreprise par des associations comme l'AVF et L214 qui utilisent les mêmes types d'outil, notamment une « ligne éditoriale » positive, pratique et informative, ponctuée de réflexions plus poussées quant aux rapports des hommes au vivant, aux animaux, à leur environnement, leur santé, etc.

Notons en outre que si le réseau breton rappelle que son initiative, « par sa teneur et sa portée […] nous concerne tous »[5], celle-ci est aussi l'occasion pour ses promoteurs de « valoriser la production alimentaire régionale »[6], comme lors de sa campagne Breizh Agri Food organisée en mai-juin 2019 et proposant à travers toute la région des

[1] Terra, « Les Z'homnivores contre-attaquent ! » [en ligne] http://www.terra.bzh/actualites/les-z-homnivores-contre-attaquent:2TU359IH.html, consulté le 22 juin 2020.
[2] Clubpresse-bretagne, « Avec "mangerdetout.fr", Les Z'Homnivores veulent réinformer le consommateur sur son alimentation » [en ligne] https://www.clubpresse-bretagne.com/evenements/avec-mangerdetout-fr-les-zhomnivores-veulent-reinformer-le-consommateur-sur-son-alimentation/, consulté le 22 juin 2020.
[3] Le 16 décembre 2020, l'émission *Les débats des Z'Homnivores* diffusée sur TVR recevait notamment le directeur de l'association de défense du bien-être animal Welfarm sur le thème « Le Référendum pour les Animaux : fin de l'élevage ou réelle avancée sociétale ? ».
[4] Notamment : Frédéric Denhez, *La cause végane. Un nouvel intégrisme ?,* Paris : Buchet-Chastel, 2019, 224 pages ; Jocelyne Porcher, *Cause animale, cause du capital,* Lormont : Le Bord de l'Eau, 2019, 168 pages ; Ariane Nicolas, *L'imposture antispéciste*, Paris : Éditions Desclée de Brouwer, 2020, 268 pages.
[5] Manger de tout, « Qui sommes-nous ? » [en ligne] https://www.mangerdetout.fr/qui-sommes-nous/, consulté le 22 juin 2020.
[6] Clubpresse-bretagne, « Avec "mangerdetout.fr", Les Z'Homnivores veulent réinformer le consommateur sur son alimentation », [en ligne] https://www.clubpresse-bretagne.com/evenements/avec-mangerdetout-fr-les-zhomnivores-veulent-reinformer-le-consommateur-sur-son-alimentation/, consulté le 22 juin 2020.

évènements et portes-ouvertes autour de l'alimentation, dans la veine des rencontres Made in Viande organisées par Interbev. Par cette référence au local, au-delà des retombées commerciales attendus par les acteurs du réseau professionnel breton, ces derniers opposent aux velléités philosophiques quelque peu éthérées d'un abolitionnisme minoritaire et élitiste, la défense d'un terroir, d'une vie économique locale et d'un patrimoine gastronomique.

Sur fond d'« ouverture » et de « dialogue »[1], l'objectif du réseau, en reprenant les différentes préoccupations des entrepreneurs du problème carné, en acceptant le débat avec ses contradicteurs, en se réappropriant leurs dispositifs de mobilisation, est bien celui d'intégrer la critique carnée dont il parvient à contrecarrer les arguments en faveur du végétalisme et les justifications qui le sous-tendent, pour *in fine* faire la promotion d'une alimentation omnivore et locale : « pour faire grandir l'homme, depuis toujours, il est naturel et vital de se nourrir de produits animaux et végétaux »[2].

Le travail d'intégration de la critique carnée par le secteur de l'élevage se manifeste également dans la mise en œuvre non plus d'alliances corporatistes entre acteurs du secteur qui s'organisent collectivement afin de gérer et répondre aux « attentes sociétales », mais de concertations avec l'adversaire avec lequel il s'agit de trouver des solutions communes, de le faire savoir et ainsi redéfinir, minimiser voire évincer le problème.

À l'interprofession bétail et viande, l'intégration progressive de la critique passe par la mise en place de séquences de concertation avec les entrepreneurs du problème carné. La stratégie intégrative de l'interprofession débute en 2013-2014 lorsqu'elle initie un premier travail de concertation avec les associations de protection de l'environnement : WWF, la FNH, le RAC, Greencross France et Territoires et FNE. Pour Marion Jullien (Interbev), le travail de concertation qui a été mené avec les associations de protection de l'environnement a montré que de « vraies passerelles » pouvaient exister entre la filière et les organisations de mouvement social qui ont fini par « trouver des propositions de travail communes » en matière de protection

[1] Danielle Even, présidente de l'association Agriculteurs de Bretagne citée par Armelle Puybasset, « Les Z'Homnivores lancent le site mangerdetout.fr », *Réussir*, publié le 2 octobre 2019 [en ligne] https://www.reussir.fr/volailles/les-zhomnivores-lancent-le-site-mangerdetoutfr, consulté le 22 juin 2020. Cette volonté de mise en débat, on la retrouve dans l'acte inaugural du réseau, à savoir le colloque organisé fin d'année 2018 à Rennes. Le colloque intitulé « 2030, humanité omnivore ? » réunissait deux figures contemporaines emblématiques de la remise en question du fait carné et de la critique de l'antispécisme, à savoir la philosophe Corine Pelluchon et l'ethnologue Jean-Pierre Digard. La première est, entre autres, autrice d'un *Manifeste animaliste : politiser la cause animale* publié en 2017, le second de *L'animalisme est un anti-humanisme* publié l'année suivante. À leurs côtés, se sont exprimés des intervenants de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sur les enjeux écologiques et de santé liés à l'alimentation et le président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires au sujet de la bientraitance animale.
[2] Source : *Ibid.*

de l'environnement dès lors qu'elles ont « arrêt[é] de s'invectiver par voie de presse » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015[1]). De son côté, l'animatrice de la concertation se félicite d'avoir pu aller « en profondeur dans les sujets » sans « rest[er] sur des positions institutionnelles » (Amélie Bouillet, Interbev, entretien, janvier 2017).

La communication qui entoure le travail de concertation mené par Interbev avec les environnementalistes est tout aussi stratégiquement fondamentale que la concertation elle-même. En mettant en avant la volonté de (bien) faire de la profession – qu'il s'agisse des propos de nos interlocutrices chez Interbev ou de la publication officielle parue à l'issue de la concertation au contenu similaire : « INTERBEV s'est saisi depuis une dizaine d'années de ces questions », « INTERBEV a décidé de lancer en 2013 des concertations formalisées », « il est de notre responsabilité de filière d'ouvrir le dialogue avec les parties prenantes pour avancer vers un futur commun »[2] –, l'objectif est de (dé)montrer que l'élevage est moins un problème qu'il ne fait partie de la solution, ici au regard du réchauffement climatique, là en matière de bien-être animal.

En effet, dans la foulée et sur le modèle du travail engagé durant trois ans avec la protection de l'environnement, sont organisées par Interbev à compter de 2017, des concertations avec les organisations de défense du bien-être animal, à savoir Welfarm, l'OABA, CIWF France et La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences. Ces concertations sont menées au sein du groupe de travail bien-être animal créé par l'interprofession au sein de la Commission « Enjeux sociétaux », elle-même mise en place début 2016 dans l'optique d'organiser l'intégration de la critique carnée. Les associations participantes sont « sélectionnées » par l'interprofession (Sarah Morelle, responsable du groupe de travail bien-être animal chez Interbev, entretien, janvier 2017), au regard de leurs objectifs modérés et réformistes visant à « minimiser au mieux […] la souffrance animale » et qui « ne [consistent] pas à dire "on mange plus de viande, c'est trop affreux" » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015), laissant volontairement sur la touche les associations de la cause animale abolitionnistes. L'enrôlement des associations de défense du bien-être animal dans la concertation est rendu possible par le fait qu'une partie de ses participants se connaissent déjà, travaillant au sein des mêmes instances de concertation administratives. La concertation est

[1] Marion Jullien réfère ici aux opérations de contre médiatiques principalement menées par les représentants syndicaux, jugées insuffisantes.
[2] Interbev, France Nature Environnement, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Green Cross France et Territoires et WWF, *Élevage bovin allaitant français et climat*, février 2017, p. 4.

encore rendue possible par la mise en avant des intérêts welfaristes que les organisations de défense du bien-être animal ont en commun avec l'interprofession bétail et viandes, la garantie de la confidentialité des échanges[1] jusqu'à la prise de décisions communes, et le fait que des positions de désaccord pourront subsister, autrement dit qu'Interbev ne cherchera pas à entrer dans un rapport de force avec les associations. En acceptant néanmoins de participer aux concertations organisées par Interbev, les entrepreneurs de problème font en partie le jeu de l'interprofession qui peut désormais se présenter comme une « organisation responsable », engagée et volontaire.

Responsabilisation sociale des entreprises et digestion de la critique carnée

La critique carnée est digérée, c'est-à-dire intégrée mais aussi transformée, au sein du secteur de l'élevage sous la forme de labels de responsabilité. La multiplication des concertations, par là la reconnaissance des associations comme « parties-prenantes » de l'activité de la filière et l'intégration des « attentes sociétales » en matière de durabilité, de respect du bien-être animal, de qualité nutritionnelle et de sécurité alimentaire[2] permettent aux interprofessions de s'engager progressivement dans une démarche de responsabilisation sociale des entreprises (RSE). Chez Interbev, celle-ci prend en 2017 la forme d'un « Pacte pour un engagement sociétal », certifié « Engagé RSE » l'année suivante, par l'Association française de normalisation (AFNOR)[3]. Ce « pacte » fixe, sur la base du diagnostic préalablement établi par le biais des diverses consultations, des objectifs prioritaires, en matière de protection de l'environnement, de bien-être animal, de garantie d'une « alimentation de qualité, raisonnée et durable », mais aussi des objectifs sociaux visant la juste rémunération des acteurs de la filière et la valorisation de leurs métiers. Ces objectifs devront être opérationnalisés puis évalués sur la base d'indicateurs conformes aux critères de l'AFNOR.

Le développement de démarches de responsabilité sociale basées sur le partenariat entre ONG et entreprises n'est pas un phénomène nouveau[4]. La démarche se développe néanmoins

[1] Lorsque nous rencontrons la responsable du groupe de travail bien-être animal à Interbev, les concertations n'ont pas débuté. Par souci d'efficacité des échanges durant ces rencontres, notre participation y a été refusée.
[2] Depuis 2015, Interbev organise aussi sur ce sujet des concertations avec les associations de consommateurs.
[3] AFNOR est sous tutelle de la Direction générale des entreprises, au ministère de l'Économie et des finances. Siègent notamment au conseil d'administration, les ministères de la Transition écologique, de l'Intérieur, du Travail et des Armées, l'Association des Maires de France, des associations de consommateur et France Nature Environnement.
[4] La pratique du partenariat entre ONG et entreprises s'inscrit dans les prémisses du développement de la RSE, en lien notamment avec la mise en place du Pacte mondial initié par les Nations Unies en 2000. Elle bénéficie en France d'une assise juridique, notamment à travers la loi n°2001-420 relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 dont le décret d'application du 20 février 2002 dispose que « les entreprises se

au sein du secteur agricole de façon relativement récente voire tout à fait inédite lorsqu'elle est engagée à l'échelle d'une interprofession[1]. Interbev fait à ce titre figure de pionnier. Les autres interprofessions du secteur de l'élevage parmi lesquelles l'interprofession laitière (voir encadré 3.7)[2] ont officiellement sauté le pas à l'occasion des États généraux de l'alimentation. Dans un discours inaugural prononcé à Rungis le 11 octobre 2017, le président de la République a demandé aux filières d'élaborer des « contrats » ou « plans de filière » devant « permettre de fixer des objectifs de restructuration interne aux interprofessions, des objectifs de montée en gamme sur la bio, sur les signes de qualité, des objectifs environnementaux et sociétaux, des programmes de recherche agricole [et] de ciblage des investissements »[3].

Encadré 3.7 – Le Cniel et ses engagements en matière de responsabilité sociale de entreprises (RSE)

Depuis les États généraux de l'alimentation et l'élaboration des plans de filière en 2017-2018, la filière laitière a travaillé à la mise en place d'une démarche officielle de responsabilité sociétale. Dans un communiqué de presse en date du 14 janvier 2020, elle annonce le lancement de sa démarche de RSE, « France Terre de Lait », conçue sur la base des critères et de la méthodologie de la norme internationale ISO 26000[4]. Rappelant que « le développement a toujours été au cœur des préoccupations de la filière laitière française », le Cniel précise qu'« aujourd'hui, la filière franchit une nouvelle étape en exprimant – en toute transparence – les progrès réalisés et les engagements du secteur

doivent d'entretenir des relations avec les associations... » : voir Alexandra Mauduit, *Les partenariats stratégiques ONG-Entreprises : pour co-construire les stratégies de RSE ?*, *op.cit.,* p. 114. Sur la genèse de la RSE, voir Michel Capron et Françoise Quairel-Lanoizelée, « I. La genèse et le développement de la RSE », *in* Michel Capron et Françoise Quairel-Lanoizelée, *La responsabilité sociale d'entreprise,* Paris : La Découverte, 2016, p. 5-17.

[1] Voir la parution d'articles dans la presse agricole, relatant le développement récent de la RSE en agriculture, donnant même lieu à la création d'un nouvel acronyme : RSEA, la lettre « A » pour « agricole » : Camille Peyrache, « La RSE : un vrai levier pour l'innovation et la performance », *L'Oise agricole,* publié le 28 octobre 2019 [en ligne] http://www.oise-agricole.fr/actualites/la-rse-un-vrai-levier-pour-l-innovation-et-la-performance:X7NCI3OF.html ; Le Mag AFNOR Certification, « Avec Engagé RSE, la filière bétail et viande la joue durable », le 15 janvier 2019 [en ligne] https://lemagcertification.afnor.org/blog/engage-rse-filiere-betail-viande-joue-durable/ ; Frédéric Hénin, « RSEA ou comment manager une entreprise agricole durable », Wikiagri, publié le 20 juin 2019 [en ligne] https://wikiagri.fr/articles/rsea-ou-comment-manager-une-entreprise-agricole-durable/20177, consultés le 23 juin 2020.

[2] Chez Inaporc, la démarche est en cours et devrait notamment consister à enrichir le cahier des charges du label « Le porc français » de critères marquant la prise en compte par la filière des « attentes sociétales » : voir YG, « Le label "le porc français" intègrera des critères de RSE en 2020 », Agra presse, publié le 21 juin 2019 [en ligne] https://www.agra.fr/agra-presse/le-label-le-porc-francais-integrera-des-criteres-rse-en-2020 ; Dominique Poilvet, « Comment la filière porcine peut-elle répondre aux attentes sociétales », Réussir Porc, publié le. 26 février 2020 [en ligne] https://www.reussir.fr/porc/comment-repondre-aux-attentes-societales, consultés le 18 mars 2021.

[3] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « #EGalim : les plans de filières » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres, consulté le 23 juin 2020.

[4] ISO 26000 est une norme internationale qui « vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale » : voir Groupe Afnor, *L'ISO 26000 en 10 questions*, p. 4.

pour l'avenir »[1]. À travers cette démarche de RSE, la filière laitière s'engage à atteindre des objectifs précis de performance « économique et sociale », « sanitaire », « alimentaire » et « de productions responsables », ce dernier axe visant à garantir le bien-être animal et préserver l'environnement. À ce titre, le Cniel s'engage d'ici 2025 à « évaluer le bien-être des troupeaux laitiers et améliorer les pratiques si nécessaires » en auditant 100 % des fermes laitières sur la base de 16 indicateurs d'évaluation du bien-être animal, « construits selon une méthodologie scientifique » à l'issue de « deux années de concertation, fruit d'une démarche de progrès continu et de construction collective à laquelle tous les représentants des familles professionnelles de la filière (éleveurs laitiers, coopératives et industriels privés) ont participé »[2]. En matière d'environnement, la filière s'engage à diminuer son empreinte carbone de 17 % par litre de lait à la sortie d'usine. En complément de sa démarche de RSE basée sur les critères de la norme ISO 26000, le Cniel inscrit ses engagements dans les objectifs de développement durable établis par l'ONU pour 2015-2030. Ainsi, les objectifs de la filière en matière d'environnement et de bien-être animal répondraient à quatre des 17 objectifs de développement durable établis par l'ONU.

La poursuite d'une démarche de RSE – traduction managériale d'une intégration de la critique qui sert le plus souvent à officialiser et rendre visibles des actions déjà engagées[3], rompant avec l'impression d'inédit que laissent en fait transparaitre les vastes campagnes de communication visant à faire la promotion de la « nouvelle » démarche RSE des filières de l'élevage[4] – octroie certains avantages aux acteurs de l'élevage qui s'y engagent. Pour ces derniers, intégrer des critères sanitaires, environnementaux et welfaristes dans leurs cahiers des charges, le valoriser et le faire savoir au travers d'une stratégie de RSE, leur confère, dans le contexte de remise en cause de l'alimentation carnée, visibilité, crédibilité et légitimité : auprès des consommateurs qu'il faut « réassurer » et convaincre d'acheter les produits issus des filières carnées (*via* la mise en place de spots publicitaires), des associations dont il faut contenir et

[1] Cniel, « La filière laitière lance sa démarche collective de responsabilité sociétale "France Terre de Lait" » [en ligne] https://presse.filiere-laitiere.fr/actualites/la-filiere-laitiere-lance-sa-demarche-collective-de-responsabilite-societale-france-terre-de-lait-93ae-ef05e.html, consulté le 22 juin 2020.
[2] France Terre de Lait, « Nos priorités pour garantir le bien-être animal et préserver l'environnement » [en ligne] https://franceterredelait.fr/la-production-responsable/nos-engagements, consulté le 22 juin 2020.
[3] On l'a clairement vu chez Interbev. Au Cniel, la création des critères d'évaluation du bien-être animal repose largement sur des normes existantes, établies par l'Organisation mondiale de la santé animale. De la même façon, l'objectif de réduction des GES ne fait qu'entériner et valoriser la démarche Ferme Laitière Bas Carbone dans laquelle le Cniel est engagé depuis 2013 aux côtés de l'Institut de l'élevage (initialement Life Carbon Dairy, un programme expérimental mené dans 3900 exploitations laitières ayant bénéficié d'un financement européen).
[4] Le Cniel a lancé un appel d'offre par exemple afin de mettre en place une large « campagne de communication de la démarche de Responsabilité Sociétale « France Terre de Lait », pour un coût estimé entre 1,5 et 4 millions d'euros. La campagne comprend trois axes. Elle est tournée vers les acteurs de la filière, les « cibles institutionnelles et leaders d'opinion en France et à l'international » ainsi que le grand public. Voir le Cahier des charges.

anticiper les revendications (par la concertation) et des autorités publiques (qui incitent précisément les professionnels à entreprendre de telles démarches d'engagement[1]). En ce sens, la RSE fonctionne comme un argument de vente. Ceci est particulièrement visible à l'analyse des cahiers des charges RSE des interprofessions, comme ici :

> « PROGRÈS : continuer de progresser dans les domaines de l'environnement, du social, de la protection animale et de la nutrition/santé ;
> AVENIR : mettre le cap sur des pratiques toujours plus durables ;
> CONCERTATION : maintenir et développer un dialogue respectueux entre les parties prenantes des enjeux de société autour de l'élevage et de la viande ;
> TRANSPARENCE : offrir toujours plus de garanties et de gages de confiance ;
> EXPERTISE : partager les bonnes pratiques des professionnels de l'élevage, de la mise en marché, du transport, de l'abattage-transformation et de la commercialisation »[2].

La poursuite d'une démarche de RSE a aussi des effets matériels en termes de réévaluation des priorités et des missions au sein des organisations interprofessionnelles, de leurs fédérations et entreprises membres. Comme la concertation avec les associations de protection de l'environnement, le travail mené par Interbev avec les associations welfaristes a permis de donner naissance à des points d'accord entre organisations autour des enjeux et problèmes liés à la production et à la consommation de viande. Ces points d'accord concernent par exemple, en matière de préservation de l'environnement, le rôle écologique des prairies, et donc de l'élevage des herbivores, dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. En matière de protection animale, Interbev et les défenseurs du bien-être animal se sont accordés sur la généralisation de l'étourdissement pour tous les types d'abattage[3]. Aux côtés de ces points d'accord, des chantiers de travail prioritaires sont fixés[4].

---

[1] On l'a vu à travers les exigences du président de la République au sujet de l'établissement de contrats de filière, dans le cadre des États généraux de l'alimentation. Pour les professionnels, répondre aux attentes politiques est aussi un moyen de s'assurer que soient pris en compte leurs intérêts. Sur les relations de type néocorporatiste qui caractérisent l'échange politique entre l'administration publique et les groupes d'intérêt, voir entre autres Patrick Hassenteufel, « Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'État en interaction », *Pouvoirs*, n°74, 1995, p. 155-168 ; Michel Offerlé, « Les groupes, les politiques, le pouvoir », *in* Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt,* Paris : Montchrestien, 1998, p. 129-145 ; Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, « Chapitre 3. Les groupes d'intérêt et l'État : comprendre la variété des relations », *in* Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris : Armand Colin, 2012, p. 93-130.
[2] Interbev, « Pacte pour un engagement sociétal » [en ligne] https://www.interbev.fr/pacte-engagement-societal/, consulté le 25 juin 2020.
[3] Cependant, les actions qu'ils pourraient engager en la matière restent dépendantes de l'aval de l'État et des cultes : voir Interbev, *Pacte pour un engagement sociétal. Aimez la viande, mangez-en mieux, op.cit.,* p. 38.
[4] Autour de l'engraissement des bovins mâles, des bâtiments et du logement des veaux, du transport longue durée des animaux « vifs » (terme technique pour désigner le transport d'animaux vivants) : voir Interbev, *Ibid.*

Au-delà de ces accords de principe entre le secteur de l'élevage et la « société civile » mis en avant dans la démarche de RSE des filières, il nous faut encore souligner l'évolution concrète des pratiques dans un certain nombre d'exploitations pilotes sous l'impulsion des ingénieurs agronomes et zootechniciens œuvrant au sein des instituts d'élevage : que l'on pense au développement d'outils d'évaluation favorables à la lutte contre le dérèglement climatique, à la réalisation d'économies énergétiques et à la préservation des ressources[1] ou encore au bien-être des animaux sur les exploitations[2].

Ainsi, même si des points de désaccord persistent, par exemple au sujet de la durabilité de la consommation de protéines animales[3], la démarche de RSE entreprise par les organisations interprofessionnelles ne s'apparente pas (totalement) au phénomène de « greenwashing » qui sous-tend en partie les dispositifs de RSE et consiste pour une entreprise particulièrement génératrice d'externalités environnementales négatives, à utiliser les attributs et représentations communément prêtés à l'écologie comme un atout marketing afin de redorer son image et booster ses ventes mais sans engager par ailleurs d'actions concrètes en faveur de la protection de l'environnement[4].

---

[1] Il en va ainsi de l'outil CAP'2ER (Calcul automatisé des performances environnementales pour des exploitations responsables) conçu par l'Idele en direction des élevages herbivores. Celui-ci permet aux producteurs de mesurer l'impact écologique de leur exploitation, en termes de qualité de l'air (acidification atmosphérique), d'épuisement des ressources (consommations d'énergie) et de qualité de l'eau. L'évaluation repose aussi sur les contributions positives des élevages en termes de biodiversité et de stockage de carbone dans les sols. En élevages porcines, l'équivalent est l'outil GEEP (Gestion environnementale des élevages porcins). Conçu par l'Ifip, il permet notamment de calculer les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre, la production d'azote et de phosphore liée aux effluents et la consommation de ressources en eau et en énergie des exploitations porcines.

[2] On pense par exemple ici au protocole d'évaluation Welfare Quality® qui peut être utilisé pour mesurer le « bien-être » des porcs, des volailles et des bovins, en conditions d'élevage intensif tout comme à l'abattoir. Si l'on prend l'exemple des vaches laitières, l'évaluation comporte une trentaine de mesures, agrégées en douze critères décrivant eux-mêmes quatre grands principes. Par exemple, quatre critères renseignent la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce : l'expression des comportements sociaux, l'expression des autres comportements, la bonne relation homme-animal et l'absence générale de peur. L'expression des comportements sociaux se mesure à partir de la fréquence des comportements agressifs, la bonne relation entre l'homme et l'animal au regard de la distance de fuite face à un homme inconnu au cornadis. L'absence générale de peur, quant à elle, ne dispose pas de mesure : voir RMT « Bien-être animal », « Le bien-être animal dans l'enseignement agricole : éléments de réflexion. Méthode d'évaluation du bien-être animal welfare quality » [en ligne] https://www.bien-etre-animal.net/partie-5-l-évaluation-du-bien-être-animal/évaluation-welfare-quality/, consulté le 4 février 2018.

[3] Nous l'avons vu, du côté des associations de protection de l'environnement mais aussi de plus en plus des défenseurs du bien-être animal, une des solutions proposées aux problèmes engendrés par la production de viande consisterait à réduire la consommation des protéines d'origine animale au profit d'un rééquilibrage vers la consommation de protéines végétales, tandis qu'Interbev se montre de son côté favorable à l'amélioration de la qualité de la viande mais sans en réduire la consommation, rappelant que l'être humain est déjà, « naturellement flexitarien ».

[4] Voir par exemple à ce sujet : Sophie Dubuisson-Quellier et Laure Gaertner, « Chapitre 8. Comment gouverner les acteurs du gouvernement des conduites ? Le cas de la régulation des pratiques de greenwashing dans la publicité », *in* Sophie Dubuisson-Quellier (dir), *Gouverner les conduites*, Paris : Presses de Sciences Po, 2016, p. 299-334 ; Lahsen Abdelmalki et Patrick Mundler, « Chapitre 5. Stratégies d'entreprise et environnement », *in*

En fait, la démarche de RSE de plus en plus entreprise par les professionnels de l'élevage dépasse la seule réponse « à chaud » aux remises en cause de la consommation de viande par la critique carnée. Elle ne constitue pas qu'une stratégie défensive purement discursive et symbolique mais traduit plus fondamentalement l'incorporation opportune de la critique – par anticipation, *via* l'organisation durable d'une contre-attaque – par les acteurs de l'élevage. *Via* leur démarche officielle de responsabilisation sociale, les interprofessions intègrent et transforment les critiques en ressources, en atouts, et les faiblesses en forces.

Au travers de leur démarche de RSE, les interprofessions digèrent ce qu'elles considèrent être les « attentes de la société ». L'utilisation même du terme par les professionnels reflète le travail d'intégration de la critique carnée. Les attaques formulées à l'égard de l'élevage par les entrepreneurs de problème, contre lesquelles il s'est d'abord agi de riposter, disparaissent au fur et à mesure qu'est intégrée la critique carnée, derrière les « attentes sociétales », une formule plus consensuelle qui euphémise le rapport de force instauré par les organisations contestataires dans la remise en cause de l'alimentation carnée et ôte sa dimension politique – au sens de conflictuel – au problème. Le secteur de l'élevage coupe ainsi l'herbe sous le pied de ses adversaires.

En l'espace de quelques années – de la mise en commun des moyens que traduit la mise en place de coalitions d'acteurs, en passant par la création de projets de recherche, de nouvelles instances de concertation et de nouvelles fonctions (analyse sociologique, animation de groupes de travail), jusqu'à la consécration d'une démarche de RSE –, le secteur de l'élevage entreprend de passer du banc des accusés au statut de protagoniste du changement des pratiques et des mentalités en matière de consommation carnée.

In fine, les filières ne deviennent pas spontanément et de manière désintéressée des acteurs du « progrès social », de « l'amélioration de la société et [de] la protection de l'environnement »[1]. Poussés par la convergence, la cristallisation et la publicisation inédites de la critique carnée mais aussi en partie par la pression gouvernementale exercée à l'occasion des États généraux de l'alimentation, les acteurs de l'élevage sortent du silence qui caractérisent

Lahsen Abdelmalki et Patrick Mundler, *Économie de l'environnement et du développement durable*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2010, p. 121-144.

[1] Ministère de la Transition écologique, « La responsabilité sociétale des entreprises » [en ligne] https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/responsabilite-societale-des-entreprises, consulté le 1er août 2021.

d'ordinaire leur action (lobbying, veille, expertise technique, recherche et développement, négociation commerciale…).

La contre-attaque prend alors différentes formes et s'inscrit dans différentes temporalités. En fonction des organisations qui tentent de reprendre la parole sur les enjeux liés à la consommation de viande – syndicats, instituts techniques ou interprofessions – la contre-attaque se veut plus ou moins directe, offensive et conflictuelle (indirecte, défensive et consensuelle). Ces différentes sorties du silence en vue de parer les critiques ne sont pas exclusives les unes des autres. Elles se combinent le plus souvent, chaque entrepreneur de problème concurrent tenant dans la contre-offensive son rôle particulier tout en étant complémentaire des autres stratégies mises en place.

À court terme, il s'agit d'investir avec célérité les arènes publiques, les plateaux de télévision, les radios et la presse mais aussi la rue, en réponse aux mobilisations des adversaires qui investissent largement les médias, lesquels, friands de controverse et de spectacle, se montreraient particulièrement complaisants à l'égard des militants de la cause animale. La contre-offensive médiatique est assez logiquement endossée par les syndicalistes, professionnels de la représentation politique les plus accoutumés dans ce cadre aux répertoires d'action de leurs adversaires dont ils peuvent plus facilement s'approprier les armes. La ligne privilégiée est alors celle de l'invective, de la conflictualité et du rapport de force visant à marquer une opposition nette entre des « pro » et des « anti » viande et/ou élevage. À moyen terme, la sortie du silence du secteur de l'élevage prend les traits d'une communication plus positive dont l'objectif est moins de répondre dans l'immédiateté aux accusations des détracteurs que de rassurer les consommateurs sur les filières d'élevage. Les interprofessions et dans une certaine mesure les instituts techniques prennent alors le relai de la contre-offensive vers plus de transparence. L'objectif, par le biais d'une communication accrue et valorisante, est de montrer ce que font les professionnels de l'élevage d'un bout à l'autre de la chaîne de production, qu'ils le font bien et s'engagent même à améliorer leurs pratiques, en accord avec les « attentes sociétales » en matière de bien-être animal et de respect de l'environnement notamment. À terme, pour les acteurs de l'élevage, sortir du silence se caractérise par le fait d'investir officiellement et durablement la controverse. Le secteur s'organise alors dans le but d'intégrer la critique carnée. Cette intégration passe par les opérations de communication susmentionnées mais aussi par la mise en place de coalitions entre acteurs, l'ouverture à la concertation avec les parties-prenantes de la construction du problème carné et la mise en place de démarches volontaires et officielles de responsabilisation sociale. Elle vise à entériner

l'engagement des filières en faveur de l'environnement, des animaux et de la sécurité alimentaire mais constitue aussi une opportunité pour les professionnels de l'élevage et leurs représentants de gagner en visibilité et en compétitivité[1]. Ainsi, en intégrant les critiques environnementales, sanitaires, éthiques et sociales de l'alimentation carnée, les filières formulent leur propre définition du problème, favorable au secteur de l'élevage dont les acteurs troquent le statut d'antagoniste qui leur a été assigné par les entrepreneurs de problème à celui de protagoniste du changement.

Après avoir rendu compte, à travers l'étude des contre-mobilisations engagées par les syndicats agricoles, les instituts techniques et les interprofessions, du processus de sortie du silence du secteur de l'élevage face à la critique carnée dont il a su tirer parti, nous allons à présent focaliser l'analyse sur les contre-cadrages opérés par le secteur de l'élevage à l'occasion de sa (re)prise de parole aux entrepreneurs de problème. Nous montrerons que l'intégration de la critique carnée par les acteurs de l'élevage se matérialise aussi dans la redéfinition du problème à partir de la mobilisation d'arguments, de représentations et d'un récit communs, aboutissant *in fine* à la constitution d'un problème concurrent, celui de la « menace végane ».

2. Les contre-cadrages des défenseurs de l'élevage : convaincre que le problème est ailleurs

Reprendre la parole aux entrepreneurs de problème passe, au sein du secteur de l'élevage, par un ensemble d'opérations de contre-cadrage aux objectifs différents mais néanmoins complémentaires, visant à concurrencer la critique carnée et redéfinir le problème dans un sens favorable aux éleveurs (2.1.). À travers l'analyse de ces différentes opérations de contre-cadrage, seront donnés à voir les points d'achoppement à partir desquels se dessinent les luttes définitionnelles en matière d'alimentation carnée. Certains sont dépassables quand

[1] La démarche de RSE n'est pas exempte d'objectifs marketing, entendus ici au sens large de promotion d'une filière économique, les interprofessions ne constituant pas en tant que telles des entreprises commerciales. L'AFNOR, organisme certificateur, rappelle dans une brochure consacrée à la norme ISO 26000 que « la responsabilité sociétale est une démarche de progrès qui s'inscrit dans une recherche de performance globale de l'organisation […] Une démarche ISO 26000 peut ainsi constituer un formidable levier de croissance pour l'organisation : nouveaux clients, nouveaux marchés... » : voir Groupe Afnor, *L'ISO 26000 en 10 questions*, p. 10. Notons plus largement que l'adaptation technique des filières aux « enjeux sociétaux » ne se fait toujours qu'en ce qu'elle permet parallèlement d'améliorer la compétitivité des exploitations, c'est-à-dire leur capacité à produire et vendre leurs produits sur des marchés agricoles ouverts à la concurrence internationale, dans la stricte continuité des missions initialement dévolues aux organisations interprofessionnelles et instituts techniques d'élevage.

d'autres polarisent les prises de position et rendent tout compromis inenvisageable. Ces points d'achoppement marquent ainsi la limite de la « subversion acceptable »[1] au-delà de laquelle les défenseurs de l'élevage considèrent la critique de l'alimentation carnée comme une menace. L'opération de contre-cadrage consiste alors à renverser le problème, en détournant progressivement le débat des modes de consommation carnés vers la mise en péril de la société du fait de l'action des militants animalistes les plus radicaux (2.2.).

2.1. Redéfinir le problème carné à la faveur des professionnels du secteur

Confisquer aux militants la capacité et la légitimité de débattre

Pour Benford et Snow, un cadrage n'aura toutes les chances de résonner auprès de ses cibles que s'il est crédible, c'est-à-dire cohérent, plausible et porté par des entrepreneurs de problème crédibles eux-mêmes[2] : « C'est un fait établi en psychologie sociale de la communication qu'un orateur est généralement d'autant plus persuasif qu'il est considéré comme crédible. On a constaté que la force de persuasion d'un orateur varie en fonction de son statut et de ses connaissances sur les questions abordées. En théorie, la crédibilité et la résonance des cadrages ou des revendications sont d'autant plus fortes que le statut et l'expertise de celui qui utilise les cadres (et de l'organisation qu'il représente) sont élevés aux yeux de leurs adhérents potentiels et de leurs membres »[3]. L'on comprend de cette façon l'intérêt pour les contradicteurs de saper la crédibilité de leurs adversaires. Les acteurs de l'élevage, en entretiens, en colloques, par voie de presse, à travers la plume aussi d'un certain nombre d'intellectuels, s'adonnent ainsi au procès en illégitimité des entrepreneurs de problème ; un procès qui s'appuie sur différents chefs d'accusation et concernent tout ou partie des acteurs de la critique carnée.

Le processus de délégitimation auquel s'adonne le secteur de l'élevage vise d'abord assez indistinctement l'ensemble des entrepreneurs du problème carné et s'appuie pour ce faire sur un procédé de contre-cadrage corporatiste qui consiste à insister sur la rupture entre le savant

[1] Laurent Bonelli et Fabien Carrié, *La fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris : Seuil, 2018, p. 68.
[2] Robert D. Benford *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op.cit.*, p. 233.
[3] Robert D. Benford *et al.*, *Ibid.,* p. 234-235.

et le profane[1], laquelle tend à être transposée dans l'opposition que soulignent les acteurs de l'élevage entre leur professionnalisme et le militantisme de leurs détracteurs.

Sur la forme, les opposants à la viande sont accusés d'utiliser des méthodes de récolte et d'analyse des données qui n'en sont pas. L'une des critiques récurrentes mises en exergue en entretien comme illustration du caractère infondé du cadrage environnemental des organisations de mouvement social vise en particulier les chiffres fournis par la critique carnée sur la quantité d'eau nécessaire, plus de 15.000 litres, à la production d'un kilo de viande de bœuf. Chez Interbev, Marion Jullien, responsable des relations publiques, rappelle que ce chiffre est basé sur la méthode proposée par le réseau néerlandais Water footprint[2] qui comprend l'eau de pluie qui tombe sur les prairies où paissent les animaux. À son sens, intégrer l'eau de pluie dans le calcul est « débile » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015), ce que confirme Amélie Bouillet, responsable environnement au sein de l'interprofession, dans la mesure où une grande partie de cette eau est « recyclée dans le sol » (entretien, janvier 2017)[3]. Il s'agirait donc de se méfier des chiffres sensationnalistes produits par la critique carnée. C'est ainsi également qu'Amélie Bouillet doute en entretien de la scientificité et de l'objectivité de *l'Atlas de la viande* édité par Les Amis de la Terre Europe et la fondation politique Heinrich Böll dans le but de dénoncer les coûts planétaires de la production carnée. Selon elle, « il y a beaucoup à redire sur la méthode scientifique » de cet Atlas et de façon générale des données produites par ceux qu'elle appelle les « autoproclamés experts » (Amélie Bouillet, Interbev, entretien, janvier 2017). Elle inclut parmi eux des journalistes ayant contribué à la publicisation du problème carné, parmi lesquels Aymeric Caron et Fabrice Nicolino[4]. Pour le directeur de l'Institut de l'élevage :

---

[1] Une rupture à laquelle se sont intéressées les sciences sociales et politiques, en particulier la sociologie des mouvements sociaux et du monde associatif. Il s'agissait alors d'étudier les mécanismes associatifs à l'aune des logiques d'entreprise, de documenter les dynamiques de professionnalisation du monde associatif et de l'activité politique, d'interroger les contours de ce que l'on nomme « expertise », ou encore d'analyser les formes légitimes et conventionnelles de mobilisation. Voir en particulier : Yves Lochard et Maud Simonet, « Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels », *in* Didier Demazière et Charles Gadéa (dirs), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris : La Découverte, 2009, p. 274-284.

[2] En 2002, Arjen Hoekstra, professeur à l'Université de Twente aux Pays-Bas crée un modèle permettant de mesurer l'empreinte hydrique de la production de biens et de services. Quelques années plus tard, il fonde le Water footprint network, lequel comprend une trentaine d'universitaires mais aussi des entreprises comme Barilla, Smurfit Kappa, une entreprise irlandaise de fabrication d'emballages en papier, et des organisations non gouvernementales comme l'ONG belge Join for water.

[3] Selon le *Water footprint network*, la production d'1 kg de bœuf nécessite 15.455 litres d'eau contre 700 litres pour 1 kg de pommes et 131 litres pour 1 kg de carottes : voir Fondation Heinrich-Böll-Stiftung et Les Amis de la Terre Europe, *L'Atlas de la viande. La réalité et les chiffres sur les animaux que nous consommons*, 2014, p. 29.

[4] Aymeric Caron, lequel se revendique volontiers végétarien a notamment publié deux essais prenant parti pour la cause animale et le végétarisme : *No Steak* en 2013 et *Antispéciste* en 2016. En 2018, il crée le parti écologiste et antispéciste Révolution écologique pour le vivant (REV). Le journaliste Fabrice Nicolino écrit depuis 2010 pour

> « La recherche et le développement doivent fournir des éléments objectifs aux débats qui sont lancés par des groupes de pression qui n'ont bien souvent que leur forte capacité de conviction comme argument. Notre force, poursuit-il, c'est notre objectivité. La rigueur scientifique caractérise nos travaux. Nous savons que sur aucun sujet polémique la réponse est simple et duale […] Nous qui sommes de formation agronomique, nous savons, nous avons appris, que les réponses ne sont jamais totalement simples, qu'il faut une approche globale des problèmes sinon nous aboutissons à de fausses bonnes solutions » (Jean Chaillou, directeur de l'Institut de l'élevage, aux conférences Rencontre Recherche Ruminant de 2015).

Le sens de cet extrait du discours d'introduction prononcé par Jean Chaillou en 2015 lors d'un congrès scientifique organisé par l'Institut de l'élevage et l'INRA est clair : les seuls experts légitimes sont les professionnels de l'élevage. Les militants entrepreneurs du problème carné sont rejetés dans la sphère du profane, du « non-sachant », de laquelle en outre, ils ne pourront jamais sortir dans la mesure où leur raison d'être est à proprement parler militante et donc nécessairement « partiale » et subjective (Étienne Grimaud, Directeur d'une section départementale de la FNSEA, entretien, mai 2015).

L'amateurisme des militants de l'environnement, de la cause animale et du végétarisme serait doublé, s'agissant précisément des actions menées en faveur des animaux, d'un anthropomorphisme empreint de sensiblerie, usant de *dispositifs de sensibilisation*[1] pernicieux mais malheureusement efficaces, dans la mesure où l'anthropomorphisation des animaux s'étendrait à une large frange de la société[2]. Les militants de la cause animale, en rupture avec la « réalité » de l'élevage prêteraient aux animaux, par anthropomorphisme, des sentiments et capacités humaines, en se basant sur leurs représentations faussées et citadines de l'animal. Pour le directeur de l'Institut de l'élevage, les défenseurs des animaux qui vont « jusqu'à dire que l'animal est une personne » sont des « illuminés » (Jean Chaillou, Institut de l'élevage, entretien, novembre 2015). De cet anthropomorphisme découlerait un cadrage affectiviste et donc en partie irrationnel du problème carné, poussant jusqu'au rejet de la nature des choses au premier rang desquelles, la mort (les êtres humains transféreraient sur les animaux de rente leur

---

Charlie Hebdo sur le thème de l'écologie. Il publie régulièrement depuis les années 1990 des ouvrages critiques sur l'agro-industrie française, parmi lesquels *Bidoche, l'industrie de la viande menace le monde* en 2009. En 2013, il signe la postface de l'ouvrage collectif *La vérité sur la viande*, plaidoyer contre l'élevage industriel et en faveur de la réduction de la consommation de viande. Il contribue en 2016 au recueil *Révolutions animales, comment les animaux sont devenus intelligents*, dirigé par la journaliste Karine Lou Matignon.

[1] Christophe Traïni, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, Vol. 60, n° 2, 2010, p. 350.

[2] La décrédibilisation de la cause animale passant par la déconstruction de l'anthropomorphisme de ses militants aveuglés par leurs propres sentiments est une idée défendue par un certain nombre de chercheurs oscillant entre espaces académique, professionnel et médiatique, reprise en entretiens par le secteur de l'élevage. C'est notamment l'idée que défend l'anthropologue Jean-Pierre Digard dans *Les français et leurs animaux*, Paris, Fayard, 1999, 281 pages.

propre peur de la mort) : « S'adresser à eux [nb : aux militants de la cause animale] c'est peine perdue quoi hein parce que, ils ont une façon, une philosophie de la vie je dirais qui est quand même pas la nôtre, notamment ce rapport qu'ils ont avec la mort » (Étienne Grimaud, directeur d'une section départementale de la FNSEA, entretien, mai 2015).

Les critiques formulées ici par les acteurs de l'élevage quant à l'excès de sensibilité des militants à l'égard des animaux ne sont pas nouvelles. L'accusation en sensiblerie accompagne la cause animale depuis ses débuts. Initialement tournée vers la protection des animaux de compagnie surreprésentée par les femmes[1], elle est aujourd'hui encore brandie par les partisans de l'élevage qui dénoncent pour partie une forme de dictature des émotions.

D'un autre côté, une partie des professionnels de l'élevage disputent à la sensiblerie des militants leur propre expérience sensible, rappelant qu'eux vivent et travaillent avec les animaux au quotidien, au lieu de parler en leur nom comme le font les « bobos parisiens » (Étienne Grimaud, FDSEA, entretien, mai 2015) dont la compassion pour leurs animaux de compagnie s'étend aux animaux de rente qu'ils ne connaissent pas. Chez Interbev, on s'applique ainsi à « mettre des mots […] sur la relation homme-animal que les professionnels, eux, connaissent parce qu'ils sont en permanence au contact des animaux, que ce soit en élevage, lors du transport, dans les centres d'allotement, sur les marchés et en abattoir » (Sarah Morelle Interbev, entretien, janvier 2017). La relation entre l'homme et l'animal en élevage est un sujet de recherche au sein des instituts techniques afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs et le bien-être des animaux[2]. Sur les problématiques relatives au bien-être animal, les entretiens que nous avons menés auprès des acteurs de l'élevage regorgent de récits d'expériences[3] vécues ou rapportées dans lesquels on affirme que « si on n'aime pas les animaux on ne peut pas être éleveur » (Pascal Carrière, Inaporc, entretien, décembre 2017) et où la relation affective conditionne et dépasse la relation de travail avec les animaux, parfois jusqu'à remettre en question les conditions de leur mise à mort voire le fait même de les manger (voir encadré 3.8).

[1] Christophe Traïni, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique, op.cit*., p. 170 et suivantes.
[2] On pense notamment à l'étude Rhaporc, améliorer la relation homme/animal en élevage porcin, menée par l'Ifip en partenariat avec l'Idele, les chambres d'agriculture mais aussi l'Anses et l'INRAE.
[3] En 2019, la Confédération paysanne publie un recueil de témoignages d'éleveurs sur leur relation à la nature et aux animaux intitulé « Paroles paysannes sur les relations humain-animal. Plaidoyer pour l'élevage paysan ».

Encadré 3.8 – De l'affection pour ses animaux au questionnement sur la consommation de viande : le récit exceptionnel d'un éleveur de chèvres, militant de la Confédération paysanne

« Moi j'ai besoin des animaux, j'ai besoin de les caresser. Quand j'ai des stagiaires je leur dis de ne pas oublier de les caresser. On a une relation avec les animaux, ce n'est pas que du travail, on est heureux avec eux et eux le sont avec nous », raconte Patrice Renou, éleveur de chèvres et membre de la Confédération paysanne (entretien, février 2018). L'expérience sensible de la vie et du travail avec les animaux a même poussé l'éleveur à raisonner sa consommation de viande : « Moi je suis éleveur et je le dis allégrement [silence] je suis végétarien, flexi, se reprend-il. Je suis poli, donc quand je suis quelque part et qu'il y a de la viande je la mange ». Il poursuit : « Je suis éleveur mais mon métier ce n'est pas de tuer des animaux, mon métier c'est de les élever », en l'occurrence pour qu'ils produisent du lait et non de la viande. Patrice Renou se dit ainsi « concerné par ce que fournit l'animal, comme l'abeille fournit le miel » mais il rappelle que l'abeille, elle, « on ne la tue pas ». Dans le récit de l'éleveur au sujet de sa conversion au flexitarisme, la critique de l'industrialisation qui constitue par ailleurs la principale ligne politique de son syndicat, côtoie un rapport sensible aux animaux très prégnant. Patrice Renou raconte ainsi comment il décide il y a une quinzaine d'années de se mettre hors la loi en abattant ses chèvres à la ferme, choqué de la façon dont celles-ci étaient conduites à l'abattoir par la coopérative de la région :

> « Ils sont venus les chercher puis j'ai suivi le camion. Déjà j'ai vu que les montées étaient mal faites, le transport c'était n'importe quoi, c'était l'été, les chèvres restaient en pleine chaleur pendant que le mec, bref, j'ai dit "moi c'est fini, les chèvres elles partent plus". Donc j'ai trouvé une autre solution [il rit] je me suis mis hors la loi, les chèvres elles meurent à la maison ».

Le rapport de l'éleveur à la consommation de viande évolue à partir du moment où il commence à abattre lui-même ses animaux. L'autonomie des paysans que revendique Patrice Renou vis-à-vis de l'industrie agroalimentaire passe aussi, explique-t-il, par l'autonomie alimentaire : faire un potager, abattre et cuisiner les animaux. Or, confie-t-il, « quand vous avez des animaux, que vous devez les abattre et les cuisiner […] vous en abattez le moins possible et vous essayez que ce soit bien fait et que ça serve à votre nourriture ». « Ce n'est pas un moment agréable » confie-t-il, « donc au bout d'un moment », on finit par consommer moins de viande. Et s'il conçoit que tous les éleveurs n'ont pas « le même ressenti » dans la mesure aussi où pour la plupart la production de viande constitue « le gagne-pain »[1], il conclut que ce n'est pas une raison d'« en manger tous les jours ».

[1] L'élevage de chèvres pour leur lait doit respecter des enjeux de productivité et conduit à l'abattage des chèvres les moins productives dans l'optique de renouvellement du troupeau. Néanmoins, à la différence par exemple des vaches laitières réformées dont la viande est valorisée (c'est en majorité la viande de bœuf que consomment les français), la viande de chèvre n'est pas consommée en France. La rationalité économique diffère donc d'une exploitation à l'autre.

Au fil de l'entretien, nous comprenons que le flexitarisme de l'éleveur, en plus d'être spécifiquement attaché au mode d'élevage[1], à la trajectoire personnelle et militante de ce dernier, naît aussi beaucoup du rapport sensible qu'il entretient avec ses animaux.

Au-delà du fait que la conversion au flexitarisme de Patrice Renou demeure somme toute très exceptionnelle, on peut voir un paradoxe dans le fait de rejeter d'un côté l'argument sensible au profit de la rationalité, l'affect au profit de l'objectivité, pour de l'autre revendiquer le monopole de la relation sensible à l'animal. En fait, c'est l'occasion ici de rappeler qu'il est important de rattacher les discours à leurs producteurs et à leurs contextes d'énonciation. Si globalement, l'accusation d'anthropomorphisme et de sensiblerie de la cause animale constitue un cadrage commun au secteur de l'élevage, c'est parce qu'elle est érigée en réponse à la critique carnée dans le souci de la disqualifier : le secteur de l'élevage, comme ses adversaires, fait feu de tout bois et multiplie les opérations de contre-cadrage même si celles-ci peuvent en certains points apparaître contradictoires. C'est aussi sans doute parce qu'elle est portée par des représentants de l'élevage, ceux-là même que nous avons rencontrés, ou par des figures et soutiens intellectuels et non directement par les éleveurs, en un sens et en partie eux-mêmes anthropomorphes[2]. La sensibilité des militants à l'égard des animaux d'élevage représenterait finalement une dérive, un excès d'anthropomorphisme quand le lien affectif entre l'éleveur et ses animaux relèverait lui d'un anthropomorphisme légitime voire noble car directement issu de l'expérience d'une vie commune avec les animaux.

La question de la sensibilité en politique pose plus largement celle des formes légitimes d'expression dans le débat public et de mobilisation : un enjeu stratégique pour les militants en quête de légitimité et d'adhésion[3] comme pour leurs contradicteurs. Profane-savant, militant-

[1] Un rapport sensible aux animaux rendu possible par le système d'exploitation en polyculture-élevage qui suppose une faible densité d'animaux, plus d'autonomie et de proximité, et dont la rentabilité repose moins sur la spécialisation et le productivisme que sur la diversité de la production et la valeur ajoutée dégagée par le respect des critères de l'Agriculture biologique.

[2] Ce que précise d'ailleurs Jocelyne Porcher elle-même dans « Le bien-être animal existe-t-il ? », *Économie rurale*, n° 285, 2005, p. 88-94.

[3] Au-delà de la cause animale, voir notamment la première partie de l'ouvrage de Christophe Traïni (dir), *Émotions… Mobilisation !,* Paris : Presses de Sciences Po, 2009, 300 pages. On peut également référer aux travaux de Sezin Topçu sur la critique du nucléaire à travers le temps : « Cette dimension subjective et émotionnelle du rejet du nucléaire tend cependant à être reléguée au second plan pour ne pas prêter le flanc aux accusations des partisans du nucléaire pour qui le refus de cette énergie repose sur une peur irrationnelle et sans fondement » (Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome : critique et gouvernement de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2008),* thèse de doctorat en Histoire des sciences et des techniques, Paris,

expert, subjectivité-objectivité, partialité-impartialité, amateurisme-professionnalisme, émotion-science, irrationalité-rationalité sont autant de couples antagonistes utilisés dans la controverse pour délégitimer l'action des adversaires et leur participation même au débat. Sur la base de cette décrédibilisation, le secteur de l'élevage dresse un contre-diagnostic des enjeux liés à l'alimentation carnée, particulièrement valorisant pour les éleveurs.

Opposer à la critique carnée un contre-diagnostic mettant en avant l'engagement des éleveurs

Le contre-diagnostic posé par le secteur de l'élevage consiste à reprendre et répondre un par un aux arguments soulevés par les entrepreneurs du problème carné quant aux impacts écologiques, welfaristes et sanitaires de la production et de la consommation de produits d'origine animale. Élaborer un diagnostic concurrent à partir des enjeux mis en avant par les partisans de la critique carnée participe pleinement de son intégration par le secteur de l'élevage. Ce faisant, celui-ci fait la démonstration d'une prise en compte des revendications des ONG – des « attentes sociétales » – et de son engagement en faveur de la résorption d'un certain nombre de problèmes. Il semble ainsi de façon sous-jacente concéder que les systèmes de production carnés peuvent en effet impacter l'environnement, les animaux, et dans une certaine mesure la santé humaine. Or, nous allons voir que, loin de se ranger aux analyses des entrepreneurs du problème carné, les acteurs de l'élevage redéfinissent ce dernier en un enjeu principalement technico-économique que seules les filières, en particulier les éleveurs, sont capables de définir, de comprendre et de résoudre, confirmant par là que le problème carné est bel et bien une affaire de professionnels.

Les problématiques environnementales liées à l'agriculture et en particulier à l'élevage ne sont pas nouvelles, ce que nous rappellent en entretien plusieurs professionnels du secteur. Elles concernent historiquement la pollution des eaux, notamment la problématique locale des algues vertes au tournant des années 1990, et ont intégré depuis une dizaine d'années, depuis la parution du rapport de la FAO[1] en 2006, un enjeu plus global, celui du changement climatique. La mise en politique de ces problématiques environnementales a contraint sur le papier les

EHESS, 2010, p. 157, citée par Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes : PUR, 2017, p. 104.

[1] Henning Steinfeld *et al.*, Rapport « L'ombre portée de l'élevage. Impacts environnementaux et options pour leur atténuation », *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, Rome, 2009 (2006), 466 pages.

professionnels à se soumettre à un certain nombre de réglementations, au respect notamment de la directive Nitrates de 1991. Aux côtés des enjeux de mise aux normes, les éleveurs, avec le soutien des interprofessions, des instituts techniques mais aussi des pouvoirs publics[1] ont également été amenés à innover, adapter leurs pratiques et moderniser leurs exploitations :

> « Moi quand j'ai commencé ma carrière [au début des années 1990], les éleveurs de porcs disaient "l'environnement… rien à foutre". C'était pas dans les gènes. Aujourd'hui vous interrogez un jeune qui a un projet de création, il a un chapitre environnement qui est béton. Le mec, il a pensé ses capacités de stockage, son plan d'épandage, son traitement du lisier. C'est rentré dans les gènes quoi » (Pascal Carrière, Directeur de l'interprofession du porc, entretien, décembre 2017).

Ce « blocage » initial (Pierre Hochart, Institut de l'élevage, entretien, décembre 2015) des agriculteurs vis-à-vis des enjeux environnementaux est souvent mentionné et valorisé en entretien pour montrer le chemin parcouru et les progrès techniques réalisés en la matière par les professionnels depuis près de trente ans. Sont mis en avant en guise de preuve les nombreux projets de recherche, expérimentations, outils d'évaluation et solutions techniques élaborés dans le but de réduire l'impact écologique des filières d'élevage. Le secteur des ruminants a par exemple développé l'outil CAP'2ER dans le but d'« évaluer les performances environnementales des exploitations d'élevage et aider à la mise en œuvre de plans d'action »[2], ainsi que les programmes européens Life Beef Carbon[3] et Carbon Dairy[4] qui visent à limiter les émissions de GES des filières bovines. Ce faisant, il est possible pour les filières d'annoncer des objectifs chiffrés, par exemple dans le cadre des plans Beef Carbon et Carbon Dairy, la réduction de 15 à 20 % de l'empreinte carbone de la viande et du lait d'ici 2025[5].

Autrement dit, en matière de protection de l'environnement, le secteur de l'élevage sait faire, peut démontrer sa capacité d'adaptation et se targuer d'une expertise ancienne. Une fois cette mise à plat effectuée, il est possible pour les acteurs de l'élevage d'établir leur propre diagnostic et dérouler leur propre cadrage environnemental du problème carné, *via* une analyse scientifique, circonstanciée et multicritères qui permette de nuancer les accusations des entrepreneurs de problème et surtout, qui ne soit pas « carbono-centrée » (Amélie Bouillet,

[1] Nous y reviendrons aux chapitres suivants.
[2] Institut de l'élevage, « Élevage de ruminants et changement climatique », *L'Essentiel*, juillet 2015, p. 19.
[3] Partenariat entre l'Institut de l'élevage, Interbev, les Chambres d'agriculture, France Conseil Élevage et Coop de France.
[4] Partenariat entre l'Institut de l'élevage, le Cniel, les Chambres d'agriculture et France Conseil Élevage. Carbon Dairy se poursuit à travers le programme national La ferme laitière bas carbone.
[5] Institut de l'élevage, « Élevage de ruminants et changement climatique », *op.cit.,* p. 14.

Interbev, entretien, janvier 2017), la critique des impacts climatiques de l'alimentation étant la plus visible.

Pour répondre aux accusations par trop globales des entrepreneurs de problème en matière de réchauffement climatique – la critique carnée reprend souvent à son compte le chiffre de la FAO selon lequel l'élevage serait, dans le monde, responsable de 14,5 % des émissions de GES[1] –, la stratégie et le parti pris des filières d'élevage, notamment de l'élevage herbivore particulièrement visé par les accusations en matière de réchauffement climatique, est de rappeler que « tout est affaire de contexte, de proportions et d'interrelations »[2]. À l'institut de l'élevage, le responsable du service Environnement et Bâtiments note que le calcul des émissions de GES, pour être juste, doit être basé sur une « analyse du cycle de vie » qui prend en compte toute la chaîne de production, des intrants (production et acheminement de la nourriture pour les animaux, fertilisants...) jusqu'à la mise en barquette du produit, de sorte que la part d'émission qui concerne précisément l'élevage des animaux sur l'exploitation est nécessairement plus faible qu'annoncée par les entrepreneurs de problème. La focale choisie se veut aussi plus volontiers française et fonction des systèmes d'élevage, voire des périmètres du cycle de vie précisément étudiés (les animaux et leurs déjections, les bâtiments d'exploitation, la fabrication des intrants...). Ce faisant, l'Idele affirme que l'élevage des ruminants contribue aux émissions mondiales de GES à hauteur de 10,4 % dont 5,1 % sont liés à l'élevage des bovins pour leur viande, 4,3 % à l'élevage bovin laitier et 1 % à l'élevage des petits ruminants[3], tandis qu'« au niveau français, l'élevage ruminant est responsable de 8 % des GES »[4].

L'enjeu pour les acteurs de l'élevage est aussi d'affiner au mieux cette analyse en termes de cycle de vie importée de l'industrie pour y intégrer des éléments moins tangibles, difficilement mesurables mais qui participent pourtant du processus de production de la viande. Il en va ainsi du stockage du carbone dans les sols qui décrit le fait que le carbone émis par les vaches en pâture retourne au sol par les déjections, pour y être stocké. Pour l'élevage herbivore c'est un argument de taille qui permet de rappeler qu'il est aussi « un des seuls secteurs à avoir un potentiel d'atténuation des émissions de GES » (Pierre Hochart, Idele, entretien, décembre

[1] Henning Steinfeld *et al.* (FAO), *L'ombre portée de l'élevage. Impacts environnementaux et options pour leur atténuation*, *op.cit.*
[2] Laurent Rieutort *et al., Atlas de l'élevage herbivore en France. Filières innovantes, territoires vivants*, Paris : Éditions Autrement, p. 6 (ouvrage financé par Interbev).
[3] Institut de l'élevage, « Élevage de ruminants et changement climatique », *op.cit.,* p. 3.
[4] Ce pourcentage ne concerne néanmoins que les émissions directement liées aux animaux et leurs déjections. Si l'on élargit le périmètre aux émissions provenant de la consommation d'énergie en bâtiment, des pâtures et des cultures sur l'exploitation, le taux est porté à 14,7 % : voir « L'élevage de ruminants acteur de la lutte contre le changement climatique », *Idele Mag*, n° 9, septembre 2015, p. 3.

2015). Près de 30 % des GES émis par les élevages de ruminants seraient ainsi compensés par les élevages eux-mêmes[1].

Une fois l'analyse en matière d'émissions de GES affinée, et dans le même temps nuancée, la filière de l'élevage herbivore insiste largement, dans ses productions écrites[2] comme en entretien, sur un point laissé dans l'ombre par les analyses à charge visant à ne relever que les impacts négatifs de l'alimentation carnée sur l'environnement et sur les animaux, celui des services environnementaux rendus par l'élevage. L'on insiste alors, nous l'avons vu, sur le stockage du carbone dans les sols, mais aussi sur l'entretien de la fertilité des terres par le recyclage des effluents et la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de l'air et des sols grâce aux prairies entourées des haies, bocages et talus.

Cette rhétorique servicielle systématiquement opposée aux entrepreneurs de problème, reprise par l'administration agricole[3] et qui occupe une grande partie de l'espace de communication du secteur – de leur côté, les filières porcine et avicole se montrent en effet peu loquaces sur les services rendus à la société par leurs élevages –, peut avoir tendance à homogénéiser des pratiques qui n'ont pourtant pas grand-chose à voir les unes avec les autres. En effet, les filières porcines et avicoles reposent sur des systèmes d'élevage différents[4] et donc des problématiques environnementales elles aussi en partie différentes. Les contre-cadrages de ces filières portent ainsi moins sur l'atténuation des enjeux climatiques[5] que sur les apports de la fertilisation des sols à partir du lisier et du fumier[6], le recyclage des litières usagées et plus largement sur la performance énergétique des exploitations *via* l'installation de panneaux

[1] Idele Mag, *Ibid.,* p. 4.

[2] Laurent Rieutort *et al., Atlas de l'élevage herbivore en France. Filières innovantes, territoires vivants*, *op.cit.* ; Confédération nationale de l'élevage, Interbev, Cniel, Institut de l'élevage, Fédération nationale bovine, Fédération nationale des producteurs de lait, *Charte des bonnes pratiques d'élevage*, éditée par la Confédération nationale de l'élevage, juillet 2015 ; Cniel, *États généraux de l'alimentation : la filière laitière française mobilisée*, août 2017 ; Cniel, *France, Terre de lait*, Dossier d'info (non daté) ; Cniel, *La Ferme laitière bas carbone, l'atout climat des fermes laitières. Au fil des régions de France les éleveurs témoignent*, édité par Terre-écos, mars 2017 ; Cniel, *À l'heure du lait*, Dossier d'info, novembre 2017.

[3] Notons en outre que les programmes financés et valorisés par les pouvoirs publics reposent surtout eux aussi sur l'élevage herbivore. On pense notamment à la communication autour de l'agro-écologie sous le mandat de François Hollande lorsque Stéphane Le Foll était aux affaires au ministère de l'Agriculture. Dans cette promotion de l'agroécologie, entraient différents programmes liés à la polyculture-élevage, à l'initiative 4 pour 1000, etc. Nous y reviendrons aux chapitres suivants.

[4] Les animaux ne sont pas des herbivores mais des granivores et sont élevés en bâtiment. Les élevages porcins et avicoles ont également moins de lien au sol, la nourriture des animaux étant par exemple plus souvent produite en dehors de l'exploitation et en partie issue d'importations.

[5] Sauf à préciser dans le cas d'Inaporc par exemple que la production porcine n'émet que peu de GES.

[6] Dans un contexte où l'élevage porcin est encore montré du doigt dans la production des algues vertes sur les côtes bretonnes notamment.

solaires, de digesteurs (procédé de méthanisation), etc.[1]. En outre, en s'appuyant sur les représentations bucoliques de l'élevage à la française – c'est-à-dire de vaches paissant tranquillement dans les prairies au vu et au su de tous – les contre-cadrages de la filière bovine ont tendance là encore à homogénéiser des caractéristiques, projets et réalisations qui ne concernent en fait qu'une partie des pratiques d'élevage en France. Ils permettent ainsi à l'élevage en général de sortir valorisé des luttes définitionnelles autour de l'alimentation carnée, en ce qu'il rendrait davantage de services à la société qu'il n'impacterait l'environnement.

De la même façon que le secteur de l'élevage intègre la critique environnementale de l'alimentation carnée, les enjeux soulevés par les entrepreneurs de problème en matière de bien-être animal sont en partie admis, en partie redéfinis par les filières. Ils sont admis et reconnus puisqu'ils sont inclus la plupart du temps dans les démarches d'intégration des « attentes sociétales » des organisations et font l'objet de programmes de recherche pilotés par, ou dans lesquels sont impliqués, les instituts techniques d'élevage[2], mais ils sont surtout redéfinis, comme s'agissant des enjeux environnementaux, dans un sens favorable aux professionnels de l'élevage et opérateurs économiques.

Le premier élément de l'argumentaire déployé en matière de bien-être animal par le secteur de l'élevage consiste à rappeler que le bien-être des éleveurs et celui des animaux ne fait qu'un. Pour ce faire, les communications professionnelles et institutionnelles s'appuient sur le concept de « One Welfare »[3]. Défini par la Chaire bien-être animal[4], il décrit l'interdépendance entre le bien-être des animaux d'élevage, celui des éleveurs et celui de l'environnement : agir sur l'un ayant des répercussions directes sur les deux autres[5]. Réappropriée par le secteur de l'élevage, la notion sert surtout à redéfinir le bien-être animal et

[1] Ces contre-cadrages s'appuient en fait sur les travaux entamés de longue date au sein des filières dans le respect des réglementations environnementales existantes.
[2] On peut par exemple citer le programme de recherche européen Welfare Quality® piloté en France par l'INRAE, le programme BoviWell ou encore EBENE, l'outil de diagnostic du bien-être animal en élevage avicole.
[3] Le concept de « One welfare » est l'extension welfariste du principe de « One Health », conçu au début des années 2000 dans un contexte d' « accroissement significatif de la circulation des agents infectieux et des risques de pandémies : expansion mondiale de la grippe aviaire depuis 2003, grippe H1N1 en 2009, épidémies de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), chikungunya et dengue » : voir Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère des affaires étrangères et européennes, *Position française sur le concept « One Health/Une seule santé »,* août 2011, p. 4.
[4] Créée par le ministère chargé de l'agriculture en partenariat avec VetAgro Sup.
[5] La notion de « One health » avait quant à elle pour objectif de rappeler l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes au sein desquels elles coexistent, afin de favoriser la mise en place de mesures efficaces de réduction des risques mondiaux de santé publique liés aux maladies d'origine animale : voir OIE, « Une seule santé » [en ligne] https://www.oie.int/fr/pour-les-medias/une-seule-sante/, consulté le 1er juillet 2020.

ses enjeux face aux critiques zoocentrées émises par les entrepreneurs du problème carné, qui opposeraient le bien-être animal à celui des éleveurs. Dans ce contexte, l'usage de la notion de « One Welfare » laisse volontairement de côté le « bien-être de l'environnement » et insiste moins sur la dimension « gagnant-gagnant »[1] du concept, qu'il ne met l'accent sur une définition anthropozoologique du bien-être animal qui permet de remettre l'éleveur, l'humain, au centre des préoccupations[2]. Thierry Bergeron, premier vice-président de la FNSEA, rappelle ainsi à plusieurs reprises en entretien que le bien-être des animaux dépend de celui de l'éleveur et donc que la santé et le bien-être de celui-ci prime en quelque sorte logiquement, en termes de priorité d'action, sur la santé et le bien-être des animaux (entretien, juillet 2020). De cette façon, l'éleveur est présenté en victime : en ne se préoccupant que du bien-être des animaux et non des humains, comme le font les associations dont c'est la raison sociale, soit l'on occulte le travail de l'éleveur alors que le bien-être de ses animaux est partie intégrante de son savoir-faire, soit l'on néglige sa propre souffrance.

En effet, un deuxième argument repose sur l'idée que le souci du bien-être des animaux a toujours fait partie du travail des éleveurs au quotidien. Ces derniers seraient naturellement attentifs au bien-être et à la santé de leurs animaux, ce que d'aucuns appellent « l'œil de l'éleveur »[3] : « un éleveur c'est d'abord quelqu'un qui a le coup d'œil et qui en 10 secondes va voir la bête qui ne se sent pas bien, et ça, c'est pas la caméra, c'est pas des capteurs qui le feront » (Étienne Grimaud, Directeur d'une section départementale de la FNSEA, entretien, mai 2015). Cela « fait partie intégrante de leur métier »[4]. L'éleveur est considéré comme un « expert animalier » de par son « contact quotidien avec les animaux et la connaissance de leurs comportements »[5]. Les « connaissances empiriques »[6] des professionnels de l'élevage sont ainsi opposées aux cadrages du problème que font les associations, qui ne reposeraient sur aucune connaissance de terrain mais sur la transposition de leurs propres émotions aux animaux de rente.

De nouveau, l'éleveur et plus largement les opérateurs en contact avec les animaux, en élevage, lors du transport ou à l'abattoir, sont remis au centre des préoccupations en matière de

---

[1] Chaire-bea, « Vidéo : One Welfare » [en ligne] http://chaire-bea.vetagro-sup.fr/?s=one+welfare&submit=, consulté le 2 juillet 2020.
[2] En ce sens, ce contre-cadrage se rapporte à celui de certaines organisations de protection de l'environnement (voir chapitre 2).
[3] Cniel, *À l'heure du lait*, *op.cit.,* p. 34.
[4] Laurent Rieutort et al., *Atlas de l'élevage herbivore en France. Filières innovantes, territoires vivants, op.cit*., p. 79.
[5] Laurent Rieutort *et al., Ibid.,* p. 79.
[6] *Plan de filière Volaille de Chair*, 14 décembre 2017, p. 44.

bien-être animal. Or, et c'est un autre argument qu'avancent les acteurs de l'élevage, le bien-être animal dépend toujours du comportement et de l'appréciation de l'homme au contact de l'animal. Il ne peut être défini en soi. C'est pourquoi les professionnels considèrent qu'il est plus juste de parler de bientraitance que de bien-être animal. Pour le directeur d'Inaporc, ce dernier est plus une question de perspective qu'une vérité absolue :

> « Autant l'environnement c'est un peu cartésien, c'est blanc, c'est noir, on pollue, on pollue pas, on gère bien, on gère pas bien. Le bien-être c'est vachement subjectif […] c'est pas "le cochon il faut qu'il soit en plein air ou il faut qu'il soit en bâtiment". Il y a des éleveurs plein air qui sont hyper bons et il y en a qui sont hyper mauvais, comme il y a des éleveurs en bâtiment qui sont hyper bons et d'autres hyper mauvais » (Pascal Carrière, Inaporc, entretien, décembre 2017).

Ainsi, puisqu'il est avant tout dépendant du comportement et de l'expertise de l'éleveur, le bien-être animal peut être atteint et respecté dans les systèmes d'élevage industriels, lesquels constituent au contraire pour les organisations de protection animale la limite à partir de laquelle l'animal ne peut plus exprimer les comportements propres à son espèce. Catherine Puech et Ludovic Plessis, nos interlocuteurs au sein de l'interprofession laitière, ont ainsi pu constater le bien-être des animaux à la ferme industrielle des Mille Vaches[1] établie dans la Somme :

> « CP – Nous sur la ferme des mille vaches on a essayé d'objectiver, c'est pour ça qu'on était allés les voir, parce que si on reste devant sa télé, ça ne fonctionne pas. On a été effectivement surpris par l'autonomie alimentaire. On a été surpris par le calme […] on est arrivés avec plein d'a priori et ces a priori ont été un peu bousculés par la réalité et par les faits…
> LP – On s'interroge souvent sur "est-ce qu'une vache peut être bien dans ces conditions, est-ce que c'est compatible avec le bien-être ?" Elle a prononcé un mot Catherine, c'est le calme, c'est un indicateur très parlant. Je veux dire des vaches

[1] La ferme dite des Milles Vaches a été fondée par Michel Ramery (entreprise de BTP) dans la Somme. L'exploitation comme son nom l'indique peut accueillir jusqu'à mille vaches. Elle en compte en réalité 750 mais reste exceptionnelle par sa taille dans le paysage laitier français. En effet, d'après le Cniel, une exploitation laitière française accueille en moyenne 60 vaches (voir Cniel, *À l'heure du lait*, *op.cit.,* p. 10). Au moment de sa création, le projet a donné lieu à de nombreuses controverses et mobilisations. En 2011, suite aux résultats favorables de l'enquête publique quant à l'installation de l'exploitation, des habitants créent une association de défense du cadre de vie appelée Novissen (Nos villages se soucient de leur environnement). La Confédération paysanne, L214 ou encore la France Insoumise et EELV dénoncent le modèle économique et industriel de l'entreprise et craignent la création d'un précédent. A la ferme des mille vaches, celles-ci vivent en bâtiment toute l'année alors que « plus de 92 % des vaches laitières sortent pâturer dans les prairies » (voir : Cniel, *Ibid.,* p. 14). À la fin de l'année 2020, le directeur de l'exploitation annonce sa fermeture ; le modèle économique basé sur l'activité de 1000 vaches n'étant pas viable en-dessous de ce nombre. Or, l'exploitation n'avait jamais jusqu'ici été autorisée par la préfecture à héberger autant d'animaux (le seuil avait été fixé à 500 mais dépassé par l'entreprise), faute de capacités d'épandage nécessaires.

qui sont calmes, sereines etc., pas craintives, ça se voit une vache qui a eu une crainte, etc. Là c'était exemplaire…
CP – … donc contre toutes les idées reçues, cette ferme elle est travaillée avec des éthologues, avec des vétérinaires etc. et donc assez en conformité en vérité avec l'animal. Il nous avait aussi expliqué, le gérant, notamment tout le parcours dans le bâtiment où il n'y avait aucun cul-de-sac parce qu'en fait l'animal déteste se sentir piégé et donc tout le bâtiment était conçu pour que la circulation soit possible » (Catherine Puech et Ludovic Plessis, Cniel, entretien, décembre 2017).

Le bien-être animal est ici atteint grâce à la bonne gestion de l'exploitation. Parfois, des pratiques douloureuses et/ou qui contraignent la liberté de mouvement des animaux, décriées par les militants, sont présentées comme servant au contraire à pallier la souffrance des animaux : la coupe de la queue des cochons évite ainsi « les problèmes de morsures qui peuvent apparaître au cours de la vie de l'animal » et donc des « douleurs très, très marquées » (Sylvie Legeay, Institut du porc, entretien, février 2018), les cases dans lesquelles sont immobilisées les truies qui viennent de mettre bas, évitent que les porcelets soient écrasés et étouffés par leur mère au moment de l'allaitement, etc.

On le voit, une telle définition gestionnaire du bien-être animal permet au secteur de contrecarrer la remise en cause de l'élevage industriel par la critique carnée. À la définition « absolue » du bien-être basée sur la capacité des animaux à ressentir la douleur mais aussi un certain nombre d'émotions, le plaisir, le stress, la joie, etc., que met en avant la cause animale et qui est reprise par une partie des associations de protection de l'environnement dans la construction du problème carné, le secteur de l'élevage oppose une définition technique et opérationnelle du bien-être animal qu'il présente comme plus réaliste : « en fait le bien-être […] c'est l'animal qui est bien émotionnellement. Mais ça, mesurer qu'un animal émotionnellement est bien, bah… on sait pas faire » (Magali Douet Institut de l'élevage, entretien décembre 2015). Ce que savent en revanche évaluer les techniciens, c'est l'état de santé de l'animal, l'adaptation à son milieu, etc. Pour les professionnels des instituts techniques, le bien-être animal est donc celui que l'on peut mesurer, évaluer et objectiver sur la base de différents indicateurs établis conformément à la réglementation[1].

[1] On pense ici à la définition internationalement reconnue du bien-être animal qui repose sur les cinq libertés énoncées en 1992 par le Farm Animal Welfare Council et reprises par la suite par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) : l'absence de faim, de soif et de malnutrition, l'absence de peur et de détresse, l'absence de stress physique et thermique, l'absence de douleur, de lésions et de maladie et enfin la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

Contre les accusations qui pèsent sur la consommation de viande et certains produits d'origine animale en matière de santé (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, cancers), l'enjeu consiste là encore pour le secteur de l'élevage à nuancer le cadrage alarmiste des entrepreneurs de problème et à le contrebalancer par le biais d'un travail promotionnel quant aux bienfaits de la consommation carnée. Ce rôle revient notamment aux interprofessions, conformément à leur mission historique. Ces dernières, à travers leurs commissions « nutrition » seraient les plus à même d'opposer à la critique carnée une expertise de longue date sur le sujet, ce qu'affirment et revendiquent en entretien nos interlocuteurs d'Interbev et du Cniel notamment.

Le premier contre-argument opposé à la critique-carnée repose sur l'idée que l'être humain consomme de la viande par nature[1] quand le végétarisme est présenté comme rejetant l'ordre naturel des choses. C'est notamment le point de vue d'Hervé Lecocq, nutritionniste à l'Institut Pasteur de Lille qu'un certain nombre de nos interlocuteurs au sein du secteur de l'élevage nous ont conseillé de rencontrer[2] : « c'est pas dans la nature humaine que d'être végétarien sauf par nécessité. L'homme est naturellement omnivore donc [les militants végétariens] sont toujours en train de s'opposer à ce que l'homme est, hein, voilà, c'est quelque chose qui est contre-nature quoi » (Hervé Lecocq, Institut Pasteur de Lille, entretien, novembre 2015). Un argument d'ordre paléontologique est également avancé par le secteur de l'élevage pour défendre la consommation de viande. Le directeur de l'Institut de l'élevage nous rappelle ainsi en entretien que l'homme ne serait pas devenu homme s'il n'avait pas consommé de viande :

> « JC – Vous savez que les bovins pour faire de la viande, ils mangent de l'herbe et que l'être humain il n'est pas capable de digérer la.. je ne sais pas si vous saviez ça ?
> Enquêtrice – *Hum, hum [Nous ne voyons pas où veut en venir notre interlocuteur].*
> JC – Hein vous saviez ça ?
> Enquêtrice – *Que les bovins mangeaient de l'herbe ? Oui.* [Rire gêné]
> JC – Non, non ! Que les bovins mangent de l'herbe mais que vous [il insiste sur le terme] si vous mangez de l'herbe vous n'en faites absolument rien.
> Enquêtrice – *Oui. Je ne suis pas un ruminant. C'est ça l'idée ?*
> JC – Oui et en fait si vous mangez de la salade c'est bon, c'est utile pour votre régime alimentaire parce que ça fait du transit mais vous n'êtes pas capable de

[1] Voir *supra* l'argumentaire de la campagne de publicité d'Interbev sur le flexitarisme.
[2] Comme les partisans de la remise en cause de l'alimentation carnée s'appuient sur un ensemble de nutritionnistes favorables au végétarisme voire au végétalisme comme le nutritionniste Benoît-Martin Giroud (voir chapitres 1 et 2), le secteur de l'élevage dispose lui aussi de cautions scientifiques « santé », notamment en la personne de Hervé Lecocq, mais nous pourrions encore citer les nutritionnistes Jean-Michel Cohen et Patrick Tounian.

transformer la cellulose de l'herbe en protéines riches comme le font les ruminants et ça... je crois que la société dans son ensemble ne le sait pas et que donc l'humanité s'est construite avec de l'élevage. Il paraît même que l'homme est devenu homme et sapiens avec la consommation de viande » (Jean Chaillou, Institut de l'élevage, entretien, novembre 2015).

Aux côtés de l'argument biologique favorable à la consommation de viande, les organisations interprofessionnelles insistent sur le plaisir que procure la consommation de produits carnés. En miroir des cadrages concurrents axés sur la diversité, la convivialité et le goût d'une alimentation végétalienne « sans cruauté » mobilisés par les associations abolitionnistes (antispécistes et végétaristes) et, en partie, par les organisations de protection de l'environnement et de défense du bien-être animal qui ont rejoint le chemin de la valorisation d'une alimentation moins carnée (voir chapitre 2), les contre-cadrages santé et nutrition des professionnels de l'élevage activent également le levier « plaisir » en y ajoutant l'atout du respect de la tradition gastronomique. La consommation de viande est alors décrite comme une composante essentielle de l'identité française, rappelant que « le repas gastronomique à la française est classé au patrimoine de l'Unesco depuis 2010 »[1].

Les filières mettent également un point d'honneur à rappeler la qualité nutritionnelle de leurs produits. La filière avicole rappelle ainsi sur son site Internet qu'« à l'heure où l'alimentation est devenue un enjeu majeur de santé publique en France, la viande de volaille est plus que jamais plébiscitée par le corps médical pour ses bienfaits nutritionnels »[2]. Même chose du côté de la filière porcine selon laquelle « la consommation des produits porcins couvre 10 % des besoins journaliers des adultes et des enfants en protéines ». La filière insiste également sur les progrès effectués depuis plus de dix ans dans la diminution du sodium et des lipides de plus d'une vingtaine de produits[3].

Globalement, à rebours des messages véhiculés par la critique carnée, les interprofessions rappellent que ce n'est pas tant le fait de manger de la viande qui pose problème que son mode de cuisson et sa fréquence de consommation (Ludivine Cormier, Interbev, entretien, janvier 2017). Sont alors mis en lumière les chiffres de la consommation moyenne de produits carnés en France qui montrent que les habitudes alimentaires des Français suivent les

[1] Confédération nationale de l'élevage, Interbev, Cniel, Institut de l'élevage, Fédération nationale bovine, Fédération nationale des producteurs de lait, *Charte des bonnes pratiques d'élevage*, *op.cit.,* p. 19.
[2] Volaille-française, « Atouts nutritionnels » [en ligne] https://www.volaille-francaise.fr/qualite-et-securite/atouts-nutritionnels/, consulté le 2 juillet 2020.
[3] Inaporc, « De la viande et produits de charcuterie de qualité » [en ligne] https://www.leporc.com/qualite/nutrition.html, consulté le 2 juillet 2020.

recommandations nutritionnelles officielles, relativisant ainsi les messages alarmants et anxiogènes des associations[1]. Là encore, il s'agit de faire preuve de mesure en « replaç[ant] les choses dans leur contexte » (Ludivine Cormier, Interbev, entretien, janvier 2017), plutôt que d'appeler, pour tous, à la baisse de la consommation de viande. Pour l'interprofession le message est pernicieux : de quelle(s) viande(s) parle-t-on ? À quelle(s) population(s) le message s'adresse-t-il ? Face à la baisse tendancielle de la consommation de viande rouge en France et dans la mesure où « les études consommateurs démontrent que les crises de confiance touchant la viande en général impactent en premier lieu la viande bovine, à la fois plus chère et symbolique »[2], Interbev déploie de nouveau l'argument des multiples services rendus à la société par l'élevage des herbivores et notamment des bovins pour leur viande. La boucle est ainsi bouclée.

Les trois principaux chefs d'accusation de l'alimentation carnée – environnement, bien-être animal, santé – ne sont pas niés, rejetés par les acteurs de l'élevage confrontés en fait de longue date à ces problématiques, mais de façon plus discrète, épisodique et ciblée. Au moment où les filières d'élevage sont simultanément et largement montrées du doigt, pour leurs impacts sur l'environnement, le bien-être des animaux et la santé humaine, par une grande variété d'entrepreneurs de problème (mouvements sociaux, médias, élus, organisations internationales, intellectuels…), celles-ci disposent alors d'un certain nombre de ressources (matérielles, rhétoriques, expérientielles…) qui leur permettent de réagir dans des délais relativement courts. Elles renversent alors les stigmates qui leur sont prêtés en opportunités d'action et en atouts et tentent ainsi d'imposer leurs propres définitions de l'alimentation carnée en tant que problème public, du moins en tant qu'objet d'attention publique. Face à des pratiques d'élevage dépeintes par la critique carnée comme nocives pour l'environnement, sources de souffrance pour les animaux et dont les produits sont dangereux pour la santé des consommateurs, les professionnels décrivent au contraire une activité économique multifonctionnelle qui rend de

[1] D'après Inaporc, les adultes consomment en moyenne 38 grammes de porc par jour (viandes fraîches et charcuterie), soit l'équivalent de 266 grammes par semaine. Les dernières recommandations nutritionnelles limitent la consommation de viande rouge (porc compris donc) à 500 grammes et la consommation de charcuterie à 100 grammes par semaine. Interbev, sur la base d'études réalisées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) note que « 80 % des français mangent moins de viande que le seuil de 500 g de viande cuite hors volaille, par semaine » et qu'« en France, la consommation moyenne de viande hors volaille diminue d'année en année ». Elle est ainsi passée de 400 grammes par semaine en 2010, à 370 grammes en 2013 et 360 grammes en 2016 : voir Interbev, « Nutrition & Alimentation » [en ligne] https://www.interbev.fr/enjeux-societaux/nutrition-alimentation/, consulté le 2 juillet 2020.

[2] Interbev, France Nature Environnement, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Green Cross France et Territoires et WWF, *Élevage bovin allaitant français et climat, op.cit.,* p. 11.

nombreux services, des acteurs naturellement attentifs à leurs animaux et qui s'attachent aussi à mesurer et évaluer leur bien-être dans le but de l'améliorer, et des produits de qualité, bons pour la santé, sources de plaisir et de cohésion sociale.

Tout en acceptant de prendre part au débat sur les enjeux de l'alimentation carnée aux côtés des entrepreneurs de problème – en proposant des contre-arguments, des contre-points plus nuancés, d'autres angles et perspectives d'analyse –, les acteurs et promoteurs des filières d'élevage concentrent aussi une grande partie de leurs ressources à détourner l'attention sur d'autres responsables.

Élargir le spectre des responsabilités : les responsables ne sont pas ceux que l'on croit

Une autre opération de contre-cadrage consiste pour le secteur de l'élevage, sur tous les sujets pour lesquels ce dernier est montré du doigt, à faire la lumière sur d'autres responsables.

Par exemple, sur la problématique spécifique de la protection des animaux en abattoir que L214 a contribué à mettre à l'agenda médiatique et politique, les salariés des interprofessions tâchent de recentrer le débat sur l'idée de dysfonctionnements isolés, propres aux abattoirs dans lesquels L214 a tiré ses images mais surtout à pointer du doigt la défaillance de l'État dans la mission qui est la sienne, à savoir le contrôle sanitaire des chaînes d'abattage. Ainsi par exemple, un mois après le scandale de l'abattoir d'Alès, Marion Jullien, responsable des relations avec le Parlement chez Interbev reconnaît en entretien qu'« il y avait des problèmes dans les abattoirs mais parce que, précise-t-elle, la réglementation en vigueur n'était pas bien appliquée ». C'est pourquoi « il fallait absolument que l'État [les] aide à mieux contrôler [leurs] outils d'abattage ». Elle souligne que la filière est « la première à pâtir de cas comme Alès » et qu'elle est finalement moins responsable des dysfonctionnements en abattoir que victime des défaillances de l'État. L'interprofession va même jusqu'à suggérer aux associations de rejoindre la filière pour demander conjointement aux autorités d'agir, dit autrement, de s'allier contre le véritable responsable : « on sait qu'il y a des contrôles à renforcer et on peut aller voir ensemble, associations et filières, le ministère, le gouvernement en disant "aidez-nous à contrôler nos abattoirs". C'est des choses qui peuvent se faire » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015). Rappelons de son côté que L214, en multipliant les images « chocs » dans différents abattoirs de France, conventionnels, bio, quels que soient les animaux abattus, vise au contraire à généraliser le problème et remettre en question le fait même de tuer les animaux pour s'en nourrir et donc l'existence des filières d'élevage.

En matière de pollution atmosphérique et de réchauffement climatique, les acteurs de l'élevage, en particulier de l'élevage de ruminants précisément visé par la critique carnée pour ses émissions de méthane, tendent également, si ce n'est à déplacer, au moins à partager les responsabilités en détournant cette fois l'attention de l'élevage vers le secteur des transports. À l'Institut de l'élevage on s'interroge : « pourquoi on associe toujours élevage et impacts sur le changement climatique » dans la mesure où « par rapport aux transports finalement ce n'est pas si important que ça ? ». Pour le responsable du service Environnement et Bâtiments, il ne s'agit pas de « se relancer la balle » mais il demeure malgré tout important pour la filière de « se repositionner » sur l'échelle des responsabilités en matière d'émissions de GES (Pierre Hochart, Institut de l'élevage, entretien, décembre 2015) ; ce que fait le directeur de l'institut lors d'un congrès scientifique en 2015 lorsqu'il souligne le fait que prendre l'avion pollue davantage que de consommer de la viande et par conséquent qu'arrêter d'en consommer, contrairement à ce qu'en disent les promoteurs du végétarisme, ne réglera pas le problème du changement climatique :

> « Il ne faut pas laisser croire qu'en devenant végétarien on a bonne conscience et que de ce fait on peut poursuivre à tout va la croissance des dépenses énergétiques en tout genre (confort, transport, télécommunication…). Il n'est pas inéluctable que le transport aérien double d'ici 15 ans. Rappelons qu'un simple voyage aux Antilles c'est l'équivalent en bilan carbone de 2 fois 365 repas. Ne laissons donc pas croire aux consommateurs que substituer de la viande par un steak de soja va résoudre le problème » (Jean Chaillou, directeur de l'Institut de l'élevage, aux conférences Rencontre Recherche Ruminant de 2015).

La critique carnée se tromperait d'ennemi. Le même raisonnement est utilisé par le directeur de l'interprofession du porc pour relativiser l'impact sur la santé de la consommation de produits carnés. Il rappelle en ce sens après nous avoir demandé si nous fumions, que le tabac est plus dangereux que le jambon cuit même si celui-ci contient des nitrites[1].

Le procédé consistant à se comparer au pire est aussi régulièrement utilisé s'agissant de l'élevage industriel, en référence cette fois à l'« étranger ». L'image des feedlots américains, ces parcs d'engraissement où se côtoient des dizaines de milliers de bovins nourris aux céréales, est souvent rappelée à la mémoire des parties prenantes du débat sur l'alimentation carnée en

[1] Le degré de relativisation des enjeux de santé liés à la consommation de viande atteint son paroxysme lorsque le directeur d'Inaporc clôt finalement le débat en précisant qu'« il y a effectivement des enquêtes épidémiologiques qui montrent un risque [lié à la consommation de nitrite] », « mais, ajoute-t-il, vous savez, c'est dangereux la vie » (Pascal Carrière, Inaporc, entretien, décembre 2017).

France, et à la nôtre en entretien. Marion Jullien chez Interbev décrit ces feedlots comme de « grosses et affreuses usines à viandes » où l'on « se fiche complètement du bien-être animal et de l'environnement » (entretien, novembre 2015). Elle rappelle en comparaison que les élevages bovins français ne comportent en moyenne qu'une centaine d'animaux et explique donc ne pas comprendre les réactions d'un certain nombre d'entrepreneurs de problème et de citoyens « quand on voit ce qui se passe ailleurs » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015). De son côté, le directeur de l'interprofession du porc appelle à « relativiser le débat » :

> « Je sais qu'en France la production porcine se traîne une image négative d'industrielle, d'intensive. Ceci dit, quelle est la taille moyenne des élevages de porcs en France ? […] 200 truies naisseurs-engraisseur […] et même si 200 truies ça peut paraître beaucoup, c'est faible au regard de l'échelle mondiale, c'est parmi les plus faibles au monde […] Quand vous allez au Danemark, c'est 750 truies et les Danois ont affiché la couleur en disant en 2020, 1000 truies en moyenne. Donc eux ils sont dans une logique d'industrialisation, sans que ce soit péjoratif dans ma bouche, c'est-à-dire j'augmente ma taille d'atelier parce que je rationalise mes coûts et j'essaye de faire des économies d'échelle. L'Espagne : 2500 truies. D'accord ? On va pousser le bouchon un peu plus loin les États-Unis : 20.000 truies, ok ? […] Alors c'est quoi un élevage industriel maintenant que vous avez les clés ? » (Pascal Carrière, Inaporc, entretien, décembre 2017).

Selon Pascal Carrière, l'élevage porcin français, comparé à l'Espagne, le Danemark ou encore les États-Unis, serait même le « dernier des Mohicans » de l'« agriculture familiale ». On le voit, *via* la référence quasi systématique à l'étranger, les filières tentent de déplacer l'indignation des associations et des consommateurs vers les « vrais » systèmes intensifs présents dans le monde, aux États-Unis en particulier, mais aussi chez nos voisins européens. « Il n'y a pas de grands méchants élevages industriels en France » (Marion Jullien, Interbev, entretien, novembre 2015). Il est donc par conséquent « complètement aberrant que la France se pose ce type de question » (Jean Chaillou, Idele, entretien, novembre 2015). La référence à l'étranger permet au secteur de l'élevage de dresser un portrait, par contraste nécessairement plus positif de l'élevage en France et relativise ainsi fortement la critique carnée qui, nous l'avons vu, se cristallise autour de la dénonciation de l'élevage industriel.

Un dernier responsable est fréquemment montré du doigt en entretien par les acteurs de l'élevage : le consommateur. Les enjeux de l'alimentation carnée pourraient être surmontés si ce dernier dirigeait ses achats vers les viandes françaises de qualité, respectueuses de l'environnement, des animaux et des éleveurs au lieu d'« aller au moins cher » (Thierry

Bergeron, FNSEA, entretien, août 2020). Mais lorsque la fin de mois est difficile, « le nitrate dans le jambon, là, plus personne n'en a rien à faire », conçoit le premier vice-président de la FNSEA. Dans un grand nombre de discours professionnels, c'est la demande des consommateurs qui conditionne la production et non l'inverse. De cette façon, la responsabilité du changement (et des problèmes) échoit au consommateur plus qu'à l'éleveur :

> « On a des ONG qui nous réclament de bouger les lignes, d'avancer, de progresser etc. et paradoxalement on a des associations de consommateurs qui disent "oui d'accord mais ça ne doit pas coûter un centime de plus". Donc on va être quand même dans un hiatus c'est-à-dire si on doit redonner de la valeur à l'alimentation, faire bouger les lignes, modifier des pratiques euh… il va falloir aussi modifier le comportement du consommateur. Or, on assiste quand même à une déflation de l'investissement du consommateur dans son achat alimentaire. Donc il y a un moment où ça ne peut plus coller, ça ne peut plus matcher parce qu'on a en face un monde agricole qui ne pourra plus assurer de fournir des aliments sains, sûrs et bons à des prix dérisoires » (Catherine Puech, Interprofession du lait, entretien, décembre 2017).

Aux enjeux environnementaux, de protection animale et de qualité nutritionnelle que pose l'alimentation carnée au sens des entrepreneurs de problème et que redéfinissent les acteurs de l'élevage dans un sens qui leur est favorable – y compris en basculant l'attention vers d'autres responsables – sont associées d'autres problématiques. Les contre-cadrages opérés par le secteur de l'élevage ne visent pas seulement à répondre aux arguments avancés par les entrepreneurs de problème mais aussi à en proposer de nouveaux, de façon à sortir du terrain investi par les associations pour rediriger la focale vers les difficultés et souffrances des premiers concernés par les remises en cause de l'alimentation carnée : les éleveurs. Le secteur de l'élevage tâche ainsi de troquer son image d'accusé non pas seulement, comme vu précédemment, contre celle de bienfaiteur mais aussi contre celle de victime.

Inverser la culpabilité : les éleveurs sont les victimes

Inverser la culpabilité consiste, face à la critique carnée, à réactiver un problème public ancien faisant déjà l'objet d'une intervention des autorités, celui d'un élevage en crise dont les producteurs notamment malmenés par la libéralisation des marchés agricoles soumis à la concurrence internationale peinent à vivre dignement de leur activité. Dans ce cadre, le bien-être des animaux, la préservation des ressources naturelles et la santé des consommateurs ne peuvent être interrogés sans se soucier, en amont, des conditions de vie des éleveurs.

Une partie des contre-cadrages consiste alors à rappeler les difficultés économiques et sociales des éleveurs, lesquelles ne feraient qu'empirer si la critique carnée parvenait à ses fins. En entretien, le discours corporatiste des acteurs de l'élevage consiste dans un premier temps à opposer aux arguments des entrepreneurs de problème un argument économique. Pour survivre, les éleveurs sont contraints de s'adapter à la réalité des marchés agricoles en industrialisant en partie leur production, c'est-à-dire en recourant à la mécanisation et à la robotisation et en intensifiant leur production afin de produire en masse pour réaliser des économies d'échelle et faire face à la concurrence étrangère : « effectivement, il y a une logique économique qui est de produire au moindre coût parce que la compétition entre pays, entre zones du monde fait que, soit on s'adapte à ces conditions-là soit on disparaît » (Étienne Grimaud, FDSEA, entretien, mai 2015). L'élevage industriel est ainsi défendu et légitimé comme étant le seul rempart, dans une économie mondialisée, à la disparition de l'élevage français[1]. Or, de nombreux enquêtés soulignent le risque exacerbé de voir la production française disparaître ou s'amenuiser et les importations augmenter du fait de la remise en cause des modes de consommation carnée ces dernières années :

> « C'est facile de dire le porc ça pue, ça pollue et ça coûte cher au contribuable. Alors là en 3 mots je vous ai flingué la production et moi derrière je rame comme un con à expliquer, "non mais attendez, si on n'a plus de porcs en France, alors on peut tous devenir végétariens ça c'est l'hypothèse "un" – mais j'y crois pas trop selon les études qu'on a de consommateurs – par contre on va acheter de la viande ailleurs […] Alors bien sûr je suis juge et partie mais je pars du principe que je préfère qu'il y ait encore des élevages de porcs en France même si on a été décriés sur un certain nombre de points, que d'aller bouffer de la viande nordique, voilà » (Pascal Carrière, Inaporc, entretien, décembre 2017).

Florian Decker, responsable de la Section Viande à la Coordination rurale, souligne de son côté que si manger moins de viande, dans un contexte qui plus est de montée en puissance des accords de libre-échange, implique de « mettre nos élevages proches de chez nous sur la paille » et que par conséquent « le peu [de viande] qu'on mange est importé[e], c'est pas la peine » (entretien, février 2018). On le comprend, la menace de l'importation constitue le

[1] S'il est vrai que l'industrialisation de l'élevage n'est pas toujours décrite comme une nécessité faisant loi – elle est en effet fustigée par une frange minoritaire du secteur, en l'occurrence par la Confédération paysanne qui y voit une dépossession du travail des agriculteurs –, d'un côté comme de l'autre, l'éleveur n'est pas celui à blâmer, il reste contraint et victime de logiques économiques qui le dépassent.

pendant de l'opération de contre-cadrage décrite ci-avant consistant à détourner l'attention publique sur la « véritable » industrialisation de l'élevage qui a cours à l'étranger :

> « Nous on est les premiers à nous opposer aux importations de viande d'Amérique du sud parce qu'elle crée de la déforestation et que c'est engraissé dans des feedlots et compagnie […] lorsque WWF dit "oui mais la viande ça fait de la déforestation", nous on est là "mais, on est d'accord avec vous : au Brésil ! Mais justement, soutenez-nous au lieu de nous taper dessus, soutenez-nous dans notre opposition à l'importation des viandes brésiliennes" » (Florian Decker Coordination rurale, entretien, février 2018).

Finalement, les acteurs de l'élevage dépeignent une autre vision de la réalité de la société décarnée que les entrepreneurs de problème appellent de leur vœu, celle d'une société dépendante des importations mettant non seulement en péril l'élevage français dont la France ne pourrait se passer des revenus (Jean Chaillou, Idele, entretien, novembre 2015) et qui n'a en rien réglé les problèmes environnementaux, éthiques et sanitaires dont serait responsable l'alimentation carnée.

Une fois le contexte agro-économique remis à plat et l'impasse dans laquelle se trouvent certains éleveurs mise en avant, un autre contre-cadrage vise à décrire la souffrance des éleveurs moralement affaiblis par les accusations et stigmatisations répétées dont ils font l'objet semble-t-il depuis toujours[1]. Les éleveurs ne sont pas des bourreaux ou des criminels comme un certain nombre de militants s'attachent à les décrire, mais bel et bien des victimes qui connaissent des difficultés sociales et économiques mais aussi une grande détresse psychologique[2] : « chaque fois qu'on parle de l'agriculture à la télé […] c'est pour dire "vous êtes des salauds d'empoisonneurs, de pollueurs" et compagnie […] ça pèse sur le moral des troupes » (Étienne Grimaud, FDSEA, entretien, mai 2015). Cette détresse, Catherine Puech, responsable des relations publiques à l'interprofession du lait, la décrit en entretien sous les traits du syndrome de la citadelle assiégée ou fièvre obsidionale qui était, raconte-t-elle, « une maladie que contractaient les gens qui étaient victimes d'un siège qui les minait de l'intérieur ». La psychose

[1] Le documentaire *Nous Paysans* réalisé par Fabien Béziat et Agnès Poirier diffusé sur France 2 le 23 février 2021 véhicule particulièrement l'idée d'une paysannerie progressivement stigmatisée et critiquée par la noblesse des villes.

[2] Des souffrances sociales qui ont été objectivées et documentées : voir par exemple le numéro spécial « Souffrances paysannes », *Études rurales*, 2014/1, n° 193, 192 pages ou encore Nicolas Deffontaines, « Le suicide fataliste revisité », *Sociologie* [en ligne], n°2, vol. 11, 2020, mis en ligne le 08 mai 2020, URL : http://journals.openedition.org/sociologie/6949.

collective qui frappe et pétrifie les éleveurs, il s'agit de la combattre, notamment en leur faisant prendre conscience de la richesse et de la noblesse de leur métier :

> « Il y a presque un mouvement, pas de thérapie de groupe mais presque, de leur faire redécouvrir des choses qu'ils ont tellement l'habitude de faire qu'ils n'arrivent même plus à décrire comme positives. Moi je ne suis pas du secteur agricole, ce qui m'a vraiment surpris[e] en arrivant, c'est cette capacité à tout porter sur leur dos. Les agriculteurs ils ont le poids du monde sur le dos. Aussi parce qu'ils fournissent de l'aliment finalement, moi je ne fournis pas grand-chose, eux, ils sont vraiment sur quelque chose d'extrêmement vital donc ils portent sur leur dos cette responsabilité qui est une responsabilité extrêmement lourde […] Quand vous nourrissez les gens, de la même façon que lorsque vous les faites naître, il y a ce sentiment de responsabilité qui est fort et du coup c'est pas un métier comme les autres de fournir de l'alimentation à la population. C'est pas anodin […] Et parfois, moi je sais – on suit aussi un certain nombre d'études sur l'image des éleveurs – les éleveurs se perçoivent moins bien. Ils imaginent que le consommateur les perçoit mal […] Et je crois qu'ils vivent mal les attaques et du coup ils se renferment » (Catherine Puech, Cniel, entretien, décembre 2017).

Les éleveurs « se renferment », ce qui explique selon un certain nombre de nos interlocuteurs que les enjeux environnementaux et plus récemment les questions relatives au bien-être animal aient d'abord été rejetées par les producteurs : « vu les attaques sur l'élevage vis-à-vis des problématiques environnementales, etc. il y a quand même eu un blocage de la part du monde professionnel » (Pierre Hochart, Idele, entretien, décembre 2015).

Les salariés des interprofessions que nous avons rencontrés insistent également sur le fait que malgré les difficultés, les accusations et les stigmatisations, les éleveurs sont des professionnels dévoués, au métier noble, qui s'« éreintent » au travail « 365 jours par an » (Catherine Puech, Cniel, entretien, décembre 2017) : « le matin [l'éleveur] se lève, il va traire ses vaches, il va semer ses prairies, il va faire les foins, il va faire son ensilage etc. Il commence deux heures plus tôt que ses voisins et finit tard le soir et sa vie de famille, son exploitation, tout en pâtit » (Étienne Grimaud, FDSEA, entretien, mai 2015). Les éleveurs n'aspirent qu'à une vie sociale et familiale normale et à un peu de repos pour pouvoir par exemple « aller au spectacle de fin d'année de leurs enfants » s'attache à préciser Catherine Puech (Cniel, entretien, décembre 2017). C'est également en ce sens que sont justifiés les regroupements d'éleveurs :

> « Pour maintenir leurs conditions de vie et pas se retrouver à divorcer bah il faut que les éleveurs aient des conditions de travail qui soient équivalentes aux autres, en tout cas qui s'en rapprochent suffisamment, et ça c'est le regroupement des exploitations qui le permet […] si les gens veulent avoir des conditions de vie à peu près normales bah il faut partager les responsabilités, il faut partager le travail, il faut s'organiser pour avoir du temps libre et tout ça on ne peut le faire qu'à plusieurs » (Étienne Grimaud, FDSEA, entretien, mai 2015).

De son côté, Amélie Bouillet (Interbev) décrit l'intensification progressive des pratiques agricoles sous le prisme du sacrifice des éleveurs :

> « Historiquement, la plupart des français produisaient leur propre alimentation dans des systèmes plutôt vivriers puis l'agriculture s'est modernisée, intensifiée au sens noble du terme c'est-à-dire que moins de personnes ont pu produire plus de nourriture pour que des gens fassent autre chose, enseignent, fassent des études, soient des scientifiques, etc. et historiquement c'est intéressant de rappeler que l'intensification ça sert à ça. Grâce à l'évolution des techniques, à la mécanisation, à l'évolution des races on a permis à moins de personnes et aujourd'hui un très faible nombre, peut-être sûrement trop faible, de nourrir la plus grande partie de la population française » (Amélie Bouillet, Interbev, entretien, janvier 2017).

L'image de l'éleveur telle que décrite par le secteur est loin des représentations véhiculées par la critique carnée d'exploitants pollueurs, sans cœur et empoisonneurs. Ici, l'image de l'éleveur est celle d'un travailleur dévoué sacrifiant sa vie au service d'un métier noble, indispensable car nourricier, et dont les pratiques, malgré l'adversité, ne font qu'évoluer dans le sens d'une plus grande responsabilité.

Finalement, – c'est le troisième grand argument du contre-cadrage opéré par le secteur de l'élevage qui consiste à porter l'attention sur d'autres enjeux dont les éleveurs sont les victimes – le problème ne réside pas dans le fait de consommer de la viande et d'élever des animaux pour s'en nourrir mais bien dans le fait de s'en étonner et d'en être heurté. Dit autrement, le problème est celui de la rupture de plus en plus prononcée entre les consommateurs et les mondes agricoles. Les raccourcis et associations d'idées sur la place de l'élevage industriel en France ou encore la stigmatisation des éleveurs que suscitent et alimentent les entrepreneurs de problème seraient le symptôme d'une profonde méconnaissance de la part de ces derniers de ce qu'est véritablement l'élevage. De cette méconnaissance naîtrait de l'incompréhension, de la peur et donc du rejet. De cette façon, l'émotion et l'indignation que produisent les vidéos en abattoir de L214 ne seraient pas tant liées à ce que montrent les images qu'à l'ignorance des consommateurs quant au fait qu'il faille pour manger de la viande, abattre

des animaux ; une ignorance produite par l'urbanisation croissante de la société qui a modifié « l'ordre des choses » :

> « Il y a un éloignement de la population et du grand public de l'agriculture. Moi je suis aveyronnais, quand j'étais petit, ma grand-mère elle avait 2 truies, mon grand-père il avait 9 vaches, ils avaient des poules et des lapins et quand il fallait manger du poulet ma grand-mère elle me chopait et elle me disait "bon ben tu vas me tenir le poulet le temps que je le tue" et ça ne me plaisait pas mais je le faisais parce que ça faisait partie de l'ordre des choses. Aujourd'hui, on va au magasin, on achète le poulet dans le rayon, on ne veut pas savoir ce qu'il s'est passé avant mais ce qu'il s'est passé avant c'est que c'est de la viande donc effectivement il y a eu abattage » (Pascal Carrière, Inaporc, entretien, décembre 2017).

Ainsi, aux côtés du problème de « l'élevage en crise », le « problème rural », celui de la reconnaissance/relégation des campagnes – dans les récits des acteurs de l'élevage et du point de vue des autorités publiques[1] les deux sont liés, s'alimentent – vient concurrencer le problème carné. Pour le secteur de l'élevage, l'enjeu n'est pas de libérer les animaux ou de sauver la planète mais nos campagnes. Sont alors réactivées et instrumentalisées en entretien un certain nombre de catégorisations du monde entre la ville et les campagnes, le centre et la périphérie, les urbains et les ruraux, les bobos et les paysans. Toutes ces (di)visions qu'il est possible dans certains cas d'objectiver[2] mais qui constituent aussi un stock sémantique dans lequel à de régulières occasions trouvent assise un certain nombre de divisions politiques[3], servent dans ce cas précis à détourner l'attention des enjeux de l'alimentation carnée vers la disparition de nos

[1] Nous y reviendrons aux chapitres 4 et 5.

[2] À travers la mise en évidence de processus historiques : révolutions industrielles, processus d'urbanisation et exode rural, transformation du travail paysan, diminution du nombre d'agriculteurs en France, etc. Sur la transformation des mondes agricoles et du métier d'agriculteur voir notamment : Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles,* Paris : Armand Colin, 2013, 318 pages, ou encore Céline Bessière, Ivan Bruneau et Gilles Laferté, « Introduction. Les agriculteurs dans la France contemporaine », *Sociétés contemporaines*, vol. 96, n°4, 2014, p. 5-26. Sur l'organisation sociale spécifique de la ruralité en Europe et ses symboles, voir par exemple : Christian Giordano, « Ruralité et nation en Europe centrale et orientale », *Études rurales*, 163-164, 2002, p. 45-65. Sur la constitution progressive du clivage entre urbain et rural, voir : Augustin Berque, « Le rural, le sauvage, l'urbain », *Études rurales*, 187, 2011, p. 51-61.

[3] C'est notamment une rhétorique habituelle des syndicats agricoles, en particulier de la FNSEA et de la Coordination rurale, à la différence de la Confédération paysanne qui se positionne au contraire comme étant favorable au développement de l'agriculture urbaine faute de paysans (Patrice Renou, Confédération paysanne, entretien, février 2018) et tisse des liens avec les consommateurs dans les villes *via* leur réseau des « Amis de la Conf ». Pour le premier vice-président de la FNSEA au contraire, le développement de l'agriculture urbaine serait le symptôme du « rattrapage » d'un « monde urbain » qui se sent « coupable » d'avoir abandonné et stigmatisé les milieux ruraux. Il ne voit dans l'agriculture urbaine qu'un enjeu de communication pour ses promoteurs, une perte d'énergie et d'argent public énorme en faveur de projets qui ne sont jamais rentables, au mieux intéressants d'un point de vue pédagogique lorsqu'ils sont dirigés vers les écoles (Thierry Bergeron, FNSEA, entretien, juillet 2020).

racines rurales et paysannes dont les éleveurs seraient les gardiens, les « sentinelles » (Jean Chaillou, Idele, entretien, novembre 2015).

Dans la montée en généralité qu'opèrent progressivement les contre-cadrages du secteur de l'élevage, de la production d'un contre-diagnostic à la mise en évidence d'autres responsables, en passant par la décrédibilisation de militants partiaux et déconnectés de la réalité de l'élevage, jusqu'à la redéfinition du problème carné en symptôme de la rupture des citoyens avec la ruralité, commence à se dessiner en creux ce que mettent en péril les entrepreneurs de problème, ce qu'il faut défendre et promouvoir, en fait, un ordre social carné qui implique davantage que le contenu de nos assiettes. Les valeurs, les normes et pratiques sociales ainsi que les croyances qui fondent cet ordre carné se donnent d'autant plus à voir dans la cristallisation des contre-cadrages autour des actions et revendications du mouvement animaliste « radical » avec lequel, à la différence des protecteurs de l'environnement et des défenseurs du bien-être animal, il serait impossible et inutile de débattre, même sur fond de partialité militante. La construction du problème carné tend alors à se polariser entre des « pro » et des « anti viande » érigés en menace par les acteurs de l'élevage, leurs relais et leurs soutiens, contribuant ainsi à renverser la mise en problème de l'alimentation carnée.

2.2. Renverser le problème carné via la construction d'une « menace végane »

Ce que nous avons montré dans la première partie de ce chapitre tend à attester de la radicalité de certains groupes militants, de leurs objectifs et modes d'actions. Cette radicalité, nous l'avons précisé, ne se donne pas seulement à voir dans l'analyse des divergences, contre-cadrages et contre-mobilisations ayant cours au sein de la cause animale protestataire. Elle prend également forme dans les processus d'étiquetage et enjeux de classement qui en sous-tendent l'organisation. C'est cette idée d'étiquetage en radicalité de la cause animale protestataire dont nous proposons ici de poursuivre l'étude, cette fois à l'aune, non pas des stratégies d'autodéfinition qui en font un label valorisant mais, des processus de labellisation des défenseurs de l'élevage cherchant à délégitimer la critique carnée en focalisant l'attention sur sa frange radicale. La radicalité animaliste sera donc analysée ici à partir des contre-cadrages opérés par des défenseurs de l'élevage mués en *tenants de l'ordre* ; réaffirmant la dimension relationnelle, non immuable et conflictuelle de la radicalité. Selon Laurent Bonelli et Fabien Carrié, la radicalité « se caractérise [en effet] par un rapport dialectique entre des actes qui

transgressent des normes établies […] et la réaction à ces actes […] », les auteurs rappelant que « les transgressions qui ne sont pas identifiées comme telles n'en sont pas », plus, qu'elles doivent « être perçues comme subversives pour l'ordre politique, social et symbolique » pour « être classées comme radicales »[1].

Ainsi, nous allons voir que la mise en péril de l'ordre social par les militants animalistes, qui pour certains assument de représenter une « menace » (voir *supra*), passe aussi par le travail d'étiquetage en radicalité qu'opèrent les acteurs de l'élevage sous le couvert de différentes cautions.

Une entreprise de délégitimation de la critique carnée qui dépasse le secteur de l'élevage

L'entreprise de disqualification de l'animalisme qui serait le symptôme d'une forme de dérive, d'escalade de la protection légitime des animaux vers la violence, est le fait d'un secteur de l'élevage bénéficiant de cautions intellectuelles et politiques et d'une couverture médiatique favorable. Nous montrerons ici que les discours en délégitimation de la radicalité de l'animalisme prennent forme dans différents *espaces socio-discursifs*[2], autrement dit, que la constitution de la « menace végane » est le fait de différents espaces sociaux en dehors du seul secteur de l'élevage, lequel trouve dans le champ politique, l'espace médiatique et le champ académique des relais, sinon des soutiens.

La question de la radicalité de l'animalisme, qui n'a jamais été à proprement parler au cœur de nos recherches, est apparue au fil des entretiens comme un élément structurant des représentations des acteurs de l'élevage, à travers la production d'un grand nombre de discours en disqualification. D'une façon générale, les discours professionnels sur la radicalité animaliste font peu de cas des distinctions entre animalisme, abolitionnisme, antispécisme et véganisme. Alors même que ces différents concepts – qui ne renvoient pas aux mêmes enjeux, acteurs, représentations et contextes socio-historiques – font par ailleurs l'objet d'usages

[1] Laurent Bonelli et Fabien Carrié, *La fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, *op.cit.,* p. 67. Voir aussi à ce sujet : Michael Barbut, « "Qui sont les terroristes ?" Lutte de classement autour de la radicalité mapuche », *Lien social et Politiques*, n° 68, 2012, p. 79-100 ; Sami Zegnani, « Les carrières des jeunes salafis des quartiers populaires : entre radicalité et conformisme », *Agora débats/jeunesses*, vol. 80, n° 3, 2018, p. 117-131.

[2] Que nous considérons pour rappel comme des univers sociaux plus ou moins autonomes et homogènes qui procèdent de logiques, de pratiques et d'enjeux singuliers sans toutefois fonctionner de façon totalement hermétique. Ce sont des univers de sens dans lesquels sont produits des récits et des discours qui peuvent être analysés comme autant d'opérations de cadrage et de contre-cadrage, de légitimation et délégitimation de la remise en question des modes de consommation carnés.

différenciés et conflictuels au sein de la cause animale, ils sont indistinctement mobilisés dans les discours des acteurs de l'élevage comme autant de synonymes d'un projet subversif radical, porté par des « anti-viande » « extrémistes » ou « ultras ». Le plus souvent, ce projet subversif radical est décrit en opposition aux ambitions réformistes des défenseurs du bien-être animal. Certains distinguent nettement les « anti-viande » des militants welfaristes œuvrant en faveur de l'amélioration des conditions de vie des animaux sans présenter de danger pour la pérennité des pratiques d'élevage. D'autres, au contraire, à l'image du premier vice-président de la FNSEA, s'attachent à souligner l'existence d'un effet d'entraînement poussant les associations de défense du bien-être animal à radicaliser leur position afin de ne pas perdre leurs soutiens au profit des abolitionnistes, en l'occurrence de L214 (Thierry Bergeron, FNSEA, entretien, juillet 2020). On le voit, la référence à l'abolitionnisme en opposition au réformisme fait ici office de principe de division et de disqualification et permet de marquer la limite de la « subversion acceptable »[1]. Celle-ci franchie, tout projet quitte l'espace symbolique de la « modération », du « raisonnable » et devient « radical ».

L'*hétéro*définition[2] de la radicalité animaliste basée sur le couple conceptuel distinguant entre welfarisme et abolitionnisme est aussi le fait du travail de disqualification opéré par les soutiens intellectuels du secteur de l'élevage. Pensé en opposition aux volontés de réforme des pratiques d'élevage, l'animalisme, à travers son idéologie antispéciste et son projet abolitionniste, apparait pour le philosophe Francis Wolff comme « une tendance nettement plus radicale » qui, en cherchant à abolir de manière totale et définitive l'élevage, mettra fin aux relations vieilles de plus de dix mille ans entre les hommes et les animaux qu'ils ont domestiqué[3]. Ici, le travail de disqualification savante de la radicalité de la cause animale est sous-tendu par des considérations philosophiques quant à la place respective de l'homme et des animaux dans la société, en opposition à la pensée antispéciste égalitariste, fondée par la philosophie morale anglo-saxonne et relayée en France par des intellectuels militants (voir chapitre 1)[4]. Fabien Carrié soulignait déjà en introduction de sa thèse ces opérations de labellisation disqualifiantes de l'animalisme de la part de certains chercheurs, qu'il analysait

[1] Laurent Bonelli et Fabien Carrié, *La fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français, op.cit.,* p. 68.
[2] En opposition à l'idée d'*auto*définition de la radicalité par les militants animalistes eux-mêmes, le préfixe « hétéro » renvoyant à la notion de dualité, de contraire, à l'autre.
[3] Catherine Vincent, « L'animalisme va-t-il trop loin ? », *Le Monde,* samedi 30 mars 2019, p. 28.
[4] Il s'organise également face à l'institutionnalisation des *études animales* au statut controversé dans le champ académique français : voir Jérôme Michalon, « Cause animale et sciences sociales : influences, dévoilements et appariements », *in* Fabien Carrié et Christophe Traïni (dirs), *S'engager pour les animaux*, *op.cit.,* p. 89-101.

comme « la revendication réitérée de la primauté de l'intellectuel expert […] quant aux questions portant sur un magistère dont ils revendiquent le monopole »[1], rappelant que les « chercheurs plus établis et consacrés pour leurs travaux sur la domestication […] influent sur et conditionnent nécessairement pour partie les vues exprimées dans l'espace public à l'encontre de la "cause animale" »[2]. Il prenait l'exemple de l'ethnologue Jean-Pierre Digard[3] et de la sociologue Jocelyne Porcher[4], lesquels apparaissent en effet comme des références aujourd'hui dans le champ de la critique savante française de l'animalisme, aux côtés d'autres *figures intellectuelles*[5] telles que le philosophe Francis Wolff susmentionné[6] ou encore le politologue Paul Ariès[7]. Les discours en délégitimation de l'animalisme tenus par ces « intellectuels spécifiques »[8], à l'intersection de différents espaces, faisant tantôt figures de militants, tantôt figures d'experts[9], trouvent, par le biais de tribunes, interviews et autres comptes rendus, un relai dans les médias, dont on peut souligner par ailleurs la dynamique disqualificatrice propre.

L'espace médiatique apparaît assez nettement comme une interface de rencontre, productrice d'« habitudes discursives »[10] ayant vocation à être largement diffusées et que l'on imagine renforcées par les logiques de mimétisme qui traversent notamment les entreprises de presse[11]. Par l'usage de catégorisations péjoratives et anxiogènes contribuant largement à délégitimer le mouvement animaliste, les médias (presse, télévision et radio françaises)

---

[1] Fabien Carrié, *Parler et agir au nom des bêtes : production, diffusion et réception de la nébuleuse idéologique « animaliste » (France et Grande-Bretagne, 1760-2010), op.cit*., p. 14.
[2] Fabien Carrié, *Ibid.,* p. 16.
[3] Voir notamment Jean-Pierre Digard, « Raisons et déraisons. Des revendications animalitaires. Essai de lecture anthropologique et politique », *op.cit.* ; « Le tournant obscurantiste en anthropologie. De la zoomanie à l'animalisme occidentaux », *op.cit.* ; *L'animalisme est un anti-humanisme*, *op.cit.*
[4] Voir entre autres nombreuses publications, cet article de Jocelyne Porcher en réponse à Nicolas Delon, éthicien et sympathisant de la cause animale : Jocelyne Porcher, « Défendre l'élevage sans le savoir. Commentaire critique à propos de l'article de Nicolas Delon "L'animal d'élevage compagnon de travail. L'éthique des fables alimentaires" », *Revue française d'éthique appliquée,* vol. 6, n° 2, 2018, p. 119-124.
[5] Gisèle Sapiro, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 176-177, p. 8-31.
[6] Francis Wolff, *Trois utopies contemporaines,* Paris : Fayard, 2017, 179 pages.
[7] Paul Ariès, *Lettre ouverte aux mangeurs de viande qui souhaitent le rester sans culpabiliser. Pourquoi les vegans ont tout faux !,* Paris : Larousse, 2019, 180 pages.
[8] Gisèle Sapiro, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *op.cit.,* p. 28.
[9] De son côté, la cause animale protestataire dispose elle aussi de soutiens et relais intellectuels. Rappelons que la pensée antispéciste naît dans les années 1970 à l'Université d'Oxford et s'appuie depuis lors sur des figures de référence telles que Peter Singer, Tom Regan ou encore Gary Francione. En France, l'on peut citer les philosophes Florence Burgat et Corine Pelluchon, parmi les premières à s'être associées au combat pour les animaux. Plus largement, il nous faut mentionner la structuration progressive des études animales en France dans lesquelles s'inscrivent des chercheurs de toutes les disciplines et qui comprennent une importante dimension critique en faveur d'une approche éthique des animaux et de leurs intérêts. Les études animales se développent par l'intermédiaire de réseaux académiques plus ou moins formels et plus encore par le biais de nouvelles formations universitaires à l'image du DU Animaux et Société de Rennes 2.
[10] Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates, op.cit.*
[11] Pierre Bourdieu, *Sur la télévision,* Paris : Raisons d'agir, 1996, 95 pages.

participent pleinement à la construction de la radicalité animaliste érigée en menace pour la société. Notre analyse se base sur des recherches menées à partir de la base de données Europresse. Combinant différentes occurrences (antispécisme/radical ; animalisme/radical ; cause animale/radical ; vegan/radical), nous avons procédé à la sélection d'une diversité de sources médiatiques (presse, télévision et radio françaises) entre le 1er janvier 2010 et le 30 juin 2019. L'analyse de ces sources a été élargie à l'écoute et au visionnage des émissions radiophoniques et télévisuelles, *talkshow*, reportages, débats, interviews portant sur les enjeux liés à la consommation de viande et/ou sur le mouvement animaliste[1].

De nombreux discours médiatiques s'interrogent sur le basculement de la cause animale dans la radicalité. En témoignent divers titres de presse et émissions télévisées : « Vegans : la radicalisation ? » (BFM TV)[2], « Les mouvements animalistes sont-ils en train de se radicaliser ? » (*Le Figaro*)[3], « L'animalisme va-t-il trop loin ? » (*Le Monde*)[4]. Cette bascule du côté de la radicalité prend une dimension nouvelle depuis l'enchainement au printemps 2018 d'actions directes dirigées par des militants antispécistes contre les commerces de bouche(rie). L'augmentation constante du nombre d'articles ou d'émissions, entre 2010 et 2018, traitant de l'animalisme, du véganisme, de la cause animale ou de l'antispécisme, notamment sous le prisme de la radicalité en est un indice. Par exemple, depuis 2010, le nombre de sources comprenant le couple d'occurrences vegan/radical n'a fait qu'augmenter chaque année pour passer de 2 occurrences en 2010 à 130 en 2018, le nombre de sources ayant doublé entre 2017 et 2018.

Érigées en évènement médiatique, ces actions sont relatées dans la presse comme des actes de « vandalisme ». Un journaliste du *Figaro* condamne même le « terrorisme vegan » de militants qui « ne manifestent plus devant les abattoirs [mais] passent à l'attaque des petits commerces »[5]. Sur le fond, la radicalité animaliste se donne à voir dans les médias à travers le passage du légal à l'illégal, de la non-violence à la violence, des manifestations de rue à l'action

[1] Recueil effectué sur la base d'une veille médiatique entreprise dès l'entrée en thèse en 2014.
[2] BFM TV, « Priorité au décryptage », samedi 29 septembre 2018, émission présentée par Philippe Gaudin.
[3] Paul Sugy, « Les mouvements animalistes sont-ils en train de se radicaliser ? Entretien avec Eddy Fougier », *Le Figaro,* publié le 8 février 2019 [en ligne] https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2019/02/08/31003-20190208ARTFIG00310-les-mouvements-animalistes-sont-ils-en-train-de-se-radicaliser.php, consulté le 31 août 2019.
[4] Catherine Vincent, « L'animalisme va-t-il trop loin ? », *op.cit.*
[5] Anthony Palou, « Terrorisme vegan », *Le Figaro,* vendredi 8 juin 2018, p. 33.

directe[1]. Pour de nombreux commentateurs, ces modes d'action sont le « dangereux » symptôme de la « radicalisation du militantisme végan »[2].

La construction de la radicalité de l'animalisme s'observe également dans le champ de la représentation politique. Elle passe notamment par la demande répétée d'ouverture de commissions d'enquête parlementaire sur le mouvement antispéciste et ses dérives. Le 4 octobre 2016, à l'issue d'un colloque[3] qu'il parrainait, le sénateur Jean-Louis Carrère (PS), représenté par la sénatrice des Landes Dany Michel, réclamait déjà la création d'une « commission d'enquête parlementaire sur la montée en puissance d'une idéologie qui bat en brèche les valeurs humanistes et menace les fondements de notre société »[4]. Intitulé « L'homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? », l'évènement fait clairement écho au colloque « Animal Politique » organisé quatre mois plus tôt à l'Assemblée nationale, à l'initiative de deux députées EELV et PS engagées en faveur de la protection animale :

> « Le danger est réel […] Diverses propositions de lois furent présentées dans ce sens depuis quelques années en France, dont le contenu fut développé lors des colloques "Animal éthique", organisé au Sénat en 2014, puis "Animal politique" à l'Assemblée Nationale en juin dernier, et dont l'intitulé faisait abstraction de l'homme qui se retrouvait de fait sur le banc des accusés. Face à cette idéologie antispéciste qui a su convaincre les partis écologistes de sa pertinence […] il est indispensable de permettre aux secteurs d'activités menacés de faire entendre leur voix (André Viart, président de l'Observatoire national des cultures taurines, organisateur du colloque[5]).

Alors que le colloque « Animal Politique » cherchait à politiser les enjeux liés à la condition animale en vue d'améliorer le sort et les conditions de vie des animaux par le biais de politiques publiques plus zoocentrées, c'est-à-dire prenant en compte les besoins et intérêts des animaux, le colloque organisé au Sénat par l'ONCT remet à l'inverse l'homme au centre

---

[1] Dans ce contexte, la radicalité renvoie donc moins aux fondements du projet abolitionniste des militants animalistes qu'à leur *modus operandi.* Cela se comprend au regard des logiques professionnelles et commerciales propres au travail médiatique en contexte concurrentiel, l'actualité chaude des *hard news* que constituent les caillassages et tags de vitrines étant considérée comme attirant davantage l'attention des lecteurs et téléspectateurs, au même titre que leur traitement anxiogène et alarmiste.

[2] Anthony Cortes, « Derrière les attaques de boucheries, une radicalisation du militantisme végan », *Marianne,* publié le 5 septembre 2018 [en ligne] https://www.marianne.net/societe/derriere-les-attaques-de-boucheries-une-radicalisation-du-militantisme-vegan, consulté le 1er septembre 2019.

[3] Le colloque est organisé par l'Observatoire national des cultures taurines (ONCT) avec le soutien de l'Union des villes taurines françaises (UVTF).

[4] Actes du colloque « L'homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? », organisé par l'ONCT avec le soutien de l'UVTF, Palais du Luxembourg, 4 octobre 2016, p. 72.

[5] Actes du colloque « L'homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? », *op.cit.,* p. 9.

des préoccupations, mettant en garde contre les possibles dérives d'une trop grande intégration des animaux en politique et en droit, rappelant que la culture et les traditions françaises doivent primer sur la considération des animaux : « l'Homme avant les animaux »[1]. Deux ans après la tenue du colloque, au moment où se succèdent en France les opérations de destruction de commerces de viande, des élus réclament de nouveau la constitution d'une enquête parlementaire sur le mouvement antispéciste[2]. Un an plus tard, le 13 novembre 2019, un autre colloque portant sur les « relations entre l'Homme et les animaux dans la société actuelle » est organisé par les députés bretons Marc Le Fur (LR) – également vice-président de l'Assemblée nationale – et Didier Le Gac (LREM). À l'issue du colloque, les députés ont annoncé qu'ils déposeraient une demande d'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire auprès du président de l'Assemblée nationale, afin de « comprendre qui se cache derrière cette machine de guerre antispéciste »[3], conseillant pour ce faire de remonter le fil de son financement[4].

Si les différents espaces socio-discursifs présentés ici fonctionnent de façon autonome, ils ne sont pas non plus totalement hermétiques. En leur sein ou à la jonction de ces univers, une variété de lieux de socialisation collective participe à la construction d'habitudes discursives : intellectuels, professionnels, élus et journalistes se rencontrent dans les médias et les colloques organisés par le secteur de l'élevage ou le champ politique[5]. Ainsi, la construction de la radicalité animaliste fait écho à ce qu'affirmait Bernard Lahire quant aux « producteurs de discours sur l'"illettrisme" [qui] s'habituent progressivement à travers la lecture de la presse,

[1] Actes du colloque, *Ibid.,* p. 71.

[2] Le 24 octobre 2018, Damien Abad, député de l'Ain (LR) réagit aux actions de sabotage menées contre des entreprises de la filière viande, notamment à l'incendie d'un abattoir dans son département un mois plus tôt, demandant aux côtés de Marc Le Fur (LR), Fabrice Brun (LR) et d'autres députés, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'antispécisme et la question de la liberté alimentaire. Celle-ci devait viser à « mettre en lumière les réseaux, les connexions et les corrélations entre les activistes antispécistes afin de mieux comprendre leur fonctionnement » ainsi qu'à « étudi[er] la possibilité d'une nécessaire adaptation des moyens financiers et humains à la surveillance et au contrôle des nouvelles formes de radicalité et de violences antispécistes : voir Assemblée Nationale, Proposition de résolution n°1343 tendant à la création d'une commission d'enquête sur les activistes antispécistes violents et sur les atteintes à la « liberté alimentaire » [en ligne] http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b1343_proposition-resolution#tocUniqueId0, consulté le 22 juin 2020.

[3] Didier le Gac cité par Rosanne Aries, « Les députés s'attaquent aux antispécistes », *La France Agricole,* publié le 13 novembre 2019 [en ligne] https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/intrusions-et-agressions-les-deputes-sattaquent-aux-antispecistes-1,10,3361765267.html, consulté le 22 juin 2020.

[4] YG, « A l'Assemblée, une volonté de réponse transpartisane aux antispécistes », *AGRA*, publié le 15 novembre 2019 [en ligne] http://www.agra.fr/l-assembl-e-une-volont-de-r-ponse-transpartisane-aux-antisp-cistes-art458139-2483.html, consulté le 22 juin 2020.

[5] Mais aussi au sein de commissions, groupes de travail, académies, clubs, etc.

de revues, d'ouvrages et la fréquentation de lieux de parole autorisés [...] à des manières de dire et de penser l'"illettrisme" »[1].

Nous allons voir que l'analyse de ces manières de dire et de penser la radicalité animaliste met en évidence une entreprise commune de disqualification qui repose sur la récurrence des cibles qu'elle vise, des registres qu'elle emploie et de la montée en généralité qu'elle opère.

La constitution d'un fonds discursif commun autour de la radicalité animaliste, berceau d'un nouvel obscurantisme

> « Au nom de la préoccupation légitime pour le bien-être animal, une idéologie de tendance globalisante sinon totalitaire, végane et antispéciste dans sa forme la plus radicale, vise à modifier la relation entre l'homme et les animaux, ainsi que la place que chacun d'eux occupe dans notre société conformément aux valeurs que notre civilisation, fondée sur l'humanisme, a héritées de la pensée judéo-chrétienne et gréco-latine » (Dany Michel au nom de Jean-Louis Carrère, introduction au colloque « L'Homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? », 4 octobre 2016, Sénat).

Dans les contre-cadrages des défenseurs de l'élevage[2], c'est tantôt l'idéologie animaliste (« le mobile ») qui est disqualifiée par sa radicalité, tantôt les répertoires d'action (le « modus operandi »). Parfois l'étiquetage vise la personne même des militants (les « accusés ») qui chercheraient à saper les fondements de la société. Soit l'idéologie antispéciste est directement accusée de radicalité, soit le processus de délégitimation se concentre sur les militants et leurs pratiques mais, *in fine*, celles-ci ne seraient que la conséquence d'une pensée extrême. L'étude des contre-cadrages opérés par les défenseurs de l'élevage a permis d'identifier la combinaison de trois sous-registres qui empruntent souvent aux mêmes thèmes, convoquent les mêmes symboles et utilisent un ton similaire. Ces registres décrivent la radicalité animaliste comme irrationnelle, violente et totalitaire. Associés, ils ne contribuent pas seulement à saper la crédibilité des militants animalistes dans la construction du problème carné mais à rejeter leur entreprise du côté de l'obscurantisme, le « véritable » problème à combattre.

[1] Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates, op.cit*., p. 36.
[2] Le matériau discursif a été puisé dans nos entretiens, dans les médias, à partir d'une base de données – décrite précédemment – constituée sur Europresse, dans la littérature grise (programmes et actes de colloques, notamment) et dans les productions littéraires des soutiens intellectuels de l'élevage.

Le procès en radicalité du projet animaliste transparait dans de nombreux discours usant d'un lexique religieux péjoratif. L'animalisme est alors décrit comme une croyance irrationnelle doctrinaire et dogmatique ; l'engagement des militants de la cause animale serait devenu, en se radicalisant, une véritable entreprise prosélyte intégriste. La comparaison entre animalisme et fondamentalisme est une voie de disqualification récurrente des discours sur et contre la radicalité animaliste. Elle opère très souvent par la critique dédaigneuse des pratiques véganes associées au projet abolitionniste de l'animalisme. Le véganisme est ainsi décrit par un journaliste du Figaro comme une « idéologie intégriste », la « religion de la cause animale »[1]. La pratique du végétalisme, et plus du véganisme, est honnie pour son caractère dogmatique, extrême et liberticide dont l'ascétisme transparait au travers d'un régime alimentaire voire d'un mode de vie fait d'exclusions et de privations. Les militants véganes sont décrits à travers leurs pratiques comme des « talibans » (Étienne Grimaud, directeur d'une section départementale de la FNSEA, entretien, mai 2015), des « cavaliers de l'apocalypse »[2], des « illuminés » (Jean Chaillou, directeur de l'Institut de l'élevage, entretien, novembre 2015) ou encore des individus « sectaires »[3]. Lorsque le militant animaliste est qualifié d'« illuminé », sa parole est délégitimée au regard des principes du raisonnement en même temps qu'elle est associée au danger d'une forme de folie mystique. Le rejet des mouvements de protection et de libération animale dans la folie n'est pas nouveau. Des similitudes existent avec les contre-cadrages opérés au XIXe siècle contre les mouvements antivivisectionnistes. Christophe Traïni note à ce sujet qu'« à travers la pathologisation et les discriminations de genre, la contre-mobilisation des scientifiques de la fin du XIXe siècle contribue grandement à faire apparaître la protection animale sous les traits d'une activité privilégiée par des "malades ou des fanatiques aveugles"»[4]. La relation construite entre animalisme et dogmatisme religieux dans les discours contemporains comme preuve de la radicalité du mouvement a deux conséquences : celle de rejeter le mouvement animaliste du côté de l'irrationalité et de la déraison mais aussi celle de générer un sentiment de peur à son égard, dans un contexte particulier saturé par la lutte contre le terrorisme islamiste.

---

[1] Anthony Palou, « Ah, la vache », *Le Figaro*, mercredi 21 janvier 2015, p. 36, en réaction à l'émission « Service public » présentée la veille par Guillaume Erner sur France Inter portant sur le végétarisme/véganisme.
[2] Pascal Mainsant et René Laporte, *La viande voit rouge,* Paris : Fayard, 2012, p. 8. Pascal Mainsant et René Laporte sont ingénieurs agronomes diplômés de zootechnie. Le premier a fait toute sa carrière à l'INRA, l'autre dans le secteur bovin (Institut de l'élevage, Fédération française des commerçants en bestiaux, Confédération des entreprises bétail et viande). Tous deux sont membres de l'Académie de la viande.
[3] Emmanuel Rubin, journaliste et chroniqueur gastronomique au *Figaro*, dans l'émission *C'est que de la télé !* diffusée sur C8 le 6 février 2018.
[4] Christophe Traïni, *La cause animale*, *op.cit.,* p. 181.

L'opération qui consiste à associer l'animalisme, par comparaison, à une forme d'intégrisme religieux s'appuie aussi sur la mise en évidence de modes opératoires violents, parfois criminels et flirtant dans certains cas avec le terrorisme. Le « modus operandi » des animalistes est décrit à partir des dispositifs employés, des finalités qu'ils poursuivent et des émotions qu'ils suscitent. Les habitudes discursives disqualifiantes autour de la radicalité de l'animalisme ne font pas systématiquement apparaître l'action radicale comme illégale ou criminelle, même si, à l'inverse, toute action illégale apparaît de leur point de vue nécessairement radicale. Celle-ci contiendrait cependant toujours une part de violence – pouvant aussi revêtir une dimension symbolique, et pas seulement matérielle ou physique – soit parce que la méthode employée l'est, soit parce que ce qu'elle met en scène est violent, soit parce qu'elle suscite des émotions violentes.

Des happenings sanglants aux militants se marquant au fer rouge en passant par la diffusion de vidéos de mise à mort d'animaux dans les abattoirs et le « caillassage » de vitrines, « les méthodes musclées du lobby vegan »[1] sont régulièrement l'objet de procès en radicalité. Tantôt décrites comme « agressives », « offensives », « extrêmes », « choquantes », elles sont le plus souvent mises en évidence pour décrire et condamner l'escalade du mouvement animaliste sur l'échelle de la violence, laquelle aurait atteint son paroxysme au printemps 2018 à travers les « attaques » de commerces de bouche(rie), l'illégalité des opérations venant renforcer leur violence symbolique et matérielle.

En plus de son caractère irrationnel et violent, la radicalité de l'animalisme se donnerait à voir au travers de son aspect totalitaire et relèverait du « terrorisme intellectuel ». Les vidéos qui ont été tournées dans divers abattoirs de France par l'association L214 ont été l'occasion de nombreux discours dans lesquels transparait cette dimension totalitaire. Les images sont décrites comme relevant de la « caricature », de l'« amalgame » et du « sensationnalisme » qui empêchent de voir « la réalité » de l'élevage : « Il faudrait sortir des images caricaturales qui peuvent être données où en fait en forçant le trait, les éleveurs seraient tous des nazis. C'est un peu court, je peux vous inviter à aller visiter des élevages, c'est pas ça » (Pascal Carrière, directeur de l'interprofession du porc, entretien, décembre 2017). De nombreux acteurs concèdent qu'il existe des abus et même une part de violence propre à l'abattage des animaux mais n'acceptent pas que des procédés illégaux, relevant surtout d'un marketing malhonnête,

[1] Éric De La Chesnais, « Les méthodes musclées du lobby vegan », *Le Figaro,* publié le 28 mai 2018 [en ligne] https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/05/28/01016-20180528ARTFIG00223-l214-ces-activistes-vegan-controverses-mais-tres-efficaces.php, consulté le 31 août 2019.

cherchent de façon indécente à faire la promotion de la fin de l'élevage. Pour Jocelyne Porcher, les images de L214 procéderaient de la « pornographie »[1] et de la « prise d'otage morale »[2]. Elles masqueraient la réalité des pratiques d'élevage, définies en creux comme relevant « des choses normales, classiques » n'intéressant pas les médias, plus prompts à se faire la caisse de résonance de la propagande animaliste : « C'est le système médiatique qui veut ça, c'est toujours plus intéressant de mettre en avant des choses choquantes que d'aller voir la réalité » (Sylvie Legeay, ingénieure d'études à l'Institut du porc, entretien, février 2018). « Si vous ne voulez pas manger de viande […] vous faites ce que vous voulez. Mais vouloir imposer ça aux autres c'est grave […] ça devient du terrorisme intellectuel » (Jean Chaillou, Institut de l'élevage, entretien, novembre 2015).

Si tous les discours ne réfèrent pas littéralement au « terrorisme intellectuel », force est de constater à quel point les habitudes discursives disqualifiantes au sujet de la radicalité du militantisme animaliste reposent sur l'accusation d'une pensée unique qui contrôle, censure, réduit au silence les idées contraires et empêche le débat et le pluralisme démocratique. L'animalisme radical procéderait de la dictature d'une minorité souvent issue de classes supérieures « CSP plus plus » (Jean Chaillou, Institut de l'élevage, entretien, novembre 2015), de « bobos parisiens », « urbains » ignorants voire « manipulateurs » lorsqu'ils s'improvisent apprentis savants[3].

Pour les animalistes, nous l'avons vu, la radicalité constitue à divers égards l'« essence » d'une nouvelle société basée sur l'égalité entre tous les êtres vivants qui ne pourra être atteinte que par le sapement des structures sociales actuelles basées sur l'oppression des plus vulnérables, parmi lesquels les animaux. Pour les défenseurs de l'élevage, l'animalisme étiqueté comme radical, de par l'irrationalité, la violence et la dimension totalitaire de son projet, fait peser sur la société une menace obscurantiste antihumaniste :

---

[1] Jocelyne Porcher, « Proust à l'abattoir » publié le 23 février 2016 [en ligne] https://www.huffingtonpost.fr/jocelyne-porcher/video-l214-abattoir-le-vigan_b_9298486.html, consulté le 31 août 2019.

[2] Thibaut Schepman, « L'interview de Jocelyne Porcher : "Les vidéos de L214 sont une prise d'otage morale" », *Oui !,* publié le 3 mai 2016 [en ligne] https://magazine.laruchequiditoui.fr/videos-de-l214-prise-dotage-morale/, consulté le 31 août 2019.

[3] Il relèverait en fait de la « bien-pensance » de gauche qui fait régulièrement l'objet de controverses éditoriales et médiatiques et qui « sévirait » depuis la fin de la seconde guerre mondiale aux dires de Jean Sévillia, rédacteur en chef du *Figaro Magazine* de 1994 à 2016. Selon lui, le terrorisme intellectuel est « une mécanique totalitaire [qui] pratiquant l'amalgame, le procès d'intention et la chasse aux sorcières [...] fait obstacle à tout vrai débat sur les questions essentielles : voir https://www.jeansevillia.com/livres/le-terrorisme-intellectuel/, consulté le 14 août 2019.

> « Zoomanie populaire, animalitarisme militant et animalisme intellectuel sont liés, se recouvrent en partie et se nourrissent les uns des autres. Tandis que la zoomanie a suscité un "politiquement correct" qui participe et génère de la misanthropie, les thèses animalistes, de leur côté, se montrent porteuses des germes d'un nouvel obscurantisme : elles alimentent le déni du propre de l'homme, déni qui ne veut voir que la continuité biologique avec les autres espèces, et reste aveugle au hiatus dans les œuvres, témoin d'un saut évolutif, qualitatif aussi bien que quantitatif, dans un processus génétique et neurologique d'hominisation qui n'a pas duré moins de vingt-cinq millions d'années ! » [1].

Son développement signerait ainsi l'entrée dans un dangereux et regrettable conflit de civilisation mettant en péril l'humanité :

> « C'est vraiment un débat de société ou un débat de civilisation parce qu'avec les végétariens et les végétaliens on est plutôt sur cette notion-là, et à ce moment-là on sait comment ça se termine hein, ça peut se terminer par la guerre civile » (Étienne Grimaud, FDSEA, entretien, mai 2015).

> « Face à cette idéologie antispéciste qui a su convaincre les partis écologistes de sa pertinence […] il est indispensable de permettre aux secteurs d'activités menacés de faire entendre leur voix : car en attaquant les chasses traditionnelles, le gavage, les cirques, l'élevage, les courses landaise et camarguaises ou la corrida, ce que l'on vise, est ni plus ni moins que le remplacement de la civilisation humaniste fondée sur l'anthropocentrisme, par un nouvel ordre moral au biocentrisme revendiqué » (André Viart, président de l'ONCT, colloque « L'homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? », Sénat, octobre 2016[2]).

On le comprend, l'action des militants radicaux ne met pas seulement en danger l'élevage, ou l'économie de la domestication (l'utilisation des animaux en vue de nous nourrir, nous divertir, nous vêtir, nous déplacer, nous soigner). Au sens des défenseurs de l'élevage, la Nation tout entière, quand ce n'est pas la civilisation dans son ensemble, est menacée à travers la remise en cause de l'alimentation carnée. Le remplacement de la civilisation humaine et

---

[1] Jean-Pierre Digard, « Le tournant obscurantiste en anthropologie. De la zoomanie à l'animalisme occidentaux », *op.cit.* p. 569. L'anthropologue Jean-Pierre Digard, fervent défenseur de l'élevage, soulignait déjà à l'aube des années 2000 la tentation obscurantiste du militantisme pour les animaux : « En utilisant pour les porter à leur paroxysme l'effacement des frontières entre humanité et animalité, le brouillage des identités, la confusion des idées et des sentiments qui sont contenus en germe dans la passion animalière, le militantisme animalitaire tend vers un nouvel obscurantisme. Loin de participer à un quelconque processus de "civilisation des mœurs", c'est-à-dire, selon Norbert Elias, à un contrôle social croissant des pulsions, il apparaît au contraire comme l'une des manifestations les plus évidentes du recul actuel des valeurs humanistes et du risque correspondant de régression sociale et culturelle. Quant, enfin, il se nourrit de misanthropie et, sous prétexte de défense des animaux, se met à attiser la haine contre et entre les hommes, alors l'"amour" des animaux devient un attribut de la barbarie, et les "entrepreneurs de morale", des entrepreneurs de démoralisation » : Jean-Pierre Digard, *Les français et leurs animaux. Ethnologie d'un phénomène de société*, *op.cit.,* p. 217.

[2] Actes du colloque « L'homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? », *op.cit.,* p. 9.

humaniste par un nouvel ordre biocentré qui impliquerait entre autres de considérer les animaux comme les égaux des êtres humains d'un point de vue moral, reposerait pour de nombreux défenseurs de l'élevage sur l'anti-humanisme revendiqué des animalistes et leur anthropomorphisme excessif. Ainsi, les militants « radicaux » n'agiraient pas pour les animaux mais contre eux, en s'obstinant à penser à leur place, à franchir les « frontières naturelles »[1] qui les séparent des animaux. Ils agiraient encore contre l'espèce humaine et ce qui fonde la communauté des hommes. Ces deux aspects critiques se trouvent résumés dans une formule utilisée par Jocelyne Porcher qui qualifie les abolitionnistes de « liquidateurs » d'animaux (domestiques), d'éleveurs et finalement de toute forme de relation anthropozoologique. L'animalisme radical serait *in fine* le symptôme paroxystique de la désagrégation de la société désormais coupée de ses racines rurales. Déconnectés du rapport avec le vivant, les défenseurs de la cause animale auraient sombré dans l'irraison consistant à vouloir *libérer* les animaux domestiques et à terme les faire disparaître au profit d'un « réensauvagement » du monde. On voit bien ici comment les luttes définitionnelles autour de la construction de l'alimentation carnée en tant que problème public côtoient de vives luttes cognitives et normatives où l'utopie des uns fait la dystopie des autres.

Les dynamiques de contre-cadrages observées au sein du secteur de l'élevage et de la part de ses sympathisants convergent *in fine* vers la redéfinition du problème carné en non problème, soit qu'il repose sur un diagnostic erroné, soit qu'il est déjà pris en charge par les professionnels compétents. Par l'effet du travail d'étiquetage opéré par les défenseurs de l'élevage, le problème carné apparaît encore plus dérisoire au regard de la menace que l'animalisme fait peser sur la société dans son ensemble, une menace qui s'avère d'autant plus réelle qu'elle est mise en avant par d'autres acteurs en dehors du secteur de l'élevage directement visé par la critique carnée. En focalisant une partie des contre-cadrages sur l'animalisme étiqueté comme radical, les défenseurs de l'élevage ne tentent pas seulement de décrédibiliser les abolitionnistes mais l'ensemble de la critique carnée ainsi réduite au danger potentiel qu'elle représente. Le problème carné n'est plus seulement redéfini par le secteur de l'élevage dans un sens qui lui est favorable – insistant tantôt sur le professionnalisme et le dévouement des éleveurs tantôt sur les graves difficultés qu'ils rencontrent et que la critique carnée vient renforcer –, il est renversé au profit d'un problème concurrent présenté comme

[1] Francis Wolff, « L'animal n'existe pas. Quelles conséquences pour les hommes ? », Actes du colloque « L'homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? », *op.cit.,* p. 19.

plus grave et plus urgent : la mise en péril de la société tout entière par le projet abolitionniste des « anti-viande ». Par cette montée en généralité, les éleveurs ne sont plus seulement décrits comme les « sentinelles de la terre » (Jean Chaillou, Institut de l'élevage, entretien, novembre 2015). Ils deviennent les gardiens de la civilisation.

Conclusion du chapitre 3

En réponse à l'organisation des entrepreneurs de cause, qui du fait de logiques propres au fonctionnement de l'espace des mouvements sociaux tend à converger vers la définition d'une critique carnée consensuelle réformiste, des disputes internes à la cause animale protestataire prennent forme et conduisent à recentrer les enjeux sur la libération des animaux. Un certain nombre de groupes antispécistes dissidents émergent et radicalisent leurs prises de position et modes d'action en faveur des animaux, prônant plus largement le renversement de l'État, du patriarcat et du capitalisme, autant de structures sociales de domination qui conditionnent l'exploitation animale. Dans le même temps, et en réaction à la radicalisation d'une frange de la cause animale protestataire, les défenseurs de l'élevage sortent de leur silence. Leur engagement dans la construction du problème carné prend alors deux voies : l'une consiste à prendre part au débat sur l'alimentation carnée aux côtés des entrepreneurs de problème, jusqu'à reformuler et intégrer leur critique ; l'autre à décrédibiliser le mouvement de libération animale étiqueté comme radical et dangereux, vidant ainsi la critique carnée de tout ou partie de sa substance au profit de la mise en avant d'un problème plus grave consistant dans la menace que les animalistes radicaux font peser sur la société. La constitution de cette « menace végane » ou « menace animaliste »[1] est en fait le résultat d'une co-construction. Elle n'est en effet pas seulement liée au processus endogène de radicalisation de l'antispécisme décrit dans la première partie de ce chapitre. Elle est aussi et surtout le produit d'un double étiquetage en radicalité, celui des défenseurs de l'élevage mais aussi celui des animalistes eux-mêmes qui non seulement revendiquent la radicalité de leur action mais assument aussi le fait de constituer une menace à l'égard d'un certain nombre de valeurs, de croyances et d'acteurs.

Par le biais de cette co-construction « rivale » de la radicalité animaliste, la construction de l'alimentation carnée comme problème public tend à se cristalliser entre des « pro » et des

[1] Du nom d'un chapitre de l'ouvrage d'Éric Dénécé et Jamil Abou Assi, « L'inquiétant développement de la menace animaliste » *in* Éric Dénécé et Jamil Abou Assi, *Écoterrorisme. Altermondialisme, écologie, animalisme. De la contestation à la violence*, *op.cit.*

« anti élevage », les uns érigés en défenseur de l'humanisme, les autres en obscurantistes menaçant la nation française voire toute la civilisation occidentale. Cette polarisation a plusieurs effets. La cristallisation des luttes définitionnelles autour de la radicalité de l'animalisme relègue au second plan les implications environnementales, éthiques et sanitaires de l'alimentation carnée ainsi que l'existence de positionnements intermédiaires quant aux solutions à privilégier. Elle donne à voir au contraire une lutte entre groupes antagonistes irréductibles qui en réactivant tout un ensemble d'autres problématiques (sociales, identitaires, idéologiques, symboliques, professionnelles, etc.) tend à brouiller la place des animaux voire à les invisibiliser en tant que « victimes » directes du problème carné. Ce dernier est en effet soit redéfini dans et par la lutte pour l'égalité et la justice sociale, soit relégué en partie derrière l'action radicale, soit minimisé par rapport aux enjeux économiques, etc. Cette polarisation des groupes sociaux autour de la radicalité animaliste a également pour effet de réactiver l'idée d'une concurrence millénaire irrépressible entre les hommes et les animaux, comme s'il fallait choisir, comme si les uns demeureraient en représentation et dans l'imaginaire collectif, toujours, la négation des autres. En opposant ainsi des pro et des anti viande, des pro et des anti élevage, des animalistes et des humanistes, les montées en généralité opposent aussi les êtres humains et les animaux. La rupture séculaire entre les êtres humains et les animaux dont est ici accentuée l'apparente intextricabilité – refuser de manger les animaux relève du sacrilège, c'est rejeter la communauté des hommes, l'inverse c'est en faire partie – a toutes les chances de conduire à un choix favorable à son « espèce », au détriment de l'autre ; un choix qui consiste autrement dit à continuer de consommer de la viande parce que c'est ce qui fonde notre humanité.

Aux côtés de ces considérations quant aux effets des dynamiques de contre sur la construction du problème carné, l'analyse des contre-cadrages et contre-mobilisations permet aussi de mettre en évidence l'existence d'une *norme carnée*.

De la réappropriation de la parole sur l'élevage à l'intégration de la critique carnée, d'une part, et de la redéfinition du problème carné à son renversement au profit de la mise en avant d'une « menace végane », d'autre part, les défenseurs de l'élevage verrouillent toute possibilité de remise en cause de l'alimentation carnée et agissent ainsi en tant que tenants d'un ordre établi. En effet, les remises en cause de l'alimentation carnée *pour* les animaux, *pour* l'environnement, *pour* la santé sont traduites en lutte *contre* : contre la nature humaine, contre la ruralité, contre les éleveurs, contre la Nation, contre la civilisation. Les velléités animalistes

ne sont alors plus seulement considérées comme « hors norme » – littéralement en dehors de la norme – mais *contre* la norme. Le passage du « pour » au « contre », du « pro » à l'« anti » traduit des processus de stigmatisation à travers lesquels se donne à voir la transgression d'une norme[1] et les réactions matérielles (contre-mobilisations, répressions) et symboliques (contre-cadrages, processus d'étiquetage) qu'elle appelle et qui constituent autant de *rappels à la norme* qui illustrent en creux les ressorts et manifestations de la norme carnée.

Au sens de Pierre Bourdieu, le discours des défenseurs de l'élevage fait figure d'orthodoxie qui renseigne sur la portée des enjeux de la conservation du « cela-va-de-soi » constitutif de la norme carnée. En effet, selon l'auteur, « l'orthodoxie apparaît dès le moment où il y a de l'hétéro- : dès qu'il y a des hétérodoxes, les orthodoxes sont obligés d'apparaître comme tels ; la doxa est obligée de s'expliciter en orthodoxie lorsqu'elle est mise en question par une hérésie. Les dominants en général sont silencieux, ils n'ont pas de philosophie, pas de discours ; ils commencent à en avoir quand on les embête […] Ils sont alors obligés de constituer en orthodoxie, en discours explicitement conservateur ce qui s'affirmait jusqu'ici, en deçà du discours sur le mode du cela-va-de-soi »[2]. La constitution d'une critique carnée convergente, ayant contribué en partie à la radicalisation de la cause animale, a ainsi fait sortir le secteur de l'élevage et ses défenseurs[3] de leur silence, caractéristique des modes d'action feutrés des acteurs établis et des normes sociales instituées, de sorte qu'il serait erroné de voir l'entreprise normative et moralisatrice du seul côté des *croisés,* c'est-à-dire des entrepreneurs de problème qui ont engagé la lutte contre les modes de consommation carnés. Dans les dynamiques de contre matérielles et sociodiscursives, de réappropriation et d'étiquetage, mises en branle à la fois par les militants antispécistes radicaux et les défenseurs de l'élevage, transparaît la (re)négociation d'une norme carnée restée jusqu'alors silencieuse. Se donnent aussi plus largement à voir les mécanismes au fondement de l'établissement et de la transformation des normes sociales.

[1] Howard Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié, 1985, 247 pages.
[2] Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992, op.cit.,* p. 313.
[3] Devenus spécifiquement des « défenseurs » au contact de l'hérésie animaliste.

Conclusion de la première partie

La première partie de la thèse s'est intéressée aux ressorts et aux formes prises par les luttes sociales, cognitives et normatives qui ont cours dans la France contemporaine autour de la mise en problème de l'alimentation carnée. Deux espaces socio-discursifs ont été analysés : celui des organisations de mouvement social qui érigent la consommation de viande en problème public et celui des organisations de représentation et de soutien des professionnels de l'élevage, dont les pratiques se trouvent questionnées et les intérêts menacés.

Partant des phénomènes les plus visibles dans le processus en cours de mise en problème de l'alimentation carnée, l'attention a d'abord été portée aux entrepreneurs de problème et à la façon dont ils le définissent dans l'espace public. Il a ainsi été possible de mettre en évidence trois définitions-types du problème carné, aux motifs, registres et objectifs différents selon l'histoire sociale et idéelle des causes au sein et à partir desquelles se construisent les définitions du problème.

Les organisations de promotion du véganisme proposent une définition du problème principalement axée sur l'idée que la consommation de viande est nocive pour la santé humaine, entendue de façon holistique, c'est-à-dire renvoyant plus largement à l'idée de « bien-être ». Les enjeux de santé, de protection de l'environnement et de bien-être animal sont mobilisés ensemble dans l'objectif de convertir les individus à une nouvelle hygiène de vie végane. La promesse de mener une vie « bonne » envers soi-même, la nature et les animaux est censée convaincre les individus de réformer leurs habitudes alimentaires et plus largement leurs modes de vie. Dans cette optique, les organisations de promotion du véganisme insistent surtout sur ce que tout un chacun peut faire au quotidien pour y parvenir. En ce sens le cadrage des associations de promotion du véganisme est anthropocentré, individualiste et quotidianniste. La définition du problème carné que construisent les associations de protection de l'environnement est elle aussi anthropocentrée, dans le sens où la dénonciation des externalités environnementales négatives de l'alimentation carnée est pensée dans l'optique de préserver la vie humaine et garantir le développement durable des sociétés. Pour ce faire, les environnementalistes usent d'un registre principalement scientifique. Il s'agit de documenter, chiffrer et décrire, à l'échelle de la planète, les impacts de la surproduction et de la surconsommation de viande sur l'environnement. Le cadrage des organisations de protection de l'environnement est donc anthropocentré mais plus global et scientifique. De leur côté, enfin,

les associations de la cause animale insistent sur l'impact de l'alimentation carnée sur les animaux de rente. Dans la mesure où ces derniers sont considérés comme des individus doués de sensibilité, les tuer pour s'en nourrir apparaît injuste et immoral. C'est l'immoralité du traitement des animaux d'élevage qui est mise en avant par les organisations de la cause animale qui usent alors de dispositifs de sensibilisation visant à susciter l'effroi, la compassion ou encore un sentiment d'injustice. En ce sens, la définition animaliste du problème carné peut être qualifiée de zoocentrée, sensible et morale.

Ces trois définitions-types du problème carné, certes portées par différentes causes aux histoires et objectifs singuliers, ne sont, dans les faits, pas totalement imperméables les unes aux autres. Elles sont notamment amenées à converger dans le contexte particulier des années 2010, sous l'effet de différents facteurs. Ainsi, du fait de la constitution de réseaux militants et d'affinités idéologiques, du fait de la mise en place de collaborations inédites, de l'intérêt pour un certain nombre d'organisations de mouvement social de pouvoir entrer ou rester dans le jeu, de l'importante publicité donnée à la question carnée à compter des années 2010, etc., tend à émerger *une critique carnée* commune et consensuelle. Celle-ci repose sur une définition réformiste du problème qui se donne pour objectifs, en réduisant la consommation de viande et en organisant la sortie de l'élevage industriel, de limiter les externalités environnementales négatives, les risques pour la santé humaine et la souffrance des animaux occasionnés par l'alimentation carnée.

Face à l'organisation des entrepreneurs de problème et au consensus qui se dessine progressivement autour de la lutte contre la surproduction et la surconsommation de viande, deux logiques de contre ont été observées. La première a trait aux disputes internes à la critique carnée et plus précisément au processus de radicalisation d'une partie de la cause animale. Considérant que le problème de l'alimentation carnée n'est pas celui de la surconsommation de viande ou de l'élevage industriel mais celui de l'exploitation des animaux que la recherche du consensus tend à invisibiliser, un certain nombre de militants animalistes renouent avec les fondements antispécistes de la lutte en faveur des animaux. Ils proposent une définition du problème carné plus subversive qui recentre l'attention sur les animaux et s'appuie sur une montée en généralité appelant au renversement des structures sociales et politiques existantes au profit d'une société plus inclusive et égalitariste. Aux côtés des luttes définitionnelles internes à la cause animale, une autre logique de contre se donne à voir dans les mobilisations et cadrages qu'opposent à la critique carnée les professionnels de l'élevage. Leur sortie du silence prend alors deux voies complémentaires. La première consiste dans l'intégration de la

critique carnée grâce à laquelle les organisations du secteur de l'élevage peuvent revendiquer le fait de prendre au sérieux et de répondre aux « attentes de la société », tant au sujet des externalités environnementales qu'au regard des enjeux de santé et de protection animale de l'alimentation carnée. Après avoir ainsi minimisé les impacts et dangers mis en avant par les entrepreneurs du problème carné, la seconde voie que prend la sortie du silence des acteurs de l'élevage consiste à stigmatiser les groupes animalistes radicaux. Ce processus d'étiquetage – qui participe autant, aux côtés des mécanismes de radicalisation endogènes à la cause animale, à la construction de la radicalité animaliste – a pour conséquence de rediriger l'attention du public vers l'identification d'un problème concurrent plus grave que le fait de consommer de la viande, à savoir la menace que constitue pour la stabilité et les valeurs de la société, l'antihumanisme et la violence des militants animalistes.

On le voit, qu'on la brandisse ou qu'on tente de la neutraliser, la question de la place que doivent occuper les animaux dans la société polarise les prises de position et cristallise les dynamiques de contre dans les luttes définitionnelles en cours autour de la mise en problème de l'alimentation carnée. Paradoxalement cependant, la question de l'exploitation animale a plutôt tendance à se diluer dans d'autres enjeux jugés plus consensuels par les entrepreneurs de problème (protection de l'environnement, préservation de la santé, industrialisation de l'élevage, surconsommation de viande) et à disparaître derrière les luttes de statut entre militants animalistes et professionnels de l'élevage dont les pratiques, les intérêts mais aussi les valeurs et représentations sociales trouvent appui, nous allons le voir, dans l'ordre institutionnel.

DEUXIEME PARTIE

La viande, une affaire d'État

Nous avons montré dans la première partie de la thèse que les luttes sociales, cognitives et normatives qui jalonnent le processus de définition du problème carné en France dans les années 2010 sont encadrées par un ensemble de facteurs explicatifs : l'histoire des causes engagées dans la remise en question de l'alimentation carnée, les logiques propres au fonctionnement de l'espace des mouvements sociaux, l'importante publicité qui accompagne la montée en puissance des groupes militants antispécistes dans les années 2010, la radicalisation d'une partie de la cause animale. L'analyse de ces luttes définitionnelles donne à voir les différentes entreprises de moralisation/normalisation à l'œuvre dans la remise en cause des modes de consommation carnés. On observe à travers elles non seulement ce qui fait problème pour un certain nombre d'acteurs mais aussi ce qui perturbe, aux yeux de ses défenseurs, l'ordre social en place, fondé sur la domestication des animaux, sur l'élevage et le fait de consommer de la viande. À partir de l'analyse du rôle des pouvoirs publics dans la construction du problème carné, c'est à l'ordre institutionnel en place que la deuxième partie de la thèse propose de s'intéresser.

L'alimentation carnée pose-t-elle problème pour les pouvoirs publics ? Si oui, sous quels aspects ? Quels secteurs d'action publique s'emparent de la question ? De quelle façon et jusqu'où les politiques publiques existantes et le fonctionnement routinier des administrations balisent-ils la définition du problème carné ? Comment et auprès de quels acteurs s'organise la concertation au sein des instances où les enjeux de l'alimentation carnés sont pris en charge ? Quelles relations entretiennent les entrepreneurs de problème et les professionnels de l'élevage avec les institutions publiques ? Cet ensemble de questionnements nous permettra de répondre plus fondamentalement à la question de savoir si, comment et dans quelle mesure l'alimentation carnée est mise en ordre par les institutions publiques.

Dans une perspective néo-institutionnaliste qui prend au sérieux le rôle normatif et prescriptif de l'État dans l'organisation et la régulation des pratiques sociales et, à rebours d'un certain nombre de discours indigènes faisant la part belle au libre choix des consommateurs quant à leur alimentation, deux chapitres s'attacheront à démontrer que la viande, sa production et sa consommation, constitue une affaire d'État. Nous soutiendrons dans le **chapitre 4** l'idée d'une appropriation du problème carné par le secteur agricole vis-à-vis, d'une part, des autres administrations : des ministères de la Santé et de l'Environnement notamment, dont l'action tend ces dernières années, même si de façon cloisonnée, à ériger la consommation de viande comme un enjeu central des politiques nutritionnelles et de lutte contre le réchauffement climatique ; et d'autre part, d'un certain nombre d'entrepreneurs de problème qui se voient

limiter ou refuser l'accès aux instances de concertation agricoles. Le problème carné, dont le ministère de l'Agriculture redéfinit les enjeux environnementaux, sanitaires et de protection animale au regard de ses intérêts et objectifs productionnistes, se trouve ainsi neutralisé. Le **chapitre 5** ira plus loin dans la démonstration du rôle du ministère de l'Agriculture dans la construction du problème carné, en rendant compte de la façon dont la consommation de viande est en fait légitimée par les institutions publiques qui, au travers des politiques agricoles et alimentaires, mènent une politique de la viande qui ne dit pas son nom.

À partir de l'étude de la fabrique et du contenu normatif des politiques publiques agricoles, environnementales et de santé publique en lien avec l'alimentation carnée, mais aussi plus largement des logiques bureaucratiques et mécanismes institutionnels à l'œuvre dans la fabrique de l'action publique, nous montrerons ainsi comment se constitue et se légitime un ordre institutionnel producteur de récits, de cadres d'interprétation et de normes favorables à l'alimentation carnée.

CHAPITRE 4

La domestication agricole du problème carné

L'étude de la construction sociale, cognitive et normative du problème carné implique de s'intéresser aux institutions publiques, notamment parce qu'elles sont directement interpelées par les entrepreneurs du problème carné. La majeure partie d'entre eux enjoint les autorités en place à faire quelque chose pour remédier au problème : en mettant en œuvre des mesures de sortie progressive de l'élevage industriel, en végétalisant les repas servis en restauration collective, en interdisant les pratiques les plus préjudiciables aux animaux dans les élevages et les abattoirs, en ouvrant plus largement les instances de concertation et de décision en matière de politiques agricoles et alimentaires aux organisations de la critique carnée, etc. Aux côtés des réformes escomptées par une majorité d'entrepreneurs de problème, certains collectifs animalistes prônent la mise en œuvre de solutions plus « radicales ». S'ils prennent eux aussi pour cible les autorités publiques, l'objectif poursuivi n'est pas la prise en charge institutionnelle du problème. L'action directe et la lutte contre l'État apparaissent au contraire comme le moyen le plus efficace pour abolir la consommation de viande et, à travers elle, l'exploitation de tous les animaux.

Dans ce chapitre, néanmoins, le rôle des institutions publiques dans la construction du problème carné ne sera pas interrogé considérant que celles-ci constituent le réceptacle ou la cible des revendications des entrepreneurs de problème mais partant du principe qu'elles encadrent les luttes sociales, normatives et cognitives observées dans la première partie de la thèse autour de la définition de l'alimentation carnée comme problème public. Il va donc s'agir d'étudier la façon dont se construit un *déjà-là* avec lequel les entrepreneurs de problème doivent composer et d'en interroger les effets sur la définition et la prise en charge du problème carné. Pour ce faire, nous entrerons dans l'appareil d'État par les secteurs ministériels en charge de l'agriculture, de l'environnement et de la santé dont les champs de compétences correspondent en fait aux différents enjeux mis en avant par les entrepreneurs de cause dans la problématisation de la question carnée. Afin de savoir si et, le cas échéant, comment – autour de quels enjeux et à travers quelles politiques – le problème carné est défini et pris en charge par les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé[1], nous nous intéresserons

[1] La dénomination des ministères évolue régulièrement. À la suite d'élections et/ou de remaniements, il s'agit d'objectiver une volonté de changement, de marquer une nouvelle orientation prise dans la politique gouvernementale. Le périmètre d'action du ministère concerné peut s'en trouver modifié. Des compétences peuvent être élargies, transférées, mais sans que, le plus souvent, l'organisation administrative et budgétaire des

à leurs protagonistes, leur organisation, leurs prérogatives, leurs missions et leurs productions. Nous procéderons, dans cette optique, à une analyse des organigrammes, documents budgétaires et supports communicationnels, complétée par les données – littérature grise et récits d'entretien – recueillies auprès des directeurs, sous-directeurs, chefs de bureau, chargés de mission en poste au sein desdits ministères[1]. Afin de ne pas céder à une analyse par trop balistique et cloisonnée de l'action publique, nous serons également attentives aux relations interministérielles et aux dynamiques bureaucratiques qui jalonnent la fabrique des politiques publiques liées aux enjeux de l'alimentation carnée.

Ce double regard prenant au sérieux, tout en les déconstruisant, les frontières ministérielles – qui sont à la fois le produit de processus d'institutionnalisation et productrices d'effets sur le « réel »[2] – permettra de mettre en lumière un certain nombre de processus institutionnels agissant dans l'encadrement et la redéfinition du problème carné par les autorités publiques : une prise en charge historique et routinière des enjeux de l'alimentation carnée, des représentations sectorielles de ces enjeux, des concurrences bureaucratiques entre administrations aux ressources différenciées, des problèmes concurrents institués de longue date, la stabilité des rapports de force au sein des instances de concertation, etc. Nous verrons que ces dynamiques et mécanismes institutionnels permettent et fondent la mise à l'agenda du problème carné.

Nous montrerons dans un premier temps que les administrations de la Santé et de l'Environnement se saisissent, dans le cadre restreint de leurs compétences, de l'alimentation carnée qu'elles tendent, dans la dernière décennie, à définir comme un enjeu à part entière des politiques de promotion de la santé et de protection de l'environnement. Ces administrations font face, néanmoins, à un ministère de l'Agriculture, seul à pouvoir se targuer d'une prise en charge intégrée de la question carnée dont il traite tous les enjeux, notamment ceux relevant *a priori* d'autres secteurs d'action publique (section 1). Reprenant un à un les enjeux liés à

---

ministères en soit bouleversée. C'est pourquoi – aussi par commodité de langage – nous utiliserons les expressions de ministère (sous-entendu « en charge ») de l'agriculture, de la santé et de l'environnement, pour référer aux périmètres ministériels institutionnalisés.

[1] Si bien qu'il a incombé à la chercheuse que nous sommes, de rendre compte de ce qui, dans les programmes d'action publique existants, relève de notre objet d'étude, créant potentiellement le sentiment de chercher voire de faire advenir en quelque sorte ce qui n'est pas, avec tous les biais qu'une telle démarche peut comporter en termes d'imposition de problématique, de normativité, de surinterprétation, etc., même s'il est entendu que tout objet et tout résultat d'enquête, même scientifique, reste un construit social.

[2] Jacques Chevallier note que « les découpages bureaucratiques ne sont pas dépourvus d'incidence sociale : ils produisent toujours un ensemble d'effets pratiques et symboliques, dont l'intensité est fonction de leur permanence : non seulement le sens des politiques s'en trouvera infléchi, mais encore en se restructurant, c'est aussi la société que l'État restructure » : Jacques Chevallier, « Comment se crée un ministère ? À propos des vingt-cinq ans du ministère de l'Environnement » *in* Pierre Lascoumes (dir), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement,* Paris : L'Harmattan, 1999, p. 21-48, disponible en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01734915.

l'alimentation carnée, nous montrerons ensuite comment le secteur agricole s'approprie le problème carné en le redéfinissant à l'aune de ses propres intérêts et objectifs. Nous rendrons notamment compte de la façon dont le secteur agricole s'impose dans le processus de définition et de prise en charge du problème carné, face aux autres administrations mais aussi face aux associations qui se voient refuser l'accès à un certain nombre d'instances de concertation agricoles. Aux côtés des missions de plaidoyer visant à dévoiler, dénoncer et réclamer au sein d'arènes publiques des solutions au problème carné, ces dernières aspirent en effet à accéder aux instances officielles où sont *a minima* pensées les décisions, à défaut d'y être prises ; révélant par là leur croyance dans l'efficacité des processus de concertation, en tout cas dans la nécessité d'être *reconnus* par les autorités publiques en tant qu'acteur *pertinent*[1] et légitime de l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, les mouvements et associations de protection animale, de protection de l'environnement et de promotion du végétarisme cherchent à être représentés au sein des instances consultatives, afin de pouvoir peser sur la définition et les représentations officielles de la question carnée. L'accès aux espaces confinés de concertation et de négociation constitue pour ces acteurs un enjeu central dans le processus de mise à l'agenda des problèmes publics (section 2).

Section 1. La viande, un objet d'action publique multisectoriel préempté par l'administration de l'Agriculture

Les motifs mis en avant ces dix dernières années dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public recoupent des problèmes (plus) anciens, qu'il s'agisse des questions environnementales, agricoles, de santé publique ou encore de sécurité sanitaire des aliments. Celles-ci se sont progressivement institutionnalisées, concomitamment à l'extension des prérogatives étatiques, et constituent aujourd'hui des secteurs d'action publique – *a minima* des catégories d'intervention publique[2] – à part entière, qui disposent d'une administration propre et donnent lieu à l'élaboration de politiques publiques spécifiques. C'est au regard de l'existence de ces secteurs que la mise à l'agenda contemporaine de la question carnée sera ici appréhendée.

La notion de secteur d'action publique désigne à la fois le champ d'intervention d'une administration en charge d'un problème et/ou d'une population spécifique, et l'administration

[1] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris : Montchrestien, 1998, 158 pages.
[2] Nous pensons ici au « cas limite » que constitue l'Environnement sur lequel bute l'analyse en termes de secteur : voir Sophie Jacquot et Charlotte Halpern, « Chapitre 2. Aux frontières de l'action publique. L'instrumentation comme logique de (dé)sectorisation », *in* Laurie Boussaguet *et al.* (dirs), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris : Presses de Sciences Po, 2015, p. 57-84.

elle-même. Le secteur forme un système autonome, composé d'acteurs (et d'intérêts), de valeurs, de représentations communes, de normes de fonctionnement et de comportement qui résulte de l'institutionnalisation de problèmes et d'agendas, de sorte qu'un secteur correspond à une manière spécifique et dominante de concevoir et traiter les problèmes, à laquelle est associée une « division du travail gouvernemental », autrement dit une forme de spécialisation administrative[1]. La notion de secteur suppose également l'existence de frontières qui le délimitent vis-à-vis d'autres secteurs d'action publique ou d'autres systèmes d'action. Ces frontières peuvent correspondre aux contours d'un ministère et/ou d'une politique publique particulière mais elles peuvent aussi s'avérer plus floues et moins stabilisées dans le temps et l'espace.

Nous nous demanderons quels contours prend la prise en charge institutionnelle des enjeux liés à l'alimentation carnée, dépendamment des processus de structuration des secteurs d'action publique, du fonctionnement historique et routinier mais aussi de l'organisation actuelle de leurs administrations que nous tâcherons d'objectiver tout au long de la section. Nous verrons que, tandis que les administrations de l'environnement et de la santé appréhendent la consommation de viande – d'abord de façon subsidiaire puis de façon plus centrale – dans le seul cadre de leur secteur d'action publique (1.), les champs de compétences du ministère de l'Agriculture s'étendent quant à eux à tous les enjeux que soulève l'alimentation carnée (2.). Cette approche intégrée des différents enjeux de l'alimentation carnée constitue, nous le verrons, un atout pour le secteur agricole dans les luttes interministérielles pour la propriété du problème.

1. La consommation de viande : un problème pris en charge récemment et de façon tubulaire par les administrations de la santé et de l'environnement

Il va s'agir ici d'expliquer quand, comment, *via* quels acteurs et autour de quels enjeux l'administration de la Santé et celle de l'Environnement développent une expertise et se positionnent au sujet de la question carnée. Nous allons voir que si la consommation de viande occupe une place de plus en plus centrale au sein de ces deux ministères qui l'érigent progressivement en problème à part entière, sa prise en charge demeure limitée, tantôt à sa dimension nutritionnelle, tantôt à ses enjeux environnementaux, conformément aux champs de compétence respectifs de l'une et l'autre administrations.

[1] Pierre Muller, « Secteur » *in* Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dirs), *Dictionnaire des politiques publiques,* Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 591.

1.1. La consommation de viande dans la politique de prévention des maladies chroniques

Au ministère de la Santé, la question carnée prend racine dans la problématique historique de la réforme des comportements alimentaires qui donne naissance au début des années 2000 au premier Programme national nutrition santé (PNNS). Nous allons voir que la consommation de viande y est d'abord prise en charge comme un levier parmi d'autres dans la prévention des maladies chroniques, avant de devenir un problème de santé publique à part entière à la fin des années 2010.

Le Programme national nutrition santé ou la réforme des comportements alimentaires

La consommation de viande intéresse l'administration de la santé dans le cadre de sa politique de prévention des risques (épidémies, maladies chroniques, etc.) et de promotion de modes de vie sains, dont on retrouve une partie des ressorts et objectifs dans le développement de l'hygiène publique à compter du XVIIIe siècle en France[1]. Les mesures de prévention et d'éducation à la santé reposant sur l'alimentation se développent dès le XIXe siècle, à l'école notamment, où les enfants sont sensibilisés aux risques de la consommation d'alcool et se voient plus globalement inculquer les principes d'une « bonne » hygiène de vie basée sur la gymnastique, la propreté corporelle mais aussi sur une alimentation équilibrée, particulièrement riche en viande[2].

Les politiques de prévention tournées vers la réforme des comportements individuels se font de plus en plus nombreuses à compter des années 1950, concomitamment au développement des maladies chroniques et aux réformes successives de l'État dans un sens favorable à la réduction des dépenses publiques[3]. Le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) – ancêtre de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) – est créé dans cette veine en 1972. Financé par le ministère de la Santé et l'Assurance maladie, sa mission principale consiste à réaliser et diffuser à grande échelle des campagnes de prévention. Celles-ci portent peu sur l'alimentation[4]. Elles sont principalement axées sur le tabagisme, la

---

[1] Voir notamment Patrice Bourdelais (dir), *Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques (XVIIIe-XXe siècles),* Paris : Belin, 2001, 540 pages.

[2] Pierre Guillaume, « L'hygiène à l'école et par l'école », *in* Patrice Bourdelais et Olivier Faure (dirs), *Les nouvelles pratiques de santé : acteurs, objets, logiques sociales (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris : Belin, 2005, p. 213-223 ; Séverine Parayre, « L'hygiène à l'école aux XVIIIe et XIXe siècles : vers la création d'une éducation à la santé », *Recherches & éducations*, 1, 2008, p. 177-193.

[3] Camille Boubal, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition*, thèse de doctorat en Sociologie, IEP de Paris, 2018, 510 pages.

[4] Camille Boubal, *Ibid*. Marc-Olivier Déplaude montre néanmoins que dans les années 1980, le CFES « diffuse […] le message selon lequel "manger juste" implique d'avoir une alimentation équilibrée et variée et de "diminuer les recettes traditionnelles en sucre, en graisse et en sel" » : voir Marc-Olivier Déplaude, « Les infortunes de la vertu. Sociologie d'un répertoire d'action patronal », *Sociologie du travail,* 56, 2014, p. 417.

consommation excessive d'alcool et le sida[1]. Le CFES mène également des enquêtes sur les comportements de santé de la population et développe des formations d'éducation à la santé. La dimension préventive des politiques de santé est entérinée dans la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, aux côtés des enjeux curatifs et « sécuritaires » de la santé des populations qui prévalaient jusqu'alors[2].

La première politique d'envergure nationale visant à prévenir les risques et améliorer la santé de l'ensemble de la population par le biais de l'alimentation voit le jour au début des années 2000, à travers le Programme national nutrition santé (PNNS)[3]. Thibault Bossy, Camille Boubal ou encore Hélène Romeyer ont largement documenté et analysé dans leurs travaux respectifs les éléments qui ont déterminé et conditionné l'émergence du premier PNNS[4]. Il nous semble toutefois important de rappeler, à la suite de Camille Boubal, l'ambiguïté originelle de la politique nutritionnelle, élaborée par l'administration de la santé, alors même que les questions de nutrition ne faisaient pas particulièrement problème au sein de la population française[5]. Les enjeux de nutrition identifiés et traduits à bas bruit en objectifs programmatiques à la fin des années 1990 par une poignée de médecins[6], dans un contexte de multiplication des crises alimentaires et de mise à l'agenda internationale du problème de l'obésité, sont mis sur le devant de la scène par le gouvernement durant l'année 2000. La mise à l'agenda des enjeux liés à l'alimentation-santé sert alors à donner assise et visibilité à la France au moment où elle prend, le 1er juillet 2000, le relai de la présidence du Conseil de l'Union européenne. La

---

[1] Camille Boubal, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition, op.cit.,* p. 76-79.

[2] Aquilino Morelle et Didier Tabuteau, « Chapitre 2. Les trois ambitions de la santé publique », *in* Aquilino Morelle et Didier Tabuteau, *La santé publique*, Paris : PUF, 2017, p. 43-104.

[3] Depuis sa première version (2001), le PNNS a été révisé trois fois, en 2006, 2011 et 2019.

[4] Voir : Thibault Bossy, *Poids de l'enjeu, enjeu de poids : la mise sur agenda de l'obésité en Angleterre et en France,* thèse de doctorat en Science politique, IEP de Paris, 2010, 542 pages ; Camille Boubal, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition, op.cit.* ; Hélène Romeyer, « Le bien-être en normes : les programmes nationaux nutrition santé », *Questions de communication*, 2015, 27, p. 41-62.

[5] En comparaison à d'autres pays occidentaux, au premier rang desquels les États-Unis, la population française souffre moins de maladies cardiovasculaires. Camille Boubal souligne également que manger n'est pas socialement considéré comme une conduite à risque et que la qualité nutritionnelle des aliments ne fait l'objet d'aucune controverse ; ce qui pousse l'autrice à définir la politique nutritionnelle comme une « politique sans problème » : voir Camille Boubal, *Ibid.* De son côté, Hélène Romeyer montre toutefois qu'au tournant des années 2000, les questions de nutrition sont, dans le débat public et médiatique, de plus en plus rattachées aux enjeux de santé, elle-même de plus en plus appréhendée dans une acception élargie, comme étant liée au « bien-être » plus qu'à l'absence de maladies : voir Hélène Romeyer, *Ibid.*

[6] La politique nutritionnelle est initialement portée par des médecins, d'abord par le Directeur général de la santé (DGS), Joël Ménard, spécialiste de l'hypertension, lequel s'entoure de Serge Hercberg, médecin, chercheur en nutrition à l'Inserm, futur président du PNNS, Arnaud Basdevant, chef de service en nutrition à la Pitié-Salpêtrière, endocrinologue de formation, spécialiste du traitement de l'obésité et Ambroise Martin, professeur de nutrition et de biochimie à la faculté de médecine de Lyon 1 et président du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF). En mars 1999, un premier rapport informel est rédigé par Serge Hercberg et Arnaud Basdevant. Il consigne les « objectifs pour une politique nutritionnelle de santé publique ». À sa suite, le Haut Comité de Santé Publique (HCSP) publie en juin 2000 un rapport officiel approfondi intitulé « Pour une politique nutritionnelle de santé publique. Enjeux et propositions ». Il recommande « de développer l'information nutritionnelle, lutter contre les publicités trompeuses, agir en restauration collective et sur les lieux de travail, impliquer les industriels, former et développer la recherche » : voir Camille Boubal, *Ibid.,* p. 57-58.

politique nutritionnelle est ensuite officialisée et rendue publique au moment où éclate la seconde crise de la vache folle, en plein États généraux de l'alimentation. Considérant le « discours généralisé sur les risques » qui fonde et alimente le débat public à cette époque[1], la crise de la vache folle constitue pour le gouvernement de Lionel Jospin une fenêtre d'opportunité permettant un affichage politique fort. C'est ainsi que le premier ministre annonce à l'issue des États généraux de l'alimentation en décembre 2000, le lancement du PNNS dès le mois suivant. La communication du chef du gouvernement insiste alors sur l'importance de l'information des consommateurs en matière d'alimentation et de nutrition.

Camille Boubal montre que l'ambiguïté originelle quant aux fondements et objectifs du PNNS, l'absence de problèmes précisément identifiés et hiérarchisés, marquent durablement la conduite de la politique nutritionnelle (concurrences intersectorielles, problèmes de gouvernance, profusion d'objectifs et d'instruments, désaccords sur la place à donner aux acteurs de l'agroalimentaire, etc.). Si les enjeux soulevés par le PNNS sont de ce fait multiples – stabiliser un savoir professionnel en matière de nutrition, informer les consommateurs sur ce qu'ils mangent, améliorer les pratiques des professionnels de santé mais aussi réguler les pratiques commerciales des industriels[2] – ce dernier s'attache surtout depuis vingt ans à orienter les habitudes alimentaires des Français, considérant que l'alimentation est à la fois facteur de risque et de prévention contre de nombreuses maladies chroniques : obésité, diabète, hypertension, cancer, ostéoporose, etc. Le PNNS vise autrement dit à « améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs qu'est la nutrition »[3].

Une multitude d'acteurs intervient dans l'élaboration du PNNS : la Direction générale de la Santé, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, le Haut Conseil de la santé publique, Santé Publique France. Tous tiennent un rôle spécifique dans l'orientation des modes de vie des Français (voir encadré 4.1).

[1] Hélène Romeyer, « Le bien-être en normes : les programmes nationaux nutrition santé », *op.cit.,* p. 42.
[2] Camille Boubal, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition, op.cit*., p. 49.
[3] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, *Programme National Nutrition-Santé (PNNS) 2001-2005*, p. 6. L'objectif est rappelé en des termes identiques dans les versions successives du PNNS.

Encadré 4.1 – Gouvernance et élaboration de la politique nutritionnelle

Le PNNS est, depuis sa création, présenté comme un programme interministériel. Les orientations de la politique nutritionnelle sont établies par un comité de pilotage comprenant des membres des administrations des ministères chargés de l'éducation nationale, de la santé, de l'agriculture, de la consommation et de la recherche. Celui-ci comprend également des membres des agences impliquées dans la mise en œuvre du PNNS et des représentants de l'Assurance maladie. Un comité de suivi assure de son côté la concertation et le dialogue entre toutes les parties prenantes. Il est, entre autres, composé de représentants d'associations de patients et de consommateurs, des collectivités locales, d'industriels ou de distributeurs, du monde du sport, de diététiciens-nutritionnistes, du Conseil supérieur de l'audiovisuel, du Conseil national de l'alimentation et de personnalités qualifiées, etc. Depuis 2019 et le lancement du PNNS 4, un Comité interministériel pour la santé placé auprès du premier ministre est chargé de contrôler le bon déroulement du programme.
Le portage de la politique nutritionnelle incombe néanmoins à la Direction générale de la Santé. Dans son évaluation du PNNS 3, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) précise que « le directeur général de la santé flanqué de deux professeurs de médecine assure la présidence » du PNNS et rappelle que « le ministre de la santé choisit seul les 12 personnalités qualifiées [de son comité de suivi] […] toutes des médecins ». Elle affirme que « la gouvernance théoriquement et nécessairement interministérielle est cependant entièrement placée sous l'égide et la culture du ministère chargé de la santé » [1] .

Le commanditaire gestionnaire : la Direction générale de la Santé (DGS)

Au sein du ministère des Solidarités et de la Santé, la DGS est composée de 4 sous-directions : Santé des populations et prévention des maladies chroniques ; Politique des produits de santé et qualité des pratiques et des soins ; Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation ; Veille et sécurité sanitaire. Au sein de la sous-direction en charge de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation, celle qui nous intéresse ici, 4 bureaux traitent respectivement des enjeux liés aux produits chimiques, des accidents du travail et de la vie courante, de la qualité des eaux et de l'alimentation-nutrition. C'est ce bureau Alimentation et nutrition qui est « responsable » du suivi du PNNS (Sabine Guillou, responsable du bureau, DGS, entretien, janvier 2017). En 2020, le budget du ministère des Solidarités et de la Santé s'élève à 14 milliards d'euros. 196 millions d'euros sont consacrés à la Prévention, la sécurité sanitaire et l'offre de soins dont 25 millions à la prévention des risques liés à l'environnement et à la santé. Dans cette enveloppe, 1 million d'euros est consacré à la mise en œuvre du PNNS[2].

L'expert scientifique : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

L'Anses est créée en juillet 2010, de la fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et

[1] Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet (IGAS), *Évaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et 2016 (PNNS 3) et du plan obésité 2010-2013,* Rapport 2016-020R, juillet 2016, p. 30.
[2] Document budgétaire « Justification au premier euro », programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », Projet de loi de finances 2020, disponible en ligne : https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2020/PLF/BG/PGM/204/FR_2020_PLF_BG_PGM_204_JPE.html.

du travail (Afsset). Agence d'évaluation des risques placée sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation, l'Anses mène des recherches, produit de la connaissance et apporte un conseil technique et scientifique aux pouvoirs publics en matière de sécurité sanitaire, dans les domaines liés à l'alimentation, la santé-environnement, la santé au travail, la santé, l'alimentation et le bien-être des animaux et la santé des végétaux. Depuis sa création, le budget annuel moyen de l'Agence s'élève à 134 millions d'euros et le nombre d'agents oscille entre 1339 et 1439.

L'Anses est organisée en 4 pôles : Affaires générales ; Produits réglementés ; Sciences pour l'expertise ; Recherche et référence, chacun subdivisé en Directions, elles-mêmes décomposées en Unités. Au sein du pôle Sciences pour l'expertise, la Direction de l'évaluation des risques (DER) assure l'ensemble des missions d'évaluation dans tous les domaines de compétences de l'Anses, y compris en matière de bénéfices et de risques nutritionnels et sanitaires liés à l'alimentation. C'est au sein de l'Unité « Évaluation des risques liés à la nutrition » que sont organisées les études et enquêtes nécessaires à la collecte des données utiles à la fabrique du PNNS. L'Unité s'appuie pour ce faire sur un Comité d'experts spécialisé (CES)[1] consacré à la nutrition. Celui-ci met à disposition des acteurs du PNNS, sur la demande de la Direction générale de la Santé, des éléments scientifiques (avis, appui scientifique et technique, recommandations) en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nutritionnelle. Ses missions consistent ainsi à évaluer les propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments ainsi que les risques sanitaires et les bénéfices nutritionnels qui leur sont liés.

Le CES Nutrition humaine définit en outre des repères nutritionnels de consommation pour la population. Il se base pour ce faire, d'une part, sur les références nutritionnelles pour la population (RNP), c'est-à-dire sur les besoins physiologiques de la population « saine » – peu importe l'âge et les situations physiologiques particulières – qui permettent à la population d'être en bonne santé. L'élaboration des repères nutritionnels se base, d'autre part, sur les habitudes alimentaires des Français. Celles-ci sont décrites et analysées par l'Anses, tous les 7 ans, dans le cadre de l'étude individuelle nationale des consommations alimentaires (Inca) réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population[2]. Les données de l'étude Inca portent sur les consommations d'aliments, de boissons et de compléments alimentaires ; le statut pondéral, l'activité physique et la sédentarité ; les habitudes de consommation, les pratiques d'achats, de préparation et de conservation des aliments ; et les apports nutritionnels en énergie, en macronutriments (y compris en acides gras détaillés), en vitamines et minéraux[3].

Une fois l'étude réalisée et les données analysées, l'Anses publie un rapport décrivant notamment les consommations alimentaires de la population et leurs évolutions et met en avant des signes encourageants et des points de vigilance. Ainsi par exemple à l'issue de

[1] En 2020, ils sont au nombre de quinze : 1. Alimentation animale ; 2. Eaux ; 3. Évaluation des risques biologiques dans les aliments ; 4. Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation ; 5. Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies ; 6. Évaluation des risques liés aux milieux aériens ; 7. Évaluation des risques physico-chimiques dans les aliments ; 8. Matières fertilisantes et supports de culture ; 9. Nutrition humaine ; 10. Substances et produits phytopharmaceutiques, biocontrôle ; 11. Risques biologiques pour la santé des végétaux ; 12. Santé et bien-être des animaux ; 13. Substances chimiques visées par les règlements REACh et CLP ; 14. Substances et produits biocides ; 15. Valeurs sanitaires de référence.

[2] La première étude Inca a été réalisée entre 1998 et 1999, la deuxième entre 2006 et 2007 et la troisième entre 2014 et 2015.

[3] D'autres paramètres sont pris en compte dans l'élaboration des repères de consommation : la biodisponibilité des nutriments, les liens entre consommation de divers groupes d'aliments et risque de maladies chroniques, le risque lié à l'exposition aux contaminants alimentaires : voir Santé Publique France, *Recommandations sur l'alimentation, l'activité physique & la sédentarité pour les adultes,* Dossier pédagogique, janvier 2019, p. 5.

l'étude Inca 2 réalisée entre 2006 et 2007, l'Agence souligne que l'assiette des Français contient « encore trop de lipides et pas assez de glucides et de fibres » ou encore que « les consommations de fruits et légumes par les jeunes adultes sont insuffisantes »[1]. C'est sur la base des travaux de l'Anses que le Haut conseil de la santé publique établit ses recommandations nutritionnelles.

Le conseiller : le Haut conseil de la santé publique (HCSP)

Le HCSP est une instance d'expertise et de conseil placée auprès du ministre de la Santé. Créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, il succède au Conseil supérieur d'hygiène publique de France ainsi qu'au Haut comité de la santé publique dont il poursuit et élargit les missions. Le HCSP peut être saisi par le ministre de la Santé mais aussi par tout autre ministère intéressé et président de commissions parlementaires compétentes, pour produire des notes, synthèses, avis et rapports. En tant qu'organe d'aide à la décision, le HCSP contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des objectifs pluriannuels de santé publique. Il fournit aux pouvoirs publics de l'expertise en matière de gestion des risques sanitaires et de prévention.
Le HCSP est organisé en 4 commissions spécialisées[2] comprenant chacune une vingtaine de personnalités qualifiées et des membres de droit, ainsi que 5 groupes de travail permanents[3]. Un collège veille à la cohérence et la coordination des travaux menés par le HCSP et une dizaine de chargés de mission et conseillers scientifiques, formant le secrétariat général rattaché à la Direction générale de la Santé, s'assurent du bon fonctionnement du HCSP, de ses commissions et groupes de travail.
Le budget annuel moyen alloué au HCSP pour les frais de fonctionnement courants nécessaires à la réalisation des travaux des experts (programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ») s'élève à 170 973 euros[4]. Le montant annuel moyen de dépenses relevant des commandes aux prestataires et à la gestion budgétaire (programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ») s'élève quant à lui à 362 000 euros[5].
Le HCSP joue un rôle central dans l'élaboration de la politique nutritionnelle. Sur saisine de la Direction générale de la Santé, il lui revient – par l'intermédiaire d'un groupe de travail dédié à la nutrition, rattaché tantôt à la Commission spécialisée « Prévention, éducation et promotion de la santé »[6] tantôt à la Commission spécialisée « Maladies chroniques » – de fixer les objectifs nutritionnels du PNNS, lesquels servent de base à la définition des orientations stratégiques et actions du programme (missions qui incombent

[1] Anses, « INCA 2 : les résultats d'une grande étude » [en ligne] https://www.anses.fr/fr/content/inca-2-les-résultats-dune-grande-étude, consulté le 10 septembre 2021.
[2] « Maladies infectieuses et maladies émergentes », « Maladies chroniques », « Risques liés à l'environnement » et « Système de santé et sécurité des patients » (commissions spécialisées du HCSP en 2021). En 2017, le HCSP comprenait deux commissions spécialisées supplémentaires, l'une traitant des « Maladies transmissibles », l'autre
[3] « Grippe, coronavirus, infections respiratoires émergentes », « Politique de santé de l'enfant globale et concertée », « Stratégie nationale de santé et indicateurs », « Sécurité des éléments et produits du corps humain », « Inégalités sociales de santé » (groupes de travail permanents du HCSP en 2021).
[4] Moyenne calculée entre 2010 et 2020 (les données 2012 manquant), à partir des montants de dépenses annuels indiqués dans les rapports d'activité du HCSP.
[5] Moyenne calculée entre 2010 et 2020, à partir des montants de dépenses annuels indiqués dans les rapports d'activité du HCSP (en autorisations d'engagement).
[6] « La Commission spécialisée Prévention, éducation et promotion de la santé (CSPEPS) réunit l'expertise scientifique nécessaire à l'analyse des déterminants individuels et collectifs des comportements affectant la santé ; actions susceptibles de soutenir et de renforcer les capacités des individus et des populations à accroître le contrôle sur leur santé et à améliorer celle-ci ; politiques publiques susceptibles de promouvoir la santé des populations considérées » : voir HCSP, *Rapport d'activité 2017,* mai 2018, p. 37.

à la Direction générale de la santé). Il s'appuie pour ce faire sur les travaux de l'Anses, qu'il précise en tenant compte du contexte global de santé publique et établit ainsi des recommandations nutritionnelles pour la population générale et/ou des populations spécifiques (femmes enceintes, personnes âgées, enfants, adolescents).
Ainsi par exemple, le HCSP a été saisi par la DGS en juillet 2016 afin qu'il actualise les repères de consommation, fournisse une analyse sur les messages nutritionnels diffusés par les acteurs économiques, et définisse et hiérarchise les objectifs et recommandations du futur PNNS 4[1]. Les recommandations nutritionnelles établies par le HCSP sont ensuite traduites par Santé Publique France en messages de santé publique auprès de la population.

L'opérateur : Santé Publique France (SPF)

L'agence nationale de santé publique SPF naît de la fusion, en 2016, de plusieurs agences sanitaires : l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) et le groupement d'intérêt public Adalis (addiction, drogue, alcool info service). Sous tutelle du ministère en charge de la santé, son rôle est d'améliorer et protéger la santé des populations. Elle assure pour ce faire des missions de veille et de surveillance, d'expertise, de production et de diffusion des connaissances, d'éducation et de promotion de la santé.
SPF comprend 10 directions scientifiques et transversales parmi lesquelles la Direction de la prévention et de la promotion de la santé qui recouvre les champs de compétences et missions de l'ex-INPES – lequel succède lui-même au CFES en 2002[2] –, à savoir :

> « mettre en œuvre, pour le compte de l'État et de ses établissements publics, les programmes de santé publique […] ; exercer une fonction d'expertise et de conseil en matière de prévention et de promotion de la santé ; assurer le développement de l'éducation pour la santé sur l'ensemble du territoire ; participer, à la demande du ministre chargé de la santé, à la gestion des situations urgentes ou exceptionnelles ayant des conséquences sanitaires collectives, notamment en participant à la diffusion de messages sanitaires en situation d'urgence ; établir les programmes de formation à l'éducation à la santé… » (article L1417-1 du Code de la santé publique[3]).

L'INPES dispose pour ce faire durant ses 14 années d'existence d'un budget annuel d'environ 100 millions d'euros et d'une équipe de 140 personnes[4]. Aujourd'hui, le budget moyen alloué à la prévention et la promotion de la santé s'élève à 64,7 millions d'euros[5] et la Direction comprendrait un peu moins de 80 personnes.
En son sein, l'Unité nutrition et activités physiques a en charge les questions relatives au PNNS. C'est elle qui traduit les recommandations nutritionnelles établies par le HCSP en

[1] Lettre de saisine du HCSP par la Direction générale de la Santé en date du 22 juillet 2016, reproduite dans le *Rapport d'activité 2017* du HCSP, p. 153-155.
[2] Il est instauré par la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
[3] Version en vigueur du 26 février 2010 au 28 janvier 2016.
[4] Camille Boubal, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition, op.cit.*, p.17.
[5] Moyenne calculée entre 2016, date de création de SPF, et 2020, à partir des montants de dépenses annuels indiqués dans les rapports annuels de l'agence (en autorisations d'engagement). En 2020, le budget de SPF s'est élevé à environ 4,4 milliards d'euros, dont 99,4% sont financés par l'Assurance maladie. 69,52 millions d'euros ont été consacrés à la prévention et la promotion de la santé : voir SPF, *Rapport annuel 2020*, p. 54-55.

messages de santé publique « facilement compréhensibles, acceptables et appropriables par le plus grand nombre »[1], qui réalise, suit et pilote les instruments de prévention : guides, campagnes médiatiques, coffrets pédagogiques, logo PNNS, etc[2].

Pour les acteurs en charge du PNNS que nous avons rencontrés en 2017, face à la profusion de messages tantôt anxiogènes, tantôt contradictoires que les individus reçoivent en matière d'alimentation, le rôle des pouvoirs publics est de « donner la voie » :

> « Dans le domaine de l'alimentation, tout le monde intervient, tout le monde prend la parole, il y a les scientifiques, comme nous, et puis on a tous les discours qui sont tenus par celui qui se dit spécialiste, celui qui a besoin de vendre sa boisson sucrée, etc. Tout le monde intervient donc c'est vrai que c'est compliqué pour la population de s'y retrouver. Nous, en tant que politiques publiques de santé, on donne la voie » (Pierre Chauvet, médecin en charge du PNNS à la DGS, entretien, janvier 2017).

Parmi les 6 axes stratégiques du PNNS (2001-2005), le premier consiste en effet à « informer et orienter les consommateurs vers des choix alimentaires et un état nutritionnel satisfaisant »[3]. Ainsi donc, sous le patronage de la Direction générale de la Santé, des outils d'information sont conçus par Santé Publique France (un site Internet *mangerbouger.fr*, des guides nutritionnels, des campagnes médiatiques : spots audiovisuels, affiches, encarts dans la presse[4]), sur la base des recommandations nutritionnelles définies par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) à partir des données scientifiques construites par l'Anses. Ces repères nutritionnels « conduisent, dans un objectif de santé, à promouvoir certaines catégories d'aliments et boissons, ainsi qu'à recommander la limitation d'autres catégories »[5]. C'est par ce biais que le secteur de la santé est amené à se saisir des enjeux liés à la consommation de la viande et plus largement des produits d'origine animale.

---

[1] SPF, *Recommandations sur l'alimentation, l'activité physique & la sédentarité pour les adultes, op.cit.,* p. 8.

[2] D'après l'une des contributrices à la conception des outils nutritionnels du PNNS, la chaîne d'élaboration du programme n'a pas toujours été si cloisonnée : « les premiers guides ont été réalisés pas tout à fait de la même manière qu'aujourd'hui. Toutes les étapes avaient été faites en une. L'Anses avait piloté un groupe de travail, avec nous, enfin je veux dire qu'on était dans le groupe de travail, moi à l'époque j'étais éditrice de ce guide, et on travaillait à la fois les recommandations, le fonds scientifique avec des experts que l'Anses avait recrutés entre guillemets et donc on était là nous aussi pour écouter et donner des conseils en éducation pour la santé. Tout le processus s'était fait quasiment dans ce groupe de travail là. Ça a été différent cette fois. L'Anses a d'abord travaillé, ensuite le HCSP, ensuite nous en ce qui concerne la formulation des message » (Agnès Bourdais, chargée d'expertise, Santé Publique France, entretien, novembre 2017).

[3] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, *Programme National Nutrition-Santé (PNNS) 2001-2005*, p. 10.

[4] L'information nutritionnelle est encore susceptible de parvenir aux consommateurs par l'intermédiaire des professionnels de santé et de l'école. Nous reviendrons plus en profondeur sur le rôle de l'école dans l'éducation alimentaire au chapitre 5.

[5] Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, *Programme national nutrition santé 2011-2015*, juillet 2011, p. 10.

La consommation de produits d'origine animale dans le PNNS : du levier au problème de santé publique

La consommation de viande et plus largement de produits d'origine animale (œufs et produits laitiers) fait l'objet de recommandations nutritionnelles spécifiques (voir illustration 4.2). Des fréquences et grammages de consommation sont établis et diffusés auprès de la population générale, aux côtés d'autres leviers de santé publique favorisant l'activité physique et sportive. À la différence cependant des fruits et légumes et des aliments gras, salés et sucrés, la consommation de produits carnés ne fait pas l'objet de campagnes dédiées[1]. D'après Camille Boubal, les arbitrages du président du PNNS, de la DGS et de l'INPES (Santé Publique France) concernant les trois premières versions du PNNS, reposeraient sur des arguments à la fois épidémiologiques et politiques. Il serait inutile que les messages de santé publique insistent sur les produits d'origine animale, et la viande en particulier, dans la mesure où celle-ci est suffisamment consommée voire un peu trop par les Français[2]. Il est intéressant de noter qu'à l'inverse, une campagne visant à limiter sa consommation n'est pas non plus envisagée, alors même que d'autres campagnes n'hésitent pas à enjoindre la population à limiter les produits gras, salés, et sucrés ; des campagnes qui donnent lieu par ailleurs à de nombreuses résistances de la part des représentants de l'industrie agroalimentaire, jugeant les messages de santé publique stigmatisants et culpabilisants[3]. Dans une volonté d'anticiper les critiques des industries et de rendre les guides acceptables par l'ensemble des acteurs des filières, les outils et messages nutritionnels sont notamment soumis à validation du Conseil national de l'alimentation (CNA), instance délibérative interministérielle dépendante du ministère de l'Agriculture[4] (voir encadré 4.6). En 2004, un guide initié et réalisé par l'INPES en direction des adolescents – sans que le CNA ait pu intervenir dans sa conception/validation – présente le portrait d'une jeune femme qui « n'aime pas la viande » (voir illustration 4.1). Camille Boubal raconte que ce portrait a donné lieu aux critiques des « représentants du monde agricole et des acteurs politiques. Des producteurs auraient interpellé le Président de la République au Salon de l'Agriculture, le ministère de l'Agriculture aurait appelé le directeur général de l'INPES », retardant la sortie du guide d'une année[5].

---

[1] D'après le recensement des campagnes réalisées entre 2001 et 2013 effectué par Camille Boubal, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition*, *op.cit*., p.124.

[2] Concernant la consommation de produits laitiers, dont les premières recommandations se basent pourtant sur le constat d'un déficit d'apport en calcium au sein de la population, de vastes campagnes demeurent là encore si ce n'est inutiles, moins prioritaires, eu égard aux spots publicitaires que diffuse déjà l'interprofession des produits laitiers (Cniel), jugés suffisants et efficaces par l'administration de la santé : voir Camille Boubal, *Ibid.,* p. 125.

[3] Sur les résistances et le travail de lobbying opéré par le secteur de l'agro-industrie dans le cadre des premiers PNNS, voir notamment Camille Boubal, *Ibid.,* p. 125-133.

[4] Camille Boubal, *Ibid.,* p. 86.

[5] Camille Boubal, *Ibid.,* p. 87.

Les recommandations nutritionnelles fonctionnent donc comme des encouragements à consommer davantage tel ou tel aliment ou au contraire à en limiter la consommation, dans le cadre d'une alimentation saine et équilibrée. Les recommandations concernant les produits d'origine animale fonctionnent dans les premiers temps du PNNS comme des repères informatifs et moins comme des leviers spécifiques permettant de favoriser une alimentation équilibrée ou au contraire de limiter les facteurs de risque liés à une alimentation trop riche, à la différence respectivement des campagnes axées sur l'augmentation de la consommation quotidienne de fruits et de légumes ou à l'inverse des campagnes visant à réduire la consommation de produits gras, salés et sucrés.

Jusqu'à la publication des dernières recommandations nutritionnelles par le HCSP en février 2017, les produits carnés apparaissent néanmoins centraux dans la poursuite d'une alimentation équilibrée, au regard des fréquences de consommation recommandées mais aussi plus largement des messages de prévention accompagnant leur consommation. Sur le site Internet du PNNS, il est ainsi recommandé de consommer viande, poisson et œufs, 1 à 2 fois par jour :

> « Une portion de viande ou de poisson équivaut à 100 g, soit par exemple un steak haché, une cuisse de poulet, une escalope de dinde, 2 tranches de jambon blanc, un petit pavé de saumon…. Pour les œufs, il faut compter environ 2 œufs pour faire une portion... »[1].

Une fiche « repères » consacrée à ces produits dont il faut « retenir » qu'ils sont « [n]os principales sources de protéines » et de « fer de bonne qualité » et « qu'ils sont les seuls à nous apporter de la vitamine B12 », précise que leur consommation est « essentielle ! ». Le site internet *mangerbouger.fr* recommande également de consommer 3 produits laitiers par jour, 4 si l'on est un enfant, un adolescent ou une personne âgée dans la mesure où ils « apportent notamment du calcium et souvent de la vitamine D, tous deux essentiels à la construction du tissu osseux et à son entretien ! »[2].

Des messages de prévention voire d'alerte au sujet de la pratique du végétarisme et du végétalisme sont également systématiquement associés aux recommandations concernant les produits carnés, renforçant leur statut d'aliment « essentiel » et incontournable dans le cadre d'une alimentation saine et équilibrée. Si le végétarisme est présenté comme un régime potentiellement viable – si tant est que l'on veille bien à remplacer les sources de protéines de

[1] Mangerbouger, « Repères nutritionnels » [en ligne] http://www.mangerbouger.fr/Les-9-reperes/Les-9-reperes-a-la-loupe/Viande-poisson-oeuf, consulté le 14 septembre 2017.
[2] Source : *Ibid.*

première qualité que sont la viande et le poisson – à l'inverse, la pratique du végétalisme est décrite comme dangereuse, provoquant des « carences graves » et des « anémies sévères » et requérant une « attention médicale toute particulière ». Il est même recommandé aux adolescents de « ne surtout pas suivre ce régime » (voir encadré 4.2 et illustration 4.1).

Encadré 4.2 – Les mises en garde du PNNS à l'égard du végétarisme et du végétalisme[1]

« Et lorsqu'on est végétarien ?
Alimentation végétarienne et équilibre nutritionnel peuvent aller de pair à condition d'appliquer certaines règles. Lorsqu'on élimine de son alimentation les produits carnés et le poisson, on limite l'apport de protéines.
Il est donc important de remplacer ces sources de protéines, en consommant par exemple : des œufs, des produits laitiers et notamment les fromages qui sont de bons compléments aux protéines végétales (apportées notamment par la consommation de céréales, de légumineuses, de soja…). De manière générale, il est intéressant de réaliser des associations d'aliments d'origine végétale et animale.

Et végétalien ?
Les personnes ne consommant aucun produit animal (ni viande, ni poisson, ni charcuterie, ni œuf, ni lait fromage yaourt ou produit laitier) risquent des carences graves en vitamine B12 conduisant à des anémies sévères : en effet seuls les produits animaux contiennent cette vitamine. Même en parvenant à diversifier suffisamment leur alimentation ces personnes doivent donc, en lien avec le médecin traitant, un diététicien ou un pharmacien, recevoir une supplémentation. Les femmes enceintes et allaitantes ayant une alimentation de type végétalien ou végane, mais aussi leurs jeunes enfants doivent bénéficier d'une attention médicale toute particulière compte tenu des difficultés que peut présenter un tel régime pour assurer la couverture des besoins nutritionnels ».

[1] Source : *Ibid.*

Illustration 4.1 : Extrait de « J'aime manger, j'aime bouger. Le guide nutrition pour les ados » édité dans le cadre du PNNS en 2004

Le contenu des messages de santé publique en matière de nutrition évolue à compter de 2017[1]. Les produits d'origine animale ne sont plus appréhendés soit de façon neutre, comme faisant partie de l'équilibre nutritionnel, ou positive, comme constituant des produits essentiels et centraux de l'alimentation, mais rejoignent au contraire l'alcool, les boissons sucrées, les aliments gras, sucrés, salés et ultra-transformés, au rang des aliments dont il faut réduire la consommation (voir illustration 4.2). Ainsi, la charcuterie, riche en sel et en graisses, est limitée à 150 grammes par semaine (soit environ 3 tranches de jambon blanc) et la viande rouge (porc, bœuf, veau, mouton, agneau et abats) à 500 grammes par semaine, l'équivalent de 3 ou 4 steaks. Ces recommandations font notamment écho aux conclusions, largement relayées par la critique

[1] En janvier, l'Anses publie son rapport d'expertise collective quant à l'actualisation des repères du PNNS, un rapport commandé par la DGS en avril 2012. Le mois suivant, le HCSP, saisi par la DGS en 2015, publie à son tour un Avis relatif à la révision des repères alimentaires pour les adultes du futur Programme national nutrition santé 2017-2021. Ce n'est qu'en janvier 2019 que Santé Publique France, à partir de l'avis du HCSP, publie ses propres recommandations relatives à l'alimentation, à l'activité physique et à la sédentarité pour les adultes.

carnée et reprises par les médias, d'un rapport du Centre international de la recherche contre le cancer (Circ) publié en octobre 2015 classant la consommation de la viande rouge comme « probablement cancérogène pour l'homme » et celle de la viande transformée comme « cancérogène pour l'homme »[1]. Les acteurs de la santé en charge du PNNS que nous avons rencontrés jugent ces conclusions peu surprenantes. Elles viendraient même conforter les recommandations des premiers PNNS :

> « Le lien entre la consommation de viande et la maladie cardiovasculaire, à la limite il existe depuis tellement longtemps, il est… ancré, dans la connaissance de la population depuis fort longtemps, alors que le cancer, même si nous en nutrition et dans le PNNS quand il a commencé, il y avait déjà cette notion-là, le faire émerger comme ça, je pense qu'effectivement pour beaucoup de gens ça a été quelque chose d'anxiogène […] mais par rapport aux recommandations émanant du PNNS, comme le dit Sabine [nb : la cheffe du bureau Alimentation et nutrition. A la DGS], c'est pas une révolution quoi » (Pierre Chauvet, médecin en charge du PNNS à la DGS, entretien, janvier 2017).

S'il est vrai que malgré la diffusion de messages de santé publique globalement favorables à la consommation de viande, le PNNS informe aussi depuis ses débuts sur les risques liés à sa consommation[2], le rapport du Circ prend une dimension inédite dans le contexte de remise en cause généralisée de l'alimentation carnée. Associé à la baisse continue de la consommation de viande en France et à l'enjeu que constitue pour les autorités le fait de prendre en considération et de montrer que sont prises en considération les « demandes sociétales » en matière d'alimentation, les recommandations nutritionnelles en matière de consommation des produits carnés évoluent en profondeur dans un sens qui leur est défavorable.

Un court document de Santé Publique France adressé aux personnels de santé mais néanmoins accessible sur le site grand public du PNNS, précise que « la consommation de viande et de charcuterie augmente les risques de cancer colorectal, de MCV [nb : maladies cardiovasculaires] et de diabète de type 2 »[3]. Dans les nouveaux supports de communication de SPF, si les produits laitiers ne font pas partie de la catégorie des aliments à réduire, il est conseillé d'en consommer certes suffisamment mais de façon limitée[4]. Les repères de

---

[1] Circ, *Le programme des Monographies du CIRC évalue la consommation de la viande rouge et des produits carnés transformés,* Communiqué de presse n°240, 26 octobre 2015.

[2] Dans le premier guide nutritionnel du PNNS en direction du « grand public » édité en septembre 2002, il est précisé que « viandes, poissons, produits de la pêche ou œufs doivent être un des composants du plat principal et non pas l'élément dominant » : voir INPES (coord), *La santé vient en mangeant. Le guide alimentaire pour tous,* septembre 2002, p. 14. Une fiche « repères » éditée en direction des consommateurs précise quant à elle que « la consommation de viande en excès pourrait à long terme favoriser l'apparition de maladies. 100 à 150 g par jour sont donc suffisants ».

[3] Santé Publique France, *L'essentiel des recommandations sur l'alimentation*, brochure disponible en ligne https://www.mangerbouger.fr/PNNS/Guides-et-documents, consulté le 7 septembre 2021.

[4] Source : *Ibid.*

consommation ont ainsi été revus à la baisse : pour les adultes, il n'est plus recommandé de consommer 3 mais 2 produits laitiers par jour.

En outre, pensé comme un repère associé à la réduction de la consommation de viande, il est désormais recommandé d'augmenter sa consommation de légumes secs de type lentilles, haricot et pois chiches, riches en fibres et sources de protéines, pour aller vers 2 portions par semaine minimum ; des recommandations qui auparavant n'étaient réservées qu'au cas particulier des consommateurs végétariens, ce que tient à préciser en entretien la responsable de l'Unité Nutrition et Activités physiques de SPF lorsque sa collègue explique que le HCSP n'a pas clairement redéfini les recommandations journalières pour les produits carnés :

> « Il y a quand même la recommandation, la notion qui n'apparaissait pas, 'fin, il y a la notion quand même de substitution qui est peut-être dite plus officiellement que ça ne l'a été. C'est vrai que c'était déjà dit pour les publics végétariens que les viandes, poissons, œufs, en fait le groupe des protéines, pouvaient être remplacés par des protéines végétales quand il y avait l'association céréales-légumineuses notamment, là c'est peut-être dit de façon plus euh… c'est peut-être plus mis en avant » (Estelle Baillet, SPF, entretien, novembre 2017).

Enfin, il nous faut noter que la réduction de la consommation de viande est également associée dans l'argumentaire du HCSP comme dans les productions de SPF à l'intention des consommateurs, à un objectif complémentaire de protection de l'environnement. Dans la brochure « 50 petites astuces pour manger mieux et bouger » éditée par SPF, l'astuce n°43 repose sur l'idée que « Plus de légumes secs et moins de viande, c'est bon pour l'environnement. De tous les aliments, c'est la viande qui a le plus grand impact sur le climat. Champions de l'agriculture durable, les légumes secs, eux, n'ont pas besoin d'engrais, ils enrichissent naturellement les sols et consomment peu d'eau »[1].

[1] Santé Publique France, *50 petites astuces pour manger mieux et bouger plus* (non daté), p. 28.

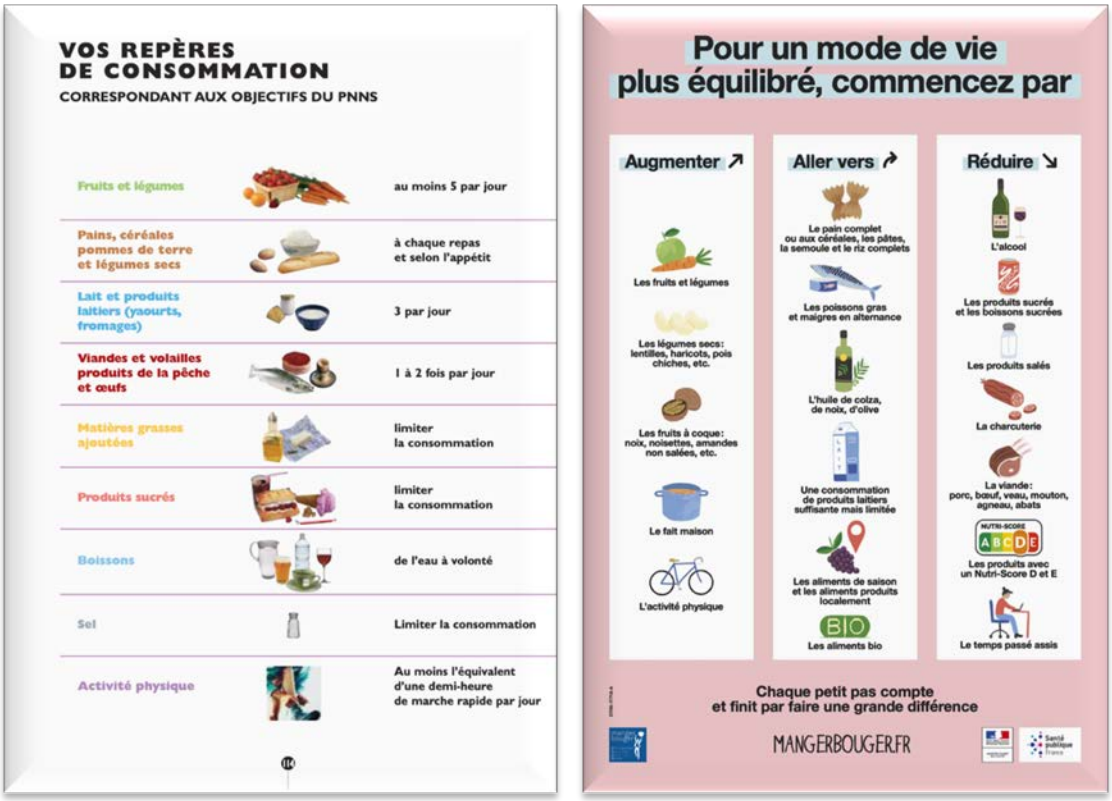

Illustration 4.2 : Évolution des repères de consommation entre 2002 et 2020[1]

Malgré l'évolution notable des repères et messages nutritionnels au sujet des produits d'origine animale dont la consommation peut être nocive pour la santé et l'environnement et un discours sectoriel assez favorable à la limitation de la consommation de viande et ouvert à la pratique du végétarisme – tant de la part des scientifiques de l'Anses que des gestionnaires du PNNS –, la viande continue de constituer un aliment valorisable et valorisé de par son intérêt nutritionnel, de sorte que les recommandations continuent malgré tout d'aller dans le sens de sa consommation. Alors que le HCSP n'avait pas encore publié ses recommandations nutritionnelles, le président du PNNS nous confiait en entretien que « les recommandations pour la viande allaient sans aucun doute être plus drastiques » mais qu'elles ne consisteraient pas à dire « qu'il ne faut pas en manger » (Serge Hercberg, président du PNNS, entretien, janvier 2017). Un discours similaire est porté à l'époque par la DGS et Santé Publique France. Tous se montrent alors très prudents en entretien sur le statut de la viande dans le futur PNNS. Notons en outre que seule la viande rouge et la charcuterie sont concernées par la révision à la baisse des repères nutritionnels. La viande blanche de type volaille ne connaît quant à elle

[1] À gauche : INPES (coord), *La santé vient en mangeant. Le guide alimentaire pour tous, op.cit.,* p. 114. À droite : Santé Publique France, Affiche Recommandations Adultes, 2020.

aucune limitation. SPF conseille même de « privilégier » sa consommation au détriment des autres viandes[1].

Ainsi, le ministère en charge des questions de santé se saisit de la consommation de viande dans le cadre de sa politique nutritionnelle, laquelle vise à prévenir les risques de maladies chroniques par le biais de la promotion de modes de vie sains. La consommation de viande et plus généralement de produits d'origine animale est saisie par l'administration de la santé comme un levier de gouvernement des conduites. À ce titre, elle n'est pendant longtemps restée qu'un levier aux côtés d'autres recommandations nutritionnelles ou concernant l'activité physique et sportive. Pendant près de vingt ans, les produits carnés ont été au cœur de communications positives vantant leurs apports nutritionnels et leur place centrale dans l'équilibre alimentaire, sans qu'ils aient pour autant été placés au centre de vastes campagnes de publicité, à l'instar des fruits et légumes ou encore des produits industriels jugés trop gras, sucrés et salés.

Depuis la mise en œuvre du dernier PNNS en 2019, le statut de la viande a évolué dans un sens qui lui est plus défavorable. Associée à des messages clairs prônant sa réduction ainsi qu'à un objectif transversal de protection de l'environnement, la consommation de viande ne constitue plus seulement un levier d'intervention publique mais devient de plus en plus un problème en tant que tel pour l'administration de la santé ; un phénomène que l'on observe également dans la prise en charge de la question carnée par le ministère de l'Environnement.

1.2. La question carnée au cœur des enjeux environnementaux de l'alimentation

Comme s'agissant du ministère de la Santé, la question de l'alimentation carnée entre tardivement dans le giron du ministère de l'Environnement. Celui-ci s'en empare à la fin des années 2000, suite à la création en son sein du Commissariat général au développement durable et à la montée en puissance de la question de l'alimentation durable. Revenant notamment sur le processus d'institutionnalisation du ministère de l'Environnement, nous montrerons cependant que si celui-ci tient aujourd'hui un discours critique assumé des modes de consommation carnés, la portée des politiques environnementales visant à réformer les modes de production de la viande reste quant à elle limitée.

[1] Santé Publique France, *Recommandations sur l'alimentation, l'activité physique & la sédentarité pour les adultes*, *op.cit.,* p. 13.

Du faible poids du ministère de l'Environnement sur les questions agricoles à l'intégration des enjeux de durabilité alimentaire

Dans les années 1960, les problématiques environnementales sont prises en charge de façon sectorielle par une pluralité de ministères aux prérogatives diverses[1]. Lors de l'*invention* du ministère de l'Environnement en janvier 1971[2], celui-ci doit alors composer avec les intérêts divergents et « le référentiel défendu »[3] par ces administrations : le ministère de la Santé qui a en charge les questions de bruit et de pollution atmosphérique, le ministère de l'Agriculture et sa direction générale de la protection de la nature, le Service de l'Environnement industriel du ministère de l'Industrie, créé suite à l'accident de la raffinerie de Feyzin en 1966, la cellule « environnement » de la DATAR, le Secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau, certains services du ministère de la Culture en charge de la protection du paysage[4] et même des affaires étrangères[5]. Bettina Laville évoque de « sanglants arbitrages », des « débats agités » et autres « batailles administratives » au sujet de la création du ministère de l'Environnement[6]. D'autres auteurs[7] soulignent l' « incapacité relative d'action »[8] du nouveau ministère en charge de l'environnement, du fait de la faiblesse de ses ressources humaines et financières. Jacques Chevallier écrit ainsi que « le ministère dispose avant tout de compétences conjointes (il doit agir "en liaison avec les autres ministères") et de fort peu de moyens financiers spécifiques (le véritable budget de l'environnement provient des crédits dégagés par les autres ministères) »[9]. Comme le soulignait Serge Antoine, qui en sa qualité de délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, a contribué à la création du ministère, « l'environnement, c'est le

[1] Calliope Spanou, « Les fonctionnaires et l'environnement : sensibilité personnelle et stratégie organisationnelle » *in* Jacques Chevallier *et al.* (dirs), *La société civile*, Paris : CURAPP PUF, 1986, p. 160-174 ; Jacques Chevallier, « Comment se crée un ministère ? À propos des vingt-cinq ans du ministère de l'Environnement », *op.cit.* ; Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation,* Paris : La Découverte, 2003, 133 pages ; Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *Revue française d'administration publique*, 2010/2, n° 134, p. 277-311 et Pierre Lascoumes, « Chapitre II. Acteurs et institutions de l'environnement », *in* Pierre Lascoumes, *Action publique et environnement,* Paris : PUF, 2012, p. 50-80.
[2] Florian Charvolin, *Ibid.*
[3] Florian Charvolin, *Ibid.,* p. 81.
[4] Florian Charvolin, *Ibid.,* p. 73.
[5] Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *op.cit.,* p. 280.
[6] Bettina Laville, *Ibid.,* p. 278.
[7] Calliope Spanou, « Les fonctionnaires et l'environnement : sensibilité personnelle et stratégie organisationnelle », *op.cit. ;* Pierre Lascoumes analyse la faiblesse institutionnelle du ministère de l'Environnement à ses débuts dans *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques,* Paris : La Découverte, 1994, 317 pages ; Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, op.cit.*
[8] Calliope Spanou, *Ibid.,* p. 167.
[9] Jacques Chevallier, « Comment se crée un ministère ? À propos des vingt-cinq ans du ministère de l'Environnement », *op.cit.*

territoire des autres »[1]. Ainsi, le ministère de l'Environnement peine à construire et imposer son propre référentiel[2] aux administrations dont il dépend et desquelles il ne parvient pas à s'autonomiser.

Si un certain nombre de compétences de l'administration agricole en matière de protection de la nature sont transférées au ministère de l'Environnement (la gestion de la chasse et de la pêche, celle des parcs nationaux et des parcs naturels, la protection de la faune et de la flore sauvages), celles-ci ne portent pas à proprement parler sur l'activité agricole. Au début des années 1970, les mondes agricoles ont emprunté depuis plusieurs années déjà, avec le soutien des pouvoirs publics, la voie de la modernité et du productivisme[3], de sorte que les impacts environnementaux de l'agriculture et de l'élevage intensifs ne font pas (encore) problème, en tout cas, ne sont pas inscrits en tant que tel à l'agenda des pouvoirs publics. Cependant, le fait que le ministère de l'Environnement n'ait que peu de prise, au moment de sa création, sur le développement des activités agricoles s'explique aussi par sa dépendance aux autres administrations et cela dès sa conception. À ce titre, Florian Charvolin note que l'élaboration des « Cent mesures » pour l'environnement[4] – rendues publiques en mai 1970 et adoptées en Conseil des ministres le mois suivant – étant largement conditionnée par la nécessité de produire un plan d'action qui soit viable, des solutions réalisables (financièrement notamment), et pouvant être portées et donc acceptées par le champ politico-administratif[5], certains problèmes pourtant remontés lors de la phase de « concertation » mais considérés comme trop polémiques, sont finalement écartés. C'est le cas du nucléaire, de la propriété

[1] Cité par Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, op.cit.*, p. 10.
[2] Florian Charvolin précise à ce sujet que l'environnement en tant qu'objet d'action publique « pass[e] par le montage d'un réseau de personnes compétentes plutôt que par la réflexion en chambre et la formalisation purement intellectuelle » : Florian Charvolin, *Ibid.,* p. 70.
[3] Nous reviendrons sur ce point dans la suite du développement.
[4] En avril 1969, les hauts fonctionnaires de la DATAR prennent l'initiative de créer un groupe de travail interministériel sur les problèmes liés à l'environnement. C'est à ce même organe, mené par Serge Antoine à l'origine de la création de la DATAR, que le premier ministre Jacques Chaban-Delmas confie quelques mois plus tard, en octobre 1969 – dans un souci d'affichage symbolique de son projet de « Nouvelle société » post mai-68 – la mission qui consiste à élaborer un plan d'action « propre à assurer une maîtrise plus grande de l'"environnement", par les moyens notamment de la lutte contre les nuisances, de la réduction du bruit, de l'élimination des déchets, de la sauvegarde des sites et des paysages, de la protection des grands espaces naturels, etc. » (Lettre de mission de Jacques Chaban-Delmas en date du 24 octobre 1969 retranscrite pour partie par Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, op.cit.*, p. 68). En mai 1970, à la suite d'une phase de concertation et d'audit menée par l'équipe de Serge Antoine auprès de scientifiques, d'associations et des administrations, le premier programme public environnemental voit le jour sous la forme de « Cent mesures » : voir « Les cent mesures. Ensemble de mesures relatives à l'environnement adoptées au Conseil des Ministres du 10 juin 1970 », *Revue 2000*, n° 17, 1970, p.43-52.
[5] Florian Charvolin*, Ibid.*, p. 73-77.

foncière, de la chasse[1] mais aussi de la question des « nuisances dues aux emplois de pesticides », relevée dans la rubrique « Pollutions, déchets, nuisances » de la version de janvier du rapport dont la version finale est présentée quelques mois plus tard au Conseil des ministres[2]. Ainsi, les actions contre les pollutions proposées dans le cadre des « Cent mesures » pour l'environnement ne concernent pas l'usage des pesticides en agriculture mais celui des détergents, le traitement des déchets ménagers et industriels, etc.

Le manque de moyens du ministère en charge de l'environnement, sa difficile autonomisation et sa relative dépendance vis-à-vis des autres administrations caractérisent durablement le fonctionnement du ministère qui peine de façon structurelle à intervenir dans l'élaboration et le suivi des politiques sectorielles – en particulier agricoles – et se limite alors à la gestion du « cadre de vie »[3]. S'il parvient en outre, *via* la mise à l'agenda du développement durable, à s'autonomiser d'un certain nombre de ministères, gagnant en moyens et compétences, ses prérogatives en matière agricole restent limitées.

À partir des années 1990, le principe et les objectifs du développement durable intègrent progressivement l'administration de l'environnement toujours marquée par les batailles intersectorielles et la difficulté de ses ministres successifs, Michel Barnier (1993-1995), Corine Lepage (1995-1997), à inclure pleinement au sein du ministère les compétences des autres administrations aux prises avec les problématiques environnementales. À la fin des années 1990, Dominique Voynet alors ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (1997-2001) se voit officiellement octroyer la prise en charge du développement durable, et dispose pour ce faire de moyens sans précédent[4]. En 2007, suite à l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) achève la réforme du ministère de l'Environnement qui devient le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable, mené par Jean-Louis Borloo. Sont alors intégrées pour la première fois au sein d'un même ministère les politiques relatives à l'énergie,

---

[1] Celle-ci est malgré tout transférée au ministère de l'Environnement lors de sa création en 1971, en même temps que la Direction de la protection de la nature créée un an auparavant au sein du ministère de l'Agriculture ; au grand dam des organisations de chasseurs qui depuis lors font régulièrement part de leur souhait de voir leur activité rattachée au ministère en charge de l'agriculture, considéré au regard de ses compétences dans la gestion des espaces ruraux comme le garant de la « ruralité ».

[2] Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, op.cit.,* p. 80.

[3] Une problématisation des enjeux environnementaux qui se confond avec le cadre de vie « domin[e] les orientations politiques de l'administration chargée de l'environnement […] jusqu'aux années 2000 » : voir Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *op.cit.,* p. 281. En effet, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, l'environnement est relégué au statut de secrétariat d'État rattaché, avec le tourisme, la jeunesse et les sports, à un nouveau ministère dédié au « cadre de vie ». Sous la législature de Michel d'Ornano, le ministère de l'environnement est aussi celui de la Culture (1977-1978), avant de retourner au cadre de vie (1978-1981).

[4] Bettina Laville, *Ibid.,* p. 292.

à l'équipement, au transport, à l'aménagement des territoires et à l'écologie. Le nouveau ministère d'État est désormais organisé autour de cinq grandes directions « métier », à savoir : la direction générale de l'énergie et du climat ; la direction générale des infrastructures et des transports intermodaux ; la direction générale de l'aviation civile ; la direction générale des ressources, des territoires et des habitats ; et la direction générale des risques sanitaires technologiques et naturels.

À l'occasion de sa réforme en 2007, le ministère en charge de l'environnement, ainsi recentré sur la problématique du développement durable, gagne en autonomie et en efficacité mais il perd également un certain nombre de compétences ayant trait à la santé, au nucléaire, mais aussi aux OGM ou encore à l'usage des pesticides. Contrairement aux compétences des administrations de l'équipement, du transport et de l'énergie qui ont été intégrées en 2007 au nouveau ministère en charge du développement durable, Bettina Laville note que « le secteur de l'agriculture a été laissé en dehors du champ administratif de la durabilité »[1]. À ce jour, les champs d'intervention du ministère de l'environnement restent inchangés. On retrouve en 2019, dans l'organigramme du ministère de la transition écologique et solidaire, les cinq directions générales créées en 2007.

C'est à travers la mise en place, en 2008, du Commissariat général au développement durable (CGDD) et sa prise de compétences en matière d'alimentation durable – une thématique qui s'institutionnalise, à la même période, sur la scène internationale (voir chapitre 1) – que le ministère en charge de l'Environnement se saisit plus directement des problématiques agricoles, en général, et de la question de l'alimentation carnée en particulier.

Le rôle du CGDD est double : « Il assume un travail de coordination et de mise en cohérence des politiques des différentes directions générales à l'intérieur du ministère de l'écologie » [2]. Il a également pour mission, et c'est ce qui nous intéresse ici, « de faciliter et d'encourager la prise en compte du développement durable par l'ensemble des acteurs privés et publics, et tout particulièrement les autres administrations »[3]. Autrement dit, à travers le CGDD :

> « Le ministère veille à l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques agricoles et alimentaires aux échelles nationale et européenne. Il apporte notamment son soutien au développement de l'agriculture biologique, à la préservation de la biodiversité cultivée et veille à ce que les leviers de financement

[1] Bettina Laville, *Ibid.,* p. 305.
[2] Bettina Laville, « Le développement durable en action : entretien avec madame le commissaire général au développement durable, Michèle Pappalardo », *Revue française d'administration publique*, vol. 134, n° 2, 2010, p. 267.
[3] Bettina Laville, *Ibid.*, p. 267.

de l'agriculture, en particulier ceux de la politique agricole commune, incitent les agriculteurs au développement de pratiques préservant l'environnement. Son action vise à accompagner la transition écologique de l'agriculture vers des systèmes alimentaires territorialisés et durables, fondés sur des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement, dont l'empreinte environnementale est réduite tout en étant économiquement viables et socialement équitables »[1].

Pour Aymeric Chemin, chef du bureau Agriculture et alimentation durables au CGDD, le « job » du Commissariat est « d'être un aiguillon, de faire un peu jusqu'au-boutiste dans la démarche pour faire bouger les lignes ». Pour ce faire, le CGDD privilégie les échanges interministériels à bas bruit, à l'échelle des services administratifs :

> « Il y a un conseil supérieur d'orientation agricole qui est présidé par le ministre de l'Agriculture, qui réunit les organisations professionnelles et les organisations syndicales, les différents ministères intéressés, on y siège, bon, quand vous êtes à ce niveau de représentation-là, vous êtes dans un jeu politique de posture en fait, si vous avez pas fait le travail en interservices en amont, si vous avez pas échangé avec vos collègues des autres ministères en amont pour faire bouger les lignes, c'est pas à ce niveau-là que ça se passe » (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017).

Au sein du CGDD, les questions agricoles sont traitées par le bureau de l'agriculture et de l'alimentation durables. Celui-ci est rattaché à la sous-direction de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques, dépendante du Service de l'économie verte et solidaire. Lorsque nous rencontrons en 2017 le chef du bureau chargé des questions agricoles et alimentaires au CGDD, celui-ci réaffirme le rôle de missionnaire du Commissariat et précise les compétences et terrains d'action du bureau dont il a la charge :

> « Le travail qu'on conduit au sein du bureau de l'Agriculture c'est d'apporter des éléments d'évaluation, de construction de politique publique dans le domaine agricole et alimentaire pour faire en sorte que les enjeux environnementaux soient mieux intégrés dans les politiques. Donc on travaille sur tout ce qui est négociation de la politique agricole commune, sur la politique de l'alimentation, sur les dispositifs qui permettent aux consommateurs d'avoir connaissance des impacts environnementaux d'un produit alimentaire… » (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017).

Ainsi, sur les sujets qui fondent les politiques du ministère de l'Agriculture, le rôle du CGDD consiste surtout à « apporter des éléments d'évaluation », autrement dit, à fournir de la

[1] Ministère de la Transition écologique, « L'agriculture et l'alimentation durables » [en ligne] https://www.ecologie.gouv.fr/lagriculture-et-lalimentation-durables, consulté le 17 septembre 2021.

connaissance et de l'expertise aux décideurs politiques. Les missions et objectifs du CGDD en matière d'accompagnement des politiques publiques et d'aide à la décision se rapprochent de cette façon des compétences de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), que le responsable du bureau agriculture et alimentation durables au CGDD décrit d'ailleurs comme le « bras armé » du ministère de l'Environnement (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017). L'Ademe, créée en 1991 de la fusion de plusieurs agences environnementales rattachées au ministère, a trois principales missions qui consistent dans le financement de projets de recherche, l'accompagnement de projets territoriaux de transition écologique et la production d'une expertise technique pour le compte de l'administration publique. Ses domaines d'intervention historiques concernent les enjeux liés à la maîtrise de l'énergie et la gestion des déchets. L'Ademe produit également de l'expertise et du conseil en matière de préservation des sols et du climat, de pollution atmosphérique et sonore et, de façon plus récente, s'agissant de l'empreinte environnementale de l'alimentation, tant du point de vue de la production que de la consommation. Le CGDD et l'Ademe ont également pour point commun d'être moins subordonnés que les services plus historiques du ministère à l'administration de l'Agriculture (voir *supra*) : le premier a été précisément créé dans l'optique de rompre autant que faire se peut avec la dépendance de l'administration de l'environnement vis-à-vis des intérêts sectoriels dont elle a la surveillance – ce qui pousse Calliope Spanou à qualifier le ministère de l'Environnement d'administration « captive »[1] – ; la seconde, contrairement à d'autres agences aux missions transversales, n'est pas placée sous la tutelle de l'administration agricole, mais des ministères en charge de l'environnement, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il n'est donc pas surprenant que les enjeux de durabilité du système alimentaire, et à travers eux, ceux de l'alimentation carnée, aient été saisis par ces structures plus militantes, c'est-à-dire, au sens de Calliope Spanou, qui se montrent particulièrement sensibles aux intérêts de leur « milieu de soutien » dont elles assurent la défense et la représentation, ici, ceux de la protection de l'environnement[2]. Au CGDD, la mise à l'agenda de la question de l'alimentation durable est concomitante à sa création. Le responsable du bureau Agriculture et alimentation durables du Commissariat nous confie en entretien que « le bureau a été créé tel qu'il existe aujourd'hui en 2008 » et que « c'est à partir de cette période qu'une chargée de mission a spécifiquement travaillé sur les questions d'alimentation durable » (Aymeric Chemin, CGDD,

[1] Calliope Spanou, *Fonctionnaires et militants : étude des rapports entre l'administration et les nouveaux mouvements sociaux,* Paris : L'Harmattan, 1991, 314 pages.
[2] Calliope Spanou, *Ibid.*

entretien, janvier 2017). Les propos de Laurent Thévenon, ingénieur en évaluation environnementale des produits agricoles et alimentaires au Service Agriculture et forêt de l'Ademe, corroborent ceux d'Aymeric Chemin (CGDD) quant à la mise à l'agenda relativement récente des enjeux de durabilité agricole et alimentaire au sein de l'administration de l'environnement[1] : en 2008 au CGDD et en 2011 à l'Ademe[2]. À compter de 2017, les sujets ayant trait à l'alimentation prennent de l'ampleur au sein de l'Agence. Laurent Thévenon parle de « montée en puissance » et décrit l'« ouverture » des thématiques agricoles aux enjeux de consommation : « on a été centrés sur les systèmes agricoles, aujourd'hui on couvre l'ensemble du système de production alimentaire jusqu'au consommateur » (Laurent Thévenon, Ademe, entretien, janvier 2017). En conséquence, le nom du service Agriculture et forêt fait désormais référence à l'alimentation ; il devient le service Forêts, alimentation et bioéconomie. Une note d'information ainsi qu'un réseau de travail consacrés à l'alimentation durable sont également créés au sein de l'Ademe.

C'est donc à l'aube des années 2010, qu'au sein du ministère de l'Environnement, se multiplient, à partir d'une problématisation axée sur la durabilité de l'alimentation, les expertises quant aux impacts environnementaux de l'élevage et de la consommation de produits carnés. Au sein du CGDD et de l'Ademe émerge en particulier une critique assumée des modes de consommation carnés.

La critique assumée de l'alimentation carnée par une administration de l'environnement aux moyens limités

Ce sont d'abord les activités de production qui sont visées par un certain nombre d'études et d'outils d'encadrement et de suivi des politiques agricoles, pilotés par l'administration de l'environnement. L'Ademe souligne ainsi que « les impacts environnementaux de l'alimentation se répartissent sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, avec un poids prédominant de la production agricole »[3]. Dans ce cadre, l'amélioration des pratiques d'élevage constitue un champ de recherche spécifique et un objectif à part entière des programmes d'action publique visant à réduire les externalités environnementales de

[1] Eu égard à l'ancienneté du ministère en charge de l'Environnement (1971) et de l'Ademe (1991).
[2] En 2015, s'agissant de la problématique spécifique du gaspillage alimentaire : voir Service Agriculture et Forêts et Service Consommation et Prévention de l'Ademe, *Réseau interne Alimentation durable. Feuille de route 2017*, Document interne, décembre 2016.
[3] Ademe, « Alimentation et environnement. Champs d'actions pour les professionnels », *Clés pour agir*, 2016, p.7.

l'agriculture : la pollution de l'air et de l'eau ou encore les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ainsi, le CGDD et l'Ademe mènent, commandent et diffusent un certain nombre d'études et d'expertises ayant trait aux impacts environnementaux des activités d'élevage. Ces études prennent la forme d' « états de l'art »[1], d' « états des lieux »[2], de « panoramas »[3] qui ne comprennent pas nécessairement de recommandations en direction des pouvoirs publics mais n'en demeurent pas moins présentées par nos interlocuteurs au CGDD et à l'Ademe comme autant de supports scientifiques d'aide à la décision. Ces études portent par exemple sur l'alimentation et la nutrition animales, l'objectif étant d'optimiser l'alimentation des animaux d'élevage considérée comme l'un des premiers postes d'externalités environnementales négatives dans les élevages de porcs et de volailles notamment[4]. Elles s'intéressent encore à la pollution de l'air par les activités agricoles. L'Ademe souligne à ce titre, dans une publication commune avec l'INRA, la part non négligeable de l'élevage dans les émissions de polluants atmosphériques, d'ammoniac particulièrement[5]. Ces publications s'adressent également aux professionnels de l'élevage, le but étant que l'ensemble des parties prenantes des politiques agricoles dispose du même niveau d'information. L'Ademe publie aussi des guides pratiques spécifiquement dédiés aux professionnels afin de les « aider à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation »[6]. Des recommandations sont ainsi formulées en matière d'alimentation animale, de gestion des effluents d'élevage. Elles portent encore sur les bâtiments, la santé et le bien-être des animaux, les pertes et le gaspillage[7].

La production de connaissances et d'expertises, menée par le ministère en charge de l'environnement par le biais du CGDD et de l'Ademe est en partie encadrée par le secteur

---

[1] Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ademe et INRA, *Agriculture et pollution de l'air. Impacts, contributions, perspectives. État de l'art des connaissances,* mai 2015.
[2] Ademe, Synthèse « Analyse des enjeux économiques et sociaux d'une alimentation plus durable : état des lieux », *Expertises*, mars 2018.
[3] Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable du Commissariat général au développement durable, « Affichage environnemental sur les produits de consommation : point d'étape sur les enjeux dans le secteur agro-alimentaire », *Études & documents*, n° 113, septembre 2014, p. 3.
[4] Ademe, « Ecoalim : améliorer les bilans environnementaux des élevages en optimisant leurs ressources alimentaires », *Expertises*, mai 2018.
[5] L'ammoniac provoque eutrophisation et acidification des eaux et des sols. Lorsqu'il se combine avec d'autres substances, il est à l'origine de la formation de particules fines. Le secteur agricole est le principal émetteur d'ammoniac en France (à hauteur de 97%) : voir Ministère de la Transition écologique, « Installations classées agricoles » [en ligne] https://www.ecologie.gouv.fr/installations-classees-agricoles, consulté le 16 septembre 2021. L'élevage représente quant à lui 76% des émissions agricoles d'ammoniac, dont 68 % concernent les bovins : voir Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ademe et INRA, *Agriculture et pollution de l'air. Impacts, contributions, perspectives. État de l'art des connaissances, op.cit.,* p. 4-5.
[6] Ademe, « Alimentation et environnement. Champs d'actions pour les professionnels », *op.cit.*, p. 31.
[7] Ademe, *Ibid.*

agricole. C'est ainsi que, sur le sujet des émissions de GES de l'élevage bovin – problématique au cœur de la critique carnée et de l'attention des pouvoirs publics depuis dix ans –, des tractations et négociations sectorielles ont pu être observées dans la conduite d'un certain nombre d'études. Le secteur de l'élevage s'est notamment manifesté au début des années 2010 au sujet de l'étiquetage environnemental des produits agricoles et alimentaires. La politique d'affichage environnemental, initiée par la loi du 3 août 2009 dite loi Grenelle 1, connaît en 2011-2012 une première phase d'expérimentation volontaire, menée par un peu plus de 160 entreprises. Le rapport, publié en 2013 à l'issue de l'expérimentation, donne lieu à la mobilisation du secteur de l'élevage. Les syndicats de l'industrie de la viande soulignent alors la faible représentation de leur secteur lors de l'expérimentation, un secteur dont ils rappellent les spécificités : la dépendance de la production au vivant et au climat et la forte variabilité des impacts environnementaux des produits. Ces spécificités rendraient impossible l'uniformisation des critères d'évaluation de l'empreinte carbone des produits de grande consommation. À ce titre, les représentants du secteur de l'élevage mettent en avant le fait que les aménités environnementales positives de l'élevage bovin – notamment en matière de stockage du carbone et de préservation de la biodiversité – n'ont pas été prises en compte dans le cadre de l'expérimentation. Des « approfondissements méthodologiques » ont alors été engagés, donnant lieu à la publication en 2014 d'un rapport d'étape consacré aux enjeux de l'étiquetage environnemental dans le secteur agro-alimentaire[1]. En 2020, malgré l'établissement par l'Ademe d'un cadre technique pour l'affichage environnemental, basé notamment sur une analyse du cycle de vie des produits, une nouvelle expérimentation assortie d'un appel à projets est lancée par le ministère de l'Environnement et l'Ademe. Celle-ci est consacrée au déploiement de l'affichage environnemental dans le secteur alimentaire. L'interprofession bétail et viande (Interbev) saisit alors l'occasion de proposer une méthode d'évaluation environnementale alternative à celle développée par l'Ademe, prenant en compte les impacts positifs des systèmes herbagers sur l'environnement. En juillet 2021, douze ans après l'introduction du principe d'un affichage environnemental dans la loi, la filière de la viande rouge appelle les pouvoirs publics à « prolonger les travaux pour aboutir à un "score environnemental" fiable »[2].

---

[1] Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable du CGDD, « Affichage environnemental sur les produits de consommation : point d'étape sur les enjeux dans le secteur agro-alimentaire », *Études & documents*, n° 113, septembre 2014.

[2] Interbev, *Affichage environnemental et viande rouge. L'expérimentation d'Interbev démontre qu'un autre système de notation est possible,* Communiqué de presse du 8 juillet 2021 disponible en ligne : https://www.interbev.fr/affichage-environnemental-lexperimentation-dinterbev-demontre-quun-autre-systeme-de-notation-est-possible/, consulté le 22 septembre 2021.

On retrouve la mobilisation des mêmes arguments et la même capacité d'action et d'influence, cette fois de la part du ministère de l'Agriculture au sujet de la conduite d'une étude initiée par le ministère de l'Environnement, portant sur les impacts environnementaux de l'élevage en Europe[1]. Aymeric Chemin (CGDD) raconte en entretien, au sujet de cette étude publiée en 2016 par l'INRA, les difficultés rencontrées lors de son lancement, liées à la prudence de l'administration agricole vis-à-vis des éleveurs :

> « La première difficulté qu'on a quand on parle de l'impact de l'alimentation de produits carnés sur l'environnement, c'est déjà d'évaluer l'ensemble des impacts de manière combinée […] et c'est très compliqué d'un point de vue scientifique donc c'est pour ça qu'on a engagé ce grand travail avec l'INRA qui a été très difficile à mettre en place. Je vous explique vraiment la tambouille en interministériel. Donc c'est une initiative que nous on a eue, au niveau du ministère de l'Environnement, on a dit "il faut éclairer le débat, il nous faut des données scientifiques". On a sollicité l'INRA. Le ministère de l'Agriculture était très défavorable au lancement de cette évaluation scientifique. Leur crainte étant que, justement, on pointe du doigt les impacts négatifs de l'élevage sur l'environnement à une période de crise économique pour le secteur de l'élevage donc il y avait une grande crainte du côté du ministère de l'Agriculture d'avoir autour de cette évaluation scientifique un point de sortie qui soit compliqué à gérer politiquement. Donc il y a eu un an et demi de négociation avec le ministère de l'Agriculture pour définir le cahier des charges et ensuite il y a eu 2 ans de travail de l'INRA » (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017).

C'est ainsi que l'expertise collective de l'INRA prend *in fine* la forme d'un état de l'art des connaissances scientifiques au sujet des impacts environnementaux de l'élevage, à la portée prescriptive faible – ce n'est en effet pas le rôle d'une expertise scientifique collective d'être prescriptive et encore moins contraignante – qui fait néanmoins le choix de mettre en balance les externalités environnementales négatives de l'élevage avec les services rendus par ce dernier ; condition *sine qua non*, posée par le ministère de l'Agriculture, à la réalisation de l'étude.

Aux côtés et sur la base de l'expertise produite et/ou pilotée par le ministère de l'Environnement quant aux externalités environnementales négatives de l'élevage, un certain nombre de programmes d'action publique visent plus directement à orienter et faire évoluer les pratiques d'élevage. On peut citer à titre d'exemple le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA). Élaboré pour la première fois en 2017, celui-ci prévoit notamment des mesures concernant la gestion du lisier, l'accès des bovins au pâturage ou encore

[1] Bertrand Dumont et Pierre Dupraz (coord), *Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe*, Synthèse de l'expertise scientifique collective, INRA, 2016.

l'alimentation des porcs, dans le but de limiter les émissions d'ammoniac (NH3) émis dans l'air par l'épandage et le stockage des effluents d'élevage. Depuis 2011, un Programme d'actions national Nitrates, outil de la mise en œuvre de la Directive Nitrates de 1991 encadré par le Code de l'environnement, établit quant à lui des mesures qui conditionnent et encadrent la (sur)fertilisation des sols dans le but de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Le PAN Nitrates prévoit ainsi dans sa 6e version que les effluents d'élevage doivent pouvoir être stockés lorsque leur épandage n'est pas autorisé. Il plafonne également la quantité d'azote contenue dans ces effluents pouvant être épandue annuellement. Ces deux programmes d'action publique ne sont pas pensés et élaborés comme des outils réglementaires contraignants[1]. Ils s'appuient sur des incitations financières, des actions de sensibilisation et ont surtout pour objectif « d'accompagner les agriculteurs dans la transition »[2].

Afin de réduire l'impact environnemental de l'alimentation, le ministère de l'Environnement, à travers l'Ademe, tente également d'agir sur la consommation des ménages. Son objectif n'est pas seulement de mettre à disposition des consommateurs des aliments à faible impact environnemental en améliorant les pratiques agricoles et industrielles. L'Ademe vise également la réduction du gaspillage et la transformation des habitudes alimentaires des Français. L'Agence promeut, dans ce cadre, l'achat de produits locaux et de saison et se montre favorable, à l'image des associations de protection de l'environnement et de défense du bien-être animal, au rééquilibrage des régimes alimentaires en faveur des protéines végétales :

> « Une alimentation équilibrée nécessite des apports de protéines [...] Ces apports peuvent être assurés de différentes manières, via les produits animaux et végétaux [...] Mais consommés en excès, certains, notamment les viandes rouges ou transformées, augmentent le risque de cancer colorectal, de maladies cardiovasculaires ou de diabète. Les apports en protéines et micronutriments peuvent également être assurés en combinant céréales et légumineuses, et en consommant une variété de fruits et légumes [...] Un rééquilibrage en faveur des produits végétaux, dans le cadre d'une "alimentation durable", peut ainsi s'avérer bénéfique pour la santé du consommateur et pour la planète »[3].

---

[1] La pollution agricole de l'air et de l'eau est soumise *a minima* à la réglementation des installations classées dites ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement. En agriculture, celles-ci concernent principalement les élevages et les abattoirs, les sites de méthanisation et de transformation des sous-produits animaux. Selon la « dangerosité » des exploitations, la législation impose un régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation de fonctionnement. Des contrôles et sanctions sont également prévus sur la base de seuils à ne pas dépasser – nombre d'animaux par exemple – et/ou de dispositions techniques à respecter.

[2] Ministère de la Transition écologique, « Lutte contre les pollutions de l'eau » [en ligne] https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-pollutions-leau, consulté le 16 septembre 2021.

[3] Ademe, « Alimentation et environnement. Champs d'actions pour les professionnels », *op.cit.*, p. 29.

Laurent Thévenon, ingénieur en évaluation environnementale des produits agricoles et alimentaires au sein de l'Ademe explique que son service soutient toutes les démarches allant dans le sens d'une plus grande performance environnementale des exploitations tout en se positionnant en faveur d'une réduction globale de la consommation de viande, en accord avec les préconisations nutritionnelles : « Il faut manger moins de viande. On ne dit pas aux gens qu'il faut devenir végétarien mais on dit qu'il faut se rapprocher des préconisations nutritionnelles et que ça sera aussi bon pour l'environnement ». Il poursuit au sujet de la consommation de viande rouge, particulièrement visée par les recommandations à la baisse de Santé publique France, qu'elle est celle « qui a le plus d'impact au niveau environnemental » mais aussi celle dont les systèmes de production « de qualité », parce que liés à l'herbe, sont « meilleurs pour l'environnement ». C'est pourquoi, l'Ademe préconise globalement « d'en manger moins et de meilleure qualité » (Laurent Thévenon, Ademe, entretien, janvier 2017). Ainsi, dans l'une des publications « anti gaspillage » de l'Ademe, on peut lire qu'il est possible de « faire évoluer les habitudes alimentaires à la maison » en fonction de leur impact sur l'environnement et la santé. L'Ademe recommande ainsi de « diversifi[er] [n]otre alimentation et augment[er] la part des céréales, des légumes secs, des fruits et des légumes » qui en plus d' « apporter de nombreux nutriments », « ont en général des impacts environnementaux beaucoup plus faibles […] que les produits animaux comme le lait, les œufs et surtout la viande ». L'agence précise ensuite qu'il est possible de « consommer moins de viande et de poisson, en privilégiant la qualité et le local », c'est-à-dire d'« opter, avec un budget constant, pour des produits issus de filières plus durables et de qualité : viande bovine issue de pâturages, volaille de plein air… »[1]. Cette position est partagée par Aymeric Chemin, au Commissariat général au développement durable :

> « Le sens de l'histoire c'est de consommer moins de viande voire à terme ne plus consommer de viande ou consommer une viande issue de systèmes de production qui sont les moins impactants pour l'environnement. C'est le sens de l'histoire » (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017).

Les thématiques liées à l'agriculture et à l'alimentation durables mobilisent cependant, comparativement aux autres enjeux environnementaux (transport, énergie, prévention des risques), moins de personnel et de moyens. Au sein de l'Ademe notamment, en janvier 2017, 6 équivalents temps plein (ETP) travaillent sur le sujet de l'alimentation : la responsable du

[1] Ademe, « Manger mieux, gaspiller moins pour une alimentation saine et durable », *Clés pour agir,* décembre 2017, p. 12-13.

service Agriculture et forêts, notre interlocuteur Laurent Thévenon, ingénieur en évaluation des produits agricoles et alimentaires, une personne en charge des questions liées à l'agriculture urbaine, une autre dont les missions ont trait à la restauration collective et deux autres personnes travaillant sur le gaspillage alimentaire, rattachées quant à elles au Service Consommation et prévention de la Direction de l'économie circulaire et des déchets (Laurent Thévenon, Ademe, entretien, janvier 2017). Notons que les effectifs de l'Ademe oscillent en moyenne autour de 1000 ETP[1]. Laurent Thévenon décrit ainsi le champ d'intervention de son service comme « relativement petit par rapport au reste des missions de l'agence » (Ademe, entretien, janvier 2017).

La faisabilité et l'acceptabilité de cet objectif de réduction globale de la consommation de viande et d'augmentation de la part de légumineuses dans l'alimentation des français sont « testées » par le CGDD et l'Ademe dans le cadre d'études de consommation et d'expérimentations menées auprès des ménages. Ainsi, le CGDD mène et diffuse des études statistiques sur la consommation des Français visant à documenter et analyser la tendance des consommateurs à aller vers des produits plus respectueux de l'environnement. Dans la synthèse d'une de ces études, la consommation de viande est posée en ces termes : « Alors que l'Anses recommande de restreindre la consommation de viande pour des raisons sanitaires et que des questions se posent quant à l'impact environnemental de ce type d'aliment, il semble intéressant de quantifier la relation qu'entretiennent les Français avec la viande »[2]. Dans un numéro spécial de la revue *Théma* (CGDD) consacré à la valorisation des données de l'Enquête sur les pratiques environnementales des ménages (Epem 2016) menée par le Service de la donnée et des études statistiques du CGDD, ce dernier rappelle qu'« en règle générale, les viandes et les produits laitiers génèrent plus de GES que les fruits et les légumes »[3] (voir figure 4.1). Des « signaux préoccupants » sont mis en avant sur cette base. Parmi eux, est souligné le fait qu'encore « 19% des Français consomment de la viande plus de cinq fois par semaine » et que « 33% des Français ne sont pas disposés à manger moins de viande pour des raisons environnementales ». Les analystes du CGDD regrettent également que seulement « 6% des Français achètent systématiquement de la viande ou du poisson issus de l'agriculture biologique »[4].

[1] Source : les rapports de gestion de l'Ademe, notamment Ademe, *Rapport de gestion exercice 2017*, mars 2018 et Ademe, *Rapport de gestion et de performance 2020*, mars 2021.
[2] CGDD, « Les Français et la consommation responsable. Vers des achats plus respectueux de l'environnement ? », *Datalab Essentiel,* mars 2017, p. 3.
[3] CGDD, « Modes de vie et pratiques environnementales des Français », *Théma Analyse,* avril 2018, p. 49.
[4] CGDD, *Ibid.,* p. 7.

Figure 4.1 : Les émissions de GES de différents produits en 2016, mises en avant par le Commissariat général au développement durable

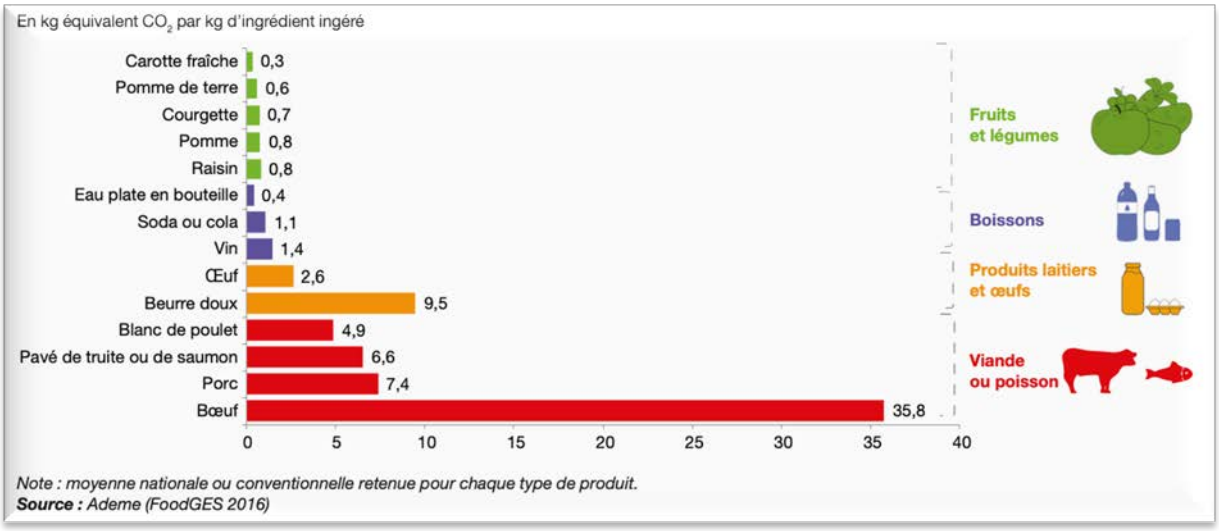

Source : CGDD[1]

Dans une publication présentant les résultats d'une expérimentation réalisée en 2016 auprès de 7 ménages témoins dans le but de montrer « si consommer des produits alimentaires plus écologiques en changeant simultanément certains comportements permettait d'avoir une consommation sans surcoût »[2], l'Ademe met en avant le fait qu'en consommant moins de viande et en se reportant sur de la « viande moins émettrice comme la volaille », les ménages ont réduit de 32% leurs émissions de GES[3]. La position du CGDD et de l'Ademe en matière d'alimentation carnée se résume en ces termes :

> « Faire évoluer les systèmes agricoles vers des systèmes plus respectueux de l'environnement et de la santé et une alimentation beaucoup moins carnée offrirait la possibilité de réduire l'empreinte sol de notre alimentation jusqu'à un facteur de l'ordre de 2 […] réduire la part carnée de l'alimentation permettrait de libérer des terres agricoles en France et hors de France, de faciliter ainsi la conversion en bio des systèmes agricoles et de relocaliser des productions pour les besoins domestiques. 10g/j de viande en moins conduit à une baisse de 5,2% des émissions totales de GES au stade agricole auxquelles s'ajouteront les gains d'émissions liés à la réduction de la demande en transport. Cela correspondrait à environ 1 jour "végétarien" par semaine pour le mangeur français moyen sur la base d'une répartition actuelle de la consommation sur 7 jours »[4].

[1] CGDD, *Ibid.,* p. 50.
[2] Ademe, Synthèse « Une consommation de produits alimentaires plus responsables sans surcoût, c'est possible ! », *Expertises,* mars 2017, p. 3.
[3] Ademe, *Ibid.,* p. 7.
[4] Ademe, Synthèse « Empreintes sol, énergie et carbone de l'alimentation », *Expertises,* décembre 2020, p. 3.

La position du CGDD et de l'Ademe qui consiste à dire qu'il faut augmenter la part de légumineuses et réduire la consommation de viande et de poisson pour pouvoir augmenter la consommation de produits bio et ainsi contribuer à réduire l'empreinte carbone de l'alimentation ne transparait pas seulement dans la publication de guides en direction des ménages[1] et des collectivités territoriales, encouragées à faire évoluer l'offre alimentaire de leurs restaurants scolaires[2]. Elle est aussi diffusée dans le cadre de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte[3], la SNBC est pilotée par le ministère en charge de l'environnement qui, à travers elle, endosse officiellement la position critique de ses structures militantes au sujet de l'alimentation carnée.

Différents leviers d'action sectoriels sont établis. Certains concernent les émissions de GES du secteur agricole que la SNBC 1 recommande de diviser par deux d'ici 2050[4]. La SNBC fait également figurer le changement des habitudes alimentaires parmi les leviers de réduction des émissions de GES. Dans ses recommandations, elle incite les consommateurs à « réduire les protéines d'origine animale (notamment viandes) au profit des protéines végétales (telles que les légumineuses et céréales : haricot, pois, lentilles…) pour diminuer les émissions de GES dues à la production »[5]. Un suivi des objectifs de la SNBC a lieu tous les deux ans. Celui-ci repose sur différents indicateurs parmi lesquels : la « quantité de viande autre que la volaille consommée par semaine par habitant » ; la « quantité de légumineuses consommées par ménage par an » ou encore l'« estimation du taux d'approvisionnement en produits de qualité ou préservant l'environnement dans la restauration collective »[6].

La position du ministère de l'Environnement à l'égard de l'alimentation carnée relève de l'inédit, ce que confirme et salue son « milieu de soutien »[7]. Ainsi par exemple, pour la responsable des questions agricoles et alimentaires du Réseau Action Climat, la SNBC « est vraiment la politique publique qui pour la première fois en France parle de consommation de viande comme un levier dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est la première fois

---

[1] Voir notamment : Ademe, « Manger mieux, gaspiller moins pour une alimentation saine et durable », *Clés pour agir,* décembre 2017.
[2] Voir par exemple le guide Ademe, « Vers une alimentation plus durable en restauration collective », *Clés pour agir,* juin 2021.
[3] La SNBC 1 est révisée en 2018. Sa deuxième version est adoptée en 2020.
[4] Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, *Stratégie nationale bas-carbone,* 2015, p. 12.
[5] Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, *Ibid.,* p. 29.
[6] Ministère de la Transition écologique, « Suivi des indicateurs de la stratégie nationale bas-carbone » [en ligne] http://indicateurs-snbc.developpement-durable.gouv.fr/influencer-la-demande-et-la-consommation-dans-les-r36.html, consulté le 16 septembre 2021.
[7] Calliope Spanou, *Fonctionnaires et militants : étude des rapports entre l'administration et les nouveaux mouvements sociaux, op.cit.*

qu'on fait le lien entre les deux dans une politique publique » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017). La SNBC entérine et légitime un référentiel réductionniste au sein de l'action publique environnementale en matière de consommation carnée. Elle fixe des objectifs en ce sens qui visent à transformer en même temps l'élevage (optimisation de l'alimentation animale, gestion des effluents, baisse du cheptel bovin viande et laitier[1]) et les habitudes alimentaires (baisse de la consommation de viande et rééquilibrage protéinique au profit des légumineuses). Cependant, la portée contraignante de la SNBC demeure, là encore, assez relative.

Par exemple, le scénario de référence sur lequel se base la SNBC afin de respecter ses objectifs climatiques, « n'est pas prescriptif, mais informatif. Il ne constitue pas un plan d'action de long-terme, mais il sert de référence en particulier pour définir les budgets carbone »[2]. Si la SNBC identifie des leviers d'actions, fixe des objectifs et des indicateurs de suivi et d'évaluation, elle ne constitue pas un instrument réglementaire mais une feuille de route qui donne la voie aux administrations sectorielles, charge à elles de décliner en mesures opérationnelles les « orientations » de la SNBC[3]. Or, le responsable du bureau Agriculture et alimentation au CGDD nous confiait à ce sujet que la réduction de la consommation de viande n'avait pas vraiment impacté jusqu'alors les politiques agricoles et alimentaires et qu'elle relevait même de l'indicible politique :

> « La solution on la connaît, il faut manger moins de viande voire plus du tout de viande donc il faut détruire de l'élevage, transformer l'agriculture, supprimer des postes dans l'élevage, supprimer tout un tas d'emplois indirects et d'emplois induits liés à l'élevage. Donc c'est vraiment prendre une décision euh… c'est tenir un discours politique qui est quand même super chaud […] En termes d'affichage, de courage politique… personne ne… n'a tenu un discours aussi radical jusqu'à présent au ministère de l'Agriculture bien évidemment, mais également au ministère de l'Environnement » (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017).

Progressivement depuis le début des années 2010, l'administration de l'environnement développe et diffuse un discours critique vis-à-vis de l'alimentation carnée qui appelle à la

[1] Le scénario à l'horizon 2050 sur lequel repose la SNBC vise une baisse de 25% du cheptel bovin laitier et de 33% du cheptel bovin autre que laitier : voir Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Stratégie nationale bas-carbone*, mars 2020, p. 33.
[2] Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Ibid.,* p. 19.
[3] Celles-ci sont malgré tout juridiquement liées à la SNBC. L'article L222-1-B du Code de l'Environnement prévoit que « l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs prennent en compte la stratégie bas-carbone dans leurs documents de planification et de programmation qui ont des incidences significatives sur les émissions de gaz à effet de serre ».

transformation des pratiques d'élevage et des habitudes de consommation. La durabilité du système alimentaire reposerait ainsi sur une alimentation plus locale, sobre et de saison mais aussi décarnée. Malgré l'existence d'un certain nombre de programmes d'action publique environnementaux (PRÉPA, PAN Nitrates) et d'une feuille de route nationale (SNBC) visant à réduire l'empreinte de l'agriculture et en particulier de l'élevage sur le climat, les ressources et les écosystèmes, le rôle du ministère de l'Environnement, à travers le bureau Agriculture et alimentation durables du CGDD et le Service Forêts, alimentation et bioéconomie de l'Ademe, consiste surtout à documenter, analyser et faire connaître auprès d'un public divers (consommateurs, professionnels, collectivités territoriales, administrations sectorielles) les impacts écologiques des modes de consommation carnés. Nous avons en effet montré la dimension peu contraignante des instruments d'action publique déployés par le ministère de l'Environnement ainsi que, par ailleurs, l'encadrement par le secteur agricole d'un certain nombre de travaux de recherche commandés par lui.

Nos résultats rejoignent en cela ceux de Maude Benoit dans sa thèse de science politique portant sur l'évolution des politiques agro-environnementales en France et au Québec. Celle-ci relève en effet que : « dans un contexte où l'appareil administratif est habituellement structuré et segmenté autour de secteurs à vocation économique (par exemple l'agriculture, les transports, l'industrie, etc.), chaque ministère a tendance à agir comme un défenseur des groupes professionnels qui relèvent de sa sphère politique ». Dans ce contexte, le ministère de l'Environnement apparaît, selon elle, « souvent désavantagé face aux ministères à vocation économique. En plus de devoir développer avec des ressources moindres une expertise multisectorielle pour asseoir sa légitimité, il est fréquent que la mise en œuvre des politiques environnementales soit confiée aux ministères sectoriels, reconnus comme plus au fait de leurs terrains d'intervention, ce qui conduit par ailleurs souvent à un déficit d'implantation »[1]. Maude Benoit précise que sur les questions agricoles, le ministère de l'Environnement endosse un rôle technique, d'expert voire de consultant et non d'arbitre ou de décideur, son influence dans le jeu politique agricole étant réduite[2].

Le ministère de l'Environnement peine toujours à impacter les politiques agricoles et alimentaires. Parmi les arbitrages récemment perdus par le ministère de l'Environnement, l'on

[1] Maude Benoit, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole. L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France*, thèse de doctorat en Science politique, Université de Montpellier et Université Laval, 2015, p. 89.
[2] Maude Benoit, *Ibid.,* p. 198.

peut par exemple citer l'interdiction du glyphosate et des néonicotinoïdes ou la question de l'encadrement des perturbateurs endocriniens. L'illustration la plus marquante, ces cinq dernières années, de la faiblesse du ministère de l'Environnement face au secteur agricole consiste dans la démission en août 2018 de Nicolas Hulot ; une démission en partie liée aux tentatives avortées du ministre de l'Environnement de s'imposer sur des terrains détenus par le secteur agricole, la question de l'alimentation carnée ne faisant pas exception. Au cours des États généraux de l'alimentation, Nicolas Hulot s'oppose en effet au ministre de l'Agriculture au sujet de l'introduction d'un repas végétarien hebdomadaire dans les cantines, une mesure qu'il souhaite rendre obligatoire quand Stéphane Travert prône, lui, la liberté et la responsabilité de chacun[1].

Plusieurs points communs rassemblent les ministères de la Santé et de l'Environnement dans leur traitement de la question carnée. Le premier a trait au fait que l'un et l'autre se saisissent de l'alimentation carnée de façon récente et dans le cadre relativement restreint de leurs champs de compétences, malgré quelques tentatives d'intégration de ses autres enjeux consistant surtout dans le fait de faire référence dans la SNBC au PNNS, dans le PNNS aux enjeux environnementaux. Les administrations en charge de la santé et de l'environnement s'appuient également sur des outils d'intervention principalement incitatifs aux effets peu contraignants visant à modifier les comportements alimentaires, de sorte que les consommateurs constituent une cible centrale des actions menées en matière d'alimentation carnée par la DGS et le CGDD notamment. On relève également au sein de ces deux administrations un discours plutôt favorable à la réduction de la consommation de viande, qui ne se réduit d'ailleurs pas aux entretiens que nous avons menés relatant des prises de position personnelles ou des discussions informelles au sein des services : le PNNS et la SNBC entérinent et légitiment un référentiel réductionniste au sein de l'action publique en matière de consommation carnée.

Finalement, la consommation de viande au sein des ministères de la Santé et de l'Environnement est posée comme un enjeu à part entière, un problème en soi, même si elle demeure aussi un levier au service d'autres problématiques : la prévention des maladies

[1] Adrien Cahuzac, Arthur Nazaret et David Revault d'Allonnes, Entretien « Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture : "Je n'ai pas d'états d'âme" », *Le Journal du Dimanche*, publié le 2 décembre 2017 [en ligne] https://www.lejdd.fr/Politique/stephane-travert-ministre-de-lagriculture-je-nai-pas-detats-dame-3509555 ; Vie-publique, « Interview de M. Stéphane Travert. Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, avec France Info le 4 janvier 2018… » [en ligne] https://www.vie-publique.fr/discours/204678-interview-de-m-stephane-travert-ministre-de-lagriculture-et-de-lalim, consultés le 23 septembre 2021.

chroniques et la promotion de l'alimentation durable. Nous allons à présent nous intéresser aux moyens et compétences de l'administration de l'Agriculture dans la prise en charge de la question carnée qui, nous le verrons, à la différence des ministères de la Santé et de l'Environnement, se montre plus intégrative.

2. La prise en charge intégrée des problématiques de l'alimentation carnée par le ministère de l'Agriculture

Au début du XIXe siècle, la gestion des problématiques agricoles était tantôt confiée au ministère de l'intérieur, tantôt au ministère du commerce. Le terme « agriculture » apparait pour la première fois dans la dénomination d'un ministère en 1836, celui des Travaux publics, de l'Agriculture et du commerce. En 1881, la question agricole s'autonomise définitivement des enjeux commerciaux et d'aménagement pour former un ministère à part entière. Il s'agit, dans le cadre de l'installation de la IIIe République, d' « obtenir pour l'agriculture une représentation plus puissante au sein du gouvernement républicain qu'elle ne l'était sous les divers régimes précédents, et [d']attacher d'une manière durable au régime de la République le paysan »[1]. À compter de cette date, son périmètre d'action évolue en même temps qu'il accompagne et organise les transformations socioéconomiques et techniques des *mondes agricoles*[2] (exode rural, industrialisation, mondialisation de l'économie, intégration communautaire, crises sanitaires, enjeux environnementaux...). Il reste toutefois marqué par une grande stabilité à travers le temps[3]. Ainsi, l'on retrouve aujourd'hui dans le champ d'intervention du ministère de l'agriculture, une grande partie des prérogatives qui se sont développées au début du XXe siècle. Il en va en particulier de l'organisation de l'enseignement agricole et vétérinaire, du suivi des prix des denrées agricoles, du soutien technique et financier aux agriculteurs, ou encore de la gestion des territoires ruraux, de l'eau et des forêts.

Dans un ouvrage paru en 1990 consacré à la politisation des questions agricoles, le constat préliminaire que dressent les chercheurs est clair. Non seulement « l'agriculture a toujours été affaire d'État »[4] mais elle a même contribué à sa structuration. En cela notamment,

---

[1] Soo-Yun Chun, « "Amis de l'agriculture" (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2003/2, vol. 20, p. 154 (147-172).
[2] Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles,* Paris : Armand Colin, 2013, 318 pages.
[3] Thomas Alam, *Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique*, thèse de doctorat en Science politique, Université Lille 2, 2006, p. 237.
[4] Pierre Coulomb *et al*., « L'agriculture : une affaire d'État », *in* Pierre Coulomb *et al.* (dirs), *Les agriculteurs et la politique,* Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 19.

la politique agricole peut être considérée comme une « grande politique »[1] qui engage toute la société, au-delà de son propre secteur d'activité. L'étendue des prérogatives du ministère de l'Agriculture est telle que celui-ci est parfois qualifié de « mini-gouvernement »[2]. Le constat de ses « protubérances dans tous les autres ministères »[3] fait dire à Michel Rocard, ancien ministre de l'Agriculture (1983-1985), dans une interview accordée en 2006 à l'historien Christophe Bellon, que le ministère de l'Agriculture « est non seulement le ministère de la réglementation de l'art de cultiver des végétaux et d'élever des animaux, mais aussi le tuteur des industries agroalimentaires. Il est ainsi son propre ministère de l'industrie ». Michel Rocard souligne également que le ministère de l'Agriculture a « gardé son ministère du Travail », qu'il « est aussi son propre ministère de la Santé », « son propre ministère de la Sécurité sociale » et « son propre ministère de l'Éducation »[4], concluant qu' « il ne lui manque finalement que la Défense »[5].

Nous allons voir que la « protubérance » du ministère de l'Agriculture se vérifie encore dans le cadre de la prise en charge des enjeux liés à la consommation de viande, à travers notamment ses compétences historiques en matière de production et de sécurité des aliments (2.1.) mais aussi par le biais de son intégration progressive des problématiques attachées à la protection de l'environnement, à la qualité de l'alimentation et au respect du bien-être des animaux d'élevage (2.2.).

2.1. La production de viande : un enjeu économique et sanitaire central pour l'administration agricole

La question carnée est à plusieurs égards envisagée par le ministère de l'Agriculture comme un enjeu à part entière, cela de façon consubstantielle à l'institutionnalisation des missions historiques confiées aux autorités publiques en matière d'agriculture. Ainsi, elle constitue d'abord un enjeu du point de vue de problématiques principalement liées à l'élevage en tant qu'activité économique (de production) et sociale (pourvoyeuse d'emploi et de développement des territoires) à préserver. Il s'agit alors de veiller à la compétitivité des filières animales en régulant la production. Elle l'est ensuite sous l'angle régalien de la sécurité

[1] Pierre Coulomb *et al*., *Ibid.,* p. 19.
[2] Christophe Bellon, « Un témoignage exclusif : Michel Rocard au ministère de l'Agriculture. Interview de Michel Rocard », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 5, n° 1, 2006, p. 22 (18-51).
[3] Christophe Bellon, *Ibid.,* p. 27.
[4] Christophe Bellon, *Ibid.,* p. 23.
[5] Christophe Bellon, *Ibid.,* p. 27.

sanitaire des aliments, en particulier des denrées carnées. L'État a alors pour mission de garantir sur l'ensemble du territoire et à toute la population, une alimentation sûre, saine et de qualité.

Soutenir les filières animales et la production de viande

> *« Mais si nous vivons à l'époque industrielle, cela n'empêche que l'agriculture doit demeurer une branche essentielle de l'activité française puisque nous avons l'avantage de pouvoir nous nourrir de ce que produit notre sol, puisque nous avons ce qu'il faut pour être le pays du beau blé, de la viande de choix, du lait pur, du bon vin. Nous ne laisserons pas tarir cette grande valeur économique, sociale et nationale. Françaises, Français, vous avez sous les yeux ce qui est fait pour promouvoir la France »,* extrait de l'allocution télévisée du Général de Gaulle, le 14 juin 1960[1].

L'élevage et la production de viande font l'objet d'une intervention publique à travers le soutien historique de l'État apporté aux activités agricoles. À la Libération, l'objectif affiché par la puissance publique est de reconstruire le pays et d'atteindre l'autonomie alimentaire. L'Institut national de la recherche agronomique est créé en ce sens dès l'année 1946[2]. Il a pour but de perfectionner les techniques d'agriculture et d'élevage afin d'en améliorer les rendements. Progressivement, le rôle de l'agriculture se transforme. Le monde agricole est désormais appréhendé « non plus comme une entité sociopolitique dont la stabilité constituerait la priorité politique fondamentale, mais comme un secteur économique parmi d'autres, devant se combiner avec les autres secteurs dans le cadre d'une économie nationale intégrée »[3]. En somme, l'agriculture se modernise. D'une agriculture de subsistance basée sur le modèle de la polyculture-élevage, les pratiques s'orientent désormais vers le productivisme, lequel se caractérise par « un ensemble de procédés techniques, de dispositifs organisationnels et de croyances engageant des acteurs autour de l'exigence d'accroissement et d'intensification de la

[1] INA, « Charles de Gaulle. Paroles publiques. Discours du 14 juin 1960 » [en ligne] https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00060/discours-du-14-juin-1960.html, consulté le 16 décembre 2021.

[2] L'INRA fusionne avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et devient le 1er janvier 2020 l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

[3] Christophe Bonneuil, Frédéric Thomas et Olivier Petitjean, *Semences : une histoire politique. Amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, Paris : C.-L. Mayer, 2012, p. 36.

production »[1]. Les activités agricoles s'intensifient et se spécialisent. Il est fait de plus en plus appel à la technique et aux machines. La sélection génétique des animaux de rente les plus productifs et la « révolution » que constitue l'insémination artificielle[2], encadrées, organisées et « perfectionnées »[3] par la loi sur l'élevage de 1966, ainsi que la mise en place de prairies artificielles et l'agrandissement de la taille des élevages caractérisent en particulier le processus de modernisation et le développement des productions carnées durant les Trente Glorieuses.

Dans les années 1960, ce *projet modernisateur* décrit par Françoise Gerbaux et Pierre Muller, visant « à transformer l'agriculture familiale française en un secteur économique ouvert au marché et composé d'unités de production individuelles compétitives »[4], est entériné par les lois « Debré-Pisani » d'orientation pour la modernisation de l'agriculture[5]. Celles-ci contribuent notamment à faire entrer l'agriculture française sur les marchés extérieurs. La création en 1962 de la direction générale de la production et des marchés en lieu et place de la direction générale de l'agriculture objective le tournant productiviste des politiques agricoles. Ainsi, s'ancre durablement dans les orientations agricoles et la culture administrative l'idée d'une « agriculture de production », « élément clé de [l']économie »[6] devant garantir l'indépendance alimentaire mais aussi la compétitivité de l'agriculture française notamment à l'international. En effet, l'autosuffisance alimentaire étant désormais atteinte – près de 90 % de la nourriture consommée en France serait produite sur le territoire national[7] – cet enjeu d'après-guerre, s'il n'a pas complètement disparu[8] (c'est par exemple un argument souvent présenté en

---

[1] Ève Fouilleux et Frédéric Goulet, « Firmes et développement durable : le nouvel esprit du productivisme », *Études rurales* [En ligne], 2012, n°190, p. 131, mis en ligne le 09 janvier 2015, consulté le 27 janvier 2017. URL : http://etudesrurales.revues.org/9708.

[2] Henri Noilhan, « La loi du 28 décembre 1966 sur l'Élevage et ses décrets et arrêts d'application », *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, Tome 124, n° 7, 1971, p. 307-310.

[3] Jacques Bougler, « La gestion des populations. La loi sur l'élevage et l'organisation générale de la sélection en France », *Productions animales*, INRA, 1992, p. 219-221.

[4] Françoise Gerbaux et Pierre Muller, « La naissance du développement agricole en France », *Économie rurale,* 1984, n° 159, p. 20.

[5] Cet élan modernisateur est porté et encouragé par le Cercle national des jeunes agriculteurs (le CNJA est fondé en 1956. Il est l'ancêtre du syndicat des Jeunes Agriculteurs), rapidement rejoint par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Les relations étroites qui se tissent à compter des années 1960 entre la FNSEA, le CNJA et l'appareil politique dans l'élaboration des lois d'orientation agricole (que d'aucuns ont décrit comme une véritable co-gestion : voir Pierre Coulomb (dir), *Les agriculteurs et la politique*, *op.cit.*) ainsi que la position majoritaire des deux organisations aux élections professionnelles font du syndicalisme agricole un acteur de premier plan dans la définition des politiques agricoles.

[6] Propos du président de la République, Nicolas Sarkozy, dans la lettre de mission qu'il adresse au nouveau ministre de l'agriculture, Michel Barnier, en juillet 2007.

[7] « Les États généraux de l'alimentation », *Alim'agri,* magazine du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, n° 1566, septembre-octobre-novembre 2017, p. 16.

[8] Il est en fait ancré dans les croyances et comportements des acteurs, dans leur « culture », formant ce que Douglass C. North appelle des « cartes mentales » qui fonctionnent comme des institutions et contribuent à définir les frontières légitimes de l'intervention publique (voir Douglass C. North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance,* Cambridge : Cambridge University Press, 1990, 152 pages).

entretien et mobilisé plus largement en contexte de crise. On l'a vu précisément au moment de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 qui a remis sur le métier la question de la souveraineté alimentaire), est adossé à d'autres problématiques dont celle de la rémunération des agriculteurs, engagés dans une économie mondialisée.

La question du prix des denrées agricoles[1] et de façon sous-jacente celle de la rémunération des producteurs est au fondement des crises que traverse le secteur et (donc) de la politique interventionniste de régulation des marchés agricoles. Dès l'entre-deux-guerres, les autorités publiques interviennent pour réguler le prix des denrées, tâchant ainsi de pallier les déséquilibres générés par le marché. Nous pouvons mentionner à ce titre la création en 1936, à l'initiative du Front Populaire, du premier office agricole – établissement public à caractère industriel et commercial rattaché au ministère de l'Agriculture – dans le but de répondre aux crises du blé. Durant la Seconde guerre mondiale, dans un contexte de pénurie, le pain est rationné et le prix des céréales fixé par l'office national interprofessionnel des céréales (ONIC). Après-guerre, il s'agit plutôt de pallier la baisse des prix liée à la surproduction de blé. Ainsi, en 1953, un décret annuel fixe le prix du blé, garantissant dans le même temps le salaire des agriculteurs. Dans les années 1960, dans le contexte de spécialisation des activités agricoles où élevage et culture des céréales tendent à se séparer, les représentants du secteur de l'élevage appellent de leurs vœux que « des techniques et des modifications réglementaires des conditions de mise au marché » soient mises en place sur les marchés de la viande afin que soit garantie aux éleveurs « une sécurité suffisante de prix et de débouchés »[2] « comparable à celles dont bénéficie le secteur des céréales »[3], sans quoi leur activité serait vouée à disparaître.

En 1961, est créé un Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) pour faire face aux premières crises de surproduction. Celui-ci aura notamment pour mission, en collaboration avec l'ONIC, d'accompagner sur le territoire français la mise en œuvre de la PAC et la gestion du paiement des aides publiques européennes et nationales. D'autres offices voient le jour dans les années 1980 suite à la disparition du FORMA. Celui-ci est alors scindé en différents offices : l'office du vin (ONIVINS), du lait (ONILAIT), de la

[1] La question du prix des denrées agricoles a toujours intéressé la force publique. Ainsi, sous la Monarchie de Juillet, des données statistiques quant au prix des céréales et de la viande sont établies et transmises dans un rapport au roi par le ministre secrétaire d'État des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce : voir Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce, *Archives statistiques du Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce*, Paris : Imprimerie royale, 1837, 306 pages, disponible en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k856634w.
[2] A. Sauzin, « Le problème de la viande », *Économie rurale*, n° 64, 1965, p. 8.
[3] A. Sauzin, *Ibid.*, p. 3.

viande, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) etc., lesquels ont tous pour objectif d'assurer la régulation du marché dans leurs secteurs respectifs et de mettre en œuvre les mesures de la PAC.

Pour Elsa Delanoue, la « mobilisation active de l'État dans ce secteur se fonde sur le principe de l'exception agricole qui conçoit l'agriculture comme une activité économique précaire, soumise aux incertitudes du climat et des marchés »[1], ce que confirme en entretien Bertrand Hervieu, sociologue spécialiste des questions agricoles, vice-président du CGAAER, au sujet des productions carnées :

> « Il suffit de très peu de choses pour que les cours s'effondrent […] ces producteurs [nb : les éleveurs en crise] ben voilà ils produisent, parce que c'est leur revenu [nb : sous-entendu, qui en dépend], et donc ils produisent parfois plus et le marché n'absorbe pas, les cours s'effondrent. C'est extrêmement difficile de réguler le marché des animaux vivants parce que le marché est mondial mais il est aussi très local, il suffit qu'il y ait un tout petit peu de surproduction et boum, les prix s'effondrent et on est dans la crise » (Bertrand Hervieu, CGAAER, entretien, octobre 2015).

Les difficultés économiques du secteur agricole, et de l'élevage en particulier – la Commission européenne rappelle que « malgré l'importance de la production alimentaire, les revenus des agriculteurs sont inférieurs d'environ 40 % aux revenus non agricoles »[2] – sont liées à différents facteurs. D'abord, les cycles de production sont particulièrement longs, ce qui crée un décalage entre la demande des consommateurs et la capacité des producteurs à y répondre. Si les cycles de production agricoles dépendent des contextes d'exploitation – leur modèle économique respectant plus ou moins les cycles naturels et la temporalité du vivant – en élevage par exemple, le temps de la gestation des animaux demeure incompressible. Un certain nombre de processus, celui de l'engraissement des animaux notamment, prennent également du temps et rendent plus difficile l'adaptation de l'offre à la demande. Travailler en amont à augmenter la productivité des animaux par la sélection génétique et/ou l'optimisation d'alimentation s'appuie également sur des temporalités longues. En agriculture, la volatilité des prix s'explique aussi par le fait que la production dépend fortement des aléas météorologiques et climatiques. En élevage, les épizooties[3] et risques de contamination des denrées alimentaires

[1] Elsa Delanoue, *Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse*, thèse de doctorat en Sociologie, Université Rennes 2, 2018, p. 21.
[2] Commission européenne, « La politique agricole commune en bref » [en ligne] https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/cap-glance_fr, consulté le 12 janvier 2021.
[3] Une épizootie désigne une maladie animale qui affecte rapidement et gravement un grand nombre d'animaux dans une région donnée : fièvre aphteuse, fièvre catarrhale, influenza aviaire, etc.

peuvent provoquer la méfiance des consommateurs et faire chuter la demande et les prix des produits carnés. Rappelons à ce sujet que la consommation de viande connaît une baisse structurelle depuis la fin des années 1990 impactant durablement le secteur[1]. Les difficultés économiques rencontrées par les éleveurs sont également liées à l'organisation de la production : les filières d'élevage sont historiquement moins intégrées que les filières céréalières par exemple et la culture du contrat y est moins ancrée. Les débouchés y sont donc plus incertains. Notons encore, dans un contexte de baisse structurelle du nombre d'agriculteurs en France[2], le faible renouvellement des générations d'éleveurs, lié à la faible attractivité d'un métier perçu comme chronophage et difficile[3].

La question de la volatilité des prix des denrées agricoles et par là celle du revenu des producteurs fonde la définition et la prise en charge de la question carnée par le ministère de l'Agriculture qui fait de l'élevage « une priorité essentielle »[4]. Elle s'ancre durablement dans l'agenda des institutions agricoles et devient un problème routinier qui continue à ce jour de justifier et légitimer l'intervention de l'administration, si ce n'est directement sur les marchés de la viande, *via* l'organisation de la production et le soutien apporté aux éleveurs[5]. Ces missions relèvent principalement au sein de l'administration agricole, de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) et de son opérateur FranceAgriMer.

Au sein du ministère de l'Agriculture[6], la DGPE a pour ambition d'améliorer la compétitivité des filières de l'agriculture et de l'élevage, de l'amont à l'aval, sur le territoire national comme sur les marchés extérieurs. Elle actionne pour ce faire trois leviers, formant la « triple performance environnementale, économique et sociale »[7] au fondement du projet agro-

---

[1] « En France, la consommation de viandes, calculée par bilan, a crû continuellement depuis l'après-guerre jusqu'en 1998, où un pic a été atteint avec 94 kg en équivalent carcasse de viandes consommées par habitant et par an (kgec/hab.). Depuis cette date, la consommation de produits carnés diminue » : voir FranceAgriMer, « Consommation des produits carnés en 2019 », *Les données*, septembre 2020, p. 9.

[2] Une enquête de l'INSEE réalisée en 2019 montre que depuis les années 1980, le nombre d'exploitants a été divisé par 4, passant de 1,6 million à 400 000 : voir Insee, « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes » [en ligne] https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717, consulté le 28 septembre 2021.

[3] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *La PAC en un coup d'œil*, avril 2020, p. 53-54.

[4] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Ibid.,* p. 54.

[5] C'est l'objet du chapitre 5.

[6] Le ministère en charge de l'agriculture est organisé en quatre grandes directions : la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), la Direction générale de l'alimentation (DGAL), la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).

[7] Façon sloganesque de décrire l'agriculture durable définie comme « la capacité des exploitations agricoles à produire suffisamment de nourriture aujourd'hui, sans toutefois menacer la pérennité à long terme des systèmes agricoles […] Pour ce faire, les modes de production agricole doivent être à la fois efficaces économiquement, soutenables écologiquement et socialement équitables ou acceptables » : voir Maude Benoit, *Reconfiguration de*

écologique, porté par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture de 2012 à 2017 sous la présidence de François Hollande.

La DGPE succède en 2015 à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT), issue de la fusion en 2008 de la Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR) et de la Direction générale des politiques économiques, européennes et internationales (DGPEEI)[1]. La fusion de 2008 vise autant, dans le cadre de la RGPP, à réduire les effectifs et les dépenses budgétaires du ministère de l'Agriculture qu'à assurer un lien plus étroit entre les deux piliers de la PAC (voir encadré 4.5) *via* le regroupement au sein d'une même direction – et donc d'un même circuit de communication et de décision – le développement rural et le soutien aux marchés agricoles. En 2015, le changement de dénomination de la DGPAAT renseigne sur l'évolution du référentiel dans lesquelles s'inscrivent les missions de la direction, voire plus largement sur les orientations politiques du ministère. Même si une part importante du travail administratif de la nouvelle direction restait inchangée, la nouvelle DGPE ancre désormais plus clairement la production agricole dans l'économie de marché et l'impératif de « performance » qui en résulte[2]. Notons à ce titre le choix du terme d'entreprise et non celui d'exploitation pour qualifier l'activité économique des agriculteurs, ainsi que la nouvelle dénomination de l'ancien service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable devenu celui de la compétitivité et de la performance environnementale. Nous pourrions encore souligner le changement de dénomination du ministère lui-même, qui intègre désormais « l'agro-alimentaire »[3] et délaisse par ailleurs « l'alimentation ». Une enquêtée de la DGPE nous confiait à ce titre que l'organisation et les missions de l'ancienne DGPAAT étaient en effet principalement tournées vers le soutien aux éleveurs et à la production, tandis qu'avec la création de la DGPE, l'objectif est davantage axé sur l'intégration des filières de l'amont à l'aval de la chaîne de production,

---

l'État et renouvellement de l'action publique agricole. L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France, *op.cit.,* p. 3.

[1] L'ancienne Direction générale de la production et des marchés créée en 1962.

[2] Ainsi la DGPE « a pour objectif stratégique de stimuler l'activité économique et l'emploi par l'amélioration de la performance économique et environnementale des entreprises. [Elle] définit les moyens visant à améliorer la compétitivité des entreprises des filières agricoles et agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie et leur insertion environnementale et territoriale, à travers des pratiques innovantes et multiperformantes » : voir Ministère de l'Agriculture, « Administration centrale » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/administration-centrale, consulté le 7 janvier 2021.

[3] Parler d'« agro-alimentaire » permet de désigner l'ensemble des exploitations, industries et entreprises qui composent la filière de l'alimentation, de l'amont à l'aval. Quand on parle plus précisément de « l'industrie agroalimentaire » ou « des IAA », c'est davantage pour renvoyer au secteur industriel de transformation et d'élaboration des produits alimentaires. L'industrie agroalimentaire est composée de différents métiers (abattage, découpe, transformation, etc.) aux enjeux et intérêts propres. Elle ne doit pas non plus être assimilée aux entreprises de distribution, même si de grandes enseignes de la distribution comme Leclerc ou Intermarché intègrent au sein de leurs groupes de telles activités.

gage d'une meilleure adaptation à l'économie de marché (Cécile Rémy, DGPE, entretien, janvier 2017).

En 2020, le budget prévisionnel du ministère de l'Agriculture s'élève à 4,8 milliards d'euros. Un peu plus d'un tiers, soit environ 1,8 milliards d'euros, sont consacrés à la compétitivité et à la durabilité de l'agriculture[1]. C'est la part la plus importante du budget du ministère de l'Agriculture (voir figure 4.2).

Figure 4.2 : Projet de budget général 2020 du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

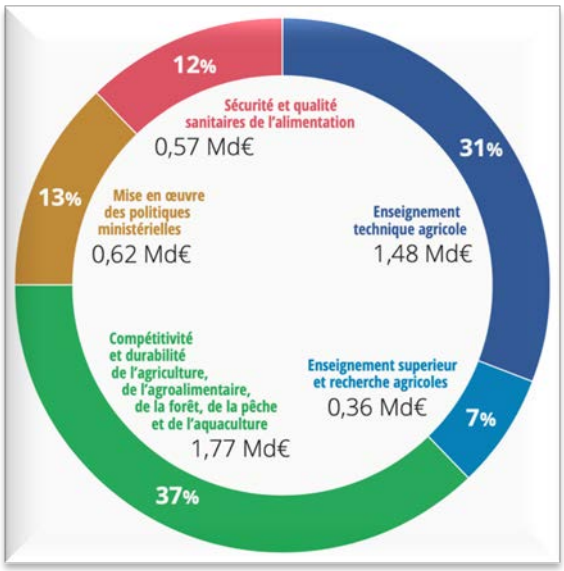

Source : ministère de l'Agriculture[2]

La DGPE emploie environ 350 agents, soit environ 18% des effectifs de l'administration agricole centrale[3], répartis au sein de quatre services. Le premier travaille au développement des filières[4] et de l'emploi. Chaque secteur de production agricole dispose d'une administration dédiée. Il en va ainsi du bureau du lait, des viandes mais aussi du vin, des fruits et légumes et

[1] C'est-à-dire au financement du programme 149 qui correspond au champ d'intervention de la DGPE, hors charges de personnel.
[2] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Projet de budget 2020*, 27 septembre 2019, p. 11.
[3] En 2020, l'administration agricole centrale, qui comprend le secrétariat général, le bureau du cabinet, le CGAAER, le contrôle budgétaire et comptable ministériel, les services des hauts-fonctionnaires, la brigade nationale d'enquête vétérinaire, la DGAL, la DGER, la DGPE et la DPMA, emploie 1890 équivalents temps plein travaillé (ETPT).
[4] Dont les filières bois et cheval qui sous la DGPAAT formaient avec le développement rural (désormais rattaché au service de la compétitivité et de la performance environnementale) un service à part entière, aux côtés du service de la production agricole (équivalent de la sous-direction des filières agroalimentaires de la DGPE), du service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable (équivalent du service compétitivité et performance environnementale) et du service des relations internationales qui comprenait alors la gestion de la PAC, laquelle constitue désormais un service en soi.

des céréales. Au sein du bureau des viandes et des productions animales spécialisées, chaque filière est prise en charge par un agent administratif dédié : « On a un chargé de mission qui s'occupe des bovins, un chargé de mission qui s'occupe des ovins et caprins et des chevaux, un chargé de mission qui s'occupe des volailles, un qui s'occupe de la filière porcine et un qui s'occupe des abeilles » (Cécile Rémy, responsable du bureau des viandes à la DGPE, entretien, janvier 2017). Ces deniers travaillent en étroite collaboration avec les interprofessions dont ils partagent l'objectif visant à améliorer la collaboration intra-filière.

Le service en charge de la compétitivité et de la performance environnementale des entreprises agricoles et alimentaires est un service plus transversal qui « sert l'ensemble des filières » (Nathalie Bréant, DGPE, entretien, novembre 2017) ainsi que les territoires. Il assure une cohérence d'action et d'approche entre filières, met en place des outils d'aide et d'accompagnement des acteurs économiques et veille à la poursuite des objectifs de durabilité des entreprises agricoles[1]. Il est divisé pour ce faire en deux sous-directions. L'une a en charge les questions de compétitivité[2]. Y sont traitées les questions liées au déploiement des labels de qualité, à la contractualisation entre l'amont et l'aval des filières ou encore à la gestion des risques. L'autre axe ses missions sur la performance environnementale de l'agriculture, laquelle passe par la préservation de la biodiversité et du climat, la protection des eaux et des sols, et l'économie circulaire ; et la valorisation des territoires, autrement dit le développement rural. C'est dans ce cadre que sont conçues, suivies et mises en œuvre les politiques agro-environnementales du ministère.

Un troisième service s'occupe des enjeux économiques propres au commerce agricole extérieur. Il « a pour objectifs de mieux tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française, de conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde, et d'influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France »[3]. Enfin, un dernier service s'assure du bon fonctionnement de l'organisation interne de la direction générale et gère les aides de la PAC, appuyé par FranceAgriMer, l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, dont le ministère de l'Agriculture assure la tutelle technique.

---

[1] FranceAgriMer, *La DGPAAT devient la DGPE*, février 2015.

[2] C'est en son sein par exemple que nous avons rencontré Nathalie Bréant, responsable du bureau Qualité qui gère le développement des signes officiels de qualité (Label Rouge, Agriculture Biologique, Appellation d'Origine Protégée, etc.) et Christelle Ott, ancienne spécialiste des politiques monétaires européennes, en charge de l'évaluation économique et de la contractualisation au bureau des Relations économiques et du statut des entreprises.

[3] FranceAgriMer, *La DGPAAT devient la DGPE, op.cit.,* p. 2.

FranceAgriMer (FAM) est un établissement public national à caractère administratif créé en avril 2009 dans le cadre de la RGPP, de la fusion des offices agricoles et maritimes et du Service des nouvelles des marchés anciennement rattaché au ministère de l'Agriculture. En tant qu'organisme payeur, l'établissement gère les aides de la PAC et autres dispositifs de soutien financier et technique aux filières, qu'ils soient structurels ou plus ponctuels (aides de crise définies par le ministère de l'Agriculture). FAM « éclaire, oriente et accompagne » également les filières de l'agriculture et de la mer[1], en assurant un suivi quotidien des marchés et proposant son expertise économique et technique aux professionnels. La mission d'accompagnement des filières de FAM consiste aussi à donner, maintenir ou faciliter l'accès aux marchés extérieurs aux opérateurs français, par un travail de négociation avec les pays concernés. FAM organise également la concertation entre l'administration et les professionnels en matière de politiques agricoles au sein de conseils spécialisés[2], et sur les territoires, *via* ses délégués régionaux présents au sein des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). En fait, ses missions ne diffèrent pas tant de celles qui avaient été confiées dans les années 1940 au premier office agricole. FAM demeure l'organisme agréé dans la gestion du paiement des aides publiques aux agriculteurs. S'il ne fixe plus à proprement parler le prix des denrées alimentaires, il continue néanmoins de travailler au service de la production.

Les recettes budgétaires de FAM sont principalement constituées par les versements effectués par l'État et l'Union européenne. En 2020, le financement de l'établissement au titre du programme 149 portant sur la compétitivité et la durabilité de l'agriculture s'élève à 109 millions d'euros et représente plus de la moitié des ressources de l'établissement, lesquelles s'élèvent à 203 millions d'euros[3]. Le ministère de l'Agriculture est le principal pourvoyeur de l'établissement, qu'il finance à hauteur de 68%. Les 32% restants sont pris en charge par le

[1] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2015*, juin 2016.

[2] Chaque filière représentée au sein de FranceAgriMer dispose d'un conseil spécialisé dédié : céréales ; oléo-protéagineux ; sucre ; ruminants et équidés (viandes rouges) ; élevage hors-sol (viandes blanches ; lait ; vin ; fruits et légumes ; horticulture ; produits de la mer et de l'aquaculture ; plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Ces onze conseils spécialisés, renouvelés tous les trois ans, font se rencontrer à raison de six fois par an environ les professionnels des filières et l'administration agricole. Ils émettent des avis, formalisent des orientations, suivent la mise en œuvre des plans d'actions opérationnels établis pour chaque filière (ces derniers fixent des axes de travail en termes d'innovation, d'expérimentation et d'exportation), débattent des conditions d'activité et de la conjoncture des filières. Ils constituent ainsi des lieux privilégiés de l'échange politique intrasectoriel.

[3] Document budgétaire « Opérateurs » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture », Projet de loi de finances 2020, disponible en ligne : https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2020/PLF/BG/PGM/149/FR_2020_PLF_BG_PGM_149_OPE.html.

ministère de la Santé dans le cadre du programme budgétaire portant sur l'inclusion sociale et la protection des personnes[1].

En 2016, lorsque nous rencontrons le responsable de l'Unité Produits animaux, pêche et aquaculture à FAM, 1095 personnes sont employées par l'établissement. 385 travaillent en régions au sein des DRAAF et 710 au siège. Parmi elles, à peu près 80 travaillent à la Direction des Marchés, des études et de la prospective[2], dont une petite dizaine est spécialisée dans les productions animales (Denis Chotard, FAM, entretien, décembre 2016). Ce tour d'horizon de l'organisation interne de la DGPE et de FranceAgriMer donne une idée, à la fois des moyens administratifs, humains et financiers, mis à disposition des filières et du rôle conféré à l'administration à l'égard des productions agricoles[3].

Aux côtés de son rôle de soutien aux productions agricoles, l'administration de l'Agriculture endosse également un certain nombre de prérogatives en matière de salubrité des aliments, en particulier des produits carnés.

Protéger les consommateurs de produits carnés

La sécurité sanitaire des produits carnés fait partie, aux côtés de la prise en charge des enjeux sociaux et économiques de la production agricole, des missions historiques conférées à l'État. Elle est un ressort ancien de l'intervention du ministère de l'Agriculture bien que l'expression de « sécurité sanitaire des aliments » n'apparaisse qu'au milieu des années 1990 à l'occasion de l'épisode d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dont Thomas Alam a montré qu'elle avait contribué au « durcissement et [à] la rationalisation des frontières sectorielles » de la sécurité alimentaire[4].

La notion de sécurité alimentaire soulève à travers le temps deux principaux enjeux, l'un quantitatif, l'autre qualitatif[5]. Le premier renvoie à l'approvisionnement des denrées et la question de l'autonomie alimentaire qui se pose notamment en temps de pénurie. Nous avons à

---

[1] Lorsque nous rencontrons Denis Chotard de FranceAgriMer en décembre 2016, l'établissement est sous la cotutelle des ministères en charge de l'agriculture, de l'économie, de l'environnement (à cette époque la Pêche est rattachée au ministère de l'Environnement) et de la santé (au titre de l'aide aux plus démunis).

[2] En 2009, lors de sa création, FAM emploie 1350 personnes (900 au siège et 450 en régions) dont une centaine travaille à la Direction des marchés, des études et de la prospective : voir FranceAgriMer, *Rapport d'établissement 2009*, novembre 2010.

[3] Nous verrons au chapitre 5, en entrant davantage dans le contenu des missions de la DGPE et de FAM, que l'administration se pose comme facilitateur voire comme garant du bon fonctionnement des marchés de la viande.

[4] Thomas Alam*, Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique, op.cit.,* p. 165.

[5] Martin Bruegel et Alessandro Stanziani, « Pour une histoire de la "sécurité alimentaire" », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/3, n°51, p. 7-16.

ce titre rappelé que l'encouragement du productivisme agricole au sortir de la Seconde guerre mondiale devait répondre à cet objectif. Le deuxième enjeu, auquel nous allons précisément nous intéresser, a trait à la salubrité des denrées alimentaires[1]. Sans revenir ici, comme l'a fait par ailleurs Thomas Alam, sur le long processus d'institutionnalisation de cette catégorie d'action publique dont la sectorisation est longtemps demeurée conflictuelle, protéiforme et incertaine[2], nous partirons du constat, que fait l'auteur lui-même, de la « progressive autonomisation d'un territoire administratif spécifiquement dédié à la sécurité sanitaire des aliments au sein du ministère de l'Agriculture »[3]. Il est ici fait référence à l'action du corps des vétérinaires (voir encadré 4.3) au sein de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) qui se montre suite à la crise de l'ESB « en position de force » vis-à-vis des autres administrations dans la gestion de la sécurité sanitaire des aliments[4].

Encadré 4.3 – Les vétérinaires et la sécurité sanitaire des aliments

Jusqu'au XVIIIe siècle, le contrôle des denrées alimentaires appartient à une diversité d'acteurs, publics (les municipalités *via* leur pouvoir de police) et surtout privés (les corporations règlementent elles-mêmes leurs pratiques). Avec l'expansion du commerce des denrées agricoles et l'élargissement des sources d'approvisionnement émerge sur le territoire européen un grand nombre d'épizooties meurtrières (peste bovine, fièvre aphteuse). Les enjeux sanitaires liés à l'alimentation sont alors progressivement pris en charge par la puissance publique. La manière de gérer ces épidémies animales est confiée par les autorités administratives d'abord à des médecins, puis à des vétérinaires qui édictent un certain nombre de principes gestionnaires et préventifs toujours usités aujourd'hui (quarantaine, abattage préventif, crémation, indemnisation…). Thomas Alam note ainsi en 1762, la création, soutenue par le ministre agronome Henri-Léonard Bertin, de la première école vétérinaire. À peine fondée, explique-t-il, « son directeur reçoit l'ordre d'envoyer les élèves tout juste formés dans des cantons ravagés par la peste bovine et la morve »[5]. Rapidement, les vétérinaires, dont la profession et le savoir se structurent à peine, sont considérés comme les interlocuteurs légitimes, experts dans le traitement des maladies animales à l'origine des épizooties.

[1] Nous pouvons identifier une troisième dimension de la sécurité alimentaire liée à la régulation concurrentielle des marchés, le contrôle de la loyauté des transactions commerciales et la répression des fraudes. Ces compétences sont aujourd'hui celles de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) rattachée au ministère de l'Économie et des finances. Jusqu'en 1981 le service des Fraudes était rattaché au ministère de l'Agriculture.

[2] L'analyse de ce processus est au cœur des travaux de Thomas Alam qui parle de la sécurité sanitaire des aliments comme d'« un sous-secteur du secteur des politiques alimentaires que l'on peut appréhender comme un filet, englobant et entremêlant toute une série de préoccupations en transformation permanente » : voir Thomas Alam, *Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique, op.cit.*, p. 195-196.

[3] Thomas Alam, *Ibid.*, p. 310.

[4] Vis-à-vis de la DGCCRF et de la Direction générale de la santé (DGS) : voir Thomas Alam, *Ibid.*, p. 310.

[5] Thomas Alam, *Ibid.,* p. 174.

Progressivement les diplômés des écoles vétérinaires se mobilisent afin de faire reconnaître leur profession au sein de l'administration centrale. Ils plaident pour la mise en place d'une organisation cohérente, uniforme et centralisée des services vétérinaires à l'échelle du pays. Ainsi, en 1878, un service vétérinaire autonome voit le jour au sein du ministère de l'Agriculture. Celui-ci a en charge l'administration des Écoles nationales vétérinaires et l'exercice de la médecine vétérinaire mais aussi les questions sanitaires liées à la circulation des animaux : inspection du bétail, gestion des épizooties, police sanitaire sur les maladies contagieuses[1]. Au début du XXe siècle, une série de réglementations entérine le pouvoir des vétérinaires compétents dans la gestion des épizooties et le contrôle des animaux vivants, mais aussi dans le contrôle de l'hygiène des viandes et des produits d'origine animale dont ils s' « arrogent » progressivement le monopole[2], l'inspection des viandes relevant jusqu'alors des services municipaux voire des professionnels eux-mêmes.
Cependant, il faut attendre la loi du 8 juillet 1965 relative à la modernisation du marché de la viande – dont l'objectif est d'assurer l'approvisionnement en viande des populations – et la création d'un service d'hygiène alimentaire placé sous l'autorité de l'État, pour que les services vétérinaires soient libérés de la tutelle des municipalités. D'après Thomas Alam, « cette loi assoit […] "définitivement" (jusqu'à aujourd'hui) la légitimité des services vétérinaires sur le contrôle de la filière alimentaire, de l'élevage (ou la production animale) à la transformation et la distribution »[3]. Ce dernier souligne néanmoins la relative faiblesse qui caractérise, jusque dans les années 1990, le corps des vétérinaires, dominé au sein de l'administration de l'agriculture par les ingénieurs du Génie rural, des Eaux et des Forêts (IGREF)[4].

La création de l'Afssa en 1998, contée par les réformateurs concernés et les médias comme le résultat inéluctable des dysfonctionnements du ministère de l'Agriculture ayant provoqué la crise de l'ESB[5], ne l'affaiblit pas. Si celui-ci délègue ses missions d'expertise à la nouvelle Agence de sécurité sanitaire, dorénavant compétente en matière d'évaluation des risques, la gestion du risque sanitaire et le pouvoir de contrôle demeurent entre les mains de la DGAL[6]. En 1999, la réforme de l'administration agricole, instituant le principe d'une division fonctionnelle entre le soutien à la production et le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments – tous deux pris en charge par la DGAL depuis sa création en 1987 – contribue même à renforcer la légitimité de la Direction et le pouvoir, en son sein, du corps des vétérinaires dont, explique

[1] Thomas Alam, *Ibid.,* p. 237.
[2] Thomas Alam*, Ibid.,* p. 239.
[3] Thomas Alam*, Ibid.,* p. 241.
[4] Thomas Alam, « La vache folle et les vétérinaires. Récit d'une victoire inattendue et paradoxale sur le terrain de la sécurité sanitaire des aliments », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement,* 90 (4), 2009, p. 373-398.
[5] Ayant pour double mission de soutenir le développement économique de la production agricole et gérer le contrôle des denrées alimentaires, le ministère de l'Agriculture est accusé d'avoir fait primer les intérêts des producteurs de viande bovine sur ceux des consommateurs.
[6] Thomas Alam, « La vache folle et les vétérinaires. Récit d'une victoire inattendue et paradoxale sur le terrain de la sécurité sanitaire des aliments », *op.cit.,* p. 392.

Thomas Alam, « la relative extériorité […] vis-à-vis des enjeux économiques devient une ressource de plus en plus déterminante au fur et à mesure qu'est décrédibilisé le lien structurel entre le ministère de l'Agriculture et les professionnels »[1]. L'auteur note en outre que les inspecteurs vétérinaires deviennent en 2001 des inspecteurs de la *santé publique* vétérinaire (ISPV), une nouvelle dénomination qui légitime leur rôle prépondérant dans la protection de la santé humaine mise à mal par le développement des zoonoses (maladies ou infections qui se transmettent des animaux vertébrés à l'homme et inversement)[2].

En 1999 donc, la DGAL transfère son service des Politiques industrielles et agroalimentaires à une autre direction du ministère, celle des Politiques économiques et internationales (DGPEI), et se recentre sur ses missions régaliennes de contrôle, organisées en quatre sous-directions : Qualité et protection des végétaux, Santé et production animales, Hygiène des aliments et Réglementation, recherche et coordination des contrôles. Aujourd'hui, aux côtés de la DGPE dont le rôle est d'accompagner le développement économique de la production, celui de la DGAL est toujours de garantir la salubrité des produits carnés. Pour la responsable du service de l'Alimentation auquel est rattachée la sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments, « les gens ont droit de ne pas vouloir manger de viande […] pour autant il y en a qui ont envie de manger de la viande [léger rire] et ceux-là il faut que la viande qu'ils mangent soit la plus sûre possible » (Nadine Loustalet, DGAL, entretien, décembre 2015). Pour ce faire, la DGAL veille à la santé et la protection des animaux. Dans une optique de prévention des risques, il s'agit d'éviter le développement de nouvelles crises sanitaires provoquées par l'apparition d'épizooties[3] et de zoonoses[4]. Elle s'appuie pour ce faire sur un certain nombre d'outils réglementaires en matière d'hygiène et de biosécurité – dont une grande partie est issue de la transposition de réglementations communautaires, comme s'agissant du « Paquet hygiène » – ainsi que sur le travail de contrôle, à tous les maillons de la chaîne alimentaire, effectué par ses agents déconcentrés. En entretien, Nadine Loustalet insiste particulièrement sur l'inspection des services vétérinaires en abattoirs[5] :

---

[1] Thomas Alam, *Ibid.,* p. 387.
[2] Thomas Alam, *Ibid.,* p. 388.
[3] Fièvre aphteuse en 2001, fièvre catarrhale ovine en 2006, grippes aviaires en 2006-2007, 2015-2017 et 2020.
[4] Infection des œufs à la salmonelle à la fin des années 1980, épidémie de listériose en 1992. L'encéphalopathie spongiforme bovine à l'origine de la crise de la vache folle dans les années 1990 est considérée comme une zoonose du fait de son lien avec la maladie de Creutzfeldt-Jakob.
[5] Notons qu'au moment de l'entretien, en décembre 2015, le secteur de l'élevage et les institutions agricoles sont aux prises avec l'affaire dite de l'abattoir d'Alès.

> « Donc nous, par rapport aux produits carnés hein, par rapport à la viande, la première responsabilité c'est la sécurité sanitaire. Les services vétérinaires travaillent, sont présents dans les abattoirs depuis très longtemps, c'est un peu la raison d'être historique des services vétérinaires, inspecter les animaux pour éviter toutes les maladies transmissibles à l'homme par l'animal, qu'il s'agisse de maladies parasitaires, de maladies microbiennes… C'était ça en fait essentiellement au départ, ça permet aussi de détecter des animaux malades, par exemple de tuberculose, et ensuite d'assainir et finalement petit à petit on a, comme ça, assaini le territoire français par rapport à la tuberculose bovine. On a quand même presque 2000 agents dans les abattoirs hein, qui sont là en inspection permanente donc voilà pour nous c'est un sujet très important » (Nadine Loustalet, DGAL, entretien, décembre 2015).

En 2020, le budget consacré à la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation s'élève à 600 millions d'euros, soit environ 12% du budget total du ministère de l'Agriculture. Plus de la moitié est dédiée aux dépenses de personnels des 4800 agents affectés dans les services déconcentrés du ministère, chargés du contrôle sanitaire des entreprises de la filière agroalimentaire. Sur ces 4800 agents, environ 2000 travaillent en abattoirs.

Aux côtés des enjeux intéressant de longue date l'administration de l'agriculture, qu'il s'agisse de la sécurité économique des éleveurs ou de la salubrité des denrées carnées – notons à ce titre que l'action engagée par la DGAL dans la lutte contre les épizooties a aussi pour objectif d'éviter aux éleveurs de subir les pertes économiques liées au manque à gagner engendré par les abattages préventifs –, cette dernière se saisit également des questions liées à la protection de l'environnement, à la qualité et la durabilité de l'alimentation ainsi qu'au bien-être des animaux d'élevage ; autant de préoccupations au cœur de la critique carnée que l'administration de l'agriculture prend – et se targue de prendre – en charge.

2.2. L'intégration par le ministère de l'Agriculture des enjeux au fondement de la critique carnée

Nous allons ici rendre compte de la mainmise progressive du ministère en charge de l'agriculture sur l'ensemble des enjeux au fondement de la critique carnée, qu'il s'agisse de domaines de compétences pareillement revendiqués voire initialement « possédés » par d'autres secteurs d'action publique – nous nous intéresserons à ce titre à la mise à l'agenda des problématiques agro-environnementales, ainsi qu'à la genèse de la politique de l'alimentation – ou des questions liées à la protection des animaux, laquelle tire en partie ses racines des préoccupations du ministère de l'Agriculture en matière de santé vétérinaire. Nous tâcherons

pour ce faire de montrer quand (éléments de contexte, processus historiques), comment (par quels leviers, instruments d'action publique et avec quels moyens et ressources) et pourquoi (poursuivant quels intérêts) le ministère de l'Agriculture intègre ces compétences qui lui permettront de préempter le problème carné au sein de l'administration centrale.

Le développement rural, outil de protection de la nature du ministère de l'Agriculture

Avant la création du ministère de l'Environnement en 1971, la protection des espèces et des espaces naturels relève du ministère en charge de l'agriculture. Elle est alors arrimée à la gestion des territoires ruraux, de l'eau et des forêts[1] ; des prérogatives qu'acquière l'administration de l'agriculture à la fin du XIXe siècle.

En 1962, une division administrative spécifiquement consacrée à la « protection de la nature » est créée au sein du ministère de l'Agriculture à l'initiative d'Yves Bélotaud, un ingénieur général des eaux et forêts[2], lequel avait eu la charge quelques années auparavant de préparer le projet de loi sur les parcs nationaux[3]. Le 4 mai 1970, dans le cadre des reconfigurations administratives qui ont suivi l'adoption des 100 mesures pour l'environnement, la « protection de la nature » est érigée au sein du ministère de l'Agriculture en Direction générale[4]. Sa création est portée par deux proches conseillers de Georges Pompidou, Michel Jobert et Pierre Juillet, décrits par un ancien conseiller de Pompidou comme étant « passionnés par les questions de nature »[5]. Michel Jobert avait ainsi été le premier président de l'Office national des forêts créé en 1966 tandis que Pierre Juillet, féru de chasse, élevait des moutons dans la Creuse, en parallèle de ses fonctions politiques[6]. L'administration agricole de la protection de la nature est alors chargée des questions concernant la chasse, la pêche, la préservation de la faune et de la flore, la gestion des parcs naturels et des haras nationaux[7] ou encore la pollution des cours d'eau[8] ; un ensemble de missions n'ayant pas

[1] Notre interlocutrice en charge des questions liées au changement climatique et à la biodiversité au ministère de l'Agriculture confirme, lors de notre entretien en 2017, que l'environnement est au sein du ministère un sujet « ancien » qui prend d'abord la forme de ce qu'elle appelle, elle aussi, une « gestion des espaces ruraux » (Laetitia Houssin, DGPE, entretien, janvier 2017).

[2] Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, op.cit.,* p. 71.

[3] La création des parcs nationaux est le fait de la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960.

[4] Calliope Spanou, « Les fonctionnaires et l'environnement » : sensibilité personnelle et stratégie organisationnelle », *op.cit.*, p. 166.

[5] Témoignage de Michel Woimant, « Actes de la journée d'études "Aux sources de la création du ministère de l'Environnement : des années 1950 à 1971" », *Pour mémoire – Comité d'histoire*, *revue du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie*, n° hors-série, printemps 2013, p. 94.

[6] Témoignage de Michel Woimant, *Ibid.*

[7] Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *op.cit.*, p. 280.

[8] La pollution des cours d'eau est réglementée par la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution. C'est cette loi qui crée par exemple les Agences de l'eau.

directement trait aux activités agricoles. Pourtant, les 100 mesures pour l'environnement suggèrent, comme le mentionne le préambule à la présentation des 11 mesures pour l'environnement en site rural, que le ministère de l'Agriculture intègre les enjeux de protection de la nature aux politiques de production agricole :

> « L'attention générale qui doit être donnée au milieu rural implique, eu égard à la liaison qui existe entre l'équilibre des paysages, les structures agricoles et les peuplements ruraux, que la politique de l'environnement fasse partie intégrante des politiques de production agricole, d'aménagements ruraux, de rénovation rurale »[1].

Ce même préambule précise cependant que l'objectif des 100 mesures pour l'environnement n'étant pas « d'ouvrir des perspectives générales à ce niveau », seules quelques « expériences » – faisant office de mesures – sont présentées dans le but de « montrer la voie ». De cette façon, « afin de bien souligner que les opérations de modernisation agricole ne sont pas incompatibles avec la protection des milieux et des paysages », la mesure 35 précise que « le Ministère de l'Agriculture diffusera des directives et des conseils pour que les opérations de remembrement ou d'aménagement ruraux (curage des rivières, etc.) tiennent compte de ces préoccupations »[2]. Les 10 autres mesures environnementales en milieu rural ne concernent pas directement l'administration de l'agriculture et insistent surtout sur les enjeux liés au tourisme et la dimension esthétique de l'environnement à travers la préservation des paysages.

Ainsi à compter des années 1970, lorsque la direction générale de la protection de la nature est transférée au ministère de l'Environnement, l'action du ministère de l'Agriculture en faveur de l'environnement perd, par la même occasion, de sa substance. Certes, le ministère de l'Agriculture conserve l'administration de l'Office national des forêts ainsi que la gestion des espaces ruraux mais celle-ci se recentre alors sur l'une de ses préoccupations historiques : le développement rural, pensé comme un « développement agricole élargi »[3] (voir encadré 4.4). L'espace rural français est alors réduit à un espace de production agricole. Cette conception qui

---

Dès la fin du XIXe siècle, des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture s'attèlent, avec d'autres, hygiénistes, pêcheurs, à la préservation des cours d'eau, voir « Naissance du "ministère du XXIe siècle" », *Vraiment durable*, vol. 4, n° 2, 2013, p. 143.

[1] « Les cent mesures. Ensemble de mesures relatives à l'environnement adoptées au Conseil des Ministres du 10 juin 1970 », *Revue 2000*, n° 17, 1970, p. 46.

[2] « Les cent mesures. Ensemble de mesures relatives à l'environnement adoptées au Conseil des Ministres du 10 juin 1970 », *Ibid.*, p. 46.

[3] Philippe Perrier-Cornet, Olivier Aznar et Philippe Jeanneaux, « Chapitre 15. Espaces ruraux et développement durable », *in* Bertrand Zuindeau (dir), *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2010, p. 196.

perdure dans le temps rend difficile l'émergence d'autres définitions et prises en charge de l'espace rural, notamment en tant qu'espace de nature à protéger[1]. On l'observe notamment dans les hésitations et réticences qui ont ponctué le travail préparatoire de la loi de protection de la nature de 1976 étudié par Isabel Boussard[2] ; ces résistances faisant d'ailleurs écho aux précautions avec lesquelles les 100 mesures pour l'environnement suggèrent que les politiques de production agricole prennent en considération la protection de l'environnement.

L'autrice montre que « ce sont les problèmes de la campagne, les éventuelles difficultés qui pourraient être causées aux agriculteurs, etc. qui sont en jeu » dans le vote de la loi de 1976[3]. Son travail d'analyse des discussions parlementaires donne à voir de la part des élus ruraux et/ou soutiens du secteur agricole (et des chasseurs), une conception de la protection de la nature qui prend en considération et préserve les activités humaines, en particulier les activités agricoles et d'élevage. Isabel Boussard cite en guise d'illustration les propos inquiets d'un député du Rhône au sujet des réserves et autres zones de nature sauvage à préserver : « Il ne faudrait pas que la protection de la nature divise en quelque sorte la France en deux : une France urbaine dont nous comprenons qu'elle désire la verdure et l'oxygène, et une France rurale ou semi-rurale qui aurait l'impression d'être victime de cette protection de la nature »[4].

Encadré 4.4 – La gestion des espaces ruraux et le développement de la paysannerie sous la IIIe République (1870-1940)

À la fin du XIXe siècle, au moment où s'installe la IIIe République, la gestion des espaces ruraux sert un objectif politique que l'on qualifierait aujourd'hui d'électoraliste. Thomas Alam souligne à ce titre, sur la base des travaux de Pierre Muller[5], qu'« en France, à partir de la création du ministère de l'Agriculture en 1881, l'action des services de l'État républicain, visait principalement à s'assurer le soutien d'un monde rural, traditionnellement conservateur, en le républicanisant »[6]. Sous la IIIe République, la gestion des espaces ruraux consiste donc à républicaniser la population paysanne. La prise en charge des campagnes s'appuie alors principalement sur le développement de l'activité agricole. La confusion entre gestion des espaces ruraux et développement agricole serait ainsi le produit du « pacte établi à partir de la fin du XIXe siècle entre la République et la

[1] Philippe Perrier-Cornet, Olivier Aznar et Philippe Jeanneaux, *Ibid.*, p. 197.
[2] Isabel Boussard, « Agriculture, environnement et protection de la nature : la loi de 1976 », *Ruralia,* n°1, 1997, mis en ligne le 01 janvier 2003, consulté le 20 avril 2019. URL : http:// journals.openedition.org/ruralia/8.
[3] Isabel Boussard, *Ibid.*
[4] Isabel Boussard, *Ibid.*
[5] Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours,* Paris : Les Éditions ouvrières, 1984, 174 pages.
[6] Thomas Alam, *Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique, op.cit.,* p. 218.

paysannerie »[1], dans lequel l'allégeance à la République des populations rurales traditionnellement conservatrices constitue le pendant du soutien et de la reconnaissance institutionnelle de la place de la paysannerie dans l'économie et la société. L'espace rural est ainsi considéré « avant tout comme un espace productif, l'espace de l'agriculture »[2]. On l'observe notamment dans le choix des instruments de républicanisation des populations rurales déployés à cette période, précisément axés sur l'agriculture : la création par Léon Gambetta – président de la chambre des députés de 1879 à 1881 – de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA) en 1880, celle, l'année suivante, de la *Semaine agricole*, organe de presse et de propagande de la SNEA, la mise en place des concours et de médailles, etc.[3] C'est également sous la IIIe République que l'administration des eaux et des forêts se trouve définitivement rattachée au ministère de l'Agriculture.

À compter des années 1980, on observe un certain nombre d'inflexions à l'échelle nationale et internationale dans la prise en charge des questions environnementales au sein du secteur agricole. Une partie de la profession, à travers le mouvement paysan, commence à s'intéresser à l'environnement et à revendiquer la protection des ressources naturelles face au productivisme d'après-guerre dont les effets sont progressivement perçus et publicisés. L'élargissement des mobilisations syndicales de la lutte des classes à la critique du productivisme prend ainsi une couleur écologiste, ce qu'explique Jean-Philippe Martin au sujet de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP) créée en 1981 et de la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) qui voit le jour l'année suivante : « ces organisations dénoncent le "productivisme" imposé par les firmes. Selon elles, celui-ci endette les paysans qui doivent acheter de plus en plus de produits, il pousse à négliger la qualité de la production car il faut produire vite et à moindre coût, il accroît la pollution des sols et de l'eau » [4]. Pour ces syndicats de la nouvelle gauche paysanne, « le mode de production productiviste est énergivore, polluant et fournit une alimentation médiocre. Les aides devraient privilégier des modes de production plus vertueux, qui visent la qualité. La production agricole devrait être basée sur les ressources du territoire et respecter les contraintes de la nature. Il faudrait tendre vers des systèmes de production plus autonomes et plus économes »[5]. Cet

[1] Philippe Perrier-Cornet, Olivier Aznar et Philippe Jeanneaux, « Chapitre 15. Espaces ruraux et développement durable », *op.cit.*, p.197.
[2] Philippe Perrier-Cornet, Olivier Aznar et Philippe Jeanneaux, *Ibid.*
[3] Soo-Yun Chun, « "Amis de l'agriculture" (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *op.cit.*
[4] Jean-Philippe Martin, « 41. Des paysans contestataires et novateurs (années 1960-début du XXIe siècle) », *in* Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (dirs), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris : La Découverte, 2014, p. 470.
[5] Jean-Philippe Martin, « À la Confédération paysanne, des paysans écologistes… mais pas végans », *Histoire & sociétés Rurales*, 2021/1, vol. 55, p. 159 (155-190).

« environnementalisme paysan » est entériné et approfondi avec la création de la Confédération paysanne (CP) en 1987, fruit de l'alliance entre la CNSTP et la FNSP[1].

Parallèlement et progressivement, les dispositifs de protection de la nature s'étendent en dehors de la seule protection des espaces naturels (parcs, réserves, etc.). Ce processus d'extension des enjeux environnementaux aux activités agricoles, timidement engagé dès les années 1970 au moment de la création du ministère de l'Environnement puis du vote de la loi de protection de la nature, prend à compter des années 1980, à l'échelle européenne et par le biais des réformes successives de la politique agricole commune, une dimension nouvelle. Sous l'impulsion des organisations internationales et des instances communautaires, les enjeux environnementaux de l'agriculture vont en effet être mis à l'agenda des gouvernements européens[2]. Ils concernent la pollution de l'air et de l'eau – en particulier à travers la question du traitement des nitrates – ou encore la préservation des paysages, de la faune et de la flore. Au milieu des années 1980, suite à la publication d'un *Livre vert* par la Commission européenne sur les perspectives de la Politique agricole commune (PAC), un certain nombre de règlements portant sur l'amélioration de la performance des structures agricoles vont ainsi comporter des mesures d'ordre environnemental. C'est notamment le cas du Règlement n°797/85 dont l'article 19 pose le principe d'une compensation financière en faveur des agriculteurs s'engageant à modifier leurs pratiques afin de préserver l'environnement[3]. L'objectif de ces mesures – facultatives – consiste alors surtout, dans un contexte de crise de surproduction, à limiter l'intensification des activités agricoles et à réduire les excédents.

Dans les années 1990, dans le contexte du Sommet de la Terre de Rio (1992) et des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la libéralisation de l'agriculture, les débats quant à l'intégration de considérations environnementales dans les politiques agricoles et le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement se font de plus en plus prégnants[4]. Ainsi, en 1992, la réforme de la PAC

---

[1] Jean-Philippe Martin, « 41. Des paysans contestataires et novateurs (années 1960-début du XXIe siècle) », *op.cit.,* p. 470.

[2] En France, la mise à l'agenda des questions dites agro-environnementales intervient par le biais de l'Union européenne. La quasi-totalité des politiques environnementales que conduit le ministère de l'Agriculture s'inscrit en effet dans le « verdissement » progressif de la Politique agricole commune (PAC) et consiste dans ce cadre à gérer et répartir les subventions communautaires.

[3] Sur le contenu et l'application de l'article 19 du Règlement de 1985 en France voir par exemple : François Facchini, « La mise en œuvre de l'article 19 du règlement CEE 797/85 en France et en Grande-Bretagne », *Économie rurale*, n° 252, 1999, p. 3-8.

[4] Élodie Valette *et al.,* « Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme ? », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n°3, 2012, URI : id.erudit.org/iderudit/1022683ar.

consacre ce qu'on appelle les mesures agro-environnementales (MAE)[1]. Celles-ci, rendues obligatoires par ladite réforme, consistent en des aides versées aux agriculteurs, incités par voie de contractualisation à transformer leurs pratiques en faveur d'un plus grand respect de l'environnement. Ces contrats doivent être consignés dans les programmes agro-environnementaux pluriannuels définis par les États-membres ou leurs régions. La gestion des MAE intègre en 1999 le second pilier de la PAC créé la même année. Outil de la nouvelle politique de développement rural de l'Union européenne, il vise le développement durable des zones rurales (voir encadré 4.5).

Encadré 4.5 – Le fonctionnement des piliers de la PAC

La Politique agricole commune (PAC) est composée de deux piliers. Le premier, représentant 70 % à 80 % de la totalité des aides versées par la PAC, consiste dans le soutien aux marchés et aux revenus des agriculteurs. Les aides du premier pilier de la PAC sont censées garantir un revenu minimal aux agriculteurs. Les céréaliers en sont les premiers bénéficiaires du fait du versement des aides directes à l'hectare, lesquelles représentent plus de 80 % des aides du premier pilier. La réforme de la PAC de 2003 introduit une condition au versement des aides directes : les producteurs doivent respecter un certain nombre de critères environnementaux, sanitaires et de bien-être animal.
Le second pilier créé en 1999 est l'outil de la politique de développement rural de l'Union européenne. Il regroupe les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ou encore l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).
À la différence du premier pilier entièrement financé par un fonds européen, le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), le second pilier de la PAC est cofinancé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ainsi que des fonds régionaux ou nationaux.
La séparation stricte entre les deux piliers s'est progressivement assouplie. Depuis 2015, les États-membres ont la possibilité de transférer des fonds d'un pilier à l'autre, jusqu'à 15 % du premier au second pilier et jusqu'à 25 % du second au premier pilier. La dernière programmation pluriannuelle de la PAC touche à sa fin (2014-2020). Les débats autour de la PAC post 2020 sont actuellement en cours.

Sur le territoire national, les MAE sont également rattachées à la politique de gestion et de développement des espaces ruraux, dont on a vu qu'elle se confondait depuis la fin du XIXe siècle avec les enjeux de développement agricole. Avant sa fusion en 2008 avec la Direction des politiques économiques et internationales (DPEI) au sein de la DGPAAT (voir *supra*),

[1] Sur le développement des MAE comme « instrument de résistance » des environnementalistes à la PAC, voir Matthieu Ansaloni et Virginie Tournay, « Les instruments de résistance comme composants transitoires et évolutifs de l'intégration européenne : l'exemple de la Politique agricole commune », *Quaderni*, 80, 2013, p. 47-59.

l'organisation de la Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR) reflète bien, tantôt la superposition tantôt la confusion des enjeux. La DGFAR est composée de deux services, l'un est organisé autour de secteurs d'intervention : la forêt et le cheval mais aussi l'agriculture et ses enjeux – en matière d'installation et de modernisation des exploitations par exemple – ; l'autre gère de façon concomitante, mais néanmoins au sein de deux sous-directions différentes, les problématiques liées à l'emploi et aux territoires. C'est au sein de ce service que les questions environnementales sont posées. Elles sont traitées au sein de la « Sous-direction des soutiens aux territoires et aux acteurs ruraux » par le « Bureau de l'environnement et de la gestion des espaces ruraux ». Traités au sein d'un même bureau, la protection de l'environnement et le soutien aux « acteurs ruraux » (en particulier aux agriculteurs) semblent ainsi poursuivre les mêmes objectifs.

À ce jour, les questions agro-environnementales sont traitées au sein de la DGPE[1] aux côtés des enjeux de développement des filières et de compétitivité des entreprises, marquant encore un peu plus l'intrication au sein du ministère entre protection de l'environnement et soutien à la production agricole. Les MAE sont versées au titre de la « gestion équilibrée et durable des territoires »[2], laquelle repose sur un ensemble de priorités anciennes qui permettraient d'assurer la « triple performance » de l'agriculture, au fondement (du récit) de la création de la DGPE, à savoir : le maintien de la population agricole, l'amélioration des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ou encore le développement de l'emploi[3]. *In fine*, l'action en faveur de l'environnement menée par l'administration agricole se retrouve conditionnée par les objectifs de préservation et de développement de la production agricole.

Avec les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique et l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), les MAE représentent la quasi-totalité des actions de gestion des espaces ruraux en France. En 2020, le développement rural représente 572 millions d'euros, soit 11% du budget total du ministère de l'Agriculture et 31% du budget consacré à la compétitivité et la durabilité de l'agriculture. Sur ces 572 millions d'euros, 90% correspondent au versement des aides communautaires en matière de développement rural[4].

---

[1] Pour rappel la DGPE est créée en 2015 de la réorganisation de la DGPAAT, elle-même créée en 2008 de la fusion de la DGFAR (développement rural) et de la DPEI (soutien aux marchés).
[2] Il s'agit de l'action 24 du programme budgétaire 149 consacré à la compétitivité et la durabilité de l'agriculture.
[3] Document budgétaire « Justification au premier euro » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture », Projet de loi de finances 2020, disponible en ligne : https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2020/PLF/BG/PGM/149/FR_2020_PLF_BG_PGM_149_JPE.html
[4] Le budget de l'ICHN s'élève à 284 millions d'euros, celui consacré au soutien à l'agriculture biologique et au versement des MAE représente 232 millions d'euros.

Après avoir transféré ses compétences en matière de protection des espèces et des espaces naturels au ministère de l'Environnement au début des années 1970, l'administration agricole, poussée par une partie de son milieu de soutien et les institutions européennes, réintègre progressivement les enjeux environnementaux en les arrimant aux problématiques du développement rural, pensé comme un « développement agricole élargi »[1]. *In fine,* incorporée de la sorte à la gestion des territoires ruraux, la protection de l'environnement se retrouve arrimée au développement agricole qui, depuis la création du ministère en 1881, fonde l'essentiel de sa politique en direction des « campagnes ». La création en 2015 de la DGPE qui réunit au sein d'une même direction et au service de la performance des entreprises agricoles, les problématiques liées au soutien aux marchés et aux revenus des agriculteurs ainsi que les enjeux afférents au développement des territoires ruraux, entérine l'orientation productionniste des politiques de protection de l'environnement au sein du ministère de l'Agriculture, en même temps que l'idée selon laquelle les mesures environnementales servent finalement au développement des activités agricoles et « grâce à elles » à la survie des campagnes. Ainsi, la protection de l'environnement au sein du ministère de l'Agriculture passe par le développement de la production agricole[2].

Aux côtés des enjeux professionnels, économiques et environnementaux de la production de viande dont il a la charge, nous l'avons vu, le ministère de l'Agriculture, par le biais de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), veille également à la sécurité sanitaire des produits d'origine animale et, à travers elle, à la sécurité des consommateurs. Nous allons voir qu'à la fin des années 2000, la DGAL voit s'entériner l'extension progressive de son champ d'intervention, des problématiques liées à la seule gestion des risques alimentaires à toutes les dimensions de l'alimentation.

La création d'une nouvelle politique de l'alimentation interministérielle ou comment relégitimer l'action du ministère de l'Agriculture

Si l'alimentation constitue un domaine ancien et multisectoriel de l'intervention publique, que l'on pense à la sécurité sanitaire des aliments, à l'aide sociale alimentaire, à l'éducation alimentaire ou encore à la politique nutritionnelle – autant de compétences prises

[1] Philippe Perrier-Cornet, Olivier Aznar et Philippe Jeanneaux, « Chapitre 15. Espaces ruraux et développement durable », *op.cit.*
[2] Nous approfondirons ce point dans la seconde partie du chapitre au moment d'analyser le contenu des mesures agro-environnementales.

en charge par une diversité d'administrations – jamais *une* politique de l'alimentation n'avait été définie par le législateur et menée en ces termes. La politique de l'alimentation qui voit le jour en 2010 constitue en cela une catégorie d'action publique nouvelle dont nous allons ici retracer la genèse. Dépassant l'argument fonctionnaliste de la fabrique des politiques publiques (*problem solving*), nous montrerons que des raisons budgétaires et politiques exogènes accompagnent l'élaboration de la politique de l'alimentation, avant tout pensée et conçue comme un outil de re-légitimation de l'action du ministère de l'Agriculture.

La politique de l'alimentation est consacrée par la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche dont l'article 1er dispose que « la politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables ». On le voit, la politique de l'alimentation se présente d'emblée comme une politique transversale dans le sens où elle doit répondre à de multiples défis, tant sociaux que sanitaires, nutritionnels, organoleptiques, économiques ou encore environnementaux. L'article 1er de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui vient compléter les précédentes dispositions législatives précise que celle-ci vise notamment à favoriser l'emploi, la protection des paysages et les enjeux d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique[1]. Le Programme national pour l'alimentation (PNA) [2], principal outil de mise en œuvre de la politique de l'alimentation, est également présenté comme un instrument d'action publique interministériel, transversal et intégrateur qui, face à la multiplicité et la multidimensionnalité des problématiques liées à l'alimentation, met en cohérence les politiques publiques existantes en la matière, dispersées et prises en charge par différents secteurs d'action publique. Cet objectif est clairement affiché dans le premier PNA[3]. Après avoir listé tous les enjeux « sociaux et économiques majeurs qui justifient le renforcement de l'intervention publique en matière d'alimentation », le document programmatique précise :

[1] Ces précisions sont consignées à l'article L1 du Livre Préliminaire du Code rural et de la pêche maritime, créé par la loi de 2014.
[2] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation,* février 2011, p. 2 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation,* novembre 2014, p. 9 ; Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Programme national pour l'alimentation. Territoires en action. 2019-2023*, septembre 2019, p. 36.
[3] Le premier PNA est établi en 2011 (« Bien manger, c'est l'affaire de tous ! »). Deux autres PNA lui succèdent en 2014 (« Notre modèle a de l'avenir ») et 2019 (« Territoires en action »).

> « Or, jusqu'à ce jour, il manque une action publique intégrant toutes les problématiques de l'alimentation et du modèle alimentaire français et regroupant les initiatives sectorielles existantes (agriculture, pêche, santé, consommation, environnement, tourisme, éducation, culture, aménagement du territoire...). C'est l'objectif du Programme national pour l'alimentation »[1].

L'élaboration et le suivi du PNA se veulent également interministériels. Les actions du premier PNA[2] sont ainsi élaborées par une quinzaine de groupes de travail interministériels recoupant les grandes thématiques du programme. En 2019, le suivi, l'évaluation et l'articulation du PNA 3 avec les autres programmes d'action publique sont assurés par un comité de pilotage interministériel regroupant l'ensemble des directions générales – au ministère de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Économie et des finances et de l'Éducation nationale – impliquées dans sa mise en œuvre.

Bien que transversale dans les sujets qu'elle traite et interministérielle dans sa conception, la politique publique de l'alimentation, inscrite dans le Code rural et de la pêche maritime[3], est dans les faits « animé[e] »[4], pilotée et mise en œuvre par la DGAL au ministère de l'Agriculture[5], le comité de pilotage interministériel du PNA ne se réunissant qu'une fois par an. En outre, c'est le Conseil national de l'alimentation (CNA), instance consultative interministérielle structurellement rattachée au ministère de l'Agriculture (voir encadré 4.6),

---

[1] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*, Le Programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 3.

[2] La première version du PNA élaborée en février 2011 comprend 86 actions portant sur des thématiques variées, réparties en quatre axes : « faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité », « améliorer l'offre alimentaire », « la connaissance et l'information sur l'alimentation », « préserver et promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français » ; et deux volets transversaux : « innover et créer des connaissances pour des modèles alimentaires durables et de qualité » et développer « une communication qui véhicule les valeurs "positives" de la nouvelle politique de l'alimentation : voir Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Ibid.* Chacune des 86 actions dispose d'une fiche technique dans laquelle sont détaillés les outils de mise en œuvre, les chefs de file et partenaires à mobiliser, un calendrier et des indicateurs de suivi. Le PNA 2 concentre quant à lui son action autour de quatre axes principaux : la justice sociale ; l'éducation alimentaire de la jeunesse ; la lutte contre le gaspillage alimentaire ; l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine. On retrouve quasiment à l'identique ces quatre priorités d'action dans la troisième version du PNA élaborée en 2019. Le quatrième axe est cependant plus clairement défini comme un « levier » territorial – ce qu'il était déjà en partie dans le PNA 2 – s'appuyant sur la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux (PAT).

[3] Aux articles L230-2 à L230-5-8 du Chapitre préliminaire « La politique de l'alimentation » du Titre III « Qualité nutritionnelle et sécurité sanitaire des aliments » du Livre II « Alimentation, santé publique vétérinaire et protection des végétaux » (version en vigueur au 10 octobre 2020).

[4] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 4.

[5] 4 millions d'euros par an sont dédiés en moyenne, depuis sa conception, à la mise en œuvre du PNA, dont un quart est consacré au financement d'initiatives émanant de collectivités locales, d'entreprises ou d'associations dans le cadre d'un appel à projets annuel. Le budget du PNA est versé au titre de l'action 8 « Qualité de l'alimentation et offre alimentaire » du programme budgétaire 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » affecté à la DGAL.

qui récupère officiellement en 2014, l'élaboration du PNA[1] et contribue au suivi de sa mise en œuvre. Il est épaulé dans cette tâche par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), instance de conseil directement placée auprès du ministre de l'Agriculture[2].

Encadré 4.6 – Le Conseil national de l'alimentation (CNA)

Le Conseil national de l'alimentation est une instance consultative interministérielle créée en 1985. Communément présenté comme le « parlement de l'alimentation », il se veut lieu de débat et instrument d'aide à la décision. Officiellement placé sous la triple tutelle des ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Économie et des Finances (DGAL/DGS/DGCCRF) – et depuis 2018 du ministère en charge de l'environnement[3] –, il dépend fortement dans son fonctionnement du ministère de l'Agriculture, qui l'héberge dans ses locaux rue de Vaugirard à Paris et le finance sur la base de ses dotations budgétaires[4]. Notons également qu'une grande partie de son personnel a d'abord fait ses armes au sein du ministère de l'Agriculture. Ses deux derniers présidents, Bernard Vallat (2009-2016) et Guillaume Garot (2016-…) ont respectivement été Directeur général adjoint de l'alimentation et ministre délégué à l'agro-alimentaire. Karine Boquet, actuelle secrétaire interministérielle du CNA est une fonctionnaire détachée du ministère de l'Agriculture. Parmi ses salariés, certains ont également pu être mis à disposition par la DGAL[5] ou y avoir précédemment travaillé. C'est notamment le cas de Laura François qui, avant d'entrer au CNA en 2017, était en charge de la mise en œuvre du PNA au sein du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation. En outre, si le CNA met facilement en avant son autonomie, il est plutôt perçu par les agents de la DGAL comme une émanation du ministère de l'Agriculture[6], ce que nos entretiens confirment.
En sus de sa « contribu[tion] aux orientations et au suivi des politiques de l'alimentation », le CNA endosse deux autres missions. Il « organis[e] le débat public sur l'alimentation » et « fourni[t] des recommandations opérationnelles à destination des

[1] Le CNA publie dès 2010, un Avis sur sa mise en œuvre, dans lequel, à la demande de Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture de l'époque, des propositions sont faites quant aux mesures que le futur PNA devrait contenir.
[2] Le CGAAER est composé d'environ 130 hauts fonctionnaires « en fin de carrière » (Bertrand Hervieu, vice-président du CGAAER, entretien, octobre 2015) majoritairement issus du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts dont le rôle est de « participe[r] à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère » : voir Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Le CGAAER : présentation, rôle et missions » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/le-cgaaer-presentation-role-et-missions, consulté le 19 août 2021.
[3] À l'issue des États généraux de l'alimentation en décembre 2017, il est proposé de « décloisonner la gouvernance » en matière d'alimentation, en associant notamment le ministère de la transition écologique « à l'exercice de la fonction de tutelle » du CNA (voir document interministériel édité par le ministère en charge de l'Agriculture : États généraux de l'alimentation, « Feuille de route 2018-2022. Politique de l'alimentation », p. 34). Le CNA est donc désormais rattaché à ses trois anciens ministères de tutelle ainsi qu'au ministère en charge de la transition écologique.
[4] Le financement du CNA prend la forme de dépenses d'intervention dans le cadre des « Actions transversales » (action n°4) du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ». Il s'inscrit dans le cadre de « l'appui scientifique et technique à la gestion des risques qui inclut le fonctionnement d'instances de consultation ».
[5] Amandine Gautier, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique*, Mémoire de Master 2 en Politiques publiques et gouvernements comparés, Université Lyon 2, IEP de Lyon, août 2011, p. 43.
[6] Amandine Gautier, *Ibid.*, p. 43.

acteurs de l'alimentation, autour de thématiques prioritaires retenues en séances plénières »[1]. En 35 ans d'existence, le CNA s'est prononcé sur des sujets aussi variés que l'alimentation en milieu hospitalier, les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire, l'étiquetage des modes d'élevage, le e-commerce alimentaire, l'étiquetage nutritionnel, l'aide alimentaire, les labels de qualité, la prévention de l'obésité infantile, la politique nutritionnelle, la crise de l'ESB, le lait cru, la protection des animaux dans les abattoirs, etc. Les « avis » que rend le CNA n'ont pas force contraignante sur les acteurs décisionnels. D'après Viviane Jaillet, ancienne secrétaire interministérielle du CNA, ils ont cependant le mérite de dresser, sur la base du travail de concertation mené entre parties prenantes, un « état des lieux du consensus » autour de sujets qui font débat dans la société, de dire aux décisionnaires « si vous allez là, tout le monde vous suit » (Viviane Jaillet, CNA, entretien, décembre 2015).
Le CNA est composé d'acteurs de l'alimentation[2], nommés par arrêté conjoint des ministres de tutelle, et regroupés en huit collèges : les associations de défense de consommateurs ou d'usagers (9 membres), les producteurs agricoles (9 membres), les transformateurs et artisans (9 membres), les distributeurs (4 membres), les restaurateurs (6 membres), les syndicats salariés du secteur agricole (5 membres), des personnalités qualifiées « en raison de leur compétence en matière d'alimentation »[3] (13 membres), et enfin la société civile (8 membres).
Ce dernier collège n'est créé que récemment, lors de la mandature 2016-2020. Il comprend initialement trois représentants de l'aide alimentaire, de la protection de l'environnement en la « personne » de France Nature Environnement[4] et des usagers des systèmes de santé. En 2018, « le collège représentant les différents acteurs de la société civile est élargi de 4 sièges : un siège pour une association participant aux orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé, deux sièges supplémentaires pour la protection de l'environnement et un siège pour la protection animale »[5]. En janvier 2020, le collège « société civile » du CNA est constitué de huit représentants d'associations, dont trois représentants de la protection de l'environnement (parmi FNE, la FNH, le WWF, le RAC et Générations futures), un représentant de la protection animale (parmi la FBB, la LFDA, CIWF, l'OABA, la SPA, Welfarm et le CNSPA) et un représentant du Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEDD).

En fait, la politique de l'alimentation a été pensée par et conçue pour le ministère de l'Agriculture. Dans la lettre de mission qu'il adresse à Michel Barnier, ministre de l'Agriculture, en juillet 2007, Nicolas Sarkozy précise que les français « doivent [...] être mieux informés des intérêts directs qu'ils retirent, dans leur vie quotidienne, de la politique de soutien

[1] CNA, *Rapport d'activité du Conseil national de l'alimentation, années 2016 et 2017*, p. 6.
[2] Ils sont 49 en juin 2016 (voir Décret n° 2016-884 du 29 juin 2016), 63 en janvier 2020 (voir Décret n° 2020-53 du 28 janvier 2020).
[3] Ces personnalités qualifiées sont issues pour la plupart de l'enseignement supérieur et de la recherche : sociologues, nutritionniste, juriste, politiste, mais aussi chef étoilé, inspecteur général des affaires sociales, directeurs de recherche à l'INRA, au CREDOC.
[4] Fédération d'associations généraliste, parmi les plus anciennes à s'être institutionnalisées et à avoir participé à l'élaboration des politiques publiques en matière d'environnement (voir chapitre 1).
[5] L'ouverture du CNA à la protection animale est un effet direct de la création en son sein du Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), sur lequel nous reviendrons dans la suite du chapitre.

de l'agriculture ». Si cette seule citation ne dit pas grand-chose *a priori,* ou peut en tout cas porter à diverses interprétations, mise en perspective avec l'objectif de rationalisation budgétaire qui a marqué le quinquennat de Nicolas Sarkozy[1], elle prend tout son sens. Elle reflète la volonté politique du président de la République de rationaliser les politiques agricoles, de leur redonner du sens à travers le prisme de leur efficacité[2].

À peine élu à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy fait peser le soupçon d'une disparition du ministère en charge de l'Agriculture. Dans son édition des dimanche 13 et lundi 14 mai 2007, *Le Monde* titre en page 7 : « M. Sarkozy veut réformer l'État en redécoupant les ministères ». Dans un article consacré au devenir du ministère de l'Agriculture, la journaliste écrit : « avec un gouvernement resserré, l'agriculture pourrait bien être rétrogradée au rang de secrétariat d'État ou voir ses attributions actuelles redistribuées entre plusieurs ministères »[3]. Aymeric Chemin, responsable du bureau agriculture et alimentation durables au CGDD, en poste à la DGAL en 2010, fait un lien direct entre le projet de réforme de l'État de Nicolas Sarkozy et la mise en œuvre de la politique de l'alimentation :

> « On est en 2007, à un moment où Nicolas Sarkozy a envisagé de supprimer le ministère de l'Agriculture. Les organisations agricoles syndicales étaient vent debout en disant "c'est un scandale", etc. Donc Sarkozy a dit "ok, on maintient le ministère de l'Agriculture mais faut qu'il ait du sens" et donc il a demandé à Barnier de donner un sens, de justifier le maintien d'un ministère dédié à ce secteur-là qui est finalement un petit secteur hein, c'est 550 000 emplois l'agriculture. Et Barnier a dit "le vrai sujet c'est pas l'agriculture mais l'alimentation" » (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017).

Donner un nouveau « sens » au ministère de l'Agriculture, à travers le développement d'une politique alimentaire qui permet, selon Nicolas Sarkozy, la rencontre entre la politique agricole et les Français – en fait, entre agriculture et alimentation, production et consommation – et qui repose par ailleurs sur des outils principalement incitatifs, de type régulateur[4], moins

---

[1] L'on fait mention ici à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

[2] Pour une analyse des impacts du contexte international sur la réforme des politiques agricoles françaises, voir : Amandine Gautier, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique*, *op.cit.,* p. 28-39. L'autrice analyse la prise de compétences du ministère de l'Agriculture en matière d'alimentation comme le résultat de l'« encastrement » de celle-ci « dans des contraintes liées aux règles issues de la libéralisation du commerce » (p. 39) édictées par les organisations internationales. Ainsi, l'organisation mondiale du commerce (OMC) apparaît comme « le principal acteur de la gestion de l'alimentation au niveau international » (p. 39), réduisant considérablement les marges de manœuvre des États, contraints à légitimer par d'autres voies leur action en matière d'alimentation, notamment par le biais de la notion de patrimoine alimentaire immatériel.

[3] « Les syndicats agricoles se battent pour conserver un ministère de plein exercice », *Le Monde*, Dimanche 13-Lundi 14 mai 2007, p. 7.

[4] Une politique de type régulateur renvoie « aux dispositifs institutionnels ou cadres juridiques portant sur les conditions d'exercice d'un secteur d'activité, ou sur des caractéristiques physiques des produits ou des services

coûteux[1], est ainsi envisagé comme un moyen pour l'administration agricole de rationaliser son action et de la rendre plus légitime. L'instauration de la politique de l'alimentation apparaît en tout cas comme une « solution » au problème de la disparition du ministère. Elle permettrait également à la politique agricole de sortir d'une logique subventionniste de soutien aux agriculteurs et au ministère de l'Agriculture d'exister de cette façon en dehors des périodes de crises sociales et sanitaires. Partant que, selon les principes de la rationalisation budgétaire, toute dépense doit être justifiée, la politique subventionniste systématique du ministère est remise en cause au profit de l'idée selon laquelle l'agriculture, et en l'occurrence les agriculteurs, doivent désormais rendre des comptes à leur ministre de tutelle, au gouvernement et aux citoyens, dont les besoins et aspirations doivent être pris en considération. Précisons à ce sujet que l'élaboration de la politique de l'alimentation en 2010 doit être inscrite dans un processus plus long de réforme des politiques agricoles et par là des administrations en charge de l'agriculture. Le discours selon lequel le « ministère des agriculteurs » doit se transformer et s'ouvrir à d'autres considérations, d'autres enjeux, se retrouve par exemple au moment de la crise de la vache folle. Auditionné par le Sénat le 28 mars 2001 dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs, le ministre en charge de l'agriculture, Jean Glavany défend la restructuration de la DGAL. Il explique :

> « C'était une sorte de gageure ou de révolution culturelle, je dois le dire, parce que, y compris pour les fonctionnaires de cette administration, cela n'allait pas de soi. J'ai souhaité que ce ministère, trop souvent perçu comme le ministère des agriculteurs, des producteurs, devienne aussi à part entière le ministère de la sécurité alimentaire » [2].

Transformer le « ministère des agriculteurs » en ministère des consommateurs, est la tâche à laquelle s'attèle à son tour Michel Barnier alors ministre de l'Agriculture de Nicolas Sarkozy entre 2007 et 2009.

Considérant que « les problèmes d'alimentation ne sont pas suffisamment mis en avant en France »[3], Michel Barnier confie en 2008 souhaiter « faire de [son] ministère celui de

---

offerts » : voir Ève Fouilleux, « Chapitre 4 : Les politiques agricoles et alimentaires », *in* Olivier Borraz (dir), *Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne,* Paris : Presses de Sciences Po, 2008, p. 113.

[1] Nous reviendrons sur ce point au chapitre 5.

[2] Voir : Sénat, « Audition de M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche » [en ligne] https://www.senat.fr/rap/r00-321-2/r00-321-248.html, consulté le 6 novembre 2020.

[3] *Le Figaro*, le 28 janvier 2009 citant Michel Barnier (source Europresse).

l'alimentation »[1], et de « l'accès à tous à une alimentation suffisante, saine et équilibrée » une « priorité »[2]. C'est dans cette optique que le ministre de l'Agriculture indique dans une tribune publiée dans *La Croix* la même année, avoir « lancé dans le cadre du "programme national nutrition santé" piloté par le ministère de la Santé, l'opération "Un fruit pour la récré" », ajoutant que « le renforcement de la qualité nutritionnelle des repas fournis en restauration collective constitue également une des priorités qu'[il] porte avec Roselyne Bachelot, ministre de la santé »[3]. La campagne « Un fruit pour la récré » consiste alors dans la distribution hebdomadaire, couplée à des actions pédagogiques, de fruits frais dans les écoles primaires. Elle a pour objectif de lutter contre l'obésité[4] tout en « éveill[ant] le goût des enfants et des adolescents mais aussi [en] intégr[ant] des notions de "bien manger" par le plaisir, la curiosité, la découverte et le jeu »[5]. D'aucuns notent que le programme « Un fruit pour la récré »[6], en parallèle de ses implications éducatives et nutritionnelles, ouvre aussi des débouchés aux producteurs qui « peinent à écouler leurs stocks »[7].

En 2008, Michel Barnier met également sur pied un Plan pour une alimentation sûre, diversifiée et de qualité qui marque le début d'« actions en propre » au sein de la DGAL du nouveau bureau de la nutrition et de la qualité de l'alimentation[8], et qui servira de base au futur PNA[9]. Amandine Gautier, étudiante en science politique et stagiaire au sein de la DGAL au premier semestre 2011, insiste sur le rôle qu'a joué ce bureau[10] dans la genèse de la politique de l'alimentation. Elle montre sur la base d'une analyse socioprofessionnelle des trajectoires de ses membres et de l'observation des interactions administratives intersectorielles au sein du réseau de politique publique de l'alimentation[11], que la politique de l'alimentation naît « d'une fenêtre d'opportunité dans laquelle une initiative bureau […] a croisé une opportunité politique sous la législature de Michel Barnier »[12]. Elle s'attache ainsi à montrer comment les acteurs administratifs du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation – recrutés en 2008 pour

---

[1] *Aujourd'hui en France,* le 14 août 2008, p. 8 (source Europresse).
[2] Tribune de Michel Barnier dans *La Croix*, le 25 juin 2008 (source Europresse).
[3] Source : *Ibid.*
[4] Bruno Alarcon *et al.*, *Évaluation du programme « Un fruit pour la récré » : rapport final,* Convention 2011-11, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, 2012, hal-02810728, p. 11.
[5] Bruno Alarcon *et al., Ibid.*
[6] Qui donnera naissance quelques années plus tard au programme européen « Fruits et légumes à l'école ».
[7] Bruno Alarcon *et al., Évaluation du programme « Un fruit pour la récré » : rapport final, op.cit.*
[8] Amandine Gautier, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique, op.cit*., p. 60.
[9] Amandine Gautier, *Ibid.,* p. 42.
[10] Le bureau de la nutrition et de la qualité de l'alimentation créé en 2008 est renommé bureau du pilotage de la politique de l'alimentation au premier semestre 2011, suite au vote de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche instaurant la politique de l'alimentation.
[11] À savoir l'ensemble des acteurs, parfois multipositionnés, traitant à titre divers des questions liées à l'alimentation au sein de l'administration centrale et en dehors.
[12] Amandine Gautier, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique, op.cit*., p. 73.

étoffer le plan d'actions de Michel Barnier –, de par leur formation, leurs compétences nutritionnelles et agronomiques initiales et leur vision partagée de l'alimentation, ont permis au ministère de l'Agriculture de se positionner comme « leader » et acteur légitime au moment où il fallait définir la politique de l'alimentation, officiellement présentée comme une politique transversale interministérielle. Elle explique notamment que les « actions qui constitueront le socle de la politique de l'alimentation émerge[nt] sous l'impulsion d'acteurs administratifs [nb : au sein de la DGAL] en réaction au PNNS »[1], dont ils connaissent parfaitement les orientations et leviers d'action du fait de leur participation aux réunions de co-pilotage mais aussi parce qu'ils ont l'habitude de travailler avec la Direction générale de la santé. Ils constituent en cela, pour Amandine Gautier, une véritable « ressource » au moment de l'élaboration de la politique de l'alimentation. L'autrice montre ainsi que ce « segment professionnel » au sein de la DGAL aspire, agit et s'organise de façon à ce que l'alimentation soit aussi l'affaire du ministère de l'Agriculture, avant même que la question se pose à l'arrivée de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République en 2007.

L'élection de Nicolas Sarkozy marque néanmoins un tournant favorable au ministère de l'Agriculture amené, en se réformant, à se relégitimer. Il renouvèle pour ce faire ses compétences et prérogatives à travers l'élaboration et la définition d'une politique de l'alimentation englobante et intégrée qui vient officiellement concurrencer la politique nutritionnelle de santé publique menée par le ministère en charge de la santé depuis 2001. D'après nos interlocuteurs chargés de l'élaboration de la politique de l'alimentation en 2010, les concurrences intersectorielles routinières entre administrations agricoles et sanitaires sont exacerbées à compter de 2009 au moment où Bruno Le Maire remplace Michel Barnier et que le ministère en charge de l'agriculture intègre officiellement l'« alimentation » dans sa dénomination. Bruno Le Maire, nouveau ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, qui « hérite » largement de la « vision » et du travail entamé par son prédécesseur est décrit par nos interlocuteurs au sein du ministère de l'Agriculture en charge durant plusieurs années de la politique alimentaire comme étant « moins convaincu par le sujet » (un ancien responsable de la politique de l'alimentation, entretien, février 2018[2]). Aux prises, en outre, sitôt nommé, avec la crise du lait, il réduit, de fait, la politique de l'alimentation à sa fonction de vitrine de la réforme du ministère de l'Agriculture, accélérant paradoxalement le processus d'élaboration de la politique de l'alimentation qui est l'objet, à compter de 2009, d'une forte

[1] Amandine Gautier, *Ibid.,* p. 73.
[2] À sa demande, les fonctions anciennes et actuelles de l'enquêté au sein de l'Administration centrale seront gardées secrètes. Nous faisons également le choix de ne pas lui attribuer de nom et prénom anonymisés.

pression politique sur les services, de la part du cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Direction générale de l'alimentation, animés par la volonté d'« occuper le terrain » (un ancien responsable de la politique de l'alimentation, entretien, février 2018). En outre, le PNA est très vite envisagé par le cabinet comme un produit communicationnel et électoraliste en vue des élections présidentielles de 2012[1].

Un enquêté raconte la façon dont il essaye, à l'époque, « tant bien que mal » et « dans l'urgence », de « gérer l'accouchement dystocique du PNA [1] ». Il ne bénéficie alors d'« aucun moyen » et travaille qui plus est sous la pression politique « démentielle » du cabinet ministériel et de la Directrice générale de l'alimentation. Il fallait mettre en place le PNA, « peu importe le fond » confie-t-il, avant de préciser au sujet de la Directrice générale de l'alimentation qu'elle « ne faisait que de la politique », à l'image d'ailleurs de Matthieu Grégory, conseiller technique au cabinet ministériel[2], lequel aurait spécialement fait du PNA « un enjeu de pouvoir pour essayer d'aller bouffer sur le dos du ministère de la Santé […] [et] damer le pion à la DGS ». L'enquêté conclut que le PNA n'était qu'affaire de « gestion politique » jusqu'au départ de Matthieu Grégory du cabinet du ministre de l'Agriculture en avril 2012, suite à l'élection de François Hollande à la présidence de la République. L'élaboration du PNA 2 (2014) est ainsi décrite comme étant moins conditionnée par les luttes de position qui caractérisent la fabrique du PNA dans sa première version, véritable mastodonte politique inopérant (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017). Le PNA 2, plus synthétique et par là plus opérationnel, serait le résultat d'une gouvernance moins intéressée. Notre enquêté raconte la façon dont les services de la DGAL ont pu travailler en bonne entente avec le nouveau cabinet et collaborer en amont avec les inspecteurs du CGAAER pour proposer des orientations à la loi agricole de 2014 et donc au nouveau PNA[3].

On voit bien ici que l'élaboration de la politique de l'alimentation et de son principal outil, le Programme national de l'alimentation ne repose pas seulement sur la volonté de mettre en place une politique transversale « efficace » qui résolve un ensemble de problèmes préalablement identifiés par les consommateurs. Avant d'être un programme d'action publique

[1] Ce dont témoigne l'évolution des missions de stage d'Amandine Gautier. Alors qu'elle devait accompagner la mise en œuvre opérationnelle du PNA (conception d'outils de suivi, travail de synthèse, rédaction de rapports), ses missions sont recentrées sur le plan de communication du ministère en vue de 2012. Il lui est alors demandé d'identifier dans le PNA « un ou deux éléments livrables. Voir : Amandine Gautier, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique, op.cit.,* p. 7.
[2] Matthieu Grégory est conseiller technique, chargé de l'alimentation, des signes de qualité, de la sécurité sanitaire et du bien-être animal au cabinet du ministre de l'Agriculture de janvier 2009 à avril 2012.
[3] Dont les manques et limites ont également été identifiés par le CNA.

transversal, la politique de l'alimentation est aussi – surtout – un *objet politique*, un moyen pour le ministère de l'Agriculture de faire sa place dans le paysage institutionnel, qui plus est à moindre coût, en se réappropriant et en intégrant les programmes sectoriels existants touchant de près ou de loin à l'alimentation[1]. Dit autrement, la politique de l'alimentation n'est pas une politique interministérielle dont le pilotage est confié au ministère en charge de l'agriculture[2]. Elle s'apparente davantage à une politique agricole présentée comme étant interministérielle afin de justifier l'empiètement du ministère de l'Agriculture sur le champ d'intervention des autres secteurs d'action publique et de la Santé en particulier.

Le ministère de l'Agriculture dont les services sont compétents en matière de production agricole, de protection de l'environnement et, désormais, sur tous les sujets concernant l'alimentation *via* le pilotage et la gestion du Programme national pour l'alimentation, est également l'institution référente en matière de protection des animaux d'élevage.

De la sécurité sanitaire des aliments à la promotion du bien-être des animaux d'élevage

Le souci des autorités publiques en matière de bien-être animal relève historiquement de la DGAL dont l'objectif premier, nous l'avons vu, est de garantir la sécurité sanitaire des aliments, laquelle passe notamment par la santé et la protection des animaux.

Les préoccupations des autorités publiques pour la santé des animaux, d'une part, et pour leur protection, d'autre part, ne sont indépendantes ni se confondent totalement les unes avec les autres. Elles poursuivent a priori des objectifs différents. La question de la santé des animaux se pose aux pouvoirs publics précisément dans le cadre de la politique de sécurité sanitaire des aliments (voir *supra*). On l'a vu, l'administration agricole s'assure, à travers l'action de ses inspecteurs de santé publique vétérinaire, de la bonne santé des animaux jusqu'au moment de leur mise à mort. L'objectif sous-jacent est de garantir la salubrité des produits carnés au moment de leur consommation. La protection animale n'a, de son côté, pas directement pour fondement et objectif la sécurité sanitaire des aliments et, à travers elle, celle des consommateurs. Elle vise à protéger l'animal reconnu comme un être doué de sensibilité,

[1] Voir à ce sujet Amandine Gautier, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique, op.cit.*, p. 52.

[2] Une politique qui perdrait qui plus est de son soutien gouvernemental au fil des ans. Selon Aymeric Chemin, responsable du bureau de l'agriculture et de l'alimentation durables au CGDD, chargé de mission à la DGAL en 2010, la politique de l'alimentation n'est, sous le mandat de François Hollande, plus vraiment soutenue par Matignon : « vous avez un truc qui s'est délité pour des raisons historiques » et du fait de « réticences en interministériel et une absence de portage interministériel. Si vous voulez faire une politique interministérielle, il faut que ce soit soutenu par Matignon. Ça n'a pas été le cas et donc ça n'a pas fonctionné. On verra par la suite mais je suis pas sûr que ça refonctionne » (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017).

contre les souffrances qui pourraient lui être infligées en contexte d'élevage, durant les transports, jusque dans l'enceinte de l'abattoir. Néanmoins, pour le responsable du bureau de la protection animale à la DGAL, la santé et la protection animales « ne sont pas des concepts opposés mais des concepts complémentaires, imbriqués » : la santé serait un facteur de bien-être pour l'animal. Inversement, un animal dont les conditions de bien-être sont respectées aurait plus de chance de rester en bonne santé (David Fauconnier, DGAL, entretien, janvier 2017). Les « cinq libertés » – au fondement de la définition institutionnelle du bien-être animal –, établies et intégrées dans les années 1990 au Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, l'organisation mondiale de la santé animale, en décrétant l'absence de faim, de soif et de malnutrition, l'absence de peur et de détresse, l'absence de stress physique et thermique, l'absence de douleur, de lésions et de maladie ainsi que la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce, reflètent bien cette intrication des problématiques entre santé et protection animales. Ce sont d'ailleurs sensiblement les mêmes acteurs et réseaux d'acteurs qui participent à l'élaboration et/ou au suivi des politiques de santé et de protection des animaux (voir encadré 4.7) et qui prennent en charge ces questions à travers le temps, au sein de l'administration agricole.

Le bureau de la protection animale (BPA) est créé dans le cadre de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature[1] qui dans son article 9, reconnaît pour la première fois de façon explicite que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » ; une disposition insérée dans le Code rural à l'article L214-1. Il intègre alors la Direction de la qualité du ministère de l'Agriculture – dont il dépend jusqu'à la création de la DGAL en 1987 –, aux côtés des enjeux d'hygiène alimentaire, en particulier de santé animale, ce qui n'étonne point dans la mesure où avant 1976, un certain nombre de questions relatives à la protection des animaux, notamment au cours du transport et à l'abattoir[2], étaient déjà traitées par le ministère de l'Agriculture par le biais de sa direction des services vétérinaires (1968-1976).

---

[1] Celle-ci inclut les dispositions d'une proposition de loi sur la protection des animaux déposée en 1971 et restée jusqu'alors lettre morte, par Jacqueline Thome-Patenôtre, députée de la gauche radicale des Yvelines et mairesse de Rambouillet.

[2] La question de la protection des animaux lors des transports vers l'abattoir est posée depuis la fin du XIXe siècle par les protecteurs des animaux et le législateur français. Ainsi, la loi sur le Code rural du 21 juin 1898 contient à l'article 66 du chapitre 3 consacré à la protection des animaux domestiques, un certain nombre d'obligations en matière de transport d'animaux vivants, notamment celle d'abreuver les animaux et les nourrir au moins toutes les douze heures (voir : Gallica, « Protection des animaux au 19e siècle. 2. La protection de tous les animaux » [en ligne] https://gallica.bnf.fr/blog/23012019/protection-des-animaux-au-19e-siecle-2-la-protection-de-tous-les-animaux?mode=desktop, consulté le 8 octobre 2021). Le premier texte européen fixant des obligations en termes de transport est la Convention européenne sur la protection des animaux en transport international signée par la France le 13 décembre 1968 et ratifiée le 9 janvier 1974. Sur l'abattage des animaux, nous pouvons faire référence

Sa dénomination évolue à travers le temps en même temps que ses attributions, elles-mêmes liées à l'évolution du débat public et de la législation en matière de protection animale. Ainsi, le BPA est d'abord rattaché en tant que « bureau de la protection humanitaire des animaux » au « service de la santé animale », avant d'être affilié en 1982, en tant que « bureau de la protection animale » au « service vétérinaire de la santé et de la protection animales ». Ces différentes dénominations et affectations de service marquent l'affiliation initiale de la protection des animaux aux enjeux de santé publique vétérinaire. En 1986, le BPA est renommé « bureau de la protection animale, carnivores ». Il a alors en charge la protection des « carnivores domestiques », autrement dit des chats et des chiens, ainsi que des animaux sauvages, contre les mauvais traitements et les utilisations abusives. Il assure également le suivi des relations avec les associations de protection animale. En 1990, le bureau intègre la lutte contre la rage dans ses compétences et est renommé en ce sens. L'orientation « animaux de compagnie » et la réduction de la protection des animaux de rente aux enjeux de santé publique vétérinaire durant les vingt premières années d'existence du BPA font dire à son responsable que celui-ci a longtemps été considéré comme étant « le bureau des chiens et des chats[1], comme si – se désole-t-il – ça avait d'ailleurs quelque chose de péjoratif » (David Fauconnier, DGAL, entretien, janvier 2017)[2].

À compter des années 1990, au gré de la multiplication des directives européennes sur les conditions d'élevage et d'abattage des animaux de rente[3], les missions du BPA trouvent dans la protection des animaux d'élevage, une nouvelle légitimité. En 1999, dans le cadre de la réforme de la DGAL post crise de la vache folle, le BPA est rattaché à la sous-direction de la santé et de la protection animales (SDSPA), créée la même année au sein du service des actions sanitaires en production primaire. La SDSPA est alors – et jusqu'à aujourd'hui – chargée de

---

à l'action de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir (OABA) créée en 1961 et à la médiatisation des souffrances infligées aux animaux lors de leur mise à mort à compter des années 1960 (voir chapitre 1). En 1974, une directive européenne rend obligatoire l'étourdissement des animaux avant leur mise à mort. Il s'agit de la Directive 74/577/CEE du 18 novembre 1974 relative à l'étourdissement des animaux avant leur abattage.

[1] Notons à ce titre que lorsque les questions en matière de protection des animaux domestiques sont débattues en première lecture à l'Assemblée nationale dans le cadre du vote de la loi de 1976 relative à la protection de la nature, aucune mention n'est faite aux animaux d'élevage. En témoignent les propos de la députée Jacqueline Thome-Patenôtre lorsqu'elle défend sa charte de l'animal : « Qui ne peut mesurer, mes chers collègues, l'angoisse et la souffrance animale, celle d'un chien abandonné, courant après la voiture de ses maîtres indignes ou gardé derrière les grilles d'un refuge et dont le regard pathétique implore soit son adoption, soit sa délivrance par le visiteur, celle de chats squelettiques cherchant une maigre pitance dans un terrain vague ou ailleurs, celle de l'animal sauvage enfermé trop souvent dans un local exigu ou celle d'un animal encore en liberté dans nos belles forêts mais poursuivi et traqué par des meutes souvent renouvelées, tombant d'épuisement et cruellement achevé par le couteau de l'homme », cités par Isabel Boussard, « Agriculture, environnement et protection de la nature : la loi de 1976 », *op.cit.*

[2] Sur l'accusation en sensiblerie et la délégitimation de la défense des animaux, se référer à la première partie de la thèse.

[3] Des dispositions transposées dans le droit français à compter des années 2000. Pour un aperçu de ces directives, voir chapitre 1.

l'élaboration de la réglementation et du contrôle relatifs à la santé et à la protection des animaux domestiques. Son champ de compétences couvre aussi la pharmacie vétérinaire, l'alimentation animale, l'identification et le mouvement des animaux. En son sein, le BPA a toujours en charge le bien-être des animaux de compagnie mais aussi la protection des animaux de rente, de l'élevage jusqu'à l'abattage.

Encadré 4.7 – Le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) et le Comité d'experts en bien-être animal

Le CNOPSAV est créé en 2012 à l'issue des États généraux du sanitaire (2010) dont l'objectif était de conférer plus de pouvoir aux comités consultatifs existants – ici, le Comité consultatif de la santé et de la protection animale (CCSPA) créé en 1985 – afin qu'ils puissent participer, en amont et en aval, aux orientations et à la mise en œuvre des politiques sanitaires. Le nouveau CNOPSAV, conçu comme un « parlement du sanitaire »[1], un lieu de débat entre l'administration et les professionnels, est placé auprès du ministre de l'Agriculture qui le préside et le consulte « sur les orientations de la politique sanitaire animale et végétale, sur les projets de mesure réglementaire ou toute autre question relative à la santé et à la protection des animaux et des végétaux »[2]. Il comprend une section spécialisée « Santé animale », une section spécialisée « Santé végétale » et une formation plénière.
La section « Santé animale » est composée de représentants du secteur agricole (chambres d'agriculture, syndicats[3], instituts techniques, groupements de défense sanitaire[4]), des vétérinaires[5], de l'industrie du médicament vétérinaire et du Conseil national de la protection animale[6] ; tous ont une voix délibérative dans la formulation des avis, à la différence des représentants de l'administration (directeurs d'administration ou d'établissements publics) qui n'ont qu'une voix consultative[7].
Au sein de la section Santé animale, un Comité d'experts « Bien-être animal » débat des orientations politiques et des enjeux techniques en matière de protection animale. Présidé

[1] Ministère de l'Agriculture, « Organisation générale du dispositif CNOPSAV », le 3 juillet 2013 [en ligne] http://agriculture.gouv.fr/organisation-generale-du-dispositif-cnopsav, consulté le 4 février 2018.
[2] Source : *Ibid.*
[3] Les syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA, JA, Confédération paysanne et Coordination rurale), des entreprises de l'agroalimentaire et des commerçants en bestiaux ainsi que des industries spécialisées dans l'alimentation animale et l'insémination animale.
[4] Les groupements de défense sanitaire (GDS) sont des associations d'éleveurs, départementales et régionales, créées dans les années 1950 pour lutter contre la fièvre aphteuse et la tuberculose chez les bovins (qui est une zoonose). Les GDS assurent des missions reconnues d'intérêt général en matière de veille, de prévention et de lutte contre les maladies animales.
[5] Fédération des syndicats vétérinaires de France, Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires, Société nationale des groupements techniques vétérinaires.
[6] Le CNPA est une association de protection animale portée par des vétérinaires. Créée en 1970 par l'un d'entre eux, Fernand Méry, elle est l'un des membres fondateurs de l'Eurogroup for animals dans les années 1980. Dans les années 1990, le CNPA s'engage en faveur de l'amélioration des conditions de transport des animaux vivants, contre l'élevage des veaux et des poules pondeuses en batterie et les conditions industrielles d'élevage des porcs. L'association s'engage également dans la protection des animaux de compagnie dont elle promeut l'identification et une plus grande responsabilisation des propriétaires. Placée sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture, elle participe au Comité consultatif de la santé et de la protection des animaux depuis 1985.
[7] Voir la liste exhaustive des membres du Cnopsav à l'article D. 200-4 du Code rural et de la pêche maritime.

par le responsable du bureau de la protection animale (DGAL), il est composé d'acteurs multiples aux intérêts parfois divergents. Il rassemble les membres professionnels permanents de la section « Santé animale », des scientifiques de l'Anses et de l'INRA ainsi que les associations de défense du bien-être animal. On compte parmi elles : la Fondation Brigitte Bardot, CIWF, Welfarm, la Fondation 30 Millions d'amis, la Fondation Assistance Aux Animaux, la confédération des SPA, la Fondation Droit animal Éthique et Sciences, l'OABA, la Confédération nationale Défense de l'animal et la Ligue Française pour la protection du cheval[1].

Depuis le milieu des années 2000, sous l'influence de l'action des associations de protection animale et – non sans lien – de la plus grande publicité accordée à la question du « bien-être animal » au sein du débat public, les politiques publiques et leur sémantique évoluent, recourant de plus en plus à cette notion. C'est ainsi qu'en avril 2016, le ministère de l'Agriculture lance sa stratégie nationale 2016-2020 pour le bien-être animal (stratégie BEA 2016-2020), dans un contexte particulier, celui de l'après-diffusion des images filmées à l'abattoir d'Alès par l'association L214, mettant au jour des pratiques illégales et cas de maltraitance envers les animaux[2]. Il s'avère néanmoins que si les vidéos diffusées en octobre 2015 par l'association ont contribué à accélérer le processus décisionnel et par là la sortie de la stratégie, elles ne sont pas à l'origine de sa conception. En effet, le Comité d'experts « bien-être animal » – auquel l'élaboration et le pilotage de la stratégie sont confiés – se réunit pour la première fois au mois de novembre 2013[3] et celle-ci est présentée lors d'une réunion du CNOPSAV dès le mois de mars 2015[4] ; un processus de mise à l'agenda institutionnel confirmé

[1] D'après CIWF, « Bien-être animal : stop à l'ONG bashing du ministre de l'Agriculture », le 1er octobre 2019 [en ligne] https://www.ciwf.fr/presse/communiques/2019/10/bien-etre-animal-stop-a-long-bashing-du-ministre-de-lagriculture, consulté le 2 octobre 2020. Lors de sa première formation en novembre 2013, seules l'OABA, la Fondation Droit animal Ethique et Sciences, Welfarm (anciennement PMAF), la Fondation Brigitte Bardot et Pronatura y étaient représentées (voir : Jérôme Languille et Agnès Fabre, « Protection animale : nouvelle gouvernance et perspectives européennes », *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France,* Tome 167, n° 2, 2014, p. 143-148).

[2] En 2008, à l'issue des rencontres Animal et Société organisées par le ministère de l'Agriculture sous la mandature de Michel Barnier, une dizaine de mesures relatives à la « conciliation de l'utilisation économique des animaux de rente et la protection animale » sont annoncées. Elles portent sur l'élevage, les transports et l'abattage des animaux mais aussi sur l'utilisation des animaux dans les cirques, les « bonnes pratiques » dans la corrida et l'étiquetage obligatoire de l'origine des fourrures. Autrement dit, le bien-être des animaux d'élevage ne fait pas l'objet d'un programme d'action publique à part entière : voir Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Les rencontres Animal et Société. Réunion de clôture – mardi 8 juillet 2008*.

[3] Voir le rapport d'activités « Faits marquants 2014 » de la DGAL publié en février 2015 ainsi que le compte-rendu de la réunion de la formation plénière du Cnopsav du 21 mai 2014.

[4] Ministère de l'Agriculture, « CNOPSAV : compte-rendus, présentations et calendrier », le 21 juillet 2017 [en ligne] http://agriculture.gouv.fr/cnopsav-compte-rendus-presentations-et-calendrier, consulté le 4 février 2018 et Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV), « Votre représentation. CNOPSAV » [en ligne] https://www.sngtv.org/4DACTION/NS2013_ACTIONS/4/1111/333, consulté le 4 février 2018. Elle est encore au cœur d'une rencontre de la section « Santé animale » qui s'est tenue au mois de juin 2015 : voir le

en entretien par la responsable du service Alimentation à la DGAL en même temps qu'est réaffirmé, de façon sous-jacente, le rôle pilote de l'administration de l'agriculture en matière de protection animale, notamment dans les abattoirs :

> « NL – … certaines images qu'on a vues d'Alès ne sont pas normales. Donc voilà, nous, ça nous fait réagir, bon ben voilà il faut travailler, il faut aussi impliquer les acteurs…
> Enquêtrice – *Et tout ça est engagé clairement suite à ce qui s'est passé à l'abattoir d'Alès ?*
> NL – Non ce n'est pas suite à… Non, non, non. En fait on a un plan stratégique hein à la DGAL depuis quelques années, dans lequel on avait inscrit l'abattoir comme étant vraiment un axe sur lequel il fallait qu'on travaille. Finalement Alès n'a été qu'un révélateur, ce qui fait que ça a permis de mobiliser aussi notre cabinet, notre ministre dans le sens de ce qu'on veut faire depuis euh… On s'en est servi d'Alès quelque part » (Nadine Loustalet, DGAL, entretien, décembre 2015).

D'après notre interlocuteur au bureau de la protection animale, la stratégie BEA 2016-2020 représente « une nouvelle impulsion […] C'est la première fois que la France se dote d'un programme de travail qu'elle met noir sur blanc, dans lequel l'ensemble des acteurs s'engagent à œuvrer ensemble » (David Fauconnier, DGAL, entretien, janvier 2017). Sans occulter le biais « nécessairement » promotionnel du discours tenu par le responsable du bureau de la protection animale au sujet d'un programme d'action publique dont il est le pilote, la mise en place de la stratégie BEA 2016-2020 revêt en effet un caractère inédit au regard des activités routinières du BPA, qui consistent essentiellement, nous l'avons vu, dans la prise en charge des enjeux liés au commerce des animaux de compagnie et le travail de transposition des directives européennes en matière de protection des animaux de rente.

La stratégie BEA 2016-2020 comprend cinq axes et 20 actions au degré d'engagement et de réalisation variable[1], qui ne relèvent pas directement de l'application de la réglementation communautaire et ne concernent pas seulement les animaux de compagnie ; ceux-là font d'ailleurs plutôt l'objet d'un traitement relativement secondaire, au même titre que les chevaux et les animaux de laboratoire. Ces actions visant donc avant tout l'amélioration du bien-être des

---

document de présentation « CNOPSAV Santé animale. Réunion du 24 juin 2015. Thème : stratégie bien-être animal ».

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Stratégie de la France pour le bien-être des animaux 2016-2020. Le bien-être animal au cœur d'une activité durable* ; Ministère de l'Agriculture, « 20 actions prioritaires en faveur du "bien-être animal" », le 5 avril 2016 [en ligne] http://agriculture.gouv.fr/20-actions-prioritaires-en-faveur-du-bien-etre-animal, consulté le 4 février 2018 ; Ministère de l'Agriculture, « État d'avancement du Plan national sur le bien-être animal 2016-2020 », le 10 juin 2020 [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/bien-etre-animal-etat-davancement-du-plan-national-2016-2020, consulté le 11 octobre 2021.

animaux d'élevage portent sur l'innovation et le partage des savoirs[1] ; la responsabilisation des professionnels[2] ; l'évolution des pratiques plus respectueuses de l'animal[3] ; le contrôle et la répression des actes de maltraitance animale notamment en abattoir[4] et l'information des citoyens[5]. Sans pouvoir entrer dans le détail de chacune des actions établies dans le cadre de la stratégie BEA 2016-2020, notons que celles-ci sont avant tout incitatives et reposent essentiellement sur la responsabilisation des acteurs, notamment de l'éleveur qu'il s'agit de faire devenir « le premier acteur du bien-être de ses animaux » (David Fauconnier, DGAL, entretien, janvier 2017). « Conforter », « promouvoir », « accompagner », « renforcer », « valoriser » sont autant d'objectifs non contraignants visés par le plan d'action prioritaire en faveur du bien-être animal[6]. Cependant, avec la stratégie BEA 2016-2020, le ministère de l'Agriculture engage officiellement l'administration française dans la prise en charge du bien-être des animaux domestiques et s'en fait le porte-parole officiel. Ainsi, la fenêtre de tir, l'aubaine qu'a représentées l'affaire de l'abattoir d'Alès, a surtout consisté pour le personnel politique en la monstration de son activisme politique. Lors de la conférence de presse du 4 avril 2016 annonçant le lancement de la stratégie 2016-2020 en faveur du bien-être animal, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, insiste à plusieurs reprises sur la nécessité à travers cette politique publique d'un « changement des mentalités », d'une évolution sur le long terme de la « culture et du rapport à la question du bien-être animal », celle-ci représentant « un enjeu majeur pour le bien-être des animaux, un enjeu majeur dans le débat citoyen et le débat public et un enjeu majeur, aussi, en termes économiques pour les filières concernées »[7]. On peut encore lire sur le site du ministère de l'Agriculture que « face à l'attente sociétale forte du citoyen

[1] Par exemple, 4,3 millions d'euros de crédits publics ont été alloués à la recherche sur le sexage des embryons de poussins avant éclosion des œufs. Un Centre national de référence en bien-être animal piloté par l'INRA a également été créé en février 2017. Il a pour mission « d'apporter un appui scientifique et technique à l'ensemble des acteurs, notamment aux éleveurs, et de contribuer à la diffusion des résultats de la recherche et des innovations techniques » : voir Ministère de l'Agriculture, « 20 actions prioritaires en faveur du "bien-être animal" », le 5 avril 2016 [en ligne] http://agriculture.gouv.fr/20-actions-prioritaires-en-faveur-du-bien-etre-animal, consulté le 4 février 2018.

[2] Principalement *via* la rédaction de guides de bonnes pratiques.

[3] Notamment *via* le soutien du ministère de l'Agriculture à des projets scientifiques et techniques dans le but de trouver des alternatives aux pratiques douloureuses (castration, coupe de la queue des porcs, épointage du bec des volailles).

[4] Augmentation du niveau de sanctions en cas de mauvais traitements (en 2018, la peine passe de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende à 1 an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende), présence obligatoire d'un responsable protection animale dans tous les abattoirs, définition de modalités de mise en œuvre de l'abattage d'urgence à la ferme, etc.

[5] Publication des indicateurs de suivi des actions prioritaires de la stratégie 2016-2020 en faveur du bien-être animal, etc.

[6] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Stratégie de la France pour le bien-être des animaux 2016-2020. Le bien-être animal au cœur d'une activité durable.*

[7] Ministère de l'Agriculture, « Lancement par Stéphane Le Foll d'un plan d'actions en faveur du bien-être animal pour les animaux d'élevage et les animaux de compagnie », le 5 avril 2016 [vidéo en ligne] http://agriculture.gouv.fr/nouveau-plan-dactions-en-faveur-du-bien-etre-animal, consulté le 4 février 2018.

français de mieux prendre en compte l'animal dans sa dimension d'être sensible, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt s'engage dans une stratégie ambitieuse, élaborée en partenariat avec le monde professionnel et le monde associatif »[1].

On le voit, la stratégie BEA 2016-2020 est aussi un objet de communication politique pour le ministère de l'Agriculture qui peut alors se targuer de son action en faveur du bien-être animal vis-à-vis de la population comme des autres ministères. Ainsi, lorsqu'en 2017, Nicolas Hulot, ministre de l'Environnement évoque à plusieurs reprises, en amont et au cours des États généraux de l'alimentation, son souhait de s'emparer du sujet de la condition animale, il se voit couper l'herbe sous le pied par le ministre de l'Agriculture qui rappelle alors qu'une stratégie en faveur du bien-être animal a déjà été lancée par son administration. Depuis, un Comité national d'éthique des abattoirs a été créé[2], de nouvelles mesures en faveur du bien-être animal ont été prises dans le cadre de la loi Agriculture et Alimentation de 2018[3] et d'autres ont été annoncées par le ministre de l'Agriculture en janvier 2020 dans le cadre du plan gouvernemental pour la protection et l'amélioration du bien-être animal[4]. Notons en outre qu'en 2021, de façon plus symbolique mais néanmoins révélatrice de l'évolution des enjeux de protection animale au sein de l'administration, la sous-direction de la santé et de la protection animales à la DGAL devient celle de la santé et du bien-être animal, et le bureau de la protection animale celui du bien-être animal.

In fine, via ses prérogatives en matière de sécurité sanitaire des aliments et l'attention portée, dans ce cadre, aux animaux et à leur santé, le ministère de l'Agriculture s'empare progressivement des enjeux liés à la protection des animaux d'élevage et à leur bien-être,

---

[1] Ministère de l'Agriculture, « 2016-2020 : une nouvelle stratégie globale pour le bien-être des animaux en France », le 18 avril 2016 [en ligne] http://agriculture.gouv.fr/une-nouvelle-strategie-globale-pour-le-bien-etre-des-animaux, consulté le 4 février 2018.

[2] Nous reviendrons sur celui-ci dans la seconde partie du chapitre.

[3] Des mesures remises en cause par les organisations de protection animale, soit qu'elles ne font qu'entériner un état de fait (notamment concernant l'interdiction des nouvelles installations d'élevage de poules pondeuses en cages ou la désignation d'un responsable de la protection animale dans les abattoirs, ce qui est déjà le cas dans les gros abattoirs), soit qu'elles se montrent insuffisantes pour mettre fin aux souffrances infligées aux animaux d'élevage (mise en place de mesures expérimentales non contraignantes) : voir par exemple CIWF, « EGA : quel bilan après 2 ans ? » [en ligne] https://www.ciwf.fr/actualites/2020/11/ega-quel-bilan-apres-2-ans ; L214, « Loi alimentation et "bien-être animal" : décryptage d'un enfumage » [en ligne] https://blog.l214.com/2018/10/19/loi-alimentation-bien-etre-animal-decryptage-dun-enfumage ; Daniel Roucous, « Loi Agriculture et Alimentation, vous avez dit respect du bien-être animal ? », analyse des principales dispositions par le directeur de l'OABA, *L'Humanité,* publié le 6 novembre 2018 [en ligne] https://www.humanite.fr/loi-agriculture-et-alimentation-vous-avez-dit-respect-du-bien-etre-animal-663197, consultés le 12 octobre 2021.

[4] Interdiction de la castration à vif des porcelets et du broyage des poussins d'ici fin 2021, la désignation au 1er janvier 2022, dans chaque élevage de volailles et de porcs d'un référent bien-être animal formé à cet effet, le conditionnement des aides de la PAC pour l'amélioration des bâtiments d'élevage au respect des normes en matière de bien-être animal, etc. : voir Ministère de l'Agriculture, « Le plan gouvernemental pour la protection et l'amélioration du bien-être animal » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/le-plan-gouvernemental-pour-la-protection-et-lamelioration-du-bien-etre-animal, consulté le 12 octobre 2021.

s'engageant de plus en plus à ce titre, en dehors de la seule application de la réglementation européenne. Cependant, si l'on ne peut nier, ces dix dernières années, l'attention plus prononcée du gouvernement sur les questions relatives au bien-être des animaux d'élevage[1], la protection des animaux demeure un poste budgétaire relativement faible au sein du ministère, en comparaison notamment avec les ressources allouées aux enjeux de sécurité sanitaire. Ainsi, en 2020, la protection des animaux[2] ne représente que 0,5% du budget consacré à la « lutte contre les maladies animales et la protection des animaux, 0,08% du budget dédié à la sécurité sanitaire de l'alimentation et 0,01% du budget total du ministère[3].

Chaque administration gère de façon routinière, sous différents angles, à différents degrés et depuis différentes périodes, le fait de consommer de la viande. La prise en charge de la question carnée s'articule historiquement autour de deux dimensions principales, la production et la consommation des produits animaux, selon la répartition suivante : le ministère de l'Agriculture se montre compétent en matière de production, qu'il s'agisse de former les producteurs, de protéger et soutenir leur activité, de garantir la sécurité des aliments ; le ministère de la Santé intervient en matière de consommation depuis le début des années 2000 *via* le prisme de la prévention des maladies ; et le ministère de l'Environnement, de façon encore plus récente, observe et analyse les impacts écologiques des pratiques carnées et encourage les autres ministères à les prendre en considération dans l'élaboration des politiques sectorielles.

---

[1] Une attention politique qui se traduit budgétairement. Les crédits alloués à la protection des animaux augmentent en effet assez fortement suite aux annonces ministérielles. En 2009, à l'issue des rencontres Animal et Société organisées par le ministère de l'Agriculture et ayant donné lieu à l'annonce de mesures, le budget dédié à la protection des animaux est presque multiplié par trois, passant de 425000 à 1,1 millions d'euros. En 2016, année de lancement de la stratégie BEA, le budget consacré à la protection animale double par rapport à l'année précédente, passant d'environ 300000 euros (budget moyen alloué à la protection animale depuis 2010) à 600000 euros. En 2018, suite à la création de la chaire bien-être animal à VetAgroSup et du centre national de référence en bien-être animal, le budget de la protection animale triple, passant de 698000 euros en 2017 à environ 2,2 millions d'euros en 2018. Sources : documents budgétaires « Justification au premier euro » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », Projets de loi de finances 2007 à 2021 disponibles en ligne : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/documents-budgetaires/lois-projets-lois-documents-annexes-annee#.YWWFIy8itpQ.

[2] Mise en refuge et appui méthodologique et scientifique apporté à la DGAL. N'est pas ici comptabilisé le financement exceptionnel des projets innovants relatifs au bien-être animal, lequel est pris en charge dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et son volet agricole, piloté par les services du Premier ministre.

[3] Celle-ci « vise à assurer la maîtrise des maladies animales susceptibles d'être transmissibles à l'homme et/ou de mettre en danger l'économie de l'élevage, à surveiller la bonne utilisation des substances administrées à l'animal et à veiller au respect des règles de bientraitance des animaux de rente comme de compagnie : voir Document budgétaire « Justification au premier euro » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », Projet de loi de finances 2020, disponible en ligne : https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2020/PLF/BG/PGM/206/FR_2020_PLF_BG_PGM_206_JPE.html

Cependant, à la différence des administrations de la Santé et de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture intègre progressivement, parfois partiellement, mais néanmoins systématiquement, aux côtés de ses missions historiques, tous les enjeux sur lesquels repose la construction de la critique carnée contemporaine[1], qu'il opérationnalise dans un ensemble de programmes d'action publique – que l'on pense à la protection de l'environnement *via* les MAE, à la promotion d'une alimentation saine, de qualité et durable *via* le PNA ou encore à la protection des animaux d'élevage *via* le lancement de la stratégie 2016-2020 en faveur du bien-être animal –, ce qui lui permet de couvrir la quasi-totalité des problématiques ayant trait au fait alimentaire, de l'amont (production) à l'aval (consommation) de la filière.

Ce processus d'intégration par le ministère de l'Agriculture des enjeux afférents à la consommation de viande précède la mise à l'agenda médiatique du problème carné, qu'il conditionne donc en partie et encadre, de sorte qu'il serait erroné de le considérer uniquement sous les traits d'une *stratégie* répondant à l'organisation de la critique carnée ces cinq dernières années. Il est davantage le résultat de luttes de territoires et d'intérêts parfois anciennes, propres au fonctionnement sectoriel de l'administration publique. Quoi qu'il en soit, le ministère de l'Agriculture se présente *in fine* comme le seul à disposer de toutes les compétences – auxquelles sont associés un ensemble de services administratifs et de moyens budgétaires nécessaires à la *préemption* du problème carné, qu'il va redéfinir, nous allons le voir, en des termes favorables au secteur de l'élevage.

Section 2. La réduction du problème carné aux enjeux de production agricole

Nous avons dans la première section décrit l'état des compétences, des moyens et de l'expertise au sein des administrations de l'environnement, de la santé et de l'agriculture en matière d'alimentation carnée. Nous avons ainsi rendu compte qu'à la différence des ministères de la Santé et de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture pouvait se targuer d'intervenir sur tous les enjeux mis en avant sur le sujet par les entrepreneurs de problème. Nous prolongerons l'étude du rôle du ministère de l'Agriculture dans la construction du problème carné en nous intéressant dans cette seconde partie aux processus institutionnels de sa domestication qui contribuent à le rendre « compatible » avec les logiques économiques et

[1] Empiétant par la même occasion sur le territoire des autres administrations.

professionnelles structurant le secteur agricole[1]. Nous montrerons ainsi que le problème carné, dans toutes ses dimensions, environnementale (1.), nutritionnelle (2.) et de protection animale (3.), est continuellement mis en balance avec les autres enjeux auxquels se trouve confronté le secteur agricole, de sorte qu'il est systématiquement traduit, redéfini et finalement réduit aux enjeux de production. La réduction du problème carné aux enjeux de production agricole, nous allons le voir, s'observe tantôt contre les velléités d'une partie même de l'administration agricole, tantôt contre les tentatives d'appropriation des autres ministères, tantôt en opposition aux revendications des entrepreneurs du problème carné qui tentent de pénétrer les instances de concertation au sein desquelles sont débattus les enjeux de l'alimentation carnée.

1. La défense de la contribution de l'élevage en matière de protection de l'environnement

L'un des enjeux mis en avant par la critique carnée porte sur les externalités négatives des activités d'élevage sur l'environnement et la nature. Pour comprendre comment le secteur agricole parvient à contrer et redéfinir en sa faveur le cadrage environnemental du problème carné, il nous faut revenir sur la façon dont les professionnels se sont approprié les premières mesures agro-environnementales de la PAC.

Les producteurs se montrent dans un premier temps frileux à l'égard de la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement au sein de la PAC[2]. Celles-ci sont alors soumises au volontariat des professionnels et à l'impératif de production inhérent aux activités agricoles, lesquelles doivent d'abord procurer un revenu « adéquat »[3] aux agriculteurs (1.1.). Nous montrerons en outre que les luttes intestines entre les organisations professionnelles et leur administration débouchent sur un compromis particulièrement favorable aux éleveurs qui, d'abord accusés par les organisations internationales de polluer l'environnement et de contribuer au réchauffement climatique, deviennent progressivement, avec l'aide de l'administration agricole, les premiers protecteurs de l'environnement, à rebours des mises en cause de la critique carnée (1.2.).

---

[1] Pour une analyse des logiques institutionnelles de domestication des données épidémiologiques dans la reconnaissance des maladies professionnelles par le ministère de l'Agriculture, voir : François Dedieu et Jean-Noël Jouzel, « La domestication de l'épidémiologie. Les maladies professionnelles liées aux pesticides, de la science à la reconnaissance », *Gouvernement et action publique*, vol. 9, n°2, 2020, p. 37.

[2] Sur le rôle des environnementalistes dans le développement des mesures environnementales au sein de la PAC, voir les travaux de Matthieu Ansaloni, notamment : Matthieu Ansaloni, *Le tournant environnemental de la politique agricole commune. Débats et coalitions en France, en Hongrie et au Royaume-Uni*, Paris : L'Harmattan, 2015, 359 pages.

[3] Article 19 du Règlement CEE n°797/85 du Conseil du 12 mars 1985 concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture.

1.1. Des mesures agro-environnementales au service de la production

La méfiance initiale des professionnels vis-à-vis des mesures agro-environnementales

Au milieu des années 1980, lorsque le secteur agricole se voit progressivement contraint d'intégrer dans ses prérogatives la protection de l'environnement telle que définie par les organisations internationales et la PAC, le ministère de l'Agriculture concentre ses efforts au service du développement agricole, la profession se montre réticente à l'introduction de mesures environnementales dans les politiques sectorielles[1] et le ministère de l'Environnement s'illustre de son côté par sa relative faiblesse institutionnelle, d'action et d'influence, en matière d'élaboration et de conduite des politiques agricoles, de sorte que l'appropriation des enjeux environnementaux par le ministère de l'Agriculture a moins à faire face aux velléités de propriété d'un ministère de l'environnement exsangue qu'aux réticences des professionnels de l'agriculture vis-à-vis de leur administration. Le processus de domestication agricole des problématiques environnementales prend ainsi les traits d'une querelle intestine qui, nous allons le voir, ne durera pas.

Une partie de la profession agricole se mobilise dès le milieu des années 1980 par l'intermédiaire de la FNSEA contre l'instauration des premières mesures agro-environnementales au sein de la PAC. Elle craint que celles-ci supplantent ou amoindrissent, par effet de vase communicant, le volume d'aides consacrées au soutien aux marchés et aux revenus des agriculteurs, venant ainsi entraver le développement économique des exploitations. Or, pour le syndicat agricole majoritaire – qui a appuyé la modernisation de l'agriculture après-guerre –, seules des exploitations viables économiquement peuvent répondre aux nouveaux enjeux de durabilité[2]. C'est pourquoi, la FNSEA s'oppose à toute mesure environnementale obligatoire et promeut au contraire l'engagement volontaire des agriculteurs. En entretien, plus de vingt ans après la mise en œuvre des premières mesures agro-environnementales, un certain nombre d'enquêtés, tant au sein du secteur de l'élevage que de l'administration agricole, s'attachent encore à souligner le lourd investissement que représentent pour les producteurs la mise aux normes et la transformation de leur activité en réponse aux enjeux de protection de

[1] Voir par exemple : Maude Benoit, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole. L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France, op.cit.*

[2] Matthieu Ansaloni, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *Revue internationale de politique comparée*, 2013/1, vol. 20, p. 47-72.

l'environnement, tant d'ailleurs sur le plan financier qu'au regard du temps consacré aux démarches administratives liées au renforcement de la réglementation environnementale[1] :

> « Enquêtrice – *Pourquoi quand vous expliquiez le schéma français à peu près donc de 200 truies en moyenne par exploitation, vous disiez "on ne se développe plus" ?*
> PC – On ne se développe plus parce que, on a eu notre heure de gloire, on va dire ça comme ça, dans les années 1980 […] il y a eu des lois d'orientation agricole qui ont décidé de développer la production porcine, c'était le mouvement des années 70, et là effectivement on s'est développés, jusqu'à la fin des années 80 et au début des années 90 on a été confrontés à des controverses sur l'environnement, en disant on a trop développé la production porcine. Alors effectivement on est montés à 75% d'autosuffisance et là on a commencé à avoir des contraintes sur le plan environnemental, pour créer un élevage de porcs il vous faut une autorisation. Vous pouvez pas décider comme ça, il faut passer devant l'État et avoir une autorisation d'exploiter et donc la réglementation s'est très durcie sur la fin des années 90, de 95 à 2000 où là c'était plus possible de créer une porcherie ou d'agrandir une porcherie ou c'était possible mais à un prix très élevé, c'est-à-dire les dossiers : il fallait 2, 3 ans pour obtenir une autorisation alors que dans les années 80 ça allait beaucoup plus vite. À tort, il y a eu des excès, ça a créé des déséquilibres et au final ben on a eu des blocages, les éleveurs n'ont pas pu se développer, sans parler en plus de l'opposition d'associations de riverains qui se sont montées qui ont dit "ah non moi je ne veux pas d'une porcherie à côté de chez moi", avec un handicap pour une porcherie c'est que effectivement le cochon ça pue. Le lisier est très odorant. Alors le cheval ça pue aussi mais visiblement l'odeur est plus noble » (Pascal Carrière, directeur de l'Institut du porc, entretien, décembre 2017).

La méfiance initiale du secteur agricole à l'égard des MAE repose également sur un sentiment de désaveu. En 1995, dans un bilan de la mise en place des premières MAE publié par l'INRA, « l'hostilité » des principales organisations professionnelles est rattachée au fait que celles-ci « considéraient [l]es mesures [agroenvironnementales] comme régressives (réduisant l'agriculteur au rôle subalterne de "jardinier de la nature")[2] et humiliantes (désignant les exploitants comme pollueurs et mauvais gestionnaires) »[3]. Là encore, les professionnels et représentants du secteur de l'élevage continuent de rappeler en entretien les accusations récurrentes dont l'élevage fait l'objet et justifient ainsi la défiance initiale des éleveurs vis-à-

[1] Pour une analyse des ressorts et conséquences sociopolitiques et symboliques du travail bureaucratique en agriculture, voir Blandine Mesnel, « Les agriculteurs face à la paperasse. Policy feedbacks et bureaucratisation de la politique agricole commune », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n°1, 2017, p. 33-60.

[2] Des considérations qui font écho à certaines réticences des élus favorables au développement de l'agriculture, au vote de la loi de 1976 relative à la protection de la nature, d'aucuns craignant « dans quelques décennies aller voir des bergers, parqués comme les derniers Indiens dans leurs réserves, "protégés", survivants des anciennes populations rurales, mais quel sera alors notre monde ? » un député des Hauts-de-Seine cité par Isabel Boussard, « Agriculture, environnement et protection de la nature : la loi de 1976 », *op.cit.*

[3] Nathalie Pellegrini, « Les mesures agri-environnementales », INRA, *Courrier de l'environnement,* n°25, septembre 1995, p. 129. Voir également François Facchini, « La mise en œuvre de l'article 19 du règlement CEE 797/85 en France et en Grande-Bretagne », *op.cit.*

vis des MAE : « pendant pas mal d'années […] vu les attaques sur l'élevage vis-à-vis des problématiques environnementales, il y avait un blocage de la part du monde professionnel » (Pierre Hochart, Institut de l'élevage, entretien, décembre 2015). Les attaques dont parle ici le responsable du service Environnement et bâtiment à l'Institut de l'élevage font écho au sentiment d'« humiliation » décrit dans le rapport de l'INRA.

Nous allons voir que la méfiance initiale des professionnels à l'égard des MAE – qui, on le voit, conserve une certaine acuité dans le discours des représentants du secteur agricole aujourd'hui – est entendue et intégrée par les institutions communautaires et le ministère de l'Agriculture, soucieux de maintenir la confiance de son milieu de soutien et, avec elle, la paix sociale. L'analyse du contenu des programmes d'action publique portés par le ministère de l'Agriculture en matière de protection de l'environnement et des discours bureaucratiques qui les promeuvent montre que, des années 1980 jusqu'à ce jour, les mesures agro-environnementales sont en très grande majorité conditionnées par l'impératif de production qui gouverne les activités agricoles.

Redéfinition des mesures agro-environnementales en faveur de la production

Depuis les années 1980, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures environnementales en agriculture sont structurellement liées à la question du développement des territoires ruraux et par là conditionnées par les enjeux de compétitivité et de survie des entreprises agricoles. Au milieu des années 1980, nous l'avons vu, la mise en place des MAE apparaît même « impossible tant leur esprit [est] en contradiction avec les habitudes productivistes prises depuis l'après-guerre »[1], continuellement défendues par la FNSEA, contribuant ainsi, aux côtés des facteurs historiques et organisationnels précédemment développés, à l'orientation productionniste des MAE.

Au début des années 1990 en France, les premières MAE sont mises en œuvre par le biais de différents instruments. Elles prennent notamment la forme de programmes agro-environnementaux locaux (PAE) et de plans de développement durable (PDD)[2], lesquels portent deux visions différentes du rôle de l'agriculture dans la préservation de l'environnement. Les PAE font de la préservation des *territoires* et l'adaptation des pratiques agricoles aux particularités de ces territoires, leur priorité. Ils actionnent pour ce faire différents leviers agricoles de protection de l'environnement : la protection des races locales menacées, la

[1] Nathalie Pellegrini, *Ibid.,* p. 129.
[2] Nathalie Pellegrini*, Ibid.*

préservation de la qualité de l'eau *via* la diminution des intrants ou encore la reconversion à l'agriculture biologique[1]. Les PAE locaux reposent sur l'idée d'une agriculture dite multifonctionnelle, c'est-à-dire qui n'a pas pour seul objectif de produire des denrées alimentaires mais aussi de participer à la préservation de la nature et plus largement au développement socioéconomique des territoires[2]. Les agriculteurs qui s'engagent dans le cadre des PAE locaux ont donc de multiples interlocuteurs et partenaires parmi lesquels les collectivités locales et les environnementalistes, également impliqués dans la gestion des territoires. En France, la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, dite Loi Glavany consacre le principe de multifonctionnalité de l'agriculture. Elle dispose dans son article 1er que « la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable ». À travers elle, est consacrée la volonté politique de « subordonner l'octroi d'une fraction croissante des transferts publics au respect d'objectifs concernant l'environnement et l'emploi »[3]. L'agriculture devient un moyen au service du développement des territoires ruraux. Les PAE locaux marquent une inflexion dans l'orientation agricole/productionniste qui gouvernait jusqu'alors le développement rural (voir *supra*).

À la différence des PAE qui sont axés sur le développement social et économique des bassins de vie ruraux et qui engagent une variété d'acteurs – ce qui réduit en partie la capacité de décision et la liberté de gestion des agriculteurs –, les plans de développement durable (PDD) se tournent davantage vers les agriculteurs et leurs *unités de production*. Leur objectif est d'assurer la pérennité des exploitations en améliorant, *via* un ensemble d'aides et d'outils techniques, leur performance environnementale[4]. Ici, la protection de l'environnement n'est ni territorialisée ni concertée mais constitue un levier de la compétitivité économique des exploitations agricoles. On le voit, la mise en œuvre des PDD offre une autre interprétation de la protection de l'environnement au fondement des PAE : ici l'agriculture n'a pas pour fonction ou obligation de protéger la nature mais a un intérêt à le faire parce qu'elle en dépend ; ce que

[1] Les PAE locaux disparaissent sous cette dénomination en 2007 au profit du développement des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Un exemple emblématique est celui des contrats Natura 2000 agricoles qui obligent les agriculteurs volontaires dont l'exploitation fait partie d'un site Natura 2000 à réhabiliter et entretenir les haies ou à restaurer des plans d'eau ou à limiter l'utilisation d'intrants chimiques, etc. en contrepartie d'une aide financière ou matérielle. Les MAET sont à leur tour remplacées en 2015 par les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

[2] Sur l'émergence et les différentes acceptions de ce concept à l'international voir notamment : Philippe Bonnal, Muriel Bonin et Olivier Aznar, « Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *VertigO*, vol. 12, n°13, 2012, URI : https://id.erudit.org/iderudit/1022690ar.

[3] Sandrine Blanchemanche *et al.*, « Multifonctionnalité de l'agriculture et statuts d'activité », *Économie rurale,* n° 260, 2000, p. 41.

[4] Nathalie Pellegrini, « Les mesures agri-environnementales », *op.cit.*, p. 128.

souligne l'INRA dans un bilan de la mise en œuvre des PDD à la fin des années 1990, redéfinissant l'agriculture comme « partenaire de la nature » :

> « La notion d'agriculture "respectueuse de l'environnement" conduit à s'intéresser de façon privilégiée à la réduction des impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement. Elle ne met pas suffisamment en valeur cette spécificité de l'agriculture par rapport à d'autres secteurs d'activités : le *capital principal de l'agriculture est la nature.* L'agriculture durable cherche à produire en combinant au mieux l'ensemble des éléments naturels et des énergies renouvelables pour limiter l'appel aux matières premières et énergies non renouvelables. La notion d'agriculture "partenaire de la nature" semble de ce point de vue plus explicite : plus autonome par rapport aux énergies non renouvelables, plus économe pour être rentable et moins polluante »[1].

Bien qu'à compter de 2006 et la nouvelle loi d'orientation agricole, les politiques agricoles « ancr[e]nt » plus clairement « l'agriculture dans la culture entrepreneuriale compétitive »[2], faire de l'agriculture un acteur au service du développement durable des territoires (agriculture multifonctionnelle au cœur des premiers PAE locaux), tout en garantissant la viabilité économique des exploitations (agriculture compétitive au cœur des premiers PDD) constitue toujours l'objectif affiché qu'essaient de tenir les gouvernements successifs. Ainsi, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, à la suite du Grenelle de l'environnement (2007), Michel Barnier aurait fait prendre un « virage environnemental » [3] au ministère de l'Agriculture[4]. Sans entrer ici dans le détail des mesures annoncées[5], soulignons notamment le lancement en 2009 d'un Plan d'action favorable au développement des circuits courts. Pour le ministre, « les circuits courts, qui recréent du lien entre les consommateurs et les agriculteurs, contribuent au développement d'une agriculture durable et d'une consommation responsable. Ils recèlent un potentiel de développement important permettant de mieux valoriser les productions, de créer des emplois et de mettre en place une nouvelle

---

[1] Régis Ambroise *et al.*, « Bilan de l'expérience des plans de développement durable du point de vue de la relation agriculture-environnement », *Courrier de l'environnement de l'INRA,* n° 34, juillet 1998, p. 6.
[2] Philippe Bonnal, Muriel Bonin et Olivier Aznar, « Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *op.cit.*
[3] *Le Monde*, 25 juin 2009 (source Europresse).
[4] L'engagement de Michel Barnier n'est sans doute pas qu'une posture politique ou la résultante d'un contexte particulièrement favorable à la mise à l'agenda des problématiques agro-environnementales. Ex-conseiller de Robert Poujade, premier ministre de l'Environnement, puis lui-même ministre de l'Environnement de 1993 à 1995, il publie en 1990 chez Stock *Chacun pour tous : le défi écologique*. Il prête également son nom, chose commune s'il en est, à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite Loi Barnier.
[5] Lors de sa mandature en tant que ministre de l'Agriculture, l'ancien ministre de l'Environnement prend par exemple position en faveur de l'agriculture biologique et de la réduction de l'usage des pesticides. Il lance à ce titre en 2008, le plan Écophyto visant à réduire – « si possible » – par deux, l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2018 : voir Ministère de l'agriculture et de la pêche, *Plan Écophyto 2018*, 10 septembre 2018, p. 1.

“gouvernance alimentaire” à l’échelle des territoires »[1], une approche de l’agriculture au service du développement durable des territoires qui fait écho aux premiers PAE locaux. À l’issue du Grenelle de l’environnement est également acté le principe de la certification environnementale des exploitations[2]; un « label » environnemental particulièrement valorisable auprès des consommateurs, pensé et promu par l’administration agricole comme un gain de compétitivité économique pour les entreprises agricoles. La protection de l’environnement est ici pensée, à l’image des PDD dans les années 1990, comme un levier compétitif au service de la production[3].

Fin 2012, peu de temps après l’élection de François Hollande à la présidence de la République, le gouvernement lance sous le patronage du ministre de l’Agriculture son « projet agroécologique pour la France », l’agroécologie étant « une façon de concevoir des systèmes de production qui s’appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie de façon à limiter au maximum le recours aux intrants conventionnels (engrais de synthèse, produits phytosanitaires...) et à éviter le gaspillage de ressources naturelles (eau...). Il s’agit donc d’utiliser au maximum la nature comme facteur de production »[4]. Le projet agroécologique prolonge d’une certaine façon les orientations politiques du précédent quinquennat en faveur d’une « agriculture de production », considérée comme un « élément clé de [l’]économie » devant garantir l’indépendance alimentaire et la compétitivité de l’agriculture française grâce à une meilleure maîtrise des externalités environnementales[5]. Ainsi, quand bien même, à travers le choix d’un terme relativement inédit en politique – l’agroécologie –, la volonté du nouveau ministre de l’agriculture eût été de marquer une rupture avec les gouvernements précédents[6], son projet agroécologique désigne moins « un nouveau modèle

[1] Sophie Dubuisson-Quellier et Christophe Giraud, « Chapitre 4. Les agriculteurs entre clôtures et passerelles », *in* Bertrand Hervieu *et al.*, *Les mondes agricoles en politiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 124.

[2] La certification environnementale possède trois niveaux, dont le plus élevé, fondé sur une obligation de résultat, consiste en la création d’une mention valorisante (aux côtés des signes d’identification de la qualité et de l’origine, les mentions valorisantes constituent la majeure partie des instruments des politiques agricoles de la qualité) reconnaissant la « Haute valeur environnementale » (HVE) d’une exploitation.

[3] Pour prolonger la réflexion sur les usages de la protection de l’environnement par les entreprises agricoles, voir les travaux d’Ève Fouilleux sur la récupération des critiques environnementales par le secteur privé et la redéfinition managériale du développement durable : Ève Fouilleux, « Standards volontaires : entre internationalisation et privatisation des politiques agricoles », in Bertrand Hervieu *et al.* (dirs), *Les mondes agricoles en politique*, *op.cit.,* p. 371-396 ; Allison Loconto et Ève Fouilleux, « Politics of private regulation : ISEAL and the shaping of transnational sustainability governance », *Regulation & Governance*, 8, 2014, p. 166-185.

[4] Ministère de l’Agriculture, « Agriculture et environnement : les dispositifs » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-environnement-les-dispositifs, consulté le 17 novembre 2020.

[5] Propos du président de la République, Nicolas Sarkozy, dans la lettre de mission qu’il adresse au nouveau ministre de l’agriculture, Michel Barnier, en juillet 2007.

[6] En 2015, la réorganisation de la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) en Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) procède du même récit de rupture et de nouveauté.

agricole »[1] qu'il ne s'inscrit dans une continuité d'action, notamment du point de vue de la problématisation économique et entrepreneuriale des enjeux agro-environnementaux. Néanmoins, en agrégeant et renforçant les mesures agro-environnementales déjà à l'œuvre, le projet agroécologique érigé en cheval de bataille par Stéphane Le Foll tout au long de sa législature, met en sens et donne si ce n'est une cohérence, au moins une plus grande visibilité à l'action environnementale du ministère de l'Agriculture[2] tout en marquant davantage son inclinaison productionniste[3].

L'action environnementale engagée par le ministère de l'Agriculture depuis les années 1990 inscrit, en partie d'abord puis de façon plus prononcée, les problématiques environnementales dans une vision productionniste de l'agriculture qui a notamment pour objectif de rassurer les agriculteurs inquiets quant à l'impact sur leurs revenus des investissements demandés en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement. Depuis les premières réticences, le secteur a su tirer parti des MAE dorénavant pensées et instrumentalisées comme un levier compétitif. Une partie du secteur est particulièrement bénéficiaire des MAE et ressort valorisée en matière de protection de l'environnement. Nous allons voir que l'appropriation des enjeux agro-environnementaux par l'administration agricole et son milieu de soutien passe aussi par un processus de redéfinition desdits enjeux dans un sens particulièrement favorable au secteur de l'élevage.

---

[1] Centre d'études et de prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, « L'agroécologie : des définitions variées, des principes communs », *Analyse,* n° 59, juillet 2013, p. 1.

[2] Le projet agro-écologique repose sur un arsenal de plans plus ou moins inédits : le plan Écophyto dont la première version est conçue sous la législature de Michel Barnier ; le plan Agroforesterie qui consiste à planter des haies, des arbres, sur les parcelles agricoles (culture et élevage) afin de lutter contre l'érosion des sols, le ruissellement, etc. ; le plan Énergie méthanisation autonomie azote (EMAA) co-porté par le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement qui concerne précisément les produits carnés : la méthanisation permet de valoriser l'azote issu des effluents de l'élevage ; le plan de développement durable de l'apiculture ; le plan semences durables ; le plan protéines végétales qui accompagne le développement de cultures de légumineuses en France afin de nourrir les animaux d'élevage avec du soja non importé par exemple. Les cultures des légumineuses permettraient également d'enrichir les sols en azote et ainsi diminuer le besoin en fertilisation azotée dans les assolements.

[3] La création de la DGPE en 2015 axée sur la triple performance de l'agriculture consacre structurellement la définition productionniste des enjeux environnementaux par le ministère de l'Agriculture.

1.2. Des mesures agro-environnementales favorables à l'élevage

Depuis la mise en œuvre des premières MAE, le compromis trouvé entre les organisations professionnelles et leur administration de tutelle autour d'une protection de l'environnement utile aux producteurs se cristallise autour de la défense de l'élevage, et en particulier de l'élevage extensif herbivore qui renvoie en France principalement à l'élevage des ovins et bovins pour leur viande. Ces derniers vivent dans leur milieu naturel et se nourrissent majoritairement du pâturage et de fourrages produits dans ou à proximité de l'exploitation. L'élevage extensif utilise ainsi peu d'intrants. Il se caractérise également par une faible densité d'animaux par hectare. Le compromis entre le ministère de l'Agriculture et son milieu de soutien se donne à voir dans les choix opérés par le ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales, comme dans les discours produits par l'administration sur le sujet. Nous allons voir qu'il ne bénéficie pas seulement financièrement aux éleveurs. Il contribue bon an mal an à les placer au cœur de l'action publique agroenvironnementale en en faisant, à la faveur notamment de l'essor des enjeux climatiques et de la remise en cause de l'alimentation carnée, les premiers acteurs de la protection de l'environnement, cela malgré l'émergence au sein de l'administration agricole d'un discours dissident.

Le compromis historique entre administration et professionnels autour du soutien aux éleveurs en difficulté

Malgré les fortes réticences à l'égard des MAE de la part de la FNSEA, celle-ci prend assez rapidement la mesure de l'enjeu qu'il y a à se les approprier, ce qu'elle fait tout en maintenant son discours officiel d'opposition qui lui permet de maintenir le rapport de force avec les autorités publiques sur le sujet. Ainsi, bien qu'historiquement tournée vers une agriculture de production, pour ne pas dire productiviste, la FNSEA n'hésite pas à faire sien le discours au fondement des MAE en promouvant une agriculture intrinsèquement multifonctionnelle[1], c'est-à-dire qui préserve de fait la nature. Par ce biais, la FNSEA trouve un terrain d'entente avec l'administration qui, parmi un large panel de mesures agro-environnementales, décide de consacrer une majorité des aides à la mise en œuvre de mesures visant à maintenir l'élevage herbager extensif, économiquement fragile.

[1] Voir à ce sujet Matthieu Ansaloni, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *op.cit.,* p.67-68.

Comme l'illustre Maude Benoit, de 2007 à 2013, la grande majorité des mesures agro-environnementales mises en œuvre sur le territoire français consiste dans le versement d'indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) et d'une prime à l'herbe[1]. Cette dernière vise à « encourager la désintensification animale » au profit du maintien des prairies qui disparaissent progressivement avec la modernisation de l'agriculture et de l'élevage, depuis les années 1950-60[2]. Elle prend différentes dénominations à travers le temps – Prime au maintien des systèmes d'élevage extensif de 1993 à 2002, Prime herbagère agroenvironnementale à compter de 2003 – avant de disparaître en 2015 suite à une réforme de la PAC qui crée à sa place les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dites « Systèmes herbagers et pastoraux » ; ces nouvelles mesures sont plus exigeantes et contraignantes que l'ancienne prime à l'herbe qui fonctionnait surtout comme une aide au revenu des éleveurs[3].

En effet, grâce au versement de la prime à l'herbe, les éleveurs bénéficiaient à moindre coût d'un complément de revenus *via* le second pilier de la PAC, sans avoir à investir dans la transformation de leurs pratiques, celles-ci étant considérées comme vertueuses par nature[4]. De son côté, l'administration agricole peut valoriser son action en se targuant, grâce à l'élevage extensif, de préserver la biodiversité *via* le maintien des prairies et des zones herbagères. Matthieu Ansaloni et Maude Benoit voient respectivement dans ce compromis entre la profession et l'administration autour de la défense de l'élevage extensif un « processus de dérivation des MAE »[5] et une « stratégie d'endiguement » de la part de la profession, qui permet « de contenir les pressions environnementales et de conserver le maximum d'aides publiques vers le maintien des exploitations d'élevage sans toucher aux soutiens accordés aux céréaliers, plutôt que de diriger l'ensemble du secteur agricole vers une amélioration de sa performance environnementale »[6]. Autrement dit, le compromis trouvé entre la profession et le ministère de

---

[1] Maude Benoit, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole. L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France, op.cit*., p. 189-190.
[2] Nathalie Pellegrini, « Les mesures agri-environnementales », *op.cit.,* p. 128.
[3] Eliott Boyard et Elise Bouffiès, *La PAC 2015-2020 en zone de montagne*, Étude CAPeye, cellule de veille et de prospective sur la PAC, Montpellier SupAgro.
[4] En outre, dans la mesure où la prime à l'herbe relève du second pilier de la PAC tout en fonctionnant, elle aussi, comme un complément de revenus, les céréaliers, principaux bénéficiaires du premier pilier (soutien aux marchés et aux revenus des agriculteurs), n'ont pas à pâtir de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales ; ce que redoutait initialement la FNSEA fortement dépendante du soutien des grands céréaliers.
[5] Matthieu Ansaloni*,* « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *op.cit.,* p. 67.
[6] Maude Benoit, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole. L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France, op.cit.,* p. 190. L'appropriation des enjeux agro-environnementaux par la FNSEA transparait aussi à travers l'évolution de son organisation interne. Tâchant de rendre compte des ressources considérables des acteurs du secteur agricole face aux militants de l'environnement, Maude Benoit note par exemple qu'au sein de la FNSEA, un « poste de responsable sur les phytosanitaires et les

l'Agriculture dans l'élaboration et la mise en œuvre des premières MAE contribue à détourner l'objectif initial desdites mesures, de la réduction de l'intensification de l'agriculture dans sa globalité à la valorisation de l'élevage extensif, lequel ne représente qu'une part seulement des activités agricoles sur le territoire.

Au milieu des années 2000, les activités agricoles sont de nouveau mises en cause, à travers cette fois la question du réchauffement climatique. Les élevages extensifs considérés jusqu'alors comme les plus vertueux sont accusés de contribuer au dérèglement climatique *via* l'émission de gaz à effet de serre, en particulier de méthane. Pourtant, nous allons voir que grâce au compromis historique entre la profession et le ministère de l'Agriculture, le secteur de l'élevage parvient à tirer son épingle du jeu dans la lutte contre le réchauffement climatique et, à travers elle, dans la remise en cause des modes de consommation carnés. En effet, l'idée portée par le secteur agricole (profession et administration) consistant à considérer les élevages extensifs comme « intrinsèquement "bons" pour l'environnement »[1] est remise sur le devant de la scène.

D'éleveurs producteurs de méthane à éleveurs acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique

En 2006, la FAO publie son rapport « Livestock's long shadow » (« L'ombre portée de l'élevage »), lequel établit que le principal enjeu en matière de sécurité alimentaire repose sur la gestion des externalités négatives de l'élevage sur l'environnement. Ainsi, le rapport alarme sur les impacts à l'échelle mondiale et à long terme des pratiques d'élevage sur le climat, du fait des émissions de méthane dues à la fermentation entérique – la digestion des ruminants –, des émissions des effluents et de la déforestation. C'est ce même rapport qui affirme que l'élevage est à l'origine de 18 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) dans le monde (part revue à la baisse par la FAO en 2013 à hauteur de 14,5 %), soit plus que les transports, responsables de 14 % des émissions de GES. Selon l'INRA, « ce chiffrage [...] a fait [de l'élevage] une des causes majeures du réchauffement climatique »[2]. « Perçu comme un coup

nitrates existe depuis le début des années 1990 » et qu'« un poste sur les questions eau et biodiversité a été créé au milieu des années 2000, pour ensuite être scindé en deux postes à temps plein en 2011 » (p. 205). Aujourd'hui, le syndicat dispose d'un Service environnement qui traite des enjeux tant liés au réchauffement climatique, qu'à la biodiversité, à la qualité de l'eau ou encore à la mise en œuvre des MAEC. Maude Benoit montre encore que l'organisation syndicale est représentée dans un grand nombre d'instances consultatives et groupes de travail traitant de près ou de loin des enjeux environnementaux de l'agriculture, et plus précisément de la biodiversité (p. 206).

[1] Matthieu Ansaloni, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *op.cit.,* p. 67.

[2] Bertrand Dumont et Pierre Dupraz (coord.), « Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe », synthèse du rapport de l'expertise scientifique collective INRA, 2016, p. 12.

de fouet provocateur, salvateur ou irrecevable, le rapport 2006 de la FAO a incité les politiques, les professionnels de l'élevage, les acteurs associatifs et les chercheurs à reprendre l'initiative sur le sujet »[1]. En effet, la même année, un poste consacré aux enjeux climatiques est créé au sein du ministère de l'Agriculture :

> « Au ministère les premiers postes spécifiques dédiés sur le sujet ont été créés en 2006 [...] avant 2006 il y avait des travaux sur le changement climatique mais qui étaient quand même assez peu approfondis. Et en 2006, il y a eu création de deux postes, un sur la forêt, un sur l'agriculture, et donc c'est vraiment à ce moment-là qu'on a pris en considération le sujet et qu'on a aussi mesuré à quel point l'agriculture était concernée, impliquée et devait aussi, voilà, prendre sa part de l'effort et remettre en question ses pratiques » (Laëtitia Houssin, DGPE, entretien, janvier 2017).

Depuis lors, l'administration agricole accompagne les producteurs dans leurs démarches de réduction des émissions de GES, par la création d'outils (la certification environnementale, un diagnostic agro-écologique en ligne), la promotion de programmes de recherche – qu'ils soient initiés par la recherche publique, c'est le cas de l'initiative 4 pour 1000 lancée par l'INRA[2], ou par la profession s'agissant du programme européen Life beef carbon (voir chapitre 3) –, mais aussi de façon plus symbolique, par un ensemble de discours valorisants.

Au sein du secteur agricole, l'objectif de ces discours consiste à rassurer les producteurs. Leur accompagnement institutionnel s'inscrit ainsi plus largement dans ce que Laëtitia Houssin, responsable des questions liées au climat et à la biodiversité à la DGPE, décrit comme étant le rôle « pédagogique » de l'administration. Il s'agit d'expliquer, convaincre, « faire avancer la prise de conscience » (Laëtitia Houssin, DGPE, entretien, janvier 2017) et soutenir le secteur agricole dans sa transition écologique ; une mission qu'endossent déjà les représentants et conseillers techniques du monde agricole (syndicats, interprofessions, instituts techniques et de recherche, chambres d'agriculture) et dans laquelle s'engagent aussi les agents du ministère de l'Agriculture. Vis-à-vis des acteurs extérieurs au secteur agricole, le discours politico-administratif s'apparente à celui de la profession (voir chapitre 3). Il s'attache à mettre en avant l'investissement des agriculteurs dans la protection de l'environnement en insistant fortement

[1] Bertrand Dumont et Pierre Dupraz (coord.), *Ibid.*, p. 14.
[2] L'initiative 4 pour 1000 a été présentée lors de la COP21. Elle vise à encourager les pratiques agricoles favorables au stockage du carbone dans les sols (moins travailler les sols, les nourrir de fumier et de compost, restaurer les forêts, planter des légumineuses…), rappelant qu'« un taux de croissance annuel de 0,4% des stocks de carbone du sol, ou 4‰ par an, dans les premiers 30 à 40 cm de sol, réduirait de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO2 liée aux activités humaines » : voir 4p1000 [en ligne] https://4p1000.org/fr, consulté le 17 décembre 2021.

sur la multifonctionnalité de l'élevage et ses atouts a priori inhérents en matière de protection de l'environnement, *via* le stockage du carbone dans le sol des prairies où paissent les animaux, l'entretien des paysages et de la biodiversité par l'intermédiaire des haies, bocages et autres talus en bordure de prairies, ou encore le maintien de la vie dans les zones de montagne que les conditions topographiques rendent difficilement cultivables. C'est une façon de rappeler que les éleveurs ne sont pas les ennemis mais les acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique et les garants de la biodiversité sur les territoires ruraux, qu'ils « sont les premiers novateurs en ce domaine »[1]. Plus, qu'ils rendent des « services » à la société[2] : « l'élevage, indirectement, rend un service environnemental qui est tout à fait conséquent » (Laëtitia Houssin, DGPE, entretien, janvier 2017) et qui doit être récompensé. Ainsi, les aides financières versées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales de la PAC controversées au milieu des années 1980, sont aujourd'hui présentées et en partie considérées par les éleveurs et leur administration comme la juste rémunération des services « naturellement » rendus par l'élevage en matière de durabilité. En 2017, la responsable du bureau du changement climatique et de la biodiversité au ministère de l'Agriculture, décrit le principe du paiement pour services environnementaux[3] au cœur des MAE climatiques :

> « Les mesures agro-environnementales et climatiques permettent de rétribuer l'agriculteur en compensation de pratiques spécifiques qu'il met en œuvre sur son exploitation. Par exemple, un agriculteur qui réduit la fertilisation qu'il utilise sur ses parcelles permet de diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques mais du coup […] les récoltes vont […] être moins généreuses – ce qui n'est pas forcément le cas parce que évidemment c'est plus subtile que ça – et donc pour compenser la diminution des rendements sur une culture on va apporter une sorte de dédommagement financier qui s'inscrit dans la PAC » (Laëtitia Houssin, DGPE, entretien, janvier 2017).

Par la mise en récit de la contribution de l'élevage à la protection de l'environnement et en particulier à la lutte contre le réchauffement climatique, le ministère de l'Agriculture alimente et légitime le contre-cadrage des professionnels de l'élevage au sujet des impacts environnementaux de la production de viande. Celle-ci devient nécessaire non seulement à la

---

[1] Ministère de l'Agriculture, « Agriculture et environnement : les dispositifs » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-environnement-les-dispositifs, consulté le 17 novembre 2020.

[2] Sur le passage au sein des politiques agricoles d'une définition multifonctionnelle de l'agriculture à l'idée d'une agriculture qui rend des services à l'environnement, voir notamment Philippe Bonnal, Muriel Bonin et Olivier Aznar, « Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *op.cit.*

[3] Sur les principes au fondement des paiements pour services environnementaux et les formes qu'ils prennent dans l'action publique à travers le monde, voir le numéro spécial « Analyse institutionnelle des paiements pour services environnementaux », *Développement durable et territoires,* vol. 7, n°1, 2016, disponible [en ligne] https://journals.openedition.org/developpementdurable/11085.

préservation de la biodiversité et à la lutte contre les dérèglements climatiques mais aussi, nous l'avons montré à travers la mise en lumière de la conception productionniste des MAE, au développement social et économique durable des territoires ruraux. Autrement dit, l'élevage n'est pas un problème mais une solution pour l'environnement.

Tous les agents de l'administration agricole ne sont pourtant pas de cet avis. En effet, un certain nombre d'entre eux pousse à la mise en place de politiques plus contraignantes afin d'accélérer la réduction des pollutions et des émissions de GES et sont ainsi amenés, dans une certaine mesure, à se désolidariser des éleveurs et se rapprocher de la critique carnée.

Une désolidarisation partielle et circonscrite de l'administration à l'égard de son milieu de soutien

Le discours que tient le bureau chargé de la biodiversité et du changement climatique à la DGPE au sujet de certaines pratiques agricoles n'est pas seulement pédagogue et valorisant à l'égard des éleveurs. Il emprunte aussi en partie au discours critique des acteurs de la protection de l'environnement, qu'il s'agisse du Commissariat général au développement durable (CGDD) ou des ONG environnementalistes avec lesquels la responsable du bureau en question explique d'ailleurs travailler.

On apprend à ce sujet que les services en charge du changement climatique au ministère de l'Agriculture « s'occupe[nt] aussi en lien avec le Commissariat général au développement durable de la question de l'affichage environnemental sur les produits alimentaires » et qu'ils sont amenés à « collaborer » avec certaines organisations de protection de l'environnement, avec le Réseau Action Climat (RAC) en particulier : « tous les ans en fait on soutient des études que eux mènent et donc ça permet d'avoir des échanges intéressants par rapport aux positions qu'ils peuvent, eux, défendre » (Laëtitia Houssin, DGPE, entretien, janvier 2017)[1]. Ces collaborations sont particulièrement visibles dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) dont on a montré l'orientation réductionniste vis-à-vis de la consommation carnée.

Feuille de route des politiques nationales en matière de lutte contre le changement climatique, la SNBC adoptée dans sa première version, juste avant la COP21 en 2015, est aussi la vitrine des engagements français en matière de lutte contre le changement climatique à

[1] Notre interlocutrice reste prudente, moins franche qu'Aymeric Chemin au CGDD quant aux relations entretenues avec le RAC. Elle fait de celui-ci un collaborateur tout en s'en distinguant *via* l'utilisation du pronom personnel « eux », qui marque l'altérité voire l'antagonisme.

l'international[1]. Elle est pilotée par le ministère en charge de l'environnement mais sa conception repose sur la contribution des différents secteurs d'action publique concernés. Ainsi, le volet agricole de la SNBC est rédigé, selon Laëtitia Houssin, par le service de la DGPE en charge des questions agro-environnementales, dont elle est responsable : « nous on a contribué très fortement au volet agricole, c'est d'ailleurs même nous qui l'avons rédigé » (entretien, janvier 2017).

Constance Barraud, responsable Agriculture et Alimentation au Réseau Action Climat décrit elle aussi en entretien le travail intersectoriel au fondement de la conception de la SNBC 2020. On apprend que le volet agricole de la Stratégie nationale est conçu en amont dans un groupe de travail dédié, co-animé par le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement et dans lequel sont notamment représentées les associations de protection de l'environnement ainsi que les filières. Constance Barraud précise à ce titre que l'animateur du groupe de travail côté Agriculture est un « allié ». Il s'agit du chargé des politiques nationales Climat au bureau du Changement climatique et de la biodiversité de la DGPE : « celui qui anime c'est Cédric Monin [nb : nom anonymisé], euh "DGPE alliée". Les prises de parole des membres des pouvoirs publics qui sont autour de la table et qui représentent au moins un tiers de l'effectif sont largement alliées. Je parle vite hein, "alliées", euh, "de notre côté", tu vois ce que je veux dire » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017).

Au vu de notre échange avec Laëtitia Houssin au bureau changement climatique et biodiversité de la DGPE, le positionnement « allié » de son service à l'égard des organisations de protection de l'environnement se confirme :

> « LH – La préoccupation sur les régimes alimentaires humains est plus récente et peut-être moins intégrée on va dire dans nos politiques, c'est un sujet qui est encore assez nouveau et qui est même encore un peu tabou, clairement […] nous on voudrait bien que ce ne soit plus un sujet tabou parce que voilà, c'est le sens de l'histoire effectivement d'aller vers une consommation moindre de viande ou en tout cas, et nous c'est notre discours, d'une viande de meilleure qualité […] ce qui est particulièrement néfaste c'est les élevages dits intensifs par exemple, les porcs et les volailles dans le grand ouest, en systèmes hors-sol où on sait que effectivement c'est ces élevages-là qui produisent beaucoup de nitrate, ce qui crée ensuite les problèmes d'algues vertes sur les plages par exemple et donc l'idée dans un monde idéal ce serait de pouvoir réduire ces productions, dans un monde complètement théorique hein évidemment parce que ça remet beaucoup en cause les filières locales hein c'est-à-dire que l'agriculture bretonne sans les porcs et les volailles fiou ! ça nécessite quand même une remise en question vraiment très, très profonde mais bon, je pense que c'est le sens de l'histoire. À un moment, il faudra

[1] La SNBC 1 est révisée en 2018-2019 pour finalement déboucher en 2020 sur une SNBC 2.

bien se dire qu'il faut améliorer les conditions de production, il faut améliorer le bien-être animal, on n'en a pas encore parlé mais c'est un sujet essentiel.
Enquêtrice – *Mh, et quand vous dites "nous", vous parlez au nom du bureau ou plus largement du ministère ou de… ?*
LH – Alors, je dirais que je parle pour le service en fait parce que c'est des discussions qu'on a fréquemment avec notre chef de service. Euh… et lui il est effectivement tout à fait sur cette ligne-là. Après je ne m'engagerais pas au-delà en fait parce que voilà, par rapport aux collègues des autres bureaux euh bon ça se peut qu'ils tiennent un peu un autre discours » (Laëtitia Houssin, DGPE, entretien, janvier 2017).

Dans cet extrait, la responsable du bureau en charge du changement climatique et de la biodiversité au ministère de l'Agriculture tient le même discours que le responsable du bureau agricole au CGDD (qui utilise la même expression de « sens de l'histoire »), les associations de protection de l'environnement et même la majeure partie des associations de défense du bien-être animal dont on a vu qu'elles intègrent dans leur argumentaire les enjeux écologiques de l'élevage. Elle critique l'élevage intensif voué à disparaître au regard de ses implications en matière de pollution et de bien-être animal, en dépit d'ailleurs des difficultés économiques et sociales que sa disparition pourrait engendrer, car « c'est le sens de l'histoire », tout comme les régimes alimentaires sont voués à se transformer en faveur d'une réduction de la consommation de viande. Cette inflexion dans le discours de Laëtitia Houssin (DGPE, ministère de l'Agriculture) en faveur d'une alimentation moins carnée n'est pas seulement le miroir d'un positionnement personnel ou de représentations propres à un service administratif du fait des trajectoires socio-professionnelles et de la sensibilité « écologiste » communes de ses membres[1]. Nous l'avons vu, elle va jusqu'à imprégner les instruments d'action publique de la SNBC.

Certains services au sein du ministère de l'Agriculture se désolidariseraient donc en partie des éleveurs au profit d'une collaboration plus étroite avec les acteurs de l'environnement, y compris du ministère en charge de la transition écologique, décrit par le vice-président de la FNSEA comme étant « contre l'élevage » (Thierry Bergeron, FNSEA, juillet 2020). Est-ce à dire que le ministère de l'Agriculture a intégré en son sein les enjeux agro-environnementaux tels qu'ils sont définis et défendus par un certain nombre d'acteurs (OI, ONG, CGDD, etc.) n'appartenant pas au secteur agricole ? L'on pourrait en effet voir dans l'institutionnalisation progressive des politiques agro-environnementales et en particulier dans l'interprétation qui en

[1] C'est une hypothèse que nous formulons ici qui mériterait d'être vérifiée par une analyse des trajectoires socioprofessionnelles des membres du service de la DGPE en charge des questions environnementales.

est faite par une partie de l'administration agricole, une remise en question de la gestion néo-corporatiste et sectorielle des politiques agricoles[1].

L'administration de l'agriculture – tout comme le secteur agricole professionnel – ne forme pas un bloc monolithique homogène dans lequel les agents administratifs ne seraient que des exécutants dépourvus de marges de manœuvre. La saturation des agendas ministériels[2] et – non sans lien – la temporalité politique relativement courte dans laquelle s'inscrit la fabrique des politiques publiques (facteur électoraliste lié au mandat présidentiel, fréquence des remaniements ministériels, etc.), peuvent avoir pour conséquence de laisser une certaine marge de manœuvre aux services, ce que confirment nos interlocuteurs en entretien, que l'on pense à Aymeric Chemin, responsable du bureau en charge des questions agricoles au CGDD, « parfois effaré par la latitude de propositions qu'[il] peut avoir » en tant que « simple fonctionnaire » (entretien, janvier 2017), à Patrice Nunes, directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture en 2017, qui confie que les membres du cabinet ne sont pas « omniscients sur tous les sujets » et que par conséquent « bien souvent les services [leur] font des propositions » (entretien, mars 2018) ou encore à Nadine Loustalet à la DGAL qui raconte avoir poussé le cabinet à s'engager sur la question du traitement des animaux dans les abattoirs (entretien, décembre 2015). En outre, si la notion de secteur d'action publique agricole fait à la fois sens pour ses protagonistes et les chercheurs dans la mesure où il trouve à s'objectiver notamment dans le processus historique de sa formation, il connaît aussi nécessairement, en tant qu'idéal-type, des formes de débordement et de noyautage, lesquelles rendent justement possible le changement dans la conduite des politiques agricoles.

Il apparaît néanmoins *in fine*, que le service en charge des questions environnementales au sein du ministère de l'Agriculture reste dépendant des orientations et décisions politiques du cabinet ministériel. Ainsi si le cabinet du ministre de l'Agriculture n'est pas « omniscient », c'est tout de même lui qui « définit l'objectif général » et « arbitre entre les propositions retenues » (Patrice Nunes, directeur adjoint du cabinet du ministère de

[1] C'est une des questions que pose Maude Benoit dans sa thèse : « la prise en charge des enjeux agroenvironnementaux s'inscrit-elle en ligne avec la régulation agricole interventionniste et corporatiste traditionnelle ou témoigne-t-elle d'un renouvellement du mode de gouvernance des politiques agricoles ? » : Maude Benoit, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole. L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France*, *op.cit.,* p. 10. Elle y répond de façon nuancée, montrant d'un côté que les politiques agro-environnementales demeurent conformes au référentiel productiviste agricole traditionnel, de l'autre, qu'à travers le développement du nouveau management public, les administrations déconcentrées bénéficient, dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales territorialisées, de marges de manœuvre plutôt favorables à la désectorisation des politiques agro-environnementales.

[2] Voir notamment Pierre Favre (dir), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris : L'Harmattan, 1992, 206 pages, sur la politisation du sida en France dans les années 1980 et la mise en avant d'un champ politique comme « champ saturé » de multiples problèmes en concurrence les uns avec les autres.

l'Agriculture, entretien, mars 2018). À la DGPE, Laëtitia Houssin raconte par exemple au sujet de la lutte contre la pollution atmosphérique dont l'agriculture est responsable :

> « Pour reprendre la question de l'ammoniac par exemple, on s'est vraiment posé la question, on s'est dit "bon, est-ce qu'on passe à des mesures réglementaires ?" c'est-à-dire, imaginer un seuil d'épandage par exploitation au-delà duquel elles ne peuvent plus utiliser de fertilisants azotés par exemple ou une taxation des engrais azotés donc le fait de rajouter un prix qui puisse devenir dissuasif. Et ça en fait, politiquement en tout cas, on nous a dit "non, il faut rester sur de l'incitatif sinon ça ne passera pas". Et on sait qu'effectivement le monde agricole n'est pas suffisamment mûr aujourd'hui pour qu'on lui impose ce genre de trucs et on sait qu'il y aurait des manifs dans la rue, des tracteurs devant les préfectures, etc. La question c'est "comment sensibiliser les gens concernés sans leur donner l'impression qu'on va leur imposer des choses", surtout en ce moment quoi, parce que c'est vrai que le contexte est quand même très, très tendu en fait. Les agriculteurs sont pas tous en crise, il y a des secteurs qui ne sont pas en crise, il y en a qui sont en crise, mais enfin, c'est vraiment un secteur pour lequel c'est difficile d'imposer des choses supplémentaires » (Laëtitia Houssin, DGPE, entretien, janvier 2017).

On le voit, si le rôle du cabinet ministériel est de maintenir le dialogue avec le monde agricole afin de s'assurer de ne pas ajouter une crise politique à la crise chronique que traverse le secteur de l'élevage, au sein des services administratifs en charge des questions agro-environnementales, l'objectif est d'accompagner et d'opérationnaliser la transition écologique des exploitations, en composant néanmoins avec les résistances sociales et politiques qu'ils rencontrent tant de la part des producteurs que des autres directions administratives ou du cabinet ministériel. Laëtitia Houssin précise qu'elle reste « loyale » malgré la « dissonance » qu'elle peut ressentir à certains moments entre les prises de position de son ministère et « ses convictions personnelles » (entretien, janvier 2017)[1]. Finalement, l'appropriation par le ministère de l'Agriculture du problème environnemental carné et sa redéfinition dans un sens favorable aux pratiques d'élevage extensives, s'avèrent d'autant plus efficaces que la défense de la réduction de la consommation de viande en son sein est circonscrite à une poignée d'acteurs aux marges de manœuvre certaines mais néanmoins limitées.

Il apparaît *in fine* qu'au regard de l'hostilité de son milieu de soutien vis-à-vis des MAE, le ministère de l'Agriculture a su intégrer, contenir et redéfinir les enjeux agro-

[1] Elle se désole par exemple au sujet de l'usage des néonicotinoïdes qu'« on [en] conna[isse] les dégâts sur la biodiversité et [que] malgré ça [...] la logique économique [...] prim[e] sur les enjeux environnementaux », concluant son propos par cette formule : « et c'est bien dommage » (janvier 2017).

environnementaux mis à l'agenda des organisations internationales et des institutions européennes depuis le milieu des années 1980. Une feuille de route telle que la SNBC pilotée par le ministère de l'Environnement et à la portée toute relative[1], comme les autocritiques formulées au sein du bureau en charge du changement climatique et de la biodiversité dans un sens favorable à la remise en cause des pratiques d'élevage intensives et à la réduction de la consommation de viande, sont largement compensées, d'une part, par la mise en œuvre de mesures agro-environnementales subordonnées aux enjeux productionnistes de l'agriculture et finalement peu contraignantes, et d'autre part, par une communication politique faisant la promotion du rôle des éleveurs dans la lutte contre les dérèglements climatiques et l'érosion de la biodiversité *via* le maintien des prairies[2]. Et si l'élevage herbager extensif ne représente pas la totalité des productions animales en France, il occupe pourtant la majeure partie du cadrage du ministère de l'Agriculture quant aux problématiques agro-environnementales liées à l'élevage. Or, dans un contexte de remise en cause globale et multidimensionnelle des pratiques de consommation carnées (voir chapitre 2) et de forte polarisation des débats entre d'un côté les « anti-élevage » et de l'autre les « pro-élevage » (voir chapitre 3), le discours politico-administratif a tendance, en écho, à bénéficier à toute la profession, d'autant plus que la remise en cause des systèmes intensifs impulsée par les institutions européennes par le biais des MAE et la critique carnée demeure au sein de l'administration particulièrement feutrée.

Poursuivant notre analyse des processus institutionnels de domestication et de redéfinition agricoles du problème carné, nous allons voir qu'aux côtés des problématiques agro-environnementales intégrées et traduites par le ministère de l'Agriculture de façon à ce qu'elles profitent aux éleveurs et valorisent leur action, les enjeux liés à la consommation de viande sont quant à eux encadrés et redéfinis par les filières de production.

[1] Parce qu'elle n'est qu'une feuille de route et non un instrument réglementaire mais aussi parce que la loi qui l'institue confère un statut particulier aux activités agricoles et en particulier à l'élevage, en partie dédouané de son impact sur le réchauffement climatique. Ainsi, l'article L222-1-B du Code de l'environnement dispose que « La stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone, dénommée "stratégie bas-carbone", fixée par décret, définit la marche à suivre pour conduire la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans des conditions soutenables sur le plan économique à moyen et long termes. Elle tient compte de la spécificité du secteur agricole, veille à cibler le plan d'action sur les mesures les plus efficaces en tenant compte du faible potentiel d'atténuation de certains secteurs, notamment des émissions de méthane entérique naturellement produites par l'élevage des ruminants, et veille à ne pas substituer à l'effort national d'atténuation une augmentation du contenu carbone des importations ».

[2] D'ailleurs la critique de la responsable du bureau en charge de la biodiversité et du réchauffement climatique à la DGPE épargne l'élevage extensif porté au cœur des politiques agro-environnementales du ministère de l'Agriculture pour se focaliser sur les systèmes d'élevage industriels et intensifs.

2. Une politique de l'alimentation opposée aux approches nutritionnelles et décarnées du « bien manger »

Nous avons montré dans la première partie du chapitre que la politique de l'alimentation a été pensée dans le cadre de la réforme de l'État initiée en 2007, par et pour le ministère de l'Agriculture dont elle aurait permis de relégitimer l'action. Nous avons également montré que l'élaboration de la politique de l'alimentation a pu s'appuyer sur le soutien d'une administration agricole intéressée depuis le lancement du PNNS au début des années 2000 par les questions nutritionnelles. Nous rendrons compte à présent du fait que la politique de l'alimentation a permis à l'administration agricole de se réapproprier la question alimentaire, et à travers elle, le problème carné, dont les enjeux nutritionnels sont désormais en partie pris en charge, en partie neutralisés par le secteur agroalimentaire (2.1.) et subordonnés aux enjeux de production (2.2.).

2.1. Neutralisation des enjeux nutritionnels de l'alimentation et réaffirmation du rôle des filières de production dans la fabrique des politiques alimentaires

Afin de rendre compte de la façon dont le secteur agricole s'approprie les enjeux liés à la consommation des produits carnés, nous nous intéresserons ici à la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation (PNA). Nous allons voir que celui-ci, piloté par l'administration agricole, concurrence le Programme nation nutrition santé (PNNS) et parvient à imposer sa définition d'une alimentation dite de qualité dans un sens favorable aux intérêts des filières de production dont le rôle dans la fabrique des politiques alimentaires se trouve par ailleurs légitimé.

Le contexte concurrentiel au fondement de la (ré)appropriation par le ministère de l'Agriculture de la question alimentaire

Au ministère de l'Agriculture, on insiste sur l'élaboration interministérielle du PNA qui « fédère », « coordonne », « mobilise le gouvernement dans son ensemble » et « s'articul[e] avec les plans existants avec lesquels il partage certains objectifs, notamment le programme national nutrition santé (PNNS)... »[1]. L'adjointe au chef du bureau du pilotage de la politique

[1] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 4. Sont encore cités : le programme national aide alimentaire (PNAA), le plan Prison, le plan d'éducation pour la santé, le plan bien-vieillir, le plan d'action en faveur des

de l'alimentation présente le PNA et le PNNS comme : « deux outils étroitement liés, qui s'articulent l'un avec l'autre » et dont « la coordination se fait au travers des échanges qui existent entre les deux ministères et les relations de travail étroites qu'il peut y avoir entre les services », concluant que « l'un et l'autre se complètent » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017), ce qu'affirme également Patrice Nunes, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Agriculture lorsque nous échangeons avec lui en mars 2018 : « Il n'y a rien de contradictoire là-dedans, ça ne s'oppose pas, ça se complète ». À de nombreuses reprises durant nos échanges, Corinne Dussart décrit même le PNA comme étant non pas complémentaire mais soumis aux impératifs de santé publique édictés par le secteur de la santé, de sorte que les objectifs du PNA sont définis « dans le respect des orientations du PNNS ». L'enquêtée insiste : « tout ce qui est promu au travers du PNA en fait est complètement conforme à ce qui est prévu par le PNNS » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017).

Ces éléments de langage consensuels du discours officiel vantant transversalité de la politique de l'alimentation, le travail et la complémentarité interministériels, émanent surtout, au sein de l'administration centrale, des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture toujours en charge de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation. Ils cachent la portée fortement concurrentielle du PNA vis-à-vis du PNNS qu'illustre un ensemble de discours plus critiques et conflictuels : celui d'une partie du secteur agricole à l'égard des politiques menées jusqu'alors dans le cadre du PNNS que le PNA aurait vocation à réformer, et celui d'un certain nombre d'acteurs de la santé à l'égard des entreprises de l'agroalimentaire soutenues par le ministère de l'Agriculture dans l'élaboration des politiques nutritionnelles[1].

Les entretiens menés avec les agents en charge de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation en 2017 et au moment de son élaboration en 2010, ceux réalisés auprès du ministère de la Santé mais aussi du Conseil national de l'alimentation donnent à lire et à comprendre le sous-texte des documents officiels de présentation du PNA, présenté comme l'outil d' « une politique de l'alimentation rénovée »[2]. À travers son objectif intégrateur, le PNA

territoires ruraux, la stratégie de développement durable pour la période 2010-2013 et le plan national santé-environnement II.

[1] Des concurrences intersectorielles somme toute assez routinières en matière d'alimentation entre les administrations de la Santé et de l'Agriculture, comme le montrent notamment Camille Boubal et Hélène Romeyer au sujet du portage, il y a 20 ans, du premier PNNS : voir Camille Boubal, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition*, *op.cit*., p. 65 et Hélène Romeyer, « Le bien-être en normes : les programmes nationaux nutrition santé », *op.cit.,* p. 46-47.

[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation*, *op.cit.,* p. 5.

s' « articule » moins avec le PNNS, qu'il ne l'*englobe* et l'*encadre.* C'est ainsi qu'on peut lire dans le document de présentation du PNA 2 que celui-ci :

> « fait le pari d'une approche positive de l'alimentation, dans un contexte parfois moralisateur et culpabilisant. Avec la volonté affichée de dépasser et compléter une approche de l'alimentation essentiellement centrée sur la nutrition, le PNA a su porter des messages positifs et fédérateurs, allant dans le sens de la préservation du modèle alimentaire français »[1].

C'est bien de la politique nutritionnelle du ministère de la Santé qui est ici visée. Pour Corinne Dussart au bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, « les aspects strictement "nutrition" » ne constituent « qu'une vision de l'alimentation qui du coup ne prend pas en compte la convivialité du repas » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017) ni « les aspects culturels, le plaisir », complète Laura François, chargée de la mise en œuvre du PNA, avant de rectifier : « maintenant si, mais c'est vrai que les premières versions du PNNS étaient peut-être un petit peu trop focalisées sur l'impact santé et du coup, là, le PNA apporte une autre – beaucoup d'autres d'ailleurs – visions de l'alimentation » (Laura François, DGAL, entretien, janvier 2017).

Au Conseil national de l'alimentation et de la part d'anciens acteurs de l'élaboration de la politique de l'alimentation en 2010, les critiques à l'encontre du PNNS sont plus acerbes, marquant par-là l'existence d'enjeux de pouvoir entre administrations et d'une définition de l'alimentation fortement concurrentielle. Le secteur agricole voit dans le PNA le moyen de proposer une nouvelle définition de l'alimentation qui aurait pris par le passé, du fait du PNNS et des messages nutritionnels associés, une dimension par trop médicalisante voire strictement fonctionnelle. Ainsi, Viviane Jaillet, secrétaire interministérielle du CNA entre 2012 et 2016, voit dans le PNNS, « le pire des paternalismes » qui consiste à dicter aux gens ce qu'ils doivent et ne doivent pas faire en matière de nutrition. Un fonctionnaire ayant suivi en 2010 l'élaboration de la politique de l'alimentation développe la même idée lorsqu'il parle, au sujet du PNNS, d' « alimentation punitive » au détriment d'autres dimensions : le goût, le plaisir, la convivialité, la qualité des produits liée à un terroir et des savoir-faire agricoles. Lorsque nous le rencontrons en 2018, il soutient que « ce dont [le président du PNNS] rêve depuis le début, c'est mettre en place la taxation punitive, interdire les pubs à la télé », « toute une batterie d'actions qui s'appuient en fait sur le Nutriscore, et [qui sont] très coercitives parce que », explique-t-il, « c'est la philosophie de la Santé : on punit, on interdit, pour orienter les

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Ibid.,* p. 5.

comportements des consommateurs » (entretien, février 2018). Les messages de prévention élaborés par Santé Publique France fonctionneraient comme des injonctions, non seulement stigmatisantes, culpabilisantes mais contreproductives. À ce titre, en 2011, le PNA 1 émet une critique des outils du PNNS précisant, sur la base d'une expertise scientifique collective conduite par l'INRA, que « les campagnes d'information nutritionnelle et de prévention ont peu d'impact sur les comportements » dans la mesure où elles « atteignent surtout les catégories déjà sensibilisées et qui en ont donc le moins besoin » [1].

Les porteurs du PNA reprochent en fait au PNNS son entre-soi et sa verticalité (Viviane Jaillet, CNA, entretien, décembre 2015), son manque de transversalité et de gouvernance interministérielle, pensées sur le papier mais absentes dans les faits. Il est ainsi reproché à la Direction générale de la santé d'avoir confié l'évaluation du PNNS à son président, à la fois juge et partie ; ce qui appuie l'idée selon laquelle le PNNS est « tenu par quelques-uns » (Viviane Jaillet, CNA, entretien, décembre 2015). Partant de cet ensemble de critiques formulées à l'égard du PNNS, notre interlocuteur ayant suivi l'élaboration de la politique de l'alimentation à ses débuts se montre peu confiant dans la capacité du PNA à se réapproprier « le contenu des assiettes » malgré l'intention de ses porteurs de proposer une définition plus globale, moins fonctionnelle et moins punitive de l'alimentation :

> « Enquêté – Le PNA de toute façon je pense qu'il est plutôt moribond et la DGAL [nb : ministère de l'Agriculture] s'est positionnée sur des sujets annexes, "annexes" entre guillemets, c'est pas péjoratif.
> Enquêtrice – *Annexe par rapport à… ?*
> Enquêté – Par rapport au cœur de la politique alimentaire. La politique alimentaire c'est quoi ? C'est le contenu de nos assiettes, bon, donc c'est là où la DGS [nb : ministère de la Santé] …
> Enquêtrice – *[Nous l'interrompons] C'est pas vous qui avez, enfin, c'est pas l'Agriculture qui a la main sur le contenu...*
> Enquêté – On aurait pu l'avoir ! On aurait pu l'avoir en disant "l'alimentation c'est la diversité, il faut pas regarder la composition de tel ou tel aliment, il faut regarder le plateau repas dans son ensemble et puis tout ça sur plusieurs jours" et pas le prendre de façon segmentée comme le fait la DGS en disant "tel aliment il est bon-pas bon intrinsèquement". Ça c'est une différence fondamentale mais voilà, c'est la DGS qui l'emporte et si on va jusqu'au bout et je pense qu'on a largement pris le chemin, ce qu'il y a dans nos assiettes, c'est la DGS qui va le dicter. Je la fais courte mais c'est à peu près ça. Et côté agriculture, outre les actions sur l'amont, sur la production agricole, ça va être quoi ? Ça va être la lutte contre le gaspillage, les associations caritatives pour l'aide alimentaire en lien avec la direction générale de la cohésion sociale… et puis ça va s'arrêter à peu près là quoi […] Le contenu de l'assiette pour moi c'est mort du côté agriculture, c'est une politique du ministère

[1] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Ibid.*, p. 44.

de la Santé, à tort ou à raison, bon voilà, après chacun pense ce qu'il en veut » (fonctionnaire ayant suivi en 2010 l'élaboration de la politique de l'alimentation, entretien, février 2018).

Si le secteur agricole reproche au PNNS sa vision par trop réductrice, médicale et coercitive de l'alimentation et que d'aucuns formulent l'idée selon laquelle les luttes bureaucratiques opposant depuis au moins vingt ans la DGAL et la DGS sur le sujet de l'alimentation auraient *in fine* cédé à cette vision, de leur côté, les acteurs du secteur de la santé – à Santé Publique France, à la Direction générale de la santé, au Haut conseil de la santé publique ou encore à l'Inserm – voient dans la définition de l'alimentation proposée dans le cadre du PNA la victoire de la représentation des intérêts des filières. À ce sujet, Aymeric Chemin, qui travaille à la sous-direction de la politique de l'alimentation en 2010 et participe aux travaux d'élaboration de la première version de la politique de l'alimentation, raconte que le ministère de la Santé voit d'un mauvais œil l'arrivée du PNA « censé absorber le PNNS ». « Tous les ministères étaient vent debout », raconte-t-il, en particulier les ministères de l'Environnement et de la Santé, opposés au fait que la politique de l'alimentation « soit portée par le ministère de l'Agriculture qui défend le lobby agricole » (Aymeric Chemin, CGDD, entretien, janvier 2017).

Un des points d'achoppement entre ministères dans l'élaboration des politiques alimentaires réside en effet dans le degré d'implication des filières. Serge Hercberg, épidémiologiste de la nutrition, directeur de recherche à l'Inserm et président du PNNS[1] souligne à ce sujet la permanence des conflits interministériels, tout en précisant que lorsque le secteur de la santé « touche à un sujet qui ne dérange personne sur un plan économique, [il] n'a aucun problème avec les autres ministères ». Le président du PNNS illustre son propos à partir des mesures de santé publique qui favorisent l'activité physique : « alors là, ça ne gêne personne », explique-t-il, « la promotion de l'activité physique, tout le monde adhère, les industriels soutiennent les campagnes » [2] (Serge Hercberg, président du PNNS, entretien, janvier 2017). Les mesures posant le plus problème porteraient plutôt sur la taxation des

[1] Nous faisons le choix au regard de la notoriété publique de l'enquêté de ne pas anonymiser son identité.
[2] Pour ne prendre qu'un exemple, la Fondation Coca-Cola USA, a versé pendant 3 ans – de 2014 à 2017 – un don de 540 000 euros par an au Centre National pour le Développement du Sport, établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé des sports dont l'objectif est de favoriser le développement du sport en France et l'aménagement du territoire dans le domaine sportif : voir Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, « Centre national pour le développement du sport » [en ligne] http://www.cnds.sports.gouv.fr/-CNDS-, consulté le 6 février 2018. Voir aussi : Coca-Cola France, « Quels sont les différents projets soutenus par Coca-Cola dans les domaines de la nutrition et de l'activité physique ? » [en ligne] https://www.coca-cola-france.fr/faq/notre-soutien-aux-activites-dans-les-domaines-de-la-nutrition-et-de-l-activite-physique, consulté le 20 août 2021.

produits agroalimentaires, la régulation de la publicité ou encore le Nutriscore, des sujets impactant directement l'offre alimentaire[1], en effet critiqués par un certain nombre de nos interlocuteurs au ministère de l'Agriculture (voir *supra*). Serge Hercberg raconte en entretien les difficultés que les acteurs de la santé rencontrent dans la mise en œuvre de mesures de santé publique face aux opérateurs économiques dont il souligne que le « ministère de l'Agriculture a toujours été le relai », le « porte-voix » :

> « Dès qu'on donne un repère de consommation qui propose une limite, on a obligatoirement les secteurs professionnels qui hurlent. Alors, ils défendent leurs intérêts, on peut le comprendre mais la santé publique doit défendre l'intérêt du consommateur […] donc on ne se laisse plus impressionner par ce discours de victime que les professionnels essayent d'utiliser avec ces mots : "stigmatisation"[2], "diabolisation". Non, on ne diabolise pas, on informe et c'est légitime […] on a en face des lobbies extrêmement puissants […] qui vont finement jouer au niveau politique pour bloquer des mesures de contrainte qui gênent les opérateurs économiques. On est dans un véritable combat (Serge Hercberg, président du PNNS, entretien, janvier 2017).

Dans son rapport d'évaluation du PNNS 3 (2011-2015), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) regrette que le PNNS ait « occulté, au nom du consensus et des intérêts des parties prenantes, des aspects importants de la problématique nutritionnelle. En particulier […] les actions possibles sur l'offre, tant le pouvoir des lobbies de l'agroalimentaire est puissant »[3]. Dans un avis publié en septembre 2017, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) alarme également sur les activités de lobbying du secteur de l'agro-alimentaire, rappelant que « dans le domaine de l'agroalimentaire, la participation importante des opérateurs économiques à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique publique de prévention de l'obésité et du surpoids implique l'existence de conflits d'intérêts […] d'autant plus difficiles à mettre en lumière lorsqu'ils sont encouragés par les pouvoirs publics, ce qui est fréquent dans un contexte budgétaire contraint »[4]. Le HCSP fait ici référence à la mise en place des partenariats privé-public entre des organismes en lien avec la santé publique et l'agro-industrie. Il évoque encore

[1] Nous parlerons d'offre alimentaire pour faire référence indistinctement aux producteurs, aux industries agro-alimentaires et à la grande distribution.
[2] Dans son rapport d'évaluation du PNNS 3, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) précise que « le terme s'est imposé, sous l'influence du lobby des producteurs ». Il serait « impropre s'agissant d'un "produit" » et « vise[rait] à désarmer les critiques » : voir Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet (IGAS), *Évaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et 2016 (PNNS 3) et du plan obésité 2010-2013,* Rapport 2016-020R, juillet 2016, p. 27.
[3] Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet (IGAS), *Ibid.,* p. 3.
[4] Haut conseil de la santé publique, « Pour une Politique nationale nutrition santé en France. PNNS 2017-2021 », *Avis et Rapports*, septembre 2017, p. 119.

la participation indirecte des professionnels de l'agro-alimentaire à l'élaboration des politiques publiques de santé *via* le « financement de groupes d'étude (« club »), de colloques auxquels participent des parlementaires »[1] ou encore de recherches en nutrition[2].

Si le secteur de la santé se défend de la critique – qui serait guidée par et pour les intérêts des filières au détriment de l'information et de la santé des consommateurs – selon laquelle les messages nutritionnels seraient stigmatisants et culpabilisants, il reconnaît celle portant sur le « sanitaro-centrisme »[3] caractéristique de la gouvernance du PNNS. De cette façon, la création du PNA serait en partie liée, si l'on en croit les différents rapports d'évaluation du PNNS au fil des ans, à l'absence d'instances de gouvernance véritablement interministérielles et transversales, qui auraient pu inclure dans l'élaboration et le suivi du PNNS, « des économistes, des sociologues ou des responsables de l'économie sociale et solidaire »[4] et ainsi éviter l'émergence d'un outil concurrent. *In fine*, « au lieu de fondre leurs politiques dans un PNNS à vocation syncrétique, les autres ministères reprennent au contraire à leur compte et intègrent, dans leurs propres plans, les actions du PNNS qui leur reviennent »[5], créant un effet compétitif, apparaissant « comme une source de confusions pour de nombreux acteurs »[6]. Le PNA pose donc problème dans la mesure où il « brouille les cartes » et vient concurrencer le PNNS. En 2016, l'IGAS note qu'« au fil du temps, une multiplicité de plans gouvernementaux [nb : le PNA et le Plan sport santé bien-être] a réduit la lisibilité des orientations et la cohérence de l'action publique [...] créant plus de confusions que de synergies, voire de la concurrence »[7].

En intégrant de la sorte la critique, les acteurs de la santé tentent à leur tour de se réapproprier un certain nombre de compétences en partie concédées, en tout cas partagées avec le PNA et par là avec le secteur agricole. C'est clairement ce que vise en 2017 le HCSP, favorable à la création d'une Politique nationale nutrition santé (à ne pas confondre avec le Programme national nutrition santé). Tout comme la politique de l'alimentation pilotée par le ministère de l'Agriculture se veut globale et transversale, la politique nationale nutrition santé que le HCSP appelle de ses vœux devrait pouvoir évaluer l'ensemble des politiques publiques

[1] Haut conseil de la santé publique, *Ibid.,* p. 120.
[2] Il souligne à ce titre que « les études financées par l'industrie agro-alimentaire ont 4 à 8 fois plus de chances de conclure de manière favorable à ses intérêts » : Haut conseil de la santé publique, *Ibid.*, p. 121.
[3] Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet (IGAS), *Évaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et 2016 (PNNS 3) et du plan obésité 2010-2013, op.cit.*
[4] Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet (IGAS), *Ibid.*, p. 30.
[5] Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet (IGAS), *Ibid.,* p. 31.
[6] Haut conseil de la santé publique, « Pour une Politique nationale nutrition santé en France. PNNS 2017-2021 », *op.cit.*, p. 112.
[7] Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet (IGAS), *Évaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et 2016 (PNNS 3) et du plan obésité 2010-2013, op.cit.,* p. 4.

sans lien direct avec la santé mais susceptibles de l'impacter, le PNA en faisant partie[1]. Autrement dit, la nouvelle Politique nationale nutrition santé viendrait, à son tour, encadrer le PNA lui-même élaboré en 2011 dans le but d'encadrer le PNNS.

Les discours analysés ici portant sur le PNA et le PNNS, et à travers eux, sur la définition et la conduite légitimes de la politique alimentaire, relèvent de paroles de deux genres. Ils sont imprégnés d'une parole sectorielle, faite de formules qui reposent autant sur des oppositions objectives – autour du PNA et du PNNS s'affrontent et se cristallisent des visions du monde et intérêts dans une certaine mesure inconciliables – qu'elles ne fonctionnent comme des prophéties autoréalisatrices qui maintiennent et alimentent le rapport de force entre territoires bureaucratiques : « c'est la philosophie de la Santé : on punit, on interdit » (un ancien responsable de la politique de l'alimentation, entretien, février 2018), « Oui, mais ça c'est typiquement le discours tout à fait organisé de l'Agriculture » (Serge Hercberg, président du PNNS, entretien, janvier 2017)[2]. Ce type de discours conflictuel fortement politisé s'accompagne dans le même temps, nous l'avons vu, d'éléments de langage plus consensuels vantant la transversalité officielle des politiques publiques et le travail interministériel qu'elles impliquent. Ces derniers prennent alors les traits d'une parole d'institution au sens bourdieusien du terme[3], qui officialise le discours dominant et *neutralise*, au double sens du terme, les luttes définitionnelles et rapports de pouvoir intersectoriels dans la conduite des politiques publiques[4].

---

[1] Pour le HCSP, l'hypothétique Politique nationale nutrition santé « doit concerner les programmes et plans pilotés par le ministère chargé de la santé, mais aussi […] l'ensemble des plans, programmes et politiques mises en place par l'ensemble des ministères, qui sont partie intégrante de la politique nutritionnelle ». Concrètement, la nouvelle PNNS devrait permettre l'« évaluation systématique [nb : par un comité scientifique pluridisciplinaire composé d'experts indépendants] de l'impact sur la santé de l'ensemble des programmes mis en place par les ministères (lois, décrets, circulaires, etc.) visant un objectif initial propre *a priori* sans lien avec la santé ». C'est le PNA qui est ici visé. La vision que se fait le HCSP de l'interministérialité est sans équivoque. Celle-ci doit être « guidée par les finalités de santé publique inscrites dans la PNNS, qui se basent sur des *références contraignantes* [nb : ainsi souligné dans le texte, il s'agit des recommandations et repères nutritionnels élaborés sur la base des travaux de l'Anses, du HCSP lui-même et de Santé Publique France] pour la mise en œuvre d'actions, mesures et politiques publiques » : Haut conseil de la santé publique, « Pour une Politique nationale nutrition santé en France. PNNS 2017-2021 », *op.cit.*, p. 113.

[2] Ces discours sont le plus souvent tenus par des acteurs installés de longue date au sein de la fonction publique d'État, et/ou qui ont changé de poste au moment où nous les rencontrons de sorte qu'ils ne sont plus en charge des questions qui nous intéressent, ou encore qui ne sont pas directement rattachés aux directions administratives centrales mais à des instances *ad hoc.*

[3] Pierre Bourdieu, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris : Points, 2012, 702 pages.

[4] La parole d'institution est portée soit par des responsables, des directeurs adjoints par exemple, soit par des chargés de mission qui occupent des fonctions subalternes et/ou d'exécution, tous en poste lorsque nous les interrogeons. Dans certains cas, nos interlocuteurs du ministère de l'Agriculture tentent de tenir ensemble l'une et l'autre facette du discours sur la politique de l'alimentation. S'exerce alors sur eux une double contrainte difficilement conciliable : porter un discours interministériel consensuel dans un contexte sectoriel qu'ils savent concurrentiel. L'enjeu est alors de réussir à assumer le fait que la politique de l'alimentation propose *la* définition légitime de l'alimentation qui intègre toutes ses composantes, tout en assumant se réapproprier les champs

Autrement dit, le discours officiel tenu par le ministère de l'Agriculture vantant l'interministérialité et la transversalité du PNA dont il assure la mise en œuvre et le suivi occulte les luttes interministérielles entre l'administration agricole et celle de la santé au fondement de l'institutionnalisation de la politique de l'alimentation et la renégociation de sa propriété.

Nous allons voir à présent, en entrant davantage dans la mise en œuvre du PNA, que les enjeux nutritionnels de l'alimentation en général et de la consommation carnée en particulier tendent à perdre de leur importance dans la définition d'une alimentation dite de « qualité », tandis que le rôle du secteur de l'agroalimentaire, y compris des filières d'élevage, dans l'élaboration des politiques alimentaires se trouve légitimé voire élargi.

De la nutrition à la qualité : la légitimation du secteur agroalimentaire dans l'élaboration de la politique de l'alimentation

Pour le président du PNNS, la légitimité du PNA s'arrête aux considérations qui entrent dans le secteur d'intervention du ministère de l'Agriculture, comme celles ayant trait au développement des territoires ruraux, mais « à partir du moment où [le ministère de l'Agriculture] parle de comportements, de consommations alimentaires, il sort de son rôle » (Serge Hercberg, président du PNNS, entretien, janvier 2017). Il précise au sujet de la consommation carnée :

> « Ce qui est terrible c'est que les lobbies font que l'argument qui est utilisé par les politiques pour repousser une mesure n'est pas [il insiste] la défense des intérêts économiques qui pourrait être tout à fait justifiée. On va essayer de trouver des contre-éléments de santé en disant "mais si la viande c'est quand même bon, ça apporte du fer, du sélénium et autre" et c'est ça qui est énervant c'est quand les politiques jouent ce jeu : quand le ministère de l'Agriculture défend la viande sur des arguments de santé (Serge Hercberg, président du PNNS, entretien, janvier 2017).

« Quand le ministère de l'Agriculture défend la viande sur des arguments de santé », il outrepasse en fait les frontières de son ministère pour venir empiéter sur celui de la santé. À cet égard, il n'est donc pas reproché au secteur agricole de vouloir être entendu voire associé aux politiques alimentaires conduites par le ministère en charge de la santé mais de convoiter la place de « leader » (Serge Hercberg, président du PNNS, entretien, janvier 2017). Le poids du

d'intervention du ministère en charge de la santé afin de pallier les manques des politiques qu'il a menées jusqu'alors en matière de nutrition, de réforme de l'offre alimentaire, d'organisation de l'aide alimentaire, etc.

secteur agricole dans les enjeux nutritionnels s'observe nettement, par exemple, dans l'élaboration des recommandations nutritionnelles en restauration scolaire.

Les recommandations nutritionnelles en milieu scolaire sont établies depuis 2007[1] par une instance économique : le Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition (voir encadré 4.8).

Encadré 4.8 – Le groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition (GEM-RCN)

Les groupes d'études des marchés (GEM), historiquement rattachés au ministère en charge de l'économie et des finances par le biais de l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP), sont régis par le Code des marchés publics et pilotés par le Service des achats de l'État (SAE). Ces groupes de concertation, encore appelés groupes de travail, élaborent des recommandations et guides techniques dans le but de « faciliter la passation et l'exécution des marchés publics »[2]. Ils sont composés pour ce faire de représentants des acheteurs publics, d'acteurs économiques et des administrations en charge du secteur d'activité concerné par les marchés à l'étude.
C'est dans ce cadre que le Groupe d'études des marchés de restauration collective et de nutrition (GEM-RCN), créé en 2007, formule des recommandations nutritionnelles destinées aux acheteurs publics, dans le but d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective. Les premières recommandations nutritionnelles à destination des opérateurs de la restauration collective sont élaborées en 1999 par le Groupe permanent d'étude des marchés des denrées alimentaires (GPEM-DA) auquel succède le GEM-RCN[3] dont la nouvelle dénomination « traduit, plus que par le passé, la volonté d'appréhender la restauration collective comme une prestation globale, où la composante nutrition prend toute sa place, au même titre que l'hygiène »[4]. Les recommandations nutritionnelles ainsi formulées par le GEM-RCN sont révisées en 2007, en 2011 – date à laquelle elles sont rendues obligatoires –, en 2013 puis en 2015, au regard de l'évolution des connaissances et des orientations nationales. Elles s'inscrivent ainsi dans le Programme national nutrition santé (PNNS) mais prennent également en compte les travaux du Conseil national de l'alimentation (CNA), entre autres son Avis 47 publié en mai 2004 sur la restauration scolaire – mais cela se vérifie déjà en 1999 –, et les orientations du Programme national pour l'alimentation (PNA). De cette façon, les

[1] Elles ont été révisées en 2011, 2013 et 2015.
[2] Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, « [L'info du mardi] Marchés publics : les groupes d'étude des marchés », le 21 février 2012 [en ligne] https://www.economie.gouv.fr/groupes-d-etude-des-marches-gem,consulté le 28 octobre 2020.
[3] « Les GPEM ont été remplacés par les GEM (Groupes d'Etude des Marchés de l'observatoire économique de l'achat public) par l'arrêté du 28 août 2006 pris pour l'application de l'article 132 du code des marchés publics, relatif aux groupes d'étude des marchés de l'observatoire économique de l'achat public », voir : Marche-public, « Groupes Permanents d'Etude des Marchés (GPEM) » [en ligne] http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/groupes-permanents-etude-marches.htm, consulté le 28 octobre 2020.
[4] Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, « OEAP – Groupe d'étude des marchés Restauration collective et Nutrition » [en ligne] https://www.economie.gouv.fr/daj/oeap-groupe-detude-des-marches-restauration-collective-et-nutrition, consulté le 29 octobre 2020.

rapports du GEM-RCN d'octobre 2011 et juillet 2015 disposent tous deux en préambule que « si l'alimentation est une composante essentielle de l'état de santé, elle doit aussi contribuer au bien-être et au plaisir du convive »[1], avant de renvoyer à la présentation du PNA.
Parmi les membres historiques du GEM-RCN, l'on trouve notamment, aux côtés des acheteurs publics et des administrations, le Syndicat national des fabricants de produits surgelés, le Syndicat des fabricants industriels de glaces, l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), l'Association des entreprises de produits alimentaires élaborés (ADEPALE), le syndicat des aliments de l'enfance, Alliance 7 (fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée dont le président et le directeur de Haribo France) et le Centre d'information des Viandes (CIV). Ces membres historiques sont rejoints en 2011 par Nestlé et le Syndicat des entreprises françaises des viandes (SNIV-SNCP), plus connu sous le nom de Culture Viande dont le président est Jean-Paul Bigard, et en 2013 par l'interprofession bétail et viande (Interbev)[2].
En 2015, le Code des marchés publics est abrogé et les dispositions relatives aux GEM abandonnées. Faute d'existence légale, les GEM disparaissent[3].

Le GEM-RCN, régi par le code des marchés publics, est composé principalement d'opérateurs économiques (acheteurs, fournisseurs) parmi lesquels les industries agroalimentaires et notamment la filière viande tiennent une place importante. Il établit les recommandations nutritionnelles devant orienter l'achat des denrées alimentaires en restauration collective (écoles, hôpitaux, etc.). Lorsque nous évoquons le sujet avec l'une de nos interlocutrices en charge de la politique de l'alimentation à la DGAL, celle-ci insiste :

> « À la fin, ce sont les agences d'évaluation et donc ce sont les experts qui éditent et qui publient et toujours, on le voit, on va se référer à leurs indications. Nos politiques sur l'alimentation seront toujours conformes aux repères nutritionnels, etc. qui sont édictés par ailleurs et qui sont repris dans le PNNS » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017).

Cependant, bien que ces recommandations soient en effet validées par l'Anses et conformes aux orientations politiques en matière de santé publique et de sécurité des aliments, il est difficile d'occulter le caractère économique et gestionnaire des transactions qui animent les parties-prenantes du GEM-RCN et pèsent ainsi potentiellement sur l'élaboration des recommandations. Se pose alors la question du poids et de la légitimité des logiques

[1] GEM-RCN, *Recommandation nutrition complétée et mise à jour au 10 octobre 2011*, p. 7 ; GEM-RCN, *Recommandation nutrition, version 2.0 – juillet 2015*, p. 8.
[2] La liste des transformateurs-fournisseurs est exhaustive. Voir annexe des rapports du GEM-RCN de 2007 à 2015.
[3] Réponse du ministère de l'économie et des finances à la question écrite posée par Loïc Prud'homme (La France Insoumise) le 31 juillet 2018, voir Assemblée Nationale [en ligne] http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-11427QE.htm, consulté le 28 octobre 2020.

économiques, et en particulier du secteur agricole et de la filière viande, dans la définition de recommandations de santé. On peut en effet s'interroger sur le fait de savoir si, au sein du GEM-RCN, ce sont les recommandations nutritionnelles qui guident l'achat des denrées alimentaires en restauration collective ou les intérêts marchands des industries et des filières qui conditionnent la teneur des recommandations nutritionnelles dans les cantines.

Notons en outre que les recommandations nutritionnelles du GEM-RCN sont intégrées en 2011 dans le champ d'intervention du PNA qui en promeut la portée réglementaire et donc le caractère obligatoire[1]. Le PNA 1 propose en effet, afin de garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité, d'imposer le respect des règles nutritionnelles aux restaurants scolaires à travers la mise en place d'un dispositif réglementaire[2]. Or, ce dernier définit le plat protidique principal comme étant nécessairement un plat « à base de viandes, poissons, œufs, abats ou fromages »[3]. De plus, la composition journalière des repas, la fréquence de présentation des plats et le grammage des portions établis par le GEM-RCN pour chacun de ces aliments sur une période de 20 jours, empêchent l'instauration quotidienne de menus strictement végétariens dans les cantines scolaires ; ce que nous confirmait entre autres, Alan Huon, directeur de la restauration scolaire à la ville de Lille, étonné que la municipalité de Saint-Étienne ait pu instaurer dans les restaurants scolaires de sa commune une alternative végétarienne quotidienne :

> « AH – … est-ce que sur Saint Etienne, je ne me suis pas penché sur le sujet, est-ce que c'est un repas sans viande ou est-ce que c'est un repas végétarien ?
> Enquêtrice – *C'est un repas végétarien au sens strict, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de poisson.*
> AH – Il n'y a pas de poisson. Bon ben ça…
> Enquêtrice – *Il y a des œufs et des produits laitiers.*
> AH – Ouais et, comment ils équilibrent ça ? Comment ils se mettent en conformité avec la réglementation qui existe quand même, et qui ne date pas de très longtemps puisque les grammages, les équilibres sur 20 repas, etc. c'est le GEM-RCN n'est-ce pas, et donc qui, en tout cas si j'en juge par... bon, je n'ai pas fait d'études particulières sur le sujet, c'est la diététicienne qui nous a dit que c'était excessivement difficile de respecter cette réglementation-là et de proposer un repas

[1] Le projet de réglementation de la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire date en fait de 2008 (Michel Barnier est encore ministre en charge de l'agriculture). Il est porté conjointement par la Direction générale de l'alimentation et la Direction générale de la santé. Voir : Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), *Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet de décret et à un projet d'arrêté concernant la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire*, Saisine n° 2008-SA-0394, Maisons-Alfort, le 27 janvier 2009.

[2] Décret et arrêté du 30 septembre 2011 relatifs à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

[3] Le même dispositif réglementaire accusé en 2013 par plusieurs mouvements et associations, dont L214 et l'AVF, d'empêcher la pratique du végétarisme dans les cantines (voir chapitre 2).

strictement végétarien sur une longue période » (Alan Huon, Ville de Lille, entretien, novembre 2015).

De cette façon, à la cantine, le plat principal comporte réglementairement des protéines animales – rendant la pratique du végétalisme impossible – et ne peut être strictement végétarien (sans viande ni poisson) que de façon occasionnelle. Il est enfin à noter que les GEM disparaissent progressivement à la suite de la réforme du Code des marchés publics de 2015. Pourtant, le GEM-RCN continue de se réunir de façon bénévole mais néanmoins légale jusqu'en mars 2019, au moment où il est remplacé par le Conseil national de la restauration collective (CNRC), « installé »[1] par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation à la suite des États généraux de l'alimentation. Or, jusqu'à cette date, quand bien même les recommandations nutritionnelles ont évolué dans un sens favorable à la réduction de la consommation de viande et de produits laitiers, les siennes n'ont pas été révisées. Si d'après nos interlocuteurs à l'Anses, le fait que les recommandations nutritionnelles soient « basées sur les habitudes alimentaires » des Français – et considérant que « la cantine c'est le moment où on rééquilibre les repas », c'est-à-dire qu'il est fait en sorte que ces derniers aient un apport énergétique et protéique plus important (Thérèse Colucci, Anses, entretien, décembre 2015) – expliquerait pourquoi les recommandations du GEM-RCN empêchent la pratique du végétarisme en restauration scolaire, il nous semble pourtant devoir insister et interroger, d'une part, la légitimité des acteurs du secteur de l'agroalimentaire à participer à l'établissement de recommandations nutritionnelles et, d'autre part, leur intérêt à maintenir un statu quo « pro viande » ; à défaut de pouvoir affirmer que les recommandations favorables à la consommation de protéines carnées le sont précisément parce qu'elles sont en partie établies par la filière viande.

On voit *in fine* que si le secteur de l'agroalimentaire a toujours pesé sur la fabrique des politiques de santé, avec la mise en œuvre du PNA rendant obligatoires les recommandations du GEM-RCN, il acquière une nouvelle forme de reconnaissance. Sa légitimité se trouve encore renforcée à travers le rôle qui lui est conféré dans la transition vers une alimentation de « qualité ».

[1] Ministère de l'Agriculture, « Installation du Conseil national de la restauration collective », le 13 mars 2019 [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/installation-du-conseil-national-de-la-restauration-collective, consulté le 28 octobre 2020.

Dans le cadre du PNA 1, le ministère en charge de l'agriculture tâche de garantir l'accès de tous à une alimentation dite de « qualité ». Il propose notamment pour ce faire d'améliorer l'offre alimentaire en amont, une mission qu'endosse déjà en partie le ministère de la Santé dans le cadre du PNNS. En effet, si ce dernier a d'abord vocation à modifier les comportements alimentaires par le biais d'instruments de prévention dirigés vers les consommateurs (voir *supra*), il tâche aussi, depuis ses premiers travaux préparatoires, d'agir sur l'offre alimentaire, en vérifiant le contenu pédagogique des outils créés par les industries agroalimentaires, en interdisant par exemple la publicité en direction des enfants ou encore l'installation de distributeurs automatiques (boissons et produits alimentaires) dans les établissements scolaires. Le PNNS a aussi pour mission de faire évoluer, à la source, la qualité nutritionnelle des denrées alimentaires en convaincant les industries de signer des chartes d'engagement volontaire de progrès nutritionnel.

Seulement, face à l'échec de ces chartes[1] – seulement 2 chartes collectives et 19 chartes individuelles auraient été signées en 2 ans et demi[2] – le PNA 1 propose de « changer d'échelle », considérant que « pour être efficace, l'amélioration de l'offre alimentaire doit forcément mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière »[3] . De cette façon, le PNA insiste davantage que ne le faisait la direction générale de la Santé sur la dimension partenariale et collective, moins top down et contraignante, du changement des pratiques agricoles et industrielles. Dans cette optique, plusieurs mesures sont proposées au pilotage du ministère de l'agriculture parmi lesquelles figure la création de *contrats collectifs d'engagement de qualité* en remplacement des chartes nutritionnelles du PNNS. Ces « nouveaux » contrats valorisent pléthore de critères d'engagement des filières, aux côtés de la seule qualité nutritionnelle des produits. Ils concernent l'impact environnemental du système alimentaire, la sécurité sanitaire des produits, la qualité gustative des denrées, la réduction des emballages, la lutte contre le gaspillage ou encore la mise en œuvre d'actions éducatives[4], autrement dit, un large pan d'actions qui laisse d'importantes marges de manœuvre et d'adaptation aux filières de production, et autant de possibilités de tirer un avantage compétitif des changements entrepris, en comparaison aux

[1] Voir : Olivier Pilmis, Henri Bergeron, Thibault Bossy et Patrick Castel, « L'instrument d'action publique qui voulait être un dispositif marchand. L'échec (relatif) des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel », XIIIe Congrès de l'AFSP, Section thématique 17 « Retour sur le gouvernement des risques collectifs : quelle place pour les industriels ? », Paris, 9 juillet 2013.
[2] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 32.
[3] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Ibid.,* p. 32.
[4] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Ibid.,* p. 32.

mesures (se voulant) plus contraignantes du PNNS (interdictions publicitaires et de distribution)[1].

En proposant une définition globale et intégrée de ce que devrait être une offre alimentaire de « qualité », le PNA n'offre pas seulement davantage de latitude au secteur de l'agroalimentaire dans ses velléités de changement. Il met aussi à sa disposition des instruments d'aides à la décision, à l'image de l'Observatoire de l'alimentation. Ce dernier, décrit dans le PNA 1 comme un organe de centralisation, intègre dans un premier temps l'ancien Observatoire de la qualité de l'alimentation (Oqali) conçu dans le cadre du PNNS en 2008[2]. Il vient « consolider les outils existants (sur les données nutritionnelles et les comportements alimentaires) et les compléter par des données socio-économiques »[3]. Il « [est] également chargé de développer des outils d'aide à la décision aux différents acteurs des filières qui souhaitent souscrire des engagements collectifs »[4] (voir *supra*). En 2018, dans le cadre de la loi Agriculture et Alimentation qui fait suite aux États généraux de l'alimentation, l'Oqali (PNNS) qui constituait jusqu'alors une section à part entière de l'Observatoire de l'alimentation (PNA) est entièrement absorbé par ce dernier avec lequel il fusionne.

Force est de constater que le ministère de l'Agriculture investit le terrain du secteur de la santé, s'immisce dans des considérations d'ordre nutritionnel qu'il parvient à fondre dans d'autres préoccupations – enjeux commerciaux, compétitivité des entreprises, qualité organoleptique des aliments, réduction des emballages, lutte contre les inégalités alimentaires, etc. – et donc à les rendre à la fois moins prioritaires et contraignantes à l'égard des filières du secteur agricole, parties prenantes de la définition de ce que doit être une alimentation de « qualité ». *Via* le PNA et son action en matière d'offre alimentaire qu'il ne cherche pas à réglementer et contraindre comme le faisait le PNNS mais à intégrer aux processus décisionnels, le ministère de l'agriculture non seulement reprend la main et le contrôle sur les

[1] Malgré là encore le discours officiel décrivant les contrats collectifs d'engagement de qualité comme étant « complètement raccord avec ce qui se fait dans le PNNS » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017). L'adjointe au bureau du pilotage de la politique de l'alimentation ajoute qu'il s'agit du « même dispositif », en tout cas que le ministère de l'Agriculture « s'appuie sur les mêmes critères » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017).

[2] L'Oqali est conçu dans le cadre du PNNS2 « par les ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la consommation, qui en ont confié la mise en œuvre à l'INRA et à l'Anses » : voir Oqali, « Histoire de l'Oqali » [en ligne] https://www.oqali.fr/Decouvrir-l-Oqali, consulté le 30 octobre 2020.

[3] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 34.

[4] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Ibid*., p. 34.

politiques nutritionnelles élaborées et mises en œuvre par la Direction générale de la santé[1], qu'il fond dans un ensemble d'objectifs plus larges, et le fait dans un sens favorable au secteur agroalimentaire auquel il offre une plus grande légitimité et latitude d'action.

Le poids des enjeux de production agricole et la place de premier ordre occupée par les acteurs économiques dans la définition des enjeux prioritaires en matière de politique alimentaire s'observent encore dans l'organisation en 2017 des États généraux de l'alimentation (EGA), dans un contexte de remise en question soutenue de l'alimentation carnée. Un focus sur ces EGA permettra notamment de rendre compte de processus institutionnels contribuant à neutraliser l'agenda des instances de concertation et verrouiller leur accès, rendant difficile pour les entrepreneurs de problème d'y porter et faire valoir leur critique de la consommation carnée.

2.2. De la difficulté d'inscrire les enjeux de la consommation carnée à l'agenda des États généraux de l'alimentation

Des États généraux de l'alimentation conditionnés par les enjeux économiques du secteur agroalimentaire et tenus par lui

L'organisation d'États généraux de l'alimentation était l'une des propositions de campagne d'Emmanuel Macron en 2017[2] : « Nous réunirons tous les acteurs de la filière alimentaire afin d'élaborer un agenda des solutions pour l'alimentation, dans le cadre d'un "Grenelle de l'alimentation" ». Ce dernier devait alors faire la part belle aux enjeux environnementaux de l'alimentation, dans le but de garantir aux français « une alimentation plus saine », à travers, par exemple, l'« élimination progressive des pesticides […] présent[a]nt un risque pour la biodiversité ou la santé ». Le grenelle de l'alimentation devait également

[1] Nous pourrions encore décrire le processus d'appropriation par le ministère de l'Agriculture des problématiques jusqu'alors dévolues au ministère en charge de la santé en matière d'alimentation à partir de l'exemple de l'aide alimentaire. Celle-ci est régie par le Code de l'action sociale et des familles dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire, notamment s'agissant de l'habilitation des associations à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. Les mesures d'aide alimentaire aux plus démunies sont encadrées depuis 2010 par le PNA. En 2017, Corinne Dussart, adjointe au chef du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation à la DGAL, raconte « appu[yer] la Direction générale de la cohésion sociale [nb : une direction rattachée au ministère en charge de la santé] sur toute la mise en œuvre du dispositif de fonds européens pour l'aide aux associations pour les plus démunis ». En entretien, elle décrit dans le détail lesdites actions menées par le ministère de l'Agriculture dans le cadre du PNA. Au fil de son énumération, elle nous confie au regard de l'étendue des missions : « je vous ai dit, on a tout intégré » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017).

[2] En Marche !, « Le programme d'Emmanuel Macron pour l'environnement et la transition écologique » [en ligne] https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/environnement-et-transition-ecologique, consulté le 13 octobre 2020.

contribuer à « définir un partage équilibré de la valeur », « afin de permettre aux agriculteurs de pouvoir bénéficier de prix qui leur permettent de vivre de leur travail ».

C'est en effet autour de ces deux principaux axes : « la création et la répartition de la valeur » et « une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous » que les États généraux de l'alimentation – qui s'inscrivent ainsi pleinement dans la continuité des enjeux et objectifs de la politique de l'alimentation – se sont tenus du 20 juillet au 21 décembre 2017 sous le pilotage du ministère de l'Agriculture. Pensés dans un contexte pré-électoral suite à plusieurs années de crise dans le secteur de l'élevage, ils sont néanmoins avant tout organisés pour apporter une réponse – en tout cas pour montrer que tout est mis en œuvre dans cette optique – aux difficultés que connaissent les producteurs, la réussite de ces derniers devenant la condition *sine qua non* d'une transition alimentaire réussie :

> « Les deux chantiers sont liés. La réussite du chantier n°1 conditionne d'ailleurs sans doute celle du chantier n°2 car les agriculteurs ont besoin de se sentir reconnus dans leur travail et sécurisés au plan économique pour s'engager pleinement dans les transformations des modèles agricoles rendus nécessaires par les enjeux sociaux, sanitaires et environnementaux » (communication du ministère de l'Agriculture, août 2017[1]).

La priorité affichée consiste ainsi à trouver, collectivement, les moyens qui permettent aux producteurs de vivre de leurs revenus : le principal levier consistant à mieux répartir la valeur de la production entre l'amont et l'aval des filières, c'est-à-dire entre de nombreux producteurs et une poignée de grands groupes industriels et de distributeurs ; les premiers étant souvent lésés par les seconds dont ils dépendent pour écouler leur production[2]. Le calendrier resserré des États généraux – 3 mois de débat effectif entre septembre et novembre 2017, sachant que les débats portant sur les enjeux économiques ont pris fin dès le début du mois d'octobre – devait alors permettre, certes d'établir au plus vite et de communiquer sur la « feuille de route » du nouveau gouvernement en matière de politiques agricoles et alimentaires[3], mais aussi aux décisions arrêtées dans ce cadre de pouvoir impacter les négociations annuelles

[1] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « #Egalim : Stéphane Travert lance les ateliers des États généraux de l'alimentation », publié le 28 août 2017 [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/egalim-stephane-travert-lance-les-ateliers-des-etats-generaux-de-lalimentation, consulté le 1er septembre 2021.
[2] Nous reviendrons plus en détail sur ce point au chapitre suivant.
[3] À l'issue des États généraux, une feuille de route a été établie jusqu'en 2022 en matière de politique de l'alimentation. Celle-ci poursuit trois objectifs : assurer la souveraineté alimentaire de la France, promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement et réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable.

sur le prix des produits agroalimentaires – qui se tiennent d'accoutumée d'octobre à février – entre les industries de transformation et les enseignes de la grande distribution.

Cette contrainte de calendrier liée aux négociations commerciales à venir et le fait qu'un point d'honneur ait été donné par le président de la République à l'établissement de contrats de filières – lors de son discours du 11 octobre 2017, Emmanuel Macron enjoint les filières agricoles et d'élevage à établir dans un délai de deux mois, des plans d'action devant contenir leurs objectifs et engagements dans la poursuite d'une meilleure création et répartition de la valeur en leur sein[1] –, sans qu'aient pu y être intégrées par ailleurs les conclusions de débats alors non achevés portant plus largement sur les (autres) enjeux écologiques, sanitaires et sociaux de l'alimentation, attestent de la portée principalement économique d'États généraux de l'alimentation dont les intérêts des producteurs et plus largement du secteur de l'agroalimentaire constituent la priorité. Ce constat pousse à s'interroger sur l'organisation effective de la concertation et le contenu des débats qui se sont tenus, à la lumière de la remise en cause soutenue de l'alimentation carnée.

Les États généraux de l'alimentation, présentés comme « un temps de réflexion partagée et de construction de solutions nouvelles »[2], se sont organisés autour de 14 ateliers (voir tableau 4.1) ayant réuni plusieurs centaines de participants – les autorités retiennent le nombre de 700 – parmi une grande variété d'acteurs : les onze portefeuilles ministériels, les producteurs, l'industrie agroalimentaire, les consommateurs, la restauration collective, les élus locaux, les partenaires sociaux, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les acteurs de la santé, les banques et assurances, les associations caritatives et d'aide alimentaire et d'autres ONG, notamment de protection de l'environnement, principales représentantes de la critique carnée au sein des États généraux.

[1] Dans un discours prononcé le 11 octobre 2017 à l'issue de la première phase des États généraux de l'alimentation portant sur l'objectif de création et de répartition de la valeur, Emmanuel Macron a « demandé » aux acteurs économiques, « de travailler pour donner une pleine visibilité sur les objectifs » cités, « d'assurer [nb : au gouvernement et aux parties prenantes] que ces objectifs seront remplis et donc de conclure pour la fin de l'année des plans de filières, filière par filière ». Le président de la République poursuit : « Et donc, ce que je veux, c'est que ces plans de filière que vous aurez à préparer pour la fin de l'année, ce qui est une gageure que je ne mésestime pas mais dont nous avons besoin, puissent nous permettre de dire, filière par filière : voilà ce qu'il nous faut pour pouvoir regrouper, reconcentrer, investir dans certaines filières parce que nous devons transformer notre offre pour être à la hauteur des goûts de nos concitoyens ou des défis à l'international, voilà ce que nous devons faire pour prendre à bras-le-corps la transition écologique et environnementale ».

[2] Ministère de l'Agriculture, *Alim'agri*, n° 1566, septembre-octobre-novembre 2017, p. 9.

Tableau 4.1 : Les 14 ateliers des États généraux de l'alimentation

Ateliers	Co-présidences
Axe 1 - Création et répartition de la valeur	
1° Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations	Jean-Yves MANO, président de l'association CLCV (Association nationale de défense des consommateurs et usagers), ancien sénateur Dominique VERNEAU, directeur de production des laiteries TRIBALLAT
2° Développer les initiatives locales et créer des synergies	Johanna ROLLAND, maire de Nantes, présidente de Nantes métropole François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône
3° Développer la bio-économie et l'économie circulaire	Rémi HAQUIN, président d'ADIVALOR Karen SERRE, présidente du réseau TRAME
4° Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et le patrimoine alimentaire français en France et à l'international	Jean-François LOISEAU, président d'AXEREALES
5° Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs	François EYRAUD, directeur général de « Produits frais Danone » Serge PAPIN, président directeur général de Système U
6° Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs	Yves DELAINE, directeur général délégué du groupe AVRIL
7° Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs	Guy CANIVET, ancien premier président de la Cour de cassation, ancien membre du Conseil constitutionnel
Axe 2 - Une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous	
8° Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques	Marion GUILLOU, présidente d'Agreenium
9° Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé	Dominique VOYNET, inspectrice générale des Affaires sociales, ancienne ministre
10° Lutter contre le gaspillage alimentaire	Guillaume GAROT, député de la Mayenne, ancien ministre
11° Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable	Dominique POTIER, député de Meurthe-et-Moselle Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines

12° Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde	François SOULAGE, président du collectif ALERTE
13° Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation	Sébastien WINDSOR, président de la chambre d'agriculture de Seine- Maritime
Atelier transversal	
14° Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?	Jean-Pierre RAYNAUD, président de la commission agriculture, alimentation et forêt de Régions de France, vice-président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine Philippe MAUGUIN, président directeur général de l'INRA

Source : ministère de l'Agriculture

Les porteurs politiques et institutionnels ainsi qu'une partie des représentants de filières y voient un parangon inédit de gouvernance et de transversalité en matière d'alimentation. Ainsi, par exemple, pour la responsable des affaires publiques de l'interprofession des produits laitiers :

> « Les États généraux de l'alimentation ont mis les réflexions au-dessus de la mêlée. C'est pas le ministère de l'Agriculture, c'est : le ministère de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, etc. sous le patronage du Premier ministre et surtout d'Emmanuel Macron qui en avait fait vraiment son..., comment dire, un élément de campagne… C'est finalement la victoire de la transversalité » (Catherine Puech, Cniel, entretien, décembre 2017).

Certaines associations parmi les organisations de protection de l'environnement ont également salué la tenue des États généraux de l'alimentation. Constance Barraud, responsable Agriculture et Alimentation au Réseau Action Climat (RAC) souligne à ce titre la « transparence » et « l'ouverture claire, affichée » des institutions, en particulier du ministère de l'Agriculture, vis-à-vis des acteurs de la société civile (entretien, novembre 2017). En effet, aux côtés des débats institutionnels qui ont eu cours au sein des 14 ateliers, une « grande consultation publique »[1] a été mise en place sur Internet. Ainsi, du 20 juillet au 10 novembre

[1] Ministère de l'Agriculture, « #EGalim : Pourquoi des Etats généraux de l'alimentation ? », le 20 juillet 2017 [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/egalim-pourquoi-des-etats-generaux-de-lalimentation, consulté le 13 septembre 2017.

2017, les acteurs cités plus haut mais aussi les citoyens « ordinaires »[1] ont pu participer au débat en votant sur les propositions formulées par le gouvernement et/ou mises en avant par les contributeurs (« d'accord », « mitigé », « pas d'accord »), en rédigeant des arguments « pour » et « contre » sur ces mêmes propositions, en en soumettant de nouvelles, mettant en avant des « causes » et des « solutions » qui n'auraient pas déjà été identifiées et enfin en référençant des sources bibliographiques ou d'informations complémentaires. En près de quatre mois[2], le portail de la consultation aurait reçu 156037 visiteurs dont 18327 participants effectifs[3], et enregistré 16918 contributions[4].

Les organisations de protection de l'environnement, RAC, FNH, FNE ou encore Greenpeace, toutes engagées à faire évoluer les pratiques alimentaires carnées, n'en restent pas moins très critiques, tant sur l'organisation que sur le contenu des débats. S'agissant des modalités d'organisation de la concertation, Constance Barraud, responsable alimentation au RAC nous confie en entretien avoir eu des difficultés à porter le message de son association au sein des ateliers, à cause de la rigidité de leurs frontières. Elle raconte :

> « Alors, comment sont traitées les thématiques liées à la viande par exemple euh… on a eu du mal, nous, à trouver où c'est traité. En fait, c'est traité dans un atelier, c'est l'atelier 9 [nb : « Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé »] et dans aucun autre. Par exemple, moi j'ai participé activement à l'atelier 3 [nb : « Développer la bio-économie et l'économie circulaire »] […] Étant donné que je travaillais pas mal avec les thématiques de l'atelier 3 mais que je bosse aussi sur les thématiques "viande", du coup je disais "bah on peut pas parler de ça sans parler de la demande alimentaire", et c'était justifié ce que je disais. Mais dès que je prononçais le mot "viande", on me disait [elle fait mine de s'emporter] "c'est pas là qu'on en discute, c'est l'atelier 9", etc. mais moi j'avais pas de place dans l'atelier 9 donc j'essayais [d'en parler] par tous les moyens » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017).

Cette expérience du cloisonnement entre ateliers, corroborée par d'autres associations, va à l'encontre de la définition *intégrée* du problème carné que porte une majorité d'entrepreneurs de problème (voir chapitre 2) pour lesquels, de par les multiples enjeux qu'elle soulève et les marges de progression qu'elle permet, la question de la viande n'est ni optionnelle ni exclusivement liée aux enjeux de santé humaine, mais constitue un point de départ à partir

[1] Parmi les 60 % de participants à la consultation ayant renseigné leur statut, 92,3 % ont déclaré participer en tant que citoyen et 4 % en tant qu'organisation à but non lucratif : voir Cap Collectif, *Clôture des États Généraux de l'Alimentation. Bilan de la consultation publique*, 21 décembre 2017. Cap Collectif est l'entreprise qui a organisé la consultation pour le compte de l'État.
[2] Toutes les données qui suivent quant aux résultats de la consultation publique sont issues de : Cap Collectif, *Ibid.*
[3] Parmi lesquels 25 % ont écrit leur propre contribution et 97 % ont voté sur les propositions ou arguments existants.
[4] Dont 2855 nouvelles propositions, 13477 arguments au sujet de propositions existantes et 586 sources.

duquel repenser une agriculture et une alimentation durables. En dehors de l'enjeu que soulève ici la responsable alimentation du RAC au sujet du cloisonnement des ateliers qui rend difficile d'ériger l'alimentation carnée comme problématique pivot des États généraux, se pose encore plus fondamentalement la question de leur composition.

De prime abord, on ne sait pas grand-chose sur la composition des ateliers. Si le nom des présidents et coprésidents d'ateliers ont été rendu publics (voir tableau 4.1), il n'en est rien s'agissant de leurs participants dont on sait seulement qu'ils auraient été plusieurs centaines – une cinquantaine par atelier – venus de tous les horizons de l'alimentation, à se réunir à l'occasion des États généraux (communication officielle). Cette opacité s'explique notamment à travers le mode de désignation des parties-prenantes « conviées »[1], « invitées »[2] aux débats. L'on comprend au fil de nos entretiens que les participants aux États généraux de l'alimentation ont en fait été largement cooptés par le ministère de l'Agriculture – pilote des États généraux – sur la base de la composition des commissions, groupes de travail et conseils existants[3]. Ils ont notamment été choisis parmi les membres du Conseil national de l'alimentation, parmi donc les organisations professionnelles agricoles, les syndicats de l'industrie agroalimentaire et de la distribution, les représentants de la restauration hors foyer ou encore les associations de consommateurs (voir encadré 4.6). De ce fait, n'ont été présents aux débats que les acteurs déjà établis et reconnus par les institutions agricoles.

Il est également à noter que les présidences d'ateliers ont, de leur côté, largement été confiées au secteur agroalimentaire. Les présidents et coprésidents auraient ainsi été choisis pour mener et encadrer les débats, au regard de leur « compétence » et de leur « connaissance reconnue » des différentes thématiques traitées dans les ateliers, leur permettant de « favoris[er] l'émergence de propositions et d'initiatives concrètes et innovantes »[4]. Or, on constate que sur un total de 20 présidents et co-présidents – pour 14 ateliers dont 7 portent sur les enjeux agro-

---

[1] « Les États généraux de l'alimentation », *Alim'agri,* n° 1566, septembre-octobre-novembre 2017, p. 14.
[2] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « #Egalim : Stéphane Travert lance les ateliers des États généraux de l'alimentation », publié le 28 août 2017 [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/egalim-stephane-travert-lance-les-ateliers-des-etats-generaux-de-lalimentation, consulté le 1er septembre 2021.
[3] Ces instances peuvent être plus ou moins pérennes, ouvertes et spécialisées. Elles se situent sur un spectre qui s'étend du lieu clos, confiné – rattaché à une direction administrative, un établissement public ou une politique particulière, réservé aux échanges réguliers entre professionnels et experts, et dont le rôle est d'aider à la prise de décision – au lieu ouvert, à la tenue souvent plus exceptionnelle où s'organise et se donne à voir le débat public, où s'expriment et se cristallisent « les attentes sociétales », une certaine « demande sociale », pour reprendre les termes usités au sein des administrations. Ces archétypes laissent place dans les faits à de nombreuses instances, aux configurations parfois intermédiaires, ce qui a pour effet de les rendre parfois difficilement identifiables aux yeux des acteurs qui n'y seraient pas déjà présents.
[4] Ministère de l'Agriculture, *Présidence des ateliers des États généraux de l'Alimentation,* Communiqué de presse, le jeudi 3 août 2017.

économiques et professionnels de l'alimentation – on compte 8 représentants du secteur agricole dont une majorité d'industries agroalimentaires de la transformation (les laiteries TRIBALLAT qui possèdent par exemple la marque Rians, AXEREAL, une coopérative agricole et agroalimentaire, le groupe AVRIL ou encore Danone), de la distribution (Système U) et de la valorisation des déchets agricoles[1]. Les producteurs ne sont pas représentés en tant que tels à l'échelle des présidences d'atelier, excepté peut-être au travers de certaines coopératives et réseaux « hybrides » représentant aussi les intérêts de l'industrie agro-alimentaire[2]. Les autres présidences sont tenues par une association de consommateurs, cinq élus dont l'un d'entre eux est aussi président du Conseil national de l'alimentation, cinq « institutionnels » (recherche, justice...) et un collectif d'associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

La forte représentation de l'industrie agroalimentaire à la présidence des ateliers se vérifie surtout concernant le premier axe des États généraux portant sur les enjeux économiques de répartition de la valeur au sein des filières – le secteur agroalimentaire y préside ou co-préside 5 ateliers sur 7 et comptabilise 7 sièges sur 11 – tandis qu'au sein de l'axe 2 intéressé par les questions de santé, de durabilité et de justice alimentaire, les présidences d'ateliers ont été confiées à d'autres acteurs. Ceci étant, même si l'agro-industrie ne préside finalement que 6 ateliers sur 14 et ne détient que 8 sièges de présidence sur 20, elle représente 40% de l'effectif des présidences d'atelier, devant les élus locaux (30%), les institutionnels (20%) et les associations (10%). Elle demeure en outre toujours plus représentée parmi les participants des ateliers que ne l'est le monde associatif et que ne le sont précisément les associations de protection de l'environnement qui le déplorent :

> « On doit se battre pour obtenir les informations et se procurer les documents. On a appris mardi à 9h15 qu'on était invité à l'atelier se tenant ce jour-là. Les arbitrages pour décider qui était invité aux ateliers ont été faits dans une totale opacité. On a dû râler pour se faire inviter à certains ateliers où les ONG n'avaient aucun représentant. Tout semble fait dans la précipitation » (Anne Landreau, Greenpeace, propos recueillis par Reporterre, août 2017[3]).

[1] ADIVALOR dont sont notamment membres l'APCA et la FNSEA, et SOVEEA (société de valorisation des emballages d'engrais et amendements) créée par l'Union des industries de la fertilisation (UNIFA), producteurs d'engrais.

[2] Le Réseau TRAME (mais il s'agit plutôt d'une association de développement agricole) et Sébastien Windsor, président de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime. Notons à ce titre que ce dernier, le seul représentant « direct » des producteurs qui préside l'atelier 13 portant sur le renforcement de l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et le développement de la formation, est aussi vice-président du groupe AVRIL.

[3] Marie Astier, « Les états généraux de l'alimentation donnent une large place à l'agro-industrie », *Reporterre*, le 31 août 2017 [en ligne] https://reporterre.net/Les-etats-generaux-de-l-alimentation-donnent-une-large-place-a-l-agro-industrie, consulté le 16 octobre 2020.

> « En fait, au sein de chaque atelier et de façon très, très inégale d'un atelier à l'autre, il y a eu un choix de priorités fait à un moment donné [...] sans règles préalablement définies […] en fonction du bon vouloir de la présidence de l'atelier, des présences effectives, physiques de personnes dans les ateliers. Je te parle même pas des moyens humains [rire forcé] et de la comparaison qu'on peut faire entre les moyens humains qu'on trouve dans les ONG ou qu'on trouve au sein de l'ANIA [nb : Association nationale des industries alimentaires] ou autre » (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017).

Par manque de ressources (matérielles, humaines, institutionnelles, informationnelles...) par rapport aux acteurs de l'agro-industrie (re)connus par le ministère de l'Agriculture qui leur a confié la présidence d'un certain nombre d'ateliers, les associations de protection de l'environnement, naviguant à vue, n'ont pas réussi à s'imposer lors des États généraux de l'alimentation, laissant aux acteurs établis, le bénéfice de l'arbitrage quant aux orientations et propositions d'action retenues à l'issue des ateliers. Notons en outre que les conclusions des ateliers, non seulement sont le résultat d'un premier arbitrage opaque, propre à chaque atelier (à sa présidence, sa composition effective, ses règles de fonctionnement…) mais n'ont pas non plus fait l'objet de discussions transversales réunissant dans un second temps l'ensemble des parties prenantes afin de débattre sur les orientations et propositions prises par chacun des 14 ateliers.

Ainsi, au regard des objectifs économiques et professionnels au fondement de la tenue des États généraux de l'alimentation et de l'organisation de la concertation, fortement cloisonnée et encadrée par le secteur de l'agroalimentaire, l'on peut douter du poids des entrepreneurs de problème – et plus largement des citoyens à travers la consultation publique – dans l'établissement de diagnostics, d'orientations et de solutions en matière d'agriculture et d'alimentation, qui ne soient pas déterminés ou évincés par les impératifs de production et de compétitivité des filières. On peut également s'interroger sur la possibilité même d'engager au sein d'un tel dispositif la réflexion sur les enjeux multiples et transversaux de l'alimentation carnée.

La redéfinition agricole des enjeux carnés par la concertation : de la réduction de la consommation de viande à la reconquête des marchés de la restauration collective par les éleveurs

Au début du mois de juillet 2017, peu de temps avant le démarrage des États généraux de l'alimentation, Greenpeace réagissait à la conférence de presse de Nicolas Hulot, ministre en charge de l'environnement, au sujet du Plan Climat. L'association, à travers les mots de son chargé de mission climat et énergie, exigeait notamment de « mettre sur la table la question de la consommation de produits animaux (viande et produits laitiers) lors des États Généraux de l'alimentation, question », rappelait-il, « pour l'instant absente » du débat public[1]. Or, lorsque nous échangeons à l'issue des États généraux avec Sophie Parent, responsable Agriculture et Alimentation à la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme (FNH), celle-ci se dit « vraiment étonnée » que la question du climat n'ait « pas du tout été abordée » dans les conclusions des EGAlim et se désole que « la question des protéines animales » ait été « mise sous la table » alors même qu'elle constituait « un des enseignements ressorti en premier de la consultation publique » (entretien, janvier 2018)[2].

En effet, parmi les solutions portées par les associations les plus soutenues par la consultation citoyenne (en nombre de votes, par ordre décroissant), on note, aux côtés de mesures en matière de protection animale[3], l'abrogation des textes de loi imposant les protéines carnées dans les écoles (voir *supra* au sujet du GEM-RCN). En outre, « proposer des alternatives végétales dans la restauration collective et promouvoir l'alimentation végétale afin de réduire progressivement la consommation de viande » constitue quant à elle la solution la plus plébiscitée parmi celles proposées par les citoyens eux-mêmes. Or, il apparaît en effet, au regard des conclusions des différents ateliers qui ont constitué les États généraux de l'alimentation que la baisse de la consommation de viande ne figure dans aucune des mesures retenues[4], alors même, nous allons le voir, que la question de la consommation de viande n'a

[1] Greenpeace, « Réaction au Plan Climat : Nicolas Hulot fixe un cap intéressant mais nous laisse sur notre faim », le 6 juillet 2017 [en ligne] https://www.greenpeace.fr/espace-presse/reaction-plan-climat-nicolas-hulot-fixe-cap-interessant-laisse-faim/, consulté le 11 octobre 2017.

[2] On pourrait encore citer cet extrait du rapport d'activité du RAC pour l'année 2018 : « la loi alimentation reste malheureusement, dans sa formulation finale, très décevante. En ce qui concerne la consommation de viande, et ce, malgré les recommandations du GIEC de renforcer l'action sur les régimes alimentaires, la proposition pour un programme national nutrition santé n'est toujours pas sortie. Pourtant, l'année 2018 a été riche en publications scientifiques sur le lien entre alimentation, santé et climat, et les positions des différentes parties prenantes se sont multipliées » (RAC, *Rapport d'activité 2018*, p. 21)

[3] Mise en place d'un étiquetage obligatoire du mode d'élevage et d'abattage pour tous les produits carnés, laitiers et ovo-produits, arrêt progressif des cages en élevage et financement d'un plan de transition vers des élevages sans cage.

[4] À l'issue des États généraux de l'alimentation, chaque atelier a produit un document d'une dizaine de pages, restituant le contenu des débats, les orientations suivies et les leviers d'action suggérés afin de répondre à la problématique qui lui était confiée. Une restitution des conclusions de ces ateliers par leurs présidents respectifs a

pas été complètement absente des débats. Elle a cependant été soulevée et définie dans une perspective sectorielle, traduite dans les catégories de pensée et intérêts des professionnels de l'élevage.

Lors de notre entretien en novembre 2017, Constance Barraud (RAC) nous apprend que sur les 14 ateliers composant les EGA, un seul s'est peu ou prou intéressé à la consommation de viande[1]. Il s'agit de l'atelier 9 portant sur l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé, au sein duquel la question carnée est arrimée aux enjeux concernant la restauration collective, celle-ci « permettant à la fois d'améliorer la qualité des repas pris en [son sein], de sensibiliser plus largement les convives aux fondamentaux d'une alimentation saine » mais aussi de « favoriser la structuration de plateformes régionales ou locales, facilitant l'accès des agriculteurs à ces marchés »[2]. Au regard de cette double définition sanitaire et économique des enjeux en matière de restauration collective, les solutions retenues dans les conclusions de l'atelier 9 préconisent de « revoir menus et recettes (produits bruts, diversification des protéines) », d'« adopter des méthodes actives de prévention du gaspillage » mais aussi d'« assurer un budget matières premières suffisant, pour améliorer la qualité et mieux rémunérer les producteurs » [3].

Il est vrai que la restauration collective, et en particulier la restauration scolaire, constitue un levier d'action stratégique majeur pour les professionnels de l'élevage. Les producteurs y voient un débouché indispensable, dans un contexte économique difficile parce que fortement concurrentiel. C'est notamment le cas des producteurs de viande rouge[4]. Ces derniers, peinant à écouler leur production de muscles bruts en grandes et moyennes surfaces

notamment eu lieu le jeudi 25 janvier 2018 devant la commission des affaires économiques de l'assemblée nationale.

[1] Notons que la question du bien-être animal n'a de son côté fait l'objet de réflexions qu'au sein de l'atelier n°1, en lien avec l'objectif de création et de répartition de la valeur entre acteurs économiques (axe 1 des États généraux) et adossée à et noyée parmi d'autres enjeux portant sur la qualité nutritionnelle et environnementale de l'alimentation, l'ancrage de la production sur les territoires et l'innovation.

[2] États généraux de l'alimentation, « Comment faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé ? », Conclusions de l'Atelier 9, p. 7.

[3] Source : *Ibid.*

[4] En France, le cheptel bovin se répartit entre troupeaux de vaches allaitantes, laitières et mixtes. Les races allaitantes (Charolaise, Blonde d'Aquitaine, Salers…) sont destinées à la production de viande, les deuxièmes (Holstein, Bretonne pie noire...) à la production de lait et les troisièmes (Normande, Tarentaise...) sont élevées autant pour leur viande que pour leur lait. Quand les vaches de race laitière ou mixte sont réformées, c'est-à-dire lorsqu'elles ne produisent plus assez de lait pour être rentables, elles sont envoyées à l'abattoir et commercialisées pour leur viande, servant surtout dans la confection des steaks hachés. Elles représenteraient « plus de la moitié de (la) consommation de viande bovine » en France : voir Interbev, « L'organisation de l'élevage bovin en France » [en ligne] https://www.la-viande.fr/animal-elevage/boeuf/organisation-elevage-bovin-france, consulté le 15 octobre 2020.

(GMS)[1], tentent de se tourner vers la restauration collective, soit en transformant un muscle destiné à être vendu brut en steak haché – dont la restauration collective est friande –, soit en faisant en sorte que celle-ci « torde son modèle » en proposant davantage de produits bruts (Denis Chotard, FranceAgriMer, entretien, décembre 2016) – ce qui correspond à la proposition faite par l'atelier 9 des États généraux de l'alimentation ici étudiée : « revoir menus et recettes (produits bruts, diversification des protéines) ». La conquête de la restauration collective, y compris de la restauration scolaire, est aussi un enjeu pour les producteurs de volailles, lesquels doivent faire face à la concurrence des producteurs étrangers sur le marché de la restauration hors foyer (RHF)[2]. D'après Denis Chotard, chef d'unité à la direction Marché, études et prospective de FranceAgriMer :

> « On estime aujourd'hui que plus de 80% de la viande de poulet qui est consommée en restauration hors foyer est d'origine étrangère (Pays-Bas, Allemagne et Belgique) et donc aujourd'hui, nos opérateurs français qui ont de plus en plus de mal à trouver des débouchés sur les marchés internationaux […] bah si on veut continuer à produire du poulet il faut trouver d'autres débouchés et se dire "finalement on n'est pas plus bêtes que des néerlandais, des allemands ou des belges […] on peut peut-être faire du poulet de la même nature et essayer de réinvestir le marché de la RHF". Et donc c'est pour ça qu'au cours des toutes dernières années, les grands leaders français […] se sont mis à développer des filières on va dire de produits standards qui peuvent servir à la GMS mais qui peuvent servir aussi à la RHF […] et essayer d'approvisionner un peu plus le marché intérieur à la place des opérateurs étrangers » (Denis Chotard, FranceAgriMer, entretien, décembre 2016).

Nous l'avons vu, la question de l'offre en restauration scolaire pose encore des enjeux d'ordre sanitaire quant à l'équilibre et la qualité des repas servis. Elle est aussi un levier d'action central pour les entrepreneurs du problème carné. En effet, les partisans d'une réduction de la part des produits carnés dans l'alimentation investissent le secteur de la restauration scolaire, soit au nom des droits des végétariens, et notamment des enfants végétariens à pouvoir bénéficier eux aussi d'une alimentation équilibrée dans le respect de leur liberté d'opinion, soit comme un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres pollutions émises par les activités d'élevage, soit dans l'optique de banaliser, normaliser une alimentation exempte de produits animaux et donc de violence, partant du principe que non seulement les

[1] C'est-à-dire au sein des foyers.
[2] La restauration dite hors foyer ou hors domicile (RHF/RHD) comprend la restauration collective et la restauration commerciale.

habitudes alimentaires s'acquièrent dès le plus jeune âge mais qu'elles sont ensuite aussi plus difficiles à réformer[1].

On voit bien ici que les revendications allant dans le sens d'une restauration collective décarnée entrent directement en concurrence avec les stratégies économiques de certaines filières d'élevage. Elles entrent surtout en concurrence avec l'ambition phare des États généraux, laquelle traduit en fait la remise à l'agenda d'un problème historique et structurel, à savoir celui de la juste rémunération des producteurs, et notamment des éleveurs, particulièrement lésés dans le partage de la valeur entre opérateurs, de l'amont à l'aval de la chaîne de production. C'est pourquoi, nous allons le voir, l'atelier 9 prend surtout en considération les aspects sociaux et économiques de la reconquête par les agriculteurs des marchés de la restauration collective.

Pour rappel, les solutions retenues dans le cadre de l'atelier 9 préconisent de « revoir menus et recettes (produits bruts, diversification des protéines) », d'« adopter des méthodes actives de prévention du gaspillage » mais aussi d'« assurer un budget matières premières suffisant, pour améliorer la qualité et mieux rémunérer les producteurs »[2].

La question carnée transparait à différents endroits dans les conclusions de l'atelier 9. Elle transparait d'abord dans la mention faite à la « diversification des protéines ». Celle-ci renvoie directement à l'un des enjeux portés à l'agenda par les entrepreneurs du problème carné qui regrettent et dénoncent la place trop importante accordée aux protéines animales au menu des restaurants scolaires. Cependant, les associations réclament moins une « diversification des protéines » qu'un rééquilibrage clair en faveur des protéines végétales, au détriment des protéines d'origine animale (voir chapitres précédents). Ici, la critique carnée est redéfinie, *traduite* en des termes plus édulcorés, évasifs. Il faut également noter que l'enjeu de « diversification des protéines » est listé aux côtés d'autres mesures, ce qui n'est pas le cas des six autres recommandations formulées dans le plan de progrès pour la restauration collective[3]. L'on peut alors s'interroger sur le sens et la portée de la juxtaposition desdites mesures, en

[1] Cette idée, les filières d'élevage la comprennent (y croient) elles aussi et ne sont pas étrangères à un investissement de la restauration scolaire poursuivant cet objectif. Nous aurons l'occasion d'y revenir au chapitre 5.

[2] États généraux de l'alimentation, « Comment faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé ? », Conclusions de l'Atelier 9, p. 7.

[3] Celles-ci – à savoir : accorder une place plus importante aux filières de qualité ; revaloriser le métier de cuisinier en restauration collective et porter la formation de diététicien à niveau Bac+3 ; adapter l'étiquetage nutritionnel simplifié aux caractéristiques de la restauration collective ; instaurer le « choix dirigé » dans les établissements du secondaire en donnant le choix entre des composants déjà équilibrés ; adapter le code des marchés publics ; remettre en place officiellement le GEM-RCN – ne mettent en avant qu'un seul objectif, éventuellement décliné en sous-objectifs.

montrant par exemple que la proposition d'une « diversification des protéines » est faite au même titre que l'introduction ou la « valorisation de produits bruts ». Si ces derniers peuvent aussi bien concerner une tomate qu'une pièce de rumsteak, ce que nous avons décrit précédemment notamment au sujet de l'investissement de certains éleveurs sur les marchés de la restauration collective nous pousse à voir dans l'association de l'une et l'autre mesure une mise en balance qui n'a rien de fortuit, d'autant plus que la diversification des protéines est également arrimée au fait d' « assurer un budget matières premières suffisant » aux opérateurs de restauration collective afin d' « améliorer la qualité » des repas proposés et « mieux rémunérer les producteurs » (à lire en sous-texte : les éleveurs). En fait, la question carnée est ici l'objet, au sens d'Ève Fouilleux et de Bruno Jobert, d'un « déminage discursif ». Celui-ci peut prendre différentes formes : « la mise en avant de termes particuliers, le découpage du débat en sous-thèmes déconnectés les uns des autres, ou encore la focalisation sur un thème spécifique de manière à en mettre d'autres en arrière-plan » [1].

Comme l'exprime Erik Neveu, « les institutions [...] fixent des "formulaires de revendication", des mécanismes de recevabilité qui sont aussi des tamis, laissant passer les problèmes exprimés dans certains cadrages, filtrant ceux mis en forme de façon définie comme irrecevable ou inconvenante »[2]. Force est ici de constater que la question carnée fait, au sein des États généraux de l'alimentation, l'objet de processus de traduction[3], d'*encodage* à la fois dans le vocabulaire *neutralisé* et consensuel de la communication institutionnelle et dans les termes et catégories de pensée du secteur agricole. Elle est également soumise à des mécanismes de *couplage* avec les solutions techniques et politiques disponibles et entendables au sein dudit secteur[4]. Le fait que les luttes définitionnelles autour du problème carné soient, en un sens, euphémisées par le choix de termes neutres et techniques permet d'invisibiliser la contestation, le conflit pourtant au cœur des processus de concertation, ici, dans un sens favorable à la (re)conquête par les éleveurs des marchés de la restauration collective. L'euphémisation des enjeux liés à l'alimentation carnée en restauration collective évite

[1] Ève Fouilleux et Bruno Jobert, « Le cheminement des controverses dans la globalisation néo-libérale. Pour une approche agonistique des politiques publiques », *Gouvernement et action publique,* vol. 6, n° 3, 2017, p. 16.
[2] Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics,* Paris, Armand Colin, 2015, p. 121.
[3] Michel Callon, « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique,* 36, 1986, p. 169-208.
[4] Ces effets d'officialisation sont pour le moins connus des militants qui adaptent leurs modes d'action en conséquence en faisant feu de tout bois (voir chapitre 2), c'est-à-dire qu'ils ne misent pas seulement sur l'accès aux instances publiques dans leur entreprise de mise à l'agenda du problème carné, quitte pour certains à demeurer hors-jeu. C'est notamment le cas des associations 269 Libération Animale et Boucherie Abolition étudiées au chapitre 3, dont les valeurs, objectifs et logiques d'action sont radicalement opposés tant aux politiques sectorielles à l'œuvre qu'à la culture de la négociation qui prévaut au sein des institutions.

également aux producteurs de viande d'être montrés du doigt, stigmatisés. Si l'on devait appuyer le trait de l'analyse, l'on dirait qu'on ne parle jamais (mais en fait) que d'eux.

Les revendications des entrepreneurs de problème en faveur de la réduction de la part carnée des repas servis au sein de la restauration collective – et par là les oppositions – disparaissent donc au profit des attentes et objectifs poursuivis par les professionnels du secteur. On observe ainsi une forme de dépossession des entrepreneurs du problème carné et de domestication de leurs revendications, consubstantielles aux logiques de compromis décrites par Emmanuel Henry et Claude Gilbert[1], elles-mêmes liées aux mécanismes de concertation qui jalonnent la fabrique des politiques publiques.

Via la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation, l'administration agricole se réapproprie les enjeux nutritionnels de l'alimentation qu'elle relègue au second plan, au profit d'une définition élargie de l'alimentation qui a pour effet de relégitimer le rôle du secteur agro-alimentaire dans la fabrique des politiques alimentaires, en même temps que son statut de bénéficiaire, que l'on pense aux missions qui lui sont conférées dans le cadre du PNA ou à sa mainmise sur la tenue des États généraux de l'alimentation durant lesquels les débats autour de l'alimentation carnée se trouvent fortement conditionnés par les enjeux de production agricole.

Nous allons voir que, de la même façon que les problématiques environnementales et nutritionnelles de la consommation de viande ont tendance à disparaître à l'avantage des éleveurs et du secteur agroalimentaire, la question de la protection animale tend elle aussi à être réduite aux enjeux agricoles sectoriels. Pour illustrer notre propos, nous nous appuierons sur l'étude de la mise à l'agenda de la question des abattoirs *via* la création du Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb) en réponse aux images tournées par L214 à Alès en 2015.

[1] Claude Gilbert et Emmanuel Henry ont montré les effets collatéraux de la participation aux « espaces confinés où les "luttes définitionnelles" ont plutôt lieu entre spécialistes ou professionnels à l'abri de l'intérêt d'un public plus large, selon des modalités propices à la négociation ou à l'arrangement dans le cadre des accords et compromis établis » : Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » *in* Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris : La Découverte, 2009, p. 18.

3. De l'éthique des abattoirs à l'éthique dans les abattoirs : la protection animale au service des professionnels

La question des abattoirs relève historiquement de la compétence du ministère de l'Agriculture qui, dans le cadre de sa mission régalienne de sécurité sanitaire des aliments, doit en assurer le bon fonctionnement et le contrôle par le biais de ses services vétérinaires (voir *supra*). L'administration des abattoirs vise donc initialement un objectif de santé et de sécurité des consommateurs et progressivement, celles des professionnels, à travers la mise à l'agenda des problématiques liées à la santé au travail des agents des abattoirs[1].

Ces dernières années, dans le cadre de la remise en cause des modes de consommation carnés, le ministère de l'Agriculture s'est vu à diverses reprises épinglé par l'association L214 dont le travail d'investigation dans les abattoirs a mis au jour un certain nombre de mauvais traitements infligés aux animaux et par là des dysfonctionnements réglementaires majeurs, obligeant le secteur de l'élevage, selon Aymeric Chemin au ministère de l'Environnement, à rompre avec l' « omerta » qui régnait jusqu'alors sur la question des impacts de la production carnée sur les animaux :

> « Les impacts sur le bien-être animal ça a quand même été jusqu'à présent l'omerta. Ça a été l'omerta et/ou quand c'était médiatisé, le discours qui était tenu par les organisations professionnelles et également par le ministère de l'Agriculture c'était de dire "attendez, ce sont des ayatollahs qui vous tiennent ces discours-là, on va mettre la poussière sous le tapis, y'a pas de sujet, et puis il faut préserver l'emploi et puis il faut nourrir la planète", etc. » (Aymeric Chemin, Commissariat général au développement durable, entretien, janvier 2017).

Les propos du responsable des questions agricoles au CGDD, qui parle également de « culture du secret » pour qualifier le fait de ne jamais parler de ce qui se passe dans certains élevages et dans les abattoirs, sont intéressants pour ce qu'ils disent de la façon dont ces sujets sont traités d'ordinaire par l'administration et les professionnels, à savoir de façon discrète. Cependant, les termes d' « omerta » et de « culture du secret » ne renvoient pas seulement au silence caractéristique des pratiques usuelles et dominantes ou du traitement entre spécialistes de sujets jugés techniques. Ils illustrent la tendance du secteur agricole à résister face au changement[2].

---

[1] Voir à ce sujet : Amandine Gautier, *Douleurs en chaîne : une approche multi-niveaux de la santé au travail des agents de l'État en abattoir*, thèse de doctorat en Science politique, Université Lumière Lyon 2, 2017.

[2] On peut voir dans les propos tenus par Aymeric Chemin (CGDD), la mise en scène d'une critique du fonctionnement du secteur agricole qui permet de mettre en avant les divergences de positions entre

L'administration agricole, de plus en plus prise à parti, de façon publique, se voit finalement contrainte de réagir. Nous l'avons vu, c'est à ce titre que le ministère de l'Agriculture lance officiellement, quelques mois après l'affaire dite de l'abattoir d'Alès, sa stratégie 2016-2020 en faveur du bien-être animal. C'est aussi dans ce cadre qu'il crée en 2017 un Comité national d'éthique des abattoirs, (re)mettant *a priori* à l'agenda gouvernemental, aux côtés des enjeux sanitaires afférents à la gestion des abattoirs, la question de la mise à mort des animaux d'élevage. Nous montrerons comment la création du Comité national d'éthique des abattoirs est pensée dans l'objectif de maintenir les équilibres sectoriels existants, excluant de fait l'association L214 de la concertation (3.1.) et traduisant les enjeux éthiques liés à la mise à mort des animaux en enjeux professionnels (3.2.).

3.1. La création du Comité national d'éthique des abattoirs ou l'itinéraire d'une « concertation excluante »

Malgré le rôle qu'a joué l'association L214 dans la mise en place du Comité national d'éthique des abattoirs, celle-ci demeure exclue des débats officiels sur la protection des animaux dans les abattoirs.

L'exclusion par le secteur agricole de L214 d'une instance de concertation qu'elle a contribué à créer

En mars 2016, une commission d'enquête parlementaire présidée par le député socialiste Olivier Falorni est ouverte sur *les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français*. Le rapport de la commission d'enquête, publié six mois plus tard, précise que celle-ci « a été créée suite à la diffusion de vidéos réalisées par l'association de protection animale L214 éthique et animaux qui a joué son rôle de lanceur d'alerte » et insiste sur la « nécess[ité] de reconnaître la légitimité des associations de protection animale et la qualité de leur travail pour le respect du bien-être animal en abattoir »[1]. À cet effet, la commission recommande, parmi 64 autres propositions d'action, la création d'un Comité national d'éthique

administrations de l'Environnement et de l'Agriculture. Il faut malgré tout noter que cette idée de « tabou » au sujet du bien-être animal mais aussi plus largement de la transformation des pratiques d'élevage et de la réduction de la consommation de viande est aussi mobilisée par nos interlocuteurs au bureau en charge des questions climatiques et de biodiversité au ministère de l'Agriculture et à l'Anses. Le tabou qui entoure l'activité d'abattage est aussi mis en avant par la filière elle-même pour mieux souligner ses nouveaux engagements de transparence (voir chapitre 3).

[1] Commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français, Rapport n° 4038, Tome 1, 20 septembre 2016, p. 223.

des abattoirs. Celui-ci, pensé comme un « lieu d'échange et d'ouverture, à rebours de la tendance constatée [...] d'occultation de l'acte d'abattage »[1], aurait alors pour mission d'organiser de façon pérenne la concertation entre professionnels de l'élevage, associations de protection animale, vétérinaires, scientifiques, consommateurs, élus, etc. afin que la réglementation « traduis[e] mieux l'acceptabilité sociale et sociétale des pratiques de production de viande et notamment l'activité en abattoir »[2]. La création d'un tel comité est également prévue dans la proposition de loi *relative au respect de l'animal en abattoir*, déposée le 9 novembre 2016 par le président de la commission d'enquête parlementaire. Son article 1er dispose que « le comité national d'éthique des abattoirs a pour mission d'émettre des avis sur l'évolution de la législation et de la réglementation relative à la protection animale en abattoir ». Le CNEAb est ainsi créé en 2017, non pas par la loi[3], mais à l'initiative du ministère de l'Agriculture, en tant que groupe de concertation du Conseil National de l'Alimentation (CNA).

À l'instar de ce qu'on peut lire dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les abattoirs, pour la responsable du suivi du CNEAb – chargée de mission au CNA – et son président – inspecteur général de la santé publique vétérinaire –, l'action de L214 dans la mise en place du Comité s'est en effet avérée décisive :

> « … quelque part c'est un peu grâce à eux [nb : à L214] si on existe puisque c'est quand même grâce à leurs images que ce comité a été mis en place » (Adeline Brisson, chargée du suivi du CNEAb au CNA, entretien, novembre 2017).

> « … s'agissant du Comité national d'éthique des abattoirs, pour refaire un petit historique, tout a commencé par les vidéos de l'association L214 [...] Alors bon, je ne porte aucun jugement sur les images, etc. mais ce qu'on doit quand même reconnaître c'est, déjà premièrement, on ne peut pas les ignorer et deuxièmement, il faut éviter que ce genre de choses arrivent » (Serge Allais, président du CNEAb, entretien, février 2018).

Pourtant, l'association ne participera pas à la concertation qui se déroulera pendant près de dix-huit mois au sein du CNEAb[4]. Il y aurait eu « un grand débat » pour savoir si le Comité devait « accueillir » ou non L214 et, plus largement, « les trois organisations dites abolitionnistes […] les plus importantes, L214, PETA et 269 Life ». La question « a été

[1] Rapport n° 4038 de la Commission d'enquête, *Ibid.,* p. 56
[2] Rapport n° 4038 de la Commission d'enquête*, Ibid*., p. 55.
[3] Celle-ci n'a été adoptée qu'en première lecture par l'Assemblée nationale le 12 janvier 2017 et rendue caduque depuis, dans la mesure où aucun groupe ne s'en est saisi au Sénat.
[4] Brigitte Gothière, porte-parole de l'association et Antoine Comiti, son président, sont par ailleurs les premiers à être auditionnés par la Commission d'enquête parlementaire, le 27 avril 2016.

tranché[e] politiquement » et le « souhait du cabinet de Guillaume Garot », le président du CNA, a été de ne pas les inclure (Serge Allais, président du CNEAb, entretien, février 2018). Il a donc « été décidé [...] de limiter la participation des associations de protection animale à celles qui étaient membres du CNOPSAV » (Adeline Brisson, chargée du suivi du CNEAb au CNA, entretien, novembre 2017). Les membres représentant la protection animale au sein du CNEAb ont en effet été choisis sur la base du Comité expert en bien-être animal du CNOPSAV, composé d'associations welfaristes réformistes (voir encadré 4.7), que L214, malgré plusieurs tentatives, n'est jamais parvenue à intégrer[1].

D'après nos interlocuteurs, l'exclusion de L214 du CNEAb – et plus largement de l'ensemble des instances de concertation – serait due à la radicalité de ses objectifs, comme si l'impossibilité de dialoguer lui incombait ; un argument également mis en avant par les professionnels dans leur entreprise de délégitimation d'une partie de la critique carnée (voir chapitre 3). Après avoir listé les différents membres du CNEAb, son président explique au sujet de la participation des associations de protection animale :

> « Autant toutes celles qui sont autour de la table [...] acceptent l'élevage en tant que tel, même si elles prônent de manger moins de viande hein, mais elles acceptent l'élevage [...] Alors qu'avec les autres, l'objectif c'est abolir l'élevage et même abolir la domestication des animaux de façon générale quoi. Donc là, on est plus dans des associations radicales […] et si on veut vraiment avoir un dialogue constructif, on a jugé que ce ne serait pas une bonne chose de les avoir autour de la table » (Serge Allais, président du CNEAb, entretien février 2018).

À l'instar de son président, Adeline Brisson, chargée du suivi du CNEAb, partage et justifie le choix de ne pas accepter L214 « autour de la table », au regard des velléités abolitionnistes inentendables de l'association. En fait, alors que cette dernière se montre *a prirori*, de par sa volonté affichée d'intégrer le CNOPSAV et le CNEAb et les actions réformistes qu'elle conduit[2], ouverte au dialogue et au compromis, en adossant le CNEAb au

[1] En mars 2015, la formation plénière du CNOPSAV enregistre la demande formulée par L214 d'intégrer sa section « Santé animale » ainsi que le Comité d'experts en bien-être animal (voir le compte-rendu de la réunion de la formation plénière du Cnopsav du 11 mars 2015). Celle-ci est officiellement rejetée en juillet 2016 lors de la tenue de la 11e séance de la section « Santé animale » du CNOPSAV. Damien Nicot, chargé des affaires publiques chez L214, nous confie en janvier 2019 continuer depuis lors à essayer d'intégrer l'instance de concertation, un moyen pour l'association d'« avoir un impact et d'apporter [son] expertise » dans l'élaboration et le suivi des politiques de protection animale, aux côtés des organisations welfaristes déjà admises. En tentant d'entrer au CNOPSAV, L214 aspire également, par un mécanisme de vase communicant, à rejoindre le CNEAb.

[2] Bien que nous ayons par ailleurs montré dans les précédents chapitres que l'association, malgré ses objectifs abolitionnistes, s'apparente peu ou prou à une association de type welfariste, à l'image de ses consœurs reconnues quant à elles par les pouvoirs publics. Dès sa première campagne menée en 2008 contre le gavage, L214 focalise en effet son action sur une pratique particulièrement nocive au bien-être et à la santé des animaux dans une visée welfariste. Depuis, elle ne cesse d'agir en faveur de réformes progressives du système de production carnée, auprès

CNA – dont on a déjà montré la dépendance au ministère de l'Agriculture – en y autorisant seulement la participation des associations de protection animale réformistes déjà membres du CNOPSAV, il s'agit surtout de ne pas venir entraver ou bouleverser la conduite des échanges et l'équilibre des forces en présence au sein du secteur agricole et ses instances de concertation. C'est le sens des propos du président du CNEAb lorsque celui-ci confie en entretien que l'intégration d'une association comme L214 au sein du Comité aurait « carrément » provoqué « un boycott des filières », ce qui n' « était pas l'objectif » recherché par ses porteurs (Serge Allais, CNEAb, entretien, février 2018). Au CNEAb, les associations de protection animale siègent en effet aux côtés d'une partie des membres permanents du CNA, choisis parmi ses huit collèges (consommateurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, syndicats salariés du secteur agricole, personnalités qualifiées, société civile), l'INRA en tant que membre de droit, la DGAL et le CGAAER, les organisations vétérinaires, les professionnels des abattoirs, les filières viande, les instituts techniques d'élevage et des représentants des cultes.

La décision du ministère de l'Agriculture d'intégrer le CNEAb au CNA et de n'y accepter que les associations de protection animale déjà membres du CNOPSAV est donc plus largement celle du secteur agricole – entendu comme secteur d'action publique intégrant l'appareil politico-administratif et les professionnels – qui, en verrouillant l'accès aux instances de concertation, maintient le déjà-là, c'est-à-dire le *rapport de force organisé* entre l'administration, les professionnels de l'élevage et les organisations welfaristes de défense du bien-être animal aux positions moins radicales. Il s'assure par la même occasion de garder la main sur la définition du problème carné. En outre, le discours sur la radicalité de L214 pour justifier son exclusion du CNEAb constitue davantage un moyen pour les acteurs légitimes brandissant l'argument délibératif comme ticket d'entrée dans les coulisses de la fabrique des politiques publiques, de fermer la porte aux associations, ici à L214, qui menacent les monopoles bureaucratiques et les équilibres sectoriels dans la gestion du fait carné.

La création du CNEAb relève ainsi au sens d'Ève Fouilleux et de Bruno Jobert, à la fois d'une forme de « dépaysement du débat », c'est-à-dire de « sa canalisation vers des forums ou des arènes dont l'accès et les règles sont mieux maîtrisés par les tenants du référentiel

---

notamment de la grande distribution pour une sortie de l'élevage industriel. Sans compter ses demandes et tentatives répétées de faire partie des processus et voies officielles de la prise de décision, le travail mené de concert avec les associations welfaristes (contre les cages, en faveur de l'introduction de repas végétariens dans les cantines, etc.) et sa professionnalisation croissante sont gage, nous l'avons, vu d'un possible dialogue avec les experts légitimes, autorités publiques et professionnels (voir chapitre 2). En fait, si L214 (se) présente comme une association abolitionniste, elle s'inscrit davantage, au regard des actions qu'elle mène au concret – et non au regard de ses prises de position médiatiques – dans une perspective pragmatique réformiste visant aujourd'hui à l'amélioration des conditions de vie des animaux d'élevage.

dominant »[1], et de « concertation excluante » : derrière le vernis participatif de l'ouverture et de l'inclusion, demeurent un certain nombre de mécanismes de sélection et de verrous institutionnels[2].

Donner l'illusion : la rencontre informelle avec L214

Bien que L214 ne soit pas officiellement conviée à la concertation menée au sein du CNEAb, nous apprenons que le CNA « travaille quand même avec [L214] mais sous une autre manière », « en petit comité » (Adeline Brisson, chargée du suivi du CNEAb au CNA, entretien, novembre 2017), au cours de « rendez-vous bilatéraux » (Serge Allais, président du CNEAb, entretien, février 2018). Ainsi, le secrétariat interministériel du CNA, le président du CNEAb et son vice-président ont rencontré, au mois de novembre 2017, Brigitte Gothière, cofondatrice et porte-parole de L214. Durant cette réunion, L214 a eu l'occasion de « présenter ses propositions », lesquelles auraient été ensuite « rapport[ées] devant le groupe de concertation » (Adeline Brisson, chargée du suivi du CNEAb au CNA, entretien, novembre 2017)[3]. Cependant, l'association n'apparaît pas dans la liste des auditions menées par le groupe de concertation, annexée à l'Avis définitif rendu par le CNA, aux côtés par exemple, du directeur de l'abattoir bovins de Feignies appartenant au groupe Bigard[4], des personnels d'abattoir, des chercheurs de l'INRA, de certains instituts techniques d'élevage, etc. De fait, L214 n'a pas eu l'occasion d'exposer directement et officiellement son point de vue face au comité. Dans les conclusions des travaux du CNEAb, il n'est fait mention qu'une seule fois à L214, dans la retranscription de l'intervention du philosophe Francis Wolff, radicalement opposé aux velléités abolitionnistes des militants animalistes. Il évoque alors les vidéos publiées par l'association pour en préciser les effets délétères[5].

L'on peut donc fortement douter de l'impact concret que la rencontre officieuse entre L214 et le CNA a pu avoir sur les échanges au sein du CNEAb et les recommandations sur

---

[1] Ève Fouilleux et Bruno Jobert, « Le cheminement des controverses dans la globalisation néo-libérale. Pour une approche agonistique des politiques publiques », *op.cit*., p. 16.
[2] Ève Fouilleux et Bruno Jobert, *Ibid.,* p. 16-17.
[3] Ce que semble confirmer le président du CNEAb, quelques mois plus tard, s'agissant en tout cas de la rencontre organisée dans les mêmes conditions avec l'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD), créée en juillet 2015 par Caroline Brousseaud. L'AFAAD a elle aussi été rencontrée, sur sa demande, par le CNA et les président et vice-président du CNEAb. Elle avait été auditionnée par la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie le 11 mai 2016.
[4] Ce que ne précise pas l'Avis du CNA dans lequel la mention au groupe industriel n'apparaît jamais.
[5] « Pourquoi cette question des abattoirs a-t-elle été mise sur le devant de la scène, grâce ou à cause des vidéos de L214 ? Ces vidéos ont provoqué une grande émotion. Elles montrent également les deux contradictions dans lesquelles nous sommes aujourd'hui. L'une concerne la question de la mort et l'autre la question de la définition de l'animal » : CNA, « Approche de M. Francis Wolff, professeur émérite de philosophie à l'École Normale Supérieure de Paris », dans l'*Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs*, février 2019, p. 46.

lesquelles ceux-ci ont débouché. Adeline Brisson précise d'ailleurs en entretien la portée qu'elle confère aux auditions ; à son sens, des recommandations prises sur la base d'auditions, sont moins efficaces que des recommandations émanant de la concertation entre parties prenantes :

> « Dans le cadre du travail parlementaire, ce sont les parlementaires qui ont formulé eux-mêmes les recommandations, suite aux différentes auditions, donc, c'est pas non plus des recommandations qui sont stratosphériques et qui ne sont pas ancrées sur les problématiques soulevées par les auditions, mais nous notre travail c'est vraiment de formuler des recommandations suite à la concertation entre tous les acteurs, donc on va peut-être aboutir à un certain nombre de recommandations qui recoupent celles qui ont été formulées mais pas forcément en fait […] On veut quelque chose, voilà, on va pas faire 65 recommandations [nb : nombre de recommandations élaborées par la commission d'enquête parlementaire], le but du jeu c'est d'en faire une dizaine, mais des choses concrètes, réalisables et sur lesquelles les acteurs peuvent et veulent s'engager (Adeline Brisson, chargée du suivi du CNEAb au CNA, entretien, novembre 2017).

Finalement, au sein du CNEAb, L214 n'a ni le statut de membre ni vraiment celui de « personnalité auditionnée » au regard de son expertise. La rencontre, entre informalité et officialité, organisée avec l'association par le CNA et la présidence du CNEAb, en petit comité, en dehors des réunions officielles – des plénières comme des rencontres en sous-groupes de travail thématique – auxquelles participent tous les autres acteurs, professionnels, associations, scientifiques, consommateurs, etc., ne vient pas nuancer l'exclusion de L214 des processus de concertation. Elle confirme au contraire qu'il n'est pas chose aisée pour les *outsiders* de pénétrer dans des espaces clos, codifiés, au sein desquels le rapport de force est institutionnalisé, « joué » de longue date par des acteurs faisant figure d'experts qui n'entendent pas céder leur place et revendiquent au contraire « un monopole du discours légitime dans le domaine concerné et l'exclusion des experts concurrents »[1]. Considérant en outre que l'accès aux institutions n'est pas seulement un moyen pour les *outsiders* de peser sur les orientations politiques sectorielles mais aussi de faire valoir de façon durable leurs intérêts – et leur place – auprès des instances décisionnelles mais aussi des acteurs déjà reconnus par les autorités publiques, tant du côté adverse que de leurs homologues, l'entrée par la petite porte de L214 témoigne donc, au mieux, d'un dialogue possible entre l'administration et une association étiquetée comme « radicale » mais dont les effets demeurent fortement limités : impact faible sur la prise de décision, absence de reconnaissance officielle, accès nul à l'information et l'avancée des débats. L214 représente au mieux un *faire-valoir* pour le ministère en charge de

[1] Pierre Muller, « Secteur », *op.cit.,* p. 596.

l'agriculture, lequel – et avec lui le gouvernement – peut se targuer publiquement, à travers la création du CNEAb, d'avoir répondu aux sollicitations médiatiques de l'association en remettant à l'agenda et en s'appropriant la question de la protection des animaux dans les abattoirs, tout en continuant d'exclure les abolitionnistes des processus *confinés* de concertation et de décision.

Au-delà du rôle de L214 dans la naissance du CNEAb et l'action réformiste qu'elle entreprend depuis sa création en 2008 *a priori* compatible avec les attentes du CNA en matière de concertation, le fait qu'elle cherche spécifiquement à susciter et nourrir le débat éthique sur la condition animale[1] aurait pu laisser penser que la création du CNEAb portant précisément sur les enjeux *éthiques* de l'abattage des animaux conduise à la participation officielle et permanente de l'association[2]. Non seulement ce n'est pas le cas mais nous allons également voir qu'au sein du CNEAb, l'éthique des abattoirs est redéfinie et réduite par ses membres à d'autres enjeux, principalement économiques et professionnels.

3.2. L'appropriation agricole des enjeux éthiques de la protection animale par le Comité national d'éthique des abattoirs

La définition de l'éthique au sein du CNEAb : l'instrumentalisation politique d'une coquille vide

Adeline Brisson, membre du secrétariat interministériel du CNA et responsable du suivi du CNEAb, souligne en entretien au sujet de ce dernier qu'il s'agit bien d'un comité d'*éthique*, en insistant sur ce mot. Lorsque nous la rencontrons en novembre 2017 – plutôt donc au début de la concertation – elle nous explique qu'il faudra précisément interroger l'abattage des animaux d'un point de vue éthique. Pour elle, cela implique *a minima*, de la part des parties prenantes, d'avoir conscience de travailler dans un contexte de baisse structurelle de la consommation de viande « qu'on ne peut pas ignorer quand on travaille sur ces sujets-là », une baisse qui peut notamment s'expliquer sur la base de considérations d'ordre éthique. Quelques mois plus tard, en février 2018, le président du CNEAb, nous confirme en entretien l'originalité

[1] Que l'on pense à la diffusion de vidéos visant à « dévoiler » les actes de maltraitance ayant cours dans les abattoirs ou aux actions éducatives dirigées précisément vers les plus jeunes afin de les sensibiliser à l'éthique animale.
[2] La mise sur la touche de L214 interpelle le chercheur à plusieurs titres. S'étonner de l'exclusion de L214 des instances de concertation ne signifie pas en creux que l'association *devrait* y être intégrée. Il s'agit de faire un pas de côté par rapport à *ce qui est*, afin de comprendre pour quelles raisons et par quels mécanismes L214 demeure en effet exclue des processus de concertation officiels, et ce que cela nous dit de la construction institutionnelle du problème carné.

et la spécificité du comité national par rapport notamment à une instance comme le CNOPSAV et son comité d'experts en bien-être animal :

> « L'objectif du CNOPSAV c'est plutôt de soumettre des projets de textes réglementaires ou de discuter de la transposition de textes européens, voyez, on est vraiment dans la réglementation. Alors que notre groupe c'est un groupe de concertation qui doit étudier tous les aspects de l'éthique en fait hein : philosophiques, sociologiques, économiques, juridiques, etc. Pas uniquement l'entrée réglementaire » (Serge Allais, CNEAb, entretien, février 2018).

La dimension éthique semble donc ainsi devoir être au cœur de la concertation menée au sein du CNEAb, ce qui explique la création d'une entité à part entière. Pourtant, dans l'Avis final « CNEAb » adopté par le CNA en séance plénière le 7 février 2019, la référence aux enjeux éthiques est somme toute assez rare et évasive.

Une définition générale de l'éthique en propos liminaire revient sur l'étymologie du terme et précise notamment que l'éthique est une connaissance théorique et pratique du bien qui permet à l'individu d'orienter sa réflexion et son action en fonction de ce qui lui semble bon ou nuisible, juste ou injuste. Une distinction sommaire est encore faite entre l'éthique de la décision et l'éthique déontologique mais ces considérations générales sur l'éthique en guise d'introduction ne sont pas rattachées à la définition retenue par le comité.

De même, on peut lire un peu plus loin que « les discussions ont eu lieu après que tous les participants se sont mis d'accord sur le sens de l'éthique dans les abattoirs et de l'intérêt d'un objectif commun partagé »[1] mais l'on ne sait pas quel est ce sens de l'éthique dans les abattoirs sur lequel les protagonistes se sont mis d'accord. L'on apprend ensuite que « les travaux du CNEAb se fondent sur des valeurs éthiques issues de références nationales et internationales », une note de bas de page précise que « ces notions sont explicitées dans le chapitre introductif »[2]. Nous imaginons qu'il est ici fait mention à la définition du bien-être animal basée sur les cinq libertés[3], définition retenue en France par l'Anses et à l'échelle internationale par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) : ce sont les deux institutions que cite le rapport. Mais, là encore, cette référence à la définition officielle du bien-être animal – établie en 1992 et ayant donné lieu à la production de différentes réglementations

[1] CNA, *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit.,* p. 15.
[2] CNA, *Ibid.,* p. 15.
[3] On peut les rappeler ici : l'absence de faim, de soif et de malnutrition, l'absence de peur et de détresse, l'absence de stress physique et thermique, l'absence de douleur, de lésions et de maladie et enfin la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

ainsi que d'outils de mesure du bien-être animal[1] sans que cela ait, de fait, empêché la souffrance des animaux dans les abattoirs – ne nous dit pas grand-chose quant au fondement et objectifs des réflexions éthiques engagées au sein du CNEAb au sujet des abattoirs. En outre, le CNA précise dans son avis que le terme « protection animale », qui « sous-entend la recherche de la diminution maximale de[s] […] souffrances physiques ou psychiques [des animaux] », est préféré à celui de bien-être animal car il « semble mieux correspondre au contexte de l'abattoir où les animaux seront, de fait, tués »[2].

Il est donc difficile de cerner la portée éthique des échanges et *in fine* des recommandations formulées par le CNEAb. Il pourrait, à juste titre, nous être rétorqué que les considérations éthiques ont été présentes tout au long de la concertation, à laquelle nous n'avons pas pu assister[3]. Néanmoins, si l'on sort de la seule référence à l'éthique qui est faite dans l'Avis rendu par le CNA – qui ne constitue, il est vrai, que le résumé et le résultat d'un travail de concertation qui a duré près de dix-huit mois, rassemblé une cinquantaine d'acteurs et donné lieu à quatorze réunions –, l'on peut rappeler, pour asseoir notre hypothèse, les propos tenus par nos enquêtés, par exemple ceux du président du CNEAb en février 2018.

Lorsque nous rencontrons Serge Allais, cinq mois après le début de la concertation, six réunions « plénières » – consistant dans l'« audition » de personnalités extérieures sur des thématiques variées et permettant une « mise à niveau » des connaissances de l'ensemble des participants – se sont déjà tenues[4]. La dernière en date a donné la parole au philosophe Francis Wolff au sujet des relations entre les hommes et les animaux. Le mois suivant, c'est Corine Pelluchon qui devait intervenir sur la même thématique. Le travail de concertation du CNEAb est donc déjà bien entamé et l'on note qu'une place est consacrée aux réflexions éthiques par le biais des exposés de deux philosophes au positionnement contradictoire[5]. Pourtant, lorsque

[1] Afin de concilier les attentes sociétales et les besoins des marchés, des programmes de recherche européens tels que le Welfare Quality® entamé en 2004 sont lancés. Leur mission consiste dans le développement d'indicateurs de mesure et d'évaluation du bien-être animal qui serviront de référence pour les acteurs de l'élevage partout en Europe et dans le monde. C'est sur la base de ce standard européen que les différents instituts techniques d'élevage travaillent, certains depuis plusieurs années, au développement de protocoles plus opérationnels d'évaluation du bien-être animal en élevage et dans les abattoirs.

[2] CNA, *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit.,* p. 12.

[3] Du fait de la confidentialité des échanges au sein des groupes de travail du CNA.

[4] La première réunion, en septembre 2017, a consisté en une séance introductive de présentation et de prise de contact. La deuxième a porté sur le fonctionnement des abattoirs avec la présence de l'industriel Bigard et des services vétérinaires de l'État. La troisième s'est intéressée à la réglementation en vigueur au sein des abattoirs. La quatrième a porté sur la conscience et la souffrance animales. Sont intervenus « des experts de l'Inra et de l'Anses » (Serge Allais, président du CNEAb, entretien, février 2018). Les deux dernières réunions ont permis de présenter les guides de bonnes pratiques de deux instituts techniques, l'Idele (ruminants) et l'Ifip (porcs), et d'écouter le philosophe Francis Wolff.

[5] Le premier défend la supériorité des êtres humains sur les animaux, leur domestication et leur utilisation par l'homme, tandis que la seconde se montre favorable à terme à l'abolition de l'exploitation animale à des fins humaines.

nous échangeons avec le président du CNEAb sur la part qu'occupent les réflexions éthiques au sein du groupe de concertation, sur ce que signifie concrètement l'éthique en abattoir et ce que pourrait être une recommandation en la matière à proprement parler éthique, notre enquêté éprouve des difficultés à nous répondre et ne s'en cache pas. Il explique que le terme « éthique » émane du projet de loi et du rapport de la commission d'enquête parlementaire avant lui. L'intitulé du comité a donc été repris comme tel au moment de sa création par le ministère de l'Agriculture sans engager de discussion particulière. Serge Allais donne le sentiment de se poser la question pour la première fois lors de notre entretien. Il s'interroge : « est-ce que le terme éthique est vraiment approprié » au regard de ce qui se fait dans d'autres comités d'éthique existants ? D'après lui, le CNEAb aurait pu être appelé « Comité national du respect du bien-être en abattoir, ou quelque chose comme ça », correspondant davantage à son mandat. Aussi, lorsque nous lui demandons si un sous-groupe de travail[1] est par exemple consacré à la définition de ce que serait l'éthique en abattoir – au vu de la dénomination du comité – il répond que cela « effectivement peut être mis sur la table : selon les parties prenantes, [s'interroger sur] ce qu'on met derrière l'éthique en abattoirs ». Nous le relançons, faisant remarquer malgré tout la venue de Francis Wolff et celle de Corine Pelluchon, ce à quoi le président du CNEAb acquiesce tout en précisant qu' « [ils ont] tenu à avoir un volet philosophique et sociologique » dans leurs échanges « mais plus [en termes de] formation, [afin] que tout le monde ait le même niveau [de connaissances] » même si « personne, forcément, n'aura le même niveau parce que les associations de protection animale, elles, connaissent ça par cœur ». Il précise que ce sont « notamment les associations de consommateurs qui sont visées ». Le président du Comité conclut :

> « C'est vrai que, en fait, enfin de mémoire hein, depuis la mise en place du Comité, c'est un terme qu'on n'a jamais utilisé sauf dans l'intitulé du groupe du Comité. Mais vous voyez qu'on parle toujours de bien-être, de bien-traitance, de protection animale, de bien-être des employés, etc. puis bon, tout ce qui en découle, donc la nécessité d'une meilleure information des consommateurs etc. mais le terme éthique n'est pas utilisé. Donc il n'est certainement, peut-être pas vraiment approprié au Comité et en tout cas à l'objectif de ce Comité quoi » (Serge Allais, président du CNEAb, entretien, février 2018).

In fine, le président du CNEAb voit dans le terme « éthique » une accroche médiatique, plus vendeuse. L'on note en effet que, bien souvent dans les discours du CNEAb, les enjeux

[1] Les sous-groupes de travail thématique retenus sont au nombre de quatre et ont porté sur la cartographie et le maillage territorial des abattoirs, la communication et l'information du consommateur, l'acquisition et la gestion des compétences professionnelles et la réglementation, le suivi des contrôles et les guides de bonnes pratiques.

éthiques se confondent avec les enjeux liés à l'implication de la « société civile » dans les instances de concertation officielles, comme si parler d' « éthique » était synonyme de considération vis-à-vis des attentes de la société, de l'opinion publique. Ce qui est éthique, l'action juste et bonne au CNEAb, consiste alors à intégrer à la concertation une pluralité d'acteurs de la société. C'est d'ailleurs aussi pour cette raison que le CNEAb aurait été rattaché au CNA qui, à travers sa longue existence, a pu valoriser son savoir-faire en matière de concertation : « on a toutes les méthodes de concertation, toute la méthodologie est déjà formalisée, et surtout, on a l'ensemble des acteurs qui représentent la filière alimentaire en France. Voilà pourquoi ce groupe a été adossé au CNA » (Adeline Brisson, chargée du suivi du CNEAb au CNA, entretien, novembre 2017), sans compter que ce choix aurait aussi permis d' « éviter la multiplication des structures » (Serge Allais, président du CNEAb, entretien, février 2018).

En fait, dans la dénomination du Comité national d'éthique des abattoirs, le terme éthique agit surtout comme un rappel des origines et raisons de sa constitution. Il figure que « les attentes sociétales » ont été entendues et qu'il s'agit désormais d'agir, et surtout, de montrer qu'on agit. Comme nous le précisait le président du CNEAb, bien que la proposition de loi portant la création du CNEAb soit restée caduque, « Stéphane Le Foll […] et Guillaume Garot [nb : le ministre de l'agriculture et le président du CNA] ont quand même décidé de mettre en place le comité […] parce qu'il y avait une nécessité de rassembler les gens sans perdre de temps » (Serge Allais, président du CNEAb, entretien, février 2018). L'on pourrait ajouter que la création du CNEAb, justement parce qu'elle a pu être confiée à une instance de concertation existante, s'est en fait avérée peu coûteuse. Elle a surtout constitué un effet d'aubaine pour le ministère de l'Agriculture qui saisit alors le CNA dans l'optique d'y rattacher le CNEAb. Ainsi, par la création du Comité national d'éthique des abattoirs au sein du CNA, Stéphane Le Foll peut faire la monstration d'une action politique volontaire (alors même que la loi n'a pas été votée), offrant une réponse rapide aux demandes sociétales de plus en plus récurrentes au sujet du bien-être animal[1].

Enfin, le Comité national d'éthique des abattoirs n'a jamais eu pour ambition, d'après sa coordinatrice, de questionner le bienfondé ou la moralité de la mise à mort des animaux pour s'en nourrir et, par-là, ce qui fonde les relations entre les humains et les animaux, des questions

[1] Dans un mémoire consacré à l'analyse cognitive de l'émergence de la notion de bien-être animal au sein des politiques agricoles, Amandine Gautier décrit une instrumentalisation similaire du bien-être animal au début des années 2010 notamment *via* la mise en place de « comités d'éthique » : voir Amandine Gautier, *Bien-être animal : l'éthique à l'épreuve de l'économique,* Mémoire de Master 1, Université Lyon 2, IEP de Lyon, 2010, 97 pages.

que soulève de son côté L214, pour qui « les animaux souffrent toujours de leurs conditions d'abattage, que celui-ci soit fait conformément à la réglementation ou pas », partant du principe que les abattoirs « sont, par essence, des lieux violents et cruels »[1]. La responsable du suivi du CNEAb rappelle à l'inverse que le CNA « part du principe que les abattoirs existent », que l'élevage existe en France […] et dans le monde » et qu' « il ne s'agit pas du tout de revenir sur ces questions-là » (entretien, novembre 2017).

Nous précisions en amont que la référence aux enjeux éthiques était, dans l'Avis définitif rendu par le CNA, rare et même évasive. On le comprend mieux une fois cet Avis mis en perspective avec les entretiens réalisés auprès des membres organisateurs du CNEAb : l'éthique des abattoirs s'apparente en effet davantage à un leitmotiv qu'à un levier par lequel ouvrir des réflexions fondamentales quant aux enjeux que pose l'existence même des abattoirs. En déduire pour autant que le CNEAb s'apparente à une coquille vide du point de vue de l'éthique relève d'un raisonnement partiel, tronqué. Nous allons voir que l'éthique est bel et bien envisagée au sein du Comité d'éthique *des* abattoirs mais plutôt du point de vue de « l'éthique *dans* les abattoirs »[2].

De l'animal à l'homme : la traduction anthropocentrée de l'éthique des abattoirs

La concertation menée au sein du CNA par le CNEAb a débouché sur l'adoption en février 2019 d'un Avis comprenant 53 recommandations « dont 12 recommandations-clés consensuelles […] considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs communs partagés de l'existence des abattoirs sur le territoire français, de l'amélioration de la protection animale et des conditions de travail des salariés et des contrôleurs »[3] (voir encadré 4.9).

[1] Commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français, Audition de Brigitte Gothière, Rapport n° 4038, Tome 2 : Comptes rendus des auditions, 20 septembre 2016, p. 8.
[2] CNA, « Le mot du président et du vice-président », *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit*., p. 5.
[3] CNA, *Ibid.,* p. 5.

Encadré 4.9 – Les 12 recommandations-clés du Comité national d'éthique des abattoirs

1° Pérenniser le CNEAb, espace unique de dialogue entre toutes les parties prenantes et contributeur aux politiques publiques et privées pour améliorer la bientraitance animale en abattoir et les conditions de travail des salariés.

Renforcement des bonnes pratiques en faveur de la protection animale en abattoir et amélioration de l'efficacité des contrôles officiels
2° Harmoniser et suivre le déploiement des bonnes pratiques à l'abattoir à l'échelle de l'ensemble des acteurs.
3° Mettre en place des espaces d'échanges entre acteurs au sein des abattoirs et protéger le rôle du Responsable de la Protection Animale et les lanceurs d'alerte.
4° Optimiser les contrôles des services vétérinaires de l'État pour assurer un contrôle permanent.

Acquisition, gestion et valorisation des qualifications professionnelles
5° Mieux valoriser les métiers et reconnaître les qualifications professionnelles.
6° Mieux former aux bonnes pratiques d'abattage.

Recensement et suivi des abattoirs, aménagement et fonctionnement des abattoirs
7° Avoir une meilleure connaissance des abattoirs de boucherie et de volailles en lien avec les dispositifs existants et optimiser leur répartition sur le territoire national par l'investissement public.
8° Améliorer les infrastructures et le matériel et soutenir, par l'investissement, les abattoirs mettant en place des pratiques garantissant une amélioration des conditions de manipulation et d'abattage des animaux.
9° Améliorer les conditions de travail des salariés dans les abattoirs.

Information du consommateur
10° Développer une information à destination du consommateur sur l'abattage.
11° Assurer une meilleure information du consommateur sur le bien-être des animaux d'élevage, intégrant la bientraitance à l'abattoir. Celle-ci peut prendre la forme d'un étiquetage sur le produit.

Recherche
12° Développer une approche transversale de la recherche sur les abattoirs.

Sans que cela soit clairement affirmé – c'est justement ce qui est intéressant, nous y reviendrons –, le sens partagé par les membres du CNEAb de l'éthique dans les abattoirs, qui consiste dans le souci de la bientraitance des animaux et de leur protection dans les systèmes de production, est couplé à l'idée selon laquelle « les conditions de traitement des animaux sont liées fortement à celles des salariés » et que « seule une analyse conjointe permet[trait] de saisir

la complexité de la question »[1]. Cette idée, que nous avons déjà mentionnée dans l'analyse des contre-cadrages opposés par la profession à la critique carnée, est d'autant plus saillante s'agissant des personnels d'abattoir dont les métiers sont tout particulièrement « méconnus, réputés difficiles et parfois stigmatisés »[2], autant d'attributs notamment objectivés par Séverin Muller qui s'est intéressé, dans le cadre de sa thèse en sociologie, au « sale boulot » des ouvriers en abattoir, pris entre les prescriptions sanitaires et les exigences de rentabilité[3].

L'éthique dans les abattoirs passe alors avant tout par la mise en œuvre d'actions justes et bonnes à l'égard des professionnels. Parmi les 12 recommandations consensuelles du CNEAb, une grande partie a trait, plus ou moins directement, aux conditions de travail des professionnels des abattoirs. Le CNEAb recommande ainsi le développement d'une approche transversale de la recherche sur les abattoirs, notamment au sujet des maladies socioprofessionnelles ; une meilleure valorisation des métiers *via* par exemple la réalisation d' « une campagne d'information [...] vers le grand public sur les métiers dans les abattoirs »[4] ; le renforcement des formations aux bonnes pratiques d'abattage par l'acquisition de compétences pratiques et non plus seulement théoriques et la reconnaissance des qualifications professionnelles ; l'amélioration des infrastructures et des outils ainsi que des conditions de travail des salariés dans les abattoirs allant dans le sens par exemple d'une réduction du temps et des cadences de travail ou de la création d'une cellule d'écoute pour les salariés volontaires. Le sens partagé de l'éthique dans les abattoirs qui fonde et balise les échanges au sein du CNEAb consiste *in fine* en une éthique welfariste anthropocentrée. Ce qui nous semble à ce sujet plus intéressant encore à souligner, c'est moins ce résultat, auquel on pouvait s'attendre, ne serait-ce qu'au regard de la composition du comité duquel les associations abolitionnistes sont exclues, que l'implicite, l'impensé qui paradoxalement traduit l'« évidence » avec laquelle le « référentiel » welfariste anthropocentré guide la concertation. De cette façon, l'éthique au sein du CNEAb n'est pas posée, elle est imposée. Elle est moins une coquille vide qu'une coquille saturée des *normes*, *valeurs*, *algorithmes* et *images*[5] qui fondent le référentiel sectoriel

---

[1] CNA, *Ibid.* p. 38.
[2] CNA, *Ibid.,* p. 37.
[3] Séverin Muller, « 2. Le travail ouvrier. Les formes d'accommodement au risque sanitaire », *in* Séverin Muller, *À l'abattoir. Travail et relations professionnelles face au risque sanitaire*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Éditions Quæ, 2008, p. 99-174. On peut encore citer le travail ethnographique de Catherine Rémy, *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*, Paris : Economica, 2009, 210 pages, et dans un autre registre, le roman du journaliste Upton Sinclair, l'un des premiers à avoir décrit le travail en abattoir à travers la trajectoire d'une famille d'immigrés lituaniens à Chicago, voir : Upton Sinclair, *La jungle*, Paris : Le Livre de Poche, 2011 [1ère éd. originale : 1906], 528 pages.
[4] CNA, *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit.,* p. 18.
[5] Pierre Muller, « Référentiel » *in* Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dirs), *Dictionnaire des politiques publiques,* Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 555-562.

agricole, et conditionnent par là, l'organisation et le contenu de la concertation entre administration, associations de protection animale et professionnels de l'élevage.

En plus d'être en grande partie traduites en objectifs professionnels, les mesures « éthiques » en faveur d'une amélioration de la protection des animaux au moment de leur mise à mort prennent la forme de recommandations non contraignantes à l'égard du secteur agricole. Ces recommandations s'appuient sur des « ambitions partagées »[1]. Elles prennent souvent la forme de déclarations de principe du type « Le facteur humain est essentiel pour favoriser les pratiques éthiques dans les abattoirs »[2]. Elles « encouragent », « privilégient », invitent à « conduire une réflexion », à « envisager », à « expérimenter », à « proposer des pistes d'amélioration » mais prennent rarement la forme de recommandations opérationnelles qui détailleraient précisément les mesures à prendre, dans quel délai, avec quels objectifs et sur la base de quels critères d'évaluation. Elles font en cela écho à la stratégie 2016-2020 en faveur du bien-être animal.

Surtout, elles n'ont, comme toutes les recommandations formulées dans le cadre du CNA, aucune portée contraignante. Plusieurs d'entre elles précisent d'ailleurs que les actions qui pourraient être entreprises le seront sur la base du « volontariat »[3]. Elles listent donc surtout des points d'entente, suggèrent des axes de travail et ouvrent des chantiers sur lesquels les décideurs publics comme privés peuvent *a priori* s'engager sans réserve – ou peu – car bénéficiant d'un consensus large. Elles ne font parfois qu'entériner des pistes de réflexion, des leviers d'action déjà identifiés par le passé (rédaction et valorisation de guides de bonnes pratiques, suivi des expérimentations en matière de vidéosurveillance ou s'agissant des abattoirs mobiles[4]...) voire des obligations réglementaires (adaptation des infrastructures et des outils aux espèces et utilisation conforme à la réglementation et aux connaissances existantes sur le comportement des animaux). À d'autres occasions, elles éludent, du moins en reportent,

[1] CNA, *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit.,* p. 4. Elles sont au nombre de cinq et consistent dans : le renforcement des bonnes pratiques en faveur de la protection animale en abattoir et l'amélioration de l'efficacité des contrôles officiels ; l'acquisition, la gestion et la valorisation des qualifications professionnelles ; le recensement, le suivi, l'aménagement et le fonctionnement des abattoirs ; l'information du consommateur ; et la recherche.

[2] CNA, *Ibid.*, p. 20.

[3] C'est notamment le cas, dans le cadre de la recommandation n°2 portant sur l'harmonisation et le suivi du déploiement des bonnes pratiques à l'abattoir à l'échelle de l'ensemble des acteurs, de l'évaluation conjointe (co-construction de grilles d'évaluation entre filières et associations de protection animale) de la bientraitance animale dans les établissements d'abattage : CNA, *Ibid.*, p. 16.

[4] Des expérimentations encadrées respectivement par les articles 71 et 73 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, votée à l'issue des États généraux de l'alimentation.

certains points. C'est en particulier le cas de l'abattage sans étourdissement, principal point d'achoppement entre les membres du CNEAb. À ce titre, le Consistoire central israélite de France, « s'oppose à tout étourdissement préalable dans le cadre de l'abattage rituel et « ne considère pas le soulagement post-jugulation[1] comme acceptable[2] » sauf en cas d'échec[3] de l'abattage rituel[4]. Ainsi, la recommandation n°6 portant sur l'amélioration de la formation aux bonnes pratiques d'élevage fait consensus parmi les membres du CNEAb quant à l'amélioration de la formation à l'abattage des sacrificateurs[5] mais pas sur l'objectif selon lequel tout animal abattu doit être efficacement privé de conscience avant et pendant toute la durée de la saignée ni sur l'exploration d'autres méthodes d'étourdissement. Le CNEAb reporte donc, en « recommand(ant) de poursuivre la réflexion sur les conditions d'abattage sans étourdissement dans une perspective d'évolution »[6].

Pour L214, ces mesures « non contraignantes, sans aucun objectif chiffré ni aucune perspective de mise en œuvre » représentent une « version affaiblie du rapport de la commission d'enquête » portée par Olivier Falorni et déçoivent au regard des « espoirs suscités par la mise

---

[1] Le soulagement post-jugulation (« *post-cut stunning* ») consiste à étourdir l'animal à l'aide d'un pistolet d'abattage non pas avant mais après l'égorgement, encore appelé « jugulation ». Cette pratique permettrait de réduire voire d'éviter l'agonie de l'animal qui suit l'égorgement.

[2] Tandis que les représentants de la religion juive en France s'opposent de façon unanime et catégorique à toute forme d'étourdissement de l'animal au moment de l'abattage, la position du Conseil français du culte musulman (CFCM), également membre du CNEAb est moins claire. Dans son tableau des recommandations, l'Avis du CNA ne fait d'ailleurs pas mention du CFCM dans l'opposition à l'étourdissement préalable ou post-jugulation, aux côtés du Consistoire central. On peut lire cependant, au moment où l'acte d'abattage halal est décrit, qu'« afin que la viande soit considérée comme halal, la bête doit être en bonne santé et ne pas être étourdie préalablement à sa mise à mort ». De la même façon, lors de son audition auprès de la commission d'enquête parlementaire, Anouar Kbibech, président du CFCM déclarait qu'« une […] règle veut que l'abattage ait lieu sans aucune forme d'étourdissement, que ce soit avant ou après l'égorgement. Un consensus s'est clairement dégagé sur ce point entre les CFCM et les trois grandes mosquées agréées » (audition d'Anouar Kbibech, président du CFCM, dans le Rapport n° 4038 de la Commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français, Tome 2, *op.cit.,* p. 463) mais Dalil Boubakeur précise également que « certaines parties de l'islam […] ne sont pas défavorables (à l'électronarcose), à la stricte condition qu'elle soit réversible », c'est-à-dire qu'elle n'entraîne que temporairement la perte de conscience et de sensibilité. « Les conditions de l'abattage rituel sont respectées dans la mesure où l'animal est seulement anesthésié : la douleur est moins importante et il peut être réveillé à tout instant » (audition de Dalil Boubakeur, recteur de la grande mosquée de Paris dans le Rapport n° 4038 de la Commission d'enquête, Tome 2, *Ibid.,* p. 411). L'avis du CNA nous apprend également que « certaines mosquées acceptent qu'un assommage post-égorgement soit pratiqué » : voir CNA, *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit.,* p. 61.

[3] L'échec de l'abattage rituel dans la religion juive ou musulmane peut survenir en cas de thrombose (obstruction de la veine jugulaire par un caillot de sang). Alors le sang ne s'écoule plus. « Dès lors, d'un point de vue religieux, la bête n'est plus considérée comme ayant été abattue dans les règles » (audition de Dalil Boubakeur, recteur de la grande mosquée de Paris dans le Rapport n° 4038 de la Commission d'enquête, Tome 2, *Ibid.,* p. 410). À partir de là, il ne pose plus problème que l'animal bénéficie d'un étourdissement post-jugulation.

[4] CNA, « Annexe 1 – Tableau des recommandations », dans l'*Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit.,* p. 75.

[5] Laquelle passe par l'harmonisation de la formation des sacrificateurs et l'approfondissement de la formation religieuse par une formation pratique et des données de la science sur la protection animale incluant les notions de sensibilité, de douleur et de conscience animale.

[6] CNA, *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit.,* p. 18.

en place du Comité national d'éthique des abattoirs »[1]. Les organisations de défense du bien-être animal membres du CNEAb (CIWF, CNDA, FBB, LFDA, OABA, SPA et Welfarm) saluent quant à elles dans un « avis argumenté » annexé au rapport final du CNEAb, le caractère « inédit » de la concertation. Elles déplorent néanmoins « que la nécessité d'action n'ait pas été totalement partagée par l'ensemble des participants, certains professionnels et les services de l'État l'ayant minimisée ». Elles expriment alors leurs « craintes sur la capacité de[s] douze recommandations à améliorer rapidement la protection animale lors de l'abattage en France, d'autant qu'[elles n'ont] aucune garantie concrète sur leur mise en œuvre et leur suivi »[2].

La logique de consensus qui prévaut au sein des instances de concertation, en particulier au CNA, semble avoir eu raison de recommandations tranchées et opérationnelles. En ce sens, l'Avis définitif rendu par le CNEAb à l'issue de la concertation constitue un nouveau tamis, par rapport aux conclusions de la commission d'enquête parlementaire, à la proposition de loi déposée par Olivier Falorni et avant elles, aux revendications des animalistes, dans le processus de problématisation et de mise à l'agenda de la question des abattoirs. Ce tamis, en ne *retenant* que les recommandations les plus consensuelles maintient finalement une forme de statu quo, tant sur le fond des propositions d'action que sur la forme des échanges, favorables au secteur agricole.

En mai 2019, l'annonce par le ministre de l'Agriculture de la pérennisation du CNEAb atteste du maintien à l'agenda du problème des abattoirs. Le CNEAb devrait qui plus est monter en compétences en devenant l'instance de concertation de référence et l'organe de suivi des recommandations adoptées en février 2019, en travaillant à des éléments de communication et de sensibilisation du grand public autour de l'abattoir et en élargissant la réflexion aux conditions de transport des animaux. À l'opposé de la communication institutionnelle vantant le CNEAb comme un « lieu indépendant de concertation sur la protection animale »[3], sa pérennisation en tant que groupe permanent du CNA illustre au contraire le processus de domestication des enjeux éthiques liés à l'abattage des animaux de la part du secteur agricole.

---

[1] L214, « Comité national d'éthique des abattoirs : décevant », le 4 avril 2019 [en ligne] https://www.l214.com/communications/20190404-avis-comite-national-ethique-abattoirs, consulté le 9 octobre 2020.

[2] Annexe 6 – Avis argumenté cosigné par six organisations de protection animale, dans CNA, *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs, op.cit.,* p. 93.

[3] Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, « Le ministre en charge de l'agriculture pérennise le Comité national d'éthique des abattoirs, lieu indépendant de concertation sur la protection animale » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/abattoirs-le-ministre-en-charge-de-lagriculture-perennise-le-cneab-lieu-independant-de-concertation, consulté le 10 décembre 2020.

Ce moment d'interaction et de confrontation entre action publique et action contestataire qu'a donné à voir la question des abattoirs depuis 2015, nous paraît particulièrement illustrer les processus d'appropriation et de domestication institutionnelles des revendications et des oppositions dans la construction des problèmes publics et ici du problème viande. Il met par là en évidence l'existence de verrous sectoriels, au vu notamment de la *reproduction intestine* des instances agricoles de concertation (le CNEAb, dont la composition repose sur le comité d'experts en bien-être animal du CNOPSAV, est une émanation du CNA, bras armé de la DGAL et tribune du secteur agroalimentaire), mais aussi cognitifs et normatifs, à travers la manifestation de désaccords définitionnels. Ainsi, à rebours de la définition du problème des abattoirs portée par L214 – qui interroge l'essence même de la mise à mort des animaux pour s'en nourrir mais également, dans une visée réformiste assumée, dénonce les conséquences de l'abattage industriel, se demandant s'il est « possible de tuer autant d'animaux à de telles cadences […] en tenant réellement compte de leurs intérêts » – la réflexion qui est menée au sein du CNEAb est subordonnée à, et plus précisément *sclérosée*, par un état de fait : « les abattoirs existent » ainsi que par la nécessité de maintenir, non seulement les équilibres politiques existants (qui empêchent l'administration agricole de se désolidariser des acteurs des filières animales au profit des animaux), mais aussi économiques, ce que confirme en 2020 la communication du ministère de l'Agriculture autour du nouveau plan d'action du gouvernement pour la protection et l'amélioration du bien-être animal : « Deux principes guident ces annonces : celui de l'ambition et celui de la rationalité. Les animaux domestiques sont des êtres sensibles, ils ont droit à du respect et à de la bientraitance. Mais l'amélioration du bien-être animal doit tenir compte de la réalité économique des filières »[1]. Ainsi, la question de la protection des animaux dans les abattoirs est traduite en enjeux professionnels de formation, de reconnaissance et de santé au travail, ce qui permet de mettre en avant l'action du ministère auprès des professionnels de la filière viande sans remettre fondamentalement en cause les conditions actuelles d'abattage des animaux : l'abattage industriel des animaux pour leurs produits est et demeurera.

[1] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Didier Guillaume a annoncé 15 mesures pour renforcer la lutte contre la maltraitance animale et améliorer le bien-être des animaux domestiques » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/didier-guillaume-annonce-15-mesures-pour-la-protection-et-lamelioration-du-bien-etre-animal, consulté le 9 octobre 2020.

Nous avons montré dans cette seconde partie, à partir d'une analyse du contenu cognitif et normatif entourant et structurant un certain nombre de programmes d'action publique portant sur, ou impactant la consommation carnée (mesures agro-environnementales, Programme national pour l'alimentation, Stratégie 2016-2020 en faveur du bien-être animal) et des mécanismes institutionnels qui façonnent la définition des problèmes et l'élaboration des politiques publiques (concurrences interministérielles, verrouillage des instances de concertation, reproduction des institutions, traduction et neutralisation des enjeux), que les enjeux environnementaux, nutritionnels et welfaristes de l'alimentation carnés étaient appropriés par le secteur agricole – l'administration et son milieu de soutien – et traduits dans un sens favorable aux enjeux de production (soutien au revenu des éleveurs, rémunération des services environnementaux de l'élevage, ouverture de débouchés pour la viande sur le marché de la restauration collective) et aux acteurs de la filière viande (revalorisation du travail des éleveurs et des abatteurs, réaffirmation du rôle du secteur agroalimentaire dans la définition des objectifs de politique publique).

Conclusion du chapitre 4

À partir d'une analyse pluridimensionnelle de l'action publique basée, d'une part, sur l'étude de l'organisation et du fonctionnement des structures ministérielles, de l'élaboration et du contenu d'un certain nombre de produits institutionnels (programmes d'action publique, avis, rapports, communiqués,…), et d'autre part, sur l'observation des relations bureaucratiques et de l'accès des entrepreneurs de problème aux instances de concertation, nous avons, dans ce chapitre, rendu compte de processus institutionnels de domestication agricole du problème carné. Ces processus renvoient à la formation historique des secteurs d'action publique, aux dynamiques bureaucratiques concurrentielles qui sous-tendent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, aux mécanismes de verrouillage sous-jacents à la fabrique du consensus ou encore à la traduction sectorielle des problèmes publics.

Nous avons ainsi montré, à travers la mise en avant de processus historiques d'institutionnalisation de la viande comme objet d'action publique et des moyens déployés dans sa prise en charge par les administrations centrales, l'existence de dynamiques endogènes intra et intersectorielles bénéficiant au ministère de l'Agriculture et plus largement au secteur agricole, qui a su gagner du terrain – de façon progressive et sans que l'on note de luttes spectaculaires – sur les autres administrations parties-prenantes de la construction du problème

carné. En préemptant les compétences « environnement », « alimentation » et « bien-être animal », le secteur agricole assoit son hégémonie et sa propriété sur tous les sujets qui le concernent, témoignant par là des ressources qui sont les siennes, en termes de capacités d'influence, d'action et d'adaptation. Fort de ses compétences historiques en matière de production et de sécurité des aliments, il est ainsi le seul à pouvoir proposer une définition intégrée du problème carné, pour lequel il détient désormais l'ensemble des compétences de l'amont à l'aval de la chaîne alimentaire. Cela contribue à en faire non seulement le porte-parole légitime – en tout cas le plus « crédible », à travers l'expertise et la connaissance dont il peut se targuer – mais aussi le principal concurrent et adversaire des organisations de mouvement social porteuses de la critique carnée dont on a vu qu'elles se voyaient verrouiller l'accès aux instances de concertation par le secteur agricole. Lorsque celles-ci participent malgré tout au débat, le problème carné est le plus souvent redéfini, traduit en des termes et objectifs *a minima* entendables sinon profitables aux filières de la viande.

In fine, l'on observe que le secteur agricole s'impose de plus en plus, au sens de Joseph Gusfield[1], comme le *propriétaire* du problème carné, c'est-à-dire commun un acteur littéralement incontournable qui dispose des ressources nécessaires pour imposer sa définition et ses solutions. Au sens de Frank R. Baumgartner et Brian D. Jones, nous dirions plus précisément que s'est progressivement constitué autour et à travers l'action du secteur agricole un *monopole public* en matière d'alimentation carnée, fermé aux acteurs extérieurs et à l'intérieur duquel s'élaborent de façon discrète les politiques publiques et les solutions au problème carné[2]. Le chapitre 5 se propose d'aller plus avant dans l'analyse de ce *monopole public* détenu par le secteur agricole en matière d'alimentation carnée. Nous montrerons que le ministère de l'Agriculture n'a pas seulement domestiqué l'ensemble des enjeux mis au cœur de la définition du problème carné ces dix dernières années en France, lui permettant ainsi de neutraliser les revendications des entrepreneurs de problème ; il mène aussi une politique de la viande qui ne dit pas son nom.

[1] Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique,* Paris : Economica, 2009 [1981], 356 pages.
[2] Frank R. Baumgartner et Brian D. Jones, *Agendas and Instability in American Politics*, Chicago : University of Chicago Press, 2009 [1ère éd. 1993], 368 pages.

CHAPITRE 5

Une politique de la viande qui ne dit pas son nom

Le chapitre précédent a montré la façon dont le ministère de l'Agriculture s'empare, à travers le temps, des différents enjeux environnementaux, sanitaires et de protection animale au fondement de la mise en problème de l'alimentation carnée. Il a notamment mis en lumière l'existence de mécanismes de résistance, de verrouillage et de redéfinition de la part du secteur agricole vis-à-vis des tentatives de mise à l'agenda du problème carné dès lors qu'elles divergent de ses intérêts et objectifs productionnistes. Le problème carné tel que défini par les entrepreneurs problème se trouve ainsi neutralisé. La question de la sortie de l'élevage industriel et de la réduction globale de la consommation de viande disparaît au profit de solutions qui ne nient pas tout à fait les enjeux mis en avant par la critique carnée mais n'entravent pas non plus l'activité économique des filières (soutien à l'élevage herbivore, montée en gamme des produits carnés, création d'un comité d'éthique des abattoirs, mise en œuvre d'une stratégie en matière de bien-être animal, etc.). Ces mesures qui se veulent profitables aux productions carnées sont également à analyser comme autant de contre-cadrages opposés à la critique carnée, qui mettent en avant le rôle de l'élevage dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'engagement des filières de production dans la transition vers une alimentation durable, saine et de qualité et la souffrance des professionnels des abattoirs qu'il s'agit de mieux accompagner et valoriser. Elles appuient et légitiment ainsi les représentations, valeurs et normes portées sur la scène publique par les professionnels de l'élevage et leurs sympathisants contre les entrepreneurs du problème carné.

Cette domestication agricole du problème carné faisant du ministère de l'Agriculture le seul à pouvoir proposer une définition intégrée du problème et, au-delà, le seul à pouvoir agir sur toutes ses dimensions par la mise en œuvre de différentes mesures et programmes d'action publique, détone avec le discours porté au sein de l'administration de l'Agriculture qui se défend de tout interventionnisme en la matière. La ligne de défense des acteurs de l'agriculture repose sur l'argument de la responsabilité[1], celle des éleveurs engagés dans l'économie de marché et celle des consommateurs à l'égard de leur alimentation. Ainsi, les enquêtés insistent en entretien sur le sevrage de producteurs devenus dépendants des subventions publiques, ainsi

[1] Sur les usages de la notion de responsabilité dans la conduite de l'action publique, voir : Émilie Hache, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, 2007/4, n°28, p. 49-65.

que sur la liberté des individus à consommer ou non de la viande, érigeant à ce titre l'administration agricole au rang d'observateur neutre. Le paradoxe est d'autant plus frappant lorsque l'on compare le discours sur la neutralité du ministère de l'Agriculture vis-à-vis de la consommation de viande – dont les enjeux sont rejetés hors de la sphère institutionnelle et des affaires publiques –, à la « réalité » du travail administratif et de l'action publique agricoles en matière d'alimentation carnée. C'est à ce travail des institutions agricoles et aux politiques qu'elles mènent, tant dans l'organisation de la production carnée que dans la valorisation de la viande dans l'alimentation des Français, que le présent chapitre sera consacré. Il se propose d'en analyser le contenu et l'instrumentation et d'en interroger la portée normative.

Nous allons voir que dans cette ambivalence – qui est à la fois le produit des transformations de l'État devenu un État néolibéral qui arbitre, fixe et garantit les règles du jeu, promeut au lieu de contraindre[1], et du contexte de forte polarisation du débat public entre pro et anti-viande auquel l'administration affirme ne pas devoir prendre part –, il est en fait possible d'observer la mise en œuvre d'une politique de la viande qui ne dit pas son nom. L'analyse des politiques agricoles et alimentaires montre en effet que non seulement l'administration agricole soutient et organise la production de viande (section 1), qu'elle encourage et valorise sa consommation, à l'école en particulier (section 2), et l'érige en norme à travers la promotion du modèle alimentaire français (section 3) dont les ressorts, souvent implicites et les leviers principalement incitatifs[2], relèvent du gouvernement des conduites alimentaires.

---

[1] Sur le néolibéralisme comme idéologie politique, voir : Wendy Brown, *Défaire le dèmos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Paris : Éditions Amsterdam, 2018, 288 pages ; Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris : La Découverte, 2010, 498 pages ; François Denord, *Néo-libéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris : Demopolis, 2007, 416 pages. Sur les transformations néolibérales de l'État et le passage d'un État stratège à un État régulateur, se référer notamment à : Philippe Bezès, *Réinventer l'État. Le formes de l'administration française (1962-2008),* Paris : PUF, 2009, 519 pages.

[2] Les politiques incitatives relèveraient de la *soft law* dans le sens où ce sont des politiques qui ne sont pas coercitives, si ce n'est autrement que par le discours : voir Sara Casella Colombeau, « Types de politiques publiques », *in* Laurie Boussaguet *et al*. (dirs), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2019, p. 673-680. Pour d'autres auteurs, la politique incitative ne se définit pas seulement au regard de son caractère non contraignant. Olivier Leclerc et Tatiana Sachs précisent ainsi que « ce qui fonde le caractère incitatif de ces techniques est le fait qu'elles visent à orienter les actions des personnes en utilisant de manière instrumentale les ressorts (supposés) de leur action, en particulier la poursuite de l'intérêt financier individuel » (Olivier Leclerc et Tatiana Sachs, « Gouverner par les incitations. La diffusion d'une logique incitative dans le droit du travail », *Revue Française de Socio-Économie*, Hors-série, n°2, 2015, p. 178). Plus largement, les politiques incitatives, en ce qu'elles s'appuient sur les notions de responsabilité et d'autonomie, apparaissent comme l'un des instruments privilégiés du gouvernement des corps et des conduites (Didier Fassin et Dominique Memmi (dirs), *Le gouvernement des corps*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2004, 269 pages), en particulier dans le domaine de la nutrition (voir entre autres : Hélène Romeyer, « Le bien-être en normes : les programmes nationaux nutrition santé », *Questions de communication*, 2015, 27, p. 41-62). Le levier n'est plus alors économique. Il repose sur des mécanismes de stigmatisation et de distinction sociale. Les politiques incitatives sont en fait au cœur des mécanismes de gouvernement de l'État néolibéral : voir Jacques Chevallier, « L'État régulateur *», Revue française d'administration publique*, 2004/3, n°111, p. 473-482.

Section 1. L'organisation administrative des productions carnées ou le maintien d'une politique de l'offre

Le processus de rationalisation budgétaire qui caractérise la fabrique des politiques publiques depuis les années 2000, les réformes successives de la PAC allant vers moins de protection à l'égard des producteurs (suppression du prix minimum garanti, réduction drastique des subventions aux exportations, fin des quotas laitiers…) et l'interdépendance toujours plus grande des marchés agricoles à l'international, synonyme de risques mais aussi de gains potentiels pour les filières, ont progressivement évacué du champ des possibles l'idée d'une fixation des prix et d'une régulation des marchés par les autorités publiques[1]. De telles mesures visant à encourager la production avaient été favorisées durant les Trente Glorieuses et jusque dans les années 1980 avec l'instauration par la PAC des quotas laitiers[2]. Elles reflètent alors le fort interventionnisme de l'Union européenne et de ses États-membres dans l'effort continu de construction d'un marché commun visant l'autosuffisance alimentaire. L'heure est désormais au désengagement progressif de la puissance publique en faveur d'une libéralisation plus poussée des marchés agricoles, de sorte que les mécanismes institutionnels de régulation des marchés ne constituent plus désormais qu'un filet de sécurité, enclenchés en contexte de crise[3]. D'un autre côté, la forte volatilité des prix des denrées alimentaires sur les marchés[4], renforcée par le désengagement progressif de la PAC, et les risques connexes encourus par les producteurs, expliquent l'engagement, certes différencié mais néanmoins ininterrompu, de la puissance publique à l'égard du secteur agricole[5].

---

[1] Voir notamment Ève Fouilleux, « Chapitre 4 : Les politiques agricoles et alimentaires », *in* Olivier Borraz (dir), *Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne,* Paris : Presses de Sciences Po, 2008, 113-146 ; Matthieu Repplinger, « L'agriculture. La fin d'une politique d'exception ? », *Politique européenne*, 2017/4, n°58, p. 132-161.

[2] Les quotas laitiers sont insaturés dans les années 1980 pour faire face à la crise de surproduction du lait. En 1984, la mesure est mise en place pour 5 ans mais la décision de sa suppression est repoussée à plusieurs reprises jusqu'en 2003. L'arrêt effectif des quotas laitiers le 31 mars 2015, plus de dix ans après la décision de leur suppression s'est accompagné de différentes réformes préalables, devant permettre aux filières de s'adapter.

[3] Les réformes successives de la PAC ont progressivement orienté la production agricole « vers les marchés et réduit la portée des outils d'intervention ; ceux-ci [étant] maintenant considérés comme des "filets de sécurité" à n'utiliser qu'en cas de crise », voir : Parlement européen, « Le premier pilier de la PAC : I - L'organisation commune des marchés (OCM) des produits agricoles », mis à jour en novembre 2020 [en ligne] https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/108/le-premier-pilier-de-la-pac-i-l-organisation-commune-des-marches-ocm-des-produit, consulté le 19 janvier 2021.

[4] Voir chapitre 4. Pour rappel, celle-ci est liée à différents facteurs pouvant se combiner : la forte périssabilité de certaines denrées carnées plus difficilement stockables, les crises politiques internationales pouvant déboucher sur des embargos, les crises sanitaires liées aux épizooties faisant chuter la demande, les dérèglements climatiques, l'adaptation longue aux changements du marché liée à l'incompressibilité des cycles naturels de production, la forte concurrence internationale.

[5] Par rapport d'ailleurs à d'autres domaines d'activité : d'après Cécile Rémy, responsable du bureau des viandes à la DGPE, souligne à ce titre la « particularité » du secteur agricole (DGPE, entretien, janvier 2017).

On observe de cette façon que les discours officiels oscillent entre la réaffirmation du soutien de la puissance publique aux éleveurs et la responsabilisation de ces derniers priés de s'organiser et de mieux s'adapter à l'évolution de la demande sur les marchés agricoles, considérant que l'agriculture n'échappe et ne doit pas échapper aux lois du marché, qu'elle est « un marché comme un autre » (Cécile Rémy, responsable du bureau des viandes à la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), entretien, janvier 2017). Ainsi, si nous nous sommes vues affirmer au cours des entretiens menés au sein de l'administration agricole entre 2015 et 2018 que celle-ci est « par définition très proche des producteurs » (un ancien responsable de la politique de l'alimentation au ministère de l'Agriculture, entretien, février 2018) dont elle s'attache à « faire rayonner », « protéger » et « faire vivre » les produits (Nathalie Bréant, responsable du bureau de la qualité à la DGPE, entretien, novembre 2017), en travaillant à l'« amélioration de la compétitivité des filières de l'amont à l'aval » (Cécile Rémy, responsable du bureau des viandes à la DGPE), les enquêtés ont également souligné la volonté politique de « sevrer » l'agriculture de l'aide publique dont elle est historiquement « très dépendante » (Cécile Rémy, DGPE, entretien, janvier 2017) ; une dépendance qui coûte aux financeurs mais aussi aux éleveurs. En effet, le discours public en faveur du « sevrage » des producteurs repose sur l'idée que les subventions ont tendance à les déresponsabiliser. La notion de salaire garanti contribuerait, dans une logique d'assistanat[1], à déconnecter les systèmes de production des impératifs et de l'évolution des marchés agricoles, mettant ainsi les exploitants en difficulté dans un contexte économique fortement concurrentiel : surproduction, chute des prix, absence de débouchés, etc.

L'ambivalence du discours des agents en charge de l'administration de l'agriculture entre le choix d'une agriculture administrée telle qu'elle s'est déployée après-guerre et celui d'une agriculture de marché entièrement libéralisée, interroge sur le rôle effectif de la puissance publique dans l'organisation de la production carnée. Nous allons voir que malgré le démantèlement des politiques agricoles protectionnistes, le ministère de l'Agriculture maintient son action envers les éleveurs. Il endosse un rôle d'arbitre, dont la mission est d'assurer l'adaptation et la compétitivité de l'élevage sur les marchés agricoles, sans contraindre mais sans laisser faire totalement. L'administration se pose alors comme facilitatrice voire comme garante du bon fonctionnement des marchés de la viande par l'intermédiaire de politiques majoritairement procédurales et incitatives qui orientent et valorisent les productions carnées (1.). Nous montrerons également que l'élevage continue de bénéficier du soutien financier de

[1] Cet argument n'est pas propre à la transformation des politiques agricoles, voir : Mehdi Arrignon, *Gouverner par les incitations. Les nouvelles politiques sociales en Europe*, Fontaine : PUG, 2016, 213 pages.

l'administration agricole dont une grande partie de ses agents et opérateurs travaillent au quotidien au service des producteurs et des filières dans le but d'éviter de nouvelles crises (2.).

1. Accompagner et inciter les producteurs à s'adapter à l'économie de marché

> À la DGPE, « [leur] boulot c'est de soutenir les filières, les productions ». « Maintenant », il ne s'agit pas de dire « produisez plus, sans savoir où ça va » mais plutôt « produisez quelque chose en lien avec les attentes du marché » (Cécile Rémy, responsable du bureau des viandes à la DGPE, entretien, janvier 2017).

L'orientation des activités agricoles est assurée et encadrée par un ensemble de lois et de règlements, par le droit du commerce et de la concurrence, par la réglementation communautaire en matière de sécurité sanitaire des aliments, transposée en France dans le Code rural. À ce titre, le ministère en charge de l'agriculture, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), s'assure du respect et de l'application de la réglementation tout au long de la chaîne de production, par le biais de contrôles effectués sur le terrain par ses services déconcentré. Ce n'est pas tellement cette fonction régalienne de protection des populations qui va nous intéresser ici mais davantage les politiques et instruments d'action publique qui, tout en ne s'imposant pas de façon réglementaire aux opérateurs économiques, contribuent à encadrer et orienter les activités agricoles vers l'économie de marché. Nous allons donc nous concentrer sur le rôle de pilote qu'endosse l'administration à l'égard des entreprises agricoles et qui participe à l'élaboration d'une politique de l'offre.

Un ensemble de caractéristiques peuvent être associées à ce type de missions. Piloter revient à avoir le contrôle sur « la machine » et l'itinéraire. C'est diriger, poser des balises mais aussi fixer des objectifs. Le responsable de l'Unité produits animaux de FranceAgriMer résume en une formule cette mission de l'administration. Pour l'ingénieur agronome et docteur en économie, « l'entrepreneur c'est l'éleveur, c'est l'agriculteur, c'est l'industriel de l'abattage-découpe, c'est l'industriel de deuxième transformation, ce n'est jamais l'État » qui lui est « un phare pour éclairer » (entretien, décembre 2016). Autrement dit, si l'État n'est pas à proprement parler un acteur économique au même titre que les professionnels, il propose néanmoins aux opérateurs économiques un itinéraire, qu'il incite à emprunter. Cet itinéraire au sens de l'administration agricole est celui qui mène vers une meilleure compétitivité des filières, plus performantes d'un point de vue économique et environnemental : le *credo* de la DGPE depuis sa création en 2015. Celle-ci se donne en effet pour objectif d'accompagner, de guider les filières dans leur capacité à produire et vendre leurs produits sur les marchés agricoles de façon

rentable (compétitivité) mais aussi durable (la performance environnementale étant pensée comme un levier de compétitivité), en tenant compte, d'une part, de la concurrence étrangère accrue et, d'autre part, du contexte de réduction de la dépense publique, en fait, du contexte de libéralisation des marchés agricoles évoqué plus haut.

Nous montrerons que l'administration agricole met tout en œuvre pour permettre aux éleveurs de s'ouvrir de nouvelles marges de manœuvre dans les négociations commerciales avec l'aval (1.1.) et de gagner en compétitivité par l'intermédiaire d'une montée en gamme de leurs produits (1.2.).

1.1. Le développement d'instruments visant à redonner du pouvoir aux éleveurs dans la chaîne de production

Nous allons ici nous intéresser à deux outils incitatifs qui ne sont ni tout à fait des instruments réglementaires contraignants, ni des leviers financiers qu'il s'agit de rationaliser et d'activer avec parcimonie[1] : la politique d'organisation économique et la contractualisation entre producteurs et entreprises de l'aval des filières de production, notamment de la distribution.

La politique d'organisation économique et la contractualisation se présentent comme des outils devant permettre de redonner du poids aux producteurs le plus souvent lésés dans le rapport de force qui les oppose lors des négociations avec l'aval de la filière, en particulier avec la grande distribution[2]. L'observatoire de la formation des prix et des marges montre, en effet, toutes filières confondues, que les producteurs ne perçoivent qu'environ 6,5 % du prix final payé par le consommateur[3], les autres maillons de la chaîne, à savoir les industries de la transformation et les entreprises de distribution (commerces et restauration), « se partage[a]nt le reste » (Christelle Ott, Bureau des relations économiques, DGPE, février 2018).

Pour Christelle Ott, ancienne spécialiste des politiques monétaires européennes, en charge de l'évaluation économique et de la contractualisation à la DGPE, le rapport de force est défavorable aux producteurs principalement pour deux raisons. La première est liée à la forme

[1] Nous reviendrons sur ce point dans la suite de la démonstration.
[2] Cette asymétrie de pouvoir est l'objet, nous l'avons vu, de la tenue des États généraux de l'alimentation en 2017 (voir chapitre 4).
[3] Plus précisément, on appelle « euro alimentaire » le prix final payé par le consommateur. Celui-ci inclut tous les maillons de la chaîne de consommation, de la production jusqu'à la distribution, et comprend aussi les importations d'aliments, d'intrants et les taxes. Il permet de représenter la répartition de la valeur ajoutée induite par la consommation alimentaire : voir FranceAgriMer, *La lettre de l'Observatoire de la formation des prix et des marges,* n° 16, novembre 2019, p. 4.

pyramidale du système de marché. Prenant l'exemple de la filière laitière, Christelle Ott explique qu'à l'échelle nationale des dizaines de milliers d'exploitations laitières[1] sont contraintes de négocier avec environ 10 groupes de collecte et de transformation du lait qui eux-mêmes négocient avec 4 grands réseaux de distribution. Dans cette configuration, les industries agroalimentaires de l'aval de la filière, très concentrées, peuvent faire jouer la concurrence, ce qui n'est pas vrai pour les éleveurs de vaches laitières à l'inverse fortement dispersés. « Cette situation où un tout petit nombre de demandeurs domine le marché face à un grand nombre d'offreurs est ressentie par les producteurs comme faussant d'une certaine manière la concurrence »[2].

La deuxième raison a trait au fait que tout coût excédentaire que doit assumer la grande distribution – en matière de logistique, l'augmentation du prix du pétrole par exemple – se répercute systématiquement à la baisse sur les producteurs en bout de chaîne. Si l'on reprend le cas du lait, celui-ci sera acheté moins cher au producteur afin d'amortir l'augmentation du coût du transport. À l'inverse, « tout ce qui est favorable à la grande distribution ne se répercute jamais sur le reste de la chaîne » (Christelle Ott, DGPE, entretien, février 2018). Dit autrement, en cas de baisse de charges, quand le prix d'un produit « flambe sur les marchés », la grande distribution n'a pas intérêt à acheter plus cher sa marchandise (le lait au producteur) mais bien à augmenter ses marges[3]. Christelle Ott, ne choisit pas l'exemple de la production laitière par hasard. La suppression des quotas laitiers rendue définitive en 2015, a en quelque sorte (re)mis à l'agenda les enjeux de répartition de la valeur tout au long de la chaîne de production et par là la question de la juste rémunération des producteurs de moins en moins systématiquement protégés par la PAC et de plus en plus dépendants des industries et entreprises de l'aval.

Les deux instruments que sont la politique d'organisation économique et la contractualisation vont être éprouvés, testés, dans ce contexte par l'administration agricole.

La politique d'organisation économique : inciter les éleveurs à se regrouper

Pour redonner du pouvoir aux producteurs dans les négociations commerciales, la DGPE (et la Commission européenne) misent sur leur regroupement. Face à la forte concentration des entreprises de l'aval, les agriculteurs et les éleveurs, en amont de la chaîne

[1] Le dernier état des lieux réalisé par l'interprofession laitière recense en 2020, 54 000 exploitations laitières en France : voir Cniel, « La filière laitière française en chiffres » [en ligne] http://www.filiere-laitiere.fr/fr/chiffres-cles/filiere-laitiere-francaise-en-chiffres, consulté le 21 janvier 2021.
[2] CGAAER, *Mission sur l'organisation économique de la production agricole*, Rapport n° 11104, mars 2012, p. 5.
[3] La marge commerciale correspond à la différence entre le prix de vente et le prix d'achat d'un bien.

alimentaire, sont incités à concentrer eux aussi leur activité, à se regrouper. L'objectif de la politique d'organisation économique – qui voit le jour en France dès les années 1960 avec les lois Pisani – est en ce sens de créer les conditions de ces regroupements d'agriculteurs et d'éleveurs.

Les missions des organisations de producteurs (OP)[1] évoluent au fil du temps, selon les filières, mais trois « fonctions » les caractérisent toutes ou presque. Les OP fournissent des services à leurs membres (accéder à l'information, la formation, commercialisation de leurs produits dans certains cas). Elles permettent aux producteurs d'influer sur les processus de prise de décision politique et, surtout, d'améliorer leur pouvoir de marché[2]. Selon l'article L551-1 du Code rural, les OP ont pour « objet de maîtriser durablement la valorisation de la production agricole ou forestière de leurs membres, associés ou actionnaires, de renforcer l'organisation commerciale des producteurs, d'organiser et de pérenniser la production sur un territoire déterminé ». Pour être reconnues en tant que telles par l'administration agricole[3], les organisations de producteurs doivent respecter différentes caractéristiques. Elles doivent adapter la production à la demande des marchés, en quantité et qualité, promouvoir des méthodes de production respectueuses de l'environnement, commercialiser tout ou partie de la production de leurs membres (sauf exception, nous y reviendrons) ou encore justifier d'une activité économique suffisante au regard de la concentration des opérateurs sur les marchés. Des seuils réglementaires de reconnaissance, liés au nombre de producteurs ou à la valeur de la production commercialisée sont fixés par filière[4].

Pour Christelle Ott (bureau des relations économiques, DGPE), une organisation de producteurs de 2000 adhérents sera nécessairement « plus forte pour aller négocier avec les acheteurs » (entretien, février 2018). Emmanuel Macron ne disait pas autre chose lors de son discours prononcé en octobre 2017 aux États généraux de l'alimentation. Il rappelait que

---

[1] L'organisation de producteurs est différente d'une coopérative. La coopérative a pour objectif de commercialiser la production de ses membres, ce qui n'est pas forcément le cas dans une organisation de producteurs dans laquelle ces derniers peuvent gardent la main sur la commercialisation de leurs produits (organisation de producteurs non commerciale). Nous y reviendrons. Les organisations de producteurs peuvent également se regrouper en association d'organisations de producteurs.

[2] Denis Pesche, « Les organisations de l'agriculture et des agriculteurs », *in* Thierry Doré et Olivier Réchauchère (dirs), *La question agricole mondiale : enjeux économiques, sociaux et environnementaux*, Paris : La documentation française, 2010, p. 97-114 ; Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Rôles des organisations de producteurs dans les filières animales : négociation, conseil, commercialisation et création de valeur », *Notes et études socio-économiques*, n°46, décembre 2019, p. 59-79.

[3] Les sociétés coopératives agricoles, les unions de coopératives agricoles, les sociétés d'intérêt collectif agricole, les associations régies par la loi du 1er juillet 1901, les sociétés commerciales et les groupements d'intérêt économique peuvent être reconnus par les pouvoirs publics.

[4] Les OP laitières ont été reconnues au niveau européen en 2012. Cette reconnaissance des OP à l'échelle européenne a depuis 2013 été étendue à toutes les filières.

l'objectif du juste prix payé aux agriculteurs et aux éleveurs vis-à-vis des autres maillons de la chaîne de production ne pourrait être atteint que « si les agriculteurs se regroupent véritablement en organisations de producteurs pour peser plus dans les négociations », le chef de l'État confiant ensuite à demi-mot qu'un certain nombre de leviers plus ou moins contraignants seraient activés afin de rallier les éleveurs réticents :

> « Je constate le fait que ces pratiques de regroupement ne sont pas systématiques. C'est une erreur et c'est une erreur profonde. Et aussi vrai que je souhaite que l'État prenne ses responsabilités, je vous le dis, vous devez aussi prendre vos responsabilités et vous regrouper beaucoup plus rapidement, beaucoup plus massivement autour de ces organisations de producteurs. Nous agirons fortement en ce sens »[1].

Certaines organisations professionnelles agricoles se montrent en effet méfiantes à l'égard du regroupement en agriculture. La Coordination rurale, par exemple, souligne sur son site Internet « les dérives des coopératives qui, au lieu de permettre des prix supérieurs, ont fait de leurs adhérents le moyen de casser les prix ». Le syndicat craint la « perte d'autonomie des producteurs » et la « fin de l'agriculture individuelle »[2]. Emmanuel Macron prévenait alors que les autorités publiques allaient « conditionner certains dispositifs d'aide à la taille des organisations de producteurs commerciales ». Et en effet, un moyen pour l'administration agricole de pousser les producteurs à rejoindre une OP consiste dans la conditionnalité des aides communautaires au regroupement des producteurs. Par exemple, l'Organisation commune des marchés (OCM) de la PAC prévoit des mécanismes permettant aux organisations de producteurs – et non aux producteurs « isolés » – de prendre des mesures *ad hoc* pouvant déroger au droit de la concurrence en cas de déséquilibres importants des marchés (retrait du marché, distribution gratuite, stockages privés, actions de promotions conjointes, planification temporaire de la production…)[3].

Aux côtés de cette contrainte feutrée consistant dans le conditionnement de certaines aides, des ajustements réglementaires incitent encore les producteurs les plus réticents à se regrouper, en posant des exceptions aux conditions de reconnaissance des OP. Ainsi, « notamment dans le secteur de l'élevage », la loi permet la création d'organisations de

---

[1] Élysée, « Discours du Président de la République aux États Généraux de l'Alimentation » [en ligne] https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/10/11/discours-du-president-de-la-republique-aux-etats-generaux-de-l-alimentation, consulté le 17 décembre 2021.

[2] Coordination rurale, « Les positions. Organisations de producteurs (OP) » [en ligne] https://www.coordinationrurale.fr/organisations-de-producteurs/, consulté le 22 janvier 2021.

[3] Aurélie Trouillier et Claire-Isabelle Rousseau (coord), « La PAC : tout comprendre pour s'adapter. Volume 3 : Régulation des marchés », *Chambres d'agriculture*, n° 1042, avril 2015, p. 17.

producteurs non commerciales (article L551-1 du Code rural). Celles-ci permettent aux agriculteurs et aux éleveurs de conserver la propriété de leur production. Elles doivent alors *a minima* s'engager à mettre à disposition de leurs membres « les moyens humains, matériels ou techniques nécessaires à la commercialisation de la production de ceux-ci » (article L551-1 du Code rural). La référence spécialement faite dans le Code rural au secteur de l'élevage s'explique : les éleveurs seraient plus réticents que les autres à l'égard des dispositifs d'organisation collective de la production. Un certain nombre d'acteurs et d'institutions à l'image du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) – mais aussi de Christelle Ott à la DGPE par exemple – notent les « mentalités » et les « pratiques » particulières des éleveurs[1]. Jean Bizet, ancien sénateur, soulignait en 2012 dans un rapport d'information sur le rôle des organisations de producteurs dans la négociation du prix du lait les réticences des éleveurs vis-à-vis de ces regroupements, et précisait que « l'éleveur français a toujours privilégié l'approche individuelle »[2], rejoignant par ce constat les positions de la Coordination rurale[3].

Le pilotage institutionnel des activités agricoles s'étend au-delà des activités de production. Les instruments mobilisés par l'administration agricole afin de protéger les producteurs des aléas du marché, en les incitant à se regrouper, visent aussi plus ou moins directement les filières et par là les différentes industries de l'agroalimentaire. Ainsi, la politique d'organisation économique de l'agriculture s'adresse également à l'ensemble des maillons – de la production à la distribution – qui composent chaque secteur de production, incité à se structurer en interprofession. Pour rappel, l'interprofession est une association à but non lucratif qui « regroup[e] différents acteurs[4] d'une même filière et [a] comme objectif d'agir pour l'intérêt commun de l'ensemble de [ses] membres »[5] (voir encadré 3.4). L'organisation interprofessionnelle, encouragée et encadrée par les pouvoirs publics depuis les années 1970[6],

---

[1] CGAAER, *Mission sur l'organisation économique de la production agricole, op.cit.,* p. 9.

[2] Sénat, *Rapport d'information n° 721 sur le rôle des organisations de producteurs dans la négociation du prix du lait,* 2012, p. 31.

[3] La CR se montre *in fine* favorable aux organisations de producteurs non commerciales qui travaillent avec plus d'un acheteur, plus d'une laiterie par exemple. On parle alors d'organisations de producteurs non commerciales transversales.

[4] Ces acteurs sont des associations ou syndicats représentatifs des professions de la filière. Une entreprise ou un individu ne peut être membre d'une interprofession.

[5] Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, « Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières », *Analyse*, n°31, juin 2011, p. 1.

[6] De la même façon que les pouvoirs publics reconnaissent les organisations de producteurs (ce sont les services de la DGPE qui instruisent les dossiers), cette reconnaissance leur octroyant un certain nombre de ressources (aides financières, protection en cas de contentieux), ils reconnaissent les interprofessions dont ils peuvent alors homologuer et étendre les décisions au secteur qui est le leur, y compris aux organisations et entreprises qui n'en seraient pas membres. De la même façon, un État peut décider en vertu de l'article 165 du Règlement UE

poursuit toujours le même objectif : garantir la compétitivité de l'agriculture et de l'élevage. Ici, « renforcer l'action collective au sein des filières »[1] de l'amont à l'aval doit permettre de mieux adapter la production aux besoins du marché.

La réassurance des éleveurs lésés par les lois du marché passe également par le développement de la contractualisation.

Un encadrement de la contractualisation par la puissance publique favorable aux producteurs

La contractualisation consiste dans l'ensemble des moyens mis en œuvre par la force publique pour inciter et encourager les opérateurs économiques des filières agricoles à systématiser la passation de contrats devant garantir des relations commerciales avec l'aval plus « confiantes et apaisées » mais aussi plus justes[2]. Elle constitue en cela un instrument complémentaire à la politique d'organisation économique dont elle partage les objectifs : « sécuriser » les producteurs (Christelle Ott, DGPE, entretien, février 2018) en leur donnant davantage de pouvoir dans les négociations commerciales.

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 ne crée pas les contrats agricoles mais elle « organise en la privilégiant » leur passation[3]. Elle impose un cadre réglementaire à des pratiques jusqu'alors très diversifiées. En 2002, un rapport d'information du Sénat sur l'avenir de l'élevage constatait notamment que « si dans le secteur de la viande, des contrats signés entre producteurs et distributeurs précisent les volumes échangés, les prix ou la durée, un grand nombre de relations commerciales continue à s'établir sans qu'aucun document ne soit ni écrit, ni signé »[4]. La loi de 2010 crée entre autres l'article L631-24 du Code rural selon lequel « la conclusion de contrats de vente écrits entre producteurs et acheteurs […] peut être rendue obligatoire pour les produits agricoles destinés à la revente ou à la transformation ». Elle donne ainsi la possibilité au pouvoir exécutif d'imposer par décret, au sein de certaines filières, la passation de contrats[5]. Par exemple, dans le cadre de la suppression

n°1308/2013 que les opérateurs qui ne sont pas membres d'une interprofession mais « qui bénéficient des activités de l'organisation lui sont redevables de tout ou partie des cotisations au même titre que les membres » : voir Aurélie Trouillier et Claire-Isabelle Rousseau (coord), « La PAC : tout comprendre pour s'adapter. Volume 3 : Régulation des marchés », *op.cit.,* p. 21.

[1] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Les priorités 2017 de la DGPE*, dépliant, juillet 2017.

[2] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « La rémunération des agriculteurs », *Alim'agri*, n° 1566, septembre-octobre-novembre 2017, p. 22.

[3] CGAAER, *Mission sur l'organisation économique de la production agricole, op.cit.,* p. 3.

[4] Sénat, *Rapport d'information n° 57 sur l'avenir de l'élevage : enjeu territorial, enjeu économique*, 2002, p. 70.

[5] Lorsqu'un accord interprofessionnel allant dans ce sens n'existe pas déjà.

des quotas laitiers instaurés en 1984 pour pallier la surproduction, les pouvoirs publics ont rendu obligatoire la conclusion de contrats d'une durée minimale de cinq ans entre producteurs de lait et collecteurs (décret n° 2010-1753 du 30 décembre 2010)[1]. L'article L631-24 du Code rural rend également certaines clauses du contrat obligatoires. Ainsi, tout contrat doit comprendre des clauses relatives au prix ou aux critères et modalités de détermination et de révision du prix, à la quantité, l'origine et la qualité des produits, aux modalités de collecte/livraison des produits, aux procédures et délais de paiement, à la durée du contrat, aux règles applicables en cas de force majeure. Selon Christelle Ott, responsable de la contractualisation à la DGPE, à ces conditions la contractualisation se montre avantageuse pour les producteurs : en permettant de sécuriser les débouchés, elle donne de la visibilité aux éleveurs qui peuvent alors s'engager à investir, dans la modernisation de leur exploitation par exemple (entretien, février 2018).

Depuis les premières dispositions de 2010, le texte de loi relatif aux contrats de vente de produits agricoles n'a cessé d'évoluer dans un sens toujours plus favorable aux producteurs. La loi Agriculture et alimentation du 30 octobre 2018 impose que la rédaction du contrat dans sa première version émane obligatoirement du producteur. C'est le sens de l'article L631-24 du Code rural qui dispose que « la conclusion d'un contrat de vente écrit relatif à la cession à leur premier acheteur de produits agricoles […] destinés à la revente ou à la transformation en vue de la revente est précédée d'une proposition du producteur agricole […] Tout refus de la proposition de contrat ou d'accord-cadre écrit par le premier acheteur ainsi que toute réserve sur un ou plusieurs éléments de cette proposition doivent être motivés et transmis à l'auteur de la proposition dans un délai raisonnable au regard de la production concernée ». L'article L631-24 du Code rural est également modifié pour préciser que les critères de détermination du prix contractuel doivent nécessairement comprendre des indicateurs relatifs aux coûts de production ainsi qu'aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés. Ces dispositions doivent permettre au producteur de ne pas vendre à perte, le prix de vente étant déterminé par rapport à ses coûts de production. Déterminer le prix de vente par rapport aux prix constatés sur les marchés doit de son côté permettre de répartir plus favorablement la valeur ajoutée au sein de la chaîne de production. Pour Christelle Ott (DGPE), « tout le propos de la

[1] « Faute d'aboutir à un texte consensuel au sein de l'interprofession laitière (CNIEL), c'est par un décret du 30 décembre 2010 que la contractualisation dans le domaine de la 1ère transaction d'achat de lait cru de vache fût rendue obligatoire. Face au risque d'une très forte amende administrative, chaque entreprise non-coopérative, dite privée, a rédigé son propre projet de contrat et l'a adressé à chacun de ses producteurs » : voir CGAAER, *Mise en œuvre de la contractualisation dans la filière laitière française (enjeux de la filière lait de vache dans le contexte de la fin des quotas laitiers),* Rapport n° 15053, décembre 2015, p. 5. Le décret relatif à la contractualisation dans le secteur laitier, publié le 30 décembre 2010, oblige les acheteurs industriels à proposer un contrat écrit d'une durée minimale de 5 ans aux producteurs, avant le 1er avril 2011, pour leurs approvisionnements en lait cru (p. 21).

loi est de dire qu'à chaque fois que le prix s'envole sur les marchés, il n'y a pas de raison » que le partage de la valeur ajoutée se limite aux entreprises de l'aval. Les producteurs aussi doivent y trouver leur compte (Christelle Ott, responsable de la contractualisation à la DGPE, entretien, février 2018). En ce sens, la contractualisation permettrait aussi de sécuriser le revenu des producteurs même si dans les faits cet objectif est, de la confession de notre enquêtée, plus difficilement atteignable. Celle-ci rappelle en effet que dans la négociation, le producteur, « pas très fort, pas très solide », a plus de difficulté à défendre et faire valoir les indicateurs à partir desquels il estime que le prix doit être calculé ou le niveau de prix qu'il souhaite inscrire au contrat, sachant que le contrat passé entre un producteur et un acheteur ne précise en fait quasiment jamais, selon elle, que tel volume est acheté à tel prix, par contre que tel volume est acheté à un prix déterminé sur la base de différents indicateurs. D'où l'intérêt pour les producteurs, et l'on en revient à la complémentarité des dispositifs recherchée par nos enquêtés, d'adhérer à une organisation de producteurs qui, en concentrant l'offre, en fournissant une aide technique et logistique à ses membres mais aussi par la mise en commun des savoirs et compétences, sera plus à même de négocier le juste prix avec ses acheteurs.

En outre, en cas de litige, les parties prenantes d'un contrat[1] ont la possibilité de faire appel à la médiation des relations commerciales agricoles, rattachée aux ministères en charge de l'agriculture et de l'économie[2]. Celle-ci est composée d'un médiateur et de médiateurs délégués qui, du fait de leur fonction préalable, ont une grande expérience des relations commerciales en agriculture[3]. Le médiateur n'est certes pas un juge mais il émet des recommandations, des avis et propose aux parties une offre de conciliation. Le médiateur des relations commerciales agricoles « ne dispose […] que du seul pouvoir de la conviction » et celui de « nommer ceux qui refusent le dialogue »[4].

Dans les faits, bien que l'interventionnisme feutré de la puissance publique se veuille favorable aux éleveurs, de la même manière qu'ils se montrent plus réticents que d'autres au regroupement, ces derniers sont aussi moins familiers de la contractualisation. C'est notamment le cas dans le secteur bovin décrit par Christelle Ott comme une « filière assez réticente à la contractualisation » du fait d'une « culture du marchandage » prononcée, les professionnels

[1] Les conflits peuvent concerner un producteur et son premier acheteur, à savoir le transformateur ou le négociant, sur l'interprétation des clauses du contrat ou la modification unilatérale des conditions de vente/d'achat. Le médiateur a même vocation à régler les litiges entre un producteur et son organisation de producteurs ou sa coopérative dès lors qu'ils concernent un contrat commercial.
[2] Depuis l'entrée en vigueur de la loi agricole du 30 octobre 2018, elles sont obligées de faire appel au médiateur avant toute saisine d'un juge, sauf si le contrat prévoit d'autres modalités.
[3] C'est notamment le cas de Denis Chotard, chef d'Unité à la direction des marchés de FranceAgriMer qui devient médiateur en 2017.
[4] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « La rémunération des agriculteurs », *op.cit.,* p. 25.

« ador[ant] ça ». Lorsque nous interrogeons la responsable de la contractualisation à la DGPE sur l'impact de la désagrégation progressive des mesures interventionnistes de la PAC sur les différents secteurs agricoles, celle-ci répond que les filières lait et de façon générale les filières animales sont « clairement plus en difficulté » (Christelle Ott, DGPE, entretien, février 2018). Elles le sont en partie du fait de pratiques historiquement déconnectées des mécanismes et contraintes du marché. C'est clairement le cas de la filière laitière qui a bénéficié pendant longtemps de politiques agricoles interventionnistes (prix minimum garanti et donc indépendant des cours du marché et de la demande, subvention aux exportations, quotas laitiers pour pallier la surproduction, achats d'intervention publique, etc.). Elles le seraient aussi, et non sans lien avec le premier point, du fait de mentalités réfractaires à la culture de marché. C'est ce qu'explique Cécile Rémy, responsable du bureau des viandes à la DGPE, s'agissant de l'adéquation entre l'offre et la demande, cheval de bataille de son service, et de façon générale, de sa direction générale. Selon elle, « quel que soit le marché, on produit quelque chose qui est en adéquation avec la demande du marché » et, comme Christelle Ott, elle pointe du doigt le secteur bovin : « chez les bovins par exemple c'est très compliqué parce que les éleveurs ont des pratiques, c'est pas péjoratif ce que je vais dire, mais qu'on pourrait qualifier d'assez archaïques » (entretien, janvier 2017). À l'inverse, l'adéquation entre l'offre et la demande serait plus aisée dans le secteur de la volaille « parce que c'est une filière qui est déjà très intégrée, donc ce lien amont-aval existe de manière constitutionnelle [sic] ». La filière porcine apparaît elle aussi plus familière des contraintes et mécanismes du marché[1] même si pour Cécile Rémy, « les porcs c'est un petit peu pareil. Quand on entend "bah le porc on l'a produit maintenant il faut bien qu'on nous l'achète" [elle soupire] bah non, c'est pas tout à fait ça quoi » (entretien, janvier 2017). Les propos de la responsable de la contractualisation à la DGPE résument l'enjeu au cœur de l'organisation institutionnelle de la production : « sur la viande la situation est très claire », si les éleveurs sont en crise c'est parce qu'ils « produisent sans trop se soucier de la demande sur les marchés » (entretien, février 2018).

On le voit, par le biais de la réglementation comme à travers le rôle de médiateur dévolu à l'administration dans la résolution de conflits commerciaux, l'État intervient assez fortement, même si de façon indirecte, dans l'organisation et l'adaptation de la production à l'économie

[1] « Les marchés du porc et de la volaille ont historiquement un caractère libéral plus affirmé et ils sont très concurrentiels […] contrairement à la filière laitière, les filières porcines et avicoles ont peu bénéficié de politiques publiques » : voir Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Rôles des organisations de producteurs dans les filières animales : négociation, conseil, commercialisation et création de valeur », *op.cit.,* p. 63.

de marché. Ainsi, au-delà de la protection et de la sécurisation qu'elles procurent aux producteurs et en particulier aux éleveurs les plus impactés par la volatilité des prix, la politique d'organisation économique et la contractualisation visent aussi une meilleure adéquation de l'offre à la demande et par là une meilleure adaptation des éleveurs à l'économie et à la culture de marché, qu'elle contraint en partie. En effet, en rendant obligatoire le principe du contrat, l'administration agricole oblige indirectement les éleveurs à adhérer à une organisation de producteurs et crée, en ce sens, des effets cliquet. À la DGPE, Christelle Ott conclut que « certains commencent à comprendre comment manier » les outils que constituent l'organisation de producteurs et la contractualisation, comment en faire « un vrai pouvoir de marché ». « Ils sont sortis d'une certaine naïveté » affirme-t-elle.

L'adéquation entre l'offre et la demande, une autre façon de parler de la compétitivité des filières agricoles ou de leur adaptation à l'économie de marché, passe notamment par ce que le jargon agri-institutionnel appelle la « montée en gamme ». Or, c'est autour de cette montée en gamme et plus globalement de la politique de qualité menée par l'administration agricole que se déploie ce que l'on peut appeler une politique de valorisation des productions agricoles et en particulier des productions carnées. Nous montrerons en effet qu'à travers la valorisation des produits, c'est l'élevage « tout entier », en tant qu'activité économique ancrée dans les territoires, qui en ressort valorisé.

1.2. Valoriser les productions carnées par les labels

La politique de qualité du ministère de l'Agriculture consiste à « protéger » les produits, à les faire « vivre localement » mais aussi à les faire « rayonner à l'international » (Nathalie Bréant, responsable du bureau de la Qualité, DGPE, entretien, novembre 2017). L'instrument principal de cette politique repose sur le principe du label, l'idée étant, rappellent Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier à propos de l'écolabel « NF-Environnement », « d'utiliser le marché comme une arène dans laquelle les entreprises [peuvent] rendre visibles leurs efforts et en tirer, en retour, des bénéfices économiques, grâce à la différenciation stratégique que ce signal est supposé produire »[1], des retombées bienvenues pour le secteur de l'élevage, dans un contexte de remise en cause exacerbée de la consommation de produits carnés mais aussi eu égard aux crises récurrentes que traverse l'élevage.

[1] Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, 2014/3, n°3, p. 18.

Nous reviendrons dans un premier temps sur le rôle du ministère de l'Agriculture dans l'encadrement et l'encouragement des labels de qualité, avant de montrer en quoi ces derniers participent plus particulièrement à la création de valeur au sein des filières d'élevage.

La politique de qualité du ministère de l'Agriculture et ses labels : objectifs et ressorts

Le label est un dispositif marchand dont « l'une [des] spécificités est d'être soutenu et légitimé […] par l'État, qui va à la fois organiser les conditions de la singularisation des produits qui vont pouvoir en bénéficier […] et les conditions de l'usage du label au sein de l'offre »[1].

En agriculture, il prend notamment la forme de signes d'identification de la qualité et de l'origine dits SIQO (voir tableau 5.1). Aux côtés des 5 SIQO que sont le Label Rouge, l'Agriculture Biologique (AB), l'Appellation d'origine protégée (AOP) – et sa déclinaison française l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) –, l'Identification géographique protégée (IGP) et enfin la Spécialisation traditionnelle garantie (STG), on trouve aussi des « mentions valorisantes » : les produits fermiers, les produits de montagne pour la viande, le lait et le miel notamment, la Haute valeur environnementale (HVE) ou encore la mention « Peyi » (Pays) utilisée pour valoriser les produits des départements et collectivités d'Outre-mer[2]. Ces labels sont encadrés par la réglementation communautaire, par la réglementation française ou les deux, qui en définissent les contours et les conditions d'attribution.

Tableau 5.1 : Les 5 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

	Garantie	**Exemples de produits d'origine animale sous SIQO[3]**	**Encadrement par la réglementation française (F) et/ou communautaire (C)**
Label Rouge	**Qualité supérieure[4]** Produits qui par leurs conditions de production ou de fabrication ont un niveau de qualité	Salers Label Rouge Agneau du Périgord Poulet Label Rouge…	F

[1] Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier, *Ibid.,* p. 21.
[2] Les SIQO n'intègrent pas dans leur cahier des charges les enjeux nutritionnels et peu les enjeux liés au bien-être animal. En matière de bien-être animal, les principaux critères présents dans les SIQO comprennent la taille des bâtiments, l'accès des animaux à l'extérieur et le type d'alimentation.
[3] La liste de toutes les AOP, IGC et STG en France et en Europe est disponible sur Commission européenne, « eAmbrosia, le registre des indications géographiques de l'UE » [en ligne] https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/food-safety-and-quality/certification/quality-labels/geographical-indications-register/
[4] Principalement une qualité gustative supérieure. La qualité supérieure d'un produit est définie à l'issue d'un vote comparatif entre le produit candidat et un produit similaire lambda. La décision est prise par un panel de consommateurs et de professionnels, sur la base de tests organoleptiques, sensoriels, hédoniques, et de « descripteurs » : plus rouge, plus juteux, plus tendre, etc.

	supérieure par rapport aux autres produits similaires		
Appellation d'origine protégée / Appellation d'origine contrôlée (AOP/AOC[1])	**Origine - terroir[2]** Toutes les étapes de fabrication du produit sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique	Poulet de Bresse Jambon noir de Bigorre Brie de Meaux Roquefort Comté… (Environ 50 AOP laitières, principalement des fromages)	C
Indication géographique protégée (IGP)	**Origine - lien au territoire** Les caractéristiques du produit sont liées à un savoir-faire lui-même attribuable à un lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production, sa transformation ou son élaboration	Jambon de Bayonne Charolais de Bourgogne Pintade de l'Ardèche Canard à foie gras du Sud-Ouest…	C
Spécialité traditionnelle garantie (STG)	**Recette traditionnelle** Composition Méthodes de fabrication ou de transformation spécifiques	Moules de bouchot Berthoud[3]	C
Agriculture Biologique (AB)	**Respect de l'environnement** Biodiversité Préservation des ressources naturelles Bien-être animal	Bœuf Porc Saucisson Camembert…	C et F[4]

Source : Ministère de l'Agriculture[5]

[1] L'AOC est le pendant national de l'AOP communautaire. L'AOC répond aux critères AOP mais elle ne protège le produit sous signe que sur le sol français. L'AOC française constitue une étape vers l'AOP.
[2] Le terroir est « un espace géographique délimité, dans lequel une communauté humaine construit au cours de son histoire un savoir collectif de production, fondé sur un système d'interactions complexes entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains » : voir INAO, *La délimitation des aires d'AOC/AOP, IGP et IG spiritueuses. Les concepts de terroir et de typicité,* 2016.
[3] Les deux seules spécialités traditionnelles françaises bénéficiant du label STG au 28 janvier 2021.
[4] L'Agriculture biologique dépend essentiellement de la réglementation communautaire. Pour les produits ne bénéficiant pas encore d'une harmonisation des règles de production à l'échelle européenne, les cahiers des charges sont homologués par la réglementation française. C'est le cas du lapin, de l'autruche et des escargots par exemple.
[5] D'après Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Les signes officiels de la qualité et de l'origine*, dépliant, juin 2017 ; Ministère de l'Économie, « AOP-AOC, IGP, AB… : les labels de qualité dans l'alimentation » [en ligne] https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aop-aoc-igp-stg-labels-certification-alimentation et INAO, « Les signes officiels de la qualité et de l'origine, SIQO » [en ligne] https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO, consultés le 27 janvier 2021 ; entretien avec Nathalie Bréant, responsable du bureau de la Qualité à la DGPE, le 20 novembre 2017.

La certification officielle est basée sur le volontariat. L'administration ne peut obliger des producteurs à s'engager dans une démarche de certification, comme elle ne peut pas les contraindre à se regrouper ou à rédiger les termes d'un contrat de vente (voir *supra*). Elle met cependant tout en œuvre pour faciliter les démarches des acteurs qui se montrent volontaires.

En amont de la création du SIQO et de la mise sur le marché du produit sous signe de qualité, la DGPE endosse un rôle à la fois d'animation et de médiation entre acteurs parties prenantes. Elle « essaye de veiller au plus à ce que ça dialogue » (Nathalie Bréant, DGPE) en s'assurant de la tenue d'une concertation ouverte qui ne lèse aucun opérateur éventuellement concerné et intéressé par l'enregistrement d'un SIQO :

> « Nous on veille beaucoup à ce qu'il y ait une bonne concertation au niveau local et que le SIQO ne soit pas réservé à un petit nombre d'opérateurs qui auraient fait un petit meurtre en amis quoi, qui auraient capté la dénomination pour un petit nombre d'opérateurs qui étaient tous leurs amis. En gros, on évite ce genre de choses et on s'assure jusqu'à la dénomination qu'il y ait de la publicité, une enquête publique, une commission d'enquête, une procédure d'opposition » (Nathalie Bréant, DGPE, entretien, novembre 2017).

Les SIQO sont encadrés par un cahier des charges qui fait office de « référentiel » (Nathalie Bréant, DGPE). Pour qu'un produit soit certifié, ledit cahier des charges doit être instruit puis validé par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Agriculture[1], qui aide par ailleurs, en amont, à la rédaction des cahiers des charges soumis par les professionnels[2] et délimite les aires géographiques de production des AOP et des IG. Une fois validé, le cahier des charges est présenté au ministre de l'Agriculture qui prendra avec le ministre en charge de l'économie, « un arrêté de reconnaissance du signe », le plus souvent rédigé par les services administratifs de la DGPE. Avant commercialisation du produit, le respect du cahier des charges fait l'objet de contrôles. Ces contrôles sont effectués par un organisme certificateur tiers, type Ecocert ou Veritas[3], lequel doit être agréé par l'INAO et accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC), conformément à une norme internationale ISO. Lorsque le produit sous signe de qualité est mis sur le marché, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et

[1] D'après Nathalie Bréant (DGPE), le ministère de l'Agriculture contribue au financement de l'INAO à hauteur de 16-17 millions d'euros par an (somme que nous confirmons après lecture des documents budgétaires des projets de loi de finances de ces cinq dernières années, 2015-2020). À l'INAO une partie du financement est également assumée par les professionnels, à hauteur de 6-7 millions d'euros par an, soit à peu près, 20, 25 % du budget.
[2] Les professionnels doivent, pour faire une demande de certification, être représentés par un organisme de défense et de gestion (ODG), à l'exception de l'agriculture biologique.
[3] L'organisme de contrôle est choisi par les professionnels (les ODG).

de la répression des fraudes (DGCCRF) – organe d'enquête, de contrôle, de validation et de répression rattaché au ministère en charge de l'économie – prend le relai. Ainsi, du début à la fin du processus de certification jusqu'à la mise sur le marché, les pouvoirs publics et leurs opérateurs encadrent la définition de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires français.

Pour les professionnels qui entament une démarche de certification/labellisation, l'objectif est économique. C'est ce qu'explique Patrice Nunes, directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Agriculture en mars 2018 : « tout un pan de l'agriculture a visé à produire de l'alimentation facilement accessible et pas chère », aboutissant à « l'industrialisation des conditions de production, l'utilisation massive d'intrants, à de l'élevage intensif ». Or, à ce jour, « cette demande-là n'est pas rémunératrice pour les agriculteurs » (entretien, mars 2018). À l'inverse, un produit sous SIQO ou mention valorisante constitue une valeur ajoutée, un avantage compétitif de par les garanties qu'il offre aux consommateurs par rapport à d'autres produits similaires, mais aussi de par sa réputation[1] et sa rareté. En effet, en conférant à un produit une dénomination spécifique – ce que Nathalie Bréant qualifie de « kidnapping légal » – le SIQO crée en quelque sorte de la rareté et donc de la valeur.

En outre, le label protège. Il protège « un produit, son process, et ses acteurs », « un savoir-faire collectif » contre les fraudes et les usurpations[2] (Nathalie Bréant, DGPE, entretien, novembre 2017). Dans le cas des Appellations d'origine et des Indications géographiques, il protège aussi des territoires. En effet, l'INAO a aussi pour objectif de défendre les aires géographiques de production contre leur réduction, leur dégradation (jusqu'aux atteintes à l'image des produits) ou leur disparition du fait par exemple de projets d'aménagement et d'urbanisation. Cette protection, l'INAO l'exerce en participant aux instances locales compétentes, en émettant son avis sur un certain nombre de documents d'urbanisme, en saisissant le ministère de l'Agriculture, dès lors qu'une aire géographique de production sous SIQO est menacée. Pour Patrice Nunes, les enjeux liés à la montée en gamme « dépassent la simple production alimentaire » (Cabinet du ministre de l'Agriculture, entretien, mars 2018). Le SIQO valorise bien plus qu'un produit. Il met en valeur des métiers, des pratiques ancestrales, des bassins de vie, un patrimoine. Autrement dit, la politique de qualité participe

[1] C'est notamment le cas des AOP qui fondent leur réputation sur une histoire locale, un savoir-faire collectif ancestral.

[2] La lutte contre la fraude est à l'origine de la création en France du concept d'Appellation d'origine. L'AOC a été créée dans les années 1930 pour protéger le marché du vin et des eaux-de-vie, avant d'être étendue en 1990 à tous les produits agricoles et alimentaires : voir INAO, « Appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC) » [en ligne] https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Appellation-d-origine-protegee-controlee-AOP-AOC, consulté le 28 janvier 2021.

aussi du développement rural et en particulier de l'agrotourisme. La responsable du bureau de la Qualité explique :

> « On le voit, malheureusement, il y a certaines zones où il n'y a plus telle production historique parce que ça coûte trop cher. Donc l'intérêt, aussi, c'est de territorialiser les productions. Et quand une production a une valeur ajoutée même dans une zone difficile, ça fait vivre des entreprises. Ça fait vivre des services autour de ces entreprises de transformation et les entreprises agricoles eh bien ça fait vivre des villages. Donc la dimension développement rural est aussi très importante pour nous. Et puis l'agrotourisme : la route des vins, la route des fromages, donc tout ça fait vivre des territoires et ça valorise les savoir-faire de manière très importante et ça leur confère une notoriété jusqu'à l'international pour certaines productions » (Nathalie Bréant, DGPE, entretien, novembre 2017).

Pour l'enquêtée, les SIQO sont aussi une « façon de porter l'agriculture ». Ils sont donc à la fois un instrument à partir duquel l'administration favorise la compétitivité de l'agriculture et de l'élevage et défend une certaine vision de la production française, à savoir une agriculture ancestrale, artisanale, basée sur des savoir-faire « traditionnels », « au cœur des territoires », qui « fait vivre la biodiversité », à la différence d'une agriculture industrialisée basée sur la production de « mono-variétés exploitées sur un territoire énorme, transformées dans des usines énormes et qui partent à l'export » ; même si – et c'est un discours que l'on retrouve beaucoup au sein du ministère – il ne s'agit pas « d'exclure ou de confronter une agriculture à une autre » (Nathalie Bréant, DGPE, entretien, novembre 2017). Nous allons voir que les produits carnés occupent une place singulière dans la politique de qualité ainsi menée par le ministère de l'Agriculture.

La politique volontariste du gouvernement en faveur de la montée en gamme des filières d'élevage

Si la politique de qualité du ministère de l'Agriculture ne concerne pas seulement les filières d'élevage, celles-ci représentent une part majoritaire des produits sous signe de qualité en France (SIQO hors AB). Au 22 décembre 2020[1], 98 produits de type « viandes et abats frais » ou « à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.) » disposent d'une AOP (16) ou d'une IGP (82) ; 55 fromages bénéficient d'une AOP (46) ou d'une IGP (9) ; 3 types de crème sont certifiés AOP ou IGP ; 3 types de beurre bénéficient d'une AOP et les Œufs de Loué d'une IGP. L'ensemble de ces produits d'origine animale sous certification communautaire représente 62 % de

[1] Date du dernier enregistrement communautaire de SIQO.

l'ensemble des denrées alimentaires françaises sous AOP, IGP ou STG[1]. Concernant le Label Rouge, l'INAO recense en 2019, 434 produits certifiés dont 213 volailles, 55 viandes, 48 charcuteries et salaisons, 33 produits de la pêche et de l'aquaculture, 29 fruits et légumes, 13 œufs ou encore 6 productions horticoles[2]. À elle seule, la viande de volailles représente près de la moitié (49 %) des produits certifiés Label Rouge. Si l'on inclut la viande rouge, le secteur de la charcuterie-salaison et la production d'œufs, les produits d'origine animale représentent 75,8 % des produits Label Rouge[3].

Une première explication de cette surreprésentation des produits carnés parmi les produits de « qualité » est liée à l'histoire de la création des labels. Le Label Rouge, par exemple, a été créé en France au début des années 1960 par des éleveurs de volailles attachés à la tradition et attentifs à la qualité de leurs produits dans un contexte d'industrialisation croissante de l'agriculture et de l'élevage. La grande représentation des produits carnés parmi les produits certifiés peut s'expliquer par ailleurs par la grande diversité des modes de production, des procédés de transformation et des savoir-faire dans le secteur de l'élevage, une diversité elle-même favorisée par les critères de certification. Par exemple, les labels européens *via* l'inscription dans une zone géographique donnée, dans un terroir qui confère au produit sa valeur ajoutée, visent tout particulièrement les zones défavorisées et les zones de montagne[4] dans lesquelles l'élevage est fortement présent. De cette façon, la politique de qualité s'inscrit, nous l'avons dit, dans la politique de développement rural de l'Union européenne déclinée à l'échelle nationale et permet de préserver et valoriser des territoires vivant essentiellement des activités d'élevage. On pourrait à ce titre souligner la création au niveau européen de la mention valorisante facultative « Produit de montagne ».

On voit bien qu'une autre explication peut donc avoir trait au caractère volontariste des politiques agricoles menées en direction des éleveurs. Face à la baisse structurelle de la consommation de viande, aux crises répétées que traverse le secteur et aux accusations dont les

---

[1] La catégorie « denrées alimentaires » ne comprend pas les vins et les boissons spiritueuses. Données produites à partir du registre des indications géographiques de l'Union européenne disponible sur Internet : Commission européenne, « eAmbrosia, le registre des indications géographiques de l'UE » [en ligne] https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/food-safety-and-quality/certification/quality-labels/geographical-indications-register/

[2] INAO, *Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Chiffres-clés 2019,* p. 1.

[3] Les données disponibles en matière d'Agriculture biologique ne renseignent pas sur la part que représentent les produits carnés certifiés bio parmi la totalité des produits certifiés AB en France sur une année donnée. En revanche, des données précisent la part des produits carnés dans l'achat des ménages de produits bio. Ainsi, en 2019, les achats de viandes et de produits de crémerie représentent respectivement 10% et 16% des achats des ménages français de produits bio : voir Agence Bio, *La consommation bio en hausse en 2019 stimule la production et la structuration des filières françaises,* Dossier de presse, 9 juillet 2020, p. 11.

[4] Règlement UE n° 1151/2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires.

productions carnées font l'objet et qui se cristallisent ces dix dernières années, tant en termes de santé, de préservation de l'environnement et de protection des animaux, la montée en gamme des produits carnés est présentée par l'administration agricole et considérée par un certain nombre de filières comme un levier essentiel de transformation et de compétitivité.

Aux côtés de la performance environnementale des systèmes de production ou encore, dans le cas de l'élevage, des investissements en matière de bien-être animal, la montée en gamme des produits agricoles fait partie des objectifs que fixe l'administration agricole aux filières sur le chemin de la compétitivité. La question de la montée en gamme des produits agricoles a notamment été au cœur des plans de filière exigés par Emmanuel Macron le 11 octobre 2017, lors de son discours de clôture de la première phase des États généraux de l'alimentation portant sur la création et la répartition de la valeur au sein des filières agricoles (voir chapitre 4) :

> « Je vous demanderai de votre côté […] de conclure pour la fin de l'année des plans de filières, filière par filière […] ce qui est une gageure que je ne mésestime pas mais dont nous avons besoin […] Ces plans de filières doivent permettre d'assurer aux Français la montée en gamme autour de labels, des signes de qualité, de la bio avec des objectifs chiffrés à cinq ans. Et donc, ce que je vous demande, c'est chacune et chacun dans vos filières de porter une stratégie et de ne pas attendre que la stratégie soit dictée par la concurrence internationale, par la crise à venir ou, pour certains, par l'État lui-même […]
> Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Ça veut dire que nous devons […] continuer à accompagner la montée en qualité, la montée du bio […] Ça veut dire arrêter des productions, qu'il s'agisse de la volaille ou du porc, qui ne correspondent plus à nos goûts, à nos besoins et qui font que nous allons lancer la concurrence sur des marchés internationaux face à des pays contre lesquels nous ne pouvons rien et nous ne pourrons rien ».

À la suite du discours – paternaliste[1] – tenu par le président de la République lors des États généraux de l'alimentation, la DGPE s'est chargée d'« envoyer aux interprofessions une sorte de canevas » de ce qui devait « être traité » dans les plans de filière en matière de contractualisation, de structuration des producteurs, d'engagement environnemental mais aussi de montée en gamme des produits (Christelle Ott, DGPE, entretien, février 2018)[2]. Lorsque nous interrogeons Christelle Ott (DGPE) sur les filières qui ont joué le jeu et respecté les règles

[1] Le discours d'Emmanuel Macron nous apparaît paternaliste en ce qu'il actionne concomitamment trois leviers, celui de la reconnaissance du travail et des efforts d'ores et déjà accomplis, celui de la remontrance face aux « irrédentismes » et celui de la directive qui montre la voie à suivre.

[2] L'enquêtée ne mentionne pas le bien-être animal mais celui-ci fait bien partie des éléments attendus dans les plans de filière. L'amélioration du bien-être animal, sans que l'on s'intéresse ici à l'étendue des engagements, a d'ailleurs été mentionnée *in fine* dans tous les plans de filière.

proposées par l'État dans l'élaboration des plans de filières, elle note que l'engagement des professionnels a été inégal, illustrant par là des contraintes et objectifs économiques différents d'une filière à l'autre, mais aussi les réticences d'un certain nombre d'entre elles vis-à-vis de l'interventionnisme de l'État. Ainsi pour Pascal Carrière, directeur de l'interprofession du porc (Inaporc), les plans de filière attendus par le pouvoir exécutif sont « ni plus ni moins des plans quinquennaux ». Il ironise : « c'est pas du communisme mais ça y ressemble un peu » (entretien, décembre 2017). D'autres filières saisissent au contraire la perche tendue par le président de la République à l'occasion des États généraux de l'alimentation pour faire valoir leurs engagements auprès des consommateurs. Catherine Puech, directrice des affaires publiques à l'interprofession du lait et des produits laitiers (Cniel), envisage de cette façon les plans de filière dans un « continuum » de « démarches engagées » au sein de l'interprofession, « dans un mouvement perpétuel de progrès, conforme aux attentes sociétales » (entretien, décembre 2017).

Les interprofessions du lait et du porc considèrent en tout cas avoir joué le jeu en « remettant leur copie » à l'administration (Catherine Puech, Cniel, entretien, décembre 2017), conscientes, dans le cas d'Inaporc par exemple, des atouts que présente la contractualisation face à la concurrence étrangère et donc pour l'interprofession de s'engager en ce sens[1]. S'agissant précisément de la montée en gamme des produits, les filières se sont en effet engagées à des degrés variables en fonction des outils de production disponibles au sein des filières, de leur capacité de transformation à court et moyen termes et des actions déjà entreprises en ce sens par le passé. Ainsi, le Cniel s'est engagé à doubler la production de lait en Agriculture Biologique d'ici à 5 ans, à condition notamment que « l'État maintienne ses soutiens » (en 2016, 2,4 % du lait français est bio)[2]. La filière s'est aussi engagée à « consolider » les 50 AOP laitières et à faire évoluer leur cahier des charges pour prendre en compte les « attentes sociétales » en matière de bien-être animal ou encore d'environnement. Chez Inaporc, on s'engage à passer d'une production en Agriculture Biologique qui représente en 2017 0,5 % de la production, à 10 % en 2027 et à tripler d'ici là la production en Label Rouge (4 % à 12 %)[3]. De son côté, la filière de viande bovine s'engage à augmenter son offre Label Rouge de 3 % en 2017 à 40 % d'ici 2022 et à faire évoluer son cahier des charges pour y

[1] L'élaboration des plans de développement et de transformation des filières a même conduit à la création d'interprofessions jusqu'alors inexistantes. C'est le cas de la filière volaille de chair qui s'est engagée à l'issue des États généraux de l'alimentation à créer son interprofession, laquelle a effectivement vu le jour et a été reconnue par les pouvoirs publics en avril 2018 sous le nom d'Anvol.
[2] Cniel, *France Terre de lait,* Plan de la filière laitière, 12 décembre 2017, p. 7.
[3] Inaporc, *Plan de la filière porcine française*, p. 12.

intégrer des « critères de production plus exigeants sur l'impact environnemental et sur le bien-être animal »[1]. Interbev se donne également comme objectif d'augmenter de 20 % par an la production de viande bovine bio, qui devrait ainsi doubler d'ici 2022[2]. La filière cunicole s'engage à consacrer d'ici 2022, 25 % de sa production de viande de lapin aux « filières » de qualité, en favorisant la création d'élevages hors cage, de produits Label Rouge ou biologiques quasiment inexistants en 2017 (estimés à 0,1 % de la production)[3]. La filière œufs quant à elle ne s'est pas engagée à augmenter la production d'œufs bio ou Label Rouge dans les années à venir mais, par exemple, à développer un cahier des charges Label Rouge pour les ovoproduits (œufs sous formes différentes de l'œuf en coquille utilisés dans la préparation des produits industriels et par la restauration collective)[4].

Dans les faits, la part des produits carnés commercialisés sous signes de qualité officiels (SIQO hors AB) dans le secteur de l'élevage reste stable[5] et faible. En 2019, seulement 3 % de la viande bovine française commercialisée (en tonnes) est certifiée (SIQO hors AB). Les chiffres sont identiques pour le porc et les produits laitiers. Le pourcentage s'élève à 4 % pour les charcuteries et les œufs, à 5 % pour les crèmes et les beurres, à 10 % pour les volailles et ovins et 13 % pour les fromages[6]. S'agissant des productions carnées bio, l'Agence Bio note qu'en 2019 « les viandes bio sont toujours une modeste fraction des abattages […] La part du bio dans le tonnage carcasse est ainsi de 2,3 % des tonnages de gros bovins [nb : huit mois et plus], 1,8 % pour le veau, 2,1 % pour les ovins, 0,9 % pour les porcins »[7]. Pour la production de volailles de chair et d'œufs, l'Agence Bio ne donne pas ces informations mais constate une progression de la production certifiée bio par rapport aux années précédentes. Notons qu'en 2017, la production biologique des poulets de chair représente 1 % des abattages de la filière[8] et celle d'œufs, 7,2 % de la production totale (en capacité de production et non en nombre d'œufs commercialisés)[9]. En 2019, « environ 16,1 % des poules pondeuses du cheptel national total étaient conduits en bio »[10]. S'agissant de la filière laitière dont la production de lait bio

[1] Interbev, *Plan de la filière viande bovine française*, 14 décembre 2017, p. 3.
[2] Interbev, *Ibid.,* p. 15.
[3] CLIPP, *Plan de filière lapin 2018-2022*, p. 11.
[4] CNPO, *Plan de filière Œufs*, Synthèse, p. 15.
[5] Par rapport à 2018 et 2017 (année d'élaboration des plans de filière).
[6] INAO, *Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Chiffres-clés 2019*, p. 2.
[7] Agence Bio, *Le marché alimentaire bio en 2019,* Édition 2020, p. 38
[8] *Plan de filière volaille de chair,* 14 décembre 2017, p. 7.
[9] CNPO, *Plan de filière Œufs*, Synthèse, p. 6.
[10] Agence Bio, *La consommation bio en hausse en 2019 stimule la production et la structuration des filières françaises, op.cit.,* p. 24.

représentait en 2017, 2,4 % de la production totale de lait, le pourcentage passe à 4,1 % en 2019[1].

Ainsi, si l'on peut affirmer qu'une grande majorité de produits labellisés sont des produits d'origine animale (hors vins et spiritueux), l'inverse ne se vérifie pas. Au contraire, une très faible part des produits d'origine animale est produite sous label même si celle-ci augmente sensiblement au fil des ans[2]. Cependant, qu'il s'agisse de l'Agence Bio et de l'INAO sous tutelle administrative et financière de l'État, des organismes de défense et de gestion des labels (ODG), d'une fédération d'ODG comme FedeLIS, de la DGPE elle-même à travers son bureau Qualité, tous ont dans leur portefeuille une mission consacrée à la communication plus ou moins ciblée et la valorisation des signes officiels de la qualité[3]. Nathalie Bréant précise :

> « Les porteurs de signe sont aussi porteurs de campagnes de promotion de ces signes. Ils peuvent bénéficier de crédits communautaires de promotion. De la même manière que l'Agence BIO ou l'INAO pourraient le faire aussi. L'Union européenne a un budget de 200 millions d'euros pour faire des campagnes de promotion génériques autour des modes officiels de valorisation des produits. C'est une politique importante les IG pour l'Union européenne. Et donc par exemple, FedeLIS vient d'avoir un accord à hauteur de 5 millions d'euros cofinancés par l'Union européenne pour faire une campagne générique sur les Label Rouge et les signes de qualité » (Nathalie Bréant, DGPE, entretien, novembre 2017).

De cette façon, dans la mesure où les pouvoirs publics comme les filières ont tendance à axer leur communication sur la part somme toute assez minime que représentent les produits labellisés[4], l'observateur ou le consommateur peut avoir l'impression que la « qualité » est intrinsèque aux filières d'élevage en France.

Le déploiement des SIQO par le ministère de l'Agriculture poursuit donc deux principaux objectifs. Le premier est économique. Il s'agit de valoriser l'image de certaines filières d'élevage en certifiant officiellement leur « qualité » et, « en stimul[ant] l'imitation et entreten[ant] la compétition par la différenciation »[5], espérer ainsi tirer vers le haut l'ensemble

---

[1] Agence Bio, *Le marché alimentaire bio en 2019*, *op.cit.,* p. 43.
[2] Les données de l'INAO à notre disposition ne remontent pas au-delà de 2014. Les chiffres diffèrent selon que l'on regarde le nombre d'exploitations (certifiées ou en conversion), le nombre d'animaux, le poids des carcasses en sortie d'abattoir, le volume de production commercialisée, etc.
[3] L'une des caractéristiques centrales du gouvernement par les labels aux côtés de la liberté et de l'implication des cibles de l'action publique et de la stimulation de l'imitation et l'entretien de la compétition : voir Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *op.cit.*
[4] Des éléments ont déjà été décrits en ce sens aux chapitres 3 et 4.
[5] Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *op.cit.,* p. 24.

du secteur. Le second objectif est patrimonial. S'il revêt sans conteste une dimension économique, il s'agit moins de faire entrer les éleveurs dans l'économie de marché que de protéger et faire perdurer leur savoir-faire et à travers lui, des traditions et des terroirs. La politique de qualité du ministère de l'Agriculture permet ainsi de soutenir et protéger l'élevage, d'une façon qui n'est pas (plus) directe et inconditionnelle, tout en faisant la jonction – et grâce à cette jonction – avec les objectifs, plus larges, du développement rural.

In fine, la politique d'organisation économique, la contractualisation et, ici, la politique de qualité se complètent et se renforcent les unes les autres au service de l'élevage qui en est le premier bénéficiaire, un élevage qu'il s'agit certes d'accompagner vers l'économie de marché, tout en le protégeant contre ses aléas.

2. Soutenir les productions carnées mises en difficulté par le marché

Un des aspects les plus importants du rôle de « support » de l'administration agricole à l'égard des productions carnées engagées dans l'économie de marché réside dans le soutien financier apporté aux opérateurs économiques à travers la gestion et le versement des aides publiques (2.1.). Les missions de soutien que remplit l'administration agricole à l'égard des productions carnées consistent également en des missions de « service » aux « entreprises » de l'amont à l'aval des filières (2.2.), des termes fréquemment employés par nos interlocuteurs au sein de l'administration ainsi que dans la littérature institutionnelle, qui illustrent à la fois les logiques servicielles et le référentiel entrepreneurial à l'œuvre dans l'organisation administrative de l'offre carnée.

2.1. Le soutien financier prioritaire apporté aux producteurs et aux filières d'élevage

La Politique agricole commune (PAC) comprend deux piliers. Le premier est consacré au soutien des exploitants agricoles (aides directes) et à la régulation des marchés dont les dispositifs sont activés en situation de crise exceptionnelle. Ses crédits correspondent au Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et représentent environ 80 % du budget de la PAC (programmation 2014-2020). Le second pilier est cofinancé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ainsi que par des fonds nationaux et/ou régionaux. Son objectif est de « dynamiser les territoires ruraux, d'un point de vue social et économique » et de « valoriser [l]es pratiques respectueuses de l'environnement pour préserver la qualité

naturelle des milieux »[1]. En tant que premier pays producteur agricole de l'Union européenne[2], la France est, et demeure de façon tendancielle, le premier bénéficiaire des aides de la PAC, suivie de l'Espagne et de l'Allemagne[3]. En 2014-2020, la France bénéficie ainsi d'une enveloppe totale de 64 milliards d'euros, soit un budget annuel de 9,1 milliards d'euros[4], 7,7 milliards d'euros étant en moyenne consacrés au premier pilier et 1,4 milliard d'euros au second[5]. La gestion des aides nationales et communautaires est la première mission (en nombre de personnels et en crédits de fonctionnement) de FranceAgriMer (FAM). En 2009, au moment de la création de l'établissement, la gestion des aides représente 65 % de son budget de fonctionnement, soit 88,4 millions d'euros, sur un montant total de 136 millions d'euros[6]. Or, on note que cette même année, les aides versées par l'Agence comptable[7] de FAM aux filières viandes et lait[8] ont représenté 66 % de la totalité des aides versées à l'ensemble des filières[9], une orientation en faveur des filières animales qui se confirme depuis lors.

Nous l'avons vu au chapitre 4, le premier pilier de la PAC est historiquement, au regard de ses mécanismes d'attribution (paiement à l'hectare), plus favorable aux grandes cultures (blé, maïs…)[10]. Il soutient, de façon générale, les exploitations industrielles disposant d'une

---

[1] Eliott Boyard et Elise Bouffiès, *La PAC 2015-2020 en zone de montagne,* Étude CAPeye, cellule de veille et de prospective sur la PAC, Montpellier SupAgro, p. 8.

[2] La France représente 19% de la production européenne agricole, devant l'Allemagne (15%) et l'Italie (10%) et possède le 1er cheptel bovin de l'Union européenne : voir Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en actions,* février 2016, p. 20. Elle est aussi l'État-membre possédant le plus de surfaces agricoles utiles, voir Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « La rémunération des agriculteurs », *op.cit.,* p. 16.

[3] Toute l'Europe, « Budget de l'UE : à qui profite la PAC ? » [en ligne] https://www.touteleurope.eu/actualite/budget-de-l-ue-a-qui-profite-la-pac.html, consulté le 19 janvier 2021.

[4] Par exemple, en 2018, les dépenses françaises (1er et 2nd piliers) représentent un peu plus de 9,5 milliards d'euros, soit 16,5% des dépenses totales effectuées la même année au sein de l'Union européenne au titre de la PAC (la part de dépenses de l'Espagne et de l'Allemagne représente respectivement 12,1% et 10,8%) : voir Parlement européen, « La politique agricole commune en chiffres », mis à jour en novembre 2020 [en ligne] https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/104/la-politique-agricole-commune-en-chiffres, consulté le 19 janvier 2021.

[5] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, « La PAC : tout savoir sur les aides directes. Volume 1 : Les aides du 1er pilier », *Chambre d'agriculture*, n° 1035, août/septembre 2014, p. 11.

[6] FranceAgriMer, *Rapport d'établissement 2009,* novembre 2010, p. 13-14.

[7] L'Agence comptable gère le paiement des aides ainsi que les missions de recouvrement et de comptabilité.

[8] Au titre de l'économie et du développement durable de l'agriculture et des territoires, de l'aide aux plus démunis et de l'aide à la cessation d'activité laitière.

[9] D'après FranceAgriMer, *Rapport d'établissement 2009, op.cit*., p. 21.

[10] L'enveloppe dédiée aux droits au paiement de base, ou paiement à l'hectare, dont il est ici question représentant en 2015 49% de la totalité des aides du premier pilier aurait diminué en 2019 pour ne plus représenter que 34% de aides du premier pilier : voir Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, « La PAC : tout savoir sur les aides directes. Volume 1 : Les aides du 1er pilier », *op.cit.,* p. 13. En outre, des mécanismes de convergence ont été mis en place à compter de 2015 à l'échelle de l'Union européenne afin de rendre plus « juste » l'aide à l'hectare, de « réduire les disparités entre agriculteurs ». L'objectif est de faire converger la valeur des aides directes du premier pilier versées à chaque agriculteur – valeur calculée à partir de références réputées obsolètes datant de plus de 20 ans – vers la valeur moyenne nationale des paiements à l'hectare (droits au paiement de base). Un plafonnement à 30% des pertes individuelles liées à la convergence est mis en place parallèlement afin

grande surface agricole. Cependant, depuis la réforme de la PAC entrée en vigueur en 2015, un ensemble d'aides et de mécanismes de redistribution et de fléchage permettent aux États-membres d'orienter les aides PAC en fonction des enjeux et priorités nationales. C'est ainsi que sur la période 2014-2020[1], les arbitrages français se montrent favorables, dès que cela est possible, à l'élevage, en particulier à l'élevage herbivore. L'ancien directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture raconte :

> « Lorsque je me retrouve directeur de cabinet de Stéphane Le Foll en 2012, on arrive avec un projet de déploiement de l'agro-écologie en France, d'une part, mais aussi de renégociation de la PAC. Un des éléments qu'on va porter dans le débat sur la réforme de la PAC, ça a été de rééquilibrer les aides des grandes cultures vers l'élevage, parce qu'on considérait et je considère toujours que ce rééquilibrage notamment vers une certaine forme d'élevage à l'herbe, avait une légitimité sociale en termes de comparaison des niveaux de revenus des différentes catégories d'agriculteurs et puis aussi une fonction agro-écologique au niveau des territoires, etc. On va donc rebasculer sur la réforme de la PAC pas loin de 700 ou 800 millions d'euros de différentes façons. Ça nous a été suffisamment reproché par le secteur des grandes cultures à l'époque qui après a aussi connu des difficultés, c'est vrai. Donc on fait ce choix de politique publique sans contestation interministérielle, le ministère de l'Environnement n'est pas monté au créneau ou Bercy, ni les associations pour dire "attention monsieur Le Foll, c'est un scandale, vous avez donné des encouragements à l'élevage, il faudrait donner des encouragements à la production uniquement végétale". Donc ça c'est récent quand même, c'est 2012, 2013, 2014 » (Olivier Laine, ancien directeur de cabinet de Stéphane Le Foll, entretien, décembre 2017).

Au Sommet de l'élevage[2], le 2 octobre 2013, François Hollande fait un discours en faveur d'une « PAC réformée, plus juste, plus favorable à l'élevage »[3] :

> « La France a besoin d'une agriculture. Elle a besoin de paysans. Elle a besoin d'éleveurs. C'est parce que je crois que la France a besoin de son agriculture

d'« amortir les effets déstabilisateurs sur les exploitations dont les références historiques étaient très supérieures à la moyenne » : voir Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *La PAC en un coup d'œil,* avril 2020, p. 7.

[1] Période à laquelle nous nous intéressons mais l'on a vu au chapitre 4 que la redirection des aides PAC vers l'élevage herbivore constitue l'une des conditions de légitimité dans le champ de la représentation agricole des mesures agro-environnementales à leur début.

[2] Le Sommet de l'élevage est un salon professionnel européen. Créé dans les années 1990, il se tient chaque année en France, à Cournon d'Auvergne. Durant plusieurs jours, plus d'un millier de professionnels de la filière de l'élevage, y compris venus de l'étranger, exposent leurs animaux, présentent leurs produits et leur activité : génétique, logistique, énergie, équipement, nutrition animale, etc. Le salon est l'occasion pour les professionnels de se rencontrer et de conclure de nouveaux contrats et marchés. Des dizaines de conférences et des concours de races sont également organisés. Moins médiatisé et populaire que le salon de l'agriculture, le Sommet de l'élevage n'en demeure pas moins un évènement incontournable pour les responsables politiques. Il reçoit chaque année la visite de ministres, de candidats, de chefs de partis, du président de la République, comme lors de l'édition de 2013. Le Sommet de l'élevage fait donc office de vitrine pour les professionnels comme pour le personnel politique.

[3] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, « La PAC : tout savoir sur les aides directes. Volume 1 : Les aides du 1er pilier », *op.cit.,* p. 11.

qu'aujourd'hui, j'ai fait des choix pour que l'élevage soit la priorité de notre politique agricole »[1].

De cette façon, si le soutien aux producteurs prend de moins en moins la forme de subventions directes et inconditionnelles faisant office de compléments de revenu, l'élevage, du fait d'une priorisation politique des aides en sa faveur, parvient à tirer son épingle du jeu. Nous allons voir qu'il bénéficie non seulement d'une aide conjoncturelle systématique en contexte de crise mais aussi d'un ensemble de mesures plus structurelles visant notamment la modernisation de ses outils de production.

Le soutien aux éleveurs en contexte de crise

Le programme budgétaire 149 du ministère de l'Agriculture dédié à la compétitivité et la durabilité de l'agriculture comprend une ligne budgétaire consacrée à la « gestion des crises et des aléas de la production agricole ». Celle-ci s'appuie sur deux dispositifs : l'aide au redressement des exploitations agricoles *via* l'outil AGRIDIFF « agriculteurs en difficulté » (audit, suivi technico-économique, plan de restructuration) et le Fonds d'allègement de charges (FAC). Créé en 1990 et géré dans un premier temps par le Crédit agricole, le FAC est, depuis le début des années 2000, alimenté par des ressources publiques. Dans le contexte de la crise de la vache folle, la priorité est alors donnée au secteur bovin et les crédits alloués au dispositif s'élèvent à 30 millions d'euros[2]. Depuis 2010, 3,5 millions d'euros abondent, en moyenne, par an, le Fonds d'allègement de charges[3] et 2,8 millions d'euros sont consacrés au dispositif AGRIDIFF[4].

Le FAC permet notamment à l'administration d'assumer le remboursement d'une partie des intérêts d'emprunt des producteurs lorsque ces derniers sont « fragilisés par des crises conjoncturelles »[5]. Celles-ci peuvent donc être d'ordre sanitaire (encéphalopathies spongiformes, fièvre catharale…), climatique (intempéries, gel, sécheresse…), ou liées aux

[1] Vie-publique, « Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les efforts en faveur de l'agriculture, à Cournon d'Auvergne le 2 octobre 2013 » [en ligne] https://www.vie-publique.fr/discours/189170-declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-sur-les, consulté le 14 janvier 2021.
[2] Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi de finances pour 2002 (Sénat), Rapport général n° 87, Tome III : Les moyens des services et les dispositions spéciales, Annexe 3 : Agriculture et pêche, 22 novembre 2001, p. 54.
[3] L'enveloppe consacrée à la mise en œuvre du FAC passe de 8 millions d'euros en 2010, 2011 et 2012 à 2,5 millions d'euros en 2013. Elle continue de diminuer depuis lors, atteignant 1,8 millions d'euros en 2019 et 2020.
[4] Le dispositif AGRIDIFF connaît lui aussi une baisse importante de son enveloppe en 2013, qui passe alors de 4 à 1,9 millions d'euros, stagne jusqu'en 2018 où elle atteint de nouveau près de 4 millions d'euros.
[5] Document budgétaire « Justification au premier euro » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture », Projet de loi de finances 2020, disponible en ligne : https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2020/PLF/BG/PGM/149/FR_2020_PLF_BG_PGM_149_OPE.html.

aléas du marché, comme lors de la crise de l'élevage de 2015 dont la gestion administrative, nous allons le voir, s'est appuyée sur les dispositifs sus cités mais a aussi donné lieu à la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

La crise de l'élevage de 2015 illustre assez bien les mécanismes d'aide d'urgence et de gestion de crise pouvant être mis en œuvre par l'administration à destination des éleveurs. Elle est liée à l'embargo russe décrété l'année précédente – en août 2014 – à la suite des sanctions économiques qui ont visé le pays du fait de son soutien aux séparatistes ukrainiens[1]. L'embargo russe sur les produits alimentaires européens s'est étendu aux fruits et légumes, aux poissons mais aussi à de nombreux produits carnés : le porc, la viande de bœuf, la volaille, le fromage et le lait. Les excédents de production, provoqués dans ces filières par la fermeture d'un débouché majeur, ont créé un déséquilibre sur les marchés qui a eu pour conséquence de faire s'effondrer les prix. C'est ainsi qu'en septembre 2015, un plan de soutien à l'élevage est mis en œuvre à l'échelle nationale, puisant en partie dans les crédits d'urgence débloqués à cet effet au niveau européen. Sur ces crédits d'un montant de 500 millions d'euros, la France bénéficie d'une enveloppe de 63 millions d'euros[2]. 500 millions d'euros supplémentaires sont de nouveau débloqués par l'Union européenne en juillet 2016.

Concrètement, la gestion de la crise a consisté dans l'activation de différents dispositifs de soutien financier, celle du fonds d'allégement de charges d'abord. Dans le cadre de l'attribution des aides d'urgence du FAC, 40 millions d'euros ont ainsi été versés à 11 000 éleveurs dès la fin de l'année 2015[3] et 210 millions à 47 000 éleveurs à la date du 30 juin 2016[4]. Le soutien financier aux filières a aussi consisté dans la mise en œuvre d'instruments de régulation des marchés élaborés dans le cadre du premier pilier de la PAC *via* l'OCM unique[5], à l'image des mesures de stockage privé. Cette mesure exceptionnelle de la PAC activée en cas de forte perturbation des marchés agricoles permet de désengorger le marché, en donnant la possibilité aux opérateurs économiques de couvrir leurs frais liés au stockage des denrées

---

[1] L'année 2015 se caractérise également par la fin effective des quotas laitiers au 1er avril.
[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, *Plan de soutien à l'élevage français. Les mesures engagées au niveau national*, septembre 2016.
[3] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2015*, juin 2016, p. 6 et 13.
[4] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, *Plan de soutien à l'élevage français. Les mesures engagées au niveau national*, *op.cit.,* p. 4.
[5] L'organisation commune des marchés unique est un outil communautaire créé en 2007 de la fusion de 21 OCM. Destiné à gérer les crises conjoncturelles, il est financé par le FEAGA et s'appuie sur différents mécanismes de régulation des marchés : gestion de volumes, régulation des échanges avec les pays tiers (droits de douanes, gestion des contingents tarifaires, restitutions à l'exportation…), règles permettant aux organisations de producteurs et aux interprofessions de prendre des mesures *ad hoc* pouvant déroger au droit de la concurrence, achats et stockages publics, aide au stockage privé…

invendues pour une durée déterminée. Ainsi, la mise sur le marché de leurs produits est reportée à un moment plus favorable, notamment lorsque la demande reprend. En 2015, ce sont par exemple 20 500 tonnes de beurre et 2 600 tonnes de poudre de lait qui ont fait l'objet de contrats de stockage privé[1]. Les mesures financières bénéficiant à l'élevage peuvent encore avoir comme objectif la baisse de la production. Ainsi, en 2016, sur les 500 millions d'euros débloqués par l'Union européenne dans le cadre de la deuxième phase de son plan de soutien à l'élevage, 150 millions d'euros ont été consacrés au soutien des producteurs de lait, indemnisés à hauteur de 14 centimes d'euro par kilo de lait non produit (l'indemnisation pouvant s'élever à 24 centimes d'euro par kilo grâce au complément des aides nationales). C'est également à cette période qu'est mis en place, à l'image de l'observatoire du lait[2], un observatoire européen des marchés des viandes porcine et bovine afin d'« offrir une plus grande transparence aux secteurs bovin et porcin de l'UE en diffusant en temps utile des données de marché et des analyses à court terme »[3] (voir *infra*).

La crise multisectorielle de l'élevage de 2015-2016 est intéressante en ce qu'elle a eu pour effet de superposer et d'agréger une variété d'aides d'urgence mobilisées par ailleurs de façon récurrente pour pallier des situations de crise finalement plus récurrentes qu'exceptionnelles. Ainsi et pour ne donner que quelques exemples, en 2009, un plan d'aide aux producteurs des filières d'élevage avait déjà été mis en œuvre. Dans un contexte de crise du lait, de nombreux achats d'intervention avaient été effectués. Les achats d'intervention publique – ou plus simplement « l'intervention publique » – constituent un autre mécanisme de régulation des marchés de la PAC. En contexte de crise seulement, lorsque de forts déséquilibres affectent les marchés, les pouvoirs publics ou leurs opérateurs peuvent acheter des produits et les stocker jusqu'à ce que la situation sur le marché soit plus favorable. En France, le rôle est confié à FranceAgriMer. L'intervention publique, à l'image des mesures de stockage privé, a pour objectif d'éviter l'effondrement des prix. Les produits concernés par l'intervention publique sur les marchés agricoles sont le blé, l'orge, le maïs, le riz mais aussi la viande bovine,

[1] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2015*, *op.cit.,* p. 6 et 13.
[2] L'Observatoire européen du marché du lait créé en 2014 a pour objectif « de mettre à la disposition de tous les acteurs de la filière lait une information économique fiable et accessible » et ainsi « aider à la décision lors de la mise en place d'outils de régulation des marchés » : voir Aurélie Trouillier et Claire-Isabelle Rousseau (coord), « La PAC : tout comprendre pour s'adapter. Volume 3 : Régulation des marchés », *op.cit.,* p. 30.
[3] Commission européenne, « Observatoire du marché de la viande » [en ligne] https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/facts-and-figures/markets/overviews/market-observatories/meat_fr, consulté le 26 août 2020.

le beurre et le lait écrémé en poudre[1]. Plus récemment, en avril 2020, l'Union européenne a activé une mesure d'aide au stockage privé pour les viandes fraîches et réfrigérées issues de bovins âgés de huit mois ou plus « pour aider les filières agricoles à faire face au recul brutal ou aux changements de la consommation dans l'UE et les pays partenaires, en conséquence de l'épidémie mondiale de COVID-19 et du confinement des populations »[2].

Aux côtés des aides de crise apportées par la puissance publique aux éleveurs *via* des mesures d'allègement de charges mais aussi par le biais d'opérations de régulation des marchés qui, activées de façon (pas si) exceptionnelle doivent servir à en pallier les défaillances passagères, un soutien plus structurel vise quant à lui à maintenir et favoriser sur le long terme la compétitivité de l'élevage en France.

Aides structurelles au maintien et à la compétitivité de l'élevage

Qu'il s'agisse des aides du premier ou du second pilier de la PAC, nombreuses sont celles qui au gré des réformes et par un ensemble de mécanismes de fléchage, se montrent particulièrement favorables à l'élevage : à l'élevage herbivore d'abord, considéré par les textes communautaires comme un des secteurs les plus en difficulté et dont il faut aider, à ce titre, les exploitations à se maintenir, à l'élevage industriel ensuite, dont il faut aider les filières à se moderniser et se mettre aux normes.

La suppression dans le premier pilier de la PAC du droit au paiement unique en 2014, désormais divisé en trois aides découplées (indépendantes du type de production), à la fois distinctes et interdépendantes – paiement de base ou aide à l'hectare, paiement vert aux exploitants en rémunération d'actions en faveur de l'environnement et paiement redistributif – ouvre des marges de manœuvre dans l'orientation des aides communautaires vers l'élevage. C'est notamment le cas du paiement redistributif qui consiste dans le versement d'une surprime sur les 52 premiers hectares. Cette aide est réputée permettre la valorisation de la production des petites exploitations à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emplois dont la taille est inférieure à la moyenne nationale, « typiquement l'élevage en général et en particulier l'élevage laitier, ou encore les fruits et légumes »[3]. Notons par ailleurs que la réforme de la PAC en 2014

[1] Commission européenne, « Les mesures de marché en bref. Règles et mesures visant à réglementer et soutenir la commercialisation des produits agricoles » [en ligne] https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/market-measures-explained_fr, consulté le 12 janvier 2021.
[2] FranceAgriMer, « Stockage privé viandes de bovins. Du 07/05/20 au 12/01/21. Aide communautaire » [en ligne] https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Regulation-des-marches/Stockage-prive/Stockage-prive-de-viandes2/stockage-prive-viandes-de-bovins, consulté le 12 janvier 2021.
[3] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *La PAC en un coup d'œil, op.cit.,* p. 10.

rend éligibles aux aides découplées certaines surfaces pastorales consacrées à l'élevage extensif au même titre que les surfaces agricoles, ce qui n'était pas le cas précédemment[1].

Si l'on considère à présent les aides couplées, c'est-à-dire les aides du premier pilier versées aux secteurs agricoles considérés comme étant en difficulté économique – représentant en cela un « outil déterminant pour l'orientation des productions »[2] –, on observe qu'elles sont en France exploitées dans leur intégralité[3] et presque exclusivement au profit de l'élevage herbivore[4]. En effet, entre 2015 et 2020, 867 millions d'euros par an sont dédiés à l'élevage sur un total d'aides couplées de 1 032 millions d'euros, soit 84% du montant total des aides couplées (voir figure 5.1).

Figure 5.1 : Répartition française des aides couplées de la PAC entre 2015 et 2020

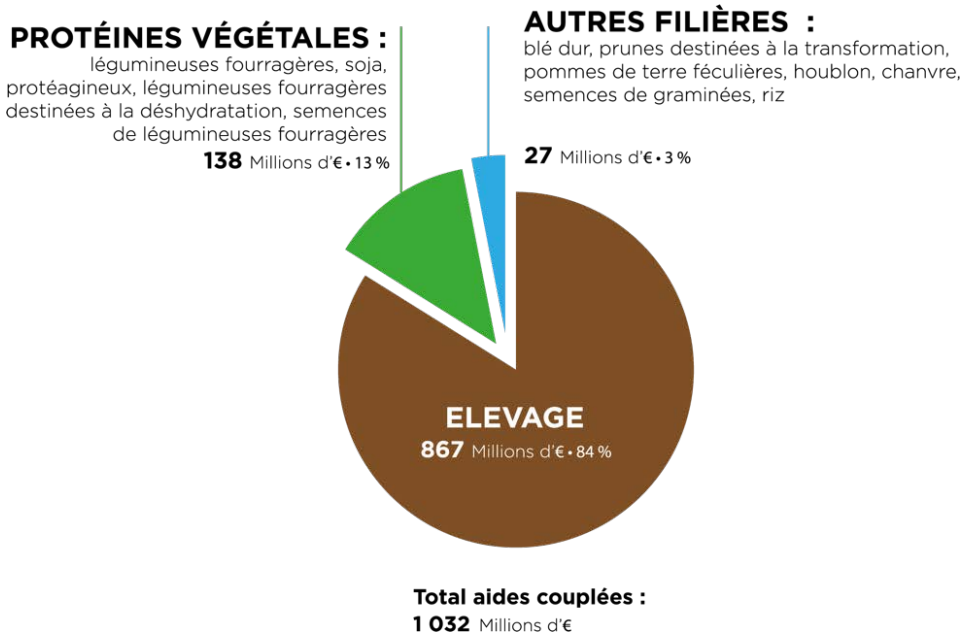

Les élevages concernés sont les élevages de vaches allaitantes, vaches laitières, ovins, caprins, veaux sous la mère et veaux bio. L'aide aux bovins allaitants, c'est-à-dire aux élevages

[1] Eliott Boyard et Elise Bouffiès, *La PAC 2015-2020 en zone de montagne, op.cit.*
[2] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *La PAC en un coup d'œil, op.cit.,* p. 10.
[3] Le montant dédié aux aides couplées ne peut dépasser 15% de l'enveloppe accordée au titre des aides du premier pilier de la PAC (2% devant être consacrés à la production de protéines végétales). La France a fait le choix en 2014 de mobiliser les aides couplées au maximum des possibilités offertes par la réglementation communautaire.
[4] La liste des secteurs en difficulté est fixée par les textes communautaires. Elle comprend : les vaches allaitantes, vaches laitières, ovins, caprins, veaux sous la mère et veaux bio, le blé dur, les prunes destinées à la transformation, les fruits transformés, les tomates destinées à la transformation, les pommes de terre féculières, le houblon, le chanvre, les semences de graminées, certaines protéines végétales et le riz : voir Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *La PAC en un coup d'œil, op.cit.,* p. 12.

destinés à produire de la viande bovine, représente la majorité des aides accordées à l'élevage, bénéficiant de 608,33 millions d'euros sur l'enveloppe de 867 millions d'euros dévolue au soutien des activités d'élevage au titre des aides couplées de la PAC (voir figure 5.2)[1]. Notons également que sur les 165 millions d'euros restants au titre des aides couplées de la PAC, 138 millions d'euros (soit environ 84 %) sont dédiés au développement de l'autonomie alimentaire des élevages, *via* la production de protéines végétales destinées à l'alimentation des animaux, en particulier des fourrages[2] (voir figure 5.1).

Figure 5.2 : Répartition française des aides couplées de la PAC en direction de l'élevage entre 2015 et 2020

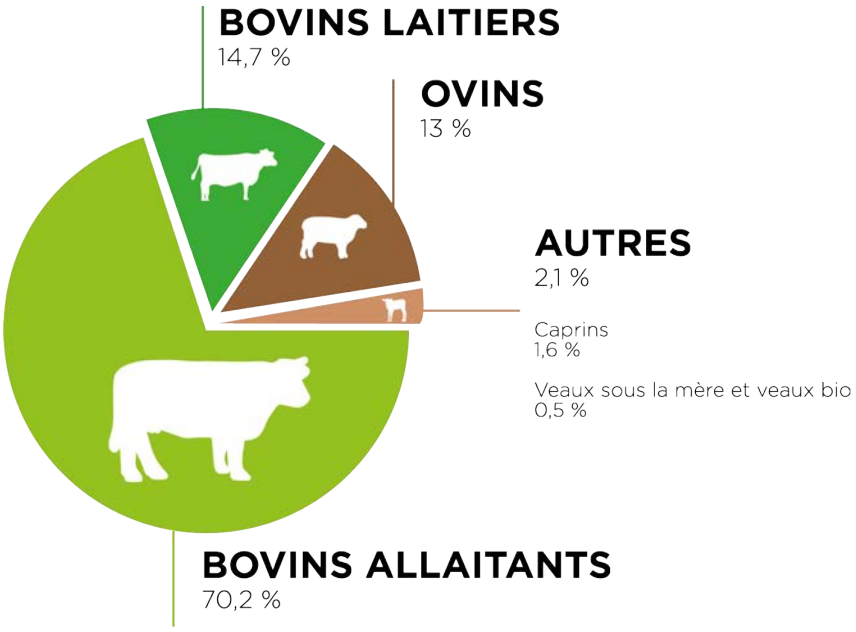

Les aides du second pilier de la PAC contribuant au développement rural et à la protection de l'environnement sont elles aussi en grande partie orientées vers l'élevage herbivore. C'est le cas de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) créée en 1975. Celle-ci vise, comme son nom l'indique, à aider les exploitations handicapées dans leur activité par l'environnement et la topographie (altitude, forte pente, etc.) en comblant le différentiel de revenu qui existe entre exploitations en zones défavorisées et exploitations zone de plaine. L'ICHN est considérée par le ministère de l'Agriculture comme une « aide fondamentale pour le maintien de l'activité agricole, et notamment de l'élevage, dans les zones

[1] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Ibid.*, p. 41.
[2] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Ibid.*, p. 44-45.

à handicaps naturels et tout particulièrement dans les zones de montagne »[1], sachant que les zones de montagne représentent 60 % des zones défavorisées couvertes par l'ICHN[2] et que « l'agriculture de montagne est dominée par l'élevage » [3] (voir figure 5.3).

Figure 5.3 : Répartition des systèmes de production en 2010 en montagne (cercle intérieur) et en plaine (cercle extérieur)

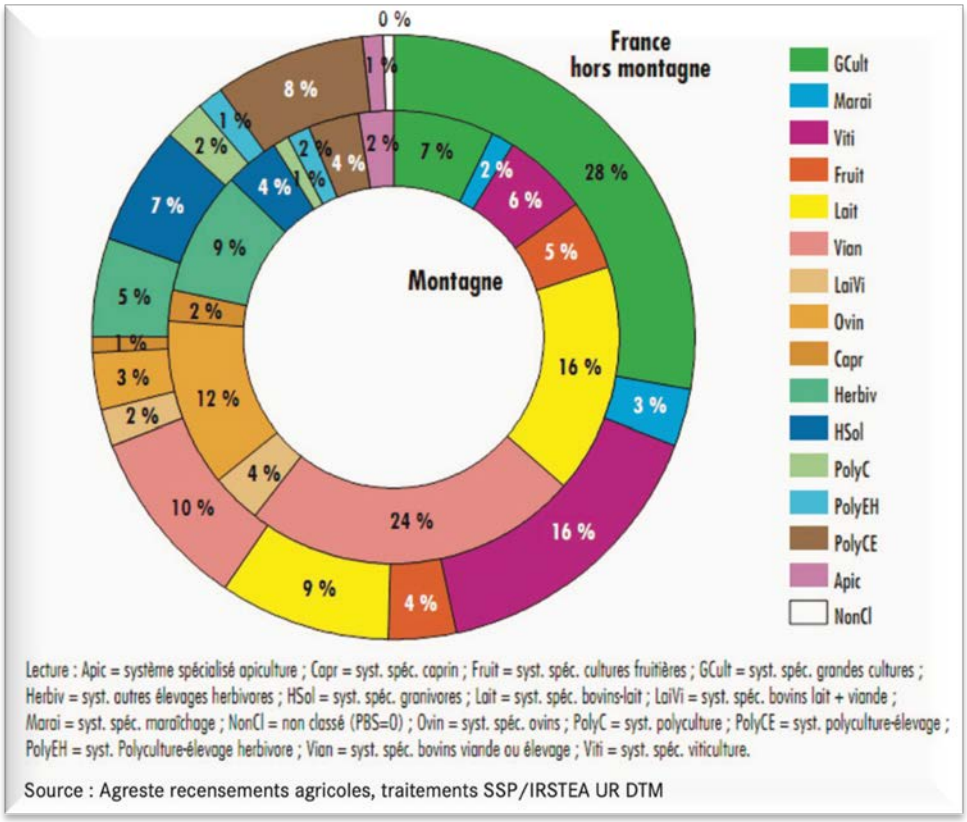

Source : IRSTEA[4]

<u>Lecture</u> : En 2010, l'élevage de bovins allaitants destinés à la production de viande représente la part la plus importante (24 %) des activités agricoles de montagne, toute production confondue. L'élevage représente 71% des activités agricoles en zones de montagne, tout type d'élevage confondu[5]. Le pourcentage s'élève à 77 % si l'on inclut les systèmes en polyculture-élevage (4 %) et en polyculture-élevage herbivore (2 %).

---

[1] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Ibid.*, p. 48.
[2] Marianne Lefebvre, Pauline Lecole et Sophie Thoyer, *Les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels,* Étude CAPeye, cellule de veille et de prospective sur la PAC, Montpellier SupAgro.
[3] Agreste (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt), *L'agriculture en montagne. Évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles*, janvier 2016, p. 5.
[4] Agreste (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt), *Ibid.,* p. 5.
[5] À savoir : bovins allaitants (24%), bovins lait (16%), ovins (12%), autres élevages herbivores (9%), bovins mixtes (4%), granivores (4%) et caprins (2%).

L'ICHN représente l'aide la plus importante du second pilier, en termes de crédits alloués. En 2019, ce sont 1,1 milliards d'euros qui sont consacrés à son versement[1]. Soulignons également que l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs est majorée dans les zones défavorisées, de surcroît en zones de montagne. Elle passe en moyenne d'une fourchette de 8 000 à 26 800 euros en plaine à une fourchette de 12 000 à 52 000 euros en zones défavorisées[2].

Aux côtés des aides principalement accordées aux éleveurs de bovins considérés comme étant en difficulté économique structurelle, l'engagement des autorités publiques dans l'organisation et l'accompagnement des productions carnées passe également par le soutien à la compétitivité de toutes les filières d'élevage. Celui-ci s'appuie sur différents niveaux de financement. Il peut s'agir d'aider directement les éleveurs : afin d'améliorer la performance de leur entreprise mais aussi de respecter l'évolution de la réglementation et répondre davantage à la « demande » des consommateurs, ces derniers – en fait plus largement les professionnels des filières d'élevage – reçoivent des subventions leur permettant de réaliser un ensemble d'investissements, notamment pour l'aménagement et la modernisation de leurs infrastructures. Nous allons le voir, l'aide à la compétitivité des productions carnées passe aussi par le financement de projets « innovants » de R&D ainsi que par le versement de subventions aux structures de conseil qui agissent auprès des professionnels[3]. Ces dix dernières années, les exemples de soutien à la modernisation et à la compétitivité des systèmes d'élevage industriels ne manquent pas.

Ainsi, par exemple, en 2010, un plan d'action est lancé sur deux ans pour un montant de 60 millions d'euros afin de mettre aux normes les bâtiments d'élevage porcin pour une meilleure prise en compte du bien-être des truies gestantes[4]. L'année suivante, un budget de 10,8 millions d'euros est consacré à la mise aux normes des élevages de poules pondeuses (financement de 13,4 millions de places en cages aménagées) et 271 000 places de gavage en cages collectives sont financées à hauteur de 5,1 millions d'euros[5]. En 2012, ce sont encore 4,5 millions d'euros qui sont consacrés au dispositif d'aide aux investissements des laiteries dans

[1] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *La PAC en un coup d'œil*, *op.cit.,* p. 13.
[2] Eliott Boyard et Elise Bouffiès, *La PAC 2015-2020 en zone de montagne, op.cit.,* p. 14.
[3] Les structures de conseil agissant auprès des professionnels reçoivent des aides publiques dans le cadre de contrats de projets État-Région (CPER) au titre de l'assistance technique en exploitation (collective ou individuelle). En 2014 et 2016, respectivement 20 120 et 8 574 élevages ont ainsi été suivis pour un montant d'aides de 6,8 et 5,5 millions d'euros : voir FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2014*, juin 2015, p. 54 ; FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2016,* juin 2017, p. 38.
[4] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2010,* juin 2011, p. 47.
[5] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2011,* juillet 2012, p. 48.

un contexte de sortie progressive des quotas laitiers[1]. La même année, dans le cadre des plans stratégiques des filières ruminants, équidés et viandes blanches, FranceAgriMer met en place un dispositif national d'aide aux abattoirs. Doté de 4 millions d'euros, celui-ci favorise l'investissement dans des outils d'abattage ainsi que la restructuration des entreprises *via* notamment la reprise d'actifs[2]. En 2013, François Hollande annonce au Sommet de l'élevage le lancement d'un Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) au sein duquel le soutien aux investissements représente une « priorité essentielle »[3]. L'objectif du plan – doté sur la période 2014-2020 d'une enveloppe annuelle de 200 millions d'euros, abondée par le FEADER mais aussi l'État et les collectivités territoriales[4] – est d'assurer à long terme la compétitivité et la pérennisation sur l'ensemble du territoire[5] des exploitations *via* notamment la modernisation des bâtiments, l'amélioration des conditions de travail ou encore l'autonomie alimentaire des cheptels[6]. L'année suivante, dans le cadre du Projet agricole et alimentaire d'avenir (P3A) – branche agricole du Programme d'investissements d'avenir (PIA)[7], FranceAgriMer lance, toujours dans l'optique d'aider à la restructuration des abattoirs, un appel à projets d'un montant de 50 millions d'euros « pour la reconquête de la compétitivité des abattoirs et des outils de découpe »[8]. Entre 2014 et 2017, le P3A a financé 172 projets « innovants » pour un montant de 81 millions d'euros.

En 2018, dans le prolongement des missions du PIA, un Grand plan d'investissement (GPI) est lancé par le gouvernement. Son volet agricole a « vocation à être l'un des principaux instruments de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture »[9]. Il vise à financer des programmes d'expérimentation, d'appui technique ou encore de recherche et développement dans tous les secteurs agricoles de l'amont à l'aval des filières et bénéficie pour ce faire d'une enveloppe de

---

[1] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2012,* juillet 2013, p. 43.
[2] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2013*, juillet 2014, p. 48.
[3] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *La PAC en un coup d'œil*, *op.cit.,* p. 14.
[4] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Ibid.*, p. 14.
[5] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Ibid.*, p. 54.
[6] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Ibid.*, p. 14.
[7] Depuis 2014, le Projet agricole et agroalimentaire d'avenir, dit P3A représente la branche agricole du Programme d'investissements d'avenir (PIA) lancé en 2010. Ce sdernier, doté à son lancement d'un budget de 35 milliards d'euros (d'autres crédits sont débloqués en 2014, 2017 et 2020, à savoir respectivement 12, 10 et 20 milliards d'euros) est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement placé sous l'autorité du Premier ministre. Il a pour objectif de créer de la croissance et des emplois en soutenant l'innovation : voir Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Préparer l'avenir », *Alim'agri*, n° 1566, septembre-octobre-novembre 2017, p. 79 et Gouvernement, « Le Programme d'investissements d'avenir » [en ligne] https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir, consulté le 19 janvier 2021.
[8] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2015*, juin 2016, p. 40.
[9] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Volet agricole du grand plan d'investissement. La gamme de financements du volet agricole du Grand plan d'investissement,* septembre 2018, p. 1.

5 milliards d'euros pour la période 2018-2022[1]. Le plus souvent, d'anciens dispositifs viennent alimenter le GPI agricole, comme s'agissant des aides consacrées au changement des pratiques (1,3 milliards d'euros) qui intègrent les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que les aides à la conversion à l'agriculture biologique mises en œuvre dans le cadre de la PAC. Sur les 5 milliards d'euros du GPI agricole, 100 millions d'euros sont par exemple consacrés au soutien à la méthanisation (dans le cadre de l'axe 1 : transformation de l'amont agricole et forestier), 1,6 milliards d'euros sont destinés aux entreprises agroalimentaires (transformation et distribution principalement) engagées dans la montée en gamme de leurs produits (dans le cadre de l'axe 2 : amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier) ou encore 500 millions d'euros sont orientés vers l'innovation et la structuration des filières (axe 3)[2]. FranceAgriMer gère les mesures liées à la structuration des filières *via* l'outil qu'est l'appel à projets « structuration des filières agricoles et agroalimentaires ». En 2020, parmi les 19 projets lauréats de l'appel à projets, 6 concernent les filières viandes (5) et lait (1), 5 sont des projets transversaux multi-filières et les 8 derniers sont portés par les filières végétales (fruits et légumes, grandes cultures, oléo-protéagineux, plantes textiles, multi-filières). Sur les 3 millions d'euros d'aide octroyés à l'ensemble des lauréats, la part la plus grande (25,7%) revient aux projets portés par la filière viande et représente un montant de 767 908 euros[3]. Les projets retenus visent par exemple le développement d'une filière d'élevage française de veaux de race à viande élevés sur paille, la création d'un Label Rouge pour la viande de chevreau ou encore la redynamisation de la consommation de viande de lapin parmi les jeunes générations[4].

On le voit, de nombreuses aides financières – qu'il s'agisse d'aides communautaires ou nationales, d'aides directes envisagées comme un complément de revenus ou d'aides conditionnées à la tenue d'engagements (notamment en faveur de l'environnement), d'aides

[1] Sur les 57 milliards d'euros qui alimentent le GPI : voir Gouvernement, « Le Grand plan d'investissement 2018-2022 » [en ligne] https://www.gouvernement.fr/action/le-grand-plan-d-investissement-2018-2022, consulté le 11 novembre 2021.

[2] La mise en œuvre du GPI est confiée selon ses différents axes d'intervention à plusieurs opérateurs parmi lesquels Bpifrance, banque publique d'investissement, FranceAgriMer, la Caisse des dépôts et des consignations, l'Agence Bio ou encore l'Ademe.

[3] Devant les 5 projets multi-filières (634 144 euros) et les 2 projets portés par les filières oléo-protéagineux et plantes textiles (539 346 euros) : voir DRAAF Occitanie, « Plan de relance. Structuration des filières », octobre 2020 [en ligne] https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projet-structuration-des, consulté en cache le 19 janvier 2021.

[4] FranceAgriMer, « Lauréats de l'appel à projets Structuration des filières dans le cadre du Grand plan d'investissement » [en ligne] https://www.franceagrimer.fr/Investissements-d-Avenir/Grand-plan-d-investissement/Laureats-de-l-Appel-a-Projets-Structuration-des-Filieres-dans-le-cadre-du-Grand-Plan-d-Investissement, consulté le 19 janvier 2021.

découplées ou d'aides ciblées, d'aides structurelles ou plus ponctuelles versées en contexte de crise – sont dirigées vers les filières d'élevage. Celles-ci s'articulent et se complètent, les aides structurelles devant permettre, en théorie, de limiter le versement des aides exceptionnelles. Ainsi, si le pouvoir exécutif concède en temps de crise à enclencher des dispositifs de régulation des marchés et/ou à indemniser les producteurs lésés, c'est en contrepartie de l'investissement de ces derniers, encouragés et accompagnés pour ce faire par l'administration agricole, dans la transformation de leurs modes de production.

En entretien, la responsable du bureau des viandes à la sous-direction des filières agroalimentaires de la DGPE décrit bien ce double rôle de l'administration agricole, de son service en particulier, à partir d'une illustration concrète, la gestion de la grippe aviaire de l'hiver 2016-2017. Elle raconte :

> « On s'aperçoit que la propagation de la maladie est liée à des modes de production particuliers et si on veut revoir ces modes de production, il y a aussitôt des conséquences économiques […] Donc là, par exemple, on va s'occuper, comme dans l'épisode précédent, d'évaluer sur le plan réglementaire, sur le plan financier, l'impact des pertes économiques pour les acteurs et puis on va mettre en œuvre les indemnisations qui auront été décidées au niveau politique. Et en parallèle, on va suivre, je ne sais pas si on peut dire vraiment "encadrer", mais on va suivre au moins les engagements de la filière pour modifier en profondeur les modes de production, pour éviter que ce type de crise ne se reproduise chaque année » (Cécile Rémy, DGPE, entretien, janvier 2017).

L'on comprend qu'en parallèle de la gestion de crise, le rôle de la DGPE est aussi d'accompagner de façon structurelle (« modifier en profondeur » comme le dit l'enquêtée) la transformation des systèmes de production régulièrement touchés par les crises sanitaires, économiques, climatiques, etc. L'administration agricole ne peut contraindre les éleveurs à réduire leur cheptel, à changer de modèle économique ou à « faire mieux » que la réglementation en vigueur en matière de biosécurité[1]. Elle actionne donc un certain nombre de leviers incitatifs. Ces leviers peuvent être financiers. C'est le cas des aides structurelles à l'investissement et à l'innovation décrites ci-avant. Ils peuvent également être moraux, comme s'agissant des plans de filière exigés par le président de la République dans le cadre des États

[1] La biosécurité désigne l'ensemble des mesures qui permettent de réduire le risque d'introduction de virus dans les exploitations agricoles : sas sanitaire, gestion des flux d'animaux, de matériel, des intrants, mesures d'hygiène et de nettoyage, traçabilité, mesures de protection contre la faune sauvage, etc. Les mesures de biosécurité sont rendues obligatoires par arrêté ministériel du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire.

généraux de l'agriculture[1], ou ici, à travers l'établissement d'un pacte de lutte contre l'influenza aviaire et de relance de la filière foie gras du 13 avril 2017[2] dans lequel les pouvoirs publics et la filière avicole s'engagent *conjointement* à lutter contre l'épizootie. Le pacte prévoit par exemple que chaque éleveur de volailles devra s'engager par le biais d'une attestation sur l'honneur à respecter les règles de biosécurité en vigueur ou encore que des guides de bonnes pratiques et des supports pédagogiques seront mis en place pour les personnes extérieures intervenant dans les élevages.

Quatre ans après l'épizootie de l'hiver 2016-2017 qui a donné lieu à l'abattage préventif de plus de 4 millions de canards et d'oies dans 485 élevages concentrés majoritairement dans le sud-ouest de la France[3], une nouvelle crise d'influenza aviaire touche de nouveau les éleveurs de palmipèdes : au 20 janvier 2021, la France compte 348 foyers infectieux principalement dans le sud-ouest[4]. Cette récidive pousse à interroger une nouvelle fois les modèles économiques et conditions de détention des animaux en vigueur dans les élevages de palmipèdes et de volailles[5] ainsi que l'effectivité et l'efficacité des mesures prises quatre ans plus tôt[6]. Elle peut questionner plus largement l'effectivité et l'efficacité du soutien de l'administration agricole aux productions carnées. En effet, les aides financières dédiées à l'élevage n'ont pas jusqu'ici empêché ce dernier de demeurer en crise et certaines d'entre elles lui ont même été défavorables[7]. Il n'empêche que l'administration agricole mène bien une politique de soutien à

---

[1] Pour Christelle Ott, responsable de la contractualisation à la DGPE, il s'agissait de mettre les agriculteurs et notamment les éleveurs face à leurs responsabilités. Face à la baisse structurelle de la consommation de viande – l'enquêtée se met à la place du président de la République – « vous, filière bovine, comment vous vous saisissez du sujet ? Est-ce que vous ne pourriez pas limiter le volume que vous produisez ? Il y a une forte demande de traçabilité, de qualité, de bien-être animal, qu'est-ce que vous faites ? ». Elle explique que l'objectif des plans de filière était de « renvoyer la balle aux professionnels » afin d'éviter de prolonger une situation dans laquelle « c'est l'État qui met sous perfusion » (entretien, février 2018).

[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Pacte de lutte contre l'influenza aviaire et de relance de la filière foie gras,* 13 avril 2017.

[3] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Ibid.*

[4] Auteur inconnu, « Influenza aviaire : "Il faut envisager de réduire les densités d'élevage dans le Sud-Ouest" préconise l'Anses », *Sud Ouest,* publié le 21 janvier 2021 [en ligne] https://www.sudouest.fr/2021/01/21/influenza-aviaire-il-faut-envisager-de-reduire-les-densites-d-elevage-dans-le-sud-ouest-preconise-l-anses-8312267-7496.php, consulté le 21 janvier 2021.

[5] Lucile Leclair, « Peste porcine, grippe aviaire… L'élevage industriel, source d'explosions épidémiques », *Reporterre,* le 28 octobre 2020 [en ligne] https://reporterre.net/Peste-porcine-grippe-aviaire-L-elevage-industriel-source-d-explosions-epidemiques, consulté le 21 janvier 2021.

[6] Manon Claverie, « Grippe aviaire, chronique d'une crise annoncée », *France Culture,* le 11 janvier 2021 [en ligne] https://www.franceculture.fr/emissions/le-reportage-de-la-redaction/grippe-aviaire-chronique-dune-crise-annoncee, consulté le 20 janvier 2021.

[7] C'est notamment ce que souligne la Cellule de veille et de prospective sur la PAC de Montpellier SupAgro au sujet de la suppression de la Prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Son remplacement par des MAEC systèmes herbagers et pastoraux au budget limité et aux critères d'éligibilité plus exigeants aurait contribué à exclure de fait du dispositif un certain nombre d'éleveurs qui bénéficiaient auparavant de l'aide au revenu que constituait la PHAE (voir chapitre 4) : voir Eliott Boyard et Elise Bouffiès, *La PAC 2015-2020 en zone de montagne, op.cit.,* p. 13.

l'élevage et fait de l'anticipation et la gestion des crises une priorité : *via* la mise en œuvre de subventions à l'investissement et à l'innovation donc, et nous allons le voir, à travers son rôle de support technique et économique au service des professionnels.

2.2. Le soutien technico-économique apporté aux filières d'élevage

Le soutien financier considérable dont bénéficient les professionnels des filières d'élevage est complété par un travail d'information et de diffusion des connaissances mais aussi d'analyse, de prospective et de conseil de la part de l'administration agricole, dont nous allons ici rendre compte et illustrer les différentes dimensions, avant d'en interroger les fondements et objectifs dans la mise en œuvre d'une politique carnée.

Produire des données et de l'analyse sur les marchés pour le compte des filières

L'« appui technique » aux professionnels de l'élevage (Denis Chotard, chef d'unité Produits animaux chez FranceAgriMer, entretien, décembre 2016) est assumé par différentes institutions et services du ministère en charge de l'agriculture au premier rang desquels se trouve FranceAgriMer (FAM) dont les missions dépassent donc l'instruction de dossiers et le versement des aides financières[1].

La Direction des marchés, des études et de la prospective de FAM recueille et/ou produit des données économiques de première main qu'elle fournit aux filières d'élevage : en continu *via* le système d'information VisioNet créé à cet effet, durant les conseils « filière » (conseils spécialisés de FranceAgriMer) organisés tous les 2 mois au sein de l'établissement ou encore lors de manifestations professionnelles diverses. Sur VisioNet, FAM publie de multiples données portant sur les marchés agricoles (cotations, productions, échanges commerciaux). On y trouve par exemple, pour chacune des filières, des notes de conjoncture hebdomadaire (voir figure 5.4) ainsi que des informations mensuelles sur l'état du commerce extérieur (voir tableau 5.2 et figure 5.5)[2].

[1] Nous pourrions encore évoquer le rôle d'une structure comme le Centre d'études et de prospective (CEP) rattaché au Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture. Conçu comme un « centre de ressources » animé par une vingtaine d'agents, le CEP fait de la veille, de l'évaluation des politiques publiques et fournit au ministère de l'Agriculture des analyses de long terme dans l'objectif « d'appuyer la décision publique » (Sandra Ducasse, chargée de mission Veille et alimentation au CEP, entretien, décembre 2015). En outre, bien qu'on ne s'intéresse pas ici aux structures professionnelles, nous pouvons rappeler le rôle et les missions de support technique et économique qu'apportent de leur côté les instituts techniques, les chambres d'agriculture et les organisations interprofessionnelles auprès des producteurs et plus largement des filières.

[2] Ces données sont disponibles en libre accès. D'autres, plus stratégiques, sont réservées aux professionnels.

Figure 5.4 : Cotation hebdomadaire des gros bovins entrée abattoir, 2020, semaine 52 (du 21 décembre au 27 décembre)

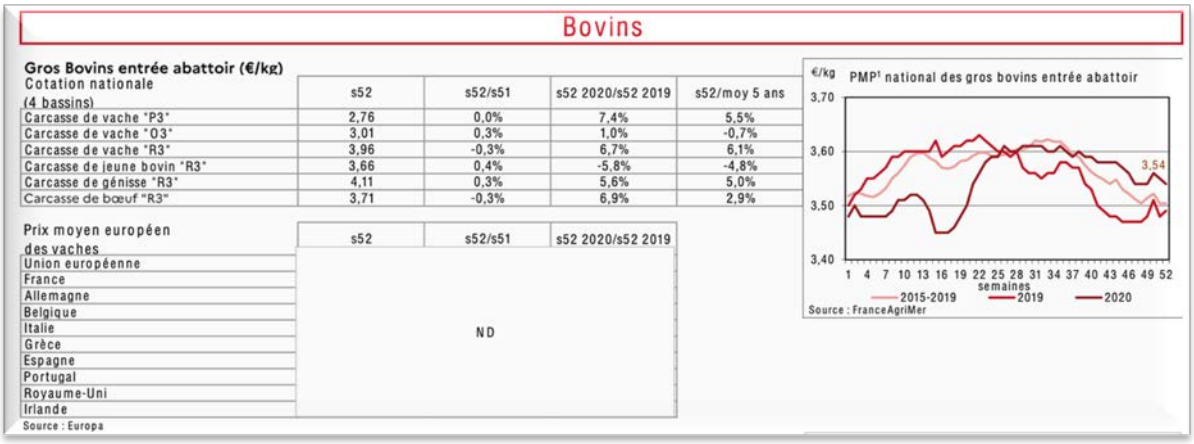

Bovins

Gros Bovins entrée abattoir (€/kg)

Cotation nationale (4 bassins)	s52	s52/s51	s52 2020/s52 2019	s52/moy 5 ans
Carcasse de vache "P3"	2,76	0,0%	7,4%	5,5%
Carcasse de vache "O3"	3,01	0,3%	1,0%	-0,7%
Carcasse de vache "R3"	3,96	-0,3%	6,7%	6,1%
Carcasse de jeune bovin "R3"	3,66	0,4%	-5,8%	-4,8%
Carcasse de génisse "R3"	4,11	0,3%	5,6%	5,0%
Carcasse de bœuf "R3"	3,71	-0,3%	6,9%	2,9%

Prix moyen européen des vaches	s52	s52/s51	s52 2020/s52 2019
Union européenne	ND		
France			
Allemagne			
Belgique			
Italie			
Grèce			
Espagne			
Portugal			
Royaume-Uni			
Irlande			

Source : Europa

Source : FranceAgriMer[1]

<u>Lecture</u> : Sur la figure 5.4, le graphique représente l'évolution de semaine en semaine[2] du prix au kilo[3] de la viande bovine[4] sur l'année 2020 (courbe bordeaux), en comparaison avec l'année précédente (courbe rouge) et l'évolution moyenne du prix au kilo entre 2015 et 2019 (courbe rose). Le tableau de cotation offre plus de détails en fonction du type d'animal[5], de sa conformation (son développement musculaire) et son état d'engraissement[6]. Ainsi, on peut y lire (deuxième ligne) que du 21 décembre 2020 au 27 décembre 2020 (semaine 52) le prix moyen d'une carcasse de vache « O3 » s'élevait à 2,76 euros le kilo, qu'il a augmenté de 0,3% par rapport à la semaine précédente, de 1% par rapport à la même semaine l'année précédente mais qu'il a baissé de 0,7% en moyenne sur les cinq dernières années à la même période.

[1] Source : FranceAgriMer (Direction Marchés, études et prospective), « Conjoncture viandes », Note hebdomadaire, semaine 52 (du 21 décembre 2020 au 27 décembre 2020), p. 1.
[2] Les semaines sont représentées en abscisses.
[3] Le prix moyen pondéré est représenté sur l'axe des ordonnées.
[4] Gros bovins entrée abattoir, c'est-à-dire des bovins d'au moins 8 mois.
[5] Vache, jeune bovin, génisse, bœuf.
[6] Par exemple, dans « Carcasse de vache P3 », la lettre P représente la conformation de l'animal et le chiffre 3 son état d'engraissement (selon une nomenclature européenne).

Tableau 5.2 : Évolution des exportations françaises de viandes bovines en volume par pays en 2019 et 2020

Commerce extérieur France

Exportations (TEC)

Total viandes bovines (inclus onglets, hampes et produits transformés)

	octobre 2019 (tec)	octobre 2020 (tec)	évolution (%)	cumul 2019 (tec)	cumul 2020 (tec)	évolution (%)	part de marché 2019 (%)	part de marché 2020 (%)
Monde	22 625	19 717	**-12.9**	188 684	180 661	**-4.3**	100.0	100.0
UE28	20 927	18 175	**-13.1**	173 710	164 763	**-5.2**	92.1	91.2
ITALIE	6 689	5 455	**-18.5**	58 280	55 163	**-5.3**	30.9	30.5
ALLEMAGNE	4 464	4 559	**2.1**	35 038	36 233	**3.4**	18.6	20.1
GRÈCE	4 766	3 541	**-25.7**	38 001	32 743	**-13.8**	20.1	18.1
BELGIQUE	2 159	2 011	**-6.8**	18 460	17 338	**-6.1**	9.8	9.6
PAYS-BAS	864	732	**-15.2**	6 819	7 266	**6.5**	3.6	4.0
ROYAUME-UNI	483	661	**36.9**	2 907	4 187	**44.0**	1.5	2.3
ESPAGNE	420	289	**-31.1**	3 916	3 224	**-17.7**	2.1	1.8
TIERS	1 698	1 541	**-9.2**	14 973	15 897	**6.2**	7.9	8.8
ISRAËL	.	52	.	2 771	3 083	**11.3**	1.5	1.7
SUISSE	341	409	**20.0**	2 135	2 467	**15.6**	1.1	1.4
GHANA	320	255	**-20.4**	2 233	2 318	**3.8**	1.2	1.3

FranceAgriMer d'après Douanes françaises

Source : FranceAgriMer[1]

Figure 5.5. : Évolution mensuelle des exportations françaises de viandes bovines en volume dans le monde de 2015 à 2020

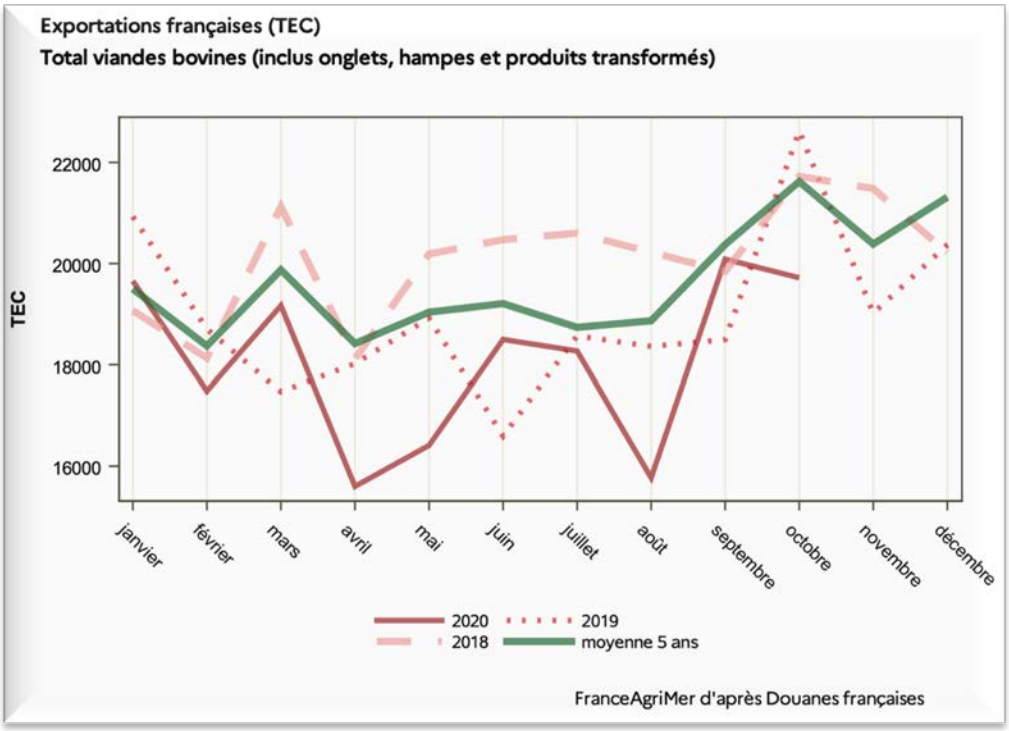

Source : FranceAgriMer[2]

[1] Source : FranceAgriMer (Direction Marchés, études et prospective), « Commerce extérieur. Échange dans les filières bovine-ovine-viandes et abats, Données du mois d'octobre 2020 », *La Conjoncture*, p. 5.
[2] Source : FranceAgriMer (Direction Marchés, études et prospective), *Ibid.,* p. 6.

Lecture : Le tableau 5.2 et la figure 5.5 montrent l'évolution des exportations françaises de viandes bovines[1] dans le monde. Le tableau renseigne par exemple (troisième ligne) qu'en octobre 2020, la France a exporté 5 455 tonnes équivalent carcasse (TEC) de viandes bovines en Italie contre 6 689 TEC au mois d'octobre de l'année précédente, enregistrant ainsi une baisse de 18,5 %. Sur l'ensemble de l'année 2020[2], la France a exporté en Italie 55 163 tonnes équivalent carcasse de viandes bovines contre 58 280 TEC en 2019. Les exportations françaises vers l'Italie de viandes bovines ont ainsi baissé de 5,3 % entre 2020 et 2019. En 2019, l'exportation vers l'Italie représentait 30,9 % de la totalité des exportations de viandes bovines françaises dans le monde, contre 30,5 % en 2020.
Le graphique (figure 5.5) offre une comparaison mois par mois et année par année des exportations françaises en volume de viande bovine dans le monde. Ainsi, en octobre 2020, la France a exporté 19 717 tonnes équivalent carcasse de viandes bovines dans le monde, contre 22 625 TEC en 2019[3] et environ 21 700 TEC en 2018. En octobre 2020, elle a exporté dans le monde environ 2 133 TEC de viandes bovines de moins que le volume exporté en moyenne à la même période durant les cinq dernières années.

La compilation et la diffusion de données économiques sont encore le rôle de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) dont FranceAgriMer assure le secrétariat. Créé en 2010, l'OFPM, sous la double tutelle du ministère en charge de l'économie et des finances et du ministère de l'Agriculture, étudie au sein des filières la formation des prix et des marges et leur répartition tout au long de la chaîne de commercialisation, de la production, en passant par la transformation jusqu'à la distribution des produits. Il mobilise pour ce faire les données statistiques produites par FAM mais aussi par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le service statistique du ministère de l'Agriculture (SSP) et les filières elles-mêmes.

FAM ne fournit pas que des données brutes aux opérateurs économiques. Il les traite, les agrège, propose ainsi des analyses qui permettent de comprendre comment fonctionnent les marchés et réalise des études prospectives. En entretien, le responsable de l'Unité Produits animaux à la Direction des marchés de FAM décrit l'analyse des conjonctures économiques spécifiques à chaque filière comme relevant du travail routinier de sa Direction :

[1] Incluant onglets, hampes et produits transformés mais hors abats.
[2] Plus précisément de janvier à octobre 2020.
[3] Ces deux données sont renseignées dans le tableau 5.2.

> « Le premier métier c'est de l'analyse de conjonctures, c'est-à-dire, qu'est-ce qui se passe en ce moment sur le marché français, dans un contexte européen et dans un contexte mondial. Par exemple, les Américains sont très présents sur les marchés internationaux : quelles conséquences ça a pour nos exportations, est-ce que les entreprises européennes ont du mal à exporter et donc un volume reste sur le marché européen [ayant pour conséquence] l'effondrement des prix ou au contraire nous on est épargnés parce que d'autres zones en Europe vont absorber ces volumes-là. Et puis la France, son marché reste stable ou non car les Danois, les Allemands, les Espagnols ont trop de marchandises et essayent au contraire d'envoyer leurs volumes sur le marché français, alors nos prix s'effondrent. Ça, c'est le métier de tous les jours » (Denis Chotard, FAM, entretien, décembre 2016).

Aux côtés de l'analyse des conjonctures économiques, FAM informe et aiguille les professionnels sur une grande variété de sujets plus thématiques et/ou structurels : quant à l'évolution de la structuration de l'industrie laitière, des importations de saumon, les difficultés du marché de la conserve, la restauration hors foyer ou encore les tendances de consommation[1], un indicateur phare pour les filières qui occupe de fait une part importante du travail de FranceAgriMer. Tous les mois, l'établissement réalise des mesures de consommation grâce à l'achat de panels[2] auprès d'instituts de sondage, pour un budget annuel avoisinant les 6 millions d'euros. Ces panels permettent, « à l'année, [de] suivre les tendances de marché ». Denis Chotard (FAM) nous apprend par exemple, sur la base de mesures réalisées en 2009, que le lapin est davantage consommé dans le sud-ouest de la France par des cadres supérieurs entre 50 et 64 ans dont les enfants ont quitté le foyer. Ces mesures renseignent également jusqu'au prix moyen du lapin entier, du demi-lapin, des découpes de lapin et des volumes respectivement consommés. Ainsi, en 2009, les consommateurs ont acheté plus de lapins entiers, les moins chers au kilo (24 000 tonnes), qu'à la découpe (7 000 tonnes). Des mesures similaires, réalisées cinq ans après, permettent de constater des tendances ou des évolutions dans la consommation de viande de lapin en France. Le responsable de l'Unité Produits animaux à la Direction des marchés, nous explique, courbes à l'appui :

[1] Ces études et analyses peuvent être réalisées en interne, sous-traitées par un cabinet d'études quand FAM ne dispose pas des ressources techniques et humaines pour les réaliser ou encore cofinancées par les organisations professionnelles elles-mêmes ou d'autres structures comme le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), s'agissant des études portant sur la consommation.

[2] Lorsque nous rencontrons en décembre 2016 le directeur de l'Unité en charge des produits animaux à la Direction des marchés de FranceAgriMer, l'établissement achète ses panels de consommation à l'institut Kantar Worldpanel. Il obtient ainsi des données sur la consommation (produit, marque, volume, prix, lieu de vente, fréquence de consommation) de 20 000 consommateurs représentatifs de la population française (région de résidence, catégorie socioprofessionnelle, âge…) dont 12 000 renseignent leur consommation de produits frais y compris de produits laitiers et carnés.

> « Les gens plus jeunes, s'ils n'ont pas été habitués à manger du lapin, ils n'en mangeront jamais, de sorte qu'« aujourd'hui les jeunes ne mangent pratiquement plus de lapin […] alors que nos parents qui ont dans leur jeunesse, pour certains, connu la deuxième guerre mondiale et qui pour beaucoup vivaient encore en province, parce que les populations étaient plus rurales qu'elles ne le sont aujourd'hui, eh bien finalement c'était quand même pratique [pour eux] d'avoir des clapiers pendant la guerre. Donc ils ont été habitués à manger du lapin et ils étaient bien contents de manger du lapin et ils ont gardé une tradition de manger du lapin, c'est pas choquant pour eux ». Sans compter qu'« aujourd'hui il y a en plus une assimilation à l'animal de compagnie pour le lapin » (Denis Chotard, FAM, entretien, décembre 2016).

Disposant de telles données, la filière cunicole est à même de mettre en place une stratégie de (re)conquête des jeunes générations de consommateurs (voir *supra*). Plus ponctuellement, les mesures de consommation permettent aussi d'analyser « les effets des crises » sur la consommation des ménages, « le niveau d'anxiété » des consommateurs (Denis Chotard, FAM, entretien, 2016). L'enquêté évoque les crises sanitaires (ESB, influenza aviaire…) mais aussi les reportages, campagnes et enquêtes associatives à l'image des vidéos publiées par L214 dans les abattoirs pour lesquelles FAM, « évidemment […] va regarder l'évolution de la consommation de viande au cours des derniers mois […] [afin] de voir si [elles ont] eu un impact ou pas » (Denis Chotard, FAM, entretien, 2016).

Nous allons voir que la production de données et d'analyses sur les marchés pour le compte des filières est envisagé par les services du ministère de l'Agriculture comme un moyen de garder la main sur la production agricole et d'anticiper les crises.

Assurer la compétitivité des filières sur le marché par l'information et le conseil afin d'anticiper et éviter les crises

Durant un peu plus de trois heures d'entretien, le chef d'unité en charge des productions animales à la Direction des marchés expose de nombreuses données brutes, divers exemples d'analyses de marché (enjeux liés aux équilibres import-export[1], en fonction des types de production et des pièces de viande…) et d'études plus thématiques (restauration hors foyer, accords de libre-échange entre l'Europe, le Canada et les États-Unis, tendances de consommation…) réalisées par son unité[2], montrant par la même occasion sa fine connaissance

[1] Nous apprenons par exemple que l'Union européenne est déficitaire en viande ovine (obligation d'importer donc et notamment de Nouvelle Zélande) et excédentaire en viande porcine et en produits laitiers d'environ 10% (à l'inverse, obligation d'exporter pour maintenir l'équilibre des prix).

[2] En 2015, hors analyses transversales multi-filières, les études de FranceAgriMer réalisées pour le compte de l'élevage ont occupé la plus grande place (28%), par exemple contre 15% pour les grandes cultures et 5% pour le sucre : voir FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2015*, *op.cit.,* p. 8.

des productions animales. Toutes ces données et études, autrement dit, toute la connaissance que produit l'établissement sur les marchés de la viande permet aux filières d'élevage d'établir des stratégies de développement à plus ou moins long terme (managériales, commerciales…) afin de mieux orienter leur offre sur des marchés fortement concurrentiels et ainsi gagner en compétitivité. Dans cette mission, FAM ne fournit pas seulement des données brutes ni même de l'analyse et du conseil mais prend pleinement part dans la définition des stratégies économiques des filières d'élevage.

En effet, une autre facette du travail de soutien technico-économique fourni par l'administration agricole, en particulier par FranceAgriMer, aux productions animales consiste dans la négociation de débouchés à l'export pour le compte des filières. Forte de l'expertise sur les marchés de la viande fournie par la Direction des marchés, l'Unité d'appui aux exportateurs de FranceAgriMer mène ainsi, accompagnée des services de la Direction générale de l'alimentation, un travail de « diplomatie économique » (Denis Chotard, FAM, entretien, décembre 2016) consistant à négocier l'ouverture de nouveaux débouchés à l'international. Lorsque nous rencontrons les agents et opérateurs de l'administration agricole fin 2016, début 2017, ces derniers gardent en mémoire la crise du porc provoquée par l'embargo russe. Si ce dernier n'a pas seulement concerné la viande de porc, Cécile Rémy, responsable du bureau des viandes à la DGPE, souligne que la filière porcine fait partie de ces filières « très dépendantes d'un petit nombre de pays pour l'exportation », de la Russie et de la Chine précisément. Elle poursuit au sujet des producteurs de porc : « Ils avaient trouvé un débouché formidable, avec des prix formidables, tout allait très bien, du coup plus personne ne se posait de question sur rien d'autre ! Et bon bah… la Russie ferme ses frontières, toc ! crise du porc » (Cécile Rémy, DGPE, entretien, janvier 2017).

À partir de cet exemple, Cécile Rémy et Denis Chotard insistent sur l'importance de leur mission consistant notamment à travailler à la diversification des débouchés[1]. Denis Chotard se décrit en ce sens comme « un acteur de signaux faibles » dont « [le] métier c'est d'anticiper » (entretien, décembre 2016). Ainsi, tous les ans, dans son rapport d'activité, l'établissement met en exergue le nombre d'ouvertures ou de négociations[2] de nouveaux « couples pays-produits » rendus possibles par le travail diplomatique de l'administration agricole. Par exemple, en 2015, nous apprenons à la lecture du rapport d'activité de

[1] Ainsi, dès 2014, « 75 % des exportations porcines destinées à la Russie ont pu trouver de nouveaux débouchés, en particulier sur les pays d'Asie » : voir FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2014, op.cit.,* p. 54.
[2] En effet, les négociations pouvant prendre des années, des ouvertures de nouveaux marchés à l'export ne peuvent être répertoriés tous les ans.

l'établissement qu'il est désormais possible pour les acteurs économiques concernés d'exporter des poussins vers la Communauté andine des nations[1], de la charcuterie vers la Chine, ou encore de la viande bovine vers le Vietnam, l'Afrique du Sud, le Canada et l'Arabie Saoudite, des produits laitiers vers l'Indonésie, le Brésil et le Panama[2].

Dans un contexte de forte libéralisation des marchés agricoles, le travail de veille, d'analyse des marchés et de diplomatie économique réalisé par FranceAgriMer est un moyen pour l'administration de garder la main sur l'orientation des productions carnées. Si FAM n'agit plus directement sur le marché comme le faisait avant lui son ancêtre, l'office du blé (voir chapitre 4), il produit des données et fournit des services qui permettent d'en maîtriser les aléas et fluctuations et, par là, de maîtriser les filières elles-mêmes. Comme l'explique Denis Chotard, la connaissance que son Unité produit au service des filières peut se présenter comme une contre-expertise face aux projections et solutions proposées directement par les professionnels *via* leurs instituts techniques notamment. Lorsque par exemple les cours sur les marchés de la viande bovine sont bas, comme c'est le cas au moment où nous rencontrons Denis Chotard, ce dernier explique que :

> « … les éleveurs [peuvent] être dans l'obligation de vendre des vaches à l'abattoir pour récupérer de la trésorerie […] Et donc la Fédération nationale bovine qui représente les éleveurs peut s'appuyer sur une analyse de l'Institut de l'élevage et aller voir le cabinet du ministre en lui disant "écoutez voilà je pense qu'actuellement la situation est très, très compliquée, les éleveurs vont décapitaliser, il faut les aider" [nb : sous-entendu financièrement parlant]. Et puis nous, de notre côté, avec le même type d'informations, on peut arriver à l'idée qu'effectivement la situation est difficile, on ne dit pas le contraire, mais que les vaches peuvent sortir [nb : terme technique pour dire "être abattues"] de façon étalée, pas systématiquement massivement, du jour au lendemain […] Du coup la réponse à mettre en place n'est pas systématiquement la même [nb : elle n'est pas systématiquement financière] » (Denis Chotard, FAM, entretien, décembre 2016).

In fine, la connaissance et l'analyse produites par FAM consistent en un support technico-économique au service des filières mais constituent aussi un instrument de gouvernement qui tout en aidant les filières, permet à la puissance publique de faire des économies et d'anticiper – en anticipant – les crises.

[1] La Communauté andine des nations est une zone d'intégration économique régionale regroupant la Bolivie, l'Équateur, le Pérou et la Colombie.
[2] FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2015*, *op.cit.,* p. 14.

Conclusion : le rôle de l'État dans l'organisation et le développement des productions carnées

Les règles du commerce international fixées par l'OMC et le contexte de rationalisation budgétaire dans lequel sont élaborées et mises en œuvre les politiques agricoles à l'échelle européenne et nationale mettent fin au soutien public financier inconditionnel de l'agriculture et à l'idée d'une activité agricole entièrement régulée par l'administration. De cette dérégulation naissent et s'établissent de nombreuses crises devenues structurelles – en particulier dans le secteur de l'élevage – que les pouvoirs publics tentent d'endiguer, en s'appuyant sur un complexe de mesures visant à accompagner les professionnels de la viande vers l'économie de marché. Adoptant néanmoins le double point de vue de la rigueur et de la libéralisation économique des marchés agricoles, l'administration conditionne son soutien à la responsabilisation de professionnels souvent décrits comme réfractaires, tantôt aux règles de fonctionnement du marché, tantôt à l'intervention de l'État dans l'organisation de la production.

Dans l'accompagnement des producteurs vers l'économie de marché, l'administration joue un rôle central. C'est d'abord elle qui fixe les règles et le but du jeu qu'elle entend faire jouer aux filières. Il s'agit d'accompagner les professionnels dans la transformation de leurs pratiques, la modernisation de leurs exploitations, la recherche de techniques agricoles innovantes ou encore la définition de leurs stratégies économiques. Les pouvoirs publics disposent pour ce faire d'un arsenal de politiques et d'instruments d'action publique (indemnisation, allègement de charges, financement de projets d'investissement et de recherche, veille, diplomatie et analyse économiques, organisation économique de la production, contractualisation, labellisation…) aux mécanismes variés (incitation, médiation, fléchage et conditionnalité, réglementation, régulation, contrôle, pénalité, effet cliquet…). Cet accompagnement se traduit dans les faits par un fort encadrement des activités d'élevage, valorisées et soutenues par les pouvoirs publics et orientées, dans le même temps, vers l'économie de marché. Le rôle de la puissance publique à l'égard des filières d'élevage entre encadrement et déresponsabilisation, soutien et laisser-faire – une tension plus largement au cœur de la rationalité néolibérale qui gouverne désormais les politiques publiques (voir introduction du chapitre) – mais qui traduit plus fondamentalement l'intervention continue et prioritaire de l'administration de l'Agriculture dans le maintien et le développement des productions carnées, s'explique par différents facteurs.

D'abord, les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont en France une importante source d'emplois et de richesse. En 2015, la valeur de la production agricole

française s'élevait à 75 milliards d'euros, faisant de la France le premier pays agricole d'Europe devant l'Italie et l'Allemagne[1]. En 2016, les produits d'origine animale représentaient 35,7% de la valeur de la production agricole qui atteignait alors 69,5 milliards d'euros[2]. En France, les entreprises de l'agroalimentaire sont également, dans le secteur de l'industrie, les premières pourvoyeuses d'emploi (598000 salariés en 2013) et enregistrent le plus gros chiffre d'affaires (183 milliards d'euros en 2014)[3]. Il faut également rappeler le soutien historique des pouvoirs publics au développement des productions agricoles et à la structuration des filières durant les Trente Glorieuses, avec un souci constant pour le secteur de l'élevage particulièrement fragile.

Ainsi, pour des raisons économiques, pour d'autres liées au fonctionnement cogestionnaire du secteur agricole, auxquelles on peut ajouter la question de la sécurité alimentaire et les logiques conservatrices du fonctionnement bureaucratique – toutes, alimentant une forme de dépendance au sentier[4] –, le désengagement des pouvoirs publics à l'égard des producteurs ne peut se faire que de manière incrémentale[5]. Le système agricole restant fortement dépendant des aides publiques, un désengagement radical de l'État produirait des coûts économiques et sociaux irréversibles au sein des mondes agricoles comme de l'administration. Ainsi, accompagner les producteurs constitue un investissement à long terme de la part de l'administration agricole ; un investissement censé anticiper et donc éviter les crises afin de réaliser les économies budgétaires attendues.

Alors, « peut-on encore écrire que "l'agriculture est depuis toujours une affaire d'État" ? »[6]. Bien que les politiques agricoles aient évolué dans le temps vers plus de libéralisation (passage de politiques interventionnistes dans les Trente Glorieuses à des politiques plus distanciées, procédurales et incitatives à compter des années 1990[7]), que les

---

[1] Commissariat général à l'investissement, *3e programme d'investissements d'avenir. Préparer la France aux défis de demain,* juin 2016, p. 46.

[2] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « La rémunération des agriculteurs », *op.cit.*, p. 17-19.

[3] Commissariat général à l'investissement, *3e programme d'investissements d'avenir. Préparer la France aux défis de demain, op.cit.,* p. 46.

[4] Pour rappel, la notion de dépendance au sentier (*path dependence)* s'appuie sur l'idée que les décisions politiques impliquent des formes d'investissement institutionnel qui poussent à la répétition et au renforcement des choix initiaux, de sorte que tout changement radical, du fait des coûts qu'il induirait, est difficilement envisageable. Les choix du présent dépendent ainsi toujours en partie des choix opérés par le passé : voir en particulier Paul Pierson, « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *American Political Science Review*, vol. 94, n°2, 2000, p. 251-267.

[5] Charles E. Lindblom, « The Science of 'Muddling Through' », *Public Administration Review*, vol. 19, n°2, 1959, p. 79-88.

[6] Mehdi Arrignon et Christel Bosc, « Chapitre 8. Le plan français de transition agroécologique et ses modes de justification politique. La biodiversité au secours de la performance agricole ? », *in* Daniel Compagnon et Estienne Rodary (dirs), *Les politiques de biodiversité*, Paris : Presses de Sciences Po, 2017, p. 220, citant Pierre Coulomb, « L'agriculture, une affaire d'État », *in* Pierre Coulomb (dir), *Les agriculteurs et la politique,* Paris : Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 19.

[7] « En 80 ans [nb : depuis la création par le Front populaire de l'office du blé], des mécanismes de régulation des marchés agricoles se sont mis en place, affinés, transformés, petit à petit accompagnés, voire remplacés par des mécanismes

pouvoirs publics n'interviennent plus qu'occasionnellement sur les marchés, nous l'avons montré, cette tendance ne reflète pas un désengagement de l'État, en particulier de l'administration agricole à l'égard des producteurs et des filières d'élevage. Elle traduit, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques incitatives, « un investissement renouvelé [de la puissance publique] en faveur du marché »[1]. L'administration continue d'occuper au quotidien une place prépondérante dans l'orientation et la gestion des activités agricoles.

De la même façon que la volonté de responsabilisation et de sevrage des éleveurs vis-à-vis de l'aide publique évoquée en entretien par nos interlocutrices à la DGPE ne permet de conclure ni au désintérêt ni à l'inaction de l'État en faveur de l'élevage – au contraire –, nous allons voir que, malgré une prise de position officielle niant toute volonté de la part de l'administration agricole de dicter aux Français leur régime alimentaire, un certain nombre d'éléments permettent à l'inverse d'objectiver le rôle qu'entend jouer et que joue le ministère de l'Agriculture en matière de consommation carnée.

Section 2. Agir sur la demande : socialiser les plus jeunes à la consommation carnée

Nous l'avons évoqué en introduction de ce chapitre, pour un grand nombre de nos interlocuteurs au sein des institutions agricoles (ministère, Conseil national de l'alimentation, INRA…), la question de savoir s'il faut, à quelle fréquence et en quelle quantité manger de la viande et plus largement des produits d'origine animale relève du choix, de la liberté individuelle du consommateur : « libre à chacun de concevoir son alimentation comme il le souhaite avec ou sans viande », « si on a envie de manger de la viande tous les jours, chacun son choix » (Patrice Nunes, directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture, entretien, mars 2018). Pour Viviane Jaillet, secrétaire interministérielle du CNA, « l'homme est par nature omnivore » mais il « peut décider individuellement d'être autre chose, c'est son choix individuel » (entretien, décembre 2015), « les gens ont droit de ne pas vouloir manger de viande et de penser ce qu'ils souhaitent » (Nadine Loustalet, responsable du service Alimentation à la DGAL, entretien, décembre 2015).

---

d'orientation des productions. Avec, à chaque fois, les mêmes questions vitales qui resurgissent : faut-il garantir des prix fixes aux producteurs pour leur permettre de vivre décemment ou les soumettre aux lois du marché ? » : voir Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « La rémunération des agriculteurs », *op.cit.*, p. 17-18.

[1] Mehdi Arrignon, *Gouverner par les incitations. Les nouvelles politiques sociales en Europe, op.cit.,* p. 147.

Le plus souvent, nos interlocuteurs se défendent – littéralement – de chercher à imposer aux consommateurs par quelque moyen que ce soit de consommer de la viande. C'est le cas par exemple lorsque nous les interrogeons sur la compatibilité des repères nutritionnels en faveur d'une moindre consommation hebdomadaire de viande rouge et de charcuterie, avec la politique de qualité menée par le ministère de l'Agriculture qui fait la promotion de viandes goûteuses, traçables, etc. : « Il n'y a pas une politique qui vise à dire "mangez de la viande, mangez de la viande", c'est pas du tout le sujet du ministère de l'Agriculture » (Patrice Nunes, directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture, entretien, mars 2018). La politique de qualité n'est donc pas vue comme incompatible avec le PNNS. C'est encore le cas lorsque nous les questionnons sur le rôle des pouvoirs publics à l'égard des revendications portées par certaines associations en faveur de la reconnaissance institutionnelle des régimes végétariens et véganes : « Nous on ne défend pas un régime. On ne dit pas "il faut manger de la viande" » (Laura François, bureau du pilotage de la politique de l'alimentation à la DGAL, entretien, janvier 2017). Nous comprenons de façon sous-entendue que dans la mesure où la Direction générale de l'alimentation n'a pas vocation à défendre la consommation de viande, elle n'a pas non plus vocation à soutenir d'autres formes de régime y compris décarnés. Dit autrement, si l'administration agricole n'impose pas à la population de consommer des produits d'origine animale, elle ne s'exprime pas non plus, à plus forte raison, en faveur de sa réduction ou de son exclusion des habitudes alimentaire : le ministère de l'Agriculture, nous assure-t-on, « n'est pas dans une position qui vise à dire "il faut manger de la viande" ou "il ne faut pas manger de viande" » (Patrice Nunes, directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture, entretien, mars 2018).

Seule la liberté individuelle serait à l'origine de la consommation ou de la non consommation de viande dans les foyers français. En ce sens, le discours porté au sein de l'administration agricole s'apparente au discours marketing qui définit les pratiques alimentaires « comme l'expression de choix autonomes et souverains de la part de consommateurs qui doivent pouvoir exprimer librement leurs préférences sur les marchés »[1]. Ce faisant, l'administration agricole renvoie les enjeux liés à la consommation de viande dans la sphère domestique, privée. La question de la consommation de viande ne relèverait pas des politiques publiques. Elle n'intéresserait que « le » consommateur. Cette politique de non-

[1] Sandrine Barrey *et al.*, « Chapitre 11. Les effets du gouvernement sur les conduites. Le rôle des bifurcations des trajectoires de vie dans les changements de conduite de consommation », *in* Sophie Dubuisson-Quellier (dir), *Gouverner les conduites*, Paris : Presses de Sciences Po, 2016, p. 399.

ingérence de la part du ministère de l'Agriculture à l'égard de la consommation carnée des français, nous allons le voir, résiste difficilement à l'épreuve des faits.

Nous nous intéresserons dans cette partie à la promotion de la consommation de viande dans le cadre scolaire. Qu'il s'agisse des enjeux économiques, sanitaires et symboliques attachés à la question des repas servis en restauration scolaire ou des fondements, ressorts et objectifs de l'éducation alimentaire des plus jeunes, l'école, en tant qu'espace de lutte pour l'imposition de normes, y compris alimentaires[1], apparaît ces dernières années comme un lieu de forte cristallisation du débat public sur l'alimentation carnée. Elle est par ailleurs un lieu privilégié de la réforme hygiéniste des comportements à travers le temps[2]. Nous considérons qu'elle constitue en cela un point d'observation particulièrement intéressant de la normativité à l'œuvre dans les luttes définitionnelles autour de l'alimentation carnée.

Nous montrerons en miroir du développement d'initiatives politiques allant plutôt dans le sens d'une réduction de la consommation de viande dans la restauration scolaire (1.), que l'administration agricole, au travers de son Programme national pour l'alimentation, intervient dans les écoles en matière d'éducation alimentaire et le fait dans un sens favorable à la consommation de viande (2.). Mettre ainsi en lumière l'investissement de la puissance publique dans la promotion de l'élevage et de la consommation de viande à l'École permet en dehors du fait même de rendre compte du rôle des institutions dans la diffusion d'une norme alimentaire carnée, de recontextualiser le débat et les résistances qui s'observent autour de l'introduction de repas végétariens dans les cantines.

[1] Sur l'idée de « pouvoir d'imposition de l'école » (Agnès van Zanten, « Chapitre I. Approches, modèles et démarches », *in* Agnès van Zanten, *Les politiques d'éducation*, Paris : PUF, 2014, p. 14) en tant qu'institution légitime, voir : Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement,* Paris : Les Éditions de Minuit, 1970, 278 pages. Pour une analyse de l'évolution des fondements du processus d'institution des normes sociales à l'école et de la normativité à l'œuvre dans les relations scolaires, voir : Marie Verhoeven, « Normes scolaires et production de différences », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 45, n° 1-2, 2012, p. 95-121. Sur l'éducation alimentaire précisément, voir : Marie Berthoud et Simona De Iulio, « Apprendre à manger : l'éducation alimentaire à l'école entre politiques publiques, médiations marchandes et mobilisations citoyennes », *Questions de communication*, n°27, 2015, p.105-128.

[2] Des points que nous avons traités dans les chapitres 1 et 4 de la thèse.

1. L'institutionnalisation timide des repas végétariens à la cantine : du principe de libre administration des collectivités locales à l'inscription dans la loi

Ce que mangent les enfants à la cantine fait depuis longtemps problème pour les municipalités. Plus précisément, la viande que mangent les enfants dans la restauration scolaire, à travers la question des repas dits de substitution, fait l'objet d'une attention politique particulière : faut-il instaurer des repas de substitution lorsque du porc est servi à la cantine ? Faut-il alors et par quoi remplacer la viande de porc ? Faut-il proposer de la viande halal ou casher aux enfants de confessions musulmane et juive ? Etc. La question des repas de substitution est à l'origine d'affrontements récurrents entre formations politiques à l'échelle locale. Elle pose aussi de nombreuses questions de gestion administrative aux collectivités locales à qui revient l'organisation de la restauration publique sur leurs territoires. On observe également à compter de la fin des années 2000 l'instauration dans certaines collectivités de menus à proprement parler végétariens, sans viande ni poisson, dont les fondements sont moins liés à la satisfaction des attentes des enfants et de leurs familles, qu'au fait de lutter contre le réchauffement climatique. Ainsi, la mise à l'agenda de la consommation de viande en restauration scolaire revêt dans le temps différents aspects, repose sur la définition d'enjeux variés parfois éloignés de la question carnée telle qu'elle est portée aujourd'hui par les entrepreneurs de problème, et s'opère le plus souvent à l'échelle locale.

Nous montrerons que la mise à l'agenda du végétarisme à la cantine, tout en s'arrimant dans un premier temps à la question des repas de substitution, prend à compter de 2015 un tour national et une dimension inédits, de par la cristallisation et la convergence de différents facteurs : une plus forte publicisation des débats, le rapprochement d'entrepreneurs de problème autrefois isolés, la professionnalisation des ONG sur le sujet, etc. (1.1.). En 2018, la loi Agriculture et alimentation rend obligatoire, à titre expérimental, l'introduction d'un menu végétarien hebdomadaire dans toutes les cantines scolaires. Nous reviendrons sur la trajectoire de cette mesure controversée, sur ses conditions de possibilité et les luttes définitionnelles qu'elle a occasionnées (1.2.).

1.1. Du local au national : la question du végétarisme dans la restauration scolaire

La consommation de viande à la cantine : une question locale ancienne aux multiples enjeux

La question de la consommation de viande est un sujet ancien pour les collectivités territoriales compétentes dans l'organisation de la gestion de la restauration collective sur leur territoire. La distribution des repas dans les cantines des écoles primaires est assurée par les communes[1], selon des modalités de gestion publique qui peuvent différer d'un territoire à l'autre. Ainsi dans les trois villes où nous avons enquêté, la restauration scolaire fonctionne soit sous délégation de service public (à Saint-Etienne), soit par régie (à Lille), soit par l'intermédiaire d'une Caisse des écoles (dans le 2e arrondissement de Paris).

Au regard du principe de « libre administration des collectivités territoriales » et considérant que la restauration scolaire constitue un service public facultatif, les collectivités bénéficient en principe d'une importante latitude d'action dans la composition des repas servis dans les cantines. Dans les faits, elles se retrouvent encadrées par un ensemble de recommandations et de règles issues notamment de circulaires ministérielles. Ainsi, depuis les années 1980, le ministère de l'Éducation nationale recommande la prise en compte des « habitudes et coutumes alimentaires familiales, notamment pour les enfants d'origine étrangère »[2]. C'est dans cet esprit que de nombreuses communes, bien qu'elles n'y soient pas obligées, ont instauré des menus de substitution « sans porc », « sans viande » ou « végétariens » (pesco-végétariens dans les faits) dans le but de répondre à la demande des enfants, et de leur famille, qui pour des raisons culturelles et cultuelles ne consomment pas de porc et/ou de viande qui ne soit pas halal ou casher.

Les menus de substitution n'étant ni obligatoires ni proscrits, le choix des communes d'y recourir ou non apparaît alors éminemment politique, quand bien même un ensemble de contraintes économiques et techniques intervient également dans la décision d'instaurer ou non une pluralité de menus à la cantine[3]. Des polémiques voient ainsi régulièrement le jour autour

---

[1] Le service de la restauration scolaire dans les collèges et les lycées est respectivement assuré par les départements et les régions.

[2] Ministère de l'Éducation nationale, note de service n°82-598 du 21 décembre 1982, Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 6 janvier 1983 : cité par Stéphane Papi, « Islam, laïcité et commensalité dans les cantines scolaires publiques », *Hommes & migrations* [en ligne], 1296, 2012, mis en ligne le 29 mai 2013, URL : http://journals.openedition.org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/hommesmigrations/1522.

[3] Des contraintes de mise en œuvre, principalement, sont avancées sur le terrain par les gestionnaires de restauration scolaire que nous avons rencontrés. Elles concernent l'interprétation de la réglementation nutritionnelle en restauration scolaire, l'organisation des chaînes de production, le mode de gestion des cantines (régie, délégation de service public, etc.).

de ces repas de substitution, dans le cadre d'actions en justice[1], de mobilisations de parents d'élèves suite à l'annonce de la commune où sont scolarisés leurs enfants de supprimer les repas de substitution (Castanet-Tolosan, Gonesse et Montmagny en 2011), ou encore de récupérations politiques électoralistes, comme lors de la campagne à l'élection présidentielle de 2012 autour de l'introduction des menus halal dans les cantines[2]. Les débats se cristallisent alors sur les enjeux de laïcité, de liberté confessionnelle, de (non-)discrimination, ou invoquent encore la neutralité du service public et de la République.

On le voit si la consommation de viande « pose problème » depuis longtemps aux collectivités locales, c'est d'abord à travers la question des menus de substitution. Si le terme de « menus végétariens » est parfois utilisé de longue date par certaines communes pour qualifier des menus de substitution sans viande, comme à Lyon[3] ou encore à Grenoble (Christophe Bourgois, directeur de cabinet adjoint de la ministre de l'Éducation nationale, ancien adjoint au maire de Grenoble, entretien, octobre 2015), celui-ci n'a plus tout à fait la même acception politique aujourd'hui.

Progressivement, la question de la consommation de viande dans les cantines va se poser dans les termes portés aujourd'hui par la critique carnée. L'enjeu mis en avant est alors moins celui de la substitution de la viande pour certains élèves, à certains repas, pour des raisons principalement confessionnelles – même si nous le verrons, cette dimension n'a pas disparu du débat local comme national –, que celui de la réduction globale de la part carnée des repas servis à la cantine, dans le but de préserver l'environnement. La première initiative locale mettant en cause la consommation de viande dans les cantines scolaires pour des raisons écologiques voit le jour en 2009. Elle consiste dans l'instauration d'un menu végétarien unique hebdomadaire dans les cantines du 2e arrondissement de Paris.

Cette initiative s'inspire des « jeudis végétariens » instaurés la même année dans la ville de Gand en Belgique. Dans un cas comme dans l'autre, l'action est initialement portée par des associations de promotion du végétarisme et/ou de protection animale : par l'association EVA

[1] En 2002, une action en justice est intentée contre la commune d'Orange sur le motif que la composition des repas servis dans les cantines de la ville porterait atteinte à la liberté religieuse. La commune faisant le choix de ne pas servir de viande le vendredi mais refusant dans le même temps de proposer des menus sans porc privilégierait les enfants de confession catholique et discriminerait les enfants d'autres confessions. Dans une ordonnance rendue le 25 octobre 2002, le Conseil d'État a considéré que la décision de la commune ne portait pas atteinte aux droits fondamentaux.

[2] Stéphanie Le Bars, « Le halal à la cantine, un fantasme loin de la réalité », *Le Monde*, 10 mars 2012 [en ligne] https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/10/le-halal-a-la-cantine-un-fantasme-loin-de-la-realite_1655942_3224.html, consulté le 2 novembre 2021.

[3] Stéphane Papi, « Islam, laïcité et commensalité dans les cantines scolaires publiques », *op.cit.*

(Ethical Vegetarian Alternative) en Belgique, et par l'Association végétarienne de France (AVF) et L214 en France, auxquelles s'associe donc la mairie écologiste du 2e arrondissement de Paris. Le premier point sur lequel la municipalité insiste a trait à la composition nutritionnelle des menus végétariens. On le comprend, à l'annonce de l'instauration d'un menu sans viande ni poisson « obligatoire » pour tous les enfants, une fois par semaine, l'objectif est d'abord de rassurer les parents d'élèves[1]. En 2009, les recommandations nutritionnelles officielles ne remettent pas encore en cause la surconsommation de produits carnés. L'argument écologiste arrive dans un second temps mais s'inscrit en fait dans la continuité de la politique menée par le maire Europe Écologie les Verts (EELV) en matière de restauration collective, depuis son élection en 2001. Ainsi, après l'introduction progressive de produits issus de l'Agriculture biologique au menu des cantines, le repas végétarien hebdomadaire doit permettre de lutter contre le réchauffement climatique, la déforestation, le gaspillage ou encore la pollution des eaux. Malgré le portage initial des jeudis végétariens par deux associations abolitionnistes, dans les communications officielles de la municipalité, la question du bien-être des animaux d'élevage n'apparaît jamais ou parfois en dernier ressort, comme lors de notre entretien réalisé avec le maire en octobre 2015. Nous découvrons alors que celui-ci n'est pas seulement un militant écologiste mais aussi un sympathisant de la cause animale – « je ne pense pas qu'on puisse tuer gentiment », « la question animale est éthiquement juste et inattaquable », « dire que l'homme peut s'approprier sans conséquence la vie d'un animal, c'est du spécisme »[2] – mais qui ne peut pas le dire officiellement car, selon lui :

> « En politique, pour pouvoir réussir il faut adopter une posture virile, qu'on soit un homme ou une femme d'ailleurs et quand en tant que responsable politique vous vous apitoyez sur ces pauvres petits lapins ou vaches, c'est de la sensiblerie quoi […] Cette posture de virilité et de martialité que beaucoup de politiques jugent nécessaire pour rassurer les populations, compte tenu de ce qu'il se passe dans le monde, est complètement incompatible avec l'image d'un responsable politique qui dirait "il faut arrêter de faire souffrir les vaches", ce n'est absolument pas porteur, sauf dans certains milieux très restreints électoralement. On le voit bien d'ailleurs dans la façon dont on valorise la corrida qui n'est rien d'autre qu'une torture mise en spectacle et s'opposer à la corrida c'est s'exposer soi-même à être dénigré » (Jacques Boutault, maire du 2e arrondissement de Paris, entretien, octobre 2015).

[1] Voir par exemple le flyer édité par la mairie du 2e arrondissement de Paris « Restauration Scolaire, c'est du BIO ! » transmis en entretien en octobre 2015 par le chargé de communication du maire. L'encart portant sur les repas végétariens précise en première intention que ceux-ci « sont équilibrés et conformes aux recommandations du GEM-RCN en matière d'équilibre alimentaire ».

[2] Jacques Boutault est également à l'initiative de la création de la commission condition animale chez EELV et d'un mémo sur la condition animale rédigé à l'intention des élus locaux écologistes : Commission condition animale d'EELV, *Mémo de l'élu-e local-e écolo*, 2015.

Si, dans ce cas, l'argument écologiste au fondement de la promotion des repas végétariens n'est pas qu'un faire-valoir, il est malgré tout mis en avant, aussi, en ce qu'il serait plus entendable que celui qui consisterait à vouloir réduire la part carnée des repas servis dans les cantines scolaires pour des raisons ayant trait à la condition animale.

Dans d'autres cas, l'objectif de réduction, en tout cas de remise en question même partielle de la consommation de viande à la cantine, se combine plus ou moins officiellement avec la proposition de repas de substitution. C'est ce que nous avons observé à Saint-Étienne où depuis le 1er janvier 2015, et pour la première fois en France, une alternative quotidienne végétarienne est proposée aux élèves dans l'ensemble des cantines scolaires de la commune.

L'instauration d'une alternative végétarienne à la cantine faisait partie des propositions que défendait le maire UMP de Saint-Étienne Gaël Perdriau, alors candidat d'opposition lors de la campagne municipale de 2014, qu'il remporte face au maire PS sortant, Maurice Vincent. Alors que le candidat de droite fait officiellement campagne autour de l'alternative végétarienne sur le thème de l'éducation à la santé et du développement durable, marchant ainsi en partie sur les plates-bandes du maire sortant qui avait instauré un repas sans viande par semaine, puis deux, et depuis un an, le 100 % bio à la cantine, d'aucuns, notamment parmi ses opposants, affirment que l'objectif de Gaël Perdriau est avant tout de séduire l'électorat stéphanois de confession musulmane, l'option végétarienne quotidienne étant alors présentée plus discrètement aux parents d'élèves à la sortie des écoles et aux autorités religieuses locales, comme un menu de substitution aux repas à base de viande non halal. C'est ce que nous confient en entretien les élues d'opposition socialiste et écologiste mais aussi le Directeur de la cuisine centrale de Saint-Étienne et une parent d'élève adhérente à la FCPE et porte-parole d'un collectif de parents mobilisé contre les dérives gestionnaires de l'introduction de menus différenciés dans la restauration scolaire par la nouvelle majorité[1] (entretiens, mai 2015) ; ce que dément officiellement l'adjoint à l'Éducation qui porte la mesure, lorsque nous le rencontrons en entretien à la même période. Il affirme même que l'instauration des menus

[1] Ce collectif n'est pas opposé à l'instauration de l'alternative végétarienne quotidienne mais à l'organisation qui en a découlé dans les cantines durant les premières semaines de mise en œuvre. Pour des raisons pratiques, les enfants étaient placés à des tables différentes en fonction de l'option choisie. Sachant qu'en janvier 2015 ont également été mis en place des menus de « secours » différents du menu de base et du menu végétarien, pour les enfants inscrits à la cantine à la dernière minute (pour lutter contre le gaspillage d'après le responsable de la restauration scolaire à la ville de Saint-Étienne, entretien, mai 2015), cela fait dire à la parent d'élève que nous avons rencontrée que « c'était pas une question discriminatoire mais au final ça revenait quand même à faire de la discrimination parce que les enfants étaient triés en raison des menus. Alors y'avait une table des menus végétariens, une table de menus précaires et une table de menus ordinaires quoi. Donc c'est un peu là-dessus qu'on est montés au créneau et aussi par rapport au fait que donner un menu différencié à des enfants parce que leurs parents les inscrivent à la dernière minute on trouvait que c'était pas juste quoi » (Olivia Alfieri, parent d'élève adhérente à la FCPE, entretien, mai 2015).

végétariens a été une « déception pour la communauté musulmane » plutôt favorable à la mise en place de repas sans viande mais pouvant comporter du poisson. Selon l'élu, si le repas végétarien « peut correspondre à certaines options philosophiques ou religieuses, tant mieux, mais sinon […] ce n'est pas le rôle de la collectivité de s'adapter aux spécificités alimentaires liées à une pratique cultuelle » (Samy Kéfi-Jérôme, adjoint au maire délégué à l'Éducation, Saint-Étienne, entretien, mai 2015)[1]. L'alternative végétarienne à la cantine est donc officiellement portée et présentée comme une mesure d'éducation à la santé et à la protection de l'environnement. Dans le Plan de mandat 2014-2020 du maire de Saint-Étienne, on peut lire :

> « Nous voulons utiliser la restauration scolaire comme un moyen d'éducation au bio, au développement durable et contribuer à faire évoluer les comportements. Manger végétarien à la cantine, c'est l'occasion de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la diversité alimentaire, à l'importance de manger varié et équilibré pour une bonne croissance. Dès 2015, les cantines proposeront deux types de menu, l'un classique, l'autre végétarien (soit sans viande ni poisson) tous deux favorisant les circuits courts »[2].

À la rentrée de janvier 2015, au moment où sont lancés les menus végétariens, un set de table est installé durant une semaine dans l'ensemble des cantines scolaires de la ville[3]. Le menu végétarien y est décrit et justifié pour la santé des enfants : « Supprimer la viande à certains repas t'aide à rester en bonne santé », et pour la préservation de l'environnement : « Limiter sa consommation de viande préserve les ressources de la planète » (voir illustration 5.1).

[1] En mai 2015, 350 enfants sont inscrits à la cantine sous l'option végétarienne et représentent 11,6% des repas servis quotidiennement dans les 45 cantines scolaires de la ville (Jean-Marc Vernay, chef du service en charge de la restauration scolaire à Saint-Étienne, entretien, mai 2015).

[2] Ville de Saint-Étienne, *Bien grandir dans ma ville, Plan de mandat 2014-2020 pour Saint-Étienne et les Stéphanois, décembre* 2014, p. 20.

[3] Un dépliant a également été distribué aux enfants en direction de leurs parents (Ville de Saint-Étienne, *Il y a du nouveau à la cantine !,* décembre 2014) et un récapitulatif des nouvelles mesures joint à la facture de restauration scolaire envoyée aux familles en décembre 2014 (Jean-Marc Vernay, chef du service en charge de la restauration scolaire à Saint-Étienne, entretien, mai 2015).

Illustration 5.1 : Set de table éducatif sur le végétarisme, Saint-Étienne, janvier 2015

L'instauration de l'alternative végétarienne dans les cantines scolaires de Saint-Étienne a fait l'objet de remises en cause de différents ordres de la part des élus d'opposition. Lors du conseil municipal du 1er décembre 2014, une élue d'obédience écologiste s'inquiète ainsi de la santé des enfants qui ne consomment plus de viande ni de poisson à la cantine et de la stigmatisation de ceux continuant à en consommer et qui, contrairement aux autres, poursuivraient au regard de la politique éducative menée par la commune, de « mauvaises habitudes » alimentaires. Le maire de Saint-Étienne se voit encore reprocher, d'un côté, par un élu du Front national, la mise en place des menus végétariens qui s'accompagnerait du bannissement de la viande de porc à la cantine[1], de l'autre, par une élue socialiste, son inconstance politique, celle-là rappelant, communiqué à l'appui, qu'en 2011 Gaël Perdriau s'opposait aux menus de substitution à la cantine, contraires selon lui à la laïcité[2]. On le voit, à

[1] « Nous voyons dans l'avenant au contrat en question qu'il y a des repas prévus pour les minorités ethniques ou religieuses et que le délégataire propose une autre source de protéines en remplacement pour les écoliers qui ne consommeraient pas de porc, or, mon collègue Gabriel de Peyrecave avait posé la question il y a quelques temps de savoir si le porc était effectivement interdit dans les cantines puisque nous n'en voyions pas et vous nous aviez conseillé de regarder les menus, ce que nous avons fait et il n'y a toujours pas de porc dans les cantines scolaires municipales, est-ce que vous nous confirmez donc bien que le porc est banni des cantines ? Merci », intervention de Serge Horvath, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne du 1er décembre 2015.

[2] « Je vois Monsieur Perdriau que vous avez fait beaucoup de chemin depuis l'époque où vous expliquiez que par de telles décisions nous mettions fin à la laïcité. J'ai envie ce soir de revenir un petit peu en arrière et puis de lire un petit texte. "La fin de la laïcité. Dans un courrier adressé aux parents d'élèves le 8 octobre 2010, Myriam Ulmer [nda : ancienne adjointe à l'Éducation sous la majorité socialiste] évoque la prise en compte des régimes alimentaires spéciaux dans les cantines scolaires. Quand du porc est proposé au menu, une autre viande peut être servie aux enfants. Depuis septembre 2011, seuls deux repas par semaine comportent de la viande, une autre source

Saint-Étienne, si la mise en place des menus végétariens constitue officiellement une mesure éducative visant à inculquer aux enfants de bonnes habitudes alimentaires, elle repose dans les faits sur une grande variété de ressorts et objectifs dont la publicité varie et dépend précisément du public à convaincre.

L'instauration de menus végétariens dans les cantines scolaires soulève localement de nombreux enjeux qui ne remettent pas nécessairement en question la consommation de viande. Il peut s'agir de favoriser l'approvisionnement de proximité, les circuits courts – et par là l'économie locale – et/ou l'Agriculture biologique, sachant que la viande bio coûte plus cher que les protéines végétales et que l'approvisionnement local en poissons s'avère, de fait, impossible pour de nombreuses communes. Autrement dit, d'une politique de promotion de l'alimentation biologique peut découler l'instauration du végétarisme mais pour des raisons d'ordre pratique[1]. L'objectif peut également être, nous l'avons vu, d'éduquer les enfants à la santé, à la diversité alimentaire et au développement durable, de lutter contre le gaspillage, de servir de menus de substitution ou encore, en insistant cette fois sur la réduction de l'offre carnée à la cantine, de protéger l'environnement voire de limiter la souffrance animale.

L'instauration de menus végétariens dans les cantines scolaires fait alors appel à différentes stratégies de communication en fonction des contextes et des configurations sociopolitiques locales qui conditionnent les arguments entendables, tant vis-à-vis des électeurs et administrés que des forces d'opposition. Elle est aussi le résultat d'effets d'aubaine : une

---

de protéines étant servie les deux autres jours. Dans les prochains mois, des assiettes compartimentées pourront être proposées aux enfants qui le demandent ainsi la viande n'entrera plus fortuitement en contact avec le reste du plat. Que l'école républicaine respecte les différences est tout à fait légitime mais faut-il aller toujours plus loin et toujours dans le même sens ? N'est-ce pas manquer là à la mission d'intégration et d'éducation qui doit d'abord être la sienne ?" Voilà. Et c'est vous qui le disiez Monsieur Perdriau, tant mieux vous changez d'avis et c'est très bien », intervention de Nadia Semache, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne du 1er décembre 2015. L'élue d'opposition lit ici un communiqué publié le 7 mars 2011 par le collectif d'opposition « Saint-Étienne 2014 » formé en juillet 2008 quelques mois après l'élection de Maurice Vincent à la tête de la commune. Si Gaël Perdriau fait partie du conseil d'administration de l'association, le communiqué est signé par Robert Karulak, un autre de ses membres : voir Saint-Étienne 2014, « Nos communiqués » [en ligne] https://saintetienne2014.wordpress.com/communiques/, consulté le 3 novembre 2021.

[1] Cet argument « pragmatique » est avancé en entretien lorsque l'objectif premier poursuivi par la collectivité est la montée en gamme des produits vers l'Agriculture biologique. Il s'agit alors de ne pas stigmatiser davantage la viande et le poisson qui seraient exclus de certains repas pour de simples raisons de coût : Jean-Marc Vernay, chef du service en charge de la restauration scolaire à Saint-Étienne au sujet des deux menus bio « sans viande » servi chaque semaine sous la majorité socialiste, et Antonio Rivoire, directeur intérimaire de l'Agriculture et du développement rural au Conseil régional Rhône Alpes, entretiens, mai 2015. Ce dernier rappelle que depuis 2006, la volonté de la Région Rhône Alpes est de développer l'alimentation biologique dans les cantines des lycées. « Le message n'a jamais été au niveau de la Région "consommez moins de viande vous serez en meilleure santé" » mais de montrer que l'on peut « manger autrement pour le même coût ». Cependant, pour pouvoir réaliser et proposer un repas 100% bio, tout en entrant dans ses frais, il faut pour les gestionnaires substituer les protéines animales par des protéines végétales.

échéance électorale, un terrain favorable lié aux actions entreprises par le passé par le pouvoir en place, le lancement d'une campagne internationale comme s'agissant des jeudis végétariens. Elle dépend également de contraintes matérielles de mise en œuvre liées au mode de gestion des cantines, au coût du repas et à l'organisation de la chaîne de production.

Nous allons voir qu'à compter de 2015, sans perdre la diversité des enjeux qui la sous-tend, la question du végétarisme à la cantine, d'une préoccupation locale ne concernant *a priori* que les collectivités territoriales – les seules compétentes dans la gestion de la restauration scolaire – et leurs administrés, va s'inscrire durablement dans le débat national.

L'émergence en 2015 dans le débat national de l'introduction obligatoire de menus végétariens à la cantine

Le 16 mars 2015, Gilles Platret, maire Les Républicains de Chalon-sur-Saône depuis 2014, annonce la suppression à la rentrée prochaine des repas de substitution au porc dans les cantines scolaires de sa commune. L'information est largement reprise par la presse nationale[1] et marque le début d'une nouvelle polémique sur le bien-fondé des repas de substitution qui, dans le contexte des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher de janvier 2015, et de résurgence du débat autour de la laïcité à l'école, prend une dimension inédite. La sortie de Gilles Platret sur les menus de substitution, soutenu publiquement par Nicolas Sarkozy, ouvre une fenêtre d'opportunité aux partisans d'une alimentation végétarienne. Ainsi, un certain nombre de personnalités publiques et/ou médiatiques, toutes sensibles à la condition animale[2], cosignent le 24 mars 2015, une tribune dans *Le Monde* en faveur de « l'instauration dans les cantines scolaires d'une alternative végétarienne à tous les repas »[3]. Selon eux, le repas végétarien, *a fortiori* végétalien, serait « le plus laïc de tous » et permettrait de « réuni[r] tout le monde ». Les signataires de la tribune précisent également, extrayant ainsi la question de la

[1] Anne-Laure Frémont, « Religion : pas de menu de substitution dans les cantines de Chalon », *Le Figaro,* publié le 16 mars 2015 [en ligne] https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/03/16/01016-20150316ARTFIG00451-religion-pas-de-menu-de-substitution-dans-les-cantines-de-chalon.php ; Auteur inconnu, « Le maire de Chalon-sur-Saône supprime le menu de substitution à la cantine », *Le Monde,* publié le 17 mars 2015 [en ligne] https://www.lemonde.fr/politique/article/2015/03/17/le-maire-de-chalon-sur-saone-supprime-le-menu-de-substitution-a-la-cantine_4595188_823448.html ; Cécile Bourgneuf, « Plus de menu sans porc à Chalon-sur-Saône : une décision "politicienne" », *Libération*, publié le 17 mars 2015 [en ligne] https://www.liberation.fr/societe/2015/03/17/plus-de-menu-sans-porc-a-chalon-sur-saone-une-decision-politicienne_1222492/ ; consultés le 3 novembre 2021.

[2] Sandrine Bélier (ancienne députée européenne EELV), Allain Bougrain-Dubourg (président de la LPO), Florence Burgat (philosophe favorable à l'abolition de l'exploitation animale), Aymeric Caron (journaliste et écrivain se revendiquant antispéciste), Franz-Olivier Giesbert (journaliste et écrivain sympathisant de la cause animale), Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (spécialiste des éthiques animales) et Matthieu Ricard (moine bouddhiste sympathisant de la cause animale, fondateur de l'organisation humanitaire Karuna-Shechen).

[3] Tribune « Le repas végétarien, le plus laïc de tous », *Le Monde,* le 24 mars 2015 [en ligne] https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/03/26/le-repas-vegetarien-le-plus-laique-de-tous_4602163_3232.html, consulté le 3 novembre 2021.

consommation de viande de ses seuls enjeux identitaires, que l'alternative végétarienne est « bonne pour la santé », « écologique » et qu'elle « répond aux convictions de tous ceux qui refusent de manger des animaux pour des raisons éthiques, par souci du bien-être animal et respect de la vie sensible ». C'est pourquoi ils « appel[lent] à ce que la loi française impose dans chaque cantine scolaire, mais aussi dans les restaurants universitaires et les administrations, une alternative végétarienne, voire végétalienne ».

Quelques mois plus tard, le 14 août 2015, à la veille de la rentrée scolaire et en réponse à la décision de Gilles Platret de supprimer les repas de substitution dans sa commune, le député-maire UDI (Union des Démocrates et Indépendants) de Montereau-Fault-Yonne, Yves Jégo, lance une pétition pour la mise en place obligatoire d'un repas végétarien alternatif dans les cantines scolaires. Selon son Directeur de cabinet, dans un mail qu'il nous a adressé le 2 novembre 2015 en réponse à notre demande d'entretien avec le député-maire, la proposition de ce dernier constitue « une démarche purement pragmatique répondant à un problème de société par l'instauration d'un choix supplémentaire ». Le pragmatisme avancé ici par le communicant aurait pour but de dépassionner le débat, « il permet de sortir par le haut des affrontements dogmatiques et débats stériles dont les cantines sont devenues l'enjeu » (Directeur de cabinet d'Yves Jégo, mail du 2 novembre 2015). Il vient aussi en partie le dépolitiser. Dans la pétition, aucun autre argument que le pragmatisme, mis à part le fait que le végétarisme constitue « un mode alimentaire de plus en plus recommandé pour ses vertus sanitaires, déjà pratiqué par plus de 1,5 millions de personnes », ne vient asseoir la proposition d'instaurer un menu végétarien alternatif obligatoire dans les cantines. Ainsi, au nom du pragmatisme, Yves Jégo, « aucunement un spécialiste du végétarisme et encore moins un opposant à l'alimentation carnée » (Directeur de cabinet d'Yves Jégo, mail du 2 novembre 2015) évite de se positionner dans l'un ou l'autre camp.

Quatre jours plus tard, le 18 août 2015, Gilles Platret réplique en lançant sa propre pétition. Considérant que l'alternative végétarienne « ne serait rien d'autre qu'un menu de substitution obligatoire », sans compter qu'elle « poserait en soi d'énormes problème » pour la santé des enfants, la filière française de l'élevage, les finances des communes et le « principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales », l'élu de Chalon-sur-Saône souhaite « que soit maintenue la liberté des maires et des communes en matière de menus dans les cantines scolaires », « que les maires qui refusent les plats de substitution au nom de la laïcité demeurent libres de le faire » et invite « les députés et sénateurs à s'opposer à toute initiative qui forcerait les communes à proposer dans leur service de restauration scolaire un menu de substitution obligatoire, végétarien ou non ».

Alors que le débat est lancé sur la mise en place de menus alternatifs végétariens obligatoires dans les cantines scolaires, de leur côté, les éleveurs, traversant une crise économique suite à l'embargo russe imposé l'année précédente sur une grande partie de la production de viande française, tentent de réinvestir le marché de la restauration collective, y compris scolaire, pour s'ouvrir de nouveaux débouchés (voir chapitre 4). Dans la foulée du dépôt le 8 octobre 2015 par Yves Jégo[1] d'une proposition de loi relative à la mise en place d'une alternative végétarienne obligatoire dans les cantines scolaires, le président de l'interprofession bétail et viande adresse un courrier à tous les élus de France dans lequel il rappelle la situation des éleveurs et décrédibilise la proposition de loi du député-maire :

> « Cette mesure ne répond en rien à son objectif affiché […] ce n'est pas en sanctionnant certains enfants en les obligeant à devenir végétariens que cela favorisera la vie en communauté, bien au contraire. De plus, cette initiative du lobbying végétarien ne ferait que complexifier la gestion de[s] collectivités […] Un menu végétarien serait-il plus laïque que le repas gastronomique des Français […] ? Je vous remercie pour l'intérêt que vous pourrez porter à ce dossier et compte sur votre soutien en faveur de la filière viande française ».

Quelques semaines plus tôt, le ministre de l'Agriculture et porte-parole du gouvernement déclarait lui-même sur les réseaux sociaux : « Soutenir l'élevage français avec un menu végétarien obligatoire à la cantine : c'est le programme d'Yves Jégo. Soyons cohérents ! »[2].

D'une polémique lancée par un maire de France au sujet de la suppression des repas de substitution à la cantine, au premier trimestre 2015 dans un contexte post-attentats, à sa décrédibilisation quelques mois plus tard, cette fois dans un contexte de crise de l'élevage, la question du végétarisme dans la restauration scolaire comme moyen de satisfaire toutes les demandes mais aussi de réduire la consommation carnée, émerge dans le débat public national et s'étiole finalement assez rapidement, prise en étau par des enjeux à la fois identitaires et économiques. Cependant, sa mise à l'agenda politique et médiatique durant l'année 2015 aura créé un appel d'air : en effet, un certain nombre (d'annonces) d'initiatives favorables au végétarisme éclosent un peu partout sur le territoire français à compter de l'annonce de Gilles Platret de supprimer les repas de substitution dans sa commune. Celles-ci ne sont pas toutes le

[1] Ainsi que Cécile Duflot, Thierry Solère, Laurence Abeille, Isabelle Attard, Pouria Amirshahi, Danielle Auroi, Denis Baupin, Sergio Coronado, François de Rugy, François-Michel Lambert, Noël Mamère, Véronique Massonneau, Philippe Noguès, Bertrand Pancher, Barbara Pompili, Arnaud Richard, Jean-Louis Roumégas, Maina Sage, Éva Sas, Jean-Paul Tuaiva, Meyer Habib et Julie Sommaruga.
[2] Stéphane Le Foll sur Twitter, le 17 août 2015, URL : https://twitter.com/slefoll/status/633325926512726016, consulté le 4 novembre 2021.

produit de cette annonce ni d'ailleurs plus largement de la publicité accordée aux repas végétariens en 2015. Il peut s'agir de projets anciens, en cours, au sujet desquels est fait le choix, au regard du contexte propice, de communiquer davantage. Toutes les initiatives ne suivent pas non plus les mêmes objectifs : instauration de repas de substitution, protection de l'environnement, etc.

Ainsi par exemple, trois jours après l'annonce de Gilles Platret, François Bayrou interrogé par Jean-Jacques Bourdin sur le sujet, confie être en train de travailler à Pau à la mise en place d'une alternative végétarienne dans tous les restaurants scolaires de sa ville. Depuis la rentrée de septembre 2015, toutes les cantines de l'agglomération paloise proposent ainsi aux enfants et à leurs parents trois options : le menu classique, le menu végétarien ou le menu végétarien ponctuel de substitution au porc les jours où le menu classique en contient. C'est également à compter de la rentrée de septembre 2015 que des menus végétariens alternatifs, tous les jours de la semaine, sont instaurés dans les cantines scolaires de Troyes, Bègles et Perpignan où ils sont pensés comme des menus alternatifs au porc ou à la viande non halal, le maire de la ville ne s'en cache pas[1]. À Paris, le plan alimentation durable 2015-2020 de la ville, présenté au conseil de Paris les 29 et 30 juin, prévoit d'augmenter à 50 % la part de l'alimentation durable (produits biologiques, produits locaux et de saison, produits labellisés) dans la restauration collective municipale, en 5 ans. D'autres engagements sont pris : pas d'OGM, des œufs de poules uniquement élevées en plein air, pas de poissons pêchés en eaux profondes, pas d'utilisation d'huile de palme et diminution de 20 % de la part carnée des repas d'ici à 2020, par l'introduction d'un repas végétarien par semaine dans tous les restaurants collectifs de la ville y compris dans les écoles.

La mise à l'agenda de la question du végétarisme à la cantine en 2015 crée également un précédent : bien que la proposition de loi d'Yves Jégo ait été rejetée *in fine* par la majorité parlementaire, elle entérine dans le débat public, l'idée qu'il est possible de contraindre par la loi les collectivités locales dans leur gestion pourtant libre et facultative de la restauration collective. Avec les élections présidentielles et la tenue des États généraux de l'alimentation en 2017, une nouvelle fenêtre d'opportunité s'ouvre pour les partisans de l'introduction de menus végétariens dans les restaurants scolaires.

[1] Auteur inconnu, « Perpignan : à la cantine, ce sera porc ou menu végétarien », *Le Parisien*, publié le 23 juin 2015 [en ligne] https://www.leparisien.fr/herault-34/perpignan-a-la-cantine-ce-sera-porc-ou-menu-vegetarien-23-06-2015-4886217.php, consulté le 4 novembre 2021.

1.2. L'inscription dans la loi du principe du menu végétarien à la cantine

En 2015, à travers la mise à l'agenda de l'introduction obligatoire de menus alternatifs végétariens à la cantine, le débat sur la consommation de la viande en restauration scolaire prend une dimension nationale inédite. Les enjeux mis en avant demeurent, comme à l'échelle locale, multiples : ils sont identitaires, gestionnaires, financiers, agricoles, environnementaux, nutritionnels, etc. À compter de 2017, portée par la critique carnée, la mise en problème de la consommation de viande à la cantine prend une orientation plus clairement réductionniste. Les questions relatives à la laïcité à l'école, à la neutralité des services publics et au « vivre ensemble » s'estompent pour laisser place à une combinaison de considérations d'ordre environnemental, nutritionnel et welfariste sur lesquelles des séquences comme la campagne électorale de 2017 et les États généraux de l'alimentation permettent de faire la lumière, jusqu'à l'inscription dans la loi du principe du menu végétarien à la cantine.

L'inscription législative (in)attendue du principe du menu végétarien à la cantine

Entre 2015 et 2017, les entrepreneurs du problème carné se sont organisés et les mises en accusation de l'alimentation carnée ont commencé à converger (voir chapitre 2), l'Association végétarienne de France a lancé sa campagne Végécantines qui consiste notamment à proposer son expertise nutritionnelle et technique aux collectivités territoriales sur la façon dont mettre en place, concrètement, des menus végétariens dans les cantines[1], la COP21 est passée et la première Stratégie nationale bas carbone, se montrant plutôt favorable à la réduction de la consommation de viande, a été lancée. Les nouveaux repères nutritionnels ont été publiés par l'Anses suivie par le HCSP, en faveur, là encore, d'un rééquilibrage des protéines dans notre alimentation vers moins de produits carnés. Lors de la séquence électorale de 2017, le collectif AnimalPolitique, créé à cette occasion, a interpellé publiquement et obligé en ce sens les candidats au scrutin présidentiel à se positionner sur un ensemble de propositions de protection animale, parmi lesquelles figurait l'évolution des politiques alimentaires et agricoles à travers la mise en place d'un étiquetage des modes d'élevage et d'abattage mais aussi l'instauration d'« alternatives végétales »[2]. Ainsi, Jean-Luc Mélenchon (La France

[1] L'association démarche les collectivités territoriales ou est sollicitée par celles-ci. Elle réalise également un travail de veille sur le territoire national, auprès des collectivités expérimentant déjà ce type d'offre. Ce travail, réalisé depuis 2015 par une militante salariée de l'association, est appuyé par un site Internet, *vegecantines.fr*, conçu comme une boîte à outils. De nombreuses brochures sont également réalisées en direction des différents publics concernés par la question : parents, élus et professionnels de la restauration collective.

[2] AnimalPolitique, *Le Manifeste. 30 propositions pour mettre la condition animale au cœur des enjeux politiques,* novembre 2016.

insoumise), Benoît Hamon (Parti socialiste) et Philippe Poutou (Nouveau parti anticapitaliste), se sont montrés particulièrement favorables au développement des menus végétariens dans les cantines scolaires[1], à l'inverse de Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière), François Fillon (Les républicains) ou encore François Asselineau (Union populaire républicaine), quand d'autres ont préféré garder le silence sur le sujet à l'image d'Emmanuel Macron (La République en marche) et de Marine Le Pen (Rassemblement national)[2].

Nous l'avons montré, durant les États généraux de l'alimentation (EGA) organisés dans la foulée de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, la question de la réduction de la consommation de viande à la cantine, portée par les associations de protection de l'environnement et le public au travers de la consultation citoyenne[3], est confinée aux discussions de l'atelier 9 portant sur l'adoption d'une alimentation favorable à la santé, à l'intérieur duquel la question carnée est neutralisée par le secteur agricole qui en redéfinit les contours en termes de reconquête des marchés de la restauration collective par les éleveurs (voir chapitre 4). Ainsi, la question de la réduction de la consommation de viande demeure absente des propositions formulées par l'atelier 9 et, plus largement, de l'ensemble des ateliers. Elle demeure également absente de la feuille de route gouvernementale présentée lors de la journée de clôture des États généraux, le 21 décembre 2017, ainsi que du projet de loi qui en découle, présenté le 31 janvier 2018 par le ministre de l'Agriculture, devant le conseil des ministres. Elle n'est pas non plus mentionnée, en mars 2018, par le directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Agriculture, lorsque nous l'interrogeons en entretien sur ce qu'il pense « de la proposition d'un certain nombre d'ONG, de *think tanks* ou même d'élus, d'augmenter la part des protéines végétales dans la restauration collective et précisément scolaire, par rapport à la part des protéines animales », faisant également référence « à toutes les initiatives qui peuvent fleurir sur les territoires et qui vont dans ce sens ». Ce dernier rétorque que « rien n'empêche » ces initiatives de voir le jour mais s'interroge sur l'intérêt de « normer le fait que les protéines soient d'origine végétale ou animale ». Il y voit une « ultra-normalisation » qui, selon lui, n'a rien de

[1] Politique et Animaux, « Présidentielle 2017. Que feront-ils pour les animaux ? » [en ligne] https://www.politique-animaux.fr/presidentielle-2017 et « AnimalPolitique 05 : ces candidats à la présidentielle soutiennent la mise en place d'alternatives végétales dans la restauration » [en ligne] https://www.politique-animaux.fr/elevage/animalpolitique-05-ces-candidats-presidentielle-soutiennent-mise-en-place-d-alternatives-veg, consultés le 4 novembre 2021.

[2] Politique et Animaux, « AnimalPolitique 05 : ces candidats à la présidentielle refusent de soutenir la mise en place d'alternatives végétales dans la restauration » [en ligne] https://www.politique-animaux.fr/elevage/animalpolitique-05-ces-candidats-presidentielle-refusent-de-soutenir-mise-en-place-d-alter-0, consulté le 4 novembre 2021.

[3] L'introduction d'alternatives végétales dans la restauration collective s'avère fortement plébiscitée par la population, dans le cadre de la consultation citoyenne organisée en ligne pour le compte de l'État, en parallèle de la tenue des débats institutionnels : voir Cap Collectif, *Clôture des États Généraux de l'Alimentation. Bilan de la consultation publique,* 21 décembre 2017.

comparable avec « le fait de dire “je veux des produits qui sont issus de démarches biologiques, agroécologiques ou locales” » (Patrice Nunes, Cabinet du ministre de l’Agriculture, entretien, mars 2018).

On le voit, les discours post-États généraux (conclusions d’ateliers, feuille de route, projet de loi, cabinet du ministre de l’Agriculture) s’ils promeuvent, à un moment ou à un autre, la montée en gamme des produits proposés en restauration collective, ne font jamais mention – ou pour la critiquer –, quelle que soit la formulation choisie pour la décrire, d’une disposition allant dans le sens d’une diminution de la part carnée des repas servis dans les cantines scolaires. Pourtant, le 1er novembre 2018, la loi pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous – dite loi Alimentation ou encore loi EGA – est promulguée, son article 24 rendant obligatoire l’introduction, à titre expérimental, d’au moins un menu végétarien par semaine dans toutes les cantines scolaires de France.

Nous faisons plusieurs co-hypothèses pour expliquer l’introduction à titre expérimental d’un repas végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires, malgré les résistances observées durant les États généraux de l’alimentation. La première a trait à la multiplication et la convergence d’un ensemble de facteurs antérieurs à la tenue des États généraux de l’alimentation – examinés plus haut – ayant contribué à mettre à l’agenda la question de la réduction de la consommation de viande, et celle, imbriquée, de l’instauration des menus végétariens à la cantine : proposition de loi d’Yves Jégo, multiplication des initiatives locales, montée en puissance de la critique carnée, évolution des repères nutritionnels, recommandations de la Stratégie nationale bas carbone.

Notre deuxième hypothèse repose sur le fait que l’arène du débat et du travail parlementaires diffère de celle qu’ont constitué les EGA. Si l’une et l’autre arènes possèdent des coulisses où s’effectue un travail de pression et de tractation, par des acteurs parfois similaires, paradoxalement, le travail parlementaire apparaît moins encadré et verrouillé que les débats qui ont eu lieu à l’occasion des États généraux de l’alimentation qui ont certes brassé des centaines de participants mais, nous l’avons montré, ont été organisés par et pour le secteur agricole et *tenus* par lui. Dans le travail législatif préparatoire de la loi EGA, le ministère de l’Agriculture et son milieu de soutien perdent de leur emprise.

La troisième hypothèse porte sur le fait que, même s’il est difficile de conclure que l’introduction à titre expérimental d’un repas végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires résulte de la concertation qui s’est tenue à l’occasion des États généraux, ces derniers, en provoquant d’autres mobilisations, des synergies en parallèle et à leur suite, ont

indirectement contribué à la consécration législative du principe du menu végétarien à la cantine. Nous pouvons d'abord rappeler les conclusions de la consultation citoyenne favorables à l'introduction d'alternatives végétales dans la restauration collective, mais aussi la prise de position du ministre de l'Environnement Nicolas Hulot, soutenant, en parallèle des EGA, l'instauration d'un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines ; une prise de position inédite de la part d'un ministre en fonction[1].

Les EGA ont également été l'occasion, pour les associations, de renforcer leurs moyens, de s'organiser collectivement et ainsi de donner une nouvelle visibilité à la question du végétarisme à la cantine. Ils ont permis le recrutement au sein des associations, de personnels dont les missions sont consacrées au suivi de la concertation. C'est le cas de Sophie Parent, embauchée pour ce faire par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH), qui explique que son recrutement marque « l'ouverture d'une nouvelle séquence », un changement d'orientation de l'association, de thématiques agricoles (pesticides, agro-écologie…) vers une « entrée plus "alimentaire" » (Sophie Parent, FNH, entretien, janvier 2018). Ainsi, Sophie Parent a pu organiser au sein de FNH, suite à l'« échec » des États généraux de l'alimentation, des « petits déjeuners décryptage » rassemblant peu ou prou les mêmes acteurs, y compris des parlementaires, mais en plus petit comité. Ces rencontres auraient permis d'atteindre un « consensus » concernant « la baisse de la consommation de viande, notamment en restauration collective » (Sophie Parent, FNH, entretien, janvier 2018). Chez Greenpeace, si la thématique alimentation précède la tenue des États généraux, ces derniers ont contribué à accélérer la publication de certaines enquêtes. C'est notamment le cas de la sortie, en décembre 2017, du rapport dénonçant justement la place des « lobbies » de la viande et des produits laitiers dans la restauration scolaire. Les EGA ont encore été l'occasion pour les associations de s'organiser collectivement. Il en va ainsi des associations de protection de l'environnement qui, se voyant partiellement exclues des États généraux de l'alimentation et déçues de leurs conclusions, ont dû se faire entendre par d'autres voies que celle ouverte par les instances institutionnelles de concertation. À ce titre, le Réseau Action Climat, rejoint par 49 autres associations[2], crée dès le mois de septembre 2017 une « plateforme citoyenne pour une transition agricole et

[1] En 2015, Barbara Pompili soutient la proposition de loi d'Yves Jégo en tant que députée. En 2010, quand Yves Cochet soutient l'instauration d'un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants collectifs, y compris celui de l'Assemblée nationale, c'est également en tant que député.

[2] Des associations environnementales (Amis de la Terre, Eau et Rivières de Bretagne, Greenpeace, FNE, FNH, WWF...), humanitaires et altermondialistes (Action contre la faim, Secours catholique Caritas France, Attac...), de santé (Réseau environnement santé, Association française des diététiciens nutritionnistes), des syndicats et associations de développement agricole et rural (Confédération paysanne, Union nationale de l'apiculture française, FNAB, Réseau CIVAM, Terre de liens…) et une association de défense du bien-être animal (CIWF France).

alimentaire ». Celle-ci s'organise en complément et en contre-point des États généraux de l'alimentation afin de pallier la faible inclusivité et le cloisonnement des débats. Pour ce faire, sont mis en place des ateliers-miroirs dont les propositions sont transmises aux ateliers officiels et alimentent en parallèle la consultation publique. De cette façon, en participant à l'atelier-miroir n° 9 à partir duquel il est notamment décidé de « faire évoluer les pratiques afin de diminuer de 20 % les produits carnés de la restauration scolaire (par exemple en introduisant un plat protidique par semaine à base de protéines végétales...) »[1], Constance Barraud, responsable Agriculture et alimentation au RAC, espère accéder « par toutes les portes, fenêtres [et] velux » à l'atelier 9 originel auquel elle n'a pas accès et ainsi influer sur ses conclusions[2].

Le collectif ne disparaît pas à la fin des États généraux, quand d'autres se créent précisément dans l'optique de préparer la loi agricole qui en découlera. On peut citer à ce titre le travail de lobbying effectué par la critique carnée – les associations de protection de l'environnement, de promotion du végétarisme et de protection animale – qui, insatisfaites de l'issue des États généraux de l'alimentation en matière de consommation carnée, initient un nouvel espace de collaboration inter-associative afin d'investir le champ parlementaire. C'est ainsi qu'elles se réunissent de façon exceptionnelle à compter de février 2018, suite au dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi EGA, afin de travailler précisément à la rédaction d'amendements favorables au développement de l'offre végétarienne dans les cantines scolaires, susceptibles d'emporter l'adhésion des députés de la majorité. Lors de la première réunion du collectif initiée par Greenpeace, à laquelle nous participons le 15 février 2018, les députés LREM Samantha Cazebonne, Loïc Dombreval et Anne-Laurence Petel, particulièrement engagés en faveur de la protection animale, sont d'ores et déjà identifiés comme cibles potentielles par les militants qui échangent déjà régulièrement avec eux. Toutes les associations ne partagent pas la même position quant à l'introduction de menus végétariens à la cantine. Greenpeace est favorable à l'imposition de deux menus végétariens par semaine et de quatre à l'horizon 2050, rappelant que l'alternative quotidienne est « importante » mais que laisser le choix ne permettra pas de réduire considérablement l'impact environnemental de la production carnée. L214 se positionne plutôt en faveur de l'alternative quotidienne mais se dit

[1] Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire, *États généraux de l'alimentation : priorités de la plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire*, p. 3.

[2] La stratégie collective des associations semble, en novembre 2017, lorsque nous rencontrons l'enquêtée, avoir partiellement réussi. En effet, celle-ci se félicite du fait que « des choses [aient] fini par apparaître dans l'atelier 9 sur la consommation des protéines animales » grâce aux contributions des ateliers-miroirs (Constance Barraud, RAC, entretien, novembre 2017), sans pour autant avoir plus de visibilité et de certitude quant à ce qui adviendra de cette proposition en faveur de la réduction de la part carnée des repas servis dans les cantines scolaires. Or, nous l'avons vu, celle-ci n'apparaît pas dans les conclusions de l'atelier.

prête à porter l'option d'un repas végétarien hebdomadaire. Dans la même optique, l'Association végétarienne de France précise être partisane de cantines entièrement végétariennes voire véganes mais qu'au regard de son ADN, elle se satisfera de toute mesure qui ira « vers un mieux ». Pour le Réseau Action Climat et la Fondation Nicolas Hulot, la substitution totale des protéines carnées n'est pas entendable. Par contre, selon Sophie Parent, responsable Agriculture et alimentation à la fondation, les associations peuvent s'entendre sur « la diversification des protéines et une meilleure qualité des viandes ». L'enjeu de l'argument entendable guide alors une grande partie des discussions durant la réunion. L214 s'interroge sur ce qui est « plus facile à justifier, à vendre ». L'AVF répond, sur la base du travail qu'elle mène localement auprès des collectivités territoriales, que cela dépend de l'entité à qui l'on s'adresse : commune urbaine ou rurale, école ou lycée, etc. Les associations analysent également les marges de manœuvre qui sont les leurs dans les négociations à venir. Greenpeace propose dans cette optique de penser et rédiger un « amendement idéal » et un « amendement de repli ». Les échanges portent ensuite sur les arguments à présenter devant les parlementaires. Pour Greenpeace, il faut insister sur la cohérence qu'il y a à proposer des mesures fortes au regard des données scientifiques soulignant l'urgence écologique. Pour L214, il faut chercher le soutien des parents d'élèves et insister sur les motifs à la fois de santé et de protection de l'environnement. Les discussions portent également sur des points techniques quant à la portée législative ou réglementaire des propositions qui seront faites. À ce titre, le problème de la réglementation relative à la composition des menus des cantines scolaires, soulevé sept ans plus tôt par l'Initiative citoyenne pour les droits des végétariens (voir chapitre 2), est remis sur le métier. Une fois l'état des lieux et des forces dressé, il s'agit pour les associations d'organiser le travail à venir dans des délais très courts que rappelle la FNH, de se mettre d'accord sur le contenu des amendements à écrire, de répartir le travail de rédaction mais aussi de médiation avec les parlementaires en fonction des réseaux propres à chaque association. À la fin de la réunion, son organisatrice propose de se charger, avec l'aide du service juridique de Greenpeace, de rédiger une première version d'amendement *via* un document numérique partagé et d'organiser une autre réunion la semaine suivante. Le travail de lobbying auprès des parlementaires est lancé.

Nous pourrions enfin, pour expliquer à un niveau plus macrosociologique l'introduction à titre expérimental d'un repas végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires, faire l'hypothèse que l'entrée dans l'espace des mouvements sociaux et la forte médiatisation des associations animalistes a permis aux associations réformistes ayant déjà accès aux institutions politiques et administratives, les organisations de protection de l'environnement mais le

raisonnement vaut par ailleurs pour les défenseurs du bien-être animal, de se dégager des marges de manœuvre, de gagner du terrain dans le rapport de force organisé et ainsi de formuler des revendications certes moins radicales que celles portées par les entrepreneurs de problème récemment entrés dans le jeu, mais toujours plus ambitieuses que celles exprimées par le passé. En somme, presque à rebours de l'idée démontrée et soutenue au chapitre précédent, mais que nous ne réfutons pas pour autant, selon laquelle l'entrée dans le jeu institutionnel est synonyme de dépossession et de domestication des revendications et des oppositions, l'accès aux institutions est aussi l'occasion pour les protagonistes déjà dans le jeu (reconnus par les autorités publiques comme des acteurs pertinents) de défendre des positions plus radicales. De cette façon, l'on pourrait conclure que les *outsiders*, à savoir les militants abolitionnistes, influencent malgré tout, de façon volontaire (en s'en remettant aux réformistes, en acceptant de travailler avec eux) ou à leur dépens (du fait d'effets de croyance et de contexte et de dynamiques d'alignement plus structurelles), les processus de concertation et de décision.

Toutes ces raisons combinées expliquent que, malgré le déni institutionnel qui caractérise la position du Gouvernement sur le sujet de la réduction de la part carnée des repas servis en restauration collective, un certain nombre d'élus s'empare de la question et parvient à faire figurer dans la loi le principe du menu végétarien à la cantine. Nous allons voir cependant que la consécration du végétarisme en restauration scolaire, si inédite soit-elle, est de nouveau matière, tout au long du processus législatif, à débat et résistance.

L'introduction expérimentale d'un menu végétarien hebdomadaire à la cantine : trajectoire d'une mesure entendable controversée

L'article 11 du projet de loi déposé à l'Assemblée nationale par Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture, le 1er février 2018 à la suite des États généraux de l'alimentation, prévoit que :

> « Au plus tard le 1er janvier 2022, les personnes morales de droit public incluent, dans la composition des repas servis dans les restaurants collectifs dont elles ont la charge, une part significative de produits acquis en prenant en compte le coût du cycle de vie du produit, ou issus de l'agriculture biologique, ou bénéficiant d'un des autres signes ou mentions prévus par l'article L. 640-2 du code rural et de la pêche

maritime ou satisfaisant de manière équivalente aux exigences définies par ces signes ou mentions »[1].

Dans le cadre du Titre II de la loi, portant sur la mise en œuvre de mesures favorables à une alimentation saine, de qualité et durable, l'article 11 fait donc la part belle à la valorisation en restauration collective, des produits agricoles sous signe de qualité. En revanche, aucune référence n'est faite dans le projet de loi, à l'introduction de menus végétariens dans la restauration scolaire.

Les premiers amendements en ce sens sont déposés en première lecture à l'Assemblée nationale par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire[2], saisie « pour avis » [3]. Ainsi, dès le mois de mars 2018, des amendements portés par La France Insoumise (amendement CD338) et par le député UDI Yves Jégo[4] (amendement CD369) proposent à échéance l'introduction d'une alternative végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires. Les raisons avancées par LFI sont à la fois réductionnistes[5], considérant l'impact écologique de la surconsommation de viande, et relatives à l'instauration de menus qui permettent « l'accès à la cantine du plus grand nombre », un argument au cœur de l'amendement porté par Yves Jégo dans la lignée de la proposition de loi déposée en 2015. Un autre amendement appuie quant à lui l'idée d'un menu végétarien hebdomadaire, sans le nommer en ces termes, mais en proposant de faire évoluer les règles nutritionnelles en restauration scolaire. Ainsi, pour la députée LREM Zivka Park, les restaurants scolaires devront être « tenus de proposer quatre menus sans viande ni poisson sur une fréquence de 20 repas dans les six mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi » (amendement CD389), ce qui revient à instaurer un menu végétarien par semaine. Dans son exposé des motifs, l'élue défend une « réduction significative de la consommation de produits animaux », pour des raisons à la fois écologiques, sanitaires et welfaristes : « la massivité de cette consommation

[1] Assemblée nationale, Projet de loi nº 627 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable [en ligne] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b0627_projet-loi#D_Article_11, consulté le 5 novembre 2021.

[2] Assemblée nationale, « Dossier législatif : Équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire (EGALIM). Examen : 1ère lecture (1ère assemblée saisie) – 627 – Développement durable [415] » [en ligne] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements?dossier_legislatif=DLR5L15N36336&order=emplacement%2Casc&examen=EXANR5L15PO419865B0627P0D1, consulté le 5 novembre 2021.

[3] Le texte présenté en séance publique est celui adopté par la commission saisie « au fond ». Les commissions saisies « pour avis » se réunissent avant la commission saisie « au fond », de sorte que leurs amendements puissent être examinés et le cas échéant intégrés dans le texte discuté en séance publique.

[4] Et d'autres, parmi lesquels Olivier Falorni, président de la commission d'enquête parlementaire sur les abattoirs ouverte en 2016.

[5] Un amendement CD337 propose d'ailleurs d'insérer à l'article 11 un objectif de « diminu[tion] de 20% de la consommation de protéines animales par rapport au niveau du 1er janvier 2019 ».

implique un recours quasi exclusif à l'élevage industriel, dont les effets en termes de souffrance animale ne sont plus à décrire ».

Tous sont rejetés au profit d'une disposition proposée par Matthieu Orphelin (LREM), selon laquelle :

> « Les gestionnaires d'organismes de restauration collective publique servant plus de 100 couverts par jour en moyenne sur l'année sont tenus de présenter annuellement à leurs structures dirigeantes un plan de diversification de protéines, incluant des alternatives à base de protéines végétales aux repas qu'ils proposent » (amendement CD192).

Si, à terme, l'objectif « vise à l'introduction de davantage de protéines végétales par rapport aux protéines animales » – le « gain [ainsi réalisé] sur les repas [permettant] d'acheter de la viande de meilleure qualité (Label Rouge, agriculture biologique, ...) et plus locale » –, l'amendement s'avère à la fois plus flou et moins contraignant quant aux objectifs et modalités d'application de la mesure, que les amendements précédemment cités. L'amendement de la majorité présidentielle est adopté par l'Assemblée nationale en Commission des affaires économiques saisie « au fond » ainsi qu'en séance publique où il est cependant assoupli afin de ne plus concerner que les gestionnaires de restauration collective servant plus de 200 couverts par jour[1].

En première lecture au Sénat, deux nouveaux amendements, l'un porté par de nombreux sénateurs de droite affiliés aux Républicains (amendement COM113), l'autre porté par deux sénateurs de gauche d'obédience écologiste (amendement COM106), proposent la mise en place d'une alternative végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires[2]. Le motif invoqué n'a pas alors trait aux enjeux liés à la surconsommation de produits carnés mais au fait de « consolider la société de liberté et de choix à laquelle nous sommes tous attachés » (amendement COM113), de « préserver la liberté de choix alimentaire de chacun », considérant que « sans cette option, les personnes concernées sont contraintes de manger un repas déséquilibré, ce qui est contraire à l'objectif d'accès d'une alimentation de qualité pour tous » (amendement COM106). Ici, l'alternative végétarienne quotidienne est implicitement

[1] Notons que dans l'amendement présenté par Yves Jégo en Commission du développement durable, le seuil à partir duquel imposer l'introduction d'une alternative végétarienne quotidienne aux gestionnaires de restauration scolaire, s'élève à 80 repas servis par jour.

[2] Sénat, liasse d'amendements portant sur l'article 11 du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire (EGALIM) adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, déposés en première lecture au Sénat dans le cadre de la Commission des affaires économiques, URL : http://ameli.senat.fr/recherche/recherche_liasse.jsp?session=2017-2018&texte=525&type_texte=C&senateur=ALL&groupe=ALL&commission=ALL&article=155207&contenu=&sort=ALL&ordre=depot&liasse=on, consulté le 5 novembre 2021.

considérée comme un menu de substitution. L'amendement COM113 réécrit la proposition d'amendement de l'article 11 soutenue par LREM et adoptée par l'Assemblée nationale, afin de préciser l'objectif que doivent poursuivre les gestionnaires de restauration collective en matière de diversification des protéines, à savoir « proposer au plus tard au 1er janvier 2022 un menu végétarien en option alternative au menu quotidien ».

L'amendement est rejeté en séance publique par le Sénat durant l'été au profit du maintien de la proposition d'amendement de Matthieu Orphelin (LREM), de nouveau assouplie par les sénateurs dans la mesure où elle ne concerne plus désormais que les gestionnaires servant 300 couverts par jour en moyenne par an :

> « Les gestionnaires d'établissements mentionnés à l'article L. 230-5 servant plus de trois cents couverts par jour en moyenne sur l'année sont tenus de présenter à leurs structures dirigeantes un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales, dans les repas qu'ils proposent ».

La commission mixte paritaire ne parvenant pas à un accord, le projet de loi est renvoyé en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Dans le cadre de son examen en Commission des affaires économiques[1], un ensemble de députés chez Les Républicains déposent un amendement (CE15) visant à supprimer la disposition concernant la diversification des protéines dans la restauration collective au motif que la mesure serait « fondé[e] sur une approche idéologique qui consiste à promouvoir une alimentation végétarienne. Elle n'a pas lieu d'être dans le texte sur le devenir de l'agriculture. Qui plus est, l'injonction qui est faite aux gestionnaires dans le présent alinéa de servir des substituts végétaux aux produits carnés est une voie déguisée pour induire des habitudes alimentaires qui relèvent des choix individuels et non d'une démarche collective ». À l'inverse, jusqu'à la fin du processus législatif, des députés de LFI comme de la majorité présidentielle ainsi que des sénateurs de gauche continueront de déposer, en vain, des amendements en faveur de l'introduction obligatoire dans les cantines, soit d'une alternative végétarienne quotidienne (amendement LREM 833, amendement COM33 du sénateur Joël Labbé, amendement 60 des sénateurs Joël Labbé et Jean-Noël Guérini), soit d'un menu végétarien hebdomadaire (amendements LFI CE182 et 663, amendement LREM 834, amendement UDI 191)[2].

---

[1] Assemblée nationale, « Dossier législatif : Équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire (EGALIM). Examen : Nouvelle lecture – 1135 – Affaires économiques [394] » [en ligne] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements?dossier_legislatif=DLR5L15N36336&order=emplacement%2Casc&examen=EXANR5L15PO419610B1135P0D1, consulté le 5 novembre 2021.

[2] Assemblée nationale, « Dossier législatif : Équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire (EGALIM). Examen : Nouvelle lecture – 1135 – Affaires économiques [394] » [en ligne] https://www.assemblee-

Ce n'est qu'au moment de l'examen du projet de loi en séance publique, en seconde lecture par l'Assemblée nationale[1] qu'est proposée par la majorité présidentielle et initiée par Samantha Cazebonne (LREM), l'idée d'une expérimentation obligatoire visant à tester la mise en place de menus végétariens dans les cantines scolaires. Une première proposition « idéale »[2] visant à expérimenter l'alternative végétarienne quotidienne dans les restaurants scolaires servant déjà deux menus (amendement LREM 791) est rejetée au profit d'une solution de « repli »[3] : l'expérimentation d'un menu végétarien par semaine (amendement LREM 792). Les motifs avancés par les députés de La République en marche sont d'ordre environnemental (« une diversification des protéines dans l'alimentation constitue un chemin important dans la voie de la transition écologique ») et éducatif (il s'agit d'« initier les enfants » à une alimentation saine et diversifiée). L'objectif serait encore de lutter contre le gaspillage alimentaire « puisque la part "viande, poissons, œufs" représente près de 50 % du coût de ce gaspillage » et faire des économies ainsi réalisées, un moyen d'améliorer plus largement la qualité des menus servis en restauration scolaire. Enfin, l'expérimentation servirait à évaluer l'opportunité de mettre en place dans le futur des « options végétariennes quotidiennes, grâce auxquelles les convictions de l'ensemble de la population seraient respectées, sur l'accès à la restauration collective, et notamment à la restauration scolaire, où une alimentation saine contribue à la réussite scolaire ».

Entre, d'un côté, l'obligation pour un certain nombre seulement de gestionnaires de restauration collective de présenter un plan pluriannuel de diversification des protéines qui ne

---

nationale.fr/dyn/15/amendements?dossier_legislatif=DLR5L15N36336&order=emplacement%2Casc&examen=EXANR5L15PO419610B1135P0D1; « Dossier législatif : Équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire (EGALIM). Examen : Nouvelle lecture – 1175 – Séance publique [903] » [en ligne] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements?dossier_legislatif=DLR5L15N36336&examen=EXANR5L15PO717460BTC1175P0D1 ; Sénat, liasses d'amendements portant sur l'article 11 du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire (EGALIM) adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, déposés en nouvelle lecture au Sénat dans le cadre de la Commission des affaires économiques, URL : http://ameli.senat.fr/recherche/recherche_liasse.jsp?session=2017-2018&texte=714&type_texte=C&senateur=ALL&groupe=ALL&article=158527&contenu=&sort=ALL&ordre=depot&liasse=on, et en séance publique, URL : http://ameli.senat.fr/recherche/recherche_liasse.jsp?session=2017-2018&texte=714&type_texte=S&senateur=ALL&groupe=ALL&commission=ALL&article=158614&contenu=&sort=ALL&ordre=depot&liasse=on, consultés le 5 novembre 2021.

[1] Assemblée nationale, « Dossier législatif : Équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire (EGALIM). Examen : Nouvelle lecture – 1175 – Séance publique [903] » [en ligne] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements?dossier_legislatif=DLR5L15N36336&examen=EXANR5L15PO717460BTC1175P0D1, consulté le 5 novembre 2021.

[2] Barbara Pompili, députée LREM : Assemblée nationale, XVe législature, 2e session extraordinaire de 2017-2018, compte-rendu de la séance du vendredi 14 septembre 2018, disponible en ligne https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/2e-session-extraordinaire-de-2017-2018/premiere-seance-du-vendredi-14-septembre-2018, consulté le 6 novembre 2021.

[3] Barbara Pompili, *Ibid.*

fixe ni objectif ni modalités de mise en œuvre ni délai précis au public concerné et, de l'autre, l'obligation pour tous les gestionnaires de restauration collective de mettre en place un menu végétarien hebdomadaire ou une alternative végétarienne quotidienne, c'est finalement une mesure intermédiaire consistant dans l'expérimentation d'un menu végétarien par semaine qui est retenue. Celle-ci figurera *in fine* à l'article 24 de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, transposé en ces termes à l'article L230-5-6 du Code rural et de la pêche maritime :

> « À titre expérimental, au plus tard un an après la promulgation de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, pour une durée de deux ans, les gestionnaires, publics ou privés, des services de restauration collective scolaire sont tenus de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien. Ce menu peut être composé de protéines animales ou végétales. L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de son impact sur le gaspillage alimentaire, sur les taux de fréquentation et sur le coût des repas, dont les résultats sont transmis au Parlement au plus tard six mois avant son terme ».

Il est à noter cependant que si l'Assemblée nationale adopte finalement le principe de l'instauration d'un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires, c'est non seulement à l'issue d'un processus législatif marqué par les divergences (de motifs, d'objectifs, de modalités de mise en œuvre), d'un vote serré[1] et contre l'avis du Gouvernement et du rapporteur du projet de loi, ancien éleveur devenu député de la Creuse en 2017[2]. En réponse à Barbara Pompili (députée LREM) affirmant que l'introduction de menus végétariens dans les cantines scolaires est une « démarche vertueuse », « bon[ne] pour l'environnement, bon[ne] pour la santé et bon[ne] pour l'éducation de nos enfants » qui répond à une « forte demande de nos concitoyens », le ministre de l'Agriculture s'exprimant au nom du Gouvernement y voit plutôt « une demande des villes. Et des bobos ! ». Lui entend « défend[re] la liberté de choix » des consommateurs comme des collectivités territoriales « qui ont la possibilité de mettre en place ce service ». De son côté, le rapporteur du projet de loi souligne que si l'impact environnemental de l'élevage est « réel », « il ne faut pas mélanger les élevages hors-sol

[1] « Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'amendement n° 792, mis aux voix par assis et levé, est adopté » : voir Assemblée nationale, XVe législature, 2e session extraordinaire de 2017-2018, compte-rendu de la séance du vendredi 14 septembre 2018, disponible en ligne https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/2e-session-extraordinaire-de-2017-2018/premiere-seance-du-vendredi-14-septembre-2018, consulté le 6 novembre 2021.

[2] Notons en outre que le projet de loi adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale est rejeté par le Sénat.

d'Amérique du Nord et les élevages pratiqués en Europe ». Il renvoie également les députés « favorables à la diminution de l'élevage » à leur étiquette de bobos des villes en les appelant à se positionner aussi en faveur « de la réduction voire de la suppression du trafic aérien ! », ce dont il doute [1].

Notons également que si l'expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire par semaine dans les cantines scolaires ne s'apparente pas, au regard du processus législatif, à une solution minimale, eu égard aux revendications portées par les abolitionnistes et Greenpeace – y compris directement auprès des députés de la majorité dans le cadre du travail de lobbying des associations organisées collectivement pour l'occasion (voir *supra*) –, la définition qui est retenue du végétarisme à la cantine dans le cadre de la loi, est réduite à la portion congrue. Il ne s'agit en effet que de l'expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire, quand L214 et l'AVF revendiquaient la mise en place d'une alternative quotidienne et Greenpeace l'imposition d'au moins deux menus végétariens par semaine dans toutes les cantines.

In fine, l'introduction de menus végétariens dans les cantines scolaires, traduite autour du « manger végétarien » – de façon occasionnelle et dans le cadre d'une « alimentation saine et durable » – et non de l' « être végétarien »[2] comme revendiqué, de longue date, par les militants abolitionnistes[3], ne satisfait complètement ni le champ politico-administratif ni la critique carnée. Cependant, dans le contexte actuel de grande polarisation des débats autour de l'alimentation carnée, l'expérimentation obligatoire de menus végétariens dans les cantines scolaires, par ailleurs impensable il y a encore quelques années et qui a continué à faire l'objet de fortes résistances dans les séquences qui ont directement précédé et suivi le dépôt du projet de loi Agriculture et alimentation en 2018, paraît une réponse toujours moins radicale et donc plus entendable (socialement, politiquement et économiquement parlant) que son imposition,

---

[1] Assemblée nationale, XVe législature, 2e session extraordinaire de 2017-2018, compte-rendu de la séance du vendredi 14 septembre 2018, disponible en ligne https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/2e-session-extraordinaire-de-2017-2018/premiere-seance-du-vendredi-14-septembre-2018, consulté le 6 novembre 2021.

[2] La distinction entre le « manger végétarien » et « l'être végétarien » est notamment portée par le médecin nutritionniste Hervé Lecocq, favorable au premier et défavorable au second : « Autant manger végétarien est une bonne chose et ça fait partie de la diversité alimentaire […] Etre végétarien c'est dire tout mon comportement alimentaire doit [il insiste] être végétarien, je suis [il insiste] végétarien, ça me [il insiste] caractérise, c'est mon [il insiste] identité et il faut que tout le monde le devienne […] on peut être végétarien, c'est tout à fait respectable mais moi je suis de plus en plus opposé à ce que l'alimentation devienne une obligation. On a parlé d'injonctions, là en ce moment il y a tout un pataquès sur les menus végétariens à l'école… les menus laïcs, je suis absolument opposé à ce qu'on impose un menu végétarien tous [il insiste] les lundis, pour tout [il insiste] le monde. Pas du tout, c'est quoi ce truc ? Il faut manger droit, il faut vraiment manger comme ça, c'est obligé de… ? Donc ça c'est embêtant, c'est très, très embêtant parce que c'est plus qu'un espace de liberté qui disparait, c'est une opposition à la complexité, à la diversité et je ne suis pas, je suis pas du tout favorable à ça quoi » (Hervé Lecocq, Institut Pasteur, entretien, novembre 2015).

[3] Cette mise à l'agenda a également été rendue possible, vraisemblablement du fait du cumul et de la cristallisation de processus déjà anciens en faveur du végétarisme dans les cantines, notamment des expériences locales passées, et des ressources politiques – de la légitimité – des associations de protection de l'environnement.

et *a fortiori* que l'abolition de l'élevage. Elle apparaît plus raisonnable, consensuelle et « entendable » aux yeux d'une majorité d'acteurs, parmi lesquels figurent un certain nombre d'élus de la majorité et les associations de protection de l'environnement qui se félicitent plutôt, à l'image de FNE, de « la seule bonne surprise [qu']aura donc été le lancement d'une expérimentation pour intégrer un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires, proposition que [l'association] port[e] depuis plus de trois ans »[1]. L'introduction de menus végétariens dans les cantines marque ainsi une inflexion notable dans la mise à l'agenda de la question carnée.

Depuis le vote de la loi EGA en 2018, il est également possible d'observer des inflexions dans la gouvernance des enjeux nutritionnels au sein de la restauration collective, qu'une partie des entrepreneurs de problème est parvenue à intégrer. En mars 2019, le Conseil national de la restauration collective (CNRC) succède au GEM-RCN tenu par l'industrie agroalimentaire (voir chapitre 4). Ses missions sont élargies (elles s'étendent notamment à la discussion des décrets d'application de la loi EGA)[2] et sa composition rendue plus inclusive : le CNRC est désormais présidé par un membre de la Cour des comptes et comprend une soixantaine d'organisations réparties en neuf collèges[3] dont l'un représente pour la première fois la « société civile ». La Fondation Nicolas Hulot, jusqu'alors exclue des négociations du GEM-RCN, y est officiellement la seule représentante de la protection de l'environnement et de la critique carnée. Officieusement, la FNH ayant « décidé de porter plus largement la voix des organisations de défense de l'environnement, du bien-être animal et des paysan•ne•s en construisant avec neuf d'entre elles des revendications communes »[4], les intérêts de CIWF, de Greenpeace, du RAC ou encore de WWF France y sont également représentés. L'objectif pour ces associations réunies autour de la FNH est de s'assurer de la mise en œuvre effective de l'expérimentation

[1] FNE, *Rapport d'activité 2018*, p. 29.
[2] Les missions du CNRC incluent désormais, conformément aux dispositions de la loi EGAlim, des considérations plus seulement nutritionnelles, mais aussi d'ordre environnemental et économique, *via* la valorisation des produits sous signe de qualité – et notamment de l'Agriculture Biologique – dans les objectifs d'approvisionnement de la restauration collective. En lien avec ce rôle d'accompagnement de l'achat public, le CNRC participe à l'élaboration et au pilotage de la mise en œuvre de textes réglementaires – en particulier les projets de décret d'application de la loi alimentation promulguée à l'issue des États généraux –, à l'information du consommateur ou encore à l'éducation alimentaire.
[3] Ces neuf collèges représentent la restauration collective, les producteurs agricoles, les transformateurs et distributeurs, les opérateurs de l'État, les partenaires sociaux, les acteurs privés et publics de la santé, les administrations ministérielles et nouvellement les consommateurs et la « société civile ».
[4] FNH, « Création du Conseil National de la Restauration Collective : que va devenir la loi Agriculture et Alimentation ? » [en ligne] https://www.fondation-nicolas-hulot.org/creation-du-conseil-national-de-la-restauration-collective-que-va-devenir-la-loi-agriculture-et-alimentation/, consulté le 11 décembre 2020.

du menu végétarien hebdomadaire dans les cantines[1] mais aussi d'appuyer de « nouvelles » revendications, lorsqu'il s'agit par exemple de pousser à la réforme des signes de qualité en matière de bien-être animal[2].

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat, rend désormais obligatoire le menu végétarien hebdomadaire dans les cantines et assoit dans le même temps ses objectifs écologiques. Au titre VI « Se nourrir », chapitre 1er « Soutenir une alimentation saine et durable pour tous peu émettrice de gaz à effet de serre », l'article 252 de la loi Climat, modifiant article L230-5-6 du Code rural, dispose que « Les gestionnaires, publics et privés, des services de restauration collective scolaire proposent, au moins une fois par semaine, un menu végétarien. Ce menu peut être composé de protéines animales ou végétales et respecte, lorsqu'elles s'appliquent, les règles relatives à la qualité nutritionnelle des repas prévues à l'article L. 230-5 ». *Via* son article 252, la loi Climat parvient également à instaurer, néanmoins avec plus de souplesse dans ses modalités de mise en œuvre, une mesure rejetée trois ans plus tôt dans le cadre du vote de la loi EGA, à savoir l'expérimentation d'une alternative végétarienne quotidienne dans la restauration scolaire[3] :

---

[1] Notons à ce titre que la FNH est membre du groupe de travail « Nutrition » du CNRC « composé de représentants de l'ensemble des acteurs impliqués sur [l]e sujet : administration, collectivités territoriales, experts scientifiques, professionnels de la restauration collective et de l'industrie agroalimentaire, interprofessions agricoles, associations environnementales et parents d'élèves » et co-présidé par la Direction générale de la santé et l'association nationale des directeurs de la restauration collective (Agores) : voir Conseil national de la restauration collective, *Restauration scolaire. Expérimentation du menu végétarien,* juillet 2020, p. 2. En juillet 2020, le CNRC a élaboré un guide en direction des restaurants scolaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation rendant obligatoire l'instauration d'un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines. Celui-ci indique que « le menu végétarien doit s'insérer dans un plan alimentaire respectueux des exigences relatives à la qualité nutritionnelle des repas fixées par l'arrêté du 30 septembre 2011 » (voir : Conseil national de la restauration collective, *Ibid.,* p. 4), tout en précisant que ce dernier sera révisé « pour introduire les aliments sources de protéines végétales dans le cadre de l'actualisation des repères nutritionnels pour les enfants par le HCSP [nb : le Haut conseil de la santé publique] » (Conseil national de la restauration collective, *Ibid.,* p. 5). Rappelons que jusqu'alors le plat protidique était réglementairement défini comme étant un « plat principal à base de viandes, poissons, œufs, abats ou fromages ». Sur la base des connaissances scientifiques disponibles, construites et fournies par l'Anses principalement, le groupe de travail « Nutrition » du CNRC établit des recommandations nutritionnelles au sujet de l'introduction du menu végétarien hebdomadaire dans les cantines. Celles-ci sont d'ordre général (privilégier le « fait maison » et les aliments bruts), concernent le contenu de l'assiette, notamment les sources de protéines à privilégier (augmenter les plats à base de légumes secs, lentilles, haricots, pois chiches, etc. et limiter les plats et composantes à base de soja, de fromage et d'œuf) ou précisent les fréquences à respecter sur la base de 20 repas successifs (4 ou 5 repas avec plat végétarien, dont au moins 2 avec plat protidique ou plat complet dont les sources principales de protéines sont les céréales et/ou les légumes secs hors soja, maximum 1 plat protidique ou plat complet dont la source principale de protéines est l'œuf, maximum 1 plat protidique ou plat complet contenant du soja, etc.).

[2] Notons que cet exemple confirme particulièrement l'hypothèse soulevée plus haut concernant le rôle indirect des *outsiders* dans le changement des politiques publiques.

[3] Au regard du vote très récent de la loi Climat, nous n'avons pas pu, comme s'agissant de la loi agriculture votée en 2018, procéder à une analyse de ses conditions d'élaboration. Il aurait par exemple été intéressant de se demander ce qui explique le « transfert » d'une loi agricole à une loi de protection de l'environnement, de la question des menus végétariens à la cantine. Ne doit-on y voir qu'une question d'opportunité politique et calendaire

> « Sous réserve des conditions fixées par voie réglementaire destinées à garantir l'équilibre nutritionnel des repas servis et du respect d'exigences adaptées aux besoins des usagers, notamment à l'âge des enfants pour la restauration scolaire, et à titre expérimental, les collectivités territoriales volontaires proposent quotidiennement le choix d'un menu végétarien dans les services de restauration collective dont elles ont la charge ».

En revanche, tous les services de restauration collective de l'État, qui proposent habituellement un choix multiple de menus, doivent quant à eux obligatoirement proposer cette alternative au plus tard le 1er janvier 2023.

Nous allons voir à présent que, malgré le déploiement récent, limité et controversé des menus végétariens dans les cantines scolaires, l'École, investie par le secteur agricole, promeut en parallèle une alimentation à base de produits carnés.

2. Promouvoir l'élevage et la consommation carnée dans les écoles

Les questions liées à la consommation alimentaire soulèvent de nombreux enjeux. Elles sont traitées par le ministère de la Santé, considérant que la nutrition est un facteur de lutte contre les maladies chroniques non transmissibles. Elles sont aussi traitées par le ministère de l'Économie, sous l'angle de la répression des fraudes et de la défense des consommateurs, et par le ministère en charge de l'environnement dont l'action consiste principalement à promouvoir, auprès de la population, les modes de consommation dits plus durables. Les questions liées à la consommation alimentaire sont également gérées par le ministère de l'Agriculture, du point de vue de la sécurité sanitaire des aliments et de la qualité des produits mais aussi de la justice sociale, du développement territorial, de la protection de l'environnement, de la lutte contre le gaspillage, etc. C'est l'objectif du Programme national pour l'alimentation (PNA) lancé en 2011 par la Direction générale de l'alimentation : offrir à tous une alimentation de qualité, saine et sûre.

Pour ce faire, l'accent est mis sur l'éducation alimentaire des plus jeunes dont il s'agit d'orienter les habitudes encore malléables. Nous allons montrer que, dans cette entreprise, la promotion de la consommation de viande occupe une place particulière. Elle s'appuie sur un ensemble de dispositifs institutionnels et d'outils pédagogiques conçus par les professionnels

---

ou d'autres facteurs peuvent expliquer le phénomène ? Sont-ce les mêmes députés qui ont porté l'alternative végétarienne quotidienne dans la loi Climat ? Les résistances ont-elles été similaires à ce que nous avons observé trois ans plus tôt au moment du vote de la loi agricole ? Si nous ne pouvons répondre à cet ensemble d'interrogations, il nous a semblé *a minima* important de préciser ici l'évolution suivie par la « carrière » du végétarisme à la cantine.

de l'élevage (2.1.). Elle s'illustre également dans les mécanismes institutionnels de contrôle et de labellisation des instruments d'éducation alimentaire qui légitiment la diffusion d'une norme alimentaire carnée dans les écoles (2.2.).

2.1. Le Programme national pour l'alimentation et la promotion (in)directe de l'alimentation carnée

La réappropriation des principes et objectifs de l'éducation alimentaire par le secteur agricole

La promotion de l'alimentation carnée à l'école se déploie dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA) et de son objectif visant « la connaissance et l'information »[1] du consommateur sur un certain nombre de sujets : la saisonnalité, la diversité, la qualité, la sécurité sanitaire des aliments, dans le but qu'il « consomm[e] régulièrement des produits frais, […] redécouvr[e] les patrimoines alimentaires et culinaires régionaux, […] cuisin[e], fa[sse] du repas un temps de partage et de convivialité »[2] et retrouve *in fine* « l'envie et le plaisir de manger »[3].

Dans cette tâche, l'éducation alimentaire à l'école constitue le principal mot d'ordre et levier d'action du PNA : « Comme on apprend à compter, on apprend à manger ! »[4] (PNA 1) ; « … l'information et l'éducation en matière d'alimentation doivent trouver toute leur place dans le cadre des actions scolaires et périscolaires proposées aux enfants »[5] (PNA 2) ; « Miser sur l'éducation alimentaire, c'est faire le pari […] des jeunes générations pour qu'elles comprennent, appréhendent et s'approprient les comportements alimentaires plus favorables à la santé et à l'environnement mais c'est aussi cibler leurs proches pour qu'ils puissent découvrir ou redécouvrir notre patrimoine culinaire d'exception »[6] (PNA 3).

Pour Corinne Dussart et Laura François au bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, « on sait bien que l'éducation est primordiale pour jouer sur les habitudes de consommation » (DGAL, entretien, janvier 2017), tandis que Denis Chotard chez FranceAgriMer nous renvoie à plusieurs reprises aux travaux de Pascale Hébel (Crédoc) sur les

---

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation,* février 2011, p. 5.
[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Ibid.,* p. 7.
[3] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire*, Ibid.,* p. 5.
[4] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Ibid.,* p. 46.
[5] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt*, Le nouveau programme national pour l'alimentation,* novembre 2014, p. 3.
[6] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*, Programme national pour l'alimentation. Territoires en action. 2019-2023*, septembre 2019, p. 23.

effets générationnels en matière d'habitudes alimentaires (FAM, entretien, décembre 2016). L'éducation alimentaire en milieu scolaire au sens de l'administration de l'Agriculture repose ainsi sur l'idée selon laquelle « c'est dès l'enfance que s'acquièrent les habitudes alimentaires que l'on conserve toute sa vie »[1], un constat notamment mis en lumière par l'INRA en 2010, au moment de l'élaboration du premier PNA, dans le cadre d'une expertise collective menée sur la demande du ministère de l'Agriculture afin d'évaluer l'efficacité des instruments du PNNS.

Partant de travaux antérieurs ayant montré que « les comportements alimentaires, comme les goûts ou les rejets de certains aliments, sont appris au cours de l'enfance » et que « ces apprentissages deviennent des habitudes qui tendent à se perpétuer au cours de la vie dans l'environnement du mangeur »[2] et « deviennent très résistantes au changement, et même au changement désiré pour des raisons de santé »[3], les conclusions de l'expertise insistent sur le fait que l'enfance « constitu[e] un contexte plus propice à des modifications du comportement alimentaire »[4]. Elles soulignent d'ailleurs en parallèle, pour asseoir leur pertinence, la relative inefficacité des messages nutritionnels diffusés dans le cadre du PNNS lorsque ceux-ci sont adressés indistinctement à la population générale et qu'ils constituent le seul outil de la politique de prévention : « Les campagnes génériques d'information et de prévention en nutrition ont peu d'impact à court terme sur les comportements lorsqu'elles sont utilisées seules. Elles s'adressent à l'ensemble de la population, atteignent surtout les catégories déjà sensibilisées au lien entre nutrition et santé » et pourraient même « à court terme accroître les disparités dans les comportements »[5] et se montrer contreproductives. Ce constat est appuyé quatre ans plus tard par l'Inserm dans le cadre d'une étude sur les inégalités sociales de santé liées à l'alimentation : « dans le domaine de la prévention et de la modification des comportements à des fins de santé publique, une offre de services universels […] tend à aggraver les inégalités sociales de santé »[6], lesquelles se construisent d'ailleurs dès l'enfance. Ainsi, pour la recherche agronomique comme pour la recherche en santé publique, afin de lutter efficacement contre l'obésité, le diabète ou encore les maladies cardiovasculaires et les inégalités sociales de santé, « une place à part et une importance particulière sont à réserver à l'enfant »[7] mais aussi, de

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 2.
[2] Patrick Etiévant *et al., Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ?*, Rapport d'expertise scientifique collective, INRA, 2010, p. 96.
[3] Patrick Etiévant *et al., Ibid*., p. 94.
[4] Patrick Etiévant *et al., Ibid.,* p. 270.
[5] Patrick Etiévant *et al., Ibid.,* p. 242.
[6] France Caillavet *et al.* (INSERM)*,* « Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique. Expertise collective », *Synthèse, discussion et perspectives*, Paris : Éditions de l'Inserm, 2014, p. 30.
[7] France Caillavet *et al., Ibid.,* p. 59.

façon complémentaire, à l'ensemble des déterminants de l'alimentation, de sorte que l'éducation alimentaire des enfants ne doive pas porter uniquement sur l'aspect nutritionnel mais sur la provenance des aliments, leur process de fabrication, leur goût, leur fonction sociale, etc.

C'est forte de ces conclusions et recommandations issues d'évaluations successives du PNNS – citées et mobilisées dans le PNA comme assise scientifique à sa mise en œuvre[1] – que la DGAL s'empare progressivement de l'éducation alimentaire à l'école dans le but d'inculquer aux enfants dont les habitudes alimentaires ne sont pas encore forgées, de bonnes pratiques alimentaires, teintées, nous allons le voir, des objectifs et préoccupations du secteur agricole. Partant du principe selon lequel « l'école doit constituer, comme le milieu familial, un lieu privilégié pour permettre aux enfants d'acquérir, au travers d'actions concrètes et ludiques, de bonnes habitudes alimentaires »[2], la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 crée ainsi dans le Code de l'éducation aux côtés de la Section 9 portant sur l'éducation à la santé et à la sexualité, une section 9 bis consacrée à l'éducation à l'alimentation dont l'unique article L312-17-3, dispose qu'« une information et une éducation à l'alimentation[3] cohérentes avec les orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé […] et du programme national pour l'alimentation […] sont dispensées dans les écoles[4], dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial… ». Qu'on ne s'y trompe pas, la loi agricole de 2014 ne donne pas naissance à l'éducation alimentaire à l'école. Au-delà des formes historiques qu'elle a pu prendre, elle accompagne depuis le début des années 2000, dans le cadre du PNNS et de la lutte contre l'obésité infantile, les enseignements dispensés à l'école. Elle prend cependant principalement les traits d'une éducation à la santé, par le biais de la nutrition et de la prévention des troubles alimentaires (surpoids, obésité, anorexie), aux côtés de l'éducation au goût et de programmes éducatifs portant plus largement sur les risques liés au tabagisme, à la consommation d'alcool ou encore à l'inactivité physique[5].

---

[1] L'étude de l'INRA est notamment citée dans le PNA 1 : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit*. p. 14 et 44, et celle de l'Inserm dans le PNA 2 : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation, op.cit*., p. 2.

[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 3, à partir de : Conseil économique social et environnemental, *Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée,* Avis du 28 janvier 2014, Paris : Les éditions des journaux officiels, février 2014.

[3] La lutte contre le gaspillage est intégrée dans l'article par la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

[4] La loi dite Egalim du 30 octobre 2018 étend cette obligation d'éducation alimentaire à l'ensemble des « établissements d'enseignement scolaire ».

[5] Marie Berthoud et Simona De Iulio, « Apprendre à manger : l'éducation alimentaire à l'école entre politiques publiques, médiations marchandes et mobilisations citoyennes », *op.cit.* ; Habiba Hassan-Wassef, « Chapitre 19.

L'éducation nutritionnelle est alors principalement conçue et portée par l'INPES[1]. Partant du constat selon lequel « trop souvent, en raison notamment du volume des programmes, les enseignants sont amenés à faire des choix et jugent moins prioritaires les considérations pratiques concernant l'alimentation, se cantonnant surtout à une approche physiologique, et donc trop théorique, de ce thème »[2], l'inscription du principe de l'éducation à l'alimentation dans le code de l'Éducation par l'intermédiaire d'une loi agricole (et la référence au PNA qui y est faite aux côtés du PNNS) a donc surtout pour effet d'officialiser mais surtout de décloisonner et d'élargir les fondements et objectifs de l'éducation alimentaire à l'école au profit des orientations du ministère de l'Agriculture, passant ainsi de préoccupations principalement nutritionnelles et prophylactiques à la promotion d'une alimentation à la française, de qualité, réputée allier santé et plaisir et ancrée sur les territoires : « Il convient de donner aux élèves les moyens de connaître, d'accéder et d'apprécier la richesse de l'alimentation en France ». « Ce travail de transmission doit permettre à des personnes, parfois éloignées du monde rural, de saisir l'importance des enjeux de notre agriculture et de notre modèle alimentaire, de la fourche à la fourchette »[3]. L'éducation alimentaire se colore en outre d'une véritable mission de justice sociale : « Il n'y a pas de politique de réduction des inégalités efficace sans éducation : l'éducation à une bonne alimentation, dans notre pays si attaché à sa gastronomie, est un impératif national ! »[4].

Nous allons voir que l'inscription législative d'une éducation alimentaire qui se veut cohérente à la fois avec les orientations du PNNS et celles du PNA ouvre encore plus grand la porte des écoles au secteur agricole dont les interventions plus ou moins directes en faveur de l'élevage et de l'alimentation carnée se trouvent ainsi légitimées.

Refonder l'éducation alimentaire », *in* CIHEAM (éd.), *MediTERRA 2012. La diète méditerranéenne pour un développement régional durable,* Paris : Presses de Sciences Po, 2012, p. 419-446.

[1] Camille Boubal, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition*, thèse de doctorat en Sociologie, IEP de Paris, 2018, 510 pages.

[2] Conseil économique social et environnemental, *Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée*, op.cit., p. 30.

[3] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Programme national pour l'alimentation. Territoires en action. 2019-2023*, *op.cit.,* p. 23.

[4] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Une alimentation partagée », *Alim'agri*, n°1566, *op.cit*., p. 69.

Des dispositifs institutionnels communautaires et nationaux faisant indirectement la promotion de l'alimentation carnée

Depuis 2011, les PNA successifs ont expérimenté, créé, renforcé ou entériné en direction des établissements d'enseignement, des structures périscolaires et leur personnel, différents dispositifs nationaux d'éducation alimentaire. Ces dispositifs poursuivent des objectifs en matière de nutrition, d'éveil sensoriel, de socialisation et de partage, de découverte des produits, terroirs et métiers de l'agriculture, etc. qui peuvent se combiner ou différer en fonction des niveaux ciblés. Certains d'entre eux sont plus ou moins directement l'occasion pour les élèves de se familiariser avec les pratiques d'élevage et de s'initier à la consommation de produits d'origine animale. Parmi ces outils, on compte par exemple le programme européen « Fruits et légumes – Lait et produits laitiers à l'école » ou encore les « Classes du goût ».

L'action emblématique entreprise par le ministère de l'Agriculture en matière d'éducation alimentaire, combinant à la fois un objectif de santé publique et de justice sociale, date de 2008 et annonce ainsi la création de la politique de l'alimentation en 2010 et la consécration législative de l'éducation alimentaire en 2014. Il s'agit de la campagne « Un fruit pour la récré » portée à l'époque par le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, en collaboration avec l'administration de la Santé et de l'Éducation nationale. « Un fruit pour la récré » se transforme très vite en un programme européen de plus grande envergure intégrant la distribution de légumes frais, avant de fusionner en 2016 avec le programme, celui-ci plus ancien, « Lait à l'école ». Le dispositif européen « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école » consiste à l'heure actuelle dans la distribution de fruits et légumes frais et/ou de lait et produits laitiers dans les écoles, de la maternelle au lycée. Celle-ci peut avoir lieu le matin[1], le midi à la cantine[2] ou à l'heure du goûter et doit obligatoirement être assortie d'une mesure éducative. Cette obligation pédagogique partirait du constat selon lequel « les enfants et adolescents n'ont pas conscience que l'agriculture est la source de leur alimentation ». En accompagnant la distribution de produits de qualité d'actions pédagogiques, l'objectif est précisément de « recréer un lien entre la production et la consommation de produits agricoles et agroalimentaires »[3].

[1] Uniquement pour les élèves des collèges en zone d'éducation prioritaire et les élèves des collèges et lycées d'Outre-Mer.
[2] Dans le cadre de la loi Egalim de 2018 et de ses objectifs en termes de montée en gamme des produits dans la restauration scolaire, le midi, seuls des fruits et légumes, du lait et des produits laitiers sous SIQO peuvent être distribués.
[3] Ministère de l'Agriculture, « La mesure éducative d'accompagnement » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/la-mesure-educative-daccompagnement, consulté le 18 février 2021.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les pouvoirs publics mettent à disposition plusieurs outils d'éducation alimentaire en fonction des niveaux ciblés et du repas durant lequel les fruits, légumes et produits laitiers sont distribués : une déclinaison de sets de table ludiques et pédagogiques[1] ainsi que des outils didactiques sous forme de kit, conçus spécifiquement pour l'enseignement secondaire par la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne. Ce kit de l'Union européenne vise :

> « à sensibiliser les jeunes Européens entre 11 et 15 ans à l'importance de l'agriculture et de l'alimentation pour l'Europe. Il met également en évidence comment l'Union européenne (UE), grâce à sa politique agricole commune (PAC), permet aux agriculteurs de garantir un approvisionnement alimentaire stable, sûr et abordable pour plus de 500 millions d'Européens tout en gagnant décemment leur vie »[2].

Le kit pédagogique se décline en trois modules : alimentation, environnement et campagne, eux-mêmes divisés en fiches de travail autonomes. Par exemple, le module « alimentation » propose des fiches de travail sur les signes officiels de la qualité, sur les traditions alimentaires ou encore sur la nutrition. Les produits d'origine animale y sont présentés comme étant « indispensables pour être en bonne santé » (voir illustration 5.2).

Illustration 5.2 : L'intérêt nutritionnel des produits alimentaires au sens des institutions européennes[3]

[1] Les sets sont conçus par l'association Éveil, agréée par le ministère de l'Éducation nationale.
[2] Union européenne, *L'agriculture au cœur de notre vie. Kit pédagogique,* 2016, p. 3.
[3] Source : Union européenne, *Ibid.,* p. 31.

Pour chaque module, le kit propose aux élèves de conduire un projet qui à terme pourrait les conduire à « s'engag[er] […] en dehors du cadre scolaire, et contribu[er] à faire revivre l'agriculture ». Chaque projet « offre également la possibilité de visiter une ferme ou un marché d'agriculteurs […] permettant ainsi aux enfants et aux jeunes d'acquérir une expérience de première main de la ferme et de ses activités »[1]. C'est notamment le cas du projet proposé par le module « campagne », dans lequel les élèves sont amenés à réfléchir sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Le kit leur propose pour ce faire d'organiser la visite d'un élevage de moutons et de préparer en amont des questions à poser à l'éleveur sur le type d'élevage (laitier, allaitant, mixte), la race des animaux, les soins qui leur sont prodigués, la gestion quotidienne du troupeau ou encore les « bons et les mauvais côtés de la vie à la ferme »[2].

On peut lire sur le site du ministère de l'Agriculture que :

> « L'objectif de ce programme est d'éveiller le goût des enfants et des adolescents et leur faire intégrer la notion de "bien manger" en stimulant leur curiosité et la découverte de produits qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer. En alliant la distribution de produits à une mesure éducative, ce nouveau programme a pour objectif de promouvoir une consommation plus régulière de fruits et légumes frais et une consommation de fruits et légumes et de lait et de produits laitiers de meilleure qualité. Il vise également à faire adopter aux élèves des comportements alimentaires plus sains […] Il participe également à améliorer la connaissance des produits, filières et terroirs agricoles et agroalimentaires français »[3].

On le voit, l'objectif du programme « Fruits et légumes et lait et produits laitiers à l'école » intègre dans l'éducation à l'alimentation bien plus que des considérations d'ordre nutritionnel ayant trait à la consommation des produits laitiers. C'est particulièrement le cas à compter de la classe de 6e, où la valorisation de l'élevage et ses métiers ainsi que des produits du terroir sous SIQO, au cœur, nous l'avons vu, de la politique de production carnée du ministère de l'Agriculture, prend une place essentielle. Cet objectif est également poursuivi à travers le développement depuis 2010 des « Classes du goût ».

Le dispositif « Classes du goût » a initialement été conçu pour les classes de CE2, CM1 et CM2. Il a pour objectif de faire s'interroger l'enfant « sur ce qu'est l'acte de manger, sur sa relation à l'alimentation. Il s'agit de permettre à l'élève de s'approprier cet acte banal mais

[1] Union européenne, *Ibid.,* p. 4.
[2] Union européenne, *Ibid.,* p. 70.
[3] Ministère de l'Agriculture, « "Fruits et légumes à l'école" et "Lait et produits laitiers à l'école" : un programme européen pour éduquer au bien manger » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole-un-programme-europeen-pour-eduquer-au, consulté le 1er décembre 2020.

complexe et d'envisager l'alimentation de façon globale et transversale », de sorte à ce qu'une fois le programme achevé, l'alimentation « apparai[sse] clairement comme [un] élémen[t] structuran[t] de la personne, de la famille, de la société »[1]. Les « Classes du goût » se composent de 8 séances d'1h30 environ et d'une conclusion autour du repas gastronomique des Français inscrit au patrimoine humanitaire de l'Unesco. Les six premières séances sont consacrées à l'éveil des cinq sens et les deux dernières à la découverte du patrimoine alimentaire, des produits du terroir et de qualité. La séance portant sur la reconnaissance des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) a pour objectif de faire s'interroger les élèves sur le choix de leurs aliments et de les rendre plus attentifs aux étiquettes des produits qu'ils consomment. La séance portant sur la découverte des produits du terroir :

> « permet aux enfants de prendre conscience que tous les aliments qu'ils mangent quotidiennement ont une origine. Les enfants voyagent au cœur des terroirs et entrent dans le monde de l'agro-alimentaire. Un atelier du goût et une carte géographique permettent aux enfants de comprendre que la diversité de goûts de certains aliments est en lien avec leur origine et leur terroir »[2].

Durant la séance, l'enseignant, qui peut être assisté d'un producteur, d'un animateur d'une interprofession agricole ou encore d'une personne de l'INAO, explique aux enfants ce qu'est un terroir et illustre ses caractéristiques à partir d'une dégustation. Le guide propose en l'occurrence la dégustation de trois fromages AOP :

> « L'enseignant reprend bien tous les critères qui constituent un produit de terroir ainsi il peut faire le lien avec certaines caractéristiques des fromages (le lait d'hiver ou d'été pour le comté, ...), les gros et les petits fromages... : le milieu géographique (plaine ou montagne, climat, ...) ; la race de la vache adaptée à son environnement ; la fabrication (toutes les formes ont une histoire) »[3].

Les notions d'origine, de provenance, de paysage, de savoir-faire, de climat, de relief, de race et d'espèce sont également transmises aux élèves qui, à la fin de la séance, doivent avoir compris que le produit du terroir a une histoire : « comment il est né, son milieu physique (géologie, climat, relief, …), ses moyens de fabrication, sa présentation particulière et son goût

[1] Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, *Programme de formation des enseignants aux classes du goût,* (non daté), p. 9.
[2] Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, *Ibid.,* p. 52.
[3] Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, *Ibid.,* p. 54.

original »[1]. Dans les prolongements disciplinaires proposés par le fascicule, une sortie dans la région d'origine des produits étudiés ou la venue d'un producteur dans la classe sont envisagées.

Qu'il s'agisse de diversifier l'alimentation des plus jeunes générations par la distribution de fruits et de produits laitiers dans les établissements scolaires ou de les éveiller dès le plus jeune âge au goût et au plaisir de manger, autrement dit, d'inculquer dès l'enfance « les bonnes pratiques alimentaires » *via* l'école, un lien aux activités de production carnée, nous l'avons vu, est systématiquement établi, même si parfois de façon indirecte.

Des dispositifs nationaux sont quant à eux clairement consacrés à « retisser le lien entre producteurs et consommateurs »[2], à « recréer du lien entre l'agriculture et la société »[3]. Auprès des collégiens et des lycéens, l'objectif vise même à créer des vocations, en « favoris[ant] le rapprochement des jeunes générations avec un secteur porteur d'emplois »[4] lors d'évènements annuels tels que les salons de l'étudiant, les « Coulisses de l'alimentation »[5] ou par l'intermédiaire du portail Alimétiers[6]. Nous allons voir que dans certains cas, ce sont les représentants des professionnels de l'élevage qui élaborent eux-mêmes leurs programmes et supports d'éducation alimentaire.

Des outils d'éducation alimentaire conçus par les professionnels de l'élevage en direction des enseignants et leurs élèves

Toujours dans le but de rapprocher les jeunes générations de consommateurs des producteurs, sont organisées des visites d'exploitations (voir encadré 5.1) et développés dans cette optique, des guides d'accueil des scolaires chez les professionnels[7]. Ces guides sont conçus par les filières, sous l'égide du ministère de l'Agriculture qui en cofinance l'élaboration et y appose le logo du Programme national pour l'alimentation[8].

---

[1] Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, *Ibid.,* p. 54.
[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit*., p. 48.
[3] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 7.
[4] *Ibid.*
[5] Il s'agit d'une journée nationale prévue dans le cadre du PNA 3 qui devait être organisée à compter de 2020 sur le modèle des journées du patrimoine : voir Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Programme national pour l'alimentation. Territoires en action. 2019-2023*, *op.cit.,* p. 26.
[6] Alimétiers est un centre de ressources en ligne, porté par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture. Il a « été pensé […] pour les jeunes, afin de capter leur attention et leur présenter le secteur alimentaire comme une réelle voie d'avenir pour leur parcours professionnel » : voir Alimétiers, « À propos d'Alimétiers » [en ligne] https://alimetiers.com, consulté le 18 février 2021.
[7] Sur le modèle du guide créé en juillet 2009 pour la filière des fruits et légumes, au début de la campagne « Un fruit pour la récré ».
[8] Nous y reviendrons dans la suite du développement.

Encadré 5.1 – Le développement des fermes pédagogiques

Les visites d'exploitations agricoles commencent à se développer en France à la fin des années 1980 à l'initiative des producteurs cherchant à diversifier et faire connaître leur activité. Elles prennent appui sur l'expérience des fermes d'animation qui se développent initialement en zones urbaines ou périurbaines ; la première ferme d'animation voit le jour en France à Lille dans les années 1970.
Ces fermes d'animation n'ont pas pour objectif de commercialiser leur production mais de rapprocher les citadins de la nature. Progressivement, elles bénéficient de l'appui des pouvoirs publics locaux dans l'accueil des publics scolaires[1].
Au regard de la multiplication des visites à la ferme à visée pédagogique, une commission interministérielle regroupant les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement ainsi que de la Jeunesse et des Sports est créée au début des années 1990, dans un souci d'encadrement. En 1995, les visites à la ferme intègrent les objectifs des nouveaux programmes scolaires mis en place la même année et visant à apprendre aux enfants, dès la maternelle, à « découvrir le monde »[2].
Les « fermes pédagogiques » sont finalement définies en 2001 par le biais de la circulaire interministérielle du 5 avril 2001 relative aux fermes pédagogiques. Celles-ci regroupent les fermes d'animation et les exploitations agricoles et poursuivent plusieurs objectifs. Elles sont des lieux d'éducation à l'environnement. Elles initient le public à l'économie agricole et le sensibilisent à la qualité des produits et de l'alimentation. Elles permettent de mieux appréhender les relations ville-campagne, contribuent au développement local mais aussi à la responsabilisation des jeunes qui apprennent à réguler leur comportement pour mieux respecter le vivant et à devenir des citoyens[3].
Face à leur développement rapide et exponentiel à compter des années 2000, le recensement national des fermes pédagogiques devient difficile à réaliser. En 2007, le Département Tourisme rural et éducation à l'environnement de la Bergerie nationale estimait le nombre de fermes pédagogiques « bien supérieur à 1400 ». Le réseau national « Bienvenue à la ferme » animé par les Chambres d'agriculture est considéré comme étant le plus grand réseau de fermes pédagogiques de France, bénéficiant de l'organisation départementale des chambres d'agriculture[4]. Au 19 février 2021, le site Internet du réseau recense 376 fermes pédagogiques sur l'ensemble du territoire[5].

C'est ainsi qu'un « guide pratique de l'accueil des scolaires chez les professionnels de la filière de l'élevage et des viandes » a été conçu en 2015 par les interprofessions de l'élevage

[1] Claire Delfosse *et al.,* « Villes et espaces périurbains : lieux de nouvelles relations entre l'élevage et la société », *Pour*, vol. 231, n° 3, 2016, p. 193-202 ; Lafermedes3ailes, « Histoire des fermes pédagogiques » [en ligne] https://www.lafermedes3ailes.com/histoire-des-fermes-pédagogiques, consulté le 19 février 2021, à partir de Marie-Sylvie Coquillaud *et al., Créer une ferme pédagogique. De l'idée à la réalisation,* Dijon : Éducagri Éditions, 2014, 292 pages.
[2] Christine Muller, « Les nouveaux programmes pour l'école primaire », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°12, 1996, p. 94-97.
[3] Circulaire interministérielle du 5 avril 2001 relative aux fermes pédagogiques, numéro NOR : ATEG0100149C.
[4] La Bergerie Nationale, « L'organisation professionnelle des fermes pédagogiques en France », mars 2007.
[5] Bienvenue à la ferme, « Où découvrir & s'amuser » [en ligne] https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/apca/recherche/loisirs/2648?lieu=&lieu_id=&lieu_distance=50&lieu_distance=50&ferme_decouverte=&ferme_pedagogique=&ferme_pedagogique=1&ferme_equestre=&chasse=, consulté le 19 février 2021.

herbivore (Interbev) et du porc (Inaporc), en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, dans le but de faciliter l'accueil sur site des classes de la maternelle à la sixième. Ce type de guide existe également pour les filières lait et lait de chèvre[1] mais nous ne focaliserons ici l'analyse que sur la filière viande.

Le guide s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux enseignants et comprend différentes sections. Aux côtés de conseils pratiques quant à l'organisation de la sortie scolaire (contacts, budget, autorisation, programmation de la visite, organisation de la logistique : transport, pique-nique, etc.) et du rappel des règles à suivre en matière d'hygiène et de sécurité, le guide développe en introduction une présentation valorisante de la filière viande, de l'élevage des animaux à leur consommation, en passant par la mise en marché, la transformation et la commercialisation de la viande, sur laquelle les enseignants sont invités à s'appuyer dans la conception de leurs propres supports pédagogiques. On peut lire par exemple que « l'activité d'élevage consiste à assurer le bon développement de l'animal tout au long de sa vie, en veillant à sa bonne santé et à son bien-être dans un environnement favorable […] Par son contact quotidien avec les animaux et sa connaissance de leurs besoins et comportements, l'éleveur est le principal acteur du bien-être animal ». Puis, « outre la production d'une nourriture de qualité », sont rappelés la multifonctionnalité de l'élevage et les nombreux services qu'il rend aux hommes et à la nature[2]. Concernant par exemple l'élevage porcin, sont mis en avant la propreté dont les porcs sont friands et que confère tout particulièrement l'élevage en bâtiment sur caillebotis, l'existence de systèmes d'élevage en plein air ou encore la « taille modeste » des exploitations porcines en France, « l'une des plus faibles d'Europe »[3].

Dans la même optique, le guide met à disposition des enseignants des « pistes » d'animation à réaliser en amont, pendant et à la suite de la visite. Plus que des suggestions, c'est l'occasion pour la filière viande de faire la promotion des différents supports et kits pédagogiques conçus par elle. L'illustration 5.3 qui représente une page du guide donne un aperçu de la façon dont celle-ci fournit clé en main aux enseignants la structure et le contenu d'une animation entrant dans le cadre de l'éducation alimentaire.

[1] Respectivement conçus en février 2015 et février 2016.
[2] Interbev, *Guide pratique de l'accueil des scolaires chez les professionnels de la filière de l'élevage & des viandes,* 2015, p. 10.
[3] Interbev, *Ibid.,* p. 16.

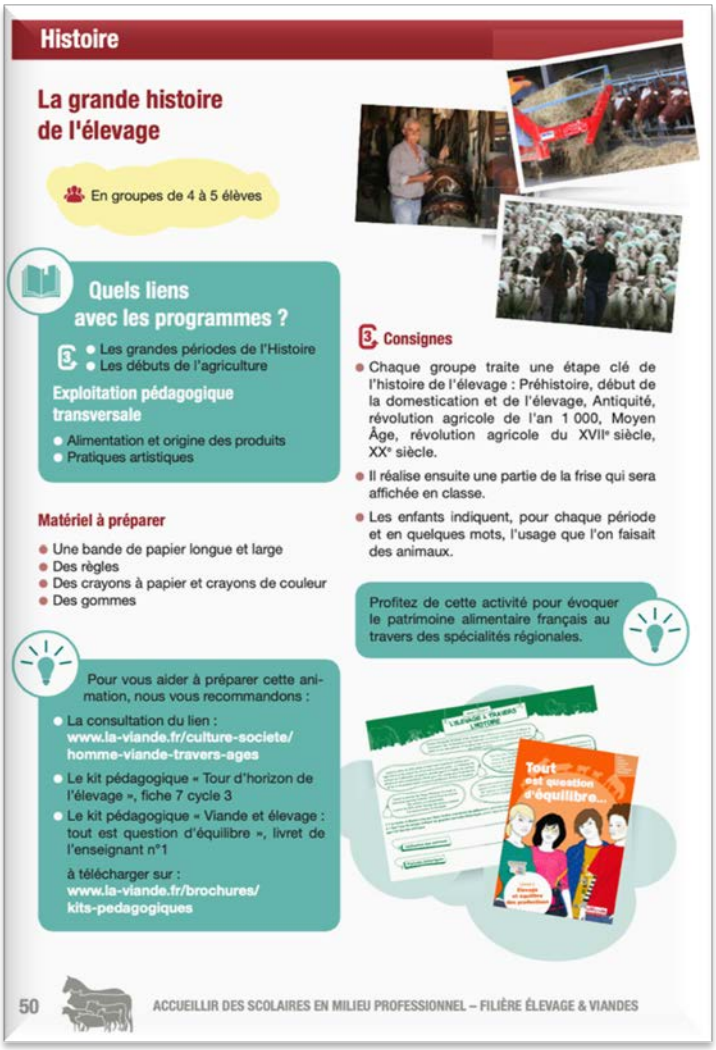

Histoire

La grande histoire de l'élevage

En groupes de 4 à 5 élèves

Quels liens avec les programmes ?

- Les grandes périodes de l'Histoire
- Les débuts de l'agriculture

Exploitation pédagogique transversale

- Alimentation et origine des produits
- Pratiques artistiques

Matériel à préparer

- Une bande de papier longue et large
- Des règles
- Des crayons à papier et crayons de couleur
- Des gommes

Pour vous aider à préparer cette animation, nous vous recommandons :

- La consultation du lien : www.la-viande.fr/culture-societe/homme-viande-travers-ages
- Le kit pédagogique « Tour d'horizon de l'élevage », fiche 7 cycle 3
- Le kit pédagogique « Viande et élevage : tout est question d'équilibre », livret de l'enseignant n°1

à télécharger sur : www.la-viande.fr/brochures/kits-pedagogiques

Consignes

- Chaque groupe traite une étape clé de l'histoire de l'élevage : Préhistoire, début de la domestication et de l'élevage, Antiquité, révolution agricole de l'an 1 000, Moyen Âge, révolution agricole du XVIIe siècle, XXe siècle.
- Il réalise ensuite une partie de la frise qui sera affichée en classe.
- Les enfants indiquent, pour chaque période et en quelques mots, l'usage que l'on faisait des animaux.

Profitez de cette activité pour évoquer le patrimoine alimentaire français au travers des spécialités régionales.

50 ACCUEILLIR DES SCOLAIRES EN MILIEU PROFESSIONNEL – FILIÈRE ÉLEVAGE & VIANDES

Illustration 5.3 : Piste d'animation proposée par la filière élevage et viandes autour de la sortie scolaire chez un professionnel[1]

<u>Commentaire</u> : En amont ou dans la prolongation de la visite d'une entreprise de la filière viande, cette dernière propose aux enseignants de 3e cycle (représenté par le pictogramme figurant le chiffre 3 entouré d'une flèche), dans le cadre par exemple d'un cours d'histoire – mais d'autres « exploitations pédagogiques » sont proposées – d'évoquer avec les élèves « La grande histoire de l'élevage ». Le guide précise le matériel nécessaire à la séance (pour la réalisation d'une frise chronologique), la configuration et les consignes de l'exercice et « recommande » (pictogramme ampoule « idée pour les animations ») la consultation de leur site Internet et l'utilisation de deux de leurs kits téléchargeables *via* un lien hypertexte. Pour aller plus loin, le guide suggère de « profite[r] de cette activité pour évoquer le patrimoine alimentaire français au travers des spécialités régionales ».

[1] Interbev, *Ibid.,* p. 50.

L'interprofession bétail et viandes propose ainsi différents kits d'éducation alimentaire gratuits, poursuivant des objectifs variés (éveil sensoriel, nutrition, rapport au corps, rapport au vivant, histoire, protection de l'environnement…) et regroupés en deux offres : une offre scolaire et une offre périscolaire[1]. Nous ne nous intéresserons ici qu'à l'offre scolaire de l'interprofession en direction des cycles 2 et 3 (école élémentaire) qui comprend un kit « Tour d'horizon de l'élevage », un kit « Bien dans mon assiette, bien dans mes baskets » et un kit « Le goût, toute une brochette de sens », mais il est à noter qu'Interbev propose aussi des supports en direction des enseignants, infirmiers et médecins scolaires du secondaire[2]. Chaque kit conçu par l'interprofession est associé, à la demande des enseignants, à un atelier animé par un professionnel qui se déplace dans les écoles, considérant que l'intervention extérieure « permet une ouverture de l'École sur son environnement économique, culturel ou patrimonial à travers un éclairage technique »[3]. Le guide d'accueil des scolaires préconise d'ailleurs en amont ou dans le prolongement d'une sortie chez les professionnels de la filière, de les recevoir en classe. Leur visite, « toujours très appréciée des enfants », constitue « une belle occasion de partager, d'échanger et de rapprocher deux univers ! »[4].

Le kit « Tour d'horizon de l'élevage » vise à « sensibiliser les élèves aux réalités de l'élevage en France »[5]. Il traite des questions en lien avec l'alimentation des animaux, leur bien-être, les services écologiques rendus par l'élevage ou encore la traçabilité de la viande. Il est composé d'un guide pour les enseignants, de fiches d'activités et d'un livret de questions-réponses à distribuer aux élèves ainsi que de posters sur les différents thèmes abordés par le kit. L'illustration 5.4 représente deux posters récapitulant deux exercices proposés aux enfants par Interbev parmi les fiches d'activités : la reconstitution de « familles » – par exemple chez les bovins : le taureau, la vache, le veau et le bœuf – ainsi que des étapes de la chaîne alimentaire, de la ferme à la commercialisation de la viande chez le boucher, au supermarché ou au

[1] Le principal outil de l'offre périscolaire d'Interbev est le programme « La planète, les hommes, les bêtes ». Destiné aux 6-12 ans, il « met en scène une famille d'éleveurs modernes et engagés qui agit au quotidien pour préserver l'équilibre entre la planète, les hommes et les bêtes », la famille Jolipré (voir Interbev-pédagogie, « L'offre périscolaire. Bienvenue chez les Jolipré » [en ligne] http://www.interbev-pedagogie.fr/Periscolaire/, consulté le 23 février 2021). Le programme comprend un kit d'animation, deux boîtes de jeu, une bande dessinée et une série animée « Bienvenue chez les Jolipré ». Cette offre périscolaire est notamment utilisée par l'interprofession lors de la Semaine du goût.

[2] Du collège au lycée : « Tout est question d'équilibre » et « Bien manger c'est ton choix ».

[3] Ministère de l'Éducation nationale, portail Eduscol, « Intervenants extérieurs en milieu scolaire » [en ligne] https://eduscol.education.fr/2271/intervenants-exterieurs-en-milieu-scolaire, consulté le 25 février 2021.

[4] Interbev, *Guide pratique de l'accueil des scolaires chez les professionnels de la filière de l'élevage & des viandes, op.cit.,* p. 44.

[5] Interbev-pédagogie, « Programme pédagogique pour les écoles élémentaires. Les leçons d'élevage » [en ligne] http://www.interbev-pedagogie.fr/Scolaire/Index.asp?Cat3=20#ID_20, consulté le 19 février 2021.

restaurant. En lien avec ces « leçons d'élevage »[1], Interbev propose un atelier d'une heure animé par un éleveur ou un animateur professionnel autour de l'élevage et des paysages agricoles.

De leur côté, les kits « Bien dans mon assiette, bien dans mes baskets » et « Le goût, toute une brochette de sens » se focalisent sur l'acte alimentaire. Le premier offre divers supports, fiches d'activité, affiche, livret, etc. conformes aux recommandations du PNNS en 2015 – date de la dernière mise à jour du kit –, avant donc que les repères nutritionnels aient été révisés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). L'illustration 5.5 représente une affiche incluse dans le kit, illustrant pour les différents groupes d'aliments les portions et quantités journalières recommandées. Pour la consommation des œufs, de la viande et du poisson, lesquels forment un seul groupe d'aliments, le repère est fidèle aux anciens messages nutritionnels de Santé Publique France (SPF), ex INPES, à savoir, « une à deux fois par jour ». Cette recommandation fort générale est conservée dans les supports pédagogiques d'Interbev en 2021. Il est possible que ces derniers soient en cours de révision dans la mesure où les autres repères de consommation diffusés par Interbev correspondent eux aussi aux anciens messages nutritionnels de SPF[2]. Il est également possible que l'interprofession tire parti de l'ambiguïté d'un tel repère nutritionnel, expliquant ainsi pourquoi elle continue de s'en saisir. En effet, notamment parce qu'il concerne à la fois toute la viande, les œufs et le poisson, le repère de consommation d'une à deux fois par jour ne va pas nécessairement à l'encontre des nouvelles recommandations nutritionnelles concernant la consommation carnée, sachant que SPF recommande désormais de « réduire la viande » en conseillant dans ce cadre de « privilégie[r] la volaille » et de « limite[r] les autres viandes (porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats) à 500 grammes par semaine » soit « environ trois ou quatre steaks », hors volaille[3]. Néanmoins, l'on voit bien que si les deux messages ne sont pas forcément contradictoires, ils ne disent pas la même chose. Difficile par ailleurs d'imaginer Interbev créant des outils d'éducation alimentaire recommandant de limiter les produits qu'elle représente et se donne pour mission de défendre et promouvoir.

Dans sa version 2013, le kit « Bien dans mon assiette, bien dans mes baskets » de l'interprofession bétail et viande proposait également aux élèves, à travers l'édition de fiches d'activités, d'apprendre à reconnaître les groupes d'aliments, équilibrer leur alimentation,

[1] Source : *Ibid.*
[2] Par exemple, l'affiche dont il est ici question recommande la consommation de produits laitiers 3 à 4 fois par jour quand les recommandations actuelles limitent leur prise à 2 fois par jour.
[3] Santé Publique France, *50 petites astuces pour manger mieux et bouger plus* (non daté), p. 15.

connaître leur corps mais aussi prendre plaisir à manger. Dans cette dernière leçon par exemple, les écoliers étaient invités à raconter un souvenir culinaire, à enquêter auprès de leurs parents ou grands-parents sur le plat traditionnel de la famille. Un mot fléché leur fait enfin « découvrir de nouveaux goûts » autour de différents morceaux de viande (voir illustration 5.6). Ces fiches ne sont plus disponibles en téléchargement dans la dernière version du kit mise en ligne par l'interprofession. Il est cependant toujours recommandé de faire intervenir une diététicienne en classe qui inviterait les enfants dans le cadre d'un atelier dédié, à composer de façon ludique un menu complet répondant à leurs besoins nutritionnels.

Le kit « Le goût, toute une brochette de sens » créé en 2012 s'inscrit quant à lui davantage dans le dispositif des « Classes du goût » présenté plus haut[1]. Il met à disposition des élèves un ensemble de fiches visant à travailler à l'éveil et l'éducation de leurs sens. Toutes les activités ne tournent pas spécifiquement autour des produits carnés. En revanche, tous les supports manipulés par les enfants sont illustrés de pièces ou de préparations de viande, parfois sous des formes géométriques et ludiques : steak haché, côte de porc, filet de volaille, etc. (voir illustration 5.7). En outre, de nombreuses animations en classe ou à l'extérieur sont orientées autour de la dégustation de produits carnés – laquelle « présente un intérêt certain : non seulement elle aide l'enfant à faire le lien entre l'animal vivant, la filière et le produit qu'il retrouve dans son assiette, mais elle lui permet aussi d'associer ces aliments à la notion de plaisir »[2] – ou la rencontre avec des professionnels de la filière viande : éleveurs, bouchers… Une séance est même consacrée à une visite à la ferme. Les enfants sont ainsi amenés auprès de l'éleveur à « comprendre les différentes étapes du champ à l'assiette » en même temps qu'ils « découvr[ent] une exploitation agricole d'un point de vue sensoriel »[3].

[1] Notons que l'Association nationale des industries de l'agroalimentaire (ANIA) créé aussi en 2014 son outil pédagogique à l'éducation au goût, labellisé PNA.
[2] Interbev, *Guide pratique de l'accueil des scolaires chez les professionnels de la filière de l'élevage & des viandes, op.cit.,* p. 82.
[3] Interbev, « Fiche n°10 : La visite de la ferme. Objectifs pédagogiques », *Le goût, toute une brochette de sens*, Kit pédagogique (non daté).

Illustration 5.4 : Posters inclus dans le kit « Tour d'horizon de l'élevage » conçu par Interbev

Illustration 5.5 : Affiche incluse dans le kit « Bien dans mon assiette » d'Interbev, édition 2015

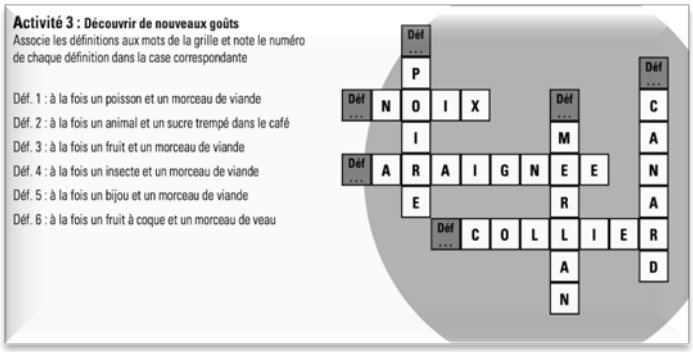

Illustration 5.6 : Exercice de la fiche d'activité « Prendre plaisir à manger » incluse dans le kit « Bien dans mon assiette » d'Interbev, édition 2013

Illustration 5.7 : Carnet de parcours inclus dans le kit « Le goût, tout une brochette de sens » conçu par Interbev

L'offre pédagogique d'Interbev qui s'étend de la maternelle au lycée et dont on n'a ici décrit qu'une partie des supports s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'éducation alimentaire telle que définie dans le cadre du PNA – et du PNNS – et désormais inscrite dans le Code de l'Éducation : recréer du lien entre les « consommateurs de demain »[1], les éleveurs et le monde rural, apprendre aux plus jeunes générations l'équilibre alimentaire et le plaisir de manger, etc.

Les outils d'éducation alimentaire développés dans le cadre du PNA, par les autorités publiques et/ou les représentants des professionnels de l'élevage, en direction des enseignants et leurs élèves, de la maternelle jusqu'au lycée, nous le voyons, font (in)directement la promotion gustative, nutritionnelle, culturelle et patrimoniale des produits carnés ainsi que des métiers de l'élevage qui font vivre nos terroirs. Nous affirmons que la socialisation à la consommation carnée à l'école est indirecte dans la mesure où elle infuse dans des supports pédagogiques institutionnels *a priori* généraux, à l'image du dispositif des « Classes du goût », aussi parce qu'elle n'émane pas toujours directement des enseignants mais des professionnels des filières d'élevage lors de visites ou en classe. Nous allons voir cependant que les outils d'éducation alimentaire conçus par les filières, estampillés du sceau du PNA et/ou du PNNS se voient de la sorte conférer une reconnaissance institutionnelle qui légitime *in fine* la diffusion d'une norme alimentaire carnée à l'école.

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit.*, p. 46.

2.2. Le pluralisme et le contrôle des outils d'éducation alimentaire en question ou la reconnaissance de la diffusion d'une norme alimentaire carnée à l'école

L'école, lieu d'une socialisation à la consommation de viande concurrencée

Les kits de l'interprofession bétail et viande précédemment décrits bénéficient d'une labellisation officielle (voir illustrations 5.4 et 5.5), d'ailleurs mise en avant par Interbev dans la promotion de ses outils pédagogiques[1] :

> « L'ensemble des outils pédagogiques présentés dans ce support sont labellisés PNA (Programme National pour l'Alimentation), un logo attribué par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui atteste de la reconnaissance de l'intérêt de la démarche par le gouvernement »[2].

Les supports d'éducation nutritionnelle de l'interprofession sont également labellisés PNNS ; le logo PNNS représentant de son côté pour la filière, une « véritable reconnaissance de l'État et du savoir-faire [d'Interbev] en matière d'information nutritionnelle »[3]. Le label PNA est attribué depuis 2011 aux structures qui en font la demande après avis du comité de labellisation mis en place par la DGAL et qui comprend des représentants des ministères parties-prenantes du PNA, l'Éducation nationale et la Santé notamment. En mai 2013, 364 dossiers avaient reçu un avis favorable[4].

Lorsque nous interpellons les agents du ministère de l'Agriculture en charge de la politique de l'alimentation sur le fait qu'estampiller les outils pédagogiques d'Interbev du logo PNA puisse avoir pour effet d'*officialiser* la promotion de la consommation des produits carnés à l'école, alors même que selon leur propre aveu, le PNA n'aurait pas cette vocation – « Nous on ne défend pas un régime. On ne dit pas "il faut manger de la viande" » (Laura François, DGAL, entretien, janvier 2017) –, ceux-ci nous rétorquent tout d'abord que les produits pédagogiques de l'interprofession bétail et viande font partie d'un ensemble plus vaste d'outils : la pluralité des outils disponibles prouverait que l'administration agricole ne fait pas de la consommation de viande un cas particulier :

---

[1] La valorisation du soutien apporté par le ministère de l'Agriculture fait partie des engagements contractuels de la structure bénéficiant du label et réciproquement. Voir la Charte d'engagement pour l'attribution du logo PNA, disponible [en ligne] https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Labellisation-PNA, consulté le 23 février 2021.

[2] Interbev-pédagogie, « Programme pédagogique pour les écoles élémentaires » [en ligne] http://www.interbev-pedagogie.fr/Scolaire/, consulté le 19 février 2021.

[3] Source : *Ibid.*

[4] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Le Programme National pour l'Alimentation, Rapport au Parlement*, Juillet 2013, p. 26.

« CD – … sorti du contexte on a un guide sur la viande, ça peut poser question.
LF – C'est vrai que présenté comme il peut être présenté dans la presse[1], ça peut être choquant.
CD – Mais remis dans le contexte de tous les guides et les outils qui existent en fait ce n'est qu'un guide parmi tous ceux qui existent sur l'ensemble des produits […] ce qui compte c'est la diversité des outils et comment à un moment donné on fait la promotion d'une alimentation qui s'inscrit dans le cadre des repères nutritionnels, des instructions du PNNS, voilà, mais c'est…
LF – C'est pour ça que je disais "c'est pas la promotion d'un régime". On promeut un modèle où tout est, 'fin c'est la diversité qui est importante et Interbev en soi est un acteur parmi tous les autres acteurs avec lesquels on peut travailler […] Et dans l'éducation alimentaire, un enfant qu'il sache d'où vient la viande, comment l'éleveur travaille et quelle est la part de protéines dans un morceau de steak 'fin ça fait partie de… » (Corinne Dussart et Laura François, bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, DGAL, entretien, janvier 2017).

En effet, un certain nombre de filières animales comme végétales produisent des ressources pédagogiques à destination des publics scolaires (pour les céréales, les légumes[2], les légumineuses, la pêche, etc.)[3], reconnues par le ministère de l'Agriculture. Par ailleurs, ces ressources ne sont pas toujours conçues par des interprofessions agricoles. La diversité des supports pédagogiques reconnus par le ministère de l'Agriculture dans le cadre du PNA s'observe tout particulièrement en matière d'éducation sensorielle. Si l'on consulte le catalogue national des outils d'éducation au goût réalisé par l'Association nationale pour l'éducation au goût des jeunes en 2016 avec le soutien des pouvoirs publics, l'on trouve des supports conçus par Passion céréales, Interbev et l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) mais aussi par des associations d'éducation sensorielle, des collectivités territoriales, des nutritionnistes-diététiciens libéraux, l'Institut du goût, des universités, l'Institut Pasteur et le ministère de l'Agriculture lui-même. Ce dernier ne mettrait donc pas plus en avant l'élevage et la consommation de viande qu'il ne vanterait les mérites de la consommation de fruits et légumes frais, de légumineuses, de produits laitiers, etc.

---

[1] Lorsque nous rencontrons nos interlocutrices à la DGAL en janvier 2017, une polémique portée par des associations animalistes et des élus écologistes et relayée par la presse, pointe du doigt la campagne promotionnelle lancée par Interbev dans les cantines scolaires depuis octobre 2016, dans la dynamique du plan de soutien à l'élevage, élaboré par le gouvernement l'année précédente dans un contexte de crise : voir par exemple Libération, « Le lobby de la viande s'invite à l'école », publié le 14 novembre 2016 [en ligne] https://www.liberation.fr/france/2016/11/14/le-lobby-de-la-viande-s-invite-a-l-ecole_1528280/, consulté le 23 février 2021.

[2] Dans le cadre de la distribution de fruits et légumes frais à l'école, Interfel, l'interprofession des fruits et légumes, a pu proposer par le passé aux établissements intéressés ses propres « actions ludo-pédagogiques (interventions en classe ou à la cantine, animation d'activités autour des fruits et légumes frais *via* des ateliers culinaires, de découverte des sens, etc.) *via* son réseau de diététiciens » : voir Interfel, « Un fruit pour la récré » [en ligne] https://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/en-regions/un-fruit-pour-la-recre, consulté le 18 février 2021.

[3] Et à en faire la promotion par le biais de pages ou de sites Internet dédiés : interbev-pedagogie.fr, pedago.produits-laitiers.com, leporc.com/espace-enfant.html, lecoledescereales.fr, etc.

Nous pourrions d'ailleurs pousser l'argument du pluralisme encore plus loin en précisant que le ministère de l'Agriculture n'est pas le seul à investir aux côtés des professionnels de l'alimentation, les bancs de l'Éducation nationale. En effet, d'autres supports pédagogiques viennent de plus en plus concurrencer les outils d'éducation alimentaire conçus par le secteur agricole. Ainsi, pour parer à la socialisation à la consommation de viande dans les établissements scolaires, des associations de protection animale comme L214, Welfarm, 30 Millions d'Amis ou encore la Fondation Brigitte Bardot travaillent de plus en plus au développement, parfois en collaboration[1], de supports d'éducation à l'éthique et à la protection animales en direction des jeunes et plus particulièrement des publics scolaires. Sur un site Internet dédié, L214 propose ainsi une mallette pédagogique, des animations de la maternelle au lycée (y compris agricole), des expositions et même un journal pour les 10-14 ans, *Mon journal animal* (voir illustration 5.8).

Illustration 5.8 : Premier numéro de Mon journal animal, publié par L214 Éducation en novembre 2018[2]

Sur le fond, tous ces outils traitent de façon générale de protection animale mais aussi d'élevage et d'alimentation en particulier. Par exemple, partant de la terre et de l'évolution du monde vivant, le livret « Un animal, des animaux » contenu dans la mallette pédagogique fait un point sur l'intelligence et la sensibilité des animaux, sur leurs besoins communs et les lois qui les protègent avant de proposer trois idées « pour les défendre » : adopter un animal abandonné, rejoindre une association mais aussi changer son alimentation :

[1] C'est le cas par exemple du livret « Un animal, des animaux » contenu dans la mallette pédagogique de L214, réalisé par l'association en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis.
[2] Source : Boutique L214, « Mon journal animal n°1 » [en ligne] https://boutique.l214.com/educ/mon-journal-animal/449-mon-journal-animal, consulté le 24 février 2021.

> « Manger moins de viande, favoriser les protéines végétales selon les recommandations des médecins (ANSES) ou choisir plus souvent des repas végétariens ou vegan, fait baisser le nombre d'animaux tués pour la nourriture. C'est délicieux et ça permet aussi de lutter contre le réchauffement climatique, la déforestation et la disparition des espèces. Et c'est bon pour la santé ! »[1].

De son côté, le dossier pédagogique « Nourrir l'humanité : enjeux et alternatives pour l'agriculture » traite d'une variété de sujets : types et modes d'élevage, pêche, bien-être animal, abattoirs, externalités environnementales, faim dans le monde mais aussi alimentation végétale et équilibre alimentaire (voir illustration 5.9). À partir de ce livret, l'association propose entre autres des expositions et animations à partir de la classe de CM1[2]. Sur la forme, les supports éducatifs de L214 s'apparentent fortement à ceux produits par l'interprofession bétail et viande. À l'image de leurs kits, la mallette pédagogique de L214 comprend des livrets et des posters pour la classe (voir illustration 5.10), mais aussi des vidéos et un « CDI virtuel » référençant de nombreux ouvrages et films en lien avec la protection et l'éthique animales.

Illustration 5.9 : Extraits du livret « Nourrir l'humanité : enjeux et alternatives pour l'agriculture » de L214[3]

[1] L214 Éducation et Fondation 30 Millions d'Amis, « Agir pour les défendre » dans le livret « Un animal, des animaux », octobre 2018, disponible [en ligne] https://education.l214.com/dossiers-pedagogiques.
[2] L214 Éducation, « Animation pédagogique en classe (ou à distance). Nourrir l'humanité, quels enjeux pour l'agriculture ? » [en ligne] https://education.l214.com/animations/nourrir-les-hommes-humanite-agriculture-alimentation et « Exposition pédagogique gratuite. Nourrir l'humanité : quels enjeux pour l'agriculture ? » [en ligne] https://education.l214.com/expositions/exposition-gratuite-nourrir-les-hommes-humanite-agriculture-alimentation-climat, consultés le 24 février 2021.
[3] L214, livret « Nourrir l'humanité : enjeux et alternatives pour l'agriculture », p.29-31, disponible [en ligne] https://education.l214.com/dossiers-pedagogiques.

Illustration 5.10 : Poster pour la classe « Sensible », réalisé par L214 en partenariat avec 30 Millions d'Amis[1]

On a pris ici l'exemple de L214 dont l'offre pédagogique est à la fois la plus récente, la plus diversifiée et celle qui fait le plus écho, sur la forme comme au regard des thématiques traitées, aux outils d'éducation alimentaire conçus par le secteur agricole. Mais l'on pourrait de la même façon évoquer les fascicules conçus en 2015 par la Fondation Brigitte Bardot en partenariat avec les éditions Nathan, portant, à l'école primaire, sur la connaissance des animaux domestiques et la préservation des espèces, au collège, sur l'élevage et la protection animale et au lycée, sur l'alimentation durable et l'éthique animale. Nous pourrions encore citer le travail de l'association Welfarm qui, en 2015, ouvre les portes de son refuge au public, le transforme ainsi en « ferme éducative »[1] et embauche en 2017 une étudiante de l'IEP de Lille en service civique afin qu'elle « particip[e] à l'animation et la mise en place d'actions auprès du grand public et de l'enseignement scolaire »[2].

Tous les supports décrits ou cités ici n'entrent pas précisément dans le cadre de l'éducation alimentaire telle que l'entendent les pouvoirs publics[3] mais dans les faits, leur contenu vient concurrencer les outils pédagogiques conçus par le secteur agricole en la matière. On le voit notamment s'agissant du rapport des enfants à l'élevage et *a fortiori* à leur alimentation : les animaux de rente sont élevés au rang des chiens, des chats, des poissons, des oiseaux et des gorilles, rompant ainsi avec les catégorisations communes et « spécistes » entre animaux domestiques (de compagnie et de rente) et animaux sauvages ; les pratiques d'élevage sont décrites sous un angle péjoratif, en ce qu'elles contribuent pour un grand nombre à

[1] La Hardonnerie, « La Hardonnerie, ferme refuge et éducative » [en ligne] https://lahardonnerie.fr/la-hardonnerie-ferme-refuge-et-educative/, consulté le 24 février 2021.
[2] Camille Cinquin, *Construire un projet pédagogique relatif au bien-être des animaux d'élevage dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur*, Rapport de stage de fin d'études, SciencesPo Lille, 2016-2017, p. 8.
[3] Ils sont conçus pour entrer dans d'autres cadres balisés par l'Éducation nationale : les sciences, l'histoire, la géographie, l'éducation à l'environnement, l'enseignement moral et civique, etc. Ce qui est par ailleurs aussi le cas des supports créés par Interbev dont les usages pédagogiques sont variés.

contraindre les animaux dans des cages ou des bâtiments, à polluer l'air, l'eau et les sols, à appauvrir la biodiversité animale et végétale de la planète, etc. ; enfin, la part belle est faite non pas aux recettes traditionnelles à base de produits carnés mais à la végétalisation de « nos » assiettes.

Force est ainsi de constater qu'en effet le secteur agricole est loin d'être le seul à investir l'école en matière d'éducation alimentaire. On l'a déjà montré s'agissant des cantines scolaires investies de toute part (par le secteur agricole comme par les organisations de mouvement social, les élus locaux, etc.), on le voit encore ici : au-delà de l'observation d'une forme de pluralisme des contenus d'éducation alimentaire en milieu scolaire venant affirmer la neutralité de l'État en matière de consommation carnée, l'école apparaît davantage comme le lieu où se construisent et se transmettent un grand nombre de normes sociales, y compris alimentaires, portées par des groupes en concurrence pour le contrôle de l'institution scolaire[1]. Cette dernière apparait comme le terrain privilégié où se cristallisent et s'exacerbent les luttes dans la construction de l'alimentation carnée comme problème public ; luttes dans lesquelles l'État au travers de ses administrations, prend part en sélectionnant et officialisant certains outils plutôt que d'autres.

Une sélection défavorable aux outils pédagogiques conçus par les organisations de protection animale

Aux côtés de l'argument du pluralisme, pour contrer l'idée selon laquelle Interbev ferait librement la promotion d'une alimentation carnée à l'école, un autre argument mobilisé au sein de l'administration agricole repose sur le fait que les outils en question seraient fortement contrôlés par les pouvoirs publics, précisément du fait du processus de labellisation :

> « CD – Après, comment dire, l'Éducation nationale est très stricte. Ce sont les enseignants qui assurent… comment dire, la pédagogie, ils s'appuient sur des outils qui sont validés par le ministère de l'Éducation nationale […] on n'a pas d'intervention des interprofessions dans les établissements scolaires, ça passe par le filtre des enseignants.
> LF – Et la labellisation PNA elle est… il y a un comité de labellisation auquel appartient justement l'Éducation nationale et la Santé et où sont observés tous les outils au regard de ces enjeux-là » (Corinne Dussart et Laura François, bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, DGAL, entretien, janvier 2017).

[1] Marie Duru-Bellat, Géraldine Farges et Agnès van Zanten, « Chapitre 6. Les programmes, les pratiques pédagogiques et les normes d'excellence », *in* Marie Duru-Bellat, Géraldine Farges et Agnès van Zanten, *Sociologie de l'école,* Paris : Armand Colin, 2018, p. 124-147, à partir des travaux d'Émile Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*, Paris : PUF, 1969 [1ère éd. 1938], 403 pages et Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire,* Rennes : PUR, 2010, 614 pages.

Ainsi, les organisations interprofessionnelles peuvent ne pas bénéficier d'agrément garantissant le respect des principes de l'enseignement public et leurs supports pédagogiques ne pas arborer de logo, soit que la demande n'ait pas été faite de la part de la structure porteuse, soit qu'elle ait été refusée. Ainsi, l'interprofession des fruits et légumes s'est vue refuser en 2018, suite à une décision du tribunal administratif de Paris, l'agrément qu'elle sollicitait auprès du ministère de l'Éducation nationale qui devait « permettre officiellement[1] à son réseau de diététiciens de poursuivre ses actions pédagogiques dans les classes des écoles publiques », « au motif que ses actions ne revêtiraient pas "un caractère d'intérêt général strict", et auraient pour objet d'"assurer la promotion de ses produits" »[2]. On note également que nombreuses sont les filières à proposer des outils d'éducation alimentaire mais toutes ne le font pas. C'est notamment le cas des filières avicoles et cunicoles qui, par exemple, ne proposent pas de guide d'accueil des publics scolaires chez les professionnels de leurs filières. Plusieurs co-hypothèses peuvent être soulevées. Première hypothèse : ces filières sont moins structurées que ne le sont les filières bovine et porcine – pour rappel la filière volailles de chair n'est créée qu'en 2018 à l'issue des États généraux de l'alimentation – et disposent de ce fait de peu de moyens pour réaliser de tels guides et des supports pédagogiques plus globalement. Deuxième hypothèse : l'éducation alimentaire de la jeunesse ne les intéresse pas. La consommation de volaille, d'œufs et de lapin chez les enfants ne nécessite pas d'investissement particulier des filières, soit qu'elle se porte bien soit que les enfants en consomment peu voire pas du tout. Ces derniers ne consommant par exemple que très peu de viande de lapin, le Clipp (interprofession du lapin) peut décider de porter sa communication vers d'autres cibles. Troisième hypothèse : l'intérêt pédagogique par exemple d'une visite dans un élevage de volailles ou de lapins, le plus souvent industriel (élevage en cage, en bâtiment) et sans lien au sol (l'alimentation des animaux n'est pas produite sur l'exploitation), est à ce titre difficilement exploitable, valorisable et donc non soutenu par le ministère de l'Agriculture qui ne peut faire la promotion du bien-être animal et des services environnementaux rendus par ce type d'élevage[3], alors même que la consommation de volaille est, dans le cadre du dernier PNNS (2019-2023), clairement privilégiée au détriment de la viande rouge et des charcuteries.

---

[1] Le refus d'agrément n'empêche pas l'organisation de continuer à solliciter les établissements de façon ponctuelle. Une association peut intervenir dans le cadre scolaire, même sans agrément, après autorisation du chef d'établissement qui en aura informé l'inspecteur d'académie. L'agrément devient obligatoire pour toute participation régulière d'un intervenant extérieur dans le même établissement.

[2] Interfel, communiqué de presse du 11 avril 2018, « Cas d'école pour les fruits et légumes frais », disponible [en ligne] https://www.interfel.com/espace-presse-2/, consulté le 25 février 2021.

[3] En termes notamment de préservation de la biodiversité et de stockage du carbone dans les sols, du fait de l'absence de prairies.

De son côté, la filière bétail et viande ne dispose pas non plus d'agrément[1] mais ses kits pédagogiques couvrent les différents objectifs poursuivis par le PNA en matière d'éducation à l'alimentation et comptent parmi les outils les plus étoffés et les plus faciles d'accès. Le ministère de l'Agriculture met en effet à disposition sur son site Internet une partie des outils d'éducation alimentaire créés par les filières dont il se fait ainsi le relai. Sur une page consacrée à la transmission des bonnes habitudes alimentaires, figurent par exemple tous les kits d'Interbev[2]. S'agissant de la découverte des filières agricoles, les leçons d'élevage d'Interbev sont présentées aux côtés d'un kit sur la pomme, les champignons de Paris ou encore les céréales[3]. L'offre scolaire d'Interbev bénéficie également de financements de la part du ministère de l'Agriculture (s'agissant par exemple du guide d'accueil des scolaires) et de l'effet d'officialisation et de garantie, que confèrent les logos du PNA et du PNNS ; ce qui n'est donc ni le cas d'un certain nombre de filières, végétales comme animales ni celui des associations de protection animale. En effet, les supports pédagogiques créés par les associations de protection animale ne bénéficient ni de la labellisation ni d'agrément de la part de l'Éducation nationale. Or, nous pouvons faire l'hypothèse qu'une association ne bénéficiant pas d'un agrément national, de même qu'un support pédagogique ne bénéficiant pas de la « marque », de la « signature » du ministère de l'Agriculture et/ou de la Santé par l'intermédiaire de la labellisation, puisse apparaître moins légitime aux yeux des responsables d'institutions scolaires qui ont à choisir parmi une variété de supports, sans compter sur le fait que ceux-là sont parfois directement désincités par les pouvoirs publics à recourir à certains outils pédagogiques.

À ce titre, en 2019, au moment où L214 commence à communiquer sur ses supports éducatifs auprès des établissements scolaires, par un courrier conjoint, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture rappellent littéralement à l'ordre les recteurs, inspecteurs, directeurs d'académie et chefs d'établissement qu'ils invitent à décliner les propositions d'intervention de l'association :

> « Dans le cadre de la promotion de la santé et plus particulièrement de l'éducation à l'alimentation, les ressources pédagogiques utilisées en classe doivent avoir été élaborées en lien avec l'Éducation nationale [...] Ces ressources doivent s'appuyer

[1] D'après la liste des associations agréées publiées sur le site du ministère de l'Éducation nationale, « Les associations agréées par l'éducation nationale » [en ligne] https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797, consulté le 25 février 2021.

[2] Ministère de l'Agriculture, « Transmettre les bonnes habitudes alimentaires » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/transmettre-les-bonnes-habitudes-alimentaires, consulté le 23 février 2021.

[3] Ministère de l'Agriculture, « Les écoliers à la découverte des filières agricoles ! » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/les-ecoliers-la-decouverte-des-filieres-agricoles, consulté le 23 février 2021.

sur le programme national de l'alimentation (PNA) et le plan national nutrition santé (PNNS). L'éducation à l'alimentation doit en particulier permettre aux élèves d'apprendre à bien se nourrir, au travers d'une alimentation saine et équilibrée. Ainsi, les interventions comme celles proposées par l'association L214 ne s'inscrivent pas dans ce cadre. Leurs ressources n'ont été aucunement développées en partenariat avec les services de l'Éducation nationale ni avec ceux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et l'association ne dispose pas d'agrément [...] Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la mise en place de ces partenariats qui participent au développement de choix éclairés chez les élèves dans le cadre d'une éducation à la responsabilité individuelle et collective »[1].

On voit donc bien que les outils d'éducation alimentaire sont effectivement encadrés par les pouvoirs publics – second argument soulevé par nos interlocutrices à la DGAL contre l'idée d'une promotion de l'alimentation carnée à l'école – mais dans un sens plutôt favorable aux filières d'élevage. Le fait que l'enseignant « garde la responsabilité pédagogique permanente de l'organisation de la séance »[2] et que doive être garanti le principe de neutralité de l'école[3], n'empêche pas Interbev d'intervenir en classe par le biais de professionnels, de nutritionnistes ou d'animateurs mandatés par elle. Par ailleurs, la procédure de labellisation, si elle encadre en effet l'action d'Interbev au regard des objectifs du Programme national pour l'alimentation, elle a surtout pour effet de la légitimer en lui conférant une reconnaissance institutionnelle et le statut de « bonne action »[4].

Comment expliquer que l'État délègue une partie de l'éducation alimentaire à des organisations professionnelles[5] et quel rôle joue-t-il *in fine* dans la diffusion d'une norme alimentaire carnée à l'école ?

D'abord, nous pouvons faire l'hypothèse que les pouvoirs publics, par manque de moyens, s'en remettent à des opérateurs privés qui tirent parti, de leur côté, de la légitimité que leur confère un partenariat avec la puissance publique. Il faut également noter que les

---

[1] Extraits du courrier adressé aux recteurs, inspecteurs, directeurs d'académie et chefs d'établissement, voir : Auteur inconnu, « Le gouvernement ne veut pas de l'association L214 dans les écoles », *La Dépêche,* publié le 12 février 2019 [en ligne] https://www.ladepeche.fr/2019/02/12/le-gouvernement-ne-veut-pas-de-lassociation-l214-dans-les-ecoles,8009705.php et Delphine Scohy, « Enseignement : L214 n'aura pas d'entrée dans les établissements scolaires », Web-agri, publié le 1er février 2019 [en ligne] http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/economie-social/article/l214-n-aura-pas-d-entrees-dans-les-etablissements-scolaires-1142-144973.html, consultés le 24 février 2021.

[2] Ministère de l'Éducation nationale, portail Eduscol, « Intervenants extérieurs en milieu scolaire » [en ligne] https://eduscol.education.fr/2271/intervenants-exterieurs-en-milieu-scolaire, consulté le 25 février 2021.

[3] Ministère de l'Éducation nationale, « 4. Le fonctionnement de l'école : les intervenants extérieurs » dans le *Guide pratique pour la direction de l'école primaire* (non daté).

[4] Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *op.cit.*, p. 16.

[5] En particulier aux interprofessions agricoles mais aussi à l'ANIA par exemple, qui représente en France les intérêts de l'industrie agroalimentaire.

professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire font partie des acteurs qui ont porté à ses débuts le développement des outils d'éducation alimentaire. Nous avons évoqué à ce titre les agriculteurs qui se saisissent du concept des fermes d'animation dans les années 1990. Nous pourrions encore faire référence à la création, à la même époque, de la Semaine du goût à l'initiative de l'industrie sucrière[1]. Face aux controverses multiples et à la mise à l'agenda récurrentes de l'alimentation en tant que problème public (obésité, malbouffe, sécurité sanitaire, pesticides, OGM…), le secteur de l'alimentation se montre particulièrement proactif dans la défense de son image et de ses intérêts, celui de l'élevage en particulier (voir chapitre 3). L'administration agricole peut alors compter, à moindres frais, sur l'offre « clé en main » des organisations professionnelles en matière d'éducation alimentaire de la jeunesse, faisant fi des levées de boucliers de certaines organisations de mouvement social, d'une partie de l'opposition politique et même de l'administration de la Santé qui, au regard des enjeux nutritionnels et de protection de l'environnement (s'agissant en particulier de la pression exercée par Interbev en faveur de la consommation de viande rouge), s'inquiètent de l'immixtion des groupes d'intérêt de l'agroalimentaire dans les écoles (voir chapitre 4).

Ainsi, sous couvert d'éducation à l'alimentation, l'État autorise les interprofessions à faire la promotion des filières et produits qu'elles représentent auprès des élèves dans les écoles et, dans le cas des filières d'élevage, à les sensibiliser aux pratiques du métier et à les socialiser dès le plus jeune âge à la consommation de viande. Autrement dit, le ministère de l'Agriculture « fait entrer » dans les écoles[2], de façon plus ou moins directe, les associations à but non lucratif que sont les organisations interprofessionnelles mais dont le travail publicitaire, de représentation et de lobbying a bien pour objectif de faire vivre une filière économique et ses entreprises par la consommation en bout de chaîne des produits agricoles et agroalimentaires qu'elle produit, transforme et commercialise.

---

[1] La Semaine du goût (ou Leçons de goût) existe depuis 1990. Elle est une initiative des professionnels de l'interprofession du sucre (aujourd'hui Cultures sucre, anciennement CEDUS). Placée sous le Haut Patronage du ministère de l'Agriculture en 2003, la Semaine du goût est depuis investie par un grand nombre d'interprofessions, entreprises et industries de l'agroalimentaire (Cniel, Interbev, Nestlé, etc.) : Le goût, « À propos de la semaine du goût » [en ligne] https://www.legout.com/la-semaine-du-gout/ ; Auteur inconnu, « L'industrie sucrière, organisatrice discrète de la Semaine du goût », *Le Monde,* publié le 16 octobre 2003 [en ligne] https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/10/16/l-industrie-sucriere-organisatrice-discrete-de-la-semaine-du-gout_338271_1819218.html ; La Nutrition, « À l'école, la semaine du goût, c'est la semaine des lobbies » [en ligne] https://www.lanutrition.fr/les-news/a-lecole-la-semaine-du-gout-cest-la-semaine-des-lobbies, consultés le 27 octobre 2021.

[2] Rappelons par ailleurs que l'offre d'éducation alimentaire des interprofessions s'étend de l'Éducation nationale aux collectivités territoriales par le biais des ressources pédagogiques spécifiquement destinées aux structures et activités périscolaires (cantines, centres de loisirs, etc.)

On constate alors qu'en matière d'alimentation, l'« intérêt général » coïncide avec les intérêts privés des organisations professionnelles et interprofessionnelles, autour d'un projet productionniste commun. L'opération « Lait et produits laitiers à l'école » illustre assez bien la collusion d'intérêts entre la filière du lait et le ministère de l'Agriculture. Elle permet aux producteurs d'écouler leurs excédents en temps de crise (organisation de la production), de vanter, à partir de mesures éducatives, le bienfondé de l'élevage (éducation alimentaire) et les bienfaits de la consommation de produits laitiers chez les enfants (éducation nutritionnelle) qui, ainsi initiés dès leur plus jeune âge à boire du lait, manger du fromage et des yaourts, continueront à en consommer à l'âge adulte par force de l'habitude (développement économique de la filière).

En outre, nous avons montré que toutes les filières animales ne sont pas mises à l'honneur dans le cadre de l'éducation alimentaire des écoliers. C'est, dans le cadre du PNA, une vision partielle de l'élevage français qui est donnée à voir aux enfants, en faveur le plus souvent de l'élevage herbivore, lui-même présenté sous son jour le plus faste. Nous l'avons vu, le guide d'accueil des scolaires chez les professionnels de la filière de l'élevage et des viandes conçu par Interbev ne permet pas seulement de garantir le bon déroulement des sorties scolaires sur le terrain ou de mettre en avant les vertus pédagogiques de telles sorties. Il constitue également une vitrine promotionnelle des métiers de l'élevage et de la consommation de viande auprès des enseignants et à travers eux des élèves. La filière porcine, *via* ce guide commun et la promotion des outils d'éducation alimentaire qui y est faite, profite au demeurant de l'image et des représentations plus valorisantes et valorisables de l'élevage herbivore ; un constat qui peut être étendu à l'ensemble des filières d'élevage dont les aspects les moins vertueux sont laissés dans l'ombre.

In fine, qu'il les finance, les labellise et/ou les diffuse, le ministère de l'Agriculture soutient, reconnaît et promeut les supports et outils d'éducation alimentaire conçus par les filières d'élevage[1], attestant par là du rôle de l'administration agricole dans la promotion de

[1] Nous avons ici focalisé notre analyse autour de la consommation de la viande et des actions pédagogiques menées par Interbev mais nos observations s'étendent à d'autres filières d'élevage, au Cniel notamment, l'interprofession du lait et des produits laitiers.

l'alimentation carnée à l'école[1] et plus largement de son « investissement plus prononcé dans le gouvernement des conduites individuelles »[2].

L'éducation alimentaire à l'école, y compris nutritionnelle, repose sur un principe incitatif. Il s'agit d'inculquer au plus tôt aux enfants, par l'apprentissage, le jeu, la découverte, l'exemple, etc. de « bonnes » habitudes alimentaires. Par le biais de l'éducation alimentaire à l'école, le jeune mangeur est ainsi symboliquement enjoint, socialisé au respect de règles alimentaires plus ou moins tacites, en matière de santé, de convivialité, de reconnaissance de la qualité des produits, etc. édictées par la force publique. Ce qui apparaît comme un conseil dont on peut se passer dans la formule « pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop salé, trop sucré » devient un argument d'autorité lorsqu'il est répété et *a fortiori* lorsqu'il est transmis à un patient par son médecin ou ici, dans le cadre scolaire, à un élève par son instituteur. Ne pas se souscrire aux conseils avisés des institutions, c'est prendre le risque de faire l'objet de stigmatisations, d'une exclusion du groupe, et c'est être considéré comme étant le seul responsable de ses actes. Ainsi, les politiques incitatives n'obligent pas par l'usage de la force ou de la sanction physique ou matérielle : le principe de l'éducation alimentaire est inscrit dans la loi mais son contenu n'est pas juridiquement défini. Elles gouvernent par l'autocontrainte, la stigmatisation, la responsabilisation individuelle, de sorte qu'au travers de l'éducation alimentaire à l'école, c'est bien une *norme* alimentaire qui est diffusée et imposée, dans notre cas, par le ministère de l'Agriculture en faveur de l'élevage et la consommation des produits carnés.

Nous l'avons vu, aux dires de nos interlocuteurs au sein de l'administration agricole, la consommation de viande relèverait du choix individuel et ne constituerait en cela qu'un enjeu pour la sphère privée, domestique. À rebours du discours en neutralité porté au sein du ministère de l'Agriculture au sujet de l'alimentation carnée, nous avons montré à partir de l'étude de l'introduction du principe de menus végétariens dans les cantines scolaires et celle de l'éducation alimentaire à l'école portée dans le cadre du Programme national pour l'alimentation que la consommation de viande était au contraire un enjeu éminemment politique

[1] Il resterait cependant à poser la question de la portée et de la réception effectives de ces outils d'éducation alimentaire. Il s'agirait ici d'aller plus loin, de se détacher de l'offre en éducation alimentaire pour s'intéresser à son impact, en se concentrant sur la demande des établissements scolaires de différents territoires, les actions effectivement menées en matière d'éducation alimentaire auprès des élèves, privilégiant quelles thématiques, sur la base de quels outils pédagogiques, etc. C'est une investigation que nous n'avons pas menée dans le cadre de ce travail mais qui mériterait de constituer une enquête à part entière dans le prolongement de cette recherche par exemple.

[2] Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *op.cit.*, p. 11.

traversé par de multiples luttes sociales et définitionnelles et l'objet d'une intervention publique favorable. Nous allons à présent montrer que la socialisation des enfants à l'alimentation carnée repose sur un roman national[1], celui de notre modèle alimentaire français qu'il faut préserver et dans lequel l'élevage et ses produits prennent une place centrale.

Section 3. Défendre l'élevage et ses produits en préservant l'identité de la nation et inversement

Nous nous attacherons dans un premier temps à décrire le modèle alimentaire français dont le ministère de l'Agriculture à travers le Programme national pour l'alimentation fait la promotion. Nous montrerons que référer au *patrimoine alimentaire* n'est pas seulement un moyen pour l'administration agricole de valoriser les habitudes alimentaires des Français mais aussi une façon d'imposer aux consommateurs une norme alimentaire implicitement carnée, sous couvert de défense de « notre » identité nationale (1.). Analysant plus avant les récits et instruments d'action publique qui font le Programme national pour l'alimentation, nous rendrons compte dans un second temps de la dépendance de la politique de l'alimentation aux politiques sectorielles mises en œuvre de longue date au sein du ministère de l'Agriculture, et par là, de l'instrumentalisation du modèle alimentaire français au profit du maintien et du développement des productions carnées sur les territoires (2.).

1. La construction d'un modèle alimentaire national : du fait social à la norme identitaire carnée

> « Dans le concert des voix ministérielles, notre leitmotiv c'est "pas de stigmatisation" […] on a toujours très peur de la stigmatisation […] Et on s'oppose un petit peu à l'orthorexie alimentaire où il y a les bons et les mauvais produits et ça c'est vrai que c'est un peu notre caractéristique à l'Agriculture, c'est que nous on considère qu'avant tout l'alimentation c'est le plaisir et qu'on ne peut pas réussir une politique nutritionnelle qui serait basée sur l'interdit, la mauvaise conscience,

[1] La notion de « roman national » appuie l'idée d'une construction sociohistorique des nations et des identités nationales contre l'idée que celles-ci seraient intemporelles et naturelles. La notion de roman national souligne la tendance, depuis le XIXe siècle et l'installation de la République, d'un certain nombre d'enseignants, politiques, historiens, écrivains, à essentialiser l'histoire nationale, par le récit qu'ils en font. De cette façon, le roman national est moins objectif qu'il n'a pour objectif d'unifier et donner un sens à la nation, de susciter un attachement patriotique. Il s'appuie alors sur l'articulation et la mise en valeur de héros, de mythes fondateurs, de traditions, d'histoires de conquêtes, de symboles communs aussi : une langue, un hymne, un drapeau. Sur l'idée de construction des Nations et des identités nationales voir : Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Lausanne : Payot, 1989, 208 pages ; Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècles,* Paris : Seuil, 1999, 302 pages.

> la stigmatisation. Voilà, ça c'est un petit peu notre marque de fabrique. Donc il ne faut pas dire "il ne faut pas manger de viande, faut pas manger de foie gras, faut pas manger… " Bon, y'a peut-être une exception pour les sodas [rire léger] » (Nadine Loustalet, responsable du service Alimentation à la DGAL, entretien, décembre 2015).

Contre la vision médicalo-centrée de l'alimentation véhiculée par les politiques de santé publique jugées stigmatisantes, dogmatiques et normatives (précisant ce qu'il faut manger, en quelle quantité et à quelle fréquence), le Programme national pour l'alimentation se propose de valoriser les habitudes alimentaires des Français présentées, à rebours des injonctions nutritionnelles, comme étant globalement et foncièrement « bonnes ». Autrement dit, il ne serait ni du ressort ni de l'intention du ministère de l'Agriculture de définir et encore moins de dicter le contenu des assiettes mais plutôt, à travers sa politique de l'alimentation, de faire la lumière sur les atouts de notre « modèle alimentaire français »[1], lequel s'intéresserait moins au contenu des assiettes qu'à ce qui entoure l'acte alimentaire, comme en atteste le premier Programme national de l'alimentation 2011-2014 :

> « Les Français ont toujours eu une relation privilégiée avec leur alimentation. Cette relation a profondément marqué l'histoire, la culture et le mode de vie de notre pays. Manger n'est pas seulement un acte fonctionnel, c'est un plaisir quotidien et partagé qui obéit à certaines règles : la convivialité, la diversité alimentaire, le respect d'horaires fixes et la structuration des repas autour de trois plats principaux. Ces règles définissent un modèle alimentaire français »[2].

Après avoir mis en avant les caractéristiques à la fois symboliques et matérielles du modèle alimentaire français duquel fait intégralement et précisément partie la consommation des produits animaux (1.1.), nous montrerons que la référence au modèle alimentaire français dans le cadre de la politique de l'alimentation n'a pas seulement pour objectif de décrire un état de fait visant à redonner confiance aux consommateurs dans leur alimentation mais de promouvoir la défense d'habitudes et de traditions spécifiques, en particulier contre les remises en cause actuelles des modes de consommation carnés (1.2.).

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 3.
[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Ibid.*, p. 3.

1.1. La double dimension symbolique et matérielle du modèle alimentaire français ou l'apanage de la convivialité, de la diversité, du goût, de l'équilibre et des produits carnés

La dimension immatérielle du modèle alimentaire français et la consommation de viande

Manger en France est décrit par l'administration agricole dans le cadre du PNA comme un « plaisir quotidien et partagé qui obéit à certaines règles » [1] : la convivialité d'abord, qui se caractérise par la sociabilité et le partage. D'aucuns préfèrent le terme de commensalité qui désigne plus précisément le fait de manger ensemble autour d'une table. Le plaisir que procure l'acte alimentaire est aussi lié à la préparation du repas. Ainsi les Français aiment cuisiner mais aussi parler de ce qu'ils mangent[2]. Une autre règle définissant le modèle alimentaire français consiste dans le respect d'horaires fixes ; règle qui découle en partie de la précédente. Le fait de vouloir manger en collectivité finalement impose un minimum d'organisation. Pour pouvoir se retrouver, il est nécessaire de fixer les horaires du repas ainsi partagé. Le Conseil national de l'alimentation précise par ailleurs que le temps consacré au repas est un temps exclusif, « séparé du reste des occupations humaines » : le travail, les loisirs, etc.[3].

Le modèle alimentaire français se caractérise également par la structuration des repas autour de trois composantes principales : l'entrée, le plat de résistance puis le fromage et/ou le dessert. La diversité alimentaire qui caractérise le repas à la française est en partie induite par cette division des repas en plusieurs composantes. Elle est décrite par le directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Agriculture comme « quelque chose de très ouvert » qui « intègre de la viande, rouge ou blanche, du poisson, des œufs, des protéines végétales (Patrice Nunes, entretien, mars 2018) et, en effet, le Crédoc précise à ce sujet qu' « il y a certaines catégories d'aliments ou de mets incontournables dans un plat de résistance français, à savoir : d'un côté les viandes/volailles (42 % des repas en contiennent dans le plat principal), la charcuterie (17 %), les plats composés (16 %), le poisson (14 %), les œufs (6,5 %), de l'autre, l'accompagnement avec des légumes (61 %) ou des féculents (39 %) »[4].

De la diversité donc mais organisée, on le voit, autour d'un plat de résistance carné, *accompagné* de légumes ou de féculents, à l'image d'ailleurs des traditions culinaires

---

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Ibid.,* p. 3.
[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 2.
[3] Conseil national de l'alimentation, *Propositions du Conseil national de l'alimentation pour la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation,* juin 2010, p. 1.
[4] Thierry Mathé *et al*., « La gastronomie s'inscrit dans la continuité du modèle alimentaire français », *Cahier de recherche du Crédoc,* n° 267, décembre 2009, p. 39.

françaises, elles aussi mises à l'honneur dans le cadre du PNA qui rappelle, à chacune de ses éditions, que le « repas gastronomique des Français » est inscrit depuis 2010 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le repas gastronomique des Français est décrit par le Crédoc comme une extension du modèle alimentaire, « une version améliorée du repas du quotidien », de sorte que « les différences qui existent entre repas du quotidien et repas gastronomique sont de degré et non de nature »[1]. Ce que reconnaîtrait en fait l'Unesco c'est le « repas de fête », lorsqu'on est « avec tous ses amis, sa famille, qu'il y a plein de plats qui viennent à la suite et qu'on reste des heures à table » (Laura François, en charge du PNA à la DGAL, entretien, janvier 2017), des plats qui comprennent nécessairement des produits carnés. En effet, au sens de l'UNESCO, « le repas gastronomique des Français doit respecter un schéma bien arrêté : il commence par un apéritif et se termine par un digestif, avec entre les deux au moins quatre plats, à savoir une entrée, du poisson et/ou de la viande avec des légumes, du fromage et un dessert »[2].

Aux côtés de la diversité du contenu des assiettes, l'accent est encore mis sur le goût et la « gourmandise »[3], un critère déterminant de la qualité des produits français, consacré notamment par le Label Rouge dont nous avons vu que près de 76 % des produits sont d'origine animale. En 2011, lors de l'élaboration du premier PNA, l'administration agricole se rassure : « le modèle français reste pour l'instant relativement préservé : le goût prime sur tous les autres critères d'évaluation des aliments et des recettes »[4]. Enfin, le modèle alimentaire français se définirait également par des assiettes équilibrées et saines. Il permettrait notamment de lutter contre l'obésité, en comparaison au modèle états-unien, mais serait fragilisé par un certain nombre de phénomènes néfastes du point de vue de la santé physique : la consommation en baisse de fruits et légumes des jeunes et la « priv[ation] de[s] repères sociaux et alimentaires [d]es populations en état de précarité [qui] concentrent [de ce fait] leurs achats sur les produits saturés en mauvaises graisses et en sucres »[5].

---

[1] [1] Thierry Mathé *et al*., *Ibid.,* p.4.
[2] Unesco, « Le repas gastronomique des Français » [en ligne] https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437, consulté le 4 février 2021.
[3] Conseil national de l'alimentation, *Propositions du Conseil national de l'alimentation pour la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation*, *op.cit.,* p. 3.
[4] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit*., p. 3.
[5] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Ibid.,* p. 3.

La dimension matérielle du modèle alimentaire français et la production de viande

À la DGAL, Corinne Dussart, adjointe au chef du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation et Laura François, chargée de la mise en œuvre du PNA résument un certain nombre des éléments constitutifs du modèle alimentaire français et en soulignent d'autres :

> « LF – Le modèle alimentaire tel que le ministre veut le mettre en avant, c'est passer du temps à table, avec la valorisation des produits du terroir, le plaisir de parler de l'alimentation, de manger des produits dont on sait d'où ils viennent. Qu'est-ce que j'oublie ?
> CD – La convivialité.
> LF – Oui, vraiment c'est la notion de plaisir et de convivialité […] C'est l'importance du temps qu'on y passe et du plaisir qu'on y met. Les habitudes culturelles…
> CD – Sachant que la qualité de ce qu'on mange est un des critères mais avec tout le reste » (Corinne Dussart et Laura François, bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, DGAL, entretien, janvier 2017).

On le voit, aux côtés de la convivialité, du partage, du plaisir caractéristiques de « notre » modèle alimentaire et des traditions culinaires consacrées au patrimoine culturel immatériel de l'humanité[1], il est fait référence à la « qualité » de l'alimentation, aux « produits du terroir[2] dont on sait d'où ils viennent », qui correspondent en fait à la dimension patrimoniale matérielle de « notre » modèle alimentaire. Le patrimoine alimentaire français est en effet décrit dans le cadre du PNA comme étant composé des « produits labellisés, symbole de la France ou d'une de ses régions […] mais aussi [d]es maisons, [d]es fermes et [d]es industries qui les produisent, les transforment et les commercialisent depuis des générations »[3]. Le Conseil national de l'alimentation définit les « produits labellisés » comme « des produits (bruts et transformés) associés aux saisons et issus de la tradition des terroirs, de haute qualité gustative, nutritionnelle et sanitaire, et qui découlent d'une interaction intelligente entre l'homme et l'environnement »[4] ; des produits sous signe de qualité dont on a montré qu'ils étaient en grande majorité des produits carnés[5], viande et fromage notamment.

---

[1] Le patrimoine alimentaire comprendrait aussi « des savoir-faire (connaissances, techniques, métiers) construits dans le temps, transmis et renouvelés en permanence grâce à des pratiques innovantes », voir : Conseil national de l'alimentation, *Propositions du Conseil national de l'alimentation pour la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 21.

[2] Sur la notion de terroir, son association aux produits et les différents enjeux qu'elle recouvre à travers le temps : identitaires, patrimoniaux, économiques, géopolitiques, voir : Claire Delfosse, « La France et ses terroirs. Un siècle de débats sur les produits et leurs liens à l'espace », *Pour,* 2012/3, n°215-216, p. 63-74.

[3] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation*, *op.cit*., p. 6.

[4] Conseil national de l'alimentation, *Propositions du Conseil national de l'alimentation pour la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation*, *op.cit.,* p. 21.

[5] En dehors des vins et spiritueux et hors agriculture biologique.

Ainsi, la diversité alimentaire caractéristique du repas à la française serait donc surtout le reflet d'une production agricole française « diversifiée, implantée dans les territoires, de produits qui revendiquent souvent typicité et qualité »[1]. Le PNA fait également le lien entre le modèle alimentaire français, en particulier le primat du goût, et d'autres préoccupations des consommateurs, vis-à-vis notamment de l'origine française voire régionale des produits qu'ils consomment mais aussi des coûts environnementaux et sociaux engendrés par leur production[2]. En d'autres termes, un lien systématique est fait dans la définition du modèle alimentaire français entre sa part immatérielle et sa dimension matérielle, autrement dit entre consommation et production, de sorte que « notre » modèle alimentaire reposerait *in fine* sur le partage, l'équilibre, le goût et la diversité alimentaire basée sur des produits de qualité issus d'élevages vertueux, avec un lien au sol, aux terroirs et aux territoires, respectueux de l'environnement, des animaux, des hommes et des traditions.

Nous allons à présent montrer que ce modèle alimentaire français, au sein duquel la production et la consommation des produits carnés occupent une place centrale, n'est pas seulement le reflet des habitudes alimentaires historiques et ancestrales des Français. Il est érigé en bien commun à défendre et préserver.

1.2. La promotion implicite de l'alimentation carnée via la défense du modèle alimentaire français

Le modèle alimentaire français : un bien commun à préserver

Le modèle alimentaire français précédemment décrit n'est pas l'invention du ministère de l'Agriculture. La notion de modèle alimentaire a d'abord été théorisée par les sociologues de l'alimentation avant d'être reprise par les économistes du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc)[3] et valorisée plus largement au sein de l'administration agricole par l'intermédiaire notamment du Conseil national de l'alimentation qui a participé à l'élaboration du PNA[4] et où siègent des sociologues de l'alimentation.

---

[1] Conseil national de l'alimentation, *Propositions du Conseil national de l'alimentation pour la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation*, *op.cit.,* p. iii.

[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation*, *op.cit*., p. 3.

[3] Le Crédoc est sous la tutelle du ministère en charge de l'économie et des finances. Voir Thierry Mathé *et al*., « La gastronomie s'inscrit dans la continuité du modèle alimentaire français », *op.cit.* et Thierry Mathé *et al*., « Comparaison des modèles alimentaires français et états-uniens », *Cahier de recherche du Crédoc*, n°283, décembre 2011.

[4] Conseil national de l'alimentation, *Propositions du Conseil national de l'alimentation pour la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation, op.cit.*

En sociologie de l'alimentation, les notions de modèle et de régime permettent de décrire et analyser les règles alimentaires propres à une société ou à un individu[1]. Au sens de Jean-Pierre Poulain, un modèle alimentaire est « un ensemble de connaissances et de techniques transmises de génération en génération, qui repose sur un système symbolique porteur de valeurs collectives »[2]. Sur la base d'enquêtes statistiques et qualitatives nationales, la notion de modèle alimentaire permet ainsi « de définir ce que la population française mange, comment elle mange et à quel moment »[3], en comparaison notamment à ce qui peut être observé dans d'autres pays et cultures à travers le monde. Ainsi, en France, à la différence de ce qui s'observe dans les pratiques et cultures anglo-saxonnes contemporaines, l'acte alimentaire ne répond pas seulement à des besoins fonctionnels biologiques[4]. Les économistes et sociologues de l'alimentation montrent que c'est la façon dont mangent les Français et dont ils investissent leur repas, plus que ce qu'ils incorporent, qui constituerait la spécificité du modèle alimentaire français : « Plus que la nourriture elle-même, ce sont les manières de préparer, de présenter et de consommer (les occasions, la durée, les horaires) la nourriture qui déterminent de façon décisive le modèle français »[5]. Aux côtés de l'étude de ce qui fait la particularité des habitudes alimentaires des Français, la notion de modèle alimentaire permet également d'analyser leur permanence ou leur déstructuration dans le temps[6], en fonction des catégories sociales d'appartenance des groupes étudiés[7] et/ou dans le but par exemple d'identifier et expliquer les déterminants de l'obésité[8].

On constate cependant que ce concept scientifique servant initialement à décrire et renseigner les pratiques et habitudes alimentaires de groupes socioculturels donnés, est repris par l'administration agricole dans l'optique de promouvoir et préserver le modèle alimentaire existant. Le terme de « modèle » prend alors un sens différent. Dans son acception politique, il s'agit moins d'un modèle au sens scientifique du terme, d'une typification, que d'un exemple à suivre, des pratiques à imiter, un *patrimoine* à préserver.

---

[1] Thierry Mathé *et al*., « Comparaison des modèles alimentaires français et états-uniens », *op.cit.,* p. 14.
[2] Thierry Mathé *et al*., *Ibid.,* p. 15 reprenant Jean-Pierre Poulain, *Manger aujourd'hui. Attitudes, normes et pratiques*, Paris : Éditions Privat, 2002, 235 pages.
[3] Thierry Mathé *et al*., *Ibid.,* p. 15. Voir par exemple à ce sujet : Thibaut de Saint Pol, « Quand est-ce qu'on mange ? Le temps des repas en France (analyse quantitative) », *Terrains & travaux*, vol. 9, n° 2, 2005, p. 51-72.
[4] Voir notamment : Claude Fischler et Estelle Masson, *Manger. Français, Européens et Américains face à l'alimentation*, Paris : Odile Jacob, 2008, 336 pages.
[5] Thierry Mathé *et al*., « Comparaison des modèles alimentaires français et états-uniens », *op.cit.,* p. 15.
[6] Voir entre autres exemples sur le sujet : Thibaut de Saint Pol, « Les habitudes alimentaires des Français. Une institution sociale entre constance et renouveau », *Esprit*, 2016/6, p. 111-120.
[7] Voir par exemple sur ce sujet : Nicolas Herpin, « Le repas comme institution », *Revue française de sociologie*, 29/3, 1988, p. 503-521.
[8] Jean-Pierre Poulain, « 4. Positions sociales, styles de vie, alimentation et obésité », *in* Jean-Pierre Poulain, *Sociologie de l'obésité*, Paris : PUF, 2009, p. 81-109.

Au sens de Krzysztof Pomian, « le patrimoine culturel [dans lequel on peut inclure le patrimoine alimentaire] est destiné en priorité à des générations futures. Il extériorise et rend visibles les liens qui nous unissent, d'une part, à celles qui nous ont précédés et, d'autre part, à celles qui suivront »[1]. Rendre visibles ces liens entre générations, c'est ce que fait le PNA. Dans ses versions successives, le Programme national pour l'alimentation insiste sur l'idée d'un modèle alimentaire français considéré comme un « bien collectif » faisant partie du patrimoine alimentaire (matériel) et culinaire (immatériel) français devant être légué, « transmis aux générations futures » et donc préservé. Le PNA 2 en fait même son slogan : « Faire de notre modèle alimentaire une force pour l'avenir », « Notre modèle a de l'avenir »[2], tandis que le PNA 3 le rattache plus précisément aux enjeux d'éducation alimentaire et de valorisation du patrimoine[3]. En entretien, Corinne Dussart confirme que l'objectif du PNA est de « préserver », « défendre » et « reconnaître à l'international » le modèle alimentaire français (bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, DGAL, entretien, janvier 2017), d'abord, pour les bienfaits qu'il apporte à la société française : pour la santé physique et psychique des Français – il est gage de sociabilité et de « cohésion sociale »[4] –, mais aussi pour la santé économique du pays – « [l]e modèle alimentaire est l'un des moteurs les plus dynamiques de notre économie »[5] –, ensuite parce qu'il est constitutif de « l'histoire, la culture et le mode de vie de notre pays »[6], en d'autres termes, de son identité nationale. Dans le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010) on pouvait lire en introduction du titre premier portant sur la définition et la mise en œuvre d'une politique publique de l'alimentation que « chaque société se reflète dans son modèle alimentaire » et que « le nôtre fait partie de ces grandes institutions sociales et culturelles qui ont défini, au fil du temps, l'identité française »[7].

---

[1] Krzysztof Pomian, « Patrimoine et identité nationale », *Le Débat,* vol. 159, n°2, 2010, p. 47.
[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 1-2.
[3] La notion de modèle alimentaire n'apparait plus de façon aussi saillante dans la dernière version du Programme national de l'alimentation qui introduit le PNA 3 comme l'instrument qui permettra surtout d'atteindre les objectifs fixés à l'issue des États généraux de l'alimentation. Le PNA est en fait récupéré par le gouvernement en place et inscrit dans les faits d'arme du président de la République nouvellement élu mais la référence au modèle alimentaire français ne disparait pas pour autant : voir Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Programme national pour l'alimentation. Territoires en action. 2019-2023*, *op.cit.*
[4] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 2.
[5] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit*., p. 3.
[6] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire*, Ibid.,* p. 3.
[7] Projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche présenté au nom du Premier ministre par Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Sénat, Projet de loi n° 200, session ordinaire de 2009-2010, enregistré à la présidence du Sénat le 13 janvier 2010, p. 10.

On le voit, le ministère de l'Agriculture, à travers le Programme national pour l'alimentation, ne fait pas que s'enquérir des habitudes de consommation de la population française. Le modèle alimentaire français n'est pas seulement un moyen pour l'administration agricole de décrire les pratiques et habitudes de consommation « réelles » de la population française, il est érigé en vérité – les sociologues faisant office de caution scientifique[1] –, brandi comme argument d'autorité contre les velléités prescriptives et médicalo-centrées de la Direction générale de la santé mais aussi de façon générale, contre toutes formes de remise en cause, contre la critique carnée notamment.

Préserver le modèle alimentaire français contre la critique carnée

En faisant la promotion du modèle alimentaire français, le ministère de l'Agriculture défend une certaine vision de l'alimentation, une façon de consommer qu'il ambitionne de préserver contre un certain nombre d'ennemis, partant du principe qu'une « volonté politique forte est d'autant plus nécessaire que la tradition n'est plus désormais en mesure d'assurer à elle seule la pérennité de ce "modèle" alimentaire »[2].

Les ennemis du modèle alimentaire français sont désignés par les pouvoirs publics. Ils prennent la forme de phénomènes et de groupes sociaux divers : la mondialisation des modes de vie et l'uniformisation des habitudes alimentaires, l'évolution des conditions de travail (les horaires décalés, une activité professionnelle exercée loin du foyer, le temps ainsi passé dans les transports), les inégalités sociales qui « fragilisent le modèle alimentaire français »[3], l'« éclatement de la structure familiale traditionnelle »[4]. Parmi les ennemis du modèle alimentaire français l'on compte aussi « les jeunes » qui occupent une position d'entre-deux. Ils sont à la fois « ennemi », dans la mesure où ils remettent en cause le modèle à travers leurs pratiques alimentaires – « Ces derniers cuisinent moins ; ils achètent des plats préparés,

[1] Au CNA, on insiste fortement sur le rôle des sociologues de l'alimentation dans l'élaboration des politiques alimentaires. Jean-Pierre Corbeau, Jean-Pierre Poulain et Claude Fischler seraient « de grands fans du CNA » (Viviane Jaillet, CNA, décembre 2015). Un certain nombre de sociologues gravitent en effet autour du CNA ou en sont membres. On note ainsi la participation de Jean-Pierre Poulain à des évènements organisés par le CNA pour lequel il a notamment été rapporteur du groupe de travail portant sur la prévention de l'obésité infantile. De son côté, Jean-Pierre Corbeau est membre de l'organisation depuis 2012 au titre de « personnalité qualifiée ». Il a dernièrement présidé le groupe de concertation portant sur l'éducation à l'alimentation, lequel a rendu son Avis en septembre 2019. Depuis 2020, le sociologue Daniel Benamouzig a rejoint les rangs du CNA en tant qu'expert.
[2] Conseil national de l'alimentation, *Propositions du Conseil national de l'alimentation pour la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 1.
[3] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit*., p. 3.
[4] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Ibid.,* p. 3.

délaissent la table pour le canapé et préfèrent le “snacking” à la prise de repas à heure fixe »[1] –, et cible privilégiée de l’administration agricole dans la préservation dudit modèle[2].

L’urbanisation, quant à elle, engendre un « éloignement avec le monde agricole » qui « génère des peurs […] et un manque de réalisme sur la valeur et la qualité des produits »[3]. Pour Nadine Loustalet, cheffe de service à la Direction générale de l’alimentation, cet éloignement des consommateurs urbains avec le monde agricole est certainement à l’origine du rejet de certains d’entre eux vis-à-vis de la consommation de viande : « les gens […] déconnectés de la production agricole […] oublient que pour manger de la viande, il faut tuer un animal, d’ailleurs pour boire du lait aussi […] donc ils oublient, et quand ils s’en rendent compte eh bien ça les choque » (Nadine Loustalet, DGAL, entretien, décembre 2015). Ce constat quant à l’anxiété des consommateurs est partagé par les sociologues et économistes de l’alimentation. D’aucuns notent que « cet accroissement des incertitudes sur l’origine et la qualité des aliments a des effets anxiogènes chez les mangeurs, qui ont le sentiment de perdre le contrôle du système alimentaire et de leur alimentation »[4]. Pour l’administration agricole porteuse du Programme national pour l’alimentation, certains « médias et groupes de pression » renforcent cette peur, précisément en « envo[yant] des messages contradictoires, anxiogènes et culpabilisants sur l’alimentation : “Ne mangez pas de viande, les laitages provoquent des pathologies graves, les industriels ne respectent pas les normes de sécurité sanitaires, etc.” »[5].

Face aux groupes de pression ainsi porteurs de messages anxiogènes sur les produits carnés, en fait, face à la critique carnée, le ministère de l’Agriculture ambitionne de « réassurer » les consommateurs[6]. On le comprend, à travers la promotion du modèle alimentaire français, il s’agit de « redonner voix » à l’État en matière d’alimentation au milieu de la cacophonie ambiante sur le sujet (Laura François, bureau du pilotage de la politique de l’alimentation, DGAL, entretien, janvier 2017), une voix qui « rappel[le] quelques

[1] Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l’Aménagement du territoire, *Ibid.,* p. 3.
[2] Nous y reviendrons ci-après.
[3] Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l’alimentation*, *op.cit.,* p. 2.
[4] Nicolas Bricas *et al.,* « Agricultures et alimentations : des relations à repenser ? », *Natures Sciences Sociétés,* n°21, 2013, p. 66-70 cité par Ève Fouilleux et Laura Michel (dirs), *Quand l’alimentation se fait politique(s),* Rennes : PUR, 2020, p. 15.
[5] Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l’Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l’alimentation*, *op.cit*., p. 5.
[6] « Le modèle alimentaire français est un bien collectif que les partenaires de l’alimentation se doivent d’adapter aux attentes des consommateurs. Il s’agit alors de favoriser des facteurs de réassurance en apportant des réponses précises aux préoccupations identifiées » : voir Conseil national de l’alimentation, *Avis 81. Alimentation favorable à la santé*, septembre 2018, p. 62.

fondamentaux en insistant sur le lien entre alimentation, agriculture et pêche »[1] et fait la part belle au patrimoine alimentaire et culinaire français : aux recettes traditionnelles, au plat de résistance élaboré autour d'un produit carné, à la gastronomie française qui elle aussi met à l'honneur la viande et le fromage (con)sacrés au patrimoine immatériel de l'Unesco, aux produits du terroir, de qualité et savoureux, qui ne comprennent pas que les produits d'origine animale mais qui les désignent le plus souvent dans le but justement de leur redonner de la valeur aux yeux des consommateurs.

La promotion de la diversité alimentaire et le rejet des messages appelant à stopper sa consommation de viande ou à interroger les méfaits du lait pour la santé, interroge, elle aussi, sur la place laissée aux régimes végétariens et véganes dans le modèle alimentaire français que le ministère de l'Agriculture tente de préserver. Ces régimes alimentaires sont communément décrits, notamment par les acteurs agricoles, professionnels et administratifs, *a minima* comme des régimes « sans », d'exclusion, de suppression, voire comme des régimes ascétiques, de privation[2] : « manger toute la semaine des produits "sans, sans", alors ça veut pas dire systématiquement sans produits animaux mais sans viande, c'est pas non plus très, très bon pour l'équilibre alimentaire » (Denis Chotard, chef de l'Unité Produits animaux à la Direction des marchés de FranceAgriMer, entretien, décembre 2016). Une analyse du Crédoc souligne qu'« aujourd'hui, la notion de régime est souvent associée à l'idée d'amaigrissement, de privation (par exemple, un régime végétarien), et contraire au plaisir alimentaire », avant de préciser qu'« un régime alimentaire ne désigne pourtant en soi aucune qualité », « seulement une méthode »[3]. Cette représentation communément admise des pratiques alimentaires des végétariens et véganes apparait donc à l'opposé de ce qu'entend défendre et promouvoir l'administration agricole dans le cadre de sa politique de l'alimentation, qui rejette pour les mêmes raisons les messages médicalo-centrés du PNNS.

La promotion agricole du modèle alimentaire français s'oppose ainsi à la définition du problème carné portée par les entrepreneurs de cause. En mettant en lumière pour les dénoncer les remises en cause du modèle alimentaire français, elle met même en avant un problème public concurrent. L'enjeu pour l'administration agricole est de préserver les traditions culinaires françaises qui font son identité. Or, la viande fait non seulement partie du patrimoine alimentaire et culinaire français mais y occupe, tant dans l'assiette qu'en amont, une place centrale

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit*., p. 7.
[2] Des représentations que l'on doit aussi en partie à l'histoire du végétarisme institutionnel (voir chapitre 1).
[3] Thierry Mathé *et al*., « Comparaison des modèles alimentaires français et états-uniens », *op.cit.,* p. 14.

spécialement valorisée ; une valeur qui se donne justement à voir dans le fait de « sortir un objet du circuit d'activités utilitaires et l'entourer de protections ». D'après Krzysztof Pomian, cela « présuppose qu'on lui confère un statut distingué, séparé de celui des objets usuels, qu'on le tient pour précieux, exceptionnel, irremplaçable, digne uniquement d'être regardé, étudié et admiré ; en lui conférant un tel statut, nous nous écartons souvent, en connaissance de cause, de nos prédécesseurs pour qui plusieurs objets que nous individualisons de la sorte n'avaient qu'une valeur d'usage, et nous supposons que nous serons suivis sur ce point par nos descendants »[1]. Il s'avère ainsi qu'à travers la défense et la promotion du modèle alimentaire français le ministère de l'Agriculture se place de fait comme le défenseur et le promoteur d'une norme alimentaire carnée.

L'idée selon laquelle en défendant le modèle alimentaire français, les pouvoirs publics défendent aussi l'alimentation carnée trouve une autre explication dans le fait que ce dernier est en fait largement dépendant des politiques de production et de développement rural mises en œuvre au sein du ministère. Au-delà de la défense, dans le cadre du PNA, du modèle alimentaire français dont nous avons montré qu'elle promouvait implicitement la consommation de viande, nous voyons en effet dans la dépendance du PNA aux enjeux de production, un autre canal par lequel l'alimentation carnée peut être encouragée.

2. Un modèle alimentaire français dépendant des politiques productionnistes du ministère de l'Agriculture

À rebours de l'idée selon laquelle la politique de l'alimentation répondrait à une « demande sociale » : le consommateur aspire à manger de la viande de meilleure qualité, traçable, attachée à un terroir et dont la production respecte les animaux, l'environnement et les éleveurs (2.1.), nous allons voir que celle-ci dépend surtout des enjeux de production, lesquels vont contribuer à redéfinir le modèle alimentaire français dans un sens favorable aux éleveurs (2.2.). Autrement dit, nous montrerons que la définition du modèle alimentaire français dans le cadre du Programme national pour l'alimentation permet non seulement de justifier l'action du ministère de l'Agriculture en matière d'alimentation, vis-à-vis notamment du ministère de la Santé (voir *supra*) mais aussi de légitimer et promouvoir son action menée en faveur de la production carnée.

[1] Krzysztof Pomian, « Patrimoine et identité nationale », *op.cit.,* p. 47.

2.1. Déconstruire les récits de politiques publiques au sujet de la politique de l'alimentation

Les *récits* formulés dans la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires[1] présentent l'organisation de la production de viande et le soutien aux éleveurs comme devant servir à accompagner ces derniers vers l'économie de marché en les aidant notamment à mieux adapter leurs produits à la demande des consommateurs. Ces politiques sont aussi présentées comme un levier de développement des territoires, des bassins ruraux en particulier. De la même façon, la mise en œuvre de la politique de l'alimentation est racontée par ses porteurs comme un moyen pour les pouvoirs publics de prendre davantage en considération que par le passé, les attentes des consommateurs. Le Programme national pour l'alimentation serait également en partie élaboré grâce et à partir des besoins des territoires. Autrement dit, les consommateurs et/ou les territoires définiraient plus ou moins directement les orientations et politiques publiques en matière de production agricole et de politique alimentaire (montée en gamme, développement des circuits courts, respect de critères environnementaux et de bien-être animal, etc.). Les consommateurs et les territoires étant eux-mêmes respectivement présentés comme les garants des traditions et des savoir-faire culinaires et les premiers défenseurs de « nos » terroirs, répondre à leurs besoins permettrait ainsi de préserver « notre » modèle alimentaire. Nous allons voir que d'autres séquences, intérêts et enjeux définissent l'articulation et la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires.

La construction d'une demande sociale : répondre aux attentes du consommateur ?

Dans son étude sur l'élaboration de la politique de l'alimentation, Amandine Gautier montre bien comment la « demande sociale » est en partie construite, en tout cas instrumentalisée, par le ministère de l'Agriculture afin de justifier son nouvel engagement à l'égard de la consommation alimentaire[2], dont nous avons montré qu'il repose surtout, dans le contexte de la RGPP, sur le fait de redonner du sens et de la légitimité aux actions du ministère en charge de l'Agriculture, en dehors de son rôle de pourvoyeur de subventions aux agriculteurs. L'autrice

[1] Sur les usages et composantes des récits de politiques publiques (*policy narrative*), voir Emery M. Roe, *Narrative Policy Analysis*, Durham : Duke University Press, 1994, 199 pages. Sur la façon dont les producteurs de récits de politiques publiques ont tendance à rationaliser leur action en formulant des « histoires causales », voir notamment : Deborah A. Stone, « Causal stories and the formation of policy agendas », *Political Science Quarterly*,104 (2), 1989, p. 281-300.

[2] Amandine Gautier, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique,* Mémoire de Master 2 en Politiques publiques et gouvernements comparés, Université Lyon 2, IEP de Lyon, août 2011, 154 pages. Pour une autre analyse de la construction d'une « demande sociale », cette fois à partir de l'universalisation de la figure de l'habitant, voir : Virginie Anquetin et Audrey Freyermuth (dirs), *La figure de l'« habitant ». Sociologie politique de la « demande sociale »*, Rennes : PUR, 2008, 184 pages.

explique qu'à travers la figure du « consommateur à contenter »[1], le ministère de l'Agriculture tâche de rappeler qu'il a aussi et surtout pour mission de « nourri[r] les gens »[2]. Cette construction de la figure du consommateur à contenter passe notamment par la réalisation d'études ou l'organisation de concertations qui se proposent de sonder les consommateurs et d'incarner la demande sociale : que l'on pense à l'expertise scientifique collective menée sur les comportements alimentaires par l'INRA à la demande du ministère (voir *supra* au sujet de l'appropriation des enjeux de l'éducation alimentaire par le secteur agricole)[3] ou plus largement du rôle confié au CNA – « parlement de l'alimentation » représentatif, entre autres, des intérêts des consommateurs – dans l'élaboration du PNA.

Dans nos propres entretiens, cette figure commode du consommateur apparaît également lorsqu'il s'agit cette fois de justifier la mise en œuvre des politiques agricoles. Pour la responsable du bureau des viandes à la DGPE, « le consommateur a des attentes très fortes qui ont un impact sur la manière de produire », qui doivent en tout cas impacter les modes de production, d'où les politiques menées par sa direction en faveur de l'adéquation entre l'offre et la demande (Cécile Rémy, DGPE, entretien, janvier 2017). Au sein de la DGPE, la figure du consommateur est aussi souvent mobilisée afin de justifier le fait que le ministère et en fait plus fondamentalement, les producteurs, ne peuvent pas tout. Nous avons déjà souligné le discours porté par l'administration agricole sur la liberté individuelle des consommateurs. À celui-ci est souvent adossé un autre discours, son pendant, celui de la responsabilisation. En effet, la liberté au sens de nos interlocuteurs implique d'avoir le choix (« une possibilité laissée à tous », Patrice Nunes, directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture, entretien, mars 2018) et avoir le choix implique de son côté de pouvoir être tenu pour responsable de ses actes. Prôner la liberté individuelle en matière d'alimentation consiste donc pour l'administration agricole à responsabiliser le consommateur[4]. Ce dernier est, à ce titre, souvent érigé dans les discours en entité monolithique, uniforme et désincarnée, ce qui est une forme de catégorisation qui permet précisément la désignation d'un responsable. Ainsi, c'est presque toujours « la faute du consommateur », dont les enquêtés au ministère de l'Agriculture soulignent l'ambivalence et les contradictions :

---

[1] Amandine Gautier, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique*, *op.cit.,* p. 40.
[2] Amandine Gautier reprenant les propos d'un enquêté, *Ibid.* p. 41.
[3] Patrick Etiévant *et al., Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ?, op.cit.*
[4] Sur la construction institutionnelle et politique de la figure du « consommateur vigilant » pensé comme un individu libre de ses choix, voir : Louis Pinto, *L'invention du consommateur. Sur la légitimité du marché*, Paris : PUF, 2018, 286 pages.

> « Le consommateur il est quand même un petit peu bizarre […] il a des attentes soi-disant citoyennes envers les animaux, envers les modes de production, envers tout ça, mais quand il fait ses courses il achète toujours le truc le moins cher et il faudrait quand même qu'un jour les deux personnes ne fassent qu'une » (Cécile Rémy, bureau des viandes, DGPE, entretien, janvier 2017).

Le consommateur attendrait des produits qu'ils soient toujours plus qualitatifs, conformes à ses goûts mais aussi à ses attentes en matière de protection de l'environnement et de bien-être animal, sans jamais ou presque « consentir à payer » alors que, de l'avis de la responsable de la contractualisation à la DGPE, se mettant dans la peau de la consommatrice qu'elle est, « on ne va pas non plus mourir parce qu'il y a une augmentation de cinq centimes sur un produit qui vaut 3 euros ». Pour Christelle Ott, c'est d'ailleurs bien au consommateur d'assumer le prix de ses exigences : « il est évident que s'il faut faire porter le coût de l'augmentation du prix ce n'est certainement pas au producteur » (DGPE, entretien, février 2018). Le discours de Christelle Ott s'inscrit pleinement dans la lignée des États généraux de l'alimentation dont l'un des objectifs était aussi de faire prendre conscience au consommateur de l'impact de ses décisions sur la rémunération des producteurs et de son rôle « majeur »[1] dans la transformation de l'agriculture et de l'alimentation, partant du principe que « la ferme France est au cœur de problématiques complexes où le consommateur doit être partie prenante : ses pratiques d'achat sont la clé de l'équilibrage global d'une filière, de la vie des territoires »[2]. De la même façon, lorsque nous échangeons avec un ancien responsable de la politique de l'alimentation au sujet de la « montée du radicalisme » – terme que l'enquêté emploie pour décrire les actions des militants animalistes – et de la faible plausibilité d'une action publique accédant à leurs revendications abolitionnistes, ce dernier nous interpelle : « mais le pouvoir il est où ? Du côté du gouvernement ou du côté des consommateurs ? ». « Ah ! » lâche-t-il sur le ton de l'évidence lorsque nous concédons à son analyse. L'on comprend ainsi que la responsabilité de l'évolution des habitudes de consommation est pour l'administration agricole entre les mains du seul consommateur qui, si l'on en croit nos enquêtés, en ne concédant pas à payer plus cher son alimentation, s'oppose paradoxalement à l'amélioration des pratiques agricoles qu'il appellerait par ailleurs de ses vœux[3].

On le voit, la figure du consommateur est commode car universelle et donc malléable[4]. Ce dernier est tantôt présenté, dans le cadre du PNA piloté par la DGAL, comme une cible à

[1] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Édito de Stéphane Travert », *Alim'agri*, n° 1566, *op.cit.,* p. 7.
[2] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « La rémunération des agriculteurs », *op.cit.,* p. 17.
[3] À ce sujet, le discours politico-administratif rejoint celui des professionnels.
[4] Au sujet de la construction administrative des « besoins de santé » de la population, Marc-Olivier Déplaude développe l'idée selon laquelle ces derniers ne déterminent pas les décisions publiques mais continuent à être

contenter, tantôt, au sein de la DGPE qui a en charge d'organiser et soutenir la production, comme le premier responsable de l'amélioration de son alimentation. D'un côté comme de l'autre, c'est en tout cas sur le consommateur que portent les récits de politiques publiques. Ce que montre plus largement l'étude de la construction de la politique de l'alimentation c'est en fait le bricolage politique qui caractérise la mise à l'agenda des problèmes publics et la nécessité pour le pouvoir politico-administratif, ici représenté dans l'administration agricole, de justifier son action. Ainsi, la politique de l'alimentation (solution) précède l'identification du problème (perte de confiance des consommateurs) qu'elle se targue de résoudre[1]. Plus, c'est l'administration elle-même qui met à l'agenda la question de la préservation de « notre » modèle alimentaire français tout en communicant sur le fait qu'il s'agit d'une nécessité commandée par la « demande sociale », par *le* consommateur.

La construction d'une demande sociale : répondre aux besoins des territoires ?

Dans le même ordre d'idée, la mise en œuvre de la politique de l'alimentation et la préservation de notre modèle alimentaire serait également commandée par la prise en considération des besoins du « territoire ». Le Programme national pour l'alimentation est organisé autour de différentes priorités d'action. Le premier PNA avait pour ambition de faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité (axe 1), d'améliorer pour ce faire l'offre alimentaire (axe 2) mais aussi la connaissance et l'information des consommateurs sur l'alimentation (axe 3). Il avait également pour objectif de promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français matériel et immatériel (axe 4). En 2014, le PNA 2 recentre ses priorités d'action autour de la justice sociale (axe 1), l'éducation alimentaire de la jeunesse (axe 2), la lutte contre le gaspillage alimentaire (axe 3) et l'ancrage territorial auquel est associée la mise en valeur du patrimoine (axe 4). Le PNA en vigueur depuis 2019 conserve sur le fond l'ensemble des priorités de son prédécesseur mais redéfinit l'ancrage territorial en levier d'action devant mettre l'accent sur la restauration collective et le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT), nous y reviendrons. Au-delà du regroupement ou du resserrement des priorités du programme et de clarifications principalement formelles, l'analyse

mobilisés du fait de la « plasticité de [la] notion et [des] usages stratégiques qu'elle permet » : Marc-Olivier Déplaude, « 12. Une fiction d'institution : les "besoins de santé" de la population », *in* Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris : La Découverte, 2009, p. 256.

[1] Ce constat est partagé au niveau de l'élaboration des politiques alimentaires territoriales : l'« enjeu n'est pas d'obtenir une photographie fidèle, qui serait un reflet "objectif" des forces et faiblesses du territoire, mais bien d'élaborer une représentation jugée pertinente, mobilisable pour engager ensuite des actions. Selon un schéma bien connu pour d'autres politiques publiques, il s'agit de construire dans un même mouvement les problèmes et les solutions » : voir Roman Le Velly et Christophe Soulard, « Alimentation » *in* Romain Pasquier *et al.* (dirs), *Dictionnaire des politiques territoriales,* Paris : Presses de Sciences Po, 2020, p. 36.

des différents PNA montre surtout une relative continuité d'action à travers le temps, notamment s'agissant de l'attachement aux notions de territoire et de patrimoine. Tantôt « axe », tantôt « axe transversal » tantôt « levier » au service de la mise en œuvre du PNA, la territorialisation de l'alimentation constitue depuis 2011 un pan majeur de la politique alimentaire menée par la DGAL, partant de l'idée largement répandue chez les entrepreneurs de politiques publiques comme chez un certain nombre de chercheurs depuis les premières lois de décentralisation, que l'identification et la définition des problèmes publics émaneraient du « local »[1].

La part belle faite dans le cadre du PNA à la dimension territoriale de l'alimentation prend plusieurs formes. On note d'abord que l'ancrage territorial de la politique de l'alimentation constitue un élément rhétorique central dans la communication qui est faite autour du PNA. Celui-ci est présenté comme le résultat d'une co-construction juste et efficace entre la puissance publique et les acteurs de terrain : « On ne peut pas juste avoir une politique nationale qui dit "ça c'est bien", il faut aussi que les choses viennent du terrain » (Laura François, en charge du PNA, DGAL, entretien, janvier 2017). L'adjointe au chef du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation explique de son côté qu'il s'agit d'une démarche « ascendante » qui « part de l'existant » et consiste à « faire remonter les initiatives » partant du principe que seuls les acteurs de terrain « sont à même de définir leurs besoins » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017). La territorialisation de la politique de l'alimentation s'illustre également dans le lancement annuel systématique, depuis 2014[2], d'un appel à projets PNA. Les projets retenus dans le cadre de l'AAP sont considérés par l'administration agricole comme des « initiatives exemplaires » qu'il s'agit de faire connaître, notamment *via* la publication de la liste des lauréats, dans l'espoir qu'elles fassent des émules : « on met en avant des projets et rien que de mettre un sujet en fait sur le devant d'une politique c'est en soi inciter les acteurs à s'y intéresser. Mais ça ne veut pas dire qu'on veut que tout le monde fasse "ça" » (Laura François, DGAL, entretien, janvier 2017). En entretien, l'accent est ainsi mis sur la grande liberté d'action des porteurs de projets[3] au regard de leurs besoins respectifs.

[1] Voir notamment : Jean-Claude Thoenig et Patrice Duran, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique,* 46e année, n°4, 1996, p. 580-623.
[2] Le premier appel à projets national a en fait été lancé en mars 2011 suite à la publication du PNA mais en 2012 et 2013, seuls des appels à projets régionaux ont été lancés.
[3] Collectivités territoriales, centres hospitaliers, parcs naturels régionaux, centres sociaux, acteurs associatifs locaux ou nationaux, établissements d'enseignement supérieur, lycées, lycées agricoles, chambres d'agriculture, etc.

En réalité, malgré un cahier des charges « aux critères très généraux » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017) laissant a priori une grande liberté aux acteurs de terrain[1], l'administration agricole fixe la procédure et le cap à suivre : en communicant sur les projets qu'elle considère « exemplaires » *via* la publication des lauréats et la mise en place d'un dispositif de reconnaissance institutionnelle par la labellisation (voir *infra*), et surtout en conditionnant en amont le financement des actions à la mise en œuvre de projets axés sur l'une ou l'autre dimension du PNA. En outre, sous couvert d'une rhétorique valorisant la prise en compte des besoins du territoire, dans un contexte de restriction budgétaire et de déploiement des logiques néolibérales au sein de l'action publique, le dispositif de l'appel à projets permet à l'administration agricole de garder la main sur la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation : « Le budget du PNA n'est pas suffisant pour qu'on puisse financer l'ensemble des choses qu'on promeut donc l'utilisation des financements qu'on a c'est vraiment de l'incitation. C'est-à-dire là ça nous intéresse, ça rentre dans ce qu'on veut développer, on met un point d'impact au début » (Laura François, DGAL, entretien, janvier 2017). La territorialisation de la politique de l'alimentation illustre donc davantage une logique de « gouvernement à distance » au sens de Renaud Epstein[2], qu'une réponse plus démocratique et efficace aux besoins des territoires lesquels participeraient ainsi à la définition et la promotion du modèle alimentaire français.

Nous avons montré que la définition de notre modèle alimentaire et sa préservation par le ministère de l'Agriculture reposent moins sur une demande sociale émanant à la fois du consommateur et des territoires dont auraient été respectivement étudiés et sondés les attentes et besoins spécifiques[3], que de logiques rhétoriques, légitimatrices et gouvernementales. À rebours des récits de politiques publiques visant à rationaliser et valoriser l'action du ministère de l'Agriculture à l'écoute des consommateurs et des territoires, nous allons à présent montrer que la politique de l'alimentation pilotée par la DGAL recycle et dépend en fait plus fondamentalement des politiques d'organisation et de soutien à la production, mises en œuvre de longue date au sein du ministère.

---

[1] Sur les logiques et limites de l'appropriation de l'appel à projet par ses candidats, voir : Éléanor Breton, « Répondre à l'appel (à projets). Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale », *Politix,* vol. 105, n°1, 2014, p. 213-232.

[2] Renaud Epstein, *La Rénovation urbaine : démolition-reconstruction de l'État,* Paris : Presses de Sciences Po, 2013, 378 pages.

[3] Étudier les usages politiques qui sont faits de la « demande sociale » dans les récits de politiques publiques ne doit pas conduire à la conclusion que celle-ci n'existe pas. Les besoins des consommateurs peuvent par exemple trouver peu ou prou à s'objectiver dans le recours du ministère de l'Agriculture à la sociologie de l'alimentation (et sa notion de modèle alimentaire français), dans les études que ce dernier commande ou réalise sur les habitudes de consommation alimentaires (étude de l'INRA de 2010, analyses de consommation réalisées par le Crédoc, achat de panels par FranceAgriMer, etc.), et même dans l'existence des associations de consommateurs membres du CNA.

2.2. Le PNA ou la priorité institutionnelle donnée au maintien et au développement de la production carnée sur les territoires

La genèse de la politique de l'alimentation (donner un sens nouveau aux politiques agricoles), le discours tenu par un certain nombre d'enquêtés au sein de l'administration agricole (faisant par exemple porter la responsabilité du changement sur le consommateur plutôt que sur les producteurs) constituent des premiers indices allant dans le sens de notre hypothèse selon laquelle la politique de l'alimentation dépendrait plus des enjeux agricoles que de l'identification d'une « demande sociale ». Sur certains points, le Programme national pour l'alimentation ressemble davantage à une vitrine des actions du ministère de l'Agriculture en faveur de la production agricole entreprises antérieurement à la mise en œuvre du PNA. Certains de ses volets et actions sont même principalement déterminés par les enjeux et impératifs de production auxquels l'administration agricole tâche de répondre par ailleurs. Cela est particulièrement visible dans un certain nombre de dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la territorialisation de la politique de l'alimentation. Nous verrons *in fine* que cette dépendance de la politique de l'alimentation aux enjeux de production contribue à redéfinir le modèle alimentaire français en faveur de l'élevage et rend difficile toute politique allant dans le sens d'une réduction de la consommation de viande.

La territorialisation de la politique de l'alimentation au service de la production : l'exemple des Projets alimentaires territoriaux et de LOCALIM

Aux côtés du modèle alimentaire français qui se caractérise dans sa définition « stricte » par « le primat du goût, des pratiques sociales de convivialité et des règles conditionnant la prise alimentaire »[1] : trois repas par jour pris à des horaires fixes, composé de trois plats, etc., la référence à la notion de patrimoine alimentaire, plus large et englobante, permet à l'administration agricole de donner sens et de déployer dans le cadre du PNA sa politique de qualité visant à améliorer la compétitivité de l'agriculture et de l'élevage. Ainsi par exemple, pour la responsable du bureau de la Qualité à la DGPE, particulièrement en temps de crise mais aussi dans un contexte de méfiance généralisée de la part des consommateurs, la consommation de produits sous signe de qualité, au cœur du modèle alimentaire défendu par l'administration agricole, serait particulièrement gage de réassurance, davantage encore qu'une certification privée (de type « Produit en Bretagne » ou « Fairtrade ») qui n'aura jamais la même force de

[1] Thierry Mathé *et al*., « La gastronomie s'inscrit dans la continuité du modèle alimentaire français », *op.cit*., p. 3.

conviction auprès des consommateurs dans la mesure où le produit sous certification officielle peut seul se targuer d'un « contrôle par les pouvoirs publics » (Nathalie Bréant, bureau de la Qualité, DGPE, entretien, novembre 2017). Le PNA est encore un moyen pour l'administration de l'Agriculture d'asseoir sa politique de développement rural orientée vers la pérennisation de l'agriculture et de l'élevage sur les territoires ruraux en difficulté : « [L]e patrimoine matériel et immatériel doit non seulement être préservé, mais également intégré dans une logique de développement des territoires »[1]. L'idée selon laquelle l'enjeu patrimonial de l'alimentation est, avant de répondre à la « demande » des consommateurs, un enjeu de préservation de l'agriculture et de l'élevage s'observe jusque dans le choix des instruments de mise en œuvre du PNA sur les territoires : dans la priorité donnée par l'appel à projets PNA au déploiement des Projets alimentaires territoriaux (PAT), d'une part, et dans la boîte à outils LOCALIM conçue pour les professionnels de la restauration collective, d'autre part.

L'appel à projets PNA est censé permettre de déployer l'ensemble des objectifs de la politique de l'alimentation en termes de justice sociale, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'éducation alimentaire de la jeunesse et d'ancrage territorial, en adéquation avec les besoins et spécificités des territoires et de leurs acteurs. Entre 2014 et 2019, 190 projets ont été soutenus par les pouvoirs publics dans le cadre de l'AAP PNA, pour un montant total de 8,7 millions d'euros[2] (voir tableau 5.3).

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation*, *op.cit*., p. 6.

[2] L'Ademe et la Direction générale de la cohésion sociale du ministère de la Santé participent, respectivement depuis 2016 et 2017, au financement des projets de l'AAP PNA aux côtés du ministère de l'Agriculture, à hauteur de 450 000 et 200 000 euros en moyenne, sur une enveloppe annuelle d'1,5 à 2 millions d'euros. Voir le site du Ministère de l'Agriculture, notamment : « FranceRelance : un nouvel appel à projets pour développer les projets au service d'une alimentation saine et locale, au cœur des territoires » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/francerelance-un-nouvel-appel-projets-pour-developper-les-projets-au-service-dune-alimentation-saine, consulté le 12 février 2021.

Tableau 5.3 : Les projets financés par priorité d'action dans le cadre de l'Appel à projets PNA, entre 2014 et 2019

	Justice sociale	**Éducation de la jeunesse**	**Lutte contre le gaspillage**	**Ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine**		Total
					PAT	
2014	5	6	4	4	-	19
2015	3	7	4	7	-	21
2016	8	7	5	5	22	47
2017	6	5	3	8	11	33
2018	6	4	-	5	16	31
2019	5	3	-	7	24	39
Total	33	32	16	36	73	190

Source : Ministère de l'Agriculture[1]

En six ans, les projets retenus ont aussi bien concerné l'amélioration de l'offre alimentaire en prison et à l'hôpital que l'éducation alimentaire des jeunes de l'école primaire au lycée, le développement d'outils pédagogiques sur l'alimentation et le déploiement de jardins collectifs partagés, la lutte contre le gaspillage ou encore l'approvisionnement de proximité et de qualité en restauration collective. L'on note d'ores et déjà que la majorité des financements (57 %) a récompensé des projets visant l'ancrage territorial de la politique alimentaire, la valorisation du patrimoine et la mise en œuvre de Projets alimentaires territoriaux (PAT). Dès 2015, l'administration agricole resserre en effet les priorités de l'appel à projets PNA autour de l'ancrage territorial de ses actions, en particulier autour du développement des PAT :

> « Pour l'édition 2015 [nda : en rouge et en gras dans le texte], l'accent sera particulièrement mis au moment de la sélection sur la thématique de l'ancrage territorial de la production, via notamment les projets alimentaires territoriaux et l'approvisionnement local en restauration collective »[2].

En 2016, l'AAP PNA remet l'accent sur le soutien à l'émergence de projets alimentaires territoriaux[3]. Cette référence aux PAT perdure dans les appels à projets suivants. En janvier

[1] Tableau créé à partir des documents de présentation des lauréats édités par le ministère de l'Agriculture disponibles [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/les-appels-projets-du-pna-accompagner-la-mise-en-oeuvre-du-programme-national-pour-lalimentation.

[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Appel à projets 2015 du Programme National pour l'Alimentation (PNA)*, p. 2.

[3] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Appel à projets 2016-2017 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Cahier des charges,* p. 2.

2017, les PAT sont encore au stade de l'« expérimentation » (Laura François, DGAL et Aymeric Chemin, CGDD, entretiens, janvier 2017). Par le biais de la communication et le partage de bonnes pratiques, l'objectif du ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll est de voir émerger 500 PAT à l'horizon 2020[1]. Le « Projet Alimentaire Territorial » devient alors une « marque collective » flanquée d'un logo (voir illustration 5.11), censée essaimer sur tout le territoire national grâce aux ressources pratiques auxquelles elle donne accès (guides, appui technique) et la publicité qu'elle confère[2]. À l'été 2020, 41 PAT bénéficient de la reconnaissance institutionnelle du ministère de l'Agriculture[3].

Illustration 5.11 : « Projet alimentaire territorial », marque déposée par le ministère en charge de l'agriculture en février 2017.

À compter de 2018, le développement des PAT est érigé en thématique centrale de l'appel à projets aux côtés des autres dimensions du PNA, toutes regroupées sous un nouvel objectif : « l'essaimage de démarches ou dispositifs exemplaires ». Autrement dit, l'AAP PNA ne financera plus de nouveaux projets en matière de justice sociale, de lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore d'éducation alimentaire des plus jeunes, mais appuiera et confortera les « initiatives finalisées et opérationnelles ayant fait preuve de leur intérêt ». Les objectifs poursuivis en matière d'ancrage territorial et de valorisation du patrimoine sont quant à eux resserrés autour de « l'approvisionnement de proximité et de qualité »[4]. L'AAP PNA lancé en 2020 bénéficie dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale liée à la pandémie de Covid-19, d'une enveloppe presque quatre fois supérieure à celle des années précédentes et pousse davantage encore à l'émergence des PAT, alors présentés comme *la* solution au renforcement de la « souveraineté alimentaire », un « problème » remis à l'agenda médiatique

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT),* Notice (non daté), p. 2.
[2] Ministère de l'Agriculture, *Règlement d'usage de la marque collective Projet Alimentaire Territorial*, 2017.
[3] Ministère de l'Agriculture, « Faire reconnaître un projet alimentaire territorial » [en ligne] https://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial, consulté le 15 février 2021.
[4] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de la Cohésion des territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires et Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, *Appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Cahier des charges*, p. 3.

et gouvernemental dans un contexte de crise où les consommateurs et les représentants agricoles, par le truchement des médias, se sont « inquiétés » du risque de pénurie alimentaire. Sur une enveloppe exceptionnelle de 7,5 millions d'euros, 3 millions d'euros visent ainsi à renforcer, au titre du plan de relance, le soutien à l'émergence des PAT. La mise en œuvre des actions des PAT déjà opérationnels (stockage, logistique, ingénierie, communication, animation…) s'appuie quant à elle sur un budget de 77 millions d'euros[1].

Quels objectifs sont censés poursuivre ces Projets alimentaires territoriaux que l'administration agricole place depuis plusieurs années au centre de son Programme national pour l'alimentation ? Créés et définis par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les PAT :

> « sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique » (article L111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime).

Ils doivent plus généralement permettre de répondre aux objectifs du PNA en termes de « valorisation des productions des territoires », de « relocalisation » ou encore de « création de lien social autour de l'alimentation »[2] et revêtent en cela trois dimensions : économique (rapprochement de l'offre et de la demande, contribution à l'installation des agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles…), environnementale (développement de la consommation de produits locaux et de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire…) et sociale (éducation alimentaire, valorisation du patrimoine…)[3]. En fait, les PAT synthétisent à l'échelle d'un territoire l'ensemble des objectifs du PNA.

En entretien cependant, nos interlocuteurs à la DGAL ainsi qu'au cabinet du ministre de l'Agriculture, associent clairement l'établissement des PAT au développement économique des

---

[1] Gouvernement et Ademe, *Appel à projets 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Cahier des charges* ; Ministère de l'Économie, « Plan de relance. Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux » [en ligne] https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/structurer-filieres-locales-projets, consulté le 15 février 2021.

[2] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation, op.cit.,* p. 8.

[3] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de la Cohésion des territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires et Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, *Appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Cahier des charges, op.cit.,* p. 3.

bassins agricoles, sans lequel les objectifs qualitatifs du PNA ne pourraient être atteints. À d'autres moments, le développement économique des territoires apparaît même comme une raison suffisante à la mise en place de PAT. Il s'agit alors de fédérer les acteurs d'un territoire, « les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les consommateurs » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017) autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la production agricole locale, dans le but de « maintenir la vie dans les territoires fragiles » (Patrice Nunes, directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture, entretien, mars 2018). De cette façon, les PAT sont envisagés comme un levier supplémentaire de développement territorial *via* la structuration des activités agricoles sur les territoires concernés, autrement dit, ils sont un outil à part entière du ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre de sa politique de développement rural[1], conçue par et pour le maintien de l'agriculture et de l'élevage[2].

Nous l'avons vu, aux côtés de la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux, l'objectif d'ancrage de la politique de l'alimentation sur les territoires passe également par l'investissement de la restauration collective dont les collectivités locales ont la charge. Au bureau du pilotage de la politique de l'alimentation à la DGAL, Corinne Dussart précise que, parmi « les premiers travaux du PNA », « des guides ont été faits » « à l'intention des gestionnaires et cuisiniers » de la restauration collective, afin qu'ils favorisent la viande française locale dans leurs approvisionnements, ce qu'explique en entretien la cheffe du service Alimentation à la DGAL :

> « …le ministère de l'Agriculture […] a la responsabilité aussi des agriculteurs, des éleveurs qui traversent une crise assez grave. Donc il y a tout un travail que nous faisons dans le cadre du PNA pour finalement favoriser […] les approvisionnements en viande de la restauration collective, en particulier faire en sorte que ces approvisionnements bénéfi… enfin, soient faits au plus près. Ce qui est intéressant aussi en termes d'environnement et donc on favorise l'approvisionnement de proximité y compris dans le domaine de la viande » (Nadine Loustalet, DGAL, entretien, décembre 2015).

C'est ainsi qu'a été créé en 2016, de façon « très liée à la crise de l'élevage » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017), l'outil LOCALIM, une « boîte à outils » composée

[1] Les dispositions liées aux PAT sont d'ailleurs contenues dans le Code rural et de la pêche maritime dans une section consacrée au développement et à l'aménagement de l'espace rural.
[2] Pour une illustration locale et comparée de la « capacité de l'alimentation à constituer un levier de développement des territoires ruraux » voir : Salma Loudiyi et Marie Houdart. « L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales », *Économie rurale*, vol. 367, n° 1, 2019, p. 29-44.

de fiches méthodologiques et techniques ainsi que de guides pratiques, destinée aux acheteurs publics de la restauration collective dans le but qu'ils favorisent l'achat de produits de proximité et de qualité sans contrevenir au droit de la concurrence[1] et ainsi « répondre aux attentes des convives » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017). Lorsque nous demandons à Corinne Dussart pour quelle raison le lien est systématiquement fait entre cette boîte à outils et la crise de l'élevage, celle-ci répond :

> « Parce que, de fait, quand on promeut un approvisionnement de proximité, on voit bien que du coup on favorise l'élevage français voire régional, local quand c'est possible. C'était une des réponses aux difficultés qu'ont connues les agriculteurs, l'agriculture française, européenne ces dernières années. Promouvoir le lien entre les producteurs et le consommateur c'est le meilleur moyen de garantir une pérennité et une viabilité à la fois du système alimentaire et puis de la production locale » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017).

Sur le papier, LOCALIM permettrait de répondre aux objectifs de la politique de l'alimentation en faveur d'une consommation « durable, de qualité et de proximité » (Corinne Dussart, DGAL, entretien, janvier 2017). C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'il est intégré au PNA. Dans les faits, l'on voit bien que dans un contexte de fermeture de débouchés à l'export liée à l'embargo russe, LOCALIM a surtout été pensé afin que les gestionnaires de la restauration collective puissent privilégier dans leur cahier des charges l'achat de viande française au détriment de viandes étrangères et ainsi permettre aux éleveurs en difficulté de trouver de nouveaux débouchés, sachant par ailleurs que les exportations occupent une part importante des approvisionnements de la restauration collective.

L'objectif de LOCALIM est donc avant tout économique et le PNA sert ainsi de caisse de résonance aux politiques productionnistes d'un ministère de l'Agriculture qui selon un de ses agents « a autre chose à faire que de porter une politique incitative » : « il y a sans arrêt des crises agricoles, des crises sanitaires qui font que [la politique de l'alimentation] n'est pas son sujet prioritaire ». La « préoccupation principale » du ministère de l'Agriculture, « c'est l'amont, ce sont les producteurs agricoles » (Ancien agent en charge de la politique de l'alimentation, entretien, février 2018), c'est de produire ; une préoccupation qui transparaît jusque dans la politique de l'alimentation pilotée par la DGAL, à travers le PNA et ses outils.

Même si, comme s'attache à le préciser la responsable du service Alimentation de la DGAL au sujet de la boîte à outils LOCALIM, permettre à la restauration collective de

[1] En effet, les spécifications techniques d'un marché public ne peuvent faire mention d'une provenance ou origine déterminée.

s'approvisionner en viandes françaises – comme d'ailleurs permettre le développement des projets alimentaires territoriaux – « ne veut pas dire qu'il faut manger plus de viande » (DGAL, entretien, décembre 2015), l'un et l'autre outil participent néanmoins à établir et garantir, en passant par les territoires, les conditions favorables à la rencontre des producteurs de viande (de l'offre) qu'il s'agit d'aider et des consommateurs (de la demande) sur le marché.

Au sens des entrepreneurs de politiques publiques, la politique de l'alimentation est « nécessairement » une politique à double sens, considérant que l'offre dépend de la demande et inversement. Cependant, à force d'étudier le PNA, sa genèse, ses instruments et les discours qui l'entourent, nous constatons que ce dernier répond moins à une « demande sociale », qu'il ne permet aux politiques sectorielles d'organisation et de soutien à la production de trouver de nouvelles sources et récits de légitimation, précisément dans la construction d'une « demande sociale » et, à travers elle, dans la définition et la préservation du modèle alimentaire français.

La redéfinition du modèle alimentaire français en faveur de l'élevage et la difficulté pour la DGAL de porter un message réductionniste

Le rôle de la politique de l'alimentation dans le maintien des activités agricoles et d'élevage se définit et trouve à se justifier à travers les nombreuses références qui sont faites dans le modèle alimentaire français tel que décrit dans le PNA, aux notions de qualité, de produits labellisés, de patrimoine alimentaire matériel, de terroir, etc., au-delà précisément de la définition stricte du modèle alimentaire national que donnent les économistes et sociologues de l'alimentation. Ces références soulignent certes la présence incontournable des enjeux de production dans la définition et le déploiement de la politique de l'alimentation mais aussi le fait que « bien » et « mieux » manger dépend de la préservation du patrimoine alimentaire français, laquelle passe par la valorisation des produits sous SIQO, le tourisme gastronomique qui fait vivre les territoires ruraux ou encore la promotion du patrimoine à l'international[1], considérant que « faire rayonner l'excellence du modèle agricole et agroalimentaire français, c'est faciliter la conquête de nouvelles parts de marché à l'étranger et la création d'emplois en France »[2]. Il s'agit finalement à travers la défense du modèle alimentaire français de donner aux jeunes agriculteurs et entrepreneurs un avenir et une place

[1] Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation, op.cit*., p. 6.
[2] Voir au sujet des impacts économiques de l'inscription du repas gastronomique français à l'Unesco l'article de Julia Csergo, « Quelques enjeux de l'inscription de patrimoines alimentaires à l'Unesco », *Géoéconomie,* 2016/1, n° 78, p. 187-208.

dans la société »[1], de sorte qu'il est difficilement envisageable pour l'administration agricole en charge du PNA à la DGAL de porter des messages qui iraient tant soit peu à rebours des politiques visant à organiser et soutenir les productions carnées.

Lorsqu'au début de notre enquête nous interrogeons Bertrand Hervieu, sociologue spécialiste des mondes agricoles et vice-président du CGAAER, sur les rapports qui pourraient exister entre les mécanismes de cogestion caractéristiques de la fabrique des politiques agricoles et le fait que la puissance publique se saisisse peu voire pas du tout de la question de la remise en cause de l'alimentation carnée, celui-ci nous répond que se saisir de ce problème c'est « remet[tre] en question les équilibres économiques et l'emploi. Ça remet en question une profession déjà tellement fragilisée. Vous voyez un ministre faire une déclaration sur le thème "arrêtez de manger de la viande" ? » nous demande-t-il pour la forme. Pour le sociologue et vice-président du CGAAER, « le monde agricole n'a pas besoin de ça pour descendre dans la rue » (Bertrand Hervieu, CGAAER, entretien, octobre 2015). Il poursuit alors plus précisément au sujet de la politique de l'alimentation :

> « Nous, enfin le ministère de l'Agriculture, du point de vue de la politique de l'alimentation, n'est pas du tout sur des positions de bannissement de la consommation carnée. C'est pas comme ça que ce ministère prend les choses […] il y a une vraie crainte au sein de ce ministère de faire le lit d'un discours qui bannirait complètement la viande de la ration alimentaire, ça c'est clair (Bertrand Hervieu, CGAAER, entretien, octobre 2015).

Ainsi, pour Bertrand Hervieu, l'administration agricole non seulement ne peut pas mais s'efforce (« il y a une vraie crainte au sein de ce ministère ») de ne pas tenir un discours qui pourrait être interprété par les professionnels comme étant favorable au « bannissement » de la consommation de viande ; des professionnels qui auraient vite fait, le cas contraire, de « descendre dans la rue ». Autrement dit, pour un ministre de l'Agriculture, tenir un tel discours relèverait du suicide politique.

Notons en outre qu'une remise en cause de la consommation de viande ne serait pas seulement inaudible de la part du milieu de soutien du ministère de l'Agriculture mais aussi de sa propre administration, en particulier des agents travaillant au sein de la DGPE à l'organisation et au soutien de la production agricole. C'est ce que nous comprenons lors de nos échanges avec les agents en charge de la politique de l'alimentation à la DGAL mais aussi avec un certain nombre d'acteurs institutionnels agissant à la préservation de l'environnement. Parmi

[1] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Programme national pour l'alimentation. Territoires en action*, *op.cit.,* p. 26.

eux, d'aucuns soulignent les formes de mésentente voire de concurrence internes à l'administration agricole entre la Direction générale de la performance économique et la Direction générale de l'alimentation. Alors que nous nous enquérons en entretien des liens ou distinctions qu'il est possible de faire entre agriculture et alimentation, l'un de nos interlocuteurs à l'Agence de l'environnement précise d'abord que c'est une « question de positionnement », qu'au ministère de l'Agriculture les directions alimentation (DGAL) et agriculture (DGPE) « n'ont pas forcément les mêmes visions des choses, pas les mêmes priorités », allant même jusqu'à parler à titre plus général de « mondes qui ont fini par diverger » (Laurent Thévenon, Ademe, janvier 2017). La priorité de la DGPE est de produire, tandis qu'à la DGAL on s'intéresse, depuis plus récemment aux aspects plus immatériels de la consommation alimentaire. Au sein de l'administration agricole, un autre interlocuteur illustre les différences et différends entre les deux directions administratives, à partir de l'exemple des programmes de distribution de produits agricoles à l'école :

> « Enquêtrice – *Est-ce qu'il y avait une volonté avec la politique de l'alimentation justement de sortir de l'amont* [« Très bonne question »] *pour aller vers une politique plus intégrée ?*
> Enquêté – Dans l'absolu oui ! Tout l'enjeu c'était "est-ce qu'on peut réorienter ou en tout cas insuffler de la politique de l'alimentation dans la PAC" […] Bon, ça n'a jamais pris et au sein même du ministère de l'Agriculture, pour la DGPE pfut ! c'est pas le sujet. C'est marrant parce que d'ailleurs il y a deux actions. Une conduite par la DGAL, l'autre par la DGPE. Le lait dans les écoles et les fruits dans les écoles. Côté DGPE, le lait c'est quoi ? C'est une mesure de politique agricole […] Faire consommer du lait dans les écoles, ça permet d'écouler les excédents, tout simplement, rien d'autre. En plus, voilà, c'est subventionner les éleveurs, bon.
> Enquêtrice – *C'est affiché comme tel ou… ?*
> Enquêté – Euh… officiellement non, c'est : "c'est bien de faire consommer du lait aux enfants quoi" et par définition, personne ne pose la question. Le lait oui, c'est bon pour les enfants, voilà. Ils ont leur verre de lait, c'est mieux que de manger une barre de chocolat, bon. Un fruit à la récré côté DGAL, c'était pas ça. C'était […] enseigner aux enfants un certain nombre de choses sur la consommation équilibrée, l'importance des fruits et légumes, etc. Il y avait des actions pédagogiques derrière.
> Enquêtrice – *Ça a l'air compliqué, si en interne il y a des différenciations entre la DGAL, la DGPE…*
> Enquêté – Mais c'est parce que la culture, la philosophie sont complètement différentes. Et on n'a jamais réussi à bien travailler ensemble sur ces sujets » (Ancien agent en charge de la politique de l'alimentation, entretien, février 2018).

Ce que nous disent nos interlocuteurs, c'est non seulement que la DGPE et la DGAL ne partagent pas nécessairement ni les mêmes intérêts ni les mêmes objectifs mais aussi que la

DGAL ne parvient pas à imposer à la DGPE sa vision plus inclusive, plus intégrée de l'alimentation :

> « Dans le cadre du PNA et de l'équilibre nutritionnel, on peut être amenés aussi à s'interroger, et plus généralement le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, etc., on peut s'interroger sur l'opportunité de… enfin, sur nos comportements [alimentaires]. Avec l'équation un petit peu compliquée pour le ministère de l'Agriculture, c'est qu'il a la responsabilité aussi des agriculteurs, des éleveurs qui traversent une crise assez grave » (Nadine Loustalet, responsable du service Alimentation à la DGAL, entretien, décembre 2015).

Ce que confie ici la responsable du service Alimentation à la DGAL, c'est que le PNA est le cadre à l'intérieur duquel la question des enjeux liés à la consommation de la viande, et notamment à sa réduction, pourrait se poser. Cependant, dans la mesure où le rôle du ministère de l'Agriculture est surtout de protéger les producteurs, en l'occurrence les éleveurs lorsqu'ils traversent une crise, comme cela a été le cas en 2015, il apparaît très difficile, voire impossible, pour l'administration agricole – à la différence de l'administration de la Santé et malgré la reconnaissance dans le PNA des enjeux nutritionnels de l'alimentation[1] – de porter ou relayer un message (*via* la DGAL) qui serait d'une façon ou d'une autre défavorable à la consommation de produits d'origine animale alors qu'elle s'attelle dans le même temps (*via* la DGPE) à l'organisation de la production de viande.

In fine, la promotion du patrimoine alimentaire et culinaire français basé sur des produits de qualité, liés aux terroirs, aux territoires ruraux fait des agriculteurs et des éleveurs non seulement les premiers bénéficiaires de la politique de l'alimentation pilotée par la DGAL mais aussi les garants de la préservation de « notre » identité.

Le modèle alimentaire français est doublement instrumentalisé par le ministère de l'Agriculture qui s'en sert pour légitimer, diffuser et plus largement imposer une norme alimentaire carnée : si le modèle alimentaire français ne dit pas explicitement qu'il faut manger de la viande, celle-ci est au cœur des traditions culinaires qu'il défend, de façon explicite cette fois, contre les « groupes de pression et les médias » porteurs de messages anxiogènes sur la consommation des produits carnés. De cette façon, la viande ne fait pas seulement partie de

[1] D'ailleurs, si Bertrand Hervieu reconnaît l'importance des enjeux nutritionnels en matière d'alimentation – il parle d'« améliorations nutritionnelles » et d'un « problème d'équilibre – c'est dans un sens favorable à la consommation de viande ; l'équilibre nutritionnel reposant aussi sur la consommation de produits carnés. « Dès lors », conclut-il, « s'il faut produire des protéines animales eh bien il faut trouver les voies et moyens de les produire dans de meilleures conditions (Bertrand Hervieu, CGAAER, entretien, octobre 2015).

notre patrimoine alimentaire, elle doit y demeurer parce que constitutive de « notre » identité. Le modèle alimentaire français est également instrumentalisé par le secteur agricole dans le sens où, redéfini, étendu dans le cadre du Programme national pour l'alimentation au patrimoine alimentaire matériel : aux fermes, aux produits mais aussi aux terroirs, il permet de légitimer l'action du ministère de l'Agriculture en faveur de l'organisation et du soutien de l'élevage sur les territoires. La boucle est ainsi bouclée et difficile à démêler et contredire en raison de l'effet tautologique qu'elle produit : préserver notre modèle alimentaire français et, à travers lui, l'identité de la nation, c'est préserver l'élevage, et inversement.

Conclusion du chapitre 5

Comment l'État intervient-il en matière d'alimentation carnée et dans quelle mesure peut-on affirmer qu'il met en œuvre une politique de la viande qui ne dit pas son nom ? Plusieurs réponses peuvent être apportées à ces questions et correspondent aux résultats qu'il nous faut retenir à l'issue de ce chapitre.

Un premier résultat consiste dans le fait que l'intervention du ministère de l'Agriculture en matière d'alimentation carnée se caractérise par une forme d'ambivalence entre, d'une part, un discours politico-administratif en déresponsabilisation et en neutralité et, d'autre part, la mise en œuvre avérée de programmes et mesures d'action publique en faveur de l'élevage et de la consommation carnée : organisation de la production, soutien technique et financier, éducation alimentaire de la jeunesse, territorialisation des politiques alimentaires. Nous avons montré que cette ambivalence, incarnée dans la mise en œuvre de politiques principalement procédurales et incitatives, était en réalité symptomatique de la reconfiguration de l'État, devenu un État régulateur, néolibéral à l'interventionnisme plus feutré, tourné vers et conditionné par le marché, mais permettant néanmoins au pouvoir exécutif de garder voire de prendre la main, comme s'agissant de la politique de l'alimentation, sur la régulation des pratiques sociales.

Le chapitre a également permis de rendre compte de la diversité et de l'interdépendance des politiques agricoles et alimentaires carnées. Nous avons ainsi montré que la politique de soutien que mène le ministère de l'Agriculture en direction de l'élevage et la promotion qu'il fait de l'alimentation carnée à l'école se synthétisent et trouvent *in fine* justification et cohérence dans la mise en valeur, par le biais de la politique de l'alimentation, du modèle alimentaire

français, instrumentalisé dans un sens favorable à la défense d'une norme alimentaire carnée traditionnelle définie comme étant constitutive de l'identité française.

De façon plus indirecte, le chapitre a également permis d'éclairer, à travers l'exemple de l'alimentation carnée, l'évolution des politiques agricoles et alimentaires. Ève Fouilleux souligne en 2008 à leur sujet que « l'accent longtemps mis par les politiques agricoles sur l'incitation à la production, notamment *via* le soutien des marchés, s'efface progressivement au profit d'enjeux liés à la préservation de l'environnement et au développement rural ». Elle note également que « la qualité des produits alimentaires est devenue un enjeu prioritaire » et que « les politiques alimentaires sont passées d'une problématique essentiellement liée aux conditions de fonctionnement du marché (standards de qualité technique pour la mise en marché) et de la concurrence (question de la falsification) à une problématique plus nettement liée à la qualité sanitaire, aux aspects nutritionnels, gustatifs, culturels, voire aux attributs éthiques des aliments »[1] ; un constat que la chercheuse réitère avec Laura Michel en 2020 dans l'introduction d'un ouvrage collectif sur les enjeux, formes et limites de la politisation de l'alimentation en France. Les autrices y soulignent l'intérêt croissant de la « société civile », du champ politique et des pouvoirs publics pour la question alimentaire. Elles mettent en avant les multiples enjeux et problématiques que celle-ci soulève et le développement de modèles alternatifs de production et de consommation dont certains ont été reconnus et sont dorénavant encadrés par les autorités publiques[2]. Si nous partageons le constat des chercheuses selon lequel aux côtés des préoccupations initiales du ministère de l'Agriculture, émergent de nouveaux enjeux (une idée que nous développons au chapitre 4), nos conclusions se rejoignent encore davantage quant à la mise en évidence d'un « biais productionniste qui tend à s'imposer dans les débats sur l'alimentation, cherchant à orienter systématiquement les discussions autour des questions de productivité et de production agricoles et à invisibiliser ou disqualifier les autres dimensions de la question »[3]. Ainsi, l'institutionnalisation des enjeux environnementaux, éthiques, nutritionnels, identitaires, éducatifs, etc. de l'alimentation n'efface pas les priorités économiques et productionnistes de l'administration dont nous avons montré qu'ils dépendent largement. Elle les renforce même en donnant aux politiques agricoles sectorielles une cohérence et une transversalité inédite au sein de l'administration centrale, à travers la promotion du modèle alimentaire français.

---

[1] Ève Fouilleux, « Chapitre 4 : Les politiques agricoles et alimentaires », *in* Olivier Borraz (dir), *Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne,* Paris : Presses de Sciences Po, 2008, p. 114.
[2] Ève Fouilleux et Laura Michel (dirs), *Quand l'alimentation se fait politique(s), op.cit.*
[3] Ève Fouilleux et Laura Michel (dirs), *Ibid*., p. 16.

Conclusion de la deuxième partie

La deuxième partie de la thèse s'est proposée de dévier le regard des luttes définitionnelles telles qu'elles se donnent à voir dans l'espace public, pour s'intéresser à la participation de l'État dans la définition et la prise en charge du problème carné. Sortant d'une vision balistique unidirectionnelle de type *problem solving* qui irait de l'espace public vers l'appareil politico-administratif, la construction du problème carné a été envisagée de façon dynamique, comme un processus continu et circulaire, constitué de multiples échanges et allers-retours entre groupes sociaux organisés et autorités publiques ; processus dans lequel néanmoins l'État occupe une place dominante vis-à-vis des entrepreneurs de problème qui, par ailleurs, ne bénéficient pas des mêmes ressources institutionnelles que le secteur de l'élevage. Il a ainsi été mis en évidence la façon dont se constitue un déjà-là, autrement dit, un *ordre institutionnel carné* avec lequel doivent composer les entrepreneurs de problème. Celui-ci prend la forme de cadrages officiels et institués de l'alimentation carnée en tant qu'objet d'action publique, en lien avec le fonctionnement routinier des administrations, l'institutionnalisation des politiques publiques, l'existence de rapports de force organisés, qui balisent et encadrent le champ des possibles, du dicible et du faisable, en termes de mise à l'agenda et de prise en charge du problème carné.

L'*ordre institutionnel carné* se donne plus précisément à voir dans l'appropriation par le ministère de l'Agriculture de l'ensemble des enjeux constitutifs du problème carné mais aussi dans les actes de résistance qu'oppose plus largement le secteur agricole (administration et professionnels) aux velléités réformistes des administrations de la santé et de l'environnement, d'une part, et des entrepreneurs du problème carné, d'autre part. Le ministère de l'Agriculture apparaît à la fois comme un interlocuteur incontournable et le principal adversaire des entrepreneurs de problème. Il est un interlocuteur incontournable dans la mesure où il est le seul à intervenir de l'amont à l'aval de la chaîne alimentaire et le seul à pouvoir se prononcer sur tous les enjeux soulevés par la question carnée – sanitaires, économiques, professionnels, environnementaux, de protection animale, culturels et symboliques – qu'il gère de façon historique ou qu'il a progressivement intégrés, domestiqués. Les entrepreneurs de problème ne peuvent donc faire sans lui dès lors qu'ils aspirent à réformer de l'intérieur l'action publique en matière d'alimentation carnée. Or, ils se voient limiter ou refuser l'accès à de nombreuses instances de concertation où la question carnée est justement prise en charge ; et lorsque celui-ci leur est autorisé, le problème carné est alors le plus souvent (re)défini, traduit de façon à être

compatible avec les intérêts et objectifs du secteur agricole, c'est-à-dire, si ce n'est dans un sens favorable aux filières d'élevage, qui n'entrave pas les activités de production de la viande. Une situation de monopole institutionnel est ainsi établie par le secteur agricole en matière d'alimentation carnée, contre lequel ni les entrepreneurs de problème, ni les administrations de la santé et de l'environnement ne peuvent rivaliser ; quand bien même, dans la lignée de la définition réformiste proposée par la critique carnée, ces dernières incitent de plus en plus les consommateurs, *via* le Programme national nutrition santé (PNNS) et la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), à consommer moins de viande mais de meilleure qualité nutritionnelle, environnementale et/ou « éthique ».

L'évocation au cours des entretiens par différents agents, y compris au sein du ministère de l'Agriculture, d'un « tabou », d'une forme d'impensé qui entoure au sein du secteur agricole la question de la transformation des modes d'élevage et celle de la réduction de la consommation de viande, s'objective et se comprend au regard des politiques agricoles et alimentaires conduites en matière d'alimentation carnée par le ministère de l'Agriculture. Nous avons en effet montré qu'au-delà du fait de s'être approprié tous les enjeux liés à la production et à la consommation de viande et d'avoir ainsi neutralisé la critique carnée, le ministère de l'Agriculture mène surtout une politique de la viande qui ne dit pas son nom. Celle-ci prend d'abord la forme de politiques productionnistes de soutien et d'organisation des filières d'élevage. Si les politiques agricoles ne concernent pas seulement les productions carnées, ces dernières concentrent néanmoins une part importante des ressources administratives (humaines et financières). Elles sont également au centre de l'attention des cabinets ministériels et gouvernements successifs qui, depuis plus d'un demi-siècle, s'attachent et disent s'attacher à sortir l'élevage de la crise permanente qui semble le caractériser. Ainsi, au-delà des mesures objectives prises en faveur de l'élevage, les récits publics (*policy narrative*) qui valorisent le travail de l'éleveur, son courage, sa contribution au patrimoine national et à la lutte contre le réchauffement climatique, etc. illustrent également la politique de la viande que mène le ministère de l'Agriculture. Celle-ci se donne également à voir dans la difficile intégration du principe des menus végétariens à la cantine, dans l'éducation alimentaire dispensée à l'École, et plus largement dans la promotion du modèle alimentaire français qui, faisant de l'élevage et de la consommation de viande des éléments centraux du patrimoine et de l'identité française, contribue à légitimer la politique de la viande productionniste et consommationniste du ministère de l'Agriculture. L'État, par le biais des politiques agricoles et alimentaires, norme, normalise et sacralise l'alimentation carnée.

Nous l'aurons compris, l'ordre institutionnel carné s'objective tout autant dans la politique de la viande menée par le ministère de l'Agriculture que dans la position hégémonique que celui-ci occupe vis-à-vis des autres administrations et des entrepreneurs de problème, dans la lutte qui les oppose en vue de définir l'alimentation carnée en tant que problème public.

Conclusion générale

La consommation de viande et de produits d'origine animale fait, dans la France contemporaine, l'objet de remises en causes nombreuses, portées par une multiplicité d'acteurs. Celles-ci mettent en avant trois principaux enjeux : la préservation de l'environnement, des espaces et des espèces naturelles, la protection des animaux d'élevage et l'amélioration de la santé humaine, autant d'enjeux à partir desquels l'alimentation carnée est définie et érigée en problème public. Pour Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « poser la question des enjeux autour de la définition des problèmes ou des logiques dans lesquelles des compromis s'établissent, c'est commencer à se donner les moyens de comprendre comment les sociétés s'accommodent de certains problèmes parfois très dommageables à certains groupes sociaux et comment se construit la légitimation de l'action publique et plus largement d'un ordre politique sur des sujets vis-à-vis desquels ces mécanismes sont tout sauf évidents »[1]. C'est précisément sur ces mécanismes au fondement de la constitution d'un « ordre politique » au sujet de l'alimentation carnée que la présente recherche a souhaité faire la lumière, à travers l'étude des luttes sociales, cognitives et normatives qui participent à la définition de la consommation de viande comme problème public dans la France contemporaine. Autrement dit, la thèse s'est proposée d'interroger la façon dont une pratique sociale dominante largement répandue dans la population, à savoir le fait de consommer de la viande, est érigée en problème public, dans le but d'éclairer les processus de fabrique des normes sociales à partir desquelles se légitime ce que nous avons appelé un *ordre institutionnel carné*, et d'en tirer des conclusions sur la place des animaux d'élevage dans la société.

La mise en évidence d'un ordre institutionnel carné

La première partie de la thèse a rendu compte des luttes définitionnelles en cours à l'intérieur et entre différents espaces socio-discursifs dans la construction du problème carné. Deux principales formes de dynamiques ont été analysées et mises en évidence. Les premières ont trait à la constitution d'une *critique carnée* consensuelle autour de laquelle convergent les remises en cause de la consommation de viande, construites à l'intérieur de l'espace des mouvements sociaux de différentes causes : celles de l'environnement, de la vie saine et des animaux. Cette *critique carnée* commune aux entrepreneurs de cause s'appuie sur une

[1] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53, 1, 2012, p. 55-56.

définition du problème qui appelle à *réduire* les souffrances infligées aux animaux d'élevage et les impacts de l'alimentation carnée sur l'environnement, par le biais de la réforme des conditions industrielles de vie et d'abattage des animaux et d'une diminution globale de la consommation de produits carnés, tout ceci étant par ailleurs présenté comme favorable à une meilleure santé (manger sain) : la dénonciation de l'élevage industriel constitue alors le plus petit dénominateur commun des remises en cause. La convergence des différents cadrages vers une définition consensuelle du problème carné s'explique notamment par l'appartenance des entrepreneurs de cause engagés dans la remise en question de l'alimentation carnée à un même espace de mobilisation. Dans un contexte de publicité exceptionnelle liée à l'entrée dans le jeu de nouveaux collectifs antispécistes aux revendications plus « radicales », cette situation favorise les repositionnements, les collaborations militantes et donne lieu à des formes de mimétisme et d'alignement des cadrages dans la définition du problème carné.

Les dynamiques de convergence définitionnelle observées dans la remise en question de l'alimentation carnée ne sont cependant pas synonymes de délitement ou de disparition des positionnements particuliers. Il faut d'abord noter que les alliances qui se forment autour de la réduction de la consommation de viande ont beaucoup à voir avec le contexte spécifique des années 2010 en France, tandis que les causes particulières à l'intérieur et à partir desquelles émergent ces alliances, préexistent à la critique carnée et demeurent à ses côtés. Reste à savoir si celle-ci n'a de substance et ne produit d'effets que lors de moments d'importante publicité ou si les dynamiques de convergence observées dans la France des années 2010 feront office de précédent à partir duquel se constituera et s'institutionnalisera une critique carnée pérenne. Il faut ensuite souligner l'émergence – c'est le deuxième type de dynamiques que met en évidence la première partie de la thèse – de contre-cadrages et de contre-mobilisations de la part d'une frange de la cause animale qui rejette la définition réductionniste consensuelle portée par la critique carnée et affirme au contraire sa position radicale abolitionniste qui n'ambitionne pas de réformer l'élevage mais aspire à le voir disparaître. Les contre-cadrages et contre-mobilisations sont aussi le fait des professionnels de l'élevage contraints, face à une critique carnée en train de s'organiser et à la radicalisation d'une partie de la cause animale, de sortir de leur silence caractéristique de la position d'accusé qui leur est assignée mais aussi plus fondamentalement des pratiques sociales dominantes, des « choses normales », par définition plus discrètes, moins bruyantes.

Les dynamiques de contre observées dans le secteur de l'élevage, analysées comme autant de rappels à la norme au sujet de l'alimentation carnée, prennent différentes formes : des représentants syndicaux sont dépêchés au sein des arènes publiques pour répondre aux

controverses autour de la consommation de viande, les organisations syndicales s'inspirent des répertoires d'action de leurs adversaires dans l'organisation de contre-mobilisations, la critique carnée est intégrée par les interprofessions et devient un atout promotionnel qui met en avant la responsabilité des filières d'élevage face aux « attentes sociétales », les mouvements animalistes les plus radicaux sont étiquetés comme tels et érigés en menace pour la société. L'objectif des professionnels de l'élevage est ainsi de dévier l'attention de l'émergence d'une remise en cause généralisée des modes de consommation carnés par une diversité d'acteurs et pour de multiples raisons, vers un autre problème, défini comme plus urgent et plus grave.

In fine, à travers l'étude des luttes définitionnelles au fondement de la constitution du problème carné, la première partie de la thèse a mis en lumière la confrontation d'une multitude de valeurs, d'intérêts, de normes et de représentations que nous ne décrirons pas toutes de nouveau ici mais qui dépassent de loin la question de l'atténuation des effets des modes de consommation carnés sur l'environnement, les animaux et la santé : deux principales montées en généralité sont opérées et ont pour effet de polariser le débat entre deux camps, celui des « anti-viande » et celui des « pro-viande », l'un et l'autre camps défendant deux modèles de société, deux ordres symboliques différents. Le premier repose sur la critique de l'anthropocentrisme au fondement de l'humanisme et promeut une pensée égalitariste appelant à considérer ensemble, au sein d'une même société, d'une même communauté de destin, les humains et les animaux en tant qu'êtres vivants sensibles. Dans cette optique, l'alimentation carnée, qui suppose de donner la mort à un animal, est considérée comme la plus préjudiciable des injustices. Le second modèle défend l'anthropocentrisme, rappelle la différence ontologique qui sépare les êtres humains des animaux et souligne le rôle de la chasse et de la domestication dans les processus d'hominisation et de civilisation. De ce fait, tuer certains animaux à des fins alimentaires est considéré comme moral et naturel.

La seconde partie de la thèse a montré que les dynamiques de contre opérées par le secteur de l'élevage, et par là les normes et valeurs défendues en même temps que l'alimentation carnée, trouvaient assise et appui dans les institutions. Notre choix a été, à partir d'une analyse de l'action publique et ses administrations, de focaliser l'attention sur les institutions publiques en tant qu'acteur à part entière dans la construction du problème carné, notamment car elles sont directement interpelées par les entrepreneurs de problème, même si nous avons montré tout au long de la première partie que la critique carnée n'est pas uniquement tournée vers la prise en charge administrative du problème mais est aussi plus largement dirigée vers les consommateurs invités à modifier leurs pratiques alimentaires et réformer leurs habitudes de vie. Notre intérêt pour l'État et ses institutions, entendues au sens large, c'est-à-dire renvoyant

autant à un service ministériel, qu'à une commission ou encore un programme d'action publique, a surtout été guidé, dans une perspective néo-institutionnaliste, par l'idée selon laquelle les institutions étatiques encadrent l'organisation de la société et des comportements individuels. Dans notre cas, l'action de l'État sur la société prend forme et se donne à voir dans différents processus institutionnels, lesquels participent à la construction du problème carné et *in fine* à sa neutralisation.

Nous avons d'abord mis en évidence le fait que les différents enjeux – environnementaux, sanitaires, nutritionnels, de protection animale – mobilisés par la critique carnée comme autant de motifs à partir desquels s'engager et engager l'action collective, étaient pris en charge de façon routinière par les administrations, à travers la mise en œuvre de politiques et programmes d'action publique. Nous avons plus précisément rendu compte du fait qu'au sein des institutions publiques, l'administration de l'agriculture s'est progressivement emparée de tous les enjeux que pose la question carnée, empiétant sur d'autres territoires bureaucratiques aux velléités réformatrices vis-à-vis de la consommation de viande. Ainsi, les questions environnementales, alimentaires et sanitaires ont été en partie intégrées par le secteur agricole qui détient également le monopole de la protection des animaux d'élevage. L'appropriation du problème carné par le secteur agricole est liée à des processus institutionnels anciens ayant trait à la formation des secteurs d'action publique, aux ressources différenciées dont disposent les ministères (ceux en charge de la santé, de l'environnement et de l'agriculture notamment) ou encore aux relations que les administrations entretiennent avec leurs milieux de soutien. Ces processus précèdent largement et conditionnent les débats actuels en ce qu'ils créent un *déjà-là* avec lequel tant les acteurs politico-administratifs que les entrepreneurs de problème doivent composer. L'appropriation agricole du problème carné se donne également à voir dans les mécanismes de verrouillage et d'encodage des définitions du problème, opérés par l'administration de l'agriculture et son milieu de soutien à l'entrée et à l'intérieur des instances dans lesquelles le problème carné est traité. De ce fait, le secteur agricole parvient à encadrer la façon dont le problème carné est appréhendé et pris en charge par les pouvoirs publics. Aux velléités normatives de préservation de l'environnement des pollutions et destructions occasionnées par les productions carnées ; au souci de protection des animaux d'élevage considérés non plus comme des produits et des ressources mais comme des êtres vivants doués de sensibilité devant être préservés des souffrances infligées par le système alimentaire carné ; à l'attention plus grande portée à la végétalisation de l'alimentation dans un sens plus favorable à la santé humaine, pensée du point de vue nutritionnel ou de façon plus holistique comme un levier de bien-être, l'État, au travers de l'administration agricole, oppose une définition

productionniste qui met en avant le travail des éleveurs en matière de protection de l'environnement, de respect du bien-être des animaux et dans la transition vers une alimentation dite « de qualité », attentive à la santé, au bien-être mais aussi au goût et à l'attachement aux terroirs. Le problème carné, ainsi redéfini dans un sens favorable à la production et aux professionnels de l'élevage reconnus comme des acteurs historiques pertinents dans la fabrique des politiques agricoles et alimentaires, perd la dimension transversale, urgente et dramatique qui lui est conférée dans l'espace public par les entrepreneurs de cause et tend finalement à disparaître.

La seconde partie de la thèse ne montre pas seulement que l'administration de l'agriculture parvient à domestiquer la définition du problème carné et à contenir, en les neutralisant, les revendications des entrepreneurs de problème ; elle met aussi en évidence les actions et politiques engagées par les pouvoirs publics en faveur de la production et de la consommation des produits carnés. Il serait donc erroné d'affirmer qu'il n'existe pas, au sens des autorités publiques, de problème(s) lié(s) à l'alimentation carnée. Au contraire, un problème carné est bien pris en charge par l'administration agricole dont l'intervention vise, d'une part, à donner les moyens au secteur de l'élevage de continuer à produire de la viande et, d'autre part, à légitimer la consommation des produits carnés auprès de la population que les discours anxiogènes sur la viande portés par les entrepreneurs de problème inquièteraient outre mesure. Nous avons ainsi mis en évidence, à partir de l'étude des politiques agricoles et alimentaires et de leur instrumentation, l'existence d'une *politique de la viande* qui organise et favorise les productions carnées autant que la consommation de produits d'origine animale dont elle fait la promotion en milieu scolaire notamment, auprès d'enfants et de jeunes publics dont les habitudes alimentaires, précisément, ne sont pas encore forgées. La consommation de viande est encore officiellement promue *via* la défense du modèle alimentaire français qui, tel que défini par les autorités publiques, ne repose pas uniquement sur des traditions culinaires et une gastronomie françaises basées sur la consommation de produits carnés qu'il faudrait préserver mais aussi sur l'élevage, envisagé dans sa dimension patrimoniale et identitaire, en ce qu'il façonne les paysages, met en valeur les terroirs et leurs savoir-faire et fait vivre l'économie locale. C'est ainsi que les priorités et les instruments du Programme national pour l'alimentation (PNA) se confondent avec les enjeux productionnistes du secteur agricole et sont largement tournés vers le développement économique des territoires, au détriment d'autres enjeux et problématiques alimentaires. La thèse constitue à ce titre un point d'observation intéressant de la fabrique, de l'interdépendance et de l'évolution des politiques agricoles et alimentaires en France, l'appropriation par l'administration de l'Agriculture de la question alimentaire à travers

la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation donnant une nouvelle assise et une nouvelle légitimité au déploiement des politiques agricoles productionnistes.

Les acteurs politico-administratifs du secteur agricole, pris en étau entre les intérêts des professionnels et les revendications sociales en faveur d'une mutation de l'élevage et des habitudes alimentaires, également pris dans les transformations et logiques néo-libérales du fonctionnement de l'appareil étatique et de son action, se défendent de mener une telle politique de la viande, laissant aux éleveurs et aux consommateurs la responsabilité de leurs pratiques et de leur sort. Néanmoins, la politique de la viande ne s'objective pas seulement dans la mise en œuvre des politiques et instruments au service de l'alimentation carnée. Elle s'illustre aussi dans les processus institutionnels de domestication du problème carné envisagés comme autant de *rappels à l'ordre*, en l'occurrence à un *ordre institutionnel carné.* Ces rappels à l'ordre, au même titre que les rappels à la norme observés dans la première partie de la thèse – qui ont pris la forme de contre-mobilisations sectorielles, d'actes politico-administratifs de résistance bureaucratique et plus largement de processus de délégitimation et de redéfinition du problème carné – donnent à voir l'existence d'une *politique de la viande* feutrée, qui ne prend à proprement parler les traits d'une *politique*, c'est-à-dire d'une visée et d'une vision pour la société, que dans la mesure où les pratiques qu'elle encadre sont contrariées, interrogées, mises en question par l'action contestataire des entrepreneurs de problème.

La thèse contribue *in fine* à éclairer les mécanismes de fabrique des normes sociales *via* l'étude des processus de subversion/conservation des normes en place au sujet de l'alimentation carnée, observés grâce aux outils de la sociologie politique des problèmes publics. Elle fait parler l'*ordre*, « en creux » : au travers de l'étude des luttes sociales, cognitives et normatives autour de la définition du problème carné ; elle le fait aussi de façon plus directe : à travers l'analyse de l'État et son action, la thèse montre finalement comment les normes sociales s'inscrivent dans un ordre institutionnel, ici, comment la consommation de viande s'appuie sur un *ordre institutionnel carné.*

L'étude de cet ordre institutionnel carné pourrait être prolongée de diverses manières. Plusieurs coups de sonde réalisés dans le cadre de la thèse mériteraient d'être approfondis. Nous pourrions ainsi envisager d'ouvrir l'analyse à d'autres institutions : à la science notamment, dans la lignée des travaux de Joseph Gusfield mais aussi des recherches qui se sont intéressées au rôle des savoirs dans la définition des problèmes publics et la régulation des pratiques sociales. Il s'agirait alors de poser la question de la production, de l'usage et de la diffusion des savoirs dans l'établissement et la renégociation d'un « ordre cognitif carné ». Dans cette

optique, l'espace des Études animales pourrait constituer un terrain d'enquête intéressant. Quel est le rôle des chercheurs dans la définition et la légitimation des problèmes publics ? Avec quels autres savoirs, les savoirs académiques entrent-ils en concurrence ? Dans quelle mesure participent-ils à l'action publique en matière d'alimentation carnée et de protection animale ? Il nous semble en outre qu'une recherche axée sur le rôle de l'École dans la diffusion d'une norme alimentaire carnée constituerait un prolongement possible et bienvenu de notre thèse. Elle permettrait notamment, par un travail d'observation des outils d'éducation alimentaire à l'œuvre en situation de classe ou dans le cadre périscolaire, d'interroger plus finement les mécanismes de diffusion et de réception des normes alimentaires. Une troisième façon d'ouvrir notre analyse quant au rôle des institutions dans la définition et la légitimation du problème carné pourrait consister à changer d'échelle en se focalisant sur l'étude des institutions et politiques locales. Il pourrait alors s'agir, à partir d'une analyse comparative, d'approfondir la question de l'introduction des repas végétariens dans les cantines scolaires ou bien d'entrer par la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux afin d'interroger, par contraste avec ce qui se joue dans la fabrique des politiques nationales, la possibilité du changement.

L'ordre institutionnel carné face au changement

Questionner le changement n'a pas été l'objectif de la thèse. La question de la réussite ou de l'échec des mobilisations en faveur de la remise en cause de la consommation de viande, en particulier à travers l'impact de la mise à l'agenda institutionnel du problème carné, n'est pas celle qui, *in fine*, a motivé et structuré la recherche. L'étude du présent immédiat aurait rendu l'entreprise d'autant plus périlleuse par le risque de surinterprétation et de projection qu'elle sous-entend. Cela pose d'ailleurs plus largement la question de savoir ce qui caractérise le changement dans l'élaboration et la conduite de l'action publique : la promulgation d'une loi, la mise en place d'une commission, la « sortie » politique inédite d'un ministre, l'entrée dans le jeu de nouveaux acteurs, l'intégration des nouvelles orientations de l'action publique par la population qu'elle vise… ?

De façon subsidiaire cependant, des mécanismes d'inertie et de verrouillage (constitution de monopoles de politiques publiques, résistance sectorielle, dépendance des administrations à leur milieu de soutien, reproduction endogamique des instances de concertation, dépendance au sentier, traduction et encodage des enjeux dans les catégories d'action et de pensée existantes, etc.) mais aussi un certain nombre d'inflexions ont pu être observées même si ces dernières sont parfois marginales ou « contenues » et balisées par les logiques institutionnelles en place (l'introduction dans la loi du principe du repas végétarien

dans les cantines scolaires, ouverture du Conseil national de l'alimentation à la « société civile », création du Comité national d'éthique des abattoirs, mesures relatives au bien-être des animaux, révision des repères nutritionnels en faveur d'une limitation de la consommation des produits carnés et laitiers, etc.).

La thèse a notamment rendu compte, en filigrane, de l'émergence de ce qui apparaît être, au-delà de l'espace des mobilisations en faveur de la remise en cause de l'alimentation carnée, une définition commune et consensuelle du problème, autour de l'idée qu'il faille consommer « moins et mieux de viande ». Le « moins et mieux de viande » s'étend en effet de l'espace des mouvements sociaux – dans lequel un premier processus de convergence définitionnelle s'est opéré – jusqu'à certains professionnels de l'agroalimentaire, y compris du secteur de l'élevage, mais aussi dans une certaine mesure jusqu'au sein des administrations sectorielles. Si l'on ajoute à cela la caisse de résonnance que constituent les médias, le « moins et mieux de viande » apparaît comme *la* formule du consensus.

Cependant, si le « moins et mieux de viande » rassemble *a priori* une grande variété d'acteurs, y compris adverses, il charrie avec lui une multiplicité de significations et d'usages. Par rapport à quel niveau de consommation et à quelle échelle faudrait-il réduire sa consommation ? Pour les associations souhaitant voir disparaître l'élevage industriel, c'est le niveau global de consommation de viande des pays occidentaux qui doit diminuer. Les filières d'élevage aiment quant à elles à rappeler que les Français ne font de toute façon que réduire leur consommation animale, en particulier de viande rouge, depuis trente ans. En outre, de quelle consommation animale est-il question ? La production de viande de bœuf est à peu près pointée du doigt par tous, en ce qu'elle est très émettrice de gaz à effet de serre, mais elle est tout autant saluée du fait de son fort potentiel d'adaptation aux « défis » environnementaux, au travers du stockage du carbone dans le sol notamment. Les produits issus des élevages intensifs et hors sol (le porc, la volaille et les œufs notamment) sont aussi visés par le « moins de viande » des associations de protection de l'environnement et de défense du bien-être animal, au regard des conditions concentrationnaires dans lesquelles sont élevés les animaux dont la nourriture est qui plus est en grande partie importée, ce qui génère d'autres impacts environnementaux. S'agissant du « mieux de viande », ce sont sensiblement les mêmes questions qui se posent et viennent remettre en cause l'évidence avec laquelle le « moins et mieux de viande » serait préconisé par tous. Qu'est-ce qu'une meilleure viande, un meilleur lait, de meilleurs œufs ? Une palette de critères peut répondre à cette question : la santé préservée, le plaisir procuré, le respect de l'environnement, l'attention au bien-être des animaux, le lien au terroir, à un savoir-faire spécifique, etc. Tous ces critères connaissent autant de subdivisions et sont loin de faire

l'unanimité. Pour une majorité des professionnels de l'élevage, une viande de qualité est avant tout une viande française. Pour d'autres, ainsi que pour le bureau de la Qualité au ministère de l'Agriculture et les associations de protection de l'environnement, manger mieux c'est faire le choix de produits sous signe de qualité, biologiques en particulier. Au sein et entre les différents espaces socio-discursifs participant à la définition du problème carné, l'adhésion la plus large et la plus forte se cristallise autour de l'idée qu'il faille consommer des produits carnés de meilleure qualité, puis elle décline progressivement vers l'encouragement au développement de productions plus « vertueuses ». Le désaccord est plus grand lorsqu'il s'agit de promouvoir une réduction globale de la part carnée du « régime » alimentaire des Français. Le clivage le plus net, enfin, s'observe autour de l'idée qu'il faille réduire les quantités de viande produites et ainsi réformer en profondeur le modèle économique des productions carnées.

Finalement, si le « moins et mieux de viande » diffuse dans des espaces aussi distincts, ce n'est pas comme s'attachent à le formuler un certain nombre de ses promoteurs, du fait de son évidence ou de sa logique intrinsèque, mais du fait de sa grande malléabilité. Le propre des slogans comme celui-ci est qu'ils permettent d'emporter l'adhésion d'une multitude d'acteurs autour de la prise en charge d'un problème public sans garantie que chacun d'entre eux ait réformé dans les faits ses pratiques et modifié ses croyances et représentations du problème. Ainsi, observer l'usage du « moins et mieux de viande » dans une pluralité d'espaces, qui plus est concurrentiels, n'est pas nécessairement la preuve d'une circulation des idées qui aurait « aboutie » et donné lieu à un accord entre adversaires sur la prise en charge du problème. On a plutôt affaire à un consensus mou, qui cède, plie facilement aux pressions et aux contraintes. Il n'est cependant pas sans effet. Nous considérons au contraire qu'il participe, de par son caractère diffus et malléable et l'illusion du changement qu'il produit, à la reproduction et la légitimation de l'*ordre institutionnel carné* fondé sur un impératif économique productionniste et la valorisation de la consommation de viande, qui ne modifie pas réellement le sort des animaux d'élevage.

Des effets de l'ordre institutionnel carné sur le sort des animaux d'élevage et leur place dans la société

Si la puissance publique revient progressivement de l'élan productiviste qu'elle a elle-même encouragé à la Libération par le biais de réformes successives du système agricole, et prône désormais, et de plus en plus, la transition vers une alimentation de « qualité » qui favorise le développement des circuits courts, lutte contre le gaspillage, s'appuie sur des producteurs respectueux de la nature, de l'environnement et des animaux, etc., les politiques

agricoles et alimentaires contemporaines, à plus forte raison s'agissant de la viande, demeurent des politiques à visée productionniste dont la rationalité économique conduit au maintien de tous les systèmes d'élevage, y compris les plus intensifs.

Partant du principe, d'une part, que les politiques publiques doivent répondre à la demande alimentaire amenée à augmenter dans le temps à l'échelle de la planète ainsi qu'à la demande en produits carnés à bas prix des ménages les plus précaires, et considérant, d'autre part, que la survie de nombreux producteurs dépend du maintien de l'élevage industriel, la question de produire moins de viande ne se pose pas tellement pour le personnel politico-administratif en charge de l'agriculture. Ainsi, si le ministère de l'Agriculture incite les filières d'élevage à monter en gamme, il ne condamne pas publiquement et continue de donner les moyens à la production industrielle et intensive de se développer.

Nous pourrions discuter des effets d'un tel « choix » politique[1] en matière de protection de l'environnement, sur le maintien des inégalités alimentaires ou encore sur le travail et les conditions de vie des éleveurs eux-mêmes, mais notre souhait est ici de focaliser l'attention sur le sort des animaux d'élevage. À rebours de l'idée selon laquelle le « moins et mieux de viande » tendrait à devenir *la* solution au problème carné, le maintien d'un soutien institutionnel à l'élevage industriel entérine et légitime plutôt l'idée selon laquelle les produits d'origine animale de « meilleure qualité » sont en fait réservés à un marché de niche, en l'occurrence aux franges les plus aisées de la population. Le « moins et mieux de viande » est ainsi loin de constituer le « nouveau » modèle dominant. Il constitue au mieux un choix de vie alternatif socialement et économiquement situé, qui ne change pas considérablement le sort réservé aux 1,2 milliards d'animaux tués chaque année en France dans les abattoirs. En outre, la dichotomie entre élevage industriel et élevage vertueux, alimentée et renforcée par l'essor du « moins et mieux de viande », tend à laisser penser que dans les élevages dits « vertueux », identifiés notamment par le biais des labels de qualité et des mentions valorisantes, le bien-être des animaux serait nécessairement garanti. Or, la considération des besoins et des intérêts des animaux n'est pas un critère premier et systématique du cahier des charges des SIQO, ces derniers étant plutôt axés sur le goût, les savoir-faire, l'origine géographique ou encore le respect de l'environnement, sans compter que les produits carnés sous signe de qualité ne représentent qu'une infime part de l'ensemble des produits d'origine animale disponibles sur le marché et que de grandes disparités existent selon les filières. Si l'on ajoute à ces considérations la prolifération sur les produits de consommation des étiquetages qui obligent en même temps

[1] Un choix largement dépendant par ailleurs des décisions qui ont été prises par le passé et des effets de dépendance au sentier associés.

qu'ils rassurent, renseignent et confondent les consommateurs dans leurs « choix », le « moins et mieux de viande » – qui prend ici la forme d'un étiquetage, là de la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de simili-carnés, là encore, d'un message de santé publique en faveur de la réduction de la viande rouge au profit de la volaille – a tendance *in fine* à diluer la *question animale*, un des ressorts de la construction du « problème carné », dans le souci plus large de la consommation durable et responsable, qui ne pose pas nécessairement la question du statut moral des animaux d'élevage, de leurs intérêts, de leurs capacités, de leur individualité et de leurs droits. Ainsi, l'animal a tendance à disparaitre, tant dans les systèmes industriels qui le chosifient et le désindividualisent que dans la démarche de consommation durable dans laquelle il demeure au rang d'objet de consommation.

L'animal disparaît plus largement derrière les multiples enjeux mis en avant dans les luttes définitionnelles autour de la construction de l'alimentation carnée comme problème public. Il disparaît au profit de questionnements quant au rôle de l'élevage dans l'aggravation ou la lutte contre le changement climatique, la qualité nutritionnelle de la viande, de la charcuterie ou encore des produits laitiers, la place qu'occupent les produits carnés dans le patrimoine français. L'animal disparait encore derrière les enjeux économiques des filières et des territoires, les enjeux gestionnaires et marketing liés à la mise en œuvre des mesures de bien-être animal, les enjeux techniques et scientifiques de la zootechnie. On le voit, dans la construction du problème carné, les animaux occupent une place ambivalente. Ils cristallisent à la fois l'attention et les prises de position d'une majorité d'acteurs mais finissent assez systématiquement par disparaître au profit de considérations anthropocentrées, y compris de la part des organisations de protection animale, contraintes par un principe de réalité qui consiste à composer avec l'*ordre institutionnel carné* en place. On touche d'ailleurs ici plus largement à l'une des limites – cette ambivalence systématique – de la lutte en faveur des animaux, lesquels demeurent du point de vue de la lutte sociale et politique, plus que d'autres sans-voix, ontologiquement condamnés au porte-parolat et à la représentation. Soulignons néanmoins que de plus en plus de militants s'efforcent, à l'intérieur de sanctuaires dans lesquels ils vivent en communauté avec les animaux, de redonner à ces derniers la possibilité d'exprimer leur sensibilité, leur intelligence et leur agentivité, laquelle comprend la capacité de résister, la liberté de mouvement rendue aux animaux – qui reste par ailleurs celle d'animaux domestiqués donc en partie limitée par, en tout cas dépendante, des activités humaines – étant confondue ici, au contact des militants, à l'agir politique.

Partant de la question de la consommation de viande, qui n'épuise pas toutes les formes de relations anthropozoologiques, loin s'en faut, l'étude de la construction du problème carné

et des mécanismes et logiques de la fabrique des politiques publiques – à travers laquelle il a été possible de saisir non pas seulement ce qui fait problème au sujet de la consommation de viande mais aussi ce qui fait norme – rappelle finalement à quel point les rapports des êtres humains aux animaux qu'ils mangent, et le fait qu'ils les mangent, sont aussi inscrits dans un *ordre institutionnel carné* qui façonne et légitime des formes instituées et structurantes de rapport aux animaux d'élevage, considérés et traités ni tout à fait dans leur individualité, à l'instar des animaux de compagnie, ni comme des animaux sauvages dont il faut assurer la protection et la reproduction des espèces. Si les animaux d'élevage ne sont plus appréhendés comme de simples automates cartésiens mais comme des êtres sensibles ayant « droit » au « bien-être », il n'en demeure pas moins qu'ils restent des animaux de rente, produits de transactions marchandes utiles à l'Homme, au service de l'Homme : de ses appétits alimentaires, d'une part, économiques d'autre part. Ils sont, au travers des processus de production de la viande, réifiés, fragmentés puis consommés et demeurent en ce sens des *référents absents*[1], à la fois omniprésents et invisibles. Rappelons à la suite de Joseph Gusfield, que « chaque perspective est une façon de ne pas voir autant qu'une façon de voir »[2].

[1] Carol J. Adams, *La politique sexuelle de la viande. Une théorie critique féministe végétarienne*, Lausanne : L'Âge d'Homme, 2016 [éd. originale 1990], 357 pages.
[2] Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique,* Paris : Economica, 2009 [éd. originale 1981], p. 210.

Table des matières

Sommaire **5**
Sigles et abréviations **7**
Introduction générale **11**
La consommation de viande, une pratique alimentaire banale qui interroge **12**
Questionner la dimension politique et conflictuelle de la consommation de viande 12
Questionner la mise en débat de la consommation de viande 14
Questionner la mise à l'agenda institutionnel de la consommation de viande 17
La (non) consommation de viande comme fait social et politique : un état de la recherche en sciences humaines et sociales **18**
La dimension psychologique de la consommation de viande : entre adoration, dégoût et dissonance cognitive 18
La question des relations anthropozoologiques et du statut moral des animaux : une approche éthique de la consommation de viande 22
Le végétarisme et le carnisme comme idéologies 23
La consommation de viande au centre de l'organisation des sociétés 25
Le refus de la consommation de viande appréhendé sous le prisme de l'engagement politique . 29
Étudier la mise en politique de l'alimentation carnée : définition du cadre d'analyse **32**
Des activités de cadrage aux luttes définitionnelles 33
Une analyse dynamique et multi-située de la construction de l'alimentation carnée comme problème public 36
Le rôle prédominant de l'État dans la construction du problème carné 40
La question de la fabrique des normes dans la remise en cause de l'alimentation carnée : des croisades morales à l'ordre institutionnel carné 42
Dispositif empirique : bornes, méthodes et matériaux d'enquête **50**
Une étude du présent immédiat attentive à l'ancrage sociohistorique des luttes définitionnelles 50
Une étude des luttes définitionnelles basée sur l'analyse croisée de trois espaces socio-discursifs 52
Saisir les cadrages en lutte et comprendre les pratiques des acteurs organisés dans la définition du problème carné 54
Le soupçon de normativité et ses effets sur la conduite de la recherche **58**
Économie de la thèse **62**
PREMIERE PARTIE. Luttes définitionnelles autour de la subversion/conservation d'une pratique ordinaire **65**
CHAPITRE 1. L'émergence publique de mises en cause de l'alimentation carnée. Acteurs, fondements et cadrages **69**
Section 1. Promouvoir le végétarisme comme hygiène de vie **71**
1. Naissance d'une doctrine autonome et développement d'un végétarisme organisé 72
1.1. Aux origines de la Vegetarian Society anglaise 72
Du mysticisme à la philanthropie des premiers promoteurs d'une alimentation végétale .. *72*
Le tournant animaliste et le projet expansionniste de la Vegetarian Society *75*
1.2. L'institutionnalisation du végétarisme en France 77
L'ancrage médical de la doctrine végétarienne française à la fin du XIXe siècle *77*
Les développements naturistes du végétarisme en France au début du XXe siècle *80*
2. La promotion du végétarisme aujourd'hui en France 86
2.1. La structuration de l'Association végétarienne de France ou le récit d'une quête d'identité : d'une culture de l'entre-soi à la promotion d'un monde végane 86
2.2. La Fédération végane : « vivre sans exploiter les animaux » 91
3. La définition végétariste du problème carné : promouvoir « la vie saine » 94
3.1. L'Homme végane au cœur de l'écosystème monde 95
3.2. Le véganisme comme hygiène et mode de vie au service de l'abolition de l'exploitation des êtres vivants 97

3.3. Un cadrage principalement tourné vers la réforme de l'individu par l'alimentation 104
Section 2. Défendre les animaux 108
1. La structuration d'une cause animale aux multiples ressorts 108
1.1. Les prémices anthropocentrées de la cause animale : contenir les classes populaires et favoriser l'économie nationale 109
1.2. De la compassion pour les animaux de compagnie 113
1.3. L'essor de la protestation morale en faveur des animaux 114
La dénonciation de l'exploitation commune des hommes et des animaux 114
L'extension progressive de l'indignation à tous les animaux 116
L'émergence du mouvement des droits pour les animaux et la question de l'élevage 118
2. La protestation morale animaliste contemporaine et la question de l'alimentation carnée 122
2.1. La défense du bien-être des animaux d'élevage 123
Le bien-être animal : une notion polysémique 123
La défense du bien-être animal et la question émergente de la consommation de viande 125
2.2. L'abolitionnisme antispéciste 132
L'émergence du mouvement antispéciste français : le refus de la viande et la dénonciation des processus de domination 132
L'abolition de la consommation de viande, fer de lance des organisations antispécistes dans les années 2010 134
3. La définition animaliste du problème carné : défendre l'animal en tant qu'être sensible 141
3.1. L'animal, première victime de la consommation carnée 141
Rendre visible la sensibilité des animaux d'élevage 144
Prouver les capacités cognitives des animaux d'élevage 152
3.2. Un même cadrage sensible, deux solutions : réformer ou abolir l'élevage 155
Section 3. Protéger l'environnement 158
1. Clivages et évolutions de la cause de l'environnement 159
1.1. Les prémices d'un engagement en faveur de la nature : une critique industrielle entre protection et conservation de la nature (XIXe– début XXe) 159
1.2. La victoire d'une définition anthropocentrée de la nature au sortir des années 1968 163
La politisation de l'écologie dans les années 1968 164
Institutionnalisation et individualisation de la cause de l'environnement 168
2. Le mouvement écologiste contemporain : les ancrages agricole et alimentaire de la question carnée 172
2.1. France Nature Environnement et la promotion de l'alimentation durable 173
2.2. Greenpeace France et la critique de l'agriculture industrielle 177
3. La définition environnementaliste du problème carné : limiter les externalités de l'alimentation carnée 181
3.1. La critique de la surconsommation des produits carnés 182
3.2. La dénonciation sous-jacente de l'élevage industriel 186
3.3. Le cadrage anthropocentré des environnementalistes 190
Conclusion du chapitre 1 192
CHAPITRE 2. Vers *la* définition d'*un* problème carné ? Dynamiques de structuration des mises en cause de l'alimentation carnée et convergences définitionnelles 195
Section 1. La constitution d'un espace de remise en question de l'alimentation carnée : étude des facteurs d'intégration des causes 198
1. Multi-positionnements et multi-appartenances militantes au sein des causes engagées dans la problématisation de l'alimentation carnée 199
1.1. La défense du bien-être animal, lieu d'apprentissage du militantisme pour les militants antispécistes 201
1.2. Des multi-positionnements écologiste et abolitionniste 204
1.3. Identités militantes plurielles entre dissonance et médiation 208
2. Collaborations et mobilisations inter-associatives entre causes engagées dans la remise en question de l'alimentation carnée 214
2.1. Réseaux locaux et espaces de mobilisation partagés : interfaces de sociabilité et d'échanges militants 214

Des réseaux locaux d'interconnaissance et de solidarité militantes favorables au partage des actions ... *214*
Des évènements récurrents de la vie militante propices aux rencontres inter-associatives *217*
2.2. Travailler ensemble à la remise en cause de l'alimentation carnée ... 223
L'expérience collective AnimalPolitique : porter la condition animale au cœur du débat électoral ... *225*
Les États généraux de l'alimentation et la remise en cause collective de l'alimentation carnée ... *228*
Des collaborations plus discrètes entre entrepreneurs du problème carné ... *231*
3. Se représenter en tant qu'espace de lutte à part entière ... 235
3.1. La systématisation de l'expertification militante : parler le même langage ... 235
3.2. « Parler de » soi et des autres ou la reconnaissance d'un espace de remise en cause de l'alimentation carnée ... 243
Section 2. Vers une critique commune du problème carné ? De quelques convergences définitionnelles ... 252
1. Investir les plates-bandes des autres causes engagées dans la remise en question de l'alimentation carnée ... 253
1.1. L'appropriation de la question carnée par les organisations de protection de l'environnement ... 254
L'intégration de la question carnée au sein de la protection de l'environnement : maintenir sa place dans l'espace des mouvements sociaux ... *254*
La protection de l'environnement et son appropriation de la question animale dans la remise en cause d l'alimentation carnée ... *265*
1.2. L'ouverture des groupes militants antispécistes aux enjeux environnementaux et sanitaires de la question carnée ... 274
Des militants antispécistes obligés de composer avec la réalité : être audible et crédible auprès du plus grand nombre ... *274*
La rencontre inattendue entre antispécisme, écologie et santé ? Entre rejet et subsidiarité des cadrages environnementaux et nutritionnels de la question carnée ... *279*
2.1. La critique intégrée de l'élevage industriel, support de remise en cause de l'alimentation carnée chez les défenseurs du bien-être animal et les environnementalistes ... 297
La critique de l'élevage industriel : de la remise en cause des modes de production à celle de l'alimentation carnée ... *297*
Une remise en cause de l'alimentation carnée favorable à l'élevage ... *301*
2.2. Des abolitionnistes welfaristes ? La critique de l'élevage industriel chez les antispécistes ... 305
L'inconséquence d'une critique axée sur l'élevage industriel selon les principes de l'antispécisme : une division de papier ? ... *305*
L'abolition de l'élevage industriel : un entre-deux consensuel entre welfarisme et abolitionnisme ... *310*
Conclusion du chapitre 2 ... 319
CHAPITRE 3. La construction d'une « menace végane ». Analyse des *dynamiques de contre* face à la critique carnée ... 321
Section 1. Des disputes internes au mouvement antispéciste à la radicalisation de la cause animale protestataire ... 323
1. La redéfinition libérationniste du problème carné ... 324
1.1. Le zoocenrisme réaffirmé de nouvelles formations militantes ... 324
L'émergence d'une contre-offre de mobilisation au sein de l'animalisme ... *324*
Recentrer la définition du problème carné sur l'exploitation animale contre le mouvement d'ouverture des autres militants ... *329*
1.2. Prôner le renversement des idéologies et institutions de domination au service de la libération animale ... 333
La critique de l'humanisme au fondement de toutes les oppressions ... *334*
La dénonciation des dérives racistes et fascistes d'hier et d'aujourd'hui ... *336*

La mise en accusation du patriarcat au fondement de l'exploitation des femmes et des femelles ... *339*
Le rejet d'un « État-capitaliste » qui aggrave la condition des opprimés ... *341*
Louer la convergence des luttes vers un profond changement de société ... *342*
2. Agir « réellement » en faveur de la libération animale : désaccords sur les stratégies et modes d'action à mettre en œuvre ... 347
2.1. Arrêter de manger les animaux et agrandir les cages : des solutions contreproductives. 347
La promotion du véganisme ou l'« abomination » du boycott de la viande ... *347*
Réformisme et collaboration avec l'ennemi ou le dévoiement de la cause animale protestataire ... *350*
2.2. Privilégier l'action directe au détriment de la politique conventionnelle ... 358
Le temps de la pédagogie et de la démonstration est révolu ... *358*
L'heure est à l'action directe et à la désobéissance civile ... *362*
3. Valorisation et légitimation de la radicalité animaliste ... 368
3.1. L'auto-étiquetage en radicalité des militants irréductibles ou l'affirmation de leur identité et de leur positionnement contre les militants « modérés » ... 368
Se distinguer : une radicalité nécessaire face à l'échec et aux dérives des stratégies menées par les autres militants ... *368*
S'identifier : une radicalité noble dans le sillage des luttes historiques d'émancipation . *372*
3.2. La légitimation par les militants « modérés » de la radicalité d'une partie du mouvement ... 375
La position minoritaire de la Fédération végane : le rejet de l'antispécisme et de la libération animale ... *375*
Le récit d'une complémentarité des groupes militants et répertoires d'action ou la légitimation de la radicalité animaliste ... *379*
Conclusion sur la « radicalisation » de la cause animale protestataire ... 381
Section 2. Contre-mobilisations et contre-cadrages des défenseurs de l'élevage face aux « anti-viande » ... 384
1. La sortie du silence du secteur de l'élevage ... 385
1.1. Répondre à la critique carnée ou ne pas « laisser le monopole de la parole » aux adversaires ... 387
Parer les attaques : des syndicats privilégiant la conflictualité et la joute médiatique face aux militants de la cause animale ... *387*
Devancer les attaques à venir : des instituts techniques et interprofessions favorisant la communication positive ou comment « montrer que l'on fait bien » ... *391*
1.2. Intégrer la critique carnée ... 403
Organiser l'intégration de la critique par la mise en place de coalitions professionnelles et de concertations avec l'adversaire ... *403*
Responsabilisation sociale des entreprises et digestion de la critique carnée ... *409*
2. Les contre-cadrages des défenseurs de l'élevage : convaincre que le problème est ailleurs . 416
2.1. Redéfinir le problème carné à la faveur des professionnels du secteur ... 417
Confisquer aux militants la capacité et la légitimité de débattre ... *417*
Opposer à la critique carnée un contre-diagnostic mettant en avant l'engagement des éleveurs ... *423*
Élargir le spectre des responsabilités : les responsables ne sont pas ceux que l'on croit . *434*
Inverser la culpabilité : les éleveurs sont les victimes ... *437*
2.2. Renverser le problème carné via la construction d'une « menace végane » ... 443
Une entreprise de délégitimation de la critique carnée qui dépasse le secteur de l'élevage ... *444*
La constitution d'un fonds discursif commun autour de la radicalité animaliste, berceau d'un nouvel obscurantisme ... *450*
Conclusion du chapitre 3 ... 456
Conclusion de la première partie ... 459
DEUXIEME PARTIE. La viande, une affaire d'État ... 463
CHAPITRE 4. La domestication agricole du problème carné ... 467

Section 1. La viande, un objet d'action publique multisectoriel préempté par l'administration de l'Agriculture 469
1. La consommation de viande : un problème pris en charge récemment et de façon tubulaire par les administrations de la santé et de l'environnement 470
1.1. La consommation de viande dans la politique de prévention des maladies chroniques . 471
Le Programme national nutrition santé ou la réforme des comportements alimentaires.. 471
La consommation de produits d'origine animale dans le PNNS : du levier au problème de santé publique 479
1.2. La question carnée au cœur des enjeux environnementaux de l'alimentation 486
Du faible poids du ministère de l'Environnement sur les questions agricoles à l'intégration des enjeux de durabilité alimentaire 487
La critique assumée de l'alimentation carnée par une administration de l'environnement aux moyens limités 493
2. La prise en charge intégrée des problématiques de l'alimentation carnée par le ministère de l'Agriculture 505
2.1. La production de viande : un enjeu économique et sanitaire central pour l'administration agricole 506
Soutenir les filières animales et la production de viande..... 507
Protéger les consommateurs de produits carnés..... 516
2.2. L'intégration par le ministère de l'Agriculture des enjeux au fondement de la critique carnée 520
Le développement rural, outil de protection de la nature du ministère de l'Agriculture... 521
La création d'une nouvelle politique de l'alimentation interministérielle ou comment relégitimer l'action du ministère de l'Agriculture 528
De la sécurité sanitaire des aliments à la promotion du bien-être des animaux d'élevage 538
Section 2. La réduction du problème carné aux enjeux de production agricole..... 547
1. La défense de la contribution de l'élevage en matière de protection de l'environnement..... 548
1.1. Des mesures agro-environnementales au service de la production..... 549
La méfiance initiale des professionnels vis-à-vis des mesures agro-environnementales... 549
Redéfinition des mesures agro-environnementales en faveur de la production..... 551
1.2. Des mesures agro-environnementales favorables à l'élevage..... 556
Le compromis historique entre administration et professionnels autour du soutien aux éleveurs en difficulté 556
D'éleveurs producteurs de méthane à éleveurs acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique..... 558
Une désolidarisation partielle et circonscrite de l'administration à l'égard de son milieu de soutien 561
2. Une politique de l'alimentation opposée aux approches nutritionnelles et décarnées du « bien manger » 567
2.1. Neutralisation des enjeux nutritionnels de l'alimentation et réaffirmation du rôle des filières de production dans la fabrique des politiques alimentaires 567
Le contexte concurrentiel au fondement de la (ré)appropriation par le ministère de l'Agriculture de la question alimentaire 567
De la nutrition à la qualité : la légitimation du secteur agroalimentaire dans l'élaboration de la politique de l'alimentation 575
2.2. De la difficulté d'inscrire les enjeux de la consommation carnée à l'agenda des États généraux de l'alimentation 582
Des États généraux de l'alimentation conditionnés par les enjeux économiques du secteur agroalimentaire et tenus par lui..... 582
La redéfinition agricole des enjeux carnés par la concertation : de la réduction de la consommation de viande à la reconquête des marchés de la restauration collective par les éleveurs 591
3. De l'éthique des abattoirs à l'éthique dans les abattoirs : la protection animale au service des professionnels 597

3.1. La création du Comité national d'éthique des abattoirs ou l'itinéraire d'une « concertation excluante » ... 598
L'exclusion par le secteur agricole de L214 d'une instance de concertation qu'elle a contribué à créer ... *598*
Donner l'illusion : la rencontre informelle avec L214 ... *602*
3.2. L'appropriation agricole des enjeux éthiques de la protection animale par le Comité national d'éthique des abattoirs ... 604
La définition de l'éthique au sein du CNEAb : l'instrumentalisation politique d'une coquille vide ... *604*
De l'animal à l'homme : la traduction anthropocentrée de l'éthique des abattoirs ... *609*
Conclusion du chapitre 4 ... 616
CHAPITRE 5. Une politique de la viande qui ne dit pas son nom ... 619
Section 1. L'organisation administrative des productions carnées ou le maintien d'une politique de l'offre ... 621
1. Accompagner et inciter les producteurs à s'adapter à l'économie de marché ... 623
1.1. Le développement d'instruments visant à redonner du pouvoir aux éleveurs dans la chaîne de production ... 624
La politique d'organisation économique : inciter les éleveurs à se regrouper ... *625*
Un encadrement de la contractualisation par la puissance publique favorable aux producteurs ... *629*
1.2. Valoriser les productions carnées par les labels ... 633
La politique de qualité du ministère de l'Agriculture et ses labels : objectifs et ressorts ... *634*
La politique volontariste du gouvernement en faveur de la montée en gamme des filières d'élevage ... *638*
2. Soutenir les productions carnées mises en difficulté par le marché ... 644
2.1. Le soutien financier prioritaire apporté aux producteurs et aux filières d'élevage ... 644
Le soutien aux éleveurs en contexte de crise ... *647*
Aides structurelles au maintien et à la compétitivité de l'élevage ... *650*
2.2. Le soutien technico-économique apporté aux filières d'élevage ... 659
Produire des données et de l'analyse sur les marchés pour le compte des filières ... *659*
Assurer la compétitivité des filières sur le marché par l'information et le conseil afin d'anticiper et éviter les crises ... *664*
Conclusion : le rôle de l'État dans l'organisation et le développement des productions carnées ... 667
Section 2. Agir sur la demande : socialiser les plus jeunes à la consommation carnée ... 669
1. L'institutionnalisation timide des repas végétariens à la cantine : du principe de libre administration des collectivités locales à l'inscription dans la loi ... 672
1.1. Du local au national : la question du végétarisme dans la restauration scolaire ... 673
La consommation de viande à la cantine : une question locale ancienne aux multiples enjeux ... *673*
L'émergence en 2015 dans le débat national de l'introduction obligatoire de menus végétariens à la cantine ... *680*
1.2. L'inscription dans la loi du principe du menu végétarien à la cantine ... 684
L'inscription législative (in)attendue du principe du menu végétarien à la cantine ... *684*
L'introduction expérimentale d'un menu végétarien hebdomadaire à la cantine : trajectoire d'une mesure entendable controversée ... *690*
2. Promouvoir l'élevage et la consommation carnée dans les écoles ... 699
2.1. Le Programme national pour l'alimentation et la promotion (in)directe de l'alimentation carnée ... 700
La réappropriation des principes et objectifs de l'éducation alimentaire par le secteur agricole ... *700*
Des dispositifs institutionnels communautaires et nationaux faisant indirectement la promotion de l'alimentation carnée ... *704*
Des outils d'éducation alimentaire conçus par les professionnels de l'élevage en direction des enseignants et leurs élèves ... *708*

2.2. Le pluralisme et le contrôle des outils d'éducation alimentaire en question ou la reconnaissance de la diffusion d'une norme alimentaire carnée à l'école 717
L'école, lieu d'une socialisation à la consommation de viande concurrencée..... 717
Une sélection défavorable aux outils pédagogiques conçus par les organisations de protection animale..... 722
Section 3. Défendre l'élevage et ses produits en préservant l'identité de la nation et inversement 729
1. La construction d'un modèle alimentaire national : du fait social à la norme identitaire carnée 729
1.1. La double dimension symbolique et matérielle du modèle alimentaire français ou l'apanage de la convivialité, de la diversité, du goût, de l'équilibre et des produits carnés .. 731
La dimension immatérielle du modèle alimentaire français et la consommation de viande 731
La dimension matérielle du modèle alimentaire français et la production de viande..... 733
1.2. La promotion implicite de l'alimentation carnée via la défense du modèle alimentaire français 734
Le modèle alimentaire français : un bien commun à préserver..... 734
Préserver le modèle alimentaire français contre la critique carnée..... 737
2. Un modèle alimentaire français dépendant des politiques productionnistes du ministère de l'Agriculture 740
2.1. Déconstruire les récits de politiques publiques au sujet de la politique de l'alimentation 741
La construction d'une demande sociale : répondre aux attentes du consommateur ?..... 741
La construction d'une demande sociale : répondre aux besoins des territoires ?..... 744
2.2. Le PNA ou la priorité institutionnelle donnée au maintien et au développement de la production carnée sur les territoires 747
La territorialisation de la politique de l'alimentation au service de la production : l'exemple des Projets alimentaires territoriaux et de LOCALIM 747
La redéfinition du modèle alimentaire français en faveur de l'élevage et la difficulté pour la DGAL de porter un message réductionniste 754
Conclusion du chapitre 5 758
Conclusion de la deuxième partie..... 761
Conclusion générale..... 765
La mise en évidence d'un ordre institutionnel carné..... **765**
L'ordre institutionnel carné face au changement..... **771**
Des effets de l'ordre institutionnel carné sur le sort des animaux d'élevage et leur place dans la société **773**
Table des matières..... 777
Table des encadrés 785
Table des illustrations..... 787
Table des figures et tableaux..... 789
Sources 791
Bibliographie..... 813
Annexes..... 839

Table des encadrés

Encadré 1.1 – Les dix règles du naturisme intégral selon Jacques Demarquette 84
Encadré 1.2 – Les conditions de vie des animaux dans les exploitations industrielles 119
Encadré 1.3 – Enquête au sein de l'abattoir d'Alès 135
Encadré 1.4 – Les racines naturiennes de l'écologie politique 165
Encadré 1.5 – L'affirmation des principes du développement durable 169
Encadré 2.1 – Le rapport des antispécistes aux associations œuvrant à la protection des animaux de compagnie 308
Encadré 2.2 – La méthodologie d'action réformiste d'Henry Spira 314
Encadré 2.3 – Tribune de L214 contre l'élevage intensif parue dans *Le Monde* le 5 septembre 2019 315
Encadré 3.1 – « Début de la contre-encyclopédie animaliste » de Boucherie Abolition 344
Encadré 3.2 – Le développement des produits industriels « sans viande » et des simili-carnés 349
Encadré 3.3 – Genèse, objectifs et « victoires » du Parti Animaliste 355
Encadré 3.4 – Qu'est-ce qu'une interprofession ? 392
Encadré 3.5 – « De l'animal à la viande », Interbev 397
Encadré 3.6 – La création du réseau des Z'Homnivores ou l'exemple d'une intégration de la critique carnée par le local 405
Encadré 3.7 – Le Cniel et ses engagements en matière de responsabilité sociale de entreprises (RSE) 410
Encadré 3.8 – De l'affection pour ses animaux au questionnement sur la consommation de viande : le récit exceptionnel d'un éleveur de chèvres, militant de la Confédération paysanne 421
Encadré 4.1 – Gouvernance et élaboration de la politique nutritionnelle 474
Encadré 4.2 – Les mises en garde du PNNS à l'égard du végétarisme et du végétalisme 481
Encadré 4.3 – Les vétérinaires et la sécurité sanitaire des aliments 517
Encadré 4.4 – La gestion des espaces ruraux et le développement de la paysannerie sous la IIIe République (1870-1940) 523
Encadré 4.5 – Le fonctionnement des piliers de la PAC 526
Encadré 4.6 – Le Conseil national de l'alimentation (CNA) 531
Encadré 4.7 – Le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) et le Comité d'experts en bien-être animal 541
Encadré 4.8 – Le groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition (GEM-RCN) 576
Encadré 4.9 – Les 12 recommandations-clés du Comité national d'éthique des abattoirs 610
Encadré 5.1 – Le développement des fermes pédagogiques 709

Table des illustrations

Illustration 1.1 : « Boucher, pas un métier », mobilisation inter-associative du 22 septembre 2018 .. 147
Illustration 1.2 : « Troublant banquet », happening 269Life France à Paris le 1er février 2014..... 148
Illustration 1.3 : Abattoir géant, happening 269Life France, le 26 septembre 2015 à Paris..... 149
Illustration 1.4 : « La seule différence c'est notre perception », visuel L214 151
Illustration 1.5 : « Manger moins de viande et de produits laitiers » pour le climat (RAC) 183
Illustration 2.1 : À Marseille, des militants de diverses associations abolitionnistes posent ensemble devant l'objectif lors d'une action commune 216
Illustration 2.2 : Grille d'évaluation WWF de la durabilité environnementale et du bien-être animal selon types d'élevage et les modes de production 269
Illustration 2.3 : Évaluation de la durabilité environnementale et du bien-être animal dans les élevages de bovins destinés à la production de viande (WWF) 269
Illustration 2.4 : Les bénéfices complémentaires d'une réduction de la consommation de viande et de produits laitiers (RAC) 272
Illustration 2.5 : Campagne d'affichage de L214 durant la COP21 287
Illustration 3.1 : Des militants de Boucherie Abolition au salon de l'Agriculture de Tarbes en mars 2017 328
Illustration 3.2 : Montage réalisé par Boucherie Abolition pour illustrer les conditions de détention communes des esclaves et des animaux de rente..... 338
Illustration 3.3 : Une femme jument marquée du mot « viande » pour dénoncer le sort commun des victimes humaines et animales du patriarcat (Boucherie Abolition) 341
Illustration 4.1 : Extrait de « J'aime manger, j'aime bouger. Le guide nutrition pour les ados » édité dans le cadre du PNNS en 2004 482
Illustration 4.2 : Évolution des repères de consommation entre 2002 et 2020..... 485
Illustration 5.1 : Set de table éducatif sur le végétarisme, Saint-Étienne, janvier 2015 678
Illustration 5.2 : L'intérêt nutritionnel des produits alimentaires au sens des institutions européennes 705
Illustration 5.3 : Piste d'animation proposée par la filière élevage et viandes autour de la sortie scolaire chez un professionnel 711
Illustration 5.4 : Posters inclus dans le kit « Tour d'horizon de l'élevage » conçu par Interbev..... 715
Illustration 5.5 : Affiche incluse dans le kit « Bien dans mon assiette » d'Interbev, édition 2015..... 715
Illustration 5.6 : Exercice de la fiche d'activité « Prendre plaisir à manger » incluse dans le kit « Bien dans mon assiette » d'Interbev, édition 2013..... 715
Illustration 5.7 : Carnet de parcours inclus dans le kit « Le goût, tout une brochette de sens » conçu par Interbev 716
Illustration 5.8 : Premier numéro de Mon journal animal, publié par L214 Éducation en novembre 2018 719
Illustration 5.9 : Extraits du livret « Nourrir l'humanité : enjeux et alternatives pour l'agriculture » de L214 720
Illustration 5.10 : Poster pour la classe « Sensible », réalisé par L214 en partenariat avec 30 Millions d'Amis 721
Illustration 5.11 : « Projet alimentaire territorial », marque déposée par le ministère en charge de l'agriculture en février 2017. 750

Table des figures et tableaux

Figure 1.1 : La consécration médiatique de L214 suite à l'affaire de l'abattoir d'Alès en octobre 2015 135
Figure 2.1 : Évènements-clés et manifestations des causes impliquées dans la remise en question de l'alimentation carnée (2000-2020) 256
Tableau 2.1 : Sources médiatiques françaises par année et par « enjeu animaliste » entre 2000 et 2020 257
Figure 2.2 : Évolution du traitement médiatique des enjeux animalistes ces vingt dernières années en France 257
Figure 2.3 : Évolution du traitement médiatique des enjeux animalistes tous confondus ces vingt dernières années en France 258
Figure 2.4 : Publications et campagnes des associations de protection de l'environnement en matière d'alimentation carnée entre 2010 et 2020..... 261
Figure 4.1 : Les émissions de GES de différents produits en 2016, mises en avant par le Commissariat général au développement durable 500
Figure 4.2 : Projet de budget général 2020 du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 513
Tableau 4.1 : Les 14 ateliers des États généraux de l'alimentation 585
Tableau 5.1 : Les 5 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine 634
Figure 5.1 : Répartition française des aides couplées de la PAC entre 2015 et 2020..... 651
Figure 5.2 : Répartition française des aides couplées de la PAC en direction de l'élevage entre 2015 et 2020 652
Figure 5.3 : Répartition des systèmes de production en 2010 en montagne (cercle intérieur) et en plaine (cercle extérieur) 653
Figure 5.4 : Cotation hebdomadaire des gros bovins entrée abattoir, 2020, semaine 52 (du 21 décembre au 27 décembre)..... 660
Tableau 5.2 : Évolution des exportations françaises de viandes bovines en volume par pays en 2019 et 2020 661
Figure 5.5. : Évolution mensuelle des exportations françaises de viandes bovines en volume dans le monde de 2015 à 2020..... 661
Tableau 5.3 : Les projets financés par priorité d'action dans le cadre de l'Appel à projets PNA, entre 2014 et 2019 749

Sources

Sources imprimées

Publications des associations

Magazines, revues

- *60 Millions de consommateurs*, « Bien-être animal. Ces vérités que l'on vous cache », hors-série n°127S, novembre-décembre 2018.
- *Alternatives Végétariennes,* n°120, été 2015.
- *Alternatives Végétariennes,* n°121, automne 2015.
- *Alternatives Végétariennes*, n°124, été 2016.
- *Alternatives Végétariennes,* n°125, automne 2016.
- *Alternatives Végétariennes*, n°126, hiver 2016-2017.
- *Alternatives Végétariennes,* n°127, printemps 2017
- *Alternatives Végétariennes*, n°128, été 2017.
- *Alternatives Végétariennes,* n°129, automne 2017.
- *Alternatives Végétariennes*, n°133, automne 2018.
- *Alternatives Végétariennes*, n°134, hiver 2018-2019.
- Olivier David, « Défense animale/libération animale », *Cahiers antispécistes*, n°1, octobre 1991.
- Watson Donald, *The Vegan News*, n° 1, 1944.

Rapports d'activités, textes de cadrage, manifestes

- AnimalPolitique, *Le Manifeste. 30 propositions pour mettre la condition animale au cœur des enjeux politiques*, novembre 2016.
- Association végétarienne de France, *Texte de cadrage. 2014-2015*, juillet 2014.
- Compassion in world farming, *L'essentiel 2017/2018.*
- Fondation pour la Nature et l'Homme, *Rapport d'activités 2014.*
- Fondation pour la Nature et l'Homme, *Rapport d'activités 2015.*
- Fondation pour la Nature et l'Homme, *Rapport d'activités 2018.*
- France Nature Environnement, *Rapport d'activités 2018.*
- L214, *Assemblée générale 2019.*
- Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire, *États généraux de l'alimentation : priorités de la plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire* (non daté).
- Réseau Action Climat, *Rapport d'activité 2018.*
- Welfarm, *Rapport annuel 2015.*
- Welfarm*, Rapport annuel 2018.*

Tracts, brochures, publications grand public

- AnimalPolitique, *« Animal Politique ». Comment mettre la condition animale au cœur des enjeux politiques ?,* Programme de colloque, le 2 juin 2016.
- Fédération Végane, *Vitamine B12. Un nutriment d'origine microbienne* (non daté).
- Greenpeace, *10 idées reçues sur les OGM*, 2009.

- Réseau Action Climat, *Un coup de fourchette pour le climat,* octobre 2015.

Rapports, études, synthèses

- Association végétarienne de France et Greenpeace France, *Option végétarienne dans les cantines : la réalité du terrain. Une enquête exclusive de l'Association végétarienne de France et de Greenpeace France*, février 2021.
- Association végétarienne de France, FCPE et Greenpeace France, *Option végétarienne dans les cantines : décryptage de l'étude d'impact*, février 2021.
- Comiti Antoine (L214), *L'INRA au secours du foie gras, enquête sur une expertise publique sous contrôle de l'industrie*, Lyon : Éditions Sentience, 2006.
- Fondation Heinrich-Böll-Stiftung et Les Amis de la Terre Europe*, L'Atlas de la viande. La réalité et les chiffres sur les animaux que nous consommons,* décembre 2014.
- Réseau Action Climat, *Climat : Pourquoi et comment changer notre alimentation* ?, août 2019.
- Réseau Action Climat, *Moins et mieux. Un élevage et une consommation de produits animaux respectueux de la planète*, février 2021.
- Solagro, *Afterres 2050 : un scénario soutenable pour l'agriculture et l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050*, janvier 2014.
- WWF, *Viandes : un arrière-goût de déforestation*, Rapport, 2012.
- WWF, *Viande. Manger moins, manger mieux*, Rapport, octobre 2019.

Publications institutionnelles

Magazines, revues

- *Alim'agri*, n° 1566, septembre-octobre-novembre 2017.
- Ambroise Régis *et al.*, « Bilan de l'expérience des plans de développement durable du point de vue de la relation agriculture-environnement », *Courrier de l'environnement de l'INRA,* n° 34, juillet 1998, p. 5-22.
- Arnould Cécile *et al.*, « Sélection génétique et bien-être des poulets de chair et des reproducteurs », *INRA Productions Animales,* 24 (2), 2011, p. 165-170.
- Bougler Jacques, « La gestion des populations. La loi sur l'élevage et l'organisation générale de la sélection en France », *INRA Productions Animales*, 1992, p. 219-221.
- Landais Etienne et Joseph Bonnemaire, « La zootechnie, art ou science ? Entre nature et société, l'histoire exemplaire d'une discipline finalisée », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 27, avril 1996, p. 23-44.
- Languille Jérôme et Agnès Fabre, « Protection animale : nouvelle gouvernance et perspectives européennes », *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France,* Tome 167, n° 2, 2014, p. 143-148.
- Noilhan Henri, « La loi du 28 décembre 1966 sur l'Élevage et ses décrets et arrêts d'application », *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, Tome 124, n° 7, 1971, p. 307-310.
- Pellegrini Nathalie, « Les mesures agri-environnementales », *Courrier de l'environnement de l'INRA,* n°25, septembre 1995, p. 128-129.
- Redlingshöfer Barbara, « Vers une alimentation durable ? Ce qu'enseigne la littérature scientifique », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 53, décembre 2006, p. 83-102.

Rapports d'activités

- Ademe, *Rapport de gestion exercice 2017,* mars 2018.
- Ademe, *Rapport de gestion et de performance 2020*, mars 2021.
- CNA, *Rapport d'activité années 2016 et 2017*.
- FranceAgriMer, *Rapport d'établissement 2009*, novembre 2010.
- FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2010*, juin 2011.
- FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2011*, juillet 2012.
- FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2013*, juillet 2014.
- FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2014*, juin 2015.
- FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2015*, juin 2016.
- FranceAgriMer, *Rapport d'activité 2016*, juin 2017.
- HCSP, *Rapport d'activité 2017*, mai 2018.

Publications grand public

- Ademe, « Alimentation et environnement. Champs d'actions pour les professionnels », *Clés pour agir*, 2016.
- Ademe, « Manger mieux, gaspiller moins pour une alimentation saine et durable », *Clés pour agir,* décembre 2017.
- Afnor, *L'ISO 26000 en 10 questions* (non daté).
- Agence Bio, *La consommation bio en hausse en 2019 stimule la production et la structuration des filières françaises*, Dossier de presse, 9 juillet 2020.
- CIRC, *Le programme des Monographies du CIRC évalue la consommation de la viande rouge et des produits carnés transformés,* Communiqué de presse n°240, 26 octobre 2015.
- INPES (coord), *La santé vient en mangeant. Le guide alimentaire pour tous,* septembre 2002.
- Mairie du 2e arrondissement de Paris, *Restauration Scolaire, c'est du BIO !* (non daté).
- Ministère de l'Agriculture et de la pêche, *Les rencontres Animal et Société. Réunion de clôture – mardi 8 juillet 2008*.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Les signes officiels de la qualité et de l'origine*, juin 2017.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Les priorités 2017 de la DGPE*, juillet 2017.
- Ministère de l'Agriculture, *Présidence des ateliers des États généraux de l'Alimentation*, Communiqué de presse, jeudi 3 août 2017.
- Santé Publique France, *50 petites astuces pour manger mieux et bouger plus* (non daté).
- Ville de Saint-Étienne, *Il y a du nouveau à la cantine !,* décembre 2014.

Rapports, études, synthèses, avis

- Ademe, Synthèse « Une consommation de produits alimentaires plus responsables sans surcoût, c'est possible ! », *Expertises,* mars 2017.
- Ademe, Synthèse « Analyse des enjeux économiques et sociaux d'une alimentation plus durable : état des lieux », *Expertises*, mars 2018.
- Ademe, « Ecoalim : améliorer les bilans environnementaux des élevages en optimisant leurs ressources alimentaires », *Expertises*, mai 2018.
- Ademe, Synthèse « Empreintes sol, énergie et carbone de l'alimentation », *Expertises,* décembre 2020.

- Afssa, *Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet de décret et à un projet d'arrêté concernant la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire »,* saisine n° 2008-SA-0394, Maisons-Alfort, 27 janvier 2009.
- Agence Bio, *Le marché alimentaire bio en 2019,* Édition 2020.
- Agreste (Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), *L'agriculture en montagne. Évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles,* janvier 2016.
- Alarcon Bruno *et al.* (Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales), *Évaluation du programme « Un fruit pour la récré » : rapport final,* Convention 2011-11, 2012.
- Caillavet France *et al.* (INSERM), « Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique. Expertise collective », *Synthèse, discussion et perspectives*, Paris : Éditions de l'Inserm, 2014.
- Cap Collectif, *Clôture des États Généraux de l'Alimentation. Bilan de la consultation publique,* 21 décembre 2017.
- CEP (Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire), « Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières », *Analyse*, n°31, juin 2011.
- CEP (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), « L'agroécologie : des définitions variées, des principes communs », *Analyse,* n° 59, juillet 2013.
- CEP (Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation), « Rôles des organisations de producteurs dans les filières animales : négociation, conseil, commercialisation et création de valeur », *Notes et études socio-économiques*, n°46, décembre 2019, p. 59-79.
- CESE, *Avis du 28 janvier 2014. Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée,* Paris : Les éditions des journaux officiels, février 2014.
- CGAAER, *Mission sur l'organisation économique de la production agricole*, Rapport n° 11104, mars 2012.
- CGAAER, *Mise en œuvre de la contractualisation dans la filière laitière française (enjeux de la filière lait de vache dans le contexte de la fin des quotas laitiers),* Rapport n° 15053, décembre 2015.
- CGAAER, *Les interprofessions,* Rapport n°16054, mars 2017.
- CGDD (Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable), « Affichage environnemental sur les produits de consommation : point d'étape sur les enjeux dans le secteur agro-alimentaire », *Études & documents*, n° 113, septembre 2014.
- CGDD, « Les Français et la consommation responsable. Vers des achats plus respectueux de l'environnement ? », *Datalab Essentiel,* mars 2017.
- CGDD, « Modes de vie et pratiques environnementales des Français », *Théma Analyse,* avril 2018.
- Chambres d'agriculture France, « La PAC : tout savoir sur les aides directes. Volume 1 : Les aides du 1er pilier », *Chambre d'agriculture*, n°1035, août/septembre 2014.
- Chambres d'agriculture France, « La PAC : tout comprendre pour s'adapter. Volume 3 : Régulation des marchés », *Chambres d'agriculture*, n°1042, avril 2015.
- CNA, *Propositions du Conseil national de l'alimentation pour la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation,* juin 2010.
- CNA, *Avis 81. Alimentation favorable à la santé*, septembre 2018.
- CNA, *Avis 82. Comité national d'éthique des abattoirs*, février 2019.
- CNRC, *Restauration scolaire. Expérimentation du menu végétarien*, juillet 2020.

- Commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français (Assemblée nationale), *Rapport n° 4038, Tome 1*, 20 septembre 2016.
- Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (Sénat), *Rapport général n° 87 sur le projet de loi de finances pour 2002, Tome III : Les moyens des services et les dispositions spéciales, Annexe 3 : Agriculture et pêche*, 22 novembre 2001.
- CRÉDOC, « Combien de végétariens en Europe ? Synthèse des résultats à partir de l'étude "Panorama de la consommation végétarienne en Europe" réalisée par le CREDOC pour FranceAgriMer et l'OCHA en 2018 », *Les études,* FranceAgriMer, octobre 2019.
- De Batz Charles, Félix Faucon et Dominique Voynet, *Évaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et 2016 (PNNS 3) et du plan obésité 2010-2013,* Rapport de l'IGAS 2016-020R, juillet 2016.
- Dumont Bertrand et Pierre Dupraz (coord), *Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe*, Synthèse de l'expertise scientifique collective, INRA, 2016.
- Esnouf Catherine, Marie Russel et Nicolas Bricas (dirs), *duALIne – durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux. Questions à la recherche*, Rapport Inra-Cirad, 2011.
- Etiévant Patrick *et al., Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ?*, Rapport d'expertise scientifique collective, INRA, 2010.
- FranceAgriMer, « Les filières de l'élevage français », *Les cahiers de FranceAgriMer,* édition 2013.
- FranceAgriMer, *La DGPAAT devient la DGPE,* février 2015.
- FranceAgriMer, « Consommation des produits carnés en 2019 », *Les données*, septembre 2020.
- FranceAgriMer (Direction Marchés, études et prospective), « Commerce extérieur. Échange dans les filières bovine-ovine-viandes et abats, Données du mois d'octobre 2020 », *La Conjoncture*, décembre 2020.
- FranceAgriMer (Direction Marchés, études et prospective), « Conjoncture viandes », Note hebdomadaire, semaine 52 (du 21 décembre 2020 au 27 décembre 2020).
- Gerber Pierre J. *et al*., *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage. Une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial,* Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2014.
- HCSP, « Pour une Politique nationale nutrition santé en France. PNNS 2017-2021 », *Avis et Rapports*, septembre 2017.
- Hébel Pascale (CRÉDOC), *Évolution de la consommation de viande en France : les nouvelles données de l'enquête CCAF 2010*, février 2012.
- INAO, *La délimitation des aires d'AOC/AOP, IGP et IG spiritueuses. Les concepts de terroir et de typicité*, 2016.
- INAO, *Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Chiffres-clés 2019.*
- La Bergerie Nationale, *L'organisation professionnelle des fermes pédagogiques en France*, mars 2007.
- Mathé Thierry *et al*., « La gastronomie s'inscrit dans la continuité du modèle alimentaire français », *Cahier de recherche du Crédoc,* n° 267, décembre 2009.
- Mathé *et al*. Thierry, « Comparaison des modèles alimentaires français et états-uniens », *Cahier de recherche du Crédoc*, n° 283, décembre 2011.
- Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Le Programme National pour l'Alimentation*, Rapport au Parlement, Juillet 2013.

- Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, *La PAC en un coup d'œil,* avril 2020.
- Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Ademe et INRA, *Agriculture et pollution de l'air. Impacts, contributions, perspectives. État de l'art des connaissances*, mai 2015.
- Ministère des Affaires étrangères et européennes (Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats), *Position française sur le concept « One Health/Une seule santé,* août 2011.
- Sénat, *Rapport d'information n°57 sur l'avenir de l'élevage : enjeu territorial, enjeu économique*, 2002.
- Sénat, *Rapport d'information n°721 sur le rôle des organisations de producteurs dans la négociation du prix du lait,* 2012.
- SPF, *Recommandations sur l'alimentation, l'activité physique & la sédentarité pour les adultes*, Dossier pédagogique, janvier 2019.
- Steinfeld Henning *et al.*, *L'ombre portée de l'élevage. Impacts environnementaux et options pour leur atténuation,* Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2009 [éd. originale 2006].
- Tavoularis Gabriel et Éléna Sauvage (CRÉDOC), « Les nouvelles générations transforment la consommation de viande », *Consommation et modes de vie*, n° 300, septembre 2018.

Plans, programmes, appels à projets

- Commissariat général à l'investissement, *3e programme d'investissements d'avenir. Préparer la France aux défis de demain*, juin 2016.
- GEM-RCN, *Recommandation nutrition,* complétée et mise à jour au 10 octobre 2011.
- GEM-RCN, *Recommandation nutrition*, version 2.0 – juillet 2015.
- Gouvernement et Ademe, *Appel à projets 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Cahier des charges.*
- « Les cent mesures. Ensemble de mesures relatives à l'environnement adoptées au Conseil des Ministres du 10 juin 1970 », *Revue 2000*, n° 17, 1970, p. 43-52.
- Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Le Programme national pour l'alimentation*, février 2011.
- Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt, *Le nouveau programme national pour l'alimentation*, novembre 2014.
- Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Appel à projets 2015 du Programme National pour l'Alimentation (PNA).*
- Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Appel à projets 2016-2017 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Cahier des charges.*
- Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Ministère des Solidarités et de la santé, Ministère de la Cohésion des territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires et Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie, *Appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Cahier des charges.*
- Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Stratégie de la France pour le bien-être des animaux 2016-2020. Le bien-être animal au cœur d'une activité durable.*
- Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT),* Notice (non daté).
- Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Plan de soutien à l'élevage français. Les mesures engagées au niveau national*, septembre 2016.
- Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Pacte de lutte contre l'influenza aviaire et de relance de la filière foie gras*, 13 avril 2017.

- Ministère de l'Agriculture, *Règlement d'usage de la marque collective Projet Alimentaire Territorial*, 2017.
- Ministère de l'Agriculture et de la pêche, *Plan Écophyto 2018,* septembre 2018.
- Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, *Volet agricole du grand plan d'investissement. La gamme de financements du volet agricole du Grand plan d'investissement*, septembre 2018.
- Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, *Programme national pour l'alimentation. Territoires en action. 2019-2023*, septembre 2019.
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie, *Stratégie nationale bas-carbone*, 2015.
- Ministère de l'Éducation nationale, « 4. Le fonctionnement de l'école : les intervenants extérieurs » dans le *Guide pratique pour la direction de l'école primaire* (non daté).
- Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, *Programme de formation des enseignants aux classes du goût,* (non daté).
- Ministère de l'Emploi et de la solidarité, *Programme National Nutrition-Santé (PNNS) 2001-2005.*
- Union européenne, *L'agriculture au cœur de notre vie*, Kit pédagogique, 2016.
- Ville de Saint-Étienne, *Bien grandir dans ma ville, Plan de mandat 2014-2020 pour Saint-Étienne et les Stéphanois,* décembre 2014.

Documents de travail, notes internes

- Ademe (Service Agriculture et forêts et Service Consommation et prévention), Réseau interne Alimentation durable. Feuille de route 2017, note interne, décembre 2016.
- États généraux de l'alimentation, *Atelier 9 « Comment faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé ? »*, Document de travail, conclusions d'atelier (non daté).

Publications professionnelles

Plans de filière

- CLIPP, *Plan de filière lapin 2018-2022.*
- CNIEL, *France Terre de lait*, Plan de la filière laitière, 12 décembre 2017.
- CNPO, *Plan de filière Œufs*, Synthèse (non daté).
- Inaporc, *Plan de la filière porcine française* (non daté).
- Interbev, *Plan de la filière viande bovine française,* 14 décembre 2017.
- *Plan de filière Volaille de Chair*, 14 décembre 2017.

Publications promotionnelles

- CNIEL, *La Ferme laitière bas carbone, l'atout climat des fermes laitières. Au fil des régions de France les éleveurs témoignent*, Terre-écos, mars 2017.
- CNIEL, *À l'heure du lait*, Dossier d'info, novembre 2017.
- CNIEL, *États généraux de l'alimentation : la filière laitière française mobilisée*, août 2017.
- CNIEL*, France Terre de lait*, Dossier d'info (non daté).
- Ifip, *ACCEPT. La controverse sur l'élevage. Mieux la comprendre pour agir en faveur d'un élevage bien accepté*, plaquette de présentation du programme de recherche, avril 2018.

- Interbev, « Fiche n°10 : La visite de la ferme. Objectifs pédagogiques », *Le goût, toute une brochette de sens*, Kit pédagogique (non daté).
- Interbev, *Les rencontres Made in viande 3e édition : 5 jours pour se (re)connecter aux réalités de la filière élevage et viande,* 2017.
- Interbev, *Pacte pour un engagement sociétal. Aimez la viande, mangez-en mieux*, Rapport de Responsabilité Sociétale des Organisations, février 2020.

Chartes, guides en direction des professionnels

- Confédération nationale de l'élevage, Interbev, Cniel, Institut de l'élevage, Fédération nationale bovine, Fédération nationale des producteurs de lait, *Charte des bonnes pratiques d'élevage*, Confédération nationale de l'élevage, juillet 2015.
- Interbev, *Guide pratique de l'accueil des scolaires chez les professionnels de la filière de l'élevage & des viandes*, 2015.

Rapports, études

- Guillot Cécile, « Évolution de la consommation française de produits carnés : enjeux et menaces pour l'avenir », *Déméter*, 2012, p. 195-233.
- Institut de l'élevage, « Élevage de ruminants et changement climatique », *L'Essentiel*, juillet 2015.
- Interbev, France Nature Environnement, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Green Cross France et Territoires et WWF, *Élevage bovin allaitant français et climat,* février 2017.
- Rieutort Laurent *et al., Atlas de l'élevage herbivore en France. Filières innovantes, territoires vivants*, Paris : Éditions Autrement, 2014 (ouvrage financé par Interbev).

Sources web

Sites des associations

Protection animale

269 Libération Animale :

- http://269liberationanimale.fr/fr/presentation-association/
- https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_tactique_du_blocage-cahier.pdf
- https://www.facebook.com/269LIBERATION.ANIMALE

269Life

- https://nonhumansfirst.com/
- http://www.269life.com/about.html
- http://www.269life.com/index.html - &panel1-1
- https://www.youtube.com/watch?v=RA4q1pU957c

269Life France :

- https://www.269life-france.com
- https://www.269life-france.com/antispecisme/

- https://www.269life-france.com/devenir-militant/
- https://www.269life-france.com/lassociation-269-life-france/
- https://www.269life-france.com/notre-combat/le-veganisme/
- https://www.269life-france.com/pour-qui-nous-luttons/alimentation-vegetalienne/
- https://www.facebook.com/269lifefrance/posts/1044198229093213
- https://www.facebook.com/media/set/?vanity=269lifefrance&set=a.489307014582340,
- https://www.youtube.com/watch?v=9e2Z-lX4K-c

AnimalPolitique :
https://www.animalpolitique.com/elections-europeennes

Anonymous for the voiceless :
https://www.anonymousforthevoiceless.org/chapters

Antidote Europe :
https://www.antidote-europe.org/pourquoi/

Boucherie Abolition :

- https://boucherie-abolition.com/2018/11/17/action-directe-au-salon-de-l-agritorture-de-tarbes-mars-2017/
- https://boucherie-abolition.com/2019/03/29/racospecisme/
- https://boucherie-abolition.com/2019/06/16/open-the-farms-open-the-abattoirs/
- https://boucherie-abolition.com/2020/03/17/carnovirus/
- https://boucherie-abolition.com/2020/04/02/le-patriarcat-le-virus-de-notre-terre-mere/
- https://boucherie-abolition.com/2020/05/05/cargill-carkill-carg-ill/
- https://boucherie-abolition.com/manifeste-pour-labolition-de-la-boucherie/
- https://www.youtube.com/watch?v=gtifdkldhXI
- https://www.youtube.com/watch?v=XelZVkmz7sk

Cahiers antispécistes :

- https://www.cahiers-antispecistes.org/presentation-de-la-revue/#easy-footnote-bottom-1-356
- https://www.cahiers-antispecistes.org/tous-les-numeros/

Compassion in world farming :
https://tribute-to-peter-roberts.muchloved.com/Lifestories/4034197

Compassion in world farming France :

- https://www.agrociwf.fr/trophees/
- https://www.agrociwf.fr/trophees/les-poulets-dor/
- https://www.agrociwf.fr/trophees/trophee-elevage-et-alimentation-durables/
- https://www.ciwf.fr/actualites/2020/11/ega-quel-bilan-apres-2-ans
- https://www.ciwf.fr/alimentation/
- https://www.ciwf.fr/alimentation/vers-une-alimentation-durable/
- https://www.ciwf.fr/animaux-de-ferme/
- https://www.ciwf.fr/animaux-de-ferme/poulets-de-chair/elevage-intensif/
- https://www.ciwf.fr/changer-votre-alimentation/guide-du-consommateur-responsable/

- https://www.ciwf.fr/lelevage-intensif/impacts-sur-lenvironnement/
- https://www.ciwf.fr/lelevage-intensif/impacts-sur-les-etres-humains/inegalites-alimentaires/
- https://www.ciwf.fr/nous-connaitre/notre-histoire/
- https://www.ciwf.fr/nous-connaitre/rapport-dactivite/lessentiel-2017-2018/
- https://www.ciwf.fr/presse/communiques/2019/10/bien-etre-animal-stop-a-long-bashing-du-ministre-de-lagriculture

Convergence Animaux Politique :

- https://convergence-animaux-politique.fr/deux-ans-le-bilan/
- https://convergence-animaux-politique.fr/nos-missions/

Fondation Brigitte Bardot :

- https://web.archive.org/web/20120309172233/http://www.fondationbrigittebardot.fr/agir/consommer-autrement/vegetarisme
- https://www.fondationbrigittebardot.fr/la-fondation/
- https://www.fondationbrigittebardot.fr/sengager/agir-autrement/labels-sans-cruaute-animale/

L214 :

- https://blog.l214.com/2015/2/09/elevage-climat-affichage-metro-parisien
- https://blog.l214.com/2018/10/19/loi-alimentation-bien-etre-animal-decryptage-dun-enfumage
- https://boutique.l214.com/educ/mon-journal-animal/449-mon-journal-animal
- https://education.l214.com/animations/nourrir-les-hommes-humanite-agriculture-alimentation
- https://education.l214.com/dossiers-pedagogiques
- https://education.l214.com/expositions/exposition-gratuite-nourrir-les-hommes-humanite-agriculture-alimentation-climat
- https://vegan-pratique.fr/a-propos/
- https://vegan-pratique.fr/cote-cuisine/la-cuisine-vegan/
- https://vegan-pratique.fr/devenir-vegan/pour-la-sante/
- https://www.facebook.com/l214.animaux/photos/a.395048019756/10156725013519757
- https://www.l214.com/
- http://www.l214.com/abattoir-made-france
- https://www.l214.com/action/2019-03-16-les-vegans-unis-pour-le-climat
- https://www.l214.com/agenda-evenement-animaux/actions-passees?page=6&tid=All&tid_1=All&tid_2=68&tid_3=Lille
- https://www.l214.com/ce-que-nous-faisons-pour-les-animaux
- https://www.l214.com/communications/20190404-avis-comite-national-ethique-abattoirs
- https://www.l214.com/communications/20210505-enquete-abattoir-briec-mousquetaires
- https://www.l214.com/ethologie
- https://www.l214.com/pourquoi-L214
- https://www.l214.com/suggestion-lecture-protection-animale#Ethologie
- https://www.l214.com/transparence-financiere
- https://www.politique-animaux.fr/elevage/animalpolitique-05-ces-candidats-presidentielle-refusent-de-soutenir-mise-en-place-d-alter-0

- https://www.politique-animaux.fr/elevage/animalpolitique-05-ces-candidats-presidentielle-soutiennent-mise-en-place-d-alternatives-veg
- https://www.politique-animaux.fr/partis
- https://www.politique-animaux.fr/presidentielle-2017
- https://www.viande.info/elevage-viande-gaz-effet-serre
- https://www.viande.info/elevage-viande-sous-alimentation
- https://www.viande.info/elevage-viande-sante-maladies#content
- https ://www.viande.info/sommet-copenhague-greve-viande

La Fondation droit animal, éthique et sciences :
http://www.fondation-droit-animal.org/la-fondation/mission/

Les Estivales de la question animale :

- https://www.question-animale.org/fra/estivales-2020-programme
- https://www.question-animale.org/fra/estivales-conditions-de-participation
- https://www.question-animale.org/fra/le-projet-des-estivales
- https://www.question-animale.org/fra/realisations
- https://www.question-animale.org/sites/default/files/enregistrements/2003/20030808ve-pm-PMAF-GhislainZuccolo.mp3
- https://www.question-animale.org/sites/default/files/intervention-Agnese.pdf

Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs :

- https://oaba.fr/labels-signes-qualite-bien-etre-animal-siqo/
- https://oaba.fr/nos-combats-contre-lelevage-intensif/
- https://oaba.fr/questions-reponses-avr21/

Parti Animaliste :

- https://parti-animaliste.fr/listes-municipales
- https://parti-animaliste.fr/programme/programme-europeen/agriculture-et-elevage
- https://parti-animaliste.fr/programme/programme-national/le-droit-animal
- https://parti-animaliste.fr/projet-2

Sentience :

- https://asso-sentience.net/la-vitamine-b12
- https://asso-sentience.net/qui-sommes-nous
- https://asso-sentience.net/recettes

Vegan Impact :

- https://veganimpact.com
- http://veganimpact.com/nos-actions/
- https://veganimpact.com/pourquoi-etre-vegan/pour-notre-sante/

Welfarm :

- https://lahardonnerie.fr/la-hardonnerie-ferme-refuge-et-educative/
- https://welfarm.fr/je-suis-consomm-acteur

Promotion du végétarisme

Association de professionnels de santé pour une alimentation responsable :

- https://www.alimentation-responsable.com/nos-objectifs
- https://www.alimentation-responsable.com/position-de-lapsares

Association végétarienne de France :

- https://v-label.fr
- https://www.vegetarisme.fr/agenda/conference-suivie-dun-repas-100-vegetal-bio/?highlight=pellet
- https://www.vegetarisme.fr/agenda/les-veganes-uni·es-pour-le-climat/
- https://www.vegetarisme.fr/association/notre-projet/
- https://www.vegetarisme.fr/association/equipe-avf/
- https://www.vegetarisme.fr/pourquoi-etre-vegetarien/environnement/
- https://www.vegetarisme.fr/sante/

Fédération végane :

- https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/
- https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/images-et-actions-choc/
- https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/pourquoi-etre-vegane-et-pas-vege-ou-flexi/
- https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/specisme-antispecisme-et-carnisme/
- https://www.federationvegane.fr/documentation/terminologie/du-legumisme-au-veganisme/
- https://www.federationvegane.fr/documentation/terminologie/ne-pas-confondre-veganisme-et-antispecisme/
- https://www.federationvegane.fr/faq/

Initiative Citoyenne pour les Droits des Végétariens :
http://www.icdv.info/index.php?pages/Qui-sommes-nous

Million Dollar Vegan:

- https://www.milliondollarvegan.com/fr/faire-un-don/
- https://www.milliondollarvegan.com/fr/faqs/

Vegan Society :
https://www.vegansociety.com/about-us/history

Protection de l'environnement

Fondation pour la nature et l'homme :

- http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/des-pistes-pour-ameliorer-le-bien-etre-animal-dans-les-filieres-delevages
- http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/le-lundi-cest-ni-viande-ni-poisson

- http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/qualite-proximite-saisonnalite-la-regle-dor-pour-bien-se-nourrir-dans-le-respect-de-la
- http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/un-jour-par-semaine-sans-viande-ni-poisson-et-en-meme-temps-reformer-les-regles-du-commerce/?domaines1%5B%5D=32
- https://www.fondation-nicolas-hulot.org/creation-du-conseil-national-de-la-restauration-collective-que-va-devenir-la-loi-agriculture-et-alimentation/
- http://www.mypositiveimpact.org/les-solutions/defi-veggie

France Nature Environnement :

- https://www.fne.asso.fr/actualites/le-discours-dun-pois-mangeons-moins-et-mieux-de-viande
- https://www.fne.asso.fr/actualites/missionalimentation%C2%A0-votre-mission-si-vous-lacceptez-consiste-à-manger-durable
- https://www.fne.asso.fr/actualites/missionalimentation-la-bande-annonce
- https://www.fne.asso.fr/dossiers/bien_etre_animal
- https://www.fne.asso.fr/dossiers/impact-alimentation-environnement

Greenpeace :
https://lessismore.greenpeace.org/fr/

Greenpeace France :

- https://www.greenpeace.fr/deux-de-viande-a-cantine/
- https://www.greenpeace.fr/espace-presse/reaction-plan-climat-nicolas-hulot-fixe-cap-interessant-laisse-faim/
- https://www.greenpeace.fr/lelevage-industriel-une-impasse-ecologique/
- https://www.greenpeace.fr/pense-greenpeace-conditions-delevage-industriel/

Pour une autre PAC :
https://pouruneautrepac.eu/qui-sommes-nous/

Réseau Action Climat :

- https://reseauactionclimat.org/agir/mange-moins-viande/
- https://reseauactionclimat.org/consommation-viande-giec-montre-la-voie/
- https://reseauactionclimat.org/legumes-secs-solution-changements-climatiques/
- https://reseauactionclimat.org/lundi-sans-viande-bon-climat/
- https://reseauactionclimat.org/poids-alimentation-emissions-gaz-a-effet-de-serre/
- https://reseauactionclimat.org/publications/coup-fourchette-pour-le-climat/
- https://reseauactionclimat.org/viande-preservation-climat/

Solagro :
https ://solagro.org/qui-sommes-nous/le-projet

WWF :
https://www.wwf.fr/agir-au-quotiden/modifier-comportements/alimentation

Sites institutionnels

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail :
https://www.anses.fr/fr/content/inca-2-les-résultats-dune-grande-étude

Assemblée nationale :

- http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-11427QE.htm
- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements?dossier_legislatif=DLR5L15N36336&order=emplacement%2Casc&examen=EXANR5L15PO419610B1135P0D1
- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements?dossier_legislatif=DLR5L15N36336&order=emplacement,asc&examen=EXANR5L15PO419865B0627P0D1
- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/2e-session-extraordinaire-de-2017-2018/premiere-seance-du-vendredi-14-septembre-2018
- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b0627_projet-loi#D_Article_11
- http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b1343_proposition-resolution#tocUniqueId0

Commission européenne :

- https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/facts-and-figures/markets/overviews/market-observatories/meat_fr
- https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/food-safety-and-quality/certification/quality-labels/geographical-indications-register/
- https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/cap-glance_fr
- https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/market-measures-explained_fr

Élysée :
https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/10/11/discours-du-president-de-la-republique-aux-etats-generaux-de-l-alimentation

FranceAgriMer :

- https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Regulation-des-marches/Stockage-prive/Stockage-prive-de-viandes2/stockage-prive-viandes-de-bovins
- https://www.franceagrimer.fr/Investissements-d-Avenir/Grand-plan-d-investissement/Laureats-de-l-Appel-a-Projets-Structuration-des-Filieres-dans-le-cadre-du-Grand-Plan-d-Investissement

Gouvernement :

- https://www.gouvernement.fr/action/le-grand-plan-d-investissement-2018-2022
- https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir
- https://www.vie-publique.fr/discours/189170-declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-sur-les
- https://www.vie-publique.fr/discours/204678-interview-de-m-stephane-travert-ministre-de-lagriculture-et-de-lalim

Institut national de la recherche agronomique :

- http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Systemes-agricoles/Tous-les-dossiers/Bien-etre-des-animaux-d-elevage-la-recherche-pour-eclairer-le-debat/Stress-douleur-souffrance/(key)/2
- https://www.inrae.fr/actualites/quels-sont-benefices-limites-dune-diminution-consommation-viande

Institut national de la statistique et des études économiques :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717

Institut national de l'origine et de la qualité :

- https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Appellation-d-origine-protegee-controlee-AOP-AOC
- https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO

Ministère de l'Agriculture :

- http://agriculture.gouv.fr/20-actions-prioritaires-en-faveur-du-bien-etre-animal
- https://agriculture.gouv.fr/abattoirs-le-ministre-en-charge-de-lagriculture-perennise-le-cneab-lieu-independant-de-concertation
- https://agriculture.gouv.fr/administration-centrale
- https://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-environnement-les-dispositifs
- https://agriculture.gouv.fr/bien-etre-animal-etat-davancement-du-plan-national-2016-2020
- http://agriculture.gouv.fr/cnopsav-compte-rendus-presentations-et-calendrier
- https://agriculture.gouv.fr/didier-guillaume-annonce-15-mesures-pour-la-protection-et-lamelioration-du-bien-etre-animal
- https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres
- https://agriculture.gouv.fr/egalim-pourquoi-des-etats-generaux-de-lalimentation
- https://agriculture.gouv.fr/egalim-stephane-travert-lance-les-ateliers-des-etats-generaux-de-lalimentation
- https://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial
- https://agriculture.gouv.fr/francerelance-un-nouvel-appel-projets-pour-developper-les-projets-au-service-dune-alimentation-saine
- https://agriculture.gouv.fr/fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole-un-programme-europeen-pour-eduquer-au
- https://agriculture.gouv.fr/installation-du-conseil-national-de-la-restauration-collective
- https://agriculture.gouv.fr/la-mesure-educative-daccompagnement
- https://agriculture.gouv.fr/le-cgaaer-presentation-role-et-missions,
- https://agriculture.gouv.fr/le-plan-gouvernemental-pour-la-protection-et-lamelioration-du-bien-etre-animal
- http://agriculture.gouv.fr/nouveau-plan-dactions-en-faveur-du-bien-etre-animal
- http://agriculture.gouv.fr/organisation-generale-du-dispositif-cnopsav
- https://agriculture.gouv.fr/transmettre-les-bonnes-habitudes-alimentaires
- https://alimetiers.com
- http://chaire-bea.vetagro-sup.fr/?s=one+welfare&submit=
- https://www.oqali.fr/Decouvrir-l-Oqali

Ministère de l'Économie :

- https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires
- https://www.economie.gouv.fr/daj/oeap-groupe-detude-des-marches-restauration-collective-et-nutrition
- https://www.economie.gouv.fr/groupes-d-etude-des-marches-gem
- https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aop-aoc-igp-stg-labels-certification-alimentation

Ministère de l'Éducation nationale :

- https://eduscol.education.fr/2271/intervenants-exterieurs-en-milieu-scolaire
- https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797

Ministère de la Transition écologique :

- http://indicateurs-snbc.developpement-durable.gouv.fr/influencer-la-demande-et-la-consommation-dans-les-r36.html
- https://www.ecologie.gouv.fr/installations-classees-agricoles
- https://www.ecologie.gouv.fr/lagriculture-et-lalimentation-durables
- https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-pollutions-leau
- https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/responsabilite-societale-des-entreprises

Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture :
http://www.fao.org/livestock-environment/fr/

Organisation mondiale de la santé animale :
https://www.oie.int/fr/pour-les-medias/une-seule-sante/

Parlement européen :

- https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/104/la-politique-agricole-commune-en-chiffres
- https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/108/le-premier-pilier-de-la-pac-i-l-organisation-commune-des-marches-ocm-des-produit

Santé Publique France :

- http://www.mangerbouger.fr/Les-9-reperes/Les-9-reperes-a-la-loupe/Viande-poisson-oeuf
- https://www.mangerbouger.fr/PNNS/Guides-et-documents

Sénat :

- https://www.senat.fr/rap/r00-321-2/r00-321-248.html
- http://ameli.senat.fr/recherche/recherche_liasse.jsp?session=2017-2018&texte=525&type_texte=C&senateur=ALL&groupe=ALL&commission=ALL&article=155207&contenu=&sort=ALL&ordre=depot&liasse=on

UNESCO :
https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437

Ville de Saint-Étienne :
https://saintetienne2014.wordpress.com/communiques/

Sites professionnels

Académie de la viande :
https://academiedelaviande.com/fr/presentation

Chambres d'agriculture :
https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/apca/recherche/loisirs/2648?lieu=&lieu_id=&lieu_distance=50&lieu_distance=50&ferme_decouverte=&ferme_pedagogique=&ferme_pedagogique=1&ferme_equestre=&chasse=

Coordination rurale :

- https://www.coordinationrurale.fr/cr47-ecrit-aux-anti-viande/
- https://www.coordinationrurale.fr/organisations-de-producteurs/

Institut de l'élevage :

- http://journees3r.fr/spip.php?rubrique428
- https://www.bien-etre-animal.net/partie-5-l-évaluation-du-bien-être-animal/évaluation-welfare-quality/

Institut technique du porc :
http://accept.ifip.asso.fr

Interprofession bétail et viandes :

- https://www.interbev.fr/affichage-environnemental-lexperimentation-dinterbev-demontre-quun-autre-systeme-de-notation-est-possible/
- https://www.interbev.fr/enjeux-societaux/nutrition-alimentation/
- https://www.interbev.fr/pacte-engagement-societal/
- http://www.interbev-pedagogie.fr/Periscolaire/
- http://www.interbev-pedagogie.fr/Scolaire/Index.asp?Cat3=20#ID_20
- https://www.la-viande.fr/animal-elevage/boeuf/organisation-elevage-bovin-france
- https://www.la-viande.fr/environnement-ethique/ethique-vis-vis-animaux/etourdissement-saignee-animaux-abattoir
- https://www.la-viande.fr/environnement-ethique/ethique-vis-vis-animaux/protection-animale-abattoir
- https://www.naturellement-flexitariens.fr

Interprofession de la volaille :
https://www.volaille-francaise.fr/qualite-et-securite/atouts-nutritionnels/

Interprofession des fruits et légumes :

- https://www.interfel.com/espace-presse-2/
- https://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/en-regions/un-fruit-pour-la-recre

Interprofession du lait :

- https://franceterredelait.fr/la-production-responsable/nos-engagements

- https://presse.filiere-laitiere.fr/actualites/la-filiere-laitiere-lance-sa-demarche-collective-de-responsabilite-societale-france-terre-de-lait-93ae-ef05e.html
- https://www.ferme-laitiere-france.com/fr/accueil
- http://www.filiere-laitiere.fr/fr/chiffres-cles/filiere-laitiere-francaise-en-chiffres

Interprofession du lapin :
http://www.lapin.fr/?page_id=51

Interprofession du porc :
- http://www.leporc.com/elevage/les-differents-systemes.html
- https://www.leporc.com/qualite/nutrition.html

Les Z'Homnivores :
https://www.mangerdetout.fr/qui-sommes-nous/

Médias

Médias généralistes nationaux

BFM :
- https://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-dossier-de-la-semaine-le-florissant-business-du-bio-1301-1023081.html
- https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/vegans-pourquoi-la-radicalisation-1105198.html

France Culture :
https://www.franceculture.fr/emissions/le-reportage-de-la-redaction/grippe-aviaire-chronique-dune-crise-annoncee

France Info :
https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/cop21/cop21-comment-reduire-l-empreinte-carbone-au-quotidien_1200993.html

La Dépêche :
https://www.ladepeche.fr/2019/02/12/le-gouvernement-ne-veut-pas-de-lassociation-l214-dans-les-ecoles,8009705.php

LCI :
https://www.lci.fr/elections/video-derriere-le-chaton-sur-les-affiches-le-parti-animaliste-veut-politiser-la-cause-animale-pour-bousculer-les-consciences-2054825.html

Le Figaro :
- https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/03/16/01016-20150316ARTFIG00451-religion-pas-de-menu-de-substitution-dans-les-cantines-de-chalon.php
- http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/01/31/01016-20180131ARTFIG00318-les-videos-ne-seront-finalement-pas-obligatoires-dans-les-abattoirs.php

- https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/05/28/01016-20180528ARTFIG00223-l214-ces-activistes-vegan-controverses-mais-tres-efficaces.php
- https://www.lefigaro.fr/flash-actu/14-militants-de-boucherie-abolition-condamnes-a-evreux-a-des-peines-de-prison-avec-sursis-20191105
- https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2019/02/08/31003-20190208ARTFIG00310-les-mouvements-animalistes-sont-ils-en-train-de-se-radicaliser.php

Le Journal du dimanche :
https://www.lejdd.fr/Politique/stephane-travert-ministre-de-lagriculture-je-nai-pas-detats-dame-3509555

Le Monde :
- https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/10/16/l-industrie-sucriere-organisatrice-discrete-de-la-semaine-du-gout_338271_1819218.html
- https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/12/11/pour-respecter-nos-objectifs-il-faut-diminuer-de-moitie-notre-consommation-de-viande_5395903_1652612.html
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/03/26/le-repas-vegetarien-le-plus-laique-de-tous_4602163_3232.html
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/09/05/en-finir-avec-l-elevage-intensif-cet-ennemi-de-l-interet-general_5506540_3232.html
- https://www.lemonde.fr/planete/video/2016/03/20/comprendre-le-vrai-poids-de-la-viande-sur-l-environnement_4886612_3244.html
- https://www.lemonde.fr/politique/article/2015/03/17/le-maire-de-chalon-sur-saone-supprime-le-menu-de-substitution-a-la-cantine_4595188_823448.html
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/10/le-halal-a-la-cantine-un-fantasme-loin-de-la-realite_1655942_3224.html

Le Parisien :
- https://www.leparisien.fr/herault-34/perpignan-a-la-cantine-ce-sera-porc-ou-menu-vegetarien-23-06-2015-4886217.php
- https://www.leparisien.fr/politique/le-parti-animaliste-un-petit-parti-qui-monte-qui-monte-21-09-2019-8156814.php

L'Express :
https://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-antispecistes-denoncent-un-zoocide-face-aux-boucheries_2036470.html

L'Humanité :
- https://www.humanite.fr/les-grands-debats-faut-il-instaurer-un-droit-au-bien-manger-pour-tous-642383
- https://www.humanite.fr/loi-agriculture-et-alimentation-vous-avez-dit-respect-du-bien-etre-animal-663197

Libération :
- https://www.liberation.fr/societe/2015/03/17/plus-de-menu-sans-porc-a-chalon-sur-saone-une-decision-politicienne_1222492/

- https://www.liberation.fr/france/2016/11/14/le-lobby-de-la-viande-s-invite-a-l-ecole_1528280/
- https://www.liberation.fr/france/2017/07/18/tiphaine-lagarde-l-embetante_1584636
- https://www.liberation.fr/france/2018/12/10/antispecisme-il-ne-faut-pas-avoir-peur-de-se-dire-qu-on-est-en-guerre_1697185

Marianne :
https://www.marianne.net/societe/derriere-les-attaques-de-boucheries-une-radicalisation-du-militantisme-vegan

RTL :
- https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/consommation-de-viande-mise-au-point-des-ong-de-l-environnement-pour-sauver-l-elevage-durable-francais-7796356552
- https://www.youtube.com/watch?v=Tw2FQSHo2jM

Médias généralistes locaux

France 3 :
https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/lorraine-anti-specistes-269-liberation-animale-installent-leur-sanctuaire-1787833.html

Le Républicain lorrain :
https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-briey/2017/08/27/pour-les-animaux-cette-prof-de-droit-transgresse-la-loi

Sud Ouest :
- https://www.sudouest.fr/2021/01/21/influenza-aviaire-il-faut-envisager-de-reduire-les-densites-d-elevage-dans-le-sud-ouest-preconise-l-anses-8312267-7496.php
- https://www.sudouest.fr/gironde/cenon/video-festival-climax-a-bordeaux-suivez-les-conferences-en-direct-3285669.php

Presse agricole

AGRA :
- https://www.agra.fr/agra-presse/le-label-le-porc-francais-integrera-des-criteres-rse-en-2020
- http://www.agra.fr/l-assembl-e-une-volont-de-r-ponse-transpartisane-aux-antisp-cistes-art458139-2483.html

La France Agricole :
https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/intrusions-et-agressions-les-deputes-sattaquent-aux-antispecistes-1,10,3361765267.html

L'Oise agricole :
http://www.oise-agricole.fr/actualites/la-rse-un-vrai-levier-pour-l-innovation-et-la-performance:X7NCI3OF.html

Réussir :

- https://www.reussir.fr/porc/comment-repondre-aux-attentes-societales
- https://www.reussir.fr/volailles/les-zhomnivores-lancent-le-site-mangerdetoutfr
- http://www.terra.bzh/actualites/les-z-homnivores-contre-attaquent:2TU359IH.html

Terre-net :
https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/tous-les-resultats-officiels-des-elections-des-chambres-d-agriculture-2019-205-145038.html

Web-agri :

- http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/economie-social/article/l214-n-aura-pas-d-entrees-dans-les-etablissements-scolaires-1142-144973.html
- http://www.web-agri.fr/actualite-elevage/article/Null-842-21752.html

Médias indépendants

Ballast :

- https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-lantispecisme-socialisme-lies-1-2/
- https://www.revue-ballast.fr/269-liberation-animale-desobeissons-massivement-a-loi-2-2/
- https://www.revue-ballast.fr/les-animaux-au-coeur-de-lemancipation/

I am vegan tv :

- https://de-de.facebook.com/iamvegan.tv/videos/tiphaine-lagarde-suivre-lexemple-des-femen/510237146005202/
- https://www.facebook.com/pg/iamvegan.tv/about/?ref=page_internal

La Nutrition :
https://www.lanutrition.fr/les-news/a-lecole-la-semaine-du-gout-cest-la-semaine-des-lobbies

Lundi Matin :
https://lundi.am/D-une-guerre-sans-treve

Reporterre :

- https://reporterre.net/Les-etats-generaux-de-l-alimentation-donnent-une-large-place-a-l-agro-industrie
- https://reporterre.net/Peste-porcine-grippe-aviaire-L-elevage-industriel-source-d-explosions-epidemiques

Thinkerview :
https://www.youtube.com/watch?v=6_RjvC7fQck

Vegactu :

- https://www.vegactu.com/actualite/des-animaux-sur-la-terre-livre-de-philo-pour-les-non-philosophes-25965/
- https://www.vegactu.com/divers/international/compassion-in-world-farming-agit-pour-les-animaux-3074/

Bibliographie

ABDELMALKI Lahsen et Patrick MUNDLER, « Chapitre 5. Stratégies d'entreprise et environnement », *in* Lahsen ABDELMALKI et Patrick MUNDLER, *Économie de l'environnement et du développement durable*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2010, p. 121-144.

ADAMS Carol J., *La politique sexuelle de la viande. Une théorie critique féministe végétarienne*, Lausanne : L'Âge d'Homme, 2016 [éd. originale 1990], 357 pages.

ALAM Thomas, *Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique,* thèse de doctorat en Science politique, Université Lille 2, 2006, 684 pages.

ALAM Thomas, « La vache folle et les vétérinaires. Récit d'une victoire inattendue et paradoxale sur le terrain de la sécurité sanitaire des aliments », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement,* 90 (4), 2009, p. 373-398.

ALPE Yves *et al.* (dirs), *Lexique de sociologie*, Paris : Dalloz, 2013, 467 pages.

AMFREVILLE Marc, Antoine CAZE et Claire FABRE, « VII. Le transcendantalisme (1840-1870) », *in* Marc AMFREVILLE, Antoine CAZE et Claire FABRE (dirs), *Histoire de la littérature américaine*, Paris : PUF, 2014, p. 49-56.

« Analyse institutionnelle des paiements pour services environnementaux », *Développement durable et territoires,* vol. 7, n°1, 2016, disponible [en ligne] https://journals.openedition.org/developpementdurable/11085.

ANQUETIN Virginie et Audrey FREYERMUTH (dirs), *La figure de l'« habitant ». Sociologie politique de la « demande sociale »*, Rennes : PUR, 2008, 184 pages.

ANSALONI Matthieu et Virginie TOURNAY, « Les instruments de résistance comme composants transitoires et évolutifs de l'intégration européenne : l'exemple de la Politique agricole commune », *Quaderni*, 80, 2013, p. 47-59.

ANSALONI Matthieu, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *Revue internationale de politique comparée*, 2013/1, vol. 20, p. 47-72.

ANSALONI Matthieu, *Le tournant environnemental de la politique agricole commune. Débats et coalitions en France, en Hongrie et au Royaume-Uni*, Paris : L'Harmattan, 2015, 359 pages.

ARAGON Santiago, « Le rayonnement international de la Société zoologique d'acclimatation : Participation de l'Espagne entre 1854 et 1861 », *Revue d'histoire des sciences*, 2005, 58-1, p. 169-206.

ARIES Paul, *Une histoire politique de l'alimentation. Du paléolithique à nos jours*, Paris : Max Milo Éditions, 2016, 445 pages.

ARIES Paul, *Lettre ouverte aux mangeurs de viande qui souhaitent le rester sans culpabiliser. Pourquoi les vegans ont tout faux !,* Paris : Larousse, 2019, 180 pages.

ARRIGNON Mehdi, *Gouverner par les incitations. Les nouvelles politiques sociales en Europe*, Fontaine : PUG, 2016, 213 pages.

ARRIGNON Mehdi et Christel BOSC, « Chapitre 8. Le plan français de transition agroécologique et ses modes de justification politique. La biodiversité au secours de la performance agricole ? », *in* Daniel COMPAGNON et Estienne RODARY (dirs), *Les politiques de biodiversité*, Paris : Presses de Sciences Po, 2017, p. 205-224.

AUDIER Serge, *La société écologique et ses ennemis. Pour une histoire alternative de l'émancipation*, Paris : La Découverte, 2017, 742 pages.

AUDIGIER François et Pascal RAGGI, « Chapitre 4. Les syndicats et la violence issue du monde professionnel », *in* Isabelle SOMMIER (dir), *Violences politiques en France,* Paris : Presses de Sciences Po, 2021, p. 109-134.

BAHUCHET Serge, *Les Pygmées Aka et la forêt centrafricaine*, Paris : Selaf, 1985, 638 pages.

BALCOMBE Jonathan, *À quoi pensent les poissons ?*, Vanves : La Plage, 2018, 352 pages.

BALSIGER Philip, « Chapitre 7. La consommation engagée », *in* Olivier FILLIEULE (dir), *Sociologie plurielle des comportements politiques,* Paris : Presses de Sciences Po, 2017, p. 193-214.

BARATAY Éric, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*, Paris : Seuil, 2012, 400 pages.

BARBUT Michael, « "Qui sont les terroristes ?" Lutte de classement autour de la radicalité mapuche », *Lien social et Politiques*, n° 68, 2012, p. 79-100.

BARREY Sandrine *et al.*, « Chapitre 11. Les effets du gouvernement sur les conduites. Le rôle des bifurcations des trajectoires de vie dans les changements de conduite de consommation », *in* Sophie DUBUISSON-QUELLIER (dir), *Gouverner les conduites*, Paris : Presses de Sciences Po, 2016, p. 399-448.

BAUBEROT Arnaud, « Introduction », *in* Arnaud BAUBEROT, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature,* Rennes : PUR, 2004, p. 9-15. Web. <http://books.openedition.org/pur/22874>.

BAUBEROT Arnaud, « Chapitre V. De la médecine à l'hygiène », *in* Arnaud BAUBEROT, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature,* Rennes : PUR, 2004, p. 111-136. Web. <http://books.openedition.org/pur/22881>.

BAUBEROT Arnaud, « Chapitre VI. Le "végétaro-naturisme" de la Belle Époque », *in* Arnaud BAUBEROT, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature,* Rennes : PUR, 2004, p. 137-157. Web. <http://books.openedition.org/pur/22882>.

BAUBEROT Arnaud, « Chapitre X. Jacques Demarquette et le Trait d'Union », *in* Arnaud BAUBEROT, *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature,* Rennes : PUR, 2004, p. 219-248. Web. <http://books.openedition.org/pur/22888>.

BAUBEROT Arnaud, « Aux sources de l'écologisme anarchiste : Louis Rimbault et les communautés végétaliennes en France dans la première moitié du XXe siècle », *Le Mouvement Social,* vol. 246, n° 1, 2014, p. 63-74.

BAUMGARTNER Frank R. et Brian D. JONES, *Agendas and Instability in American Politics*, Chicago : University of Chicago Press, 2009 [1ère éd. 1993], 368 pages.

BEARDSWORTH Alan et Teresa KEIL, « The vegetarian option : varieties, conversions, motives and careers », *The Sociological Review,* 40 (2), 1992, p. 253-293.

BECKER Howard, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié, 1985, 247 pages.

BELLON Christophe, « Un témoignage exclusif : Michel Rocard au ministère de l'Agriculture. Interview de Michel Rocard », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 5, n° 1, 2006, p. 18-51.

BENFORD Robert D., « Frame disputes within the nuclear disarmament movement », *Social Forces,* 71 (3), 1993, p. 677-701.

BENFORD Robert D. *et al.*, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 2012/3, n° 99, p. 217-255.

BENOIT Maude, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole. L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France*, thèse de doctorat en Science politique, Université de Montpellier et Université Laval, 2015, 510 pages.

BERGANDI Donato et Patrick BLANDIN, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, 2012/1, Tome 65, p. 103-142.

BERGERON Henri, Patrick CASTEL et Sophie DUBUISSON-QUELLIER, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, 2014/3, n°3, p. 7-31.

BERNARDIN Stève, *La fabrique privée d'un problème public. La sécurité routière entre industriels et assureurs aux États-Unis (années 1920 à 2000),* thèse de doctorat en Science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014, 500 pages.

BERNY Nathalie, *Défendre la cause de l'environnement. Une approche organisationnelle*, Rennes : PUR, 2019, 298 pages.

BERQUE Augustin, « Le rural, le sauvage, l'urbain », *Études rurales*, 187, 2011, p. 51-61.

BERTHOUD Marie et Simona DE IULIO, « Apprendre à manger : l'éducation alimentaire à l'école entre politiques publiques, médiations marchandes et mobilisations citoyennes », *Questions de communication*, n°27, 2015, p.105-128.

BESSIERE Céline, Ivan BRUNeau et Gilles LAFERTE, « Introduction. Les agriculteurs dans la France contemporaine », *Sociétés contemporaines*, vol. 96, n°4, 2014, p. 5-26.

BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Le formes de l'administration française (1962-2008),* Paris : PUF, 2009, 519 pages.

BLANCANEAUX Romain, « Grand angle. Une conceptualisation interactionniste du champ », *Gouvernement et action publique,* vol. 2, n°2, 2013, p. 341-348.

BLANCHEMANCHE Sandrine *et al.*, « Multifonctionnalité de l'agriculture et statuts d'activité », *Économie rurale,* n° 260, 2000, p. 41-51.

BLUMER Herbert et Laurent RIOT, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix,* vol. 17, n°67, 2004, p. 185-199.

BOLTANSKI Luc et Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 1991, 483 pages.

BONELLI Laurent et Fabien CARRIE, *La fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris : Seuil, 2018, 303 pages.

BONNAL Philippe, Muriel BONIN et Olivier AZNAR, « Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *VertigO*, vol. 12, n°13, 2012, URI : https://id.erudit.org/iderudit/1022690ar.

BONNEUIL Christophe, Frédéric THOMAS et Olivier PETITJEAN, *Semences : une histoire politique. Amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, Paris : C.-L. Mayer, 2012, 216 pages.

BOSSY Thibault, *Poids de l'enjeu, enjeu de poids : la mise sur agenda de l'obésité en Angleterre et en France*, thèse de doctorat en Science politique, IEP de Paris, 2010, 542 pages.

BOUBAL Camille, *Des savoirs sans effet. L'espace controversé de la nutrition*, thèse de doctorat en Sociologie, IEP de Paris, 2018, 510 pages.

BOURDELAIS Patrice (dir), *Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques (XVIIIe-XXe siècles),* Paris : Belin, 2001, 540 pages.

BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, p. 3-24.

BOURDIEU Pierre, « Un acte désintéressé est-il possible ? » *in* Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris : Seuil, 1994, p. 149-167.

BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision,* Paris : Raisons d'agir, 1996, 95 pages.

BOURDIEU Pierre, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris : Points, 2012 [1990], 702 pages.

BOURDIEU Pierre et Jean-Claude PASSERON, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement,* Paris : Les Éditions de Minuit, 1970, 278 pages.

BOUSSARD Isabel, « Agriculture, environnement et protection de la nature : la loi de 1976 », *Ruralia,* n°1, 1997, mis en ligne le 01 janvier 2003, consulté le 20 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/ruralia/8.

BRETON Éléanor, « Répondre à l'appel (à projets). Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale », *Politix,* vol. 105, n°1, 2014, p. 213-232.

BRISEBARRE Anne-Marie, « La redistribution de la viande sacrificielle en Islam », *Sens-Dessous*, vol. 12, n° 2, 2013, p. 19-30.

BROOM Donald M., « A history of animal welfare science », *Acta Biotheoretica*, 59 (2), 2011, p. 121-137.

BROWN Wendy, *Défaire le dèmos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Paris : Éditions Amsterdam, 2018, 288 pages.

BRUCKERT Michaël, « La "transition alimentaire" de l'Inde : une hypothèse erronée ? Le changement alimentaire au prisme de la consommation de viande », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 268, 2014, p. 373-394.

BRUCKERT Michaël, « Vache, viande et nationalisme dans l'Inde contemporaine. Un contrôle politique par l'alimentation ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 274, 2016, p. 315-336.

BRUEGEL Martin et Alessandro STANZIANI, « Pour une histoire de la "sécurité alimentaire" », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/3, n°51, p. 7-16.

BRUNEAU Ivan, « L'érosion d'un pouvoir de représentation. L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *Politix*, vol. 103, n°3, 2013, p. 9-29.

BURGAT Florence, *L'animal dans les pratiques de consommation*, Paris : PUF, 1995, 128 pages.

BURGAT Florence, *Animal, mon prochain*, Paris : Odile Jacob, 1997, 254 pages.

BURGAT Florence, *La protection de l'animal*, Paris : PUF, 1997, 127 pages.

BURGAT Florence et Robert DANTZER (dirs), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, Paris : INRA Éditions, 2001, 200 pages.

BURGAT Florence, « I. "Prendre la sensibilité au sérieux" » *in* Jean-Pierre MARGUENAUD *et al*. (dirs), *Le droit animalier*, Paris : PUF, 2016, p. 167-182.

BURGAT Florence, *L'humanité carnivore,* Paris : Seuil, 2017, 480 pages.

CABANAS Edgar et Éva ILLOUZ, *Happycratie. Comment l'industrie du bonheur a pris le contrôle de nos vies*, Paris : Premier Parallèle, 267 pages.

CALLICOTT John Baird, « Animal Liberation : A Triangular Affair », *Environmental Ethics,* vol. 2, Issue 4, Winter 1980, p. 311-338.

CALLON Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique,* 36, 1986, p. 169-208.

CAPRON Michel et Françoise QUAIREL-LANOIZELEE, « I. La genèse et le développement de la RSE », *in* Michel CAPRON et Françoise QUAIREL-LANOIZELEE, *La responsabilité sociale d'entreprise,* Paris : La Découverte, 2016, p. 5-17.

CARDON Philippe, Thomas DEPECKER, et Marie PLESSZ, « Chapitre 4. Les mouvements de réforme de la consommation alimentaire », *in* Philippe CARDON, Thomas DEPECKER, et Marie PLESSZ, *Sociologie de l'alimentation,* Paris : Armand Colin, 2019, p. 97-127.

CARRIE Fabien, *Parler et agir au nom des bêtes : production, diffusion et réception de la nébuleuse idéologique « animaliste » (France et Grande-Bretagne, 1760-2010),* thèse de doctorat en Science politique, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2015, 910 pages.

CARRIE Fabien et Christophe TRAÏNI (dirs), *S'engager pour les animaux*, Paris : PUF, 2019, 120 pages.

CASELLA COLOMBEAU Sara, « Types de politiques publiques », *in* Laurie Boussaguet *et al*. (dirs), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2019, p. 673-680.

CELKA Marianne, *L'Animalisme : enquête sociologique sur une idéologie et une pratique contemporaines des relations homme/animal,* thèse de doctorat en Sociologie, Université Montpellier III, Université Du Minho - Braga, 2012, 478 pages.

CELKA Marianne, *Vegan Order. Des éco-warriors au business de la radicalité*, Paris : Arkhê, 2018, 224 pages.

CHABBAL Jeanne, « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, 2005/2, n° 70, p. 169-195.

CHADEFAUD Catherine, « La viande dans l'alimentation des Égyptiens de l'Antiquité pharaonique : boucherie, alimentation quotidienne et offrandes religieuses », *in* Marie-Pierre HORARD et Bruno LAURIOUX (dirs), *Pour une histoire de la viande. Fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours,* Rennes : PUR, 2017, p. 23-38.

CHAPOULIE Jean-Michel, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire,* Rennes : PUR, 2010, 614 pages.

CHAPOULIE Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961,* Paris : Seuil, 2018 [1e éd. 2001], 544 pages.

CHARPENEL Marion, *« Le privé est politique ! » Sociologie des mémoires féministes en France,* thèse de doctorat en Science politique, Institut d'études politiques de Paris, 2014, 992 pages.

CHARVOLIN Florian, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation,* Paris : La Découverte, 2003, 132 pages.

CHARVOLIN Florian, « L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national », *Vingtième siècle. Revue d'histoire,* 2012/1, n°113, p. 82-93.

CHAUVIN Sébastien et Florence WEBER, « Un texte de Norbert Elias (1987) : "The Retreat of Sociologists into the Present" », *Genèses*, n°52, 2003/3, p. 133-151.

CHERRY Elizabeth, « Veganism as a Cultural Movement. A Relational Approach », *Social Movement Studies*, 5 (2), 2006, p. 155-170.

CHERRY Elizabeth, *Culture and activism. Animal Rights in France and the United States*, Londres et New-York : Routledge, 2016, 178 pages.

CHEVALLIER Jacques, « Comment se crée un ministère ? À propos des vingt-cinq ans du ministère de l'Environnement » *in* Pierre LASCOUMES (dir), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 21-48, disponible en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01734915.

CHEVALLIER Jacques, « L'État régulateur *», Revue française d'administration publique*, 2004/3, n°111, p. 473-482.

CHUN Soo-Yun, « "Amis de l'agriculture" (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2003/2, vol. 20, p. 147-172.

CHUPIN Ivan et Pierre MAYANCE, « L'agriculture en représentation(s) », *Études rurales*, vol. 198, n°2, 2016, p. 9-23.

CLAIR Isabelle, « Normes », *in* Serge PAUGAM (dir), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, 2010, p. 83-84.

COBB Roger W. et Charles D. EDLER, *Participation in American Politics : The Dynamics of Agenda-Building,* Baltimore : The Johns Hopkins University Press, 1983 [1ère éd. 1972], 196 pages.

COLLOVALD Annie et Brigitte GAÏTI, *La démocratie aux extrêmes : sur la radicalisation politique*, Paris : La Dispute, 2006, 338 pages.

COLONOMOS Ariel, « Une morale internationale de la mise en accusation », *L'Année sociologique,* 2004/2, vol. 54, p. 565-587.

COMBY Jean-Baptiste, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris : Raisons d'agir, 2015, 254 pages.

CONTAMIN Jean-Gabriel, « Analyse des cadres », *in* Olivier FILLIEULE (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux,* Paris : Presses de Sciences Po, 2009, p. 38-46.

CONTAMIN Jean-Gabriel, « 3. Cadrages et luttes de sens », *in* Éric AGRIKOLIANSKY *et al.*, *Penser les mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 2010, p. 55-75.

COTTIN-MARX Simon, *Sociologie du monde associatif,* Paris : La Découverte, 2019, 128 pages.

COULOMB Pierre (dir), *Les agriculteurs et la politique*, Paris : Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 pages.

COULON Alain, *L'École de Chicago,* Paris : PUF, 2020, 128 pages.

CRESPIN Renaud, « 10. Quand l'instrument définit les problèmes. Le cas du dépistage des drogues dans l'emploi aux États-Unis », *in* Claude GILBERT et Emmanuel HENRY (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique,* Paris : La Découverte, 2009, p. 213-236.

CRETTIEZ Xavier et Isabelle SOMMIER (dirs), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris : Éditions Michalon, 2006, 500 pages.

CSERGO Julia, « Quelques enjeux de l'inscription de patrimoines alimentaires à l'Unesco », *Géoéconomie,* 2016/1, n° 78, p. 187-208.

DARDENNE Émilie, *Introduction aux études animales*, Paris : PUF, 2020, 312 pages.

DARDOT Pierre et Christian LAVAL, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris : La Découverte, 2010, 498 pages.

DEFFONTAINES Nicolas, « Le suicide fataliste revisité », *Sociologie* [en ligne], n°2, vol. 11, 2020, mis en ligne le 08 mai 2020, URL : http://journals.openedition.org/sociologie/6949.

DELFOSSE Claire, « La France et ses terroirs. Un siècle de débats sur les produits et leurs liens à l'espace », *Pour,* 2012/3, n°215-216, p. 63-74.

DELFOSSE Claire *et al.,* « Villes et espaces périurbains : lieux de nouvelles relations entre l'élevage et la société », *Pour*, vol. 231, n° 3, 2016, p. 193-202.

DEBOURDEAU Ariane, « Aux origines de la pensée écologique : Ernst Haeckel, du naturalisme à la philosophie de l'Oikos », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques,* Vol. 44, n°2, 2016, p. 33-62.

DE BOUVER Émeline, *L'existentiel est politique. Enquête sur le renouveau du militantisme : les cas des simplicitaires et des coaches alternatifs*, thèse de doctorat en Sciences sociales, Université Catholique de Louvain, 2015, 434 pages.

DEDIEU François et Jean-Noël JOUZEL, « La domestication de l'épidémiologie. Les maladies professionnelles liées aux pesticides, de la science à la reconnaissance », *Gouvernement et action publique*, vol. 9, n°2, 2020, p. 15-40.

DE FONTENAY Élisabeth, *Le silence des bêtes. La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris : Fayard, 1998, 784 pages.

DE LA BIGNE Yolaine (dir), *Les secrets de l'intelligence animale*, Paris : Larousse, 2018, 256 pages.

DELAGE Pierre-Jérôme, « Contribution à une théorie explicative de la réification de l'animal » *in* Sophie LAMBERT-WIBER et François HOURMANT (dirs), *L'animal et le pouvoir,* Rennes : PUR, 2016, p. 31-46.

DELANOUE Elsa, *Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse*, thèse de doctorat en Sociologie, Université Rennes 2, 2018, 426 pages.

DEL AMO Jean-Baptiste, *L214. Une voix pour les animaux*, Paris : Arthaud (Flammarion), 2017, 416 pages.

DENECE Éric et Jamil ABOU ASSI, *Écoterrorisme, altermondialisme, écologie, animalisme. De la contestation à la violence*, Paris : Tallandier, 2016, 363 pages.

DENHEZ Frédéric, *La cause végane. Un nouvel intégrisme ?,* Paris : Buchet-Chastel, 2019, 224 pages.

DENORD François, *Néo-libéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris : Demopolis, 2007, 416 pages.

DEPLAUDE Marc-Olivier, « 12. Une fiction d'institution : les "besoins de santé" de la population », *in* Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris : La Découverte, 2009, p. 255-272.

DEPLAUDE Marc-Olivier, « Les infortunes de la vertu. Sociologie d'un répertoire d'action patronal », *Sociologie du travail,* 56, 2014, p. 411-434.

DESAGE Fabien et Jérôme GODARD, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, 2005/4, vol. 55, p. 633-661.

DE SAINT POL Thibaut, « Quand est-ce qu'on mange ? Le temps des repas en France (analyse quantitative) », *Terrains & travaux*, vol. 9, n° 2, 2005, p. 51-72.

DE SAINT POL Thibaut, « Les habitudes alimentaires des Français. Une institution sociale entre constance et renouveau », *Esprit*, 2016/6, p. 111-120.

DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris : Gallimard, 2005, 640 pages.

DE WAAL Frans, *Sommes-nous trop « bêtes » pour comprendre l'intelligence des animaux ?*, Paris : Actes Sud, 2018, 410 pages.

DIASIO Nicoletta et Vulca FIDOLINI, « Garder le cap. Corps, masculinité et pratiques alimentaires à "l'âge critique" », *Ethnologie française,* vol. 49, n°4, 2019, p. 751-767.

DIGARD Jean-Pierre, *Les français et leurs animaux,* Paris : Fayard, 1999, 281 pages.

DIGARD Jean-Pierre, « Raisons et déraisons. Des revendications animalitaires. Essai de lecture anthropologique et politique », *Pouvoirs*, vol. 131, n°4, 2009, p. 97-111.

DIGARD Jean-Pierre, « Le tournant obscurantiste en anthropologie. De la zoomanie à l'animalisme occidentaux », *L'Homme*, 203-204, 2012, p. 555-578.

DIGARD Jean-Pierre*, L'animalisme est un anti-humanisme*, Paris : CNRS, 2018, 126 pages.

DRESSEN Marnix, *De l'amphi à l'établi : les étudiants maoïstes à l'usine (1967-1989),* Paris : Belin, 1999, 432 pages.

DRESSEN Marnix, *Les établis, la chaîne et le syndicat : évolution des pratiques, mythes et croyances d'une population d'établis maoïstes, 1968-1982. Monographie d'une usine lyonnaise*, Paris : L'Harmattan, 2000, 287 pages.

DUBOIS Vincent, « L'État, l'action publique et la sociologie des champs », *Revue Suisse de Science politique,* 2014, 20 (1), p. 25-30.

DUBREUIL Catherine-Marie, *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français*, Paris : Éditions du CTHS, 2013, 224 pages.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie (dir), *Gouverner les conduites*, Paris : Presses de Sciences Po, 2016, 480 pages.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, *La consommation engagée*, Paris : Presses de Sciences Po, 2018 [1ère éd. 2009], 154 pages.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie et Christophe GIRAUD, « Chapitre 4. Les agriculteurs entre clôtures et passerelles », *in* Bertrand Hervieu *et al.*, *Les mondes agricoles en politiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 111-130.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie et Laure GAERTNER, « Chapitre 8. Comment gouverner les acteurs du gouvernement des conduites ? Le cas de la régulation des pratiques de greenwashing dans la publicité », *in* Sophie DUBUISSON-QUELLIER (dir), *Gouverner les conduites*, Paris : Presses de Sciences Po, 2016, p. 299-334.

DUCHESNE Sophie et Florence HAEGEL, *L'entretien collectif,* Paris : Armand Colin, 2008, 126 pages.

DUCLERT Vincent, « La "deuxième gauche" » *in* Jean-Jacques BECKER (dir), *Histoire des gauches en France. Volume 2,* Paris : La Découverte, 2005, p. 175-189.

DUFOUR Pascale, Graeme HAYES et Sylvie OLLITRAULT, « Présentation : radicalités et radicalisations – la fabrication d'une nouvelle "norme" politique ? », *Lien social et Politiques*, n° 68, 2012, p. 7-12.

DURIF-BRUCKERT Christine, « "On devient ce que l'on mange" : les enjeux identitaires de l'incorporation », *Revue française d'éthique appliquée,* n°4, 2017/2, p. 25-36.

DURKHEIM Émile, *L'évolution pédagogique en France*, Paris : PUF, 1969 [1ère éd. 1938], 403 pages.

DURU-BELLAT Marie, Géraldine FARGES et Agnès VAN ZANTEN, « Chapitre 6. Les programmes, les pratiques pédagogiques et les normes d'excellence », *in* Marie DURU-BELLAT, Géraldine FARGES et Agnès VAN ZANTEN, *Sociologie de l'école,* Paris : Armand Colin, 2018, p. 124-147.

ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Lévy, 1991 (1973), 342 pages.

ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris : Calmann-Lévy, 1991 (1975), 328 pages.

EPSTEIN Renaud, *La Rénovation urbaine : démolition-reconstruction de l'État,* Paris : Presses de Sciences Po, 2013, 378 pages.

ESPINOSA Romain, « L'éléphant dans la pièce. Pour une approche économique de l'alimentation végétale et de la condition animale », *Revue d'économie politique,* vol. 129, n° 3, 2019, p. 287-324.

EVANS Peter B., Dietrich RUESCHEMEYER et Theda SKOCPOL, *Bringing the State back in,* Cambridge : Cambridge University Press,1985, 390 pages.

FACCHINI François, « La mise en œuvre de l'article 19 du règlement CEE 797/85 en France et en Grande-Bretagne », *Économie rurale*, n° 252, 1999, p. 3-8.

FASSIN Didier et Dominique MEMMI (dirs), *Le gouvernement des corps*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2004, 269 pages.

FAUCHER Florence, « Manger vert. Choix alimentaires et identité politique chez les écologistes français et britanniques », *Revue française de science politique,* 48e année, n°3-4, 1998, p. 437-457.

FAVRE Pierre (dir), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris : L'Harmattan, 1992, 206 pages.

FILLIEULE Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 199-217.

FISCHLER Claude, *L'Homnivore*, Paris : Odile Jacob, 2001 [1ère éd. 1990], 414 pages.

FISCHLER Claude et Estelle MASSON, *Manger. Français, Européens et Américains face à l'alimentation*, Paris : Odile Jacob, 2008, 336 pages.

FLANDRIN Jean-Louis et Massimo MONTANARI (dirs), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, 1996, 915 pages.

FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire et population. Cours au collège de France, 1977-1978,* Paris : Gallimard-Seuil, 2004, 435 pages.

FOUCAULT Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris : Gallimard-Seuil, 2004, 355 pages.

FOUGIER Eddy, « Animalistes, zadistes, néo-luddites : nouvelles menaces pour la sécurité des entreprises en France », *Sécurité et stratégie*, vol. 24, n° 4, 2016, p. 32-39.

FOUILLEUX Ève, « Chapitre 4 : Les politiques agricoles et alimentaires », *in* Olivier BORRAZ (dir), *Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne,* Paris : Presses de Sciences Po, 2008, p. 113-146.

FOUILLEUX Ève, « Standards volontaires : entre internationalisation et privatisation des politiques agricoles », *in* Bertrand HERVIEU *et al.* (dirs), *Les mondes agricoles en politique*, Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 371-396.

FOUILLEUX Ève et Laura MICHEL (dirs), *Quand l'alimentation se fait politique(s),* Rennes : PUR, 2020, 350 pages.

FOUILLEUX Ève et Frédéric GOULET, « Firmes et développement durable : le nouvel esprit du productivisme », *Études rurales* [En ligne], 2012, n°190, p. 131-146, mis en ligne le 09 janvier 2015, consulté le 27 janvier 2017. URL : http://etudesrurales.revues.org/9708.

FOUILLEUX Ève et Bruno JOBERT, « Le cheminement des controverses dans la globalisation néo-libérale. Pour une approche agonistique des politiques publiques », *Gouvernement et action publique,* vol. 6, n° 3, 2017, p. 9-36.

FRAÏSSE Christèle et Isobel STEWART, « Articulation entre deux formes de croyances : principe d'incorporation et stéréotypes de sexe », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol. 77, n°1, 2008, p. 15-28.

FRANCIONE Gary, *Introduction aux droits des animaux,* Lausanne : L'Âge d'Homme, 2015 [éd. originale 2000], 390 pages.

FRESSOZ Jean-Baptiste, Frédéric GRABER, Fabien LOCHER et Grégory QUENET, « III. Menaces, régulations, environnements », *in* Jean-Baptiste FRESSOZ *et al.* (dirs), *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris : La Découverte, 2014, p. 35-54.

FROMONT Pierre, Henri BROUSSE et Jean CARREL, *La modernisation de l'agriculture*, Paris : Armand Colin, 1954, 235 pages.

GAGNON Benoît, « L'écoterrorisme : vers une cinquième vague terroriste nord-américaine ? », *Sécurité et stratégie*, vol. 3, n° 1, 2010, p. 15-25.

GAUTIER Amandine, *Bien-être animal : l'éthique à l'épreuve de l'économique,* Mémoire de Master 1, Université Lyon 2, IEP de Lyon, 2010, 97 pages.

GAUTIER Amandine, *L'alimentation : construction politique d'une catégorie d'intervention publique*, Mémoire de Master 2 en Politiques publiques et gouvernements comparés, Université Lyon 2, IEP de Lyon, août 2011, 154 pages.

GAUTIER Amandine, *Douleurs en chaîne : une approche multi-niveaux de la santé au travail des agents de l'État en abattoir*, thèse de doctorat en Science politique, Université Lumière Lyon 2, 2017.

GELLNER Ernest, *Nations et nationalisme*, Lausanne : Payot, 1989, 208 pages.

GERBAUX Françoise et Pierre MULLER, « La naissance du développement agricole en France », *Économie rurale*, 1984, n° 159, p. 17-22.

GIBERT Martin, *Voir son steak comme un animal mort,* Montréal : Lux, 2015, 256 pages.

GILBERT Claude et Emmanuel HENRY, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » *in* Claude GILBERT et Emmanuel HENRY (dirs), *Comment se construisent les problèmes de santé publique,* Paris : La Découverte, 2009, p. 7-33.

GILBERT Claude et Emmanuel HENRY, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53, 1, 2012, p. 35-59.

GIORDANO Christian, « Ruralité et nation en Europe centrale et orientale », *Études rurales*, 163-164, 2002, p. 45-65.

GOODALL Jane, *Nous sommes ce que nous mangeons*, Paris : Actes Sud, 2012, 384 pages.

GROSSETETE Matthieu, *Accidents de la route et inégalités sociales : les morts, les médias et l'État,* Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant, 2012, 219 pages.

GROSSMAN Emiliano et Sabine SAURUGGER, « Chapitre 3. Les groupes d'intérêt et l'État : comprendre la variété des relations », *in* Emiliano GROSSMAN et Sabine SAURUGGER, *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris : Armand Colin, 2012, p. 93-130.

GROTTANELLI Cristiano, « La viande et ses rites », *in* Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (dirs), *Histoire de l'alimentation,* Paris : Fayard, 1996, p. 117-132.

GUILLAUME Pierre, « L'hygiène à l'école et par l'école », *in* Patrice BOURDELAIS et Olivier FAURE (dirs), *Les nouvelles pratiques de santé : acteurs, objets, logiques sociales (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris : Belin, 2005, p. 213-223.

GUSFIELD Joseph, *Symbolic crusade. Status politics and the American temperance movement,* Urbana : University of Illinois Press, 1986 [1e éd. 1970], 226 pages.

GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique,* Paris : Economica, 2009 [éd. originale 1981], 356 pages.

HAAG Pascale et Cyril LEMIEUX (dirs), *Faire des sciences sociales. Critiquer*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2012, 350 pages.

HACHE Émilie, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, 2007/4, n°28, p. 49-65.

HALL Peter A. et Rosemary C. R. TAYLOR, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique,* 47e année, n° 3-4, 1997, p. 469-496.

HAYES Graeme et Sylvie OLLITRAULT, *La désobéissance* civile, Paris : Presses de Sciences Po, 2013, 185 pages.

HASSAN-WASSEF Habiba, « Chapitre 19. Refonder l'éducation alimentaire », *in* CIHEAM (éd.), *MediTERRA 2012. La diète méditerranéenne pour un développement régional durable,* Paris : Presses de Sciences Po, 2012, p. 419-446.

HASSENTEUFEL Patrick, « Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'État en interaction », *Pouvoirs*, n°74, 1995, p. 155-168.

HAUGUEL Morgane, « L'incorporation de la cause antispéciste », *Cités,* 2019/3, n° 79, p. 55-68.

HELY Matthieu, *Les métamorphoses du monde associatif,* Paris : PUF, 2009, 320 pages.

HENRY Emmanuel, *Amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public,* Rennes : PUR, 2007, 308 pages.

HERPIN Nicolas, « Le repas comme institution », *Revue française de sociologie*, 29/3, 1988, p. 503-521.

HERVIEU Bertrand et François PURSEIGLE, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris : Armand Colin, 2013, 318 pages.

HESS Gérald, *Éthiques de la nature*, Paris : PUF, 2013, 424 pages.

HUGHES Everett C., *Men and their Work,* Westpont : Greenwood press, 1981 [1e éd. 1958], 184 pages.

ISHIGE Naomi, « Bouddhisme, shintoïsme, et consommation de viande animale au japon », *in* Jean-Pierre POULAIN (dir), *L'homme, le mangeur et l'animal. Qui nourrit l'autre ?,* Paris : Les cahiers de l'Ocha, n°12, 2007, p. 80-92.

JACQUOT Sophie et Charlotte HALPERN, « Chapitre 2. Aux frontières de l'action publique. L'instrumentation comme logique de (dé)sectorisation », *in* Laurie BOUSSAGUET *et al.* (dirs), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris : Presses de Sciences Po, 2015, p. 57-84.

JARRIGE François, « 5. Le luddisme, refus de la mécanisation », *in* Michel PIGENET (dir), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris : La Découverte, 2014, p. 69-78.

JARRIGE François et Thomas LE ROUX, *La contamination du monde : une histoire des pollutions à l'âge industriel,* Paris : Seuil, 2017, 470 pages.

JASPER James M., *The Art of Moral Protest. Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago : The University of Chicago Press, 1997, 514 pages.

JASPER James M. et Dorothy Nelkin, *The Animal Rights Crusade. The growth of a moral protest*, New-York : The Free Press, 1992, 214 pages.

JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, *Éthique animale,* Paris : PUF, 2008, 320 pages.

JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, *L'éthique animale*, Paris : PUF, 2011, 128 pages.

JOSSE Melvin, *Militantisme, politique et droits des animaux*, Gagny : Droits des animaux, 2013, 103 pages.

JOUZEL Jean-Noël et François DEDIEU, « Rendre visible et laisser dans l'ombre. Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique*, 2013/1, vol. 63, p. 29-49.

JOY Melanie, *Introduction au carnisme. Pourquoi aimer les chiens, manger les cochons et se vêtir de vaches,* Lausanne : L'Âge d'Homme, 2016 [éd. originale 2009], 201 pages.

JUHEM Philippe, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots*, mars 2001, n°65, p. 9-27.

KABOUCHE Noé et Sophie DUBUISSON-QUELLIER, « Collaborer avec le marché : les stratégies des associations végétariennes en France », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 4, 2020, p. 617-640.

KALOF Linda (dir), *The Oxford handbook of animal studies*, Oxford : Oxford University Press, 2017, 621 pages.

KATZ Eric, « Is There a Place for Animals in the Moral Consideration of Nature ? » *in* Andrew LIGHT et Holmes ROLSTON III (dirs), *Environmental Ethics : An Antology,* Wiley-Blackwell, 2002, p. 85-94.

KINGDON John W., *Agendas alternatives and public policies*, New-York : Harper Collins, 1995 [1re éd. 1984], 253 pages.

KÖNIG David, *Jacob Böhme. Le prince des obscurs*, Paris : Éditions du Cerf, 2017, 320 pages.

KOVACS Alexandra, *Le végétarisme dans l'antiquité grecque : norme ou marginalité ?,* thèse de doctorat en Histoire, Université Bourgogne Franche-Comté, 2017, 311 pages.

LAGROYE Jacques, « Chapitre 15. Les processus de politisation » *in* Jacques LAGROYE (dir), *La politisation*, Paris : Belin, 2003, p. 359-372.

LAGROYE Jacques et Michel OFFERLE (dirs), *Sociologie de l'institution,* Paris : Belin, 2011, 399 pages.

LAHIRE Bernard, *L'invention de l' « illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmat*es, Paris : La Découverte, 1999, 370 pages.

LARRERE Catherine et Raphaël LARRERE, « Chapitre V. Éthique environnementale et éthique animale », *in* Georges CHAPOUTHIER *et al.* (dirs)*, La question animale : Entre science, littérature et philosophie*, Rennes : PUR, 2011, p. 93-106.

LARUE Renan, *Le végétarisme et ses ennemis. Vingt-cinq siècles de débat,* Paris : PUF, 2015, 324 pages.

LARUE Renan et Valéry GIROUX, *Le véganisme,* Paris : PUF, 2017, 121 pages.

LASCOUMES Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques,* Paris : La Découverte, 1994, 317 pages.

LASCOUMES Pierre, *Action publique et environnement,* Paris : PUF, 2012, 127 pages.

LASCOUMES Pierre et Patrick LE GALES, *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de Sciences Po, 2004, 370 pages.

LAVILLE Bettina, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *Revue française d'administration publique*, 2010/2, n° 134, p. 277-311.

LAVILLE Bettina, « Le développement durable en action : entretien avec madame le commissaire général au développement durable, Michèle Pappalardo », *Revue française d'administration publique*, vol. 134, n° 2, 2010, p. 267-275.

LECLERC Olivier et Tatiana SACHS, « Gouverner par les incitations. La diffusion d'une logique incitative dans le droit du travail », *Revue Française de Socio-Économie*, Hors-série, n°2, 2015, p. 171-185.

LEGENDRE Tony, *Expériences de vie communautaire anarchiste en France*, Saint Georges d'Oléron : Éditions Libertaires, 2006, 164 pages.

LEMIEUX Cyril, *Le devoir et la grâce,* Paris : Economica, 2009, 246 pages.

LEMIEUX Cyril, « Paradoxe de la modernisation. Le productivisme agricole et ses critiques (Bretagne, années 1990-2010) », *Politix*, vol. 123, n°3, 2018, p. 115-144.

LEVAIN Alix, « Une épreuve médiatique ? Les éleveurs bretons et les marées vertes », *Études rurales*, vol. 198, n°2, 201s6, p. 171-194.

LE VELLY Roman et Christophe SOULARD, « Alimentation » *in* Romain PASQUIER *et al.* (dirs), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris : Presses de Sciences Po, 2020, p. 34-39.

LEVI-STRAUSS Claude, *Mythologiques. Le cru et le cuit*, Paris : Plon, 1964, 402 pages.

LEVI-STRAUSS Claude, *Mythologiques. Du miel aux cendres*, Paris : Plon, 1966, 452 pages.

LEVI-STRAUSS Claude, *Mythologiques. L'origine des manières de tables*, Paris : Plon, 1968, 478 pages.

LINDBLOM Charles E., « The Science of 'Muddling Through' », *Public Administration Review*, vol. 19, n°2, 1959, p. 79-88.

LOCHARD Yves et Maud SimonET, « Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels », *in* Didier DEMAZIERE et Charles GADEA (dirs), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris : La Découverte, 2009, p. 274-284.

LOCONTO Allison et Ève FOUILLEUX, « Politics of private regulation : ISEAL and the shaping of transnational sustainability governance », *Regulation & Governance*, 8, 2014, p. 166-185.

LOTH Victor, *La norme, le genre et l'entrecôte. Jeunes végétarien.ne.s, construction d'une déviance par les omnivores et les végétarien.ne.s dans les espaces familiaux, amicaux et professionnels,* Mémoire de Master 1, Université de Lille, 2019, 140 pages.

LOUDIYI Salma et Marie HOUDART. « L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales », *Économie rurale,* vol. 367, n°1, 2019, p. 29-44.

LYNCH Édouard, « Détruire pour exister : les grèves du lait en France (1964, 1972 et 2009) », *Politix*, vol. 103, n°3, 2013, p. 99-124.

LYNCH Édouard, *Insurrections paysannes. De la terre à la rue : usages de la violence au XXe siècle,* Paris : Vendémiaire, 2019, 444 pages.

MAINSANT Pascal et René LAPORTE, *La viande voit rouge,* Paris : Fayard, 2012, 224 pages.

MANCERON Vanessa, « Les vivants outragés. Usages militants des corps et perceptions des animaux d'élevage chez les défenseurs de la cause animale en France », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 2012/1, n°8, p. 57-76.

MARCHAND Claire, *Le médecin et l'alimentation. Principes de nutrition et recommandations alimentaires en France (1887-1940)*, thèse de doctorat en Histoire contemporaine, Tours, 2014, 862 pages.

MARQUIS Nicolas, *Du bien-être au marché du malaise : la société du développement personnel*, Paris : PUF, 248 pages.

MARTIN Jean-Philippe, « 41. Des paysans contestataires et novateurs (années 1960-début du XXIe siècle) », *in* Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (dirs), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris : La Découverte, 2014, p. 464-474.

MARTIN Jean-Philippe, « À la Confédération paysanne, des paysans écologistes… mais pas végans », *Histoire & sociétés Rurales*, 2021/1, vol. 55, p. 155-190.

MATHIEU Lilian, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 52e année, n°1, 2002, p. 75-100.

MATHIEU Lilian, « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Déviance et Société*, 2005/1, vol. 29, p. 3-12.

MATHIEU Lilian, *Les années 70, un âge d'or des lsuttes ?,* Paris : Textuel, 2010, 144 pages.

MATHIEU Lilian, *La fin du tapin : Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, Paris : François Bourin Éditeur, 2014, 280 pages.

MATIGNON Karine Lou (dir), *Révolutions animales,* Paris : Les liens qui libèrent, 2016, 576 pages.

MAUDUIT Alexandra, *Les partenariats stratégiques ONG-Entreprises : pour co-construire les stratégies de RSE ?*, thèse en Sciences de gestion, Université Paris Sud-Paris XI, 2013, 361 pages.

MAUGER Gérard, « Sens pratique et conditions sociales de possibilité de la pensée "pensante" », *Cités*, vol. 38, n° 2, 2009, p. 61-77.

MECHIN Colette, « La symbolique de la viande », *in* Monique PAILLAT (dir), *Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation*, Paris : Autrement, Coll. Mutations/Mangeurs, n°172, 1997, p. 121-134.

MEGE Arnaud, « "Faire autrement". Tensions entre idéaux et contraintes pratiques de militants pour la décroissance », *Terrains & travaux*, vol. 31, n° 2, 2017, p. 63-86.

MERY André, *Les végétariens. Raisons & sentiments*, Sète : La Plage, 1998, 312 pages.

MESNEL Blandine, « Les agriculteurs face à la paperasse. Policy feedbacks et bureaucratisation de la politique agricole commune », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n°1, 2017, p. 33-60.

MEYZIE Philippe, *L'alimentation en Europe à l'époque moderne*, Paris : Armand Colin, 2010, 288 pages.

MICHALON Jérôme, « Les animal studies peuvent-elles nous aider à penser l'émergence des épistémès réparatrices ? », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2017/3, vol. 11, n°3, p. 321-349.

MICHALON Jérôme, « Cause animale et sciences sociales : influences, dévoilements et appariements », *in* Fabien CARRIE et Christophe TRAÏNI (dirs), *S'engager pour les animaux*, Paris : PUF, 2018 p. 89-101.

MICHEL Louise, *Mémoires de Louise Michel écrits par elle-même*, Paris : F. Roy, Libraire-éditeur, 1886, 490 pages.

MORELLE Aquilino et Didier TABUTEAU, « Chapitre 2. Les trois ambitions de la santé publique », *in* Aquilino MORELLE et Didier TABUTEAU, *La santé publique*, Paris : PUF, 2017, p. 43-104.

MOURET Sébastien, « Le véganisme : l'abolition par la nutrition. Comment se complémenter en vitamine B12 », *Ethnologie française*, vol. 176, n° 4, 2019, p. 769-786.

MULLER Christine, « Les nouveaux programmes pour l'école primaire », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°12, 1996, p. 94-97.

MULLER Pierre, *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris : Les Éditions ouvrières, 1984, 174 pages.

MULLER Pierre, « Référentiel » *in* Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dirs), *Dictionnaire des politiques publiques,* Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 555-562.

MULLER Pierre, « Secteur » *in* Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dirs), *Dictionnaire des politiques publiques,* Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 591-599.

MULLER Séverin, « 2. Le travail ouvrier. Les formes d'accommodement au risque sanitaire », *in* Séverin MULLER, *À l'abattoir. Travail et relations professionnelles face au risque sanitaire*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Versailles : Éditions Quæ, 2008, p. 99-174.

« Naissance du "ministère du XXIe siècle" », *Vraiment durable*, vol. 4, n° 2, 2013, p. 129-153.

NAUDIER Delphine et Maud SIMONET (dirs), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements,* Paris : La Découverte, 2011, 256 pages.

NAY Olivier et Andy SMITH, « Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institutions », *in* Olivier NAY et Andy SMITH, *Le Gouvernement du Compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique,* Paris : Economica, 2002, p. 1-21.

NEMEROFF Charles et Paul ROZIN, « You are what you eat : Applying the demand-free "impressions" technique to an unacknowledge belief », *Ethos, The Journal of Psychological Anthropology*, 17, 1989, p. 50-69.

NEVEU Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris : Armand Colin, 2015, 286 pages.

NICOLAS Ariane, *L'imposture antispéciste*, Paris : Éditions Desclée de Brouwer, 2020, 268 pages.

NIZARD Sophie, « "Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère" », *in* Jean-Pierre POULAIN (dir), *L'homme, le mangeur et l'animal. Qui nourrit l'autre ?,* Paris : Les cahiers de l'Ocha, n°12, 2007, p. 112-120.

NORTH Douglass C., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance,* Cambridge : Cambridge University Press, 1990, 152 pages.

OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt,* Paris : Montchrestien, 1998, 158 pages.

OLLITRAULT Sylvie, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes : PUR, 2008, 226 pages.

O'MIEL Julien, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative. Comparaison transnationale des politiques participatives du Conseil régional du. Nord-Pas-de-Calais et de la Toscane*, thèse de doctorat en Science politique, Université Lille 2, 2015, 724 pages.

OSSIPOW Laurence, « Aliments morts, aliments vivants », *in* Claude FISCHLER (dir), *Manger magique. Aliments sorciers, croyances comestibles,* Paris : Autrement, n°149, 1994, p. 127-135.

OSSIPOW Laurence, *La cuisine du corps et de l'âme. Approche ethnologique du végétarisme, du crudivorisme et de la macrobiotique en Suisse,* Neuchâtel : Éditions de l'institut d'Ethnologie, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997, 341 pages.

OUEDRAOGO Arouna P., « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* 55e année, n° 4, 2000, p. 825-843.

OUEDRAOGO Arouna P., « Assainir la société. Les enjeux du végétarisme », *Terrain*, n° 31, 1998, p. 59-76.

OUEDRAOGO Arouna P., *Le végétarisme. Esquisse d'histoire sociale,* Document de travail, CORELA-HEDM, n° 9402, Ivry-sur-Seine : INRA, 1994.

PAGIS Julie et Karel YON, « Se faire ouvrier·e. L'établissement, un cas de *reverse passing* ? », *Genèses*, vol. 114, n° 1, 2019, p. 53-74.

PAPI Stéphane, « Islam, laïcité et commensalité dans les cantines scolaires publiques », *Hommes & migrations* [en ligne], 1296, 2012, mis en ligne le 29 mai 2013, URL : http://journals.openedition.org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/hommesmigrations/1522.

PARAYRE Séverine, « L'hygiène à l'école aux XVIIIe et XIXe siècles : vers la création d'une éducation à la santé », *Recherches & éducations*, 1, 2008, p. 177-193.

PASSY Florence, « Interactions sociales et imbrications des sphères de vie. Une analyse phénoménologique des dynamiques de désengagement », *in* Olivier FILLIEULE (dir), *Le désengagement militant*, Paris : Belin, 2005, p. 111-128.

PATOU-MATHIS Marylène, *Mangeurs de viande. De la préhistoire à nos jours*, Paris : Éditions Perrin, 2009, 420 pages.

PATTERSON Charles, *Un éternel Treblinka*, Paris : Calmann-Lévy, 2008 [éd. originale 2003], 336 pages.

PATUREL Dominique et Patrice NDIAYE, « Introduction. Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable », *in* Dominique PATUREL (dir), *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Nîmes : Champ social, 2020, p. 17-46.

PELLUCHON Corine, *Les nourritures. Philosophie du corps politique,* Paris : Seuil, 2015, 385 pages.

PERLES Catherine, « Les stratégies alimentaires dans les temps préhistoriques » *in* Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (dirs), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, 1996, p. 29-46.

PERRIER-CORNET Philippe, Olivier AZNAR et Philippe JEANNEAUX, « Chapitre 15. Espaces ruraux et développement durable », *in* Bertrand ZUINDEAU (dir), *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2010, p. 191-200.

PESCHE Denis, « Les organisations de l'agriculture et des agriculteurs », *in* Thierry DORE et Olivier RECHAUCHERE (dirs), *La question agricole mondiale : enjeux économiques, sociaux et environnementaux*, Paris : La documentation française, 2010, p. 97-114.

PIERRU Emmanuel, « 1. Organisations et ressources », *in* Éric AGRIKOLIANSKY *et al.*, *Penser les mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 2010, p. 19-38.

PIERRU Frédéric, « Comment faire une crise qui tienne ou comment faire une crise avec des mots en donnant des mots à la crise », *in* Frédéric PIERRU, *Genèse et usages d'un problème public : la « crise » du « système de santé » français (1980-2004)*, Tome 1, thèse de doctorat en Science politique, Université Lille 2, 2005, p. 1-33.

PILMIS Olivier, Henri BERGERON, Thibault BOSSY et Patrick CASTEL, « L'instrument d'action publique qui voulait être un dispositif marchand. L'échec (relatif) des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel », XIIIe Congrès de l'AFSP, Section thématique 17 « Retour sur le gouvernement des risques collectifs : quelle place pour les industriels ? », Paris, 9 juillet 2013.

PIERSON Paul, « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *American Political Science Review*, vol. 94, n°2, 2000, p. 251-267.

PINTO Louis, *L'invention du consommateur. Sur la légitimité du marché*, Paris : PUF, 2018, 286 pages.

POMIAN Krzysztof, « Patrimoine et identité nationale », *Le Débat,* vol. 159, n°2, 2010, p. 47 (45-56).

PORCHER Jocelyne, « "L'histoire première, c'est d'aimer les bêtes". Place de la relation entre hommes et animaux dans l'organisation du travail en élevage », *Communication et organisation* [en ligne], 23/2003.

PORCHER Jocelyne, « Le bien-être animal existe-t-il ? », *Économie rurale*, n° 285, 2005, p. 88-94.

PORCHER Jocelyne, « Ce que les animaux nous donnent en nature », *Revue du MAUSS*, 2013/2, n° 42, p. 49-62.

PORCHER Jocelyne, *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXIe siècle*, Paris : La Découverte, 2014, 168 pages.

PORCHER Jocelyne, « Défendre l'élevage sans le savoir. Commentaire critique à propos de l'article de Nicolas Delon "L'animal d'élevage compagnon de travail. L'éthique des fables alimentaires" », *Revue française d'éthique appliquée,* vol. 6, n° 2, 2018, p. 119-124.

PORCHER Jocelyne, *Cause animale, cause du capital,* Lormont : Le Bord de l'Eau, 2019, 168 pages.

POULAIN Jean-Pierre, *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire*, Paris : PUF, 2002, 287 pages.

POULAIN Jean-Pierre, *Manger aujourd'hui. Attitudes, normes et pratiques*, Paris : Éditions Privat, 2002, 235 pages.

POULAIN Jean-Pierre, « L'homme, le mangeur, l'animal : la relation homme-animal à travers les modèles alimentaires, *Sciences des aliments,* 27, 2007, p. 3-9.

POULAIN Jean-Pierre, « 4. Positions sociales, styles de vie, alimentation et obésité », *in* Jean-Pierre POULAIN, *Sociologie de l'obésité*, Paris : PUF, 2009, p. 81-109.

POUYDEBAT Emmanuelle, *L'intelligence animale. Cervelle d'oiseaux et mémoire d'éléphants*, Paris : Odile Jacob, 2017, 224 pages.

PURSEIGLE François, « Chapitre 8. La coordination rurale. Un nouvel acteur sur l'Échiquier syndical », *in* Bertrand HERVIEU *et al.* (dirs), *Les mondes agricoles en politique,* Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 241-272.

RAMBAUD Elsa, « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, 2009/4, vol. 59, p. 723-756.

RAUDE Jocelyn, *Sociologie d'une crise alimentaire : les consommateurs à l'épreuve de la maladie de la « vache folle »,* Paris : Lavoisier, 2008, 258 pages.

RAUFER Xavier, Julien DUFOUR et Stéphane QUERE, « L'éco-terrorisme : effet de loupe, pétard mouillé », *Sécurité globale*, vol. 13, n° 1, 2018, p. 73-90.

REGAN Tom, *Les Droits des animaux*, Paris : Hermann, 2013 [éd. originale 1983], 750 pages.

REMY Catherine, *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*, Paris : Economica, 2009, 210 pages.

RENOU Gildas, « Exemplarité et mouvements sociaux », *in* Olivier FILLIEULE (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de Sciences Po, 2020, p. 244-251.

REPPLINGER Matthieu, « L'agriculture. La fin d'une politique d'exception ? », *Politique européenne*, 2017/4, n°58, p. 132-161.

RIOUFREYT Thibaut, « Les passeurs de la "Troisième Voie". Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées », *Critique internationale*, vol. 59, n° 2, 2013, p. 33-46.

ROBBE Pierre, *Les Inuit d'Ammassalik, chasseurs de l'Arctique,* Paris : Éditions du Muséum, 1994, 389 pages.

ROCARD Michel (entretien avec), « La deuxième gauche, une histoire inachevée », *Esprit*, Vol. février, n°2, 2006, p. 140-147.

ROE Emery M., *Narrative Policy Analysis*, Durham : Duke University Press, 1994, 199 pages.

ROMEYER Hélène, « Le bien-être en normes : les programmes nationaux nutrition santé », *Questions de communication*, 2015, 27, p. 41-62.

SAFRAN FOER Jonathan, *Faut-il manger les animaux ?,* Paris : Points, 2012 [éd. originale 2009], 408 pages.

SALMON Christian, *Storytelling. La machine à fabriquer des histoires et à formater des esprits*, Paris : La Découverte, 2007, 239 pages.

SAPIRO Gisèle, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 176-177, p. 8-31.

SAUZIN A., « Le problème de la viande », *Économie rurale*, n° 64, 1965, p. 3-8.

SAWICKI Frédéric et Johanna SIMEANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail,* 2009, 5 (1), p. 97-125.

SERNA Pierre, « La sicuration des animaux ou les fondements d'une République avec les animaux (1792-1802) », *in* Fabien CARRIE et Christophe TRAÏNI (dirs), *S'engager pour les animaux*, Paris : PUF, 2019, p. 13-26.

SINCLAIR Upton, *La jungle*, Paris : Le Livre de Poche, 2011 [1ère éd. originale : 1906], 528 pages.

SINGER Peter, *La Libération animale,* Paris : Payot, 2012 [éd. originale 1975 ; 1ère éd. française 1993], 477 pages.

« Souffrances paysannes », *Études rurales*, 2014/1, n° 193, 192 pages.

SPANOU Calliope, « Les fonctionnaires et l'environnement : sensibilité personnelle et stratégie organisationnelle » *in* Jacques CHEVALLIER *et al.* (dirs), *La société civile*, Paris : PUF, 1986, p. 160-174.

SPANOU Calliope, *Fonctionnaires et militants : étude des rapports entre l'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris : L'Harmattan, 1991, 314 pages.

SPECTOR Malcolm et John I. KITSUSE, « Social Problems : A Re-Formulation », *Social Problems*, vol. 21, n° 2, 1973, p. 145-159.

STONE Deborah A., « Causal stories and the formation of policy agendas », *Political Science Quarterly*,104 (2), 1989, p. 281-300.

SWALLOW Paul, « L'extrémisme des défenseurs du droit des animaux, une menace pour l'entreprise », *Sécurité et stratégie*, vol. 2, n° 2, 2009, p. 14-19.

TAVENEAUX René, « L'abbé Grégoire et la démocratie cléricale », *Revue d'histoire de l'Église de France*, Tome 76, n° 197, 1990, p. 235-256.

TAYLAN Ferhat, *Mésopolitique. Connaître, théoriser et gouverner les milieux de vie (1750-1900),* Paris : Éditions de la Sorbonne, 2018, 307 pages.

TERRIEN Christophe, *La consommation de viande et ses substituts. Enjeux, acceptabilité et évolution*, Londres : ISTE Éditions, 2018, 198 pages.

TEYSSEIRE Daniel, « Aux origines de la médecine sociale et de la politique de la santé publique : l'Avis au peuple sur sa santé de Tissot », *Mots. Les langages du politique*, 1991, 26, p. 47-64.

THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècles,* Paris : Seuil, 1999, 302 pages.

THOENIG Jean-Claude et Patrice DURAN, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique,* 46e année, n°4, 1996, p. 580-623.

TISSOT Sylvie, *L'État et les quartiers, genèse d'une catégorie d'action publique,* Paris : Seuil, 2007, 300 pages.

TRAÏNI Christophe (dir), *Émotions… Mobilisation !,* Paris : Presses de Sciences Po, 2009, 300 pages.

TRAÏNI Christophe, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 2, 2010, p. 335-358.

TRAÏNI Christophe, « Chapitre 9. L'enfance et les sensibilités primordiales de la lutte pour la protection animale », *in* Anne MUXEL, *La politique au fil de l'âge,* Paris : Presses de Sciences Po, 2011, p. 213-228.

TRAÏNI Christophe, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique,* Paris : PUF, 2011, 242 pages.

TRAÏNI Christophe, « Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante », *Revue française de science politique*, 2012/4, vol. 62, p. 559-581.

TRAÏNI Christophe, « Les formes plurielles d'engagement de la protection animale », *in* Fabien Carrié et Christophe Traïni (dirs), *S'engager pour les animaux,* Paris : PUF, 2019, p. 41-55.

TRAÏNI Christophe et Johanna SIMEANT-GERMANOS, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », *in* Christophe TRAÏNI (dir), *Émotions... Mobilisation !,* Paris : Presses de Sciences Po, 2009, p. 11-34.

VALETTE Élodie *et al.,* « Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme ? », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n°3, 2012, URI : id.erudit.org/iderudit/1022683ar.

VANNETZEL Marie, « Affection, désaffection et défection chez deux jeunes Frères musulmans en Égypte », *Critique internationale,* vol. 65, n° 4, 2014, p. 127-147.

VANRYSSEL Pauline, *Par-delà le carnisme. Évolutions des rapports à l'environnement et déplacement des frontières de l'immangeable*, Mémoire de recherche pour le Master de Science politique, Université de Lille, 2016, 130 pages.

VAN ZANTEN Agnès, « Chapitre I. Approches, modèles et démarches », *in* Agnès van Zanten, *Les politiques d'éducation*, Paris : PUF, 2014, p. 7-31.

VERHOEVEN Marie, « Normes scolaires et production de différences », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 45, n° 1-2, 2012, p. 95-121.

VIALLES Noëlie, *Le sang et la chair : les abattoirs de pays de l'Adour,* Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1987, 160 pages.

VIALLES Noëlie, « Toute chair n'est pas viande », *Études rurales*, 1998, n° 147-148, p. 139-149.

VIALLES Noélie, « Inquiétudes alimentaires. De la vache folle au poulet grippé », *Cahiers d'anthropologie sociale,* vol. 8, n° 1, 2012, p. 47-55.

VOEGTLI Michäel, « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien social et politiques*, n°51, 2004, p. 145-158.

VRIGNON Alexis, *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes : PUR, 2017, 328 pages.

WINOCK Michel, « La deuxième gauche dans l'histoire du socialisme », *Le Débat*, Vol. 203, n°1, 2019, p. 182-188.

WOLFF Francis, *Trois utopies contemporaines,* Paris : Fayard, 2017, 179 pages.

YON Karel, « Modes de sociabilité et entretien de l'habitus militant. Militer en bandes à l'AJS-OCI », *Politix,* 2005/2, n° 70, p. 137-167.

ZEGNANI Sami, « Les carrières des jeunes salafis des quartiers populaires : entre radicalité et conformisme », *Agora débats/jeunesses*, vol. 80, n° 3, 2018, p. 117-131.

Annexes

Annexe n°1 – Tableau des enquêtés 841
Annexe n°2 – Repères chronologiques (version numérique) 849
Annexe n° 2 (bis) – Repères chronologiques (version imprimée)..... 852

Annexe n°1 – Tableau des enquêtés

Nombre de personnes enquêtées	Terrain d'enquête		Organisation	Personne enquêtée	Fonction	Date	Lieu	Durée
1	Restauration scolaire	Saint-Étienne	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Loire	Étienne Grimaud	Directeur	04/05/15	Chambre d'agriculture, Saint-Priest-en-Jarez	114'
2			Conseil régional Rhône-Alpes	Antonio Rivoire	Directeur intérimaire de l'Agriculture et du développement rural	05/05/15	Conseil régional, Lyon	44'
3			Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	Olivia Alfieri	Adhérente à la FCPE, porte-parole d'un collectif de parents d'élèves formé en janvier 2015 pour protester contre la gestion de la restauration scolaire à Saint-Étienne	05/05/15	Café-brasserie devant la gare Saint-Étienne Châteaucreux	37'
4			Sentience Lyon	Even Rouxel	Militant bénévole	06/05/15	Les quais au bord du Rhône, Lyon	59'
							Un restaurant indien, Lyon	/
5			Ville de Saint-Étienne	Jean-Marc Vernay	Chef du service de la Restauration scolaire	06/06/15	Mairie de proximité Saint-Étienne Tarentaize	55'
6				Samy Kéfi-Jérôme (non anonymisé)	Adjoint à l'Éducation et à la petite enfance	07/05/15	Hôtel de ville de Saint-Étienne	57'
7			« Saint-Étienne l'Avenir ensemble »	Nadia Semache (non anonymisé)	Élue d'opposition au Parti socialiste (PS), ancienne adjointe à la Santé sous la majorité socialiste de Maurice Vincent	07/05/15	Local de « Saint-Étienne l'Avenir ensemble », Saint-Étienne	44'
8			« Saint-Étienne en mieux »	Stéphanie Moreau (non anonymisé)	Élue d'opposition non cartée, sympathisante Europe Écologie Les Verts (EELV)	06/05/15	Local de « Saint-Étienne en mieux », Saint-Étienne	/
9			Elior	Yannick Chanal	Directeur de la Cuisine centrale de Saint-Étienne	07/05/15	Cuisine centrale de Saint-Étienne	35'
10				Corinne Delobel	Diététicienne en charge de l'établissement des menus dans les cantines de Saint-Étienne			
11		Lille	Ville de Lille	Alan Huon	Directeur de la Restauration scolaire	02/11/15	Hôtel de ville de Lille	74'

12	Restauration scolaire	Paris	Ville de Paris, 2e arrondissement	Jacques Boutault (non anonymisé)	Maire	12/10/15	Mairie du 2e arrondissement de Paris	62’
13				Quentin Josse	Chargé de communication auprès du maire	12/10/15	Mairie du 2e arrondissement de Paris	92’
14				Alain Bruyneel	Directeur de la Caisse des écoles	12/10/15	Mairie du 2e arrondissement de Paris	104’
15			Cabinet du ministère de l’Éducation nationale	Christophe Bourgois	Directeur adjoint chargé des questions de laïcité	15/10/15	Par téléphone	18’
16	Cause animale	Abolitionnisme antispéciste	L214	Camille Desmet	Salariée de l’association, référente du groupe local de bénévoles lillois	26/02/16	Un café près du boulevard Vauban à Lille	75’
17				Damien Nicot	Chargé des affaires publiques	28/01/19	Par téléphone	66’
18				Vincent Bricout	Militant bénévole	24/09/15	À son domicile, agglomération lilloise	105’
19			Sentience Lille	Lucile Couvreur-Danel	Militante antispéciste, fondatrice de l’antenne lilloise de l’association	13/10/15	Salon de thé rue de Paris, Lille	105’
20			Vegan Impact et 269Life	Yann Bordet	Militant bénévole chez 269Life et co-fondateur de Vegan Impact	16/12/15	Un square près de son lieu de travail, Paris	58’
21			Boucherie Abolition	Mona Wenck	Fondatrice et porte-parole	03/08/19	Par téléphone	103’
22			Cahiers antispécistes	Yves Bonnardel (non anonymisé)	Co-fondateur du mouvement antispéciste français et des Cahiers antispécistes	19/03/16	Le Café citoyen, Lille	109’
23			Comité radicalement anti-corrida (CRAC)	Matthieu Carton	Chargé de mission au CRAC, militant chez Sentience, adhérent chez L214 et Sea Shepherd			
24		Welfarisme	Mouvement citoyen pour la protection animale	Dimitri Boutet	Militant de la cause animale, fondateur du Mouvement citoyen pour la protection animale			

25	Cause animale	Welfarisme	Oeuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA)	Stéphane Graff	Directeur de l'association	23/11/17	Locaux de l'association, Paris	118'
26			CIWF	Chloé Gonon	Chargée des affaires publiques	01/03/18	Par téléphone	71'
27			Fondation Brigitte Bardot (FBB)	François Gosselin	Porte-parole	16/12/15	Siège de l'association, Paris 16e	78'
28			Fondation 30 Millions d'Amis	Pierre-Antoine Naudin	Délégué général de la Fondation	12/01/18	Siège de l'association, Paris	/
29				/	Chargé de communication			
30		Droits des animaux	One Voice	Chantal	Responsable des relations publiques	26/11/15	Par téléphone	/
31	Promotion du véganisme		Association végétarienne de France (AVF)	Delphine Vuillemin	Présidente de l'association	16/10/15	Local de l'AVF, Paris	77'
32				Juliana Mendes	Chargée de mission			
33				Hugues Noyer	Retraité, ancien salarié de l'association	04/12/15	Un salon de thé près du local de l'association, Paris	104'
34				André Méry (non anonymisé)	Ancien président de l'association du temps de l'Alliance Végétarienne	17/12/15	Un café-restaurant, Maisons-Alfort	130'
35				Lune Garcia-Manceau	Ancienne militante bénévole de l'association, militante bénévole chez L214 et International Campaigns	26/11/15	À son domicile, Lille	98'
36			Fédération végane	Alexandre Meyer	Président de l'association	12/01/17	Déjeuner dans un restaurant végétarien, Paris	150'
37			Association de professionnels de santé pour une alimentation responsable (APSARES)	Benoît Martin-Giroud	Médecin nutritionniste, président de l'association	21/11/17	À son domicile, Paris	81'

38	Protection de l'environnement		France Nature Environnement (FNE)	René Maison	Vice-président, pilote du réseau Agriculture	12/01/17	Siège de l'association, Paris	99'
39			Réseau Action Climat (RAC)	Constance Barraud	Responsable Agriculture et alimentation	23/11/17	Cafétéria des locaux de l'association, Montreuil	74'
40			Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH)	Sophie Parent	Responsable Agriculture et alimentation	19/01/18	Par téléphone	53'
41			Greenpeace	Anne Landreau	Chargée de mission Agriculture	13/02/18	Un café près des locaux de l'association, Paris	/
42	Représentants et professionnels des filières de l'élevage	Syndicats agricoles	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)	Thierry Bergeron	Vice-président	01/07/10	Par téléphone	76'
43			Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)	Xavier Castaing	Directeur général	30/03/18	Par téléphone	53'
44			Confédération paysanne (CP)	Patrice Renou	Membre du Comité national	13/02/18	Local syndical, Bagnolet	130'
45			Coordination rurale (CR)	Florian Decker	Animateur de la Section Viande	13/02/18	Local syndical, boulevard Edgar Quinet, Paris	123'
46		Interprofessions	Interprofession du bétail et des viandes (INTERBEV)	Marion Jullien	Responsable du service Enjeux publics, chargée des relations avec le Parlement	25/11/15	Interbev, rue de Bercy, Paris	60'
47				Sarah Morelle	Chargée de mission bien-être animal, restauration collective et étiquetage des viandes	13/01/17	Interbev, rue de Bercy, Paris	131'
48				Amélie Bouillet	Responsable de la commission « Enjeux sociétaux »			
49				Ludivine Cormier	Chargée de mission Nutrition et alimentation			
50			Interprofession nationale porcine (INAPORC)	Pascal Carrière	Directeur	23/12/17	Inaporc, rue Lespagnol, Paris	64'
51			Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL)	Ludovic Plessis	Directeur des affaires scientifiques et techniques	15/12/17	Maison du lait, Paris	119'
52				Catherine Puech	Directrice des affaires publiques			

53	Représentants et professionnels des filières de l'élevage	Instituts techniques	Institut de l'élevage (IDELE)	Jean Chaillou	Directeur	25/11/15	Institut de l'élevage, rue de Bercy, Paris	53'
54				Pierre Hochart	Chef du service Environnement-Bâtiment	14/12/15	Cité de l'agriculture, Saint-Laurent-Blangy	96'
55				Magali Douet	Cheffe du service Santé et bien-être des ruminants	16/12/15	Institut de l'élevage, rue de Bercy, Paris	77'
56			Institut du porc (IFIP)	Sylvie Legeay	Ingénieure d'études « Bien-être et conduite d'élevage »	19/02/18	Par téléphone	78'
57		Industrie agro-alimentaire	Association nationale des industries alimentaires (ANIA)	Marcelle Mujinga	Directrice du pôle Alimentation et santé	14/02/18	Siège de l'ANIA, Paris	/
58		Grande distribution	Carrefour France	Antoine Deprez	Responsable Agriculture et qualité	06/04/16	Par téléphone	126'
59	Secteur agricole	Administration de l'agriculture	Direction générale de l'alimentation (DGAL)	Nadine Loustalet	Cheffe du service de l'Alimentation	16/12/15	Ministère de l'Agriculture, rue de Vaugirard, Paris	61'
60				Corinne Dussart	Chargée des questions nutritionnelles et adjointe au chef du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation (sous-direction de la politique de l'alimentation, service de l'Alimentation)	10/01/17	Ministère de l'Agriculture, rue de Vaugirard, Paris	78'
61				Laura François	Chargée du Programme national pour l'alimentation (PNA), de l'alimentation à l'hôpital et de l'international, au bureau du pilotage de la politique de l'alimentation (sous-direction de la politique de l'alimentation, service de l'Alimentation)			
62				David Fauconnier	Responsable du bureau de la protection animale (sous-direction de la santé et de la protection animales, service des actions sanitaires en production primaire)	10/01/17	Ministère de l'Agriculture, rue de Vaugirard, Paris	70'
63			Conseil national de l'alimentation (CNA)	Viviane Jaillet	Responsable du Secrétariat interministériel	04/12/15	Ministère de l'Agriculture, rue de Vaugirard, Paris	110'
64				Adeline Brisson-Le Cam	Chargée d'études en histoire et sociologie de l'alimentation, responsable du suivi des groupes « politique nutritionnelle », « Comité national d'éthique des abattoirs » et « restauration scolaire »	22/11/17	Ministère de l'Agriculture, rue de Vaugirard, Paris	71'

65	Secteur agricole	Administration de l'agriculture	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)	Laetitia Houssin	Responsable du bureau Changement climatique et biodiversité (sous-direction Performance environnementale et valorisation des territoires, service Compétitivité et performance environnementale)	11/01/17	Ministère de l'Agriculture, rue Barbet de Jouy, Paris	83'
66				Christelle Ott	Chargée de l'évaluation économique et de la contractualisation au bureau des relations économiques et statuts des entreprises (sous-direction Compétitivité, service Compétitivité et performance environnementale)	13/02/18	Ministère de l'Agriculture, rue Barbet de Jouy, Paris	65'
67				Nathalie Bréant	Responsable du bureau Qualité (sous-direction Compétitivité, service Compétitivité et performance environnementale)	20/11/17	Ministère de l'Agriculture, rue Barbet de Jouy, Paris	130'
68				Cécile Rémy	Responsable du bureau des Viandes et productions animales spécialisées (sous-direction Filières agroalimentaires, service Développement des filières et de l'emploi)	11/01/17	Ministère de l'Agriculture, rue Barbet de Jouy, Paris	76'
69			/	/	Un ancien responsable en charge de la politique de l'alimentation	14/02/18	La Défense, Puteaux	67'
70			Centre d'études et de prospective (CEP) - Service de la statistique et de la prospective	Sandra Ducasse	Chargée de mission Veille et Alimentation	04/12/15	Ministère de l'Agriculture, rue Barbet de Jouy, Paris	78'
71			Cabinet du ministère de l'Agriculture	Patrice Nunes	Directeur adjoint de cabinet de Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture	13/03/18	Par téléphone	53'
72			Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)	Bertrand Hervieu (non anonymisé)	Vice-président, sociologue spécialiste des questions agricoles	21/10/15	Ministère de l'Agriculture, rue de Vaugirard, Paris	64'
73				Serge Allais	Président du Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), chef du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire, président de la section « Prospective, société, international » du CGAAER	14/02/18	Ministère de l'Agriculture, rue de Vaugirard, Paris	73'
74			FranceAgriMer (FAM)	Denis Chotard	Chef d'unité Produits animaux, pêche et aquaculture à la Direction Marché, Études et prospective	05/12/16	Bureaux de FranceAgriMer à Montreuil	185'

75	Secteur agricole	Recherche publique	Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Florence Burgat (non anonymisé)	Directrice de recherches, philosophe spécialiste de la question animale	21/10/15	Un café dans le 16e arrondissement de Paris	/
76				Jocelyne Porcher (non anonymisé)	Directrice de recherches, ancienne éleveuse, zootechnicienne et sociologue, spécialiste des relations homme/animal	25/11/15	Un café dans le quartier de Montparnasse, Paris	65’
77				Olivier Laine	Président directeur général de l’INRA, ancien directeur de cabinet de Stéphane Le Foll, ministre de l’Agriculture	15/12/17	INRA, rue de l’Université, Paris	75’
78				Michel Lavaud	Chargé de mission auprès du directeur scientifique agriculture de l’INRA, président de l’Animal Task Force, président du Groupement d’intérêt scientifique (GIS) « Élevages demain »			
79				Christine Corbel	Ingénieure de recherche à la Direction de l’expertise scientifique collective, de la prospective et des études	12/11/15	Par téléphone	/
80	Secteur de la santé	Administration de la santé	Direction générale de la santé (DGS)	Sabine Guillou	Cheffe du bureau Alimentation et nutrition (sous-direction de la prévention des risques liés à l’environnement et à l’alimentation)	09/01/17	Ministère de la Santé, avenue Duquesne, Paris	83’
81				Pierre Chauvet	Médecin de santé publique en charge du PNNS			
82			Santé Publique France (SPF)	Agnès Bourdais	Responsable du Pôle Nutrition	20/11/17	Locaux de Santé Publique France, Saint-Maurice (94)	77’
83				Estelle Baillet	Chargée d'expertise en promotion de la santé			
84			Haut Conseil de la santé publique (HCSP)	Jean-Luc Calvet	Secrétaire général	20/11/17	Bureaux du HCSP, Paris	/
85				Eliane Gaultier	Chargée de mission, secrétariat général			
86				Jeanne Noblet	Chargée de mission « Commission spécialisée maladies chroniques », secrétariat général			
87			Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (ANSES)	Matthieu Vasseur	Chef d’Unité Risques et Société	17/12/15	Locaux de l’Anses, Maisons-Alfort	86’
88				Thérèse Colucci	Cheffe d’Unité Évaluation des risques nutritionnels			
89				Hélène Gaubert	Directrice adjointe Santé-alimentation à la direction de l’Évaluation des risques			

90	Secteur de la santé	Recherche publique	Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)	Serge Hercberg (non anonymisé)	Épidémiologiste de la nutrition, président du PNNS, directeur scientifique au Centre de recherche épidémiologie et statistique Sorbonne Paris Cité	10/01/17	Université Paris 13, campus de Bobigny	96’
91		Recherche privée	Institut Pasteur de Lille	Hervé Lecocq	Chef du service Nutrition et Activité physique, docteur en médecine, spécialiste des maladies métaboliques et nutritionnelles	10/11/15	Institut Pasteur, Lille	72’
92	Secteur de l’environnement	Administration de l’environnement	Commissariat général au développement durable (CGDD)	Aymeric Chemin	Chef du bureau Agriculture	09/01/17	La Défense, Puteaux	70’
93			Agence de la transition écologique (ADEME)	Laurent Thévenon	Ingénieur en évaluation environnementale des produits agricoles et alimentaires, Service Agriculture et Forêt	18/01/17	Par téléphone	67’
94		Champ politique	Europe Ecologie Les Verts (EELV)	Nicolas Herbaut	Assistant parlementaire de Laurence Abeille	25/11/15	Un café en face de l’Assemblée nationale	73’
95						07/06/16	Par téléphone	20’
96				Suzanne Badin	Collaboratrice de Laurence Abeille	21/07/16	Par téléphone	/
97				Yves Cochet (non anonymisé)	Ancien ministre de l’Environnement, ancien député européen et national	16/10/15	Un café-brasserie rue Pernety, Paris	72’

Annexe n°2 – Repères chronologiques (version numérique)

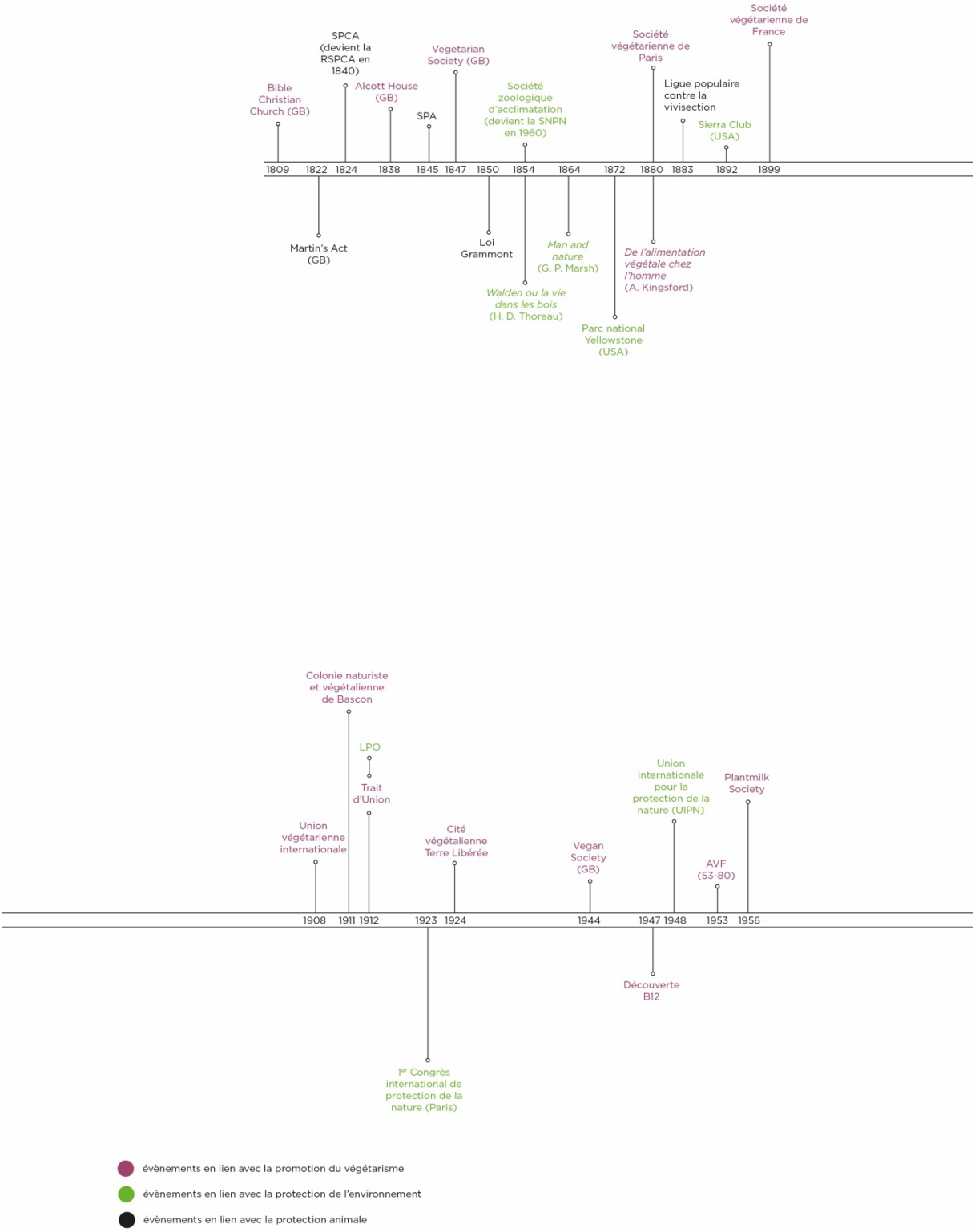

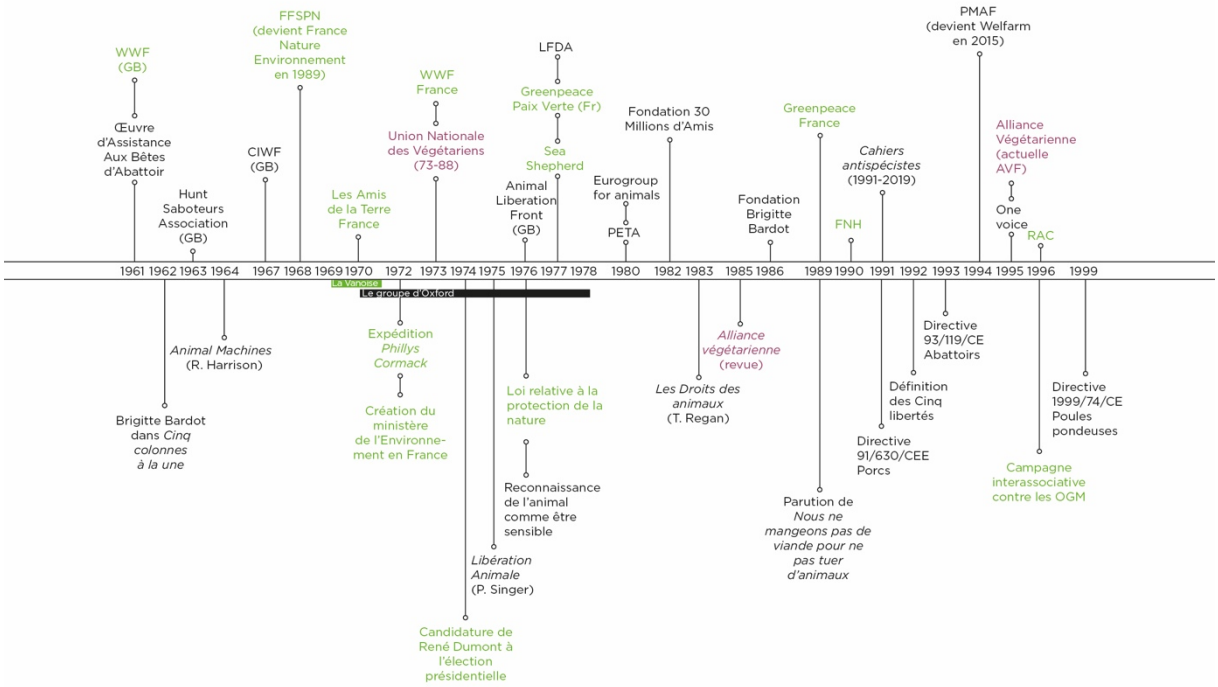
WWF (GB)
Œuvre d'Assistance Aux Bêtes d'Abattoir
Hunt Saboteurs Association (GB)
CIWF (GB)
FFSPN (devient France Nature Environnement en 1989)
Les Amis de la Terre France
WWF France
Union Nationale des Végétariens (73-88)
LFDA
Greenpeace Paix Verte (Fr)
Sea Shepherd
Animal Liberation Front (GB)
Eurogroup for animals
PETA
Fondation 30 Millions d'Amis
Fondation Brigitte Bardot
Greenpeace France
FNH
Cahiers antispécistes (1991-2019)
PMAF (devient Welfarm en 2015)
Alliance Végétarienne (actuelle AVF)
One voice
RAC
1961 1962 1963 1964 1967 1968 1969 1970 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1980 1982 1983 1985 1986 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1999
La Vanoise
Le groupe d'Oxford
Animal Machines (R. Harrison)
Brigitte Bardot dans Cinq colonnes à la une
Expédition Phillys Cormack
Création du ministère de l'Environnement en France
Loi relative à la protection de la nature
Reconnaissance de l'animal comme être sensible
Libération Animale (P. Singer)
Candidature de René Dumont à l'élection présidentielle
Alliance végétarienne (revue)
Les Droits des animaux (T. Regan)
Parution de Nous ne mangeons pas de viande pour ne pas tuer d'animaux
Directive 91/630/CEE Porcs
Définition des Cinq libertés
Directive 93/119/CE Abattoirs
Campagne interassociative contre les OGM
Directive 1999/74/CE Poules pondeuses

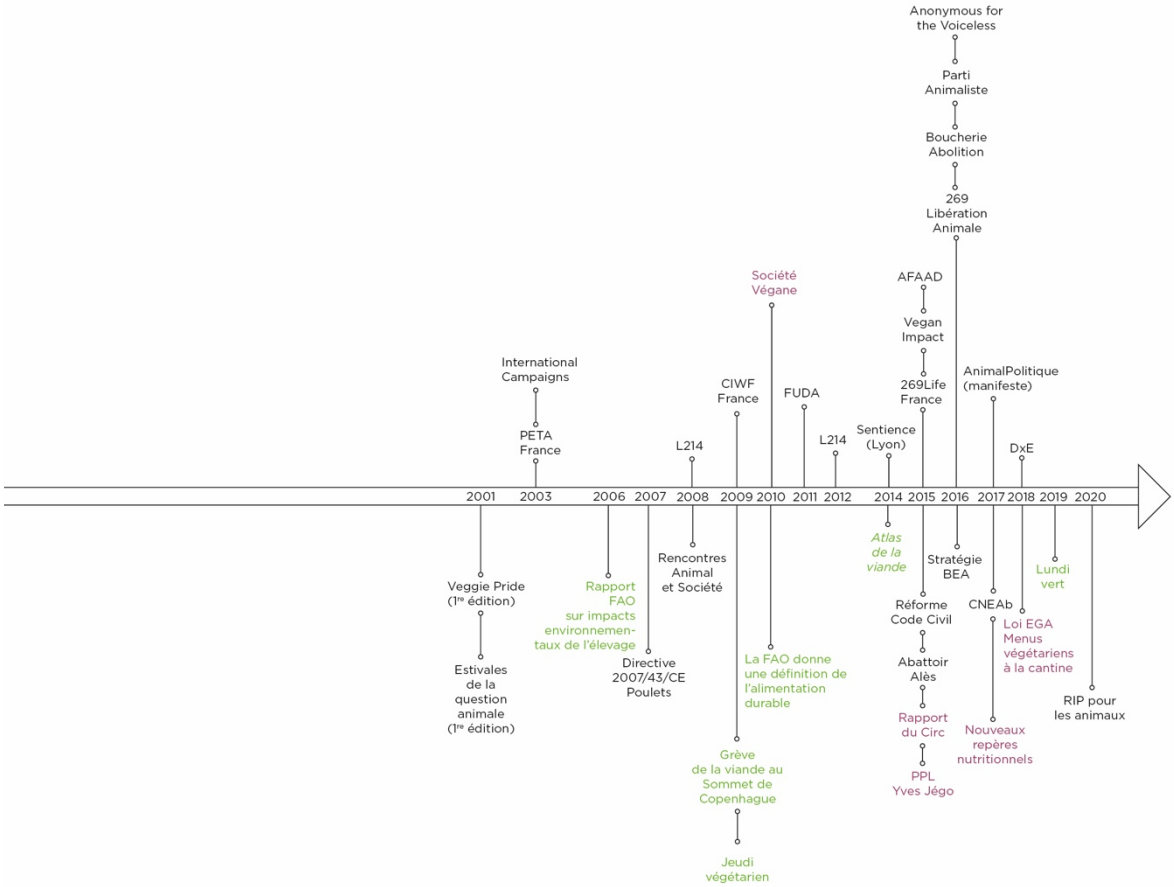
Anonymous for the Voiceless
Parti Animaliste
Boucherie Abolition
269 Libération Animale
AFAAD
Vegan Impact
269Life France
AnimalPolitique (manifeste)
Société Végane
CIWF France
FUDA
L214
Sentience (Lyon)
DxE
International Campaigns
PETA France
L214
2001 2003 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
Atlas de la viande
Stratégie BEA
Lundi vert
Veggie Pride (1re édition)
Rapport FAO sur impacts environnementaux de l'élevage
Rencontres Animal et Société
Réforme Code Civil
CNEAb
Loi EGA Menus végétariens à la cantine
Estivales de la question animale (1re édition)
Directive 2007/43/CE Poulets
La FAO donne une définition de l'alimentation durable
Abattoir Alès
RIP pour les animaux
Rapport du Circ
Nouveaux repères nutritionnels
PPL Yves Jégo
Grève de la viande au Sommet de Copenhague
Jeudi végétarien

Annexe n° 2 (bis) – Repères chronologiques (version imprimée)

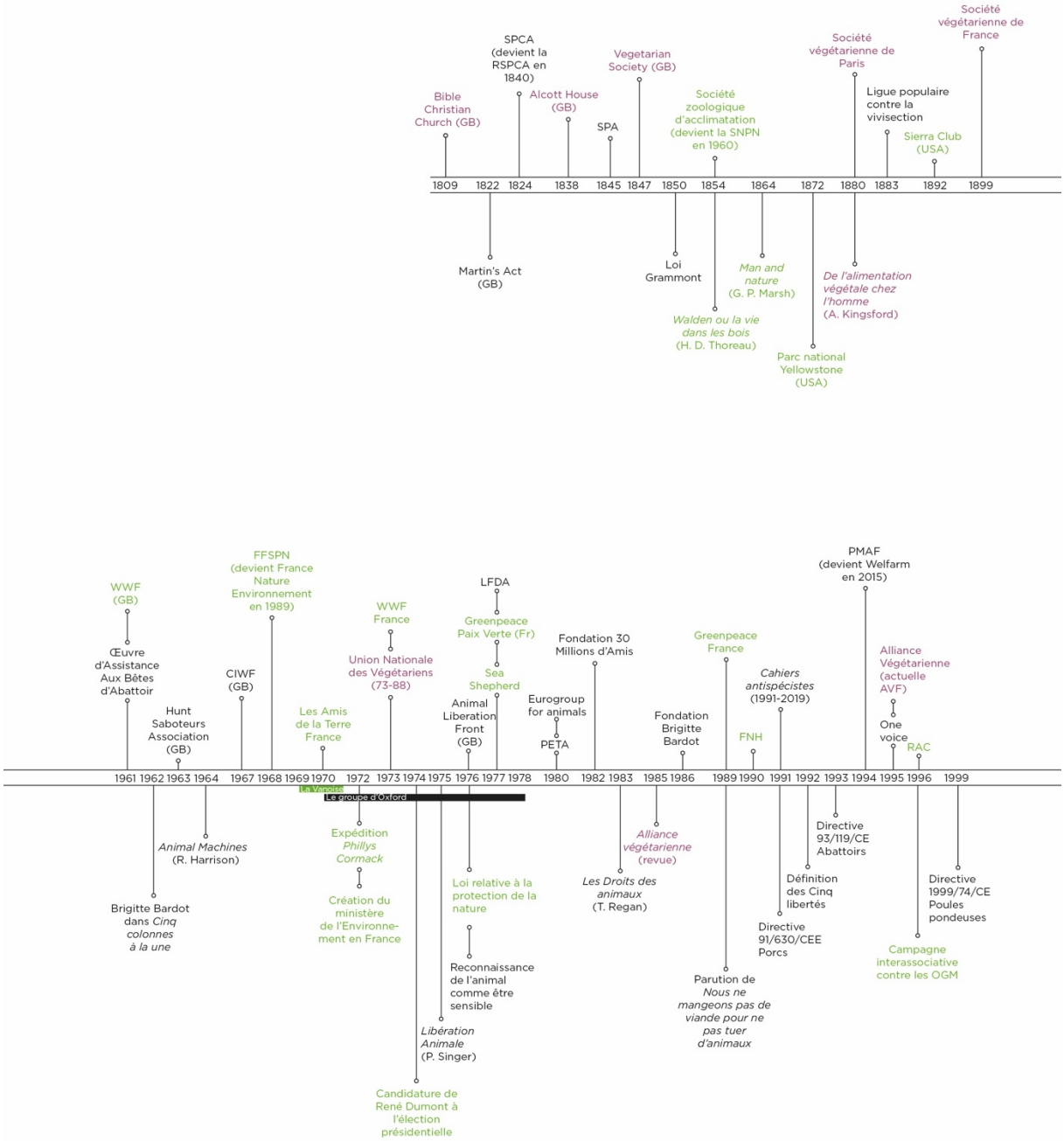

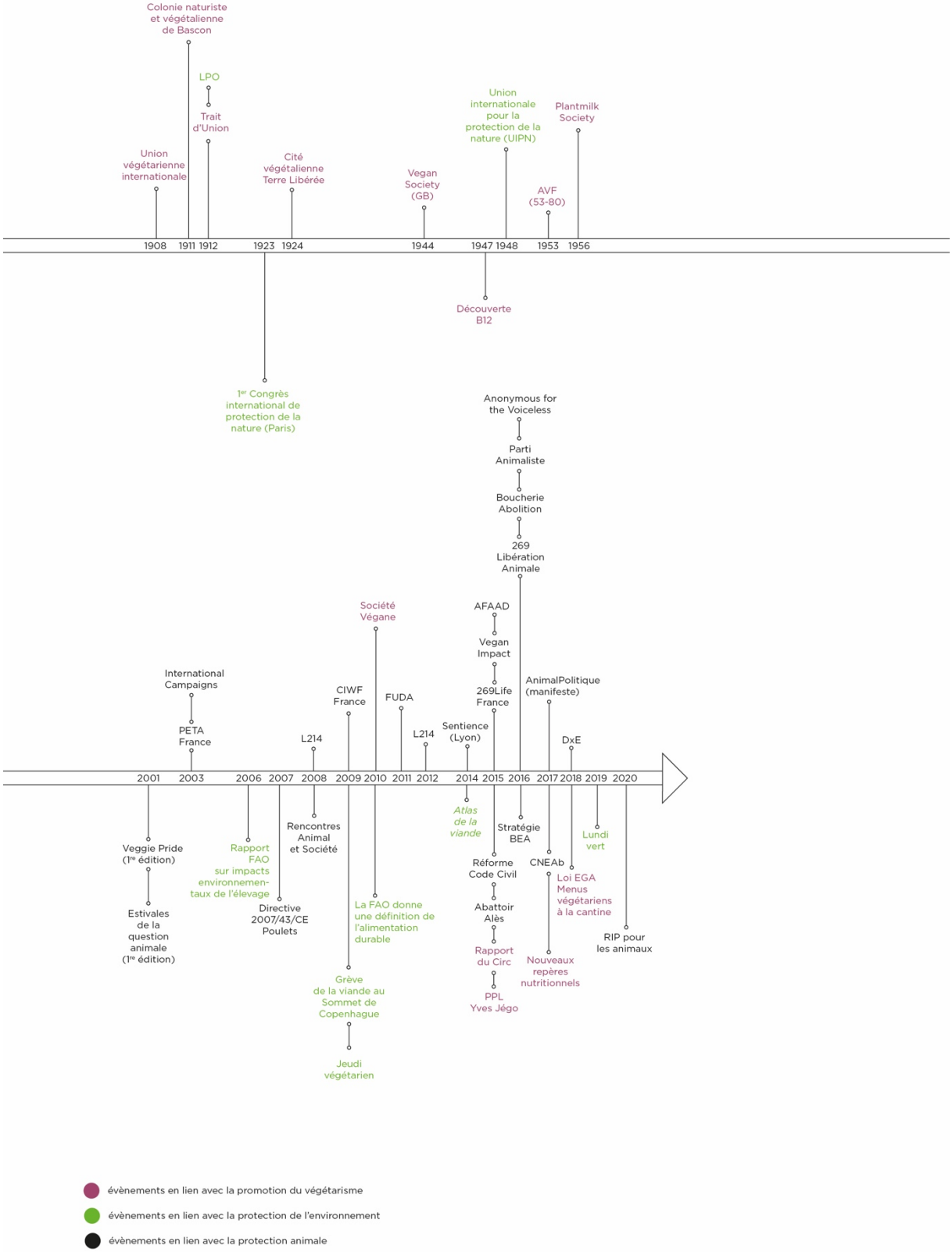
Colonie naturiste et végétalienne de Bascon
LPO
Trait d'Union
Union végétarienne internationale
Cité végétalienne Terre Libérée
Vegan Society (GB)
Union internationale pour la protection de la nature (UIPN)
Plantmilk Society
AVF (53-80)
1908
1911
1912
1923
1924
1944
1947
1948
1953
1956
Découverte B12
1er Congrès international de protection de la nature (Paris)
Anonymous for the Voiceless
Parti Animaliste
Boucherie Abolition
269 Libération Animale
Société Végane
AFAAD
Vegan Impact
269Life France
AnimalPolitique (manifeste)
International Campaigns
PETA France
CIWF France
FUDA
L214
L214
Sentience (Lyon)
DxE
2001
2003
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
Atlas de la viande
Stratégie BEA
Lundi vert
Rencontres Animal et Société
Veggie Pride (1re édition)
Rapport FAO sur impacts environnementaux de l'élevage
Réforme Code Civil
CNEAb
Loi EGA Menus végétariens à la cantine
Estivales de la question animale (1re édition)
Directive 2007/43/CE Poulets
La FAO donne une définition de l'alimentation durable
Abattoir Alès
RIP pour les animaux
Rapport du Circ
Nouveaux repères nutritionnels
PPL Yves Jégo
Grève de la viande au Sommet de Copenhague
Jeudi végétarien
évènements en lien avec la promotion du végétarisme
évènements en lien avec la protection de l'environnement
évènements en lien avec la protection animale

Alimentation carnée et ordre institutionnel. Une étude de la mise en problème de la consommation de viande dans la France contemporaine

Résumé

La consommation de viande occupe une place centrale dans les pratiques alimentaires occidentales et croît de façon substantielle dans les pays dits « en développement ». Depuis une dizaine d'années en France, elle fait cependant l'objet de différentes controverses et accusations, au sein de divers espaces et de la part d'acteurs variés. Notre thèse de sociologie politique étudie la dimension sociale, cognitive et normative des *luttes définitionnelles* qui ont cours, au sein de l'espace public ainsi que dans les arcanes des institutions étatiques, au sujet de la conservation/subversion d'une pratique ordinaire : la consommation de viande. Elle analyse, autrement dit, la construction de l'alimentation carnée comme problème public. Notre recherche propose plus particulièrement d'interroger le fonctionnement des administrations et la fabrique de l'action publique, considérant que ces processus génèrent et légitiment une *réalité publique* parmi d'autres réalités sociales au sujet de la consommation de viande. Elle rend précisément compte du rôle des autorités publiques dans la (re)production d'un *ordre institutionnel carné*, en se demandant de quelle manière celui-ci s'est construit et imposé et surtout comment il résiste aujourd'hui en France, face à l'action des entrepreneurs de problème engagés dans la remise en cause de la consommation de viande. Saisir et observer ces moments de lutte permet de faire état de la force de l'ordre institué, sans pour autant nier tout changement en matière d'alimentation carnée au sein de la société, même si celui-ci intervient à la marge.

Mots clés

Construction des problèmes publics – luttes définitionnelles – sociologie de l'action publique – sociologie des administrations – force de l'institué – domestication des problèmes publics – ordre institutionnel carné – consommation de viande – norme alimentaire carnée – cause animale – promotion du végétarisme – protection de l'environnement – politiques agricoles et alimentaires

---

Meat diet system and institutional order. Studying the construction of meat consumption as a social problem in contemporary France

Summary

Meat consumption occupies a central place in Western dietary habits and is growing substantially in « developing countries ». However, in France, for the past ten years, eating meat is subject of different controversies and accusations, in several areas and from various actors. Our thesis of political sociology studies the social, cognitive and normative dimension of *definition struggles* which take place in public spaces as well as inside government institutions, about the preservation or the transgression of an ordinary practice : meat consumption. In other words, it studies the construction of the meat diet system as a social problem. More specifically, our research questions the functioning of administrations and public policy making, considering that they generate and legitimize a *public reality* among other social realities about meat consumption. It gives a precise account of the role of public authorities in the (re)production of an *institutional meat order,* by analyzing how it has been established and how it resists today in France, facing the action of claim-makers who question meat consumption habits. Observing these moments of struggle allows us to assess the power of the instituted order without denying any changes, as minor as they may be, regarding the meat diet system in our society.

Keywords

Constructing social problems – definition struggles – sociology of public policy – sociology of administrations – power of established institutions – appropriation of social problems – institutional meat order – meat consumption – meat diet standard – animal rights movement – promoting vegetarianism – environmental protection – agricultural and food policies

Unité de recherche/Research unit : *CERAPS – Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (UMR 8026), 1 place Déliot, 59000 Lille*, https://ceraps.univ-lille.fr/
École doctorale/Doctoral school : *École doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion, n° 74, 1 place Déliot, 59000 Lille,* https://edsjpg.univ-lille.fr/
Université/University : *Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59000 Lille,* https://www.univ-lille.fr/